



119

Per. 3977 d.  $\frac{120}{25.5}$









**REVUE**  
**DES**  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**  
**DES DÉPARTEMENTS.**





**REVUE**  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**  
DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
ÉTUDES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES SUR LA PROVINCE.  
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.  
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

DEUXIÈME SÉRIE.

—  
TOME V.

ANNÉE 1861. — 1<sup>er</sup> SEMESTRE.



---

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES  
DE PAUL DUPONT

Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 48.

—  
1861



COMITÉ IMPÉRIAL  
DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SÉANCES DU COMITÉ.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 12 novembre 1860.

Présidence de M. J.-V. LE CLERC, membre de l'Institut.

Le Comité reprend ses séances après une interruption de trois mois. Dans cet intervalle, plusieurs ouvrages faisant partie du recueil des documents inédits ont paru, tels que le tome IV des *Négociations dans le Levant*, éditées par M. Charrière, et le tome I du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, par M. Chéruel. Le tome IV de la *Correspondance du cardinal de Richelieu* sera bientôt terminé, ainsi que le *Dictionnaire géographique* du département d'Eure-et-Loir. On a mis sous presse deux ouvrages nouveaux : les *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, publiés par M. Baudry, et le *Répertoire archéologique* du département de l'Aube.

Le *Dictionnaire géographique de la France*, auquel concourent les Sociétés savantes, sous la direction du Comité des travaux historiques, avance rapidement. Outre le Dictionnaire du département d'Eure-et-Loir, qui va bientôt paraître, les Dictionnaires de quatre autres départements sont prêts à être livrés à l'impression. Ce sont ceux de l'Yonne, du Doubs, de la Meurthe et du Bas-Rhin. Dix départements (Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Inférieure, Loire,

Loire-Inférieure, Marne, Meuse, Oise, Haut-Rhin et Haute-Vienne) s'occupent de l'exécution des Dictionnaires et ont fait des envois partiels. Le Comité a reçu des promesses de concours de quarante-sept départements. Nous espérons que ceux qui n'ont pas encore répondu à l'appel du Ministre voudront aussi prendre part à cette œuvre nationale, surtout lorsqu'ils auront sous les yeux un spécimen qui prouvera que le *Dictionnaire géographique de la France* n'est pas une utopie, mais un travail de la plus haute utilité pour notre histoire, et dont le mérite sera laissé tout entier aux savants collaborateurs choisis dans nos départements.

M. Anatole de Barthélemy a adressé à la section une lettre dans laquelle il signale quelques expressions de basse latinité trouvées dans des chartes d'abbayes bretonnes (département du Nord), dont on chercherait vainement l'explication dans le Glossaire de Dugange. M. Anatole de Barthélemy se propose de soumettre successivement au Comité l'interprétation de ces expressions, et il envoie ce travail pour trois d'entre elles. M. Léopold Delisle est prié d'examiner cette communication et d'en faire un rapport à la section.

Le Comité a reçu de M. de Girardot copie de plusieurs lettres de personnages historiques, qui sont conservées dans le chartrier du comte de Gantès, et qui viennent de François de Gantès, notaire procureur général au parlement de Provence, le 16 mai 1634. — Renvoi à MM. Huillard-Breholles et Chéruel.

Le document suivant, tiré des archives de la mairie de Carpentras par M. l'abbé André, a paru assez important à la section pour être imprimé textuellement :

« Le vingt-septième iour du mois de may 1592, par devant moy notaire, establi personnellement, le seigneur LOYS BONNAPARTE, Italien, gouverneur commandant pour le faict de la guerre au présent lieu de Monteulx (1), lequel, de son bon gré, a confessé avoir eu et reçu de la commune de Monteulx, et par mains de Jaume Artilha, trésorier de la dicte commune, savoir la somme de cinq flourins, et c'est pour son fastigaige (2) pour ung mois finissant au septiesme iour du mois de juing prochain, desquels cinq flourins

(1) Monteulx, petite ville à 5 kil. de Carpentras (Vaucluse). Clément V y avait fait construire un château qu'il habita long-temps et dont il existe encore une tour. A l'époque où Louis Bonaparte était gouverneur de cette place, les protestants inquiétaient vivement le comtal Venaissin, d'où les chassa définitivement Dominique Grimaldi, vice-légat d'Avignon, en 1590. (*Note de M. l'abbé André.*)

(2) Probablement droit de *Faistage* ou *Festage* (*Festagium*), que le seigneur levait sur chaque maison.

susdicts la quicte auxdicts pactes, promettant la présente quittance avoir à gré et n'y contrevenir, sous obligation de ses biens, en due forme, jurant renonçant.

« Faict audict Monteulx et à la boetique de moy notaire, en présence de Pascal Petit et Georges Imbert dudict Monteulx, tesmoins, et de moy Alphant notaire. »

M. l'abbé Barbier de Montault a adressé au Comité : 1° copie de l'acte de fondation, en 1626, d'un couvent de Clarisses dans la paroisse de Renton, près de Loudun ; 2° trois lettres autographes relatives aux guerres de Louis XV (1733, 1735 et 1736) ; 3° déclaration imprimée du roi concernant les cartes à jouer (1703) ; 4° deux brochures intitulées, l'une : *Décret de la congrégation des rites, relatif au culte de Saint-Avertin à Luigné* (Maine-et-Loire) ; l'autre : *Reliques du B. Robert d'Arbrissel*. — La section vote des remerciements à M. l'abbé Barbier de Montault et le dépôt de ces pièces aux archives du Comité, à l'exception des trois lettres autographes, qui seront remises à la Bibliothèque impériale, comme la section l'a déjà fait précédemment pour des documents de même nature (1).

M. Beauchet-Filleau signale deux erreurs dans les *Lettres missives de Henri IV* (t. II, p. 286). Cette communication est renvoyée à M. Berger de Xivrey, ainsi que cinq lettres de Henri IV qui sont adressées aux habitants de Chauny (Aisne), et dont la copie a été transmise par M. Matton.

Le même correspondant a envoyé copie de divers documents relatifs aux derniers abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Cuissy (Aisne). Il y a joint des renseignements sur ces religieux, et en particulier sur le dernier abbé, Claude Flamin, mort en 1798, après avoir gouverné le monastère pendant vingt-sept ans. En 1791, il refusa la dignité épiscopale que les électeurs du département de l'Aisne lui avaient conférée. — Ces documents sont renvoyés à l'examen de M. Léop. Delisle.

A cette occasion, plusieurs membres font remarquer qu'il serait utile de former un dossier spécial de toutes les communications qui pourraient servir à une continuation du *Gallia Christiana*. Cette proposition est approuvée par la section.

M. Grésy a adressé un fragment des comptes de dépenses, pour l'année 1543, de la maison du Dauphin, fils de François I<sup>er</sup>, qui régna dans la suite sous le nom de Henri II. — Renvoi à M. de la Vilegille.

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>me</sup> série T. I, p. 285.

M. Rathery est prié d'examiner un extrait des Mémoires de J. Foulquart, procureur syndic de la ville de Reims en 1479. Cet extrait a été communiqué par M. le comte de Mellet.

M. Désiré Monnier a transmis la copie d'une enquête faite, en 1607, par Henri Boguet, grand juge de la judicature de Saint-Claude, contre un laboureur plus que centenaire, accusé de sorcellerie, et qui fut plus tard condamné pour ce fait et brûlé. — Renvoi à M. Laferrière.

Le Comité a reçu de M. Oudet, pour être déposées dans ses archives, les copies d'un certain nombre de lettres autographes. — Remerciments et dépôt aux archives, sauf pour deux lettres, qui ont été adressées par Napoléon Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au général Dumas, commandant une division de cavalerie. Elles seront transmises au Ministre d'État pour être publiées dans la collection des lettres de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>.

La section ordonne le dépôt aux archives de la copie d'une charte de Maximilien d'Autriche, envoyée par M. Quesnet. Cette charte, en date du 14 novembre 1492, confère à François du Pou, seigneur du manoir de Kernivinen la qualité pour lui, sa famille et ses descendants légitimes, de membres de l'Ordre Equestre du Saint-Empire. Le correspondant fait remarquer que cette distinction accordée à l'ancien secrétaire du duc de Bretagne, François II, prouve que Maximilien n'oubliait pas les services qu'on lui avait rendus, lors même que les résultats n'avaient pas répondu à ses espérances. « En effet, ajoute M. Quesnet, l'acte dont il est question est de onze mois postérieur au contrat de mariage conclu entre Charles VIII et Anne de Bretagne ; contrat qui, rompant l'union de cette princesse avec Maximilien, n'empêcha pas ce dernier de conserver le titre de duc de Bretagne, comme on le voit dans la charte du 14 novembre 1492. »

Des remerciements seront adressés à M. Quesnet pour cette communication.

M. Rossignol transmet la copie d'une enquête faite dans le Charollais, en 1444, à l'occasion des ravages exercés par les Écorcheurs et les Routiers. — M. Tardif est prié d'examiner ce document.

La section renvoie à M. P. Clément la copie d'un procès-verbal d'inondation adressée par M. Salmon. Ce procès-verbal avait été rédigé, le 7 septembre 1736, par le président de l'élection de Sens, pour constater les désastres résultant d'une inondation arrivée la veille à Cériseurs (Yonne).

M. l'abbé Tisserand communique des extraits des registres des délibérations et des correspondances de la commune de Vence

(Alpes maritimes), relatives à la révolution de 1789. — M. Huillard-Bréholles, auquel ont été renvoyés les extraits tirés antérieurement des mêmes registres, par M. l'abbé Tisserand, est prié d'examiner ces documents et d'en rendre compte à la section.

MM. Jules Desnoyers et Léopold Delisle font hommage au Comité, le premier de sa *Notice biographique sur M. Monmerqué*, et le second de ses *Recherches sur l'ancienne Bibliothèque de Corbie*. — Remerciements et dépôt aux archives du Comité.

M. le président désigne MM. Huillard-Bréholles, Laferrière, Rathery, Guessard, Wey, Jourdain, Bellaguet, P. Clément, Patin et Tardif, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes de l'Aveyron, Dijon, Reims, de l'Académie de Stanislas (Meurthe), de la Société impériale des sciences, etc., de Lille, de la Société impériale et centrale de Douai, de la Société impériale d'agriculture, etc., de Valenciennes, de l'Académie d'Arras, de la Société littéraire de Lyon, de la Société savoisiennne, de la Société havraise et de la Société archéologique et historique du Limousin.

La section entend ensuite la lecture des rapports de MM. Delisle sur les *Mémoires de la section des lettres de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* (t. II, dernier fascicule, et t. III, premier fascicule); de M. Rathery, sur la *Revue africaine* (3<sup>e</sup> année, nos 13 à 18); de M. P. Clément, sur les *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire* (t. II, année 1858); de M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, etc. (6<sup>e</sup> vol., 1858-1859), et sur les publications de l'Académie de La Rochelle (n<sup>o</sup> 6, 1860). Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUÉL,

Secrétaire de la section d'histoire  
et de philologie.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 19 novembre 1860.

Présidence de M. LÉON REYER, membre de l'Institut.

La section apprend avec plaisir que le *Répertoire archéologique de la France, pour le département de l'Aube*, est sous presse. Neuf feuilles de ce travail, que l'on doit à M. d'Arbois de Jubainville, sont en épreuves ou en bons à tirer. Le ministère a déjà reçu le manuscrit de sept autres départements, savoir : Charente, Doubs, Haute-Garonne, Oise, Puy-de-Dôme, Tarn et Vaucluse. Seize départements ont fait des envois partiels, savoir : Bouches-du-Rhône, Calvados, Cher, Finistère, Gard, Indre-et-Loire, Manche, Marne, Morbihan, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Saône-et-Loire, Sarthe, Somme et Var. Trente-cinq départements ont adressé des promesses de concours, mais n'ont encore rien transmis; enfin, vingt-six départements n'ont encore fait ni envois ni promesses. Malgré ces retards regrettables, c'est une situation satisfaisante et qui permet d'espérer le succès prochain de la grande entreprise que la science devra à la haute initiative de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, car la publication d'un département, qui ne peut tarder désormais, aura certainement pour effet d'augmenter l'émulation en faisant toucher du doigt l'utilité et l'importance de cet inventaire des antiquités que possède notre pays. Cette publication aura encore un résultat pratique; les Sociétés savantes et les correspondants qui prendront connaissance du volume que l'Imprimerie impériale va bientôt livrer, y trouveront un modèle dont il n'y aura qu'à suivre les indications, ainsi que la meilleure réponse aux questions que soulève le mode d'exécution.

M. le secrétaire du Comité donne lecture d'un rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique par M. Frappaz, sur les résultats de sa mission en Angleterre. Pendant les six mois que cet artiste vient de passer à Oxford, il a exécuté les copies de plus d'un



tiers des dessins de Gaignières conservés à la bibliothèque Bodléienne, savoir :

1° Le volume complet du Valois et du Soissonais.	108	feuilles.
2° Ile-de-France.....	102	—
3° Le premier volume des églises de Paris.....	138	—
4° Le deuxième volume id.....	102	—
5° Du volume des tapisseries.....	45	—
6° Id. des tombeaux des rois de France..	29	—
7° Id. des tombeaux des princes du sang royal.....	37	—

---

561 feuillets.

La section manifeste toute sa reconnaissance envers MM. le révérend Hackmann et Coxe, qui ont mis l'empressement le plus bienveillant à faciliter à M. Frappaz l'accomplissement de sa mission. M. Chabouillet, secrétaire de la section, qui a examiné les calques de M. Frappaz au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, ajoute que M. le Ministre n'aura qu'à se féliciter du choix qu'il a fait de ce consciencieux artiste pour ce travail qui n'exige pas seulement une grande habileté de main, mais pour lequel il y a lieu de faire preuve d'un intelligent respect des originaux, afin de donner une fidèle et scrupuleuse reproduction de ces précieux monuments historiques.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse trois envois comprenant vingt-quatre copies et un estampage d'inscriptions antiques recueillies en Algérie. M. Barry, correspondant, adresse l'estampage d'une inscription romaine inédite, gravée sur une stèle, trouvée près de Milhau, à 7 kilomètres de Nîmes. MM. Deloye et Nozot, correspondants, adressent des copies et estampages d'inscriptions antiques. Les communications de ces quatre correspondants seront examinées par M. Léon Renier.

M. Oudet, correspondant, adresse deux brochures concernant le monument de Morley (Meuse). Des remerciements seront adressés à M. Oudet, qui, selon le désir exprimé par la section, a joint à ces brochures un dessin plus grand et plus exact du monolithe de Morley que celui qu'on possédait déjà. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 11<sup>e</sup> série, t. III, p. 687.) Le même correspondant envoie encore des estampes, croquis et copies d'inscriptions et de monuments antiques, qui feront l'objet d'un rapport de M. L. Renier.

La section prie M. de Guilhermy d'examiner une série d'envois

relatifs à des inscriptions du moyen âge, et qui sont dus à MM. A. Dauvergne, membre non résidant, Amé, correspondant, Ch. Arnauld, Nozot et Oudet.

M. Chabouillet est chargé par la section d'examiner diverses communications relatives à la numismatique qui émanent de MM. Maurice Ardant, Mørre, Nozot, correspondants, ainsi que de MM. Bellot-Herment et Le Roy.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, donne lecture d'une lettre de M. le directeur général des musées impériaux, en réponse à des observations de M. A. de Barthélemy, sur une erreur héraldique signalée par ce dernier dans le blason de Gautier de Vignery, au musée de Versailles. M. le comte de Nieuwerkerke croit devoir différer le changement proposé jusqu'à plus ample informé. Dans la lettre transmise à M. de Nieuwerkerke par les soins de la section, M. de Barthélemy s'appuie sur trois sceaux, mais il n'a envoyé le dessin que d'un seul de ces monuments; M. le directeur général des musées impériaux demande que M. de Barthélemy soit invité à envoyer également les empreintes ou les dessins des deux autres sceaux. Communication de cette demande sera donnée à M. de Barthélemy.

M. le directeur général des cultes, qui avait été prié de vouloir bien aviser aux moyens d'assurer la conservation de peintures à fresque signalées par M. Dumoutet dans l'église de Chassy (Cher), regrette de n'avoir à sa disposition aucun fonds qui puisse être appliqué à cette utile destination. Il a dû en conséquence se borner à proposer à Son Exc. M. le Ministre d'écrire à Mgr l'archevêque de Bourges, afin d'inviter Sa Grandeur à intervenir à ce sujet auprès du conseil de fabrique de Chassy.

M. Désiré Monnier sollicite une allocation de 400 fr. pour faire exécuter des fouilles à Loisia (Jura), dans l'emplacement où a été trouvé récemment le groupe en bronze de la déesse Epona, qui fait aujourd'hui partie des collections du cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale, grâce à la libéralité d'un savant connaisseur, M. Prosper Dupré, qui, après avoir acquis à grands frais ce précieux monument, en a fait don à cet établissement. (Voir le *Moniteur* du 21 juillet 1860. Les débris antiques que l'on recueille en cet endroit portent à croire qu'il y existait jadis un *sacellum*, et les monuments relatifs au culte d'Epona sont assez rares, ajoute le correspondant, pour mériter une attention particulière. MM. Renier et Chabouillet appuient la proposition, et la section décide que Son Excellence sera priée de vouloir bien accorder la somme qui lui est

demandée par M. Monnier ; le bon emploi de cette somme est garanti par les travaux antérieurs de ce zélé correspondant.

M. Salmon, correspondant, adresse l'encreinte d'un monument égyptien, abandonné depuis deux ans dans les magasins du chemin de fer de Paris à Lyon, et dont on ne connaît pas le propriétaire. M. le directeur général des musées impériaux sera averti de l'existence de ce monument. M. Ed. Fleury, correspondant, qui prépare un travail complet sur les peintures murales du département de l'Aisne, annoncé depuis plusieurs années, extrait de ce mémoire ce qui a trait aux fresques de Jumigny, canton de Craonne, et adresse ce fragment à la section en l'accompagnant de cinq dessins. M. Albert Lenoir veut bien se charger d'examiner cette communication. M. Beauhet-Filheau, correspondant, adresse une note accompagnée de dessins sur trois vases antiques, trouvés à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). M. de la Villegille est chargé de rendre compte de cet envoi. M. du Sommerard examinera un envoi de M. Oudet, consistant en dessins d'une francisque et d'une clef du seizième siècle, provenant, selon le correspondant, d'un coffret d'une princesse de la maison de Lorrainé. Le même correspondant adresse des observations générales au sujet des églises rurales des départements de l'est de la France, qui sont, dit-il, livrées à un abandon déplorable, pose à la section plusieurs questions sur les devoirs et les attributions des correspondants du ministère, et fait en même temps une proposition de certaines mesures administratives dont il paraît attendre de féconds résultats. Après délibération, la section décide que M. Oudet sera remercié des intentions qu'il manifeste à l'égard des édifices religieux, mais qu'il ne peut être donné suite à sa proposition, laquelle n'est pas de la compétence du Comité ; quant aux questions sur les attributions des correspondants, la section se borne à rappeler à M. Oudet que les savants qui portent ce titre n'ont aucun droit de contrôle sur les restaurations et reconstructions des édifices, puisque le Comité n'a pas lui-même de pouvoirs à cet égard, mais qu'ils sont invités à faire connaître au Ministre de l'instruction publique tous les faits qui intéressent l'archéologie, afin que le Comité puisse être en mesure d'appeler l'attention de l'autorité compétente toutes les fois qu'il le juge convenable.

M. Devals, aîné, annonce la découverte qui vient d'être faite à 3 kilomètres 1/2 de Montauban, sur les bords du Tarn, d'un grand vilage gallo-romain. Les fouilles commencées sous la direction de M. Devals ont déjà permis de constater l'existence d'une construction considérable au milieu de laquelle on a recueilli di-

vers débris antiques et un certain nombre de monnaies romaines de l'époque comprise entre les règnes de Tétricus et de Magnence. A cette communication sont jointes deux brochures qui seront déposées à la Bibliothèque des Sociétés savantes. Des remerciements seront adressés à M. Devals, aîné. M. l'abbé Barranger, desservant de Villeneuve-le-Roi, adresse un rapport plus étendu sur le *hameau souterrain gaulois* découvert par lui et dont il a déjà entretenu le Comité. M. Quicherat sera prié d'examiner cette nouvelle communication, ainsi qu'une note adressée par M. Petit sur les monuments romains dont on retrouve des restes à Triguères, arrondissement de Montargis (Loiret), et parmi lesquels figure un théâtre. Cette note est accompagnée d'un cahier de lithographies reproduisant une partie des antiquités de toute nature que l'on rencontre à Triguères. Communication préalable de cet envoi sera donnée à la commission de la carte de la Gaule. Il n'est pas inutile de rappeler ici que la Société archéologique de l'Orléanais a publié, dans le tome IV de ses Mémoires, un Mémoire de M. F. Dupuis sur le théâtre de Triguères, et que la *Revue des Sociétés savantes* a rendu compte de ce travail dans le numéro de mars 1860. (V. p. 302.)

M. Duplan, ancien député du Cher, adresse un numéro du *Journal du Cher*, qui contient un nouveau travail plus complet que celui qu'il avait transmis antérieurement (séance du 16 juillet 1860) sur les découvertes auxquelles ont donné lieu les fouilles exécutées sur l'emplacement du palais du duc Jean à Bourges. Des remerciements seront adressés à M. Duplan pour cette communication.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. P. Lacroix, de la Villegille, de Guilhermy, Quicherat, Le Roux de Lincy, du Sommerard et de Mas-Latrie. La section entend ensuite les rapports de MM. Le Roux de Lincy et de Guilhermy sur des publications de Sociétés savantes, qui sont renvoyées à la commission de rédaction de la *Revue*. M. Léon Renier, qui avait bien voulu se charger d'examiner un envoi de M. Cherbonneau relatif aux monuments de terre cuite du musée de Constantine, déclare que déjà il a rendu compte d'une communication identique faite précédemment par le même correspondant. (Voy. *Revue*, t. II, de la 2<sup>e</sup> série, p. 413.)

M. le comte de Laborde propose à la section d'appuyer près de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes une demande de mission présentée par M. Darcel. Il s'agirait d'aller à Vienne (Autriche), où se fait en ce moment une exposition de monuments du moyen âge; M. Darcel adresserait au ministère, sur

cette exposition, un rapport qui ne pourrait qu'apporter de précieux renseignements sur l'histoire des arts en Allemagne. La section, qui connaît tout le mérite de M. Darcel comme antiquaire et comme artiste, s'associe à la proposition de M. de Laborde, laquelle sera présentée à M. le Ministre par les soins de M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques.

La section, qui ne s'était pas réunie depuis le 6 août 1860, charge M. le secrétaire du Comité de consigner dans le procès-verbal l'expression de ses regrets à l'occasion des pertes douloureuses que le Comité a faites cette année ; d'abord en la personne de M. Denjoy, membre honoraire, puis récemment en celle de M. Rabanis. La section a appris également avec regret la nouvelle de la mort de M. Renouvier, qui avait autrefois été associé à ses travaux en qualité de correspondant.

CHABUILLET,  
Secrétaire de la section d'archéologie.

---

## RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

RECUEIL DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE POUR  
L'ANNÉE 1859.

L'Académie de législation de Toulouse poursuit sa mission avec une régularité et une activité dont témoigne à un haut degré le recueil de ses travaux pendant l'année 1859.

Sans doute, au point de vue de notre Comité, beaucoup de sujets traités dans les séances de la docte assemblée sortent du cadre de ceux dont je puis l'entretenir ; mais il en est peu, néanmoins, qui ne touchent par quelques côtés à nos institutions.

Les travaux de l'Académie se divisent en deux catégories bien distinctes, des mémoires et des comptes rendus des ouvrages qui lui sont envoyés ; chacun de ces ouvrages est remis à un membre chargé d'en faire le rapport. Les comptes rendus ont généralement un certain développement, et une critique éclairée y accompagne souvent l'analyse de l'ouvrage. Nous en avons relevé plus de vingt dans le volume de 1859, et quelques-uns portent sur des écrits d'un véritable intérêt historique ; nous citerons ceux de M. Beudant sur l'ouvrage de M. Burdet intitulé : *de l'Influence des anciennes institutions féodales*, de M. Ginouilhac sur *les Formules angevines*, et de M. Rodière sur *le Livre des Parlements de France*, par M. le vicomte de Bastard de l'Étang, et sur le beau travail de M. le président de La Cuisine, intitulé : *Histoire du Parlement de Bourgogne*.

Les mémoires inédits sont également nombreux, et il n'en est aucun qui ne soit le fruit d'études sérieuses et approfondies ; plusieurs se distinguent par l'élévation des aperçus ou par la clarté du style.

En dehors de ceux qui traitent des matières du pur droit civil, nous appellerons plus particulièrement l'attention du Comité sur les suivants :

1° Mémoire de M. Fons sur le château Narbonnais, devenu le Palais de Justice de Toulouse ;

2° Mémoire de M. Sacase sur une charte de coutume de la fin du treizième siècle ;

3° Mémoire de M. Boselini sur le statut de Nonantole, dont le rapport a été fait par M. Sacase ;

4° Mémoire sur un enregistrement forcé au Parlement de Grenoble, par M. Pagès, qui a été l'objet d'un rapport de M. Fons ;

5° Mémoire de M. Molinier sur le Code de justice militaire pour l'armée de terre ;

6° Mémoire de M. Astu sur l'administration des États du Languedoc avant 1789 ;

7° Mémoire de M. Beudant intitulé : *de la Procédure par jurés et de quelques réformes à y introduire.*

Ceux de ces Mémoires qui s'occupent des coutumes ont pour nous, Messieurs, une véritable portée historique, parce que, comme l'a dit un de nos savants collègues du Comité dans un de ces ouvrages qui honorent autant le pays qui les publie que l'écrivain dont il est l'œuvre : « Les coutumiers acquièrent surtout un grand intérêt quand on les considère successivement, selon un certain ordre géographique, dans leur rapport avec les lieux et les temps qui les ont vus naître, et qu'on suit avec un intérêt tout national les efforts qui tendent, au milieu des différences de provinces et de races, vers l'uniformité de principes des institutions. »

La charte de coutume donnée en 1288 aux habitants de Monsaunès, commune qui fait aujourd'hui partie du canton de Salies, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, soumise à l'Académie par M. Sacase, est certes un monument curieux, empreint de ce caractère libéral qui se rencontre encore à cette époque, mais qui plus tard se dénatura et s'abîma presque. pendant près de deux siècles, pour reparaitre avec le réveil des études juridiques au seizième siècle.

Le territoire de Monsaunès relevait des chevaliers du Temple, qui y avaient une commanderie et en étaient seigneurs hauts justiciers ; la charte est divisée en 39 chapitres ou articles qui règlent les divers intérêts des habitants ainsi que leurs rapports avec leurs seigneurs ; — juridiction, — droit d'appel, — droits seigneuriaux et servitudes, — pouvoir municipal, — voirie, — biens et établisse-

ments communaux ou *bannaux*, — droit de chasse, — nature des tenures, — mode d'aliénation, — redevances et contributions, — délits divers, — procédure criminelle, — liberté de travail, — sont autant de matières qui s'y trouvent réglementées. Ce qu'on remarque surtout dans cette coutume, c'est le respect de la liberté personnelle, à laquelle on ne pouvait porter atteinte dès l'instant où l'habitant donnait caution, même pour un crime, à moins que ce crime n'emportât la confiscation du corps des biens.

Cet esprit avait également inspiré le régime de la propriété civile ; la libre disposition de l'héritage était assurée à chaque habitant moyennant le paiement d'un cens annuel et fixe, sorte de capitation personnelle en même temps qu'impôt territorial. Les immeubles pouvaient être aliénés pourvu que ce ne fût pas au profit d'étrangers. « Voulant (disait encore le chapitre 37) que les habitants puissent librement et sans obstacle travailler et aller travailler où ils voudront et louer leurs services à qui ils voudront, et cependant, si le commandeur ou les frères de la dite maison voulaient faire travailler tous les journaliers ou habitants quelconques de Monsaunès, qui, ayant y travailler et y louer leurs services de préférence, et qu'ils soient payés comme il est d'usage de payer les ouvriers et gens de travail, encore nous voulons que le salaire leur soit payé chaque jour par le commandeur ou les frères, sans quoi ils ne puissent être contraints dorénavant de venir travailler dans la dite maison, s'ils ne le veulent, et qu'ils puissent au contraire librement aller travailler où ils voudront et louer leurs services à qui il leur plaira. »

Cette stipulation prouve, dit M. Sacase, que déjà les liens de la servitude personnelle étaient tombés, qu'on était entré dans les voies du travail affranchi et que la liberté de l'individu était éclosée de son germe ; l'honorable magistrat ajoute : « Ce phénomène d'eux n'était point isolé ; il ne s'était pas seulement produit dans un coin de terre, il était au contraire assez général depuis le dixième siècle, mais peut-être n'apparaît-il nulle part avec autant de clarté que dans cette charte villageoise. »

Sans doute la charte Monsaunès n'est pas le seul monument du treizième siècle, ni même des deux siècles précédents, qui renferme des dispositions sur les conditions du travail, dans le sens d'une certaine liberté ; sans doute le fief de Monsaunès n'était plus le seul coin de terre où elles se rencontraient. Mais il y a dans l'opinion de M. Sacase un vague qui eût disparu en rapprochant seulement la charte de Monsaunès de la législation générale du pays dans lequel



se trouvait cette commune; et, pour s'en faire une idée exacte, je ne peux que renvoyer au 5<sup>e</sup> volume de l'Histoire du droit français de notre collègue M. Laferrière, qui détermine avec tant de sûreté les caractères régionaux de ces coutumes et leurs transformations successives : car il en résulte, ce que M. Sacase rappelle lui-même dans un autre travail dont j'aurai à dire quelques mots au Comité, que toute cette partie méridionale de la France, comme l'Italie, à laquelle elle se liait par tant d'origines et d'intérêts communs, avait conservé jusque dans son droit féodal des principes qui donnaient à toutes les classes d'habitants des garanties et des immunités qui étaient loin de se rencontrer au même degré dans d'autres contrées, même voisines.

Je viens de prononcer le mot *voisines* ; cela me rappelle que M. Sacase accorde au texte de la commune de Monsaunès le privilège de fixer l'étendue et le caractère des obligations nées du *vicinagium*. Je crois qu'ici il y a peut-être, de la part du commentateur, un peu de partialité en faveur du texte qu'il publie, car le *vicinagium* se retrouve comme obligation dans un certain nombre de coutumes; seulement les obligations qu'il entraînait y variaient selon l'objet auquel elles se rapportaient, tantôt s'attaquant aux biens et aux droits réels, tantôt aux personnes et à leurs devoirs envers les *voisins* ou envers la généralité : mais lorsque, dans une note, M. Sacase se demande si ce n'est pas dans ce devoir d'assistance qu'on doit chercher l'origine de la loi de vendémiaire an v sur la responsabilité des communes, il est dans le vrai, et aujourd'hui nous trouverions encore dans le droit des tribus orientales des obligations semblables qui dérivent de la même source. ~

J'ai dit que M. Sacase, dans un autre travail, reconnaissait l'analogie d'origine de la charte de Monsaunès avec d'autres coutumes d'Italie : et, en effet, dans le recueil que j'ai sous les yeux se trouve un Mémoire de M. Louis Bosellini, jurisconsulte à Modène, sur le statut de Nonantole, qui démontre la parenté des deux constitutions.

Nonantole, dont le territoire fait partie de la fertile plaine de la Lombardie, sur la rive droite du Pô, entre Modène et Bologne, était le siège d'un riche monastère, et sa chronique est indiquée par Dugange sous le titre de *Chronicon Nonantolanum*, comme un des manuscrits dont il a été fait usage dans la composition du *Glossarium*.

Autant qu'il est permis d'en juger par l'analyse qu'en donne M. Bosellini, cette coutume ou charte, qui est encore inédite, me

paraîtrait avoir une réelle importance ; elle renferme tout un Code rural, indépendamment de ses dispositions sur le droit civil et le droit criminel, et, en ce qui concerne la propriété, du moins dans son mode d'aliénation, elle arrive aux mêmes conséquences que la charte de Monsaunès et admet le principe de liberté pourvu que la terre ou l'immeuble reste entre les mains d'un habitant du fief. C'était au surplus un principe assez général qui avait sa raison d'être dans le service auquel le possesseur de la terre était tenu.

Personnellement, je considère ce document comme assez curieux pour que M. Bosellini soit prié d'en envoyer le texte complet, afin d'être confié à l'examen de notre collègue M. Laferrière qui, mieux que personne, pourra nous en faire apprécier la véritable portée.

En continuant l'examen du volume de 1859, j'ai rencontré un travail de M. Molinier sur le nouveau Code de justice militaire pour l'armée de terre, si considérable qu'il ne contient pas moins de 180 pages sur les 630 qui forment le recueil de l'année; je connaissais cette dissertation que son auteur a bien voulu m'adresser, et je saisis cette occasion de dire que j'ai été heureux de voir un jurisconsulte distingué se livrer à des études aussi complètes sur une partie de notre droit beaucoup trop négligée, même de ceux qui auraient un intérêt d'état ou de position à s'en pénétrer.

Les institutions militaires de la France sont cependant intimement liées à son histoire, elles en reflètent non-seulement la gloire, mais encore les aspirations et le génie ; trop souvent même, en fouillant dans le recueil des vieilles ordonnances, on en rencontre plus d'une dont la date rappelle quelque grand fait de guerre où de terribles conflits mettaient en péril le grand principe d'autorité sans lequel il ne saurait exister de force permanente sous peine de la voir devenir des légions prétoriennes. Aujourd'hui, Messieurs, pour la première fois depuis la fondation de la monarchie, les armées de terre et de mer sont régies par un Code de justice, où organisation, compétence, procédure et pénalité, se trouvent réglementées dans un seul cadre, sous une seule série d'articles, se succédant dans des divisions qui empruntent leurs principes comme leurs combinaisons au droit commun du pays, et, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, la France se trouve dotée d'un Digeste de lois d'une homogénéité qu'on chercherait en vain chez aucune autre nation.

Dans le volume dont nous avons à vous rendre compte, se trouve encore un Mémoire de M. Beudant sur la procédure par jurés. C'est une étude d'une assez grande étendue où la donnée législative se

développe à travers une pensée philosophique dont peut-être l'esprit n'est pas assez précisé. Au point de vue historique, l'auteur passe rapidement sur des théories d'origine qui peuvent la plupart s'étayer de certaines interprétations données à des lambeaux de textes plus ou moins bien saisis. Car qui, par exemple, peut démontrer que le jury moderne de la France trouve sa source dans cette foule de juges qui composaient les divers tribunaux d'Athènes, connaissant également du fait et du droit dans les différentes causes dévolues à chacun d'eux, alors que, suivant notre loi, le juré est uniquement le juge du fait. A Rome il en était différemment, et il est évident que les *judices selecti* ou *editicii* inscrits sur l'*Album judicum*, puis devenus *jurati homines*, avaient pour mission de vérifier l'existence de faits constitutifs du délit ou de la cause auquel le préteur appliquait ensuite la loi. Quant à savoir à qui des peuples du Nord, des Anglais ou des Français, revient l'honneur d'avoir adopté les premiers cette institution, il m'est resté comme souvenir de mes vieilles recherches à une époque où l'institution était présentée comme le *palladium* des libertés publiques que les *homines boni* et *veraciores* des capitulaires avaient bien le caractère des juges de fait, qu'il en était de même des *jureurs* normands indiqués dans les très-anciennes coutumes, que le jugement par jurés en Angleterre n'a pas été l'œuvre du grand Alfred, roi d'Angleterre, à la fin du neuvième siècle, et qu'il n'y a été introduit que par les princes normands successeurs de Guillaume le Conquérant.

Mais sans vouloir insister sur ces données qui me font abuser de vos moments, et revenant au travail de M. Beudant, il m'a paru vouloir démontrer que si la loi interdit aux jurés de se préoccuper de la loi pénale, en fait, il est loin d'en être ainsi, et qu'il y a, au contraire, de graves inconvénients à cette demi-science dans laquelle s'égaré leur jugement.

Ces inconvénients existent comme beaucoup d'autres qui tiennent à la nature de l'institution ; mais ce n'est pas en instruisant les jurés de la portée légale de leur verdict qu'on y remédierait, à moins d'avoir un juge de droit unique s'astreignant à indiquer d'avance aux jurés le *quantum* de la peine qu'il prononcera, et il vaudrait mieux alors confier le jugement du fait et du droit au même magistrat. Ce qu'il faut dire cependant, c'est que le jury français, considéré comme rouage de la justice criminelle, fonctionne régulièrement avec les tempéraments que les mœurs y apportent et remplit dans l'ordre social la mission que la constitution des pouvoirs lui assigne.

Le volume se termine par le compte rendu de la fête de Cujas, où se distribuent les récompenses accordées aux meilleurs travaux sur le droit : mais c'est avec un véritable regret que nous voyons l'honorable secrétaire perpétuel de l'Académie constater combien peu il a été répondu aux appels faits aux études sérieuses et aux hommes soucieux d'un avenir conquis par le travail intellectuel.

Pour le concours ordinaire de l'Académie, dont le sujet était *une Étude sur la vie et les travaux de Grotius*, un seul Mémoire a été adressé, et ce Mémoire n'a pu obtenir le prix.

Pour le concours établi par la ville de Toulouse, dont le sujet était *une Étude historique sur le franc-alleu dans les pays qui composaient le ressort du parlement de Toulouse*, il n'a été envoyé aucun Mémoire.

Un seul Mémoire a été adressé sur l'*Étude historique et économique de la législation française concernant la matière des subsistances publiques*, etc., qui était l'objet du concours établi par le conseil général du département.

Quant aux grands prix à distribuer entre les lauréats des écoles de droit, quatre Facultés seulement, celles de Paris, d'Aix, de Dijon et de Poitiers, avaient décerné la médaille d'or : quatre Mémoires seulement ont donc été examinés, et le prix a été donné à M. Bérrard des Glajeux, jeune magistrat du ressort de Paris, où son père a laissé tant de bons souvenirs, pour un excellent Mémoire *sur l'Aliénation et la prescription des biens de l'État, des communes et des établissements publics dans le droit ancien et moderne*.

Mais si cet abandon des travaux scientifiques, seuls capables de former de véritables juristes, des professeurs érudits et d'autorité, et même des avocats ne cherchant pas seulement dans un vain éclat de langage des succès de popularité auxquels les ministres de la loi se laissent peu prendre, doit être signalé pour en rechercher les tristes conséquences autant que les temps le permettent, du moins c'est avec une douce consolation que nous constatons combien les travaux de l'Académie de législation justifient les encouragements dont ils sont l'objet et l'approbation si méritée que vous leur avez déjà donnée.

V. FOUCHER,  
Membre du Comité.

---

RAPPORT SUR LES COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DU BERRY, FONDÉE PRIMITIVEMENT SOUS LE TITRE DE SOCIÉTÉ DE L'INDRE, années 1853-1859. 6 vol. gr. in-8°.

La Société du Berry, dont vous avez bien voulu me charger de vous faire connaître les travaux, se présente dans des conditions toutes particulières et qui nécessitent quelques explications préalables. En effet, cette Société ayant son siège à Paris, il semble, au premier abord, que l'analyse de ses publications ne devrait pas trouver place dans une *Revue* spécialement consacrée aux Sociétés savantes des départements. Mais une étude plus attentive de la composition de la Société du Berry et du but que se sont proposé ses fondateurs dissipera bientôt tous les doutes qui peuvent s'élever à cet égard.

La Société du Berri, qui compte déjà sept années d'existence, a subi, en 1856, une transformation dans son titre et dans son organisation. A son début, elle portait le nom de Société de l'Indre et n'admettait que des membres appartenant à ce département. La pensée qui avait présidé à sa création se trouve développée dans une sorte d'exposé placé en tête du *Compte rendu* pour l'année 1853-1854. En voici le résumé sommaire :

Les provinces fournissent un contingent considérable à la population de la capitale, et tous les rangs de la société y comptent de nombreux représentants ; mais, à moins de circonstances exceptionnelles, telles que liens de parenté ou relations de voisinage, la plupart de ceux qui appartiennent au même département demeurent étrangers les uns aux autres. Quelques-uns des habitants de l'Indre que leurs occupations retiennent à Paris une partie de l'année, ont regretté cet isolement, et voulu le faire cesser. Il leur a paru utile de chercher à établir des rapports de confraternité entre tous ces compatriotes, de les réunir, et de mettre à profit leurs connaissances diverses dans l'intérêt du département, centre commun autour duquel ils doivent se grouper. Trente-trois fondateurs, occupant des positions sociales de différentes natures, se sont réunis à cet effet et ont organisé la Société du département de l'Indre, aux statuts de laquelle le Ministre de l'intérieur a donné une autorisation légale. De nouvelles adhésions n'ont pas tardé à accroître la liste des

membres titulaires, tandis que la création de membres correspondants fournissait un moyen de se mettre en communication avec la plupart des cantons de l'Indre, et d'obtenir ainsi des documents de toutes sortes. Le titre de membre honoraire a été réservé pour les hommes considérables qui, sans appartenir au département, lui ont rendu des services sous quelque forme que ce soit. Enfin le règlement admet des *visiteurs*, c'est-à-dire des personnes du département qui se trouvent de passage à Paris, etc.

L'auteur de l'exposé auquel nous empruntons ces détails réfute aussi une objection qui avait été faite tout d'abord. Pourquoi cette Société de l'Indre, au lieu de se créer à Paris, ne s'est-elle pas formée au chef-lieu, au centre du département ? « Sans doute cette objection est fondée, est-il répondu, et la seule raison peut-être à lui opposer, c'est que ceux qui ont organisé la Société, et qui se sont promis d'y apporter tous leurs soins, habitent Paris. Toutefois, l'épreuve que nous poursuivons pourra servir un jour à une fondation analogue à Châteauroux. La Société de Paris elle-même a décidé déjà que, si elle venait à se dissoudre, ses procès-verbaux et ses archives devraient être envoyés à la bibliothèque de cette ville. Nous ne devons pas négliger de faire remarquer, à l'appui des raisons qui ont déterminé la création de notre Société à Paris, que dans cette capitale tous les arrondissements, presque tous les cantons même, ont pu fournir des représentants, et qu'à Châteauroux au contraire les habitants seuls de la localité auraient pu assister régulièrement aux séances, etc. »

Nous pourrions ajouter qu'on trouverait difficilement à Châteauroux ou dans toute autre ville un secrétaire aussi zélé, aussi dévoué que M. le Dr Fauconneau-Dufresne, qui n'épargne aucuns soins pour varier l'intérêt des séances mensuelles, et à l'activité duquel la Société qui siège à Paris est en grande partie redevable de sa prospérité.

A plusieurs reprises, l'adjonction du département du Cher avait été proposée à la Société de l'Indre, de façon à étendre le cercle d'action de la Société à la totalité de l'ancienne province de Berry. A une autre époque, cette réunion eût certainement éprouvé de grandes difficultés. Les rivalités traditionnelles entre le haut et le bas Berry y eussent apporté des obstacles presque insurmontables. Mais de nos jours les mesquines jalousies locales se sont effacées dans notre grande unité nationale, et la Société de l'Indre, qui pouvait en quelque sorte se considérer comme représentant le bas Berry, s'est empressée d'admettre les nouveaux confrères qui lui

arrivaient d'outre-Cher (1). Par suite de cette adjonction, elle a dû modifier son titre, et elle a pris la dénomination provinciale de *Société du Berry*, à l'imitation de ce qui avait déjà eu lieu en Normandie, en Touraine, etc. Enfin, comme témoignage de parfaite harmonie entre les deux éléments constitutifs de la Société, il a été tacitement convenu que les présidents annuels seraient alternativement choisis parmi les membres appartenant à l'Indre et au Cher.

L'exposé qui précède démontre suffisamment que la Société du Berry, tout en ayant son siège à Paris, n'est réellement au fond qu'une Société provinciale, et qu'elle fait partie, par conséquent, des Sociétés dont le Comité est chargé d'apprécier les travaux. Il nous reste maintenant à passer en revue ses publications.

Comme on doit s'y attendre, d'après la constitution de la Société, les matières dont celle-ci s'occupe sont très-variées, et l'agriculture, entre autres, y joue un grand rôle. Nous n'avons pas à rendre compte de ce qui se rapporte à cette spécialité, non plus que des articles relatifs à l'économie politique, à l'industrie, à l'histoire naturelle, etc., auxquels une place assez considérable est réservée. Nous ne nous occuperons pas davantage des Mémoires ou Notices, également assez nombreux, dont l'examen appartient à la section d'archéologie. Enfin nous ne ferons que mentionner sommairement les rapports sur des publications de membres de la Société ou sur des ouvrages qui intéressent les deux départements.

Les *Comptes rendus de la Société du Berry* forment déjà six volumes, dont trois ont été publiés antérieurement à la réorganisation de la Société. Le premier de ces volumes ne contient qu'un seul travail qui rentre dans les attributions de la section d'histoire du Comité. Sous le titre de *Vieil idiome du Berry*, la Société avait été autorisée, par M. le comte Jaubert, à publier, dans ce *Compte rendu*, la préface de la nouvelle édition du *Glossaire du centre de la France*, ouvrage dont l'impression était alors à peine commencée. Le *Glossaire du centre de la France* est trop connu pour qu'il y ait lieu d'entrer à son sujet dans aucun développement, et le Comité n'a pas oublié que ce dictionnaire a été autrefois l'objet d'un rapport spécial lu à la section de philologie par M. Guessard (2).

M. le comte Jaubert occupe encore une part notable dans le

(1) La rivière du Cher qui partage l'ancienne province en deux parties à peu près égales, forme la limite naturelle du haut et du bas Berry.

(2) *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire, etc* T. III, 190.

*Compte rendu pour l'année 1854-1855.* Nous rencontrons d'abord dans ce volume un spécimen du *Glossaire du centre de la France*, c'est-à-dire un certain nombre d'articles destinés à donner une idée du livre. C'était une bonne fortune réelle pour la Société de l'Indre que d'avoir les prémices de cette nouvelle édition impatiemment attendue par tous les philologues. M. Jaubert a, en outre, accompagné ces extraits d'une note où il indique l'esprit dans lequel a été conçu son travail.

Bien que nous ayons annoncé l'intention de nous borner à mentionner brièvement les comptes rendus d'ouvrages lus à la Société du Berry par quelques-uns de ses membres, nous croyons toutefois devoir faire une exception en faveur des analyses des romans de M. Just Veillat, dont s'était chargé M. Fauconneau-Dufresne.

M. J. Veillat, que le Comité compte depuis plusieurs années au nombre de ses correspondants, a publié une série de romans historiques dont il a emprunté les sujets à l'histoire du Berry : tels sont *Denise de Déols*, *les Huguenots d'Issoudun*, *Aliénor de Gargilesse*, *Du Guesclin à Sainte-Sevère*, *la Dame de la Motte-Feuilly* et *la Vendée de Palluau*, sur laquelle nous aurons bientôt occasion de revenir. M. Dufresne a fourni aux *Comptes rendus des travaux de la Société de l'Indre* une analyse détaillée de chacun de ces récits qui, pour nous servir d'une expression de M. Veillat, « sont à l'histoire ce que la peinture de genre est à la peinture monumentale, un détail dans un grand tout, une causerie intime à côté d'un récit solennel. »

Avant de publier le dernier de ces romans, M. Veillat en avait en quelque sorte donné le résumé dans les *Comptes rendus de la Société de l'Indre*. Sous ce titre : *Une Cause célèbre du département de l'Indre*, il avait communiqué à la Société le travail préparatoire auquel il s'était livré et les renseignements authentiques que les archives du greffe et celles de la préfecture lui avaient fournis sur cet épisode peu connu de la révolution française. *La Guerre ou la Vendée de Palluau*, a, en effet, passé presque inaperçue. *Le Moniteur* lui-même a omis de consigner le fait dans ses colonnes. Et cependant cette *journée des sabots*, comme on l'a appelée par dérision, a laissé une soixantaine de cadavres sur une grande route, a fait fusiller plusieurs individus et en a fait monter d'autres sur l'échafaud.

Au moment où l'insurrection vendéenne se trouvait en partie comprimée par le général Hoche, une certaine fermentation se manifesta dans le canton de Châtillon-sur-Indre et dans les environs.



Dès le 13 nivôse an iv (3 janvier 1796), l'administration centrale du département était informée que des prêtres insermentés célébraient clandestinement des messes de nuit vulgairement appelées *messe au prêtre caché*. Le mouvement royaliste était en effet préparé par des prêtres, la plupart étrangers, qui cherchaient dans le département de l'Indre un asile contre la loi de déportation, et par quelques chouans fugitifs venus de Touraine. Les avertissements répétés des administrations locales ne furent pris en considération que plus d'un mois après; aussi cette inaction permit-elle à la propagande de s'étendre, et le 9 mars une bande de 150 hommes fait irruption dans la commune de Clion, abat l'arbre de la liberté, désarme les citoyens, etc. Quelques jours après, une vingtaine d'hommes attaquent des gendarmes dans le bourg de Pellevoisin et leur enlèvent leurs chevaux.

L'insurrection grandit, enhardie par ces premiers succès et par quelques autres qui leur succèdent, et le 25 ventôse (15 mars 1796), 600 hommes environ se rassemblent à Palluau. Ils se mettent aussitôt en marche sous les ordres d'un certain général Fauconnet. De nouveaux combattants viennent rejoindre la colonne, et celle-ci, augmentée d'un tiers, arrive en bon ordre au pont d'Enard, situé à peu de distance de Buzançais, ville à laquelle de funestes événements ont donné, il y a quelques années, une si triste célébrité. Le pont est franchi; mais au moment où la colonne s'allonge sur une étroite chaussée, une troupe de soldats républicains sort des vignes où elle se tenait cachée et commence un feu des plus meurtriers. Le désordre se met dans les rangs des insurgés, et la déroute devient tout à fait complète lorsque le général républicain Desenfants charge les paysans à la tête de quelques cavaliers. En vain les chefs royalistes cherchent-ils à retenir les fuyards, ils ne peuvent y parvenir, et le champ de bataille reste jonché d'armes, de vêtements et de *sabots*. Comme on l'a vu, ce dernier trophée donna son nom au combat. Mais y avait-il bien matière à raillerie lorsque cette triste échauffourée coûtait la vie à tant de malheureux paysans fanatisés!...

Le livre de M. Veillat a été l'objet de quelques critiques un peu vives de la part de M. le vicomte Ferdinand de Maussabré, l'un des hommes les plus versés dans la connaissance de l'histoire du Berry. M. de Maussabré affirme que le soulèvement de Palluau ne fut point un événement isolé et fortuit, une tentative insensée de contre-révolution. Cette prise d'armes se rattachait, dit-il, à un plan d'insurrection conçu par le prince de Condé pour se mettre en commu-

nication avec la Vendée et s'emparer de Paris. Le prince avait, à cet effet, envoyé dans les provinces du Centre des émissaires dévoués, chargés de provoquer des soulèvements partiels qui devaient éclater simultanément. L'imprudencé des royalistes de Palluau, qui n'attendent pas le signal convenu, fut peut-être une des causes qui firent avorter ce plan.

M. de Maussabré s'attache également à réhabiliter le chef des insurgés, que nous avons vu plus haut désigné sous le titre de général Fauconnet. D'après les pièces conservées aux archives de l'Indre et consultées par M. Veillat, ce personnage aurait été un espèce d'aventurier nommé Dupain, fils d'un épicier de Paris, et qui ayant été arrêté plus tard, aurait recouvré sa liberté comme prix de révélations peu honorables. M. de Maussabré cite plusieurs documents d'où il résulterait que le prétendu Dupain était au contraire un gentilhomme d'Auvergne du nom de Duprat, officier d'artillerie, ancien camarade de Bonaparte à l'École de Brienne, et tout à fait incapable de la lâcheté dont on l'accuse. Nous n'avons pas à prendre parti dans ce débat ; mais l'histoire ne peut que tirer profit de semblables controverses, surtout quand les adversaires se combattent, comme ici, en termes courtois.

Nous ne pouvons passer sous silence une notice historique de M. Mayet sur la vie et les travaux de Nicolas Le Blanc, car elle a pareillement donné naissance à une polémique, du reste tout amicale, entre MM. Pérémé et Fauconneau-Dufresne.

Nicolas Le Blanc, né à Issoudun, est auteur de la découverte des moyens de fabrication de la soude artificielle, « l'un des plus grands bienfaits, sinon le plus grand, dont les arts chimiques aient été dotés depuis soixante ans, » a dit M. Dumas dans un rapport à l'Académie des sciences. La Société du Berry avait pris l'initiative d'une proposition qui avait pour objet d'ériger un monument à Le Blanc dans sa ville natale ; mais ce projet est resté sans exécution, et on en a rejeté la faute sur les Issoldunois, qui n'auraient apporté qu'un tiède concours à la proposition. M. Pérémé a entrepris de justifier ses compatriotes de ces accusations, et il a saisi cette occasion pour passer en revue, dans une note intitulée : *Issoudun et ses grands hommes*, les célébrités de tout genre dont se glorifie la ville d'Issoudun.

Quelques passages de la lecture de M. Pérémé ont suggéré à M. Fauconneau-Dufresne l'idée de comparer, sous divers rapports, les villes d'Issoudun et de Châteauroux, de mettre en regard l'origine de ces deux villes, les phases diverses de leur existence, etc.

Toutefois, comme il le reconnaît lui-même, l'auteur des *Esquisses sur Issoudun et Châteauroux* n'avait pas de plan bien arrêté en commençant ce travail.

Néanmoins M. Pérémé a cru devoir rentrer de nouveau dans la lice pour constater l'importance de sa ville natale dans l'antiquité, et montrer qu'*Exoldunum* doit être rangée parmi les cités gallo-romaines les plus considérables.

M. de Maussabré a apporté un plus large contingent aux travaux de la Société du Berry que les rectifications dont il a été parlé précédemment. Il a détaché pour les comptes rendus de cette Société plusieurs généalogies d'un ouvrage qu'il prépare de longue main, et qui a pour titre : *le Berry féodal ou Histoire généalogique des principales familles du Berry et d'une partie des provinces voisines*. Parmi les extraits qu'il a communiqués à diverses reprises, nous citerons la généalogie des seigneurs de Vierzon ; celles des possesseurs de la seigneurie de Brenne, située sur les confins du Berry, de la Touraine et du Poitou ; les généalogies des diverses branches de la maison des Roches, l'une des plus anciennes de la Touraine, dont la baronnie ayant appartenu, au dixième siècle, à des seigneurs du nom de Corbon, reçut, conformément à l'usage du temps, celui de Roche-Corbon. C'est un des membres de cette famille, Robert des Roches, premier du nom, qui fit construire, vers 1095, à l'un des angles du château de la Roche-Corbon qui regardait la Loire, une tour carrée seul vestige existant encore aujourd'hui de la forteresse dont elle dépendait. Tous les voyageurs qui ont fait le trajet de Blois à Tours avant l'établissement du chemin de fer se rappelleront cette tour élancée comme un minaret, qui semble en équilibre sur la pointe d'un rocher, et à laquelle la tradition a conservé le nom de *Lanterne de Roche-Corbon*.

La philologie est représentée dans le cinquième compte rendu par un deuxième supplément au *Glossaire du centre de la France*. Le premier avait été compris dans le deuxième volume du *Glossaire*. M. Jaubert a voulu que les publications de la Société du Berry eussent la primeur des additions que de nouvelles communications lui permettaient de joindre à son travail primitif.

Sans la crainte d'allonger indéfiniment ce rapport déjà étendu, nous aurions encore à entretenir la section d'une Note de M. Châtignier sur Jacques Cœur, d'un Récit du siège de Bourges par César, qui accompagne une Notice de M. Duplan sur des débris de monuments antiques découverts à Bourges, d'une Notice de M. Veillat sur le testament et la bibliothèque de M. Bourdillon, l'un des éditeurs

de la chanson de Roland (1), qui a légué à la ville de Châteauroux sa nombreuse et belle collection de livres. J'aurais aussi à signaler les diverses pièces historiques intéressant le Berry que la Société a publiées; mais il est des bornes que nous ne devons pas dépasser, et nous terminerons en indiquant les principaux rapports dont la Société a entendu la lecture. M. de Bondy a rendu compte des *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, par MM. de la Tramblais et de la Villegille; M. Raynal a lu des rapports sur le *Glossaire du centre de la France*, par M. le comte Jaubert, et sur deux publications de la commission historique du Cher; M. Gemalling, un compte rendu très-développé d'un ouvrage de M. Chevalier intitulé : *Recherches historiques sur Saint-Amand-Mont-Rond*.

M. de la Tramblais a donné une analyse très-intéressante de la *Notice* de M. Grillon des Chapelles *sur l'abbaye de Déols*, abbaye célèbre que plusieurs papes honorèrent de leurs visites et qu'ils surnommèrent la *Mamelle de saint Pierre*. M. le comte Jaubert a été chargé de rendre compte de l'*Histoire du Berry* de M. Raynal, et il a apprécié avec talent cette œuvre de haute valeur, à laquelle l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert en 1847, etc.

Un dernier rapport a pour objet des documents manuscrits et peut en quelque sorte être considéré comme un travail particulier.

L'existence à Ypres, en Belgique, d'un manuscrit concernant une ancienne communauté de Bourges, avait été signalée à la Société du Berry, et M. Diegerick, secrétaire de la Société archéologique d'Ypres, avait bien voulu en adresser une copie. Un examen approfondi de ces feuillets a permis de reconnaître qu'ils appartenaient à un registre destiné à inscrire les recettes et dépenses du couvent des carmélites fondé à Bourges en 1617. La nécessité de rechercher les motifs qui avaient pu occasionner le déplacement de ce registre a conduit l'auteur du rapport à tracer une sorte d'historique de l'établissement des carmélites en France et des démêlés avec leurs supérieurs, qui eurent pour résultat de les amener à s'expatrier. On comprendra que nous devons nous abstenir de toute appréciation de

(1) M. Bourdillon a publié en 1840 une traduction du poème de Roncevaux et, en 1841, sous le titre de *Roncistals*, le texte même de ce roman, d'après un manuscrit dont il avait fait l'acquisition en 1832. On n'a pas oublié l'ardente polémique à laquelle donnèrent lieu les diverses éditions de la *Chanson de Roland* qui parurent de 1837 à 1850, et la part qu'y prit personnellement M. Bourdillon.

ce travail, lorsque nous aurons ajouté qu'il porte la signature du secrétaire du Comité.

Quelque incomplet que soit ce rapport, il suffira, nous l'espérons, pour montrer que la Société du Berry mérite d'être encouragée dans la voie qu'elle s'est tracée. Chacune des sections du Comité y trouvera des matières de sa compétence, et pour notre compte, nous nous associerons volontiers à l'opinion d'un de ses présidents qui disait dans son discours d'installation : « La variété même des objets dont nous nous occupons, qui exclut les développements systématiques, ne nous permet pas de prétendre à l'éclat des autres Sociétés savantes. Néanmoins, il en est plus d'une qui pourrait s'honorer de nos travaux, y puiser des documents curieux et d'une grande portée. »

DE LA VILLEGILLE,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS  
D'ANGERS. — Nouvelle période. Tome deuxième.

La notice historique la plus étendue et la plus importante que contienne ce volume est consacrée à la ville de Château-Gonthier. On trouve des détails précis sur l'origine de cette ville dans le Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, cité par M. Bonneserre, auteur de cette notice, d'après les extraits conservés à la Bibliothèque impériale. En l'an 1007, Foulques Nerra, comte d'Anjou, bâtit un château fort sur la Mayenne, dans une terre dite *Basilicas* (Bazoches ou Bazouches), qu'il avait précédemment aumônée à l'abbaye de Saint-Aubin, et il l'appela *Castrum Guntherii*, du nom de l'un de ses intendants. Pour indemniser les religieux, il leur abandonna les cens et ventes du château. Le donjon n'était pas encore terminé, lorsque Foulques fut obligé d'aller guerroyer dans les environs de Saumur; il remit alors le château inachevé à un chevalier nommé Renaud, et il se borna à retenir ses droits de suzeraineté. Renaud, se trouvant trop à l'étroit, parvint à se faire céder par l'abbaye de Saint-Aubin le quart du domaine de Bazouches. Ces terrains furent bientôt entourés de larges fossés : une population assez nombreuse vint se fixer au pied du château. On voit successivement apparaître la Grande-Rue, la rue des Juifs, la rue Dorée, et en moins de cent ans le Château-Gonthier devient l'une des baronnies les plus considérables de l'Anjou.

Les dates fournies par le Cartulaire de Saint-Aubin réfutent suffisamment les chroniqueurs qui attribuent une haute antiquité à la maison de Château-Gonthier. Toutefois, une des pièces du registre de Philippe-Auguste permet de remonter plus haut et de reconnaître pour l'aïeul maternel de Renaud, Rotrou, comte du Perche.

Après avoir décrit les origines de la ville et de la famille de Château-Gonthier, M. Bonneserre expose rapidement l'histoire des descendants et successeurs de Renaud jusqu'à l'époque de la réunion de la baronnie à la couronne. Il mentionne les conciles qui ont été tenus dans cette ville, les sièges qu'elle a subis, les excès de tout genre qui y furent commis, soit dans les premiers temps de la Réforme, soit pendant la Ligue, et il rectifie l'erreur des historiens qui affirment que Louis XI donna, en 1472, Château-Gonthier à Philippe de Commines; il s'agit dans cette donation de la terre

de Château-Gauthier, en Poitou, saisie en 1471 sur le vicomte de Thouars.

A la suite de cette notice historique, M. Bonneserre décrit les églises et les établissements de charité de Château-Gonthier, et raconte en quelques mots la vie des hommes distingués que cette ville a produits.

Nous devons encore une mention spéciale à l'étude de M. Barbier de Montault sur deux livres d'heures des quatorzième et quinzième siècles. Dans l'un de ces manuscrits se trouve le texte de la séquence *Ave Verum*, dont les dernières strophes seulement ont été conservées pour les liturgies modernes.

La poésie n'est pas exclusivement représentée dans ce volume par les anciens chants liturgiques : elle y compte encore quelques vers gracieux dont l'auteur a gardé l'anonyme, et une ode à l'Italie, par M. Paul Bellœuvre. Ce genre de poésie ne nous semble pas comporter les développements historiques qui ralentissent le mouvement de la composition de M. Bellœuvre ; mais si cette ode s'éloigne un peu des plus sûrs modèles, par son plan et sa distribution, elle ne témoigne pas moins, dans plusieurs strophes, d'un véritable talent et d'une lecture assidue de nos bons écrivains.

Ad. TARDIF,  
Membre du Comité.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. Tome X. Janvier à décembre 1859. Mende, 1859, in-8°.**

M. Emile de Moré, secondé par la Société française d'archéologie, s'est donné la mission d'effectuer à Javols des fouilles, dont il fait connaître les résultats dans le Bulletin de la Société scientifique de Mende. Un premier rapport, déjà ancien, avait signalé les ruines de quelques édifices assez considérables découverts en 1830, sur l'emplacement de l'ancienne capitale des Gabales ; aujourd'hui M. de Moré rend compte (1) de la découverte d'une piscine, de fragments de colonnes, de vases et de statues, de divers bijoux en bronze et en or, et de monnaies de diverses époques, retrouvées dans la même localité durant les fouilles exécutées en 1855 et 1857. La notice de M. de Moré, courte et substantielle, est un inventaire détaillé des fouilles de Javols. Elle fait désirer de voir continuer ces fouilles avec plus de suite qu'on n'a pu en mettre jusqu'à présent.

Le travail le plus considérable du volume de la Société de la Lozère, est un Mémoire de M. Tourrette, architecte du département et du diocèse de Mende consacré à l'ancien palais des évêques du Gévaudan, aujourd'hui hôtel de la préfecture, et par extension à quelques travaux projetés pour la décoration de la cathédrale de Mende, antique palais épiscopal (2).

M. Tourrette décrit d'abord ce dernier monument, dont les constructions et les modifications successives ont considérablement changé le plan primitif, tant dans son apparence générale que dans ses dispositions intérieures. Nous ne parlerons pas des travaux qui ont été effectués pour restaurer ou agrandir l'édifice dans les temps modernes, mais nous devons signaler ce que dit M. Tourrette d'ar-

(1) *Notice sur les fouilles exécutées à Javols en 1857*, p. 48.

(2) *Notice sur l'ancien palais des évêques du Gévaudan, les travaux d'agrandissement et de grosses réparations de l'hôtel de la préfecture et sur l'OEuvre sainte*, par M. Tourrette, architecte du département et du diocèse, p. 299.



catures à plein cintre figurées dans sa façade septentrionale, car cette ornementation fait remonter la première construction du palais du onzième au douzième siècle.

Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, sous le pontificat du pape Urbain V, la nouvelle cathédrale de Mende ayant été commencée, une galerie fut élevée à la hauteur du second étage du palais pour mettre en communication la demeure épiscopale avec l'église. Cette vieille galerie a été fort menacée de nos jours, quand il s'est agi d'isoler la cathédrale, que des constructions particulières avaient de tous côtés enveloppée; mais enfin la conservation est aujourd'hui assurée.

M. Tourrette examine les divers projets proposés pour effectuer ces dégagements et pour approprier en même temps le palais épiscopal à la nouvelle destination qui lui fut donnée dès l'an 1808, en y établissant la demeure et l'administration du préfet de la Lozère. L'exécution de ces travaux, non encore terminés, a entraîné le sacrifice de quelques parties anciennes et sans doute regrettables; mais là, comme ailleurs, les démolitions ont porté la salubrité et la lumière dans des ruelles ou des cours, que la hauteur de la cathédrale retenait dans une malsaine obscurité. L'administration s'est montrée soucieuse de conserver, autant que le permettaient les exigences du service, les vieilles parties du monument. En facilitant par ses mesures et par ses allocations l'isolement désiré de la cathédrale, M. le Ministre des cultes a stipulé dans un acte intervenu entre l'Etat et le département de la Lozère que la galerie de communication du palais à la cathédrale, le plus bel ornement de l'ancien palais épiscopal, serait expressément conservée dans son entier.

Sur le côté nord du palais, au-dessous de la façade où se trouve la décoration en arcades simulées remontant au douzième siècle, existe une série de pièces voûtées, fort anciennes, qui ont longtemps servi de halle aux grains aux habitants de Mende. Louées ou vendues à des particuliers, ces pièces, tombées dans le domaine privé, ont été converties en boutiques, nonobstant les inconvénients et les dangers de tous genres qui en résultaient pour les étages supérieurs de la préfecture. L'administration actuelle, revenant à un projet de 1828, a pris ses mesures pour racheter successivement ces salles et y placer les archives du département, qui seront très-avantageusement installées, paraît-il, dans ce local, d'un facile accès, sain, éclairé et bien voûté. Les constructions nécessitées par les réparations et l'agrandissement du palais s'effectueront dans le

genre suivi généralement sous le règne de Louis XIII, en se servant alternativement de la pierre et de la brique, ou imitant ces dispositions, si le haut prix de la brique dans la Lozère ne permet pas toujours de les appliquer. L'architecte a choisi ce style parce que les plus grandes modifications apportées à l'ancien palais des évêques du Gévaudan datent de l'épiscopat de Mgr de Marsillac, de 1628 à 1659.

Les habitants du département de la Lozère suivent avec un vif intérêt les travaux dont nous avons parlé. Ils ont surtout montré une grande sympathie pour un projet, suite du précédent, qui aura pour résultat de dégager entièrement les abords de la vieille cathédrale et d'embellir sa façade. Sur le haut de l'église sera placée une statue de la Vierge; au-devant, au centre d'une place projetée, s'élèvera la statue, confiée à M. Dumont, du pape Urbain V, la plus grande illustration du Gévaudan. Urbain V, fils de Guillaume de Grimoard de Beauvoir, naquit, comme l'on sait, en 1302, au château de Grisac, près de Pont de Montvert.

Le nom de M. Th. Roussel, président de la Société scientifique de la Lozère et auteur d'une savante biographie d'Urbain V, est inséparablement uni à l'œuvre d'intelligente restauration qui se poursuit à Mende. Secondant Mgr l'évêque, qui dès le début a accordé au projet son approbation et son concours le plus actif, M. Roussel en a assuré la réussite par ses démarches et en garantit la bonne exécution par ses conseils.

C'est au même correspondant que sont dues les notes assez étendues consacrées au monument romain de Lanuéjols (1), et imprimées dans le même volume du Bulletin de la Société départementale que nous examinons.

Le monument de Lanuéjols, signalé pour la première fois par le P. Louvreleul, sous la désignation fautive de *Tombeau de Plancus*, est bien connu. Il a été dessiné et décrit dans plusieurs ouvrages. Tardivement réparé, puis négligé de nouveau, il fut bientôt obstrué par les graviers qu'amènent incessamment à sa base les ravins des montagnes au bas desquelles il a été construit. La notice de M. Roussel n'a pas pour objet de décrire le monument, ni les travaux de conservation anciennement effectués. M. Roussel s'occupe seulement des travaux et des déblaiements qu'on a exécutés depuis peu pour prévenir le retour des atterrissements qui auraient fini par dégrader l'édifice.

(1) Page 27.

Après avoir enlevé les grossières alluvions qui obstruaient les constructions, on a creusé tout autour du monument des voies d'épuration et un canal qui éloigneront les eaux de ses fondations; on a en outre élevé un fort éperon de maçonnerie qui l'enveloppe du côté des montagnes et le protège contre l'invasion des graviers.

Sans s'occuper particulièrement de l'inscription visible encore en partie sur la porte du monument, et dont il a été donné plusieurs interprétations, M. Roussel, rappelant la lecture de M. Bretagne, signale quelques circonstances qui pourront mettre sur la voie de nouvelles découvertes, si l'on porte jamais les recherches dans les terres voisines du monument. M. Roussel fait observer d'abord que le monument de Lanuéjols était, non un temple, mais un édifice destiné à conserver le souvenir d'un événement ou d'une personne. Il fut élevé par Julius Bassianus et Pomponia *Regoia* en l'honneur de deux de leurs fils. Dans l'origine, le monument paraît avoir été plus considérable qu'il n'est aujourd'hui. Un ensemble de constructions semblait en dépendre. L'inscription parle d'édifices voisins et accessoires : *cum ædificiis circum-jacentibus*. M. Roussel recherche quelles pouvaient être ces dépendances du monument principal, et il relève quelques circonstances qui en attestent l'existence et confirment le sens donné à l'inscription par M. Bretagne.

A quelque distance de la construction principale, on a trouvé un fragment considérable de colonne qui ne peut avoir appartenu, par ses formes, à l'édifice encore debout. Un vieux maçon du pays, employé aux travaux de dégagement effectués en 1814, se rappelle qu'à une distance environ de 45 mètres du monument principal, appelé *Mazelet* par les paysans, on trouva des assises de pierre indiquant l'existence en ce lieu d'un autre *Mazelet* de moindre dimension. Sur le même point on découvrit quelques chapiteaux et une pierre de 2 mètres de long, couverte de guirlandes de fleurs reposant sur des têtes de bélier. Tous ces débris ont disparu aujourd'hui, mais peut-être sont-ils cachés seulement sous les atterrissements formés par les ravins de la montagne. D'autres fragments antiques ont été transportés au village de Lanuéjols, et employés à la construction ou à l'ornementation de plusieurs maisons. Un tronçon de colonne antique se voit à l'angle d'un mur moderne, non loin de l'entrée du village. De nombreuses pierres de taille, de travail antique, se trouvent ailleurs. Sur l'une de ces pierres, for-

mant aujourd'hui l'imposte d'une porte, on lit encore un reste d'inscription votive.

Ces indices amènent M. Roussel à faire une conjecture que le temps et de nouvelles recherches peuvent confirmer. Le monument élevé à la mémoire des fils de Bassianus était-il un monument isolé et comme perdu au fond de la vallée de Lanuéjols, aujourd'hui déserte et stérile? N'est-on pas engagé plutôt, par les fragments recueillis tout autour, quelque insuffisants qu'ils soient encore, à croire que le monument était dans le voisinage et la dépendance d'un établissement de quelque importance, et qui serait entièrement détruit ou caché aujourd'hui. La famille des Bassianus ne pouvait-elle avoir le centre de ses propriétés et son habitation ordinaire en ces lieux, comme une autre famille gallo-romaine possédait la terre de *Trevidon*, que l'on sait avoir existé à peu de distance vers le sud, entre le Tarn et le Tarnon, et dont les poésies de Sidoine Apollinaire ont seules conservé le souvenir? Telles sont les questions que se pose, mais que ne veut pas résoudre le président de la Société de la Lozère.

M. Roussel, pour préparer les voies aux réponses vers lesquelles il incline visiblement, insiste sur les ravages que les torrents ont pu occasionner dans ces contrées, quand une culture intelligente ne dirigea plus leur cours et que les anciennes forêts eurent tout à fait disparu. Les montagnes privées de fraîcheur se sont dépouillées entièrement, et les vallées ont été couvertes d'une épaisse couche de gravier qui donne au pays une apparence d'infécondité peut-être trompeuse. « On a la preuve, dit M. Roussel, que la pente des « chaussées de ces montagnes et particulièrement la pente dite la « Côte étaient autrefois couvertes de chênes et de hêtres magnifiques dont la destruction ne s'est consommée qu'à une époque « peu éloignée de nous. Les vieillards de Lanuéjols racontent qu'il « y avait autrefois dans le village cinq à six familles de pauvres « habitants dont le principal gagne-pain consistait à arracher les « vieilles souches des grands arbres de la montagne. »

Il est possible qu'on retrouve dans le village de Lanuéjols, sous les atterrissements amenés par les ravins, la terre végétale telle qu'elle pouvait être au temps où une famille gallo-romaine habitait et exploitait ces lieux. Il est certain qu'en l'absence de toute culture sur les montagnes et d'ouvrages défensifs au bas des ravins, l'accumulation des graviers dans la vallée est très-rapide. En qua-

(1) Page 38.

rante ans le sol s'est exhaussé de 3 mètres autour de l'édifice romain et sur toutes les terres environnantes. En 1814, on avait fait déblayer le monument à cette profondeur ; en 1855, tout était de nouveau envahi par les sables et les pierres descendues des montagnes voisines. La masse de ces débris accumulés est arrivée à former une couche épaisse de cailloux et de sables tout autour et assez au loin de l'ancien édifice romain. L'exhaussement menace les habitations même de Lanuéjols. L'ancienne fontaine du village se trouve à 2 mètres au-dessous du niveau de la route, et l'on a dû élever un mur autour de l'église paroissiale pour la défendre contre l'ensablement.

A la suit de la notice de M. Roussel se trouve un rapport spécial de M. Tourrette au préfet de la Lozère, sur la partie technique des travaux de déblaiement effectués autour du monument de Lanuéjols et sur l'état présent de l'édifice. Le plan général de la construction existante, plus complètement observé peut-être qu'autrefois, est un carré de 5 mètres 30 centimètres dans œuvre. Trois niches de 1 mètre 35 centimètres de profondeur sur 2 mètres 75 centimètres de longueur s'ouvrent à l'intérieur sur trois de ses faces. A l'ouest est la porte, surmontée d'un linteau portant l'inscription gravée sur cinq lignes et fort endommagée. L'ensablement s'élevait presque à la hauteur de ce linteau. Aujourd'hui tout est déblayé jusqu'au niveau des bases des pilastres et l'on peut circuler librement autour de l'édifice. Des murs et des terrassements ont été exécutés dans trois directions pour soutenir et exhausser les chemins et les terres voisines ; le monument se trouve complètement protégé contre de nouveaux atterrissements.

Il appartient à la Société de la Lozère, qui a voulu suivre par elle-même tous ces travaux, et à son zélé président, qui en a eu d'abord la pensée, de continuer les investigations dans les autres localités remarquables du département, et d'apporter au *Répertoire archéologique de la France*, par une description complète des monuments de la Lozère, la part que l'on attend de leur science et de leur dévouement.

L. DE MAS-LATRIE,  
Membre du Comité.

---

RECUEIL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'EURE. (3<sup>e</sup> série) tome V, années 1857-1858. Évreux, A. Hérissey, août 1859, in-8° de IV et 652 pages.

Le titre de ce recueil indique assez que la Société savante du département de l'Eure ne s'occupe guère d'archéologie. Nous trouvons donc, dans les 652 pages qui composent le volume (très-remarquable d'ailleurs) soumis à notre examen, bien peu de travaux que l'on puisse rattacher à la spécialité de la section qui m'a chargé de lui en rendre compte. Il n'y a réellement que deux notices, très-succinctes, qui soient de notre compétence. Les autres sections du Comité auront amplement à dédommager cette Société savante de la brièveté de notre analyse.

M. Izarn, dans sa note relative à une sépulture celtique découverte à Neuilly-sur-Eure, nous apprend qu'il est arrivé trop tard sur les lieux pour voir cette sépulture intacte et même pour empêcher la dispersion des objets qu'elle contenait. Ces objets étaient, d'ailleurs, de chétive importance, si l'on en juge par les débris qu'il est parvenu à recueillir parmi les ossements de treize squelettes, que le propriétaire du terrain avait jetés pêle-mêle avec le sable et le caillou, en enlevant les pierres plates sur lesquelles ils étaient rangés. Ce sont des fragments de poterie grossière, en terre noirâtre, mal cuite, sans peinture et sans vernis ; ce sont aussi trois hachettes et divers instruments tranchants en silex. Un de ces instruments, suivant l'opinion de M. Izarn, serait « une des pièces les plus curieuses » de l'industrie celtique. Il s'agit d'un morceau de silex brun, ayant 247 millimètres de longueur et 25 millimètres dans sa plus grande largeur, offrant une face plate, lisse et unie, tandis que l'autre face est bombée et couverte de stries ou cannelures presque régulières, entaillées de manière à former des arêtes vives, qui représentent évidemment une espèce de lime. On peut supposer avec beaucoup de vraisemblance que cette lime en pierre servait à travailler les ouvrages en bois, en os et en corne, que les anciens peuples fabriquaient, avec une certaine adresse de main-d'œuvre, pour l'usage de la vie domestique. Au reste, M. Izarn a retrouvé, dans les *Antiquités celtiques* de M. Boucher de Perthes (tome I<sup>er</sup>, p. 379) et dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont (année 1846), la preuve de l'existence des limes ou rapes en silex chez les populations primitives de la Gaule.

La notice de M. Doublet de Boisthibaut sur le tombeau de Robert, premier comte d'Evreux, qu'on voyait naguère dans l'église de Saint-Pierre-de-Chartres, n'est qu'un extrait textuel de l'histoire inédite de l'abbaye de Saint-Père, par D. Aubert, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chartres. Cet extrait, qui présente la description d'un monument d'art célèbre, détruit en 1793, pourra être rapproché du dessin de ce tombeau, qui se trouve dans le tome XIV du recueil de Gaignières (voy. les *Monuments de l'histoire de France*, par Hennin, tome III, p. 285), que possède la bibliothèque de l'Université d'Oxford et que M. le Ministre de l'instruction publique fait copier en ce moment même par un artiste habile et consciencieux. Le tombeau de Robert d'Evreux, que son antiquité rendait surtout intéressant, car il datait du milieu du onzième siècle, était élevé de dix pieds environ au-dessus du sol, et soutenu par quatre colonnes de six pieds de haut, entre lesquelles on voyait la statue couchée du comte, plus grande que nature, entourée de six petites statuettes d'anges portant chandeliers et encensoirs, et de deux figurines de prêtres tenant le bâton pastoral. Robert d'Evreux, fils de Richard, duc de Normandie, était représenté vêtu du costume ecclésiastique, en sa qualité d'archevêque de Rouen. Il ne reste plus aucun vestige de ce monument, que D. Aubert signale comme *fort beau*, sinon l'épithaphe gravée sur le mur de la chapelle de Saint-Laurent, dite aujourd'hui de la Madeleine, où il était placé. Voici cette épithaphe qui n'avait pas été recueillie : *Hic jacet Robertus, filius Richardi primi, ducis Normanniæ, primus comes Ebroicensis et archipræsul ecclesiæ Rothomagensis, quam a fundamentis magnificam construxit. Obiit anno 1037.*

Enfin, nous avons lu avec plaisir la notice que M. Bétourné a consacrée à la mémoire d'un ancien ministre de l'instruction publique, M. le comte de Salvandy, qui nous a laissé tant d'honorables et de chers souvenirs. Toutefois, on chercherait en vain, dans cette notice dictée par un noble sentiment de reconnaissance, quelques détails sur l'organisation du Comité historique, qui a eu beaucoup d'éclat pendant toute la durée du ministère de M. de Salvandy. M. Bétourné a omis de constater les progrès que les études archéologiques ont faits en France, sous l'inspiration du Comité, aux travaux duquel M. de Salvandy n'a pas cessé de s'associer avec la plus bienveillante sympathie, malgré les absorbantes et souvent pénibles préoccupations de la vie politique; mais il s'est plu à rappeler le vif intérêt que ce Ministre portait aux Sociétés savantes. « Cet esprit élevé, éminemment généralisateur, dit M. Bé-

ourné, aurait désiré unir par un lien commun toutes les associations particulières et former comme un faisceau de toutes ces forces paralysées en général par l'isolement. En attendant qu'il fût possible de réaliser ce progrès, et afin de préparer les moyens d'exécution, il ordonna qu'un Annuaire des Sociétés scientifiques et littéraires fût publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique. » Le projet de M. de Salvandy a été repris, développé et mis en œuvre par un de ses plus dignes successeurs, le Ministre actuel de l'instruction publique, qui a donné une nouvelle existence, plus active et plus forte, aux Sociétés savantes de l'Empire, en les faisant entrer en communication habituelle avec le Comité et en leur fournissant ainsi un puissant mobile d'émulation permanente. N'oublions pas d'ajouter ici que M. de Salvandy, qui vit paraître sous ses auspices plus de soixante volumes des Documents inédits, a favorisé de tous ses efforts la création des bibliothèques et des musées archéologiques qui se sont tant multipliés en France depuis vingt-cinq ans, et qui s'enrichissent tous les jours par les dons du gouvernement et des particuliers.

Paul LACROIX,  
Membre du Comité.



ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.  
Tome IX, 3<sup>e</sup> cahier, 1857. Epinal, M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> Gley, imprimeur de la  
Société, 1858, in-8<sup>o</sup> de 380 pages.

Voici encore un volume qui appartient moins au domaine de la section d'archéologie, qu'à celui des sections d'histoire et des sciences. Le morceau capital que renferme ce volume est un essai historique sur Beaufremont, son château et ses barons. Nous n'avons pas même à nous occuper de ce château, puisqu'il n'en reste que des ruines pittoresques qui couronnent le sommet d'une colline sur laquelle est bâti le village de Beaufremont, qu'on appelait *Befromont* au treizième siècle et *Beffremont* au quatorzième, ce qui ne justifie pas l'étymologie de *Beau-frais-mont*, proposée par l'auteur de cet essai historique, d'ailleurs plein de recherches curieuses et savantes. Dans une autre notice qui a plus de rapport à l'histoire qu'à l'archéologie (*Notice historique et archéologique sur les dames chanoinesses d'Epinal et la chapelle des Innocents*, par M. Sabourin de Nanton), nous avons trouvé quelques particularités dont la statistique monumentale des Vosges peut faire son profit. C'est d'abord une description de la petite chapelle des Innocents, aujourd'hui en assez mauvais état, puisqu'il est question de la démolir. Cette chapelle, construite au commencement du seizième siècle, dans le style de l'architecture fleurie du quinzième, comme une annexe de la vieille église d'Epinal, a perdu ses vitraux, qui représentaient le massacre des Innocents, et ses tableaux d'autel peints sur bois, qui plaçaient le même sujet en regard de la naissance de Jésus et de l'Adoration des mages. Les vitraux, dont il ne subsiste plus que des vestiges insignifiants, produisaient un *effet merveilleux*, au dire des vieillards qui ont pu les voir à peu près entiers à l'époque de la Révolution : quant aux tableaux, ils étaient encore à leur place autour de l'autel, au moment où l'on jugea nécessaire de réparer la chapelle qui menaçait ruine, c'est-à-dire vers 1840. La maçonnerie fut alors refaite ou du moins on éleva deux contre-forts en moellons pour soutenir la voûte, et les tableaux disparurent : ils servent maintenant de plancher, dans la partie latérale de la nef, entre l'ancien et le nouveau portail de l'église d'Epinal ! On a peine à comprendre un pareil vandalisme, dans un temps où la Commission des monuments historiques et le Comité des arts et monuments veillaient avec tant de zèle à la conservation des œuvres

d'art que nous a léguées le passé. Ces tableaux, larges de 2 mètres 90 centim. sur 2 mètres 30 cent. de hauteur, laissent sans doute beaucoup à désirer sous le rapport du dessin ; mais, suivant le témoignage de M. Sabourin de Nanton, « le coloris était harmonieux et les ombres étaient assez bien ménagées. » Ces tableaux, peints à l'huile et rehaussés d'or, avaient été exécutés vers 1523, sans doute par un peintre lorrain : « Tout dans ces tableaux, dit l'auteur de la notice qui nous les fait connaître, respirait l'archéologie chrétienne et l'iconographie du moyen âge, qui firent un grand usage du symbolisme. » Ils avaient ainsi, en dehors de leur valeur artistique, un intérêt historique qui ordonnait de les mettre à l'abri de toute chance de destruction, soit en les replaçant dans la chapelle, soit en les transportant au musée d'Epinal où les anciennes peintures de l'Ecole lorraine sont accueillies avec une sorte d'orgueil patriotique. Il eût mieux valu les vendre que de les transformer en plancher et de les faire fouler aux pieds par les bons paroissiens de l'église. M. Sabourin de Nanton a eu la curiosité de les examiner, après avoir enlevé les bancs qu'on a posés dessus, et il a reconnu qu'ils étaient dans un *regrettable état de dégradation*, par suite de l'humidité du sol. Il ne nous dit pas qu'il ait tenté la moindre démarche pour conserver, s'il est possible, ces peintures du seizième siècle, et nous devons croire qu'elles ont repris leur place humiliante sous les bancs des fidèles qui ne se doutent pas qu'on les rend complices d'un acte de vandalisme impardonnable. C'est à la section d'archéologie qu'il appartient de demander grâce pour ces tableaux qui sont condamnés à périr, si l'on tarde à les tirer des limbes et à les sauver peut être en les faisant entrer dans le musée d'Epinal.

Ce musée, dont la création remonte à trente-cinq ans environ, est déjà considérable et renferme des collections de différents genres, que les habitants des Vosges se plaisent à augmenter sans cesse par des donations et des legs. M. Jules Laurent en est le directeur intelligent depuis nombre d'années, et il emploie souvent avec bonheur, comme on le voit dans une note qu'il a communiquée au recueil de la Société d'émulation, les sommes mises à sa disposition pour l'entretien et l'accroissement de ce musée, un des mieux entretenus et des plus intéressants de nos musées départementaux. Nous lui recommandons les tableaux de la chapelle des Innocents. La note que M. Jules Laurent a fournie à la Société dont il est membre nous apprend que, dans le courant de 1857, son musée s'est enrichi de nombreuses monnaies gauloises, romaines, françaises et

étrangères; de diverses antiquités celtiques, notamment d'un autel dédié à Rosmerta, divinité locale de Solmariaca, ville gauloise située près de Neufchâteau; de plusieurs statues tombales provenant de l'église des cordeliers des Thons; de quelques bonnes peintures, entre autres d'un portrait d'homme peint par Rigaud, etc. Nous nous rappelons avoir lu, dans les volumes précédents des Mémoires de la Société d'émulation des Vosges, plusieurs notes semblables relatives aux nouvelles acquisitions de ce musée, qui avait déjà un catalogue en 1829 (*Notice des objets exposés au musée du département des Vosges*. Epinal, imprimerie Gérard, 1829, in-12 de 24 pages) et qui acquiert tous les jours plus d'importance artistique et archéologique. Il serait à souhaiter que cet exemple fût suivi dans tous les départements et par toutes les Sociétés savantes, qui sont les tutrices naturelles des musées départementaux. Ces musées, dont quelques-uns pourraient rivaliser avec ceux de Paris et qui contiennent des objets rares, des tableaux de maîtres et des antiquités que le Louvre lui-même peut leur envier, ne sont pas connus comme ils devraient l'être, ne possèdent pas tous des catalogues ou n'en ont que de très-imparfaits, et semblent ordinairement rester étrangers aux travaux des Sociétés savantes locales. La section d'archéologie ne ferait donc que remplir sa mission en invitant ces Sociétés à travailler d'un commun accord au développement des musées et en même temps à la publicité que réclament les collections précieuses qu'ils renferment. Les musées départementaux, surtout ceux dans lesquels l'archéologie, la numismatique et l'histoire naturelle occupent plus de place que la peinture et la sculpture, doivent être et sont déjà, dans plus d'une province, protégés, sinon administrés par les Sociétés savantes de la localité. La fondation organique de ces musées date du Directoire, et c'est de nos jours seulement qu'ils ont acquis une existence régulière et pour ainsi dire matérielle. Plus les Sociétés savantes seront nombreuses et prépondérantes dans le domaine de l'érudition et de l'art, plus les musées seront nombreux, riches et prospères, sous l'influence bienfaitrice de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique.

Paul LACROIX,  
Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE, cinquième volume, 1859.

Deux notices archéologiques dans ce volume : l'une de M. Boreau, sur la position de la station romaine Robrica ; l'autre de M. Ouvrard, sur une crypte découverte à Richebourg, près Beauvau.

Robrica ne nous est connu que par la carte de Peutinger, qui en marque la position entre Juliomagus (Angers) et Cæsarodunum (Tours). D'Anville et Lapie ont identifié ce lieu l'un, avec Longué, l'autre avec Beaufort, deux villes situées sur la rive droite de la Loire. Les historiens et antiquaires du pays, tels que Robin, La Sauvagère, Bodin, ont porté au contraire Robrica sur la rive gauche du fleuve, et ils lui ont assigné pour emplacement le plateau de Chénéhutte, mine abondante d'antiquités que la tradition dit être les restes d'une ville qui se serait appelée Orval.

M. Boreau se prononce également pour la rive gauche ; et sur ce point il nous semble difficile de contester l'opinion des Angevins, car le Vallage, qui borde la rive droite à une grande distance dans l'intérieur, était un pays exposé aux inondations avant l'établissement des levées de la Loire ; la circulation aurait été sans cesse interrompue si elle s'était faite de ce côté. Au contraire, une côte élevée, où l'on n'a rien à redouter des caprices du fleuve, règne tout le long de la rive gauche. D'ailleurs la grande voie qui aurait traversé le Vallage n'a pas été rigoureusement constatée, tandis que celle qui longeait la côte se révèle encore par plusieurs tronçons, et, là où elle n'existe plus, son parcours est indiqué par des ruines si rapprochées les unes des autres qu'elles forment comme une rue. Enfin, c'est sur la rive gauche que la carte romaine figure le tracé.

Quant à la position de Robrica, M. Boreau l'enlève à Chénéhutte pour la transporter à Pont-Fouchard, qui est un faubourg de Saumur. Voici sur quels motifs il appuie son opinion à cet égard :

D'abord le nom de Robrica peut être considéré comme une contraction de *Toarobrica* ou *Toarobriga*, et s'interpréter *Passage du Thouet*, ce qui s'applique on ne peut mieux au Pont-Fouchard.

En second lieu, la distance marquée par la carte de Peutinger entre Juliomagus et Robrica est de 17 lieues gauloises. Or 17 lieues gauloises, évaluées d'après le système de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, qui a démontré que la lieue gauloise contenait 2,415 mètres,

font 41 kilomètres, et 41 kilomètres représentent la distance d'Angers à Saumur.

L'une et l'autre de ces propositions prêtent le flanc à des objections péremptoires.

Il n'est pas démontré que Robrica soit la contraction d'un composé où entre le nom du Thouet, car, s'il en était ainsi, même en supposant l'aphérèse des deux syllabes *Toa*, il resterait *Riobrica*, le nom latinisé du Thouet ayant été *Toarius* et non *Toarus*. D'ailleurs le radical *briga* dans les composés celtiques ne signifie pas un pont ou un passage de rivière, comme le *brug* ou *bruck* germanique, mais bien une éminence. C'est un point que M. Roget de Belloguet a mis hors de contestation dans son *Ethnogénie gauloise*.

Quant au système de M. Pistolet de Saint-Ferjeux sur la mesure de la lieue gauloise, il est fondé sur une lecture de la fameuse inscription géographique d'Autun, que M. le général Creuly vient de réformer, et, par suite de la leçon nouvelle, la lieue gauloise reprend sa contenance de 2,220 mètres, qui résultait d'ailleurs de tant d'autres données.

La conjecture de M. Boreau sur Robrica ne nous paraît donc pas admissible. Il faut chercher ce lieu à 37 ou 38 kilomètres d'Angers, et non pas à 41. Nous convenons que, si, en opérant d'après cette base, la station dont il s'agit ne peut pas se rencontrer à Saumur, elle ne peut pas non plus se rencontrer à Chénéhutte : Chénéhutte est trop près d'Angers, Saumur est trop loin.

Incidentement, M. Boreau s'est livré à une discussion sur le lieu appelé Tasciaca dans la carte Théodosienne. Selon lui, cette station n'aurait pas existé sur la voie de Tours à Bourges, où on l'a toujours cherchée, mais bien sur un embranchement de Riobrica à Bourges. En introduisant, dans cette hypothèse, le calcul de la lieue gauloise égale à 2,415 mètres, il trouve Tasciaca à Tauxigny en Touraine.

Indépendamment des objections qu'il y aurait à faire, comme ci-dessus, relativement au nom des lieux et à la mesure des distances, nous ne voyons pas ce qui autoriserait la critique à supposer un embranchement là où le dessin de la carte montre incontestablement une même ligne qui se continue ; par conséquent nous laisserons Tasciaca à Thézé, emplacement déterminé par l'accord unanime des savants, et confirmé par la présence d'une ruine des plus importantes, la seule de la Gaule par laquelle il soit possible de se faire l'idée du genre d'établissement que les Romains appelaient *Statio* ou *Mansio*.

Le monument de Richebourg, signalé comme une crypte par

M. Ouvrard, n'est pas ce qu'on est convenu d'appeler crypte en archéologie. Il s'agit d'une fosse circulaire, creusée à deux mètres sous le sol actuel du village, et recouverte d'une sorte de dôme en pierres sèches. On a trouvé dans l'intérieur un squelette tourné du côté du nord et des résidus de charbon. D'autres ossements en très-grand nombre semblaient former un cercle autour de la construction. M. Ouvrard attribue cette sépulture à l'un des chefs barbares qui ravagèrent la Gaule du temps des Romains, et il insiste beaucoup sur cette hypothèse. Nous aurions mieux aimé qu'il donnât plus de développement à la partie descriptive de sa notice. Les communications de ce genre ne peuvent servir à l'étude qu'autant que la personne qui a eu l'avantage de voir les choses fournit les renseignements les plus minutieux sur leur dimension et sur leur position respective. Tout doit être considéré, mesuré, dépeint. C'est ce que n'a pas fait M. Ouvrard. Il parle à ses lecteurs comme s'ils avaient assisté à la découverte, et sa brièveté est telle que nous ne sommes pas même certain d'avoir saisi la véritable configuration du monument qu'il voulait faire connaître.

J. QUICHERAT,  
Membre du Comité.

## COMMUNICATIONS DIVERSES.

---

RAPPORT SUR LES COMMUNICATIONS DE MM. LE COMTE DE SOULTRAIT, DUMOUTET, HUCHER, L'ABBÉ BARBIER DE MONTAULT, NOZOT, AMÉ, ARNAULT, SALMON, PERNOT, GODARD-FAULTRIER, MICHELIN, CHARMA, ED. FLEURY, A. RAMÉ, JUNG, GOZE ET DUSEVEL.

J'ai à rendre compte à la Section d'un certain nombre d'envois d'inscriptions qui ont été adressés au ministère, et dont il m'a été successivement donné communication depuis la reprise de nos séances au mois de novembre dernier. Le nombre des monuments qu'on vous a fait connaître ainsi, par des copies ou par des estampages, ne s'élève pas à moins de deux cent quatre-vingts. Ce chiffre atteste que l'activité des correspondants du Comité n'éprouve aucun ralentissement. Nous serions même fondé à croire que la certitude de voir leurs travaux appréciés, comme ils méritent de l'être, dans nos publications imprime à leur zèle une ardeur toute nouvelle. Nos correspondants savent aujourd'hui que leurs envois sont l'objet d'un examen consciencieux, que les documents par eux transmis sont classés avec un soin qui en assure la conservation, et qu'un jour, quelque lointain qu'il puisse être encore, l'administration prendra les dispositions nécessaires pour utiliser, dans l'intérêt de la science, le fruit de tant de recherches laborieuses.

Vous comprenez, Messieurs, qu'il n'est pas possible de soumettre à votre attention l'énumération détaillée de près de trois cents monuments. Je devrai me borner à vous indiquer sommairement la part qui revient à chacun de nos correspondants, et ne pourrai consacrer que quelques lignes aux monuments qui méritent, par leur valeur exceptionnelle, une mention spéciale.

M. le comte *de Soultrait*, membre non résidant du Comité, se place au premier rang, par le nombre et l'importance de ses envois. Nous avons reçu de lui cent quarante-huit inscriptions qui représentent l'épigraphie complète de l'arrondissement de Cosne (Nièvre), celle de l'ancienne abbaye de Tournus, celle de la cathédrale d'Au-

tun, et celle de la ville de Montbrison. D'autres inscriptions proviennent de Chartres, de Varzy, de Cuffy, du Breuil, de S. Pierre-Laval et de Sury-le-Comtal. Trente-trois monuments ont été estampés par M. de Soutraît. Des notes, qui sont le fruit d'une étude sérieuse de l'histoire de nos provinces, forment le plus utile commentaire au texte des inscriptions. Les six cantons de l'arrondissement de Cosne ont fourni soixante-treize monuments; épitaphes de nobles seigneurs, d'ecclésiastiques, de prieurs, de religieuses, de guerriers qui se sont distingués au siège de La Rochelle et dans les campagnes de Louis XIV, de bourgeois, de marchands; tombe gravée en creux de Françoise de la Rivière, morte en 1606, dame de la reine Marguerite, dont le monument supprimé, en 1682, par le curé de Saint-Martin, près de Donzy, fut rétabli par l'ordre formel de l'évêque d'Auxerre, ainsi que le rapporte le *Mercuré Galant* du mois de janvier 1687; l'inscription placée sur la sépulture de Georges de Guiscard, comte de la Bourlie, qui avait été sous-gouverneur de Louis XIV et qui mourut, en 1693, âgé de 89 ans; fontes et bénédictions de cloches, du seizième siècle au dix-huitième; fondations de prières et d'aumônes; pose de la première pierre du chœur d'Annay, en 1511; restauration de l'église de Champlémy, en 1590; confection d'une cuve baptismale pour l'église d'Arbourse, en 1597. Le plus ancien des monuments épigraphiques de l'arrondissement de Cosne appartient à la première moitié du quatorzième siècle; le plus récent date de 1787.

De l'ancienne abbaye de Tournus: au pied d'une colonne, en grands caractères du commencement du douzième siècle, le nom d'un architecte appelé Rencon; estampages de plusieurs dalles funéraires, d'un dessin remarquable, dont les plus intéressantes représentent Madame Simone de Berzé, 1327, Claude de Toulangeon, chevalier, 1495, et son frère, Jean de Toulangeon, abbé de Tournus; une série d'épitaphes, de 1385 à 1752, où sont nommés, tour à tour, les officiers et les dignitaires de l'abbaye, puis les membres du chapitre qui prit possession de l'église abbatiale, après la sécularisation du monastère en 1623. De la cathédrale d'Autun: les inscriptions du portail occidental qui expliquent la scène du Jugement dernier sculptée dans le tympan de la principale entrée, et qui nous ont transmis le nom de Gislebert, l'auteur de ce grand ouvrage; les épitaphes de plusieurs chanoines; celles du célèbre président Jeannin, de sa femme, Anne Guéniot, et de son frère Nicolas, abbé de Saint-Bénigne de Dijon. De l'ancienne commanderie de Montbrison: les épitaphes d'un *précepteur* et de deux prieurs de l'hôpital de Jérusalem, treizième siècle; plusieurs inscriptions qui se lisent sur les murs extérieurs, sur les pa-



rois intérieures et sur la grosse cloche de l'ancienne église collégiale de Notre-Dame, 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. De l'église des Cordeliers de la même ville, transformée en halle au blé : l'épithaphe du confesseur de Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, et celle d'Antoine de Sugny, qui, suivant une pieuse coutume, trépassa en habit de frère mineur, quinzième siècle. La cloche de Notre-Dame de Montbrison, qui porte le nom de *Sauveterre*, date de 1502. C'est un monument remarquable de l'art du fondeur à cette époque. Autrefois, il y a bien longtemps de cela, elle possédait une vertu miraculeuse, sans parler de son pouvoir de chasser la foudre. Lorsque le voyageur perdu dans la campagne réclamait le secours de Notre-Dame, *Sauveterre* se mettait à sonner pour lui indiquer la direction qu'il devait suivre.

Une inscription, en dix hexamètres latins suivis d'une ligne de prose, constate que la première pierre de l'église de Notre-Dame de Montbrison fut posée le jour de la fête de saint Clément, de l'année 1226, par Guy V, alors enfant, dont le père, Guy IV, comte de Forez, constitua en dot à la collégiale le domaine de Moingt, la dime de Verrières, et soixante livres à prendre sur le marché de Montbrison. Cette inscription présente une particularité assez curieuse. Le chapitre métropolitain de Lyon, très-jaloux de ses droits, fit ajouter, en interligne, au-dessus du vers qui rapporte que le jeune Guy posa la première pierre par ordre de son père, ces mots significatifs : *auctoritate ecclesie lugdunensis*. De son côté, le comte voulut que du moins il fût bien établi que la dotation du chapitre de Notre-Dame ne devait être attribuée qu'à sa libre volonté, et c'est ce qu'atteste le mot *libere* gravé, après coup, au-dessus de cet hémistiche, *dedit, extulit atque dotavit*. Les lettres de l'inscription sont enluminées alternativement de rouge et de bleu.

M. de Soultrait a estampé, à Saint-Pierre de Chartres, la tombe de Simon de Bérou, chanoine, mort vers 1220, au sujet de laquelle M. Paul Durand a écrit une très-intéressante Notice dans les Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir ; à Saint-Pierre-Laval, la dalle d'Eustache de Chatelus, damoiseau, 1287 ; dans l'église du Breuil, celle d'Haelis du Breuil, bisaïeule du célèbre chancelier qui fonda, sur la montagne Sainte-Geneviève, à Paris, le collège autrefois renommé de Montaigu ; à Varzy, une inscription rimée du seizième siècle, en français, qui rappelle que l'église de Saint-Pierre fut dédiée, en 1350, le jour de la Saint-Michel.

La formule *rex venit in pace, deus homo factus est*, qui s'est rencontrée sur plusieurs cloches du Bourbonnais, se reproduit sur celle de Sury-le-Comtal, fondue en 1531. Dans la cour d'une maison du

seizième siècle, de la même ville, M. de Soutraît a relevé la devise *post tenebras lux* que la calviniste Genève inscrit encore aujourd'hui sur ses édifices et sur sa monnaie.

M. Dumoutet a recueilli vingt inscriptions, dont il adresse des fac-simile, et qui appartiennent aux quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. A l'exception de celle de Varzy, dont nous devons un premier exemplaire à M. de Soutraît, et de celles qui se lisent au pied de la croix monumentale de Coust, 1473, elles proviennent de divers édifices de Bourges, le musée, l'ancienne église des Carmes, l'église de Saint-Bonnet, l'ancienne église de l'Oratoire et l'abbaye de Saint-Laurent. Elles forment, avec celles que le Comité a déjà reçues de M. Dumoutet, un ensemble très-important, qui permettrait de publier déjà l'épigraphie, à peu près complète, de la ville de Bourges, autrefois si riche en monuments historiques. M. Dumoutet ajouterait beaucoup à la valeur de ses communications, s'il pouvait prendre la peine d'y joindre des notes explicatives.

Il n'était parvenu au Comité, jusqu'à présent, qu'un très-petit nombre d'inscriptions de l'ancienne province du Maine. M. Hucher a bien voulu répondre à un appel que nous lui adressions dans un de nos précédents rapports par un envoi de trente-cinq monuments. M. Hucher s'est dessaisi en notre faveur de copies qu'il avait relevées pour son propre compte, et nous ne pouvons que lui en témoigner toute notre reconnaissance. Disons cependant qu'elles se ressentent quelque peu de la précipitation avec laquelle elles ont été faites, et qu'elles sont pour la plupart dépourvues des renseignements historiques qui leur auraient formé un si utile complément. C'est ainsi que nous avons regretté de ne trouver aucun détail sur une dalle qui fut placée sur la sépulture de Geoffroy II de Loudun, évêque du Mans, mort, en odeur de sainteté, en 1255, et qui sert aujourd'hui de retable à un autel dans l'église de Saint-Denis d'Orques. Autant qu'il est permis d'en juger, d'après une petite gravure, l'effigie du prélat, peinte sur cette dalle, aurait été refaite, au seizième ou au dix-huitième siècle, tandis que l'inscription gravée, sur les bords, en capitales gothiques, paraît dater du treizième siècle.

Les monuments funéraires des premiers présidents du parlement de Paris existaient autrefois en grand nombre dans les églises de la capitale; ils ont été détruits, et nous sommes trop heureux d'en retrouver au moins un souvenir dans quelques dessins coloriés que possède la bibliothèque Mazarine. M. Hucher a rencontré, dans l'église paroissiale de Chemiré-le-Gaudin, la dalle en marbre noir qui

recouvrait les restes de *noble et saige homme maistre Pierre de Courthardy, conseiller et premier président du parlement de France, lequel trépassa, à Paris, le 25 octobre 1505*. La dalle est en marbre noir; au milieu, l'écusson du défunt, de sable a deux épées d'argent passées en sautoir; aux angles, les attributs des quatre évangélistes; sur les bords, l'inscription incrustée en marbre blanc, et composée de belles lettres capitales à demi-gothiques. Au-dessus, sur un marbre, huit distiques latins comparent Pierre de Courthardy à Cicéron pour l'éloquence, à Caton pour la gravité, à Fabius pour le conseil, au jurisconsulte Scævola pour la science du droit. Louis XI professait la plus grande estime pour ce premier président qui a laissé un nom très-honorable dans les fastes de la magistrature française (1). Par les soins de M. Hucher, la conservation de ces deux marbres précieux est désormais assurée. Pour préserver la dalle, on a jugé qu'il était prudent de la dresser contre un mur. Nous aurions désiré qu'on indiquât sur le sol, au moyen d'un signe quelconque, le lieu de la sépulture du président.

M. Hucher signale au Comité l'existence d'un autre monument, malheureusement mutilé, qui fut élevé, dans l'église de Château-l'Hermitage, en mémoire de Marie de Bueil, veuve de Baudouin de Crenon, chevalier, et sœur de Jean V, sire de Bueil, comte de Sancerre, amiral de France, surnommé le Fléau des Anglais. Un tombeau armorié porte la statue couchée de la dame de Crenon. Sur les parois qui en forment l'encadrement, des peintures, dont il ne reste plus que des lambeaux, représentaient plusieurs personnages de la même famille, assistés de leurs saints patrons et priant aux pieds de la Vierge. Au croquis de ce monument, M. Hucher a joint l'empreinte d'un magnifique sceau de l'amiral de Bueil qu'il possède dans sa collection.

Les autres inscriptions communiquées par M. Hucher se classent de 1409 à 1728; elles contiennent des détails intéressants sur des donations d'immeubles, des constitutions de rentes, des fondations de pains bénits et de prières.

Nous vous avons déjà parlé, Messieurs, de cette figure de pape qui se trouve dans les vitraux de la cathédrale du Mans, au-dessus de laquelle M. Hucher croit pouvoir restituer le nom patronymique d'Innocent IV, *Senebaldus* (*Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 410). Nous avons combattu cette opinion. Il nous paraissait

(1) On peut voir dans le *Trésor de numismatique et de glyptique. Médailles françaises*, 1<sup>re</sup> partie, pl. LIV, n<sup>o</sup> 1 et p. 44, une médaille de ce personnage. Du côté de la face on lit : *Petrus corthardus regius advocatus*. Au revers, cette inscription : *Arx virtus et ingenium*. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

sans exemple qu'un pape fût désigné dans un monument public autrement que par son nom officiel. M. Hucher nous adresse de nouvelles explications à l'appui de son interprétation et nous met sous les yeux une lithochromie qui représente le vitrail, objet de la controverse. Les épitaphes citées par M. Hucher ne modifient en rien notre manière de voir. Autre chose est d'indiquer, dans une inscription funéraire, le nom de la famille qui a eu l'honneur de donner un pape à l'Église, ou de désigner le même pape sous ce nom, dans une peinture de cathédrale, sans même y ajouter celui qu'il aurait lui-même adopté en prenant la tiare. Nous avouons cependant qu'il ne serait pas facile de compléter, autrement que ne le fait M. Hucher, le fragment d'inscription resté dans la verrière. Quoi qu'il en soit, le Comité apprendra avec satisfaction que, conformément au vœu exprimé dans notre rapport, ce débris sera laissé tel que le temps nous l'a fait.

L'arrondissement de Loudun a fourni aux investigations de M. l'abbé *Barbier de Montault* trente-quatre inscriptions, épitaphes de seigneurs, de gens d'église et de bourgeois, réparations d'édifices, fontes de cloches, observations météorologiques tracées à la pointe, fondations de prières, du quinzième siècle au dix-huitième. Le même correspondant a envoyé un texte imprimé qui relate la consécration de l'église de Notre-Dame de Cheffe au diocèse d'Angers, par l'évêque Geoffroy III de la Mousche, le 18 août 1167. Ce texte a une toute autre physionomie que celle des inscriptions de consécration que nous connaissons de la même époque. M. l'abbé Barbier voudra bien dissiper nos doutes à ce sujet. Mentionnons encore, pour nous acquitter, envers M. l'abbé Barbier, des notes sur les sceaux employés par le chapitre d'Angers, aux quatorzième et quinzième siècles, le dessin d'une serrure datée de 1589, l'empreinte d'un fer à hosties de l'église de Chanzeaux (Maine-et-Loire) où sont figurées la mort du Christ et la descente de Croix, quinzième siècle; enfin, un numéro du *Journal de Maine-et-Loire*, du 6 août 1859, dans lequel notre correspondant a consigné le récit de la découverte d'une sépulture franque dans un mur de l'église de Notre-Dame, à Chalennes.

M. *Nozot* s'est dévoué à l'exploration du département des Ardennes. Il examine les monuments, il compulse les archives communales, il copie ou estampe les inscriptions. Ses derniers envois comprennent la description des églises de Mézières, de Prez et d'Estrebay des renseignements sur des tombes de guerriers découvertes, en 1859, à Villers-Cernay; des notices sur plusieurs communes; quel-

ques rondes et chants populaires, avec les airs notés, à communiquer à qui de droit, si quelqu'un de nos collègues s'occupe encore de les recueillir. Les inscriptions sont au nombre de vingt-cinq. Nous citerons celle qui constate la levée du siège de Mézières, par l'armée de Charles-Quint, en 1521 ; celles qui furent retrouvées sur les cercueils des princes souverains de Sedan, à l'époque de la translation solennelle qui en fut faite au temple protestant de cette ville, le 9 janvier 1842 ; les épitaphes du maréchal de Fabert, en l'église des Capucins de Sedan, et de Nicolas Duchâtel, peintre du roi de Pologne, dans l'église paroissiale de Château-Porcien.

Avant d'être investi des fonctions d'architecte du département du Morbihan, M. Amé résidait dans le département de l'Yonne, et c'est dans ce pays qu'il a estampé pour le Comité, à Montréal, à Serbonne, à Vézelay, quatre tombes de la famille de Pierre Desgranges, bailli d'Auxois, commencement du quatorzième siècle ; celle de Jeanne, femme de Gasse de Poissy, écuyer, 1319 ; celle de Jean de Chany, licencié en lois, représenté entre ses deux femmes, 1380. Il a recueilli, dans la ville d'Avallon, un texte évangélique gravé sur la façade d'une maison, quinzième siècle ; une inscription de même époque placée sur la porte de l'église de Saint-Lazare, qui ouvrait sur le cimetière ; et celle qui se lit autour d'une des cloches de la même église. Par une coïncidence singulière, l'inscription de l'ancien cimetière d'Avallon est absolument semblable à celle qui se voit fixée contre le mur septentrional de l'église paroissiale d'Argenteuil, près Paris, à l'entrée du vaste enclos qui servait autrefois de lieu de sépulture. Malheureusement les deux inscriptions sont aujourd'hui très-mutilées. Elles adressent aux défunts une salutation fraternelle, implorent pour eux le bonheur des cieux, et réclament en échange leur intercession auprès de Dieu pour les fidèles demeurés sur la terre. M. Amé propose de rédiger une description détaillée de l'Eglise d'Avallon et de communiquer les renseignements qu'il possède sur le monument de pierre qui servait de châsse aux reliques de saint Lazare, dans le chœur de cet édifice. Nous ne pouvons que hâter de nos vœux la réalisation de cette offre.

En 1834, un antique tombeau fut exhumé, au milieu des ruines imposantes de l'abbaye de Maillezais (arrondissement de Fontenay, département de la Vendée). Le cercueil de pierre contenait un peu de poussière, quelques débris de crose, un anneau d'or et une lame de plomb. L'anneau est resté à Maillezais, entre les mains du savant propriétaire de l'ancien domaine abbatial. La plaque de plomb se trouve au musée de Niort, en compagnie d'une précieuse statue à

demi-brisée, autrefois posée sur la même sépulture. M. *Arnault* a fait parvenir au Comité un estampage en plâtre de l'inscription gravée sur le métal; voici ce que nous y lisons, autant que nous le permet l'état de cette épreuve et la confusion des lettres enclavées les unes dans les autres : *II idvs avgvsti obiit goderannvs santonenſis episcopvs hvvsque loci abbas piſſimvs*. Cette épitaphe n'a-t-elle pas une tournure et une concision toutes romaines? Nous n'avons pu tenir compte ici des abréviations de l'original. M. *Arnault*, qui a le monument sous les yeux, voudra bien rectifier notre lecture dans le cas où elle lui paraîtrait erronée. *Goderan*, vingt-deuxième évêque de *Saintes* et quatrième abbé de *Maillezais*, mourut, en 1073, sous le règne de *Philippe I<sup>er</sup>*.

Nous devons à l'obligeance de MM. *Salmon*, *Pernot*, *Godard-Faultrier* et *Michelin*, quatre inscriptions des seizième et dix-septième siècles, savoir : l'épitaphe de *Jean Dubos-Carré*, curé du *Teil*, près *Louviers*, qui fit en son église de nombreuses fondations, 1510; celle du sieur de *Tournefoc*, qui fut blessé, au service du roi, devant *La Rochelle* et qui devint ensuite écuyer d'*Antoinette de Bourbon*, duchesse de *Guise*; l'éloge funèbre de *Guillaume Lanier*, conseiller d'État, fondateur de l'église des *Ursulines d'Angers*, 1646; l'épitaphe d'*Ambroise de Bournonville*, duc et pair de France, ancien gouverneur de *Paris*, 1693.

Des fouilles pratiquées dans l'église de l'ancienne abbaye aux *Dames de Caen* ont amené, le 7 octobre dernier, la découverte d'une inscription empreinte d'une tendresse toute dévotieuse que l'abbesse *Laurence de Budos* et les religieuses consacrèrent, en 1650, à leur défunt confesseur. Le mysticisme du style de l'épitaphe n'a, d'ailleurs, rien qui doive nous surprendre; les livres de piété du dix-septième siècle sont remplis d'expressions de ce genre. L'insertion que nous proposons de faire, dans la *Revue*, de la curieuse notice rédigée, au sujet de cette découverte, par M. *Charma* nous dispense, d'ailleurs, d'entrer dans de plus longs détails.

Le 30 avril 1578, on faisait périr sur un bûcher, au milieu de la grande place de *Ribémont*, *Jeanne Harvillier*, restée célèbre dans les traditions populaires sous le nom de *la Sorcière de Verberie*. Un chirurgien barbier, maître *Jean de Langellerie*, avait reconnu, avec le concours d'un de ses confrères et du bourreau de *Laon*, que certaines marques, qui existaient sur le corps de cette malheureuse femme, étaient bien réellement l'œuvre du démon. M. *Fleury* a retrouvé et dessiné dans l'église de *Ribémont* une inscription qui relate que *Jean de Langellerie*, fit faire, en 1596, un tableau peint ou

sculpté sur un des murs du clocher. Deux écussons sont gravés sur la pierre. L'un porte une paire de ciseaux et un rasoir, emblèmes de la profession du donateur. M. Fleury a cru voir dans l'autre la fameuse sorcière partant pour le sabbat un balai à la main. Nous engageons M. Fleury à examiner de nouveau la petite figure qui occupe en effet l'écusson de gauche. La femme de Jean de Langellerie se nommait Geneviève, et peut-être aura-t-elle voulu faire représenter ici sa patronne tenant le cierge qu'on lui donnait autrefois pour attribut. Entre la sorcière de Verberie et la patronne de Paris, il y a bien quelque différence, et la difficulté ne pourra être éclaircie qu'au moyen d'une nouvelle étude du monument.

Depuis de longues années, l'admirable abbaye du Mont-Saint-Michel, transformée en prison d'État, demeure à peu près inaccessible aux archéologues, et cependant, de tous les établissements monastiques du moyen âge, encore debout dans notre pays, c'est peut-être le mieux conservé dans son ensemble et le plus digne d'un sérieux examen. M. Ramé jouit du rare privilège de pouvoir le visiter à loisir. Nous acceptons avec empressement, au nom du Comité, l'annonce de l'envoi prochain du résultat des recherches auxquelles M. Ramé avait l'intention de se livrer dans les premiers mois de la présente année. Notre correspondant était parvenu, dès l'année dernière, à lever un plan plus exact et plus complet que tous ceux qui ont été publiés jusqu'ici. Comme avant-goût de ses communications ultérieures, M. Ramé nous adresse le dessin d'un bas-relief sculpté dans un des écoinçons des arcades du cloître. Trois personnages y sont assis ; une inscription indique leurs noms. L'un, placé au milieu, paraît être un des religieux de l'abbaye, probablement celui qui présidait aux travaux, plutôt comme directeur que comme architecte ; il est appelé Garin. A ses côtés, maître Roger et maître Jean, en costume laïque, semblent recevoir ses instructions. Ce groupe a souffert de très-fâcheuses mutilations. Les attributs de leur profession, que tenaient les deux artistes, ont été brisés. Je pense, comme M. Ramé, que les trois figures représentent l'operarius et les constructeurs du cloître. Cette partie de l'abbaye fut achevée en 1228, ainsi que le déclarait une inscription dont il ne reste plus que des fragments dont M. Ramé enverra un fac-simile.

M. Jung, professeur et bibliothécaire à Strasbourg, a fait hommage au Comité d'une très-intéressante notice imprimée sur l'ancien monastère de Saint-Étienne, fondé à Strasbourg, sous le règne de Chilpéric II. Il en décrit l'église romane rendue récemment au culte, après un long intervalle d'abandon et de dévastation. Il en publie

trente-quatre inscriptions, des premières années du quatorzième siècle au commencement du seizième, autrefois gravées sur des tombes d'abbeses, de chanoinesses, de chanoines et de nobles dames. Nous prions M. Jung de nous indiquer les épitaphes qui auraient survécu à la destruction de la plupart des sépultures du monastère et de nous en faire parvenir des copies annotées

M. *Maud'heux*, président de la Société d'émulation des Vosges, voudrait avoir l'explication de trois ou quatre mots sculptés en relief, d'une manière bizarre, sur le mur d'une maison de la commune de Ruaux. Jusqu'à meilleur avis, nous lisons, sur la copie communiquée... MIL SIX CENS...

Pour terminer ce long rapport, il me reste à dire qu'on m'a renvoyé trois estampages d'inscriptions, qui furent adressés au Comité, il y a plusieurs années, par *MM. Goze et Dusevel*, et dont il a été rendu compte dans la séance du 12 janvier 1852. (*Bulletin des Comités historiques. — Archéologie*, tome IV, p. 16.) La plus importante présente tous les caractères des monuments épigraphiques de l'époque mérovingienne la plus reculée. Les deux autres rappellent une donation faite par un religieux, avant sa profession, pour aider à construire une chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, fin du quinzième siècle, et la confection des petits timbres de l'horloge de la cathédrale d'Amiens, en 1508. Le Comité exprimait, en 1852, le désir d'avoir sous les yeux un fac-simile de l'inscription mérovingienne, surtout pour les trois dernières lignes qui ont été surchargées par le graveur. Nous ne pouvons que renouveler le même vœu. Cette inscription, que le musée d'Amiens a recueillie, marquait la sépulture d'une femme chrétienne nommée Adalhilde. Au-dessous du texte, une croix pattée est grossièrement dessinée entre deux colombes, comme sur la plupart des monuments chrétiens primitifs.

F. DE GUILHERMY,  
Membre du Comité.



# ÉTUDES HISTORIQUES.

---

## HISTOIRE DES ÉTATS D'ARTOIS.

### TROISIÈME PÉRIODE.

*Des États d'Artois depuis la réunion de cette province au territoire français jusqu'à la révolution de 1789.*

(Suite et fin) (1).

#### § XLII. Encouragements donnés par les États au commerce et à l'industrie.

Nous avons déjà indiqué bien des faits qui font connaître l'administration éclairée des États dans l'intérieur de l'Artois. On n'a qu'à parcourir les nombreux registres qui reproduisent leurs délibérations : on verra que les États ne négligent rien de ce qui peut assurer la prospérité de la province.

Dès 1768, ils prévoient que l'exploitation des mines sera un jour la richesse du pays, et, pour encourager l'industrie houillère, ils prennent la résolution d'accorder 50,000 livres aux entrepreneurs qui seront parvenus à trouver une mine de charbon de terre dans la province. Mais cette somme ne sera payée que lorsque la mine sera mise en pleine exploitation et qu'elle aura été reconnue abondante ; il faut que le charbon nouvellement découvert se débite à meilleur marché que celui des provinces voisines (2). Plus tard, les États se montrent encore plus larges dans leurs encouragements :

(1) Voir le III<sup>e</sup> volume, p. 453 et 587 et le volume précédent, p. 182, 316 et 702.

(2) 1<sup>er</sup> supplément, t. III.

ils promettent, en 1777, une récompense de 200,000 liv. à ceux qui auront mis une mine de charbon en exploitation (1).

Les États portaient leur attention sur toutes les branches d'industrie et de commerce utiles au pays. Leur libéralité leur attirait de nombreuses requêtes; mais ce n'était qu'en connaissance de cause qu'ils accordaient leurs encouragements (2). Quand il s'agissait de doter la province d'une industrie nouvelle, ils ne refusaient ni leur protection ni leurs bons offices. Mais, en même temps, ils continuaient à soutenir les manufactures déjà existantes. Le commerce des dentelles, dont la fabrication faisait vivre tant de monde à Arras et dans les campagnes voisines, était menacé d'une ruine prochaine par suite des droits perçus à la sortie de la province. En 1773, les négociants en dentelles supplièrent les États d'intervenir auprès du gouvernement pour obtenir l'exemption ou tout au moins la diminution de ces droits. Sur l'avis des commissaires aux requêtes, l'assemblée n'hésita pas à promettre ses bons offices (3). Une requête du même genre fut adressée aux États par les demoiselles Delemaire, qui avaient établi à Arras une fabrique de porcelaines. Un droit de 12 liv. par quintal avait été imposé sur les porcelaines qu'elles fabriquaient. L'assemblée de 1779 appuya leur réclamation et parvint à faire réduire les droits à 8 liv. seulement par quintal.

Ces seuls faits, pris au milieu d'une foule d'autres du même genre, suffisent pour indiquer la part que prenaient les États au développement du commerce et de l'industrie.

#### § XLIII. Chemins et canaux exécutés par les soins des États.

En même temps qu'ils encourageaient les industriels, les États favorisaient le commerce, en unissant entre elles les villes de la province et en les mettant en communication avec les cités voisines par des voies larges et commodes. Il ne se passa pas d'année sans que l'assemblée générale ne décidât l'exécution de quelque nouveau chemin (4). Des sommes considérables étaient votées régulièrement pour l'entretien des routes de la province.

Les travaux d'utilité publique procuraient aux États le moyen d'extirper la mendicité du pays : ils occupaient tous les pauvres valides. Quand on parcourt les registres des délibérations, on reste

(1) Rég. aux délibérations de l'Assemblée générale de 1777.

(2) Voyez les *Registres aux délibérations*, passim.

(3) Cahier des requêtes de 1773.

(4) Voyez les *Registres aux délibérations*, passim.

convaincu que, dans cette partie de leur administration, les États n'ont jamais agi qu'en vue des intérêts généraux de l'Artois. Cependant on a prétendu que certaines routes avaient été exécutées pour la commodité de membres de la noblesse qui désiraient donner des accès faciles à leurs châteaux (1).

C'est encore à l'administration des États qu'on doit la plupart de ces cours d'eau artificiels, si utiles au commerce, qui contribuent tant aujourd'hui à la prospérité du département.

Quelquefois, nous l'avons déjà remarqué, les États n'étaient pas d'accord avec le gouvernement sur le tracé des canaux, parce que, il faut l'avouer, l'intérêt de la province passait souvent, pour eux, avant l'intérêt du royaume. Dumouriez, étant à Paris en 1775, y trouva les députés à la cour qui venaient porter les plaintes des États d'Artois contre un projet de redressement de la Lys (2). Ce projet était l'œuvre d'un maréchal de camp du génie, nommé Bouillard : il consistait à creuser, en dehors de l'Artois, un canal qui devait profiter aux villes de Flandre et principalement à Lille. Or les États d'Artois, qui ne redoutaient rien tant que la prospérité commerciale de cette riche cité, avaient proposé un projet de canal passant par le centre de l'Artois et se dirigeant vers Dunkerque ; ils s'étaient engagés à y employer 500,000 liv. par an sur les fonds de la province. Le ministre de la guerre de ce temps était M. du Muy, auparavant commandant en Flandre. Il avait fait adopter le projet de Bouillard et y avait même ajouté une injustice : c'était d'employer les 500,000 liv. offertes par les États à l'exécution d'un canal qui devait ruiner le commerce de la province. Les députés jetaient les hauts cris ; un d'entre eux, le chevalier de Ghistelle, raconta cette affaire à Dumouriez, qui parla au ministre en faveur du projet des États. Dumouriez fut chargé par M. du Muy d'aller examiner sur les lieux les avantages et les inconvénients du projet du redressement de la Lys et les motifs des plaintes des États d'Artois.

Dumouriez partit pour le nord de la France, et, après avoir pris connaissance des lieux, il fit un Mémoire dans lequel il cherchait à démontrer « que le projet du redressement de la Lys, qui, d'après le devis de Bouillard, ne devait coûter que 10 millions, en coûterait plus de 40 ; que la partie du canal faite entre Aire et Saint-Omer sous sa direction, dont le devis ne montait qu'à 1,200,000 liv. avait déjà

(1) On trouve ce reproche dans le pamphlet intitulé : *A la nation artésienne, sur la nécessité de réformer les États d'Artois.*

(2) Voyez *Mémoires de Dumouriez*, chap. III, livre II, collection Barrière, t. XI.

coûté plus de 4 millions et demi et que c'était un ouvrage à recommencer; que, militairement, en redressant la Lys, on découvrait Douai par le dessèchement des marais de Courières, qui avaient été un des principaux points de défense du maréchal de Villars dans la guerre de la succession; que, politiquement, on jetait tout le commerce sur la ligne extrême de la frontière en entreprenant de rendre la Lys navigable; qu'en plaçant le centre du commerce à Lille, qui devait n'être considérée essentiellement que comme une place d'armes, on appauvriissait, on dépeuplait l'Artois, qui n'avait pas, autant que la Flandre, la ressource d'un sol très-fertile et d'une excellente culture; qu'en cas de guerre contre la maison d'Autriche, le commerce serait facilement intercepté, puisque les ennemis partageraient le cours du canal de redressement; qu'au contraire, en adoptant le projet des États d'Artois, on vivifiait leur province, on y donnait au commerce un cours assuré, même en temps de guerre, parce qu'il serait à couvert par les places fortes et par la Lys, en son état naturel marécageux, qui lui servirait d'avant-fossé; et que même, en cas que les ennemis pénétrassent, on se donnerait par le canal intérieur de l'Artois une seconde ligne de défense. »

Dumouriez avoue que M. du Muy trouva d'abord que, dans son Mémoire, les raisonnements étaient plus spécieux que solides; toutefois le ministre finit par être de l'avis de Dumouriez; la cause des États d'Artois fut gagnée; on ordonna la suspension des travaux du redressement de la Lys.

Les États d'Artois n'étaient pas non plus disposés à adopter le projet qu'avait le gouvernement de joindre l'Escaut à la Scarpe par la canalisation de la Sensée depuis Bouchain jusqu'à Douai. Les commissaires nommés par l'assemblée de 1776 combattirent ce projet qui, en dirigeant la navigation sur Courchelette, devait surtout profiter aux intérêts de la ville de Douai; ils en présentèrent un autre plus avantageux pour leur province. « Si le gouvernement voulait, disaient-ils, considérer l'intérêt réel de la Flandre et de l'Artois, il serait préférable que la jonction de l'Escaut avec la Scarpe se fit au-dessous du village de Biache, plus rapproché du centre de l'Artois, et que le canal de communication passât par l'Écluse et Sailly en Ostrevent. Ce projet aurait l'avantage de dessécher la vallée, de la rendre propre à la culture, et, au point de vue militaire, de former une barrière facile à défendre contre l'ennemi (1). » Malgré ces raisons, le projet des États ne fut pas mis à

(1) Assemblée du 18 novembre 1776. — Rapport des députés à la cour.

exécution. La communication entre l'Escaut et la Scarpe a été établie par la Sensée, de Bouchain à Courchelette.

Les travaux de jonction de la Lys à l'Aa coûtèrent à la province près de 2 millions, et, au dire des Etats, ce canal n'a eu d'autre effet que de ruiner les villes d'Aire et de Saint-Omer, qui auparavant servaient d'entrepôts aux marchandises venant par mer.

§ XLIV. Les États cherchent à améliorer la situation des campagnes.

Tout en s'occupant des villes, les Etats n'oubliaient pas les campagnes. Ils cherchaient les moyens d'améliorer l'espèce chevaline et votaient 3,000 liv. pour être distribuées en primes aux propriétaires des plus beaux étalons ou des plus belles juments poulinières (1). En 1771, ils prenaient la résolution de faire acheter des étalons qui seraient distribués dans les différents cantons de la province pendant le temps de la remonte et qui, pendant le reste de l'année, seraient entretenus à Arras aux dépens de la province. Un fonds de 6,000 fr. était affecté à cet objet (2). L'école vétérinaire d'Alfort fut fondée en 1766 : peu après, les Etats y envoyèrent chaque année trois jeunes gens choisis par les députés ordinaires (3).

En 1771, frappés de la triste situation des campagnes et des accidents que causait l'ignorance des sages-femmes de l'époque, les Etats créèrent à Arras un cours de démonstration relatif à la maternité et envoyèrent un certain nombre de jeunes filles à cette Ecole d'accouchement. Les livres et les instruments étaient fournis par les Etats. Une somme de 200 liv. était allouée pour la pension et l'entretien de chaque élève. Les députés ordinaires étaient chargés de prendre les mesures convenables pour empêcher qu'on ne fit payer aux élèves aucun droit à titre d'examen ou de réception. Ces jeunes filles devaient retourner dans leur canton après avoir fait les études nécessaires; elles devaient accoucher les pauvres sans rétribution, à la condition de recevoir des communautés le logement et quelques rasières de grains (4). En 1772, les élèves entretenues à l'Ecole d'accouchement étaient au nombre de 12.

§ XLV. Soins donnés par les États à l'instruction publique en Artois.

En 1772, des cours de chirurgie furent ouverts à Arras; il était

(1) Cahier des Points de 1768.

(2) Cahier des Points de 1771.

(3) 1<sup>er</sup> supplément des décisions, t. III.

(4) Cahier des Points de 1771 et de 1774.

fait quatre leçons par semaine, au palais des Etats, en présence des députés ordinaires. En 1782, les Etats réunirent les Ecoles d'accouchement et de chirurgie à celle d'anatomie qu'avait établie Louis XV en 1753. Telle est la première origine de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie qui subsiste encore aujourd'hui.

D'autres actes témoignent encore de l'intérêt des Etats en faveur de l'instruction publique. En 1775, un rapport leur fut adressé sur l'avantage qu'il pouvait y avoir à confier à une communauté religieuse la direction du collège qui avait été retirée aux jésuites et donnée à des membres du clergé séculier. Ce furent les prêtres de l'Oratoire qui furent choisis (1777).

Les Etats allaient jusqu'à s'occuper des travaux des élèves, et quelquefois excitaient leur émulation par des récompenses extraordinaires. Ainsi, en 1781, l'assemblée agréa un exercice littéraire qui lui avait été offert par l'*Académie du collège d'Arras* et dont le sujet était : la Naissance du Dauphin. L'assemblée se montra satisfaite du succès que les élèves avaient obtenu dans cet exercice, et décida qu'un exemplaire d'un ouvrage utile serait remis à quatre élèves d'élite : l'un d'eux était Joseph Lebon (1) qui, douze ans plus tard, devait établir dans Arras le régime de la Terreur.

En 1783, des écoles gratuites de dessin furent établies à Arras et à Saint-Omer. Les députés ordinaires étaient chargés par l'assemblée de rédiger pour ces Ecoles un plan de travail et de leçons propre à former de bons artisans ; ils devaient veiller à l'exécution du plan qu'ils traceraient et pouvaient au besoin changer les maîtres (2).

§ XLVI. Encouragements donnés par les Etats aux travaux littéraires et historiques.

Les Etats encourageaient dans la province les travaux littéraires et historiques. En 1772, ils offrirent à la Société littéraire d'Arras un local dans une maison qui dépendait de leur hôtel, tant pour y tenir ses séances que pour y établir sa bibliothèque : ils lui accordaient des fonds annuels pour y être distribués en prix mis au concours sur des questions relatives au bien public (3).

Les études faites sur l'histoire de la province attiraient particulièrement l'attention des Etats. L'abbé Galhaut leur avait offert une collection de manuscrits concernant l'histoire et l'administration de

(1) Art. 58 des Points, 1781.

(2) Cahier des Points, 1783.

(3) *Id.*, 1772.

l'Artois; ils lui firent présent d'une médaille. Ce fut à la demande des députés des Etats que le chanoine Hennebert, un des historiens de la province, obtint communication à Paris des manuscrits de la Bibliothèque du roi.

Les Etats recherchaient eux-mêmes tous les titres concernant l'Artois. L'assemblée de 1782 autorisa les députés ordinaires à faire copier l'inventaire raisonné du trésor des chartes du comté d'Artois, reposant dans la bibliothèque de M. de Colbert, et du procès-verbal des enclaves d'Artois fait par M. de Rossy, reposant dans la bibliothèque de M. le président de Mesmes.

La même assemblée résolut de remettre, tous les ans, à l'Académie des sciences et belles-lettres d'Arras une médaille d'or de la valeur de 500 fr. au coin des Etats pour celui qui aurait, au jugement de l'Académie, le mieux traité un sujet d'histoire, d'économie rurale ou de commerce. Les députés ordinaires et l'Académie devaient se concerter sur la question à mettre au concours.

§ XLVII. Les Etats cherchent à mettre l'ordre dans la perception des impôts et l'égalité dans leur répartition.

On a vivement reproché aux Etats, à la fin de leur administration, les abus qui s'étaient introduits dans la répartition et la perception des impôts. Les Etats n'ignoraient pas ces abus et faisaient ce qu'ils devaient pour les faire disparaître.

En 1776, ils reconnurent que plusieurs collecteurs profitaient de l'ignorance du paysan pour exiger une cotisation plus forte. Ils sentirent la nécessité de former de nouveaux rôles et nommèrent une commission pour étudier la question (1).

A l'assemblée de 1777, il fut résolu d'obliger les collecteurs de chaque paroisse à envoyer au greffe des Etats un double du rôle sur lequel ils percevaient les centièmes. Les communautés étaient tenues de n'adjuger les collectes qu'à des personnes « instruites du local, sachant bien lire, écrire et calculer; » ceux à qui les collectes étaient adjugées devaient donner bonne et solvable caution; les collecteurs anciens ne pouvaient être maintenus qu'après avoir rendu compte de leur gestion; le droit de recette ne pouvait excéder le sou pour livre; les collecteurs ne devaient rien exiger en sus du droit de recette fixé par l'adjudication. Des comptes détaillés leur étaient régulièrement demandés (2).

(1) Cahier des Points de 1776.

(2) *Id.* de 1787.

Pendant les années qui suivent, les Etats continuent de rechercher les moyens d'arriver à une répartition exacte des impôts suivant les règles d'une justice distributive. Les députés ordinaires se chargèrent de ces travaux ; mais ils n'eurent pas le temps de les achever. La révolution de 1789 arriva, et les abus que n'avait pu faire disparaître l'administration des Etats furent alors pour leurs ennemis une ample matière d'accusations. On peut lire à ce sujet les pamphlets de l'époque : « Ici vous verriez un chétif manoir payer au fisc une contribution double ou quadruple de celle à laquelle un immense domaine est assujéti ; là une chaumière écrasée, si j'ose ainsi parler, du poids des impositions dont un superbe château est affranchi ; partout vous verriez le vassal immolé au seigneur, le cultivateur utile au moins oisif et opulent, le citoyen du tiers au noble, le pasteur modeste au prélat orgueilleux... Les trois députés ordinaires se sont arrogé le pouvoir de prononcer eux-mêmes sans appels sur toutes les réclamations que peut occasionner cette inégale répartition qui est leur ouvrage, de manière que, contre tous les principes de l'ordre social, ils sont à la fois législateurs, juges et parties (1). » Nous avons cru devoir citer ces fragments, parce qu'en faisant la part de l'exagération du langage on peut y voir l'expression de l'opinion publique sur les Etats.

§ XLVIII. Les États profitent de l'avènement de Louis XVI pour rappeler leurs privilèges.

A l'avènement de Louis XVI, les Etats, espérant que le nouveau monarque se montrerait favorable à leurs remontrances, réclamèrent contre les infractions faites à leurs anciens privilèges. « Suivant le droit constitutif de la province, disaient-ils dans le cahier à la cour de 1775, aucune imposition n'est levée que du gré et du consentement des Etats ; on laisse ignorer aux assemblées les édits qui établissent de nouvelles impositions, et on saisit l'instant où elles viennent de se séparer pour exiger avec la dernière rigueur des droits dont la province devrait être exempte. » Les droits qui faisaient l'objet de ces réclamations étaient des droits établis sur les huiles, sur les cuirs et peaux tannées, sur l'amidon, sur les papiers et cartons, sur le prix de la vente des meubles. Le roi promit, dans sa réponse au cahier, de se faire rendre un compte exact de l'état des choses et de ne statuer qu'en parfaite connaissance de cause (2).

(1) A la nation artésienne, sur la nécessité de réformer les États.

(2) Cahier au roi de 1774. — Réponse du roi au cahier.



§ XLIX. A l'époque de la guerre d'Amérique, les États font construire un vaisseau. — Leurs embarras financiers.

La perpétuelle discussion des intérêts provinciaux n'excluait pas chez les Etats le sentiment national. L'assemblée montra son patriotisme au temps de la guerre d'Amérique en offrant une frégate au roi. La résolution prise à ce sujet, en 1778, mérite d'être textuellement rapportée, parce qu'elle montre bien l'esprit qui animait les Etats; on voit que, jusque dans leur patriotisme, il faut faire la part de l'esprit provincial : « Résolu par acclamation générale de faire incessamment construire et mettre en mer, aux frais de la province, une frégate de la plus grande force, armée en course, portant du canon de 24 livres, qui sera nommée *l'Artois*; de charger Messieurs les députés ordinaires de choisir pour la commander et pour composer l'équipage des gens de cœur et d'honneur, qui promettent de mourir plutôt que de jamais se rendre; d'accorder entrée et séance aux Etats au commandant, après qu'il aura conquis un vaisseau ennemi qui lui sera supérieur en force; de réserver le produit des prises qu'il fera pour armer d'autres frégates;..... d'assurer la protection et les faveurs des Etats aux femmes et aux enfants de ceux de ces braves gens qui seront tués dans les combats (1). »

C'est la seconde fois que nous avons à signaler la participation efficace des Etats au développement de la marine française. « Mais les dettes de la province, dit Hennebert, contredisaient la générosité de ce présent. » Le capital des emprunts s'élevait alors à 8 millions. La province n'avait d'autre moyen de rembourser que celui de contracter de nouveaux emprunts. Le payement des intérêts augmentait le fardeau des impositions. Les Etats, dans leur élan patriotique, n'avaient pas songé à ces embarras financiers. Ils disent eux-mêmes, dans le cahier présenté au roi l'année suivante, que, dans leur désir de contribuer à la gloire nationale, ils n'ont pas aperçu toute l'étendue de leur projet.

§ L. Les États se prêtent aux demandes du gouvernement pour subvenir aux frais de la guerre.

La guerre d'Amérique, qui releva l'honneur du pavillon français, aggrava nécessairement la situation financière du royaume. De nouvelles charges furent imposées aux Etats d'Artois. On sait que Necker, pour subvenir aux frais de la guerre, eut recours à la voie des emprunts. Le gouvernement demanda une somme de 3,000,000 de

(1) Cahier des Points de 1778.

livres à la province d'Artois. « Pour pouvoir, disent les commissaires du roi dans leurs lettres aux Etats de 1779, soutenir le poids de la guerre sans augmenter celui des impositions, le roi s'est procuré, par la voie des emprunts, une partie des fonds que les circonstances ont exigés dans les dernières années et qu'elles exigent encore maintenant. Sa Majesté a trouvé, pour cet effet, des ressources aussi utiles que promptes dans le crédit des provinces d'Etats, et en a fait usage avec d'autant plus de confiance qu'elle est assurée de trouver, soit dans l'amélioration des différentes branches de ses revenus, soit dans l'ordre de l'économie de ses finances, les moyens d'opérer annuellement et successivement le remboursement de ces emprunts en capitaux et en intérêts. » 300,000 liv. devaient être payées chaque année pour les intérêts de ces 3,000,000.

Mais bientôt les emprunts ne suffirent plus aux dépenses du gouvernement. « Le roi, disaient les commissaires royaux à l'assemblée de 1780, avait espéré que des retranchements considérables dans les dépenses de toute nature et dans sa propre maison lui auraient procuré la satisfaction de remettre à ses peuples une partie des impositions dont le terme échéait cette année; mais les frais extraordinaires de la guerre, en absorbant la plus grande partie de ses épargnes et en multipliant les besoins, ont rendu indispensable la continuation des mêmes impositions. » Ils concluaient en demandant aux Etats la prorogation du second vingtième, des droits de contrôle, insinuations et centième denier, des droits réservés et des 8 sols pour franc en sus des octrois de la province et des villes (1).

L'année suivante, la guerre continuant toujours, le gouvernement réclama de nouveaux secours. Un supplément de 2 sols pour franc fut demandé « outre et par-dessus les 8 sols pour franc en sus du principal de tous les droits quelconques, soit qu'ils fussent levés au profit du roi, ou qu'ils eussent été aliénés, cédés ou abonnés. » Les Etats consentirent à cette nouvelle augmentation, déclarant qu'ils consultaient moins les ressources des habitants de la province que leur zèle pour le service du roi (2). Un édit d'août 1781 fixa l'abonnement sur les huiles à 150,000 fr. Enfin, un troisième vingtième fut demandé et consenti, et l'abonnement en fut fixé à la somme de 300,000 liv. payable à l'expiration de chaque année.

Ainsi les Etats d'Artois ne refusent rien pour subvenir aux frais

(1) Points proposés à l'assemblée de 1780.

(2) *Id.*, à celle de 1781.

d'une grande guerre nationale. Mais ils font entendre dans un langage voilé qu'ils ne sont pas disposés à entretenir le luxe des courtisans. « Le trône, écrivent-ils dans le cahier présenté au roi en 1781, exige la splendeur ; les Français auraient à rougir de la voir disparaître, ne fût-ce que pour un instant ; mais l'œil perçant de Votre Majesté sait distinguer ce qui y tient essentiellement, ce qui y est étranger ou n'est qu'un accessoire accidentel ; aussitôt tout ce qui paraît superflu est retranché, et l'économie la plus sévère est prescrite. »

§ LI. Remises accordées sur l'abonnement en 1784 et pendant les années suivantes.

Quand la paix fut faite, le roi montra son bon vouloir pour la province en accordant chaque année des remises sur l'abonnement. En 1784, Sa Majesté voulut bien, en considération des pertes que les Etats avaient faites sur la fourniture des fourrages, accorder à l'Artois une remise de 300,000 livres. En 1786, outre une remise de 200,000 liv., le roi laissait à la province 100,000 liv. pendant quinze ans pour aider les Etats dans les dépenses qu'exigeaient les dessèchements du bas Artois, du pays de Lalleu et des autres terrains inondés, ainsi que la construction des canaux de la Sensée et de la Gorgue.

§ LII. Mémoire des États d'Artois contre l'établissement de la cour plénière.

On sait quel mécontentement éclata à Paris et dans les provinces à l'occasion des édits, vérifiés à Versailles le 8 mai 1788, qui donnaient l'enregistrement à une *cour plénière* et prescrivaient l'établissement de 47 bailliages pour juger les procès civils. Les Etats d'Artois ne furent pas des derniers à s'émouvoir de ces édits qui portaient atteinte à la constitution de la province. Ils rédigèrent un Mémoire pour obtenir du gouvernement le maintien des anciens usages. Dans ce document, ils exposent à M. de Brienne que « l'édit du 8 mai, portant établissement de la cour plénière, anéantit le droit le plus sacré, le plus cher aux trois ordres, celui de délibérer préalablement sur les aides et subsides et d'y consentir librement suivant les besoins du prince et de l'État et les facultés des citoyens. » Et ils posent au ministre de Louis XVI les questions suivantes : « Que deviendrait le droit de consentement, si, comme le porte l'édit, l'enregistrement fait par la cour plénière devait valoir par tout le royaume ? — Comment recevrait-on le refus que pourraient faire les Etats de consentir l'impôt (ce refus ne fût-il que partiel), lorsqu'un enregistrement aurait déjà imprimé à cet impôt un caractère public

d'exigibilité? — Comment même concilier l'idée d'un consentement nécessairement préalable et libre avec un enregistrement provisoire qui doit avoir un effet du même genre? » Enfin, ils représentent que ce même édit détruit le droit essentiel du conseil d'Artois de vérifier et d'enregistrer les lois.

On ne s'en tint pas partout à de simples remontrances; le gouvernement était trop habitué à cette opposition régulière. Il fallait, pour le faire reculer, une opposition plus animée et plus énergique. Plusieurs provinces se soulevèrent en même temps et la cour plénière ne put ni se constituer ni agir.

§ LIII. Demandes du roi à l'assemblée de 1788.

On trouve aux Archives de l'empire différents documents qui peuvent aussi servir à faire connaître quels ont été les rapports de Louis XVI avec les Etats d'Artois. Ces pièces sont relatives aux demandes du roi et aux cahiers des dernières assemblées.

En 1788, le roi chargeait ses commissaires de demander aux Etats leurs intentions : 1<sup>o</sup> sur la direction qu'ils se proposaient d'adopter pour le canal de jonction de la Lys à la Deule ; 2<sup>o</sup> sur le dessèchement du bas Artois ; 3<sup>o</sup> sur le canal de jonction de la Scarpe à l'Escaut par la Sensée.

L'instruction donnée aux commissaires royaux indique le chiffre des demandes du roi : 1<sup>o</sup> pour l'aide ordinaire et ancienne composition, 14,000 fr.; 2<sup>o</sup> pour l'aide extraordinaire et le don gratuit, 400,000 fr.; 3<sup>o</sup> pour contribution aux dépenses concernant les milices, 68,000 fr. « Si, lorsque les demandes de Sa Majesté auront été accordées, ajoute la même instruction, les Etats avaient quelques représentations à faire, soit sur des objets qui intéressent la province en général, soit sur quelques affaires particulières, les commissaires leur promettent, au nom de Sa Majesté, qu'elle s'en fera rendre un compte exact et les assureront que son affection pour le pays doit leur répondre de toute l'attention qu'elle y donnera (1). »

Un ordre du roi du 26 août 1788 donnait commission à un membre des Etats de présider à l'examen des canaux de navigation dans la province d'Artois. Les députés ordinaires s'opposèrent à l'exécution de cet ordre; l'assemblée générale approuva leur conduite et déclara à M. Necker que cette commission donnée par le roi était contraire aux usages et aux privilèges de la province.

(1) Archives de l'empire, carton K (679-681).

§ LIV. Cahier de 1788. — Les États demandent le rétablissement du privilège d'arrêt personnel.

Les Etats se plaignent, dans le cahier de 1788, des préposés du domaine à la perception du droit de *nouvel acquêt*. « Ces agents emploient, disent-ils, toutes les ressources du génie fiscal pour augmenter encore arbitrairement les charges des habitants de l'Artois en exigeant des droits dans des cas où ils n'ont jamais dû être perçus; et ils le font avec une rigueur et une activité qui jettent le trouble et l'inquiétude dans les familles. »

Les Etats demandaient, dans le même cahier, que le roi ordonnât la reconstruction des prisons royales du conseil d'Artois qui étaient dans un état déplorable. Les bâtiments menaçaient d'ensevelir les prisonniers. Le roi déclare (arrêt du conseil, Versailles, 21 décembre 1788) qu'il est prêt à contribuer pour 600,000 fr. à ce travail. Il payera la somme aussitôt que les Etats, par une délibération expresse, se seront chargés de l'excédant de la dépense. Le roi veut seulement que l'on travaille sans délai aux préparatifs des constructions; il désire que l'on cherche en attendant à rendre plus supportable le sort des prisonniers.

Une des affaires les plus importantes contenues dans le cahier de 1788, c'est la demande du rétablissement d'un ancien privilège que le roi avait supprimé par édit d'août 1786. C'était le privilège d'*arrêt personnel* qu'avaient les bourgeois des villes de faire arrêter leurs débiteurs étrangers ou forains. Le gouvernement refusa : le garde des sceaux, Barentin, répondit par un excellent Mémoire dont le manuscrit est aux Archives de l'empire (1). Il n'eut pas de peine à

(1) Voici un extrait de ce Mémoire, daté du 6 février 1789 : « Les représentations de la province d'Artois portent principalement sur deux bases : l'utilité du droit d'arrêt personnel en lui-même et l'impossibilité d'en priver la province, sans enfreindre l'article de sa capitulation et sans porter atteinte aux privilèges que l'on a solennellement promis de lui conserver. Sur le premier de ces deux points, il faut observer que ce n'est pas l'utilité du droit relativement aux habitants de la province d'Artois qu'il faut considérer, mais qu'avant d'en prononcer la suppression, le roi a dû peser les inconvénients qui en résultaient pour tous les sujets de son royaume. Le droit d'arrêt personnel s'est introduit dans un temps où le système féodal subsistait dans toute sa rigueur. Alors chaque habitant des différentes seigneuries vivait, à proprement parler, sous l'empire d'un souverain différent..... Les représentations des députés d'Artois ne détruisent pas les raisons qui ont déterminé la loi..... Il leur reste le prétexte de faire valoir les articles de leur capitulation, de soutenir qu'on y porte atteinte; mais, en 1786 et avant la publication de l'édit, cette considération avait été pesée par Sa Majesté avec toute l'attention qu'elle mérite. Elle a pensé que ce n'était pas attaquer les privilèges d'une de ses provinces que de la soumettre à ne pas traiter

prouver que ce droit d'arrêt personnel était un reste des temps féodaux ; que les habitants des provinces ne devaient plus se considérer et se traiter comme étrangers, et que les privilèges provinciaux ne devaient être maintenus que s'ils étaient d'accord avec l'intérêt général. On voit là l'esprit quelquefois égoïste des assemblées locales, et ce fait prouve, avec beaucoup d'autres, que les Etats provinciaux, quelques services qu'ils aient rendus à certaines époques, ont succombé, non devant les caprices de la royauté, mais devant les progrès du droit commun.

§ LV. Examen de la constitution des Etats d'Artois, au moment de leur suppression.

Au moment de raconter les dernières séances des Etats d'Artois que la révolution va faire disparaître, il nous semble nécessaire de jeter un coup d'œil sur leur constitution et d'examiner avec impartialité la valeur des reproches qu'on leur adressait alors.

Un des historiens de la province, Hennebert, émet l'opinion qu'à la fin du dix-huitième siècle la constitution des Etats d'Artois était plutôt dégénérée que perfectionnée. On trouve la même opinion dans les discours et les pamphlets de cette époque. Les deux grands points qui excitaient les réclamations et les plaintes étaient : la représentation insuffisante de la nation artésienne dans ses Etats, et l'inégalité dans la répartition des impôts. Qu'on se rappelle la composition des Etats, et on verra qu'à l'exception des députés des chapitres, les membres n'en étaient pas élus. La chambre du clergé n'était pas la représentation véritable du corps ecclésiastique de la province, puisque les curés, c'est-à-dire la classe la plus nombreuse, étaient exclus des assemblées. L'ordre de la noblesse ne représentait pas d'une façon plus complète la partie noble de la province, puisque tout noble qui ne comptait pas sept générations, ou qui ne possédait pas de clocher dans ses domaines, ne pouvait s'élever aux Etats et n'était pas même appelé à élire des représentants. Enfin, la chambre du tiers état ne représentait pas le troisième ordre de la province : aucune place n'y était réservée au tiers état des campagnes, qui cependant payait une grosse part des impôts. Quant au tiers état des villes, il n'était guère mieux représenté dans le sein

ses autres sujets avec une sévérité dont on ne peut user qu'envers les étrangers, et de lui donner la même législation civile qu'à tout le reste de son royaume. Que ses privilèges lui restent, quand ils ne sont pas nuisibles à la liberté, c'est la ferme intention du roy ; mais ils doivent céder aux considérations puissantes du plus grand bien à opérer. »

des Etats. En effet, il n'avait d'autres représentants que les députés des échevinages. Or ces députés étaient nommés par les corps municipaux des dix villes de la province, et ces corps municipaux eux-mêmes n'étaient plus choisis par les habitants des villes depuis le ministère de l'abbé Terray. Ce n'était donc pas les suffrages des trois ordres qui ouvraient l'entrée aux Etats, et les réclamations faites à cet égard étaient justement fondées.

L'inégalité dans la répartition des impôts était un second sujet de plaintes. Les Etats s'efforçaient de faire disparaître les abus qui se glissaient toujours dans la délicate opération de la répartition et de la perception des impôts. Nous avons indiqué plus haut les projets qu'ils étudiaient dans les dernières années de leur existence pour arriver à une distribution équitable des charges imposées à la province. Au reste, la constitution de l'Artois donnait-elle lieu à réclamer bien haut contre les privilèges du clergé et de la noblesse ? Nous avons vu qu'il n'existait dans la province d'autre privilège en matière d'impôt que l'exemption accordée aux membres du clergé et de la noblesse des centièmes extraordinaires pour tous les biens qu'ils faisaient valoir par leurs mains dans le lieu de leur résidence. Du reste, le temps était venu où la noblesse et le clergé devaient renoncer formellement à tout privilège contraire au droit commun (1).

On attaquait vivement les députés ordinaires. On les représente, dans certains écrits de l'époque, comme de véritables tyrans ne marchant dans les campagnes qu'entourés et précédés de gardes (2). On leur reproche de concentrer entre leurs mains toute l'administration de la province et, en même temps, de se décharger des soins les plus importants sur des subalternes. La violence des accusations fait douter de leur vérité.

On rendait aussi les Etats responsables de la situation financière de la province. A cette époque, la dette dépassait 8,000,000. Il faut dire, à la décharge des Etats, que, si les impôts s'étaient singulièrement augmentés sous l'administration française, c'est qu'on n'avait tenu aucun compte des remontrances souvent répétées des assemblées. Mais il faut avouer aussi que la gestion des Etats n'a pas toujours été irréprochable. Le compte général des impôts de 1786 à 1787 révèle toutes les dépenses des Etats (3). En parcourant ce re-

(1) Questions soumises à l'ordre de la noblesse de la province d'Artois, avant la rédaction des cahiers de doléances de cet ordre.

(2) *Id.*

(3) Archives du Pas-de-Calais.

gistre, on remarque qu'une sage économie était loin d'être toujours observée et que beaucoup d'argent était donné en gratifications à des fonctionnaires de tout rang. Les détracteurs des Etats trouvaient souvent dans ces largesses l'occasion de condamner leur administration. Ils ne manquaient pas de mettre en regard des feuilles de gratifications les sommes assez modiques données aux pauvres d'Artois et de Saint-Omer ; ils s'indignaient avec assez de raison de voir doter, aux dépens de la province, la fille du gouverneur, M. de Levis, qui possédait une grande fortune ; ils blâmaient l'assemblée de 1787 d'avoir voté 300,000 liv. pour les frais de l'enterrement de ce même gouverneur et du monument funèbre qui lui fut érigé.

Ainsi, au moment de leur chute, les Etats d'Artois, pas plus que les autres assemblées provinciales, n'ont su se préserver de ces fautes qui laissent souvent plus de traces dans les esprits que de grands services rendus au pays.

§ LVI. Dernière assemblée générale des États d'Artois. — Demandes du Tiers combattues par le clergé et la noblesse.

La dernière assemblée générale des Etats d'Artois s'ouvrit le 29 décembre 1788 (1). A la première séance, le tiers état déposa sur le bureau un arrêté qu'il avait pris le même jour. Lecture fut faite de cet arrêté qui contenait les vœux suivants : « 1° Le tiers état sera autorisé à envoyer à la prochaine assemblée des États généraux des députés égaux en nombre à ceux des deux premiers ordres réunis ; 2° il aura dans les Etats particuliers de la province la même influence que les deux autres ordres réunis ; 3° ses représentants seront pris dans son ordre et seront indépendants des deux premiers ordres ; en conséquence, les communes des villes seront rétablies dans leur droit antique et constitutionnel de se choisir leurs échevins et représentants ; 4° tous les impôts et charges publiques seront supportés dans la juste proportion de la fortune et consommation de chaque corps et individu sans aucune distinction d'ordre, ni exemption pécuniaire quelconque. »

Une expédition de cet arrêté fut remise à chacun des deux premiers ordres, qui se mirent aussitôt à discuter les graves questions que venait de soulever le tiers état. Le 5 janvier 1789, le corps de la noblesse apporta à la conférence générale un Mémoire, imprimé par ses ordres, ayant pour titre : *Éclaircissements sur les prétentions du tiers état*. La conclusion de ce Mémoire était que la no-

(1) Voyez le dernier *Registre aux délibérations*.



blesse et le clergé ne cherchaient pas à dominer le troisième ordre ; mais que les demandes du tiers étaient dangereuses et d'une exécution impossible. Sur le troisième point, le corps de la noblesse était d'avis de rendre aux communes la libre élection des officiers municipaux.

Le corps du clergé donna son avis sur l'arrêté du tiers dans la séance du 7 janvier. Pour s'expliquer sur le premier article des demandes du tiers, le clergé attendait que les lettres de convocation aux Etats Généraux fussent communiquées à l'assemblée ; sur le second point, il demandait des explications : le tiers état pouvait-il avoir la prétention que ses membres, dans les Etats particuliers de la province, fussent en nombre égal à celui des deux premiers ordres réunis et qu'on y délibérât par tête et non par ordre ? Le clergé faisait à la troisième demande du tiers à peu près la même réponse que le corps de la noblesse. Enfin, abordant la quatrième demande, les membres de la chambre du clergé se déclaraient très-disposés à y consentir, mais ils pensaient que l'abandon des privilèges et droits acquis à titre légitime ne devait être fait que dans une assemblée composée des représentants de tous les privilégiés : en conséquence, ils étaient d'avis que tous les membres du clergé artésien, tant ceux qui participaient à l'administration des Etats que ceux qui n'y participaient pas, fussent convoqués personnellement pour délibérer sur cette importante question.

Dans cette même séance, les membres du tiers persistèrent dans leurs demandes ; mais, pour ne pas interrompre, au préjudice des intérêts du roi et de la province, les délibérations de l'assemblée, ils déclarèrent concourir par provision aux travaux des Etats, sous la condition que l'égalité de contribution aurait lieu à compter de la présente assemblée.

Cette fermeté du tiers ne fit pas reculer les ordres privilégiés. Dans la séance du 8 janvier, la noblesse s'oppose formellement aux deux premiers articles de l'arrêté du 29 décembre ; elle les considère comme contraires à la constitution de la province et du royaume ; elle déclare nulles les protestations et réserves du troisième ordre, « ce corps n'ayant pu avoir le droit d'en faire sur des objets entièrement contraires à la constitution de l'Artois. » Ainsi les deux premiers ordres, la noblesse surtout, prétendaient continuer à régler le présent par le passé.

Le tiers ne se découragea pas, et, dans la séance du 9 janvier, persistant toujours dans ses arrêtés du 29 décembre et du 7 janvier, il déclare prendre pour refus d'adhésion à ses demandes les avis

et réponses des deux premiers ordres; il annonce l'intention formelle de se pourvoir par-devant le roi et partout où il appartiendra, et nomme aussitôt une commission, qu'il charge de suivre en son nom, et conjointement avec son député ordinaire, l'effet de ses précédents arrêtés et de sa protestation. La noblesse, à son tour (13 janvier), le menace, s'il n'abandonne son *plan d'innovation*, de suivre la même marche que lui et de nommer en cour une commission composée de membres des deux premiers ordres, pour s'opposer à des prétentions qu'elle jugera toujours inadmissibles.

§ LVII. Discussion sur la compétence des États pour nommer les députés de l'Artois aux États Généraux. — Projets des trois ordres pour l'élection de ces députés.

Une autre question vint jeter un nouvel aliment aux discussions déjà entamées au sein de l'assemblée : les États, tels qu'ils sont actuellement composés, sont-ils compétents pour procéder à la nomination des députés aux États Généraux du royaume et pour rédiger les cahiers de demandes et de doléances? La noblesse, fidèle à ses vieilles traditions, se prononça pour l'affirmative. Elle s'appuyait sur les *Mémoriaux* de la ville d'Arras et rappelait qu'au quatorzième et au quinzième siècle, c'étaient les États d'Artois qui choisissaient les députés de la province aux États Généraux du royaume. Le clergé et le tiers état démontrèrent, par une discussion approfondie, que ces anciens usages ne pouvaient s'appliquer aux circonstances actuelles. Ils déclarèrent ensuite « qu'il y avait obligation pour les États de convoquer immédiatement les membres des trois ordres qui ne participaient pas à l'administration de la province et de les inviter à élire des représentants et à rédiger des cahiers de demandes qui, réunis aux cahiers des États, seraient présentés comme l'exposé complet des vœux de tous les hommes libres de la province. »

La prétention de donner aux États d'Artois le monopole de l'élection aux États Généraux étant écartée, il restait à établir comment on procéderait à l'élection. Chaque ordre proposa son plan. Les membres de la noblesse, dans leur projet, continuèrent à se montrer exclusifs; ils furent forcés d'admettre que tous les nobles d'Artois, qui n'étaient pas membres des États, fussent assemblés, par-devant le gouverneur général, pour former le cahier de leurs doléances et procéder à l'élection des députés de la noblesse artésienne aux États Généraux. Mais ils décidèrent que les suffrages ne pouvaient être donnés qu'aux nobles ayant séance aux États, c'est-à-

dire que, ne pouvant être seuls électeurs, ils voulurent être seuls éligibles.

Le clergé, plus libéral, accordait l'éligibilité à tous les ecclésiastiques de la province ; il voulait que le clergé artésien se réunît dans des assemblées partielles chargées de nommer des électeurs. Ces électeurs, à leur tour, devaient nommer les députés aux États Généraux conjointement avec les membres de la chambre ecclésiastique des États d'Artois.

Le projet du tiers avait beaucoup d'analogie avec celui du clergé. C'était aussi une élection à deux degrés, et l'éligibilité était étendue à tous les habitants de la province qui appartenaient au troisième ordre. Le tiers ne paraissait pas tenir à ce que l'élection définitive eût lieu dans le sein et avec le concours des États ; cependant, au cas où les États d'Artois auraient nommé en *corps d'États* les députés à l'assemblée générale, il réclamait une voix pour chacun des corps municipaux convoqués jusqu'alors aux États de la province.

Ces différents projets furent aussitôt soumis à l'approbation du roi. Le gouvernement approuva, sauf quelques réserves, les principes qui avaient servi de base aux propositions du clergé et du tiers. Quant à celles de la noblesse, elles furent mal accueillies, car elles étaient diamétralement opposées aux intentions du roi, qui voulait fonder la représentation nationale sur le suffrage universel.

§ LVIII. Les États d'Artois cherchent à nommer, en *corps d'États*, les députés à l'assemblée générale du royaume. — Dispositions prises par le gouvernement.

Les États faisaient tous leurs efforts pour empêcher que la province ne fut convoquée par bailliages, comme le prescrivait le règlement du 24 janvier 1789 *pour les provinces de l'intérieur*. La commission nommée, le 21 janvier, par les trois ordres pour suivre l'effet de leurs résolutions respectives, pensait que « la convocation par bailliages était contraire aux usages de la province et lui ôtait l'avantage de former un seul corps. » Mais les États d'Artois devaient renoncer à ce qu'il y avait d'exagéré dans leurs prétentions et se mettre d'accord avec l'esprit plus libéral du gouvernement. En conséquence, elle soumit à l'assemblée à la main du 3 mars 1789 le projet de résolution suivant : « Tous les habitants de l'Artois, ainsi que les ecclésiastiques titulaires de bénéfices et les nobles possédant fiefs en Artois, qui ne sont pas domiciliés dans ladite province, seront convoqués pour la nomination des députés aux prochains États Généraux du royaume et pourront être élus députés de la province auxdits États Généraux, sans distinction ni exception aucune »

dans les trois ordres; — Sa Majesté sera suppliée d'ordonner que l'assemblée qui sera formée en conséquence de la convocation générale ci-dessus, pour l'élection des députés auxdits Etats-Généraux et la rédaction des cahiers de doléances, soit tenue en corps d'Etats; Sa Majesté voudra bien envoyer à ladite assemblée des commissaires, suivant l'usage observé pour les assemblées ordinaires des Etats. » Ainsi la commission cherchait à maintenir, autant que le permettaient les circonstances, la constitution des Etats d'Artois et à faire peser leur influence sur les élections qui se préparaient.

Le gouvernement avait déjà pris ses dispositions : le roi avait chargé le duc de Guines, gouverneur de la province, d'y remplir les fonctions de bailli d'épée et de convoquer à Arras les trois ordres de la nation artésienne (1).

§ LIX. Assemblée générale des représentants de l'Artois. On y demande la réorganisation des Etats. — Assemblée à la main du 1<sup>er</sup> juillet 1789. — Suppression définitive des Etats d'Artois.

L'assemblée générale des représentants de l'Artois s'ouvrit à Arras le 20 avril 1789. Dans la première séance, un membre de la noblesse, Le François de Rosnel, demanda la réforme des Etats de la province et engagea l'assemblée à nommer une commission pour rédiger un plan de réorganisation.

Un des vœux émis par le corps de la noblesse dans le cahier de demandes que portaient ses députés aux Etats Généraux était le maintien des Etats provinciaux modifiés : « La province d'Artois, conformément à ses droits, privilèges et capitulations, continuera d'être administrée par des Etats Généraux provinciaux, qui, à l'avenir, devront être composés des représentants de l'universalité des ordres du clergé et du tiers état et de la totalité des membres de l'ordre de la noblesse, suivant le mode de convocation adopté pour la nomination des députés aux Etats Généraux du royaume (2). »

Mais la chute des Etats d'Artois devait arriver avant leur réorganisation. Le dernier fait de leur administration que nous ayons à signaler est l'assemblée à la main du 1<sup>er</sup> juillet 1789. La dernière assemblée générale avait décidé que, pour procurer les secours nécessaires aux habitants des territoires grêlés et aux pauvres, levée serait faite

(1) Règlement fait par le roi pour l'exécution de ses lettres de convocation aux prochains Etats généraux dans la province d'Artois, 19 février 1789. — Lettre du roi Louis XVI à son cousin, le duc de Guines, gouverneur de la province d'Artois, pour la nomination des députés, etc. — Archives du Pas-de-Calais.

(2) Cahier des Pouvoirs donné par le corps de la noblesse à ses députés aux Etats Généraux. Section III, Administration, art. 1<sup>er</sup>.

d'une somme de 400,000 liv. par voie de centièmes, et que ces centièmes seraient payés indistinctement par les privilégiés et les non privilégiés. L'assemblée à la main fut convoquée pour fixer l'emploi de cette somme. On y adopta l'avis des députés ordinaires, qui proposaient d'employer les 400,000 liv. à l'achat de blés étrangers, pour prévenir la disette des grains dans la province. Ainsi, jusqu'à l'heure de leur suppression, les Etats d'Artois surent, par une sage prévoyance, préserver leur pays des misères d'une famine. Ils cessèrent d'exister lorsque l'Assemblée nationale, par son décret du 5 novembre 1789, eut mis fin à toute réunion de pays d'Etats ou d'assemblées provinciales.

#### LX. Conclusion.

Il en a été des Etats provinciaux comme de toutes les institutions politiques qui ont été, à leur origine, l'expression d'une nécessité sociale, qui sont restées debout tant qu'elles ont répondu au vœu public, et qui sont tombées le jour où elles se sont trouvées en désaccord avec l'esprit et les besoins nouveaux. Les Etats d'Artois, dont nous avons essayé de retracer les principales vicissitudes, avaient d'abord servi de lien commun entre les différentes parties de la province, dans un temps où il n'y avait pas de centre national; ils étaient alors eux-mêmes une sorte d'administration centrale qui empêchait le morcellement du pays en une foule de châteaux et de clochers rivaux. Plus tard, l'Artois devint une possession espagnole, et l'éloignement du souverain permit aux Etats de jouir d'une grande liberté d'action et d'une indépendance presque absolue. Aussi, lorsque la conquête et les traités eurent rendu l'Artois à la France, les Etats ne tardèrent pas à se trouver en lutte ouverte avec cette puissante unité que la royauté française avait travaillé à établir depuis Louis XI jusqu'à Richelieu. Leurs nouveaux maîtres, tout en leur laissant des droits qui contrastaient avec le régime monarchique, songaient déjà aux moyens de les dépouiller de leur antique liberté. Bientôt commença un siège en règle : le gouvernement enlevait aux Etats leurs privilèges les uns après les autres, comme une armée assiégeante s'empare des redoutes d'une place; les Etats défendaient pied à pied leur terrain, et ne reculaient après une vive résistance que pour se retrancher derrière quelque nouveau rempart et y combattre encore. Enfin, vint le temps où la forteresse provinciale, à moitié démantelée, s'écrouta tout entière devant l'unité nationale.

Les Etats d'Artois pouvaient-ils subsister? Non, car leur organisation, toute locale, était contraire au mouvement qui emportait la France. Leur esprit, qui n'était que la conséquence de leur constitution, ne s'étendait pas au delà des limites de la province; cet esprit, trop souvent étroit, égoïste, exclusif, se révélait particulièrement dans le vote de l'impôt, et là surtout il était un obstacle à l'action du pouvoir central. Or le premier besoin de la France était que la volonté souveraine prévalût partout et que les provinces ne fussent plus que les membres d'un grand corps.

L'organisation actuelle a tellement dépassé les anciennes institutions provinciales qu'on ne saurait vraiment les regretter. Mais on a trop oublié les services que les assemblées d'Etats ont rendus aux provinces; nous avons essayé de mettre en lumière ceux que l'Artois a dus à ses Etats. Les preuves du bien qu'ils ont fait au pays subsistent encore de nos jours; les Artésiens reconnaissants doivent se souvenir que de ces antiques assemblées où siégeaient leurs pères est émanée plus d'une mesure qui contribue encore aujourd'hui à la prospérité du département.

François FILON.

# REVUE

DES

## TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

DES ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES EN LORRAINE. —  
SOCIÉTÉS SAVANTES DU RESSORT DE L'ACADÉMIE DE NANCY (1).

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.  
T. IX, III<sup>e</sup> cahier 1857; t. X, I<sup>er</sup> cahier 1858.

C'est à dessein que j'ai retardé la publication de ce second article sur les travaux des Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Nancy. Le III<sup>e</sup> cahier du t. IX des Annales de la Société d'émulation des Vosges contenait la première partie d'un *Essai historique sur Beaufremont* (2), son château et ses barons, par M. Chapellier, instituteur à Epinal. Cette étude, fruit d'un travail d'autant plus méritoire qu'il est accompli au milieu des pénibles fonctions de l'enseignement primaire, me parut mériter un compte rendu spécial et détaillé qui pût faire apprécier les résultats des consciencieuses recherches qu'elle atteste. Mais, pour le présenter d'ensemble et dans son entier, j'ai dû attendre la publication du tome X des Annales de la Société d'émulation, qui nous donne une seconde partie non moins considérable que la première, et où cette étude, sans être entièrement terminée, est poussée jusqu'à la fin du dix-septième siècle, c'est-à-dire jusqu'au temps où l'ancienne baronnie lorraine perd son

(1) Le premier article a été inséré dans le volume précédent. p. 751.

(2) Le nom de Beaufremont a été écrit de différentes manières; on le lit : Beffroy mont, Befroidmont, Beffromont, Baffrimont, Bauffremont, Boufromont, et on l'appelle encore Boufromont dans le patois du pays. Aujourd'hui, ce mot s'écrit Beaufremont. (Voir plus haut, p. 39.)

importance politique, et où l'on peut considérer d'ensemble et apprécier historiquement tout son passé. Les deux premières parties du travail de M. Chappellier forment donc un tout complet, dont l'examen analytique pourra nous faire connaître, par l'exemple de l'une d'elle, la place que les grandes familles seigneuriales ont occupée dans l'histoire de la Lorraine, leur part d'action dans les événements, leur influence sur les affaires, et leur situation comme élément constitutif de l'ancien ordre social; enfin les différentes vicissitudes par lesquelles elles ont passé, et qui, du faite où les avait placées l'organisation aristocratique de la société du moyen âge, les a ramenées au niveau de l'égalité civile, définitivement consacrée par le régime démocratique inauguré chez nous en 1789.

C'est sur les confins du Bassigny, annexe de l'ancien duché de Bar, à une distance d'environ dix kilomètres de Neufchâteau et de Bulgneville et à six kilomètres de Chatenois, que s'élevait la montagne isolée, oblongue, où les seigneurs de Beaufremont établirent leur demeure. Leur château était situé au sommet du versant sur lequel s'élève le village de ce nom. « A en juger par ses ruines, dit M. Chappellier, il est facile de reconnaître qu'il était solidement fortifié. Douze tours gigantesques, d'une épaisseur qui n'avait pas moins de dix mètres, reliaient les murs de son enceinte. Il était de plus environné de fossés larges et très-profonds. Il paraît même qu'il y eut, du côté du village, un boulevard séparé du château par un pont-levis. Deux autres ponts-levis, jetés sur les fossés, précédaient les portes principales, auxquelles aboutissaient deux voies, l'une dite de la Montagne, vers le hameau de ce nom, et l'autre appelée le Pavé, du côté du village. La situation de ce château, sa construction, l'étendue qu'il occupait, en firent une des plus magnifiques, des plus fortes et des plus vastes demeures féodales de la contrée, et attestent qu'il dut être en tout digne de l'illustre famille à laquelle il a donné son nom (1). »

La famille de Beaufremont apparaît pour la première fois dans l'histoire au douzième siècle. Mais le moment où elle se montre n'est pas celui où elle commence. Le document qui en fait mention, et qui est un diplôme de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, Barberousse, du 14 novembre 1157, nous donne la preuve de son existence antérieure en rappelant les immunités qu'elle avait déjà reçues au onzième siècle, au temps de l'empereur Henri II, qui mourut en l'an 1024; et l'on voit par la nature même de ces immunités que la

(1) *Annales de la Société d'émulation*. T. IX, 3<sup>e</sup> cahier, 1857, p. 128.



famille des Beaufremont était déjà considérable et puissante à cette époque, et que c'est beaucoup plus haut qu'il faudrait remonter pour atteindre son origine. Mais l'histoire se tait à ce sujet, et il n'est pas question des Beaufremont dans les chroniques et documents historiques des premiers siècles du moyen âge. Aussi l'imagination a pu se donner carrière et travailler à l'aise sur la généalogie de cette maison. Le P. Claude Ferri, auteur d'une histoire de Chàlon-sur-Saône publiée en 1659, suppose une suite d'aïeux, au moyen desquels il fait descendre cette noble famille d'un chef ou roi des Burgonds, nommé Vauyremont ou Beaufremontius, qui, au sortir de la Germanie, et dès son entrée dans les Gaules, se serait fait chrétien avec ses gens vers l'an 427, et dont les descendants auraient pris le titre de *premiers barons chrétiens de Bourgogne*. Cette généalogie est purement fictive ; elle est du nombre de ces inventions gratuites que leurs auteurs ne prouvent pas et qu'on ne se donne pas la peine de réfuter. Néanmoins, toute dépourvue qu'elle est de réalité historique, il importe d'en tenir compte, parce qu'elle dénote une prétention qui n'est pas particulière à la famille de Beaufremont, mais qu'elle partageait avec beaucoup d'autres, et qui, en un sens général, était vraie, et fondée pour l'ensemble de cette aristocratie guerrière qui était devenue la tête de la société au moyen âge, et qui devait sa puissance à l'établissement des barbares dans l'empire romain.

En effet, c'est du cinquième au dixième siècle de l'ère chrétienne que s'accomplit cette grande révolution qui soumet aux Germains les provinces de l'empire d'Occident, et qui les place eux-mêmes sous la domination spirituelle de l'Eglise. Jamais il ne s'est vu dans l'histoire une aussi grande et complète rénovation politique, sociale et religieuse. Après un travail d'élaboration qui dura près de six siècles, la société romaine avait été dissoute et le monde chrétien avait revêtu une forme nouvelle. Le système de la monarchie administrative que Rome avait établi sur une si grande échelle, que les grandes dynasties barbares des Mérovingiens et des Carlovingiens avaient entrepris de rétablir, avait définitivement succombé, et le système féodal s'était élevé à sa place, substituant à l'action de ces vastes gouvernements unitaires qui s'affaissaient sous le poids de leur grandeur, celle de pouvoirs locaux vivaces et énergiques qui s'emparent du sol et se chargent de le défendre. L'établissement de la féodalité fit prévaloir la puissance des seigneurs sur l'autorité du monarque. L'Etat fut désorganisé ; les lois et les institutions de l'empire n'ayant plus de force et d'action suffisantes, les faibles et les

petits allèrent vers les puissants demander défense et protection. A mesure que se multipliaient la misère et les dangers, au milieu de la décadence de l'empire et des désordres de l'invasion, la recommandation personnelle, forcée ou volontaire, devenait la seule ressource de ceux qui ne pouvaient se défendre eux-mêmes; et c'était la condition de la plupart des anciens sujets de l'empire, qui, à mesure que l'Etat se décomposait, allaient se grouper autour des chefs armés qui se partagèrent le sol après la conquête. Un jour, la recommandation devint à peu près universelle; il n'y eut plus dans la société que des seigneurs, des vassaux et des serfs, et sous cette forme nouvelle elle pourvut tant bien que mal à tous ses besoins essentiels d'ordre et de sécurité. Dès lors la féodalité prit la place de l'Etat dans toutes ses attributions, elle en eut toutes les charges et toutes les prérogatives, et elle en remplit à sa manière toutes les obligations. Il n'y eut plus à proprement parler d'ordre politique. La société organisée, mais usée par l'Etat, fut ramenée à son type primitif, qui est la famille. Les institutions domestiques de la gent germanique, qui avaient été celles de tout l'ancien monde et que l'empire n'avait pas entièrement détruites par son action administrative, furent le moule où se jetèrent toutes les institutions sociales. C'est ainsi que le régime patriarcal, qui préside à l'origine des sociétés antiques, reparaît de nouveau à celle des sociétés modernes, comme pour nous rappeler que la famille est le type premier de la vie sociale, l'élément fondamental, et pour ainsi dire la monade dont se composent les peuples. Grande leçon que nous donne l'histoire dans deux moments solennels du développement de l'humanité, et qui nous avertit qu'il ne faut jamais que le progrès de la civilisation, en perfectionnant dans les sociétés les relations générales et en y suscitant les institutions politiques dont l'ensemble forme l'Etat, porte atteinte aux institutions domestiques et affaiblisse ou dissolve les familles, dont la réunion forme le corps de la société tout entière.

C'est dans ces siècles confus et ténébreux où s'accomplit ce travail de destruction et de reconstruction, qui a renversé l'empire et élevé la féodalité, que naissent et grandissent, sans que l'histoire puisse constater leur développement, ces familles guerrières qui, au onzième siècle, réunissent à la propriété du sol le droit de souveraineté sur ses habitants. Ce fut alors, mais à une époque inconnue, que commença la famille de Beaufremont, chez qui s'était peut-être conservé le souvenir de son origine germanique, et qui, en tout cas, dut accueillir favorablement la généalogie qui la faisait remonter aux premiers temps de l'invasion. Quand l'histoire commence à

nous donner des témoignages certains à son sujet, elle nous la montre au onzième et au douzième siècle rattachée par le lien féodal au chef du corps germanique, et recevant des empereurs Henri II et Frédéric I<sup>er</sup> cette protection que tout vassal demandait à son suzerain en échange de l'hommage qu'il lui rendait.

Depuis cette époque, la succession des chefs de la petite dynastie féodale des Beaufremont est signalée dans l'histoire par des témoignages certains et qui permettent d'en dresser une liste ininterrompue. M. Chapellier nous la donne dans son travail, en signalant en même temps la part prise par ces barons lorrains dans toutes les affaires de la guerre et de la politique. Les croisades avaient commencé au onzième siècle et s'étaient prolongées dans les deux siècles suivants : il y a des seigneurs de Beaufremont dans la plupart de ces grandes expéditions de la guerre sainte. Des démêlés éclatent entre les comtes de Bar et les ducs de Lorraine : les Beaufremont, vassaux du Barrois, soutiennent leurs seigneurs et figurent à côté d'eux sur les champs de bataille et dans les négociations. A la fin du treizième siècle, le baron Liébaut III, ou Thiébaud de Beaufremont, devient gouverneur-lieutenant pour le roi Philippe le Bel au comté de Bourgogne, c'est-à-dire la Franche-Comté. Cette position rehaussait singulièrement l'importance de la maison de Beaufremont, qui dès lors joua un rôle considérable dans les affaires des deux Bourgognes, aussi bien que dans celles de la Lorraine et du Barrois et dans leurs relations de plus en plus étroites et multipliées avec la France. Mais cette puissance commençait alors à prendre à l'est de ses frontières, du côté de la Meuse, une extension menaçante pour les souverains de la Lorraine et du Barrois, qui s'en inquiétaient vaguement sans pouvoir encore en prévoir toutes les conséquences futures. Tandis qu'ils s'affaiblissaient par des guerres intestines, où ils se disputaient la possession de quelques fiefs de mouvance incertaine, ou la nomination aux évêchés de Toul, de Metz, de Verdun et aux autres grands fiefs ecclésiastiques, le roi de France s'agrandissait sérieusement de leur côté, et par ses empiètements et ses prétentions toujours croissantes préparait l'absorption de leurs domaines pour un avenir encore lointain, mais déjà infaillible. Le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne, héritière du comté de Champagne, fut le point de départ de ce progrès continu et le premier acte de ce travail d'incorporation que la dynastie capétienne devait poursuivre avec une patience si persévérante. Son coup d'essai fut hardi et heureux à la fois ; le Barrois se composait de deux parties séparées par le cours de la Meuse. En forçant le comte Henri de Bar à lui ju-

rer l'hommage lige pour la partie du Barrois située à l'ouest de ce fleuve, et dite le Barrois mouvant, Philippe le Bel reportait la frontière de son royaume jusqu'à sa limite naturelle et reconstituait de ce côté la France de Charles le Chauve. En revendiquant de Thiébaud II, duc de Lorraine, l'hommage de la ville de Neufchâteau, de la prévôté de Chatenois et du château de Montfort, fiefs que les ducs lorrains tenaient des comtes de Champagne, Philippe le Bel commençait à leur imposer une servitude qui devait être la première atteinte à leur indépendance et qui ne fit que s'appesantir de plus en plus.

Liébaud III et son fils, Gautier ou Vautier de Beaufremont, furent témoins de ces premiers progrès de la royauté française, à la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle, et loin d'en souffrir, ils en recueillirent quelques avantages. Les rois de France, pour s'agrandir aux dépens des souverains inférieurs du voisinage, ceux-ci, pour tenir tête aux rois de France et garder leur indépendance, s'attachaient à gagner la noblesse, dont le concours leur était également nécessaire pour la réussite de leurs desseins. Aussi l'importance des Beaufremont grandit au milieu des événements qui rabaisaient les ducs de Bar, leurs suzerains immédiats; et au commencement du quinzième siècle, cette maison, qui avait toujours montré une grande inclination pour la domination française, s'était concilié la faveur de nos rois et se trouvait placée par elle à la tête de la noblesse barroise. En 1407, le baron Philibert de Beaufremont, petit-fils de Gautier, fut nommé, par Charles VI, l'un des tuteurs de l'héritier du duc de Bar, et, le 6 janvier 1411, il délivre des lettres de sauvegarde, où il prend la qualité de gouverneur général du duché de Bar, au nom du jeune duc Robert. En dehors du Barrois, les Beaufremont possédaient encore des fiefs considérables en Bourgogne, dans le pays Messin, en Lorraine, pour lesquels ils juraient foi et hommage aux suzerains de qui ils les tenaient. Enfin le mariage de Jeanne, fille aînée de Philibert, avec Guillaume d'Arberg, seigneur de Valengin, dont le contrat, daté du 13 novembre 1407, existe au trésor des chartes de Lorraine, devait encore ajouter à la richesse territoriale de cette famille par l'acquisition des nouveaux héritages que cette alliance lui préparait pour l'avenir.

Au moment où Philibert de Beaufremont voyait sa maison s'élever à un degré de prospérité qu'aucun de ses ancêtres n'avait pas encore pu atteindre, la mort lui enleva l'héritier qui devait perpétuer la splendeur de sa race et la gloire de son nom. Jean de Beaufremont, son fils unique, fut tué à la bataille d'Azincourt, où toute la noblesse

barroise et lorraine était accourue avec empressement et où toute la chevalerie française fut si cruellement décimée. Le duc de Bar, le comte de Vaudemont, bon nombre d'autres seigneurs du pays étaient également restés parmi les morts. Ce désastre produisit de grands changements dans la situation des grandes familles du Barrois et de la Lorraine. Le duc de Bar, Edouard, qui était resté sur le champ de bataille d'Azincourt, ne laissait pas de postérité. La couronne ducal passa après lui à son frère le cardinal Louis de Bar, qui, n'ayant pas non plus d'héritier, légua ses titres et domaines à son petit-neveu René d'Anjou, petit-fils d'Yolande sa sœur, et ce jeune prince devait bientôt épouser Isabelle de Lorraine, fille du duc Charles II, et effectuer ainsi la réunion du Barrois et de la Lorraine jusque-là séparés.

Dans le temps où la maison d'Anjou s'établissait dans ces contrées à la place des anciennes familles souveraines, une branche cadette des Beaufremont remplaçait le tronc principal, si soudainement abattu à Azincourt. Cette branche cadette descendait de Gautier de Beaufremont par son second fils Huard, qui devint la tige des barons de Scy-sur-Saône, puis des princes de Beaufremont, et qui perpétua ainsi les nobles traditions de l'esprit chrétien et guerrier de ses ancêtres. Pierre, son petit-fils, devint seigneur de Beaufremont, par droit d'aînesse, après la mort de Philibert, et il se trouva immédiatement engagé dans les guerres civiles qui désolèrent les deux duchés, et qui devaient en amener la réunion sous le sceptre de René d'Anjou et de son épouse Isabelle, fille de Charles II, duc de Lorraine.

Cette lutte devait son origine à une question qui de tout temps a divisé les dynasties et fatigué les peuples, et dont la France, seule de toutes les monarchies des temps modernes, a été garantie par le triomphe du principe de la loi salique. Il s'agissait de savoir pour la première fois en Lorraine si les femmes étaient habiles à succéder au trône, ou si ce droit n'appartenait qu'aux descendants mâles. Charles II destinait l'héritage de sa couronne à sa fille Isabelle et à René son gendre. Mais il n'était pas sans inquiétude au sujet de l'attitude de son neveu Antoine, comte de Vaudemont, qui, en qualité de plus proche héritier mâle de la couronne de Lorraine, prétendait faire valoir en temps et lieu ce qu'il appelait son droit. La tradition et la coutume repoussaient également cette prétention d'Autoine. Charles II crut la rendre entièrement impuissante en faisant consacrer le mode ordinaire de succession par le consentement de toute

la noblesse. « Le 13 décembre 1425, dit M. Chapelier (1), il assembla à Nancy la noblesse lorraine, afin de faire reconnaître de nouveau que, s'il mourait sans enfants mâles, ses filles lui succéderaient par ordre de primogéniture. » Pierre de Beaufremont figure parmi les cent quarante-cinq seigneurs qui jurèrent de reconnaître après la mort du duc Charles la princesse Isabelle et ses enfants, et, à leur défaut, la princesse Catherine pour dame et souveraine de Lorraine. Malgré cette décision solennelle, Antoine persista dans ses coupables projets, et, en 1431, à la mort de Charles II, il prit le titre de duc en dépit de l'opposition des nobles et des Etats du pays, qui avaient reconnu avec empressement René et Isabelle. Il en appela aux armes, et, soutenu par le duc de Bourgogne qui envoya à son secours le maréchal de Toulangeon, il fut vainqueur à Bulgneville. Charles VII avait envoyé au secours de René le brave Barbasan, capitaine de la Champagne française. Mais Barbasan fut tué pendant l'action, René fut fait prisonnier; et sans le courage d'Isabelle, qui rallia ses partisans et arrêta les progrès d'Antoine de Vaudemont, il serait peut-être devenu maître des deux duchés. Mais sa victoire lui fut stérile : abandonné des Bourguignons, il fut à son tour menacé dans son comté de Vaudemont, et ne retira de sa tentative d'autre fruit que d'avoir livré au désordre et au pillage les deux duchés et ses propres États. La lutte se prolongea ainsi pendant dix ans, jusqu'en 1441, où, grâce à l'intervention de Charles VII, qui avait alors plus de poids qu'en 1431, Antoine consentit à renoncer à ses prétentions, se réservant seulement de les faire valoir dans le cas où la postérité de Charles II viendrait à s'éteindre. D'ailleurs, les deux maisons avaient préparé la fusion de leurs intérêts et leur réconciliation par le mariage de Ferry, fils d'Antoine, avec Yolande d'Anjou, fille de René.

Cette longue et ardente rivalité, qui avait ouvert un nouveau champ de bataille à la France et à la Bourgogne, avait aussi armé les uns contre les autres les nombreux membres de la puissante famille des Beaufremont. Si son nouveau chef, Pierre de Beaufremont, conseiller du duc René, combattait pour le maintien des droits de la fille de Charles II, ses deux frères, Jean, seigneur de Mirebeau, et Pierre, seigneur de Charny, vassaux du duc de Bourgogne, s'étaient forcément rangés parmi les auxiliaires du comte de Vaudemont. Enfin, si l'on retrouve des Beaufremont dans l'armée d'Antoine, les historiens lorrains nous ont aussi laissé les noms d'Olry

(1) *Annales de la Société d'émulation des Vosges*. T. IX, 3<sup>e</sup> cahier, p. 192.

de Ruppès et de Jean de Beaufremont, qui combattirent pour le duc René et qui périrent en soutenant sa cause. Voilà comment le droit féodal divisait nécessairement les familles, dont les membres, relevant de plusieurs suzerains souvent en lutte les uns contre les autres, se trouvaient obligés, en vertu de leur serment, à s'engager et à combattre dans les partis opposés et à se rencontrer souvent les armes à la main.

Mais déjà, à cette époque, se préparait un changement de régime politique et social qui devait mettre fin à cet état de désordre et d'anarchie. Partout le pouvoir central était en progrès, et ressaisissait sur les seigneurs les attributions dont ceux-ci s'étaient emparés lors de la dissolution de l'empire romain. Ce travail, poursuivi avec tant de persévérance et d'énergie partout où la royauté avait une action directe, s'accomplissait non moins activement dans les provinces qui tombaient au pouvoir des branches collatérales de la dynastie capétienne, de ces royaux de France qu'animaient l'esprit traditionnel de leur race et qui en préparaient partout le triomphe. On le voit se produire avec toute l'âpreté et la rigueur habituelles dans la conduite de René d'Anjou à l'égard du chef de la famille de Beaufremont, qui fut accusé, en 1444, de se livrer à la fabrication de la fausse monnaie. Outre le délit social, il y avait là un attentat contre des droits que le pouvoir souverain ne voulait plus partager avec des sujets, et qu'il réprima en ennemi plutôt qu'en juge. Avant même la condamnation légale, René prononça la confiscation des terres de Beaufremont, de Ruppès, de Meissein et de Maron, que possédait son ancien et fidèle conseiller, et dont la saisie fut exécutée les armes à la main, avec assaut et escalade. Dans sa détresse, Pierre de Beaufremont en appela au roi de France : c'était faire entendre à René d'Anjou qu'il avait aussi un maître, et cet appel montrait combien était étendu et universel ce mouvement qui entraînait toutes les classes de la population, sur tous les points du territoire, à se grouper autour de la royauté et à invoquer sa justice. L'affaire fut évoquée au parlement de Paris qui, le 6 mars 1448, rendit un arrêt déclarant que le seigneur dépossédé devait être remis en possession *de la terre de Beffroyfont*. Le duc René fut obligé de consentir à la restitution de tous les domaines confisqués et dont il avait déjà disposé. Il le fit de fort mauvaise grâce ; mais on ne pouvait se rire impunément de la puissance d'un roi de France qui avait reconquis son royaume sur les Anglais et qui pouvait parler en maître. D'ailleurs le duc de Lorraine était son vassal comme duc de Bar. L'acquisition de ce duché, qui semblait agrandir la puissance

de la Lorraine, ne servit qu'à préparer son assujettissement à la France. Ce fut un boulet au pied de ses ducs et le premier anneau de la chaîne que les rois de France leur forgeaient pour l'avenir.

Toutefois l'intervention de la royauté dans ces querelles de suzerains et de vassaux n'était encore qu'un fait isolé et accidentel qui, dans l'état des choses à cette époque, ne pouvait avoir de conséquences permanentes et définitives. Aussi, à la mort de Pierre de Beaufremont, en 1468, le duc René, d'autant plus courroucé contre lui qu'il l'avait forcé de courber la tête sous une autorité étrangère, reprit ses projets de spoliation contre sa descendance et il fit don de la terre et seigneurie de Beffroy mont à Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, son gendre, à qui il transmettait tous les droits qu'il pouvait avoir sur cette terre et seigneurie, qu'il venait de faire saisir à cause des délits dont feu Pierre de Beffroy mont s'était autrefois rendu coupable.

C'en était fait de ce vieux fief, qui changeait de caractère en s'absorbant dans la famille ducale, et le comte de Vaudemont aurait pu jouir dès lors en paix de la baronnie de Beaufremont, « si Jean d'Arberg, dit M. Chapellier, n'avait tenu à conserver pour lui et ses descendants le domaine des aïeux de sa mère. La persistance que ce généreux seigneur mit dans ses réclamations lui fait honneur ; grâce à ses efforts, nous pourrions voir le château des *bons barons* possédé pendant deux siècles par la noble lignée de Jeanne de Beaufremont. »

Ce serait dépasser la limite ordinaire de ces comptes rendus que de continuer dans les mêmes proportions l'analyse du consciencieux travail de M. Chapellier, dont la seconde partie reprend l'histoire de la baronnie de Beaufremont à la fin du quinzième siècle, au moment où elle passe entre les mains des comtes d'Arberg. Aussi j'ai hâte, en l'abrégeant, de terminer cette étude sur les vicissitudes de ce domaine féodal qui, pendant deux siècles, deviendra la propriété de familles d'origines bien différentes qui se succéderont en disparaissant les uns après les autres, et dont son inaliénabilité constituera seule l'unité historique. Les comtes d'Arberg étaient une branche cadette de la maison de Neufchâtel. En 1407, un comte d'Arberg, Guillaume, avait épousé Jeanne, fille de Philibert de Beaufremont. De ce mariage naquit Jean d'Arberg qui, en 1470, prit le titre de baron de Beaufremont et réclama contre la confiscation de ce domaine au profit de Ferry de Vaudemont. On entra alors dans la grande crise qui devait terminer la longue rivalité de la France et de la maison de Bourgogne : au milieu des *démêlés* de



Louis XI et de Charles le Téméraire, dans lesquels l'indépendance de la Lorraine courut de si grands dangers, Jean d'Arberg ne put obtenir la reconnaissance des droits qu'il tenait de sa mère, et ce ne fut qu'après l'apaisement de cette grande querelle que son fils aîné, Claude d'Arberg, reçut, en 1486, l'investiture de la baronnie de Beaufremont qui retrouvait des maîtres issus par les femmes de ses premiers possesseurs. C'était par transmission féminine que ce titre devait se perpétuer et passer dans les différentes familles qui le possédèrent au seizième et au dix-septième siècle.

Claude d'Arberg n'eut qu'une fille : elle épousa Philibert de Chalant, d'une famille originaire du Piémont, dont les possessions héréditaires occupaient une grande partie de la vallée d'Aost, où se trouvent le bourg de Chalant, qui a conservé son nom, et les petites villes de Fénis, Châtillon, Montjouet et Aimaville, dont ils étaient seigneurs. René de Chalant, leur fils, réunit donc entre ses mains tous les héritages des maisons de Chalant, de Beaufremont et d'Arberg. Elevé par Emmanuel Philibert à la dignité de maréchal de Savoie, mêlé à tous les événements suscités par les guerres d'Italie et par l'explosion du protestantisme, René de Chalant fut un très-haut et très-puissant seigneur et le plus considérable, sans contredit, de tous ceux qui portèrent le titre de baron de Beaufremont (1). A sa mort, en 1564, la maison de Chalant s'éteignit : René ne laissait que deux filles, Philiberte et Isabelle, qui transportèrent la possession de la baronnie de Beaufremont dans les familles où elles entrèrent par mariage. « Philiberte de Chalant fut mariée à Joseph de Tornielle, seigneur milanais, comte souverain de Brionne et de Solarolle. Isabelle, sa sœur cadette, eut pour époux Jean-Frédéric de Madruce, originaire du Tyrol, comte d'Ave et marquis de Soriane. Ces seigneurs vinrent se fixer en Lorraine après leur mariage; ils portèrent l'un et l'autre le titre de barons de Beaufremont, et possédèrent cette seigneurie en commun jusqu'à l'année 1589 (2). » Chacun d'eux laissa un fils qui, ayant des droits égaux sur la baronnie que leurs parents avaient possédée en commun, se la partagèrent au mois d'octobre de l'année 1589. L'acte de partage passé entre

(1) Le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale possède une médaille de ce personnage. Voyez, *Trésor de Numismatique et de Glyptique. Médailles allemandes*, pl. xxvi, n° 10, p. 48.

(Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

(2) *Annales de la Société d'émulation des Vosges*. T. X. 1<sup>er</sup> cahier 1848, p. 189.

Joachim-Charles-Emmanuel de Tornielle et Gabriel-Ferdinand de Madruce existe encore. En 1857, on a retrouvé dans un des greniers de l'ancien château un beau manuscrit in-folio, recouvert en parchemin, et datant de l'année 1685. Ce manuscrit était une copie exacte de l'acte dressé à l'occasion du partage de 1589. Comme ce manuscrit est peut-être la seule pièce qui constate l'état ancien des personnes et des propriétés de la baronnie de Beaufremont, M. Chapellier a jugé à propos de le reproduire presque intégralement. Nous lui savons gré d'avoir publié ce document inédit et inconnu jusque dans ces dernières années, qui est sans contredit la plus importante de toutes les pièces justificatives publiées dans ce curieux travail.

« L'effet du partage de 1589, ajoute M. Chapellier, subsista jusqu'en 1790, époque de l'anéantissement du régime féodal. Ainsi, pendant deux cents ans, la baronnie de Beaufremont appartient simultanément à deux seigneurs qui eurent chacun une habitation dans l'enceinte du château, et qui se firent toujours un honneur d'ajouter à leurs titres élevés l'antique qualification de *baron de Beaufremont*. »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'histoire séparée et détaillée qu'il donne des deux familles qui se partagent désormais le domaine de Beaufremont, et qui se trouvent mêlées aux principaux faits historiques dont la Lorraine est le théâtre pendant les deux siècles de leur durée. Les Tornielle ne disparurent que dans la première moitié du dix-huitième siècle, dans la personne de Anne-Joseph, comte de Tornielle et de Brionne, grand chambellan du duc Léopold, qui mourut en 1737. Il avait épousé Louise de Lambertye, et, comme il n'avait pas d'enfants, il désigna pour héritier de ses titres et de ses biens Camille de Lambertye, neveu de sa femme, en qui se perpétua sa maison. Quant aux Madruce, ils s'éteignirent dès le commencement du dix-septième siècle, à la mort de Gabriel-Ferdinand de Madruce, qui avait donné sa fille unique à Charles de Lenoncourt de Serres, de l'illustre maison de Lenoncourt, l'une des quatre grandes familles de l'ancienne chevalerie Lorraine. Dès lors ce furent les Lenoncourt qui devinrent titulaires de la baronnie de Beaufremont jusqu'à la mort de Charlotte-Marguerite de Lenoncourt, en 1698, avec qui se termina cette succession de familles d'ancienne chevalerie issues par les femmes des premiers barons de Beaufremont, et après lesquelles les villages de la baronnie passèrent sous l'autorité des annoblis que l'invasion française leur avait donnés pour seigneurs.

Ici s'arrête la seconde partie du travail de M. Chapellier, dont

nous n'avons pas encore la fin, qui nous est promise et que nous apportera sans doute le prochain volume des Annales de la Société d'émulation des Vosges. Nous l'attendons pour la lire avec la même attention que celles dont nous venons de rendre compte et pour en donner l'abrégé et les principaux résultats aux lecteurs de cette Revue. Réunie aux deux premières, elle formera de l'*Essai historique sur Beaufremont* un ouvrage de longue haleine qui paraîtra mériter, je l'espère, malgré ses imperfections, la place que nous lui avons accordée dans nos comptes rendus. On entreprend rarement dans les Académies de province des travaux de cette étendue. Aussi le louable effort de M. Chapellier nous a paru devoir être encouragé et recommandé particulièrement au public, et nous l'avons fait avec d'autant plus de plaisir que l'auteur n'est pas de ceux qui présument d'eux-mêmes, mais bien de ceux qui pensent modestement, timidement même de leurs travaux, et qui restent toujours au-dessous de l'estime que les autres peuvent en faire.

Les derniers volumes des Annales de la Société d'émulation des Vosges contiennent encore trois dissertations d'histoire et d'archéologie locales dont voici les titres : 1<sup>o</sup> *Notice historique et archéologique sur les dames chanoinesses d'Epinal et la chapelle des Innocents*, par M. Sabourin de Nanton ; 2<sup>o</sup> *Notice archéologique sur le tombeau du grand pacha*, par M. Maud'heux père ; 3<sup>o</sup> *Notice archéologique sur les ruines du château des Fées*, par le même. Le travail de M. Sabourin de Nanton doit son principal intérêt aux renseignements que l'auteur a puisés dans un recueil manuscrit, inédit, qui se trouve aux archives de la préfecture, et qui traite du chapitre d'Epinal, de l'administration de l'ancien hospice Saint-Goëry, fondé par les chanoinesses au quatorzième siècle, et de plusieurs autres faits non publiés qui sont pour la première fois mis en lumière. La description de la chapelle des Saints-Innocents nous apprend qu'il y avait autrefois dans cet édifice des tableaux qui aujourd'hui servent de plancher dans la partie latérale de la nef, entre l'ancien et le nouveau portail. « En débarrassant les bancs qui sont posés dessus, dit M. Sabourin de Nanton (1), nous avons pu les examiner tout à notre aise ; ils sont dans un regrettable état de dégradation, par suite de l'humidité du sol, qui les a fortement endommagés. » Mais quoi ! ne pourrait-on pas dégager ces tableaux et les remettre à la place qu'ils occupaient autrefois dans le chœur de la chapelle ? Est-ce qu'ils n'en valent plus la peine ? Serait-ce donc une

(1) *Annales, etc.* T. IX, 1<sup>re</sup> partie, p. 185.

dépense considérable? Je ne sais, mais on sent que cet état de choses appelle une réclamation et un vœu qu'on s'étonne de ne pas voir exprimé par le savant auteur de la Notice que nous analysons. Quant aux dissertations de M. Maud'heux père, l'une a été provoquée par la découverte d'antiquités faite dans le bois de la Croupe-Saule, situé sur le territoire de la commune de Dombasle-devant-Darney, en un lieu occupé autrefois par Escles, ancien oppidum romain, et où se trouve un débris appelé vulgairement le Tombeau du grand pacha; l'autre nous donne le dessin et la description détaillée d'une ruine grossière, située dans le bois du Feys, territoire de la commune de Ruaux, appelée le château des Fées, et qui, selon la conjecture de M. Maud'heux, n'est autre chose qu'une vieille enceinte druidique.

L. LACROIX,

Professeur d'histoire à la Faculté  
des lettres de Nancy.

*(La suite au prochain numéro.)*



NOTICE SUR LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES PUBLIÉS DANS LE RESSORT  
DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG PENDANT L'ANNÉE 1858.

I. — *Coup d'œil historique.*

Deux Notices publiées dans cette *Revue* font mention des diverses Sociétés qui existent dans les deux départements du Rhin. La première, due à M. le professeur Tourdes et intitulée : *Notice historique sur la Société de médecine de Strasbourg* (1), renferme des considérations historiques intéressantes sur les premières Sociétés scientifiques de Strasbourg et traite en particulier de la Société de médecine.

L'autre Notice, rédigée par M. Goguel, a pour titre : *Tableau du mouvement littéraire et scientifique en Alsace, du 1<sup>er</sup> janvier 1858 au 1<sup>er</sup> août 1859* (2).

Dans ce travail, plus particulièrement littéraire, l'auteur énumère à la vérité les Sociétés des deux départements du Rhin, mais il en oublie quelques-unes, entre autres, la *Société des sciences naturelles*, connue jusqu'à ces derniers temps sous le nom de *Société du muséum d'histoire naturelle de Strasbourg*.

La présente Notice ne saurait donc faire double emploi avec le travail de M. Goguel, car elle ne traite que des productions scientifiques, et elle fait mieux connaître deux Sociétés de Strasbourg sur lesquelles on n'a publié jusqu'à présent que des données incomplètes.

Il existe en Alsace douze Sociétés ou associations diverses, savoir : sept à Strasbourg, deux à Mulhouse et trois à Colmar.

Les Sociétés de Strasbourg sont :

1<sup>o</sup> La *Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, fondée en 1802 et provenant de la fusion de la *Société libre des sciences et des arts* (1799) et de la *Société d'agriculture* (1800);

2<sup>o</sup> La *Société des sciences naturelles* (1829);

3<sup>o</sup> La *Société des amis des arts* (1832);

4<sup>o</sup> La *Société de médecine* (1842);

5<sup>o</sup> La *Société d'horticulture* (1845);

6<sup>o</sup> L'*Association des amis de l'histoire naturelle* (1850);

7<sup>o</sup> La *Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace* (1855).

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, février 1859, p. 228 et suiv.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, t. II, novembre et décembre 1859, p. 600 et 730.

Les cinq Sociétés du Haut-Rhin sont, à Mulhouse : la *Société industrielle* et la *Société d'horticulture* ; à Colmar : la *Société Schœngauer*, la *Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin* (1843) et la *Société d'histoire naturelle de Colmar* (1858).

Parmi ces Sociétés, plusieurs sont de simples associations qui n'ont pas de caractère scientifique. Telles sont :

1° La *Société des amis des arts*, composée de souscripteurs dont les cotisations servent à acheter des tableaux et à former des expositions annuelles. Cette utile association non-seulement rend de très-bons services aux artistes, mais elle inspire aussi le goût des arts à la population de Strasbourg. Elle publie annuellement son compte rendu et un catalogue de ses expositions. En 1836, elle s'est réunie à l'*Association rhénane*, composée de cinq villes dans chacune desquelles se font successivement, chaque année, les grandes expositions ;

2° La *Société Schœngauer*, à Colmar, association qui consacre ses revenus à l'acquisition de tableaux, d'objets d'art et d'antiquités réunis dans un musée particulier ;

3° La *Société des amis de l'histoire naturelle*, fondée à Strasbourg, en 1850, par plusieurs membres de la commission administrative du Musée, dans le but d'augmenter, par une cotisation annuelle, les ressources de cet établissement, le montant des souscriptions étant affecté exclusivement à l'acquisition d'objets nouveaux ;

4° La *Société d'histoire naturelle de Colmar*, qui a été établie, en 1858, sur les mêmes bases que l'*Association* de Strasbourg, avec cette différence cependant qu'elle possède un Comité scientifique chargé de s'occuper de questions relatives à l'étude des diverses branches de l'histoire naturelle.

La *Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin*, fidèle à son titre, s'occupe exclusivement d'agriculture ; elle publie un bulletin agricole comprenant les travaux de ses membres et les faits intéressants consignés dans d'autres recueils.

Nous ne dirons rien de la *Société de médecine de Strasbourg*, que fait suffisamment connaître la Notice de M. Tourdes ; de la *Société pour la conservation des monuments historiques*, dont a parlé M. Goguel ; ni de la *Société industrielle de Mulhouse*, dont les travaux sont analysés dans cette Revue ; mais nous devons quelques explications au sujet de la *Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, de la *Société d'horticulture* et de la *Société des sciences naturelles*, pour faire connaître l'origine, les tendances et le genre de travaux de ces trois Sociétés.

Nous venons de voir que la *Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin* existe sous ce titre depuis l'année 1802. Pendant longtemps elle a compté dans son sein tout ce que Strasbourg renfermait d'hommes studieux, tant dans les lettres que dans les sciences, la médecine et l'agriculture. Durant une assez longue série d'années, elle a exercé une influence marquée sur le mouvement scientifique et littéraire de Strasbourg, et elle s'est rendue utile à l'art agricole en introduisant des cultures nouvelles, entre autres, celle du houblon, en améliorant les races de bestiaux, en faisant connaître les nouvelles méthodes, etc. Les publications de cette Société, insérées dans son *Journal* et dans ses *Mémoires*, montrent quelle était alors son activité. Elle était partagée en quatre sections : lettres, sciences, médecine et agriculture. Ces sections tenaient chacune leur séance séparément et se réunissaient tous les mois en assemblée générale.

Cette organisation, qui semblait devoir être tout à l'avantage de la Société, devint la cause principale de sa décadence. Les sections, devenues plus nombreuses, crurent qu'il serait plus avantageux pour la science qu'elles cultivaient de se constituer en Sociétés indépendantes, ayant chacune son organisation, son budget, ses publications.

La section des sciences, la première, se sépara pour fonder la Société d'histoire naturelle ; plus tard cet exemple fut suivi par la section de médecine. Les membres de la section des lettres donnèrent, pour la plupart, leur démission, et la Société mère se trouva, par le fait, réduite à la section d'agriculture avec quelques anciens membres des autres sections qui, sans être agriculteurs, voulaient lui rester fidèles pour lui conserver son caractère primitif de Société scientifique, littéraire et agricole.

Outre ces deux Sociétés nouvelles, issues de la Société primitive, Strasbourg vit naître successivement la Société des amis des arts, la Société d'horticulture, l'Association des amis de l'histoire naturelle et la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, fondée par M. Migneret, préfet actuel du département ; cette dernière Société est aujourd'hui l'une des plus remarquables par son activité et par les résultats qu'elle obtient.

La création de toutes ces associations fut un bien, sans aucun doute, parce qu'elle permit à chacune d'elles d'étendre son cercle d'activité beaucoup mieux qu'elles n'auraient pu le faire comme fractions d'une seule et même compagnie ; mais elle dut nécessairement restreindre l'influence de la Société mère et limiter son action.

**En effet, il ne faut pas se le dissimuler, chaque homme a sa science de prédilection, celle qui fait l'objet de ses études spéciales, et ce n'est même qu'à cette condition qu'il peut contribuer à ses progrès. Dès lors il est difficile qu'un même savant travaille en même temps pour plusieurs Sociétés différentes.**

Je n'ai pas à examiner ici la question de savoir si les Sociétés encyclopédiques, les Académies départementales, comme on les nomme, rendent plus de services réels que les Sociétés spéciales. Pour ma part, je serais disposé à donner la préférence à ces dernières, et je crois que la somme des travaux publiés actuellement par les diverses Sociétés qui existent à Strasbourg l'emporte de beaucoup sur le nombre des publications de la Société des sciences, agriculture et arts, quand elle était partagée en section.

Quoi qu'il en soit, le fait de la spécialisation des Sociétés existe à Strasbourg, et tous les efforts qui ont été tentés, il y a peu de temps, pour les réunir en un faisceau, ont échoué devant la volonté bien arrêtée de chacune d'elles de rester indépendante.

Il serait donc injuste de faire un reproche à la Société des sciences, agriculture et arts, de son isolement, et de l'accuser de s'être laissé réduire à la condition de simple société agricole; elle ne pouvait s'opposer à la scission qui a provoqué l'état de choses actuel; et c'est beaucoup qu'elle ait voulu conserver son ancienne dénomination, dans l'espoir qu'elle pourrait un jour s'adjoindre quelques hommes de lettres et de sciences et reprendre le rang qu'elle devrait tenir parmi les Sociétés de l'Alsace.

La Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin est donc aujourd'hui une société essentiellement agricole, composée en majorité de propriétaires agriculteurs, mais renfermant aussi des industriels, des commerçants, des administrateurs, quelques littérateurs et quelques savants.

Avec tous ces éléments, elle peut rendre et elle rend en effet des services réels. Elle fait expérimenter les nouveaux modes de culture ou les instruments aratoires qui lui paraissent devoir être utiles; elle étudie les questions agricoles à l'ordre du jour; rédige les instructions qui lui sont demandées par l'administration; met à l'essai la culture des plantes étrangères récemment introduites en Europe, et, à cet effet, elle s'est affiliée à la Société impériale d'acclimatation. Elle encourage, à l'aide des fonds que lui allouent chaque année le ministère de l'agriculture et le conseil général du département, les cultures fourragères, la production et la conservation des engrais naturels, l'élevage des bestiaux et leur amélioration, l'indus-



très séricicole, l'apiculture; elle donne des récompenses aux chefs d'exploitations agricoles; qui se sont fait remarquer par d'importantes améliorations; elle met tous les ans au concours des questions qui se rattachent à l'agriculture, aux sciences ou à l'histoire de la province; enfin, elle exerce une action moralisante très-précieuse sur les habitants des campagnes, en distribuant, chaque année, un nombre considérable de primes aux valets de labour qui ont servi avec fidélité le même maître pendant une longue série d'années.

Peu de temps après l'établissement des Sociétés d'histoire naturelle et de médecine, la Société a remplacé les Mémoires qu'elle publiait assez régulièrement par un bulletin agricole rédigé dans les deux langues, et qu'elle adressait gratuitement à toutes les communes du département. L'année dernière (1859), elle a repris la publication de ses Mémoires, et a remplacé son propre bulletin par un journal rédigé en dehors de la Société, mais activement patroné par elle et intitulé : *Bulletin agricole de la Société d'agriculture et des quatre comices du département du Bas-Rhin.*

On voit, par ce court exposé, que la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin a une tendance pratique nettement dessinée. Elle croit qu'elle a principalement pour mission d'éclairer les habitants des campagnes, de les diriger, de leur donner l'exemple des améliorations réalisables et de servir d'intermédiaire entre cette population intéressante et l'administration départementale. Ce n'est pas à dire qu'elle renonce à traiter les questions scientifiques qui peuvent se présenter, surtout quand ces questions se rattachent à l'agriculture; elle les accepte avec empressement et les met sérieusement à l'étude. C'est ainsi qu'elle s'est occupée, dans ces dernières années, de la question des feuilles mortes, de celle des engrais, du drainage, de l'échelle mobile, etc., et que tout récemment elle a adressé à M. le préfet un Mémoire sur le morcellement de la propriété dans le département du Bas-Rhin et sur les moyens d'y remédier.

La *Société d'horticulture* de Strasbourg, fondée en 1845, a pour but de répandre le goût de l'horticulture dans toutes les classes de la société, de réunir les horticulteurs en un seul corps, afin de faciliter et de multiplier leurs relations; d'étendre et de perfectionner leurs cultures; de propager la culture des arbres fruitiers et des plantes maraîchères, et de favoriser l'acclimatation des plantes exotiques, culinaires ou industrielles.

Elle atteint ce but par des expositions de fleurs et de fruits, par la visite des jardins et des établissements horticoles, par les nombreuses récompenses qu'elle distribue, enfin par la publication d'un bulletin qui paraît tous les deux mois. Ce bulletin renferme des Mémoires de physiologie végétale et de géographie botanique, des articles originaux sur la culture de diverses plantes, des notes, des renseignements sur l'art horticole, sur les soins à donner aux plantes de serre, à celles qu'on cultive dans les appartements, etc., des extraits de journaux et des analyses d'ouvrages, français ou étrangers.

La Société d'horticulture de Strasbourg est dans une très-bonne voie de progrès ; son utilité est incontestable et généralement reconnue, et elle offre des conditions de stabilité qui lui assurent une longue existence.

Le *Société des sciences naturelles* est la première, comme nous l'avons vu, qui s'est constituée en Société indépendante après s'être séparée de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin. Ses membres fondateurs, au nombre de six, lui donnèrent le titre de *Société d'histoire naturelle* ; elle a fonctionné pendant quatre ans sous cette dénomination, et a publié un fort volume in-4° de Mémoires accompagnés d'un grand nombre de planches et de cartes géologiques. En 1833, la Société, désirant se rattacher au beau musée d'histoire naturelle que possède et qu'augmente tous les ans la ville de Strasbourg, prit le titre de *Société du Muséum d'histoire naturelle* qu'elle a conservé jusqu'en 1858. Ce fut à cette époque qu'elle modifia ses règlements et adopta la dénomination actuelle, afin de mieux faire concorder son titre avec l'objet de ses travaux.

En effet, le *Société des sciences naturelles* ne s'occupe pas seulement de zoologie, de botanique, de géologie et de minéralogie ; ses études comprennent aussi la chimie, la physique et les mathématiques, soit en elles-mêmes, soit dans leurs rapports avec les arts industriels et l'agriculture.

Les séances, qui ont lieu une fois par mois, sont occupées par des lectures de Mémoires ou des communications verbales ; les faits nouveaux pour la science sont adressés par le secrétaire au journal *l'Institut*, qui les insère textuellement. Grâce à cette disposition, la Société a pu jusqu'ici se passer de bulletin.

De son côté, la Société publie des *Mémoires* format in-4°, accompagnés de planches nombreuses, lithographiées avec le plus grand

soin. Ces publications forment maintenant quatre tomes volumineux, composés chacun de trois livraisons ou volumes ; elles jouissent dans le monde savant d'une considération méritée, et assurent à la Société des sciences naturelles de Strasbourg un rang distingué parmi les premières Sociétés savantes de la France et de l'étranger.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser les travaux contenus dans ces quatre premiers tomes, mais nous croyons utile de mentionner les principaux d'entre eux, en les groupant par ordre de matières. Quant à la première partie du tome V, qui a paru en 1858, nous aurons à en faire l'analyse dans le compte rendu des travaux qui forme la deuxième partie de cette Notice.

*Géologie et Minéralogie.* — Les Mémoires géologiques et minéralogiques se rapportent à la vallée du Rhin, au Jura et au Wurtemberg. Quelques-uns sont des monographies considérables, fort appréciées du monde savant. Tels sont : l'*Essai sur les soulèvements jurassiques du Porrentruy*, par feu M. Thurmann ; le *Mémoire sur la Constitution géologique de l'Albe du Wurtemberg*, par M. le comte de Mandelsloh ; le travail de M. Thirria *sur le Terrain jurassique de la Haute-Saône* ; la *Carte géologique de la Haute-Saône*, par le même auteur.

D'autres travaux moins étendus n'en ont pas moins été très-bien accueillis par les géologues : ce sont les *Mémoires sur un Terrain d'eau douce du Hegau* (Bade), par M. d'Althaus ; *sur le Terrain de transition de la Bretagne*, par M. de Billy ; *sur le Grès bigarré de Soultz-les-Bains*, par feu M. Voltz ; *sur les Alluvions anciennes et modernes d'une partie du bassin du Rhin*, par M. Daubrée ; *sur la Forme extérieure des anciennes moraines des Vosges*, par M. Colomb.

Parmi les travaux concernant la minéralogie, nous citerons celui du professeur Walchner, de Carlsruhe, *sur les Minerais de fer pisi-forme et réni-forme de Candern* (Bade), et celui de M. Daubrée, *sur les Filons de fer de la région méridionale des Vosges et sur la Corrélation des gîtes métallifères des Vosges et de la forêt Noire*.

*Paléontologie.* — La paléontologie comprend deux Mémoires très-importants de M. Voltz *sur les Bélemnites et sur les Béliopellis*, travaux qui ont fait connaître la constitution de ces curieux fossiles ; puis la description des *Ossements trouvés dans le grès bigarré de Soultz-les-Bains*, par M. Hermann de Meyer ; la *Description d'un cé-tacé fossile trouvé à Rædersdorf* (Haut-Rhin), par M. Duvernoy ; et des *Fragments sur la paléontologie de l'Alsace*, par M. Schimper.

*Botanique.* — Les travaux de botanique relatifs à la vallée du Rhin

comprennent : un Mémoire de M. Kirschleger *sur les Violettes de la vallée du Rhin*; une Note de M. Nicklès *sur le Genre gladiolus*, dont une espèce croît aux environs de Benfeld; une *Description du sonchus Plumieri*, plante rare de nos Vosges alpestres, par M. Kirschleger.

Les autres travaux relatifs à la botanique sont plus nombreux. Nous citerons : des *Fragments sur la bryologie de l'Europe*, par M. Schimper, Mémoire qui a prélué au beau monument (*Briologia Europæa*) que ce botaniste distingué vient d'élever à la science; des *Recherches anatomiques et morphologiques sur les mousses*, du même auteur; un Mémoire de philosophie botanique *sur l'Individualité dans le règne végétal*, par M. Steinheil; des *Observations de botanique et de tératologie végétale*, par MM. Steinheil et Kirschleger; un intéressant Mémoire de M. Gand *sur la Station et l'Habitation des conifères d'Europe*; un riche et beau travail de M. Fée *sur les Cryptogames des écorces exotiques officinales*; plusieurs Mémoires de botanique descriptive *sur les Fougères* et un Mémoire d'anatomie végétale *sur la Sensitive*, du même auteur, etc.

*Zoologie.* — La zoologie occupe une place étendue dans les Mémoires de la Société. Nous mentionnerons les travaux les plus importants; ce sont : deux *Mémoires sur les musaraignes*, par M. Duvernoy, formant une monographie de ce genre intéressant; une *Notice critique sur deux espèces de grands chats* et une *Description du Macroscléide d'Alger*, du même auteur; un *Tableau de classification des mammifères*, par MM. Duvernoy et Lereboullet; une *Description zoologique et anatomique des animaux vertébrés de l'Algérie qui font partie du Musée de Strasbourg*, par les mêmes; une magnifique monographie *sur la Girafe*, par MM. Joly et Lavocat; une description zoologique, anatomique et physiologique des *Cloportides des environs de Strasbourg*, par M. Lereboullet; des *Fragments zoologiques sur les Batraciens*, comprenant une description de la grande salamandre du Japon, par M. Van der Høven, de Leyde; un *Catalogue des mammifères et des oiseaux de Madagascar*, par M. Sganzin, et un *Catalogue des coquilles des îles de France, de Bourbon et de Madagascar*, par le même; un *Catalogue des coquilles vivantes de l'Algérie*, par M. Michaud; une description de l'animal du *Magilus antiquus*, mollusque très-rare de la mer Rouge, par M. Rüppell; des *Recherches sur les acéphalocystes*, par M. Kuhn.

*Anatomie comparée.* — Les principaux Mémoires relatifs à l'anatomie comparée sont : un riche travail *sur le Testicule humain*, par M. Alexandre Lauth, et divers fragments du même auteur; de nombreux

et importants travaux de M. Duvernoy *sur le Canal alimentaire des semnopithèques*; *sur les Organes de déglutition des oiseaux et des reptiles*; *sur la Langue de l'échidné, du caméléon, de la grenouille*; *sur les Organes de génération de l'ornithorhynque et de l'échidné*; *sur les Organes de génération des iules*; un Mémoire très-intéressant de M. Flouch *sur l'Anatomie de la muqueuse intestinale*, dans lequel l'auteur a fait connaître, le premier, la vraie structure des amas glanduleux connus sous le nom de plaques de Peyer; un Mémoire anatomique et zoologique *sur le Coïpou du Chili*, par M. Lereboullet.

*Astronomie et physique.* — Ces sciences ne sont représentées que par trois Mémoires : l'un est la *Description d'un astrolabe construit à Maroc en 1208*, par M. Sarrus; un autre est relatif à la *Météorologie de Strasbourg en 1844*, par M. Bœckel; le troisième traite de la *Direction des aérostats*, par MM. Lutting et E. Kopp.

*Chimie.* — Les travaux de chimie ne sont pas non plus très-nombreux. A l'exception de l'*Analyse de l'eau de Soultzbach* (Haut-Rhin) par M. Oppermann, toutes les notices relatives à la chimie sont dues à M. Langlois; en voici les titres : *Action du gaz ammoniac sur les charbons ardents* (formation de cyanhydrate d'ammoniaque et dégagement d'hydrogène); *Nouvel Oxacide du soufre* (acide sulphyposulfurique); *Examen chimique d'une matière sucrée recueillie sur les feuilles du tilleul*; *Examen chimique de la sève de quelques végétaux*; *Action de l'acide sulfureux sur les monosulfures alcalins.*

## II. — Analyse des travaux.

Les travaux dont nous allons rendre compte ont été imprimés dans les recueils des Sociétés dont nous avons donné plus haut l'énumération, ou dans d'autres recueils scientifiques.

Avant d'entrer en matière, nous devons mentionner un intéressant article inséré dans la *Revue d'Alsace* (année 1858, p. 337), par M. Kœppelin (1), professeur de physique au lycée de Colmar, et intitulé : *Mouvement et Travail.*

(1) On doit à M. Kœppelin un *Traité de Physique*, un *Traité de Chimie*, un *Traité sur la Végétation, les terrains de culture et les amendements*, et plusieurs Mémoires de Chimie, d'Histoire naturelle et d'Agronomie. Ce savant a inventé une machine à pression qui a obtenu une médaille de bronze à l'Exposition de Paris (1848) et une médaille d'or au Concours agricole du Haut-Rhin (1840). Il est aussi l'inventeur de l'hydrostat, instrument de pesage employé dans les manufactures de l'Alsace. M. Kœppelin a reçu une mention honorable de l'Institut pour un travail sur les recherches de l'arsenic dans les cas d'empoisonnement.

Cet écrit est un tableau général de la création, destiné à montrer partout la grande loi du mouvement dans la nature morte et du travail dans la nature organisée et vivante. L'auteur a su donner un intérêt réel aux pages qu'il a consacrées à ce beau sujet. Après avoir montré que la loi du travail se manifeste dans tous les détails de la création, il expose à grands traits les immenses résultats que l'homme, avec sa haute intelligence, a su obtenir, et les progrès qu'il a fait faire aux sciences, aux lettres, aux arts, au commerce et à l'industrie.

#### *Chimie.*

Les travaux relatifs à la chimie, et surtout à la chimie organique, ont été nombreux, et quelques-uns se rattachent à l'industrie, entre autres plusieurs Mémoires de M. Schützenberger, professeur à Mulhouse.

Ce savant avait publié antérieurement un Mémoire *sur les Produits gélatineux et pectiques contenus dans la garance et ses préparations industrielles*, et indiqué le rôle de ces produits dans les phénomènes de teinture en garance. (*Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.*) Plus tard, il adressa à l'Académie des sciences une *Note sur la solubilité de la matière colorante de la garance (alizarine)* dans l'eau, à des températures comprises entre 100 et 250° centigrades, travail fait en commun avec M. E.-M. Plessy, chimiste à Mulhouse.

Dans un Mémoire intitulé : *Recherches sur la cochenille* (1), M. Schützenberger a démontré que la matière colorante de la cochenille dite ammoniacale est une amide de l'acide carminique, et que ce dernier acide existe dans la cochenille à deux degrés d'oxydation différents et peut former des éthers.

Le même chimiste a présenté à l'Académie des sciences, en 1858, une série de Mémoires sur les alcaloïdes végétaux, savoir :

1° *Sur quelques produits d'oxydation de la morphine sous l'influence de l'acide azoteux* (2). En employant comme oxydant l'acide azoteux, on obtient trois produits basiques; le premier diffère de la morphine par deux équivalents d'eau en plus, le second par deux équivalents d'oxygène en plus, le troisième par quatre équivalents d'oxygène en plus et deux d'hydrogène.

2° *Recherches sur la cinchonine* (3). Elle peut, comme la morphine, fixer deux équivalents d'oxygène sous l'influence de l'acide

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1858, t. XLVI, p. 47.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XLVI, p. 598.

(3) *Ibid.*, p. 894.

azoteux. On obtient ainsi un isomère de la quinine, mais qui, par ses propriétés, se rapproche beaucoup plus de la cinchonine. L'auteur croit que la différence de propriétés entre la quinine et la cinchonine ne provient pas des deux équivalents d'oxygène en moins de cette dernière, mais d'un autre arrangement moléculaire. La transformation de la cinchonine en cinchonidine, isomère avec elle, se rapprochant de la quinine par ses propriétés fébrifuges et son pouvoir rotatoire est, dit-il, un puissant argument en faveur de cette manière de voir. Enfin l'auteur démontre que la cinchonine n'est pas un produit constant dans sa composition.

3° *Note sur deux nouveaux dérivés de la quinine et de la cinchonine* (1). L'auteur fait voir dans cette Note que, sous l'influence de l'hydrogène naissant, la quinine et la cinchonine fixent les éléments de l'eau pour donner des hydrates basiques; l'hydrate de quinine est presque aussi amer que la quinine, tandis que l'hydrate de cinchonine a peu d'amertume.

L'auteur annonce qu'à l'aide de l'acide azoteux il a réussi à préparer de l'oxyquinine, de l'oxynarcotine, de l'oxybrucine, de l'oxystrychnine et de l'oxycodéine. Il compte démontrer par là, d'une manière générale, que les alcaloïdes peuvent fixer de l'eau pour donner des hydrates stables, et de l'oxygène pour fournir des bases plus oxydées.

4° *Recherches sur les alcaloïdes de la noix vomique* (2). En étudiant des échantillons d'igasurine qui lui avaient été livrés comme de la brucine, l'auteur est parvenu à en séparer neuf alcaloïdes nouveaux, différents par leur composition. Ces bases sont incolores, très-amères, presque aussi énergiques que la strychnine, solubles dans l'eau bouillante, cristallisant en aiguilles transparentes ou en bouppes nacrées; l'acide nitrique les colore en rouge comme la brucine.

5° *Recherches sur la strychnine* (3). Découverte de deux alcaloïdes nouveaux, représentant deux degrés d'oxydation de la strychnine. L'un de ces alcaloïdes est appelé par l'auteur oxystrychnine l'autre bioxystrychnine.

6° *Recherches sur la quinine* (4). Nouvel alcaloïde appelé par l'auteur oxyquinine, ayant la même capacité de saturation que la quinine.

(1) *Comptes rendus*, t. XLVI, p. 1063.

(2) *Comptes rendus*, t. XLVI, p. 1234.

(3) *Id.*, t. XLVII, p. 79.

(4) *Ibid.*, p. 81.

7° *Sur les dérivés benzoïques de la quinine, de la cinchonine et de la strychnine* (1). L'auteur fait voir dans ce travail que, par l'action du chlorure de benzoïle sur les alcaloïdes, on obtient des dérivés benzoïques, basiques ou neutres.

8° *Sur les dérivés sulfuriques des alcaloïdes végétaux* (2). L'auteur a obtenu deux dérivés sulfuriques acides de la quinine et de la cinchonine, qu'il appelle acides sulfoquinique et sulfocinchonique.

Outre ces nombreux travaux, M. Schützenberger a publié, avec M. E. Willm, préparateur à l'Ecole des sciences appliquées, deux Mémoires, le premier concernant un *Produit de l'action de l'acide azoteux sur la naphthalidame* (3). Ce produit noir ulmique, correspondant à la formule  $C^{20} H^6 O^4$ , est désigné par les auteurs sous le nom de *naphtulmine*.

Dans le second Mémoire, intitulé : *Note sur la phtalamine, nouvel alcali dérivé de la naphthaline* (4), les auteurs montrent que, par la réduction de la nitronaphtaline par le fer et l'acide acétique, on obtient non-seulement de la naphtilamine, mais une nouvelle base artificielle que les auteurs ont appelée *phtalamine*.

Dans un travail sur l'*Histoire de l'acide hippurique*, présenté à la Société des sciences naturelles de Strasbourg (séance du 1<sup>er</sup> décembre 1857) par MM. Schlagdenhauffen et Jacquemin, et inséré dans le journal l'*Institut* (28 avril 1858, n° 1269) et dans le *Journal de chimie et de pharmacie* (t. XXXIII, p. 259), les auteurs annoncent qu'ils ont obtenu un nouvel éther et une nouvelle amide, savoir : l'*hippurate de méthyle* et l'*hippuramide*.

Pour obtenir l'éther composé, on dissout l'acide hippurique dans l'esprit de bois, puis on y fait passer un courant d'acide chlorhydrique. Vers la fin de l'opération, on obtient une masse syrupeuse, qu'on débarrasse de l'excès d'acide en la traitant par du carbonate de soude, puis, en procédant avec soin, on recueille une substance cristallisée en fines aiguilles.

L'hippuramide s'obtient en faisant passer un courant d'ammoniac dans une solution alcoolique de l'éther méthylique précédent.

MM. Liès-Bodart et Jacquemin ont publié une *Note sur une combinaison de l'acide sulfurique avec l'éther* (5).

(1) *Comptes rendus*, t. XLVII, p. 233.

(2) *Comptes rendus*, t. XLVII, p. 233.

(3) *Idem*, t. XLVI, p. 894.

(4) *Idem*, t. XLVII, p. 82.

(5) *Comptes rendus*, t. XLVI, p. 990. Ce travail avait été communiqué à la Société des sciences naturelles, dans la séance du 10 novembre 1857.



Les auteurs font voir que l'éther se comporte vis-à-vis de l'acide sulfurique monohydraté comme l'eau ordinaire. Les propriétés de l'éther sont alors dissimulées ; son odeur pénétrante est remplacée par une odeur peu sensible, légèrement aromatique. Un équivalent d'acide sulfurique se combine à un équivalent d'éther ; mais, quand on veut en faire absorber davantage, vers la fin de l'addition du second équivalent, l'odeur de l'éther reparaît. On obtient, par cette combinaison, une substance que les auteurs appellent *acide sulfurique éthylé*. C'est un liquide huileux, incristallisable, inflammable, et jouissant d'autres propriétés que les auteurs font connaître dans leur Note.

Pour terminer ce qui concerne la chimie organique, nous ferons connaître les recherches de M. Oberlin *sur le Colchique*. Ces recherches ont été insérées dans divers recueils, entre autres dans les *Annales de chimie et de physique*, et elles ont fait le sujet d'une thèse pour le doctorat présentée à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Voici les principaux résultats consignés dans ces diverses publications.

La vératrine, dont Pelletier et Caventou admettaient la présence dans le colchique, n'existe ni dans les bulbes ni dans les autres parties de la plante.

L'auteur a étudié d'une manière plus spéciale le principe particulier découvert par Hess et Geiger, et nommé *colchicine* par ces chimistes.

D'après les recherches de M. Oberlin, la colchicine existe dans les semences, les bulbes, les fleurs, les feuilles, et même dans les capsules fraîches du colchique. Cette substance est un principe immédiat, neutre et incristallisable, qui n'est pas susceptible de former des sels définis. Elle constitue le principe éminemment actif du colchique et est toxique à très-faible dose. Elle se caractérise nettement par sa solubilité dans l'eau, sa saveur âcre et très-amère, par l'action qu'exercent sur elle les acides azotique et sulfurique concentrés, et surtout par l'action des acides chlorhydrique et sulfurique étendus qui la dédoublent en un corps cristallisable particulier, appelé par l'auteur *colchicéine*, et en substances de nature résineuse, sans présence de principe sucré.

Le principe particulier de la colchicéine est un corps neutre azoté qui cristallise en lances nacrées, dont la formule est  $C^{20} H^{22} Az. O^{11}$ .

La colchicéine est insoluble dans l'eau froide, très-soluble dans

l'alcool et le chloroforme, et ces solutions ont une amertume intense et longuement persistante. Sa réaction la plus caractéristique est celle du perchlorure de fer; il se produit aussitôt une coloration verte très-intense qui persiste même quand la solution est étendue d'une grande quantité d'eau. Cette réaction est si délicate qu'elle permet de constater la présence du fer dans des matières qui n'en contiennent que des traces, le papier à filtrer, par exemple.

La colchicéine, donnée à des lapins à la dose de cinq, dix, vingt et cinquante centigrammes, n'a déterminé aucun symptôme grave.

La colchicine n'est pas le seul principe actif des semences de colchique. L'huile grasse retirée de ces semences et bien purifiée possède des propriétés purgatives énergiques et peut devenir toxique. Dans les cas d'empoisonnement, on peut toujours parvenir à extraire la colchicine des matières contenues dans le tube digestif; on peut même retrouver cette substance dans le sang et dans l'urine.

M. Schlagdenhauffen, agrégé à l'École de pharmacie de Strasbourg, a présenté à la Faculté des sciences de Nancy une thèse pour le doctorat sur le *Sulfure de carbone*; un extrait de ce travail a paru dans le *Journal de chimie et de pharmacie* (t. XXXIV. p. 175).

Après avoir reconnu que l'eau décompose le sulfure de carbone en vases clos et sous une pression élevée, et que le résultat de la transformation est de l'acide carbonique et de l'hydrogène sulfuré, l'auteur a répété le même genre de décomposition avec des oxydes métalliques tenus en suspension dans l'eau; il a obtenu aussi de l'acide carbonique et des sulfures métalliques.

Si l'on fait passer en même temps des vapeurs de sulfure de carbone et de l'ammoniaque à travers un tube chauffé au rouge, on obtient de l'hydrogène sulfuré et de l'acide sulfocyanhydrique.

Les ammoniaques composés donnent naissance aux éthers sulfocyanhydriques, et les amides se transforment.

Les sels à oxacides ou à acides métalliques, facilement réductibles par l'hydrogène sulfuré, se décomposent aussi par le sulfure de carbone sous une pression élevée; M. Schlagdenhauffen a décomposé de cette manière les chromates, les hypermanganates, les molybdates, les iodates et les bromates.

Cependant les nitrates ne sont pas décomposés de cette manière; mais quand on les chauffe dans un tube de porcelaine à travers lequel on fait passer un courant de vapeur de sulfure de carbone, on les transforme en sulfocyanure de potassium. Les nitrites se décomposent en présence du sulfure de carbone, même dans des tubes

scellés, et se transforment également en sulfocyanures et en hydrogène sulfuré.

Les corps nitrés, dissous dans l'eau et chauffés sous une pression élevée, avec du sulfure de carbone, donnent naissance à des dérivés identiques à ceux qu'on obtient par la décomposition de ce corps au moyen du sulfure ammonique.

L'auteur fait voir encore que, dans les mêmes conditions, les cyanates sont transformés en sulfocyanures et en acide carbonique, et qu'en faisant réagir du sulfure de carbone conjointement avec un éther iodhydrique sur un cyanate, on obtient un iodure alcalin, de l'acide carbonique et de l'éther sulfocyanhydrique correspondant à l'éther iodhydrique employé.

Le même chimiste a imaginé un *flacon laveur continu* (1) qui consiste en un flacon à tubulure latérale contenant un bouchon avec deux tubes recourbés à angle droit. Le premier tube sert à l'écoulement de l'eau ; le second en reçoit un autre, recourbé aussi à angle droit, et fixé à la première partie au moyen d'un caoutchouc ; il a pour but de régulariser l'écoulement de l'eau. Dans la construction de l'appareil, il faut avoir soin de donner aux deux tubes des diamètres tels que l'entrée de l'air et la sortie de l'eau puissent s'effectuer sans difficulté.

On sait que le chlorure mercurique en dissolution alcoolique se décompose facilement par l'iodure d'éthyle, de méthyle et d'amyle, quand on opère sous une pression élevée, et qu'on obtient des éthers chlorhydriques et de l'iodure de mercure. M. Schlaglenhaußen s'est proposé d'effectuer le même genre de décomposition avec le cyanure mercurique, et, dans un travail intitulé : *Note sur la décomposition du cyanure de mercure par les iodures de méthyle, d'éthyle et d'amyle* (2), il a reconnu qu'en effet il se produit, dans ces conditions, des éthers cyanhydriques et de l'iodure de mercure.

Un autre agrégé de l'École de pharmacie, M. Jacquemin, a présenté à l'Académie des sciences une *Note sur l'action de la vapeur d'eau et de l'oxyde de carbone sur quelques sulfates* (3). Voici un résumé de ce travail. Si l'on fait passer au rouge un courant de vapeur d'eau et d'oxyde de carbone sur les sulfates de potasse, de soude, de magnésie, de strontiane et de baryte, il se dégage de l'acide carbonique, de l'hydrogène sulfuré et l'on arrive à la production des

(1) *Journal de chimie et de pharmacie*, t. XXXIII, p. 171.

(2) *Comptes rendus*, t. XLVII, p. 740.

(3) *Comptes rendus*, t. XLVI, p. 1164.

oxydes eux-mêmes. La vapeur d'eau entraîne du soufre dans un état de division extrême, car l'hydrogène sulfuré peut se détruire partiellement dans les conditions de l'expérience. Les réactions qui se produisent sont très-simples : l'agent réducteur convertit d'abord le sulfate en sulfure, puis la vapeur d'eau intervenant donne de l'hydrogène sulfuré et l'hydrate de la base.

M. Jacquemin appelle sur ces faits l'attention des industriels. Dans la fabrication de la soude artificielle par le procédé du célèbre Leblanc, tout le soufre passe à l'état d'oxysulfure de calcium, produit sans valeur qui donne lieu à des émanations désagréables par sa décomposition sous l'influence de l'acide carbonique, de l'air et de l'humidité. Dans le procédé de l'auteur, tout le soufre rentrerait dans la fabrication de l'acide sulfurique, acide qui, sans sortir de l'usine, serait employé à une nouvelle génération de sulfate de soude et, par suite, de soude artificielle. De cette manière la France pourrait s'affranchir du tribut qu'elle paye à la Sicile.

Le même chimiste, en collaboration avec M. Roger, pharmacien des hôpitaux militaires, a présenté à la Société des sciences naturelles de Strasbourg, dans la séance du 6 juillet 1858, un travail *sur une Nouvelle source d'ammoniaque obtenue au moyen de l'air, de l'eau et du charbon* (1). Les auteurs se sont servi de deux tubes, l'un en fer, l'autre en porcelaine. Ces deux tubes étaient placés sur des fourneaux à réverbère et réunis au moyen d'un plus petit tube en verre. Un grand gazomètre rempli d'air était placé à l'une des extrémités de l'appareil. De ce gazomètre partait un tube qui venait plonger dans un ballon à deux tubulures et contenant de l'acide sulfurique. Le ballon était muni d'un autre tube communiquant avec le tube en fer rempli de tournure de cuivre. Entre les deux tubes de fer et de porcelaine était placée une petite cornue destinée à fournir de la vapeur d'eau; elle était mise en communication par un tube en verre avec le tube de porcelaine rempli de charbons parfaitement calcinés. Deux ballons réceptifs bien refroidis complétaient l'appareil.

En versant de l'eau dans le réservoir du gazomètre, on forçait l'air à passer dans l'appareil. Le cuivre contenu dans le tube en fer s'emparait de l'oxygène de l'air, et l'azote seulement passait dans le tube en porcelaine en même temps que la vapeur d'eau.

Comme on le voit, l'air, en passant sur l'acide sulfurique, était privé de l'ammoniaque qu'il pouvait contenir; les charbons étaient

(1) *L'Institut*, n° 1317 (30 mars 1859), p. 103.

toujours parfaitement calcinés, et l'eau destinée à fournir la vapeur ne contenait aucune trace d'ammoniaque. On faisait toujours fonctionner l'appareil à blanc pendant un bon quart d'heure; alors on ouvrait les robinets du gazomètre, puis on faisait arriver la vapeur d'eau, et aussitôt il se formait de l'ammoniaque. Les auteurs font remarquer que la vapeur d'eau, en passant sur les charbons incandescents, n'était pas complètement décomposée; la plus grande partie venait se condenser dans les récipients, et c'est dans cette eau qu'ils ont constaté la présence d'un sel ammoniacal.

Un travail important sur la composition des eaux de Strasbourg a été publié par Roger sous le titre de : *Analyses de l'eau de quelques puits de Strasbourg et de la rivière d'Ill* (1).

Plusieurs fois il avait été fait des analyses partielles des eaux de Strasbourg, et l'on reconnaissait généralement que ces eaux étaient de mauvaise qualité. M. Roger a rendu un véritable service en donnant une analyse complète de l'eau de plusieurs puits. L'auteur expose d'abord la marche qu'il a suivie dans ses opérations, et décrit en particulier ses procédés de dosage pour les gaz, l'ammoniaque, les nitrates, les matières organiques, la potasse et la soude, puis il donne l'analyse des eaux de trois puits et de l'eau de l'Ill prise en amont et en aval de Strasbourg.

Il résulte des trois analyses d'eau de puits que les eaux de Strasbourg sont généralement mauvaises; elles contiennent beaucoup de matières organiques en voie de transformation et tous les produits de ces transformations, ammoniaque, nitrates, azote en trop grande proportion relativement à l'oxygène; elles renferment en outre des traces de gaz des marais.

Quant à l'eau de l'Ill, elle offre une autre composition et serait bonne à boire si elle était filtrée.

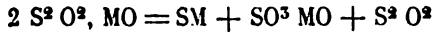
M. Roger a ajouté à son travail une *Notice sur les eaux potables dont notre armée d'Orient a fait usage à Varna et en Crimée*.

On doit à M. Sacc, de Wesserling (Haut-Rhin), un travail important imprimé dans le *Bulletin de la Société d'encouragement*, sur la *Transformation des hyposulfites en sulfures et leur application à la teinture*. Cette publication a valu à l'auteur la médaille de platine de la Société.

M. Sacc part de ce fait que, sous l'influence de la chaleur, les hyposulfites des métaux lourds se changent en sulfates et en sulfures.

(1) *Mém. de la Société des sciences naturelles de Strasbourg*, t. V, 1<sup>er</sup> livre 1838.

Or, les premiers étant solubles dans l'eau, tandis que ce liquide est sans action sur les seconds, il suffit de laver l'étoffe imprimée avec les hyposulfites pour enlever le sulfate et y fixer d'une manière indélébile le sulfure coloré. La formule de la réaction, qui est la suivante :



indique qu'un équivalent d'acide hyposulfureux est mis en liberté ; mais il ne doit pas entrer en ligne de compte, parce qu'il est sans influence sur la réaction qui fixe le sulfure métallique à l'étoffe. C'est à sa décomposition qu'il faut attribuer l'acide sulfureux qui se dégage des couleurs à l'hyposulfite, en même temps qu'il s'y dépose du soufre. Les couleurs obtenues par ce procédé sont : le vert, par l'hyposulfite cuivrique ; le jaune, par celui de cadmium ; le gris, par celui de plomb ; et le brun, par celui de mercure.

Un fait important en chimie, et dont la valeur a été appréciée par notre éminent chimiste, M. Dumas, est celui concernant la *préparation du calcium*, par MM. Liès-Bodart et Jobin (1).

On commence par préparer l'iodure de calcium. Pour cela on chauffe du sulfate de chaux avec du charbon ; on traite par l'eau le sulfure de calcium obtenu et on projette de l'iode dans le liquide jusqu'à ce qu'il soit légèrement coloré en brun. On filtre et on évapore rapidement, presque à siccité. On introduit la matière encore humide dans des creusets de porcelaine qu'on place dans de plus grands creusets en terre, en ayant soin d'entourer les premiers de poussière de charbon ; puis on recouvre le tout d'un couvercle et on chauffe graduellement jusqu'à fusion de l'iodure de calcium, qui est alors parfaitement blanc.

Pour préparer le calcium, on introduit l'iodure avec du sodium dans un creuset en fer et on le ferme avec un couvercle à vis. On chauffe au rouge sombre et on maintient cette température pendant près d'une heure. On laisse refroidir et on retire la matière du creuset ; elle contient le calcium, que l'on détache facilement de sa gangue. Le métal, qui contient encore un peu de sodium, est d'un jaune pâle ; il est dur, malléable, et pèse environ 1,5. Toutes ses propriétés n'ont pas encore été complètement étudiées.

M. Liès-Bodart a encore publié, en commun avec M. Jacquemin, un Mémoire relatif à l'*Action de l'acide sulfurique sur les composés du barium, du strontium et du calcium* (2).

(1) *Procédé chimique pour l'extraction du calcium* (Comptes rendus, t. XLVII p. 573).

(2) *Comptes rendus*, t. XLVI, p. 1206.

*Physique.*

Dans un travail présenté à l'Institut par MM. Schlagdenhauffen et Freyss, sur la *Marche générale des franges dans les lames minces de quartz et de spath taillées sous une inclinaison quelconque par rapport à l'axe* (1), les auteurs sont arrivés aux conclusions suivantes : la marche générale des franges est la même dans les cristaux positifs et dans les cristaux négatifs, à cette différence près que leur ordre est interverti ; de telle sorte que les franges d'ordre  $+1$ ,  $+2$ ,  $+3$ , . . . dans lesquelles le rayon ordinaire est en avance sur le rayon extraordinaire, suivent, dans les cristaux négatifs, les mêmes transformations que subissent, dans les cristaux positifs, les franges de rang  $-1$ ,  $-2$ ,  $-3$ , . . . dans lesquelles le rayon ordinaire est en retard sur le rayon extraordinaire, et *vice versa*.

Lorsque l'axe optique est perpendiculaire à la surface du cristal, on aperçoit des cercles qui représentent, à partir du centre, des franges de rang  $-1$ ,  $-2$ ,  $-3$ , . . . le centre lui-même étant la frange centrale ou la frange de rang zéro. Quand l'axe s'incline, les cercles se dilatent, s'allongent dans le sens de la section principale et prennent la forme d'ellipses toutes semblables entre elles. Plus tard, quand l'axe s'incline davantage, ces ellipses se transforment de plus en plus jusqu'à ce qu'un de leurs sommets soit situé à l'infini ; ce fait arrive quand l'inclinaison de l'axe du quartz est de  $36^\circ$  et celle de l'axe du spath  $= 45^\circ$ . Lorsque l'axe continue à s'incliner, ces paraboles se transforment en hyperboles, qui ont la propriété de devenir équilatères quand l'axe du cristal est parallèle à la section principale.

Les observations ont été faites avec une pince à tourmaline : les auteurs manquaient d'instruments de précision pour mesurer les images projetées.

MM. Schlagdenhauffen et Freyss ont encore publié, dans les *Annales de chimie et de physique* (t. LIII, 1858, p. 209), des *Expériences sur la pile*. Ils comparent, dans ce travail, les intensités relatives dans divers éléments de piles ; ils étudient ensuite la relation qui existe entre l'intensité du courant et la distance qui sépare les deux métaux dans les piles, puis ils comparent la force électromotrice et la résistance des divers éléments.

La conclusion générale de ce travail est que l'inconstance du courant est due à la fois à la diminution de la force électromotrice et à l'augmentation de la résistance ; mais la seconde cause est pré-

(1) *Comptes rendus*, t. XLVI, p. 1136.

pondérante, car la résistance est toujours beaucoup plus variable que la force électromotrice.

M. Bertin a publié, dans le tome V (1<sup>re</sup> partie) des *Mémoires de la Société des sciences naturelles*, un travail considérable intitulé : *Résumé des observations de M. Herrenschneider sur la météorologie de Strasbourg*. Un extrait de ce travail a paru dans le tome 1<sup>er</sup> de la *Description du département du Bas-Rhin*, publiée sous les auspices de M. Migneret, préfet de ce département (p. 695). Il serait impossible d'en donner une analyse; nous nous contenterons de rapporter les paroles de la commission chargée d'éditer la météorologie de la France; elle s'exprime dans les termes suivants : « Un excellent résumé d'une des plus belles séries d'observations météorologiques que l'on connaisse a été inséré, par M. Bertin, dans les Mémoires de la Société des sciences naturelles. Ce travail pourra servir de modèle dans le choix et l'étendue des détails. »

M. Bertin a inséré dans le même volume des *Recherches sur la formation de l'eau par des courants électriques*, travail présenté à l'Institut (Comptes rendus, t. XLIV et XLV), et publié, la première partie, dans les *Annales de physique et de chimie* (t. LI), et la seconde, dans les *Annales de Poggendorf*.

Ces recherches ont conduit l'auteur à la découverte d'une propriété inconnue des électrodes qui ont servi à la décomposition des liquides, tels que l'eau. On savait déjà que les lames de platine qui ont servi à l'électrolyse de l'eau peuvent recombinaison les éléments du mélange d'hydrogène et d'oxygène provenant de la décomposition. Mais, dans tous les cas où cette recombinaison avait été observée, elle avait été très-lente et ne commençait qu'après l'interruption du courant. Dans les expériences de M. Bertin, au contraire, elle peut être instantanée et produire l'explosion du mélange détonant, et elle se manifeste pendant le passage du courant; de sorte que les éléments de l'eau se trouvent simultanément séparés par la partie inférieure des électrodes et recombinaison par leur partie supérieure qui émerge du liquide et plonge dans le mélange détonant. Deux expériences principales mettent ces deux faits hors de toute contestation :

1° Conduisez le courant de 50 éléments Bunsen, par des lames de platine, sous une cloche pleine d'eau acidulée, vous verrez le liquide baisser rapidement, et, quand la cloche sera pleine de mélange détonant, vous la verrez faire spontanément explosion.

2° L'explosion n'aura pas lieu si l'on remplace l'eau acidulée par de l'eau ordinaire. On verra alors le liquide baisser rapidement jus-



qu'au bas des lames, puis remonter rapidement au-dessus ; il oscillera ensuite indéfiniment de la première position à la seconde, les électrodes recomposant par le haut l'eau qu'ils décomposent par le bas.

L'auteur s'est assuré que ces phénomènes ne pouvaient être attribués ni à la chaleur ni à des étincelles électriques. Il a cru d'abord pouvoir admettre ce qu'on a appelé la force catalytique du platine ; mais ayant produit les mêmes phénomènes avec des électrodes très-divers, il a dû renoncer à cette idée et y voir la manifestation d'une propriété nouvelle des courants électriques, qui se rattacherait naturellement à celle qu'on a désignée depuis longtemps sous le nom de polarisation des électrodes.

Dans la séance de la Société des sciences naturelles du 7 décembre 1858, M. Bertin a présenté un *densimètre hydrostatique* (1). Cet instrument est une modification heureuse de l'aréomètre de Boyle, connu dans les cabinets de physique sous le nom d'aréomètre par aspiration. Les modifications que l'auteur lui a fait subir avaient pour but et ont eu pour résultat de faire un instrument commode et usuel d'un appareil dont l'usage était impossible, et qui, relégué dans les cabinets de physique, y restait depuis longtemps sans emploi.

M. Bertin ne s'attache pas seulement à faire progresser la science par ses recherches particulières, il s'occupe aussi des théories, et l'on sait quelle influence ces dernières peuvent exercer sur les découvertes scientifiques. A la séance de rentrée des Facultés du 15 novembre 1858, M. Bertin a lu un *Discours sur les théories physiques en général et sur celles de l'électricité en particulier* (2). Dans ce discours, l'auteur critique, avec une grande finesse d'esprit, l'abus qu'on a fait en physique des hypothèses sur les fluides impondérables. Comme on ne peut les supprimer tous, on doit au moins chercher à en réduire le nombre. Or, M. Bertin fait pressentir qu'on pourrait parfaitement réduire les deux fluides électriques à un seul fluide, et il annonce que dorénavant, se rattachant à la théorie de Franklin convenablement modifiée, il fera son cours d'électricité dans l'hypothèse d'un seul fluide.

A. LEREBOLLET.

Professeur à la Faculté des sciences de Strasbourg.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Journal l'*Institut*, n° 1317 (30 mars 1859), p. 404.

(2) Séance annuelle de rentrée des Facultés. Strasbourg, 1858, in-8°, p. 53.

# NOTICES

SUR LES

## OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

---

ANNUAIRE DU JURA, 1860, par M. *Désiré Monnier*. Lons-le-Saulnier, 1 vol. in-8° de 604 pages. — Partie historique, 305 pages.

Cet Annuaire, publié par M. Désiré Monnier, est un ouvrage consciencieux et complet sous tous les rapports. Les indications particulières à ce genre de travail y sont faites avec beaucoup de soin. Mais nous ne nous arrêterons que sur la partie historique comprise sous le nom de Carte de la Séquanie.

Le savant auteur, après avoir déterminé les limites de la Séquanie d'après Jules César, les étudie en détail. Il se plaît à les décrire, à chercher l'origine des noms de fleuves et de montagnes, et des monuments voisins. Il nous fait parcourir de la sorte, et non sans un certain intérêt, la Saône, le Rhône, l'Aar, le Rhin, le Jura et les Vosges, qui forment les limites de ce qu'il appelle la Séquanie. Il est facile de voir qu'il embrasse bien d'autres contrées que le département de l'Ain, dont il s'occupe spécialement ailleurs.

Nous trouvons ensuite l'histoire des différents peuples qui ont habité la Séquanie. Ce sont 1° les Séquanes, 2° les Rauraques, 3° les Ambarres, 4° les Insubres, 5° les Ségusiens, 6° les Allobroges, 7° le Edues. 8° les Germains. Il y trouve même, pendant la période gallo-romaine, des Chamaves et des peuplades danubiennes.

L'auteur cherche à prouver, par la conformité des noms, des mœurs et des monuments, que la population de la Séquanie appartenait primitivement à la grande famille des Cimbres, opinion qu'il établit aussi plus tard, pour certaines parties du territoire, en faveur des peuplades danubiennes. Il énumère ensuite les principales villes connues des anciens. Nous ne signalerons pas les étymologies, qui nous paraissent le plus souvent peu justifiées ; nous dirons seule-

ment qu'elles sont en nombre considérable, et qu'elles annoncent de longues recherches.

Les lieux cités sur les voies *gauloises*, les lieux consacrés aux divinités de ces peuples, les sources, les monts, les forêts sacrées, les monuments druidiques ou présumés tels, les rochers de conformation bizarre, les curiosités naturelles, y sont décrits avec beaucoup de détails. C'est la partie la plus intéressante du travail. Les demeures, les tombeaux gaulois, n'y sont point oubliés, pas plus que les antiquités grecques.

La partie de l'*Annuaire*, qui porte le titre d'*Annales anciennes*, contient pour l'histoire des communes des documents historiques qui peuvent être d'une grande utilité. Elle renferme aussi des légendes qui captivent l'attention du lecteur sérieux. A ces légendes se rattachent des inscriptions précieuses et quelques récits historiques relatifs à plusieurs anciens monastères du Jura.

Nous félicitons M. Monnier d'avoir fait entrer dans ce volume la biographie du général Cler, mort glorieusement à Magenta, ainsi que celle de Ducret. La notice sur le général Clerc est suivie d'une belle pièce de vers composée en l'honneur de ce brave officier par M. Gindre de Nancy.

Nous ajouterons ici quelques observations. Nous ne pouvons admettre avec M. Monnier que les *Commentaires* de César soient un abrégé fait par un auteur inconnu sur les écrits du dictateur. Cette opinion est contraire à la vérité, contraire à toutes les opinions reçues, et entre autres à celle de Cicéron, qui dit en parlant de ces *Commentaires* : *Nudi sunt, recti et venusti, et omni orationis ornatu, tanquam veste, detracto.... Nihil est in historiâ, purâ et illustri brevitate dulcius.* (Cic. in Bruto, cap. 75.) Du reste, nul écrivain n'était capable d'écrire de la sorte, si ce n'est César : son style est trop bien caractérisé pour qu'on puisse s'y tromper.

Nous avons remarqué aussi quelques légères erreurs : *æres*, airain, au lieu de *æs*, page 53 ; *Divitiæ*, p. 84, pour *Divitiac*, et des expressions assez singulières, comme : *saillissant du sol* (p. 130), pierre qui ne remplit plus de fonctions (p. 133).

Malgré ces taches et d'autres fautes d'impression qui se trouvent corrigées à la fin du volume, ce nouveau travail de M. Monnier a une valeur historique incontestable ; s'il ne convient pas à la foule des lecteurs, il peut être fort utile aux savants, et répond ainsi au but de l'auteur.

J.-E. BONNORONT,

Professeur de seconde au lycée de Napoléon-Vendée.

EXTRAITS DES REGISTRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BOURG, par M. *Baux*.  
Bourg, 1860. In-8° de VIII-227 pages.

L'auteur explique clairement dans sa préface l'utilité de ce recueil. Comme lui, nous pensons que de pareils extraits, faits avec soin et surtout avec discernement, seraient d'un grand secours à l'histoire des provinces et des villes, et, par suite, à l'histoire générale de la France.

Les extraits qui nous occupent sont, en effet, une histoire complète et vivante de la ville de Bourg depuis 1559 jusqu'en 1599. Il se trouve, il est vrai, quelques lacunes, de 1572 à 1573, et de 1576 à 1581 ; mais les actes des autres années suffisent pour nous donner une idée exacte de la vie publique et de la vie privée à cette époque. Ce travail met devant nos yeux les personnages du temps avec leurs passions, leurs idées et leurs habitudes. Nous reconnaissons dans les syndics qui se succèdent dans la ville de Bourg ces consuls énergiques du temps, qui ne craignent pas de lutter contre le duc de Savoie, leur souverain, toutes les fois qu'il s'agit de l'intérêt de leurs concitoyens. Ils réclament avec courage contre les nouvelles taxes mises sur le sel et sur le vin, qui ont excité les plaintes dans tous les temps et dans tous les pays. Fiers des droits et des privilèges de leur ville, ils les défendent contre leurs oppresseurs : tantôt ce sont les nouveaux impôts qu'ils repoussent, tantôt ce sont les nouvelles charges, telles que la construction d'édifices publics, l'entretien d'une garnison trop nombreuse. Les syndics représentent le droit, l'équité, la raison publique. Ils ont quelquefois à lutter contre le clergé lui-même. Les chanoines surtout attirent leur colère. Trois procès soutenus contre eux, parce qu'ils refusent de participer aux charges de la ville pour la construction d'une église ou la réparation d'une cloche, prouvent, suivant la remarque de l'auteur, que ces chanoines étaient indifférents ou animés d'un esprit hostile toutes les fois qu'ils étaient obligés à quelque dépense. Un fait assez curieux pour l'époque est l'ordre donné au chapitre par les syndics d'assister à la procession faite en l'honneur de saint Roch, après que la peste a disparu de la ville.

Cette calamité, ainsi que le prouvent les documents publiés par M. Baux, était presque aussi fréquente à cette époque qu'au moyen âge. Plus de dix fois en quarante ans, la ville de Bourg est décimée par ce fléau destructeur.

Ces extraits nous montrent aussi que la vie des bourgeois se pas-

sait en luttés continuelles contre les malheurs qui venaient sans cesse fondre sur eux. Ils nous font connaître les pensées, les mœurs, les institutions et les usages de nos pères, et nous font assister à leur vie politique, religieuse et sociale. Ces actes authentiques nous prouvent aussi que l'autorité des gouverneurs n'était pas aussi grande qu'on est porté à le croire ; les bourgeois avaient recours à leur chef suprême, qui faisait souvent justice.

Nous ferons remarquer en passant l'acte terminé par ces mots : « Attendu que ce n'est qu'une femme » appelée en témoignage ; conclusion peu courtoise assurément et qui nous donne une idée peu avantageuse de la galanterie des syndics, mais conforme aux coutumes du temps (p. 37). Nous attirerons aussi l'attention sur le procès intenté au prieur des Jacobins qui, dans un sermon, avait accusé les habitants d'athéisme (page 127).

L'auteur a cru avec raison devoir conserver le texte latin des ordonnances antérieures à 1559, qu'il publiera dans un recueil spécial. Nous lui reprocherions, dans l'ouvrage qui nous occupe, de n'avoir pas évité de nombreuses répétitions d'actes qui auraient pu être supprimés, si M. Baux n'avait eu l'intention de faire un extrait complet, et de mettre à profit ces matériaux dans une préface, où il se propose de faciliter l'intelligence des faits et de les éclaircir.

Du reste, nous ne saurions trop féliciter l'auteur de ses patientes recherches et de quelques remarques judicieuses semées çà et là dans son ouvrage. Nous avons confiance dans la promesse qu'il nous fait d'expliquer ces documents, et nous désirons voir publier de semblables travaux dans beaucoup d'autres villes.

J.-E. BONNORONT.

---

**DESCRIPTION PHYSIQUE, GÉOLOGIQUE, PALÉONTOLOGIQUE ET MÉTALLURGIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE, par M. H. Coquand, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Besançon.**

I.

Le département de la Charente, ainsi nommé à cause de la rivière qui le traverse, est divisé en deux régions très-distinctes. La partie septentrionale du département, qui fait partie du bassin de la Vienne, repose sur des roches granitiques et schistiques; son sol, composé de terres argileuses ou *froides*, ses montagnes, avec leurs escarpements abruptes, lui donnent un aspect généralement sévère que viennent égayer quelques prairies où l'on élève ces bœufs si connus en France, les bœufs de l'Angoumois.

L'autre région, qui occupe presque tout le reste du département, est formée de roches calcaires, de terres *chaudes*; leur production agricole dépend de leur solidité, de leur compacité et de leur composition. Les bords de la Charente sont formés de calcaires durs, vulgairement appelés *chaumes*, sur lesquels la végétation est peu active. Lorsque le calcaire est mélangé d'une petite quantité d'argile, il donne un sol d'une merveilleuse fécondité, propre à toutes les cultures; c'est sur un sol de cette nature que s'étendent les vignes de Cognac qui nous fournissent des eaux-de-vie estimées.

Le département de la Charente incline un peu vers l'Océan. Son altitude, qui vers l'est est de 200 à 300 mètr., tombe, dans les régions limites de l'ouest, à 100 mètr. environ. Les collines qui le sillonnent n'ont aucune importance : le point le plus élevé, qui se trouve dans la commune de Montrollet, s'élève à 366 mètr. au-dessus du niveau de la mer.

Les cours d'eau qui arrosent le département se rapportent à trois bassins différents : celui de la Charente, celui de la Gironde et celui de la Vienne. — Le bassin de la Charente est le plus considérable. Il est coupé en tous sens par 46 petites rivières, qui viennent grossir la Charente en lui versant leurs eaux soit à droite soit à gauche. Ces ruisseaux sont peu importants et ne peuvent être nommés dans ce court résumé. M. Coquand les a tous décrits dans son livre, et nous y renvoyons ceux qui voudraient des détails sur ce sujet. — La Vienne, prend sa source dans la Corrèze, entre dans le département de la Charente par la pointe nord-est et l'écorne pour ainsi dire. Ses affluents sont si petits que la plupart n'ont pas même de

nom. — Enfin, la Gironde n'a de rapports avec le département que par quelques affluents, dont le plus considérable, la Dronne, court à la limite des départements de la Charente et de la Dordogne, sur une étendue de moins de 4,000 mètr., entamant ces deux départements par ses sinuosités. — En résumé, sur 594,543 hectares qu'occupe sur la carte de France le département de la Charente, il y en a 3,256 occupés, soit par les rivières, soit par des étangs que l'on trouve en grand nombre dans les environs de Confolens.

Le département ne possède que deux sources minérales. La source d'Availles, froide, limpide et pétillante, contient des bicarbonates, des chlorures et des sulfates de chaux et de magnésie. Sa saveur est amère et légèrement salée. La source de Barbézieux est ferrugineuse. Elle n'a pas été analysée; cependant il est plus que probable qu'elle contient des carbonates de fer et de magnésie, qui lui sont fournis par les roches sur lesquelles elle coule. Ces deux sources, fort connues autrefois, et dont on vantait les vertus encore au siècle dernier, sont aujourd'hui abandonnées.

La météorologie du département de la Charente n'est pas connue. Les documents, les observations manquent. Les indications que donne M. Coquand ont pour base une simple statistique dressée par M. Brac, chef de division à la préfecture, et n'ont pas été soumis à un contrôle scientifique. — D'après ce relevé, il paraîtrait que la température moyenne d'Angoulême est de 12 à 13 degrés centigrades. La pesanteur de l'air ou la pression atmosphérique varie entre les limites extrêmes de 729<sup>mm</sup> à 764<sup>mm</sup>. Les vents d'est et de sud-ouest règnent pendant l'hiver, et leur intensité est souvent redoutable; quant aux pluies, il est vraiment impossible d'en parler, et je crois qu'il serait téméraire de vouloir donner un renseignement quelconque à ce sujet, en se fondant sur ce qui se passe dans un département voisin, celui de la Charente-Inférieure, et en procédant par induction.

Il serait cependant bien important d'avoir sur le climat de la Charente des notions positives. Cela servirait les intérêts de l'agriculture, dont la prospérité est étroitement liée aux variations atmosphériques qu'il est nécessaire de prévoir autant que possible, afin d'agir en conséquence. L'agriculture dépend aussi et surtout de la nature des terrains. Nous avons dit plus haut quelques mots à ce sujet; nous n'y reviendrons pas. On peut, au moyen d'amendements convenables, changer à son gré la nature du sol. Dans la Charente, on emploie à cet usage quatre minéraux: la marne, la chaux, le plâtre et la craie. — La marne agit mécaniquement sur les terres argileuses en diminuant leur compacité, et chimiquement en fournissant des

éléments calcaires nécessaires à la formation des tissus de certains végétaux. Les agriculteurs de la Charente laissent perdre les marnes que la nature leur offre en abondance. Elles seraient cependant d'une grande utilité pour modifier les terrains sablonneux de Confolens et les terrains argileux, connus sous le nom de *brizard*, qui sont en trop grande quantité dans le département. Au lieu de marnier, les agriculteurs aiment mieux chauler avec du tuffeau qu'ils se procurent à bas prix. — Le plâtre est employé dans la culture des prairies artificielles ; on le trouve en grande abondance dans les argiles gypsifères.

## II.

Quels sont les minéraux qui constituent le sol du département et quelles roches forment-ils ? La réponse à ces deux questions nous fera connaître la richesse minéralogique de la Charente.

On ne trouve qu'un seul corps simple, le graphyte, mélangé avec des argilo-schistes carburés. — Les sulfures sont assez abondants : sulfures de fer, de cuivre, de plomb, d'antimoine et de zinc. — Parmi les oxydes métalliques, on en rencontre un en grande quantité et répandu par tout le département, c'est le fer hydroxydé. Les autres oxydes sont ceux de fer, de manganèse et d'antimoine. — Les silicés sont représentés par le quartz, la calcédoine, le silex, le jaspe, le mica, le kaolin, etc. On trouve aussi du silicate, mais en fort petite quantité. — Parmi les sels non silicatés, on remarque principalement des sulfates de chaux, de baryte, de strontiane, d'alumine et de fer ; des carbonates de chaux, de plomb et de cuivre ; enfin des phosphates de fer et de plomb. — Les combustibles ligneux ne sont pas nombreux : à peine quelques traces de lignite, quelques petits rognons de résine et quelques dépôts de tourbe.

Les roches formées par ces divers minéraux sont de deux sortes :

1° Les *roches cristallines*. Les principales sont : le granite, formé d'orthose, de quartz et de mica, avec ses nombreuses variétés ; le cyénite, qui diffère du granite par la substitution de l'amphibole au mica ; le protégyne, dans lequel le même élément est remplacé par le talc ; le micaschiste, l'amphibolischiste, le talcschiste, l'argiloschiste, dont les noms rappellent la composition ; enfin, le quartz et l'orthophyre. En tout, neuf espèces de roches cristallines.

2° Les *roches sédimentaires* sont : les différents calcaires, la dolomie, le gypse, le silex, le fer peroxydé et hydraté, l'argile, le grès, le sable et finalement la tourbe.

Ces roches ne sont pas en égale abondance dans la Charente. Celle



que l'on trouve très-fréquemment sont : le granite, le calcaire, l'argile et le grès. M. Coquand indique pour chacune les lieux géographiques où on les rencontre. On comprend que nous ne pouvons entrer dans de si nombreux détails : nous renvoyons au livre, qui donne toutes les indications désirables à ce sujet.

### III.

Les différents terrains du département de la Charente se réduisent à six : les terrains de cristallisation, triasique, jurassique, crétacé, tertiaire et moderne. Disons quelques mots de chacun d'eux.

1° LES TERRAINS DE CRISTALLISATION font partie du système des montagnes granitoïdes qui forment le plateau central de la France. Ils s'étendent sur la limite orientale du département de la Charente, en une bande qui s'élève à une hauteur moyenne de 750 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qui court sur une longueur de 58 kilomètres environ. Ces roches cristallisées ont pris leur structure actuelle, soit par le refroidissement, comme les granites et les porphyres, soit par une modification postérieure qui les a métamorphosées. Ces dernières se reconnaissent facilement des premières, parce qu'elles sont stratifiées, comme les roches sédimentaires. On nomme *métamorphiques* ces roches qui forment, pour ainsi dire, transition entre les produits ignés et les produits aqueux, et qui tiennent et des uns et des autres. Celles qu'on trouve dans le département de la Charente sont : les micaschistes, les amphibolischistes et les argiloschistes.

Dans les terrains de cristallisation, on rencontre des filons de quartz de porphyre, de galène, de sulfure de zinc, de pyrites de fer argentifères, de cuivre pyriteux, d'antimoine. Toutes ces substances métalliques ont été trouvées dans les environs de Confolens, et plusieurs sont en voie d'exploitation, mais jusqu'à présent on n'a pas obtenu de résultats bien satisfaisants.

Les matériaux utiles des terrains de cristallisation ne sont pas nombreux. Des moellons, des cailloux quartzeux pour l'empierrement des routes, voilà tout ce qu'on en retire. Il serait très-avantageux d'exploiter le granit du Pas-de-la-Mule, au nord-est de Confolens, qui a été employé dans la construction du pont neuf que l'on admire dans cette ville. Mais, selon M. Coquand, « Le culte de l'architecture ne paraît guère avoir fait de progrès dans les mœurs des habitants de Confolens, et les personnes qui se construisent des habitations convenables demandent leurs pierres de taille aux carrières d'Angoulême, en laissant dans un abandon humiliant les granits qui

sont à leur portée. » Espérons que cette petite leçon portera ses fruits.

2° Le département de la Charente ne possède qu'un étage du TERRAIN TRIASIQUE; un étage sur trois, et encore en lambeaux isolés. Il est assez difficile d'indiquer la formation de cette couche formée de grès bigarré. M. Coquand croit pouvoir la considérer comme un dépôt dont les fragments arrondis, charriés par les eaux, se seraient mélangés avec les blocs anguleux qui proviennent des roches que l'on trouve dans les environs. Selon l'auteur du livre que nous analysons, c'est la seule explication plausible en harmonie avec les faits. Cependant, on ne peut donner cette solution comme définitive; il faut attendre que les observations soient plus nombreuses.

Comme matériaux utiles, on trouve dans le terrain triasique des pierres de taille et des moellons.

3° LE TERRAIN JURASSIQUE, très-développé dans le département de la Charente, se divise en quatre groupes : le lias, le jurassique inférieur, le jurassique moyen et le jurassique supérieur. Ces groupes se subdivisent eux-mêmes en plusieurs étages.

— *Le lias* se compose de quatre étages distincts : le grès infra-liasique, qui constitue l'assise inférieure de ce terrain, est essentiellement formé d'éléments remaniés provenant de la destruction du granite sous-jacent. Il est recouvert par le lias inférieur, composé de calcaires magnésiens régulièrement stratifiés. Au-dessus de cet étage se trouve le troisième étage du lias, le lias moyen, appelé aussi calcaire à belemnites, d'une puissance d'environ 20 mètres, et dont la composition normale consiste en un calcaire sableux contenant de nombreux fossiles. Il supporte le lias supérieur, formé de marnes bleuâtres et de calcaires argilifères. — Les matériaux utiles que l'on trouve dans le groupe liasique, sont : des pavés, des moellons, de la pierre à chaux et des marnes pour l'amendement des terres. Les filons métallifères viennent expirer dans le lias moyen; ils ne pénètrent pas l'étage supérieur. Les substances métalliques qu'ils renferment sont des sulfures de zinc et de plomb, et de la baryte sulfatée.

— Le terrain *jurassique inférieur* est formé de trois étages, principalement composés de calcaires solides, qui donnent au sol une grande sécheresse et une complète aridité. — L'oolithe ferrugineuse, qui forme le premier étage, est composée de dolomies grenues, de calcaires travertineux et marneux dont la puissance peut être évaluée à 15 mètres environ. Les fossiles qui caractérisent cet étage sont des *encrines*, des *ammonites*, des *belemnites*, et des *térébratules*. La

couche qui la recouvre est la grande oolithe. Elle est formée de calcaires compactes, contenant une grande quantité de silex. Sa puissance oscille entre 35 et 40 mètres. Cet étage se distingue assez difficilement de celui sur lequel il repose, soit par la nature des roches, soit même par celle des fossiles. — Le terrain supérieur du groupe jurassique inférieur est le cornsbrash, également difficile à distinguer. — Cependant M. Coquand a eu la bonne fortune de pouvoir constater sa présence en deux points du département assez éloignés l'un de l'autre, présence qui lui a été révélée par la découverte de polypiers fossiles (*Terebratula coarctata* et *digona*), qui caractérisent nettement le cornsbrash en France et en Angleterre. — Des pierres à chaux, des pierres de taille, des pavés, voilà les principaux matériaux utiles du terrain jurassique inférieur.

— Le *jurassique moyen* est très-développé dans le département de la Charente. Il se compose de trois étages qui souvent se confondent au point qu'il devient très-difficile de les distinguer les uns des autres. Ainsi, il est très-difficile de distinguer l'étage inférieur, le kellovien, de l'étage qui le recouvre, l'oxfordien. Cependant la paléontologie peut encore en fournir les moyens. Dans l'étage inférieur, dominant des *ammonites tumidus*, *macrocephalus*, *coronatus*. — Ici M. Coquand rectifie une erreur incroyable de M. d'Orbigny. Cet auteur, dans son *Prodrome*, a confondu l'étage kellovien avec la grande oolithe ; ce qui l'a conduit à mettre les fossiles que nous venons de nommer dans le jurassique inférieur. — Dans l'oxfordien, au contraire, nous trouvons les *ammonites henrici*, *oculatus* ; le *belemnite hastatus* et le *millericrinus subechinatus*. Ces faunes diverses permettent de distinguer les deux étages l'un de l'autre. Ainsi M. Coquand a reconnu que l'étage kellovien se présente avec deux faciès distincts : l'un, de calcaires oolithiques, l'autre, de calcaires compactes, et que sa puissance oscille entre 45 et 50 mètres. Il a également reconnu que l'étage oxfordien avait une puissance à peu près égale, et qu'il se composait de calcaires, d'argiles et de marnes en grande abondance. Enfin, l'étage corallien, qui termine le jurassique moyen, est nettement caractérisé par la présence de certains polypiers fossiles, de coraux, qui y sont très-nombreux. Il est formé de calcaires secs et crevassés, dont la puissance varie entre 55 et 60 mètres. — Les matériaux utiles du jurassique moyen sont : des pierres de taille, des moellons, des calcaires à chaux grasse et des marnes, dont l'utilité serait immense, et qui malgré cela sont restés jusqu'ici sans emploi.

— Le *jurassique supérieur* se distingue nettement des autres

groupes du terrain jurassique. Tous les groupes que nous avons décrits ont pour principe minéralogique pré-lominant le calcaire compacte ou oolithique ; les étages du jurassique supérieur, dont nous allons parler, ont pour base minéralogique des calcaires argileux, ou des marnes. Ces étages sont au nombre de trois. — M. Coquand a admis avec raison, selon nous, la classification des géologues anglais ; mais il ne doit pas ignorer qu'elle est combattue par quelques auteurs français. — L'étage kimméridgien est un des termes les plus développés du terrain jurassique du département. Il est formé de trois sous-étages : le calcaire à astartes, ainsi nommé à cause des fossiles qu'il contient, composé de bancs alternés de calcaires et de marnes ; les assises à ptérocères d'une composition minéralogique à peu près identique ; enfin les bancs à *ostrea virgula*, formés principalement de marnes. L'ensemble de ces trois sous-étages donne, pour le terrain kimméridgien, une puissance de 120 mètres environ. — L'étage portlandien, dont la puissance dépasse 60 mètres, se compose d'un dépôt sableux et d'un dépôt calcaire. Ce dernier présente trois assises : celles du calcaire oolithique, du calcaire marneux, et du calcaire lithographique. Les fossiles qui le caractérisent sont le *pecten portlandicus*, la *maetra insularum*, quelques *bivalves*, et des débris de *sauriens*. — L'étage purbeckien forme la limite supérieure du terrain jurassique. M. Coquand s'est très-longuement étendu sur la description de ce terrain. La partie de son livre qu'il lui consacre, forme un total de 60 pages environ. C'est tout un mémoire où il expose ses propres recherches, et où il rappelle les travaux, d'ailleurs peu considérables, de ses prédécesseurs sur ce terrain. Nous le recommandons à nos lecteurs, car il nous est impossible, malgré notre désir, de l'analyser ici. Disons seulement qu'on a constaté la présence des argiles de purbeck, non-seulement dans le département de la Charente, dans la plaine appelée Pays-Bas, mais encore au sud-ouest de Rochefort, et dans l'île d'Oleron. Elles occupent sur le sol français un rang assez important pour qu'elles méritent d'être signalées à l'attention des géologues. Les matériaux utiles que l'on trouve dans le jurassique supérieur sont : des moellons, des pierres de taille, des argiles à tuiles, et des calcaires lithographiques.

4° Le TERRAIN CRÉTACÉ succède au terrain jurassique. On le partage en deux grandes divisions : la craie inférieure, composée de roches calcaires, dures, résistantes, arides ; la craie supérieure, formée d'un calcaire marneux, friable, excellent pour la végétation.

*La craie inférieure*, dans le département de la Charente, se divise

en quatre étages distincts : Le gardonien, dont la puissance ne dépasse pas 6 mètres, est composé d'argiles lignitifères et pyriteuses. — Le carantonien, situé entre les deux Charentes, est formé de six assises bien stratifiées ; son épaisseur est de 80 mètres environ. Il est caractérisé par une faune nombreuse, dont les principaux fossiles sont : *la caprina adversa*, les *ostrea columba*, *flabellata* et *biauriculata*, et la *terebratula pectina*. — L'angoumien, ainsi nommé, parce qu'on le rencontre surtout aux environs d'Angoulême, se fait remarquer par la solidité des roches dont il est composé ; on le partage en trois assises dont la plus inférieure est caractérisée par les *ammonites requinianus* et *Rochebrunii*, et les deux autres par le *radiolite lumbricalis*. — Enfin le dernier étage de la craie inférieure est le provencien, d'une puissance égale à celle de l'angoumien, 40 mètres environ, et difficile à distinguer de ce dernier, par la nature des roches. La faune seule est différente : les fossiles les plus abondants sont les *spherulites moulinsii* et *radiosus*, et l'*hippurites organisans*, qui apparaissent pour la première fois. — Les matériaux utiles de cette première division du terrain crétaé consistent en des argiles propres à la fabrication des tuiles et des briques, des sables bons au moulage, des pierres à bâtir et des pierres à chaux.

La craie supérieure succède brusquement, et sans transition, au terrain crétaé inférieur. Elle se compose de quatre étages facilement reconnaissables par leur faune, qui est différente pour chacun d'eux. Le premier, le coniacien, se trouve dans les environs de Cognac, et atteint, en certains endroits, une puissance de 40 mètres. Il se compose, à sa base, d'assises d'argile, de sable et de grès calcaires, et à sa partie supérieure, de calcaires glauconieux. Les fossiles qui le caractérisent sont : l'*ostrea auricularis*, le *terebratula Arnaudi* et *Bauga*, et le *spherulite Coquandi*, ainsi nommé par M. Bayle. Il sert de base à l'étage santonien, bien représenté aux environs de Saintes, et formé de bancs crayeux, où l'on trouve le *micraster brevis* et la *rhynchonella vespertilio*, à la partie inférieure, et le *radiolite Arnaudi* à la limite supérieure : immédiatement au-dessus de lui vient l'étage campagnien, qui tire son nom de cette contrée du département de la Charente, connue sous la dénomination du pays de Champagne. Sa puissance est aussi considérable que celle du santonien, 70 mètres à peu près. Il correspond à la craie de Meudon et à celle de Maestricht, et, comme elle, il est composé de calcaires crayeux, avec rognons de silex subordonnés. Il contient de nombreux fossiles dont les principaux sont : les *ostrea vesicularis*, *talmontiana*, *santonensis*, *frons*, *larva* et *cornuarietis*, le *radiolite fissicostatus*, et le *conoclypus Leskei*. Le dordonnien

est le dernier étage de la formation crétacée. Il atteint sa puissance maximum, 70 mètres, dans le département de la Dordogne. Il est caractérisé par une faune très-nombreuse, composée principalement d'*hippurites*, de *radiolites d'ostrea*, de *spherulites*, et d'un nombre considérable de *polypiers*. — Une grande partie de ces fossiles ont été découverts par M. Coquand, et portent par conséquent son nom. — La craie supérieure n'est pas très-abondante en matériaux utiles. Quelques pierres à bâtir, de mauvais moellons, des silex pour l'empièchement des routes, voilà toute la richesse de ce terrain.

Avec la description du terrain crétacé se termine le premier volume de l'ouvrage de M. Coquand sur le département de la Charente. Nous n'avons que des éloges à donner à ce livre, qui abonde en observations intéressantes et qui fixe plusieurs points de la science géologique. Nous ajoutons que le plan suivi par l'auteur nous paraît excellent, parce qu'il est d'une régularité parfaite, ainsi qu'on a pu le juger par cette courte analyse. Nous pensons que M. Coquand ajoutera au second volume qu'il nous doit, les cartes qui manquent au premier. Une introduction géologique, placée en tête du volume, rappelle au lecteur les résultats généraux acquis à la science.

Léopold GIRAUD.

# BIBLIOGRAPHIE

## PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

---

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST. — *Bulletin*; tome 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> livraison. Brest, 1860.

— Une monnaie de l'empereur Gratien, par M. *Denis-Lagarde*. 4 pages.

— La maison de l'Espion à Laninon, près de Recouvrance, par M. *P. Levot*. 16 pages.

— Matulin ar barz dall. — Mathurin le barde aveugle, poésie bretonne et traduction française, par M. *G. Milin*. 4 pages.

— Note sur l'éclipse de soleil du 18 juillet 1860, par M. *E. Du-bois*. 10 pages. 1 planche.

— Etude historique et critique sur la Ligue en Bretagne, par M. *Duseigneur*.

— Notice historique sur le couvent et l'église des Carmes de Brest, par M. *E. Fleury*. 24 pages.

— L'archipel Havaïen en 1855. Constitution physique; production; population (à continuer). 50 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE POLIGNY. — *Bulletin*; mai 1860.

— Recherches historiques sur l'état du commerce, de l'industrie, des lettres et des beaux-arts à Poligny depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (suite et fin), par M. *Bertherand*. 6 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DE LA LOZÈRE. — *Bulletin*; mai et juin 1860.

— Lettre de François 1<sup>er</sup>, roi de France, à l'évêque de Mende au sujet de sa rançon et de celle de ses enfants en otage à la cour d'Espagne, 1529. — Lettre de Catherine de Médicis aux commis, députés et syndics du diocèse de Mende, 1579. Publication de M. l'abbé *Baldit*. 4 pages.

— Notice sur les eaux minérales de Luézac (Lozère), par M. *Cor-mandré*. 17 pages.

— Réponse au Questionnaire sur les vipères de France.

— Observations météorologiques faites à Mende, par M. l'abbé *Bossé*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE VALENCIENNES. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*. XI<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 11, mai 1860.

— Le cheptel au quatorzième siècle, etc., par M. E. Bouton.

— Biographie valenciennoise : Célestin Cellier, peintre (par M. Grar).

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE, au Mans. — *Bulletin*; tome XV<sup>e</sup>, 1860, 1<sup>er</sup> trimestre. In-8<sup>o</sup> de 98 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, pendant l'année 1859, par M. G. Vallée, secrétaire. 17 pages.

— Notice sur la vie et les écrits de M. Michel Boyer, membre de la Société. 29 pages.

— Organisation de l'industrie avant la Révolution française, par M. de Capella. 7 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE. — *Bulletin*; tome XIII<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et dernière livraison, 1859. 7 planches.

— Notice sur Dulong, chimiste, par M. G. Dondenne. 22 pages.

— Les églises de la ville de Saint-Florentin, par M. Salomon. 35 pages.

— Châtellenie de Châtel-Gérard, par M. Ernest Petit. 64 pages.

— Etudes sur les échinides fossiles du département de l'Yonne, par M. G. Colteau. 34 pages.

— Recherches sur Pizy et ses seigneurs, par M. Ernest Petit. 27 pages.

— Observations météorologiques faites à l'école normale d'Auxerre pendant le 3<sup>e</sup> trimestre 1859, par M. Robin. 15 pages.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, à Marseille. — *Tribune artistique et littéraire*; juin 1860.

— M. Joseph Tassy, peintre, par M. D. Niger.

— Lettres sur l'histoire de la peinture en Sicile, par M. l'abbé Galeotti, traduites de l'italien, par M. H. Topin.

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN. — *Bulletin*; II<sup>e</sup> volume, 2<sup>e</sup> cahier. In-8<sup>o</sup> de 128 pages.

— Iconographie religieuse, par M. C. Hippeau. 86 pages. Nombreuses gravures sur bois.

— Le théâtre à Rome, §§ 8 et suivants, par le même. 37 pages. 3<sup>e</sup> cahier. 80 pages.

— Le théâtre à Rome, §§ 11 et suivants. 46 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, à Toulouse. — *Mémoires*; tome VII<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> livraison. In-4<sup>o</sup> de 56 pages. planche.

— Etudes d'histoire et d'archéologie sur l'invasion de l'Afrique septentrionale par les Romains, par M. Azéma de Montgravier. 29 pages. 1 carte.



— Une visite au camp romain de Saint-Porquier, par M. *Devalé* aîné. 6 pages.

— De la forme des chars rustiques de la Narbonnaise à propos d'un bas-relief inédit de Saint-Bertrand de Comminges, par M. *Edw. Barry*. 14 pages.

---

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE ROCHFORD. — *Essai de statistique médicale pour Rochefort*, année 1859, par M. *C. Maher*. Rochefort, 1860. In-8° de 32 pages.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE BORDEAUX. — *Actes*; tome XXII, 3<sup>e</sup> série, tome II. Paris, Bordeaux, 1860. In-8° de 594 pages.

— Catalogue des lépidoptères du département de la Gironde, par M. *H. Trimoulet*. 71 pages.

— Note sur une tortue fossile trouvée à Moissac, etc., par M. *Lagrange-Fossat*. 6 pages.

— Mémoires sur les dépôts littoraux observés de Nantes à Bordeaux, par M. *Mairans*. 31 pages. 1 planche.

— Description de l'île de Crète, par M. *V. Raulin*. 310 pages en 3 articles (à continuer).

— Note sur le *Scirpus Duvalii* Hopp. de Vayres (Gironde), par M. *Ch. des Moulins*. 9 pages.

— Une excursion botanique dans la haute Kabylie, par M. *Debeaux*. 11 pages.

— Catalogue raisonné des mollusques terrestres et d'eau douce de la Gironde, par M. *J.-B. Gassies*. 74 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société, par M. le Dr *Eug. Lafargue*. 6 pages.

— Eloge historique de J.-Fr. Laterrade, fondateur et directeur de la Société, par M. *Ch. des Moulins*. 16 pages.

— Observations sur la pisciculture et sur les règlements qui régissent la pêche, par M. le Dr *Bazin*, président honoraire. 9 pages.

— Excursions aux grottes d'Arcy-sur-Cure, par M. *Paquerés*. 12 pages.

— Aperçu d'une méthode naturelle pour la culture de la mémoire et pour l'enseignement des langues, à l'usage des professeurs des classes élémentaires, par M. *A.-F. Lachaume*. Brive, 1860. In-8° de 28 pages.

---

ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES DÉCOUVERTES AU PUY, etc. — Rapport fait à la Société académique du Puy, par M. *Aymard*. Le Puy, juin 1860. In-8° de 88 pages.

REVUE D'AQUITAINE à Condom. Tome V, 1<sup>er</sup> numéro; 1<sup>er</sup> juillet 1860. In-8° de 52 pages.

— Eauze (1<sup>er</sup> article), par MM. *J. Noulens* et *Riesbey*.

— *Emilius Magnus Arborius* et les rhéteurs aquitains au quatrième siècle (fin), par M. *L. Couture*.

— M. Gounon, par M. *J. Noulens*.

- Lettres inédites (seizième siècle) publiées par M. *Lespy*.
- Le Paradis sanctoral de la province d'Ausçh, légende xxxii. Saint Orens, archevêque d'Ausçh, par *Bonaventure Palimpsestus*.
- Biographie aquitaine. — Raulin; — Lubbert-Bey.
- Paléographie. — Coutumes d'Aure, Magnoac, etc. — Archives de Vic-Fezensac. — Documents historiques trouvés à Nogaro, par M. J. *Noulens*.
- Bulletin archéologique.
- Villanelle gascogne (ancien chant rustique).

---

REVUE DU LYONNAIS, à Lyon. — 121<sup>e</sup> livraison, juillet 1860. In-8<sup>o</sup> de 80 pages.

- Notice sur les arquebusiers de Lyon et relation de la feste donnée à l'occasion du prix qu'ils ont rendu à Lyon le 25 août 1738, par M. *Rolle* (fin).
- Documents inédits relatifs à l'acquisition de la Table de Claude, par M. *Gauthier*, archiviste de la ville.
- Voyages. — Nouvelles pérégrinations du peintre Biard, par M. S. *Blot*.
- De l'architecture religieuse à Lyon. Eglises de la Demi-Lune et de Saint-Georges, par M. *Vais*.
- Notes à propos de l'article sur les armoiries de la ville de Lyon, par M. *Morel de Voleine*.
- Même sujet. — Lettre à M. de Voleine, par M. L. *Charvet*.
- Nécrologie. — Claude de Bonnefond (chef de l'Ecole de peinture de Lyon), par M. *Perrin*.

---

RECUEIL DES ORDONNANCES DES PAYS-BAS AUTRICHIENS, publié à Bruxelles par les soins d'une Commission royale. Troisième série, 1700-1794; tome 1<sup>er</sup> contenant les ordonnances du 18 novembre 1700 au 23 juin 1706, par M. *Gachard*. Bruxelles, 1860. 1 vol. in-folio de xxxviii-875 pages.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ÉDITS ET DES ORDONNANCES DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE, de 1507 à 1684, publiée par la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances (éditeur M. *Po-lain*). 1 vol. in-8<sup>o</sup> de xiii-254 pages.

ACADÉMIE DE BELGIQUE, à Anvers. — *Annales*; tome XVII<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> livraison.

- Les tapisseries de l'ancien hôtel d'Escornaix, à Audenarde, par M. *Van der Straeten*.
- Recherches sur les réjouissances auxquelles la rentrée des récoltes donnait lieu dans les îles Britanniques, par M. *Emilien de Vael*.
- Curiosités généalogiques, par M. F.-V. *Goethals*.

# CHRONIQUE.

---

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE. — Composition du bureau pour 1861 :**

*Président d'honneur* : M. le préfet ;  
*Président annuel* : M. Ferrand-Lamotte ;  
*Vice-Président* : M. Corrad de Breban ;  
*Secrétaire* : M. Harmand ;  
*Secrétaire adjoint* : M. Henri Drouët ;  
*Archiviste* : M. Jules Ray ;  
*Trésorier* : M. Truelle.

**ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — Composition du bureau pour l'année académique 1860-1861 :**

*Président* : M. Molins, professeur et doyen de Faculté des sciences ;  
*Directeur* : M. Molinier, professeur à la Faculté de droit ;  
*Secrétaire perpétuel* : M. Vitry, ex-ingénieur-architecte en chef de la ville ;  
*Secrétaire adjoint* : M. Clos, professeur à la Faculté des sciences, directeur du Jardin des plantes ;  
*Trésorier perpétuel* : M. Aug. Larrey, docteur en chirurgie.

**SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, A NANTES. — Composition du bureau pour l'année 1861 :**

*Président* : M. le docteur Moriceau ;  
*Vice-Président* : M. Perier ;  
*Secrétaire général* : M. Papin-Clergerie ;  
*Secrétaire adjoint* : M. Millerot ;  
*Bibliothécaire* : M. Leray ;  
*Bibliothécaire* : M. Delaman ;  
*Trésorier* : M. Gautier.

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES. — *Composition du bureau pour 1861 :*

*Président :* M. Millet Saint-Pierre, courtier d'assurances maritimes ;  
*Vice-Président :* M. Maire, docteur-médecin ;  
*Secrétaire général :* M. Borély, professeur d'histoire au collège ;  
*Secrétaire des séances :* M. Rispal, agrégé de l'Université ;  
*Trésorier :* M. Granson, directeur de la poste ;  
*Archiviste :* M. Lecadre, docteur-médecin.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, A POITIERS. — *Composition du bureau pour 1861 :*

*Président :* M. G. Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers ;  
*Vice-Président :* M. François Saint-Maur, avocat général à la même cour ;  
*Secrétaire :* M. Ménard, ancien proviseur du lycée de Poitiers ;  
*Trésorier :* M. Redet, archiviste de la Vienne ;  
*Questeur :* M. Pilotelle, conseiller à la cour.

---

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE. — *Programme des prix proposés par la Société.*

La Société de statistique de Marseille a annoncé, le 6 décembre 1858, qu'elle tiendra une séance solennelle en 1860, dans laquelle divers prix seraient décernés. Mais elle est portée à ajourner cette solennité au premier semestre de 1861, par les considérations suivantes : d'abord, parce que des Mémoires envoyés au concours n'ont nullement satisfait aux conditions du programme qu'elle avait publié ; et, en second lieu, parce qu'elle s'est persuadé qu'un plus grand nombre de statisticiens et d'industriels se mettraient sur les rangs pour l'obtention de ses récompenses, attendu qu'une exposition générale de l'industrie et de l'agriculture aura lieu, à Marseille, vers cette époque, c'est-à-dire en mai 1861.

En conséquence, la Société confie à son conseil d'administration le soin de présenter modifié, à la date d'aujourd'hui (8 novembre 1860), son programme, s'il ne paraissait pas devoir être reproduit tel qu'il a été déjà rendu public.

Conformément à cette décision, le programme est, avec l'addition de quelques mots, soumis de nouveau aux concurrents, pour qu'ils puissent se pénétrer de son esprit et des intentions de la Société. Voici ce programme :

La Société de statistique de Marseille, persévérant dans l'intention de recueillir le plus de faits possible concernant le département des Bouches-du-Rhône, propose plusieurs prix de *Statistique générale*, c'est-à-dire destinés aux meilleurs Mémoires comprenant tous les faits qui se rattachent à une commune, à un canton ou à un

arrondissement de ce département. Ces prix sont trois médailles d'or : une de 100 fr. pour la Statistique d'une commune ; une de 200 fr. pour la Statistique d'un canton ; et une de 300 fr. pour la Statistique d'un arrondissement.

Le concours étant ouvert simultanément pour chaque commune, canton et arrondissement, le nombre des prix est subordonné à celui des concurrents et à leur mérite.

Il sera, en outre, accordé des prix de *Statistique particulière*, relative à Marseille et dans le sens que voici : la richesse publique se produit, s'échange, se consomme ; de là trois sortes d'industrie :

- 1° Les industries de production ;
- 2° Le commerce proprement dit, ou l'échange ;
- 3° La vente au détail.

La Société laisse les concurrents libres et leur demande à leur choix la Statistique, ou d'une ou de plusieurs productions locales, telles que la savonnerie, la fabrication de l'huile, les machines, etc. ; ou d'un commerce d'échange à Marseille avec l'indication des moyens de transport, des débouchés, des prix de revient et de vente, etc. ; ou d'une ou de plusieurs espèces de ventes au détail, telles que la librairie, les meubles, le détail des cafés, etc.

La Société recevra également tout travail de statistique spéciale, comme la statistique d'une ou de plusieurs corporations ou associations, d'un ou de plusieurs monuments civils, religieux, etc., du département des Bouches-du-Rhône.

La Société proportionnera la valeur des prix à l'importance des Mémoires présentés sur ces divers genres de statistique. Elle recommande aux auteurs, avec l'exactitude scrupuleuse sans laquelle il n'y a point de statistique, l'interprétation économique et morale des faits qu'ils constateront. Les chiffres ne sont que la représentation matérielle des idées ; elle verrait avec plaisir les concurrents chercher dans le passé de Marseille des points de comparaison avec le présent ; elle accueillera aussi bien les monographies les plus restreintes que les plus vastes travaux d'ensemble, disposée qu'elle est à multiplier, au besoin, ses récompenses.

Les travaux devront parvenir à la Société avant le 31 mars 1861.

Les auteurs qui se feraient connaître seraient exclus du concours. Ils joindront à leur travail une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur demeure.

Les ouvrages adressés resteront déposés dans les archives de la Société. Il sera facultatif aux auteurs d'en faire prendre copie.

Les membres actifs de la Société sont seuls exclus du concours.

— Indépendamment des prix ci-dessus, il sera décerné, en 1861, des médailles d'émulation et des mentions honorables aux membres honoraires et correspondants, ainsi qu'aux personnes étrangères à la Société qui lui auront envoyé les meilleurs travaux de statistique.

— Enfin, la Société continuera, comme précédemment, d'accorder des médailles et des mentions honorables aux personnes qui

auront introduit dans le département des Bouches-du-Rhône un nouveau genre d'industrie ou qui auront perfectionné l'une des industries existantes.

MM. les industriels qui voudront concourir pour les encouragements, devront faire arriver leurs demandes avant le 28 février 1861, terme de rigueur.

Tous les Mémoires pour les concours et les autres travaux seront écrits LISIBLEMENT et adressés francs de port à M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, secrétaire perpétuel de la Société, rue Montgrand, n° 12.

Arrêté, en séance particulière, le 8 novembre 1860.

---

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE  
LILLE. — *Programme des prix proposés par la Société.*

La Société décernera des MÉDAILLES D'OR, DE VERMEIL, D'ARGENT ou de BRONZE, suivant le mérite des travaux qui lui seront adressés, sur les sujets dont l'énoncé va suivre :

**I. — Sciences physiques.**

1° Etudier sous le double rapport de la composition chimique et des propriétés calorifiques les diverses espèces de houille du nord de la France ;

2° Faire l'histoire de l'aréométrie, comprenant la construction et l'emploi des aréomètres. Signaler les inconvénients résultants de la multiplicité et de l'incertitude des divers aréomètres : pèse-sirop, pèse-mélasse, pèse-acide, pèse-flegme, alcoomètre, densimètre, etc., employés dans les diverses industries, surtout dans les distilleries et les sucreries ; faire comprendre les avantages, soit de créer officiellement un seul aréomètre-type, commun à tous les liquides, soit de faire obligatoirement poinçonner les aréomètres en usage par le vérificateur des poids et mesures.

**II. — Sciences appliquées à l'industrie.**

1° Construire un manomètre assez sensible pour donner des indications exactes de la tension de la vapeur dans les cylindres de machines à vapeur, depuis le commencement jusqu'à la fin de la course du piston, ou apporter à l'indicateur de Watt un perfectionnement qui en rende l'emploi plus facile et plus général ;

2° Etudier les meilleures dispositions à adopter dans les filatures, afin de prévenir les accidents qu'engendrent les moteurs mécaniques et les divers organes de transmission ;

3° Faire des expériences dynamométriques sur toutes les machines qui composent une filature de coton ou de lin, à l'exception du moteur.

Le Mémoire devra contenir le dessin et la description du dynamo-

mètre employé, ainsi qu'une spécification détaillée des machines essayées et de leur produit en quantité et en qualité, le nom des constructeurs et tous les autres renseignements nécessaires pour rendre les expériences comparables entre elles et avec celles qui pourraient être faites ultérieurement ;

4° Construire un compteur à vapeur, ou appareil mesurant la quantité et la pression de la vapeur, qui passe par un tuyau communiquant avec un générateur ;

5° Rechercher les circonstances qui influent sur le degré de siccité de la vapeur produite dans un générateur, et trouver un moyen pratique d'arrêter l'eau entraînée ;

6° Rechercher un procédé pratique propre à utiliser les gaz qui se dégagent dans la fabrication de l'acide sulfurique et du sulfate de soude ;

7° Indiquer un moyen industriel pour préparer directement l'acide oxalique, à l'aide de la betterave en nature.

### III. — Sciences médicales. — Hygiène.

1° Une médaille d'or sera décernée à l'auteur du meilleur travail sur la question suivante :

Du traitement du croup ou angine laryngée diphthéritique. — Sans rien imposer aux concurrents, la Société désire voir adopter l'ordre suivant :

1° Traitement à diriger contre l'état local ;

2° Traitement à diriger contre l'état général ;

3° Examen spécial du degré d'efficacité de la trachéotomie.

Les assertions contenues dans les Mémoires envoyés devront s'appuyer sur des statistiques authentiques, et dont on indiquera soigneusement les sources.

2° *Questions relatives à l'agrandissement de Lille :*

Rechercher quels sont les avantages et les inconvénients :

1° Des rues droites ou sinueuses, larges ou étroites, longues ou courtes ;

2° Des différentes orientations des rues ;

3° De l'uniformité ou de la variété dans la forme et l'aspect extérieur des maisons d'une même rue ;

4° Des passages, qu'ils soient couverts ou non d'un vitrage ;

5° Des trottoirs en larges dalles, en pavés semblables à ceux des rues, en pavés équarris, en asphalte, etc. ;

6° Des canaux ouverts ou couverts ;

7° Des bouches d'égouts dites hermétiques ou ouvertes ;

8° De la dissémination sur divers points de la ville, ou de la réunion au pourtour d'une grande place centrale, des édifices publics, tels que la mairie, la préfecture, le quartier général, le beffroi, le théâtre, le Palais de justice, la salle des concerts, etc. ;

9° Des constructions en saillie, telles que les urinoirs, les étalages, les balcons, les enseignes, les pots de fleurs, etc.

La largeur d'une rue étant donnée, on demande :

1° A quelle hauteur faut-il limiter la faite des maisons ?

2° Quelle portion de cette largeur convient-il d'accorder à la circulation des voitures, ou, ce qui revient au même, quelle portion de cette largeur faut-il réserver aux trottoirs pour la circulation des piétons ?

Le concurrent discutera les avantages et les inconvénients avec un soin égal, surtout pour ce qui se rattache à la salubrité publique, motif principal du concours.

#### IV. — Agriculture.

1° Faire l'analyse comparative de toutes les espèces de calcaire qu'on utilise dans le nord de la France, soit pour le chaulage, soit pour le marnage des terres. — Mentionner les gisements et les caractères physiques de ces calcaires ;

2° Faire connaître les différents modes de chaulage et de marnage mis en pratique dans le nord de la France, en précisant pour chaque nature de terre les doses de chaux ou de marne adoptées dans chaque localité, ainsi que la durée du chaulage et du marnage. — Donner le prix de revient de ces deux opérations dans chaque localité.

#### V. — Histoire.

1° Biographie du botaniste Mathias De Lobel ;

2° Histoire d'une commune rurale du département du Nord ;

3° Exposer l'histoire de l'incorporation à la France des provinces qui ont formé le département du Nord et les résultats de cette incorporation en ce qui concerne les mœurs, les arts, le commerce, l'industrie et l'agriculture ;

4° Histoire de l'origine et du développement de l'imprimerie à Lille jusqu'à nos jours ;

5° Eloge de Bartholomée Masurel, fondateur du mont-de-piété gratuit de Lille.

#### VI. — Philosophie. — Économie sociale.

1° Déterminer avec précision les caractères de l'analyse et de la synthèse ; les signaler dans les principales applications de ces deux méthodes aux sciences exactes, aux sciences naturelles et aux sciences morales ;

2° Etude sur la coutume de Lille. Comparer les dispositions principales de cette législation au droit romain, au droit germanique et aux codes qui nous régissent actuellement ;

3° Etudes biographiques sur les jurisconsultes lillois, et en particulier sur Patou, commentateur de la coutume. Examen critique de leurs ouvrages ;

4° Coup d'œil sur les sociétés de secours mutuels entre ouvriers (dites *Sociétés de malades*) qui existaient antérieurement à 1789. De leur organisation et de leurs résultats ;



5° De la législation des *prébendes* avant la période révolutionnaire et depuis cette époque. Des avantages et des inconvénients de ces sortes de fondations.

### VII. — Littérature.

Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une pièce de vers remarquable ; le sujet est laissé au choix des concurrents.

La Société met en outre au concours la question suivante :

Indiquer, dans le dialecte populaire du nord de la France, les mots, les expressions, les tours de phrase dont la perte serait regrettable. Les comparer aux termes, aux expressions, aux tours de phrase de la langue française qui s'en rapprochent le plus. Discuter les valeurs des uns et des autres.

### VIII. — Beaux-Arts.

1° La Société demande une gravure inédite au burin ou à l'eau-forte, dont le sujet sera pris dans l'histoire du nord de la France ;

2° Une médaille sera décernée au Mémoire qui aura recherché avec le plus de soin si l'uniformité d'aspect dans les monuments était en usage avant les temps de décadence, ou si ce n'est pas, au contraire, la liberté laissée aux constructions qui a donné à chacune d'elles un caractère propre, et aux ensembles une variété pleine d'intérêt.

Cette idée, bien qu'en opposition avec la mode actuelle, a-t-elle été, oui ou non, pratiquée dans les beaux temps de l'art ? Est-elle ou n'est-elle pas favorable au développement utile ou pittoresque d'une ville ?

### IX. — Encouragements divers.

1° Une médaille d'or de 300 francs sera décernée à l'auteur de l'ouvrage jugé le plus utile aux mœurs publié dans le cours de l'année 1860-1861.

La condition essentielle est que l'auteur appartienne au département du Nord ;

2° Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire scientifique publié du 1<sup>er</sup> décembre 1860 au 1<sup>er</sup> décembre 1861, pourvu que l'objet de ce Mémoire soit applicable, plus ou moins directement, aux industries exploitées dans le nord de la France ;

3° La Société se réserve aussi de récompenser ou d'encourager par des primes ou médailles les auteurs de productions scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industrielles non mentionnées dans le présent programme.

### Agents industriels.

Depuis 1831, la Société récompense par des livrets de la Caisse d'épargne, des primes et des médailles, la fidélité et l'attachement

des serviteurs à leurs maîtres; en l'année 1861, elle décernera de semblables distinctions aux vieux serviteurs de l'industrie.

Les certificats délivrés en faveur des agents industriels devront être reconnus et certifiés sincères par les patrons.

**Conditions générales du Concours.**

Les Mémoires et travaux présentés au concours et les certificats des agents industriels seront adressés *francs de port* à M. le secrétaire général de la Société, à l'Hôtel-de-Ville, avant le 15 novembre 1861.

Ne seront admis à concourir que les Mémoires et Travaux inédits qui n'auront pas été présentés à d'autres Sociétés académiques. Chaque envoi portera une épigraphe reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

Les ouvriers qui prétendent aux médailles et primes offertes en faveur des bons et longs services devront, avant le 15 novembre 1861, par une lettre d'avis, faire connaître leur intention à M. le secrétaire général. Ils devront également lui adresser pour la même époque les certificats exigés.

## ACTES OFFICIELS.

---

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique et des Cultes,

Arrête :

M. Dumas, sénateur, vice-président du Conseil impérial de l'Instruction publique, membre de l'Institut, etc., est nommé membre honoraire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Paris, le 4 février 1861.

ROULAND.

---

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique et des Cultes,

Arrête :

Sont nommés membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (section d'histoire) :

M. Aurélien de Courson, conservateur de la Bibliothèque de l'Empereur, au Louvre;

M. Levasseur, professeur de seconde au lycée impérial Saint-Louis.

Paris, le 8 février 1861.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique et des Cultes,

Sur la proposition du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>.

Les *OEuvres de Lavoisier* seront publiées sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes.

Art. 2.

M. Dumas, sénateur, vice-président du Conseil impérial de l'instruction publique, membre honoraire du Comité, est chargé de cette publication.

Fait à Paris, le 4 février 1861.

ROULAND.

---

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique et des Cultes,

Sur la proposition du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>.

Les *OEuvres de Lagrange* seront publiées sous les auspices du ministère de l'instruction publique.

Art. 2.

M. Serret, membre du Comité (section des sciences), est chargé de cette publication.

Fait à Paris, le 4 février 1861.

ROULAND.

COMITÉ IMPÉRIAL  
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SÉANCES DU COMITÉ.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 17 décembre 1860.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, membre de l'Institut.

M. Avenel, éditeur des lettres du cardinal de Richelieu, annonce que l'impression du IV<sup>e</sup> volume de ce recueil est terminée, et que, conformément aux intentions de M. le Ministre, ce volume a été réduit de manière à ne former que 103 feuilles. Il a fallu, pour atteindre ce résultat, se borner à analyser un grand nombre de pièces et supprimer une partie des notes qui avaient été jointes au texte. Mais il serait impossible, à l'aide de pareilles réductions, de renfermer dans un seul volume les lettres qui restent à publier. Dix années se sont écoulées depuis que cette publication a été commencée, et, dans cet intervalle, l'éditeur a recueilli un grand nombre de pièces qui ne pourront trouver place que dans un supplément. Il est d'ailleurs indispensable d'ajouter une table des matières et des noms propres à un ouvrage de cette nature. Ce supplément et les tables formeront au moins un demi-volume. Par ces divers motifs, M. Avenel demande qu'il lui soit accordé un sixième volume, et il prend l'engagement formel de ne pas dépasser cette limite.

M. Chéruel, commissaire pour la publication des *Lettres de Richelieu*, émet un avis favorable à la demande de M. Avenel. Il pense qu'un sixième volume est indispensable pour terminer convena-

blement cet important ouvrage. L'éditeur n'est arrivé, à la fin du quatrième volume, qu'à l'année 1634, et il reste à publier les lettres de Richelieu pendant les huit années les plus intéressantes de son ministère. L'éditeur est d'ailleurs un homme très-conscientieux et sévère dans le choix des documents qu'il publie.

La section partage l'avis de M. Chéruel et appuie la demande adressée par M. Avenel à Son Excellence.

La section a reçu de M. Morand la rédaction définitive de la notice et des notes qui doivent accompagner la relation latine de Guiart des Moulins (1). M. Le Clerc, sur la proposition duquel il a été décidé que cette relation serait publiée, est prié d'examiner la nouvelle communication de M. Morand.

M. le Ministre avait demandé à M. Le Glay, d'après un vœu émis par le Comité, l'envoi de quelques pièces relatives au projet de croisade contre les Turcs formé par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon (2). M. Le Glay adresse, comme spécimen, une instruction donnée à maître Anthoine Hanneron, qui fut chargé par le duc de se rendre près de l'empereur et du pape à l'occasion de ces projets de croisade. Quelques notes ajoutées à ce document font connaître les personnages qui y sont cités. — Renvoi à M. Louandre, qui avait été chargé d'examiner les précédentes communications de M. Le Glay sur le même sujet.

M. l'abbé Barbier de Montault a adressé au Comité neuf lettres autographes, qui complètent ses précédents envois relatifs aux guerres du dix-huitième siècle. M. Delisle est chargé de faire un rapport sur la destination que l'on devra donner à ces autographes.

M. Barbier de Montault annonce en même temps qu'il a transmis au maire de Brain-sur-Allones la demande, faite par la section, des registres de la mairie, qui sont recouverts de feuillets détachés d'une chronique de Froissart (3).

Des remerciements seront adressés à M. l'abbé Barbier de Montault pour cette démarche, ainsi que pour quatre brochures qu'il a adressées, et qui seront déposées à la bibliothèque du Comité.

M. Laferrière est prié d'examiner un document envoyé par M. de La Fons de Mélicocq et relatif aux coutumes de Valenciennes.

(1) *Voy. Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 415.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 403.

(3) *Revue des Sociétés savantes*, t. IV, p. 276.

M. de Jussieu transmet la copie d'une relation de la bataille de Fontenoy par le général de La Vauguyon. — Renvoi à M. Rathery.

Une pièce écrite en langue vulgaire du comté de Nice, en 1423, adressée à la section par le même correspondant, est soumise à l'examen de M. Guessard.

M. Nozot communique un *fac-simile* d'une charte de la commune de Lelanne (arrondissement de Sedan), et une note sur la Malmaison, chef-lieu de canton du même arrondissement. M. Bellaguet est prié de rendre compte de ces documents.

M. d'Arbaumont, membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, a envoyé copie d'une quittance de la somme de douze deniers, à laquelle avaient été taxés, en 1319, les chanoines de l'ancienne *Chapelle-aux-Riches*, de Dijon, pour subvenir, avec les ecclésiastiques du diocèse de Langres, à l'entretien d'un juif converti, qui enseignait à Paris les langues hébraïque et chaldaïque. Le texte est accompagné d'une note de M. d'Arbaumont destinée à faire ressortir l'importance de ce document.

M. Jourdain est chargé d'examiner la communication de M. d'Arbaumont.

M. Bellot-Herment, membre de la commission administrative du musée de Bar-le-Duc, transmet au Comité quelques extraits d'un manuscrit du seizième siècle intitulé : *Icy est la propriété, vertus et plusieurs beaux secrets tant des herbes et aultres choses servant, en médecine, au corps humain*. L'auteur de ce traité, qui vivait en 1587, se nommait François Barbier le Jeune, panetier du marquis de Lorraine. — Renvoi à M. J. Desnoyers.

M. Blanchot, employé supérieur de la manufacture impériale des tabacs à Strasbourg, adresse seize notices, « qui ont pour objet, les unes, des légendes ou inscriptions antiques non encore interprétées, ou ayant reçu une interprétation différente de celle qu'il a pu leur donner ; les autres, des noms propres géographiques ou autres, usités dans l'ancienne Gaule comme dans la France moderne, dont il a déterminé la signification par leur rapprochement avec les éléments gaulois dont ils émanent. » M. Blanchot ajoute que, depuis douze ans, il recueille les matériaux d'un vocabulaire gaulois. Les notices de M. Blanchot sont renvoyées à M. de La Villemarqué.

Le Comité a reçu de M. l'abbé Herval, premier vicairé au Havre, trois lettres du D<sup>r</sup> Antomarchi, relatives à l'inauguration du masque de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> à la Nouvelle-Orléans, en 1834. Ces lettres, adressées à M. le capitaine Asselin, agent d'affaires au Havre, portent les dates du 23 novembre et des 3 et 4 décembre

1834. La section décide qu'avant de prononcer sur l'usage qu'on fera de ces lettres, il sera écrit à M. l'abbé Herval pour lui demander s'il fait don de ces lettres au Comité, ou s'il se borne à les communiquer.

M. Lefebvre, secrétaire général de la Société d'émulation de Cambrai, transmet les trois documents suivants : 1° *la Prinse de Constantinople* (1453), récit de deux marchands florentins, extrait d'un manuscrit renfermant des pièces diverses du quinzième siècle et du seizième ; 2° *Assise générale du château de Naucaze* (21 mars 1570), extrait du procès-verbal original ; 3° *Proverbes du treizième siècle*, extraits d'un manuscrit de l'époque. — Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. Le Joyant, de Quimper, adresse la copie d'une lettre de Henri IV à M. de Harlay, premier président du parlement de Paris. Renvoi à M. Berger de Xivrey.

M. Desnoyers est prié d'examiner une notice historique sur la construction de l'aqueduc de Maintenon, extraite du *Livre des choses notables chez MM. les religieux de Coulombs*, et communiquée par M. Marre, inspecteur primaire de l'arrondissement de Dreux.

M. l'abbé Pitra, au retour d'une mission scientifique en Russie et en Allemagne, a offert au Comité, de la part du prince Obolenski, directeur en chef des archives impériales à Moscou, la copie d'une harangue de l'ambassadeur de France à la diète de Pologne pour expliquer les causes de la retraite précipitée de Henri III. Renvoi de ce document à l'examen de M. P. Clément.

M. Guichard, de Cousance (Jura), adresse copie d'un sonnet du seizième siècle sur l'étymologie du nom de Cuiseaux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire). Il y a joint le résumé de sa notice sur le bourg de Coligny (Ain) et des renseignements sur les voies romaines de ce département. M. Patin est prié d'examiner ces divers documents.

M. Saint-Joanny, avocat, ancien directeur de *l'Art en province*, envoie au Comité un Mémoire sur *l'Importance des actes notariés des trois derniers siècles pour l'histoire intime des communes de France, la nécessité de pourvoir à la conservation et à la publicité de ces documents, ainsi que sur les moyens qui semblent les plus propres à amener ces deux résultats*. Il voudrait que les archives des notaires de toutes les parties de la France fussent concentrées à Paris dans les archives du Comité, qui deviendraient alors aussi importantes que les archives de l'Empire. Un membre fait remarquer qu'à part toute autre considération, la concentration de docu-



ments que propose M. Saint-Joanny serait impraticable à cause de l'énorme enplacement qu'elle exigerait. Du reste, les archives des notaires ont été, dans beaucoup de villes, réunies aux archives départementales, et il en a été dressé des inventaires.

La section, considérant qu'une pareille proposition est tout à fait en dehors de ses attributions, passe à l'ordre du jour. Des remerciements seront adressés à M. Saint-Joanny, et son Mémoire sera déposé aux archives du Comité.

M. le président désigne MM. de la Villegille, Delisle, Laferrière, Berger de Xivrey, Louandre, Jourdain, Bellaguet et Wey pour rendre compte des travaux de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, de la Société archéologique de Montpellier, de la Société archéologique du Morbihan, de l'Académie impériale de Metz, de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, de la Société scientifique et littéraire de Castres, de la Société d'émulation de la Vendée, de l'Académie des sciences, etc., de Besançon.

La section entend ensuite les rapports de MM. Delisle, Rathery, Fr. Wey et Tardif sur les travaux de diverses Sociétés savantes. Ces rapports seront publiés dans la *Revue*.

M. Dumoutet, présent à la séance, annonce qu'il a terminé la rédaction du *Dictionnaire géographique du département du Cher* et qu'il a donné communication de ce travail à la commission historique du département. Dès que cette Société en aura achevé l'examen, son président transmettra le manuscrit au ministère de l'instruction publique.

M. de Soultrait annonce également qu'il a terminé le *Dictionnaire géographique du département de la Nièvre*, et qu'il en adressera la copie avant trois mois.

La section remercie MM. Dumoutet et de Soultrait du concours empressé qu'ils apportent à cette œuvre d'une incontestable utilité pour notre histoire nationale.

A. CHÉRUZEL,

Secrétaire de la section d'histoire  
et de philologie.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 24 décembre 1860.

Présidence de M. le baron de GUILHERMY.

Par suite des modifications apportées récemment dans les attributions du ministère de l'instruction publique, c'est désormais sous les auspices de Son Exc. M. le Ministre d'Etat que se trouve placée l'entreprise de la copie des dessins de Gaignières, commencée sur la proposition du Comité en vertu d'un arrêté de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes; néanmoins, M. Dauban expose, au nom de M. Frappaz, chargé, comme on sait, de cet important travail, que cet artiste désirerait mettre sous les yeux du Comité les premiers résultats de son séjour à Oxford, afin de recueillir les avis de l'assemblée sur la manière dont il a exécuté sa mission.

M. le président annonce que la section examinera avec intérêt ces dessins dans sa prochaine séance.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, annonce que Son Exc. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu prendre en considération un vœu exprimé par la section dans sa dernière séance, et a accordé à M. Darcel la mission qu'il demandait pour se rendre à l'exposition de Vienne (Autriche); il ajoute qu'on a déjà reçu des nouvelles de M. Darcel, qui annonce le prochain envoi d'un rapport. La section prie son président de vouloir bien transmettre à Son Excellence l'expression de sa gratitude pour cette nouvelle preuve de sa sollicitude pour tout ce qui intéresse le progrès des sciences historiques.

La section charge la commission du Répertoire archéologique de lui faire un rapport sur les envois qu'elle a reçus, en vue du concours pour la médaille d'honneur instituée par l'arrêté du 2 février 1860, pour le meilleur Répertoire archéologique d'un département ou même d'un arrondissement. (*Rev. des Soc. sav.*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 154, février 1860.) Cette commission présentera son rapport dans une des prochaines séances du Comité.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse les estampages de six inscriptions numidiques inédites découvertes dans le nouveau cimetière chrétien de Constantine, un rapport sur sept inscriptions

latines recueillies sur divers points de la province de Constantine, un autre rapport accompagné de dessins sur deux fragments de sculpture antique découverts dans le voisinage de Constantine, enfin le *fac-simile* d'un monument funéraire trouvé dans les ruines de Sidi-Youssouf (subdivision de Bone).

M. de Lhôtellerie, correspondant, envoie les *fac-simile* de deux inscriptions romaines, sur lesquelles est relaté le nom de T. Licinius Hierocles, gouverneur de la Mauritanie Césarienne.

M. Allmer, correspondant, adresse une note sur les découvertes faites récemment à Vienne (Isère) : 1° d'une peinture romaine ; 2° d'un très-ancien cimetière qui paraît occuper tout l'intérieur de l'église Saint-Pierre. A cette note sont joints les *fac-simile* de plusieurs des inscriptions trouvées ainsi que les dessins de deux tombeaux.

M. l'abbé Rouchier, correspondant, envoie de nouveaux estampages de l'inscription mithriaque de Bourg-Saint-Andéol. (V. *Rev. des Soc. sav.*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 421.) La section prie M. Léon Renier de vouloir bien examiner ces divers envois.

M. Nozot, correspondant, envoie un cahier de copies d'inscriptions extraites du VI<sup>e</sup> vol. de l'Histoire du duché de Luxembourg, par le père Bertholet. La section prescrit le dépôt de ces copies aux archives ; mais, tout en remerciant M. Nozot de son zèle, elle l'invite à faire un choix plus sévère dans les documents qu'il adresse au Comité ; ainsi, il n'est pas nécessaire d'envoyer des empreintes de jetons modernes connus, de jetons de compte sans intérêt historique, non plus que de médailles antiques ou modernes communes : on recommande également aux correspondants de s'abstenir d'adresser des copies de livres imprimés qui se trouvent dans toutes les bibliothèques. En général, et c'est la tradition constante du Comité, les correspondants doivent, avant de faire une communication, s'assurer que le document ou le monument qu'ils signalent est véritablement nouveau et est de nature à porter la lumière sur quelque point obscur de la science.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, envoie des copies d'inscriptions de cloches, de *graffiti*, écrits dans la prison des Carmes de Loudun, et d'inscriptions françaises recueillies en Italie de 1853 à 1856.

M. Mathon fils, correspondant, envoie le calque du monogramme d'Angrand Leprince, l'un des peintres auxquels sont dus les grandes verrières de l'église Saint-Etienne de Beauvais.

M. Oudet transmet l'estampage d'une inscription encadrée dans

le mur du musée de Bar-le-Duc. M. de Guilhermy veut bien se charger de faire un rapport sur ces deux communications.

M. Riboulet, curé de Civeaux (Vienne), fait au Comité une proposition au sujet de laquelle il lui sera répondu par les soins de M. le chef du bureau des travaux historiques.

M. Dumoutet, membre non résidant, demande à la section un avis, tant en son nom propre qu'au nom de la commission historique du Cher, au sujet d'un projet relatif au parti qu'il conviendrait de prendre pour la conservation de substructions gallo-romaines découvertes dans les fondations des caves du palais du duc Jean de Berry à Bourges, et adresse en même temps un rapport sur les fouilles qui ont amené cette découverte. M. Viollet le Duc est prié d'examiner cette question le plus tôt possible, afin que l'on puisse transmettre en temps utile à la commission historique du Cher le conseil qu'elle réclame. Par ce même envoi, M. Dumoutet fait savoir qu'il a terminé le Répertoire archéologique de l'arrondissement de Bourges et que son travail est entre les mains de la commission historique, qui, après examen, l'adressera à Son Exc. le Ministre.

M. le baron de Castelnau d'Essenault adresse une notice historique et archéologique sur l'église de Notre-Dame de Soulac (Gironde). M. du Sommerard examinera cette communication, qui est accompagnée d'un plan et de deux dessins.

M. Ed. Fleury, correspondant, annonce que, dans les premiers jours de novembre 1860, on a trouvé à Reims une très-grande et curieuse mosaïque qu'il attribue au troisième siècle de notre ère. Cette mosaïque, qui regarde l'est, a 10 mètres de longueur et une largeur de 8<sup>m</sup>60, et représente des scènes de l'amphithéâtre. M. Fleury espère adresser prochainement un rapport détaillé sur cette importante découverte. La section remercie M. Fleury et exprime le désir de voir promptement la réalisation de cette promesse.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, envoie la copie d'une correspondance de Lebeau, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, relative au jeton de l'extraordinaire des guerres en 1769, 1772 et 1773. Cet envoi sera déposé aux archives ainsi qu'un plan de la ville et du territoire de Saint-Quentin, publié et envoyé par M. Gomart. Ces deux correspondants recevront les remerciements de la section.

M. Mallay, correspondant, annonce qu'on vient de trouver dans les fondations de l'église romane de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), un assez grand nombre de tombes en pierre qui paraissent dater du

onzième au douzième siècle, ainsi qu'un tronc d'arbre qui, ayant été attaqué par la pioche, a mis à découvert l'intérieur d'un cercueil où étaient étendus en place les ossements d'une femme et d'un enfant ; ce dernier était placé sur le côté droit de sa mère, la tête à la hauteur du sein. Cette communication doit être rapprochée des détails donnés précédemment par M. A. Lenoir sur une sépulture analogue. (*Rev. des Soc. sav.*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, p. 408.) Des remerciements seront adressés à M. Mallay, dont la lettre et le dessin seront déposés aux archives.

M. Oudet, correspondant, revient sur les questions posées par lui à la section, et au sujet desquelles il a été pris une décision dans la séance du 29 novembre 1860. L'assemblée pense que la réponse qui a été faite à M. Oudet a dû l'éclairer suffisamment sur ses droits et ses devoirs comme correspondant du ministère de l'instruction publique et qu'en conséquence il n'y a rien à y ajouter aujourd'hui.

M. l'abbé Barranger adresse un nouveau rapport sur une nouvelle découverte qu'il vient de faire à Villeneuve-le-Roi, près de l'*ustrium* et des huttes gauloises, dont il a déjà entretenu le Comité. Cette fois, il s'agit « d'une chaumière celtique, *mardelle* ou *margelle*, « sans mur, mais creusée dans le sol à environ 0<sup>m</sup>50 et couverte de « branchages ou de gazons qui ont disparu..... » M. Quicherat, qui a déjà visité l'emplacement des découvertes de l'abbé Barranger, est prié d'examiner cette nouvelle communication.

M. A. Dauvergne, membre non résidant, présent à la séance, dépose une notice sur l'épithaphe de Menaldus de Martorio (Menaud de Marthorie?) évêque de Tarbes, puis du Cousérans, qui est renvoyée à l'examen de M. de Guilhermy.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, communique un passage d'un rapport adressé à la section d'histoire qui fait connaître le nom d'un artiste du dix-septième siècle, Gilles Buchot, qui conçut et exécuta l'ornementation de l'autel Saint-Eloy de la chapelle des couteliers dans l'église de Saint-Genès. On doit cette découverte à M. Saint-Joanny, qui, en explorant les archives des notaires de la ville de Thiers, a trouvé un marché passé en 1685 entre les *Visiteurs* en exercice cette année et ce *maître esculpteur thiernois*.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Dauban, Viollet le Duc, Quicherat et Paul Lacroix.

M. Dauban lit un rapport sur un travail du regrettable M. J. Renouvier sur les types et la manière des maîtres graveurs qui se trouve dans les années 1854, 1855 et 1856 des premier et deuxième

volume des Mémoires de la section des lettres de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

M. Léon Renier rend compte verbalement du dernier envoi de M. Oudet relatif à l'inscription gallo-romaine de Morley (Meuse). L'explication de l'inscription donnée par M. le capitaine Colson de Commercy dans sa *Dissertation critique* paraît très-satisfaisante au rapporteur, qui ne partage pas cependant sur tous les points la manière de voir de l'auteur. M. L. Renier demande que des remerciements soient adressés à M. Oudet. A cette occasion, le savant académicien rappelle que M. Colson avait recueilli, en Afrique et dans le midi de la France, une très-nombreuse collection de calques d'inscriptions antiques. Deux cents inscriptions de Nîmes envoyées il y a quelques années au Comité par M. Germer-Durand, avaient été estampées de concert entre ce correspondant et M. Colson ; ce n'était là qu'une faible partie des matériaux rassemblés par M. Colson. Depuis la mort prématurée de ce regrettable antiquaire, on ignore ce qu'est devenu le surplus. M. Oudet rendrait un véritable service aux études épigraphiques en prenant des informations à cet égard et en transmettant au Comité le résultat de ses recherches.

M. Du Sommerard, qui avait un rapport à faire sur un envoi de M. Oudet, déclare qu'il ne peut s'acquitter de ce devoir sans avoir entre les mains les monuments originaux. M. Oudet sera prié d'envoyer les objets eux-mêmes. Il s'agit d'une francisque que ce correspondant attribue au dixième ou onzième siècle et d'une clef en fer qui aurait appartenu à une princesse de la maison de Lorraine.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

---

# RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

---

## SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. — Tome XXV, 2<sup>e</sup> partie, et tome XXVI, 1<sup>re</sup> partie. — 1859.

Il n'a pas encore été rendu compte, dans le sein du Comité, des travaux de la Société d'émulation de Cambrai. Nous avons pensé, par ce motif, qu'avant de parler des deux volumes dont l'examen nous a été confié, il ne serait pas hors de propos de rappeler succinctement l'origine et les antécédents de cette compagnie savante.

Fondée en 1804, afin d'encourager les lettres, les arts, les sciences et l'agriculture dans l'arrondissement de Cambrai, la Société d'émulation a poursuivi sans interruption, depuis cette époque, la louable tâche qu'elle s'est proposée. Ses efforts n'ont pas été stériles, et l'on doit, soit à l'heureuse émulation suscitée par ses concours, soit au zèle de ses membres, des travaux littéraires, historiques et scientifiques qui ne sont pas sans mérite et sans importance. Vingt-six volumes de mémoires, publiés régulièrement jusqu'à nos jours témoignent de sa persévérante activité. On trouve dans ces volumes un certain nombre de morceaux remarquables de littérature et de philosophie morale, plusieurs traductions d'ouvrages grecs et latins, des poésies de madame Émile de Girardin, de MM. Saintines, Bignan et Charles Lafont, qui se sont fait connaître ailleurs par leurs succès académiques. Nous citerons aussi, parmi les ouvrages couronnés par la Société, un *Mémoire sur l'usage et l'abus du ridicule*, par M. Tissot, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Dijon.

Les sciences physiques et naturelles y sont représentées par des notices instructives de plusieurs membres de la Société, notamment de MM. Lassaigue, Chevalier, Tordet et Feneulle.

Nous aurions beaucoup à citer pour ce qui concerne l'histoire et l'archéologie. Nous nous contenterons de signaler, comme plus particulièrement intéressantes, quelques-unes des publications qui se rattachent aux études locales :

La *Bibliographie cambrésienne*, de M. Arthur Dinaux, auteur de l'*Histoire des trouvères cambrésiens* et directeur des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique* ;

Un Mémoire de M. Tailliar *sur l'Affranchissement des communes dans le nord de la France* ;

Le *Catalogue descriptif des manuscrits historiques de la bibliothèque de Cambrai*, précédé d'une notice sur cet établissement, et l'*Indication des principales recherches à faire sur les antiquités et l'histoire de l'arrondissement de Cambrai*, par le savant archiviste du département du Nord, M. Le Glay, qui a longtemps rendu d'éminents services à la Société, comme secrétaire perpétuel ou comme président ; qui, depuis son séjour à Lille, n'a pas cessé de lui prêter un actif et utile concours, et qui, récemment encore, a enrichi le recueil des *Mémoires* de la Société d'un article sur les mémoriaux de l'abbaye Saint-Aubert, retrouvés par lui dans les archives confiées à ses soins éclairés (1), et de quinze lettres inédites de Fénelon, puisées dans le même dépôt (2) ;

Un *Précis historique sur la ville de Cambrai*, par M. Émile Dibos ;

Un Mémoire de madame Clément Hémerly *sur les Communautés de femmes établies à Cambrai avant la Révolution* ;

Une Notice de M. de Coussemaker *sur les Collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord* ;

*Les Rues de Cambrai*, et un *Précis chronologique et statistique sur le Cateau-Cambrésis*, par M. A. Bruyelle ;

Une *Notice historique sur l'hôpital général de la Charité de Cambrai*, par M. Wilbert ;

Enfin un assez grand nombre de biographies d'hommes remarquables, nés dans le pays, ou y ayant joué un rôle : entre autres celles d'Enguerrand de Monstrelet, par M. Dumersan ; du cardinal Pierre d'Ailly, par M. Arthur Dinaux ; de Balagny, gouverneur de Cambrai, par M. Hurez ; de Pierre de Franqueville, premier sculpteur de Henri IV et de Louis XIII, par M. Dutilleul ; de François de Vander-Burch, archevêque de Cambrai, par MM. Préfontaine, Du-

(1) V. tome XXIII, p. 152.

(2) V. tome XXV, p. 253.



tilleul et Lefebvre ; de M. Louis Belmas, dernier évêque de Cambrai, par M. Lasalve.

La Société a eu l'heureuse idée de publier dans les douzième et vingtième volumes de ses *Mémoires* deux tables générales des articles contenus dans son recueil. Nous ne saurions trop recommander aux Sociétés savantes la confection de pareilles tables. Mais il serait à désirer qu'au lieu de n'être que la reproduction de la table des matières qui se trouvent, dans l'ordre de leur publication, à la fin de chaque volume, elles fussent rédigées par ordre alphabétique des noms des auteurs et des matières traitées.

La Société d'émulation de Cambrai cherche aussi, indépendamment de ses publications, à rendre des services d'une autre nature. Elle s'est occupée avec zèle, à plusieurs reprises, d'un projet d'établissement d'un jardin botanique et d'un musée d'antiquités à Cambrai. C'est dans son sein qu'a été conçue la pensée, réalisée seulement en 1824, d'élever un monument à Fénelon. Elle a institué pendant un certain temps, pour l'enseignement de l'hygiène, de l'anatomie, de l'arithmétique et de la géométrie, de la littérature et du droit commercial des cours publics qui ont été faits par quelques-uns de ses membres. Elle s'honore d'avoir compté au nombre de ses correspondants plusieurs célébrités, telles que : Cambacérès, Lebrun, Lacépède, Cuvier, Fourcroy, Francœur, Carnot, François de Neufchâteau, Merlin, Mortier, l'abbé Picard, Garat, Grégoire, Boissy d'Anglas, Sicard, de Fontanes, Dacier, Chateaubriand, Béranger, de Balzac, etc.

Abordons maintenant l'examen des deux volumes dont le Comité a bien voulu nous charger de prendre connaissance, en laissant de côté les sujets qui sont du domaine de la section d'archéologie et de la section des sciences.

Le tome XXV (2<sup>e</sup> partie) ne contient autre chose que les comptes rendus des séances tenues depuis le 9 janvier 1856 jusqu'au 31 décembre 1858 sous la présidence de M. Wilbert, rédigés par le secrétaire général, M. Lefebvre, et n'est point, par conséquent, susceptible d'analyse. Nous devons dire, toutefois, que ces comptes rendus nous ont servi, tout en nous mettant au courant des occupations de la Société, à reconnaître la régularité et l'assiduité de ses réunions, et l'empressement avec lequel elle accueille en général les communications qui lui sont faites par le ministère de l'instruction publique, dans l'intérêt des travaux du Comité, et particulièrement celles qui concernent la préparation du Dictionnaire géographique de la France.

Le tome XXVI (1<sup>re</sup> partie) se distingue, sinon par l'importance, du moins par l'abondance et la variété des sujets. Il ne renferme aucune œuvre de longue haleine. Ce sont, pour la plupart, des mémoires de peu d'étendue, de courtes notices, et quelques pièces de vers.

Après le discours prononcé par le président, dans la séance publique du 18 août 1858, qui commence le volume, et le rapport du secrétaire général, dans lequel nous avons remarqué l'expression d'une vive approbation donnée à l'arrêté ministériel qui a rattaché les Académies de province au Comité, vient une notice sur Rose Vanderper, de Cambrai. Cette notice avait été adressée, en 1840, à l'Académie française, pour les prix de vertu fondés par M. de Montyon, et M. Renard l'a complétée par quelques faits nouveaux venus depuis à sa connaissance. C'est un exposé de la vie toute de dévouement d'une pauvre fille, qui, restée orpheline et sans ressources à l'âge de douze ans, remplace sa mère près de ses deux jeunes sœurs, entre en service pour subvenir à leurs besoins, les élever et les établir; qui, plus tard, sert gratuitement sa vieille maîtresse tombée dans la misère et pourvoit, au moyen de privations de toute espèce, à tout ce qui lui est nécessaire; qui, pendant dix ans, prodigue en même temps tous ses soins à l'une de ses sœurs, en proie à une cruelle maladie; qui enfin se charge d'élever, à force de nouveaux sacrifices, une fille naturelle de son autre sœur, et parvient à la placer dans une communauté religieuse. Nous regrettons que l'auteur de cette notice, poussé par l'ambition bien légitime assurément, mais peut-être excessive, de voir rendre à sa compatriote l'hommage public dû à tant de vertu, ait cru devoir mêler à son récit des paroles d'amère critique contre les juges du concours, en leur reprochant de n'avoir pas compris Rose Vanderper dans les prix distribués : « Elle n'avait, il est vrai, dit-il, pour y prétendre, que ses bonnes actions; il lui manquait quelque chose de plus imposant, mais beaucoup moins relevant, suivant moi : je veux dire le chapitre des recommandations. » Il nous semble que, surtout en parlant en présence et pour ainsi dire au nom d'un corps appelé lui-même à décerner des récompenses, et fort éloigné sans doute de la pensée qu'on puisse faire tomber sur lui de pareilles imputations, il eût été plus convenable en même temps que plus juste de supposer que l'illustre jury, devant cette multitude d'actes de désintéressement, d'abnégation, de courage et d'héroïsme qui lui sont notifiés de presque toutes les parties de la France, se trouve bien souvent embarrassé dans ses choix nécessairement limités, et que, dans cette circonstance, quelque mé-

ritoires que lui aient paru les vertus de Rose Vanderper, il a dû porter ses regards et ses suffrages, au delà du clocher de Cambrai, sur d'autres vertus encore plus méritoires. L'Académie française ne s'est jamais dissimulé cette difficulté, qui renaît pour elle tous les ans; et l'année dernière encore, un de ses membres les plus éminents en faisait la remarque dans des termes que nous nous plaisons à reproduire : « L'Académie, disait-il, aurait pu décerner un bien plus grand « nombre de récompenses, qui toutes auraient été méritées.... Mais « la grande, la complète justice ne saurait venir de nous ni de per- « sonne en ce monde : Dieu seul peut la rendre, et il n'est pas, « comme nous, obligé de choisir. Il a des récompenses pour toutes « les vertus (1). »

Parmi les publications du tome XXVI, qui se rapportent à l'histoire de la localité et du pays flamand, nous avons remarqué particulièrement un Mémoire de M. Victor Houzé sur la châtellenie de Cantimpré, aujourd'hui section de la commune de Cambrai.

Cette châtellenie, qui, selon les conjectures de plusieurs historiens, a été fondée dans le dixième siècle, appartenait aux comtes d'Artois et était enclavée dans le Cambrésis. Par suite du traité de Nimègue (1678), qui eut pour conséquence l'annexion de l'Artois à la France, elle appartint au roi, qui y avait un lieutenant général civil et criminel. Elle fut réunie à Cambrai en 1771. D'après une ancienne tradition, le marais dit de Cantimpré avait été donné à la châtellenie par Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai, qui administra le diocèse de 1248 à 1273. Ce marais était une propriété précieuse pour les habitants de la châtellenie, auxquels elle fut toujours enviée, et qui eurent, à diverses reprises, à défendre leurs droits devant la justice. Ils sortirent vainqueurs de toutes ces luttes. En 1720, le cardinal Dubois, alors archevêque de Cambrai, avait aussi contesté aux habitants du châtelet leur droit de propriété sur le marais; mais, malgré son pouvoir comme premier ministre, il échoua dans son entreprise. En 1733, l'archevêque de Saint-Albin fit une semblable tentative qui n'eut pas plus de succès que la précédente. En 1766, l'archevêque Léopold de Choiseul demanda au Parlement de Flandre, en sa qualité de seigneur de Proville (2), la juridiction sur le marais et ne put l'obtenir. En 1791, la jouissance du marais devint de nouveau une source de discussions entre les habitants de l'ancien châtelet et ceux

(1) V. le discours prononcé par M. Guizot dans la séance publique du 23 août 1839.

(2) Village du canton de Cambrai.

de la commune de Cambrai, discussions qui se renouvelèrent sous le Directoire, sous l'Empire et jusque dans ces dernières années, et qui ne furent terminées, après beaucoup de difficultés, qu'en 1851, grâce à la découverte faite en 1850, dans les archives du département, d'une déclaration portant la date du 3 décembre 1760, dans laquelle les gens de loi et principaux habitants du *châtelet* de Cantimpré font le dénombrement de toutes les pièces de terre situées sur le territoire de ladite commune.

Un arrêté du maire de Cambrai, en date du 3 mai 1851, approuvé par le préfet du Nord le 16 du même mois, et devant lequel échouèrent les réclamations portées au tribunal civil de Cambrai, à la cour d'appel de Douai et au conseil de préfecture, mit fin à la lutte.

Ce procès, poursuivi à travers les siècles, bien que restreint dans une étroite et humble sphère, n'en est pas moins intéressant au point de vue du droit de propriété, constamment respecté et maintenu devant la persistance des revendications légitimes d'une faible section de commune. M. Houzé en a exposé les diverses phases avec beaucoup d'ordre et de clarté.

M. Lefebvre a publié un document assez curieux pour l'histoire des mœurs du moyen âge, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai. C'est la description et le menu d'un banquet offert à Gand, le 10 février 1482, par le marquis de Trasegnies à Maximilien d'Autriche. Nous y voyons qu'au quinzième siècle les repas ne le cédaient point en somptuosité à nos festins modernes. On y est encore moins frappé de la variété et de la recherche que de l'étrange association des mets. Ce qui prouve, dit M. Lefebvre, combien sont peu sûrs les témoignages de ce sens, pour la satisfaction duquel tant de bras et d'intelligences travaillent jour et nuit. Ledit banquet se composait de quatre services, sans compter *l'issue*, qui fut des plus splendides. « Il vous fault savoir que des gellées choisies, pastes d'amande, tailli « d'Engleterre et confitures, y eut de plus de vingt manières faites « de toutes couleurs les mieux et les plus nouvellement que l'on se « peult aviser. » Le reste était à l'avenant. M. Lefebvre a fait précéder ce document de quelques considérations sommaires sur les vicissitudes de l'art culinaire, de l'ordonnance et de la composition des repas. Cette matière, qui a déjà beaucoup occupé les historiens et les archéologues, exigerait de plus amples développements. Il existe encore de nombreuses lacunes dans l'histoire de la cuisine. Nous devons à M. Douet-d'Arcq d'avoir comblé récemment une de ces lacunes par la découverte qu'il a faite, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, d'un traité de cuisine écrit en français au

commencement du quatorzième siècle et inséré dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1).

M. Dowa, artiste peintre, membre de la Société d'émulation, ayant communiqué à la Société un tableau exécuté par lui, d'après un dessin original de l'époque, et représentant l'entrée solennelle à Cambrai de l'archevêque Rosset de Fleury, le 7 août 1775, un de ses confrères, M. A. Bruyelle, a rédigé, à cette occasion, un rapport contenant une description de cette cérémonie, dans laquelle les habitants de Cambrai rivalisèrent entre eux de zèle et de magnificence. Une note insérée au bas de ce rapport porte que l'arrivée de M. de Fleury à Cambrai était pour les fidèles un grand sujet de consolations et d'espérances. M. de Choiseul, son prédécesseur, était mort insolvable, et parmi ses créanciers se trouvaient bon nombre de Cambrésiens. Les détails que M. Bruyelle a joints à son rapport sur la vie et les actes de l'archevêque Rosset de Fleury sont empruntés, pour la plupart, au *Cameracum Christianum* de M. Le Glay. « C'était, est-il dit dans cet ouvrage, un excellent prélat, pieux, doux et charitable. Tout occupé des affaires du salut, il ne s'inquiétait aucunement des choses temporelles, qui étaient administrées par un certain Pradeau, lequel passe pour avoir été fort dur à l'égard des fermiers de l'archevêque. Il mourut saintement à Cambrai, le 22 janvier 1781, à peine âgé de soixante-trois ans ; il fut vivement regretté (2). »

Nous mentionnerons, sans nous y arrêter, un rapport de M. Wilbert, que nous avons lu avec intérêt, sur les *Analectes historiques et le Spicilege d'histoire littéraire*, publiés par M. Leglay.

Nous nous bornerons également à indiquer, dans leur ordre chronologique, trois articles qui se rattachent au genre anecdotique et qui sont dus à MM. de Vendegies, Durieux et Bruyelle,

Le premier est un épisode de l'histoire de Cambrai de 1577, dont toutes les particularités sont tirées des *Mémoires* de la reine de Navarre. Cet extrait a pour but de rappeler une circonstance qui contribua puissamment à attacher au parti de la France Baudouin de Gavre, seigneur d'Inchy, gouverneur de Cambrai, et à le décider plus tard à retenir cette ville avec sa citadelle pour le compte du duc d'Alençon. Marguerite de Valois avait mis à profit un voyage aux eaux de Spa, pour exercer en passant, sur ce gentilhomme flamand, dans l'intérêt de son frère, une séduction que les charmes de sa personne et son désir de plaire, joints au prestige de son rang, rendaient plus irrésistible.

(1) V. la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, janvier et février 1860.

(2) V. *Cameracum Christianum*, par Le Glay, p. 77.

Le second, intitulé *Une frayeur sous la Terreur*, est un souvenir local de 1793 ; c'est le récit des tribulations, des anxiétés et des dangers auxquels se trouve exposée une famille de laborieux ouvriers de Cambrai, pour s'être chargée, dans un temps où la peine de mort attendait toute personne convaincue d'avoir eu en sa possession quelque objet appartenant au culte aboli, du soin de cacher et de garder une ceinture de soie blanche frangée d'or, et une custode en argent, qui lui avaient été confiées par le curé d'Anneux (1), obligé de fuir à l'étranger.

Le troisième a pour titre : *La Poule aux poussins*, légende contemporaine (1811). Nous aurions désiré que le narrateur évitât des phrases telles que celle-ci : « L'éclairage à l'huile avait, ce jour-là, compté sur la clarté de la lune, qui, à son tour, comptant sur l'éclairage à l'huile, s'obstinait à rester cachée derrière un rideau d'épais nuages. »

Si nous passons à la poésie, nous trouvons d'abord deux épîtres de M. Durieux, l'une à Cocote (jeune chatte), l'autre à Madame Estelle P\*\*\* (de Dunkerque). Dans la première, M. Durieux a su adapter à un sujet léger et badin quelques pensées de philosophie morale, assaisonnées de traits épigrammatiques ; mais il est certains passages dans lesquels l'auteur n'a pas été très-heureusement inspiré, et qui ne nous ont pas paru d'un goût irréprochable. La futilité du fond n'y est pas toujours rachetée par l'atticisme et la grâce de la forme (2). Hâtons-nous d'ajouter que, dans sa seconde épître, M. Durieux a montré qu'il savait, au besoin, prendre un ton plus sérieux et unir la noblesse du style à l'élévation des pensées.

Un hymne de M. Camille Lestoquoy en l'honneur de Notre-Dame des Familles (réminiscence d'une homélie épiscopale) et une pièce de vers intitulée *la Bataille*, de M. Léon Marc, extraite des *Amours d'outre-tombe*, complètent le bagage poétique du tome XXVI.

Les articles biographiques ou nécrologiques tiennent une grande place dans ce volume.

Dès son origine, la Société d'émulation avait décidé qu'elle s'occuperait des biographies de ceux des hommes du pays qui ont acquis quelque célébrité. C'est à ce titre que nous voyons figurer dans son recueil une notice de M. V. Houzé sur un sous-officier, Emmanuel Joseph Saignez, né en 1775 au hameau d'Ovillers, commune de Solsmes, et mort en 1823 à Montbazon (Indre-et-Loire), où il s'était

(1) Village situé à huit kilomètres de Cambrai.

(2) V. pages 40 et 41.

retiré. Saignez, à peine âgé de dix-sept ans, s'enrôla à Cambrai, en 1792, dans le régiment des hussards de Lauzun. Il prit part à presque toutes les guerres de la République et de l'Empire, se signala par des actes multipliés de bravoure et de sang-froid, sauva la vie à son capitaine au risque de la sienne, à la bataille de Cassano, et celle de son chef-d'escadron, dans une rencontre, sur les hauteurs d'Untehau-en, près de Neubourg; se distingua dans la campagne du Tyrol, en ramenant, à la tête de quelques hommes seulement, vingt-cinq prisonniers au quartier général; reçut du premier Consul un sabre d'honneur le 4 pluviôse an xi, et, après une carrière vaillamment et honorablement remplie, il prit sa retraite en 1816.

Les notices nécrologiques, malheureusement trop nombreuses, s'appliquent toutes à des membres enlevés à la Société de 1855 à 1859. Nous passerons rapidement en revue les noms de ceux dont elles sont destinées à rappeler le souvenir, et parmi lesquels plusieurs se trouvent déjà cités dans ce compte rendu :

M. Cambray (Louis-Marie-Joseph), médecin honoraire de l'hôpital, membre de la Société d'émulation depuis 1817, auquel on doit le perfectionnement de quelques instruments de chirurgie.

M. Facon (Casimir), médecin-vétérinaire, dont les connaissances spéciales avaient été souvent utiles à la section d'agriculture.

M. Feneulle (Henri), chimiste distingué, dont les travaux scientifiques ont enrichi les Mémoires de la société et ont trouvé place dans plusieurs autres recueils très-estimés.

M. Lassaïgne (Jean-Louis), collaborateur et ami de M. Feneulle, membre correspondant de l'Académie de médecine, dont les ouvrages ont obtenu le suffrage de juges compétents et ont été appréciés avec détail dans la nouvelle biographie générale, publiée sous la direction du docteur Hæfer (1).

M. Lequenne (Henri-Théodore), ancien chef d'institution à Lille, qui partageait son temps entre l'enseignement et les lettres, auteur de plusieurs œuvres poétiques, entre autres *la Défense de Lille* en 1792, qui obtint beaucoup de succès lors de l'inauguration de la colonne de Lille; *Baudoin de Constantinople*, autre poème inséré dans une revue de Paris; une tragédie en cinq actes, intitulée *les Thébains martyrs*, restée inédite; et une traduction en vers d'un poème latin sur l'hygiène, écrit à la fin du siècle dernier par Etienne-Louis Geoffroy, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris.

M. Le Roy (Henri), ancien avocat à Cambrai, qui se fit remarquer

(1) V. tome 29, Paris, Didot, 1859.

dans sa ville natale par son dévouement à ses fonctions et par son savoir comme jurisconsulte.

M. le docteur Ruelle, qui s'était distingué par son zèle et son dévouement pendant l'invasion du choléra de 1832.

M. Tordeux, qui avait été le collaborateur d'Alexandre de Humboldt à l'Ecole polytechnique et qui consacra toute sa vie à la culture des sciences physiques.

Le général Walsin Esterhasy (Marie-Joseph-Ferdinand), qui, appelé en 1849 à prendre le commandement du 8<sup>e</sup> régiment de lanciers, en garnison à Cambrai, avait été admis comme membre résidant de la Société d'Emulation, et qui, pendant son court séjour à Cambrai, s'était montré très-assidu aux réunions de ses confrères. M. Walsin Esterhasy a laissé, sous le titre d'*Histoire des Maghsen d'Oran*, un livre où sont traitées habilement des questions d'art militaire et d'administration.

Enfin, M. Lassus (Jean-Baptiste-Antoine), architecte de l'église Notre-Dame de Paris et de la sainte Chapelle, notre regrettable collègue de la section d'archéologie, auquel la Société d'émulation avait conféré exceptionnellement, en 1845, dans une séance spéciale à laquelle il assistait, le titre de membre, comme témoignage de sa reconnaissance pour les services qu'il avait rendus à la ville de Cambrai, en révélant l'existence d'un plan relief de cette vieille cité, existant au Musée d'artillerie de Berlin, et en aidant la Société de ses conseils et de son active intervention pour tirer de cette découverte tout le parti possible.

Nous ne terminerons pas sans signaler à l'attention du Comité deux Mémoires concernant la topographie des Gaules, l'un de M. Bruyelle, sur les chaussées romaines du Cambrésis, l'autre de M. Houzé, sur les voies romaines de l'arrondissement d'Avesnes. Ces deux Mémoires, sans être très-originaux, ont le mérite de résumer avec méthode et netteté, au moyen des travaux antérieurs, l'état des connaissances acquises sur ce point. Ils ont ajouté à ce qui se trouve dans Bergier, Lebeau et les autres archéologues qui se sont occupés de cette matière, des détails nouveaux sur les découvertes d'antiquités faites dans ces derniers temps. On peut regretter que les auteurs, au lieu de se borner, dans leurs descriptions, aux renseignements légués par le siècle dernier, n'aient pas cherché à les contrôler en faisant ouvrir de nouveau les voies en plusieurs endroits, à l'exemple de la Société dunkerquoise. Mais il est à remarquer qu'il n'existe pas dans le Cambrésis de localité importante dont l'attribution puisse être contestée. Dans tous les cas, nous devons savoir gré



à la Société d'émulation d'avoir dirigé ses recherches sur cette question, et d'avoir répondu avec zèle à l'invitation faite aux compagnies savantes par M. le Ministre de l'instruction publique, de seconder, par leur coopération, les travaux de la commission instituée sous ses auspices pour la préparation de la carte des Gaules.

Nous félicitons aussi la Société de s'attacher particulièrement dans les programmes de ses concours, en ce qui concerne la philologie et l'histoire, aux questions qui intéressent la localité. Ainsi, nous remarquons, dans son programme de 1860, qu'elle a provoqué des recherches sur les anciens monuments du patois ou du dialecte vulgaire du Cambrésis, sur les chants populaires du nord de la France, sur les principaux lieux de pèlerinage des mêmes contrées.

En résumé, si l'on rencontre dans le volume dont nous venons de rendre compte quelques articles d'une nature un peu frivole et d'une utilité ou d'une valeur contestable, on y trouve en plus grand nombre des travaux sérieux et recommandables. S'il nous était permis de soumettre un avis à la Société d'émulation de Cambrai, nous oserions l'engager à apporter un peu plus de sévérité dans le choix des mémoires, des documents et surtout des morceaux littéraires dont elle autorise l'impression. Son recueil, déjà riche en productions remarquables, y gagnerait encore en importance et en intérêt, et deviendrait de plus en plus digne de l'estime du monde savant et des encouragements du Gouvernement.

L. BELLAGUET,  
Membre du Comité.

RECUEIL DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX, 1860.

Deux rapports, où il a été rendu compte des *Recueils* de 1858 et de 1859 (1), ont laissé peu de choses à dire sur celui-ci. C'est un même rappel d'habitudes académiques consacrées par d'antiques souvenirs; une même distribution de matières; la prédominance constante d'un même esprit littéraire, toujours fidèle aux vers, un peu négligés ailleurs, ainsi qu'au soin de *maintenir*, j'emploie l'expression officielle, les traditions d'un goût pur et élégant. La prose même, dans les quelques pages où elle s'y montre par une sorte de dérogation, y a quelque chose de poétique.

Tel est en effet le caractère de la *semonce* lue dans la séance publique du 26 février de cette année par M. le marquis de Villeneuve-Arifat. On appelle *semonce* à l'Académie des Jeux Floraux une sorte de mercenaire adressée par un des *mainteneurs* aux concurrents qui se disputent les fleurs de Clémence Isaure. Dans un langage aussi coloré que celui des poètes dont les pièces avoisinent son discours, M. de Villeneuve-Arifat a retracé, pour l'instruction et l'encouragement de son auditoire, toute la suite de nos grandes époques littéraires, depuis le dernier, je crois, des troubadours, Guillaume de Tudele, jusqu'à d'éminents poètes de notre âge.

L'*Éloge de Clémence Isaure*, hommage annuel, aussi régulièrement reproduit dans l'Académie des Jeux Floraux que l'était, dans l'ancienne Académie française, l'éloge du cardinal de Richelieu, a été pour un autre *mainteneur*, M. le marquis d'Aiguesvives, une occasion de revenir sur le rôle social et poétique des troubadours, sur le collège du Gai-Savoir, et sa restauration par la femme illustre qu'il avait, à son tour, à célébrer.

Un des meilleurs morceaux de prose que renferme ce *Recueil*, spécialement consacré aux vers, et celui de tous qui peut le plus convenablement être signalé à l'attention du Comité, parce que l'éloquence académique s'y mêle de biographie, c'est celui où M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet a retracé la vie apostolique, les modestes et douces vertus, les qualités aimables de Mgr Mioland, qui occupait, il n'y a pas longtemps encore, avec le siège archiépiscopal de Toulouse, une place dans son Académie. Prenant avec goût conseil du

(1) Voir dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, les cahiers de juin 1859 et d'avril 1860, t. I, p. 710; t. III, p. 431, 2<sup>e</sup> série.

lieu où il prononçait cet *éloge*, l'orateur a particulièrement insisté sur le zèle éclairé du prélat à soutenir, dans les polémiques du temps, une double cause, celle de la raison, qu'il ne voulait pas, plus que Rome elle-même, immoler en holocauste à la foi; celle de l'antiquité profane, menacée, au même titre, par des préventions sincères mais bien étroites, d'être exilée des études. Mgr Mioland a pensé, comme d'autres pieux et doctes évêques, ceux surtout d'Orléans et de la Rochelle, que la religion n'avait rien à gagner à cette proscription des lettres classiques, et que l'éducation avait beaucoup à y perdre, comme aussi le goût public et la langue. Son panégyriste s'associe à ces sentiments, à ces idées, dans un langage qui n'en affaiblit point l'autorité et qui se sent lui-même du commerce des anciens. « Aujourd'hui plus que jamais, dit-il, notre langue doit fréquenter les rivages de l'Attique et du Latium; aujourd'hui plus que jamais elle doit respirer l'air natal. Ne semble-t-il pas, en effet, qu'elle touche à cet âge de la vie dont parle Horace, à cet âge qui précède de la vieillesse? Elle devient positive, mathématique, industrielle, *quærit opes!* Les broussailles de la technologie étouffent le bon grain dont se nourrissaient nos aïeux. Les vocabulaires grossissent, je le sais; mais le bien patrimonial s'appauvrit. Si nous voulons conserver la langue littéraire, la langue de Bossuet et de Fénelon, ayons au fond du cœur l'inspiration chrétienne, et laissons à nos livres l'expression antique... »

La réception du nouvel archevêque de Toulouse, Mgr Desprez, naturellement appelé à prendre dans l'Académie la place trop tôt laissée vacante par Mgr Mioland, a donné lieu, de la part du nouvel académicien, à un discours dans lequel respire aussi, à côté des plus purs sentiments chrétiens, un goût vif pour les lettres. Mgr Desprez, naguère évêque de Saint-Denis dans l'île Bourbon, ne s'est point abstenu de louer le peintre éloquent de la nature des tropiques, assez maltraité, pendant ces dernières années, par une presse trop peu charitablement catholique. Voici comment il en parle dans un passage où il s'excuse agréablement du peu de temps que ses devoirs de pasteur aux colonies lui ont permis, à son grand regret, de consacrer aux lettres :

« .... Obligé de bégayer souvent avec les noirs une langue enfantine, je vous laisse à juger, Messieurs, si j'eus le moindre loisir, et s'il me fut possible de consacrer à la poésie et à la littérature des instants qu'elles auraient si bien charmés! L'éclat du ciel, les magnificences de la végétation, le grandiose de la nature se réunissent, il est vrai, sur cette île lointaine, pour augmenter les feux du génie et

lui donner un puissant essor. Et n'est-ce pas à ce beau ciel des tropiques que Bernardin de Saint-Pierre a emprunté ces riches couleurs, jetées avec tant de vérité et de grâce sur les nombreux tableaux qui ornent ses ouvrages? Mais, comme le missionnaire perdu dans les forêts vierges du nouveau Monde ou égaré à travers les sables brûlants du désert, l'évêque de l'île africaine ne regardait qu'en passant les splendeurs du spectacle qu'il avait sous les yeux; sa poésie à lui c'était le salut des âmes: et à qui lui parlait des beautés de la nature, il montrait ces milliers de noirs dont la France, toujours généreuse dans ses aspirations, venait de proclamer la liberté et qu'il fallait rendre, par les enseignements de la foi chrétienne, dignes de la société où ils venaient d'entrer. »

Je m'arrêterais volontiers à l'élégante réponse du *modérateur*, M. du Mége, et aux remerciements en vers, et en bons vers, de M. l'abbé Dubreil, et de M. Evariste Boulay-Paty, nouveaux *mattres ès jeux Floraux*. Mais ce serait trop m'écarter du point de vue spécial que nous devons nous proposer dans ces rapports.

Je m'abstiens, par la même raison, d'une appréciation qui ne serait que littéraire, celle des poésies, souvent fort dignes d'intérêt, dont les membres de l'Académie, les lauréats, les concurrents même auxquels elle fait appel, ont à l'envi enrichi le présent *Recueil*. Elles sont, celles du moins qui avaient des juges à l'Académie, appréciées avec esprit et avec goût dans le rapport du *secrétaire* de ses *assemblées*, M. Auguste Albert. Dans ce morceau, l'histoire, que nous avons la mission particulière de chercher en analysant les travaux des sociétés savantes des départements, nous est au moins rappelée par le nom d'Ozanam, qui, dans sa trop courte vie, pleine d'œuvres comme de vertus, a élevé de durables monuments historiques. L'Académie avait mis au concours son *éloge*, comme précédemment, je crois, celui d'Augustin Thierry. Elle n'a pu cette année donner le prix; mais les ouvrages envoyés lui laissent, bien qu'encore insuffisants, de meilleures espérances pour l'année prochaine. Nous chercherons avec empressement dans son *Recueil* de 1861 le discours qui les réalisera.

PATIN,  
Membre du Comité.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES BASSES-PYRÉNÉES.

Par M. Ch. de Picamilh. Pau, 1858.

La statistique des Basses-Pyrénées, par M. de Picamilh, chef de bureau à la préfecture de ce département, forme deux volumes in-8° de 500 à 600 pages chacun.

Comme il serait bien difficile qu'un seul écrivain réunit la variété de connaissances que suppose et qu'exige un pareil travail, M. de Picamilh s'est borné, pour une partie, à compléter ou à extraire les recherches et les études faites par d'autres : c'est ainsi qu'il a traité la géologie, l'histoire naturelle, l'histoire politique et civile, l'archéologie, la jurisprudence ; quant aux renseignements et aux détails statistiques concernant l'agriculture, le revenu public, l'industrie, le commerce, l'état moral, et qui font une partie importante de son œuvre, elles ont été fournies par les diverses administrations publiques, dont il a soigneusement compulsé les archives.

Il ne faut pas chercher l'unité dans cette succession d'extraits et de pièces juxtaposées ; mais la lecture n'en offre pas moins d'intérêt. Le département des Basses-Pyrénées est une des régions de la France qui excitent le plus la curiosité par les contrastes et les oppositions de tout genre qu'il présente, soit dans la constitution géologique du sol, soit dans le climat, soit dans les populations, soit dans les institutions et dans les idiomes.

La partie de la statistique qui se rapporte le plus spécialement aux travaux de la section porte le titre de *Revue historique*, et fait partie du premier volume, de la page 138 à la page 189. Ce n'est malheureusement qu'un résumé sommaire, ou plutôt une exposition un peu superficielle des événements politiques dont l'ancien Béarn et le pays de Labourd ont été le théâtre, depuis l'origine des temps historiques jusqu'à la fin du quinzième siècle. M. Picamilh n'a voulu aborder aucun des difficiles problèmes que soulèvent l'origine des anciennes populations aquitaniques et la formation du duché de Gascogne. Il s'est contenté de reproduire ce qu'il trouvait dans *Marca*, dans l'*Art de vérifier les dates*, dans *Faget de Bause*. Les recherches de l'érudition moderne sur l'histoire des populations méridionales lui sont probablement inconnues. Aussi cette *Revue historique* est-elle de tout point en arrière de la science.

Le même défaut, les mêmes lacunes se font remarquer dans

l'exposition de l'ancien droit du Béarn. M. de Picamilh aurait trouvé pour cet examen d'inappréciables secours dans l'analyse si juste et si pénétrante que M. Laferrière a faite des institutions du pays de Béarn et du pays basque. Malheureusement, il ne pouvait pas non plus l'avoir connue. Je signalerai encore une omission des plus regrettables et des moins faciles à justifier : c'est l'absence de toute étude, de toute recherche sur l'origine, le caractère et la langue de la population basque ou *curcava*, qui occupe encore plus de cent communes du département, et dont M. de Picamilh s'est contenté d'esquisser rapidement les mœurs et les habitudes domestiques, dans le chapitre consacré aux *Mœurs, usages et coutumes*, page 308. Ici, encore, il n'avait qu'à prendre M. Laferrière pour guide, s'il voulait donner un aperçu un peu saisissant des institutions originales de cette population. L'auteur n'aurait pas dû ignorer, quant à la langue et à la race, que cette importante question, soulevée pour la première fois par M. J. Scaliger, et reprise avec tant d'éclat par Guillaume de Humboldt, est en ce moment l'objet de recherches actives auxquelles se rattachent les études sur la numismatique ibérienne de MM. de Saulcy, de Longpérier et Boudard.

La part faite à la critique, j'ajouterai volontiers que certaines parties du travail de M. de Picamilh sont traitées avec tout le soin nécessaire. L'archéologie chrétienne y est suffisamment développée. De nombreuses notices biographiques font connaître toutes les célébrités du département, et la liste des maisons nobles en expose l'ancienne division féodale. Cette liste est complétée par un armorial de la province. La moitié du second volume est consacrée à une *Revue* ou dictionnaire topographique des communes, classées par arrondissement et par canton, qui donne sur chacune d'elles les renseignements historiques et statistiques les plus nécessaires à connaître. L'ouvrage est d'ailleurs écrit avec correction; les divisions en sont sagement ordonnées, et, à part les omissions que j'ai signalées, ce sera toujours un livre utile, et que l'on consultera avec profit.

J. RABANIS,  
Membre du Comité.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE, 2<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> livraisons.  
Grenoble, in-8<sup>o</sup>.

J'ai rendu compte à la section, dans l'une des séances de l'année dernière, des travaux archéologiques insérés ou analysés dans les premiers numéros de la nouvelle série du Bulletin de l'Académie delphinale. J'ai quelques mots à ajouter pour faire connaître les travaux de même nature dont il est question dans les deux derniers cahiers qui m'ont été envoyés. Ces deux livraisons, n<sup>os</sup> 4 et 5, complètent le tome I<sup>er</sup> de la 2<sup>e</sup> série du Bulletin des séances de l'Académie delphinale, depuis l'année 1857 jusqu'à l'année 1859 inclusivement.

Des sujets bien divers y sont traités, et l'on regrette qu'aucun ne soit pris dans l'étude des antiquités mêmes du pays, à l'exception d'une notice, principalement historique, de M. Antonin Macé, sur la grande Chartreuse (1), et d'un compte rendu de M. Revillout sur l'histoire du monastère royal de Mont-Heury, dont l'auteur, M. Henri Maillefaud, a été prématurément enlevé aux lettres et au Dauphiné.

M. Emmanuel Roux a proposé une interprétation de l'inscription gravée sur le goulot d'une urne du musée d'Avignon (2). Si le vase a quelque chose d'antique, il n'en est certainement pas de même de l'inscription, où figure le mot *Bourdelinos*. M. Revillout, secrétaire de l'Académie, a donné (3) un savant Mémoire sur les pratiques suivies pour l'inhumation chez les solitaires de la Thébàide, aux premiers siècles du christianisme. On sait qu'une opinion soutenue avec beaucoup de savoir devant l'Académie de médecine de Paris attribue l'insalubrité actuelle de l'Égypte à l'abandon des pratiques de l'embaumement antique, et cet abandon aux prédications des moines de la Thébàide. Dans ce système, la peste est le résultat le plus direct et le plus clair de l'introduction du christianisme en Égypte. M. Revillout n'en accepte pas les conclusions. Suivant lui,

(1) Page 406.

(2) Voy. p. 400 et 464.

(3) Voy. p. 374, *Funérailles des moines égyptiens au temps de saint Antoine et de saint Pacôme*.

l'opinion de M. Pariset est à peu près aussi bien fondée que celle qui attribuait l'invasion de la lèpre en Occident aux croisades. M. Revillout, dont nous nous bornons à analyser le travail, cherche à prouver la persistance d'une partie des anciens usages de l'Égypte païenne chez les chrétiens de la Thébaïde, et notamment la coutume d'assurer la conservation des corps morts, si ce n'est en les embaumant suivant la vieille et savante méthode, dont la connaissance avait dû s'altérer beaucoup avec le temps, du moins par des procédés, comme l'*insalation*, inspirés par le souvenir ineffaçable des anciennes habitudes du pays. Quant à saint Antoine lui-même, mis personnellement en cause par M. le docteur Pariset, tout semble prouver que, bien loin d'avoir interdit les embaumements à ses disciples, il fut au contraire, après sa mort et sur sa recommandation, inhumé par eux, après que son corps eut été vraisemblablement entouré de substances conservatrices. C'est du moins ce que l'on peut entendre des expressions de son biographe saint Athanase : « Les disciples du bienheureux Antoine, dit le patriarche « d'Alexandrie, suivant les ordres qu'il leur avait donné, l'ensevelirent, l'enveloppèrent de bandelettes et le cachèrent sous terre. » Ce que prohibaient saint Antoine et les autres Pères de l'Église égyptienne, c'était, indépendamment des formules païennes qu'on persistait encore à écrire sur les cercueils, c'était surtout l'usage de garder les corps des personnes décédées dans les maisons. Les chefs des chrétiens condamnèrent avec raison cette pratique en Égypte, car, dans un pays si enclin au fétichisme, le sentiment du respect filial, qui portait à conserver dans l'intérieur des habitations les corps des parents ou des amis, eût fait place facilement à une vénération superstitieuse et idolâtrique.

Telle est, en quelques mots, la thèse développée par M. Revillout et sur laquelle nous n'oserions nous permettre de donner notre avis. Le talent si souvent démontré du savant secrétaire de l'Académie de Grenoble fera regretter peut-être que l'étude des monuments et des documents du pays même ne l'occupe pas exclusivement. C'est dans ce champ, toujours fécond et inépuisable, que les Sociétés départementales trouveront la matière des travaux les plus intéressants et les plus utiles. Et cependant peut-on oublier que l'Académie delphinale reçut de Champollion lui-même communication de ses premières vues sur la langue copte, et que c'est à Grenoble que parut l'introduction à l'*Histoire de l'Égypte sous les Pharaons*, dont tout éloge serait superflu.

L. DE MAS LATRIE,  
Membre du Comité.



MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ. Quarantième année.  
1858-1859. — 2<sup>e</sup> série, tome VII. Metz, 1859, in-8<sup>o</sup>.

L'Académie de Metz distribue ses publications en cinq sections. Elle donne la première place à l'agriculture, la seconde aux beaux-arts, la troisième à l'histoire et à l'archéologie réunies, la quatrième aux lettres, et la cinquième aux sciences. Dans la section réservée aux études historiques, les travaux ont souvent une nature mixte, et touchent à la fois à l'histoire proprement dite et à l'archéologie. C'est ainsi que dans ses *Recherches sur les origines de la commune de Metz* (1), M. Charles Abel a fait un très-fréquent emploi de monuments épigraphiques déjà connus qu'il explique ou restitue. Le caractère spécial est cependant bien marqué dans un certain nombre de Mémoires ou de courtes notices du volume de 1858 et 1859, septième année de la deuxième série des publications de l'Académie de Metz, qui nous a été adressé.

M. Chabert a fait connaître dans ce volume deux écus d'argent de 1551 et 1552 du cardinal Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, qui paraissent avoir été frappés à Vic, domaine dépendant du temporel de l'évêché de Metz (2).

Les notices qui suivent la courte description de M. Chabert se rapportent presque toutes à des monuments rappelant le long séjour des Romains à Metz, l'ancien *Divodurum Mediomatricorum*. M. Clercx (3) a décrit quelques antiquités trouvées en 1858 dans l'intérieur de la ville, au milieu de gros blocs de pierre formant la chaussée de la route romaine qui traversait Metz, en se dirigeant vers la côte de Lormêché à Queuleu. M. Clercx note en passant que les traces de cette voie romaine sont très-visibles encore sur le vieux chemin qui conduit au village de Peltre. Les antiquités décrites et dessinées par M. Clercx sont d'un travail grossier et d'un art tout à fait déchu. Elles proviennent la plupart d'anciens tombeaux et d'autels votifs qu'on employa, après la conversion du pays au christianisme, à la réparation et à l'entretien de la route romaine. Deux de ces pierres représentent Hercule : sur l'une, Hercule enfant étouffant le serpent ; sur l'autre, l'Hercule gaulois appuyé sur sa massue et

(1) Mémoires, p. 337.

(2) P. 280.

(3) P. 282.

sans vêtements, n'ayant pas même sur ses épaules la peau du lion de Némée. Un autre cippe, sur lequel est représentée une femme offrant un présent à Mercure, paraît être un *ex-voto*. Mercure figure encore dans l'inscription d'un monument votif où son nom est uni à celui de la divinité gallo-romaine nommée *Rosmerta*, protectrice du commerce, et particulièrement des marchés aux grains.

Dans une autre partie de la ville de Metz, on a retrouvé des vousoirs d'une exécution parfaite, des fragments de corniches, des baguettes sculptées et une pierre couverte de rinceaux du meilleur style qui semble provenir d'un pilastre. Ces ruines paraissent provenir d'une porte romaine de *Divodurum*, que l'on croit avoir existé près de la rue du Grand-Cerf, où ils ont été découverts. Recueillis soigneusement par M. Clercx et par M. Soleirol qui les a décrits (1), en cherchant à reconstruire la partie du monument où ils pouvaient se trouver, ils ont été transportés sous la surveillance de ces deux savants au musée de la ville.

M. Victor Simon, qui avait présenté à l'Académie de Metz et décrit dans une courte note une cimaise en marbre blanc trouvée dans le département des Vosges, sur laquelle est marquée une mesure romaine paraissant être un pied romain, a rendu compte dans un rapport plus étendu de l'examen des ruines et des traces du grand aqueduc romain qui desservait autrefois *Divodurum*.

Le conseil municipal de la ville de Metz, voulant donner des eaux plus abondantes à la population, fit sonder les sources des environs de la ville, et s'assura que les sources de Gorze, situées à 20 kilomètres environ au S.-O., offraient les meilleures conditions par leur richesse et leur limpidité. Les Romains étaient arrivés au même résultat quand ils voulurent doter *Divodurum* d'eaux potables, et l'on a trouvé en divers endroits du parcours qui sépare Metz de la montagne de Gorze les restes de leurs anciens travaux.

L'existence de l'aqueduc romain a été constatée sur les points suivants : à Gorze d'abord, sous les maisons de la rue principale ; à Sainte-Catherine, près de Gorze, dans la vallée qui sépare Gorze de Novéant, sur le revers de la côte entre Novéant et Dornot ; entre Ars et le village qui a retenu le nom remarquable de Jouy-aux-Arches, près duquel l'aqueduc antique traversait la Moselle sur un grand pont depuis longtemps détruit, mais dont l'Académie de Metz a restauré les restes existants sur les deux rives du fleuve. Les vestiges de l'aqueduc sont signalés encore dans la vallée de la Seille, entre Marly et

(1) *Un monument de Divodurum*, par M. Soleirol, p. 292.

Metz, où des constructions romaines, considérées jusqu'ici comme des ruines de maisons antiques, ont été reconnues comme étant plutôt des substructions de l'aqueduc ; enfin on a retrouvé une partie notable de la construction, 256 mètres, dont 25 encore entièrement voûtés, dans le vallon de Parfondval, qui semble peu éloigné du village de Gorze. On a remarqué qu'en approchant de la ville de Metz les traces de l'aqueduc disparaissent. On n'a retrouvé trace de la construction antique ni aux abords ni à l'intérieur de la ville, bien qu'on ait fait pratiquer plusieurs tranchées de recherches en divers endroits. Peut-être l'eau était-elle recueillie et arrêtée aux portes de la ville du côté de la citadelle actuelle, où on allait la chercher. Dans cette supposition, le *Nymphæum*, dont on a découvert l'inscription sur les glacis de la citadelle, et les Thermes, où se trouvait une belle cuve de porphyre, conservée aujourd'hui à la cathédrale, devaient être voisins du bassin collecteur de ces eaux. Peut-être, au contraire, conjecture plus probable, bien qu'aucune découverte ne la recommande, peut-être les eaux, rassemblées d'abord à la porte de Metz, étaient-elles ensuite distribuées dans les divers quartiers au moyen de tuyaux en terre ou en plomb.

Moins heureux que les habitants d'Antibes au sujet de leur ancien aqueduc, dont un Mémoire de M. d'Aguillon a fait connaître la restauration (1), les habitants de Metz n'ont pu utiliser la conduite d'eau que les Romains avaient construite jusqu'à la colline de Gorze. La seule partie assez bien conservée dans le vallon de Parfondval (2) a

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 708.

(2) Comme nous l'avons dit, la partie de l'aqueduc antique découvert dans le vallon de Parfondval a une longueur de 256 mètres, dont 25 encore voûtés. Une partie de la maçonnerie, dans la partie supérieure de l'aqueduc, se composait de deux murailles bâties à sec et revêtues d'un petit appareil régulier. Cette construction sans mortier avait probablement pour effet, remarque M. Simon, de permettre aux eaux du sol de pénétrer dans l'aqueduc, en filtrant à travers les pierres. La partie inférieure de l'aqueduc était revêtue d'un ciment présentant de petits fragments de briques noyés dans une chaux blanche. Il paraît qu'entre la partie construite à sec et la partie maçonnée existait une sorte de barrage ou de plancher à travers lequel les eaux latérales devaient passer et s'épurer pour arriver au canal conducteur. La partie de l'aqueduc construite à sec est, entre ces deux murs, d'une largeur de 1<sup>m</sup>16; celle qui est revêtue de ciment a un écartement de 1<sup>m</sup>04; la hauteur des pieds-droits, c'est-à-dire des murs couverts de ciment, est de 0<sup>m</sup>92. Le ciment a sur les murs et au fond du chenal une épaisseur de 0<sup>m</sup>08, composée de deux couches très-distinctes. La pente du plan d'eau est évaluée, par M. Simon, à 0<sup>m</sup>004 par mètre. On a trouvé dans cette partie de l'aqueduc les restes de 4 regards carrés de 1<sup>m</sup>10 de côté, et éloignés les uns des autres de 25 à 30 mètres. *Mémoires*, p. 307, 308.

été restaurée et rattachée comme déversoir par M. Vandernoot à l'aqueduc nouveau qu'il a fallu construire en entier et dans tout le parcours de Gorze à Metz.

Le dernier travail archéologique inséré dans le volume de l'Académie de Metz est une notice historique, sous forme de rapport, concernant l'usage et la pratique des embaumements depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. M. Scoutetten, auteur de ce rapport, ne s'est pas proposé de discuter ou d'éclaircir une question quelconque se rattachant à la pratique ou aux conséquences des embaumements, comme l'a tenté M. Revillout dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*; M. Scoutetten a voulu seulement donner un aperçu historique de cette antique coutume, dont les procédés ont varié à l'infini. Ce rapport a été motivé par l'envoi fait d'Égypte, à l'Académie de Metz, de divers fragments de momies antiques (1).

H. DE MAS LATRIE,

Membre du Comité.

(1) *Rapport sur des momies d'Égypte et sur la pratique des embaumements*, par M. H. Scoutetten, p. 313.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DU  
DÉPARTEMENT DU VAR, séant à Toulon. 27<sup>e</sup> année, 1859.

Sous le titre de *Géographie gallo-romaine*, M. Albert Germondy, juge au tribunal civil de Toulon, a rassemblé les notes de diverses excursions archéologiques, dont le but a été pour lui de contrôler, par la présence des monuments, les positions données aux villes antiques des cantons de Saint-Tropez et de Grimaud. Voici le résultat sommaire des recherches de ce savant.

Il maintient les *Camatullici*, population primitive de la contrée, sur le littoral qu'on leur assigne communément, mais il n'a trouvé rien qui justifiait que le village de Ramatuelle eût été leur capitale.

Des ruines d'aqueduc, des tombeaux de brique, des monnaies romaines, un pont antique, l'ont convaincu qu'on ne s'est pas trompé en plaçant à Grimaud l'établissement de *Samblacis*, d'où le *sinus Sambracitanus* a tiré son nom. Il ajoute à cette notion celle d'un poste militaire, établi au-dessus de Samblacis, tout près du lieu où les Sarrasins eurent leur fameuse place d'armes de la Garde-Freinet. Des découvertes d'antiquités et le nom de Château-Saint-Clément, qui s'est conservé au moyen âge, indiquent l'emplacement de cette citadelle.

Pour *Athenopolis*, M. Germondy place cette colonie massaliote à Saint-Tropez, et à Saint-Tropez aussi le port nommé *Heraclea Caccabaria* dans l'Itinéraire d'Antonin. Son opinion sur *Heraclea* est celle de presque tous les érudits; mais il lui appartient en propre d'avoir identifié Heraclée et Athénopolis. C'est une idée ingénieuse qui termine par la conciliation un débat d'où l'on n'avait jamais pu sortir. La ville grecque a changé son nom lorsqu'elle s'est romanisée, de même qu'elle l'a changé encore après qu'elle se fut convertie au christianisme. Cela résulte non-seulement de la disparition du nom d'Athénopolis depuis le premier siècle de notre ère, mais encore d'une exploration de la côte à laquelle s'est livrée le savant toulonnais. Il n'y a qu'un seul emplacement qui convienne à une ville maritime sur le littoral où l'on sait qu'existait Athénopolis, et cet emplacement est celui qu'occupe aujourd'hui Saint-Tropez.

En énumérant les antiquités de Saint-Tropez, M. Germondy relève une erreur qu'ont accréditée les historiens de la Provence relativement à un fragment de trépied en bronze qui fut donné par Peiresc au cardinal de La Rochefoucauld, puis par le cardinal à

l'abbaye de Sainte-Geneviève. Bouche, et après lui Papon, avaient dit que cette pièce venait de Fréjus. Un Mémoire manuscrit des archives de Saint-Tropez constate qu'elle fut découverte en 1630 au Pilon, lieu dépendant de Saint-Tropez.

Reste la position d'*Alconis*, que, d'après de nouveaux calculs, M. Germondy fixe sur la commune de Cavalière, en un lieu où abondent les médailles et les sépultures.

Tous ces points sont établis avec une habitude des textes et avec une sûreté de raisonnement qui dénotent à la fois un érudit et un critique. Il serait à désirer que M. Germondy explorât de la même manière tous les cantons du département du Var.

J. QUICHERAT,

Membre du Comité.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE ROUEN.

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, dans le Précis analytique de ses travaux, reproduit les monographies de deux anciennes paroisses de la capitale de la Normandie, qui furent supprimées en 1791, et dont les restes importants sont dignes encore de fixer l'attention. Un projet de percement de rue, qui doit faciliter les communications entre les quais de la Seine, les boulevards et le chemin de fer, menaçant de démolition ces deux monuments, ainsi que de remarquables maisons en bois sculpté, l'Académie de Rouen et les auteurs des deux monographies réunissent leurs efforts pour conjurer la ruine de ces restes précieux.

Déjà la première des deux monographies dans l'ordre de publication, celle de l'église de Saint-Martin-de-la-Renelle, qu'on doit à M. de La Quérière, a été le sujet d'un rapport inséré dans la Revue des Sociétés savantes, l'auteur nous ayant précédemment envoyé son manuscrit.

La seconde monographie que publie aussi l'Académie est celle de l'église de Saint-André-de-la-Ville, par M. de Glanville. Cette paroisse, située dans un ancien faubourg de Rouen, près de la porte aux Fèvres (*in vico Fabrorum*), fut reconstruite à la fin du quinzième siècle : cette église existe encore aujourd'hui en grande partie. Une charte de Charles VIII, datée de 1488, autorise les paroissiens à s'imposer pour compléter une somme nécessaire à l'achèvement du chœur, partie de l'édifice par laquelle avait été commencée la reconstruction. Une inscription qui se lit encore sur le monument indique que l'église fut dédiée le 22 janvier 1526, bien qu'elle ne fût pas encore achevée et qu'on travaillât aux voûtes de la nef. Enfin, en 1542, les paroissiens faisaient élever une tour élégante surmontée d'une flèche.

M. de Glanville a recueilli dans les archives tous les documents qui concernent la construction de cet édifice élevé en grande partie dans le style de la renaissance, époque durant laquelle se distingua si particulièrement la brillante école normande qui avait si bien débuté au château de Gaillon.

La monographie de l'église de Saint-André-de-la-Ville fait connaître les architectes ou maîtres des œuvres qui contribuèrent à l'édification des diverses parties, les comptes de la dépense affectés

à chacune d'elles, le chiffre des détails, sous-détails, matériaux, enfin, le prix des journées de chaque genre d'ouvriers. L'auteur a joint à son travail des listes des imagiers, des sculpteurs, des peintres, des huchiers, des verriers, qui meublèrent et ornèrent l'édifice ; tous ces documents précieux, ces noms intéressants à conserver, sont extraits de marchés que l'auteur fait en partie connaître, et dans lesquels figurent des dénominations admises alors pour désigner certaines parties de la construction et du mobilier.

Un inventaire des reliques conservées dans le trésor de l'église, en 1454, et une nomenclature détaillée des pierres tumulaires qui servaient de pavé, complètent cette monographie intéressante d'une église encore assez bien conservée aujourd'hui, bien qu'elle ait été convertie en plusieurs étages de magasins, que du plomb de chasse se fabrique dans sa tour, et que de nombreuses habitations privées masquent et contribuent à détruire le rond-point du sanctuaire.

Le rapport fait à l'Académie de Rouen par M. Pottier, secrétaire de la classe des belles-lettres et des arts, signale plusieurs communications faites à la Compagnie et qui ne peuvent être omises. M. Gosselin, greffier-archiviste à la cour impériale de Rouen, a communiqué une notice manuscrite sur un siège que soutint, en mars 1591, le château de Blainville, situé à quelques lieues de Rouen, et dont un ancien dessin a conservé l'aspect véritablement imposant.

Une communication faite par M. l'abbé Cochet indique des découvertes faites au village de Rouxménil, aux environs de Dieppe. Elles consistent en débris de pavages émaillés, en monnaies du moyen âge, en nombreux fragments de vases funéraires et en une tombe maçonnée qui paraît remonter au douzième siècle. Cette sépulture était sous le seuil de l'église, sur l'emplacement du parvis.

A. LENOIR,

Membre du Comité.



## COMMUNICATIONS DIVERSES.

---

**COMPTE RENDU D'UN RAPPORT ADRESSÉ AU COMITÉ, par M. H. Crozes, correspondant pour le département du Tarn, sur les fouilles faites aux abords de l'église de Saint-Salvi d'Albi, et sur l'isolement de ce monument,**

L'administration municipale de la ville d'Albi fait procéder en ce moment, ainsi que l'annonce M. Crozes dans un rapport qu'il adresse au Comité, à l'ouverture d'une grande voie de communication qui, sous le nom de rue Mariès, doit, en traversant la ville de l'est à l'ouest, former une de ses principales artères ; et les fouilles nécessitées par l'exécution de ce grand travail ont amené la découverte d'une quantité de tombes dont la disposition a paru présenter un intérêt spécial, découverte sur laquelle notre honorable correspondant a cru devoir appeler l'attention de la section d'archéologie.

La rue en cours d'exécution, après avoir traversé la place de Sainte-Cécile, longe l'église de Saint-Salvi, et rencontre à sa hauteur un monticule dans lequel il a fallu ouvrir une vaste tranchée de plusieurs mètres de profondeur. Ce monticule était occupé jadis par le cimetière de Saint-Salvi ainsi que par celui de l'église de Sainte-Martiane, détruits à la fin du siècle dernier.

« A peine la première couche a-t-elle été atteinte, dit M. Crozes, presque au niveau du sol, s'est révélé dans toute l'étendue des terres explorées comme un immense ossuaire ; les ossements, parfaitement intacts et reconnaissables, étaient posés les uns sur les autres, et le sol n'était qu'un lit de cadavres représentant de nombreuses générations. — En fouillant à quelques pieds au-dessous de ce vaste cimetière, se sont présentés des cercueils en pierre de la plus forte dimension, recouverts d'une dalle épaisse et pesante, d'une forme prismatique. Cette dalle était, dans la plupart des cercueils, coupée par le haut à l'extrémité la plus étroite, et laissait apercevoir le tombeau à l'intérieur. Les sépultures ne renfermaient pas d'ossements, mais seulement une boue noire mêlée d'une matière blan-

châtre provenant de la terre qui s'était introduite ou de la décomposition des corps. — Les premiers cercueils reposaient sur d'autres de la même forme, et, à mesure que les fouilles avançaient en profondeur, de nouveaux tombeaux se trouvaient dégagés, de telle sorte qu'on en a trouvé sur certain point jusqu'à cinq superposés les uns aux autres. »

Partout la même disposition, mais d'inscription nulle part; on n'a rencontré, ajoute M. Crozes, ni croix, ni médailles, ni symboles religieux ou païens, à l'exception d'un chapelet et d'une croix tréflée du treizième siècle. — Un fait notable est signalé dans le rapport et sert à préciser d'une manière à peu près certaine l'antiquité des tombes trouvées dans les régions inférieures : l'église Sainte-Martiane existait au neuvième siècle, ainsi qu'en font foi les titres conservés encore aujourd'hui dans les cartulaires de Saint-Salvi, et c'est précisément sous les fondations de ses colonnes que ces tombes ont été retrouvées et mises à jour.

Plus loin les fouilles ont amené des découvertes analogues, des cercueils isolés, d'autres disposés de manière à former une sorte de caveau d'une destination sans doute spéciale, puis des fosses communes; mais, ici comme ailleurs, nulle trace de symboles ou d'inscriptions; quelques pièces de monnaie seulement, de basse époque et quatre médailles romaines, Claude, Adrien, Trajan et Agrippa.

Tels sont les détails que nous communiquent M. Crozes sur ces découvertes, en évaluant à près de cent le nombre des tombes mises au jour; il est évident, comme le suppose notre correspondant, que cette superposition de tombeaux n'a pas d'autre raison d'être que l'exiguïté de l'espace consacré jadis au terrain réservé pour les sépultures, terrain placé au milieu de la ville, et qu'il eût été difficile d'étendre au delà de ses limites primitives; un sol nouveau s'est élevé par des apports de terre au-dessus des premières tombes, et ces superpositions successives ont fini par produire le monticule qui vient d'être tranché, monticule complètement artificiel et formé par les amas de terre amoncelés successivement pour constituer un sol nouveau au-dessus de l'ancien cimetière. M. Crozes fait observer que cette interprétation, qui du reste ne nous paraît pouvoir être mise en doute, acquiert une nouvelle force par la découverte des soubassements et des bases des colonnes de l'ancienne église Sainte-Martiane, trouvés encore en place au niveau du sol nouvellement déblayé de la rue Mariès, preuve certaine de l'élévation purement factice et successive du monticule de Sainte-Martiane.

La seconde partie du rapport de M. Hippolyte Crozes est relative

à l'isolement de l'église Saint-Salvi, monument d'un véritable intérêt pour l'histoire de l'art dans le midi de la France. — L'église de Saint-Salvi, dit M. Crozes, est environnée sur plusieurs points de constructions qui l'obstruent et la déshonorent, et ce serait, ajoutait-il, une grande œuvre de restauration que celle qui aurait pour objet d'en démasquer les trois côtés pour mettre à jour les parties extérieures de ce monument, que le malheur des temps a soustrait à l'admiration publique.

M. Crozes fait appel à la munificence du Gouvernement qui a classé l'église de Saint-Salvi au nombre des monuments historiques de France ; quoique la note qu'il adresse au Comité et dans laquelle il explique les difficultés qui se sont produites à ce sujet soit d'une parfaite exactitude, je demanderai à la section la permission de substituer ici à son rapport le résumé officiel des faits qui se sont passés, résumé d'autant plus exact que la Commission des monuments historiques, appelée une nouvelle fois à se prononcer sur la demande de subvention qui lui est adressée par la ville d'Albi, vient d'examiner à nouveau la question.

En 1846, sur l'avis de la Commission des monuments historiques, le Ministre de l'intérieur s'était engagé à contribuer à l'isolement de l'église Saint-Salvi pour une somme de 40,000 fr., à la condition que l'opération commencerait par le dégagement de la *façade occidentale*. Le rapport transmis au préfet indiquait les maisons à acquérir, et la ville devait faire à ses frais le complément du travail et dégager le reste de l'édifice.

En 1847, au moyen de fonds affectés aux ateliers de charité de la ville d'Albi et aussi de ressources provenant d'un emprunt contracté par la commune, l'administration municipale, dans le but d'élargir la rue Mariès, plutôt que dans celui de dégager l'église de Saint-Salvi, mit en exécution l'isolement sur les façades nord et est, laissant complètement de côté celle qui avait fait l'objet de la recommandation spéciale du Ministre ; aussi la Commission des monuments historiques, invitée à statuer sur la nouvelle demande qui lui était faite de donner les 40,000 fr. promis conditionnellement, répondait qu'elle maintenait sa première délibération, l'isolement du côté prescrit antérieurement lui paraissant seul présenter un caractère d'urgence et de nécessité immédiate.

En 1858, nouvelle demande appuyée sur la justification d'une dépense faite de 18,000 fr. pour l'isolement de l'église, et sur une autre à faire de 8,345 fr. de maisons à acheter pour dégager la sacristie ; demande suivie d'une réponse analogue.

Or, quelle est aujourd'hui la situation de la ville en présence de la subvention importante qui lui était accordée sur les fonds de l'État pour dégager son grand portail occidental, et à cette condition expresse que ces fonds ne seraient appliqués qu'à cette face du dégagement, à l'exclusion des autres côtés de l'édifice? Elle a employé toutes ses ressources à élargir la rue Mariès, et, pour ce faire, à acquérir et renverser les maisons qui entouraient l'église, non pas du côté occidental, mais bien du côté diamétralement opposé; c'était renoncer bénévolement, il est vrai, au bénéfice de la subvention, mais du moins l'édifice se trouvait libre d'un côté, et il ne restait plus qu'à démasquer le grand portail extérieur ou côté de l'ouest, celui qui avait été désigné précédemment par la Commission des monuments.

Mais des faits nouveaux sont survenus, et une combinaison financière, que M. Crozes qualifie à bon droit de malheureuse, est venue changer la situation des choses.

L'administration municipale, dans la vue de diminuer les dépenses que lui occasionnait l'exécution de la rue, a imaginé de vendre pour une somme de 12,600 francs les terrains qui longent l'église, ceux mêmes qu'elle venait d'acquérir *en vue d'en opérer le dégagement*, vente consentie à la condition de n'élever que des magasins à bas étage et recouverts en terrasse.

On espérait en faisant cette opération fâcheuse que le niveau de la nouvelle rue se trouvant de 3<sup>m</sup> 50 en contre-bas de la base de l'édifice, le principe de l'isolement se trouverait maintenu.

Là était l'erreur; à peine les murs et les magasins ont-ils été élevés, que l'opinion publique s'est prononcée ouvertement; en même temps les entrepreneurs, dans le désir très-naturel chez eux de tirer le meilleur parti possible des terrains qui leur ont été vendus, demandent à dépasser les termes de leur concession et à élever leurs constructions au-dessus des limites qui leur ont été tracées; telle est la situation actuelle. Un pareil état de choses ne pouvant subsister, la ville demande de nouveau à l'État une subvention pour indemniser aujourd'hui les entrepreneurs auxquels elle a concédé ces terrains, et fait, comme nous l'écrivait M. Crozes, un appel à la munificence du Gouvernement qui a classé l'Eglise de Saint-Salvi au nombre des monuments dignes de son attention et de son patronage.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer d'une manière absolue au sujet d'une question sur laquelle la Commission des monuments historiques ne sera appelée à statuer que dans sa prochaine

séance (1), et encore moins de préjuger la décision de Son Excellence le Ministre d'État ; mais la ville d'Albi qui, pour ménager ses ressources, n'a pas fait là, il faut bien le reconnaître, une opération couronnée de succès, et qui n'a dégagé l'un des côtés de son église que pour en concéder les terrains une fois expropriés à des entrepreneurs de constructions, semble, il faut bien le dire, s'être peu préoccupée de l'intérêt qui s'attache au monument en faveur duquel elle réclame.

Le rachat à nouveau des constructions récemment autorisées devient une opération fâcheuse de toutes manières, et pour laquelle il serait difficile de faire espérer à l'administration municipale le concours qu'elle était en droit d'attendre pour la restauration et pour le véritable dégagement de son église, concours du reste qui ne lui a fait défaut, après la promesse de subvention qui lui avait été faite, qu'en raison de son obstination à ne tenir aucun compte des avis de l'administration supérieure et des conditions qui lui avaient été tracées.

L'espoir exprimé par M. Crozes, dans son rapport au Comité, qu'il sera possible de revenir sur une situation fâcheuse et qui serait fatale pour l'avenir du monument, ne pourra qu'être partagé par la section, qui saura gré, je n'en doute pas, à son correspondant des communications intéressantes qui font l'objet de sa lettre, et du zèle qu'il a mis à lui soumettre sous leur véritable jour les différentes phases d'une question qui touche d'aussi près à l'un des principaux monuments de la ville d'Albi.

E. DU SOMMERARD,  
Membre du Comité.

(1) Ce compte rendu porte la date du 11 juin 1860.

ENVOIS DE M. MONNIER, DE LONS-LE-SAUNIER, ET DE M. L'ABBÉ  
TISSERAND, DE VENCE.

M. *Monnier*, correspondant à Lons-le-Saunier, adresse au Comité l'état de la dépense faite et des sommes reçues pour la tapisserie de l'église Saint-Anatoile de Salins, en 1503, 1504, 1505 et 1506. — C'est là un de ces documents qui fourmillent de détails intéressants, mais qui ne sauraient supporter l'analyse et encore moins un résumé sommaire. L'état est complet en soixante-neuf articles, tant en ce qui concerne les deniers reçus pour subvenir aux frais de la façon de ladite tapisserie exécutée à Bruges, que pour les missions et dépenses faites par messires Fréry Annel et Jehan Jouffroy, l'un prêtre et chanoine de l'église collégiale de Salins, et l'autre prêtre et receveur des messes de ladite église. — Ces dépenses, qui commencent au cinquième jour de février 1501, par ordonnance de Messieurs du Chapitre, pour se terminer au mois de janvier 1506, embrassent tous les détails que peut comporter un pareil sujet, tant pour sommes payées à Katherine de Ubilde, tapissière à Bruges, et à maints autres, qu'en voyages, frais de route, et fournitures de toutes sortes; c'est là, je le répète, un document intéressant qui trouvera sa place dans les archives de la section d'archéologie.

M. *l'abbé Tisserand*, de Vence, membre correspondant du Comité, a envoyé, pour être soumise à la section d'archéologie, une clef en argent découverte en 1850 à Carros, au fond d'un pot d'argile où se trouvaient des pièces visigothes, pièces qui ont été, ainsi que le vase qui les contenait, déposées au musée de Draguignan.

La clef de M. l'abbé Tisserand se compose d'une tige carrée dont les angles sont abattus, et qui porte à son extrémité un appendice en forme de flamme destiné à entrer dans les rouages de la serrure. Le manche, qui ne fait qu'un avec la tige, est moins gros et se recourbe en une sorte de queue formant poignée et se terminant par un balustre précédé et suivi d'annelets disposés par trois. Cet objet, d'un métal peu résistant et d'une forme insolite, ne présente pas au premier aspect les conditions que nous sommes habitués à rencontrer depuis plusieurs siècles dans la fabrication des pièces de serrurerie; mais c'est bien une clef de forme et d'origine antique, clef destinée à faire mouvoir les loquets en bois de dimensions graduées qui constituaient la plupart du temps tout le mécanisme des serru-

res. L'effort à faire pour mettre ces loquets en mouvement était tellement faible que la clef ne supportait qu'une résistance à peu près nulle, et c'est là ce qui explique le choix d'un métal tel que l'argent. Nos serrures sont, comme l'étaient déjà les pièces de choix exécutées au moyen âge, dans d'autres conditions, et les ressorts intérieurs exigent, pour être mis en jeu, un effort qui exclut dans la fabrication de la clef tout métal qui ne présenterait pas une résistance suffisante. Mais il n'en était pas ainsi dans le principe, et les palettes de bois, supprimées de nos jours et qui formaient toute la *garniture* des serrures, se soulevaient et retombaient avec une telle facilité que la plupart des clefs consistaient en un simple morceau de bois, sorte de levier dépourvu de toute ornementation, que l'on retrouve encore, du reste, dans certaines chaumières de nos provinces.

Les clefs de la Perse, de l'Inde même, sont en tous points semblables à celle que M. l'abbé Tisserand veut bien soumettre au Comité : l'espèce de balustre qui termine l'anneau de cette dernière semblerait même appartenir pour la forme à l'art oriental plutôt qu'à celui des Goths, mais cette similitude n'a rien qui puisse étonner ; le centre dans lequel cet objet a été trouvé semble d'ailleurs préciser son époque et son origine, et tout se réunit pour confirmer l'attribution que lui donne M. l'abbé Tisserand.

**E. DU SOMMERARD,**

**Membre du Comité.**

# ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES.

---

LIGIER RICHIER,

SCULPTEUR LORRAIN.

*Étude sur sa vie et ses ouvrages.*

## § I.

Il existe dans les collections de la Bibliothèque impériale un bas-relief en marbre qui offre de grandes analogies avec un bas-relief en pierre du Musée du Louvre, que le livret attribue à Ligier Richier. La comparaison de ces deux ouvrages suffisant pour prouver qu'ils ont été exécutés par le même artiste, l'attribution du livret fournirait implicitement le nom de l'auteur du bas-relief de la Bibliothèque impériale.

Cependant, avant d'admettre l'attribution à Richier des ouvrages qui l'ont fait connaître à Paris, depuis un petit nombre d'années, j'ai voulu voir les monuments authentiques de cet artiste que possèdent nos départements. Je suis allé à Han, à Saint-Mihiel, à Hattonchatel, à Bar-le-Duc et à Nancy, partout où j'avais l'espoir de trouver des sculptures de Ligier Richier. L'admiration que j'ai éprouvée à la vue de ses ouvrages m'ayant conduit naturellement à rechercher ce qui se rattache à sa personne, j'ai réuni ici les observations et les faits que j'ai pu recueillir, dans l'espoir qu'ils contribueront à diminuer la profonde obscurité qui couvre encore la vie du grand sculpteur lorrain.

Je commencerai par décrire le bas-relief en marbre de la Bibliothèque impériale, qui a été comme l'origine et le point de départ de cette étude.

## § II.

Ce bas-relief, placé aujourd'hui dans la salle du deuxième étage du département des médailles, a en hauteur et en longueur environ 29 centimètres. Il renferme vingt-huit personnages. L'artiste a repré-



senté le Christ bénissant les petits enfants. Les onze apôtres, émus par sa parole, se sont rapprochés du maître et joignent leurs bénédictions à la sienne. Les enfants prennent possession du Sauveur du monde ; l'un d'eux embrasse étroitement sa jambe gauche, un autre s'est emparé de la jambe droite. L'artiste, avec beaucoup d'art, a exprimé dans ces visages joufflus la joie aimante et gracieuse du premier âge. Cependant les mères accourent, jalouses de procurer à leurs nouveau-nés le bienfait de la bénédiction divine. Celle-ci, à genoux devant le Christ, lui présente son poupon emmaillotté qu'un bambin vient par derrière presser tendrement dans ses bras ; celle-là tend le sien à Dieu, comme on lui offre à l'église l'encens ou le pain dans la corbeille sacrée. L'enfant que porte la femme placée à droite du bas-relief, sur le premier plan, quoique plus âgé, est trop petit encore pour céder au mouvement de sa mère qui s'avance vers le Christ ; son bras s'enroule autour du cou maternel, son œil s'attache, plein d'une curiosité anxieuse, sur le visage du Sauveur. Derrière sont groupées quatre figures de femmes, parmi lesquelles une vieille, les mains jointes, admirable d'élan et de naturel. Une zone de nuages occupe le haut du bas-relief ; elle s'étend entre deux portiques marqués de chaque côté par un enfoncement. Le Saint-Esprit paraît au milieu des nuages, beau comme la colombe, ardent comme la flamme qui descend du ciel où monte la parole du Christ. On aperçoit à droite et à gauche des têtes de chérubins tournées vers l'Esprit, dont elles semblent adorer la mystérieuse puissance.

Cette composition est bien entendue. Le grand nombre de personnages, groupés dans un cadre fort étroit, la fait paraître cependant un peu écrasée. Il y a du caractère dans les têtes d'hommes, de l'élégance et du sentiment dans les figures de femmes ; mais les enfants, sont incontestablement la partie la meilleure du bas-relief. On ne saurait mieux rendre leur nature physique et morale, leurs formes arrondies et leur aimable enjouement. L'artiste a mesuré leur intelligence au plus ou moins de sympathie qu'ils manifestent pour le divin maître. L'enfant au maillot reste naturellement insensible à cette scène ; un autre un peu plus âgé ne connaît encore que sa nourrice ; mais les plus grands ont compris la douce parole ; ils se sont groupés autour du Christ ; leur attitude, leur joie, témoignent qu'ils sentent son amour et qu'ils y répondent.

Les apôtres sont vêtus de larges tuniques dont les manches se boutonnent au-dessous du poignet : celui qui est assis derrière le Christ a l'épaule et une partie du torse découvertes. Les enfants

sont entièrement nus. L'artiste s'est efforcé de suivre la tradition dans le costume des disciples; il s'en est affranchi dans les figures de femmes. Il leur donne le costume qu'elles portaient en Lorraine dans la première moitié du seizième siècle; seulement, comme il représente des Juives, il met, dans leur ajustement, quelque chose de la pompe orientale : la résille richement ornée, le turban, la mitre pointue, du haut de laquelle pend un grand voile.

Quant à l'exécution, elle atteste une extrême habileté et une rare patience. Les nus, traités de main de maître, se sentent un peu de l'exagération de l'École de Michel-Ange, notamment dans le mouvement de l'apôtre au torse découvert et dans l'attitude des deux enfants du premier plan, qui forment presque un triangle dont le genou du Christ occupe le sommet. Les extrémités ont de l'élégance, malgré le maniérisme des mains des apôtres, trop grêles peut-être; les détails sont d'un soin minutieux : la chevelure, la barbe séparée et terminée en pointe, les collerettes, les plis de manches de femmes, etc. La partie défectueuse est le jet des draperies. Elles manquent de naturel et de moelleux. Ici elles se collent aux jambes; ailleurs, sur le corps du Christ par exemple, elles ont une roideur qui accuserait plutôt les formes d'un mannequin que celles d'un homme.

En somme, ce morceau se distingue par des qualités de premier ordre et par quelques imperfections qui contribuent, comme les premières, à le caractériser. Ces qualités et ces défauts, j'ai cru les reconnaître dans le bas-relief en pierre de la Meuse que possède le Musée impérial du Louvre. D'excellents juges, parmi lesquels il me suffira de citer M. Henri Delaborde, M. de Longpérier, M. Barbet de Jouy, les ont reconnus après moi.

Au premier coup d'œil on est frappé de l'analogie des compositions. Le bas-relief en pierre de la Meuse, qui représente l'histoire de la chaste Suzanne, est, comme le bas-relief en marbre, divisé en deux groupes : à droite, les vieillards conduits par des gardes; à gauche, Suzanne et sa mère sur le premier plan : derrière elles, d'autres gardes, la foule du peuple. Entre les deux groupes, Daniel siège sur un trône dont les gradins et le dossier sont couverts d'arabesques et d'ornements appartenant par leur style à la renaissance. Devant les marches, pour remplir le vide, des enfants nus jouent avec de petits chiens. Comme dans le bas-relief que nous avons décrit plus haut, la partie supérieure est occupée par une zone de nuages comprise entre deux portiques et coupée au milieu par un cartouche de chaque côté duquel apparaît un ange, l'un qui suspend au-dessus de la tête de Suzanne la couronne d'innocence,

l'autre qui brandit le glaive du châtement contre les vieillards impudiques. Dans l'encadrement de la scène, dans la disposition des groupes, notamment de celui des enfants qui forment l'espace de triangle que nous signalions tout à l'heure ; dans les détails de l'exécution, l'analogie est plus grande encore. L'enfant qui porte le petit chien, la mère de Suzanne, sont des figures qui se retrouvent presque identiques dans l'enfant appuyé sur le genou gauche du Christ et la femme debout sur le premier plan, à la gauche du bas-relief de la Bibliothèque impériale. Nous citons ces ressemblances parce qu'elles sautent aux yeux : il en est d'autres non moins sensibles lorsqu'on rapproche et compare les monuments. Tous deux se recommandent par les mêmes qualités ; à un plus haut degré toutefois, le bas-relief de marbre, où le sujet convenait mieux au génie tendre de l'artiste : c'est le même fini de détails qui atteste un ciseau spirituel et patient, le même goût dans la composition, la même sagacité dans le sentiment prêté à chaque personnage, et une tendance à traiter de préférence les enfants, que justifie le talent spécial du sculpteur et qui explique la présence des bambins nus dans le bas-relief de Suzanne. Ce sont aussi les mêmes défauts. Les draperies manquent de vérité : la disposition des plis dans les robes de femmes est impossible. L'attitude de Daniel est forcée, et la petitesse de sa taille, calculée pour l'éloignement, exagérée. Enfin, le sentiment élevé de la composition se trouve un peu compromis par un maniérisme et une exagération où l'on croit sentir une imitation maladroite de Michel-Ange.

Quoi qu'il en soit, je doute qu'il y ait un juge un peu exercé qui, en comparant les deux bas-reliefs, puisse hésiter un instant à déclarer qu'ils sont dus l'un et l'autre au même artiste.

Cet artiste est-il également l'auteur de la statue d'enfant que possède le Louvre, et qui se trouve décrite dans le savant catalogue de M. Barbet de Jouy sous le n° 92 ? Nous inclinons à le croire. Le mérite de l'exécution, la délicatesse des détails, le modelé des chairs, la science anatomique qu'on remarque dans ce morceau, le font paraître digne d'être attribué à l'auteur des bas-reliefs. L'Enfant Jésus est représenté couché, les jambes repliées, attitude ordinaire au premier âge. Le visage est bien d'un petit enfant, et on y reconnaît cependant quelque chose de la majesté sereine d'un Dieu. Pour lui donner ce grand caractère, l'artiste a exagéré la protubérance du front ; mais cette tumeur énorme, où la face occupe si peu de place, n'a rien qui choque, parce qu'elle rayonne d'intelligence et de génie. C'est d'ailleurs l'habitude de l'auteur des bas-reliefs de Suzanne et

de Jésus d'exagérer le développement de la partie antérieure du crâne chez les enfants. Les enfants qui entourent Jésus dans le bas-relief en marbre de la Bibliothèque impériale sont de la famille du Bambino du château de Ligny.

Quant aux deux chérubins en bois placés au Louvre à côté du bas-relief de Suzanne, ils sont conçus dans un autre style que les figures des bas-reliefs; ils ont plus de sévérité et de simplicité. L'expression du visage, froide et calme, contraste avec le mouvement de la chevelure; la manière à la largeur d'exécution que Richier a apportée dans les grands morceaux de sculpture.

Le bas-relief de Suzanne, l'Enfant Jésus en pierre de la Meuse, les chérubins, sont, avons-nous dit, attribués par le livret du Louvre à Ligier Richier. Sur quelles bases cette attribution est-elle fondée? Si c'est sur un témoignage authentique ou sur une tradition ancienne et respectable, il n'y a qu'à s'y ranger sans la discuter: si c'est sur une appréciation individuelle, ne convient-il pas au contraire d'en scruter la valeur, et pour cela de recourir aux éléments mêmes dont elle s'est formée, aux monuments qu'elle a comparés avant de se formuler? Or, aucun texte, à notre connaissance, ne désigne Richier comme l'auteur du bas-relief de Suzanne (1).

Nous sommes persuadé que MM. les conservateurs du Louvre n'ont adopté l'attribution à laquelle l'autorité de leurs noms donnent une grande valeur qu'après des recherches préalables consciencieuses, qu'après avoir vu et comparé. Qu'on veuille bien nous permettre de recommencer le travail qui a dû préparer leur jugement, puisqu'ils n'en ont fait connaître au public que le résultat.

### § III.

Le premier point à éclaircir est naturellement celui-ci: Qu'est-ce que Ligier Richier et quelles sont ses œuvres?

Aujourd'hui la question peut paraître puérile, car il n'est personne, sans doute, au courant des choses de l'art, qui ne sache que Richier est un sculpteur du seizième siècle. Mais depuis quand le sait-on? Si nous nous en référons à un journal précieux pour les renseignements de toute nature qu'il fournit sur l'histoire des arts, au *Kunstblatt* de 1839, nous trouvons que c'est en 1838 que le député Étienne aurait le premier reconnu que l'auteur du sépulcre de Saint-Mihiel est Li-

(1) Sauf une note de M. Alexandre Lenoir, note indiquée par M. Barbet de Jouy dans son Catalogue du Musée de la Renaissance; mais cette attribution, relatée aussi succinctement que possible, n'est appuyée d'aucune preuve.

gier Richier. Nagler (*Kunstler-Lexicon*) va plus loin : le tombeau lui-même n'aurait été découvert qu'en 1838. Cependant il ajoute qu'il en avait été fait mention dans l'ouvrage de Gueudeville.

Voici les renseignements que donne Gueudeville au tome II de son *ATLAS HISTORIQUE*, seconde partie, 1708 : « Les sculpteurs ont aussi eu leur réputation en Lorraine. Jacquin, surnommé le grand Jacquin de Neufchâteau, et Colignon Drouin, se sont fait plus d'une fois admirer dans l'Académie de Paris, dont ils étaient les plus illustres membres ; Hugues de Saint-Mihiel (1) passera toujours pour un maître accompli, tandis surtout que le sépulcre qu'il a travaillé dans sa ville pourra publier la science de son auteur. » (*Dissertation sur la Lorraine*, p. 154.)

Mais aucun écrivain antérieur au dix-neuvième siècle n'a parlé aussi longuement de Ligier Richier que dom Calmet dans sa Bibliothèque lorraine. Je demanderai la permission de transcrire ici, malgré son étendue, l'article qu'il lui a consacré. A côté de quelques inexactitudes manifestes, on y trouvera de précieux renseignements sur les ouvrages qui étaient attribués à Richier, d'après des documents qui ont en grande partie disparu. Voici ce qu'écrit dom Calmet : « L'auteur des Additions au Théâtre historique de Gueudeville, « qu'on dit être M. l'abbé Hugo, mort depuis quelques années abbé « d'Etival, évêque de Ptolémaïde, a écrit que cet habile sculpteur « se nommait Hugues, mais il n'en donne aucune preuve.

« Je m'en suis informé autrefois fort curieusement, demeurant à « Saint-Mihiel, sans en pouvoir rien découvrir, sinon qu'on tenait « par tradition que ces habiles sculpteurs étaient trois frères calvi- « nistes qui demeuraient dans une petite maison fort basse à un « simple étage, où l'on voyait encore une cheminée dont le man- « teau et les montants étaient d'une seule pierre travaillée, d'une « draperie si bien faite qu'on l'aurait prise pour une tenture ou un « rideau, et si finie qu'aujourd'hui elle paraît sortir de la main de « l'ouvrier ; le plafond de leur chambre est orné de pièces de rap- « port en relief. C'est ce que l'on montre encore aujourd'hui dans la « ville de Saint-Mihiel ; mais depuis on a exhaussé la maison et on y « a fait un second étage.

« Un religieux de Saint-Mihiel que j'ai prié de s'informer exacte- « ment de la chose m'a écrit qu'un ancien bourgeois de cette ville, « nommé Haroux, fort habile armurier, âgé de 78 ans, plein de vie

(1) L'ouvrage de Gueudeville est le seul où Ligier Richier soit désigné par le nom de Hugues.

« et de bon sens, lui avait raconté qu'il avait souvent ouï dire à  
« son grand-père, armurier comme lui, que l'ouvrier du Saint-Sé-  
« pulcre se nommait Michier ou Ligier Richier, natif de Dagonville,  
« village situé à deux petites lieues de Ligny-en-Barrois; que ses  
« parents, étant venus s'établir à Saint-Mhiel, avaient embrassé le  
« calvinisme, qui était alors fort à la mode. Que le père du jeune Ri-  
« chier, ayant remarqué dans son fils une grande disposition à la  
« peinture et à la sculpture, l'abandonna à son inclination, et que le  
« jeune homme réussit tellement dans le dessin qu'à l'âge de  
« quinze ans, sans avoir eu de maître, il dessinait déjà parfaite-  
« ment.

« Que le fameux Michel-Ange, étant venu à Nancy, passa par  
« Saint-Mihiel, allant à Paris, et qu'ayant vu les ouvrages du jeune  
« Richier, il le demanda à ses parents, qui n'eurent pas de peine à le  
« lui accorder; mais il s'aperçut bientôt que le goût dominant de  
« Richier était pour la sculpture: il le mit chez un statuaire, où il fit  
« des merveilles.

« De retour à Saint-Mihiel, il fut employé par divers particuliers à  
« travailler dans leurs maisons à de petits ouvrages. On lui attribue  
« le Christ en terre cuite qui se voit au sépulcre, près de la porte  
« de l'église de l'abbaye, et quelques cheminées dans des maisons  
« particulières de la ville.

« Mais ce qui lui a mérité un honneur infini, c'est le sépulcre en pierre  
« qui se voit encore aujourd'hui à la paroisse de Saint-Mihiel. Il y a  
« aussi dans l'église de l'abbaye plusieurs morceaux de sa façon,  
« comme une sainte Vierge tenant le petit Jésus, en terre cuite; un saint  
« Michel de même, plusieurs médaillons en pierre, un crucifix et  
« une sainte Vierge-de-Pitié en bois, d'un goût admirable. Il y avait  
« autrefois auprès de la croix un petit chien, si parfaitement imité  
« que les autres chiens, le voyant, aboyaient après; il avait fait  
« l'ancien jubé de l'église de l'abbaye et la magnifique cheminée qui  
« se voit encore à la maison abbatiale, et qui a été faite sous l'abbé  
« Merlin, qui est mort en 1586.

« Le religieux qui m'écrivit dit avoir interrogé le même vieillard à  
« plusieurs différentes fois, lequel lui a toujours raconté la même  
« chose, sans varier; il ajoutait que le nommé Sansonnet, fondateur  
« de cloches, très-habile et très-célèbre dans le pays, était descendu  
« de Richier, et que c'est de lui que le grand-père du vieillard Ha-  
« roux avait appris ce que nous venons d'en raconter.

« Il a répété plusieurs fois la même chose à son fils, qui, à pré-  
« sent, a cinquante ans; il dit avoir eu en main des ouvrages à la

« plume de ce Ligier Richier, qui appartenait aux chanoines réguliers de Saint-Mihiel ; mais il ne sait ce que ces ouvrages sont devenus.

« En 1532, M. de Chateauru, de Troyes en Champagne, dans son voyage à Saint-Nicolas, remarque qu'à Saint-Mihiel il y avait dans l'église de l'abbaye plusieurs ouvrages de sculpture faits par M<sup>e</sup> Ligier, tailleur d'images (ou sculpteur), demeurant audit lieu de Saint-Mihiel, que l'on tient le plus expert et meilleur ouvrier en dit art que l'on vit jamais.

« Il parle en particulier du crucifix, de la sainte de Pitié soutenue par saint Jean, de saint Longin, de Marie-Madeleine, des quatre anges qui tenaient chacun un calice pour recevoir le sang du Sauveur, qui accompagnaient la croix. Il parle aussi d'un fort beau crucifix qui se voyait dans la paroisse de Notre-Dame de Bar-le-Duc, accompagné de même de la sainte Vierge soutenue par saint Jean, de saint Longin et des quatre anges qui reçoivent le sang qui coule des quatre plaies du Sauveur. Ces pièces sont encore en partie dans cette église, mais transportées sous une porte du côté latéral de la paroisse.

« C'est sans doute le même Richier qui a fait la Mort qui se voit dans l'église collégiale de Saint-Maxe, à Bar-le-Duc : cette Mort, qui est un ouvrage inimitable, sert de mausolée au cœur du prince d'Orange, tué au siège de Saint-Dizier, en 1544. On montre dans la même église, à la chapelle des Princes, plusieurs figures de sa façon, entre autres la crèche de Notre-Seigneur, qui a servi de modèle à celle qui se voit au Val-de-Grâce, à Paris. C'est tout ce que j'ai pu apprendre touchant cet excellent ouvrier.

« On m'ajoute une particularité, qui est que Ligier Richier, fâché contre un sergent qui l'avait insulté, le menaça de le mettre en une place où l'on se souviendrait de lui pendant longtemps ; il le représenta dans le sépulcre, regardant les soldats qui jouent aux dés à qui aura la tunique sans couture du Sauveur.

« On lit au-dessus du fameux sépulcre de Saint-Mihiel ces deux vers :

« Quisquis ades, sanctum Christi mirare sepulcrum  
« Sanctius, at nullum pulchrius orbis habet.

« Ce qui a été rendu en français de cette sorte par M. Rebouche fils :

« Passant, de Jésus-Christ admire le tombeau ;  
« Il en fut un plus saint, mais jamais un plus beau. »

(Bibliothèque lorraine, p. 824. — Nancy, 1751, in-f<sup>o</sup>.)

Il ressort de la Notice de dom Calmet qu'au milieu du dix-huitième siècle, on avait perdu à Saint-Mihiel le souvenir et la trace de l'auteur du sépulcre, oubli qui ne doit pas beaucoup surprendre en France, où la gloire des plus grands artistes date d'hier, bien que leurs ouvrages soient déjà vieux de trois siècles. Ce que le savant bénédictin rapporte, il n'a pu l'apprendre qu'en recourant à la tradition. Il a recueilli les bruits transmis de père en fils et de génération en génération. Avec un peu de critique, il n'aurait pas répété que les parents de Ligier s'étant établis à Saint-Mihiel « avaient embrassé le calvinisme, qui y était alors fort à la mode. » La naissance de Richier se place vers 1500. Calvin naquit à Noyon en 1509, et ne commença à propager ses idées qu'après la publication de l'*Institution chrétienne*, qui date de 1536. Il est donc absurde de faire appartenir l'artiste à une famille calviniste. Qu'il ait plus tard embrassé les idées nouvelles, le fait n'est pas impossible ; mais il semble improbable. Il y a je ne sais quoi de grandiose dans ses compositions, de tendre dans l'expression de ses figures, de magnifique dans le costume de ses personnages, qui s'adapte merveilleusement aux pompes du culte catholique. Un calviniste n'aurait pas eu cette naïveté dans la foi ; il eût rougi, il se serait indigné de tant d'images vaines, de tant de représentations inutiles. Au seizième siècle, il ne faut pas l'oublier, le premier soin des réformés, en devenant maîtres d'une église, était de briser le crucifix, de brûler les tableaux et de renverser les statues.

Richier est-il allé en Italie ? La tradition l'affirme, et, d'après elle, tout le monde a répété que Richier est élève de Michel-Ange. On fait faire à Buonarrotti un voyage à Saint-Mihiel, qui sans doute se trouvait alors sur la route de Florence à Paris ; il rencontre par hasard le jeune Ligier, il le devine, il l'emmène avec lui, etc. Toute cette histoire est assurément un conte. Au reste, dans l'absence de documents sérieux, c'est dans les ouvrages de Richier qu'il faut vérifier la valeur de la tradition, et chercher la trace de l'influence des Écoles d'Italie, et de Michel-Ange en particulier, sur la manière de l'artiste.

Il est vrai qu'il n'est pas non plus facile de retrouver les ouvrages authentiques de Richier. Dom Calmet, on l'a vu, en énumère un certain nombre, les uns, d'après un contemporain du sculpteur, qui les avait vus, M. de Chatouru, et non Chateauru, comme il l'appelle : quant à ceux-là, le doute n'est pas possible ; les autres, d'après des appréciations individuelles qui prouvent que l'abbé de Senones et les bénédictins, auprès desquels il se renseignait, étaient plus savants que connaisseurs. Ainsi les sujets qui ornaient la cheminée de la



maison abbatiale (dont M. Dumont, de Saint-Mihiel, possède des fragments considérables) sont d'un travail grossier, comparé à celui de Richier, avec lequel ils n'offrent aucune analogie de style. Quant à l'ouvrage de M. de Chatouru (1), cette source de renseignements d'un intérêt infini que dom Calmet avait à sa disposition et où il pouvait puiser, nul ne sait ce qu'il est devenu.

Il est assurément bien regrettable que le manuscrit ou le livre cité dans la *Bibliothèque lorraine* ne puisse être retrouvé ; mais sa perte même, à supposer qu'il soit perdu, ne permettrait pas de contester la force de son témoignage au sujet des ouvrages de Richier qui s'y trouvent mentionnés. On remarquera qu'en 1532, la réputation de Ligier était très-réputée, qu'il passait pour un ouvrier d'une habileté incomparable, qu'il avait fait dans l'église abbatiale un crucifix et une Vierge-de-Pitié soutenue par saint Jean, ainsi que beaucoup d'autres ouvrages ; mais pas un mot, dans la citation empruntée à M. de Chatouru, du sépulcre. Ce silence donne à penser qu'il ne fut fait que plus tard.

Chevrier a publié une réfutation de la *Bibliothèque lorraine*, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine* (1754). Les documents qui concernent le grand sculpteur dont nous nous occupons sont si rares qu'on nous permettra de reproduire une partie de l'article que Chevrier lui a consacré : « Leger

(1) Après bien des recherches sans résultat, nous nous sommes adressé à la personne qui nous paraissait le mieux placée pour nous éclairer, au savant archivististe du département de l'Aube. M. d'Arbois de Jubainville n'a trouvé aucune trace de cet ouvrage. « Tout ce que je puis vous dire, nous écrit-il, c'est que le nom véritable de l'auteur du *Voyage à Saint-Nicolas-de-Port* (Meurthe) n'est pas de Chateauru, mais de Chatouru. Chatouru n'est pas un nom inconnu à Troyes au seizième siècle. Nicolas Chatouru fut, à ma connaissance, deux fois marguillier de Saint-Nicolas de Troyes : la première fois, du 24 mai 1524 au 31 décembre 1523 ; la seconde, du 1<sup>er</sup> janvier 1534 au 31 décembre de la même année. Les comptes de son administration existent aux archives de l'Aube, sous les cotes provisoires 17 G 2 (Inventaire Vallet de Virville, n° 915) et 17 G 10. Sa première entrée en charge eut lieu le jour même de l'incendie de l'église, brûlée avec la plus grande partie de la ville de Troyes.

« La reconstruction de l'église occupait alors surtout les marguilliers et les paroissiens, et exigeait beaucoup de démarches. On lit dans le compte des deux années 1529-1530, coté provisoirement 17 G 4 (Inventaire Vallet de Virville n° 917) : Payé à Nicolas Chatouru, pour les frais d'un voyage qu'il a fait à Paris au mois d'avril, à la poursuite et sollicitude, tant du procès d'icelle église. . . . » Le voyage au célèbre pèlerinage de Saint-Nicolas de-Port se rapportait peut-être aussi aux affaires paroissiales. Ajoutons que le compte des deux années 1532-1533, coté provisoirement 17 G 6, a été rendu le 9 août 1534 devant huit auditeurs, dont l'un a signé de Chatouru. »

« Richier, le dernier des grands hommes que la Lorraine ait produits sous le règne de René II, et peut-être le plus fameux sculpteur que l'Europe ait eu jusqu'alors. Né à Saint-Mihiel, le 4 avril 1506, il se fit d'abord connaître par quelques pièces en bas-relief qui donnèrent la plus haute idée de ses talents. Le sépulcre qui se voit dans l'église paroissiale de sa patrie est un chef-d'œuvre que les connaisseurs de toutes les nations éclairées viennent admirer. Ce monument, formé d'une seule pierre, unique en son espèce, est composé de huit à dix figures, toutes au-dessus de la hauteur naturelle; malgré cette taille extraordinaire, le prestige reste, et les yeux surpris croient voir des êtres animés. Connu de Michel-Ange, ce peintre fameux qui a rempli l'Italie de ses chefs-d'œuvre, Richier sut mériter l'estime de ce grand homme, à qui il dut une partie de ses talents.

« Indépendamment du sépulcre, Richier a fait nombre de statues recherchées; mais ce miracle de l'art, fixant seul les yeux, a fait la réputation éclatante dont ce sculpteur jouit, etc.

« Leger Richier mourut à Saint-Mihiel en 1572. »

Ici Chevrier n'a pas réfuté dom Calmet. Il semble avoir cherché seulement à le compléter. Les détails qu'il donne au sujet du sépulcre prouvent qu'il a insuffisamment étudié le chef-d'œuvre dont il fait l'éloge. Le sépulcre n'est pas formé d'une seule pierre, et il comprend treize personnages. Mais ce qui fait l'intérêt de cet article, c'est qu'il semble impliquer la connaissance de documents que l'écrivain ne cite pas toutefois, mais qui ont pu lui fournir les dates de la naissance et de la mort de Richier. Son ton est affirmatif, son affirmation est circonstanciée : *Richier naquit à Saint-Mihiel, le 4 avril 1506* (1). Bien que l'authenticité de ces dates ne soit rien moins que prouvée, il est peu probable que Chevrier, si léger qu'on le suppose, les ait inventées.

Dans notre siècle, on n'a commencé à s'occuper de Ligier Richier qu'en 1836 (2), et encore la première date positive qui précise l'é-

(1) Le nom de Richier est fort commun à Saint-Mihiel. Pendant mon séjour dans cette ville, de la chambre de l'hôtel du Cygne, où j'étais descendu, je l'apercevais sur l'enseigne d'un vannier, sur celle d'un bourrier, sur celle d'un épicier.

(2) On voit à Saint-Mihiel, sur une place voisine de l'église du bourg, une fontaine au milieu de laquelle s'élève un piédestal carré. Sur un des côtés de ce piédestal qui supporte un vase se lit l'inscription suivante : « A Ligier Richier, qui sculpta le sépulcre en 1536, ses concitoyens reconnaissants, 1836. » Nous soupçonnons fort l'auteur de l'inscription d'avoir fixé l'époque incertaine de la construction

poque de son existence n'a-t-elle été produite que par M. Dumont, l'auteur d'une intéressante *Histoire de Commercy*. Depuis, un article du *Magasin pittoresque*, de 1848 (p. 388), une *Notice sur le palais ducal de Nancy*, insérée dans le *Bulletin d'archéologie de la Lorraine* (année 1852), ont fourni quelques renseignements nouveaux que nous allons rapporter.

En 1533, Ligier, déjà célèbre, comme le prouve la relation de M. de Chatouru, vint à la cour d'Antoine, duc de Lorraine, amateur éclairé des arts, et y fit « la pourtraicture en terre » du duc Antoine, de la duchesse et de plusieurs autres personnages. Voici le document où l'auteur de la *Notice*, M. Lepage, a trouvé la constatation de ce fait : « Payé par le celerier à Jehan de Mirecourt, menuisier, demeurant à Nancy, pour une grande layette en forme de coffre de xv pieds de longueur et iiiiij de haulteur qu'il a fait et fourni de son bois de sapin à mettre les pourtraictures faictes de terre, tant de Monseigneur le duc que Madame et autres, faicts par Maistre Lieger, ymaigier, viij fr. » (Comptes du cellerier pour 1533-1534.) — Une autre note du trésorier général, pour 1540-1541, fait mention d'une somme de 60 fr., payée à « M<sup>e</sup> Legier, demeurant à Saint-Mihiel, en considération de quelque œuvre qu'il a fait présent à Monseigneur. »

Ligier demeurait à Saint-Mihiel, où on voit encore sa maison. Il existe un acte qui prouve qu'en 1536, il payait pour cette maison un cens qu'il continua fort tard.

En 1543, il fut nommé un des quatre syndics de la ville, fonction municipale qui se conférait par élection.

On le voit occupé en 1554, lors d'un premier voyage de Montaigne à Bar, de la décoration intérieure de la collégiale de Saint-Maxe, sous les ordres du doyen Gilles de Trèves (1).

En 1559, Ligier dirigea les travaux de décoration qui eurent lieu à l'occasion de l'entrée dans la ville de Saint-Mihiel du duc Charles III de Lorraine et de Claude de France, fille du roi Henri II, qu'il venait d'épouser (2).

du sépulcre pour arriver à rapprocher les deux dates 1536, 1836. Quoi qu'il en soit, une statue, au lieu d'un vase, sur ce piédestal, eût été un hommage plus digne de l'artiste et de ses concitoyens.

(1) Nous n'avons pu vérifier l'exactitude de ce fait, que nous empruntons à la Notice du *Magasin pittoresque* (1848), extraite d'un travail de M. Justin Bonnaire, qui, s'il eût paru, nous aurait sans doute dispensé de publier celui-ci.

(2) Nous devons ce renseignement, ainsi que plusieurs de ceux qui précèdent, à l'érudition communicative de M. Dumont, juge à Saint-Mihiel. M. Dumont s'occupe depuis plusieurs années d'une histoire de Saint-Mihiel, dont le premier

Les comptes du receveur de Jacques de Silly, seigneur de Commercy, mentionnent le paiement, en 1564, de 2,400 fr., somme très-considérable alors, à Ligier Richier, sculpteur à Saint-Mihiel (1).

J'ai rapporté toutes les dates positives qui, à ma connaissance, se rattachent aux travaux et à l'existence de Ligier Richier. On voit qu'elles sont, en grande partie, fournies par des comptes de receveur et de trésorier. Une autre date gravée sur le monument d'Hattonchatel (1523), dans le temps même où il fut exécuté, ouvre la série des grands travaux de Richier et n'est pas moins authentique que les précédentes.

Essayons maintenant de coordonner les indications qui précèdent.

Ligier (Lieger, Legier) Richier naquit à Saint-Mihiel, selon les uns, vers 1500, selon Chevrier, le 4 avril 1506. Si on n'accepte l'affirmation de Chevrier, il n'avait que dix-sept ans lorsqu'il fit le bas-relief de l'église d'Hattonchatel. L'ornementation savante, l'exécution vraiment excellente de certaines parties de cet ouvrage, attestent un talent déjà très-exercé; et si précoce qu'on suppose celui de Richier, on sera plus disposé à admettre l'assertion qui, en le faisant naître en 1500, lui donne vingt-trois ans à l'époque de l'achèvement du monument d'Hattonchatel.

En 1532, la réputation de Ligier était grande. Les ouvrages qu'il avait exécutés à Saint-Mihiel et à Bar-le-Duc (voir plus haut l'énumération empruntée par dom Calmet à la relation du sieur de Chatouru), le faisaient tenir *pour le plus expert et meilleur ouvrier en son art que l'on vit jamais*.

Cette réputation apporta au sculpteur, de la part des princes et des seigneurs, des commandes importantes. En 1533, il fut chargé de faire le portrait du duc Antoine lui-même et de la duchesse sa femme. La considération dont il jouissait lui valut un éclatant témoignage de la confiance de ses concitoyens, qui l'élurent au nombre des quatre syndics de la ville en 1543. Artiste dans toute l'acceptation du mot, il n'entendait pas moins bien les conditions de la mise en scène la plus pompeuse que les minutieux détails et la pratique matérielle de l'art. Aussi le voyons-nous chargé, en 1554, de la dé-

volume paratra sous peu jours. Il établit que l'existence de Richier s'est prolongée jusque vers 1572. C'est donc la confirmation de l'assertion de Chevrier relative à la date de la mort du sculpteur.

(1) *Histoire de Commercy*, par M. Dumont, t. I<sup>er</sup>, p. 361.

coration intérieure de la collégiale de Saint-Maxe; en 1559, des apprêts et des dispositions d'une fête donnée par Saint-Mihiel au duc Charles III. En 1564, il reçoit de Jacques de Silly, probablement pour prix de ses travaux, 2,400 livres, somme très-considérable dans ce temps. Ce fait n'implique-t-il pas que les ouvrages de Richier étaient estimés à un haut prix et que l'artiste, vers la fin d'une longue carrière, dut jouir d'une honorable aisance?

Voilà à peu près tout ce qu'il est permis d'affirmer concernant la vie de Ligier Richier (1).

Passons à ses ouvrages.

#### § IV.

Pour la détermination des ouvrages existants qui doivent lui être attribués avec certitude, les textes contemporains manquent presque absolument. Des portraits d'Antoine, de sa femme et des seigneurs de Lorraine, des travaux de décoration de Saint-Maxe, il ne reste rien; rien non plus des statues que M. de Chatouru avait vues à Notre-Dame de Bar-le-Duc, à moins que les chérubins fragmentés du Louvre ne soient, ce qui est bien improbable, deux des quatre anges qui recevaient le sang des plaies du Sauveur crucifié. Dom Calmet parle avec admiration d'un crucifix et d'une Vierge-de-Pitié soutenue par saint Jean, qui ornaient l'église de l'abbaye, aujourd'hui l'église paroissiale de la ville, placée sous le vocable de saint Michel, où un groupe de la Vierge et de saint Jean se voit encore. Est-ce celui qu'a mentionné dans sa relation M. de Chatouru? Mais alors que seraient devenus au temps de dom Calmet le saint Jean, la Marie, la Madeleine et les quatre anges? Il est permis de croire cependant que, par suite de circonstances qui nous restent inconnues, la grande composition placée au seizième siècle dans l'église abbatiale a été détruite

(1) M. le docteur Denys, dans un travail étendu sur Richier qui a été publié par la *Société des sciences et lettres de l'Orléanais*, en 1847 et en 1852, cite, comme extrait du *Journal des affiches de la Meuse*, une correspondance qui avait paru précédemment dans l'*Austrasie* (année 1837, page 329) sous ce titre : Notre-Dame-des-Vertus. Par malheur, la lettre de Philippe Errard à Ligier Richier, aussi bien que celle de Ligier à Errard, lettres dont M. Denys invoque le témoignage pour fixer la date de l'exécution du sépulchre de Saint-Mihiel et pour établir l'importance des travaux faits par Richier à Ligny, sont dues l'une et l'autre à l'imagination inventive de l'auteur de l'article sur Notre-Dame-des-Vertus, M. Baillot, alors capitaine du génie. Il est regrettable que M. Denys ait donné aux imaginations de ce roman la force de preuves historiques, et qu'il ait établi sur elles tout ce qu'il dit relativement à la naissance, à la famille, à la vocation précoce de Richier, au séjour de Michel-Ange à Saint-Mihiel, au voyage de Ligier en Italie, etc.

en partie depuis. Cette opinion, que l'œuvre de Richier avait été modifiée, était de tradition au dix-huitième siècle, puisque dom Calmet raconte qu'il y avait autrefois au pied de la croix un petit chien dont la vue faisait aboyer les autres chiens ; il n'aurait pas rapporté le fait, vrai ou faux, de l'existence de ce chien, s'il eût été bien établi que la composition primitive n'avait jamais été modifiée et diminuée.

Le sépulcre de Saint-Mihiel fut longtemps le seul ouvrage attribué à Ligier Richier : c'est celui que cite Gueudeville dans son *Atlas historique de la France*, celui qui provoqua au dix-huitième siècle, sur l'existence du sculpteur lorrain, la sorte d'enquête à laquelle nous devons les renseignements transmis par dom Calmet. De nos jours, on a à lui attribuer une foule d'ouvrages, disposition qui prend sa source non-seulement dans l'obscurité dont reste enveloppée la vie de l'artiste et dans le goût plus ou moins éclairé de ses admirateurs, mais encore dans la confusion que le temps a pu amener entre les ouvrages de plusieurs sculpteurs du nom de Richier.

On a pu attribuer à Ligier : 1° les productions de ses élèves, car, pour exécuter les grands travaux dont il était chargé, il s'est sans doute associé ses frères, comme Michel Colomb, avec lequel il a tant de points de ressemblance, s'était associé ses neveux ; 2° les ouvrages de son fils Gérard Richier (1) ; 3° ceux de Jean Richier, contemporain de Drouin, de Callot, d'Alexandre Vallée et de Demange Crocq, lequel Jean florissait en Lorraine sous le règne de Henri II, et est mort en 1624 ; 4° enfin, ceux de Jacob Richier, que nous trouvons à Lyon vers 1635, et qui y exécuta en bronze une statue à genoux de Dalincourt, placée sur son tombeau dans la chapelle de la maison de Villeroy aux Carmélites (2).

Au nombre des ouvrages qui peuvent être considérés comme authentiquement de la main de Ligier, nous rangerons : le monument d'Hattonchatel ; la cheminée de Han ; la Vierge-de-Pitié et le Saint-Jean de l'église Saint-Michel ; la tête du Christ en bois dont le moulage se

(1) On ne connaît pas la descendance de ce Gérard.

(2) Les savants éditeurs de l'*Abecedario* de Mariette (Paris, 1858) font suivre l'article de Mariette sur Richier d'une note que nous reproduisons. « Jacob Richier était de la famille de Leger Richier, le grand sculpteur lorrain. Nous avons tous vu à Paris un de ses compatriotes qui préparait depuis longtemps sur lui un grand travail. Les dessins des planches étaient déjà faits, et il possédait des dessins authentiques de ses enfants ; mais ceux-ci avaient complètement abandonné la belle simplicité et l'élégance de leur père pour courir après les exagérations des mauvais imitateurs de Germain Pilon : mais par là même ces dessins étaient déjà très-curieux. Malheureusement rien ne nous paraît encore avoir paru de ce travail. »

voit au musée de Nancy ; la statue de Philippe de Gueldre, placée dans l'église des cordeliers de Nancy ; le sépulcre de Saint-Mihiel.

La Mort, ou la statue du mausolée de René de Saint-Dizier ; le Christ et les deux larrons de l'église Saint-Pierre, à Bar-le-Duc ; le bas-relief de Suzanne, en pierre de la Meuse, du Louvre ; le bas-relief en marbre de la Bibliothèque impériale ; le Bambino et les chérubins du Louvre, malgré les différences qu'on remarque, dans le caractère et le travail, avec plusieurs des morceaux précédents, nous paraissent pouvoir être attribués à l'artiste lorrain.

Quant à l'enfant du baptistère de Saint-Michel, au groupe de la Charité de l'église Saint-Étienne, aux deux génies qui font face au sépulcre, s'ils ne sont pas de la main de Richier, et il n'y a pas de doute pour le groupe de la Charité, ils ont pu être exécutés par ses élèves ou d'après ses dessins.

Cette appréciation et les catégories qu'elle établit, nous allons tâcher de les justifier par la description des ouvrages que nous n'avons fait encore qu'énumérer.

Le monument d'Hattonchatel est le premier en date. Il occupe le fond du chœur, derrière l'autel principal de l'église de ce bourg. Dans un espace fort restreint, car le bas-relief n'a pas plus de 2<sup>m</sup>,060 de longueur et 2<sup>m</sup>,070 de hauteur, l'artiste a représenté : le portement de la croix, le supplice, l'ensevelissement du Christ. Les personnages, taillés dans la pierre, ont de hauteur environ 44 centimètres. Le cadre où ces sujets sont traités est remarquable par sa disposition monumentale. Au milieu, sous une arcade plus élevée que les deux arcades des côtés, s'élève la croix ; au-dessus de la croix figure l'écusson de Lorraine et de Bar, accosté de médaillons. Des pilastres couronnés de chapiteaux corinthiens divisent en trois parties le bas-relief.

Le portement de la croix occupe la gauche. Le Christ fléchit sous le fardeau. Un des gardes le frappe ; un autre, en criant avec fureur, lui ordonne de marcher ; Jésus tourne vers le spectateur son visage, où sont exprimées la souffrance et la résignation. Derrière lui, sainte Véronique déroule le voile sur lequel est peinte la tête ensanglantée, et, à cette vue, éclate en sanglots. Sept personnages figurent dans cette partie du bas-relief. Les soldats portent le costume allemand du commencement du seizième siècle. Sainte Véronique est coiffée d'un turban sur lequel passe une sorte de foulard qui va s'attacher sous le menton. La tunique de dessus, la forme de l'agrafe, le nœud bouffant sur l'épaule droite, tous ces détails de pure fantaisie ont la

plus grande analogie avec le costume de la figure de femme qui occupe la gauche du premier plan dans le bas-relief en marbre de la Bibliothèque impériale.

La scène du milieu, le Christ en croix, renferme neuf personnages. Auprès de l'instrument du supplice se tiennent des hommes d'armes à cheval, richement vêtus. La Madeleine, éplorée, les cheveux en désordre, embrasse le pied de la croix. C'est une figure sacrifiée, que le spectateur a beaucoup de peine à voir, aussi bien que celle du soldat qui tend l'éponge imbibée de vinaigre. Le Christ n'offre rien de remarquable. Les chevaux des gardes sont lourds, bas sur jambes, avec des têtes énormes : ils trahissent l'inexpérience du tailleur d'images. Mais le groupe de la Vierge, de Marie et de saint Jean ne laisse rien à désirer. L'artiste a mis dans le visage de la mère de Jésus l'expression de la douleur portée jusqu'à l'anéantissement des forces humaines. Malgré l'exiguïté de la figure, aucun détail n'a été négligé. C'est le modelé puissant des grandes compositions; c'est cette vaste arcade sourcilière qui encadre des yeux dont les coins s'abaissent vers les joues, que nous remarquerons dans le moulage en plâtre de la tête du Christ et dans celle de Philippe de Gueldre. Enfin, comme il faut noter, à côté des beautés, les particularités de la manière, qui servent également à caractériser les ouvrages du maître, nous constaterons le nœud bouffant sur l'épaule du Saint-Jean, comme nous l'avons constaté sur celle de Daniel et comme nous le retrouverons dans le Saint-Jean de Saint-Michel et le Nicomède du sépulcre.

Dans le troisième tableau, la mise au tombeau, le personnage le plus remarquable est encore la Vierge. Plus on la regarde, plus on s'étonne que l'artiste ait su donner tant d'âme à une figure de cette petitesse. La main droite de la Vierge qui soutient le corps de son fils est d'une délicatesse achevée. Ce corps, auquel manque peut-être l'affaissement du cadavre, ne se ressent point de cette affectation de savoir anatomique qui a été reproché à Ligier, et qui se trouve souvent dans les premiers ouvrages des artistes, à un âge où l'on cède à l'impatience de montrer ce qu'on vient d'apprendre. Dans le fond du bas-relief, deux personnages du temps assistent à cette scène, l'un à genoux, en surpris : ce pourrait bien être le prévôt de la collégiale des chanoines, car cette figure, exécutée avec beaucoup de soin, est assurément un portrait. Nous en dirons autant du haut dignitaire ecclésiastique debout derrière le chanoine, la mitre sur la tête, la crosse en main. Ligier aura représenté l'abbé de Saint-Mihiel et le chanoine d'Hattonchatel, auxquels il devait la commande du travail. A l'except-



tion du Saint-Jean et de la Vierge, que l'artiste a voulu revêtir du costume traditionnel, les costumes sont du commencement du seizième siècle. Les femmes portent les bonnets lorrains.

Cette composition, dont nous venons de donner une description sommaire, n'est point l'esquisse du sépulcre de Saint-Mihiel, comme on l'adit : elle n'a même avec lui presque aucune ressemblance, soit dans la disposition des groupes, soit dans l'exécution; et ce fait s'explique si, ce que nous croyons, l'une est le premier et l'autre le dernier ouvrage de Ligier. A première vue, l'impression n'est pas favorable. Tout le monument a été repeint assez grossièrement sur un fond bleu et or; les figures se détachent enluminées, à la façon des peintures de village, et il faut s'approcher pour reconnaître la merveilleuse habileté de l'exécution sculpturale.

Le soubassement du piédestal porte l'inscription suivante : XPS. PASSVS. EST. NOBIS. VOBIS. RELINQENS. EXEMPLVM. VT. SEQAMINI. VESTIGIA. EIVS. Elle est divisée en plusieurs parties par les fûts de colonnes, sur lesquels se lit la date 1523 ainsi exprimée : l'an 1000—500—23. Dans le soubassement du milieu, l'artiste a sculpté une couronne de fleurs qui encadre une tête de cerf, et, des deux côtés de la couronne, un G et un R. Au premier abord, on prend ce G pour un O; mais, en passant le doigt sur la lettre, on sent la trace du ciseau, qui s'est interrompu pour faire le jambage inférieur du G.—G. R? Quelles sont ces initiales? L'une, à n'en pas douter, est celle de l'artiste : mais l'autre doit-elle lui être attribuée? Serait-ce la première lettre du nom de Giles, diminutif de Ligier, Egidius? Ne faut-il pas supposer plutôt que c'est l'indication du nom du chanoine qui aura fait les frais du travail que Ligier a exécuté, et que le monument se trouve signé ainsi des noms de son fondateur et de son auteur?

Cette question a un médiocre intérêt, l'attribution du bas-relief d'Hattonchatel au sculpteur de Saint-Mihiel n'étant pas contestée.

L'église où il est placé, fort ancienne, fait partie d'un petit village d'une cinquantaine de maisons, situé sur une colline élevée. Dans le neuvième siècle, l'évêque de Verdun, Hatton, trouvant l'emplacement favorable, avait ordonné la construction d'un château fort sur cette hauteur, qui, après la ruine de la forteresse, conserva le nom d'Hatton-Chatel. Quand je m'y suis rendu, après avoir gravi péniblement une côte abrupte où le pied glisse sur la terre argileuse qui produit le vin singulier connu en Lorraine sous le nom de vin *gris*, l'église était déserte. Le vent, soufflant avec fureur dans les vitres mal jointes, en arrachait des vibrations plaintives. L'orgue le plus

puissant m'aurait moins charmé que ces harmonies bizarres et expressives. J'ai pu, pendant trois heures, admirer un des monuments français les plus curieux du seizième siècle, sans être gêné par la présence d'une seule personne dans l'église. Le lieu saint est placé sous la protection de la piété publique, et il ne saurait trouver une meilleure sauvegarde : elle vaut mieux que les verroux et que les grilles. On a bien entouré d'une grille le bas-relief de Richier, mais les enfants et les bonnes femmes du village passent le bras entre les barreaux, et déposent sous les pieds des chevaux, entre les jambes des personnages, leurs livres de messe. Il en résulte des dommages pour le bas-relief, et ces dommages deviendront tels qu'il faudra rappeler un restaurateur, lequel repeindra les figures, passera les draperies au bleu, au rouge et au jaune. Franklin a dit : « Deux déménagements valent un incendie. » S'il avait vu les restaurations du bas-relief d'Hatton-Chatel et du sépulcre de Saint-Mihiel, il aurait pu dire avec autant de raison : « Deux restaurations valent la ruine. »

L'exécution de ce bas-relief dut étendre la réputation de Richier. Bien que les figures fussent de petite dimension, l'ouvrage était considérable. L'art et la science que dénotaient la composition de l'ensemble, la disposition des groupes et l'expression des têtes, firent charger Richier de travaux importants. L'aisance vint avec le travail et la considération. Comme du temps de dom Calmet, on voit encore à Saint-Mihiel la maison qu'il habitait rue Haute-des-Fossés. Il avait décoré avec amour la grande salle, qui lui servait d'atelier, et où il a vraisemblablement exécuté ses œuvres de petite dimension. Quand on parvient à pénétrer dans cette demeure recommandée à la vénération publique par un grand souvenir, et dont l'humeur inhospitalière d'une vieille femme fantasque ferme aujourd'hui la porte aux étrangers, on admire un plafond d'une ornementation aussi riche qu'ingénieuse. Nul doute que les détails, arabesques, fruits, oiseaux et animaux divers du motif principal répété dans les caissons ont été exécutés sous les yeux de Richier ou par lui-même. La matière employée dans le moulage des pièces de rapport en relief qui forment ce plafond n'est point le plâtre, mais une composition particulière d'une dureté extrême ; aussi, malgré les siècles et la succession de propriétaires, est-il encore à peu près intact.

La maison *fort basse* a aujourd'hui deux étages. L'étage supérieur date du dix-huitième siècle. A l'époque de son élévation, les bénédictins de Saint-Mihiel firent transporter dans une maison de Han la cheminée célèbre qu'a décrite l'abbé de Sénones, soit qu'ils fussent alors propriétaires de la maison de Richier, soit qu'ils eussent acheté

à son possesseur la cheminée, qui fut vendue assez cher, dit-on, pour que le prix payât la construction du deuxième étage. La cheminée est restée à Han. C'est donc là qu'il faut aller la voir.

Cette cheminée en pierre de la Meuse est faite de deux morceaux. Sa longueur est de 2 mètres; la hauteur du manteau, qui représente une draperie, est de 50 centimètres. Les arabesques sculptés sur cette tenture damassée, la frange qui la borde, ont la plus grande analogie avec les ornements et la frange qui parent le vêtement de la Suzanne du Louvre.

Le temps a donné à la pierre, polie comme du marbre, une teinte jaunâtre qui, le soir, fait illusion. C'est ce qui arriva au vicaire de Han lorsqu'il vint prendre possession de l'ancienne maison curiale des Bénédictins, devenue la résidence du desservant de l'église du village. La nuit tombait : « Quand j'aperçus la cheminée, me racontait-il, je crus que le manteau était recouvert d'une épaisse étoffe un peu fanée, et je ne pus m'empêcher de m'écrier : Voilà une bien belle cheminée ! Mais, en m'approchant, je m'aperçus que ce n'était que de la pierre. » — Cette pierre, qui a abrité les rêveries du penseur, est plus précieuse que la plus riche soierie. Ne fut-elle pas l'ouvrage qui occupa les loisirs des longues veillées d'hiver, et qu'il sculpta au milieu des causeries de la famille, pour être la parure et l'orgueil de la petite maison ! Près d'elle, l'œil fixe sur les épis madriers qui se consumaient dans l'âtre, il méditait ses chefs-d'œuvre ; il pensait sans doute à la gloire qu'il en retirerait. A quoi pourtant a-t-il tenu que sa mémoire échappât à l'oubli ? à la curiosité d'un vieux moine érudit, au hasard, qui, du milieu de tant de ruines, a sauvé quelques registres de comptes ! Ce n'est point sur la reconnaissance des populations, c'est sur des quittances ou des registres de receveurs, que les grands artistes sont portés chez nous à la postérité : témoin Richier, témoins Michel Colomb, et tant d'autres. Ainsi l'argent, qui développe ou étouffe en leur germe les œuvres supérieures, conserve à travers les siècles son empire sur elles. Comme il est la seule chose qui laisse une trace ici-bas, il est la seule chose qui fasse retrouver les noms perdus des hommes de génie.

Le village de Han est pauvre, la maison du desservant a un besoin urgent de réparations que la commune ne pourrait payer. En échange de cette cheminée splendide, digne du palais du Louvre, un toit solide, un papier neuf sur les murs, feraient bien mieux l'affaire de l'humble habitant de la maison curiale. C'est un miracle qu'elle soit parvenue jusqu'à nous sans être brisée, et je me disais en voyant la vieille domestique du digne prêtre ôter et remettre à la crémaillère

la marmite de fonte où se prépare le repas de son maître, qu'un faux pas, auquel la débilité de son âge l'expose, pourrait mettre fin au miracle. Un accident vulgaire causerait à cette œuvre monumentale un dommage qu'on n'aurait ni le désir ni le pouvoir de réparer dans l'endroit où elle est placée.

Je reviens à Saint-Mihiel.

La ville qui a vu naître l'artiste est naturellement celle qui a la meilleure part de ses ouvrages.

Saint-Mihiel a deux églises : l'une qui autrefois faisait partie de la célèbre abbaye : c'est aujourd'hui l'église Saint-Michel, ou église de la cité, ou église des halles ; l'autre, l'église Saint-Etienne, autrefois église de la ville, n'est guère désignée que par la dénomination d'église du bourg.

L'église des halles possède un groupe célèbre : cette Vierge-de-Pitié dont parle dom Calmet. L'artiste a représenté la Vierge au moment où elle voit fléchir son fils sous le poids de la croix. La mère est comme frappée au cœur par ce spectacle : ses yeux se voilent, les forces l'abandonnent, et elle tomberait, anéantie par la douleur, si le disciple bien-aimé ne soutenait dans ses bras celle que le Christ mourant lui avait montrée en lui disant : Fils, voici votre mère ! — Ce groupe, traité avec un sentiment profond, est en bois de noyer, qu'on a malheureusement badigeonné pour lui donner l'aspect de la pierre. La composition n'est pas absolument sans défaut : la position de la main gauche du saint Jean, placée sur le sein de la Vierge pour la soutenir, est une maladresse que l'artiste ne répétera pas dans le sépulcre. Le bois, dans cette dimension, ne réclame pas le fini que Ligier lui eût donné s'il l'eût taillé dans une pierre tendre. L'exécution est large ; le jet des draperies naturel ; sur l'épaule droite du Saint-Jean se détache ce nœud bouffant dont nous avons signalé ailleurs l'exagération.

Dom Calmet cite au nombre des ouvrages de Ligier Richier, que possédait l'église de l'Abbaye, un crucifix, et près du crucifix ce petit chien (1) si parfaitement imité, au sujet duquel il rafraîchit un vieux conte usé par les Grecs. En 1793, le grand crucifix, les vêtements sacerdotaux, les livres d'église furent portés sur un bûcher dressé au milieu de la place des halles, et on y mit le feu. La flamme eut bientôt dévoré la plus grande partie de ce riche butin :

(1) Ce petit chien bizarrement placé me rappelle les deux petits chiens que l'artiste a mis dans le bas-relief de Suzanne, sur les marches du trône de Daniel, par une fantaisie non moins bizarre.

puis, comme elle languit, la foule commença à se disperser. Vers le soir, un menuisier qui traversait la place vit un objet tombé au pied du bûcher, c'était la tête du Christ. Soit sentiment d'artiste, soit sentiment religieux, il écarta du foyer la tête dont le feu n'avait endommagé que la barbe et la couronne d'épine, et l'emporta chez lui. Cet homme mort, on la trouva dans son grenier. Elle fut adjugée pour deux francs à un officier retraité, M. Lebrun, aujourd'hui retiré à Strasbourg. Nous avons vu des moulages de cette tête à Saint-Mihiel et à Nancy. Elle est superbe de caractère ; la beauté de l'homme y est portée aussi près que cela semble possible de la divinité, avec une expression de tristesse angélique et de douleur qui vous navre. La puissance du modelé, les détails, tels que la barbe fourchue, le mouvement des cheveux détachés par mèches massives, tout y atteste la main du grand artiste.

A l'entrée de l'église Saint-Mihiel, à droite, se trouve un baptistère de l'époque de la renaissance, qui a été récemment restauré. Au milieu du soubassement de l'autel, d'une ornementation élégante, est encastré un enfant sculpté dans la pierre favorite de Richier, la pierre rose de la Meuse. L'exécution a laissé des parties faibles qui font douter ; il en est d'autres où on croit reconnaître l'auteur du bas-relief de la Bibliothèque impériale. Richier semble avoir traité de préférence des sujets graves et tristes ; mais, s'il touche aux petits enfants, ce chantre de la douleur, excelle à leur donner, avec la grâce souriante, la joyeuse insouciance de leur âge. Le visage du petit génie du baptistère de Saint-Mihiel, d'un type un peu vulgaire, est animé d'une gaieté moqueuse, tandis que ses mains jouent avec deux têtes de mort : contraste philosophique qui oppose le rire confiant de la vie sur la face épanouie de l'enfant au rire désespéré de la mort, qui fait grimacer les ossements du squelette.

On peut reprocher à cette figure le maniérisme de la tête, l'exagération du torse. Les pieds, les mains ont une délicatesse élégante. Les têtes de mort prouvent une science anatomique peu commune. Je n'oserais affirmer que cet ouvrage soit de la main de Richier ; mais s'il n'est pas de lui, je suis porté à croire qu'il a été exécuté par ses élèves ou tout au moins d'après ses dessins.

J'en dirai autant de divers groupes qui appartiennent à l'église du bourg. Il y a en un d'une composition très-heureuse, la Charité, dont l'exécution est tellement grossière, que ce serait manquer de respect à la mémoire de l'artiste de le lui attribuer. Si prodigieuse qu'on suppose l'activité de Richier, on ne peut raisonnablement le faire auteur de tous les bons et mauvais ouvrages de cette époque

qui se rencontrent à Saint-Mihiel ; mais on doit penser que, chargé de travaux considérables, il y a employé de nombreux élèves. Au temps de l'abbé de Sénones, la tradition lui donnait ses frères pour collaborateurs. Des fils ou des neveux ont hérité des projets, des dessins à la plume, qui passèrent dans la possession des chanoines réguliers de Saint-Mihiel. Nous avons mentionné précédemment la présence d'un sculpteur du nom de Richier, à la cour de Lorraine, au commencement du dix-huitième siècle. Lui, ou d'autres, aura pu exécuter plusieurs de ces dessins, et de là ce mélange de qualités dans la conception et de faiblesse dans l'exécution qui caractérise des ouvrages auxquels inconsidérément on attache le nom de Ligier.

Faut-il ranger dans cette catégorie un bas-relief en pierre de la Meuse, demi-ronde bosse, placé en face du Sépulcre, à gauche de l'autel, et qui représente deux génies soulevant le linceuil qui recouvre une tête de mort, à peu près la même idée qu'au baptistère de Saint-Michel? — L'exécution, surtout dans le mouvement du torse, est défectueuse, mais les têtes ont un sourire plein de finesse. Comme à Saint-Michel, les jambes sont grasses, un peu bouffies, les extrémités traitées avec soin ; le front a ce développement excessif que nous avons signalé dans le bambin du Louvre et dans les enfants du bas-relief de Jésus. Cette petite composition est d'un arrangement si ingénieux que l'inspiration d'un grand artiste a pu passer par là.

Mais nous voici devant le Sépulcre.

Sous une voûte, dans une crypte où n'a jamais pénétré un rayon de soleil et dont l'obscurité est épaissie par une double grille très-serrée qui ferme toute l'ouverture, se trouve le chef-d'œuvre de Ligier Richier.

La composition renferme treize personnages d'environ huit pieds de haut. Sur le premier plan, Joseph d'Arimathie et Nicomède se disposent à mettre le corps du Christ dans le tombeau. Joseph, debout, soulève le torse ; Nicomède, un genou en terre, soutient les jambes ; Magdeleine, prosternée, baise les pieds. A la droite du spectateur, Marie, mère de Salomé, tient la couronne d'épines ; à la gauche, un peu en arrière, Marthe, sœur de Marie, paraît laver les linges préparés pour l'ensevelissement. Sur le second plan, et derrière le groupe qui entoure le Christ, un ange debout embrasse la croix ; à côté, la Vierge, soutenue par Marie, sœur de Zébédé, et par Saint-Jean, semble défaillir à la vue du corps de son fils, tandis que, dans le fond à droite, deux soldats jouent au dés sur un

tambour, la tunique du crucifié, et que le centenier placé derrière Marie assiste impassible à la scène.

Si on jugeait cette action dans la disposition et à la place qui a été donnée à chaque personnage, on la trouverait confuse ; mais l'accumulation de tant de personnages dans un cadre où ils sont si mal à l'aise est-elle la faute de l'artiste ? Avant d'exprimer notre opinion sur ce point, nous parlerons d'abord de l'exécution.

L'opinion est à peu près unanime pour en proclamer la supériorité. Sous le rapport anatomique, le corps du Christ est étonnant : les membres, leurs muscles, leurs articulations sont rendus avec une vérité incomparable. D'ailleurs, rien d'idéal, rien de cherché, rien non plus qui se ressente de l'imitation de l'antique. Les costumes sont riches, assez singuliers, empruntés, les uns à une tradition conventionnelle : la tunique serrée de l'ange, les turbans de Joseph et de Nicomède, la tunique à nœud bouffant sur l'épaule gauche de Joseph, etc. ; — les autres, aux modes du temps et du pays : le bonnet lorrain de Marie, sœur de Zébédé, la coiffure, la robe à crevés de Magdeleine, etc. Ce n'est pas, comme dans les ouvrages où se reconnaît l'influence des Italiens, l'élégance qui domine : c'est la mesure, la justesse, la vérité, le sentiment surtout. Le groupe de Saint-Jean, de la Vierge et de Marie, le groupe du Christ et des trois figures qui l'entourent sont disposés avec une habileté et un art consommés. Mais dans l'expression des têtes plus encore que dans celle des attitudes, se manifeste la supériorité de l'artiste. D'autres ont eu plus de hardiesse, plus de science, plus d'élégance et de grâce que Richier, parmi ces maîtres de la renaissance dont il fut le contemporain ; nul en France ne l'a égalé dans l'art de communiquer à la pierre les émotions du cœur de l'homme. Les mots manquent absolument pour donner une idée de la douleur peinte sur le beau visage de Madeleine : l'amour divin mêlé à tous les attendrissements d'un cœur de femme anime le regard de la pécheresse. Quant à ce bel Ange aux cheveux bouclés, aux yeux levés vers le ciel, dont la tête s'appuie sur la croix qu'il étire de ses deux bras, cette figure n'est point de ce monde. Que ce soit l'âme elle-même exilée sur la terre, qui du fond de l'abîme aspire à sa première patrie ; que ce soit l'ange que les légions bienheureuses des sphères étoilées envoyèrent au Golgotha recueillir les larmes du Crucifié : quel que soit le sens de cette sublime figure, Richier l'a trouvée dans la vision de la foi et du génie. N'en cherchons pas ailleurs le modèle.

Mais la foule donne aux œuvres puissamment caractérisées une explication à sa portée : son instinct la porte aux allusions romanes-

ques. Elle a si bien senti l'immense tristesse empreinte dans quelques-unes des productions de Richier, et principalement dans le Sépulcre, qu'elle a rattaché au souvenir de l'artiste toute une histoire lamentable. Comment atteindre à une si poignante expression de la douleur, sans l'avoir soi-même ressentie ! Comment traiter, par prédilection, les sujets tristes, lorsque l'existence rayonne de joie et de prospérité ! Cet ange est un portrait : ce portrait, n'en doutez pas, est celui du pauvre grand homme condamné aux privations pendant sa vie et que l'adversité a poursuivi après sa mort, en permettant que la gloire se levât si tard sur ses œuvres (1). Richier, dénué de tout, devint aveugle ; les bonnes gens de Saint-Mihiel vous l'affirment. L'imagination populaire n'est point inventive ; en prêtant aux figures qu'elle aime la poésie du malheur, elle ne sort presque jamais du cercle des mêmes infortunes, parfois trop réelles. Voyez Michel Colomb, Richier, pour ne rien dire du plus illustre de ces disgraciés de la fortune et du plus ancien, Homère, obscurs pendant la vie, illustres après que des siècles se sont écoulés sur leurs cendres perdues. Des villes se disputent l'honneur de leur avoir donné naissance, et l'époque de leur mort reste ignorée. Il est probable que Richier, dans sa vieillesse, jouit d'une honorable aisance ; mais le peuple ne l'admet pas. Il lui faut que les grands hommes, ses favoris, soient malheureux, sans doute pour qu'il se console de ses propres souffrances, et pour qu'il puisse invoquer d'illustres témoignages contre l'injustice des puissants de la terre. — Donc, Richier ayant déplu au duc de Lorraine, eut les yeux crevés par ses ordres. Son dernier ouvrage avait été l'horloge de la cathédrale de Strasbourg. Priver un artiste de la vue, c'est lui ravir plus que la vie, puisqu'on lui laisse avec le sentiment de son impuissance le regret de la nature qu'il ne verra plus. Richier ne fit pas entendre une plainte ; il demanda seulement qu'on le conduisit à Strasbourg, près de l'horloge qu'il avait construite. Sa prière fut exaucée. Laisse auprès du merveilleux ouvrage dont sa main connaissait tous les secrets, l'artiste brisa l'âme mystérieuse de la machine, et ce fut sa vengeance, et depuis l'horloge cessa de marcher. Personne ne se trouva en état d'en réparer le mécanisme. Des siècles s'écoulèrent ; ce n'est que de nos jours qu'on est parvenu à remettre les rouages en mouvement. Telle est la légende populaire à Saint-Mihiel sur Ri-

(1) La tradition qui voit dans la figure de l'ange le portrait de Ligier, fait des statues du soldat qui perd au jeu de dés et du centenier, les portraits d'un huissier et d'un sergent dont l'artiste aurait eu à se plaindre.



chier. Peintre, sculpteur, ornemaniste, architecte, mécanicien, on lui prête tous les talents, et peut-être les eut-il tous à des degrés différents. Les artistes complets ne sont pas rares au seizième siècle.

J'ai dit que le Sépulcre est dans une sorte d'excavation où il faut descendre de plusieurs marches pour le voir. L'humidité a fait éprouver au monument de graves détériorations, à tel point qu'il y a une vingtaine d'années, il fallut le restaurer. Le sculpteur mit une main à la statue de Madeleine, une autre à celle de la Vierge, des doigts à la main droite du Christ; il reprit à sa base la statue de Marie, mère de Salomé. La base nouvelle est, nous a-t-on dit, plus haute que l'ancienne, ce qui met la figure hors de proportion; les pieds nus ont été remplacés par de grossières sandales, pour simplifier la tâche; les vêtements ont été rognés et étriés.

Le monument se trouve-t-il maintenant à l'abri des influences destructives qui ont amené cette première restauration et qui peuvent l'exposer au péril d'une seconde? Nous en doutons, malgré les précautions prises, malgré le fossé creusé extérieurement. L'humidité rongeo victorieusement les œuvres d'art, lorsqu'elle n'est pas combattue par l'air et par le soleil. Mais, répond-on, n'y aurait-il pas inconvénient à ôter le Sépulcre de l'endroit où il est, du lieu où l'a placé l'artiste et auquel il a adapté sa composition?... L'objection serait sérieuse et je m'y rendrais, si elle était fondée. C'est devant elle qu'auraient reculé des Souverains qui eurent la pensée de faire transporter le Sépulcre à Paris. On leur alléguait encore que le monument est d'une seule pierre, et qu'on courrait risque de le détruire en cherchant à le déplacer.

La fausseté de cette dernière assertion est démontrée aujourd'hui. Qui conque a été à Saint-Mihiel sait qu'un assez grand nombre de pierres forment le Sépulcre. La première objection résiste-t-elle mieux à l'examen?

Tout d'abord, rien ne paraît plus singulier que le choix d'un pareil emplacement pour une œuvre d'art considérable. Généralement, les artistes aiment que leurs productions soient vues, quand elles sont exposées aux yeux du public. Ici, la dénomination de Sépulcre donnée au monument est justifiée surabondamment par la position qu'occupent certaines figures; les soldats, par exemple, qui sont en quelque sorte ensevelis. C'est longtemps après s'être habitué à l'obscurité que l'œil finit par les découvrir. — Mais peut-être Richier a-t-il compté sur cette obscurité; peut-être a-t-il pensé que les personnages prendraient un plus grand caractère, que la

composition aurait plus d'effet dans ce jour mystérieux?... Cette supposition est démentie par les faits.

Lorsqu'on regarde de près et avec attention les ouvrages de Ligier Richier, — le bas-relief d'Hattonchatel, le squelette de Bar-le-Duc, dont nous parlerons, — on remarque que l'auteur avait l'habitude de n'achever que les parties qui devaient être vues du spectateur. Dans le Sépulcre même, le dos des figures n'est pas fait; mais les instruments de la Passion, tenaille, marteau; mais les pieds de la Vierge, de Saint-Jean, de Marie; mais les soldats qu'on ne peut distinguer qu'avec peine, même en s'approchant, sont des parties achevées. Voilà une première objection dont nous n'exagérerons pas la valeur: il en est de plus puissantes.

On admettra que Richier entendait merveilleusement l'effet pittoresque de la composition. Les bas-reliefs du Louvre, de la Bibliothèque impériale, de l'église d'Hattonchatel nous montrent un grand nombre de personnages massés dans de petits cadres, sans confusion, sans que l'œil puisse rencontrer une ligne heurtée, une figure perdue, une dissonance fâcheuse. Comment se fait-il que dans la disposition des figures du Sépulcre, œuvre capitale de sa vie, Richier ait manqué à ce goût judicieux, à ce sentiment si sûr des conditions de la composition dont il a donné des preuves dans ses moindres ouvrages?

Car, en présence de son chef-d'œuvre, tout le monde ressent la même impression: l'admiration pour les deux groupes principaux du premier et du second plan, l'étonnement pour l'arrangement des autres figures qui semblent jetées au hasard. L'ange est trop court; les figures du second plan sont longues, les têtes petites; au contraire, sur le premier plan, les têtes de Nicomède, de Jésus, de Joseph surtout, paraissent trop fortes. Comme elles sont baissées, il faudrait descendre encore de deux ou trois marches au-dessous du sol pour les bien voir. On a coupé la croix que l'ange presse dans ses bras, et la trace de cette opération est parfaitement apparente, afin de la forcer à tenir dans l'endroit où on l'a placé. Quant au centenier qui est derrière Marie, il a fallu, pour qu'il pût figurer là, lui enlever une lance avec laquelle il aurait percé de part en outre la mère de Salomé, et dont il garde dans la main gauche un tronçon, qu'on serait naturellement fort surpris de lui voir si le personnage était plus visible.

Est-ce Richier qui est coupable de ce pêle-mêle malheureux, de cette absence de pittoresque, de ces incohérences dans la situation respective des acteurs du drame? Son génie nous inspire trop de

respect pour que nous le supposions. D'ailleurs, il nous semble avoir indiqué lui-même, aussi clairement que possible, le rôle, la position des personnages, la disposition monumentale de la composition.

Supposez cette vaste scène placée dans un endroit convenablement spacieux et un peu élevé, par exemple, au-dessus d'un autel ; déplacez l'Ange dont les grandes ailes, si parfait qu'en soit le travail, interrompent la ligne de la façon la plus disgracieuse ; mettez-le derrière la Vierge, en donnant à la croix sa hauteur normale ; rapprochez Marthe du premier plan ; reculez un peu le centenaire, de manière à ce que tous ces personnages n'aient pas l'air entassés les uns sur les autres : vous aurez trois lignes, dont la plus longue, sur le premier plan, formée par Marthe, Magdeleine, le Christ, Nicomède, Joseph et Marie ; une plus courte, sur le deuxième plan, occupé par le groupe de la Vierge-de-Pitié, les gardes bouchant les trous à droite et à gauche ; et, enfin, au haut de la pyramide, formant le sommet du triangle, la croix au pied de laquelle pleure l'Ange exilé. Alors tout aura sa raison d'être dans l'œuvre du maître ; chaque partie prendra la place à laquelle elle était destinée dans l'ensemble, et les prétendues déféctuosités disparaîtront. Pour que de cette élévation les figures pussent être bien vues, l'artiste, en les inclinant vers le spectateur, a dû faire les têtes un peu fortes ; il a élané les personnages du second plan, afin de produire l'illusion du lointain ; l'ange, placé au-dessus, dont on ne verra plus que la tête et le torse, ne paraîtra pas trop court ; l'œuvre entière se trouvera éclairée par le jour qui lui convient, et aucune de ses beautés ne sera perdue.

Je sais que, pour laisser le Sépulcre dans les ténèbres où l'humidité le ronge, et pour prouver qu'il y occupe la place que l'auteur lui avait destiné, il existe un grand argument : le fait même de sa situation actuelle. Mais depuis quelle époque est-il là ? Je suis disposé à croire, en recourant à une hypothèse que m'a suggérée M. Dumont, le savant historien de Saint-Mihiel, que les figures du Sépulcre ont été placées après la mort de Richier. Des circonstances que nous ignorons, les malheurs du temps, une peste auront pu empêcher de les mettre à la place pour laquelle elles avaient été faites. On se sera décidé, à la mort de Richier, à acquérir l'œuvre du grand sculpteur, enfant de la cité ; on l'aura mise où l'on pouvait, dans une crypte funéraire du treizième siècle, en y entassant les personnages, en coupant la croix, en supprimant les colonnettes qui soutenaient les arceaux de la voûte. On est parvenu

de cette manière à loger tout ce monde, tant bien que mal. Comment admettre qu'une ville, après avoir fait exécuter un monument aussi considérable, ne lui eût pas ménagé ou construit un théâtre digne de son importance ? Seules, la précipitation, une sorte de nécessité urgente, expliquent et justifient l'emplacement actuel dans lequel il n'y a d'autre motif de le laisser que la difficulté de lui en trouver un autre convenable (1).

Bar-le-Duc et Nancy possèdent aussi des ouvrages importants de Ligier Richier.

Quatre statues lui sont attribuées dans l'église de St-Pierre de Bar-le-Duc. L'une est *la Mort*, comme on l'appelait au dix-huitième siècle, ou plutôt, bien qu'il soit impossible d'y reconnaître l'être humain, c'est la statue érigée par Anne de Lorraine, femme de René de Châlons, prince d'Orange, à ce prince tué le 17 juillet 1544 au siège de Saint-Dizier. Un squelette en pierre blanche (la pierre de la cheminée de Han) que son poli ferait prendre pour du marbre, le bras droit replié sur la poitrine, élève la main gauche vers le ciel et semble offrir à Dieu le cœur de René de Châlons. Pour apprécier toute la science anatomique de ce morceau, il faudrait être médecin ou chirurgien. Mais si l'homme spécial peut seul prononcer sur la disposition des muscles, sur le plus ou moins d'exactitude de l'imitation de la nature, tout le monde est en état de juger l'adresse de l'exécution matérielle et la puissance de cette étrange figure. Le corps est en pleine décomposition ; les chairs qui s'en vont par lambeaux, laissent à nu les côtes, le fémur, la rotule ; elles se sont détachées du ventre probablement à l'endroit où le prince d'Orange reçut la blessure dont il mourut. Derrière le crâne, on aperçoit quelques touffes de cheveux, seul vestige de la vie dans ce corps naguère plein de force et de jeunesse. La magnifique horreur de ce monument érigé à la Mort, — pour proclamer, en présence de Dieu, la vanité des grandeurs humaines, — est-elle de nature à justifier la précaution qu'on a prise de couvrir la statue d'un voile vert renfermé sous un châssis hermétiquement fermé ? Si on craint d'offenser le regard par l'image de la Mort ; si on ne veut mettre sous les yeux

(1) Avant d'en finir avec le Sépulcre, disons ici que la pierre qu'y a employée Richier est tendre, et prend au contact de l'air, sous l'influence de l'humidité, cette couleur de chair qui contribue à l'illusion. On trouve la même teinte rose, moins sensible toutefois, à la pierre des bas-reliefs des églises de Saint-Mihiel et du bas-relief de Suzanne, au Louvre. Richier est peut-être le seul sculpteur de mérite qui se soit servi de cette matière, dont il existait une carrière aux environs de Saint-Mihiel.

des fidèles que des représentations séduisantes qui éloignent de leur esprit les réflexions tristes et la pensée de cette fin à laquelle toute vie est condamnée, — pourquoi donc laisser le Crucifié sur sa croix?... Mais en se plaçant au point de vue de l'art, le seul qui nous importe ici, la précaution prise a un double inconvénient. Lorsque le sacristain, dépositaire de la clef qui ouvre le châssis, est absent, il faut renoncer à voir l'objet d'art le plus intéressant de Bar, celui qui décide nombre d'étrangers à s'y arrêter. Cette mauvaise fortune a failli nous arriver. Le rideau vert écarté, grâce à l'intervention du sacristain, on ne peut plus apprécier que le travail de la sculpture : le contraste que l'artiste avait ménagé entre ce squelette blanc et les colonnes de marbre noir placées de chaque côté n'est plus sensible, et une partie de l'effet du monument a disparu.

On montre encore à Saint-Pierre, comme ouvrages de Richier, trois statues en bois plus grandes que nature, adossées à des colonnes de la nef principale : le Christ et les Larrons. L'exécution a de la largeur, mais on chercherait vainement sur les visages l'expression que le grand artiste est habitué à y mettre. Le mouvement des corps rappelle une composition en bas-relief, représentant le même sujet, attribuée à Michel-Ange. Évidemment, l'homme qui a fouillé le bois avec cette sûreté et cette adresse était un tailleur d'images hors ligne. Je serais disposé à accepter l'attribution qui lui est donnée, tout en rangeant cette œuvre parmi celles que Richier a plutôt dirigées qu'exécutées lui-même. La figure du mauvais Larron est traitée avec une énergie remarquable ; ses traits portent le caractère de la méchanceté endurcie ; le torse se retourne convulsivement ; les pieds, malgré les nœuds solides qui les retiennent, s'agitent dans l'air ; la rage et la souffrance crispent à la fois tous les muscles de ce corps taillé dans un seul morceau de bois.

Nancy ne possède qu'un seul ouvrage de Ligier Richier, mais cet ouvrage est un chef-d'œuvre, c'est la statue de Philippe de Gueldre.

Cette statue fait partie de l'église des Cordeliers. La princesse, morte en 1547, comme l'indique l'építaphe, est couchée sur son tombeau. Le visage, les mains sont en pierre blanche de la Meuse ; le capuchon qui couvre la tête est de marbre noir, et la robe monastique, dans laquelle le corps est enveloppé, de marbre gris. La physionomie porte de soixante-dix à quatre-vingts ans ; d'innombrables rides sillonnent le front, s'étendent le long des joues, plissent les coins de la bouche. On voit que l'artiste n'a rien dissimulé, qu'il a pris la nature avec ses terribles crudités. Mais quel art dans

la manière dont il les a rendues ! Au milieu de sa décrépitude, ce visage garde les vestiges d'une rare beauté ; le nez, la bouche ont une finesse digne des têtes de Léonard. L'œil est couvert de cette profonde arcade sourciliaire que nous a fait admirer le moulage de la tête du Christ en bois de Saint-Mihiel. A l'expression de ses traits, on voit que la vieille duchesse a trop vécu pour regretter la vie. La pénitence et la prière l'ont préparée à l'épreuve qu'elle va subir, et l'approche du Dieu rémunérateur a déjà mis sur son front une angoisse que tempère l'humble résignation d'un cœur prêt à tout. Aux pieds de Philippe de Gueldre, une sœur de la communauté de Sainte-Claire, où elle s'était réfugiée, tient dans ses mains la couronne ducale, dernière et fragile vanité que la pieuse femme va quitter. Le visage de la religieuse, en partie couvert par un large capuchon de marbre noir, est empreint d'une tristesse grave. Si ce n'était le vêtement monacal qui l'enveloppe, vous croiriez voir l'ange des funérailles, trop souvent rapproché des hommes par son ministère pour se réjouir de ce qui les afflige et trop étranger à la terre pour perdre sa douce et majestueuse sérénité. . . .

O vieux artistes du seizième siècle, obscurs tailleurs d'ymaiges, comme vous appelaient nos pères, ouvriers du bois et de la pierre ; qui donc vous avait révélé cette science divine de l'expression que tant d'autres, habiles ciseleurs de marbre, ont vainement cherchée depuis ? Vous naissiez dans le coin de quelque chaumière ou de quelque misérable échoppe d'artisan. A peine vos jambes vous soutenaient-elles, que vos mains commençaient à découper le bois, trop souvent la seule matière dans laquelle aient pu se produire vos chefs-d'œuvre. Vous aviez ce maître que tous confessaient et dont si peu suivent les leçons, la nature. Alors l'enseignement des Écoles ne provoquait pas ces vocations artificielles qui jettent dans la carrière des arts tant de coloristes douteux, de statuaires rachitiques, d'industriels avisés ; gens également étrangers aux nobles aspirations de l'art qui, s'ils eussent suivi directement leur pente naturelle, fussent devenus d'incomparables maîtres d'écriture, de robustes menuisiers, de madrés négociants. Alors, qui burinait la pierre, qui maniait le pinceau était artiste ; s'il n'en avait pas toujours le génie, il en avait au moins la foi, la passion. Voilà pourquoi leurs œuvres, bien que marqués de l'esprit du temps, ne sont pas toutes conçues dans un même moule banal et correct ; pourquoi chaque production a un caractère, comme chaque individualité avait sa sève, une vive et virtuelle originalité.

On le voit, chacun des ouvrages de Richier a un caractère propre,

chacun est l'œuvre d'une idée. Son talent, d'ailleurs, n'a point l'impuissance de ceux qui se répètent. Avec une flexibilité égale à sa fécondité, il s'adapte à l'esprit du sujet, sans perdre aucune des qualités propres à sa manière. On est trop disposé, en général, à faire de nos artistes du seizième siècle des élèves des Écoles d'Italie. Sans doute, ils ont subi l'influence de ces Écoles jusqu'à un certain point ; ils se sont inspirés des productions des maîtres que la gravure avait commencé à vulgariser ; mais pour expliquer le style de l'ornementation du tombeau de François II, des bas-reliefs de Suzanne et d'Hattonchatel, il n'est pas plus nécessaire de transporter Colomb en Italie que de faire de Richier le disciple et le favori de Michel-Ange. Ces hypothèses sont purement gratuites ; elles introduisent le mensonge dans l'histoire de l'art qu'elles dénaturent. En fait, plus on étudie les ouvrages de Richier, plus on y reconnaît la libre allure d'un esprit riche de son propre fonds qui a peu emprunté aux autres. Probablement, s'il eut vécu en Italie, il aurait mis dans la pose de ses figures une grâce, dans les ajustements, une élégance pittoresque, dans les étoffes un moelleux dont elles manquent quelquefois ; il eût varié les types de ses physionomies, au lieu d'adopter pour modèles, comme dans le Sépulcre, des têtes Lorraines, larges et carrées ; en voyant du pays, il eût appris, en un mot, ce qu'il ne savait pas. Mais aurait-il conservé l'originalité qui donne à ses ouvrages leur caractère ; n'aurait-il pas sacrifié aux grâces ce bon sens, ce naturel, cette justesse de mouvement qui, avec un peu de rudesse et d'inculture, distinguent les productions de souche française au seizième siècle, avant la période d'imitation et d'énervement ? Et puis, quel sculpteur italien, en nommant Michel-Ange lui-même, lui aurait appris à mettre une expression plus vraie, plus poignante que celle que nous admirons dans les têtes de la Vierge d'Hattonchatel, de la Madeleine du Sépulcre, de Philippe de Gueldre des Cordeliers ? Ne faisons pas un imitateur des Italiens de ce génie vraiment original. Sans l'isoler de son temps, sans prétendre le soustraire à l'influence du goût nouveau qui y dominait, ne l'asservissons à personne. A d'autres la force, la grâce, le pittoresque ; à celui-ci, par excellence, le sentiment et l'expression.

Mais de même que, dans l'œuvre de Richier, il y a deux séries d'ouvrages, les grands et les petits, il y a deux phases dans sa manière. Elles se manifestent, d'une part, dans le Sépulcre, la Vierge-de-Pitié de Saint-Mihiel, la statue des Cordeliers de Nancy ; de l'autre, dans le bas-relief d'Hattonchatel, dans la terre cuite,

**modèle du groupe de la Vierge, Saint-Jean et Marie, du Sépulcre(1).**

Le bas-relief de la Bibliothèque impériale et celui du Louvre doivent être, il me semble, rangés dans cette seconde catégorie, si on admet qu'ils sont de la même main. Or, pour les attribuer à un autre qu'à Richier, il faudrait supposer que, vers l'époque où vécut l'artiste de Saint-Mihiel, dans le même pays, employant la même matière que Richier seul a employée dans la statuaire, ayant les mêmes qualités et les mêmes défauts, florissait un grand sculpteur dont le nom ne serait point parvenu jusqu'à nous, et qui n'aurait laissé que deux ouvrages : les bas-reliefs de Suzanne et de Jésus. Énoncer une telle hypothèse, c'est, il me semble, en démontrer suffisamment l'absurdité.

DAUBAN,  
Membre du Comité.

(1) On trouve dans cette réduction la même finesse d'exécution que dans les bas-reliefs de Suzanne, avec des figures de la même grandeur.

---



# REVUE

DES

## TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

DES ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES EN LORRAINE.

(Suite)(1).

*Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Nancy.*

1° Mémoires de l'Académie impériale de Metz, deuxième série, VI<sup>e</sup> année 1858 — VII<sup>e</sup> année 1858 ; 2° Bulletin et Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, 1858-1859.

### I

Je viens de lire deux gros volumes et quatre brochures très-compactes et fort remplies, qui contiennent les résultats des travaux accomplis dans les deux années 1858 et 1859 par les Sociétés savantes de la ville de Metz, à savoir : l'Académie impériale de cette ville et la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. L'abondance, la variété, la solidité des études contenues dans cette double publication m'ont rendu cette lecture aussi attrayante qu'instructive, et je serais heureux si, dans le compte rendu que j'entreprends d'en faire, je parvenais à donner une idée à peu près exacte et complète de l'intérêt et du profit que j'y ai trouvés.

On est habitué à ne considérer Metz que comme la plus féconde pépinière de notre brave armée et comme l'un des plus forts boulevards de la France. Là sans doute est son caractère distinctif et son principal titre de gloire. Mais ce n'est pas tout encore. Destinée par son Ecole d'application à être le siège et le centre du haut ensei-

(1) V. le présent volume, p. 77.

gnement militaire, elle compte dans ses murs une nombreuse réunion de savants officiers appartenant aux armes spéciales de l'artillerie et du génie, qui y entretiennent le goût et la culture des sciences mathématiques, et qui remplissent les annales de son Académie de Mémoires dont cette Revue connaît toute l'importance par les rapports détaillés de mon savant collègue M. Nicklès. Mais les études archéologiques et historiques n'y sont pas moins en honneur, et l'on peut dire que c'est de ce côté que se porte principalement l'activité intellectuelle des érudits et des travailleurs de cette noble cité. Metz a sur Nancy l'avantage d'avoir vécu de longs siècles avant que celle-ci ait commencé à avoir une existence et un nom. Capitale de la nation des Mediomatriks, elle était déjà, sous le nom de *Divodurum*, l'une des grandes cités de la Gaule quand César établit la domination romaine dans cette contrée. Sous l'administration impériale, elle participa à tous les progrès que la civilisation de Rome introduisit sur le sol gaulois, et son importance ne fit que s'accroître. Elle s'entoura d'aqueducs, de voies romaines, elle s'embellit de toutes ces constructions grandioses que le génie romain élevait partout dans les grands centres de population. Puis vint le moyen âge et avec lui la civilisation chrétienne, qui substitua ses édifices consacrés à la prière, au travail, à la souffrance, ses églises, ses monastères, ses hôpitaux, aux monuments plus terrestres et plus profanes de l'antiquité, et qui en remplit l'enceinte de la ville de Metz, devenue une des plus puissantes républiques du corps germanique.

Le temps a successivement enfoui sous le sol ou réduit à l'état de ruines et de vestiges les travaux de ces différentes civilisations qui se sont superposées les unes aux autres, et qui se trouvent remplacées aujourd'hui et effacées par le travail de la société moderne. Mais tout ce long et imposant passé porte témoignage de lui-même par les nombreux débris qui s'en conservent, et que la science de nos jours recueille avec une sollicitude si pieuse et si intelligente. Aussi, tandis que Nancy, relativement si jeune, et la plus moderne peut-être des grandes cités de la France, va chercher ailleurs ses titres intellectuels, dans la culture des lettres, dans la propagation des études orientales, dans l'archéologie et l'histoire générale de la Lorraine dont elle était la capitale, Metz trouve dans son enceinte et autour de ses murs, dans sa banlieue, dans son territoire, tous les éléments, tous les matériaux de sa curiosité et de ses travaux. Elle a une archéologie locale et nationale, variée, étendue, féconde, une histoire personnelle qui lui suffit et qui défraye richement les publi-

cations de ses Sociétés savantes. Il ne se remue pas une pierre, il ne se donne pas un seul coup de pioche dans ses rues ou autour de ses remparts qu'on n'atteigne à quelque débris de monument antique, païen ou chrétien, plus ou moins profondément enfoui dans le sol, ou qu'on ne fasse quelques-unes de ces découvertes si prisées des amateurs, trouvailles d'armes, de vases, d'objets d'arts, d'inscriptions, de tombeaux romains ou francs, et de tous ces objets enfin qui nous font connaître la civilisation de nos ancêtres et qui sont l'inépuisable sujet d'étude des archéologues. Tout cela est recueilli avec soin : les monuments sculptés, les débris d'architecture, les inscriptions vont se ranger dans la longue galerie du musée de la bibliothèque publique ; les ustensiles et les objets d'art vont s'entasser derrière les vitrines des amateurs, dans les cabinets de MM. V. Simon, Soleirol, Dufresne, où l'on peut passer de si longues heures sans ennui et sans perte de temps. Puis chacun se met au travail : alors viennent les descriptions, les interprétations, les explications, les hypothèses et les discussions. Ces travaux se produisent sous formes de notes, de lettres, de communications, de mémoires, de rapports qui s'entassent dans les publications de l'Académie et de la Société d'archéologie et d'histoire, ruches savantes où s'agite un essaim d'érudits, dont l'activité pacifique contraste agréablement avec le mouvement guerrier de la grande cité militaire.

*Fervet opus, redolentque thymo fragrantia mella.*

J'avais besoin de ce développement et de ces images pour représenter l'impression que m'a causée la lecture des travaux des Sociétés savantes de la ville de Metz. Mais cette impression, il ne suffit pas de la décrire, il faut encore la justifier. Rien n'est plus facile, et il nous suffira, pour le faire, de parcourir rapidement les différents volumes dont nous avons à présenter l'analyse. Voici d'abord, dans le volume de la XXXIX<sup>e</sup> année des Mémoires de l'Académie impériale de Metz, trois notices de M. V. Simon, l'une sur une jolie statuette en plomb trouvée près de Gorze, attestant, par l'usage auquel elle a évidemment servi, que le luxe des fontaines jaillissantes existait autrefois dans ces contrées ; l'autre sur un bas-relief découvert à Metz, en 1856, représentant une scène de l'histoire d'Austrasie, probablement le supplice du roi Théodebert par l'ordre de son frère Thierry, et la troisième sur un petit autel votif consacré au dieu Procumius, divinité locale adorée partout dans le midi de la Gaule,

où on a trouvé plus d'une trace de ce culte. Vient ensuite un rapport, encore de M. V. Simon, sur les fouilles faites en un lieu dit le Sablon, près de Metz, où l'on a retrouvé une quantité d'ossements humains et de nombreux débris de l'industrie de tous les âges, répartis aujourd'hui dans les différentes collections de la ville. Dans une notice sur l'arsenal d'artillerie de Metz, par M. E. de Bouteiller, il est fait mention de travaux de démolition et de nivellement qui ont mis à découvert bon nombre de pièces de monnaie plus ou moins intéressantes pour la numismatique, soit du temps des empereurs romains, soit des siècles postérieurs. A Metz, comme dans les vieilles villes de l'Italie, les débris des monuments du passé servaient à la construction des nouveaux édifices : ainsi des pierres antiques avaient été incrustées dans la pile du moulin du Therme, et M. Chabert fait une petite dissertation sur l'origine probable de ces curieux débris dont les bas-reliefs sont restés jusqu'ici à peu près inintelligibles. En juillet 1858, on trouve des pierres tumulaires et votives des derniers temps de l'empire, en pleine rue de Metz, en creusant la tranchée pour la construction d'un égout, rue Fournirue, qui était autrefois une grande voie romaine. Aussitôt M. J. Clercx, bibliothécaire de la ville, en donne la description et l'interprétation dans une notice qui se trouve au volume de la XL<sup>e</sup> année des Mémoires de l'Académie.

Les travaux entrepris par l'administration municipale de Metz pour rendre les eaux de Gorze à la population de cette ville, où les Romains les avaient déjà introduites par un magnifique aqueduc dont on voit çà et là les ruines imposantes, ont donné lieu à d'importantes découvertes archéologiques qui sont décrites par M. V. Simon dans une *Notice sur une partie de l'aqueduc romain découvert dans le vallon de Parfondval*, et dans d'autres notes insérées, soit dans les Mémoires, soit dans le Bulletin des deux Sociétés savantes de Metz.

On peut dire à la lettre que ces deux recueils fourmillent de notes et de communications relatives aux découvertes qui se font tous les jours tantôt dans la ville, tantôt dans les environs, par suite des travaux de construction ou de terrassement exécutés par les particuliers ou par l'Etat. Le 22 mars 1858, on découvre un cloaque romain dans la *rue des Bons-Enfants*, où déjà des fouilles, exécutées en 1769, avaient fait découvrir « les restes d'une ancienne salle de « bains avec hypocauste, le tout entremêlé de briques creuses ayant « formé les bouches de chaleur, et de corniches de chapiteaux et « de colonnettes de marbre ayant fait partie d'un établissement

« grandiose (1). » A quelque temps de là, un autre archéologue signale en ces termes les résultats des découvertes faites dans la rue Mazelle : « Des débris nombreux, que la pioche des travailleurs vient de rencontrer le long de la *rue Mazelle*, me semblent, dit M. Abel, apporter des matériaux importants et inattendus pour compléter l'histoire de l'art et de notre cité en particulier. Ils nous paraissent donner, sans efforts, la clef de cette importante voie de communication. » Puis il décrit ces découvertes et il disserte sur l'origine du nom de la rue Mazelle, qu'il fait venir de l'ancien *macellum* romain dont on retrouve en cet endroit les majestueux débris. Des travaux exécutés sur les ruines de l'hôtel Fabert, pour créer une promenade publique auprès de la préfecture, produisent des trouvailles d'antiquités, monnaies, bagues, fragments de poterie et d'amphores, médailles de rois de France, etc., que décrit une note du Bulletin de la Société d'archéologie (2). Toutes ces exhumations, et beaucoup d'autres que nous passons sous silence, sont dues aux travaux qui ont renouvelé le pavage de la plupart des rues de Metz et qui les ont sillonnées d'aqueducs souterrains. Ces fouilles ne dureront pas toujours, et il faut s'attendre à voir ce mouvement se ralentir ; mais il importait de signaler l'impulsion qu'elles ont donnée dans ce pays aux études archéologiques.

La reconstruction et la restauration des églises, à Metz ou dans les environs, a attiré l'attention des savants messins sur une autre partie de la science archéologique. Ainsi les travaux de restauration et de décoration, exécutés récemment dans l'église Sainte-Segolène de Metz, ont provoqué la publication, dans la deuxième livraison des Mémoires de la Société d'archéologie, d'une savante notice sur cette église, par M. Huguenin, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, déjà connus par d'importantes études sur Metz et l'Austrasie. A l'occasion de travaux semblables accomplis dans l'église de Sillegny, village du département de la Moselle, où se trouvent de curieuses peintures murales, M. l'abbé Schnabel, curé de cette paroisse, a donné une longue et intéressante description de ces peintures dans un rapport qui a été lu à la Société d'archéologie et d'histoire, dans sa séance du 10 juin 1858. La réparation des peintures de l'église de Saint-Eucaire à Metz, la pose de nouvelles verrières sorties des ateliers de M. Maréchal et destinées à la décora-

(1) Rapport de M. Pètre, *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéol. de la Moselle*, 1<sup>re</sup> année, p. 13.

(2) 1<sup>re</sup> année, p. 29.

tion de l'église de l'Assomption ou de Notre-Dame, témoignent encore du goût du public messin pour la conservation de l'art ogival et de son système d'ornementation. Enfin l'attention des archéologues de cette ville est vivement excitée par les travaux de restauration intérieurs et extérieurs, exécutés par M. Racine dans la magnifique cathédrale de Metz, et les projets de dégagement de sa façade et de ses flancs, indignement obstrués et masqués par des constructions parasites, provoquent entre l'architecte et les savants des échanges de notes et des discussions qui remplissent, non sans utilité, bien des pages des Mémoires et des Bulletins.

On le voit, si le sol du pays messin offre une riche moisson archéologique, il ne manque pas d'ouvriers pour faire la récolte. D'un autre côté, la mine historique, bien autrement féconde et inépuisable, est aussi exploitée avec activité et ardeur, et nous avons à signaler de nombreux et intéressants Mémoires publiés à Metz sur l'histoire et les institutions locales. M. G. Humbert a inséré dans les Mémoires de l'Académie impériale de Metz (1) une dissertation intitulée : *Du régime nuptial des Gaulois*. Sans doute la question n'est pas particulière aux anciens Médiomatriks, mais elle les concerne comme toutes les autres tribus gauloises, et elle ne nous est pas non plus étrangère, puisqu'il s'agit de savoir si notre régime matrimonial de droit commun est d'origine celtique, si le principe de la communauté de biens entre époux est une tradition de la coutume de nos ancêtres. On n'aurait pas de doute à ce sujet si l'on pouvait déterminer certainement le sens du court passage des Commentaires de César (l. VI, chap. 19), qui pose la question ; mais c'est sur quoi il a été jusqu'ici impossible de s'entendre. M. Humbert a son système d'interprétation, qu'il oppose à celui de ses devanciers, et d'où il résulte que le régime nuptial des Gaulois différerait profondément de notre communauté et qu'il n'en peut être considéré comme la source et le point de départ. Cette conclusion est en contradiction avec plus d'une opinion bien accréditée ; nous ne pouvons ni l'approuver ni la rejeter, nous la signalons seulement au lecteur en le renvoyant au Mémoire où elle est savamment et fort nettement établie. Je trouve encore dans le même volume une *Dissertation sur l'origine des sceaux et sur leur usage, principalement dans l'évêché de Toul*, par M. Dufresne, laquelle est un résumé clair et méthodique des travaux des principaux auteurs, dom Mabillon, dom de Vaines, des Bénédictins dans leur Diplomatique, Lemoine et M. Na-

(1) XXXIX<sup>e</sup> année, 1858-1859, p. 407.

talis de Vailly, qui ont composé des traités complets sur tout ce qui est relatif à l'origine, à l'emploi, à la forme et à l'usage des sceaux. C'est un bon précis servant d'introduction et de préparation à la connaissance de la sigillographie en général.

La Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle a publié dans ses Mémoires (1) un morceau intitulé : *Histoire du rite de l'Eglise de Metz*. C'est un extrait du mandement de Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, en date du 3 mai 1859, qui contient l'histoire du rite religieux de cette Eglise, avec l'indication des sources où les documents ont été puisés, et qui constitue, sous sa forme résumée, un chapitre fort instructif et très-intéressant de l'histoire ecclésiastique de ce diocèse. On sait que Metz a été, au temps des deux premières dynasties de nos rois, le siège d'une célèbre école de musique religieuse. Le mandement de l'évêque actuel de Metz, composé à propos du rétablissement de la liturgie romaine dans ce diocèse, présente de curieux détails sur la splendeur des cérémonies du culte dans l'ancienne capitale de l'Austrasie, et démontre qu'il la devait à sa conformité avec la liturgie romaine, qui s'y était conservée depuis le huitième siècle jusqu'en 1779, époque où le cardinal de Montmorency-Laval y introduisit le bréviaire et le missel parisiens. Le rétablissement de cette liturgie n'est donc pas une révolution, mais une restauration qui ramène la célébration du culte à sa pureté primitive. A côté de ce travail sur l'histoire ecclésiastique de cette contrée, mentionnons une remarquable étude hagiographique insérée dans le même recueil et portant pour titre : *Essai historique sur la vie de la bienheureuse princesse Marguerite de Bavière, palatine du Rhin, fille de l'empereur Robert III, épouse de Charles II, duc de Lorraine, morte à Sierck, en odeur de sainteté, le 27 août 1434*. Ce travail est de M. l'abbé Curicque, curé de Buding, qui a su traiter ce beau et noble sujet avec l'onction touchante qui caractérise le prêtre et la forte érudition qui convient à l'historien.

## II

Les recueils que nous analysons contiennent encore d'autres travaux, tous relatifs à l'histoire proprement dite de la ville de Metz. J'en ai réservé l'examen pour la seconde moitié de cet article, parce qu'ils doivent en former sans contredit la partie la plus importante et la plus curieuse. J'y trouve, en effet, la matière d'un

(1) Année 1859, p. 36.

résumé de l'histoire générale de la ville de Metz, depuis ses origines jusqu'au moment où elle perd son indépendance en venant s'absorber dans l'unité de la monarchie française. Le sujet est peu connu, mais digne de l'attention de ceux qui aiment les études sérieuses. Je vais en esquisser les principaux traits d'après les travaux des savants messins, si versés dans l'histoire de leur patrie, qui méritent bien, du reste, l'application pieuse avec laquelle ils la cultivent. Voici les titres des notices et dissertations auxquelles j'emprunte cet aperçu rapide des principales vicissitudes de l'histoire de la ville de Metz. Dans les Mémoires de l'Académie impériale de Metz : 1° *Notice sur deux chroniques messines des quinzième et seizième siècles*, par M. A. Prost ; 2° *Création des notaires royaux dans la ville de Metz ; Suppression des amans ou notaires du pays messin*, 1552, 1728, par M. F.-A. Chabert ; 3° *Recherches historiques sur les origines de la commune de Metz*, par M. Ch. Abel. Dans les Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle : 1° *de l'Origine de l'intendance dans les trois Evêchés*, par M. A. Dufresne ; 2° *Etudes historiques sur les ordonnances publiées à Metz en 1555*, par M. Cailly ; 3° *Histoire des anciennes Sociétés savantes du pays messin*, par M. Abel ; 4° *Siège de Metz par Frantz de Sickingen en 1518*, par M. de Bouteiller.

César qui, dans ses Commentaires, parle plusieurs fois des *Mediomatriks*, n'y fait pas une seule fois mention de *Divodurum*, qui déjà devait être leur cité capitale. Ce nom apparaît pour la première fois dans Tacite, qui l'appelle *Oppidum Mediomatricorum*, et qui nous apprend qu'elle était alliée des Romains, *socia civitas*, tandis que la cité des Trevires, Trèves, se compromettait par ses défections. Aussi *Divodurum* fut comblé de faveurs et reçut tous les avantages que l'intelligente et libérale domination de Rome aimait à laisser aux peuples assujettis. « C'est-à-dire elle fut érigée en *municipe*, dit M. Abel (1) dans ses recherches historiques, nommant ses magistrats, *seviri*, ses scribes, *augustales*, ses percepteurs ou *tabularii*, ayant son conseil propre formé par le dixième de la population, ses *décursions*, et recrutant dans son sein son sénat, qui, avec les *décursions*, formaient la curie de la cité ou l'ordre ; c'était la partie délibérante de la cité, les *seviri* en constituaient la partie active. La cité de Metz avait en outre sa milice propre chargée de sa défense, et des fonctionnaires subalternes chargés de son approvisionnement et de sa salubrité. Tous les intérêts de la municipalité messine étaient

(1) *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, XL<sup>e</sup> année, p. 340.



donc sauvegardés et l'administration locale jouissait, dans ces limites, de la plus grande indépendance. D'autant plus facilement, que les municipes n'avaient point à s'inquiéter de la marche du gouvernement, de la politique, comme nous dirions aujourd'hui. Ils ne connaissaient l'existence de l'administration impériale que par la présence dans leurs murs d'un agent supérieur, préfet du prétoire, président ou comte, qui était l'homme du gouvernement chargé de transmettre à qui de droit les ordres qui lui étaient adressés pour les impôts, les mouvements de troupes, le passage des empereurs. Trèves eut un préfet du prétoire, *Divodurum* n'eut qu'un président, *praeses*, pour chef impérial, mais le plus souvent, sans doute, un *comes* chargé de suppléer le président. »

La situation de Metz resta la même pendant toute la durée de l'empire romain, c'est-à-dire qu'elle continua à jouir de cette liberté intérieure que le gouvernement des empereurs, tout absolu qu'il était, laissait sagement aux peuples soumis; et l'histoire n'a à signaler dans sa constitution d'autre changement que l'établissement du *defensor plebis*, qui fut décrété en 365 par une loi de Valentinien I<sup>er</sup>, et qui eut pour résultat d'investir presque tous les évêques des Gaules d'une influence souveraine dans leurs cités. Cette mesure venait à propos au moment où l'empire allait succomber sous les coups des barbares et laisser les peuples sans défense contre l'invasion. Les évêques qui survécurent au naufrage de la société politique se trouvèrent investis du protectorat des cités, que leur ascendant préserva plus d'une fois de la dévastation. La condition de la ville de Metz ne fut pas sensiblement modifiée par la révolution qui substitua dans les Gaules la domination des Francs à celle des Romains. « Les Francs se présentèrent en conquérants, mais non en ravageurs, dit M. Abel; les anciens habitants restèrent Romains par les mœurs. Clovis compléta son système de conquête et de gouvernement en laissant les Gaulois se régir par leurs anciennes lois. Ce prince habilement politique ne déplaça aucune institution. Les rois francs respectèrent la cité municipale de Metz. Bien mieux, ils en firent la capitale du royaume de l'Est, l'*Ostrich*, nom que l'on a latinisé en Austrasie. Childéric II y frappa une monnaie portant en légende ces mots significatifs : CIVITAS . METTIS, qui indiquent formellement la conservation du titre et du droit de cité à la ville de Metz. Cette indication est fournie, en outre, par les monnaies de Childéric III, de Théodebert, qui portent : METTIS . C, et par d'autres monétaires de la dynastie mérovingienne, qui sont plus explicites et qui portent : CIVITATE METTIS. »

Il est bien constaté qu'au dixième siècle Metz avait traversé toute la période des invasions barbares en conservant son indépendance municipale, malgré quelques changements de détails qui avaient substitué les rachimbourgs, ou *boni homines*, aux anciens curiales, les scabins aux rachimbourgs et le législateur à l'ancien défenseur de la cité. Tous ces magistrats ainsi que l'évêque continuaient à recevoir leur dignité de l'élection populaire, et le pouvoir central restait représenté, comme dans les derniers temps de l'empire, par un comte nommé par le roi. Cet état de choses ne changea pas lorsque Metz se vit obligée, en 924, d'ouvrir ses portes à Henri l'Oiseleur et de changer de nationalité pour se voir réunie au corps germanique reconstitué bientôt par Othon-le-Grand. Devenue la capitale du duché de Mosellane, honneur qu'elle partageait avec la ville de Trèves, elle continua à être régie par son corps municipal, sous la présidence du comte, représentant de l'empereur.

Toutefois l'incorporation de Metz à l'Allemagne devait amener entre la cité et le souverain des conflits qui ne s'apaisèrent jamais entièrement et qui finirent par la rupture de Metz avec l'empire. Ils commencèrent à l'occasion de l'intronisation sur le siège de Metz d'un évêque nommé Benoit, qu'Henri l'Oiseleur avait désigné de sa propre autorité en violant les prérogatives de la cité, qui avait joui jusque-là du droit d'élection. Les Messins se soulevèrent contre l'évêque Benoit, qui fut forcé d'abdiquer, et ils allèrent choisir, dans la puissante famille des comtes de Bar, un autre évêque, qui fut Adalbéron <sup>1<sup>er</sup></sup>. Ils croyaient par là s'être assuré une protection, ils n'avaient fait que préparer à leur insu l'affaiblissement de leurs libertés. L'élection d'Adalbéron ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de la cité de Metz, celle de la domination épiscopale qui grandit rapidement, à la fois au préjudice de l'autorité de l'empereur et des prérogatives municipales. L'étude de la numismatique a constaté qu'Adalbéron <sup>1<sup>er</sup></sup> avait reçu d'Othon <sup>1<sup>er</sup></sup> ou s'était attribué le droit de battre monnaie. Toutefois, dans l'origine, l'accroissement de la puissance des évêques de Metz a pour cause l'opposition courageuse qu'ils opposent aux prétentions des empereurs d'Allemagne. Ils reprennent contre eux l'ancien rôle de défenseurs de la cité, et ils acquièrent une popularité qui les met en état d'empiéter bientôt sur les vieilles libertés de la bourgeoisie messine. Tant qu'il s'agit de résister en commun contre les empereurs, l'union subsiste entre les évêques et la cité, et ils réussissent par leur accord à déjouer les tentatives du redoutable Frédéric II Barberousse. Mais quand l'évêque Bertram porte atteinte à la liberté des élections municipales,

en 1180, la bourgeoisie engage avec lui et ses successeurs une lutte qui devait se terminer à la fin du treizième siècle par le triomphe du régime républicain.

Ce triomphe, la bourgeoisie le dut à l'habileté avec laquelle elle sut concerter ses efforts. Dès le commencement de ces conflits, on voit plusieurs citoyens messins, *cives Metenses*, se mettre à la tête du mouvement et prendre les surnoms des quartiers dont la population se groupe autour d'eux, de Port-Sailly, de Porte-Muselle, d'Oultre-Seille, de Juifrué, de Saint-Martin. C'est ainsi qu'ils se font la souche de cinq familles ou associations aristocratiques qui devinrent très-puissantes, et jouèrent un grand rôle dans l'histoire de Metz sous le nom de *paraiges*. C'est à cette forte organisation, qui rappelle par certains traits celle des *gentes* de l'ancienne Rome, qu'il faut attribuer le double abaissement, à Metz, de la puissance des comtes impériaux et des évêques, qui avaient, pendant si longtemps, prétendu à la souveraineté sur cette ville. En 1225, les Messins forcèrent Jean d'Apremont, leur évêque, à se désister de la prétention qu'il avait eue de s'attribuer le titre de comte de Metz, devenu vacant par l'extinction de la maison d'Asbourg, qui était depuis longtemps investie de ce fief impérial. Le traité de paix qui mit fin à cette lutte annulait toutes les prétentions des évêques et des autres seigneurs à la suzeraineté de Metz. Les évêques conservèrent seulement le droit de battre monnaie; ils le cédèrent aux Messins en 1292.

« On peut dire, ajoute M. Abel en terminant l'étude que nous venons de résumer, on peut dire que dès lors la république de Metz était constituée. Et, comme les républiques romaines et grecques, celle de Metz eut ses jours d'agitation. En 1283, les corporations ouvrières réclamèrent une république démocratique et sociale, se plaignant de n'avoir qu'une république aristocratique. Enfin, en 1405, Metz fut régi, pendant une année, démocratiquement, et la cité y gagna une charte fort curieuse, connue sous le nom du *Grand Atour*. Mais nous n'avons pas à faire l'histoire de la république messine; ce serait donner une nouvelle édition des travaux de MM. Bégin, Huguenin, de Saulcy, Worms et Viville. Il nous suffira de faire remarquer qu'après des luttes séculaires, pour recouvrer les libertés municipales que lui avaient données les Romains, la bourgeoisie messine usa de son indépendance dans toute sa plénitude. Elle fit des traités de paix, de guerre, établit des règlements, disposa des amendes, rendit justice au civil, au criminel, statua sur les impôts, fit des levées de milice, paya des soldoyeurs, scella ses chartes d'un

grand sceau, d'un sceau aux causes, d'un sceau secret, frappa monnaie à son coin, eut sa jurisprudence, ses lois, son drapeau, ses armoiries. Metz ne paya pas d'impôts aux empereurs, mais seulement des dons de joyeux avènement. Pendant trois siècles, notre cité n'a point cessé de jouir des prérogatives de ville libre impériale, prérogatives qui eurent la sanction des empereurs à plusieurs reprises, notamment celle de Rupert, en 1404, de Sigismond, en 1434, de Frédéric, en 1458, de Maximilien, en 1492, et enfin de Charles-Quint, en 1521. »

Au moment où Charles-Quint donnait une dernière consécration à l'antique indépendance de la cité messine, nous la voyons travaillée au-dedans par ces agitations et ces désordres qui sont ordinairement l'indice d'un changement nécessaire et prochain dans la constitution d'un Etat. De tout temps l'histoire des républiques a été singulièrement orageuse. Celle de Metz n'a pas échappé à cette loi générale, et ses troubles intérieurs l'ont peu à peu jetée dans une anarchie qui devint le signe avant-coureur de sa décadence et de sa chute. M. Prost, dans sa notice sur deux chroniques messines (1), et M. de Bouteiller, dans son récit du siège de Metz par Frantz de Sickingen, en 1518 (2), nous font connaître deux épisodes caractéristiques qui nous révèlent la situation anarchique de Metz dans la première moitié du seizième siècle. Les deux chroniques dont il s'agit dans le travail de M. Prost sont celle de Jacomin Husson, qui s'étend de 1113 à 1518, et celle de N... le Gournaix, qui lui fait suite et qui va de 1518 à 1530. L'auteur de cette dernière chronique est à peine connu ; mais il était fils d'un personnage important dans la ville de Metz, de François le Gournaix, l'un des chefs de l'aristocratie messine au seizième siècle, et dont M. Prost nous représenta l'arrogance et la turbulence de la manière la plus vive et la plus saisissante. Ce François le Gournaix, qui eut quatre femmes et vingt-huit enfants, se trouva engagé avec ses fils et ses gendres dans des querelles et des procès qui suscitèrent des troubles violents dans la république. Condamné à différentes reprises par la justice de sa patrie, l'obstiné vieillard refuse de se soumettre, méconnaît l'autorité des lois, résiste aux agents chargés de leur exécution et parvient à tenir en échec le gouvernement messin, trop faible pour courber sous une obéissance commune quelques têtes altières et puissantes qui le bravent impunément. Or François le

(1) *Mém. de l'Acad. imp. de Metz*, XL<sup>e</sup> année, 1858-1859, p. 215.

(2) *Mém. de la Société d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, année 1858, p. 96.

Gournai n'était pas seul à donner ces tristes exemples : d'autres seigneurs, et quelquefois de simples bourgeois, ne reculaient pas non plus, dès qu'ils étaient irrités et mécontents, à s'engager dans des luttes semblables avec l'autorité et les lois de la république. On pourrait multiplier les récits de ce genre en consultant les chroniques contemporaines et surtout celle de Philippe de Vigneulles, ce fidèle et vivant tableau de la situation de Metz à cette époque. Mais à quoi bon insister sur ces scènes d'injustice et de violence? « Elles ne nous apprendraient rien de nouveau, dit M. Prost, sur la licence qui régnait alors au sein de l'aristocratie messine et sur les tristes présages qu'on pouvait dès lors en tirer touchant la décadence et la chute prochaine de l'Etat. »

L'intéressant épisode du siège de Metz par Frantz de Sickingen offre des faits analogues et conduit à des conclusions semblables. Ici, c'est un simple bourgeois qui se met en opposition avec la cité et qui devient la cause d'une guerre qui livra tout son territoire à une affreuse dévastation. « Dès 1512, dit M. de Bouteiller, un bourgeois de Metz, nommé Pierre Burtaux, dit Jouffroy, homme peu considéré et généralement détesté pour son caractère agressif et turbulent, avait cherché querelle au gouvernement de la cité au sujet d'un héritage dont il se disait frustré au bénéfice du trésor public..... Désespérant de faire réussir ses prétentions en s'adressant à l'équité de ses concitoyens, il avait cherché à les leur imposer par des influences étrangères, et il s'était mis successivement sous la protection de plusieurs seigneurs, qui, finissant par voir que sa cause était évidemment mauvaise, avaient cessé de le soutenir. Dès lors, ce perfide citoyen, ne rêvant plus que vengeance, avait entrepris de la réaliser au moyen de ses propres forces. Il s'était associé à plusieurs *mauvais garçons routiers et coureurs d'aventures*, au moyen desquels il avait fait mille maux à la cité de Metz, et particulièrement à son commerce, qui était sa principale condition d'existence et de prospérité. On peut lire dans Philippe de Vigneulles combien ces brigands exerçaient consciencieusement leur industrie, enlevant les marchandises et l'argent, emmenant les chevaux et mettant même les conducteurs à rançon. »

Bientôt Burtaux sut intéresser à sa cause quelques-uns des seigneurs qui résidaient dans les châteaux situés sur les sommets des Vosges ou des collines de la forêt Noire. Il se déclara le vassal de l'un d'eux, Philippe Schlucterer, comte d'Effenstein, et devint de plus en plus redoutable aux Messins, qui, après avoir vainement invoqué la justice de la chambre impériale, résolurent de se débar-

rasser eux-mêmes de leurs ennemis en mettant à prix la tête de Burtaux et de Schlucterer. La sentence fut exécutée seulement en ce qui concerne Burtaux, qu'un Messin assassina dans le château de Schlucterer pour gagner la somme promise. Ce meurtre fut le signal d'un soulèvement général parmi la noblesse des Vosges, du Palatinat et des bords du Rhin. Elle accourut en foule pour se ranger sous la bannière du vaillant Frantz de Sickingen, ami et cousin de Schlucterer, qui se trouvait à son château au moment où Burtaux y avait été tué et qui se déclara le vengeur des droits de la noblesse allemande, violés par cet attentat commis dans la demeure et presque sur la personne de son parent. Il eut bientôt sous ses ordres une armée qui s'éleva jusqu'à 30,000 hommes, tant cavalerie que fantassins, attirés par l'espoir du pillage des riches campagnes et de l'opulente cité de Metz. Les campagnes leur furent en effet livrées à discrétion jusqu'aux murs de la ville, qui vit l'ennemi s'avancer jusque sur la colline de Désirémont, où est maintenant le fort Belle-Croix, et qui ne fut préservée des horreurs d'un siège que par la médiation du comte d'Helmstadt, ami de la cité. Il réussit à apaiser Frantz de Sickingen, qui accorda aux Messins une paix qu'ils payèrent chèrement et qui ne fut qu'un désastre de plus, après tout ce qu'ils avaient souffert dans cette courte guerre, où la république messine, déjà sur son déclin, reçut une bien funeste atteinte.

Cependant Charles-Quint avait résolu de faire cesser l'état d'anarchie dans lequel s'agitait depuis des siècles le corps germanique, en essayant, à l'imitation des rois de France, d'y restreindre les libertés locales qui y entretenaient le désordre et d'y faire triompher le principe de l'unité monarchique. Il échoua dans cette tentative devant la résistance de la ligue protestante, étroitement unie aux rois de France, qui travaillaient à entretenir en Allemagne un ordre de choses politique et religieux qu'ils proscrivaient de leurs Etats. Metz, avec Toul et Verdun, fut le prix dont l'opposition allemande paya le secours qu'elle recevait de la France, et cette cession fit entrer l'histoire de Metz dans une phase nouvelle qui changea ses conditions d'existence plus que ne l'avaient fait les révolutions de quinze siècles, et dont les deux Mémoires de MM. Cailly (1) et Chabert (2) nous révèlent toute l'importance. « Metz, ville libre impériale et considérable dans la confédération germanique, dit M. Cha-

(1) *Mém. de la Société d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, année 1858, p. 47.

(2) *Mém. de l'Acad. imp. de Metz*, XL<sup>e</sup> année 1858-1859, p. 243.

bert, avait été obligée, pour ne pas tomber au pouvoir ambitieux de Charles-Quint, d'appeler la France à son aide. Fière de son indépendance, l'antique cité n'avait entendu concéder aucun droit de souveraineté en se mettant sous la protection d'Henri II (1552). Mais la politique habile et persévérante de ce prince sut enlever d'abord à la ville l'élection de ses officiers. » Ce n'était point par un mouvement unanime que la population de Metz s'était laissé entraîner à rompre ses liens avec l'empire pour se rattacher à la France. Si les chefs de la république s'y portèrent par mécontentement ou par ambition, le gros du peuple s'y refusa d'abord par instinct. « L'événement qui remet la cité aux mains d'Henri II, dit M. Cailly dans sa curieuse étude sur les ordonnances de 1555, ne paraît pas avoir eu l'assentiment du peuple, de ces hommes qui, en dehors des parages, en dehors de ces familles patriciennes ou bourgeoises, divisées par l'intérêt, par le désir de se surpasser mutuellement, et déjà par les ressentiments religieux, pouvaient voir avec indifférence s'accomplir l'entrée de l'armée du connétable de Montmorency dans une place où ils n'avaient guère d'intérêt à suivre un pouvoir plutôt qu'un autre. Nos chroniques ne nous disent-elles pas, en effet, qu'au moment où les maréchaux de camp Tavannes et Bordillon furent parvenus, malgré les bourgeois qui voulaient à chaque instant laisser tomber la herse, à faire entrer dans Metz 1,500 hommes d'élite rangés sous une seule enseigne, le capitaine qui commandait à la porte Serpenoise, par laquelle se faisait le passage des Français, lança à la tête du sieur de Tavannes les clefs de la ville qu'il tenait à la main? Ce trait suffit à lui seul pour faire connaître l'impression fâcheuse que produisit la vue des troupes étrangères dans la ville. Les événements qui bientôt suivirent l'occupation de la cité par l'armée de Henri II ne furent pas de nature à calmer ce mécontentement. »

D'abord Metz se vit investie par Charles-Quint, et elle eut à souffrir les rigueurs du siège mémorable où elle fut défendue par le duc de Guise, secondé par l'élite de la noblesse française plutôt que par le courage et le concours des habitants. Ensuite elle se trouva plongée dans un état de désordre et d'anarchie plus complet et plus profond que celui que nous avons décrit plus haut, et qui favorisa singulièrement la substitution de l'autorité royale aux anciens pouvoirs locaux de la république messine tombée alors en pleine dissolution. Le maréchal de Vielleville, gouverneur de Metz au nom du roi de France, sut profiter des circonstances au milieu desquelles se trouvait la ville, en agissant avec beaucoup d'énergie et

d'à-propos. En même temps qu'il réprimait les violences des fauteurs de désordre dont elle était remplie, il enlevait à ses magistrats la jouissance des prérogatives qu'ils possédaient depuis les premiers siècles de l'empire romain, et Metz reconnaissait, avec douleur, qu'elle s'était laissé imposer un maître. « C'est à partir de ce moment, dit M. Cailly, que la cité va perdre ses anciens droits de ville libre impériale et laisser sa couronne souveraine devenir l'un des fleurons de la couronne de France. »

Tous les auteurs de droit ancien reconnaissent cinq droits comme étant essentiellement attachés à l'exercice de la souveraineté. Ces droits sont : 1° faire des lois ; 2° rendre la justice en dernier ressort ; 3° être arbitre de la paix ou de la guerre ; 4° créer des officiers ; 5° faire battre monnaie. Dès son début, l'occupation française avait sinon détruit complètement, au moins singulièrement amoindri les trois derniers de ces droits. Mais ce ne fut qu'en 1555 qu'elle porta la première atteinte au droit d'édicter des lois et à celui de rendre la justice en dernier ressort, en promulguant les ordonnances qui forment le sujet de l'intéressante étude de M. Cailly. Jusque-là les Messins avaient exercé eux-mêmes le droit de justice souveraine, qui était attribué au maître-échevin, à son conseil et aux treize, sans qu'on pût les traduire à la chambre impériale de Spire, ni par-devant aucun autre juge, pas même devant l'empereur. « C'était cette justice, appliquant les lois de la cité, dit M. Cailly, qu'il s'agissait de faire abandonner aux Messins pour l'attribuer au roi. »

Ce fut pour préparer ce grand changement que le gouvernement français fit publier, en 1555, sous le nom du maître échevin, de son conseil et des treize, les fameuses ordonnances de justice et de police qui attribuaient au président royal, M. de L'Aubespine, la connaissance des différends entre les bourgeois et leur jugement après débats sommaires. Les coutumes et l'ancienne juridiction messine n'étaient point violemment abolies ; elles continuèrent à subsister pendant plus d'un siècle : mais, battues en brèche par la double concurrence des lois et des magistrats royaux, elles tombèrent peu à peu en désuétude, non sans laisser de vifs regrets dans les cœurs de ceux que l'ordre dont ils jouissaient sous les auspices du pouvoir royal ne pouvait consoler de la perte de la turbulente liberté d'autrefois. En 1633, à l'époque de la création du parlement de Metz, ces regrets sont encore si présents et si vifs, et l'attachement à l'ancien droit de justice encore si fort, que les trois ordres de la cité protestent hautement contre cette introduction définitive de la justice



française dans leurs murs, alléguant qu'ils étaient fondés en titres solennels et authentiques, et en possession publique et paisible de plus de trois cents ans, d'avoir et tenir dans leur ville deux degrés de juridiction composés de leurs propres habitants : réclamation fondée si l'on veut, mais fort inutile en présence des progrès toujours constants et si légitimes du pouvoir qui introduisait dans la société un esprit d'ordre et de justice que la république de Metz était, au moment de sa chute, dans l'impuissance de concevoir et de réaliser.

Une révolution n'est achevée que quand elle a chassé de toutes ses positions le principe qu'elle est appelée à renverser et introduit partout le triomphe de celui qu'elle invoque. Celle qui s'accomplissait alors en France avait pour but de remplacer le régime de liberté locale, qui avait dominé au moyen âge, par l'action souveraine et absolue de la royauté, et elle ne devait s'arrêter qu'après l'avoir atteint. Ce n'est pas ici le lieu de se prononcer sur la question de savoir si elle l'a dépassé ; à cet égard, elle a pu mériter le reproche qu'on est presque toujours fondé à adresser à tous les grands mouvements des choses humaines, qui rarement s'effectuent avec la sagesse désirable, et savent rester dans la juste mesure. Mais si réellement le progrès royal a excédé et dépassé certaines limites qu'il aurait dû respecter, on ne peut méconnaître qu'il l'a fait avec une sage lenteur et qu'il n'a opéré ses changements et ses réformes qu'avec le concours du temps et le contrôle de l'expérience. Bien éloignée en cela de l'esprit révolutionnaire qui préside aux mouvements politiques et sociaux de l'Europe moderne, et qui balaye en quelques mois, en quelques jours, les trônes et les dynasties, la vieille royauté accomplissait patiemment son œuvre, et nous la voyons, dans l'histoire de Metz, employer près de deux cents ans à opérer la création des notaires royaux dans cette ville et la suppression des anciens notaires du pays Messin. Cette petite et lente révolution qui complétait, sur un point spécial et restreint, celle qui substituait partout l'autorité royale aux prérogatives de la cité, se trouve renfermée, dans la notice curieuse que lui consacre M. Chabert, entre les deux dates extrêmes et éloignées de 1552 et de 1728.

Dès 1552, on voit le pouvoir royal introduire ses fonctionnaires dans la ville de Metz et les mettre en concurrence avec tous les officiers et agents municipaux. « Deux notaires, nommés par le monarque, dit M. Chabert, eurent pour mission apparente de dresser les actes intéressant les gens qui faisaient partie de la garnison, et de recevoir les procurations dont on faisait usage ailleurs qu'à Metz.

Mais ces nouveaux écrivains, s'inspirant du véritable rôle qu'ils devaient être appelés à remplir dans un délai très-rapproché, accrurent rapidement le cercle de leurs attributions. Ils rédigèrent même, peu de temps après leur création, des actes concernant les habitants seuls, et furent soutenus dans cette voie, tant par le président royal, M. de L'Aubespine, homme d'une haute capacité et d'une grande finesse, que par ses successeurs, MM. de Senneton et Viart. »

Cette création attaquait dans ses droits et prérogatives la corporation des amans, ou notaires municipaux, qui devait son origine à un évêque du douzième siècle, Bertram, qui, en nommant deux prud'hommes chargés de garder dans un coffre placé près de l'église les actes rédigés par les parties et d'en garantir l'existence et l'authenticité, s'était inspiré des traditions de l'ancien droit municipal des Romains. Le nom qu'on leur donna fut également une réminiscence : ils furent appelés *amanuenses*, mot qui, dans la basse latinité, désignait le rédacteur de l'acte passé devant le défenseur de la cité et la curie. Le corps des amans du seizième siècle, se sentant menacé par la concurrence des notaires royaux, commença par se reformer, pour se mettre en état de la soutenir et de la surmonter, et se donna une nouvelle constitution, dont l'innovation la plus importante est celle d'un contrôle et d'une surveillance qui établit entre les membres de la confrérie une solidarité analogue à celle que le notariat de nos jours doit à l'institution des chambres de discipline. Malgré ces louables efforts, les amans voyaient décliner tous les jours leur importance, et la justice royale restreignait de plus en plus leurs attributions. L'établissement du parlement de Metz leur porta le dernier coup. Toutefois on ne les supprima pas encore, et l'on voit jusqu'en 1726 la corporation faire de courageux efforts pour se relever, et, soutenue des trois ordres de la cité et des échevins de l'hôtel de ville, réclamer avec persévérance le respect de ses droits et la suppression des notaires royaux. Mais la question fut enfin décidée par un arrêt du 23 mars 1728, où le conseil d'Etat se prononçait en faveur des notaires royaux et réduisait les amans à un état qui équivalait à la suppression de leurs corps. « Depuis cette époque, dit M. Chabert, les amans cessèrent toutes fonctions, et les magistrats n'ont plus donné de provisions de ces charges. » C'est ainsi que disparut le vieux notariat messin, dont le maintien, prolongé si longtemps après la conquête française, était une anomalie de plus en plus incompatible avec le principe de la prépondérance royale, qui avait enfin prévalu dans toutes les institutions civiles et politiques de la France.

L'histoire des anciennes Sociétés savantes du pays Messin, par M. Abel (1), nous montre encore un des résultats de cette action de la royauté française, dont l'influence n'était pas moins grande que le pouvoir et dont l'action pleine d'initiative pénétrait partout et donnait l'impulsion à toutes les manifestations de l'activité sociale. Au dix-septième siècle, au nom de la royauté et sous les auspices du grand ministre qui la représentait, il se produisit dans le monde une forme nouvelle d'organisation des travaux de l'esprit humain. L'Académie française fut fondée, et le corps qui devait rester le plus célèbre de toutes les associations de ce genre devint, avec le temps, le type de toutes les Sociétés qui se sont organisées partout pour travailler au progrès des lettres, des sciences et des arts et en assurer la diffusion. Metz attendit longtemps sans doute; mais au bout d'un siècle, à l'exemple de la capitale, elle se donna une Société littéraire et savante; elle eut son Académie, dont les débuts ne sont pas sans analogie avec ceux de l'Académie française. « Sans parti pris, insensiblement, dit M. Abel, les érudits messins avaient contracté l'habitude de se réunir dans la belle bibliothèque de M. de Lançon, vers 1750. Cet honnête magistrat, à l'inverse de plusieurs bibliomanes de ses contemporains, mettait, avec la plus grande générosité, ses livres à la disposition des travailleurs. Aussi ses panégyristes relevèrent-ils une de ses phrases habituelles : « Nous sommes riches en monuments pour écrire l'histoire de notre province, disait-il avec tristesse, mais pauvres en bonne volonté et surtout ennemis de la communication! » Les réunions devinrent assez fréquentes pour qu'on en vint à s'assembler une fois la semaine chez M. de Lançon. Là chacun apportait, l'un sa prose, l'autre ses vers, qui ses médailles, qui ses poteries. On lisait, on écoutait, on critiquait, on s'instruisait. Ces réunions donnèrent à un habitué du cercle littéraire de M. de Lançon l'idée de composer une véritable Société avec statuts et périodicité. Cet innovateur était un receveur des domaines, Dupré de Geneste, qui devait quelque temps après se faire recevoir avocat au parlement de Metz. Le 22 avril 1757, c'est-à-dire un siècle avant la création de la Société archéologique de la Moselle, tout ce qui s'occupait dans Metz de littérature, de science ou d'histoire, fut convoqué dans la salle de la bibliothèque du collège Saint-Louis (au fort Moselle) pour entendre un projet de règlement de Société scientifique et artistique, projet rédigé par Dupré de Geneste,.... et le 27 avril 1757, ces hommes

1) *Mém. de la Société d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, année 1858, p. 69

de bonne volonté déclarèrent se constituer définitivement en Société sous le nom de *Société d'études, sciences et beaux-arts*. Ainsi commença la Société qui est devenue depuis l'Académie impériale de Metz. En 1759, le duc de Bellisle, gouverneur des trois Evêchés, ayant accepté le titre de *protecteur* de la Société, sollicita pour elle, à la cour, le titre d'*Académie royale*, qui lui fut accordé par lettres patentes du parlement en juillet 1760. Dans le même temps, Metz voyait s'organiser dans son sein une autre Société dite *Société littéraire de Metz*, plus connue sous celui de *Société des Philathènes*, qui se recrutait principalement parmi les jeunes gens desireux à la fois de s'instruire et de se faire connaître, et parmi lesquels l'Académie trouva plus d'un futur membre, et plus d'un lauréat pour les prix qu'elle proposait. M. Abel fait l'histoire de ces concours de l'Académie royale de Metz, en indiquant les principales questions qu'elle a proposées depuis 1761 jusqu'à la révolution française, et qui presque toutes ont rapport à l'histoire et à l'économie politique et sont encore les mêmes dont on se préoccupe aujourd'hui. Parmi les lauréats, il cite Goetzmann, conseiller à la cour souveraine de Colmar, si connu par les Mémoires de Beaumarchais et couronné pour cette question : *Comment Metz est-elle passée sous la puissance des empereurs d'Allemagne ? En quel temps obtint-elle le titre de ville libre impériale ? Quel changement cela opéra-t-il dans l'administration de la justice ?* Rœderer, conseiller au parlement, plus tard procureur-syndic de la commune de Paris, couronné pour un travail sur le commerce de Metz ; Robespierre, alors jeune avocat à Arras, qui partagea avec Lacrosette le prix sur cette question : *Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable ? Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile ?* Enfin l'abbé Grégoire, curé d'Emberménil, avant d'être évêque constitutionnel de Blois, qui fut couronné sur la question de savoir s'il est *des moyens de rendre les Juifs plus utiles et plus heureux en France ?* Quand la révolution éclata, ce furent l'abbé Grégoire et Robespierre qui se montrèrent les plus acharnés à faire disparaître ces Académies dont ils disputèrent et méritèrent les récompenses. « Le 8 août 1793, dit M. Abel, l'abbé Grégoire, lauréat de notre Académie, monta à la tribune, et, à la face de la France, déclarait les Académies des institutions inutiles et en demandait la suppression par une série d'articles dont l'Assemblée nationale n'adopta qu'un seul, c'était celui qui disait dédaigneusement : « Toutes les Académies et Sociétés littéraires patentes par la nation sont supprimées. » Savez-vous quel était le motif

que donnait le rapporteur et qu'appuyait Robespierre, cet autre lauréat académique? Parce que ces Académies renfermaient les funestes germes d'une immoralité aristocratique. » Toutes les Académies succombèrent sous les coups de cette vertueuse indignation, mais pour se relever bientôt, quand le gouvernement réparateur du consulat se mit à reconstruire l'édifice de la France nouvelle avec les ruines que la révolution avait faites. Metz retrouva son Académie, qui est redevenue aujourd'hui Académie impériale, et qui, secondée de sa jeune sœur, la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, a repris les études locales commencées au siècle dernier et les poursuit avec une activité, une ardeur et un succès dont le compte rendu qu'on vient de lire est un fidèle et suffisant témoignage.

L. LACROIX,

Professeur d'histoire à la Faculté  
des lettres de Nancy.

NOTICE SUR LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES PUBLIÉS DANS LE RESSORT  
DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG PENDANT L'ANNÉE 1858.

(Suite) (1).

*Anatomie.*

Nous n'avons à signaler pour l'année 1858 qu'un petit nombre de communications faites à la Société des sciences naturelles.

M. Morel, l'auteur d'un Précis d'histologie humaine qui vient de paraître, et dont nous rendrons compte dans la Revue de 1859, a communiqué à cette Société, dans la séance du 5 janvier 1858, une *Note sur le développement du tissu fibreux* (2).

L'auteur signale dans cette Note deux modes de formation du tissu fibreux. Le premier se fait par allongement et soudure des cellules fibro-plastiques avec disparition du noyau. Les cellules sont rangées bout à bout, s'allongent, se soudent entre elles, et le noyau, de plus en plus comprimé, finit par disparaître; chaque série de cellules ne forme qu'une seule fibrille.

M. Morel a observé un autre mode de formation du tissu connectif dans une tumeur fibreuse de l'utérus : c'est la formation par métamorphose de noyaux libres. Dans certains endroits de la tumeur on voyait des amas de noyaux sphériques, granuleux. Sur d'autres points, ces mêmes noyaux s'allongeaient et se soudaient par leurs extrémités pour former une fibre unique pour chaque série longitudinale.

Dans la séance du 2 mars, M. Kœberlé a donné la description d'un *utérus double d'une conformation toute particulière*. L'utérus est bicorne; les cornes sont transversales et séparées jusqu'au niveau du tiers supérieur du col; plus loin, les deux cols sont adossés et séparés par une cloison. Il existe dans le vagin, à gauche et au-dessus du méat urinaire, un orifice qui conduit dans une cavité anfractueuse communiquant avec le col utérin gauche. Cette cavité est munie de deux culs-de-sac, dont l'un se prolonge le long du vagin en un canal filiforme qui représente probablement le canal de Gartner; l'autre cul-de-sac, élargi et arrondi, est peut-être une vésicule séminale embryonnaire.

(1) V. le présent volume, p. 19.

(2) Journal l'Institut, 1858, 28 avril, n° 1269

M. Ehrmann a mis sous les yeux de la Société de médecine (séance du 4 mars 1858) (1) un fœtus humain monstrueux appartenant au groupe des *dérodelpes*, c'est-à-dire double inférieurement, simple aux parties supérieures. M. Ehrmann a décrit en détail cette anomalie, non-seulement pour le squelette, mais aussi pour les organes intérieurs. Il y avait deux langues soudées entre elles, un seul pharynx, un seul œsophage, un estomac étranglé dans son milieu, un intestin double et une duplicité complète de l'appareil respiratoire. Le cœur, simple en apparence, offrait de curieuses anomalies dans la distribution de ses artères.

M. Lereboullet a cherché à expliquer ces anomalies par la fusion de deux embryons produits par deux germes distincts, mais rapprochés l'un de l'autre sur un seul blastoderme. La fusion est plus ou moins complète, suivant que la soudure s'est faite à une époque plus ou moins avancée du développement embryonnaire, et suivant le degré d'écartement des deux embryons.

Cette question des monstres doubles s'est aussi reproduite à la Société des sciences naturelles. Dans la séance du 4 mai, M. Lereboullet a annoncé qu'il avait de nouveau étudié *les monstruosité du brochet*. Sur 8,500 œufs provenant d'une fécondation artificielle, il a trouvé 85 monstres doubles et une foule d'autres anomalies. Toujours l'embryon double s'est produit par deux végétations de l'anneau blastodermique. Les deux embryons primitifs se soudaient l'un à l'autre dans une étendue plus ou moins grande, pour former tantôt des brochets à deux corps, tantôt des brochets à deux têtes. Il n'y a jamais eu qu'un seul vitellus.

### Zoologie.

Un fait qui se rattache à la duplicité monstrueuse est celui concernant la présence de deux vitellus dans l'œuf, phénomène qui n'est pas rare chez les poules. Dans la séance du 3 août de la Société des sciences naturelles, M. Kæberlé a fait part de ses observations sur *des œufs à double jaune* provenant d'une poule qui n'en pondait jamais d'autres. Les jaunes étaient le plus souvent adossés l'un à l'autre, jamais ils n'étaient soudés. Quant au germe, il affectait différentes positions dans chacun de ces œufs.

M. Kæberlé a fait, dans cette même séance, une autre communication relative à des *proglottis* de ténia entièrement stériles, c'est-

1) *Gazette médicale de Strasbourg*, 1858, n° 4, p. 77.

à-dire ne contenant que des œufs abortifs, analogues aux corpuscules calcaires des cysticerques; ces proglottis alternaient quelquefois avec d'autres qui étaient féconds.

Le même anatomiste a étudié avec soin l'organisation d'un ver intestinal de l'ordre des Nématoïdes, le *Cucullanus elegans*, et a communiqué ses observations à la Société des sciences naturelles dans la séance du 7 décembre 1858 (1). L'ovaire de ces helminthes, qu'on trouve en abondance dans les cœcums pyloriques de la perche, est rempli d'ovules, d'embryons et de fœtus à tous les degrés de développement. Ces œufs se produisent à la surface interne de l'ovaire, qu'ils tapissent comme un épithélium, sous forme de petits globules transparents dans lesquels apparaît plus tard un noyau central, la vésicule germinative. L'auteur a suivi le développement de ces œufs et étudié le mode de formation de l'embryon.

En comparant entre elles les écrevisses vendues sur les marchés de Strasbourg, M. Lereboullet a reconnu deux espèces différentes de l'espèce ordinaire et qu'il croit nouvelles.

Il les désigne sous les noms d'*Ecrevisse longicorne* (*Astacus longicornis*) et d'*Ecrevisse pallipède* (*Astacus pallipes*).

La première est facile à reconnaître à la longueur de ses antennes et à la force de ses pinces; elle est d'un vert sale, marbré de taches blanches ou grises. Elle se tient sous les pierres, dans les eaux courantes à fond caillouteux. La seconde espèce se reconnaît à ses pinces, qui sont blanches en dessous, tandis qu'elles sont rouges dans l'espèce ordinaire, et à d'autres caractères tirés du rostre. Elle habite les eaux tranquilles ou peu courantes, à fond vaseux. C'est à l'écrevisse pallipède qu'appartient la variété rouge qu'on pêche quelquefois aux environs de Strasbourg, mais qui est devenue rare. La variété bleue, assez commune, appartient à l'écrevisse fluviale ordinaire.

M. Sacc, de Wesserting, a inséré dans le *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation* deux Mémoires sur les chèvres; le premier, intitulé : *Essai sur les chèvres*, a paru en 1857; le second, en 1858, sous le titre suivant : *Examen des diverses opinions émises, et surtout des expériences faites sur l'histoire naturelle, l'acclimatation et l'utilité des chèvres d'Angora*.

Le premier de ces Mémoires est une histoire générale, une monographie du genre chèvre. Après avoir fait l'histoire de la chèvre

(1) Journal l'Institut, n° 1317 (30 mars 1858), p. 103



commune, l'auteur décrit les espèces connues de bouquetins, puis il passe aux chèvres domestiques, qu'il divise en quatre types : la chèvre commune, la chèvre d'Angora, la chèvre de Nubie et la chèvre de Cachemire ou du Thibet. Il émet l'opinion, partagée aujourd'hui par la plupart des zoologistes, que ces types dérivent d'espèces sauvages distinctes; d'après cette manière de voir, les types en question seraient des espèces et non des variétés.

M. Sacc donne des détails intéressants sur la possibilité d'acclimater les angoras et de leur faire produire plus de lait qu'elles n'en ont produit jusqu'à présent, circonstance importante qui amènerait pour l'éleveur des bénéfices réels.

Relativement à la chèvre de Nubie, l'auteur fait ressortir l'utilité qu'il serait possible d'en retirer comme chèvre laitière, à tel point qu'on pourrait la substituer à la vache, du moins dans les pays chauds.

Le travail de M. Sacc, qui a valu à son auteur une distinction flatteuse de la part de S. M. le roi de Wurtemberg, renferme en outre des détails sur les soins à donner aux chèvres, sur leurs maladies et sur les produits qu'elles fournissent. Il insiste sur la production du lait et fait remarquer que c'est l'animal qui en fournit le plus, relativement à la quantité de fourrage consommé.

Le second Mémoire de M. Sacc est une Note qui traite particulièrement de la chèvre d'Angora. L'auteur la regarde comme une espèce distincte de la chèvre commune, car il fait remarquer qu'on ne parvient pas à l'obtenir par le croisement, pas plus que les moutons mérinos. Sa conclusion est qu'il est nécessaire que la France arrive à élever cette chèvre précieuse, et on y parviendra en choisissant le sol et le climat qui lui conviennent. Pour atteindre ce but, il propose à la Société d'acclimatation de créer un troupeau de perfectionnement, et de primer les toisons les plus fines, les industriels qui fileront sur le continent avec des toisons indigènes et les mégissiers qui présenteront les plus beaux tapis d'Angora en laine.

Un autre travail du même auteur est relatif aux mœurs des marmottes, il est intitulé : *Note sur la marmotte des Alpes* et imprimé dans la *Revue et Magasin de zoologie*, année 1858.

On lit avec intérêt les détails que donne l'auteur sur les mœurs curieuses de ces animaux. M. Sacc cherche à établir que le sommeil hibernant est produit par l'énorme accumulation de graisse qui résulte d'une consommation prodigieuse de substances alimentaires. Il fait ressortir l'utilité que retirent des marmottes les pauvres habitants des montagnes, et montre qu'on pourrait les domestiquer et

les élever comme les lapins. « L'importation des marmottes, dit l'auteur, sur les sommités les plus élevées des Vosges, ainsi que dans les Pyrénées, augmenterait sensiblement la richesse de ces régions. »

### *Botanique.*

M. Schimper, correspondant de l'Institut, auteur de la *Bryologia Europæa*, avait présenté à l'Académie des sciences un *Mémoire pour servir à l'histoire naturelle des Sphaignes*, que ce corps savant a fait imprimer dans les Mémoires des savants étrangers, année 1857. M. Schimper a développé son travail et en a fait le sujet d'une monographie qu'il a publiée en allemand, à la librairie Schweizerbart, à Stuttgart (1). Cet ouvrage étendu comprend d'abord l'histoire, la morphologie, l'organographie et la physiologie des sphaignes; puis la distribution géographique des espèces et leur influence sur certaines physionomies végétales locales; l'influence des sphaignes sur la formation des tourbières et sur l'état hygiénique des pays où elles prédominent; enfin la description et l'analyse microscopique des espèces propres à l'Europe. Des planches magnifiquement exécutées accompagnent ce bel ouvrage.

Le tome V, 1<sup>re</sup> partie, des Mémoires de la Société des sciences naturelles contient un long travail de M. Fée intitulé : *Description de fougères exotiques rares ou nouvelles*, 2<sup>e</sup> partie. Ce Mémoire, le septième que M. Fée publie sur les fougères, fait suite à celui que l'auteur a inséré dans le tome IV, 3<sup>e</sup> livraison, du même recueil. Il est accompagné de 19 planches in-4<sup>o</sup>, dont quelques-unes sont in-folio, et représentent les espèces les plus importantes, avec les détails morphologiques nécessaires à l'intelligence des descriptions. L'auteur décrit en langue latine les caractères de chaque espèce; il indique avec soin sa synonymie, son *habitat*, sa provenance, les signes par lesquels elle se distingue des espèces voisines et certaines particularités qui peuvent servir à la faire reconnaître.

A l'occasion de la session de la Société botanique de France qui a eu lieu à Strasbourg au mois de juillet 1858, M. Fée a publié une brochure autographiée dont il a fait hommage aux membres du congrès. Cette brochure intitulée : *Note extraite de l'histoire du Jardin*

(1) Versuch einer Entwicklungs-Geschichte der Torfmoose (Spagna) und einer Monographie der europæischen Arten dieser Gattung. — Essai sur le développement des sphaignes et Monographie des espèces européennes. 1 vol. gr. in-4<sup>o</sup>, avec 27 planches. Stuttgart, chez Schweizerbart.

*botanique de Strasbourg*, renferme l'histoire de l'origine de cet établissement, dont la fondation remonte à 1619, des détails sur son organisation, sur les différents professeurs qui se sont succédé dans la chaire de botanique et sur les plantes les plus intéressantes du Jardin.

Cette réunion de la Société botanique de France à Strasbourg a donné lieu à diverses communications intéressantes concernant la botanique (1). M. Fée, président de la session, outre plusieurs discours lus aux assemblées générales, a présenté deux Mémoires. Le premier, intitulé : *Quelques Physionomies végétales françaises* (p. 440), est autant littéraire que scientifique. C'est une série de tableaux sur le saule, le lierre, le colchique, la ronce et la digitale, tracés avec le charme de style qui caractérise les productions de cet écrivain.

Le second travail est intitulé : *Notice sur les plantes dites sommeillantes, et en particulier sur le Porlieria hygrometrica* (p. 451).

M. Fée aborde ici un sujet difficile et qui a donné lieu à de nombreuses discussions entre les savants; nous voulons parler de la cause qui détermine le sommeil des plantes et qui occasionne les mouvements remarquables observés dans plusieurs espèces. L'auteur examine successivement les mouvements naturels destinés à mettre en rapport les organes de la plante avec les agents excitateurs de la vie végétale (mouvements des feuilles, des fleurs, des racines, etc.), les mouvements naturels destinés à favoriser la reproduction (ceux qu'on a observés dans les filets, les styles, les stigmates), les mouvements provoqués par des chocs et des corps irritants (ceux de la sensitive en particulier).

Pour expliquer ces phénomènes, M. Fée admet que « les tissus végétaux, cellulaire et vasculaire, ont en eux la propriété de se contracter, étant tout à la fois muscles et nerfs, ou du moins pouvant agir comme ceux-ci agissent chez les animaux, sous l'action des agents excitateurs. »

Quant au *Porlieria hygrometrica*, qui fait le sujet de la seconde partie de son Mémoire, M. Fée s'est assuré par des expériences que cette plante n'est pas hygrométrique, mais simplement sommeillante, et qu'elle partage toutes les propriétés des plantes organisées pour produire le phénomène connu sous le nom de sommeil.

M. Duval-Jouve a présenté à la même Société une *Note sur une déformation des tiges du PINUS SYLVESTRIS* (p. 510) et un Mémoire sur les *EQUISETUM de France* (p. 512).

(1) *Bulletin de la Société botanique de France*, t. V, 1858.

La déformation signalée par M. Duval, et qui est assez fréquente dans la forêt de Haguenau, « consiste en ce que la tige s'écarte brusquement et à angle droit de la direction verticale, puis forme une demi-circonférence et revient, en faisant un autre angle droit, reprendre sa première direction exactement au-dessus et dans le sens de l'axe primitif. »

Cette déformation provient de ce que la flèche a été coupée dans le jeune âge et remplacée par un rameau du verticille ; quelquefois deux rameaux opposés du même verticille se sont développés et recourbés pour remplacer la tige.

Ces faits, dit M. Duval, montrent que les conifères ne périssent pas toujours par suite de la mutilation de leur flèche et font voir en même temps la puissance qui ramène un rameau horizontal à la position verticale.

Jusqu'ici il était très-difficile de distinguer les unes des autres certaines espèces d'*Equisetum*, hors de l'époque de leur fructification, faute de caractères différentiels suffisants.

M. Duval annonce qu'il a trouvé des caractères invariables et faciles à observer.

« Le premier consiste dans le rapport qui existe entre la longueur d'une gaine de la tige et la longueur du premier entre-nœud des rameaux naissant à la base de cette gaine. » Par premier entre-nœud, l'auteur entend celui qui succède à la petite gaine *basilaire*, membraneuse, plus ou moins colorée en noir, située au point d'émergence de chaque rameau.

Le second caractère distinctif est fourni par la *section transversale des rameaux*. Cette section présente des différences très-sensibles ; tantôt elle offre des lacunes, tantôt elle en est entièrement dépourvue, mais alors elle présente des angles qui varient pour leur nombre et pour leur forme. Quand il existe des lacunes, la plus large occupe le centre du rameau, et autour de cette lacune centrale sont disposées, sur deux rangées, des lacunes plus petites, variables aussi pour leur nombre et pour leur forme.

Pour mieux faire ressortir la valeur de ces caractères, l'auteur donne la description des diverses espèces françaises d'*Equisetum*, d'après la nouvelle méthode qu'il propose, et accompagne ses descriptions de figures au trait qui les rendent très-intelligibles.

Enfin, M. Kirschleger a présenté au congrès des botanistes un *Aperçu de la végétation alsatico-vosgienne* (p. 417).

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'aspect et sur la constitution du pays, l'auteur divise le domaine floral de l'Alsace en plusieurs

régions, pour la plaine et pour les montagnes, régions dont chacune nourrit des plantes spéciales et caractéristiques. M. Kirschleger les passe en revue et indique ce que chacune d'elles renferme de plus saillant.

Le travail de M. Kirschleger doit être considéré comme une introduction à la Flore d'Alsace; il a été écrit pour les membres du congrès et comme devant leur donner une idée générale du pays qu'ils avaient l'intention d'explorer sous le rapport de ses productions végétales.

M. Kirschleger a fait paraître, en 1858, la première partie du troisième volume de sa *Flore d'Alsace*. Cette première partie, formant un fascicule de 188 pages, est intitulée : *Végétation rhénano-vosgienne, ou Géographie botanique des Vosges et de l'Alsace*. C'est un travail important et rempli d'intérêt pour les personnes qui s'occupent de géographie botanique.

Après un exposé sur la configuration et la nature du sol de la plaine et des montagnes, l'auteur décrit les divers genres de végétation suivant les terrains et les localités; il consacre à la statistique végétale un chapitre dans lequel il compare les plantes entre elles sous différents points de vue et termine par un aperçu très-instructif sur l'agriculture du pays. Il serait impossible d'analyser cet ouvrage d'une manière plus précise; cependant nous signalerons un résultat intéressant de géographie botanique qui ressort des recherches et des comparaisons de l'auteur : c'est le rapport des plantes avec la nature du sol et avec les stations. La végétation des bassins situés entre des montagnes granitiques est différente de celle des bassins dont les torrents et les rivières descendent de roches porphyriques et euritiques, et cette dernière diffère à son tour de la végétation des bassins arrosés par des rivières qui descendent du grès vosgien. Le bassin de l'Ill et celui du Rhin ont aussi des végétations particulières, mais plus ou moins confondues. Les altitudes, les localités, la nature des roches, l'abondance ou la rareté des eaux, jouent aussi, comme on doit s'y attendre, un rôle important dans la physionomie de la Flore. Enfin, l'auteur n'oublie pas les jardins, parcs, vergers, potagers, pépinières, et il fait voir les changements que l'homme a fait subir au sol, principalement par l'agriculture.

On peut dire que ce travail, fruit de trente années d'observations, fait parfaitement connaître l'Alsace au point de vue de la botanique et forme un excellent complément de la Flore du même auteur.

M. Kirschleger a imprimé dans le *Journal de la Société d'horticulture* (année 1858) deux petites Notices, l'une sur la *Végétation*

des cimetières à Strasbourg (t. III, p. 272), l'autre intitulée : *Une Visite aux jardins de Stephansfeld* (*ibid.*, p. 320). Le même journal renferme (*ibid.*, p. 324) une Note intéressante de M. Buchinger sur une *Agave mexicaine* qui a fleuri, au mois d'avril 1858, dans le jardin de M. Hodel, horticulteur à Strasbourg. Malgré toutes les recherches dans les ouvrages les plus récents, M. Buchinger n'a pu rapporter cette plante à aucune des espèces connues. Elle appartient au groupe des agaves dont la hampe porte des fleurs en épi. M. Buchinger n'a pas voulu lui donner un nom spécifique ; il se borne à la décrire et à la figurer, sage réserve qui, si elle était imitée, diminuerait les inconvénients de la synonymie. Un fait remarquable, c'est que cette agave semble continuer à vivre après la floraison.

Un autre fait intéressant communiqué par M. Buchinger est relatif à la floraison du *Catalpa Bungei* (t. III, p. 375), provenant de graines qu'un propriétaire de Strasbourg avait reçues de la Chine. Au bout de sept ou huit ans, l'arbuste cultivé en pleine terre avait une hauteur de plus de 3 mètres ; il porta ses premières fleurs au mois de juillet 1858 : on espère que les graines mûriront et permettront la multiplication de cette nouvelle plante d'ornement.

Pour terminer la partie de cette revue qui se rapporte à la botanique, nous avons encore à mentionner les communications faites par deux botanistes de Strasbourg, MM. Kirschleger et Fée, au congrès des naturalistes allemands tenu à Carlsruhe au mois de septembre 1858.

Dans la séance du 17 septembre (1), M. Kirschleger a fait part de *Quelques observations sur la Flore de Bade*. Il a parlé d'abord d'une intéressante variété du sapin (*Abies pectinata* DC., var. *pendula*), dont toutes les branches, même les plus jeunes, prennent une direction descendante ; les plus anciennes sont presque appliquées contre le tronc. Cette variété, assez commune sur la montagne appelée *le Mercure*, existe aussi dans la vallée de Guebwiller (Haut-Rhin), où elle a été trouvée par MM. Schlumberger et Baumann.

M. Kirschleger a ensuite appelé l'attention des botanistes sur la fréquence de l'*obvallation* des souches de sapin dans une forêt située derrière Oberbeuern, près Bade. M. Kirschleger adopte l'explication donnée par Göppert, qui attribue le phénomène à la soudure des racines de la souche avec les racines d'arbres vivants.

(1) Rapport sur la 34<sup>e</sup> session des naturalistes allemands, etc. (en allemand) : Carlsruhe, 1859, p. 104.

M. Fée, dans la séance du 18 septembre, a lu deux Mémoires, l'un *sur la Morphologie de l'iris* (p. 109), l'autre *sur les Arilles et les Arillodes* (p. 112).

L'auteur regarde avec raison la fleur de l'iris comme munie de deux enveloppes ou dichlamydée. Il examine ensuite successivement toutes les parties dont se compose la fleur et fait connaître la signification de chacune d'elles. M. Fée s'arrête quelque temps au phénomène de la fécondation et croit qu'on pourrait admettre que, dans cet acte, le pollen agit non-seulement sur le stigmate, mais aussi sur le trajet du style ; il y aurait alors deux modes de fécondation : « l'un dans lequel le boyau pollinique conducteur de la fovilla atteindrait l'ovule et le pénétrerait, l'autre pendant lequel ce tube déverserait, en passant à travers les tissus, cette même fovilla, laquelle se distribuerait dans les placentas et suffirait pour féconder plusieurs embryons. »

Le second travail de M. Fée a pour but de faire ressortir l'incertitude qui règne encore parmi les botanistes sur ce qu'on doit entendre par arilles et arillodes. En général, on désigne sous ce nom des productions particulières qui se développent autour de la graine. Or, l'auteur fait observer que toutes ces productions sont anatomiquement pareilles et constituent de simples *hypergénèses* n'ayant aucune fonction particulière à remplir ; il semblait donc inutile de créer des termes particuliers pour les désigner. Du reste, M. Fée montre qu'il est difficile de voir toujours dans les arilles une expansion du funicule, car, s'il en était ainsi, ils devraient avoir la même structure que ce dernier, ce qui n'a pas lieu.

### *Agriculture.*

Les publications relatives à l'agriculture sont en général plutôt pratiques que scientifiques. Elles sont consignées, d'une part, dans les procès-verbaux de la Société départementale des sciences, agriculture et arts, de l'autre, dans le *Bulletin agricole* de cette Société et des quatre comices du département. Nous ne ferons qu'en indiquer les sujets, car, pour en donner une analyse, il faudrait entrer dans des détails pratiques trop minutieux.

Pendant l'année 1858, la Société a entendu avec intérêt les communications suivantes :

1<sup>o</sup> *Sur les Avantages qu'il y aurait à planter des arbres fruitiers le long des routes*, par M. Martin Müller ;

2° Plusieurs Notes sur la culture de la pomme de terre ;

3° Un Mémoire de MM. Roger et Jacquemin sur l'Emploi des urines comme engrais (ce travail ayant été imprimé dans le recueil des Mémoires de la Société qui a paru en 1859, nous en rendrons compte dans une autre revue);

4° Un Mémoire sur l'Irrigation des prairies, par M. Félix de Dartein;

5° Un autre travail sur la Culture des prairies, par M. Oppermann;

6° Plusieurs communications sur la Culture de la betterave et du sorgho.

Dans la séance du 2 juin, M. Jules Sengenwald, président de la chambre de commerce, a lu des observations très-judicieuses au sujet des mesures à prendre pour favoriser le débouché des vins de l'Alsace. « La France, a dit M. Sengenwald, ne pourra ouvrir un traité de commerce efficace avec l'Allemagne qu'en renonçant au système prohibitif absolu qui, pour la plupart des produits étrangers autres que les matières premières, fait du Rhin une barrière infranchissable. »

Le *Bulletin agricole* n'ayant commencé à paraître qu'au mois de novembre 1858, nous n'avons à rendre compte que du contenu des deux premiers numéros.

Ce journal, essentiellement pratique, est publié dans les deux langues ; mais ces deux journaux ne font pas double emploi, chacun d'eux a son rédacteur et contient des articles en rapport avec le public auquel il s'adresse. Le rédacteur de la partie française est M. Perrot, celui de la partie allemande M. Kirschleger.

On lit dans la partie française :

1° Des *Remarques générales* très-sensées et pratiques sur l'agriculture, par M. Perrot ;

2° Un compte rendu des assemblées générales des comices du département, véritables fêtes populaires, remarquables par le nombre des exposants, par la beauté des produits et par l'immense concours de spectateurs qu'elles attirent ;

3° Un article de M. Schattenmann, président du Comice de Sarverne, concernant la culture en ligne et les moyens de régler l'emploi de l'engrais d'étable et d'étendre l'usage de l'engrais liquide ;

4° Un article de M. Gauckler, président du Comice de Weissembourg, sur le Manque de fourrage et sur les moyens d'y remédier, par l'économie, l'ordre et la juste répartition de l'emploi des fourrages, par l'usage de toutes les substances qui contiennent des ma-



tières nutritives, par la plantation de plantes fourragères levant de bonne heure, etc. ;

5° Une Note de M. Perrot *sur les Moyens de suppléer à l'insuffisance des engrais* ;

6° Un article de fonds, du même auteur, intitulé : *l'Agriculture et la Paix*, et renfermant des considérations sur les progrès agricoles, sur les avantages de l'agriculture, sur l'importance qu'elle a acquise dans ces derniers temps, etc. ;

7° Un compte rendu des séances du Comice agricole de Strasbourg, section de Haguenau, par M. Perrot ;

8° Une *Notice sur les travaux d'assainissement et d'amélioration exécutés sur le pâturage de Meistratzheim*, par M. Røederer. — Il s'agit d'un vaste terrain d'alluvion, d'une superficie de plus de 460 hectares, qui était resté inculte jusqu'à ces dernières années. Les travaux d'assainissement ont eu, comme on devait s'y attendre, les plus heureux résultats ; ils ont porté jusqu'à présent sur 257 hectares, dont 137 de terres arables et prés et le reste en pâturages. Ces importants travaux seront continués, et, dans quelques années, 460 hectares, jusque-là tout à fait improductifs, auront été livrés à la culture.

La partie allemande renferme, sous forme de causeries populaires, d'excellents conseils pratiques pour les agriculteurs. M. Kirschleger, qui excelle dans ce genre, a su rendre sa rédaction très-utile en ne traitant que les sujets de nature à intéresser les habitants des campagnes ; quelquefois il a reproduit certains articles de la partie française.

Parmi les Notices un peu étendues, nous citerons *la Description du rucher de Dzierzon*, par M. Vormwald, apiculteur distingué du Klingenthal (Bas-Rhin), qui s'occupe avec un zèle digne d'éloges de tout ce qui concerne l'apiculture et qui a fait faire des progrès réels à cet art intéressant ; et une Notice de M. Kirschleger *sur l'Introduction en Alsace de la culture du tabac* (1620) et sur l'étendue de cette culture, qui occupe aujourd'hui 6,000 hectares.

#### *Minéralogie, Géologie et Paléontologie.*

L'étude des phénomènes géologiques qui se passent actuellement sous nos yeux offre un grand intérêt, parce qu'elle donne au géologue la clef de l'explication d'un bon nombre de phénomènes anciens qui se sont manifestés lors de la formation de l'écorce solide de notre planète.

C'est ainsi que le gisement des sources thermales, la nature des dépôts qu'elles peuvent produire à la surface et dans la profondeur, enfin les actions chimiques qu'elles exercent parfois sur les roches voisines, méritent toute l'attention des géologues.

En dirigeant les travaux de captage et d'aménagement des eaux thermales de Plombières, M. Daubrée a constaté une série de faits qui rattachent les sources thermales aux émanations anciennes qui ont antérieurement produit le remplissage des filons de quartz, de spath fluor, de fer oligiste et de divers métaux. Les sources qui jaillissent aujourd'hui ne forment pour ainsi dire que la continuation de ces premiers épanchements. La phase actuelle a d'ailleurs été séparée de la première par des dislocations du sol qui ont modifié les canaux et le régime des sources.

M. Daubrée a consigné ses observations dans un *Mémoire sur la relation des sources thermales de Plombières avec les filons métallifères et sur la formation contemporaine des zéolithes* (1).

Dans le but d'exécuter un aqueduc profond, on a entaillé une puissante nappe de béton que les Romains avaient étendue sur le fond de la vallée, près des points d'émergence des sources, pour les recueillir et les diriger. Ce travail a amené M. Daubrée à la découverte d'un fait nouveau et important : la formation contemporaine des zéolithes.

L'origine des minéraux de cette famille présente un intérêt tout particulier, comme faisant partie de roches éruptives très-fréquentes, telles que les basaltes; et cependant on soupçonnait à peine les circonstances dans lesquelles ces silicates hydratés ont pu prendre naissance.

M. Daubrée a reconnu que les principales de ces espèces minérales (notamment la chabasie, l'apophyllite, l'harbotôme) se sont développées en abondance dans la maçonnerie romaine, sous l'influence lente et prolongée de l'eau thermale qui y circule continuellement et par sa réaction sur la chaux et sur les briques.

Les minéraux contemporains ainsi produits dans cette sorte de roche artificielle ont des caractères identiques à ceux de la nature. Il y a plus, toutes les conditions de leur gisement rappellent, dans les moindres circonstances, leurs dispositions et leurs associations dans les roches éruptives dont elles forment l'apanage. Une telle

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XLVI; *Annales des mines*, 5<sup>e</sup> série, t. XIII; *Bulletin de la Société géologique de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XVI; *Compte rendu de la session des naturalistes*, à Carlsruhe, p. 61.

similitude de résultats décide incontestablement une analogie d'origine. L'eau, en circulant dans ces anciens massifs de roches avant qu'ils fussent complètement refroidis, se trouvait nécessairement échauffée, et devait réagir de même que dans la couche de béton romain, et avec le concours de circonstances que M. Daubrée a fait connaître. Ainsi l'origine des zéolithes et des terrains dont ces minéraux font partie constituante est désormais établie par une sorte de démonstration expérimentale.

Un autre Mémoire de M. Daubrée est intitulé : *Observations sur le métamorphisme et Recherches expérimentales sur quelques-uns des agents qui ont pu le produire* (1).

La géologie n'a en général pour guide que l'observation des faits tels que nous les offre l'écorce terrestre. Les roches ne représentent que le résultat final de phénomènes souvent assez variés. Par des raisonnements d'induction, on s'élève de l'examen de tous ces faits à des considérations théoriques que M. Daubrée a cherché depuis longtemps à soumettre au contrôle de l'expérimentation. Dans ce but, il a exécuté un grand nombre d'expériences synthétiques, à la suite desquelles il a imité artificiellement beaucoup de minéraux, tels que l'étain oxydé, l'apatite et la topaze.

La température croît si rapidement à mesure qu'on descend vers l'intérieur du globe que l'eau qui s'infiltré dans certaines fissures, arrivant à de grandes profondeurs, atteint nécessairement une température très-élevée; d'ailleurs les volcans nous le démontrent. On ne peut donc douter que la chaleur, l'eau et la pression n'agissent simultanément dans des phénomènes géologiques considérables.

D'un autre côté, de nombreux arguments tirés de l'observation des terrains cristallins et des roches éruptives elles-mêmes nous forcent à reconnaître que ces terrains n'ont pu être formés sous l'action de la chaleur seule et que l'eau douée d'une température élevée paraît y avoir contribué.

Pendant cette conclusion rencontrait une difficulté grave, car la voie humide n'avait jamais produit, jusqu'à présent, dans les laboratoires, aucun des silicates anhydres qui abondent dans les roches cristallines.

Ce sont des affinités de ce genre que M. Daubrée a tenté de mettre en jeu dans des recherches synthétiques. L'exécution présentait de grandes difficultés matérielles. L'eau, à la chaleur du rouge som-

(1) *Comptes rendus de l'Académie*, t. XLV; *Annales des mines*, t. XII, p. 289; *Bullet. de la Soc. géol. de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XV, p. 97.

bré où il s'agissait de la porter, acquiert une tension de plus de mille atmosphères, à laquelle les tubes en fer les plus épais et les fermetures les plus solides ne peuvent en général résister : de là des explosions d'une violence extraordinaire.

Dans ces conditions de température et de pression, les réactions chimiques sont d'un ordre tout particulier. Ainsi le verre, qui sert souvent d'enveloppe aux substances que l'on veut faire réagir, devient opaque, blanc et friable et se transforme en une substance qui, selon la température, ressemble à celles que l'on connaît sous les noms de zéolithe et de wollastonite. En même temps, une partie de sa silice se sépare à l'état de quartz hyalin en cristaux innombrables que l'on ne pourrait distinguer, au volume près, de ceux de la nature. Sans autre influence que celle de la chaleur, les eaux minérales de composition analogue à celles de Plombières déposent aussi de la silice sous forme de quartz cristallisé.

Dans d'autres expériences semblables, M. Daubrée a transformé de l'argile en feldspath cristallin comme le trachyte, obtenu le mica en lamelles nacrées et le pyroxène diopside en cristaux parfaits.

On peut déduire de ces faits qu'un grand nombre de silicates composant les roches cristallines, et peut-être tous, peuvent se former *par voie humide*, à des températures élevées, mais cependant très-inférieures à leur point de fusion.

Au milieu même de l'eau ainsi suréchauffée, le bois se change en une matière noire qui, selon la température, est du lignite, de la houille ou de l'antracite parfaitement caractérisé.

En résumé, suivant la prévision de l'auteur, ces produits obtenus dans l'eau fortement suréchauffée imitent d'une manière frappante les éléments des roches cristallines, éruptives et métamorphiques. Les expériences synthétiques qui leur donnent naissance jettent donc beaucoup de lumière sur plusieurs phénomènes géologiques très-importants.

M. Daubrée a porté aussi les procédés synthétiques d'investigation dans l'étude de certaines formations géologiques très-différentes de celles dont il vient d'être question, puisqu'elles ont une origine évidemment mécanique. Tel est le sujet du Mémoire intitulé : *Recherches expérimentales sur le triage des roches dû au phénomène erratique, sur la formation des galets, des sables et du limon* (1).

Des étendues considérables de la surface du globe, telles que la

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XLIV, p. 623.

Scandinavie et l'Amérique boréale, doivent les derniers traits de leur modelé à des frottements énergiques dont les traces sont demeurées gravées en caractères ineffaçables à la surface du sol. Des sillons et des stries innombrables ont été burinés sur les granites et les roches les plus dures, suivant des directions assez régulièrement parallèles. C'est l'un des phénomènes mécaniques les plus frappants de l'histoire du globe, et, quoiqu'il soit comparativement récent, son origine n'est pas encore bien éclaircie.

Par une suite d'essais méthodiques exécutés avec plusieurs appareils différents, M. Daubrée a déterminé les conditions précises de pression et de vitesse nécessaires pour que des fragments de roches, tout en usant et sillonnant des parois dures sous-jacentes, pussent s'user eux-mêmes et s'arrondir en galets. Il a constaté comment et dans quel milieu ces fragments devaient être encastrés et maintenus pour devenir ainsi les instruments d'un burinage comparable à celui qu'il avait observé sur les rochers de la Suède et de la Norwège, et il a imité jusque dans leurs moindres particularités les surfaces cannelées et striées par le phénomène erratique.

Dans une autre série d'expériences, M. Daubrée a cherché à expliquer d'une manière précise la formation des galets, des sables et du limon. D'après ces expériences, tout sable paraît porter dans le volume même et la forme de ses grains une indication précise de son origine première. Ainsi se trouvent éclaircis différents faits relatifs aux terrains sédimentaires et à la géographie physique des anciennes mers qui n'ont cessé de travailler à démolir l'écorce solide du globe.

M. Daubrée, toujours guidé par le même esprit de science expérimentale, dans le but d'expliquer certains phénomènes géologiques, a publié des *Expériences démontrant la cause de la pénétration mutuelle des galets calcaires ou quartzeux dans les poudingues des divers terrains* (1).

Dans les poudingues calcaires et quartzeux de certains terrains, il arrive souvent, en effet, que les galets se pénètrent mutuellement et s'impressionnent d'une manière tout à fait problématique. Après avoir prouvé que l'espèce d'écrasement par lequel on a voulu expliquer ce phénomène produirait des effets très-différents, M. Daubrée a montré, par des expériences directes, qu'il faut tout simplement

(1) *Annales des mines*, 5<sup>e</sup> série, t. XII, p. 535. — *Bulletin de la Société géologique de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XV, p. 250.

substituer aux forces mécaniques immenses qu'on n'hésitait pas à mettre en jeu, l'action lente de quelques gouttes d'un liquide corrosif que la capillarité accumule autour du point de contact.

Outre ces publications, M. Daubrée a fait paraître, dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles* (t. V, 1<sup>re</sup> livraison), plusieurs Notices dont nous allons indiquer le contenu.

1<sup>o</sup> *Découverte de traces de pattes de quadrupèdes dans le grès bigarré de Saint-Valbert, près Luxeuil* (Haute-Saône) (1).

Ces empreintes sont les mêmes que celles qui ont été trouvées près de Hildburghausen; elles paraissent appartenir à un genre de quadrupède auquel M. Kaup a donné le nom de *cheirotherium*. Une circonstance nouvelle rehausse l'intérêt des vestiges découverts par M. Daubrée. Le limon sur lequel marchait l'animal était assez plastique non-seulement pour prendre et conserver la forme exacte des pattes avec leurs ongles, mais aussi pour saisir les inégalités de la peau avec autant de délicatesse qu'aurait pu faire un mouleur habile.

2<sup>o</sup> *Note sur une caverne à ossements découverte à Lauw, près Masevaux* (Haut-Rhin).

Cette caverne est percée dans une colline de calcaire jurassique appartenant à l'oolithe inférieure, au pied de laquelle coule la Doller; elle se compose de grandes chambres irrégulières qui communiquent les unes avec les autres. A l'entrée de la caverne principale, c'est-à-dire à environ 10 mètres au-dessus du niveau de la rivière, il existe un limon jaunâtre contenant des ossements qui appartiennent pour la plupart au genre ours, mais dont quelques-uns sont des débris de loup, de renard et de sanglier. Le limon est recouvert, sur un mètre d'épaisseur, par du sable dépourvu d'ossements et contenant de nombreux tubercules calcaires semblables à ceux du lœss.

Cette caverne à ossements est la première qui ait été trouvée en Alsace.

3<sup>o</sup> *Note sur la présence de poissons fossiles dans le terrain tertiaire moyen des environs de Mulhouse.*

Les débris de ces animaux sont disséminés dans une marne noire très-bitumineuse, près du village de Magstatt. Ils consistent surtout en écailles, vertèbres, nageoires, opercules de branchies; rarement le poisson est complet. D'après la détermination de M. Schimper, la plupart de ces débris appartiennent à une espèce

(1) Voyez aussi : *Comptes rendus*, t. XLV, p. 646.

décrite par M. Heckel sous le nom de *Meletta sardinoides* et qui provient des terrains tertiaires de Radoboj en Croatie.

Cette marne, très-riche en matières charbonneuses et azotées et employée avec avantage comme amendement agricole, renferme aussi des foraminifères et des empreintes de plantes.

4<sup>o</sup> *Découverte de la datholithe dans les Vosges.*

La datholithe a été rencontrée dans la roche micacée (kersantite), qui forme des filons dans le syénite de la côte de Sainte-Marie-aux-Mines. Ce minéral est en cristaux très-nets et très-chargés de facettes qui ressemblent beaucoup à ceux d'Andréasberg au Hartz; il forme des veinules et des géodes dans la roche, où il est parfois accompagné de chaux carbonatée lamelleuse.

Il existe dans la vallée de Thann (Haut-Rhin) et dans quelques vallées avoisinantes un terrain remarquable par sa richesse en végétaux fossiles, et surtout par le bel état de conservation de ces débris.

Dans la séance de la Société des sciences naturelles de Strasbourg du 14 avril 1858 (1), M. Schimper a montré plusieurs de ces fossiles et fait connaître que le terrain qui les renferme appartient au terrain houiller inférieur et non à la grauwacke, comme on l'avait cru jusqu'ici.

Dans une autre séance (1<sup>er</sup> juin 1858) (2), M. Schimper a fait connaître plusieurs poissons fossiles provenant d'un schiste bitumineux près de Ferrette (Haut-Rhin). Parmi ces poissons se trouve un genre très-rare, le genre *Amphisyle*, qui, jusqu'à présent n'est représenté que par une espèce vivante appartenant à la mer des Indes et une espèce fossile. Le poisson de Ferrette se rapporte à l'*Amphisyle Heinrichii* de M. Heckel, trouvée dans un schiste bitumineux tertiaire à Krakowiza, dans le district de Wodowitz, en Galicie, et décrite par ce savant dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Vienne.

Les découvertes intéressantes que nous venons de résumer montrent les richesses paléontologiques du Haut-Rhin. Il était donc utile de donner une liste de ces débris organiques; c'est ce qu'a fait M. Kœchlin-Schlumberger dans une *Note sur les fossiles tertiaires et diluviens du Haut-Rhin* (3).

(1) Journal l'*Institut* du 30 mars 1859, n<sup>o</sup> 1317, p. 102.

(2) *Ibid.*, p. 103.

(3) *Bulletin de la Soc. géol. de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XV, p. 295. — On doit à M. Kœchlin-Schlumberger de très-beaux travaux géologiques publiés les années

Ce qui a surtout déterminé l'auteur à publier ce travail, « ce sont quelques espèces caractéristiques trouvées récemment et qui peuvent jeter un grand jour sur l'âge du terrain tertiaire et de ses subdivisions, âge qui, par l'absence de superposition directe, n'a pas pu être déterminé jusqu'à présent d'une manière précise. »

L'auteur énumère successivement les fossiles trouvés dans le calcaire d'eau douce des environs de Mulhouse, dans trois formations différentes de ce calcaire : le grès de Habsheim, un schiste à cyrènes et un schiste bitumineux ; puis dans le diluvium (Lehm et cavernes de Senheim).

A la suite de ce travail se trouve une Note de M. J. Delbos *sur les Ossements des cavernes de Senheim et de Lauw* (Haut-Rhin).

On a extrait jusqu'à présent de ces cavernes environ 250 pièces parfaitement déterminables, dont plus de 200 appartiennent au genre ours et représentent presque tous les os du squelette. Parmi ces os existe une tête complète de grande dimension provenant de l'*ours à front bombé*.

Les autres ossements appartiennent aux genres loup, renard et à un ruminant de la taille du chevreuil.

Pour arriver à une détermination exacte des divers fragments de l'ours des cavernes, M. Delbos s'est livré à une étude très-détaillée de l'ostéologie d'un ours de l'époque actuelle, l'ours brun des Pyrénées. Cette description a paru sous le titre de *Recherches sur les ossements des carnassiers des cavernes de Senheim (Haut Rhin), précédées d'observations sur l'ostéologie de l'ours des Pyrénées* (1). C'est un travail très-utile pour arriver à rapporter à leur véritable place dans le squelette tous les ossements d'ours fossiles. L'auteur ne décrit pas seulement les os en eux-mêmes, chacun séparément, mais il les compare entre eux et indique en quoi ils diffèrent les uns des autres ; cette étude minutieuse est surtout importante pour les petits os des extrémités, qu'il est si facile de confondre.

Pour terminer cette revue, nous signalerons la découverte d'une nouvelle source ferrugineuse située dans la vallée de Barr (Bas-Rhin), source que le propriétaire actuel des bains du Bühl a mise à

précédentes dans le même recueil, savoir : 1° *Description d'une variété de l'ammonites spinatus* (1833) ; 2° *Notice sur la falaise entre Biarritz et Bidart* (1835) ; 3° *Etudes géologiques dans le département du Haut-Rhin* (juin et novembre 1836). Ce dernier Mémoire est un travail important et d'une grande étendue sur la géologie de ce département.

(1) *Ann. des sc. naturelles*, 4<sup>e</sup> série, 1838, p. 153.



jour en faisant creuser un puits dans la cour de son établissement, à travers le sol oolithique ocracé sur lequel le Bühl repose. M. Kirschleger a constaté d'abord par des réactifs la richesse en fer de cette eau, puis il en a donné une analyse de laquelle il résulte qu'un litre d'eau contient 0<sup>gr</sup><sup>m</sup>,031 d'oxyde de fer hydraté (1).

A. LERBOULIET,  
Professeur à la Faculté des sciences de Strasbourg.

(1) *Gazette médicale de Strasbourg*, année 1838, p. 109 et 139.

# BIBLIOGRAPHIE

## PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

---

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN, à Bourg. — *Journal*; 1860, n<sup>os</sup> 6 et 7. In-8<sup>o</sup> de 64 pages.

— Le général Joubert; étude sur sa vie; fragments de sa correspondance inédite (suite), par M. *Edmond Chevrier*. 44 pages.

— De la recherche et de l'exploitation des sources. 3 pages.

— Observations météorologiques, par M. *Ch. Jarrin*. Mai et juin 1860.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE. — *Répertoire des travaux*; tome XXI<sup>e</sup>, 1858. In-8<sup>o</sup> de 599 pages.

Première partie. — Statistique du département des Bouches-du-Rhône. Météorologie, par MM. *P.-M. Roux* et *Valz*. — Etat social : Notice biographique et littéraire sur P.-A. Guys, par M. *H. Guys*. — Instruction : Statistique de l'instruction primaire dans la commune de Marseille, depuis 1848 jusqu'en 1857, par M. *Feautrier*. — Hospices : Notice, par M. *L. Menard*. — Consommations : Observations, par M. *Sapet*. — Finances : Notice, par M. *Segond-Cresp*.

Seconde partie. — Statistique universelle : Rapport sur les travaux de la 2<sup>e</sup> session du Congrès international de statistique, en 1855, par M. le marquis de *Baussot-Roquefort*. — Rapports spéciaux concernant la statistique, par MM. le marquis de *Baussot-Roquefort*, le comte de *Ripalda*, *C. Bousquet*, *H. Allibert* et *Feautrier*.

— Abrégé de la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (Allier), par M. le comte de *Soultrait*.

— Notice historique sur la paroisse de Saint-Cyr (Var), par M. *Magloire-Giraud*.

— Subsistance, ressources alimentaires, articles de MM. *R.-M. Roux*, le baron de *Tocqueville*. Suite du Mémoire historique et statistique de Nice, par M. *Chamboret* fils.

Troisième partie. — Extrait des séances de la Société pendant l'année 1857.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE, à Angoulême. — *Bulletin*; année 1859, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres. Ensemble 144 p. In-8<sup>o</sup>. 1 plan et 3 autographes.

— Mémoire pour la conservation du château d'Angoulême; réponse à M. P. Abadie, architecte diocésain, par M. le docteur *Gigon*. 53 pages, 1 plan.

— Une lettre inédite de la princesse des Ursins, notice et texte publiés par M. *Ed. Sénemaud*. 26 pages, 3 autographes.

— Notice sur M. Normand de la Tranchade, par M. *Ch. de Chancel*. 13 pages.

— Notice sur les fouilles de Chassenon, par M. l'abbé *Arbellot*. 5 pages.

— Documents inédits sur l'histoire de l'Angoumois publiés par M. *Ed. Sénemaud*. 13 pages.

— Chronique... Découverte d'une inscription latine du onzième siècle. (Texte de l'inscription en 4 distiques.)

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON. — *Mémoires*. (Séance publique du 24 août 1859; — Pièces dont l'Académie a voté l'impression.) Besançon, 1860. In-8° de 190 pages.

— Séance publique. 94 pages.

— De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par M. le docteur *Druhen*. 65 pages.

— Observations sur l'origine des langues à propos de l'opinion présentée par M. Tripard dans l'ouvrage de *Moyse*, par M. *Terrier de Loray*. 16 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE POLIGNY. — *Bulletin*; 1860, n° 7, juillet. In-8° de 48 pages.

— Jeanne d'Arc, tragédie, par M. *Bousson de Mairet*.

— Observations météorologiques recueillies à Poligny en juillet 1860, par le docteur *Guillaumot*.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — *Bulletin*; tome XI°, 1860, juillet. In-8° de 56 pages.

— Suite de la première série des lettres de grands personnages, communiquées par M. l'abbé *Baldit*. (Lettres de Catherine de Médicis.) 4 pages.

— Pisciculture. Instructions pratiques pour le repeuplement des cours d'eau, publiées par la direction générale des forêts. 29 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. — COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE MAINE-ET-LOIRE. — *Répertoire archéologique*; année 1860. In-8°.

Livraison d'août. 40 pages.

— Etudes ecclésiastiques sur le diocèse d'Angers, Chalonne-sur-Loire, arrondissement d'Angers, 4° article, par M. l'abbé *Barbier de Montault*.

— Pèlerinage de Notre-Dame de Guérisson à Russé. Ordonnance épiscopale (avec une lithographie représentant Notre-Dame de Guérisson), communiquée par *le même*.

— **Toussaint.** Histoire et catalogue (avec 2 planches représentant des crosses), par M. *Godard-Faultrier*.

Livraison de septembre. 32 p.

— Commune de Saint-Remy-la-Varenne, par *le même*.

— Chalon-sur-Loire (5<sup>e</sup> article), par M. l'abbé *B. de Montault*.

— Collaboration des Sociétés savantes d'Angers aux recherches sur la topographie des Gaules.

— Une gravure représentant le portrait de Guillaume Poyet, chancelier de France.

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE. — Mémoires.**

Année 1859. In-8° de 434-XCIII pages.

— Réponse à M. Fétis et réfutation de son Mémoire sur cette question : Les Grecs et les Romains ont-ils connu l'harmonie simultanée des sons? En ont-ils fait usage dans leur musique? 5 planches, par M. *Vincent*. 76 pages.

— Spicilège d'histoire littéraire ou documents pour servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts dans le nord de la France (troisième fascicule), par M. *Le Glay*. 64 pages.

Lettre de Léon X à Marguerite d'Autriche.

Notice sur Jean Stillingh, Bollandiste.

Denis Mutte.

Jean Le Veau et Paul de Laude.

Notice sur le collège anglais de Douai.

Pièces justificatives.

Louis Foulon.

Fragments biographiques pour servir à l'histoire littéraire de Lille.

— Sur les oxydes de fer et de manganèse et certains sulfates considérés comme moyens de transport de l'oxygène de l'air sur les matières combustibles, par M. *Fréd. Kuhlmann*. 26 pages.

— Sur les pertes de travail dues à l'excentricité dans les roues à grande vitesse tournant autour d'un axe vertical, par M. *Mahistre*. 4 pages.

— Mémoire sur les transmissions du mouvement à l'aide de courroies sans fin, par *le même*. 28 pages.

— Note sur les régulateurs à force centrifuge, par *le même*. 4 pages.

— Documents relatifs à l'histoire de la Société (avec 1 planche). 6 pages.

— Rapport sur des papiers provenant de l'abbé Bossut et communiqués à la Société par M. *Le Glay*. 4 pages.

— Mémoire sur la figure et la construction des voûtes, par *Bossut*, membre de l'Académie des sciences (1766), avec une planche. 14 pages.

— Analyse des saumures de harengs, etc., par MM. *J. Girardin et Eug. Marchand*. 16 pages.

— Titrage des potasses brutes extraites des vinasses de betteraves, par une Commission; rapporteur, M. *J. Girardin*. 16 pages.

- Expériences relatives à une prétendue variation de la pesanteur, par M. *Lamy* (avec planche). 16 pages.
- Notes statistiques sur la mouvement de la population de la ville de Lille pendant l'année 1858, par M. *Chrestien*. 20 pages.
- Mémoire sur la pourpre, par M. *H. Lacaze-Duthiers*. 78 pages.
- Essai sur les piles servant au développement de l'électricité, par M. *Callaud* (avec planche). 53 pages.
- Bulletin des séances.
- Premier fascicule de 1860. In-8° de 48 pages.
- Mémoire sur le travail absorbé par les frottements dans les crapaudines et dans les guides (posthume), par M. *Mahistre*. 8 pag.
- Analyse des eaux de la Lombardie, par la méthode hydrotimétrique, par M. *Brauwers*. 14 pages.
- Quelques mots sur un moyen d'augmenter considérablement le volume des eaux de la Deule, par M. *Heegmann*. 20 pages.
- Recherches médico-légales sur la déglutition comme signe de vie chez les enfants qui n'ont pas respiré, par M. *Houzé de l'Aulnoit*. 6 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE VALENCIENNES. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*; 12<sup>e</sup> année, 1860-1861, n° 1, juillet. In-8° de 24 pages.

- Le tombeau de sire George Rollin en l'église Saint-Jehan; notice de *Le Boucq*, présentée par M. *E. Boulton*.
- Excelsior. La Ballade de Henry W. Longfellow, traduction en vers par M. *Paul Blier*.
- Biographie valenciennoise : Henri Wallon, historien (1812 — ...), par M. *E. Grar*.
- Observations météorologiques faites à Valenciennes en juillet 1860, par M. *Honnis*.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, à Amiens. — *Bulletin*; année 1860, n° 2. In-8° de 54 pages.

- Catalogue des médailles romaines trouvées à Sentelie (Somme), présenté par M. *de Boyer de Sainte-Suzanne*. 5 pages.
- Inauguration de l'exposition artistique et archéologique. 29 p.
- Découvertes de 20 à 25 monnaies romaines dans la forêt de Boves. 2 pages.
- Sépultures gallo-romaines trouvées à Tourly (Oise), par M. *Mathon*. 6 pages.
- La Saint-Michel à Poix; aperçus historiques sur les foires qui se tenaient en cette ville, par M. l'abbé *Pouillet*. 6 pages.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DES BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Tribune artistique et littéraire*; juillet 1860. In-8° de 20 pages.

- Château Borély à Marseille, par M. *Léon Lagrange*.
- Une vue de Marseille du XVI<sup>e</sup> siècle, par M. *A. Reynauld*.
- Lettres sur la peinture en Sicile, par M. l'abbé *Galeotti*, traduites de l'italien, par M. *H. Topin*.

- Bibliographie.
- Chronique.
- Coup d'œil général sur l'exposition marseillaise de 1860, par M. *Marius Chaumelin*.
- Le château Borély, par M. *Léon Lagrange*.
- Notice sur un recueil de gravures de 1571, par M. *H. Topin*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE TOULOUSE. — *Compte rendus des travaux*, depuis le 15 mai 1859 jusqu'au 20 mai 1860; 60<sup>e</sup> année, Toulouse, 1860. In-8° de 176 pages.

— Discours d'ouverture : Fragments d'étude sur François Bayle, par M. *Gaussail*, président de la Société. 22 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société et notice nécrologique (sur le docteur Guillaume Fouquet, 1798-1860), par M. *J. Naudin*, secrétaire général. 113 pages.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE BORDEAUX. — *Actes*; tome III, 1<sup>re</sup> livraison, 5 juillet 1860. In-8° de 66 pages.

— Description physique de la Crète, par M. *Victor Raulin*. 50 p.

— Notice sur un aérolithe tombé près de Montrejean (Haute-Garonne), le 9 décembre 1859, par M. *A. Leymerie*. 12 pages.

— Sur quelques curiosités végétales, par M. *Ch. de Sourdeval*. 3 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES NATURELLES DE CHERBOURG. — *Mémoires*; tome VII, 1859. Cherbourg, 1860. In-8° de 404 pages.

— Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction, par M. *Th. du Moncel*. 115 pages.

— Poissons de mer observés à Cherbourg en 1858 et 1859, par M. *Jouan*. 32 pages.

— Note sur les îles basses et les récifs de corail du grand Océan, par *le même*. 23 pages.

— Influence de la mer sur les climats ou résultats des observations météorologiques faites à Cherbourg de 1848 à 1851, par M. *Emm. Liais*. 68 pages.

— Supplément au « Zephyritis Taïtensis » de M. Guillemin, par M. *Ed. Jardin*. 6 pages.

— Plantes vasculaires des environs de Cherbourg, par M. *Aug. Le Jolis*. 111 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE. — *Exposé des travaux*; année 1859. Metz, 1860. In-8° de 480 pag. 2 tableaux de statistique.

— Compte rendu des travaux de la Société, année 1859-60, par M. le docteur *V. Michaux*, secrétaire général. 22 pages.

— Etudes statistiques sur la constitution médicale et la mortalité de la ville de Metz pendant l'année 1859, par M. le docteur *Winsback*, rapporteur de la commission de constitution médicale. 36 pag.

— Des accidents graves qui surviennent dans le cours des affec-

tions rubéolique et scarlatineuse. Mémoire présenté à la Société pour le prix proposé sur cette question, par M. le docteur *A. Chabrier*, d'Aix. 68 pages.

— Des accidents graves qui surviennent dans le cours des affections rubéolique et scarlatineuse ; faire connaître leur nature, leurs causes et leur traitement, par M. le docteur *E. Moynier*, de Paris. 84 pages.

— De l'utilité de la médication évacuante dans le traitement de la dysenterie sporadique des climats tempérés, par M. le docteur *Puel* fils. 11 pages.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. — *Bulletin*; juin 1860. In-8° de 48 pages.

— Suite du rapport sur le concours des chaudières. Tableaux et planches.

— Mémoire sur une substance propre à remplacer l'albumine ordinaire des œufs dans l'impression sur étoffes, par M. *Leucht*, traduction de l'allemand. 14 pages.

Juillet. 48 pages.

— Suite et fin du rapport sur le concours des chaudières.

— Mémoire présenté au concours (sur l'aniline), par M. *Ed. Willm.* 6 pages.

Observations sur ce Mémoire, par M. *Scheurer-Kestner*. 10 pages.

Août. 48 pages. 2 planches.

— Mémoire sur une locomotive de montagne construite par MM. *A. Kœchlin* et Cie, d'après le système *Ed. Beugniot*, lu par M. *Ed. Beugniot*. 1<sup>er</sup> article. 16 pages.

---

BULLETIN HISTORIQUE ET MONUMENTAL DE L'ANJOU, par M. *Aimé d Soland*. Année 1860, n° 12. Angers, 1860. In-8° de 32 pages. 2 planches.

— L'Attila d'Hippolyte Maindron. — Des gouverneurs, capitaines et lieutenants de la ville et chateau d'Angiers et pays d'Anjou. — Académiciens d'Angers; Desforges-Maillard. — Une proclamation de l'abbé Bernier. — Jacques Raugeard. — Hôtel de ville de Saumur; note sur Saumur; note sur Claude Ménard. — L'amphithéâtre de Doué. — Histoire des communes : La Bohalle.

REVUE D'AQUITAINE, publiée à Condom. — 5<sup>e</sup> année.

Juillet 1860, n° 2, In-8° de 48 pages.

— Biographie du vicomte de Panat, par M. *J. Noulens*.

— Commune de Mauroux, par M. *X.*

— Un pèlerinage à Saintes, commune de Simorre, par M. *F. Cassoles*.

— Satire de l'abbé Puyo sur les nobles de Béarn.

— Lettre de Géraud, comte d'Armagnac et de Fezensac, à Edouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre.

- Meubles et bijoux de Jean, comte de Foix, et d'Eléonore de Navarre, par M. V. Lespy.
- Deux hôtes de la tour de Cordouan, par M. J.-F. Samazeuilh.
- Email trouvé à la Romieu, par M. J. Noulens.
- 1<sup>er</sup> septembre 1860, n<sup>o</sup> 3. 48 pages.
- La Roumieu, par M. J. Noulens.
- Les thermes de Luchon, par M. Négrin.
- Réception d'un profès de l'abbaye bénédictine de Tasque en 1717; document original.
- L'*Aéon*, hymne en l'honneur de saint Jean-Baptiste, publié par M. J. Noulens.
- Numismatique. Lettre à M. Rainguet, auteur de la *Biographie saintongeaise* (sur une monnaie de Mathias Corvin), par M. le baron Chaudruc de Crazannes.

---

RÉFLEXIONS SUR L'AMÉLIORATION MORALE DES CLASSES OUVRIÈRES. — Discours lu par M. Ch. Thierry-Mieg à la Société industrielle de Mulhouse dans sa séance du 28 mars 1860. In-8<sup>o</sup> de 16 pages.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, à Anvers. — *Annales*; tome XVII<sup>e</sup>.

2<sup>e</sup> livraison. 76 pages.

— Notice sur la commune de Destelberghe, par M. J. Huyttens.

— Note sur la visite des lépreux à Anvers, depuis le 11 mai 1517 jusqu'au 14 mars 1524, par M. Broeckx.

— La chapelle des Lombards à Mons, par M. Léopold Devillers.

— Analectes archéologiques, par M. Alexandre Schaepkens.

3<sup>e</sup> livraison. 84 pages.

— Revue des anciens monuments de la ville de Mons, par M. Léopold de Villers.

— La chapelle échevinale de Saint-Georges, à Mons, par le même.

— Les anciennes halles et fontaines de la ville de Mons, par le même.

— Notice historique sur le chapitre collégial de Sainte-Dymphne, à Gheel (suite).

— Annales de la ville de Maestricht, par M. Alexandre Schaepkens.

— Notice historique sur Namien, comté d'Everghem. — Le village de Wondelghem. — Le hameau de Doorensseele, par M. J. Huyttens.

— Justification des nobles, notables et commune de Gand, au sujet de l'arrestation et de l'emprisonnement du duc d'Arshot et de quelques autres seigneurs, publiée par M. I.-L.-A. Diegerick.



## CHRONIQUE.

---

La mort de M. F.-J. Laferrière, de l'Institut, vient de priver le Comité d'un de ses membres les plus éminents. D'autres corps, l'Institut et l'inspection générale, ont retracé les services que M. Laferrière a rendus à la science et à l'Université. Pour nous, nous nous bornerons en ce moment à rappeler en peu de mots ce qu'il a été pour la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Malgré sa haute position et ses occupations multipliées, aucun membre ne se montrait plus assidu aux séances du Comité; aucun ne prenait à nos travaux une part plus active et plus utile. Historien et jurisconsulte, il éclairait, avec une sagacité et une science que tous admiraient, les anciennes institutions de la France et les coutumes du moyen âge. Appelé plus d'une fois à la présidence de nos réunions, il en dirigea les discussions avec une autorité que tempéraient les formes les plus aimables. Personne n'était plus empressé à signaler les travaux utiles que renferment les Mémoires des Sociétés savantes des départements, et le recueil même de cette *Revue* atteste avec quel soin il en rendait compte à la section. Zèle pour les progrès de la science historique, connaissance profonde de nos anciennes mœurs et institutions, parole facile et pleine d'autorité, caractère aimable et sympathique : voilà quelques-unes des qualités qu'il nous a été donné d'apprécier dans M. Laferrière, et qui rendront sa perte à jamais regrettable pour le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

---

### SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE. — Composition du bureau pour 1861 :

*Président* : M. L. Cousin, avocat ;  
*Vice-Président* : M. Gojard, ingénieur des ponts et chaussées ;  
*Secrétaire perpétuel* : M. Delye, juge au tribunal civil ;  
*Trésorier* : M. Alard, banquier ;  
*Archiviste* : M. Thelu, médecin ;  
*Secrétaire adjoint* : M. Gassmann, homme de lettres.

### *Section des sciences.*

*Président* : M. Terquem, professeur d'hydrographie ;  
*Secrétaire* : M. Zandyck, docteur en médecine.

*Section des lettres.*

*Président* : M. Delye ;  
*Secrétaire* : M. Bonvarlet.

*Section des arts.*

*Président* : M. V. Derode ;  
*Secrétaire* : M. Everhaert.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ.

*Bureau de l'Académie pour l'année 1860-1861.*

*Président d'honneur* : M. le baron Jeanin, préfet de la Moselle ;  
*Président titulaire* : M. le général Didion ;  
*Président honoraire* : M. le Dr Scoutetten ;  
*Vice-président* : M. Vincenot ;  
*Secrétaire* : M. E. de Bouteiller ;  
*Secrétaire archiviste* : M. J. Clercx ;  
*Trésorier* : M. F.-M. Chabert.

ACADÉMIE DE STANISLAS, A NANCY. — *Composition du bureau pour 1861 :*

*Président* : M. Nicklès, correspondant du ministère de l'Instruction publique ;  
*Vice-Président* : M. le baron G. de Dumast, *idem* ;  
*Secrétaire perpétuel* : M. E. Simmin ;  
*Secrétaire annuel* : M. Duchesne ;  
*Secrétaire-archiviste-trésorier* : M. Seyer Willemet.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG. — *Composition du bureau pour l'année 1860-1861.*

*Président* : M. Rigaud ;  
*Vice-Présidents* : MM. Sédillot et Küss ;  
*Secrétaires* : MM. Aubenas et Robert ;  
*Trésorier* : M. Oberlin.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET ARTS DU BAS-RHIN, A STRASBOURG. — *Composition du bureau pour l'année 1861.*

*Président* : M. Lereboullet ;  
*Vice-présidents* : MM. F. de Dartieu et Jules Sengenwald ;  
*Secrétaire général* : M. Durry ;  
*Secrétaires adjoints* : MM. Iulin et Drake ;  
*Trésorier* : M. Keller ;  
*Archiviste* : M. Heitz ;  
*Conservateur* : M. Lippmann.

---

**COMITÉ IMPÉRIAL**  
**DES TRAVAUX HISTORIQUES**

**ET DES**  
**SOCIÉTÉS SAVANTES.**

---

**ACTES OFFICIELS.**

---

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

M. Anatole de Barthélemy, ancien sous-préfet, membre non résidant du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, est nommé membre titulaire dudit Comité (section d'histoire et de philologie).

Fait à Paris, le 2 mars 1861.

ROULAND.

---

**SÉANCES DU COMITÉ.**

---

**SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.**

Séance du 14 janvier 1861.

Présidence de M. LAFERRIÈRE (1), membre de l'Institut.

M. Léopold Delisle, président de la Commission du *Dictionnaire topographique de la France*, annonce que plusieurs ouvrages ont été adressés pour le concours institué par l'arrêté du 25 janvier 1860, et qu'un rapport sur ce sujet sera présenté à la section dans une

(1) Voy. la notice à la suite du compte rendu de la séance.

de ses prochaines séances. La Commission a reconnu que le Dictionnaire topographique du département de l'Yonne, rédigé par M. Quantin, et transmis par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, était en état d'être mis sous presse. Elle propose de demander à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes d'en ordonner l'impression immédiate.

Cette proposition est approuvée, et le vœu de la section sera soumis à Son Excellence.

M. Aurélien de Courson adresse au Comité un Mémoire intitulé : *Des Curiosités de César et des Corisopites de la Notice des provinces*. C'est un extrait du travail qu'il se propose de publier, en tête du cartulaire de Redon, sur la topographie de la Gaule armoricaine. M. de Courson a eu pour but, en publiant cet extrait, de provoquer la discussion sur un point obscur de cette topographie, qu'il a essayé d'éclaircir. — Renvoi à M. Léopold Delisle, commissaire pour la publication du cartulaire de Redon.

M. Louandre est chargé d'examiner des documents communiqués par M. Dusevel et relatifs à l'assassinat du duc de Bourgogne, Jean sans Peur.

M. de la Fons de Mélicocq envoie des extraits des manuscrits de la Bibliothèque de Valenciennes, concernant certaines croyances populaires des quinzième et seizième siècles. — Renvoi à M. J. Desnoyers.

Le même correspondant fait hommage au Comité de deux opuscules intitulés : *Documents pour servir à l'histoire des monnaies*. — Remercements et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Mathon fils signale l'existence, dans les archives de Compiègne, de l'original du traité conclu à Saint-Denis, au mois de décembre 1360, entre Jean II, roi de France, et Charles le Mauvais roi de Navarre. M. Rathery est chargé de s'assurer si ce document a été publié, et si le texte en a été exactement reproduit.

Le Comité a reçu de M. Nozot une notice sur la commune de Maubert-Fontaine, ainsi que des additions à sa notice sur la commune de Daigny (Ardennes). — Renvoi à M. Bellaguet.

M. Léop. Delisle est prié d'examiner une autre communication du même correspondant, relative à la prose de Saint-Denis, qui se chante à Mogues (commune des Ardennes, arrondissement de Sedan).

M. Quantin adresse la copie d'une lettre écrite, vers 1450, par l'évêque de Troyes à l'archevêque de Sens pour se plaindre des désordres commis par les clercs de deux églises de Troyes dans la

célébration de la fête des Fous. Ce document, dit le correspondant, est le complément d'un Mémoire sur la fête des Fous, publié par M. Chérest, dans le *Bulletin de la Société des Sciences, etc., de l'Yonne*. — Renvoi à M. V. Foucher, qui a été chargé de rendre compte des publications de cette Société.

M. Rossignol transmet trois nouveaux documents relatifs à l'enquête faite en 1444 sur les écorcheurs : 1° Ordonnance du capitaine général de Bresse pour l'armement immédiat de Châtillon-sur-Dombes (1438) ; 2° Deux défenses faites, en 1438 et 1440, par le roi, aux routiers, d'exercer aucun dégât sur les terres du duc de Bourgogne. — Renvoi à M. Tardif.

M. le président désigne MM. P. Clément, Rathery, Desnoyers et Jourdain pour rendre compte des publications de l'Académie du Gard, de la Société historique algérienne, de la Société de statistique de Marseille et du congrès des Sociétés savantes des départements.

La section entend ensuite les rapports de MM. Léop. Delisle, Laferrière, Rathery, Louandre, Tardif, Bellaguet, P. Clément et Jourdain sur des communications manuscrites de MM. l'abbé André, Leroy, de Baecker, Anatole de Barthelemy, Matton, l'abbé Barbier de Montault, l'abbé Tisserand, l'abbé Robin, le comte de Mellet, Le Glay, Joly, Rossignol, Nozot, Levot et d'Arbaumont. Ces rapports, dont quelques-uns sont très-étendus, seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*. Nous nous bornerons en ce moment à citer le passage suivant du rapport de M. Tardif ; il s'adresse à tous les correspondants et leur donne un conseil que sans doute ils s'empresseront de suivre. Après avoir exprimé le regret de ne trouver dans plusieurs des communications adressées au Comité aucune note historique ou explicative, pas même l'indication du dépôt d'où les pièces ont été tirées, M. Tardif ajoute : « Les quelques recherches que nécessiterait la rédaction d'une courte notice fixeraient MM. les correspondants sur la valeur du document qu'ils ont rencontré, les dispenseraient parfois de travaux de copie assez considérables, et rendraient toujours leurs communications plus intéressantes. » La section s'associe aux regrets et aux vœux exprimés par M. Tardif.

A. CHÉRUEL,

Secrétaire de la section d'histoire  
et de philologie.

---

NOTICE SUR M. J.-F. LAFERRIÈRE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

La séance dont nous venons de rendre compte avait été présidée par M. Laferrière. Il y avait montré, comme toujours, un esprit vif et éclairé, un caractère affable et sympathique. Un mois à peine s'est écoulé, et la mort nous a privés de sa belle et lumineuse intelligence. Ce triste contraste a frappé le Comité des travaux historiques, et lorsque son digne président, M. Amédée Thierry, a exprimé, avec un accent profondément ému, la douleur qu'avait causée cette mort prématurée, tous se sont associés de cœur à ses sentiments. M. Laferrière comprenait d'autant mieux la mission du Comité des travaux historiques qu'ayant lui-même habité longtemps la province et participé aux travaux des Sociétés savantes des départements, il savait combien il est utile d'encourager leurs publications. Il s'y était associé comme professeur et comme recteur; il continuait de leur accorder, dans la haute position qu'il devait à son mérite, un protectorat plein de bienveillance et de cordialité.

M. J.-F. Laferrière était né à Jonzac, dans le département de la Charente-Inférieure, le 5 novembre 1798. Il conserva toujours de son pays natal la parole vive et colorée, l'imagination brillante; mais cette séve méridionale fut de bonne heure tempérée par un jugement solide et une forte instruction. Ce fut en province que M. Laferrière fit ses études; il vint seulement les compléter à Paris en 1819. Il y avait alors dans les esprits une vive émotion, que M. Laferrière lui-même a pris soin de retracer (1). Après avoir parlé de l'école spiritualiste qui détrônait Locke et Condillac, il continue ainsi : « Une réaction non moins féconde s'opérait dans une autre branche de la science morale. M. Guizot raffermissait les bases de l'histoire nationale dans ses savants *Essais sur l'histoire de France*, et se préparait à développer dans un magnifique enseignement les éléments et les progrès de la civilisation moderne. Aug. Thierry ranimait les sources de l'histoire du moyen âge par ses récits épiques de la conquête de l'Angleterre et ses émouvants récits de l'émancipation des communes. M. Villemain communiquait à tous, par le charme de sa parole, dans son cours de littérature, la nouvelle impulsion de l'école historique, qui cherchait les idées sous les faits et les progrès de l'humanité sous les formes mobiles des institutions et des lettres. »

L'effet de ce brillant enseignement fut prodigieux, et tous ceux

( *Essai sur l'histoire du droit français*, t. II, p. 428 et suiv. (édit. de 1839).

auxquels il a été donné d'y assister en ont gardé un vif souvenir. M. Laferrière fut du nombre : « Il faut avoir assisté, comme nous, dit-il (1), à ces premières émotions d'un immense auditoire qui comprenait la valeur de la science, pour mesurer la profondeur de cette révolution intime. La jeunesse des écoles, à partir de cette époque, se sentit éprise d'amour pour les hautes études. » Ainsi M. Laferrière appartenait à cette génération ardente qui eut le mérite de croire à la puissance des idées, d'aimer avec passion les spéculations intellectuelles et d'y placer la plus haute dignité de l'homme. L'esprit de système en entraîna quelques-uns dans l'erreur ; mais d'autres, plus sages et plus fermes, surent imposer à la spéculation philosophique une méthode judicieuse et des bornes qu'elle ne doit pas franchir. De ce nombre fut M. Laferrière : nous l'avons vu jusqu'aux derniers jours conservant pour la science l'ardeur de la jeunesse, mais la conciliant avec les grands principes sur lesquels reposent toutes les sociétés.

Sa vocation et l'œuvre de sa vie furent, dès cette époque, nettement déterminées, et sa gloire a été de les poursuivre constamment au milieu de toutes les vicissitudes d'une existence consacrée à des fonctions publiques. Avocat à la cour royale de Bordeaux en 1824, professeur à Rennes, chargé des fonctions rectorales à Versailles et à Toulouse, il n'a jamais perdu de vue cette pensée : retracer l'histoire du droit français, en éclairant les lois par la vie des peuples, et les faits politiques par la législation. Ce fut d'abord en province que l'influence des nouvelles idées se fit ressentir sur l'étude du droit, et ce fut des départements que sortirent les travaux les plus remarquables pour cette branche des sciences morales. C'est M. Laferrière lui-même qui le proclame dans le passage suivant de son *Essai sur l'histoire du droit français* (2) : « Il faut bien le reconnaître : ce sont les jurisconsultes de la province qui, en suivant l'exemple donné par Toullier, ont produit les œuvres les plus remarquables dont s'honore l'école actuelle. Proudhon, le jurisconsulte franc-comtois, doyen de la Faculté de Dijon, s'est mis en rapport de confiance intime avec son collègue de la Faculté de Rennes, et il a contribué beaucoup à illustrer la science juridique de la France nouvelle (3). Le faisceau des œuvres provinciales en juris-

(1) *Ibidem.*

(2) T. II, p. 433.

(3) La correspondance de MM. Toullier et Proudhon est des plus intéressantes à tous les points de vue des sentiments d'affection et de l'amour de la science. (*Note de M. Laferrière.*)

prudence est aujourd'hui l'une des gloires du pays. Le Droit civil français de Toullier, les traités de l'Usufruit et du Domaine public de Proudhon, son traité de l'État des personnes, qui a mérité d'être annoté par un jurisconsulte franc-comtois, M. le professeur Valette; l'Organisation judiciaire et la Compétence de Carré, le collègue de Toullier; la Théorie de la procédure de Boncenne, dignement continuée par un de ses collègues de la Faculté de Poitiers, M. Bourbeau; les Commentaires sur les Hypothèques et sur la Prescription, qui ont ouvert à M. Troplong la cour suprême, aujourd'hui présidée par lui avec toute l'autorité d'un éminent jurisconsulte; le traité de la Dot de M. Tessier, avocat à Bordeaux; la théorie raisonnée du Code civil par M. Taulier, doyen de la Faculté de Grenoble; la belle histoire du Droit romain de M. Ch. Giraud; l'histoire du Droit byzantin de M. Mortreuil, de Marseille; la traduction et puis l'entière refonte de l'ouvrage de Zachariæ sur le Code civil, par MM. Aubry et Rau, savants professeurs à la Faculté de Strasbourg; le commentaire sur les Obligations, par M. le président Larombière; le commentaire ou la série continue des traités sur le Code Napoléon, par M. Demolombe, doyen de la Faculté de Caen, œuvre monumentale dont l'achèvement formera l'un des plus beaux titres de la jurisprudence au dix-neuvième siècle: tous ces travaux, toutes ces œuvres, sont des œuvres provinciales. »

M. Laferrière n'oublie qu'un nom, et c'est le sien, dans cette longue et intéressante énumération. Ce fut, en effet, en province, à Rennes, que, professeur à la Faculté de droit, il s'associa, avec le zèle qui le distinguait, à ce fécond mouvement d'études. Déjà, antérieurement, il s'était fait connaître par des articles publiés dans les Revues et par une esquisse de l'histoire du droit français. Nommé, en 1838, professeur de droit administratif à la Faculté de Rennes, il contribua à fonder la *Revue bretonne de droit et de jurisprudence*, publiée dans la patrie même de Toullier par des professeurs et des magistrats. Ce fut à Rennes qu'il donna, en 1839, la première édition de son *Cours de droit public et administratif*. Enfin M. Laferrière écrivit, dans la même ville, le premier volume de son grand ouvrage intitulé: *l'Histoire du droit civil de Rome et du droit français*. Lui-même a remarqué « que la science du droit, par sa nature grave et lentement progressive, convient à la vie grave, réfléchie et silencieuse des principales villes de nos départements (1). »

M. Laferrière s'était beaucoup occupé, pendant son séjour à

(1) *Ibid.*, p. 434.



Rennes, de l'ancien droit celtique, et on trouve des traces de ces études dans le premier volume de l'*Histoire du droit civil de Rome et du droit français*, qui parut en 1846. Je ne défends ni n'attaque ces idées ; je me borne à constater l'influence qu'exerça sur M. Laferrière son séjour à Rennes et ses études approfondies sur la province armoricaine. Parmi les hommes avec lesquels M. Laferrière se lia à Rennes, nous ne devons pas oublier un jeune Breton, M. Lehuérou, dont les études sur les origines celtiques et sur les institutions des Mérovingiens et des Carolingiens attirèrent vivement l'attention. La fin prématurée de M. Lehuérou inspira à M. Laferrière quelques pages où l'on trouve, avec l'accent d'une profonde sympathie, une appréciation judicieuse des services que M. Lehuérou avait rendus à la science et le regret de voir ses travaux interrompus par la mort : « Une grande tristesse, disait M. Laferrière (1), s'attache au nom de M. Lehuérou : la fin malheureuse qui a subitement arrêté tant de travaux et de si belles espérances doit inspirer de vifs regrets à tous les amis de la science et de l'enseignement historique. » Et plus loin (2) : « Si l'avenir ne se fût pas fermé devant cette belle intelligence, elle nous eût donné un jour l'histoire des institutions féodales et l'histoire de la Bretagne armoricaine. C'était une de ses pensées, mais hélas ! une de celles qui meurent avec l'homme... *Vanæ cogitationes.* » Comment se défendre, en lisant ces lignes, d'un triste retour sur la destinée de celui qui les a écrites ? Lui aussi a vu se briser dans ses mains la plume qui retraçait l'histoire du droit français, et encore plein de vie et d'ardeur il est descendu au tombeau, sans avoir pu achever son œuvre.

Appelé de Rennes à Paris, en 1847, et nommé inspecteur général des Ecoles de droit, M. Laferrière ne cessa de poursuivre son travail au milieu des préoccupations administratives. La révolution de 1848, qui supprima l'inspection générale du droit et lui ouvrit le conseil d'État, ne changea point ses plans de travail, mais en modifia légèrement l'application. Ce fut alors qu'il publia son *Histoire des principes de 1789*, « livre curieux, instructif et profond, où les doctrines libérales sont exprimées avec l'accent persuasif et vrai de l'honnête homme éclairé par le savoir (3). » Appelé, en 1850, au rectorat de Versailles, et, en 1854, chargé de l'administration de l'Académie de Toulouse, il ne cessa, dans ces diverses situations, de

(1) *Notice sur M. J.-M. Lehuérou*, p. 1.

(2) P. 32.

(3) Discours de Ch. Giraud aux funérailles de M. Laferrière.

travailler à son *Histoire du droit français*, dont le tome IV, renfermant l'histoire du droit féodal, parut en 1853, et fut suivi, en 1858, des tomes V et VI, qui traitent des coutumes de France dans les diverses provinces. Partout où M. Laferrière avait séjourné comme professeur ou administrateur, les Sociétés savantes s'étaient empressées d'ouvrir leurs rangs à un membre qui les honorait. A Toulouse, il contribua puissamment à encourager l'Académie de législation, dont il a marqué le caractère dans ces lignes : « Institution provinciale et centrale en même temps, fondée par le professeur Bénech, par plusieurs de ses collègues de la Faculté de droit, par des membres de la magistrature et du barreau, elle a publié un compte rendu annuel de ses travaux (1852-1858) qui se rapporte aux productions juridiques de la France et de l'étranger, au concours entre les lauréats du doctorat de toutes les Facultés de l'Empire, et prouve que la science du droit est, comme l'infini, « une sphère immense, dont le centre est partout, selon l'admirable expression de Pascal, et la circonférence nulle part (1). »

Jusqu'aux derniers temps de sa vie, M. Laferrière resta fidèle à la tâche qu'il s'était imposée; il ne cessa de rechercher la manifestation du génie de la France dans les monuments législatifs. Nous l'avons souvent entendu commenter, dans les séances de la section d'histoire, des textes du droit féodal ou coutumier. A l'Académie des sciences morales et politiques, il venait de terminer la lecture d'un travail remarquable sur les États provinciaux de l'ancienne France. Une mort prématurée ne lui a pas permis d'achever l'édifice qu'il élevait, et où venaient aboutir tant de travaux. Mais il en reste assez pour montrer la grandeur du monument, et rendre à jamais regrettable la perte de cet esprit lumineux et ardent, de ce jurisconsulte qui unissait le culte des idées à une érudition approfondie, et se montrait digne, par la variété de ses aptitudes et l'unité de sa pensée, de réaliser la vaste et puissante conception d'une histoire du droit français.

A. CHÉRUVEL.

(1) *Essai sur l'histoire du droit français*, t. II, p. 437.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 23 janvier 1861.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. Cherbonneau, membre non résidant, envoie des *fac-simile* de six des inscriptions numidiques dont il a précédemment envoyé les estampages. M. Allmer, correspondant, envoie des *fac-simile* de quatre inscriptions romaines trouvées dans l'église de Saint-Pierre, à Vienne (Isère). Cet envoi est le complément des découvertes faites jusqu'à ce jour dans cette église, dont « un tiers à peine, » dit le zélé correspondant, « a été fouillé, et il y a lieu d'espérer, si les « fouilles peuvent être continuées, que de nouvelles acquisitions « épigraphiques sortiront de cette mine féconde. »

M. Léon Renier, auquel la section renvoie ces deux communications, donne d'intéressants détails sur l'importance des découvertes faites à Saint-Pierre de Vienne, et fait un éloge parfaitement justifié de l'intelligence et du zèle avec lesquels M. Allmer suit ces travaux. Ce dernier a encore adressé au Ministre cinquante-six *fac-simile* d'inscriptions du musée d'Arles; il se propose de compléter cet envoi qui comprendra prochainement la totalité de ces inscriptions.

M. Mignard, correspondant, adresse une explication proposée par M. E. H. Protat, correspondant de la commission départementale de la Côte-d'Or et de l'Académie des sciences, etc., de Dijon, des inscriptions d'Alise et du vieux Poitiers, où se trouve le mot IEVRV. La section ordonne le renvoi de cette communication à M. de la Villemarqué.

M. A. Dauvergne, membre non résidant, adresse une note sur l'inscription de l'église abbatiale de Saint-Sever (cap de Gascogne), et sur un chapiteau représentant des *obscena* qui y existent. Un dessin et un *fac-simile* de l'inscription sont joints à cette note qui est renvoyée à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Ed. Fleury adresse le rapport annoncé par lui précédemment sur la belle mosaïque trouvée à Reims dans les premiers jours de novembre 1860 et annonce qu'il complétera cet envoi par des dessins et un rapport sur les fouilles de Bazoches. M. L. Renier veut bien encore se charger de l'examen de cette communication, au sujet de laquelle M. le comte de Mellet, correspondant, adresse de son

côté, à Son Exc. le Ministre, une lettre dans laquelle il donne une description abrégée de la mosaïque, et fait savoir que la ville de Reims, appréciant toute l'importance de ce monument, a fait faire tous les travaux nécessaires pour en assurer la conservation. Des remerciements seront adressés à ces deux correspondants.

M. Hipp. Crozes, correspondant, adresse un rapport sur les travaux d'achèvement et de restauration de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Alby. M. du Sommerard rendra compte de cette communication.

M. Leclercq de la Prairie, correspondant, adresse un rapport sur les constructions d'églises et sur les réparations faites aux monuments religieux dans le diocèse de Soissons, depuis quelques années. M. le marquis de la Grange veut bien se charger de l'examen de ce rapport.

M. l'abbé Grimot, correspondant, envoie en communication un manuscrit orné de nombreuses miniatures qui paraît remonter au quatorzième siècle et qui concerne l'histoire de Bohême au dixième siècle. La section charge M. Leroux de Lincy de l'examen de ce manuscrit.

M. Devals aîné, correspondant, adresse une note sur une découverte d'anciennes sépultures à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne). M. de la Villegille examinera cette communication.

M. l'abbé Robin, correspondant, adresse l'empreinte d'un sceau en cuivre trouvé près de Cuisseaux, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire), qui est renvoyé à l'examen de M. Chabouillet.

M. Nozot adresse des détails sur une découverte de monnaies faite à Tremblois, arrondissement de Sedan. Ces monnaies, toutes modernes, ne remontant qu'au dix-septième siècle. La section ordonne le dépôt aux archives de cet envoi et charge M. de Guilhermy de l'examen des notices sur les communes de Margny, arrondissement de Sedan, et de Monthermé, arrondissement de Mézières.

M. de Lhôtellerie, conservateur du musée de Cherchell, envoie une note récapitulative des objets antiques dont l'entrée a été effectuée par ses soins dans cet établissement pendant le deuxième semestre de 1860. Des remerciements seront adressés à M. de Lhôtellerie, auquel des renseignements détaillés seront demandés, d'après le désir de M. L. Renier, sur divers de ces monuments.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, envoie une épreuve d'un portrait gravé au dix-septième siècle, de Jean Michel, évêque d'Angers de 1439 à 1447, des dessins de divers objets d'église, plusieurs imprimés qui seront déposés à la bibliothèque du Comité

enfin une liste des œuvres d'orfèvrerie exécutées pour l'église du Puy-Notre-Dame en Anjou par Robin Porcher, orfèvre du Dauphin, extraits d'un registre manuscrit de ladite église, de 1476 à 1478. Cette liste sera adressée à M. le comte de Laborde.

M. Oudet, correspondant, appelle de nouveau l'attention sur diverses questions par lui adressées au sujet de la conservation des monuments. Il suffit, à cet égard, de renvoyer au compte rendu de la séance de la section dans laquelle la réponse de l'assemblée a été formulée.

M. Quicherat, offre au Comité, au nom de M. Wetzel, une *Note* publiée par cet architecte, sur les cachets d'oculistes romains, à l'occasion d'un de ces monuments trouvé à Mandeuve, arrondissement de Montbéliard, département du Doubs, en janvier 1860. Des remerciements seront adressés à M. Wetzel, dont la note sera déposée dans la bibliothèque du Comité.

M. le marquis de La Grange fait hommage, au nom de M. G. de Villers, d'une notice sur la cloche de l'église de Fontenailles, arrondissement de Bayeux. Cette cloche, qui remonte à l'an 1202, serait la plus ancienne qui existe en France. M. de Guilhermy se chargera de l'examen de cette notice.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Le Roux de Lincy et Paul Lacroix.

M. Chabouillet fait savoir à la section que le rapport sur le concours pour le Répertoire archéologique ne peut être communiqué à l'assemblée, attendu qu'il n'a pas encore été lu à la commission.

M. le président adresse à M. Frappaz, au nom de la section, des éloges sur la parfaite exécution des calques des dessins de Gai-guières qu'il a rapportés d'Oxford. Les volumes qui contiennent la première partie de cet important travail ont été mis sous les yeux de l'assemblée, qui a pu d'autant mieux apprécier l'exactitude scrupuleuse de la reproduction de M. Frappaz que plusieurs de ses membres connaissent les originaux ou ont pu comparer les calques de cet artiste avec d'autres copies. La supériorité de l'œuvre dont un tiers environ est présenté à la section, ne peut faire l'objet d'un doute; aussi M. le président se plaît-il à constater les excellents résultats de la mission confiée à M. Frappaz. M. le marquis de La Grange ajoute qu'il est doublement heureux de pouvoir faire cette déclaration, attendu que, si ce témoignage public de la satisfaction des membres du Comité est flatteur pour l'artiste qui a si bien secondé les libérales intentions de M. le Ministre de l'instruction publique, le président de la section d'archéologie

doit aussi féliciter l'assemblée qui a proposé à Son Excellence cette importante entreprise, dont le succès est désormais assuré.

M. de Mas-Latrie lit un rapport sur les *Procès-verbaux de la Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn), 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années (1858-1860).

M. Paul Lacroix lit un rapport sur le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XX. Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Paul Lacroix lit ensuite un rapport sur diverses communications de M. l'abbé Tisserand, correspondant. Ce rapport est renvoyé à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes* qui est priée en outre d'insérer la liste des noms d'anciens artistes qui se trouve dans cet envoi.

M. de La Villemarqué lit un rapport sur la première partie d'un travail manuscrit intitulé : *Revue indicative, descriptive et raisonnée des monuments celtiques, gallo-romains et des époques postérieures, etc., du département de la Creuse*, envoyée par M. Bonnafoux, bibliothécaire à Guéret. Conformément aux conclusions du rapport qui est renvoyé à la Commission de la *Revue*, le travail de M. Bonnafoux sera déposé dans la bibliothèque du Comité.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

# RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

---

## SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET. — DOCUMENTS POUR SERVIR  
A L'HISTOIRE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

*Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris.* Composé d'après les chartes originales conservées aux Archives de Seine-et-Oise, enrichi de notes, d'index, et d'un Dictionnaire géographique, par MM. *Luc. Merlet* et *Aug. Moutié*, membres de la Société archéologique de Rambouillet, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut. — Paris, 1857-1858; 2 vol. en 3 tomes in-4°, de 984 et 412 pages, et atlas in-folio de 14 planches.

Si la petite abbaye des Vaux-de-Cernay (*abbatia de Vallibus-Sarnaii*) (1), n'avait point attiré l'attention du savant et généreux académicien qui, par son érudition non moins que par ses encouragements éclairés, contribue si utilement aux progrès des études historiques et archéologiques, et qui, en cette circonstance, s'est plu, comme il l'a fait si souvent, à provoquer une œuvre utile à ses yeux et digne de son appui, très-probablement l'histoire des établissements monastiques n'aurait pas été dotée d'une publication aussi considérable, entreprise avec un dévouement aussi consciencieux et aussi éclairé, accompagnée de dessins aussi instructifs et exécutés avec une aussi grande perfection. C'est un exemple, digne d'attention, des résultats que peuvent obtenir des recherches opiniâ-

(1) Le nom de cette abbaye est presque constamment écrit dans les chartes *Sarnaium*, *Sarneum*, *Sernainm*, *Sernay*, *Sarnay*. Il est beaucoup plus rarement sous la forme de *Cernay* (a. 1318. Cartul. de N.-D.-des-Vaux, t. II, p. 50).

tres dirigées par une connaissance parfaite des lieux, des documents et des personnages historiques.

En effet, parmi les quarante à cinquante abbayes ou prieurés abbatiaux que renfermait l'ancien diocèse de Paris, où était située l'abbaye des Vaux-de-Cernay, celle-ci n'est pas à beaucoup près des plus importantes. Les grandes abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés (1), de Saint-Maur, de Chelles, de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève, de Saint-Antoine, de Saint-Martin-des-Champs et plusieurs autres, attendent encore, pour la publication de leurs cartulaires, un dévouement et une protection semblables. Que serait-ce si on se reportait vers les quatre mille abbayes que l'on comptait dans l'ancienne France ecclésiastique? On en trouverait cent à peine qui aient été le sujet de recherches aussi complètes, et dans le nombre on ne verrait pas figurer la plus grande partie des plus importantes.

Toutefois, quoique d'une origine comparativement peu ancienne, quoique très-bornée dans son personnel et dans ses possessions, l'abbaye des Vaux-de-Cernay compte parmi ses chefs et ses bienfaiteurs d'illustres personnages historiques, dont les sceaux forment un des principaux et des plus utiles ornements de ce cartulaire. La description de ses domaines a pu fournir aussi d'utiles indications topographiques, et l'ouvrage auquel cette abbaye a donné lieu est un nouvel exemple des lumières que peut répandre sur l'histoire, à des points de vue plus généraux, l'étude approfondie d'un établissement sans importance apparente, mais dont la connaissance parfaite des lieux, des personnes et des documents sait tirer des indications plus utiles et plus précises que n'en ont souvent fourni des établissements beaucoup plus considérables et moins bien étudiés.

Le monastère des Vaux-de-Cernay, dont il reste encore quelques ruines, était situé dans une des petites vallées arrosées par un cours d'eau affluent de la rivière de l'Yvette, et dont la physionomie pittoresque contraste agréablement avec les plaines monotones de la Beauce. Il dépendait du doyenné rural de Châteaufort, dans l'archidiaconé et pays de Josas, au diocèse de Paris. Placé sur la limite occidentale de ce diocèse, au point de contact avec celui de Chartres, il avait ses bâtiments claustraux en partie dans l'un et dans l'autre

(1) Le *Polyptyque d'Irminon*, publié par M. Guérard, et que les commentaires de ce savant si regrettable ont rendu un des documents les plus importants pour l'étude de l'état social au moyen âge, ainsi que l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, par J. Bouillart, ne reproduisent qu'une très-petite partie de chartes que renfermaient les cartulaires de cette illustre abbaye.



diocèse. Cet emplacement dépend, suivant les divisions administratives modernes, des communes de Cernay-la-Ville et d'Aufargis, canton de Rambouillet, département de Seine-et-Oise.

L'époque de sa fondation avait été constamment rapportée, mais sans preuves, à l'année 1128, soit par les auteurs du *Gallia Christiana* (tome VII), soit par l'abbé Lebeuf, soit par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Paris. Les éditeurs du cartulaire ont reculé cette date de dix ans et l'ont fixée à l'année 1118, en s'appuyant sur un document du treizième siècle, découvert par M. l'abbé Desroches dans un inventaire des titres de l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches, inventaire conservé dans les archives de la mairie de Mortain, et publié par lui dans son Histoire de cette abbaye.

L'abbaye des Vaux-de-Cernay dépendit en effet primitivement de la grande abbaye de Savigny, qui constitua elle-même, pendant quelques années, une sorte d'ordre monastique indépendant, et qui ne fut réuni à celui de Cîteaux qu'en 1147, trente-cinq ans après sa fondation.

Le monastère des Vaux-de-Cernay suivit sa fortune, et, soumis à l'ordre de Cîteaux, eut à son tour d'autres abbayes pour affiliées, celles du Trésor et du Breuil-Benoît ; il fut en relations intimes avec la célèbre abbaye de Port-Royal, située dans son voisinage, et à laquelle elle eut longtemps le privilège de fournir des aumôniers et des confesseurs.

La charte originale de fondation des Vaux-de-Cernay, dont le *Gallia Christiana* n'a donné qu'un fragment incorrect, est conservée dans les archives de Seine-et-Oise. Les auteurs du cartulaire l'ont publiée intégralement en *fac-simile* réduit, photographié avec la plus parfaite fidélité. Malheureusement elle ne porte aucune date, et mentionne seulement la donation aux moines de Savigny de la terre du Val-Bric-Essart ou *Vallis-Briessart*, pour y construire une abbaye en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. Cette donation, accompagnée d'autres dons territoriaux et d'un droit de pascage et de pâturage dans les forêts voisines, est faite par Simon, seigneur de Neauphle-le-Châtel, et par Eve, son épouse, en présence de leurs enfants. La signature des donataires, représentée par des croix, figure en tête de la charte, particularité peu commune. Sur le même parchemin se trouve, à la suite de la charte originale de fondation, une autre charte, pareillement originale, de Simon de Gometh (Gometz), qui ajoute une possession territoriale à la précédente.

Dans la plupart des écrits où il est fait mention du fondateur de cette abbaye, Simon de Neauphle-le-Châtel, celui-ci est désigné sous le titre de connétable. Mais les éditeurs ont démontré la fausseté de cette qualité, qui ne lui était attribuée que par une inscription tumulaire aujourd'hui détruite, inscription qui ne paraissait pas remonter au delà de la seconde moitié du quinzième siècle (1). En effet, au connétable Mathieu de Montmorency, qui occupait cette charge depuis le commencement du règne de Louis VII, succède Raoul, sans qu'il y ait de place pour Simon.

A la charte de fondation, les auteurs modernes du cartulaire restitué ont ajouté et publié, selon l'ordre chronologique, depuis l'année 1142 jusqu'à l'année 1635, mille quatre-vingt-un autres documents extraits principalement des archives départementales de Seine-et-Oise, ainsi que d'autres dépôts soit de Paris, soit des départements d'Eure-et-Loir, de l'Eure, de l'Orne, de la Seine-Inférieure, soit de collections particulières. Cent treize de ces chartes et documents appartiennent au douzième siècle; huit cent soixante-dix-sept au treizième siècle; cent quatre-vingt-dix-huit au quatorzième; quatre au quinzième; sept au seizième, et deux seulement au dix-huitième.

Cet ouvrage n'est donc pas la reproduction textuelle d'un cartulaire de copie plus ou moins ancienne, plus ou moins complète, mais un choix de pièces originales, de documents authentiques, laborieusement et judicieusement fait dans le fonds particulier de cette abbaye et dans d'autres fonds d'archives.

Il a bien existé un cartulaire, et peut-être même deux cartulaires des Vaux-de-Cernay : l'un est indiqué par une table du treizième siècle; l'autre par cette assertion positive que le cardinal de Meudon, abbé des Vaux, en ordonna la rédaction vers le milieu du seizième siècle; mais ni l'un ni l'autre n'ont été retrouvés. Un troisième document, plus moderne, qui jusqu'à un certain point pouvait y suppléer, et qui remonte à l'année 1511, a été conservé. Il consiste en une déclaration de tous les biens de l'abbaye, rendue par les moines à la Cour des comptes de Paris. A la suite de la déclaration de chaque domaine se trouvent copiés les principaux titres de propriété de ces biens. C'est même ce document, possédé par l'un des auteurs de l'ouvrage, M. A. Moutié, qui a été le point de départ de la publication. M. A. Moutié le communiqua à M. le duc de Luynes. Celui-ci,

(1) La note qui constate cette rectification est signée de M. A. Moutié, auteur du plus grand nombre des notes.

s'intéressant à tous les souvenirs historiques qui se rattachent aux territoires voisins de ses magnifiques domaines de Dampierre et de Chevreuse, approuva la pensée de le publier, en l'accompagnant de tous les titres qui pourraient encore se rencontrer dans les archives de Seine-et-Oise et dans d'autres dépôts.

Un élève de l'École des chartes, M. Borel d'Hauterive, fut chargé par M. le duc de Luynes de faire ces copies, qui s'élevèrent à plus de douze cents. Elles furent ensuite revisées, collationnées et augmentées de plus de 200 autres chartes par M. L. Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, auteur estimé de plusieurs bons travaux d'histoire et de géographie historique et particulièrement du Dictionnaire topographique de ce département ; et par M. A. Moutié, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, qui a déjà publié, en 1846, sous les mêmes auspices, un recueil intéressant de chartes relatives au prieuré des Moulineaux et à la chàtellenie de Poigny. M. Moutié a fait aussi au Comité plusieurs communications fort intéressantes, particulièrement sur la charte de fondation du couvent des Célestins de Limay, à Mantes, et il a eu le mérite de faire connaître le premier, avant d'autres travaux plus connus sur le même sujet, les résultats très-remarquables des fouilles entreprises par lui dans des sépultures mérovingiennes de l'arrondissement de Rambouillet.

Quoique d'un intérêt généralement restreint à des possessions territoriales peu importantes, les documents publiés presque tous pour la première fois dans le cartulaire de Cernay font connaître cependant un assez grand nombre de faits ou de particularités dignes d'intérêt. Les textes eux-mêmes sont correctement fixés, les dates judicieusement interprétées, la fausseté de certains actes discutée et démontrée avec beaucoup de sagacité. Des notes nombreuses éclairent la plupart des difficultés et mettent en évidence les faits nouveaux disséminés dans un si grand nombre de documents, sans autre lien entre eux que l'unité de possession, comme il arrive le plus souvent dans les cartulaires.

C'est surtout sur la topographie des anciens diocèses de Paris et de Chevreuse et sur les généalogies des seigneurs illustres de l'Île-de-France et du pays chartrain que le cartulaire des Vaux-de-Cernay répand le plus de jour.

Les grandes familles de Montfort, de Montmorency, de Marly, de Charonne, de Levis, dont les généalogies semblent n'avoir plus rien à ajouter à leur renommée, y sont mentionnées fréquemment. Des familles moins illustres, mais occupant un rang honorable dans la

hiérarchie féodale, telles que les familles d'Auneau, de Poissy, de Crèvecœur, de Gazeran, de Gallardon, de Lèvis, de Bruyères-le-Châtel, de Gometz, de Vernon, et surtout la famille de Neauphle-le-Châtel, celle du fondateur de l'abbaye, trouvent dans ce recueil des indications nouvelles et précises.

Au nombre des abbés et des moines plus ou moins renommés de cette abbaye, on peut citer en première ligne l'auteur de l'Histoire de la guerre des Albigeois, Pierre, simple moine des Vaux-de-Cernay, qui accompagna, de 1206 à 1211, à cette expédition trop malheureusement célèbre, son oncle, Guy de Montfort, le plus connu des abbés de Cernay; saint Thibaut de Marly, plus illustre par ses vertus et sa piété, mort en 1247, et dont le souvenir reste encore aujourd'hui attaché à une fontaine située dans les jardins de l'abbaye, et qui fut longtemps un but de pèlerinage. Plus tard, on voit figurer parmi les abbés commandataires, Charles Guillard, qui favorisa l'hérésie luthérienne; le cardinal François de Joyeuse; le poète chartrain Philippe Desportes; Henri de Bourbon, fils naturel d'Henri IV et de la marquise de Verneuil; Jean-Casimir, ancien roi de Pologne, auquel Louis XV avait aussi donné le revenu de sept autres établissements monastiques pendant sa retraite en France, et enfin Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, qui en fut le dernier abbé commandataire.

Au nombre des renseignements topographiques intéressants, on peut remarquer ceux qui, à l'occasion des maisons possédées par l'abbaye à Paris, mentionnent plusieurs fois le palais et la grange des Termes (années 1214, — 1223, — 1244); l'indication, dès le douzième siècle, d'un assez grand nombre de terroirs (*territoria*), de champniers (*chanteria*), de métairies, de quartiers ou triages des forêts les plus voisines de l'abbaye, qui ont conservé jusqu'ici, pour la plupart, leurs dénominations anciennes, et figurent encore dans les cartes cadastrales.

L'Index géographique et le Dictionnaire topographique qui terminent l'ouvrage fournissent, sous leurs différentes formes, les indications d'un assez grand nombre de localités des anciens diocèses de Paris et de Chartres; ces renseignements sont de plus en plus appréciés pour la géographie ancienne de la France.

Entre autres faits historiques sur lesquels on trouve quelques indications dans ces documents, on peut citer en première ligne les falsifications de chartes; les investitures par divers objets; les défrichements; certaines industries locales; certains droits de justice seigneuriale; des constructions de chemins; des estimations de biens, etc.

L'appendice qui complète le cartulaire se compose de quatorze documents trop longs pour entrer dans le corps de l'ouvrage, mais qui n'en sont pas les moins intéressants. On y trouve :

1. L'état des biens de l'abbaye, en 1511.

On remarque dans cette pièce l'indication de plusieurs enseignes d'hôtelleries possédées à Paris par l'abbaye de Cernay, dans les rues du Foin, de la Harpe et de la Parcheminerie : telles que le Gril, — les Singes, — le Mouton-Rouge, — l'Image Saint-Jean-Baptiste, — le Franc-Rosier, — les Maillets, etc.

2. L'aliénation d'une partie de ces biens au seizième siècle.

3. Un partage de ces propriétés au dix-huitième siècle.

4. Un estat des redevances de cire, vaisselle, toile et argent, deubz aux religieux par les fermiers particuliers de la dicte abbaye.

5. Une note sur l'état de l'abbaye au quinzième siècle.

A cette époque, les désastres de la guerre avaient été si funestes au couvent, qu'il ne lui restait plus qu'un seul religieux « *povre, viel et ancien, tout seul, sans abbé, et auquel madame de Chevreuse envoyait du pain et un peu de pois. Le plus souvent il étoit réduit à paître l'erbe comme une beste et avoit la barbe jusqu'à la sinture, et sembloit mieulz estre homme sauvage que autrement.* » (Tom. 11, pag. 148.)

6. Une accusation contre un chanoine de Chartres, en 1517, d'avoir fait brûler un moulin appartenant à l'abbaye.

7. La prise de possession de l'abbaye par Michel Buffereau, en 1494.

8. La nomination de Louis Guillard comme abbé des Vaux (1550).

9. La nomination de Nicolas Brissonnet, comme aumônier de Port-Royal (1599),

10. La prise de possession de l'abbaye au nom de Jean-Casimir, roi de Pologne (1669).

11. Un règlement des vicaires délégués, par le général de l'ordre de Cîteaux (1608).

12. Un procès-verbal de l'état des lieux réguliers en 1680.

Cette pièce présente une description assez complète de l'abbaye, à la fin du dix-septième siècle. Cette description est intéressante au point de vue de l'histoire de l'architecture monastique. Elle permet de reconstituer l'ancienne abbaye, en la comparant à l'examen des ruines intéressantes qui subsistent encore et à une vue de ces ruines dessinée vers la fin du dix-huitième siècle, et placée en tête de l'atlas. On y reconnaît aujourd'hui une partie de l'ancien cloître, plusieurs salles, le dortoir et une portion notable de la nef de l'église,

dont le style ogival annonce la seconde moitié du douzième siècle. On y voit aussi des fragments très-élégants de sculptures de la renaissance, qui ont fait partie d'un nouveau cloître reconstruit avec un certain luxe au seizième siècle. La porte de l'abbaye, en plein cintre, a le caractère des portes fortifiées des manoirs féodaux et monastiques du moyen âge (1).

13. Un journal de ce qui s'est fait de considérable en la communauté, de 1680 à 1689.

14. Le tableau des religieux des Vaux-de-Cernay, en 1791.

Leur nombre était alors réduit à douze ou treize. Il n'avait jamais dépassé celui de quarante; il était de vingt et un à la fin du seizième siècle, et de douze en 1606.

Un autre appendice considérable et d'un plus grand intérêt est relatif à l'épigraphie tumulaire.

Les éditeurs ont relevé, au nombre de plus de vingt, les inscriptions de tombeaux d'abbés ou de bienfaiteurs de Vaux qui existaient avant 1789; plusieurs sont encore dans le local actuel, quelques autres sont disséminées dans les communes environnantes.

La tombe du premier abbé, nommé Arnaud ou Artaud, mort en 1145, existait au dix-huitième siècle; elle n'a pas été retrouvée; on possède celles de S. Thibault de Marly, le plus illustre des abbés de Cernay, mort en 1247, de Guillaume I<sup>er</sup>, élu en 1290, mort en 1305, de Jean II, son successeur, etc. (2).

Mais la partie peut-être la plus importante et la plus neuve de cet ouvrage est la collection des sceaux originaux, et presque tous inédits, publiés dans l'atlas in-folio qui l'accompagne. Ces sceaux, gravés avec une grande perfection par MM. Meucci et Cormier, sont au nombre de cent quarante environ. On y distingue des sceaux ecclésiastiques, et, outre celui de l'abbaye, les sceaux des évêques de Chartres et de Paris, de plusieurs archidiacres et doyens ruraux, d'officialités de ces diocèses et des diocèses d'Évreux et de Rouen; des abbayes de Saint-Denis, Bourgueil, Notre-Dame-de-Long-Pont, Saint-

(1) Les derniers vestiges de l'abbaye, que j'ai visitée plusieurs fois, ont été décrits et figurés en 1832, par M. Hérard, architecte, dans le 2<sup>e</sup> cahier de ses *Études archéologiques sur les abbayes de l'ancien diocèse de Paris*. Les dessins sont restés inédits.

(2) Ces tombes ont été, pour la plupart, retrouvées et décrites par M. Montié. Celles des inscriptions tumulaires qui n'existent plus ont été reproduites d'après le *Gallia Christiana*, d'après l'ouvrage de l'abbé Lebeuf et une histoire manuscrite de l'abbaye.

Marcel de Paris, Saint-Florent, Port-Royal, Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, à Paris.

Parmi les sceaux de seigneurs, on distingue ceux des illustres familles de Neauphle, de Montfort, de Chevreuse, de Levis, de Vernon, de Gallardon, etc.; ceux de plusieurs chevaliers d'ordre inférieur, et même de simples bourgeois, dont quelques-uns sont allégoriques. On trouve aussi plusieurs sceaux de châtelains dont le dessin est des plus gracieux.

Ainsi qu'on le voit, le cartulaire des Vaux, s'il n'offre pas pour l'histoire générale les curieux renseignements que le savant éditeur des cartulaires de Saint-Père de Chartres, de Notre-Dame de Paris et du Polyptyque d'Irminon avait su si bien tirer de documents ingrats en apparence, du moins il n'est pas indigne de figurer auprès d'eux pour l'étude de la géographie du diocèse de Paris, pour la connaissance de faits historiques et par le travail consciencieux des éditeurs.

Le mérite de cet ouvrage a déjà été apprécié et récompensé par le tribunal le plus compétent, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui, après avoir décerné précédemment une mention honorable au premier volume, a, dans le concours des antiquités nationales de 1859, accordé à l'ouvrage complet une de ses médailles si ambitionnées par les personnes qui s'occupent en France d'histoire et d'archéologie.

On doit donc désirer que M. le duc de Luynes veuille bien réaliser l'intention qu'il a déjà formellement exprimée, soit de diriger personnellement, soit de favoriser par de nouveaux encouragements, dont il sait faire un si digne usage, la publication de quelques autres cartulaires du diocèse de Paris, tels que ceux de Chevreuse et de Notre-Dame-de-la-Roche qui intéressent plus directement les souvenirs de sa famille. Combien il serait à souhaiter que plusieurs des plus illustres abbayes de France trouvassent pour l'illustration de leurs annales et de leurs ruines, et nos Sociétés archéologiques départementales pour les publications de leurs utiles travaux, des Mécènes aussi généreux et aussi éclairés!

**J. DESNOYERS,**  
Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LET-  
TRES DE DIJON. Deuxième série, tome VII<sup>e</sup>. Année 1858-1859. Dijon  
et Paris, 1859.

Le volume dont j'ai à rendre compte à la section s'ouvre par un intéressant Mémoire, la dernière œuvre de M. Stiévenart, ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon, sur la quinzième idylle de Théocrite, intitulée les *Syracusaines* ou la *Fête d'Adonis*. Si les Grecs avaient en littérature des limites aussi précises qu'on l'a cru quelquefois, si l'idylle en particulier consistait exclusivement dans la peinture de la vie champêtre, les *Syracusaines* ne justifieraient pas le nom d'*idylle*; car il ne s'y trouve pas un détail qui se rapporte aux bergers et aux champs. C'est un tableau d'intérieur, une esquisse de la vie bourgeoise, sous la forme de scènes dialoguées qui rappellent, qui atteignent presque le ton de la vraie comédie. Le thème de la composition est léger. Deux femmes de Syracuse, Gorgo et Praxinoé, font leurs apprêts pour se rendre, en cachette de leurs maris, à la fête d'Adonis. Suivies de deux esclaves, elles se dirigent, à travers la foule qui grossit, vers le palais du roi; là, elles admirent la statue du dieu; elles entendent l'hymne qui est chanté en son honneur; puis, les chants terminés, elles retournent au logis. Voilà tout le sujet de cette petite pièce que Théocrite avait imitée d'un mime de Sophron, et qui fut, dit-on, représentée à la cour de Hiéron. Mais si le fond n'est pas très-riche, la forme est si naturelle et si vive, elle est semée de traits si heureux, que l'ouvrage conserve un certain charme, même dans une traduction.

Ce qui présentait d'assez graves difficultés, c'était de noter, comme on le fait pour les pièces destinées au théâtre, les gestes, l'attitude, les évolutions des divers personnages, tout ce que le poète ne dit pas et qu'il faut sous-entendre, en un mot, tous les jeux de scène. M. Stiévenart s'y est appliqué avec soin et nous paraît y avoir réussi. Sa traduction ne consiste pas seulement dans une suite de phrases françaises calquées sur la phrase grecque; c'est une véritable mise en scène, dans laquelle l'interprète commente le texte original et son propre texte, tantôt par des coupures, tantôt par des annotations qui complètent le dialogue et lui communiquent pour ainsi dire une vie toute nouvelle. Je n'en citerai qu'un exemple. Praxinoé et Gorgo sont au moment de sortir. « Phrygia, dit Praxinoé à la servante, prends le petit et amuse-le. Fais rentrer le chien. Ferme au



verrou la porte de la cour. Dieux ! quelle foule ! » continue Praxinoé. « Comment percer cette cohue ? » Evidemment le lieu de la scène vient de changer, sans que, chez Théocrite, aucun signe en avertisse et coupe le fil du discours. Voici maintenant le commentaire que le nouveau traducteur a joint à son texte :

Scène II. *Une large rue aboutissant au palais du roi ; elle est encombrée de peuple, de voitures et de soldats. Les mêmes personnages, moins Phrygia et l'enfant ; une vieille femme ; un premier étranger.*

PRAXINOÉ : Dieux ! quelle foule ! Comment percer cette cohue ? C'est une immense fourmilière ! (*Levant les yeux vers une statue du souverain.*) Que tu as fait de grandes choses, ô Ptolémée, depuis que ton père est au rang des immortels ! Nul malfaiteur ne se glisse plus près du passant pour le voler ; plus de ces jeux à l'égyptienne ; plus de ces maîtres jurés filous, tous de même trempe. (*Un corps de cavalerie, en brillante tenue, approche et défile en occupant presque toute la largeur de la rue.*) Ah ! cher Gorgo, qu'allons-nous devenir ? Voici la garde à cheval ! (*Plusieurs chevaux vifs s'écartent du rang. A un cavalier :*) Mon ami ! ne m'écrase pas ! Comme il se cabre ce cheval roux ! qu'il est méchant !... »

Je ne prolongerai pas cette citation : elle suffira, je pense, pour donner une idée de l'ingénieux travail de M. Stiévenart. Les essais de ce genre ne seraient pas sans péril pour la vérité philologique, s'ils n'étaient pas réglés par un goût sévère et une érudition sûre ; mais quand ces qualités se trouvent réunies, comme elles l'étaient chez l'ancien et regretté doyen de la Faculté des lettres de Dijon, le péril des restitutions arbitraires s'éloigne, et il ne reste que l'attrait d'une interprétation plus complète et plus animée des chefs-d'œuvre de l'antiquité qui touchent au genre dramatique.

Dans les mémoires des Sociétés savantes, dont les travaux ont un caractère encyclopédique, les sujets les plus divers doivent nécessairement se côtoyer. Aussi ne devons-nous pas être surpris de trouver, après l'étude de M. Stiévenart sur les *Syracusaines* de Théocrite, une dissertation d'un genre tout différent sur la vie intime de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, d'après les escroues de son hôtel, par M. Marcel Canat de Chisy. Comme le remarque l'auteur, on a souvent dépeint la somptueuse existence des familles royales au quatorzième et au quinzième siècle, et les habitudes magnifiques des ducs de Bourgogne surtout ont fourni aux antiquaires un thème inépuisable de recherches. Déjà, en 1474, un ancien page de Philippe le Bon, serviteur fidèle de Charles le Téméraire, Olivier de la Marche, terminait sa chronique par un document du plus haut

prix sur le personnel nombreux qui composait alors la maison de ces princes. De nos jours, une érudition curieuse s'est appliquée à dresser l'inventaire de leurs bijoux, de leurs tapisseries et de leurs armures, le catalogue de leur bibliothèque et l'état de leurs dépenses. Même après les publications savantes de MM. Van Praet et Léon de Laborde, les nouvelles études de M. Canat de Chisy ne seront pas sans utilité; elles fourniront des traits abondants pour la peinture des mœurs françaises dans la dernière période du moyen âge. La princesse Marguerite qui en fait le principal objet était la fille unique de Louis, comte de Flandre, et avait épousé en premières noces Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne. Ce prince étant mort sans enfants, et son duché ayant fait retour à la couronne, le roi Jean en disposa en faveur de Philippe le Hardi, l'un de ses fils. Philippe rechercha la main de la veuve de l'ancien duc, et, par ce mariage, Marguerite eut la singulière fortune de devenir pour la seconde fois duchesse de Bourgogne. Ce sont les états de dépenses de la maison de cette princesse, depuis le mois de décembre 1384 jusqu'à la fin de novembre 1385, que M. Canat de Chisy a retrouvés dans les archives du département de la Côte-d'Or, et dont il donne une minutieuse et méthodique analyse. Les dépenses sont inscrites sur des bandes ou rôles de parchemin, au nombre de 3 à 5 pour chaque jour. En tête de chaque rôle se trouvent portés la date, les noms de la duchesse et ceux de ses enfants qu'elle avait ce jour-là avec elle, les noms des grands seigneurs, bourgeois ou membres de députations qu'elle reçut à sa table, l'indication des lieux où elle-même dîna, soupa et coucha, et de loin en loin quelques renseignements sur les événements de la journée, comme l'arrivée ou le départ du duc, du roi ou de la reine, un mariage, une solennité religieuse, un cas de maladie. Vient, à la suite, l'énumération des articles de dépense avec le prix que chacun a coûté. Il est aisé de comprendre tout le parti que l'historien peut tirer de pareils documents, tant pour l'histoire générale de la société que pour l'histoire particulière des ducs de Bourgogne. Nous savons par d'autres témoignages, et notamment par celui d'Olivier de la Marche, que la maison de ces princes était divisée en quatre offices principaux, la paneterie, l'échansonnerie, la cuisine et l'écurie, dont chacun était gouverné par un premier écuyer ayant un nombreux personnel sous ses ordres. Deux autres offices moins importants, la fruiterie et la fourrière, étaient confiés à des officiers d'un rang inférieur. A ces différents services venaient s'ajouter celui des confesseurs et chapelains, celui de l'aumônerie, ceux de la vénerie, de la fauconnerie et de l'armurerie, ceux des ménestrels, des fous, etc.

Les pièces que M. Canat de Chisy a recueillies prouvent que la maison de Marguerite de Flandre offrait, dans de moindres proportions, une organisation analogue ; mais l'auteur ne s'est pas borné là ; il a pris séparément chaque branche de service, et il a montré avec précision ce qu'elle coûtait et comment elle était organisée ; combien on dépensait pour le pain, combien pour la viande de boucherie, pour les épices, pour les médicaments, etc. ; combien de chevaux dans les écuries et combien de varlets pour en avoir soin ; quelles étaient les habitudes de la duchesse de Bourgogne en voyage ; combien d'officiers et de gens à gage elle avait autour d'elle, etc. Aucun détail n'est omis dans ce relevé consciencieux que nous n'essayerons pas d'analyser, parce que la grande quantité de faits particuliers qu'il contient ne se prête pas à l'analyse. Un des résultats auxquels l'auteur croit être arrivé et que nous reproduirons après lui sans les garantir, c'est que sur le marché de Dijon, au mois d'août 1385, l'émine de blé, équivalant à vingt-quatre doubles décalitres, coûtait, en première qualité, 165 francs, soit pour le double décalitre 6 fr. 88 c., et en seconde qualité 128 fr. 67 c., soit pour le double décalitre 5 fr. 38 c. Un bœuf dépecé pour la consommation coûtait au plus haut prix 192 fr. 50 c., et au plus bas 88 fr. ; un porc, 67 fr. 75 c. ; un mouton ou un veau, 27 fr. 50 c. Cependant un aide de cuisine et un simple manœuvre gagnaient 2 fr. 75 c. par jour ; une femme employée à puiser de l'eau, 3 fr. 40 c. ; un maçon, 5 fr. 50 c. ; un guide, jusqu'à 9 fr. 60 c. Les salaires se trouvaient donc en proportion avec le prix des denrées, et peut-être, pour les classes qui vivent du travail de leurs mains, les conditions de l'existence n'étaient-elles pas plus rigoureuses qu'elles le sont aujourd'hui.

Le Mémoire se termine par la transcription d'une grande partie des pièces de dépenses que l'auteur a dépouillées ; elles ne remplissent pas moins de quatre-vingt-dix pages que personne ne regrettera, et qui sont d'ailleurs la justification de ce savant travail.

Le dernier objet dont j'ai à entretenir le Comité est une *Lettre à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique sur la valeur historique de Dion Cassius dans le récit de la conquête des Gaules*, par M. Rossignol. Cette lettre est une nouvelle pièce du débat qui s'est élevé sur la véritable position de l'antique Alesia, et dans lequel Dion Cassius a joué un rôle. Quelques phrases de son histoire figurent en effet parmi les motifs qui ont été invoqués pour placer à Alaise, en Franche-Comté, au lieu d'Alise, en Bourgogne, le théâtre de la dernière lutte où la liberté de la Gaule succomba sous les armes

romaines. M. Rossignol, qui s'est acquis une juste notoriété en prenant partie pour Alise contre Alaise et les Francs-Comtois, a voulu vérifier les titres de cet historien postérieur de près de trois siècles à César, et dont cependant on semblait élever l'autorité au-dessus même de celle de César. Il commence par rappeler les jugements sévères dont Cassius a été souvent l'objet, et qui le représentent comme un rhéteur sans critique, se permettant de singuliers écarts d'esprit et d'éloquence; il s'attache ensuite à son récit de la guerre des Gaules; il en relève pas à pas les lacunes, les erreurs et les contradictions; il oppose à son ignorance des faits et de la géographie le génie militaire et l'expérience du général romain, et de cette discussion il tire la conséquence à laquelle on pouvait s'attendre: c'est qu'un pareil témoignage ne saurait prévaloir contre ceux qui conduisent à placer Alesia en Bourgogne. Nous n'essayerons ni de prendre la défense de Dion Cassius contre les reproches de son savant contradicteur, ni de fournir de nouveaux aliments à un débat qui, selon nous, s'est trop prolongé; nous nous contenterons de rappeler que la Commission chargée, par les ordres de l'Empereur, de préparer la carte des Gaules, est aujourd'hui fixée sur ce point d'histoire et de géographie, et que, suivant son avis, qu'un de ses membres a fait connaître, il y a quelques mois, dans un article remarquable de la *Revue européenne*, « les données du texte de César, la description géographique du lieu, les opérations que l'auteur des Commentaires décrit, les combats qu'il mentionne, s'appliquent fort bien au plateau d'Alise, enveloppé de deux cours d'eau, entouré de monticules de même hauteur, précédé d'une plaine, et qu'il est absolument impossible de les attribuer, quelque bonne volonté qu'on y mette, au chaos de monticules inégaux qui composent le massif d'Alaise. »

C.-L. JOURDAIN,  
Membre du Comité.

---

RAPPORT SUR LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DE LA SECTION DES LETTRES DE  
L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER (1).

A en juger par les deux livraisons qui ont été renvoyées à mon examen, la section des lettres de l'Académie de Montpellier s'occupe principalement de littérature et d'histoire moderne.

A la littérature appartiennent un discours de M. Boyer (*Quelques mots sur La Fontaine, à l'occasion de la cigale et la fourmi*) (2), une *Étude sur Vauvenargues*, par M. Cambouliu (3), et un *Essai* du même auteur *sur l'Histoire de la littérature catalane* (4). Laisant aux juges compétents le soin de relever le mérite de ces morceaux, je passe aux travaux historiques, dont le caractère original doit plus particulièrement fixer votre attention.

A Montpellier, l'histoire de l'antiquité et du moyen âge est le domaine d'une Société archéologique qui a depuis longtemps conquis une juste réputation. L'histoire des temps modernes paraît avoir été laissée en partage à l'Académie des sciences et lettres. Sur ce terrain, moins vaste et généralement mieux connu, l'érudition locale a encore su faire d'intéressantes découvertes.

Tels sont les documents d'après lesquels M. Eugène Thomas a composé l'article intitulé : *Un Agent des alliés chez les Camisards* (5). Ces documents éclairent d'un jour nouveau plusieurs épisodes de la guerre des Cévennes, et révèlent le rôle qu'y a joué Tobie Rocayrol,

(1) *Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres.* Tome II, dernier fascicule (p. 369-350) et tome III, premier fascicule (p. 1-80).

(2) III, 1-13.

(3) II, 369-399.

(4) II, 481-550. M. Cambouliu, dans son *Mémoire* (p. 511) et dans les deux éditions successives qu'il en a données, a laissé passer deux légères erreurs, dont un de nos confrères aurait quelque droit de se plaindre. Il s'agit de M. Guessard, qui est devenu M. Guinard, dans une note relative aux grammaires provençales, dont il a été le premier éditeur. Mais M. Guessard aura été plus sensible sans doute au reproche, si doux qu'il soit, que lui adresse M. Cambouliu, de n'avoir pas connu un passage des *Leys d'amors*, qui aurait transformé une de ses conjectures en une vérité démontrée. M. Guessard ne pouvait connaître, en 1840, un livre publié seulement l'année suivante. Il n'a pas manqué lui-même, dans la deuxième édition de ses *Grammaires*, de relever le passage signalé et d'en tirer parti, avant d'avoir pu lire l'ouvrage de M. Cambouliu.

(5) III, 45-69.

audacieux aventurier, dont le nom n'avait pas encore été recueilli par l'histoire.

Aux événements des Cévennes, dont plusieurs points sont si bien mis en lumière par le travail de M. Eugène Thomas, se rattache la secte des multipliants de Lunel et de Montpellier, dont M. Germain a suivi tous les développements à l'aide de pièces officielles, et dont il a parfaitement saisi le caractère (1). Les malheureux auxquels le peuple donna le nom de *multipliants* ou *condormants* tiraient certainement leur origine des prophètes des Cévennes. Il existait cependant une différence bien tranchée entre ces deux classes de religieux. « Les prophètes des Cévennes, comme l'a dit M. Germain, appartenaient à un parti politique hostile et soufflaient la révolte. Les prophètes de Lunel et de Montpellier n'offrent rien de semblable. Ils se disent les très-humbles serviteurs du roi et les fidèles amis de l'État. C'est pour la prospérité du roi et de l'État qu'ils prétendent faire une procession ; les fleurs de lis brillent dans leurs temples. Ils ne verraient pas sans une secrète joie les Anglais ou les Hollandais, épousant la querelle des églises protestantes de France, venir demander compte au gouvernement de Louis XV du maintien de la législation religieuse de Louis XIV. Mais ils dissimulent sous les dehors d'un ardent patriotisme ce vœu intime de leur cœur, et il n'existe, à les en croire, ni de plus dévoués citoyens, ni de meilleurs Français qu'eux. »

Après avoir lu l'histoire d'une des sectes les plus extravagantes que l'imagination de l'homme ait jamais enfantées, l'esprit se repose agréablement sur la vie d'un prélat qui fut l'une des gloires les plus pures de l'Église de France au dix-septième siècle, et qui tient une place honorable dans les annales de l'érudition. Il s'agit de François Bosquet, né à Narbonne en 1605, mort à Montpellier en 1676, après avoir été successivement juge royal à Narbonne, conseiller d'État, procureur général du parlement de Normandie, intendant de Guienne, intendant de Languedoc, évêque de Lodève, puis de Montpellier. M. Germain (2) a tiré des papiers des Bénédictins (3) une vie de ce prélat, qui, jointe à la notice de l'éditeur, met parfaitement en relief les vertus chrétiennes de François Bosquet et les services rendus par lui à la société du dix-septième siècle. Mais

(1) *Nouvelles Recherches sur la secte des multipliants*. II, 401-480.

(2) *Une Vie inédite de François Bosquet, publiée avec une notice par M. Germain*. III, 71-80.

(3) *Bibl. Imp.*, collection de Languedoc, volume 42, f. 79.

a matière est loin d'être épuisée. La vie de Bosquet mérite d'être étudiée plus en détail. L'auteur de la biographie que M. Germain vient de publier, a négligé beaucoup de faits dont le souvenir ne doit pas être perdu pour la postérité. Par exemple, il ne fait pas même allusion au projet qu'on eut, en 1662, de donner à Bosquet un siège archiépiscopal. Une lettre écrite à ce sujet, le 14 mars 1662, par monseigneur de Marca à son confrère de Montpellier, rend aux mérites de celui-ci un hommage trop éclatant pour être passé sous silence. Je cite la lettre d'après la copie que Baluze a pris soin d'en faire lui-même (1).

« J'ay conféré enfin avec M. Le Tellier. Je luy ay remonstré vostre piété esloignée de la dévotion à la mode, vostre rare érudition aux loix, aux canons, aux belles lettres et à la théologie autant qu'il en faut pour un évesque. J'y ay adjouté vostre prudence et grande suffisance pour les affaires, que vous aviez fait paroître aux emplois du Conseil et des intendances, qui servoient de caution pour vostre fidélité au service du roy, sans oublier vostre expérience et vostre adresse pour gouverner les esprits des gens des estats et pour vivre en bonne intelligence avec le parlement. Il est tombé d'accord de ces choses, sans qu'il ait peu oublier que vous faisiez le difficile en ces estatz. M. l'abbé Roquette m'a veu ce soir et m'a dict que M. Le Tellier luy avoit fait part de ce que je luy avois dict de vous. Il m'a dict aussy que si l'on ne vous donnoit point Toulouse, vous ne refuseriez point Aux.... »

La correspondance même de Bosquet est une source qu'on ne saurait trop recommander à l'attention des Sociétés savantes de Montpellier. C'est là qu'on trouvera peut-être la plus vive peinture des préoccupations de l'évêque pour les intérêts spirituels et temporels de ses administrés. Parmi les nombreuses lettres que possède la Bibliothèque impériale (2), j'en ai choisi deux que je demande la permission de joindre à ce rapport.

(1) *Bibl. Imp.*, collection Baluze, 121, f. 90.

(2) La correspondance de Bosquet avec Marca se trouve dans les volumes 121 et 122 de la collection Baluze. — La correspondance du chancelier Séguier (*ms. français 709 de Saint-Germain*) renferme environ 80 lettres de Bosquet dont voici l'indication d'après le relevé de M. Hauréau : t. VIII, p. 36, 44, 61, 68, 78. — IX, 1, 33, 59, 66. — XI, 191, 193. — XII, 7, 9, 50, 52, 58. — XIII, 23, 35, 53, 58, 67, 92, 104. — XIV, 40, 49, 61, 91. — XVI, 21. — XVII, 12, 17, 64. — XVIII, 11, 24, 34, 39, 44, 77, 78. — XX, 9, 14, 17, 33, 52, 63, 82, 87. — XXIV, 71, 83, 97, 112, 120. — XXV, 36. — XXVI, 28, 43, 46. — XXVII, 67. — XXIX, 92. — XXX, 44, 47. — XXXIII, 24, 25, 41, 109, 156. — XXXV, 9, 35, 54, 142, 166. — XXXVI, 34. — XXXVII, 14, 143. — XXXVIII, 52. — XXXIX, 3, 59, 64, 79. — XLI, 10. — XLIV, 107. — XLV, 175.

La première, adressée à Pierre de Marca, nous offre un tableau vivant des passions religieuses qui agitaient la ville de Montpellier au commencement du règne de Louis XIV.

« Monseigneur,

« Je rends graces à Dieu de vostre reconvalescence, que j'ay sceu à même temps que vostre maladie. J'ay l'obligation de cete bonne nouvelle au P. Combefis. Cette attaque vous advertit de ne pas estre si sedentère sur vos livres et de fere un peu plus d'exercice. Quand nous penchons vers la vielliesse, l'amas des humeurs s'acroist et la contention de l'esprit les congèle au lieu que l'exercice du corps modéré les dissipe. Vous voyez bien que je suis à mon discours évesque de Montpellier, puisque je vous parle de medecine, mais comme un chacun le doit estre de soy même après quarante ans. Je croy aussi qu'un bon ami le doit estre pour son ami qui est un autre luy mesme. Ainsi ne trouvez pas mauvais, Monseigneur, que je vous conjure de conserver mieux vostre santé : car elle m'est trop chère outre l'interest du public.

« Aussitost après la tenue de mon synode, je vai visiter Messieurs du Parlement, où je souhaiterois de vous voir sur vostre throne. Vous le rendrez aussi illustre quand il vous plaira que saint Ambroise fit celui de Milan : car vous avez toutes ses rares vertus, si vous y adjoustez la résidence, dont vostre troupeau a un grand besoin, à ce que l'on dit.

« Je suis icy à souffrir ou à détourner les artifices des hérétiques, qui en sont venus aux violences cete sepmaine icy. Car ils aseassinèrent (sans tuer pourtant) un honeste clerc de vostre congrégation *de propaganda fide*, à la porte du temple. Je fis tous mes efforts pour empêcher que les catholiques ne fissent main basse des huguenots, et certes leur insolence méritoit bien quelque chastiment. Un des coupables est prisonnier, et l'on luy fait le procès. Nous verrons ce qu'en dira la chambre de l'Edict. J'en ay écrit un mémoire historique à M. le Chancelier et à M. de la Vrillière. Si l'ocasion se présente, je vous supplie d'en entretenir mon dit seigneur, et m'en mander ses avis et les vostres.

« Il se présente une autre affaire sur laquelle j'ay besoin de conseil, et je vous le demande. C'est que cette université est sous ma direction : car j'en suis le chef, et tout se fait à mon nom. Il y a un recteur que j'establis tous les ans, et c'est un jeune escolier. Outre cela, dans la faculté du droit les docteurs font un corps et tous les ans



le plus ancien suivant l'ordre du tableau prend la qualité de prieur et préside aux tantatives et autres actes à l'exclusion des professeurs et régens, qui sont présidez par ce prieur. Ce recteur et ce prieur font porter devant eux une masse d'argent, avec la statue en relief du pape Grégoire IX, de mesme que mon vicaire général, en qualité de vice-chancelier, en fait porter une autre. Or il arrive que le nombre des docteurs huguenots estant plus grand que celui des catholiques, ils remplissent souvent cete charge, font porter cete masse devant eux jusques aux funérailles des leurs, où ils assistent avec leurs robes et bonnets, et font corps. Le prieur de cete année estoit M. de Rignac, conseiller, que vous connoissez par sa bibliothèque. Et comme Despesses, docteur qui a écrit des successions, fut mort, je lui défendis de bailler la masse au bedeau pour la porter à ses funérailles, à cause qu'il estoit huguenot, et elles furent faites sans cete masse, dont ils murmurèrent, mais enfin ils entendirent la raison et demeurèrent d'accord qu'ils n'avoient point de droit de la fere porter. Mais la prieuré du dit sieur de Rignac finissant le dernier du mois d'avril, un huguenot lui devoit succéder le lendemain. Je crus que je pouvois bailler cete masse, avec la dignité du prieur, au docteur catholique qui succédoit dans l'ordre de la matricule, et cela eust été fait sans bruit, si ceux à qui je l'avois communiqué par nécessité m'eussent gardé le secret ; mais les huguenots en ayant eu le vent, s'émurent, et je fis différer l'assemblée où cete action se fait. Sur ce délay, les huguenots vinrent me demander l'assemblée, et je leur répondis que je faisois la visite de la ville, et que dans quelque jours je ferois celle de l'université, dans laquelle je réglerois toutes choses, et parceque le docteur huguenot est fort aparanté et apuié dans son parti, je leur dis que pour sa personne je n'avois rien à dire, et que pour sa religion je ne voulois pas aller contre les édits et les ordres de l'Estat, sans m'expliquer davantage. L'affaire en est là, et si je me sentois appuié du Conseil je passerois outre et laisserois le docteur huguenot pour prendre le catholique. Mes raisons sont que ce prieur est le chef d'un corps dans une université dont je suis le chef principal *auctoritate apostolica*, qu'il préside aux actes pour parvenir à la licence, qu'il doit assister à des services et actions de piété qui par les statuts doivent estre faits dans l'église ; enfin que, par l'ordre général de l'Estat, les huguenots ne peuvent pas estre les chefs des corps, ni même en cete province des consulats. Je vous supplie de peser ces raisons et d'y supléer par votre jugement. J'en écris à M. le chan-

celier et me conduirai selon vos advis auxquels je rends toute soumission, et demeure,

« Monseigneur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« FRANÇOIS, E. de Montpellier (1).

« A Montpellier, le 6 may 1658. »

La lettre précédente nous a fait pénétrer dans les affaires intimes de la Faculté de droit de Montpellier. La suivante, adressée au chancelier Segulier, nous montre l'École de médecine remise en sa première splendeur par les soins de François Bosquet.

« Monseigneur,

« Je ne puis que recourir à vous dans les oppressions que je souffre, et il s'en présente une de laquelle j'espère que vostre bonté me délivrera. J'ay taché de metre quelque ordre à l'université de medecine de ceste ville, que j'avois trouvé presque abandonnée à mon arrivée à l'épiscopat, et grâces à Dieu j'y avois réussi, ayant pourveu dans les voyes ordinaires aux chères qui estoient vacantes depuis longtemps, et par ce moyen les exercices des écoles ayant esté restablis. Mais deux professeurs, qui prétendoient constituer en dot à leurs filles ces chères, n'ayant peu réussir en leur dessain, ils ont chicané par procès, et au Conseil et au Parlement, les autres professeurs depuis trois ans, et voyant que pendant mon séjour à la cour j'avois poursuivi un arrest contradictoire qui relie la conoissance au Conseil, et que, par un autre arrest, au raport de M. Poncet, l'affaire avoit esté jugée contre eux, ils ont attendu mon despart, et aussi tost après se sont pourvus au Conseil. Sur quoi, Monseigneur, je vous demande une grace qui me semble estre fondée en justice. C'est que les lectures et exercices de l'école se faisant continuellement depuis la Saint Luc jusques après Pasques, et qu'en ce temps-là une grande multitude d'écoliers vient de toutes les provinces du royaume et des pays estrangers pour prendre les leçons, voir les anatomies et assister aux autres actes qui ne se font que durant ce temps-là, si les professeurs qui sont travaillés par ce procès estoient obligés de l'aller poursuivre au Conseil, ces actes cesseroient et cete fameuse université qui se remet en sa première splendeur seroit tout à fait abandonnée. Ainsi, Monseigneur, je vous supplie d'accorder des lettres

(1) Collection Baluze, 121, f. 97.

d'Estat à ces professeurs pour six mois, afin qu'ils puissent continuer leurs exercices et après s'en aller poursuivre le jugement d'un procès, qui a esté déjà terminé par plusieurs arrests et lettres patentes, en un temps auquel leurs actes cesseront, et les bacheliers et licentiés seront à la campagne pour s'exercer en la pratique durant l'esté. Ceste grace n'est pas sans exemple : car, par des lettres pattentes des roys, il leur est ordonné de sursoir ou terminer à l'amiable par arbitres les procès qui naistront parmi eux en ce temps là de leurs exercices, qu'ils appellent grand ordinere, afin que le public ne souffre de leur absence. Dans l'estat où je suis, et dans toutes les circonstances de cette affaire, il m'importe si fort qu'elle prenne ce train que je ne puis que vous conjurer d'accorder ceste grace à celui qui est plus que tous les hommes du monde,

« Monseigneur,

« Votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

« FRANÇOIS, évesque de Montpellier (1). »

Ces exemples engageront peut-être MM. les membres de l'Académie de Montpellier à compulser la correspondance de François Bosquet(2). Ils y trouveront certainement d'utiles renseignements pour l'histoire d'une époque qui n'a point été traitée par D. Vaissète, et dont M. Thomas et M. Germain s'occupent avec tant de zèle et de succès.

Léopold DELISLE,  
Membre du Comité.

(1) Ms. français 709-30 de Saint-Germain, pièce 44. — La lettre est sans date.

(2) Outre les volumes précédemment indiqués, il faudra consulter le n° 363 du fonds du Harlay, qui renferme, aux f. 131 et 132, deux lettres de François Bosquet, en date du 26 octobre 1648 et du 1<sup>er</sup> novembre 1653.

La *Revue africaine*, dont j'ai à vous rendre compte, présente un caractère particulier, et qui sort un peu du cadre ordinaire des autres Sociétés savantes. Organe de la *Société historique algérienne*, dont les travaux ne s'appliquent pas seulement à la province proprement dite, mais embrassent toute l'Afrique septentrionale, elle se ressent un peu de l'état transitoire de ce pays placé entre deux civilisations dont l'une est détruite et dont l'autre est en voie de reconstruction. On ne s'étonnera donc pas d'y voir prédominer, d'une part, les recherches archéologiques, épigraphiques, etc.; d'autre part, les expéditions militaires, les études statistiques et administratives.

Il en résulte que j'aurai peu à insister, au nom de la section d'histoire et de philologie, sur les travaux, si estimables du reste, que renferme le III<sup>e</sup> volume de la *Revue africaine*, et dont quelques-uns ne sont que des suites.

Je remarque un article ingénieux de M. Berbrugger, où l'auteur établit que la polygamie musulmane, en même temps qu'elle est une espèce de nécessité dans la vie nomade, devient, dans l'intérieur des villes, une charge qui en détourne la plupart des musulmans.

Je mentionnerai encore la suite de la *Série des évêques de Maroc*, par l'abbé Godard, qui conduit leur histoire jusqu'au treizième siècle; — *l'Histoire des derniers beys de Constantine, depuis 1793 jusqu'à la chute d'Hadj-Ahmed*, par M. Vaysettes, professeur au collège impérial arabe-français; — des *Notes sur Bougie*, par M. Féraud, etc.

Enfin les contributions des écrivains indigènes ne forment pas la partie la moins curieuse du recueil. Un article sur *l'Origine des habitants de la Kabylie d'après la tradition locale* prouve, ainsi que le fait remarquer M. Meyer, interprète, qui en a recueilli les matériaux, que ces peuples ont totalement oublié leurs annales des temps antiques, et qu'ils n'ont même qu'une idée très-confuse et fort altérée de l'époque moderne. Des *Recherches biographiques sur Mohammed, sa famille, ses compagnons, précédées de sa généalogie*, par Mohammed Ben Abi-Zeid El-Kérouani, ne paraissent pas avoir été connues de M. Reinaud qui vient de consacrer une savante notice au prophète musulman.

Je ne voudrais pas abandonner ce recueil sans en tirer quelque exemple des notions utiles que la *Revue algérienne*, malgré son ca-

ractère tout spécial, peut fournir aux études qui forment l'objet des travaux ordinaires de la section. Il est fait mention, p. 396, d'un sceau en fer trouvé entre les mains d'un Kabyle des environs de Bougie et portant en légende : *Charles de Beauvoir*, avec les armes de cette famille. Quel est le rejeton inconnu de la vieille race féodale et bretonne qui a laissé dans le fond de l'Afrique ce témoignage mystérieux de son passage ? Peut-être un chevalier compagnon de saint Louis ; peut-être un des gentilshommes qui suivirent le duc de Beaufort à l'expédition de Gigéri en 1664. Voilà pour l'histoire, voici maintenant pour la philologie. A propos de l'arme kabile nommée *Msiifa*, c'est-à-dire quasi-sabre, l'auteur des *Notes sur Bougie*, M. Féraud, établit un rapprochement qui nous paraît ingénieux. « Le *Msiifa*, dit-il, est un bâton recourbé, en bois très-dur, ayant en effet la forme d'une lame de sabre aux arêtes saillantes. Les Arabes nomment cette arme *Seder-el-djad* — poitrine ou sternum de poule, à cause de sa forme. Ce nom figuré ne rappelle-t-il pas la *mâchoire d'âne* dont Samson se servit pour massacrer les Philistins ? Les traducteurs de la Bible ont peut-être pris trop à la lettre le nom que les Hébreux donnaient à un instrument contondant dont la forme se rapprochait de celle d'une mâchoire d'âne. Que penserait-on si l'on traduisait que les Arabes s'assomment à coups de sternum de poulet ? »

Ce ne serait pas la première fois, ajouterons-nous, qu'une connaissance plus intime des dialectes et des mœurs de l'Orient aurait heureusement éclairé ou rectifié l'interprétation des livres saints. C'est ainsi que ces mots : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle » doivent s'entendre dans le sens de : la puissance de l'enfer, comme dans les mots *Porte Ottomane* ; et que, dans un autre passage encore plus connu, le terme qui, en grec et dans le vocabulaire de toute la marine orientale, sert à désigner le gros câble d'un vaisseau, a été traduit mal à propos par le sens propre de *chameau*, au risque de substituer une image bizarre et forcée à l'analogie toute naturelle que fournissait l'autre acception du mot.

E.-J.-B. RATHERY,  
Membre du Comité.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER.

Le volume des *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres* dont j'ai à rendre compte à la section, renferme un travail très-étendu de M. Laurens, sous ce titre : *Essai sur la théorie du beau pittoresque*.

L'importance de cette étude, qui a été signalée par les meilleurs critiques et les juges les plus compétents de l'Allemagne, l'intérêt qu'elle offre aujourd'hui encore nous ont engagé à présenter l'analyse de quelques-unes de ses parties. Cette analyse vaudra mieux que nos éloges pour faire apprécier son mérite et son utilité. M. Laurens s'occupe, dans cet essai, de la théorie du beau pittoresque par rapport au paysage. Il commence par établir qu'autant il y a de combinaisons possibles de lignes, de formes, de couleurs dans les objets de la nature, autant il y a d'impressions diverses sur notre âme.

La manière dont certaines lignes ou certaines masses sont combinées influe puissamment sur nous, indépendamment de la couleur et du style représenté. Aussi des différentes parties de l'art, dessin, clair-obscur et contour, le dessin ou science de la forme est la plus importante. Si l'artiste est toujours inférieur à la nature pour l'effet et pour la couleur, il peut lui être supérieur dans la forme.

L'art n'a donc pas pour but d'imiter la nature, mais surtout de traduire, de faire valoir l'impression qu'elle a causée à l'artiste. Aussi l'artiste est-il une sorte d'intermédiaire entre la nature et l'homme : il la met en rapport avec nos passions, notre organisation. Si l'imitation était le but de l'art, ses chefs-d'œuvre seraient les trompe-l'œil. L'imitation est un moyen ; le but final, c'est le beau moral, c'est d'élever nos pensées, d'agrandir et d'ennoblir nos sensations.

Quels sont les conditions et les moyens du beau pittoresque ?

*La variété avec l'analogie* dans les proportions ou dans les lignes qui constituent la forme.

La variété exclut la symétrie. Ainsi la forme de l'œuf plait plus

que celle du cercle. La variété avec l'analogie se retrouvent dans les feuilles des arbres, les ondulations du serpent, la finesse du cou du cygne, rapprochée de la masse ovoïde de son corps.

Grand est le contraste entre les différentes parties du corps de l'homme : cette tête ovoïde, ce tronc carré, ces membres allongés. Cependant l'harmonie est parfaite. Vitruve trouvait cette beauté si admirable, qu'il voulait voir bâtir une ville dont le plan fût analogue à la disposition de la tête, du tronc et des membres de l'homme (liv. III, chap. II). La colonne dorique, selon lui, fut formée sur les proportions du corps de l'homme (liv. IV, chap. I).

La diversité de poses, dans le corps humain, sauve constamment la symétrie parfaite qui existe entre le côté droit et le côté gauche.

Ces principes posés, l'auteur passe à la démonstration.

Il commence par établir ce qu'il entend par analogie. Ce sont certaines relations, ou plutôt certaines ressemblances dans les objets ou dans leurs parties. Ainsi, qu'on jette plusieurs cartes sur une table, leurs contours produiront une grande variété de formes, mais il y aura analogie entre les polygones divers qu'elles formeront ; de même de pièces de monnaies dont le cercle sera l'élément. Qu'on mêle les monnaies aux cartes, il y aura *variété* dans l'*analogie* ; qu'on y ajoute des fiches et des jetons de différentes dimensions, il se produira une *variété et analogie complexes*, formule des compositions les plus parfaites.

Mais quelles sont les conditions de la variété pour qu'elle ait une valeur pittoresque ?

Les contours d'une forme, l'assemblage d'objets et de parties analogues, les compositions des lignes ou masses principales d'une composition, ne doivent jamais être dans une succession progressive de dimension, en termes techniques n'être jamais en progression arithmétique comme 1, 2, 3 ou 3, 2, 1 ; mais cette progression doit toujours être interrompue comme ci-après : 1, 3, 2, — 2, 1, 3, — 2, 3, 1, et 3, 1, 2.

Dans l'intérieur des grandes cathédrales gothiques, la disposition des piles et des arceaux des voûtes, des fenêtres et des tribunes, présentent un des plus splendides exemples de variété avec analogie complexe ; mais le plus bel exemple, dans son ensemble et dans ses détails de cette loi, se trouve dans la forme du corps humain.

L'auteur passe ensuite à l'application de ces conditions du beau pittoresque dans la partie de l'art qu'on appelle la *composition*.

La composition pittoresque, c'est-à-dire la disposition des objets qui figurent dans le tableau, de ce qu'on appelle les lignes, étant tout

simplement la disposition convenable des objets qui peuvent être représentés, les règles de cette composition consistent principalement dans l'application et dans l'observation attentives des lois du beau pittoresque, la variété et l'analogie en progression interrompue.

Le premier des préceptes est la connaissance approfondie et pratique de la perspective linéaire. Mais l'observation de ces règles ne suffit pas. Il faut que l'artiste ne perde pas de vue les principes suivants : 1° aucun objet ne peut être placé verticalement en dessus ou en dessous d'un autre objet placé sur un autre plan. Si ce précepte était négligé, il pourrait en résulter les rapprochements les plus bizarres. Une femme portant sur sa tête une corbeille aura l'air de porter un château en ruine, dans le cas où le château serait dans le lointain, verticalement au-dessus de la figure, etc. — 2° Il ne faut pas non plus que des objets placés sur des plans différemment profonds paraissent sur la même ligne horizontale, sans quoi cette différence des plans n'est plus sensible ; — 3° jamais une seule ligne ne doit servir à déterminer le contour de deux objets placés sur divers plans ; — 4° on doit éviter de donner des apparences ou des formes semblables à des objets très-différents de dimension et de qualité dans la nature : ainsi de placer un temple à coupole sphérique à côté d'arbres ronds ; de répéter dans un lointain une grande montagne qui, par son éloignement, peut être sur le tableau de même dimension qu'un coteau plus rapproché. L'auteur de *l'Essai sur la théorie du beau pittoresque* fait observer, à cette occasion, que le principal objet ou la principale figure doit généralement occuper une place *près* du centre du tableau ; *près* et non juste au milieu, pour qu'il n'en naisse pas une symétrie de chaque côté de l'objet principal, qui serait contraire à la loi de variété, et créerait une véritable difficulté. — 5° Par la raison qu'il faut donner une grande importance aux objets situés vers le centre du tableau, il ne s'ensuit pas que les bords de la toile doivent être vides d'intérêt ; seulement, il est bon d'observer que, si on introduit des objets de quelque importance trop près du premier plan, ceux qui se trouvent vers le centre perdent en grandeur et en intérêt, et qu'en tous cas, c'est une faute de diviser cet intérêt à droite et à gauche, et de laisser le milieu vide. — 6° Une autre condition bien importante, c'est la simplicité. On risquerait d'y manquer si l'on se mettait à chercher la variété pour l'amour de la variété. — 7° Répétez, à moins que le sujet ne s'y oppose, sur divers plans, des objets semblables, tels que figures humaines, animaux, arbres. Comme la



grandeur de ces objets est à peu près connue et constante, il suffit qu'ils soient vus dessinés plus petits à côté d'autres dessinés plus grands, pour que les plus petits jettent dans la profondeur les plans sur lesquels ils sont posés ; on satisfait en outre à cette loi de l'analogie qui est une des conditions de la beauté pittoresque. — 8° Enfin, pour qu'une composition soit bonne, il faut que les objets soient disposés de manière à recevoir un bon effet de clair-obscur et une heureuse disposition de couleurs.

L'auteur cherche la confirmation de la valeur de ces règles dans les grandes œuvres de l'art. Il en donne la démonstration dans un grand nombre de planches jointes à son Mémoire, et où il reproduit plusieurs des meilleures compositions de Nicolas Poussin, de Claude Lorrain, de Ruysdael, d'Albert Cuyp. Par l'analyse de leurs œuvres, il montre aussi que les règles n'ont rien d'absolu, et qu'il suffit à l'homme de génie qu'il atteigne la perfection dans une des parties de l'art.

On oubliera en face les toiles de Claude, inondées de lumière, qu'il existe des principes de composition, et qu'il les a violés.

Nous regrettons que la place restreinte que ce compte rendu doit occuper ne nous permette pas d'analyser les autres parties du Mémoire de M. Laurens qui sont consacrées au *clair-obscur*, à la *couleur*, à l'*interprétation de la nature par l'art*. Nous espérons que l'exposé que nous avons présenté des deux premiers chapitres consacrés aux règles fondamentales et à la composition, tout incomplet qu'il soit, aura suffi pour donner bonne opinion de l'ouvrage et inspirer le désir de le lire en entier. On y trouvera une foule d'observations judicieuses, puisées dans l'étude des maîtres, dans la pratique de l'art et dans un esprit philosophique qu'éclaire un goût très-vif et très-senti des véritables conditions du beau.

M. Laurens ne prétend pas, en exposant les principes qui ont guidé les hommes supérieurs dans leurs ouvrages, fournir une recette ou des procédés pour devenir leur égal. La théorie ne supplée pas aux dispositions de la nature ; mais la facilité et d'heureuses facultés ne dispensent pas de recourir à l'étude, à l'observation, à la méditation des chefs-d'œuvre où cette théorie s'entrevoit à travers les prestiges de la pratique la plus séduisante. La grammaire de la langue est née des grands écrivains ; elle en a été extraite par la sagacité et la patience des grammairiens, qui ont démêlé les règles auxquelles les penseurs avaient obéi parfois à leur insu ; il en est de même de la grammaire de l'art. Ce sont les hommes de génie qui en ont fourni les éléments sans se donner toujours la peine de les coordon-

ner, soin laissé aux classificateurs. Cependant, un des plus anciens peintres et l'organisation artistique la plus complète peut-être qui ait existé, Léonard de Vinci, joignit l'enseignement de la théorie à celui de la pratique, et on pourrait dire que la grammaire de l'art a commencé avec lui. Depuis, nul n'a été artiste sans être maître, nul n'a été maître sans être professeur.

Ateliers et écoles ont été synonymes dans la langue des arts. Ce n'est que de nos jours que la prétention de n'avoir pas eu de maître et d'être le fruit spontané de son propre génie est devenu si commune. De même qu'on refuse de se ranger sous un patronage intellectuel, d'accepter une tradition, on nie la théorie, on transporte dans l'art le prétendu axiome usé dans l'enseignement : Tout est dans tout. Un buisson, une flaque d'eau, un coin de prairie à l'angle d'un mur, un chemin effondré où s'embarbe une charrette, paraissent des sujets de tableaux aussi dignes d'admiration et plus dignes d'études que les paysages de Claude et du Poussin, parce que, dit-on, ils sont plus vrais. Sans doute, la grande école du paysagiste est la nature. Mais prétendre que tout est également beau dans la nature, qu'il n'y a besoin ni de discernement ni de science, que l'imitation matérielle suffit, c'est débiter une absurdité que l'exécution la plus brillante, le coloris le plus vrai ne sauraient faire accepter. Cependant, elle a ses dangers : elle peut séduire la paresse, qui cherche à éviter le travail ; l'orgueil, qui se complait dans la médiocrité ; elle tend à écarter de la bonne voie des esprits irréflechis, au début de la carrière. Aussi doit-on applaudir à un travail comme celui de M. Laurens, et souhaiter qu'en sortant des limites restreintes de la publicité d'une revue provinciale, il contribue à répandre et à fortifier des principes dont le triomphe seul peut empêcher l'art de déchoir et de tomber soit dans les pratiques du métier, soit à l'état de frivole amusement.

Il est bon de rappeler combien sa mission est haute, combien elle réclame d'efforts, de méditation ; il est bon de répéter ces vérités antrefois banales, dans un temps où beaucoup mettent la facilité à la place du génie, le fait à la place de l'idée, et prenant le contre-pied de l'adage antique, proclament que la vie est bien assez longue pour épuiser le secret de l'art : *Ars brevis, vita longa*.

L'étude de M. Laurens est suivie dans les *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres* de Montpellier, de quelques pages dues à la plume docte et élégante de M. Louis Figuier, alors secrétaire général de l'Académie. M. Figuier examine quelle peut être, au point de vue des arts, l'influence du daguerréotype. Il établit : 1° que les tons de la

nature sont altérés presque constamment dans les images photographiques; 2<sup>o</sup> que la perspective linéaire et la perspective aérienne y sont très-sensiblement faussées. Un autre vice du daguerréotype, c'est qu'il ne compose pas, mais qu'il donne un *fac-simile* de la nature, dans lequel il accorde une importance égale aux grandes masses et aux plus imperceptibles accidents, aux minuties inutiles et aux traits caractéristiques. L'art n'imité pas, il transforme, dit excellemment M. Figuiet : « pour traduire la nature, il s'en écarte ; pour copier, il invente ; pour reproduire, il crée. » Le beau visible n'est pas le beau de l'art. Ce qui ressemble dans un tableau n'est pas précisément ce qui est semblable au modèle, mais seulement ce qui rappelle à notre âme l'impression que le modèle y a laissée. Le plus grand peintre est celui qui réalise le mieux l'harmonie secrète de nos sensations et de nos sentiments avec la forme visible.

M. Figuiet termine en ces termes : « Des observations qui précèdent je crois pouvoir conclure que la photographie, qui marche au premier rang des inventions scientifiques modernes est au contraire d'une valeur à peu près nulle au point de vue des arts ; que ses produits sont loin de satisfaire aux exigences de la reproduction plastique ; qu'elle ne saurait rendre de services aux dessinateurs et aux peintres que dans des cas très-limités. Je ne ferai qu'une seule réserve en faveur des dessins photographiques obtenus sur papier, qui me paraissent échapper à quelques-uns des reproches que j'ai adressés aux épreuves sur plaque métallique. Malheureusement, les procédés de photographie sur papier ont encore trop peu de régularité et de précision : ils sont d'arrivée trop récente dans le domaine scientifique pour que l'on puisse établir encore quelque chose de précis et de définitif à leur sujet, en ce qui concerne les beaux-arts. »

Depuis que M. Figuiet a écrit ces lignes, la photographie sur papier s'est fort répandue et a amélioré ses procédés. Nous sommes donc disposés à croire que, s'il avait à traiter aujourd'hui le même sujet, *Le daguerréotype envisagé au point de vue des arts*, l'auteur modifierait ses conclusions en reconnaissant que le daguerréotype fournit aux artistes des détails précieux, des études pleines de vérité, en un mot de nombreux et utiles matériaux pour la pratique de l'art. Mais les observations que renferme son excellent Mémoire sont fondées sur une intelligence si vraie des conditions de l'art que la plupart des critiques qui y sont formulées, n'ont rien perdu de leur justesse et de leur portée.

DAUBAN,  
Membre du Comité.

RAPPORT SUR LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.  
T. XXVI. 1<sup>re</sup> partie. 1859.

Ce demi-volume contient plusieurs Mémoires et différentes Notices d'archéologie. Les trois premières Notices sont trop courtes pour nous arrêter bien longtemps. En voici la succincte analyse : *Un Mot sur le château d'Esnes*, tel est le titre que M. de Vendegies a donné aux trois pages qu'il a consacrées à ce vieux manoir féodal, situé dans l'arrondissement de Cambrai, dont les parties encore debout sont assez remarquables. Après quelques mots sur la situation pittoresque de ces ruines, l'auteur ajoute en terminant que la fondation exacte du château d'Esnes n'a pu être précisée, mais qu'un seigneur de ce nom a fait partie de la première croisade. Du reste, il renvoie pour de plus amples détails à un rapport de M. Wilbert inséré dans le tome XVII des Mémoires de la Société, et à d'autres travaux indiqués par lui dans une note. Ces trois pages ne paraissent avoir été écrites que pour servir de texte à une lithographie qui représente le château d'Esnes.

*Conservation de la porte Notre-Dame.* Sous ce titre je trouve une lettre des membres du bureau de la Société d'émulation adressée au conseil municipal de Cambrai, le 4 mars 1857, dans le but de préserver d'une destruction imminente la porte de la ville placée sous l'invocation de la Vierge. Ses Messieurs font valoir à l'appui de leur réclamation que cette porte a un caractère historique. Elle s'appelait jadis *Porte du mal*. Elle fut refaite et voûtée en 1554, à l'époque où le roi de France Henri II investit inutilement Cambrai. Le couronnement, ainsi que le soleil qui le décorent, date du règne de Louis XIV, de 1678, quand la ville devint définitivement française.

Une seconde lettre des membres délégués de la Société d'émulation, adressée au maire de la ville, est relative à l'organisation du musée de Cambrai, et surtout au choix d'un local dans lequel les objets d'arts déjà réunis destinés à ce musée, puissent être mis en ordre et exposés d'une manière convenable.

La Notice sur l'ancienne façade de l'hôtel de ville de Cambrai, écrite par M. Wilbert, président de la Société d'émulation, donne sur ce monument des détails précis, de nature à le faire bien connaître. Cette façade, dont une planche lithographiée placée en tête de la Notice représente l'ensemble, a trois parties. La première fut construite en 1510 ; les deux autres le furent en 1544. D'après des

documents cités par M. Wilbert, le premier hôtel de ville de Cambrai remontait au commencement du onzième siècle ; on l'appelait la *Maison de Paix*. Aucune partie du vieux bâtiment ne paraît avoir été conservée, au moins dans la façade refaite en 1510; au contraire, soit à l'intérieur, soit dans les dépendances, on retrouve plusieurs corps de bâtiments qui remontent au quinzième siècle, et même plus haut. L'auteur de la Notice dit à cet égard : « On donnait le nom de « *Grand* et de *Petit Ferme* à deux parties de l'hôtel de ville situées, « l'une à l'intérieur, l'autre à l'extérieur, et servant toutes deux de « *dépôts d'archives*. Le petit ferme, qui existe toujours à l'entrée de « la cour des Halles, a intérieurement le caractère des monuments « élevés au quinzième siècle, et l'on peut regarder comme la date « de sa construction le millésime de 1473 sculpté dans sa partie supérieure. » M. Wilbert cite en note un passage de M. Pinault des Jaunaux, commentateur de la coutume de Cambrai, pour expliquer le nom de *Ferme* donné aux archives de Cambrai : « On a établi « dans les hôtels de ville de la contrée des chambres qu'on appelle « *Fermes*, et qui ont fait donner aux lettres qu'on y conserve le titre « de *Lettres en fermes*, afin que ce double des lettres soit constant « et inaltérable. Il se forme ainsi : le notaire qui doit écrire les deux « lettres peint au milieu d'une peau de parchemin de gros caractères qu'il coupe ensuite par la moitié, et la peau en deux parties, « sur chacune desquelles il écrit le contrat tel qu'il a été conçu par « les parties ; on en met et laisse une dans la Ferme, et la partie « intéressée retient l'autre, laquelle ne peut se falsifier qu'il ne soit « facile d'en vérifier ensuite l'altération en la confrontant avec son « double reposant dans la Ferme, avec les caractères duquel elle « doit parfaitement convenir. » J'ai reproduit entièrement l'explication un peu diffuse du commentateur de la coutume de Cambrai, parce que ce genre d'actes chirographes n'est pas signalé dans les diplomatiques, pas même dans les *Éléments de paléographie* de M. Natalis de Wailly.

Vers la fin du quatorzième siècle, le prévôt et les échevins de Cambrai firent élever le perron sur lequel avaient lieu les publications des magistrats, et que l'on appelait la *Bretecque*. Ce perron ancien, rétabli en 1510, fut reconstruit complètement en 1561. Ainsi les dates principales de la construction de cette façade sont 1510, 1544, 1561. Voici le nom des maîtres des œuvres (à qui M. Wilbert donne le titre tout moderne d'*architectes*) qui dirigèrent ces travaux : en 1510, *Jehan Mariaige* ; en 1544, *Jacques Pelletier* ; en 1561, *Nicolas Desjardins*.

L'auteur de la Notice entre dans quelques détails curieux sur les blasons et les statues qui décoraient la façade de l'hôtel de ville de Cambrai. Il parle ensuite de l'horloge qui surmontait cette façade, et principalement des deux figures qui l'accompagnaient : « A droite et « à gauche du campanile, dit-il, on voyait deux personnages armés « l'un et l'autre d'un marteau qu'ils frappaient sur la cloche des « heures. Replacés en 1786 sur la nouvelle façade, ils conservèrent « le nom de *Martin* et *Martine* que l'on continue de leur donner...

« Ces statues, qu'on appelait en 1510 le *Martin* de Cambrai, et « en 1544 les *Martins*, doivent avoir eu pour auteur *Mathieu Pa-* « *rent*, chargé, dit-on dans le compte de 1510, du patron et de la « *devise* (du devis) *du comble de l'horloge*. Elles ont été fondues à « Cambrai, dans un moule à la confection duquel on a employé « six cents livres de fer forgé fournies par Pierre Lempereur, febvre « (*faber*) de la ville, et l'on doit croire que le soin de les fondre a « été confié à maître *Jacques*, chargé la même année de la fonte « du timbre de l'horloge. »

M. Wilbert cherche à se rendre compte de l'origine et de la signification de ces deux figures. Sans rien conclure, il les rattache à tous ces géants que, dans certaines circonstances, l'on promenait dans les différentes villes du Nord en souvenir de l'expulsion des Maures. Cette opinion, suivant moi, est bien hasardée; je regrette que l'auteur n'ait pas eu connaissance d'une dissertation publiée en 1832, sous le pseudonyme de *Berigal*, par le respectable Gabriel Peignot. Elle a pour titre l'ILLUSTRE JAQUEMART, de Dijon, et se rapporte à deux figures du même genre que celles de *Martin* et *Martine* qui sont placées au sommet de la tour de l'église Notre-Dame à Dijon (1); il y aurait vu que l'on trouvait des figures du même genre près des horloges de différentes villes du Nord : la figure de Courtray appelée Jacquemart fut transportée à Dijon par le duc de Bourgogne, en 1382.

Je suis étonné que M. Wilbert n'ait pas parlé des locutions proverbiales qui ont trait à ces sortes de décorations. Ainsi l'on disait d'un homme armé de toutes pièces *vêtu de fer comme un Jaque-*

(1) L'illustre Jacquemart de Dijon. Détails historiques, instructifs et amusants sur ce haut personnage, domicilié en plein air dans cette charmante ville, depuis 1382, publiés, avec sa permission, en 1832; — le tout composé de pièces et de morceaux, tant en français vieux et moderne, qu'en patois bourguignon; entrelardé de notes curieuses, et orné de la représentation des héros de sa famille, défigurés d'après nature et colloqués dans leur haut donjon à claire-voie, par P. Bérigal (G. Peignot). Dijon, 1832, in-8°.

*mart*, par allusion au carillonneur de Dijon et au costume dont il est revêtu. Le *Martin* de Cambrai avait donné lieu à un proverbe assez cru dans les mots, qui tenait à la position de sa ceinture placée un peu plus bas que ses reins. On le trouve employé dans les *Quinze Joies du Mariage*, petit livre facétieux composé à la fin du quinzième siècle, et Rabelais s'en est servi dans le nouveau prologue ajouté à son quatrième livre. Je vais citer sa phrase, qui fera passer la crudité de l'expression : « Couillatrix courtoisement remercie Mercure, revère le grand Jupiter ; sa coignée anticque attache à sa ceinture de cuir, et s'en ceint sur le cul comme *Martin de Cambrai* (1).

Les deux Mémoires suivants traitent de la même matière : le premier est relatif aux voies romaines du Cambrésis ; le second, à celles de l'arrondissement d'Avesnes. M. A. Bruyelles, auteur du premier Mémoire, expose que le *Pagus Cameracensis*, ou l'ancien Cambrésis, était traversé par deux voies romaines appartenant aux diverses artères qui rayonnaient de Bavai, centre ou capitale des Nerviens : « Ces deux routes existent toujours, dit M. Bruyelles : l'une, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, presque en ligne droite, de Bavai à Vermand, traverse, dans le Cambrésis, le village de Montay, passe au pont des *Quatre-Veaux* à droite, et à huit cents mètres environ du faubourg du Câteau, coupe les villages de Reumont, Maurois, Maretz, entre au pays des Veromanduens et atteint Vermand. Les dimensions de cette chaussée ont été réduites à diverses époques ; ce n'est plus qu'un chemin vicinal d'une largeur variable de quinze à vingt mètres. La seconde voie romaine, dite de Bavai à Cambrai, prenant une direction sensible à l'ouest, passe à Saint-Vaast-la-Vallée, Warquies, gagne *Hermoniacum*, ancienne station romaine, traverse les villages de Saulzoir, Villers-en-Cauchie, Naves, et atteint le chef-lieu du Cambrésis. » Des fouilles pratiquées à différentes époques sur le parcours de cette double voie ont amené la découverte d'antiquités romaines aussi nombreuses que variées. Une des plus importantes eut lieu en 1823, sur l'emplacement militaire d'*Hermoniacum*, au territoire actuel de Vendegies-sur-Ecaillon, au lieu dit *Clair-Ménage* ou *Planche-à-Pierre*. Ces fouilles ont été pratiquées par les soins de la Société d'émulation, et M. Le Glay en a rendu compte dans le tome VIII des Mémoires de cette Société. M. Bruyelles donne la liste des différentes espèces d'antiquités trouvées dans ces fouilles ; elles sont au nombre de quinze.

(1) Œuvres de maître François Rabelais, etc. (publiées par Leduchat), 1733, in-12. T. IV, p. 59.

Voici l'indication des plus remarquables : des fragments de vases en terre rouge et en verres, des socs de charrue, des styles à écrire au nombre de dix ou douze, une clochette semi-sphérique en bronze sans battant, et, enfin, près de deux cents médailles d'origine romaine, dont trois en argent et le reste en bronze. M. Bruyelles signale une autre fouille plus récente, et dont il a pu apprécier les résultats puisqu'il en a été témoin. Elle a été faite en 1844, au village d'Esnes, situé à quatre kilomètres de la vieille route de Cambrai à Saint-Quentin. Antérieurement, un assez grand nombre de tombes antiques, préjugées gallo-romaines, avaient été trouvées dans le même endroit : « En notre présence, dit M. Bruyelles, cinq sépultures furent mises à jour. Ces tombes, formées de pierres blanches brutes, placées de champ et alignées, étaient recouvertes de pierres de même nature. L'intérieur était rempli d'une terre noire pulvérulente. Après déblai, on retrouva des ossements d'hommes : tibias, fémurs, parties de crânes, etc., qui bientôt tombèrent en poussière sous l'action du soleil. Au pied gauche de chaque squelette se trouvait généralement une petite urne en terre noire, de forme grossière, remplie de débris calcaires. Auprès de chaque tombe et au même niveau se trouvaient des ossements d'animaux. L'une de ces sépultures renfermait une boucle de ceinture d'épée, sabre ou glaive, avec son agrafe, et un manche de couteau ou glaive en os grossièrement ouvragé. » Chaque fois que l'auteur de ce Mémoire parle des découvertes qui ont été faites aux abords de cette double voie romaine, il a soin de signaler les travaux anciens ou modernes auxquels ces découvertes ont donné lieu ; c'est une méthode excellente, et dont il est juste de lui tenir compte.

Les deux voies romaines qui conduisent de Bavai à Vermand et de Bavai à Cambrai, sont désignées vulgairement sous le nom de *Chaussées de Brunchaut*. Jusqu'à présent deux opinions ont été émises à propos de cette singulière désignation ; l'une et l'autre sont reconnues inadmissibles depuis longtemps et rejetés parmi les apocryphes de l'histoire et de l'archéologie. La première, qui se trouve dans la Chronique de Hainaut, par Jacques de Guise, et que Bergier a reproduite, et facilement réfutée, dans son *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, consiste à faire honneur de la construction de ces chemins à un certain *Bruncheldus*, cinquième roi de la Gaule Belgique. C'était un grand magicien, jouissant d'un pouvoir absolu sur les démons, qui, par son ordre, construisirent en trois jours tous ces chemins cailloutés, dont il avait besoin pour faciliter la marche de ses armées. D'après l'autre opinion, *Brunchaut*, fille d'*Atanagilde*,



roi d'Espagne, femme de Sigebert, roi d'Austrasie, célèbre dans nos annales pour sa lutte avec Frédégonde, a fait construire ou réparer toutes ces voies auxquelles par reconnaissance le peuple a donné son nom. Mais dom Grenier, dans son Introduction à l'histoire générale de Picardie, fait judicieusement observer que nul des écrivains contemporains de Brunehaut ne parle de ces constructions, et qu'il est bien difficile de croire qu'une reine dont les Etats ne s'étendaient guère au delà de la ville de Laon en Picardie, ait pu faire travailler à toutes les chaussées qui portent son nom. Adrien de Valois dit que c'est une tradition vulgaire qui n'a eu cours que depuis le treizième siècle. Après avoir ainsi fait justice de ces deux origines fabuleuses, M. Bruyelles propose l'explication suivante : « Nous trouvons une dernière conjecture sur l'origine du nom de Brunehaut, à laquelle il paraîtrait raisonnable de se rattacher. On lit dans un titre de 1205 *Burnehaut* et non *Brunehaut*. Or, Burnehaut signifie borne haute, c'est-à-dire borne militaire, que l'on trouve souvent nommée *haute borne*. On trouve encore le nom de *chaussée burne haulte* employé plusieurs fois pour désigner la voie d'Agrippa dans un Cartulaire de Valoires. » Sans rejeter absolument l'opinion émise par l'auteur, qu'il me soit permis de reproduire ici une note de l'abbé Lebeuf, que je trouve tome I<sup>er</sup>, page 185 de son Recueil de divers écrits (Paris, 1738, in-12) : « Aucun sçavant ne pense de nos jours à attribuer à la reine Brunehauld, ni à un roi prétendu des Belges du même nom, la construction de ces chaussées. Jean d'Ypres, moine de Saint-Bertin, mort en 1383, est le premier auteur qui ait écrit en latin *calceia Brunecildis*. Je suis persuadé qu'il ne faut point chercher d'autre origine de ce nom que celle qu'on doit donner à Paris au *Clos Bruneau*, qui était un enclos commençant sur le grand chemin, au sortir de cette ville, vers la rue Saint-Jacques et celle Saint-Jean-de-Beauvais. On ne l'a jamais appelé *Closum Brunecildis*, mais *Clausum Brunelli*, à cause que la superficie de la montagne était fort pierreuse, et pour ainsi dire ferrée de cailloux;... car *Brun*-est une racine des anciennes langues du Nord, qui signifiait dur et solide : voyez la nouvelle édition du *Glossaire* de M. Ducange, au mot *Brunus*, *Brunca*, *Bronia*. » M. Bruyelles a joint à son Mémoire une carte des anciennes voies romaines du Cambrésis et d'une partie du Hainaut français, qui en facilite beaucoup la lecture.

Le travail de M. Houzé sur les voies romaines de l'arrondissement d'Avesnes est aussi très-bien étudié; mais il porte plutôt sur l'histoire de ces anciennes voies, et sur les recherches dont elles ont été

l'objet depuis le dix-septième siècle que sur des études nouvelles d'archéologie. Comme les principales rayonnent de la ville de Bavai, l'auteur s'occupe d'abord de cette ville, dont il établit l'ancienneté d'après les auteurs originaux. Il passe ensuite à l'examen des fouilles qui ont été pratiquées à différentes époques, soit à l'intérieur, soit aux environs de Bavai. Les plus anciens travaux de ce genre remontent à la première moitié du dix-septième siècle. « A l'intérieur de l'enceinte actuelle de Bavai, dit M. Houzé, et à peu de distance de la porte dite de Valenciennes, on trouva en 1623 des pierres de taille, des pièces de marbre brisées, des fragments de colonne, dans lesquelles on reconnut les ruines d'un palais magnifique. Vinchaut cite la découverte faite en 1630 d'un cloaque de deux cents pieds de long (67 mètres) très-remarquable, et construit avec des pierres longues de six pieds. » Je ne suivrai pas l'auteur dans l'énumération assez longue qu'il fait de travaux du même genre tous antérieurs à l'année 1800, et j'ai voulu seulement constater le début. Sorti de la ville de Bavai, l'auteur suit encore la même marche, et c'est toujours par l'analyse historique qu'il procède. Je l'ai dit précédemment à propos du travail de M. Bruyelles, et je ne crains pas de le répéter ici, cette méthode est excellente. La science qui nous occupe, l'archéologie, a fait, depuis vingt années principalement, des progrès immenses; les monuments étudiés avec une critique plus sévère et mieux dirigée, sont appréciés maintenant à leur juste valeur; mais, pour être juste envers nos devanciers, il est bon de tenir compte et de signaler les travaux qu'ils nous ont laissés.

A la fin du volume je trouve deux notices très-courtes, mais qui n'en sont pas moins très-bornes à signaler; elles ont rapport à des découvertes récentes faites dans la ville de Cambrai. La première notice est relative à des objets gallo-romains assez remarquables trouvés en 1857, non loin de l'abside de l'ancienne église métropolitaine de Cambrai; le secrétaire de la Société d'émulation a rendu compte de cette découverte dans les termes suivants: « Outre des débris de « tuiles romaines et de poteries diverses de pâte et de forme, on « a trouvé plusieurs tombeaux recelant des ossements. Près de l'un « d'eux se trouvait environ un hectolitre de blé carbonisé;... on a pu « constater aussi les premières assises d'un aqueduc romain;... on a, « en outre, recueilli des monnaies de bronze et de potin aux types « de Septime-Sévère, Gordien, etc. Les deux pièces capitales de ce « trésor archéologique sont: 1° une chevalière romaine, dont le « chaton est une entaille sur pierre bleue qui doit représenter un « esclave jardinier; 2° un peigne à double rangée de dents, qui

« ne mesure pas moins de deux décimètres sur cinquante millimètres environ de largeur. » Une planche lithographiée jointe à cette Notice représente plusieurs objets trouvés dans cette même exploration.

La seconde Notice donne la description d'un chapiteau roman trouvé dans l'emplacement de l'ancien hôpital de Saint-Jacques-le-Mineur. Ce chapiteau fort ancien a été découvert en 1858, à quinze mètres environ du sol, dans une excavation formée par un éboulement survenu à la grande brasserie cambrésienne ; on a pu reconnaître que cette sculpture, bien que fortement détériorée, doit appartenir à l'ère romane secondaire, c'est-à-dire au onzième siècle. On y voit deux harpies à corps d'oiseau, pieds armés de griffes, cou surmonté de têtes de femmes. Les deux monstres sont adossés et les ailes croisées. Aux deux côtés sont des ornements végétaux, dont un des côtés fruste et brisé. La pierre mesure en longueur quarante centimètres, et vingt-cinq en hauteur. Une lithographie de ce chapiteau est jointe au rapport fait par M. Bruyelles.

Je dois encore faire mention d'une planche lithographiée placée entre les pages 408 et 409 du volume. Elle représente un fragment trouvé à Cambrai, à l'une des extrémités de la rue Saint-Jérôme, en creusant un aqueduc. Sur la partie basse de ce fragment, qui est aussi la plus large, on lit les caractères romains suivants, disposés en trois lignes : E L E O . — F E R V I D V S . — I G N E P E R V I . C'est un problème d'archéologie à résoudre que la Société d'émulation de Cambrai propose aux adeptes de la science.

LE ROUX DE LINCY,  
Membre du Comité.

# ÉTUDES HISTORIQUES.

---

## LOUIS XI PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION ITALIENNE (1).

L'idée sérieuse d'une confédération italienne, c'est-à-dire d'une ligue destinée à établir la paix dans la Péninsule entière et à réunir toutes les forces de l'Italie contre l'ennemi extérieur, paraît pour la première fois en 1454, dans le célèbre traité de Lodi conclu sous l'influence des deux plus grands hommes de ce temps, François Sforza et Cosme de Médicis. Constantinople venait de succomber; l'invasion ottomane s'avancait en Europe; l'Italie se sentait immédiatement menacée, et la cause de la chrétienté était surtout sa propre cause. On vit alors un noble spectacle qui ne devait pas être longtemps donné au monde : le duc de Milan, les républiques de Venise, de Florence, de Bologne, le duc d'Este, le pape et le roi de Naples, unis dans une commune pensée, celle de fonder en Italie une paix stable appuyée sur la solidarité des intérêts.

La confédération italienne était alors facile à établir. Les petites tyrannies locales tendaient à disparaître ou à s'absorber dans les grands États, et il n'y avait pas à l'intérieur d'élément étranger qui

(1) M. de Girardot, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure, avait signalé à la section d'histoire et de philologie du Comité l'existence d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de Bourges, qui renferme des documents inédits sur les négociations de Louis XI en Italie dans les années 1478 et 1479. Ce manuscrit ayant été depuis communiqué à M. le Ministre de l'instruction publique par M. le maire de Bourges, nous avons pensé qu'au lieu de présenter un rapport verbal sur ces documents isolés, il y avait lieu de les rattacher à l'ensemble des événements contemporains, et de préciser ainsi le rôle de la politique française en Italie avant l'expédition de Charles VIII. Dans les circonstances actuelles, cette étude rétrospective pourra, nous l'espérons du moins, présenter quelque intérêt.

H. B.

pût annuler à son profit la liberté de chacun de ces États. La dynastie qui régnait à Naples était, il est vrai, d'origine aragonaise; mais elle avait été acceptée par le peuple des Deux-Siciles, et de plus, se sentant menacée par la France, elle avait tout à gagner en se faisant franchement italienne. La France, en effet, avait depuis longtemps un double intérêt en Italie : rétablir à Naples la maison d'Anjou et faire rentrer Gênes sous son obéissance directe. Ce fut là du moins la politique de Charles VII. Celle de Louis XI fut assurément moins personnelle et moins inquiétante pour l'indépendance de l'Italie. Au commencement de son règne, il avait encore réclamé Naples et Gênes, mais en sacrifiant sans hésiter les prétentions du duc d'Orléans sur le Milanais; il avait même déclaré qu'il voulait conclure avec François Sforza et Florence une alliance perpétuelle, et étendre ensuite cette alliance à toutes les puissances d'Italie qui voudraient y adhérer, pour former ainsi une ligue universelle (1). Plus tard il fit assez bon marché des droits du roi René sur Naples, et il remit Gênes aux mains du duc de Milan, sans y retenir autre chose que l'hommage et la suzeraineté. De plus, il prit soin en cette occasion de faire sentir aux Florentins que l'occupation de Gênes par un prince italien était favorable à la paix de l'Italie, et ne dérangeait en rien l'équilibre qu'il se proposait de maintenir entre les États dont se composait la confédération italienne (2).

Florence, à cette époque, était la cité où la tradition de l'influence française en Italie s'était le mieux conservée. Les Florentins s'appelaient les fils de la France, et ils nommaient son roi le père de leur ville et le conservateur de leurs libertés. Ils se prêtèrent donc aisément aux vues de Louis XI, qui voulait être considéré comme le protecteur de la confédération. En effet, dans la nouvelle ligue défensive conclue à Rome, le 4 janvier 1467, entre les puissances italiennes, comme on avait omis de faire mention du roi de France, la Seigneurie s'empressa d'écrire à ses ambassadeurs pour faire réparer un oubli « si préjudiciable aux intérêts de tous les États ligués, » et elle exigea qu'on insérât dans le traité un article ainsi conçu : « Considérant que l'influence de Sa Sérénissime Majesté Louis, roi de France, importe beaucoup à la conservation de la paix de l'Italie et à la sécurité des États qui la composent, il convient de lui réserver la place la plus honorable après le Souverain Pontife, pour que Sa Majesté Très-Chrétienne daigne s'employer à cette double fin, sans

(1) Cf. *Négociations de la France avec la Toscane*, t. I, p. 130.

(2) *Ibidem*, p. 136.

qu'il soit besoin de rien changer pour cela aux conventions du présent traité (1). »

L'action politique de Louis XI ainsi invoquée ne tarda pas à faire sentir ses effets salutaires ; car, grâce à ses conseils et à ses instances, Florence, après quelques brouilleries passagères, resserra les liens qui l'unissaient au roi de Naples et au duc de Milan : « Jamais, écrivait la Seigneurie au roi, le 24 juillet 1470, jamais amitié et bienveillance réciproques n'ont mieux cimenté notre ligue que maintenant. C'est au point que, dans ce rapprochement des esprits et cette union des forces, l'Italie n'a plus rien à craindre. Ce résultat nous remplit de joie pour plusieurs raisons, mais surtout parce que nous avons compris que vous le désiriez vivement (2). »

Le vrai chef de la république florentine était alors Laurent de Médicis, à qui la postérité a confirmé ce surnom de Magnifique que ses contemporains lui avaient donné. Louis XI se prit d'une sorte de passion pour ce brillant jeune homme, qui joignait à une rare habileté politique toutes les séductions d'un esprit aimable et cultivé ; il l'avait nommé son conseiller et son chambellan, comme pour le rapprocher de sa personne ; il ne l'appelait jamais que son cousin et son bon ami, et il lui confiait ses pensées les plus intimes. C'est ainsi qu'au mois de juin 1473 il le chargea d'une mission bien délicate, celle de proposer secrètement au roi de Naples de donner sa fille au Dauphin de France, et d'établir ainsi entre les deux couronnes une amitié et une alliance perpétuelles ; offrant même de se déclarer contre la maison d'Anjou, mais à la condition que le roi Ferdinand, de son côté, soutiendrait la France contre le roi d'Aragon. Ferdinand refusa de se prêter à une combinaison qui l'aurait mis aux prises avec le chef de sa famille et avec le redoutable duc de Bourgogne. Ces négociations prouvent du moins combien le roi de France eût été désireux de fonder, au moyen d'un mariage dynastique, dans le midi de la Péninsule, cette prépondérance qu'il exerçait déjà au nord par des unions du même genre. En effet, il tenait le Piémont par la duchesse Yolande, sa sœur ; il dominait à Milan par sa belle-sœur, Bonne de Savoie, femme de Galéas-Marie, et bientôt régente au nom du jeune Jean Galéas. Enfin il s'alliait avec les Vénitiens, jusque-là mal disposés pour les amis de la France, et ce traité comblait de joie les Florentins, heureux de trouver dans cette

(1) Négociations avec la Toscane, t. I, p. 143.

(2) « *Tantum amoris et benevolentiae nunquam fuit, neque tam firmum foedus nostrum, ut nihil jam ista conjunctione animorum et virium in Italia pertimescendum sit.* » *Ibidem*, p. 133.

réconciliation un nouveau gage pour la pacification durable de l'Italie.

Tout à coup, le 26 avril 1478, éclata la conjuration des Pazzi, dans laquelle figurèrent les parents et les créatures du pape Sixte IV, qui, aveuglé par un népotisme déplorable, avait conçu contre les Médicis un vif ressentiment. L'assassinat de Julien, la blessure de Laurent, les vengeances populaires motivées par ces crimes odieux, les représailles que le pape exerça en jetant l'interdit sur Florence et en excommuniant Laurent avec les principaux magistrats, rejetèrent l'Italie dans le trouble et dans la guerre. La fédération italienne, déjà atteinte en 1475 par la défection du pape, son président naturel, se trouva décidément brisée, et l'on vit alors la Péninsule partagée en deux camps : d'un côté, le pape et le roi de Naples, que Sixte avait entraîné dans son parti ; de l'autre, Florence unie au duc de Ferrare, aux Vénitiens et au souverain de Milan.

Dans ces circonstances critiques, la politique sage et désintéressée de la France ne se démentit pas. Loin de profiter de cet antagonisme pour intervenir à main armée dans des vues de conquête, Louis XI, quoique parvenu au plus haut degré de la puissance, ne songea à faire sentir sa force que par une médiation amicale et sincère. Protéger les Florentins, ses plus anciens amis, et peser en même temps sur le pape par le souvenir des services rendus au Saint-Siège, pour obtenir de lui le rétablissement de la ligue italienne, tel fut le but qu'il se proposa et qu'il poursuivit dans une série d'importantes négociations dont il convient de parler avec quelques détails.

Le roi commença par envoyer Philippe de Comines à Florence, en le recommandant à la république comme étant l'homme en qui il se fiait le plus. Mais Comines n'avait point d'armée à ses ordres, et il ne put que promettre aux Florentins l'appui de la France, sans réussir à empêcher l'ouverture des hostilités et la dévastation de la Toscane. Les représentations de Louis XI n'ayant eu aucun effet sur la cour romaine (1), il prit en même temps ses mesures pour intimider le pape, à qui l'opinion publique imputait la responsabilité de cette déplorable rupture. Il convoqua donc à Orléans, au mois d'août, sous la présidence de son gendre Pierre de Bourbon, un concile na-

(1) Voir notamment la lettre de Louis XI à Sixte IV, datée de Chartres le 10 août, dans Malipieri, *Annal. Venet., arch. stor. italiano*, t. VII, part. 1, p. 247. « *Utinam Sanctitas Vestra dignaretur considerare quod egit!.... Utinam a tam nephandis rebus Sanctitas Vestra immaculata foret!* » Le ton de cette lettre est acerbe et presque menaçant.

tional, et cette assemblée, composée de trois cents députés du clergé, outre les grands et les seigneurs laïques, fit la déclaration que voici :

1° Le royaume italique et toutes les autres puissances confédérées avec le roi Très-Chrétien sont régis par les décrets des conciles généraux de l'Église universelle, et notamment des derniers conciles de Constance et de Bâle.

2° Comme les susdits décrets ont établi qu'un concile général doit être tenu de dix ans en dix ans et qu'il n'en a pas été tenu depuis quarante ans, il y a lieu d'en convoquer un, et le pape sera requis et interpellé à cet égard par les ambassadeurs du roi.

3° En attendant, et jusqu'à ce que le pape, mieux conseillé, ait déposé les armes qu'il a prises contre des chrétiens, aucun regnicole, aucun sujet appartenant à la ligue italienne ou aux puissances confédérées avec le roi, ne doit porter d'argent à la cour romaine pour l'obtention des bénéfices ou l'acquiescement des annates, de peur que cet argent ne soit employé à la continuation de la guerre (1).

Ces décisions du concile d'Orléans furent aussitôt sanctionnées et appliquées par l'autorité temporelle, et au mois de septembre 1478, le roi fit partir deux nouveaux ambassadeurs, Gui d'Arpajon, son chambellan, et Antoine de Morlhon, président au parlement de Toulouse, avec la mission d'interposer son arbitrage entre les deux puissances du Midi et la ligue italienne du Nord. Il se flattait que l'animosité des deux partis aurait eu le temps de s'amortir, et que les progrès des Turcs qui, maîtres de l'Albanie, menaçaient l'Istrie et le Frioul, démontreraient la nécessité d'avoir égard à ses représentations pacifiques.

En arrivant à Lyon, les ambassadeurs français se rencontrèrent avec les députés que les États ligués envoyaient à Louis XI, et, d'après l'ordre de ce prince, ils revinrent sur leurs pas afin d'assister à l'audience qui serait donnée à ces députés. Le roi, présidant son grand conseil, les reçut avec bienveillance, écouta leur harangue et leur fit les réponses les plus catégoriques tant sur l'observation des décrets du concile d'Orléans que sur la convocation d'un concile général. Quant au fait de la guerre et à l'envoi de troupes auxiliaires en Italie, il déclara que, si le Souverain Pontife et le roi Ferdinand refu-

(1) Mss. de Bourges, fol. 257. Ce concile national, sur lequel il serait possible de réunir encore quelques détails, a échappé à la plupart des historiens. Labbe n'en dit qu'un mot dans sa collection des conciles, et ce mot n'indique point l'esprit qui dominait dans cette réunion. Sur la composition de l'assemblée, voy. De la Roque, *Hist. de la mais. d'Harcourt*, t. I, p. 445.



saient de poser les armes, non-seulement il enverrait des forces suffisantes au secours des Florentins, de l'illustrissime ligue et de la religion chrétienne, mais qu'il était même résolu à se transporter de sa personne en Italie, si la chose devenait nécessaire (1). Après cet engagement, Louis adjoignit à ses deux premiers ambassadeurs, Jean de Voisins, vicomte d'Ambres; Pierre de Carmaing, sire de Nègrepelisse; Antoine de Tournus, Jean de Morlhon, Jean Barbier, tous trois docteurs ès lois, et Jean de Compans, un de ses secrétaires. Il les fit partir tous ensemble vers la fin de novembre en leur donnant pouvoir de traiter en son nom, tant avec la ligue qu'avec le pape et le roi de Naples; et cette négociation paraissait devoir être d'autant plus facile que l'évêque de Fréjus, agent du pape, résident à la cour de France, s'était porté garant de l'intention où était son maître d'accepter la médiation du roi. Toutefois Louis XI eut soin de préciser tous les points à résoudre, dans des instructions formelles où nous remarquons les passages suivants : (2) « ..... Les Florentins se sont tousjours monstrez et exhibez de tel et si ancien temps qu'il ne est mémoire du contraire, vrayz et loyaulx François; ne il ne s'est point trouvé que jamais ils aient fait aucune chose au prejudice des roys ne de la couronne de France, ne tenu part avecques quel que soit à l'encontre des roys de France; mais il y a plus, car ils ont serment de fidélité aux roys de France, lequel ils renouvellent a chaque foiz qu'ils changent le gouvernement de la cité et seigneurie de Florence; et ils tiennent les loix et coustumes qui leur furent baillez par monseigneur saint Charlemagne, et usent et gardent les privileges qui par luy leur furent donnés et par les autres roys de France; et outre plus ilz ont été par trois foys, c'est à sçavoir du temps d'Astulphe, du temps de Desiré et du temps des Bezrengares, lesquels furent tous persécuteurs de l'Église et aussi persécutoient les Florentins, remis de servitude en liberté; et a ceste cause s'ilz se tiennent François et que le roy, comme imitateur de ses nobles predecesseurs, les a toujours reputez tels et qu'il les veuille porter et soutenir en leur bon droit quand ilz l'en requerront, ce n'est pas de merveille.

« .....Encores, y a d'autres raisons, car comme dict est dessus,

(1) « *Et, si opus est, personaliter se transferre.* » Mss. de Bourges, fol. 261.

(2) Ces instructions ont été imprimées par M. Abel Desjardins dans les *Négociations avec la Toscane*, t. I, p. 173 et suiv. Malgré tout le soin que le savant éditeur a apporté à sa publication, quelques fautes, dues à l'imperfection de la copie dont il s'est servi, se sont glissées dans son texte. Nous les corrigeons ici d'après le manuscrit de Bourges.

les ennemis de la foy sont près des Itales et en la terre des Venisiens lesquels sont joints et alliez tant par la ligue d'Italie, comme par confédération spéciale aux dits Florentins. Et qui fera guerre aux dits Florentins ou aux dits Venissiens, il faut que l'un secoure l'autre. Et se n'estoit que le comte Jeronyme (1) et ceux de sa ligue font guerre aux dits Florentins, les Florentins leur eussent aydé pour la garde et tuition de leur pays a l'encontre des ennemys de la foy : ce qu'ilz n'ont pas fait ne peu faire, car ils ont affaire assez d'eux garder.... En oultre la ligue d'Italie dont le pape est le chef, est faite principalement pour tenir tous les pays d'Italie en paix et en sureté et résister à l'encontre de ceux qui les voudroient invader et opprimer. Donc se maintenant ledict comte Géronime soubz la faveur de notre Saint Père, vouloit invader et grever lesdicts Florentins, il sembleroit que ce fust chose bien mal fondée et qui raisonnablement ne se peut soutenir, car premierement, c'est la rupture de ladite ligue qui a esté solennellement jurée et promise, gardée et entretenue par tous les papes qui ont esté depuis le pape Nicolas en ça (2); secondement, c'est au lieu de paix mettre guerre ès Itales; tiercement, c'est donner occasion et courage aux ennemys de la foy de tirer avant et d'entrer ès Itales; quartement, se la chose n'est apaisée, il sera en voye d'encourir grant effusion de sang humain chrestien : qui sont quatre grands inconveniens qui en peuvent advenir. A quoy il semble au roy que nostre dit Saint Père doit bien avoir regart..... »

Arrivés à Milan le 27 décembre, les ambassadeurs, ou plutôt, comme on disait alors, les orateurs, présentèrent à la duchesse leurs lettres de créance. Ils insistèrent sur la ferme volonté que le roi avait de secourir et défendre la ligue italienne; sur l'intérêt qu'il y prenait à un double titre : en général, comme roi Très-Chrétien, en particulier, comme seigneur suzerain de Gênes; sur l'étendue des États qu'il gouvernait soit par lui-même, soit par ses parents et alliés, *en sorte que la monarchie de la religion chrétienne consistait véritablement en sa personne*. Ils terminèrent en demandant que le gouvernement milanais reconnût par un pouvoir en bonne forme qu'il s'en remettait à la médiation de la France. Le chancelier Cicco Simoneta répondit en se plaignant amèrement du pape et du roi de Naples qui, sans aucun motif légitime, avaient soulevé Gênes et attiré en Lombardie jusqu'à 13,000 Suisses, en leur promettant le pa-

(1) Le comte Girolamo Riario, neveu du pape, seigneur d'Imola.

(2) Il s'agit de Nicolas V, mort en 1455.

radis et le salut éternel; il annonça que Milan était néanmoins disposé à accepter la médiation du roi, et que les orateurs français trouveraient réunis à Florence les députés de la ligue, avec lesquels on s'entendrait à cet égard sans difficulté.

Les ambassadeurs rencontrèrent en effet à Florence les députés de Venise, de Milan, du duc de Ferrare, et, le 11 janvier 1479, le président Morlhon remit à la Seigneurie un long Mémoire qui contenait l'exposé historique des faits indiqués plus haut. On y déclarait la résolution de Louis XI de protéger la ligue, et en particulier les Vénitiens, qui depuis si longtemps étaient seuls exposés aux attaques des Turcs, puisque les nouveaux troubles suscités en Italie n'avaient point permis de leur porter secours; on y demandait de nouveau les lettres de créance, qu'il fallait nécessairement produire à la cour de Rome pour que le roi de France fût en droit de se porter médiateur au nom des puissances italiennes, dans l'intérêt de l'Italie tout entière aussi bien que de la chrétienté en péril. La réponse concertée entre les orateurs de la ligue, et rédigée sous l'influence de Laurent de Médicis, ne se fit pas attendre. La Seigneurie non-seulement acceptait la médiation du roi, mais même ne voulait rien changer aux instructions qu'il avait remises à ses ambassadeurs, s'en rapportant à leur sagesse pour les modifications qu'il y aurait lieu d'y introduire : « Partez, leur disait-on, bons anges du roi, partez sous la conduite des anges de Dieu. Allez où vous êtes envoyés. Rendez à l'Italie la paix qui lui est due; acquérez ainsi au roi Très-Christien une gloire immortelle ici-bas et dans les cieux (1). »

A Rome, les ambassadeurs ne perdirent pas de temps pour demander au pape une audience particulière, qui leur fut donnée le 26 janvier. Ce premier jour, on n'échangea guère de part et d'autre que des paroles de politesse; mais le lendemain, dans un consistoire secret auquel assistaient plus de vingt cardinaux, Morlhon exposa de vive voix les propositions qu'il avait à faire, et remit ensuite une note écrite pour que le Sacré Collège pût délibérer sur leur teneur : « La Grèce, était-il dit dans cette note, vient de tomber aux mains du perfide Turc par suite de ses divisions intestines. Cela montre assez ce qui adviendra de l'Italie, et par conséquent du Siège apostolique, si l'on n'y pourvoit promptement. Le roi Très-Christien et tous les chrétiens avec lui s'étonnent que Votre Béatitude persiste à combattre l'illustrissime ligue, à attaquer le duc de Milan dans ses États de Gènes et de Savone et à vouloir priver ledit roi de ses droits

(1) Mss. de Bourges, fol. 267.

suzerains sur Gênes. N'hésitez pas à remettre au roi le soin de décider sur les griefs que vous pouvez avoir contre les Florentins, ainsi que l'a promis en votre nom l'évêque de Fréjus. Qui pourrait mieux que le roi défendre les intérêts de l'Église? Si la personne de Votre Sainteté est mixte, c'est-à-dire à la fois divine et humaine, la personne du roi Très-Christien est également mixte, c'est-à-dire temporelle et ecclésiastique. N'est-il pas oint de l'huile sainte? N'a-t-il pas le don des miracles? N'est-il pas abbé et chanoine de plusieurs églises? Ne confère-t-il pas de plein droit les bénéfices des églises qui sont en régle? N'a-t-il pas la connaissance et le jugement d'une foule de cas ecclésiastiques? N'a-t-il pas pour officiers de justice, pour conseillers en son parlement, pour secrétaires, des gens qui sont mi-partis ecclésiastiques, mi-partis laïcs? En s'en remettant à l'arbitrage du roi, Votre Béatitude ne fait pas une chose nouvelle. Toutes les fois qu'il y a eu dissentiment pour l'élection d'un Souverain Pontife ou que quelque schisme est survenu dans l'Église de Dieu, c'est au roi Très-Christien que la décision en a été remise, et celui-là que le roi de France avait choisi a été reçu pour pasteur par tous les autres rois, princes et puissants de la terre. Quand les députés de la ligue sont venus se plaindre au roi et lui demander sa protection, il leur a répondu qu'il savait de source certaine que Votre Sainteté, habituée dès l'enfance à la vie contemplative du cloître, et appliquant tout son esprit à prier et à servir Dieu, pouvait et devait ignorer les intrigues de ce monde; que les dissensions actuelles ne provenaient pas de votre initiative et que vous étiez circonvenu par les passions particulières et les intérêts privés de quelques-uns; qu'avant de passer à des mesures décisives et de faire appel à sa noblesse et à ses milices pour sauver la foi catholique des attaques du Turc, il voulait recourir encore aux conseils et aux bons offices (1). » Cette note, résumé de la harangue, se terminait en posant pour bases des négociations l'arbitrage de Louis XI, la pacification de l'Italie, la convocation d'un concile général.

Les orateurs français ayant sollicité quelques jours après une nouvelle audience pour se plaindre des liaisons suspectes que le roi de Naples entretenait avec Mahomet II, le pape les reçut, et, sans paraître mécontent du discours hardi qu'ils avaient tenu dans le consistoire, il annonça d'une manière vague qu'il était disposé à la paix, pourvu qu'elle fût conforme à l'honneur du Saint-Siège et de l'Église; et comme il témoignait une grande irritation contre les Florentins,

(1) Mss. de Bourges, fol. 236 et suiv.

les ambassadeurs ne manquèrent pas de rappeler que Louis XI « feroit réparer ce qui seroit trouvé contre l'honneur et les privilèges de l'Église, mais que si l'on prétendoit lui ôter la seigneurie de Florence, ses droits sur Gênes et Savone, et ruiner ses confédérés de l'illustrissime ligue, il avoit délibéré, à l'aide de Dieu, de les défendre et garder comme feroit ou pourroit faire pour son propre royaume (1). »

Sur l'invitation de quelques cardinaux amis de la France, et particulièrement de Guillaume d'Estouteville, cardinal de Rouen, les ambassadeurs s'étaient occupés de mettre par écrit les moyens qui suivant eux pouvaient le mieux conduire à la paix générale, lorsque, dans le consistoire du 5 février, Sixte IV déclara tout à coup qu'il désavouait l'évêque de Fréjus et sa créance, et qu'il n'avait jamais entendu ni n'entendait s'en remettre à la décision du roi. Puis, faisant entrer le prélat, il lui reprocha avec colère d'avoir outre-passé son mandat, lui retira son office de référendaire et le chassa du palais. Les Français, prenant alors la parole, firent sentir au pape que ce désaveu tardif était peu digne de lui et en tout cas fort désobligeant pour leur maître; que le roi ne prétendait nullement s'ériger en juge du vicaire de Jésus-Christ, et que, s'il avait consenti à prendre le rôle d'amiable compositeur, il avait agi comme ses prédécesseurs l'avaient toujours fait quand les papes précédents les avaient pris pour arbitres dans des circonstances encore plus importantes (2); qu'en tout état de cause ils croyaient devoir présenter les moyens de paix qui suivent : — Le Magnifique Laurent et la république de Florence demanderont l'absolution dans la forme ordinaire, pour avoir fait pendre un archevêque et des prêtres de leur propre autorité et sans dégradation préalable; ils effaceront du palais de Florence les peintures et les images représentant cette exécution. Ils feront célébrer à leurs frais un anniversaire pour les âmes des suppliciés; ils s'engageront à être désormais des fils obéissants de la sainte Église romaine. Pour tout cela, ils donneront sûreté et caution, et les autres membres de la ligue donneront caution comme eux de respecter les États de l'Église, du roi Ferdinand, du comte Jérôme et de tous ceux que le pape désignera. De leur côté, le pape, le roi de Naples, le comte Jérôme et les autres donneront la même sûreté envers Florence et ses confédérés, et il y aura entre

(1) Mss. de Bourges, fol. 294.

(2) « *Maxime quia semper in majoribus causis prædecessores Sanctitatis vestræ christianissimo regi pro tempore existenti se remisérunt.* » Mss. de Bourges, fol. 299, verso.

tous une bonne paix et une solide confédération et union pour résister au Turc et affermir à perpétuité la tranquillité publique.

Sixte IV ayant consenti à désigner une commission de cardinaux pour examiner ces propositions, les ambassadeurs firent connaître qu'ils avaient les pouvoirs suffisants pour traiter sur ces bases au nom de la ligue, et ils exhibèrent alors de nouvelles instructions que Louis XI leur avait adressées, dans lesquelles il était dit que, si le souverain pontife persistait à entreprendre quelque chose contre la France ou ses alliés, on en appellerait au futur concile général, et que, s'il refusait de convoquer ce concile, le roi, d'accord avec les autres princes chrétiens, le convoquerait directement lui-même (1). Le pape devait donner réponse dans le consistoire du 15 février; mais l'ambassadeur de l'empereur Frédéric III et de son fils Maximilien prit d'abord la parole. Il dit « que l'empereur avoit esté adverty que plusieurs se parforçoient fouler l'honneur et l'autorité de Sa Sainteté, du Saint-Siége apostolique et du saint Collége, et les blasmoient fort, et vouloient faire beaucoup de choses à iceux préjudiciables, et que iceluy empereur s'en estait informé et avoit trouvé tout bien et honneur en eux et bon gouvernement, et qu'il estoit délibéré les garder et soutenir envers et contre tous..... et ne requeroit concile (2). » Les Français, choqués de ce discours et du titre de duc de Bourgogne attribué à Maximilien, firent une réponse hautaine où ils exaltèrent la puissance de leur souverain et son influence auprès des princes étrangers. Après quoi Sixte, se sentant appuyé et approuvé par les adversaires de Louis XI, déclara qu'il voulait bien écouter les prières des ambassadeurs, mais non les accepter pour arbitres. Il répéta que la confédération et union universelle de l'Italie lui plaisait (3), pourvu que la paix fût faite conformément à l'honneur et à la liberté de l'Eglise. Il indiqua ensuite les conditions auxquelles les alliés devraient souscrire pour obtenir cette paix, se réservant de les faire connaître d'une manière plus explicite quand les ambassadeurs de la ligue seraient arrivés à Rome.

Aussitôt, et sans attendre leur venue, les hostilités, interrompues pendant l'hiver, furent reprises contre Florence, dont le territoire fut ravagé; et, comme les orateurs français s'en plaignaient au pape,

(1) Cette pièce, qui est traduite en latin dans notre manuscrit, fut donnée au Plessis-lez-Tours, le 20 décembre 1478. Par le roi, le gouverneur de Dauphiné, le sire d'Argenton, et autres présents. — Courtin.

(2) Mss. de Bourges, fol. 317 verso.

(3) « *Universalis confederatio et unio quam in medio offertis placet nobis.* » Ibidem, fol. 324.

celui-ci répondit que, s'il eût consenti à une abstinence de guerre, les Florentins auraient pu labourer et semer leurs champs, ce qu'il fallait empêcher. Les Français insistèrent avec une nouvelle force sur la nécessité d'arriver à une pacification générale, ajoutant que, si la guerre se prolongeait, le roi de France et les autres princes seraient forcés de convoquer le concile et de faire publiquement soustraction d'obédience. Puis ils se rendirent chez le prince de Tarente, fils du roi de Naples, qui se trouvait alors à Rome, et le prièrent d'intercéder auprès de son père dans l'intérêt de la paix. Le jeune prince témoigna des dispositions conciliantes, promit d'écrire immédiatement à son père, et annonça qu'il allait se rendre en France « estant délibéré de servir le Roy en tout ce qui luy serait possible. »

Les ambassadeurs de la ligue arrivèrent à Rome le 25 février, et le 5 mars ils furent mandés avec les ambassadeurs de France au consistoire. Là, le pape leur fit remettre par écrit les articles qu'il prétendait faire accepter comme bases préliminaires. Les conditions imposées aux Florentins étaient surtout fort dures : il exigeait d'eux la construction d'une chapelle expiatoire, la restitution de Borgo-San-Sepolcro, le payement de 100,000 ducats pour les frais de la guerre ; il demandait, contrairement aux réclamations de la France et du duc de Milan, la reconnaissance de la liberté de Gènes. A ce prix il promettait d'accéder à une confédération générale et perpétuelle, si les articles de cette confédération convenaient à toutes les parties contractantes ; et il protestait, comme à l'ordinaire, de son amour « pour la paix et l'unité (1). »

Cette déclaration du pape fut mal accueillie. Il était trop visible que Sixte se préoccupait avant tout de l'agrandissement de son pouvoir temporel et des intérêts de sa famille. Les ambassadeurs des États italiens s'empressèrent de transmettre à leurs gouvernements respectifs les articles proposés par le pape, et le 25 mars les réponses parvinrent à Rome. Sans s'expliquer sur le fond de la question, les puissances alliées demandaient que, préalablement, le souverain pontife fit cesser la guerre et suspendre les censures, et qu'alors on débattrait ses conditions ; mais, si la suspension n'était pas prononcée dans huit jours, à compter de la remise de cette requête, « on pourroit assez connoître et conjecturer que ce n'estoit que les tenir en parole ; » et les députés devaient quitter Rome immédiatement. La rupture

(1) « *Cum sua Sanctitas desideret veram pacem et unitatem.* » Mss. de Bourges, fol. 345, verso.

était donc imminente. Pour la prévenir, les orateurs français firent, le 31 mars, une nouvelle tentative auprès du pape. Ils cherchèrent à lui faire comprendre que les choses n'en seraient pas venues à ce point, s'il eût accepté purement et simplement la médiation du roi; en ajoutant que l'amitié de la France n'était pas un bien à dédaigner. Ils lui dirent « que par la soustraction d'obéissance, les passages et chemins seroient clos et fermez, et nul ne pourroit passer pour aller et venir par devers Sa Sainteté, et pourroit estre que le peuple romain et autres de ses seigneuries voyant ce que dict est et la perdition du gain et profit qu'ils avoient paravant, se pourroient es-mouvoir et courir sus à sa dite Sainteté et cardinaux, et que en ceste ville n'auroit aucune sureté; et que luy qui estoit vicaire de Jesus Christ devoit estre père commun et universel, et non mie d'un particulier (1). »

Ce langage ne laissa pas de faire impression sur l'esprit du souverain pontife. On annonçait partout en Italie que le roi de France se disposait à faire ouvrir le concile général à Lyon, vers la mi-avril (2); et en considérant ce qui s'était passé à Orléans, cette convocation pouvait bien n'être pas une vaine menace. Après avoir hésité quelque temps, le pape se décida, le 14 avril, à consentir à l'armistice et à la suspension des censures. Il le fit au reste de mauvaise grâce, en s'indignant contre ce terme de huit jours qui lui avait été fixé comme dernier délai. « Aux condamnés à estre pendus en ce pays-ci, disait-il, on leur donne bien quinze jours d'espace (3). »

Pendant les cérémonies de la semaine sainte et les fêtes de Pâques, les négociations furent interrompues; d'ailleurs les ambassadeurs n'avaient point reçu la réponse de leurs gouvernements aux conditions imposées par le pape. Cette réponse arriva le 28 avril. Tout en repoussant avec modération les exigences de la cour de Rome, Florence consentait aux concessions que les orateurs de France avaient, dans le principe, offertes en son nom, mais elle refusait absolument d'élever un monument expiatoire, pour ne pas perpétuer le souvenir d'un fait odieux, qui devait être plutôt enseveli dans l'oubli. Quant à Venise, elle annonçait que, dans l'état actuel de l'Italie, ne pouvant résister seule aux Turcs, elle venait de conclure la paix avec eux, et qu'elle entendait, pour sa part, observer cette paix, même au cas où, par la cessation des hostilités dans la Pénin-

(1) Mss. de Bourges, fol. 351.

(2) Arch. des reform. à Florence, cité par M. A. Desjardins, *Négociat.*, t. I, p. 185.

(3) Mss. de Bourges, fol. 353.



sule, les forces communes pourraient être réunies contre les infidèles.

Cette nouvelle attitude de Venise vint fournir au pape un prétexte dont il ne manqua pas de s'emparer. Les députés de Gênes étaient depuis quelques jours à Rome, et ils sollicitaient Sixte IV de reconnaître officiellement l'indépendance de leur république. Les ambassadeurs français eurent beau protester contre un acte qui attentait aux droits de leur maître sur Gênes et déclarer qu'ils ne souffriraient pas qu'un pareil article fût inséré dans le traité de pacification générale; le pape n'en convoqua pas moins, le 11 mai, un consistoire public, dans lequel il fit connaître sa résolution de recevoir le serment des Génois : et comme les Français s'écriaient que c'était là rompre la paix et demandaient qu'on leur laissât au moins le temps d'en référer à leur souverain, Sixte leur imposa violemment silence et fit introduire les députés génois, qui lui firent hommage au nom de Jean-Baptiste Frégose « doge de Gênes par la grâce de Dieu, et restaurateur de la liberté génoise. » Mais, sans se laisser intimider, les ambassadeurs soutinrent que leur roi était le seul vrai et légitime seigneur de Gênes, demandèrent acte de leur protestation ; et rappelant, tout ce qu'ils avaient tenté pour arriver à la conclusion de la paix, ils firent sentir combien cette paix, objet des désirs de tous les chrétiens, était compromise par suite de l'obstination du pontife. Sur ce chef, le pape répliqua aussitôt en se plaignant de ce que les puissances alliées avaient refusé de répondre en particulier aux articles qu'il avait lui-même présentés, et il ajouta qu'il était bien étrange qu'une de ces puissances, Venise, eût fait avec les Turcs un traité séparé, au moment où l'on répétait sans cesse qu'il fallait se liguor contre l'ennemi commun. L'ambassadeur de l'empereur se leva alors, « et dict plusieurs paroles à l'exaltation de l'empereur et de ses prédécesseurs, à la diminution et oppression de l'honneur, gloire et autorité du roi de France et de ses prédécesseurs, et entre autres que son maître se devoit et pouvoit mieux appeler Très-Christien que le roi de France, lequel soutenoit la ligue d'Italie à l'encontre de notre saint-Père le pape et de l'Église (1). » Les orateurs français eurent le dernier mot pour rappeler en termes pompeux les services que la France avait de tout temps rendus au Saint-Siège ; et l'assemblée se sépara dans une vive agitation, comme si chacun eût déjà entrevu les malheurs que devaient entraîner pour l'Italie cette lutte d'influence et cet antagonisme d'intérêts entre la France et l'Autriche.

(1) Mss. de Bourges, fol. 372.

Cependant Louis XI, prévoyant bien que les négociations directes entre les deux partis adverses ne pourraient aboutir, s'était entendu avec le roi d'Angleterre son allié, afin de présenter de concert une nouvelle demande de rémission, et d'obtenir, s'il se pouvait, une trêve de deux ans. Édouard IV fit partir un docteur anglais qui se rendit à la cour de France, et le roi le fit accompagner jusqu'à Rome par son secrétaire, Louis Toustain, à qui il remit des instructions spéciales (1). Le 21 mai, les représentants de la France, de l'Angleterre et de la ligue se réunirent chez le cardinal de Rouen, en présence de la commission des cardinaux, et décidèrent qu'on demanderait audience au pape pour le lendemain, que la ligue formulerait sa réponse aux propositions du Saint-Siège, et que, dans l'éventualité d'une rupture, les orateurs français demanderaient que les négociations ultérieures fussent remises à l'arbitrage des deux rois. Le soin de porter la parole fut laissé à l'ambassadeur de Venise, pour montrer au pape que, malgré le traité conclu avec les Turcs, la ligue n'entendait point séparer sa cause de celle de la république.

En effet, dans l'audience du lendemain, l'ambassadeur vénitien, Sebastiano Badoer, déclara que la ligue n'avait point de réponse particulière à faire aux articles présentés par le pape; que les puissances s'en tenaient aux propositions qu'elles avaient faites, « et que, au cas que le saint-père, dans huit jours, n'aurait accordé la paix selon les offres des susdites puissances, il falloit que les députés se départissent de Rome et s'en allassent vers Leurs Seigneuries, lesquelles mettroient peine à eux deffendre et à chasser les mauvaises herbes d'Italie. (2). » Sixte IV répondit qu'il ferait connaître sa décision dans huit jours, quoiqu'il fût inconvenant de lui fixer un terme aussi rapproché dans une affaire de telle importance. Alors les sires d'Arpajon, d'Ambres, de Morlhon, de Carmaing et Toustain, présents à l'audience, déposèrent une note signée où il était dit que, les hostilités ayant recommencé contre la ligue, sans qu'on eût pris la peine de dénoncer la cessation de l'armistice, toute espérance de paix paraissait évanouie; mais que, conformément à leurs nouvelles instructions, ils avaient charge de demander au pape la remise du différend entre les mains des rois de France et d'Angleterre.

Le 31 mai, le pape, dans un consistoire auquel assistaient tous les cardinaux et les ambassadeurs présents à Rome, fit donner lecture

(1) Ces instructions, datées de Forges-lez-Chinon le 16 mars, avaient été rédigées par Boffle de Juge, Napolitain, au service du roi.

(2) Mss. de Bourges, fol. 388.

par un de ses secrétaires de sa réponse définitive, dont nous traduisons ici la substance : « Très-chers Frères et fils en Jésus-Christ, nous avons reçu et accueilli au mois de février dernier les orateurs du roi Très-Chrétien, qui venaient nous supplier de rendre la paix à l'Italie, et d'écouter les ambassadeurs de la Ligue, disant que cette même Ligue était disposée à nous donner pleine satisfaction. Ayant donc consenti à traiter de la paix, dans l'espoir qu'avec l'aide du roi Très-Chrétien toutes les forces s'uniraient pour défendre la foi en péril, nous donnâmes audience aux orateurs des États alliés qui approuvèrent et ratifièrent ce que le roi avait offert en leur nom. Mais à peine commençait-on à négocier la paix qu'arrivèrent des lettres de Venise, lesquelles apportaient une nouvelle aussi pernicieuse à cette même paix qu'à toute la république chrétienne : celle de la conclusion d'un traité particulier avec le Turc. Malgré cela, nous avons présenté des propositions telles que nous et nos frères les cardinaux les ont jugées nécessaires. On est resté vingt-deux jours sans y répondre, et tandis que nous espérions qu'un si long délai était causé par le besoin de peser mûrement cette affaire, on nous fit dire qu'au préalable, nous devons suspendre, dans la huitaine, les hostilités et les censures. Ainsi les rôles étaient intervertis : on faisait du coupable le juge, et du juge le coupable. Quoique cette condition nous parût aussi inconvenante que périlleuse, nous voulûmes bien considérer ce que les orateurs français nous avaient dit et transmis par écrit, à savoir qu'il importait avant tout d'établir une confédération stable en Italie, qui pût donner une entière sécurité aux différents États (1). Aussi, d'après l'avis des cardinaux et à la persuasion des députés de l'empereur et du duc Maximilien, dont l'autorité a toujours eu et aura à juste titre une très-grande influence sur ce saint-Siège (2), nous avons accordé la suspension demandée. Mais les alliés mirent ce temps à profit pour augmenter leurs forces, et, au bout de vingt jours, ils firent à nos propositions la réponse que vous avez tous entendue, négligeant, dissimulant ou réprouvant tout ce qui dans nos articles touchait au salut des âmes. Mais notre conscience parle plus haut que tous les discours des hommes, et quand nous agissons bien aux yeux de Dieu, nous tenons pour louanges

(1) « *Dixerant enim et scriptum tradiderant stabile in primis fœdus in Italia oportere constitui, quo sua singulis praestari securitas posset.* » Mss. de Bourges, fol. 396.

(2) « *Ad legatorum Caesaris et Maximiliani ducis suasionem, quorum semper autoritas apud hanc sedem et valuit plurimum et merito est valitura.* » Mss. de Bourges, fol. 396, verso.

véritables les calomnies des méchants. Ils ne se conduisent pas mieux dans l'ordre des choses temporelles, car ils refusent de nous rendre Borgo San-Sepulcro et d'expulser du territoire florentin Nicolas Vitelli et nos autres vassaux rebelles. Ils n'ont pas même craint de déclarer qu'ils étaient d'avis que le traité conclu par Venise avec les infidèles devait être fermement et inviolablement observé. Vous voyez, messieurs les orateurs français, quel cas on fait de la médiation de votre maître, puisqu'on ne veut donner aucune garantie pour les satisfactions qu'il offrait au nom de la ligue, et comment on élude ses intentions, puisqu'on évite de s'engager contre les Turcs au moment même où le roi Très-Chrétien promettait de joindre aux forces de la confédération un corps de troupes qu'il entretiendrait à ses frais pendant deux ou trois ans. » Puis, s'adressant aux ambassadeurs de la ligue, le pape finissait en disant : « C'est vous qui, par votre endurcissement, brisez toute espérance d'union, car, pour moi, je veux bien la paix, pourvu qu'elle soit stable et sûre. Vous alléguez la nécessité de votre départ, et je ne m'y oppose pas. Cependant, vous êtes libres de rester ici et de chercher avec moi quelque nouveau moyen d'arriver à un bon résultat, avec la grâce et la bénédiction de Dieu (1). »

Sans entrer dans aucun débat au sujet de cette lecture, les députés de la Ligue se bornèrent à déclarer qu'ils avaient ordre de leurs Seigneuries de quitter Rome immédiatement « sous peine de perdre la tête, » et ils appelèrent au futur concile général : à quoi le pape répliqua « qu'il ne craignoit point le concile, mais qu'eux, et surtout les Vénitiens, le devoient bien craindre. » Aussitôt les ambassadeurs de France renouvelèrent verbalement la demande de rémission qu'ils avaient présentée quelques jours auparavant. De son côté, le représentant de l'empereur fit la même demande au nom de son souverain ; mais le pape leva la séance en disant qu'il aviserait. Le 2 juin, il fit répondre qu'il consentait à remettre aux rois de France et d'Angleterre le soin de terminer le différend, et qu'il nommerait un légat chargé de suivre cette affaire à la cour de France. Les Français prirent alors congé, et partirent avec les députés de la ligue.

A la suite de ces négociations infructueuses, les hostilités reprirent leur cours avec plus de violence que jamais, et ne furent point favorables aux Florentins. Laurent de Médicis se décida alors à une démarche dont la noble hardiesse fut justifiée par le succès. Il se

(1) *Ibidem*, fol. 391 et suiv.

rendit de sa personne auprès du roi de Naples, exerça sur lui ces séductions dont il avait le secret, lui promit le concours de Florence contre le duc de Lorraine, qui menaçait de relever dans l'Italie méridionale le drapeau de la maison d'Anjou, et réussit enfin à conclure, le 6 mars 1480, un traité d'alliance avec Ferdinand. Sixte IV, privé de son principal allié, n'en poursuivit pas moins la guerre contre la ligue. Mais l'active intercession de Louis XI et les préparatifs menaçants des Turcs ne tardèrent pas à le rendre plus traitable. Le 15 août de cette même année, la seigneurie de Florence écrivait à Vespucci, son ambassadeur auprès de Louis XI, que les choses commençaient à se calmer dans la Péninsule. « Sans aucun doute, disait-elle, cette paix et ce repos de l'Italie, nous les devons à l'influence et au zèle du roi Très-Chrétien (1); c'est à lui qu'il convient d'attribuer ce grand bien et nos autres prospérités, comme à un père, à un bienfaiteur, au défenseur constant de notre dignité et de notre indépendance. » La prise d'Otrante, par les Turcs, ayant resserré de plus en plus l'union du roi de Naples avec les Florentins, une nouvelle ligue fut conclue, en 1481, entre le roi de France et les principaux États d'Italie, malgré le mauvais vouloir des Vénitiens, contre lesquels les États alliés furent obligés de protéger le duc de Ferrare. Enfin le pape se décida à adhérer à cette ligue, qui fut confirmée à Rome au mois de décembre 1482. D'abord conclu pour cinq ans, l'accord fut changé en confédération perpétuelle deux mois après, à l'assemblée générale de Crémone.

La mort de Louis XI et celle de Sixte IV ne changèrent rien à l'état des choses. D'une part, la régente Anne de Beaujeu suivit à l'égard de l'Italie la politique bienveillante de son père (2); d'autre part, le nouveau pape, Innocent VIII, se déclara, dès son avènement, l'ami de Laurent de Médicis, et il annonça à l'ambassadeur florentin que, « connaissant la foi, l'intégrité et la prudence de Laurent, il voulait se laisser gouverner par ses conseils et s'associer à ses desseins (3). » Laurent profita de ces bonnes dispositions pour diriger tous ses efforts vers le but important qu'il poursuivait : donner pour base à la confédération une sorte d'équilibre entre les intérêts opposés des puissances qui la composaient, de manière à protéger les

(1) « *Senza dubitazione questa pace e quiete d'Italia abbiamo pel caldo e favore la Sua Maesta ne ha fatto.* » Négociat. avec la Toscane, t. I, p. 187.

(2) Voir notamment les instructions du 21 juillet 1484 et les autres pièces relatives à cette ambassade, rapportées dans Baluze, *Miscellan.*, t. I, p. 363 et suiv.

(3) Roscoë, *Vie de Laur. de Médicis*, chap. vi.

faibles contre les forts, et à réunir les ressources communes en vue d'une invasion étrangère (1). C'est ce que prouve, avec la dernière évidence, la belle lettre que M. Abel Desjardins a si bien mise en lumière. Le roi de Naples, alors en lutte avec Innocent VIII sur une question de politique intérieure, proposait un traité secret au souverain pontife. Laurent, tout en conseillant au pape de faire la paix, l'engage, par les plus fortes raisons, à se défier de toute alliance séparée avec Ferdinand, et à ne jamais abandonner, dans un intérêt privé, la ligue commune, qui assure l'équilibre et le salut de l'Italie (2). « S'il arrive, écrivait-il le 22 octobre 1487, que dans cet accord avec le roi, notre saint-Père abandonne quelque chose de ses droits, on reconnaîtra bien qu'il l'aura fait pour assurer l'union et l'entière pacification de l'Italie, et qu'il aura mis le bien universel au-dessus d'un désagrément particulier..... Ne vaut-il pas mieux, ajoutait-il, lier toute l'Italie à sa cause, par le moyen de la ligue générale, que de rester isolé (3). »

Malheureusement pour l'Italie, Laurent de Médicis mourut en 1492, à la fleur de l'âge, et la même année vit monter Rodrigue Borgia sur la chaire pontificale. Pierre de Médicis renonça au système de pondération suivi par son père, en se jetant à corps perdu dans l'alliance napolitaine, et Charles VIII ne songea plus qu'à faire valoir par la force les prétentions surannées de la maison d'Anjou. Le monde, comme dit Comines, fut livré à des jeunes gens qui avaient peu d'expérience et de conseil, et les sages traditions furent abandonnées. La politique de Louis XI, telle que nous venons de l'exposer, était, en effet, la bonne et saine politique. Elle maintenait la légitime influence de la France sans porter atteinte à l'indépendance des États italiens, et sans détruire leur équilibre. Au contraire, l'expédition de Charles VIII à Naples ne fut qu'une glorieuse folie. La revendication à main armée de Naples et du Milanais ouvrit la voie à ces guerres transalpines où la France s'obstina pendant plus de soixante ans, et qui n'eurent d'autre résultat que celui de livrer l'Italie épuisée, terrifiée et muette à la funeste omnipotence de la maison d'Autriche.

HUILLARD-BRÉHOLLES.

(1) Roscoé, *Vie de Laur. de Médicis*, ch. VI.

(2) *Négociat. avec la Tosc.*, t. I, p. 215.

(3) « *Parebbe che lo facesse per unire Italia e pacificarla in tutto, e che stimate più il bene universale che qualche suo carico..... E sarebbe pure meglio avere obbligato tutta l'Italia per mezzo della lega generale che restare a discrezione.* » Ibidem, p. 217.

# REVUE

DES

## TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE, DEPUIS  
LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

L'activité intellectuelle que j'étais heureux de signaler dans un travail déjà assez ancien (*Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, 1859, p. 49 et suiv.), ne s'est pas ralentie dans notre ressort académique, depuis l'époque où ce mémoire s'arrête. Elle semble même avoir pris plus d'énergie, et produit davantage encore, pendant les deux années qui viennent de s'écouler et pendant celle qui se termine. Je me suis vu forcé de retarder ce nouveau compte rendu par le grand nombre d'ouvrages, de brochures, de notices, de mémoires, que j'avais à étudier et à apprécier. Il est vrai que, dans le nombre, il s'en trouve plusieurs qui remontent à une époque antérieure, que j'avais oublié de signaler, ou qui ne m'étaient pas connus; ce sont des lacunes que je vais m'efforcer de combler, en même temps que je parlerai des travaux publiés, depuis mon dernier compte rendu, dans les quatre départements qui composent le ressort académique : l'Isère, la Drôme, les Hautes-Alpes et l'Ar-dèche.

La première place est due aux deux beaux volumes contenant les travaux de la vingt-quatrième session du *Congrès scientifique de France*, qui a eu lieu à Grenoble, au mois de septembre 1857, mais dont les *Comptes rendus* n'ont pu être publiés qu'en 1858 (1).

(1) 2 vol. in-8<sup>o</sup> de 694 et 686 p., avec tableaux, plans et gravures sur bois.  
— Grenoble, Maisonneuve, 1858.

Comme je le disais dans mon précédent travail, cette session a été tout à la fois très-nombreuse, très active, très-utile à tous les points de vue. Celui de nos collègues qui doit rendre compte, dans cette Revue, du mouvement scientifique dans le ressort académique, ne manquera pas de faire ressortir les heureux résultats que l'agriculture, l'histoire naturelle, la géologie surtout, retireront des discussions approfondies qui ont eu lieu dans le sein de cette savante réunion. L'histoire et l'archéologie locale n'en retireront pas de moindres fruits. Beaucoup de questions litigieuses y ont été tranchées par des discussions approfondies entre des hommes compétents, par de féconds rapprochements, d'heureuses découvertes, d'ingénieuses interprétations. C'est ainsi que le vénérable docteur Bally, que le Dauphiné s'honore de compter parmi ses enfants, quoiqu'il ait cessé de l'habiter, nous a fait connaître, d'après des documents nouveaux et d'après ses souvenirs personnels, tous les faits de la vie et tous les ouvrages de l'illustre botaniste Villars; c'est ainsi que M. l'abbé Ducis, alors professeur au collège de Moutiers (Savoie), aujourd'hui au collège chappuzien d'Annecy (Haute-Savoie), a fait connaître le résultat de ses patientes et intelligentes études locales relativement à la voie romaine de Milan à Vienne par les Alpes Graïes (le petit Saint-Bernard), et que cette communication, dont la commission pour la topographie de la Gaule fera son profit, a donné lieu à une discussion dans laquelle MM. Vallet, Macé, de Terrebasse, ont signalé divers autres fragments de voies romaines secondaires dans nos pays; c'est ainsi que le même membre a soumis sur la situation, les limites et même le vrai nom des *Ceulrones* (jusqu'ici désignés sous le nom de *Centrones*), un Mémoire, dont les conclusions ont été, depuis ce moment, fortifiées et adoptées par M. L. Renier; c'est ainsi que M. Moufflet, alors proviseur du lycée impérial de Grenoble, a décrit, avec une sagacité et une exactitude également remarquables, le très-curieux bas-relief de la chapelle du cimetière de Vizille; c'est ainsi, enfin, que MM. F. de Saint-Andéol, Pilot, l'abbé Trépier, de Caumont, ont déterminé l'âge des diverses parties de l'église cathédrale, du palais de justice, de l'église souterraine de Saint-Laurent, de Grenoble, et mis un terme à des incertitudes et à des discussions qui duraient depuis longtemps, en apportant, pour appuyer les inductions archéologiques, des renseignements inédits et authentiques puisés dans les archives de la préfecture et dans celles de l'évêché. Si l'on ajoute à ces savants travaux une étude de M. Revillout sur la géographie ancienne du Dauphiné, dont plusieurs conclusions sont controversables, et ont été



discutées plus tard dans le sein de la Commission, qui, pendant deux ans, a travaillé ici pour apporter son contingent à la grande œuvre de la Topographie de la Gaule, mais dans laquelle on remarque, comme dans tous les travaux de notre honorable collègue, beaucoup de netteté et de précision, une consciencieuse étude des textes et un incontestable talent littéraire ; des communications partielles du grand travail de MM. de Terrebonne et Allmer sur les inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné ; une étude de M. J. de la Bonardière sur Crémieu, une des villes les plus intéressantes et les plus curieuses de nos pays par sa physionomie, ses ruines et les souvenirs qu'elle rappelle ; de savantes recherches de M. Auzias père, sur les diverses subdivisions du Dauphiné à l'époque féodale, l'on acquerra la conviction que cette savante réunion a été très-utile pour l'histoire et les études archéologiques de nos pays.

Sans aboutir à des conclusions aussi précises et aussi rigoureuses, les discussions de la section de philosophie, de littérature et des beaux-arts ont été très-animées et très-intéressantes. D'importantes et délicates questions d'esthétique y ont été soulevées et débattues avec talent, souvent avec éloquence, par des hommes compétents : MM. Maignien, doyen de notre Faculté des lettres ; l'abbé Jouve, chanoine de Valence ; du Beux, procureur général près la cour impériale de Rennes. Ajoutons que cette section a entendu la lecture, et que le Congrès a eu soin d'ordonner la publication de plusieurs travaux diversement remarquables : une dissertation philosophique de M. Hatzfeld, alors notre collègue à la Faculté des lettres, *sur la Spiritualité de l'âme prouvée par les phénomènes psychologiques qui accompagnent le sommeil*, dissertation remarquable par la sagacité des aperçus, la finesse des observations, la force du style ; une pièce de vers, pleine de verve et d'esprit, intitulée : *l'Ombre de Molière*, par M. A. Philibert-Soupé, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Besançon ; une éloquente étude *sur la Moralité de l'art*, par M. l'abbé Hugonin ; une curieuse et importante dissertation *sur les Patois des diverses parties du Dauphiné*, par un très-savant, mais trop modeste philologue, M. l'abbé Bourdillon. L'influence de cette savante réunion sera donc durable, et les deux volumes, qui contiennent ses travaux, seront recherchés, et lus avec fruit, par tous ceux qu'intéressent les questions d'archéologie, d'histoire, de philosophie, de littérature.

Il en est de même d'un recueil d'un caractère différent, mais très-important aussi, entrepris peu de jours avant la réunion du Congrès

scientifique, la *Revue des Alpes*, dont le premier numéro parut au commencement de juillet 1857, et qui forme déjà trois volumes in-4°. Deux revues littéraires et historiques, la *Revue de Vienne* et la *Revue du Dauphiné*, avaient été entreprises, il y a quelques années, à Vienne et à Valence. Mais l'une et l'autre, quoiqu'elles contiennent beaucoup de documents, de dissertations, de mémoires dont l'histoire du Dauphiné a profité et profite encore, cédaient trop souvent aux caprices de la mode littéraire, et l'une et l'autre, soit pour ce motif, soit par suite de l'indifférence publique, n'ont eu qu'une courte existence. Les *Annales de l'Isère*, dirigées, sous le premier empire, par M. Berriat-Saint-Prix ; l'*Allobroge*, entrepris, il y a quelques années : tels étaient jusqu'ici les deux seuls essais de Revue qui eussent été faits à Grenoble, et l'un et l'autre avaient été peu durables, malgré la différence de leur caractère et de leur esprit. Tout fait présumer qu'il n'en sera pas ainsi de la *Revue des Alpes*. D'ingénieuses combinaisons qui associent, à un certain point de vue et dans une juste mesure, son existence à l'exploitation de nos voies ferrées, la sympathie d'un grand nombre d'abonnés et de lecteurs, le dévouement de son propriétaire-éditeur, le désintéressement de ses rédacteurs, heureux de trouver un recueil pour insérer le résultat de leurs recherches et de leurs travaux sur toutes les questions qui intéressent le Dauphiné, assurent, et ont assuré, dès le premier jour, sa durée, ses succès et ses améliorations. Aussi les trois volumes qui composent déjà le recueil figurent-ils avec honneur dans les bibliothèques publiques et privées, et il en sera de même du quatrième volume, dont un numéro paraît chaque samedi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, et de ceux qui suivront. Des travaux inédits du vénérable Berriat-Saint-Prix, extraits de ses volumineux manuscrits par l'un de ses fils, M. Berriat-Saint-Prix, conseiller à la cour impériale de Paris et membre du conseil général de l'Isère ; des recherches historiques et des découvertes bibliographiques, dues à la vaste érudition de M. Champollion-Figeac père ; des recherches sur l'histoire, la climatologie, la Flore et la Faune des Alpes dauphinoises, par M. le conseiller Fauché-Prunelle ; des études diverses de MM. Lory, Albert du Boys, Revillout, Maignien, Hatzfeld, Soupé, l'abbé Auvergne, J. Taulier, V. Advielle, Ad. Favre, A. de Terrebasse, Pilot, A. Albert, A. Muston, Fréd. Lock, C.-J. Mallein, etc. ; peut-être aussi les très-nombreux articles qu'y a insérés l'auteur de ce compte rendu, avant de les réunir en volumes dont nous parlerons tout à l'heure ; la publication de lettres inédites de Piron, de madame de Staël, de M. de Montlosier : toutes ces circonstances et tous ces

travaux ont contribué à assurer le succès de cette Revue, exclusivement littéraire et historique, sérieuse, grave, instructive, et qui ne sacrifie ni aux caprices de la mode ni au mauvais goût.

La plupart des rédacteurs de la *Revue des Alpes* appartiennent aux Sociétés savantes du ressort académique, dont j'ai maintenant à faire connaître les travaux. Dans mon précédent Compte rendu, je disais que ces Sociétés étaient au nombre de quatre, toutes siégeant à Grenoble : l'*Académie delphinale*, la *Société de statistique*, la *Société d'Agriculture*, la *Société zoologique d'acclimatation*, et je m'étais borné, attendu le caractère exclusivement scientifique des deux dernières, à parler des travaux de l'Académie delphinale et de ceux de la Société de statistique. Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir y ajouter une Société savante nouvelle, l'*Académie fosalpine*, fondée à Embrun et à Gap par le savant et vénérable évêque de ce diocèse, Mgr Depéry. Je vais essayer de faire connaître les travaux ou les ouvrages publiés par les membres de ces trois Sociétés savantes.

L'Académie Delphinale a poursuivi la publication de son *Bulletin*, et la *Revue des Sociétés savantes* a inséré, à plus d'une reprise, les rapports, très-bienveillants et très-favorables, auxquels il a donné lieu de la part de plusieurs membres du *Comité impérial des travaux historiques*. Depuis mon dernier compte rendu, elle a publié quatre fascicules du premier volume de la seconde série (de la page 145 à la page 592), comprenant, intégralement ou par extraits, les Mémoires qui ont été lus dans ses séances, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1857 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1860. Le dernier cahier, qui doit renfermer la fin des travaux de l'année 1860 et terminer ce volume, est actuellement sous presse et paraîtra dans quelques mois. Alors, sans doute, l'Académie emploiera ses ressources à publier un arriéré considérable, les Mémoires lus dans son sein en 1853, 1854 et 1855, et dont je sollicitais déjà la publication dans mon précédent Compte rendu. En attendant, nous avons à signaler, dans les quatre fascicules qui ont paru en 1858, 1859 et 1860, plusieurs travaux diversément remarquables : un long et savant Mémoire de M. Burdet, professeur à la Faculté de droit, *Sur l'ancienne organisation féodale de la province du Dauphiné* ; — une étude dramatique, en cinq actes et en vers, intitulée : *la Comtesse Mathilde*, par M. Philibert-Soupé, — deux études sur l'art, fragments d'un grand ouvrage d'esthétique, par M. Maignien, doyen de la Faculté des lettres, et une étude pleine de vivacité, d'esprit et d'intérêt, *sur la Correspondance de*

*la Fontaine*, par le même (1); plusieurs travaux de l'auteur de ce compte rendu : des extraits de sa traduction du voyage d'Abraham Gólnitz dans nos pays au commencement du dix-septième siècle; une dissertation, beaucoup plus étendue, et que la *Revue des Sociétés savantes* a reproduite en partie, sur une inscription, jusqu'alors inédite, qui existe à la Chapelle-Blanche (Savoie), et sur les fragments d'une voie romaine secondaire que l'on rencontre près de cette commune; — des travaux nombreux et distingués de M. Reviolout, professeur d'histoire au lycée impérial, et secrétaire perpétuel de l'Académie : une *Histoire de l'ancienne Académie delphinale et de l'établissement de la bibliothèque publique de Grenoble*; une dissertation *sur les Funérailles des moines égyptiens au temps de saint Antoine et de saint Pacôme*; une note sur une charte découverte par M. l'abbé Magloire-Giraud, et relative à une maladrerie située dans nos pays; enfin, et surtout, un Mémoire, aussi remarquable par les recherches étendues qu'il a exigées que par la sagacité de la critique et la netteté des conclusions, sur la question, très-controversée, de l'*Occupation de Grenoble par les Sarrasins au dixième siècle*; — une étude de M. Lescœur, inspecteur de l'Académie, sur Vauvenargues; — un ingénieux article de M. Em. Roux, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres, sur la *Supériorité littéraire des Grecs sur les Romains*, et une note, très-piquante, du même membre, sur une inscription grecque du musée Calvet à Avignon; — plusieurs travaux de M. le conseiller Fauché-Prunelle, et notamment : la *Description d'un orage dans les Alpes briançonnaises*, et une longue étude *sur la Météorologie des Alpes dauphinoises*; — enfin, un savant travail de M. Albert du Boys sur la question de l'*Extradition en matière politique*.

Quelque nombreux et remarquables que soient ces travaux insérés dans quatre fascicules seulement d'une Académie de province, et dont plusieurs, par l'importance des questions qu'ils abordent et résolvent, figureraient honorablement parmi les Mémoires des diverses classes de l'Institut, ils ne sont qu'une faible partie des Mémoires communiqués à l'Académie delphinale. Ainsi que le constatent les procès-verbaux des séances placés en tête de chacun de ces cahiers, et les notices bibliographiques qui suivent chacun

(1) M. Maignien publie, en outre, depuis un an, à des intervalles irréguliers, dans le *Courrier de l'Isère*, une série d'études approfondies sur les grandes œuvres de peinture que renferme le musée de Grenoble.

d'eux, beaucoup des communications faites à l'Académie dans ses séances n'étaient que des fragments d'ouvrages, plus ou moins étendus, entrepris par des membres de l'Académie, et qui sont simplement mentionnés dans le Bulletin, parce qu'ils ont été publiés depuis ce moment. L'indication, aussi sommaire que possible, de ces ouvrages, trouve donc ici sa place naturelle.

C'est ainsi que M. Albert du Boys, que l'Académie a plusieurs fois placé à sa tête comme président et vice-président, lui a communiqué plusieurs chapitres de son grand et important ouvrage, *l'Histoire du droit criminel dans l'antiquité et chez les peuples modernes*, dont le troisième et le quatrième volumes (second et troisième de la partie moderne) ont paru, l'un en 1858, l'autre en 1860 (1). Ces deux volumes sont, à mon sens, de beaucoup supérieurs à ceux qui les avaient précédés, sinon par l'étendue des recherches, du moins par la rigueur de la méthode et la distribution des matières. Dans le premier, M. du Boys étudie le droit criminel pendant l'âge féodal, non-seulement en France, mais en Allemagne, en Italie, en Orient à la suite des croisades. Pour la France, l'organisation des cours de justice dans la baronnie, de la cour des Pairs, des seigneuries ecclésiastiques ; les formes si compliquées de la procédure criminelle ; le duel judiciaire et ses conséquences ; les guerres privées et la trêve de Dieu ; pour l'Italie, l'influence des lois lombardes, le droit criminel des diverses républiques, la législation et les constitutions données au royaume des Deux-Siciles par l'empereur Frédéric II ; pour l'Allemagne, le Miroir de Saxe et le Miroir de Souabe, la législation des villes de la Hanse, l'histoire de la Sainte-Wehme ; en Orient, les Assises de Jérusalem et les Assises des Bourgeois : telles sont les graves, difficiles et importantes questions, abordées et traitées dans ce volume, d'après les sources elles-mêmes et les travaux les plus estimés et les plus récents, publiés en France, en Allemagne, en Italie. Le volume qui a paru cette année est en entier consacré à l'Angleterre, depuis la conquête normande jusqu'au règne de Charles II, où M. du Boys voit la fin de la période féodale pour l'Angleterre. Parmi les nombreuses et importantes questions qui y sont traitées, avec une érudition et une sagacité également remarquables, je signalerai l'étude des lois de Guillaume le Conquérant, celle de la juridiction parlementaire sous les Plantagenets, l'histoire du jury, l'examen des changements introduits dans la

(1) In-8°, l'un de 734 et l'autre de 608 p. — Grenoble, Maissonville et Jourdan ; Paris, Aug. Durand.

gislation criminelle par le pouvoir absolu des Tudors, les conséquences de la Réforme anglicane à partir de Henri VIII ; pendant la révolution, le procès de Strafford, celui de Laud, celui de Charles I<sup>er</sup> ; enfin, dans l'appendice, l'étude, si profonde et si curieuse, sur l'établissement, l'organisation et les développements du paupérisme en Angleterre. Cette simple et sèche énumération montre toute l'importance d'un semblable ouvrage, entrepris et poursuivi avec foi, conscience et persévérance, qui manquait à l'histoire du droit, qui restera dans la science, et qui honore non-seulement l'auteur, mais sa ville natale où il imprime son livre, et l'Académie qui, cette année encore, l'a choisi pour son président.

Un autre ouvrage, qui ne fait pas moins d'honneur à son auteur, quoique dans un autre genre, est le grand et précieux recueil de documents relatifs à l'histoire du Dauphiné que M. le comte Charles de Monteynard vient de publier (1). Quoique M. de Monteynard ait eu la modestie de ne pas mettre son nom sur le titre de cet ouvrage, et d'annoncer qu'il était publié *sous les auspices de l'Académie delphinale*, en réalité, la part qui revient à l'Académie dans cette publication est presque insignifiante, et tout l'honneur doit en être attribué à M. de Monteynard, qui a fait les frais de cette édition avec une générosité, un désintéressement, un dévouement à la science, que se sont plu à reconnaître ceux-là mêmes qui lui ont adressé de vives critiques sur son édition. En effet, M. de Terrebasse, dans la *Revue des Alpes* et dans la *Gazette de Lyon*, et M. Auguste Bernard, dans la *Revue des Sociétés savantes* et dans la *Revue des Alpes*, ont, à juste titre, reproché à M. de Monteynard, d'abord, de n'avoir pas inséré dans son recueil la charte originale de la fondation de ce prieuré de Domène dont il publiait pour la première fois le cartulaire, et qui doit son existence, dès l'année 1027, à l'un de ses aïeux ; en second lieu, de s'être contenté des deux manuscrits de ce cartulaire, appartenant l'un à M. A. du Boys, l'autre à M. le marquis de Monteynard, manuscrits tout à fait modernes l'un et l'autre, et, à défaut du manuscrit original qui a disparu, de n'avoir pas eu recours, au moins, à la copie qui en existe au *British Museum* de Londres. Malgré ces défauts, toutes les personnes qui s'intéressent, je ne dirai pas seulement à l'histoire du Dauphiné, mais même à l'histoire du moyen âge, doivent témoigner leur reconnaissance à M. de

(1) *Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina*, etc. Lyon, imprimerie de L. Perrin, 1859 ; magnifique in-8° de 475 p. avec frontispice en couleur, plans, photographies, carte, etc.

Monteynard pour la patience, le soin, la sagacité, l'esprit critique, le désintéressement et les sacrifices de toute nature qu'a exigés de lui un semblable travail, très-précieux, en effet, non-seulement par les documents jusqu'ici inédits qu'il renferme, mais par les appendices qui les précèdent et les suivent : une liste des principaux membres de l'illustre famille des Monteynard depuis la dernière moitié du dixième siècle jusqu'à nos jours; plusieurs index faits avec soin; une table, infiniment précieuse, des noms des lieux mentionnés dans le cartulaire, enfin un glossaire des mots employés dans ces chartes, que du Cange et Charpentier avaient connues et citées, glossaire « qui, comme le dit très-justement M. de Terrebasse, com-  
« plète, pour notre province, celui de Du Cange, et qui sera désor-  
« mais à l'usage non-seulement du cartulaire de Domène, mais à  
« l'usage encore de tous les écrivains qui chercheront à débrouiller  
« les vieilles archives du Dauphiné. »

L'Académie, qui ne peut accepter l'honneur que veut bien lui faire M. de Monteynard de l'associer à sa publication, doit accepter l'hommage que je lui fais de mes propres travaux sur le Dauphiné, dont beaucoup de parties ont été soumises à son examen, à ses utiles conseils, à ses bienveillants encouragements. Les procès-verbaux de l'Académie mentionnent, en effet, à plusieurs reprises, la lecture que j'ai faite de fragments des ouvrages que j'ai publiés pendant les années 1858, 1859 et 1860, et qui sont au nombre de cinq : 1° *le Pic de Belledonne* (1); 2° *les Montagnes de Saint-Nizier* (2), opuscules destinés, l'un et l'autre, à faire connaître aux étrangers, et aux Dauphinois eux-mêmes, deux des plus belles chaînes de montagnes qui entourent Grenoble, et cela à tous les points de vue : histoire, archéologie, orographie, géologie, botanique; 3° *le Dauphiné et la Maurienne au dix-septième siècle*, extraits du Voyage d'Abraham Gólnitz, traduits et annotés (3). Cet opuscule, lu en grande partie à l'Académie delphinale, inséré dans la *Revue des Alpes*, et tiré à part à 100 exemplaires seulement, fait connaître la situation de Grenoble, de Vizille, de Vienne, de Valence, d'Orange, de la Maurienne, peu de temps après la mort de Lesdiguières et pendant la première partie du ministère de Richelieu, et renferme beaucoup de renseignements précieux sur des inscriptions antiques, et divers monuments de toutes les époques qui ont aujourd'hui dis-

(1) In-18 de 100 p. 1858.

(2) In-18 de 256 p. 1858.

(3) In-18 de 207 p. 1858.

paru. Les notes que j'ai ajoutées à ma traduction, et dont plusieurs sont très-étendues, achèvent, ce me semble, de faire connaître la situation de nos pays, il y a deux siècles, et permettent de faire comprendre les progrès accomplis dans l'intervalle; 4° *Guide-Itinéraire des chemins de fer du Dauphiné, première section : de Saint-Rambert à Grenoble* (1); 5° *Grenoble* (histoire, antiquités, monuments du moyen âge et monuments modernes, promenades, bibliothèques, musées, personnages célèbres, établissements d'instruction publique et de bienfaisance, industrie, mœurs et coutumes locales, etc.) (2). Ces deux ouvrages, qui sont la suite et le complément l'un de l'autre, différent, je le crois, sous beaucoup de points de vue, des ouvrages publiés sous le titre de *Guides*. Résultat de recherches et d'études historiques dans tous les ouvrages imprimés et dans les documents inédits qui sont venus à ma connaissance, de longues et fréquentes explorations personnelles, ils contiennent l'histoire, l'archéologie, la topographie, la géologie, la botanique, non-seulement de toutes les localités que traversent nos voies ferrées, mais des communes, des vallées, des montagnes qui y touchent dans un rayon de quinze et vingt kilomètres autour de chacune des stations du chemin de fer. Les facilités que s'est empressée de m'offrir la Compagnie des chemins de fer du Dauphiné, les renseignements que m'ont procurés avec empressement les curés, les instituteurs, les personnes instruites de chacune des localités que j'allais visiter, les rectifications qui m'ont été adressées à mesure que mes articles paraissaient dans la *Revue des Alpes*, m'ont permis d'étudier sérieusement et à fond, je le crois, une foule de monuments, de faits historiques, de curiosités naturelles, que personne n'avait jusqu'ici décrites ni même signalées. Il est possible qu'il y ait encore dans ce travail quelques lacunes et quelques erreurs; mais j'aime à croire que les unes et les autres sont peu nombreuses et peu importantes, et je crois que mon livre, soumis du reste, en ce moment, à l'examen du *Comité des travaux historiques*, pourra servir aux grands ouvrages entrepris sous la direction du Comité : la *Topographie de la Gaule*, le *Répertoire archéologique*, le *Dictionnaire géographique de la France*.

Plusieurs autres membres de l'Académie delphinale ont également publié, en dehors du Bulletin de l'Académie, des travaux que nous devons faire connaître. Ainsi, M. A. Fauché-Prunelle, conseiller

(1) 2 vol. in-18, l'un de 512, l'autre de 508 p. 1859 et 1860.

(2) In-18 de 210 p., avec gravures. 1861.



à la cour impériale, honorablement connu par son grand et savant travail *sur les Institutions du Briançonnais*, dont j'ai parlé dans mon précédent compte rendu, et qui fait paraître, en ce moment, dans la *Revue des Alpes*, des études approfondies sur l'histoire naturelle et la météorologie des Hautes-Alpes, a publié, l'année dernière, une brochure fort intéressante, fort curieuse et très-instructive, *sur l'Origine du parlement de Grenoble* (1). Ainsi, M. Patru, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, a publié, sur le *Discours de la Méthode* de Descartes, un opuscule, résultat de longues études philosophiques, et qui fait partie d'une série de travaux analogues sur les ouvrages de philosophie dont la connaissance est exigée des candidats au baccalauréat ès lettres (2). Ainsi, M. J. Mallein, professeur à la Faculté de droit, vient de publier, à propos d'une question soulevée, en 1859, dans le sein du conseil général du département de la Dordogne, une brochure courte, mais savante, substantielle, concluante, sous ce titre : *Faut-il codifier les lois administratives* (3)? question qu'il résout négativement, en démontrant la mobilité et les variations nécessaires du droit administratif, non-seulement en France par l'effet des transformations politiques que notre pays a éprouvées depuis soixante-dix ans, mais en Belgique, en Prusse, en Autriche, en Italie, en Angleterre, partout et dans tous les temps.

Il me reste, pour terminer cette revue des travaux publiés par les membres résidents de l'Académie delphinale, à parler de quatre ouvrages de différent caractère, publiés par M. Jules Taulier, ancien chef d'institution : 1° *Excursion aux Sept-Laus* (4); — 2° *Guide du voyageur à la Grande-Chartreuse* (5). Ces deux opuscules, destinés à décrire deux des parties les plus pittoresques de nos Alpes dauphinoises, sont remarquables par la verve, l'inspiration poétique, la facilité du style. Mais on y désirerait plus de sévérité, et, dans quelques parties au moins, plus de notions archéologiques, botaniques, géologiques, qui contribueraient à mieux faire apprécier des voyageurs sérieux les beautés pittoresques, les curiosités, les monuments, les œuvres d'art, que renferment nos contrées, même en apparence les plus sauvages; — 3° *Notiœ historique sur Bertrand-Raymbaud Simiane, baron de Gordes* (6). L'intention qui

(1) In-18 de 56 p. 1859.

(2) Paris, Delalain, 1859. In-12.

(3) Grenoble, Maisonneville et Jourdan; Paris, A. Durand. In-8° de 54 p. 1860.

(4) In-18 de 91 p. 1859.

(5) In-18 de 248 p. 1859.

(6) In-8° de 139 p. 1859.

a inspiré ce livre est assurément très-louable; lieutenant général du roi au gouvernement du Dauphiné, sous Charles IX et Henri III, de Gordes n'usa de son autorité que pour calmer les esprits, arrêter et réprimer les excès des partis, et empêcher les scènes sanglantes de la Saint-Barthélemy de souiller les murs de Grenoble. C'était une grande et noble figure historique qu'il s'agissait de faire revivre; mais je crains bien que, malgré tous ses efforts, M. Taulier n'y ait pas complètement réussi. Sans doute, il y a dans son livre beaucoup de recherches et des études consciencieuses; mais on y désirerait des citations plus nombreuses, une discussion et une critique plus fréquentes des textes, et peut-être aussi un ton plus simple et moins oratoire; — 4° *Les Deux Petits Robinsons de la Grande-Chartreuse* (1). Ici, au contraire, le ton est simple et naturel, et ce petit livre est plein de charme et d'intérêt; l'auteur a, ici, tout à fait trouvé sa voie et son genre, et je n'aurais que des éloges sans réserve à lui donner, si je ne regrettais pas cette sorte de parti pris de jeter de l'odieux sur la révolution française, à laquelle, en dernier résultat, nous devons tout ce que nous sommes, et dont les grands principes sont le fondement des sociétés modernes.

La *Société de statistique* a moins produit que l'Académie delphinale, en ce qui concerne la littérature, l'histoire, l'archéologie, qui, du reste, rentrent moins dans le cadre de ses études que les sciences naturelles et physiques et les arts industriels. Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, elle n'a publié que trois cahiers, étendus et considérables les uns et les autres, renfermant le quatrième volume de la seconde série de son Bulletin (2), et les deux premières livraisons, réunies en un seul fascicule, du cinquième volume (3). Celles-ci contiennent la première partie des belles et profondes études géologiques de M. Lory, qui doivent servir d'explication à sa magnifique carte géologique du Dauphiné. Il n'entre pas dans mon cadre, et je le regrette, de rendre un hommage, si justement dû, aux travaux, au zèle, au dévouement de notre savant collègue; cette tâche appartient à celui de mes collègues qui est chargé de rendre compte des travaux scientifiques du ressort académique, et qui s'en acquittera mieux que je ne saurais le faire. C'est à lui également qu'il appartient de parler des travaux scientifiques de MM. Charvet, Gueymard, Seguin, Verlot, que renferme le

(1) In-18 de 224 p. 1860.

(2) Deux livraisons, l'une de 176 et l'autre de 246 p. 1858 et 1860.

(3) In-8° de 240 p. 1860.

quatrième volume. Mais ce volume contient divers Mémoires historiques fort importants : la suite des recherches de M. Pilot sur l'histoire municipale de Grenoble ; une étude du même auteur sur le sculpteur Jacob Richier, qui vivait au dix-septième siècle, et auquel sont dues plusieurs œuvres d'art qui décorent aujourd'hui Vizille, Gap et Grenoble ; des Mémoires du même écrivain sur les Joyaux des Dauphins, sur la famille de notre vieil historien Aymar du Rivail, sur les inscriptions gallo-romaines qui existent encore dans notre ville ; deux notices de M. l'abbé Galloix, dont l'une est consacrée au médecin grenoblois André Mazet, mort, en 1821, victime de son dévouement, pendant que, avec le docteur Pariset, il allait soigner les malades atteints de la fièvre jaune à Barcelone ; deux notices de M. Gustave Vallier, l'une sur l'exécution d'un ministre protestant à Grenoble, en 1745, et sur la situation des calvinistes en Dauphiné dans la première moitié du dix-huitième siècle ; l'autre consacrée à la biographie de M. le docteur Albin Gras, homme aussi remarquable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit, qui a rendu, par ses écrits, d'incalculables services à l'histoire naturelle et à l'histoire proprement dite du Dauphiné, et qui, avec un admirable désintéressement auquel sa famille s'est empressée de s'associer, a légué, en mourant encore jeune, ses précieuses collections au musée d'histoire naturelle de Grenoble.

En dehors du *Bulletin*, les membres de la Société de statistique ont peu produit, du moins en ce qui concerne la littérature, l'histoire et l'archéologie, les sciences physiques et naturelles ne devant pas nous occuper. Toutefois, plusieurs des écrivains que nous avons précédemment mentionnés, et notamment l'auteur de ce compte rendu, appartiennent à la fois aux deux Sociétés savantes. M. Pilot, archiviste du département et secrétaire de la Société de statistique, a publié, en dehors du *Bulletin* de cette Société, indépendamment de divers articles insérés dans les comptes rendus du Congrès scientifique et dans la *Revue des Alpes*, une brochure, promptement parvenue à sa seconde édition (1), sous ce titre, qui, au moment où il la publiait, se trouvait malheureusement trop de circonstance : *Grenoble inondé*. Cette brochure, à laquelle ont été ajoutées plusieurs gravures, contient d'abord un récit complet de l'inondation du 2 novembre 1859, un tableau de la hauteur où, pendant ce terrible désastre, sont montées les eaux de l'Isère à Grenoble et dans les diverses parties de la vallée en amont et en aval de cette ville ;

(1) In-8° de 112 p. 1859.

un tableau des inondations de l'Isère et du Drac depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, résumé d'un ouvrage, très-intéressant et très-savant, du même auteur, et que j'ai mentionné dans mon précédent compte rendu; enfin la reproduction de trois petits poèmes, fort curieux, en patois de nos environs, inspirés à deux poètes grenoblois par les inondations de 1733 et de 1740.

J'ajouterai, pour terminer ce qui concerne les deux Sociétés savantes du chef-lieu, que l'Académie delphinale a mis au concours pour les premiers mois de l'année 1861, une étude historique sur la vie, le rôle politique et l'administration de Lesdiguières; qu'une commission composée de six membres, trois de l'Académie delphinale, MM. Fauché-Prunelle, Macé et Revillout, et trois de la Société de statistique, MM. Pilot, Gariel et Lory, s'est occupée, pendant deux ans, de la géographie du Dauphiné dans l'antiquité; que, dans ses séances hebdomadaires, ont été discutées et débattues, les textes sous les yeux et à l'aide de la connaissance des lieux, toutes les questions relatives aux limites des diverses peuplades qui occupaient nos pays avant et pendant la domination romaine, celles relatives aux voies romaines, enfin celles qui concernent les diverses modifications subies par nos pays sous l'empire et par suite de l'invasion des barbares; que les procès-verbaux de ces réunions seront d'un grand secours à la Commission centrale instituée, par ordre de l'Empereur, près du ministère de l'instruction publique, pour le grand et beau travail de la TOPOGRAPHIE DE LA GAULE; enfin, que la Société de statistique s'est chargée de répondre à un autre vœu du gouvernement par la publication d'un *Dictionnaire géographique du département de l'Isère*, et que, pour répondre également aux désirs de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, l'Académie delphinale s'occupe du *Répertoire archéologique* du même département.

Antonin Macé,

Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de  
Grenoble, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

(La suite au prochain numéro.)

---

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE SIÉGEANT DANS LE RESSORT DE  
L'ACADÉMIE DE POITIERS.

L'agriculture et ses diverses branches tiennent une large place dans les travaux des Sociétés savantes du ressort de cette Académie. A l'intérêt qu'inspirent naturellement à des propriétaires fonciers les soins de la culture de leurs terres venaient se joindre, pour beaucoup d'entre eux, les préoccupations du concours régional de Poitiers. On ne saurait méconnaître un mouvement prononcé vers l'étude pratique des meilleurs procédés introduits par la science moderne, et les succès remarquables obtenus par plusieurs propriétaires ou fermiers (l'un d'eux lauréat du concours) ont été pour tous un exemple et un encouragement à marcher dans cette voie. Le défrichement des Brandes, leur fumure au moyen du noir animal, pratiquée depuis environ douze ans sur une vaste échelle à Montmorillon et aux environs, ont donné à l'agriculture locale une nouvelle et puissante impulsion.

Pour rendre plus facilement saisissable l'ensemble des diverses publications de l'analyse desquelles je suis chargé, j'ai cru devoir les partager en catégories sous les chefs suivants.

1° Drainage.

2° Travaux agricoles, comprenant la culture proprement dite, l'élevage des animaux dans notre pays : espèces chevaline, asine (très-remarquable), bovine, ovine et porcine.

3° Questions d'économie sociale, d'administration ou de statistique.

4° Constructions et machines.

5° Recherches scientifiques proprement dites.

**Drainage.**

*Drainage à pierres perdues*, par M. de Lamartinière, à Vouneuil-sous-Biard (Société de Poitiers).

L'auteur recommande les précautions suivantes.

Emploi de pierres de 0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,12 de diamètre;

Débarrasser, par une longue exposition à l'air et à la pluie, les pierres employées de la terre et surtout des débris organiques adhérents.

Recouvrir la tranchée une fois comblée de bruyères, d'ajoncs ou de gazons retournés.

Commencer la tranchée par la partie la plus déclive du terrain, en la comblant au fur et à mesure. Enfin la protéger, par une tête de sape mobile en fagots ou en bourrées, contre les éboulements et les pluies.

Espacement des tranchées 14<sup>m</sup>,40.

Profondeur 1<sup>m</sup>,20

Largeur { en haut 0<sup>m</sup>,46.  
          { au fond 0<sup>m</sup>,22,

Épaisseur de la couche de cailloux 0<sup>m</sup>,40.

Prix du mètre courant 0<sup>f</sup>,17.

En moyenne, prix pour l'hectare 270 francs.

L'auteur insiste fortement sur le double avantage que présentent ces sortes de travaux, en améliorant les terres et retenant dans les campagnes les manœuvres qui ne tendent que trop à les abandonner.

*Note sur le drainage dans la Charente-Inférieure*, par M. Polte, ingénieur des ponts et chaussées.

L'auteur cite avec éloge les travaux exécutés à Aulnay et à Mirambeau par MM. Lasalle et Séguin.

L'auteur recommande, comme mesure préparatoire, le nivellement du terrain, opération qui ne coûte pas plus de 4 à 5 francs par hectare, et peut même être faite gratuitement par les agents de l'administration.

Le Gouvernement a accordé au département cinq machines à fabriquer les tuyaux.

### **Travaux agricoles.**

*Parli qu'on peut tirer des jachères*, par M. Valette (Société du Berry).

L'auteur évalue à 500 francs par hectare la mise de fonds nécessaire pour l'exploitation agricole d'un terrain donné. Il divise cette somme en deux parties : 1<sup>o</sup> 425 francs destinés à l'agrandissement des bâtiments, à l'acquisition d'instruments, de fourrages, de bestiaux, au creusement de fossés pour l'assainissement du sol ; 2<sup>o</sup> 75 francs servant de fonds de réserve pour faire face aux dépenses imprévues.

Dans la localité considérée par M. Vachette, à Saint-Août, le prix moyen de l'hectare est de 3,500 francs, et celui du fermage s'élève à 100 francs.

A Saint-Août, les terres sont profondes de 0<sup>m</sup>33. Elles sont argi-

lo-siliceuses, exemptes de calcaire, mais la chaux ne coûte, prise au four, que 1 franc l'hectolitre. Le sous-sol est imperméable. Des fossés suffisent pour l'assainir. Il est généralement argileux ou argilo-sableux. Après un chaulage, le froment et le trèfle réussissent à merveille.

On épierre la jachère, on y fait du seigle, la première année, au noir ou au fumier. On l'ensemence, l'année d'après, en avoine sans noir ni fumier. La troisième année, chaulage suivi d'une fumure et d'un froment. La quatrième année, avoine mêlée de trèfle violet, de trèfle blanc et de raigrass. Le trèfle incarnat ne tarde pas à disparaître, mais les deux autres poussent. Si le terrain s'y prête, on maintient la prairie artificielle, sinon on la rompt en reprenant l'assolement précédemment décrit.

*Avantages.* On a quatre récoltes pour deux fumures. Les fourrages sont consommés sur place, et augmentent les fumiers aussi bien que le nombre des bestiaux.

*Observations sur la culture des rutabagas*, par M. Price, de Persac (Société de Poitiers).

Le rutabaga est de toutes les racines celle qui se sème la dernière et se récolte la première, de juin à novembre, ce qui permet de semer un blé à sa suite. Leur conservation est aussi simple que facile et sûre en les dressant et les serrant les unes contre les autres.

On compte que 3 kil. de rutabaga équivalent à 1 kil. de foin; mais si on ne récolte que 3 à 4,000 kil. de foin par hectare, soit 200 fr., on récolte 40,000 kil. de rutabaga par hectare, soit 600 fr. L'auteur évalue à 40 fr. les frais de culture et d'ensemencement d'un hectare.

Les avantages sont les suivants : rendement prodigieux par hectare, épuisement peu sensible du sol, aptitude à la nourriture des bestiaux, appropriation de la couche qu'il laisse vacante pour les céréales.

L'auteur conseille au préalable l'extirpation du chiendent, l'épandage du fumier par un temps sec, et sa couverture immédiate par un nouveau labour, un hersage et un coup de rouleau.

Il convient de semer en lignes espacées de 0<sup>m</sup>50 à raison de 3 kil. par hectare. La graine lève en 5 à 6 jours.

Une pluie battante formant une croûte de terre autour du collet de la jeune plante favorise singulièrement l'attaque et les ravages de l'altise.

Lorsque les lignes commencent à se dessiner, on donne avec la houe à cheval un premier binage, puis deux autres à la main, le dernier autour du bulbe.

*Culture forcée du raisin*, Société de la Charente-Inférieure.

On choisit, après la floraison, les bourgeons inférieurs, qu'on incline et qu'on fixe sur le sol à l'aide de crochets en bois, en faisant reposer les grappes sur le point culminant d'une butte de cailloux ou de terre. On enlève quelques feuilles; puis, quand les grains ont atteint leur volume ordinaire, on supprime les feuilles complètement. On peut ainsi avancer de près d'au moins 27 jours la maturité.

*Culture du topinambour*, par M. Benoît du Buis, Société de la Haute-Vienne.

Cette culture a été établie aux portes de Limoges avec un entier succès; au moment où les raves et les pommes de terres touchent à leur fin, elle vient fort à propos pour la nourriture du bétail. L'auteur ajoute que cette culture, par sa facilité, se prête merveilleusement à la paresse des habitants du pays. Ils n'ont qu'à enterrer le tubercule et à l'oublier jusqu'au moment où il leur fournira une récolte abondante: à en juger par ce qui se passe ailleurs, c'est là peut-être un de ses plus grands mérites.

M. Benoît recommande avec soin de le cultiver plusieurs années de suite dans le même terrain.

*Note sur la culture de l'igname*, par M. Langlade, instituteur primaire.

Le poids moyen des tubercules récoltés était de 400 grammes. On en obtient quelquefois de 8 à 900. Au moment de la mise en terre, le poids du bulbe est en moyenne de 10 grammes.

M. Langlade recommande de ramer la plante pour obtenir de meilleurs résultats.

Les volailles sont très-friandes de l'igname cuite, et les bœufs la mangent crue avec beaucoup d'avidité.

*Renseignements sur la culture du sorgho.*

Semer la graine en mai ou juin dans les mêmes conditions que pour le maïs. Fumer avec l'engrais de chiffons de laine décomposé par la chaux, en évitant le contact avec la graine.

Semer en ligne, et faire suivre d'un bon binage. Il suffit de 6 à 8 kil.



de graine par hectare. Dès que la canne commence à épier, on la donne aux bestiaux.

*Observations sur l'élève du porc en Limousin.*

L'auteur critique vivement les habitudes de négligence des cultivateurs du Limousin. Il propose les mesures suivantes et insiste sur leur adoption.

1° Stabulation permanente ou reclusion perpétuelle.

2° Séparation des verrats des truies pleines ou nourrices, des porcelets nouvellement sevrés et des porcs à l'engrais.

Donner aux loges de quatre mètres carrés un sol en béton de mortier hydraulique, avec pente du dedans au dehors. Faire les auges en ciment ou en pierre, à l'exclusion du bois. Ajouter dans chaque loge un petit râtelier.

Au bout de trois semaines, donner aux porcelets une bouillie de lait et de farine; sevrer à six semaines et châtrer au bout d'un mois à cinq semaines ceux qui sont destinés à la vente et à l'engraissement.

*Considérations sur l'amélioration de la race bovine, par M. de Saint-Fergeux.*

La race adoptée en Limousin est la race bretonne.

L'auteur critique un sevrage prématuré et l'avidité inintelligente qui en est la cause. Il blâme également la détérioration réelle des races du pays. Il demande que l'administration supérieure et les éleveurs s'entendent pour reconstituer les races pures, dont on n'a fait qu'obtenir la dégénérescence par des croisements avec des races étrangères.

*Rapport sur la ferme école de Chavaignac, par M. de Beaulieu.*

Les élèves paraissent posséder, dans une mesure convenable, les connaissances théoriques de l'enseignement agricole. Ceux de troisième année ont fait preuve d'une instruction qui les recommande au choix des propriétaires. Les plantations d'arbres à fruit ont attiré l'attention du rapporteur. Le choix des arbres, la distribution des variétés, la perfection de la taille, méritent les plus grands éloges.

*Culture de la rave.*

La rave se sème du 1<sup>er</sup> juin au 10 août. Il y a deux modes de semis : le semis de ravine et le semis de retour.

Semis de ravine. On prépare par deux ou trois labours. On fume avec vingt tombereaux de fumier de mouton par hectare. On laboure à petits sillons, ou en sillons plats appelés lèzes. Dans le premier cas, on sème la graine sur l'épandage du fumier ; dans le second, on sème après un dernier labour, et on recouvre par un léger hersage.

Le semis de retouble donne une récolte dérobée. On donne un coup de labour pour enfouir les étroubles après la récolte d'une céréale. On fait suivre d'un hersage léger. Les ennemis de la plante sont les limaçons et le tiquet. On emploie, pour exciter vigoureusement la végétation, les amendements calcaires. On réussit très-bien en répandant par hectare 15 hectolitres de plâtre mêlé de sel, de suie de cendres neuves ou de charrée.

De fréquents hersages sont nécessaires. Pour faciliter les binages, il convient de laisser 0<sup>m</sup>20 de distance entre chaque pied.

La récolte se fait jusqu'au 20 décembre.

Quant aux plantes porte-graines, on les espace de 0<sup>m</sup>50, en ne laissant sortir de terre que la feuille dont on a coupé l'extrémité. On coupe les tiges lorsqu'elles commencent à jaunir.

Les tourteaux fournissent un excellent engrais, bien que peu durable, à raison de 600 kil. par hectare. Il convient parfaitement pour les carottes fourragères.

La rave réussit très-bien dans les sols granitiques. Si le chaulage lui est favorable, c'est probablement en vertu de son influence excitante sur la végétation.

*De l'élève du cheval dans l'arrondissement de Rochefort*, par M. Ardouin (Société de la Charente-Inférieure).

L'auteur évalue à 5,000 le nombre des naissances de poulains, en 1858, et à 6,000 le nombre des juments poulinières, et conseille, dans les marais de la Charente-Inférieure, l'élève du cheval de chasse et du carrossier.

L'auteur critique vivement l'absence de soins pour les jeunes chevaux dans les premiers mois, l'absence d'abris, un sevrage prématuré.

*Conclusions.* Une bonne nourriture et de bons soins hâtent le développement du poulain et ajoutent aux qualités de sa race.

*Considérations sur l'élève de la race maratchine*, par M. Baillet.

L'auteur met en première ligne la bonne nourriture et les bons soins.

Il considère comme bon le foin du marais, favorisant un peu peut-être le développement du système osseux.

Dans le haut pays, on ajoute un peu de racines et quelques fourrages artificiels.

On envoie le bétail au marais à la fin de février ou au commencement de mars. L'auteur critique cette habitude comme nuisible à l'espèce.

Les chaleurs de l'été sont encore une cause de souffrance bien manifeste.

La récolte du foin laisse encore bien à désirer. On ne fane pas, et il en résulte souvent de graves et fréquentes maladies. Enfin l'absence de soins et de pansement nuit singulièrement à l'apparence des sujets, comme on a pu s'en convaincre au dernier concours.

L'auteur repousse les croisements parthenais et limousin ; il conseille le croisement salers.

Espèce ovine. Les races maraichine et poitevine dominent dans le pays. Le croisement qui paraît avoir le mieux réussi est le croisement south-down.

Pour la race porcine, l'auteur conseille le croisement berkthire, comme étant le plus certain de donner des produits d'une grande rusticité.

*Rapport sur l'exposition mulassière du concours régional de Poitiers,*  
par M. le docteur Brossard.

L'auteur rend compte à la Société du succès obtenu par cette exposition et de l'intérêt avec lequel un nombreux public a examiné les 14 étalons amenés par les éleveurs.

*Caractères de l'étalon.*

Poil fin, cotonneux et frisé; paturon court, boulet gros, talon large, surmonté d'un ergot très-saillant et couvert de poils longs et rudes; oreilles larges et longues, droites et ouvertes, garnies de longs poils retombant à leur base.

*Caractères de la jument mulassière poitevine.*

Ergot marqué; talon garni de poils abondants, très-largement ouvert; corps gros; membres courts et larges.

Le cheval mulassier doit présenter les mêmes caractères.

L'expérience a constaté que le produit tend toujours à devenir trop grêle: de là les conditions exigées dans les reproducteurs.

*Rapport sur l'Exposition horticole*, par M. Rouil.

L'auteur cite la belle collection d'arbres verts de M. Bruant, où brillait le Pimapo, le *Nellingtonia gigantea*, le *Thuia gigantea*, le *Taxus hibernica*, le *Pinus sabianus*, le *Biota aurea*, le *Cedrus deodora*, l'*Abies excelsa*.

Mention est faite au rapport du lot exposé par MM. Charles et Marchand. On remarquait le *Mura sinensis*, le *Strelitzia reginæ*, le *Latania borbonia*, le *Cicas revoluta*, les *Maranta*, *Dracina* et *Begonia*, les Azalées.

L'auteur cite encore avec éloge les cultures de M. Petit-Vée : les Ignames, les Cinéraires, les Calcéolaires, les Pétunias et Pélargoniums de M. Rayet ; les échantillons de taille des arbres fruitiers de M. Grenon ; les pots à fleurs de M. Augé ; les bouquets de MM. Charles et Marchand ; les outils de MM. Michel et Cerisier de Châtellerault ; les fruits conservés, les asperges et le saxifrage de M. Regnault ; les étiquettes en terre cuite, de M. Auband, de Tours ; les tubes en terre préservateurs des insectes, de M. Meillet.

*Extrait du rapport de la Commission chargée de l'examen des animaux*, par M. de Curzon.

L'auteur regrette la diminution qui affecte d'un quart la somme des primes relatives à l'espèce bovine, et se réjouit de l'augmentation notable allouée aux espèces ovines. Il compare, à ce point de vue, les deux concours régionaux de Poitiers et de la Rochelle, et témoigne le regret qu'une catégorie spéciale n'ait pas été réservée à la race ovine du Poitou.

L'auteur établit ensuite et d'une manière générale la nécessité des catégories. Il donne un juste tribut d'éloges à toutes celles établies dans le concours, excepté à la première.

Relativement à l'espèce ovine, l'auteur n'admet pas qu'on puisse faire concourir le métis avec la race améliorante. Il pense que c'est avec la race à améliorer que la comparaison devra être établie.

L'auteur aurait voulu qu'on affectât plus d'une catégorie pour les croisements, qu'on séparât les laines longues des laines courtes, en prenant toujours le pire pour point de départ.

L'auteur voudrait que, dans la distribution des prix, lorsqu'il s'agit de croisement, ce fût à la femelle qu'on accordât la prime, en écartant le mâle, comme reproducteur des défauts qu'on veut faire disparaître. Lorsqu'au contraire il s'agit de races étrangères difficiles à

acclimater, mais essentiellement amélioratrices, c'est le mâle qui doit avoir la plus grande part dans les encouragements.

L'auteur fait au plus haut degré l'éloge de la race parthenaise, comme propre au travail, à la production du lait et du beurre, enfin à l'engraissement.

La race charolaise n'est pas laitière, elle est propre au travail et à l'engraissement. Elle se rapproche des conditions exigées pour l'animal de boucherie. Les croisements durham-charolais ne paraissent pas avoir réussi.

Il n'en est pas de même de la race mancelle, peu propre au travail, à la production du lait, mais fournissant une bonne viande.

L'auteur critique les tendances de certains éleveurs à tenter des croisements impossibles entre les grandes et les petites races porcines, de façon à rendre les générations incertaines et les classifications impossibles. Il conclut en demandant qu'on offre avant tout aux cultivateurs des races fortes, rustiques, fécondes, et qu'on exclue toutes ces curiosités empâtées et stériles dont on ne voit que trop d'exemples dans les concours.

*Rapport sur l'exposition des produits agricoles*, par M. le docteur de Lamarsonnière.

L'auteur fait l'éloge des vins du canton de Saint-Georges primés par le jury : les betteraves et topinambours ; les pommes de terre exposées, indiquent suffisamment les progrès de la culture des plantes sarclées en Poitou.

L'auteur a particulièrement remarqué une rhubarbe du Thibet, dont il voudrait voir se propager l'emploi.

*De l'emploi du bois dans les forges du Berry*, par M. Crombez (Société du Berry).

Dans des communications antérieures, l'auteur avait établi que le seul parti à tirer des terrains incultes de la Brenne était de les planter en bois.

Après avoir constaté les avantages et la supériorité des fers dits fers au bois en général et des fers du Berry en particulier au point de vue de l'homogénéité, de la ténacité, de la ductilité, de la malléabilité, de la soudabilité, l'auteur examine la composition des charbons de bois, comparativement à celle du coke et de la houille.

Au point de vue de la culture, les terrains du Berry sont généralement mauvais. Les dépenses de marnages et d'engrais ne sont pas

couvertes par le rendement obtenu. La sylviculture et l'industrie du fer paraissent à l'auteur destinées à se prêter, dans ce cas particulier, un mutuel appui. L'auteur propose la pratique des éclaircies, des travaux d'assainissement et de repeuplement par semis, les fossés de clôture, les aménagements rationnels.

L'auteur demande le dégrèvement des impôts, la poursuite par le ministère public des délits forestiers devant les tribunaux, le reboisement des terres stériles. L'auteur admet 800,000 hectares de terres labourables dans de plus ou moins bonnes conditions. Avec les prairies et les vignes, on a 962,000 hectares. De l'autre côté, il reste 188,000 hectares de bois et 180,000 hectares de terrains incultes de toute nature.

*Des mesures administratives dont les étangs de la Brenne pourraient être l'objet au point de vue de la salubrité publique. De la nature et des garanties du droit de leurs propriétaires, par M. Chatignier.*

Se reportant à l'existence d'un arrêté préfectoral supprimant certains étangs pour cause d'insalubrité, l'auteur arrive à formuler les conclusions suivantes.

Ou bien l'insalubrité tient au mauvais entretien, à la négligence du propriétaire. Alors les mesures nécessaires peuvent lui être imposées sans possibilité de réclamations de sa part.

Ou bien l'insalubrité est purement naturelle, et ne peut cesser que par la suppression de l'étang. Alors il pourra y avoir lieu par l'administration de prononcer cette suppression, mais seulement après accomplissement des formalités prescrites par la loi du 11 septembre 1792 et sauf juste indemnité.

*De l'assistance médicale des pauvres, par M. Gandon, D. M.*

L'auteur examine la question des médecins cantonaux. Les résultats de statistique prouvent les faits suivants.

Le défaut de soins porte spécialement sur les deux âges extrêmes de la vie, la vieillesse et l'enfance. Les tableaux de mortalité tenus dans douze communes présentent des résultats très-concordants à cet égard.

L'auteur repousse l'institution des médecins cantonaux au nom de la dignité du corps médical. Il repousse également l'assistance par visites rétribuées, comme conduisant forcément à la même institution. Il blâme l'assistance par distribution de remèdes comme insuffisante. Il arrive aux conclusions suivantes.

L'institution des médecins cantonaux est mauvaise, n'atteint pas le but et répugne au corps médical.

Les visites rétribuées peuvent devenir une source de dépenses ruineuses pour les communes.

L'assistance par distribution de remèdes n'atteint nullement son but.

L'auteur propose que chaque commune ait un lit disponible dans l'hospice du chef lieu de canton ou d'arrondissement. La commune voterait une somme proportionnée au nombre de journées supposées nécessaires. Le département, de son côté, ferait entre les divers hospices une répartition d'argent destinée à couvrir les frais supplémentaires de literie, de linge ou d'accroissement de personnel.

#### SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE ROCHEFORT.

*Essai de statistique médicale pour Rochefort, en 1857, par M. Maher.*

Les conclusions sont les suivantes.

L'année 1857 a été caractérisée par une recrudescence exceptionnelle des fièvres paludéennes.

Par un antagonisme heureux, les fièvres intermittentes et autres se sont développées en suivant un ordre inverse.

Le chiffre habituel de la mortalité a été abaissé, particulièrement à l'hôpital de la marine.

Les pyrexies paludéennes ont eu peu de gravité.

Le dessèchement des marais, les plantations, de meilleures habitudes d'hygiène ont changé la face du pays.

L'auteur demande qu'on s'efforce de tarir les sources qui restent encore d'émanations miasmatiques. Il émet le vœu qu'on établisse à tout prix les moyens de se procurer de l'eau potable.

*De la mortalité dans l'arrondissement de Saint-Amand, par M. de la Trambais (Société du Berry).*

L'auteur donne les tableaux de la mortalité moyenne annuelle par 1,000 habitants, de 1833 à 1852, dans l'arrondissement de Saint-Amand.

Cet arrondissement se compose de 114 communes et compte 111,809 habitants.

La mortalité de 1833 à 1852 a été de 29 par 1,000, c'est-à-dire que la mortalité générale y est plus forte de 17/15 pour 100 que dans le reste du département et dans le surplus de la France.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DES DEUX-SÈVRES.

*Document concernant l'hôpital-hospice de Niort, par M. Alphonse Frappier.*

La fondation de l'hôpital remonte à 1665. Suit un inventaire des trente-six charretées de meubles envoyées en un jour à l'hôpital, par aumône, en 1683.

*Industrie et commerce de l'arrondissement de Niort.*

Les anciennes industries se bornaient à la chamoiserie, à la ganterie et au tannage. Depuis, quatorze machines à vapeur ont été installées dans l'arrondissement, une distillerie d'alcool de betteraves s'est fondée. Plusieurs fabriques de crin, de brosses, de soie, de tricots, de chapellerie, des huileries, une filature de coton et une filature de laine. Des mines de houille sont venues accroître le nombre des établissements industriels de l'arrondissement.

Les matières premières sont :

Les peaux de mouton en laine;

Les peaux de mouton dédoublées par la scie;

Les peaux de chevreuil ou de cerf;

Comme complément de fabrication, l'huile de baleine ou de morue;

270,000 à 300,000 peaux valant de 700,000 à 800,000 fr.;

400,000 à 500,000 kilogr. d'huile valant 400,000 à 500,000 fr.

L'exportation du produit chamoisé ou mégissé se fait en Allemagne, Italie, Suisse, Belgique, Piémont, sans compter la consommation française.

Le Mexique, les États-Unis, la Californie achètent des quantités considérables de gants cousus.

Les rognures et râclures des peaux alimentent une fabrique de colle-forte. Les déchets sont employés comme engrais dans la culture maraîchère.

Comme produits subsidiaires on a les laines d'abats et le dégras des peaux qui représentent un poids annuel de 450,000 à 500,000 kilogr. La main-d'œuvre est représentée par une somme de 100,000 à 120,000 fr.

90 ouvriers et 1,200 femmes constituent le personnel des ateliers de ganterie.

Les principales tanneries dont Niort est l'entrepôt sont celles de



Parthenay, Saint-Maixent, La Mothe Saint-Héray, Thouars, Melle, Champdeniers et Coulonges.

La confection des blouses fournit 25,000 douzaines de blouses, industrie qui représente une somme de 500,000 fr. et occupe 1,800 femmes et enfants qui alternent ce travail avec la piqure des gants.

La houille de Saint-Laurs est grasse, maréchale, collante, à coke boursoufflé, à longue flamme. Elle est friable et peu pyriteuse. L'épaisseur des couches est en moyenne de 0<sup>m</sup>,50 à 1<sup>m</sup>,50; un des puits offre quatre couches; le second, 6, et le troisième, sept.

Le mouvement total des affaires dans l'arrondissement est évalué à 27,761,921 francs.

#### SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS.

Par M. *Guillemin* (Charente-Inférieure).

L'auteur prend pour point de départ le décret du 26 mars 1852, et pour base ce principe : que les Sociétés de secours mutuels ne sont pas une œuvre de charité, mais bien et seulement une spéculation d'assurance.

Conséquemment chaque membre ne doit retirer qu'une somme proportionnelle à celle qu'il aura fournie directement ou indirectement. L'assistance complète se compose des soins médicaux et pharmaceutiques, d'indemnités de maladie, de pensions, de subventions pour frais de sépulture.

L'auteur arrive par ses calculs à établir l'abonnement à 42 fr. 12 c. pour une famille de quatre personnes. Il propose, comme obligatoires, la veille des malades et le remplacement gratuit, dans ce service, par un membre de la Société d'après un roulement établi.

#### SOCIÉTÉ DE POITIERS.

*Rapport de M. Brochard sur la caisse générale d'assurances mutuelles contre l'incendie, l'inondation, la grêle, la gelée, la mortalité des bestiaux.*

L'auteur fait ressortir l'importance du principe de la mutualité avec cotisation fixe, et la mise en réserve de l'excédant pour les années désastreuses. Chacune des cinq catégories spécifiées a sa comptabilité particulière, sans solidarité aucune avec les autres, excepté pour le fonds de réserve, placé à la caisse des dépôts et consignations.

Les dispositions suivantes sont particulières à cette institution :

Résiliation de l'assurance rendue possible et facultative, soit pour la caisse, soit pour l'assuré, à la condition de se prévenir trois mois d'avance.

La vente des objets assurés fait de droit cesser le contrat.

*Rapport de MM. Courbe, Brécard, de Curzon, sur la question du rétablissement des droits d'importation des céréales.*

Les auteurs du rapport établissent, pour les discuter et les réfuter, les critiques dont l'échelle mobile a été l'objet en les groupant sous les chefs suivants :

Insignifiance des importations si les prix sont peu élevés, abolition des droits aussitôt qu'apparaissent les hauts prix. L'échelle mobile n'a donc pas assuré à la production un prix suffisamment rémunérateur, et n'a pas empêché les fluctuations. Elle a même été nuisible en ce sens que, maintenue en temps ordinaire, supprimée en temps de cherté, elle a fait supporter à l'exportation la majeure partie des droits de douane.

En résumé, sans considérer l'échelle mobile comme étant ou devant être toujours efficace, les auteurs du rapport concluent à demander qu'elle soit remise le plutôt possible en vigueur.

*Sur l'opportunité de l'enseignement agricole dans les collèges.*

par M. Louis Baillet.

L'idée fondamentale de l'auteur est d'empêcher l'émigration des campagnes vers les villes. L'auteur propose un programme de chimie agricole devant être enseigné dans les lycées et les collèges, suivi de la description des instruments et des méthodes d'élevage, d'entretien et d'amélioration du bétail.

La comptabilité agricole en serait le complément naturel et nécessaire.

CONSTRUCTIONS ET MACHINES.

*Rapport sur le Traité des constructions rurales de M. Bouchard, par M. Raynal.*

Un premier chapitre est consacré aux maisons des cultivateurs.

Le second chapitre traite du logement des animaux domestiques : écuries, étables, bergeries, porcheries, chenils, lapinières, poulaillers, ruchers, magnaneries.

Le troisième chapitre traite des abris pour les instruments, serres, hangars et remises.

Le quatrième chapitre sera consacré aux fenils, granges, gerbiers couverts ou découverts, supports de meules, cages à maïs, gréniers, fruitiers, séchoirs, serre-légumes, silos, caves celliers, laiteries, bûchers, fours et fournils. La disposition et l'emplacement des fumiers, les fosses, les réservoirs à purin, les pompes, la préparation de l'engrais flamand et sa conservation seront l'objet d'une étude spéciale et approfondie.

La seconde partie traitera de la disposition générale des différentes parties d'une ferme.

La troisième partie traitera des différents modes de construction.

*Rapport de M. Bréchar d sur le trieur Marot (Société de Poitiers).*

Destiné au nettoyage et à la séparation des blés de semence, cet instrument remplit parfaitement le but qu'il doit atteindre. Il extrait non-seulement les graines rondes ou longues, mais encore le grain pourri et les charançons. On peut ainsi nettoyer 25 à 30 hectolitres par jour.

Une série de chocs violents fait retomber le grain de dessus une trémie sur deux cribles successifs, où il rebondit plusieurs centaines de fois à 2 ou 3 centimètres de hauteur avant d'arriver au cylindre.

Forcé de lâcher prise, le charançon se trouve précipité dans un auget rempli d'eau ou d'huile.

L'instrument complet coûte de 220 à 250 fr.

*Machines à carder et à filer l'étope, par M. Canon (Société de Rochefort).*

Le cordage est coupé par bouts de 0<sup>m</sup>,40, ramollis dans l'eau et les torons décom mis. Les fils de caret sont présentés sur une toile sans fin formant un double plan incliné. Les cartes sont cylindriques, horizontales, hérissées de pointes. L'étope est ensuite saisie par la deuxième machine, puis enrubannée. Le rapport est très-favorable à l'invention de M. Canon et appelle sur ce jeune homme la bienveillance de l'autorité supérieure.

RECHERCHES D'HISTOIRE NATURELLE.

*De la cécidomye du froment, par M. Boffinet (Société de Rochefort).*

L'auteur reproduit la description entomologique de la cécidomye, par M. Bazin de Bordeaux. Il insiste sur la nécessité de

**l'étude complète du parasite de la cécidomye.** M. Bazin conseille de ne recourir aux moyens de destruction qu'à la deuxième apparition de l'insecte, parce que plus tard c'est le parasite qu'on pourrait atteindre et détruire.

L'auteur propose la combustion des chaumes, suivie d'un labour profond.

*Note sur l'herminette, Mustela nivalis*, par M. Mauduyt, (Société de Poitiers).

Espèce rare dans le département de la Vienne, signalée le 9 mars 1775 à Châtillon sur Clain, retrouvée en mai 1859 à Saint-Julien-Lars, près Poitiers.

Taille 0<sup>m</sup>161, oreilles bordées de blanc, extrémité de la queue noire.

M. Mauduyt père considère l'herminette comme une espèce tout à fait distincte de ses congénères *Mustela vulgaris* et *Eremina*. Il signale les différences qu'il a pu constater sur les deux échantillons que possède aujourd'hui le musée de la ville.

*Note sur l'hivernage des abeilles par enfouissement des ruches*, par M. Debeauvoys.

Cette pratique est due à M. Antoine, tonnelier à Reims, qui la suit avec succès depuis 13 ans. La reine pond trois semaines plus tôt et la consommation de miel diminue des  $\frac{3}{5}$ . Les essaims sont précoces et robustes.

En 1857, 130 ruches ont donné 160 essaims et 1,300<sup>k</sup> de miel. Les fosses ont 0<sup>m</sup>70 de profondeur et contiennent 20 ruches moyennes. On laisse un petit intervalle entre la ruche et son plateau. On entoure de paille puis de terre et on recouvre avec de mauvaises planches. On enfouit en novembre au milieu des champs, loin de tout bruit pour ne les retirer qu'en mars.

E. GILLOT SAINT-EVRE,  
Professeur à la Faculté des sciences  
de Poitiers.

---

# NOTICES

SUR LES

## OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

---

NOTICE SUR LES ARCHIVES DE L'ABBAYE DE BOURBOURG, par M. *E. de Coussemaker*. — 102 pages in-8°. Dunkerque, typ. Benjamin Kien, 1859.

L'abbaye de Bourbourg était un monastère de femmes, de l'ordre de Saint-Benoit, qui fut fondé par Robert de Jérusalem, comte de Flandres, et par Clémence de Bourgogne, sa femme, dans une des premières années du douzième siècle. La date précise de sa fondation est inconnue ; l'acte qui la consacre n'existe plus, et ne se trouve rappelé dans aucun titre postérieur. Les papes Pascal II et Calixte II, frères de la comtesse Clémence, accordèrent à la maison de Bourbourg d'importants privilèges, par lesquels les religieuses de cette maison étaient exemptées de toute sujétion ecclésiastique ou séculière et de tout service paroissial, et autorisées à faire célébrer l'office divin dans leur église, les portes fermées, malgré l'interdiction qui pourrait être prononcée contre la paroisse. Les serviteurs de l'abbaye, clercs ou laïques, ne devaient, en vertu des mêmes privilèges, répondre de leur conduite qu'à l'abbesse. Enfin le comte Charles, en 1121, accorda à l'abbaye le droit de toute justice sur ses terres, le vol, l'incendie, l'homicide et le rapt exceptés. Les religieuses de Bourbourg n'étaient pas cloîtrées ; elles devaient être de noble et ancienne extraction ; les preuves à cet égard étaient de rigueur.

L'état du chapitre de Bourbourg prospéra jusqu'à la révolution. Au mois de septembre 1782, il avait été érigé en chapitre royal de chanoinesses-comtesses par Marie-Antoinette, qui avait accepté le titre de première chanoinesse. D'après un procès-verbal en date du

1<sup>er</sup> mars 1790, époque de sa suppression, le revenu net des biens de l'abbaye dépassait trente mille livres. L'église, bâtie dans le style gothique de la fin du seizième siècle, possédait de belles verrières, et était riche en ornements, métaux précieux, reliquaires... Entre autres objets servant au culte, l'on remarquait un *petit calice d'or ducat, avec sa patène vermeille*, dans lequel l'auteur croit reconnaître le calice donné à l'abbaye par saint Thomas de Cantorbéry, en souvenir de l'hospitalité qu'il y reçut lors de son voyage en France, en 1105. Les bâtiments vastes et grandioses du monastère étaient annoncés par un péristyle de marbre sculpté.

Aujourd'hui il n'existe plus de trace ni de la maison abbatiale ni de l'église; même la plupart des archives sont perdues. Cependant les principaux cartulaires, quatre-vingts chartes originales et quelques autres documents, ont été transportés à Paris, et conservés à la Bibliothèque impériale. A défaut des autres papiers, qui paraissent ne plus exister, et qui remplissaient, avec le petit nombre de ceux qu'on a, quinze sacs, suivant un second procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 1793, l'auteur fait connaître un inventaire, conservé aux archives communales de la ville de Bourbourg, qui suffit au moins pour témoigner de l'importance des titres perdus. M. de Coussemaker a extrait de ce précieux document ce qui lui a paru importer soit à l'histoire particulière de l'abbaye, soit à l'histoire religieuse en général; et c'est de ces extraits qu'il fait part au public. A une nomenclature sommaire il ajoute une analyse du plus ancien des cartulaires, qui renferme tous les actes du douzième et du treizième siècle, au nombre de quatre-vingt-douze. Tel est l'objet de cette notice, qui a le rare mérite d'indiquer en peu d'espace les points les plus intéressants d'une matière où des répétitions de faits inutiles étaient à craindre sous la plume d'un moins sobre et moins judicieux rapporteur.

Un index alphabétique rédigé avec soin facilite les recherches à faire dans le texte.

J. LAROCQUE.

ESQUISSE GÉOLOGIQUE DES TERRAINS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE. — ETUDES SUR LA CIRCULATION NATURELLE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE. — LE MONDE AN-TÉDILUVIEN AUX PORTES DE POITIERS. 3 brochures par M. Le Touzé de Longuemar, président de la Société des antiquaires de l'Ouest.

I.

Le département de la Vienne, dont l'altitude varie entre 140 et 200 mètres, est encadré au nord-ouest et au sud-est par des masses granitiques, d'une élévation de 250 à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Ces masses granitiques se rejoignent à travers le département, et forment, sous les calcaires, la base des terrains de la Vienne. Leurs gisements, de nature porphyrique, se montrent vers Ligugé, près Poitiers, et à Champagne-Saint-Hilaire.

Au-dessus de ces masses apparaissent les terrains jurassiques, qui couvrent une grande partie du département. Le lias, qui en forme la base, y est représenté par l'étage supérieur, composé de moellons calcaires et de marnes très-précieuses pour l'agriculture. Son altitude est de 180 à 200 mètres. Les lias moyen et inférieur ne sont représentés que par des lambeaux, dispersés çà et là, et, par conséquent, difficiles à classer.

L'oolithe inférieure recouvre les couches liasiques. Elle est fortement développée au sud du département, à une altitude de 150 mètres au maximum. Les étages bajocien et bathonien, dont les matériaux ont servi à construire les anciens édifices religieux de Poitiers, la représentent. C'est au milieu de ces terrains que gisent les dolomies de la Vienne, « qui présentent de nombreuses géodes de calcédoine mamelonnée, de diverses couleurs, ou des cristaux brillants de chaux carbonatée. » Les matériaux utiles qu'on trouve dans les couches de l'oolithe inférieure sont des pierres à bâtir et des pierres d'appareil de grandes dimensions. — L'oolithe moyenne, avec ses trois étages callovien, oxfordien et corallien, ne se trouve qu'au nord du département. Au sud, l'étage corallien manque complètement. Ces étages sont ou calcaires ou argilo-calcaires. L'oolithe moyenne, et surtout l'étage callovien, contiennent les gisements « les plus riches à exploiter » comme pierres d'appareil et d'ornementation, et un calcaire connu dans le pays sous le nom de *tuf*, qui sert dans les constructions.

La période crétacée a laissé de faibles traces dans le département de la Vienne. Les deux étages cénomaniens et turoniens, qui la représentent, ne se trouvent qu'au nord, et encore sont-ils peu développés. Ils sont formés d'argiles noires, de craies jaunâtres, de grès qui servent à faire des pavés, de sables marneux utiles à l'agriculture, et des tuffeaux « très-précieux pour les constructions élégantes de la contrée. »

Les terrains tertiaires qui recouvrent, à la manière d'un manteau troué, toutes les formations précédentes, se reconnaissent à leurs sables de diverses couleurs, à leurs argiles propres à fabriquer des poteries, à leurs meulières, que l'on exploite pour faire des meules de moulins. On trouve aussi, dans ces terrains, des marnes blanches, des grès et des minerais de fer et de manganèse.

Aux couches tertiaires succèdent les terrains d'alluvions anciennes, reconnaissables à leurs galets de quartz et de silex, arrachés aux terrains inférieurs aux dépens desquels ils se sont formés ; puis viennent les travertins, dont les gisements ont été exploités par les Romains pour la construction des arènes de Poitiers ; les stalactites ; les stalagmites, qui « empâtent des ossements de carnassiers et de rongeurs, et même des débris de la première et grossière industrie humaine ; » enfin les alluvions des vallées, au milieu desquelles on trouve des os de grands pachydermes et de ruminants.

Telle est l'esquisse géologique de la Vienne, faite par M. de Longuemar. Elle montre quel intérêt s'attache à l'étude détaillée de toutes les parties du département. « Cette étude, à peine commencée, demandera plusieurs années pour être conduite à bonne fin. »

## II.

Les diverses couches qui constituent le sol du département ont subi, après leur formation, un soulèvement qui a donné à tout le système une inclinaison vers le nord. Ainsi, l'eau pluviale qui tombe à la surface du sol s'écoule nécessairement vers le nord, si elle ne rencontre pas sur son passage des dislocations dans l'écorce terrestre.

Les terrains de la Vienne sont, ainsi que nous l'avons dit, composés soit de granit, de marnes, d'argiles imperméables aux eaux ; soit de calcaires, de sables, qui se laissent facilement pénétrer. Dès lors, il est facile de comprendre qu'à chaque plan de contact de deux assises, l'une imperméable, l'autre perméable, il y aura des écoulements aux points de ce plan qui, n'étant pas recouverts par une couche supérieure, affleurent à l'extérieur.



Les eaux qui tombent à la surface du sol pénètrent la couche supérieure, et, comme d'ailleurs tous les terrains ne se recouvrent pas exactement les uns les autres, coulent à travers les couches inférieures, et arrivent finalement jusqu'aux roches granitiques qui forment la base du sol. Là elles sont arrêtées, et s'échappent à l'extérieur partout où un point du plan de contact du terrain granitique avec la couche immédiatement supérieure a été mis à nu. Ce plan forme le premier niveau d'écoulement dans la Vienne.

Le lias, formé d'argiles marneuses imperméables, se trouve en contact avec les calcaires de la période oolithique. Leur plan de contact est donc un niveau d'écoulement, et c'est le second. Les calcaires très-puissants qui l'alimentent doivent lui fournir de l'eau en grande quantité. En effet, c'est à ce niveau que sortent les sources les plus abondantes et les plus constantes du département.

Au contact des argiles de l'étage oxfordien et des calcaires du corallien, se trouve le troisième niveau d'écoulement. L'étage céno-manien forme le quatrième. Enfin, on rencontre le cinquième à la limite supérieure du terrain tertiaire. Cet écoulement n'est pas aussi régulier que les quatre premiers.

Il y a bien d'autres sources qui coulent sur le sol, à des niveaux différents de ceux que nous venons d'indiquer. Elles sont dues à des dislocations, à des siphons intérieurs. Ces particularités du sol n'ont pas encore été étudiées. Cette étude, très-intéressante, présente de grandes difficultés qui, nous l'espérons, seront résolues par les savants distingués chargés de dresser la carte géologique du département de la Vienne.

A cette question générale de la distribution naturelle des eaux se rattache celle des puits artésiens. Peut-on espérer des jaillissements artésiens dans le département de la Vienne? Nous savons quelles conditions doit remplir le sol, pour qu'en un point donné on puisse espérer un puits artésien. Les couches qui forment, avons-nous dit, l'écorce terrestre, sont alternativement perméables et imperméables, et, de plus, généralement inclinées. Or, supposons qu'une couche perméable, enveloppée de couches imperméables, vienne affleurer à la surface du sol. A mesure que la pluie tombera sur la partie perméable, elle sera absorbée, et viendra s'accumuler dans cette sorte de tube formé par l'enveloppe imperméable; de telle sorte que, si l'on pratique un trou de sonde en un point du sol moins élevé que le niveau de l'eau, dans la couche qui la contient, l'eau jaillira par ce trou, et s'élèvera à une hauteur égale à la différence des niveaux.

La comparaison des cotes de niveau des points d'affleurement des couches susceptibles de donner des jets artésiens avec celle des plateaux du département montre qu'il est impossible d'avoir des jaillissements sur les plateaux, parce que leur élévation est plus considérable que celle de ces points d'affleurement. Les mêmes données permettent d'espérer qu'on réussirait en pratiquant des trous de sonde au fond des vallées. Mais de quelle utilité seraient des jaillissements artificiels dans les vallées qui, presque toujours, sont arrosés de nombreux cours d'eau naturels ?

### III.

Il reste, pour compléter cette étude du sol du département de la Vienne, à indiquer quels sont les fossiles qui caractérisent chacun des terrains dont nous avons parlé dans la première partie de cet article.

Les roches granitiques ne contiennent pas de fossiles. Leur formation ignée rend suffisamment compte de ce fait pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Dans les couches du lias, on trouve en abondance : les *pectens pumilus*, *æquivalvis* et *disciformis* ; les *belemnites tripartitus* et *brevis*, l'*ostrée knoorii*, la *lima gigantea*, le *pleurotomaria gigas* et des *ammonites* très-variées.

L'oolithe est assez mal caractérisée, parce que ses fossiles sont à peu près analogues à ceux du lias. Elle renferme des *ammonites*, des *pinnigines*, des *panopées*, des *moules*, des *nérinées*, et beaucoup de *coraux*.

Les terrains crétacés contiennent abondamment les *ostrées columba*, *flabella* et *biauriculata* ; l'*inoceramus mytiloides*, l'*arca* et la *cyprina noueliana*, le *cardium alternatum*, des *spongiaires* et des *ammonites*.

La formation tertiaire a laissé dans le département très-peu de débris d'êtres organisés.

La période des alluvions anciennes est généralement caractérisée par des ossements de grands pachydermes (mastodontes, éléphants, hippopotames, etc.) ; les fouilles, les travaux de terrassement que l'industrie, dans ces dernières années, a fait dans le département de la Vienne, n'ont pas découvert, dans ces terrains, des débris de ces précieux ossements. Les fouilles pratiquées dans les stalagmites ont été plus heureuses. Elles ont mis à nu des os de carnassiers et de rongeurs, et même des restes grossiers de l'industrie humaine. Enfin,

les alluvions récentes des vallées de la Vienne et du Clain ont fourni des bois de cerf et de daim, des molaires et un fémur d'éléphant, un humérus et un sacrum d'hippopotame.

M. de Longuemar nous présente tous ces ossements comme antédiluviens; mais il n'a donné aucune preuve de son affirmation. J'admets qu'ils soient fossiles, mais fossiles et antédiluviens ne sont pas deux mots synonymes. A-t-on bien déterminé les terrains dans lesquels on les a trouvés? Est-on sûr qu'ils ne s'y sont pas introduits par leur propre poids, à travers les fissures des assises supérieures? Sont-ils contemporains de la couche qui les contient? Voilà des questions qu'il eût fallu résoudre. Mais peut-être M. de Longuemar a-t-il voulu simplement consigner, dans les trois brochures que nous avons examinées, les découvertes faites? Toutes les objections qui naissent dans l'esprit, à la lecture de ces brochures qui affirment plus qu'elles ne démontrent, seront, sans aucun doute, résolues dans le Mémoire détaillé que la Commission, dont fait partie M. Longuemar, prépare en ce moment sur la géologie et la paléontologie du département de la Vienne.

Léopold GIRAUD.

---

**HISTOIRE DES DUCS ET DES COMTES DE CHAMPAGNE**, par H. d'Arbois de Jubainville. Tome II, de la fin du onzième siècle au milieu du douzième.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'annoncer la publication du tome deuxième de cette importante publication. Dans l'un des prochains numéros de la *Revue*, il sera rendu compte des deux premiers volumes.

---

## VARIÉTÉS.

---

### DU PRÉTENDU VOYAGE D'ULYSSE SUR LE RHIN.

Tacite, dans son livre sur la Germanie (1), parle d'*Asciburgium*, que mentionne aussi la carte routière de Théodose, ainsi que Ptolémée qui, néanmoins, place ce lieu sur la rive droite du Rhin, tandis que la carte routière le comprend parmi les villes de la rive gauche. *Asciburgium*, alors, selon toute probabilité, recouvrait la hauteur d'*Asburg*, entre *Budoris* ou Buderich, et *Gelduba* ou Gelb. L'historien rapporte une tradition d'après laquelle cette ville aurait dû son origine à *Ulysse*, fils de *Laiertes*, auquel un autel aurait été dédié. Il mentionne aussi plusieurs monuments et tombeaux placés sur les confins de la Germanie et de la Rhétie, et recouverts de *lettres grecques*. Que croire, ajoute-t-il, de ces diverses assertions qu'on ne saurait ni affirmer ni démentir ? Lui-même regarde comme fabuleux le voyage d'Ulysse à travers l'Océan qui baigne la Germanie.

En effet, du temps de Tacite, où toutes les figures que nous présente l'épopée d'Homère passaient pour historiques, quoiqu'il plusieurs se rattachent aux divers poèmes *cycliques* des Argonautiques, de l'Hérakléide, de la Théséide, datant, pour le fond de la fiction, d'une époque bien plus reculée que celle où vécut Homère, et que, par conséquent, elles ne pussent avoir existé du temps de la prétendue guerre de Troie, telle que le poète l'a rapportée, le voyage d'Ulysse sur le Rhin, et le prétendu séjour de sa flotte à Ascibourg (*l'enclos de navires*) ne pouvaient être regardés comme historiques.

Aujourd'hui, néanmoins, avec les études ethnographiques modernes, avec les recherches faites sur les affinités des langues, les

(1) C. III.

difficultés sont moins grandes, et il est permis de soulever en quelque sorte le voile que Tacite ne soupçonnait pas.

Il est évident qu'au point de départ de tous les peuples d'un centre commun, et qu'à mesure que les uns refluèrent vers le nord, les autres vers l'orient, en quittant le berceau primitif, il dut exister entre toutes ces tribus des traditions communes qui, ensuite, avec le changement d'idiomes, se modifièrent, en conservant néanmoins quelque chose de leur primitive origine. C'est ainsi que l'on trouve chez les Grecs la tradition mythique d'*Odysseos*, le dieu errant héroïsé par le poète, et qui n'est qu'une image du dieu Soleil, symbolisé sous tant de noms divers. Chez les Latins et chez les Opiques, c'était *Uluss* (ou Ulysse). Chez les uns et les autres, c'était le fils de *Laiertes*. Chez les Sarmates, descendus des Scythes, où le dieu éponyme portait le nom de *Valashus*, c'était *Vols* ou *Volos*, fils lui-même de Frô, ou seigneur, surnommé *Hlaiv-verts*, lequel dernier faisait mûrir les moissons, et donnait le pain, comme son surnom l'indique. Les Germains, voisins des Sarmates, adoptèrent ce culte héroïque, qui finit par imposer son nom aux *Volsungen* ou *Volsings*, nom sous lequel, chez les peuples Norrains, étaient désignés les Germains du Nord (1). Le dieu transporté par eux sur le Rhin, et où le mythe germain le faisait aborder avec ses vaisseaux et fonder *Ascibourg*, fut d'autant plus facilement confondu par les Romains avec le dieu errant Ulysse que l'inscription runique, sur l'autel qui lui avait été dédié, était imitée des caractères grecs, et que le nom de père du héros avait une intonation qui le rapprochait aussi de celui du père du héros germain.

Les deux mythes (abstraction faite de la fiction embellie de l'*Odyssée*) se confondirent tellement à leur point de contact sur le Rhin, lorsque les Romains y arrivèrent, que, plusieurs siècles après, lorsque les Francs s'établirent dans l'ancienne *colonia Trajana*, placée elle-même sur les ruines des *castra vetera* de l'époque d'Auguste, la légende de Troie survécut, au point que les habitants mêmes finirent par confondre le nom primitif de la ville fondée par Trajan avec celui de l'ancienne *Troja* d'Asie, après la chute de laquelle Ulysse était, en errant, arrivé sur le fleuve. La *colonia Trajana* prit alors le nom de *Troja Francorum*, et celui de *Sancta* que lui imposa le christianisme. Ce fut, comme je l'ai dit dans mes *Établissements romains sur le Rhin* (2), du séjour des rois francs ripuaires dans les

(1) Munch, *Det Norske Folks-historie*, p. 57.

(2) *Mémoire sur les Établissements romains du Rhin et du Danube*, t. II, p. 13.

murs de cette nouvelle *Troja*, nom corrompu de la colonie Trajane, que s'établit la singulière opinion que les Francs eux-mêmes descendaient des Troyens, origine que le premier historien franc, Grégoire de Tours, et que les chroniqueurs belges et français ont rapportée.

En effet, l'ancien mythe de *Vols* ou *Volos* était depuis longtemps oublié ; on se ressouvenait seulement que, sur le Rhin, la ville de *Troja* avait été le berceau du premier établissement franc dans la Gaule. Comme il n'y avait rien d'écrit dans l'intervalle, comme on n'avait d'autre livre que celui de Tacite, qui parlait du séjour d'Ulysse sur le Rhin, l'imagination broda sur ce sujet, et l'on fit de *Francus*, prétendu fils d'Hector, la souche des rois Francs. C'est ainsi que commencent chez tous les peuples les annales historiques, jusqu'à ce qu'une saine critique recouvre tout le tableau fabuleux, et ne laisse à découvert que le peu de vérité sur lequel tombe le jour.

M. DE RING,  
Correspondant du Comité.

---

MÉMOIRE DE DIVERSES RÉPARATIONS FAITES AU CHATEAU ET AU DONJON DE NIORT, PENDANT LE COURS DE L'ANNÉE 1473. — *D'après l'original en parchemin, copié aux Archives du département des Deux-Sèvres (série F), par M. Siméon Luce (1).*

12 mars 1493.

S'ensuyvent les reparacions qui estoient très necessaires estre faictes ou chasteau de Nyort, et lesquelles ont esté faictes par l'ordonnance et commandement de Pierre de Pontbryant, escuyer, eschansson du roy nostre sire, et cappitayne du dit chasteau de Nyort, et par les personnes cy emprès nommées.

Et premièrement, à Jehan Basty, menuzier, la somme de quarente et cinq solz tournois qui deue luy estoit pour avoir fait au dit chasteau ung ouste-vent en la grant chambre de la tour estans devers la ville, avecques une porte ; pour ce icy : XLV solz tournois.

A luy, la somme de soixante et dix solz tournois, pour avoir fait ung banc tourniz pour le dit chasteau, de neuf piez et demy de long ou environ, avecques une table et deux tretaux et deux escabeaux ; pour ce icy : LXX solz tournois.

Au dit Basty, la somme de soixante et dix solz tournois, pour avoir fait ung dressouer pour le dit chasteau etourny de tout boys, où il y a quatre armaises, qui est pour la dicte grant chambre du dit chasteau ; pour ce icy : LXX solz tournois.

A Mathurin Caradiou, sarrurier, la somme de soixante six solz troys deniers tournois, pour avoir fait au pont levys de Foulcault deux grants lyons de fer et une claveure bernardine avecques la clef à la porte par laquelle on sault au port de Nyort, et auxi pour avoir abillé les chaynes des pons levys du dit chasteau et plusieurs toreilz, loquetz, ardivelles, gons et paumelles en icelluy chasteau ; pour ce icy : LXVI solz III deniers tournois.

A luy, la somme de dix et sept solz six deniers tournois, pour avoir fait ung lyon au pons levys du dit chasteau estant devers la ville, et pour avoir ferré l'ouste-vent que a fait le menuzier cy devant nommé ; pour ce icy : XVII solz VI deniers tournois.

Au dit Caradiou, la somme de quarente et cinq solz tournois, pour avoir ferré le dressouer, dont cy davant est faicte mancion en la partye du dit menuzier ; pour ce icy : XLV sous tournois.

(1) V. le rapport de M. Quicherat. Procès-verbal de la séance du 20 juin 1839 (*Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 10).

A icelluy Mathurin Caradieu, la somme de vingt et six solz six deniers tournois, pour avoir baillé ung madier de quatre piés de long et d'ung pié de large, necessaryre pour le petit huysset de la première porte de la basse court, par où l'on entre au dit chasteau, et pour reffayre la claveure et muer les gardes et les crampons et une clef pour le dit huysset, et pour deux journées d'ung charpentier qui a habillé le dit huysset, et pour avoir fait dix verges de fer qui tiennent les verrynes de la chambre dessus dicte et de la salle et garde-robbe, que auxi pour demye douzenne de chevilles de fer pour couldre le dit madier ; pour ce icy : XXVI solz VI deniers.

A André de Cran, vitrier, la somme de soixante et dix sols tournois, pour avoir fourny pour le dit chasteau dix huyt piez de verre blanc tout plain et neuf, antier pur, tant en la tour estant devers la hasle de Nyort que en la salle du dit chasteau, que auxi pour avoir rabillé plussieurs autres vitres estant ou dit chasteau ; pour ce icy : LXX solz tournois.

Le, Pierre de Pontbryand, escuyer, eschansson du roy nostre sire et cappitayne du chasteau de Nyort, certiffie à Messeigneurs des Comptes du roy nostre sire à Paris et à tous à qui il appartiendra que les repparacions faictes ou dit chasteau de Nyort par Jehan Basty, Mathurin Caradieu et André de Cran, cy davant nommés, montens emsemble à la somme de vingt livres dix solz troys deniers tournois, estoient très necessaryres estre faictes au dit chasteau, et icelles avoir esté par mon ordonnance et commandement bien et profitablement faictes et parfaites au prouffit du roy nostre dit seigneur par les dessus dits. En tesmoing de vérité, j'ay signé ces presentes de ma main et scellées de mes armes, le XII<sup>e</sup> jour de mars, l'an mil quatre cens quatre vings et treze.

*Signé* : DE PONTBRYAND (1).

(1) Dans ce document on remarquera les mots suivants :

1<sup>o</sup> *Menuzier*, qui n'a pas été employé dans la langue avant la fin du quinzième siècle, et dont il est important de recueillir tous les exemples qui se présentent avec une date.

2<sup>o</sup> *Ouste-vent* ou *ôte-vent*, forme primitive du mot *auvent*, qui est proposée dans le glossaire de du Cange comme simple conjecture.

3<sup>o</sup> *Armaise*, servant à désigner une des pièces d'un dressoir, probablement un tiroir.

4<sup>o</sup> *Banc tournis*, pour banc circulaire.

5<sup>o</sup> *Clavure bernardine*, indiquant un mode de ferrement appliqué à un pont-levis.

6<sup>o</sup> *Lyon*, pour lien.

7<sup>o</sup> *Madier*, forme corrompue de madrier.



# BIBLIOGRAPHIE

## PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

---

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN, à Bourg. — *Journal*; août 1860. In-8° de 32 pages; 1 planche.

— Le général Joubert. Etude sur sa vie. Fragments de sa correspondance inédite (suite), par M. *Edmond Chevrier*. 18 pages.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER, à Moulins. — *Bulletin*; tome VII, 1860.

2° livraison. 148 pages.

— Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1859, par M. *Méplain* aîné, président. 6 pages.

— Rapport sur les urnes et vases funéraires gallo-romains de Varenne-sur-Allier, par M. *A. Vignon*. 8 pages.

— Notice sur la législation civile et les jurisconsultes du Bourbonnais, par M. *Méplain*. 16 pages.

— Considérations sur le rôle que l'on attribue à l'azote dans la nutrition des végétaux et dans l'alimentation humaine, par M. *Saladin*. 8 pages.

— Poésies, par MM. *H. Faure*, *Meilheurat* et *Ernest de Chavigny*.

3° livraison. 208 pages.

— Recherches sur la Gergovie des Boïens, par MM. *Clairefond*. 24 pages et une carte.

Ancien fief de Buchepot, par M. l'abbé *Boudant*. 10 pages.

— Notice sur Durand de Saint-Pourçain (1272-1334), par M. *Bouchard*. 24 pages.

— Pièces curieuses ou inédites relatives à l'histoire du Bourbonnais, par M. *L.-J. Alary*. 15 pages.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE. — *Mémoires*; 2° série, tome XI, nos 53 à 55, année 1860. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres. Troyes, in-8° de 566 pages.

— Simart, statuaire, membre de l'Institut. Etude sur sa vie et sur son œuvre, par M. G. Eyriès. 556 pages.

— Note sur une sentence apocryphe de l'officialité de Troyes, par M. d'Arbois de Jubainville. 6 pages.

ACADÉMIE DE LA ROCHELLE. — *Annales*; (sections réunies), année 1859 (publiées en 1860). In-8°.

Annales de la Société d'agriculture de La Rochelle, n° 24.

Section des sciences naturelles; annales, n° 4 :

— Compte rendu des travaux de la section pour les années 1857, 1858, 1859, par M. le docteur *Sauvé*.

— Plantes marines de la Charente-Inférieure, par M. L. de *Richemond*. — Avec un atlas in-f° contenant 9 planches.

Section de littérature; choix de pièces lues aux séances, n° 6.

— Notice sur Jaillot, par M. *Delayant*.

— Notice sur Arcère, par *le même*.

— Notice sur Gustave Drouineau, par M. *Gustave Meneau*.

— Mémoire sur une charte de 1222, par M. *E. Jourdan*.

ACADÉMIE DU GARD. — *Procès-verbaux*; années 1859 et 1860. Nîmes, 1859 [lire 1860]. In-8° de 240 pages.

— Recherches sur le théorème de Fermat, par M. *Ollive-Meinaudier*.

— Le cardinal de Retz et son temps. — Prolégomènes, par M. *Curnier*.

— Essai sur les médaillons de Nemausus, par M. *Pelet*.

— Etude sur Frédéric Ozanam, par M. *Curnier*. (Fragments.)

— Etude sur une inscription latine découverte sur la route de Beaucaire, par M. *Pelet*.

— Etude sur l'anémoscope découvert en 1759 sur la voie Ap-pienne, description du monument, etc., par *le même*.

— Notes : 1° sur une découverte de 200 médailles faite par M. de Rousset; 2° sur une inscription latine, par M. *Germer-Durand*.

— Note sur la petite ville de Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne), par M. *Ignon*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ANGERS. — COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE MAINE-ET-LOIRE. — *Répertoire*; octobre 1860. In-8° de 36 pages. 1 carte et 1 portrait gravé sur bois.

— Famille Lanier au foyer de son logis de la rue Saint-Julien à Angers, par M. V. *Godard-Faultrier* (1<sup>er</sup> article). 18 pages.

— Etudes ecclésiologiques. — Chalonne-sur-Loire, par M. l'abbé X. *Barbier de Montault*. 6<sup>e</sup> et dernier article. 16 pages.

— Carte celtique de l'arrondissement d'Angers, indiquant les traces celtiques constatées par M. *Godard-Faultrier* en 1859 et 1860, dressée par M. A. *Regnault*.

ACADÉMIE DE STANISLAS. — *Mémoires*; 1859. 2 volumes in-8°. Nancy, 1860.

Tome I<sup>er</sup>. 474 pages. 2 planches.

— Sur la propagation de l'électricité, par M. N.-A. Renard. 19 p.

— Quel est le premier livre imprimé en Lorraine? par M. Clesse. 18 pages.

— Influence des corps gras sur la solubilité de l'acide arsénieux considérée dans ses rapports avec la toxicologie, par M. Blondlot. 20 pages.

— Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot, par M. E. Meaume. 253 pages.

— Mémoire sur la chute des jésuites, par M. de Metz-Noblat. 103 pages.

— Mémoire sur la propagation des courants électriques, résumé des expériences faites à Nancy, par MM. Claude Guillemain et Emile Burnouf, du 23 septembre au 10 octobre 1859. 16 pages.

— Note sur le panthéon buddhique au royaume de Siam, par M. Emile Burnouf. 12 pages.

— Résumé des observations météorologiques et médicales faites à Nancy pendant l'année 1859, par M. le docteur Simonin père. 12 pages.

— Les bromures et les iodures définis du bismuth, de l'antimoine et de l'arsenic. — Production de l'iodure d'arsenic, par M. J. Nic-kèls. 15 pages.

Tome II, 422 pages. 5 planches.

— Des électro-aimants et de l'adhérence magnétique, par le même. 299 pages.

— L'esprit de Moïse, par M. F. Schütz. 88 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Mémoires* (classe des sciences); tome IX; Lyon — Paris, 1859. In-8° de 335 pages.

— Note sur le sucre de canne, par M. le docteur Lortet. 17 pag.

— Note sur les dépôts houillers de Brassac et de Langeac (Haute-Loire), précédée de quelques considérations sur le plateau central, par M. J. Dorlhac. 16 pages.

— Relations entre la force des machines à vapeur et les dimensions de leurs chaudières, par M. Estaunié. 12 pages.

— Note sur le travail de la détente dans les machines à vapeur, par le même. 5 pages.

— Influences de la structure et du régime fluvial de la concavité bourguignonne sur les inondations de Lyon, par M. Fournet. 13 pages.

— Essai d'une division des derniers mélasomes, famille de parvilabres, quatrième tribu, Opatrites, par MM. E. Mulsant et Cl. Rey. 93 pages.

— Nouvelles observations sur le bleuissement des astres, par M. J. Fournet. 9 pages.

— Recherches sur les ombres colorées qui se manifestent à diverses heures, en diverses saisons, et sur les applications du phénomène, par *le même*. 65 pages.

— Mémoires divers sur les mélaphyres, les spilites, les basaltes et les trapps, par *le même*. 57 pages.

— Recherches sur la constitution géologique des montagnes du palatinat du Rhin et sur la formation des spilites agatifères, par *le même*. 44 pages.

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, à Chambéry. — *Mémoires et documents*; tome IV; 1860. In-8° de LXVIII-336 pag.

— Extraits des procès-verbaux.

— Fragmentum descriptionis Sabaudiaë, authore Alphonso Delbene. Première édition, par M. *Auguste Dufour*. 54 pages.

— Fragments de l'histoire de Chambéry. Premier fragment, 1791 et 1792, par M. *François Rabut*. 24 pages.

— Essai historique par le P. *Pierre Monod*, dans lequel il fait voir que la Savoie n'est point et n'a jamais été fief de l'empire, édité par M. *Aug. Dufour*. 32 pages.

— Mémoires pour la construction du fort de l'Annonciade, document publié par M. *Croisollet*. 16 pages.

— Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de Turin. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> décades (Franchises), publiés par M. *Aug. Dufour*. 110 pages.

— Petite chronique de frère Billard, chartreux. Notice et texte latin publiés par M. (*Y.*). 18 pages.

— Bulletin bibliographique de la Savoie, 4<sup>e</sup> année, 1859, par M. *Fr. Rabut*. 64 pages.

— Trois chartes savoisiennes, publiées par *le père Camille*. 11 p.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS. — *Bulletin*; 2<sup>e</sup> trimestre de 1860. In-8° de 22 pages.

— Inventaire de l'artillerie d'Orléans en 1599, document inédit publié par M. *de Girardot*.

— Notice sur le poète latin orléanais Guillaume Léonard, par M. *Dupuis*.

— Notes relatives à des tombes découvertes dans le cours de l'année (tombes de Tavers, — tombeau de Saint-Ay), par M. *de Torquat*.

— Nouvelle note relative à l'aqueduc de Vellaunodunum, par M. *Cosson*.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MORBIHAN. — *Bulletin*; année 1859, Vannes, 1860. In-8° de 152 pages. 2 planches.

Philologie. — Histoire.

— De Vannes à Josselin, par M. le docteur A. *Fouquet*. 9 pages.

— Les institutions de Saint-François de Sales en Bretagne, par M. *Alfred Lallemand*. 5 pages.

— Quelques ordonnances de police à Vannes (1650-1735) et particulièrement celles qui concernent les murailles, les fontaines, les écoliers, par M. *Rosenzweig*. 21 pages.

— Notice sur N.-D. de la Tronchaye, par M. *A. Lallemand*. 3 p.

— Deux récits bretons, par M. *Dulaurens de la Barre*. 8 pages.

— L'homme d'Ilis-Margo, par M. *Le Joubioux*. 2 pages.

— Origine de certaines croyances et pratiques qui ont cours en Bretagne et ailleurs, par M. l'abbé *Mouillard*. 21 pages.

— Sur un manuscrit en vers du sieur de Caillon et Notice sur René de Tournemine, mort en 1609, par MM. *de Bréhier et Jaquemet*. 3 pages.

— La mare au sang (chronique du cinquième ou sixième siècle), par M. *de Bréhier*. 4 pages.

Archéologie proprement dite.

— Des voies romaines dans la commune d'Arradon, par M. le docteur *Fouquet*. 3 pages.

— Fouilles d'un établissement gallo-romain au village de l'Elvéno, en Noyal-Muzillac; légende des planches.

— Etablissement gallo-romain découvert en 1857 à Tréalvé, commune de Saint-Avé; légende d'une planche publiée en 1858.

— Notice sur les vitraux de l'église de Beignon, etc., par M. *Jaquemet*. 3 pages.

— Statistique archéologique de l'arrondissement de Lorient, par M. *Rosenzweig*. 64 pages.

— Liste des Mémoires de l'année 1859 qui n'étaient pas de nature à être publiés dans ce Bulletin.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE MARSEILLE. — *Bulletin des travaux*, année 1860, n° 3, juillet. In-8° de 48 pages.

— Des poissons vénéneux, par M. le docteur *Roux*, de Brignoles, fils. 20 pages.

— Observation sur un cas de Génoplastie, par M. le docteur *Gouzien*. 12 pages.

— Observations à l'appui des heureux effets du cautère actuel dans le traitement de quelques trajets fistuleux, par M. le docteur *Sirus-Pirondi*. 11.

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE MINÉRALE, à Saint-Etienne. — *Bulletin*, t. V, 1860, 3<sup>e</sup> livraison. 200 pages, avec un atlas de 6 planches.

— Etudes sur le terrain houiller de Rive-de-Gier, par M. *Lescure*. 18 pages.

— Notice sur l'exploitation des couches puissantes de la haute Silésie et du royaume de Pologne, extrait et traduction de M. *Thormann*. 26 pages.

— Mémoire sur la fabrication du coke à Forbach et Hirschbach, par M. *Dieudonné*. 14 pages.

— Exploitation et traitement des schistes bitumeux de Buxières-la-Grue (Allier), d'après MM. Combes et Aymard, par M. *P. Desbief*. 15 pages.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DU HAUT-RHIN. — *Bulletin*, Strasbourg, 1860. In-8° de LXVIII-474 pages.

— Analyse des travaux de la Société pendant les trente premières séances (période de 1829 à 1851).

— Procès-verbaux des séances, depuis la 31<sup>e</sup> jusqu'à la 47<sup>e</sup> (période de 1851 à 1859). 434 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, D'HISTOIRE NATURELLE ET DES ARTS UTILES DE LYON. — *Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie*; 3<sup>e</sup> série, tome III, 1859. In 8° de 432-CIII pages.

— Note sur l'état actuel des études séricicoles (suite), par M. *Drian*. 7 pages.

— Maladie des vers à soie. Inventaire de 1858, par M. *E. Du-seigneur*. 33 pages.

— Comparaison de la marche de la température dans l'air et dans le sol à 2 mètres de profondeur, par M. *A.-Florent Pouriau*. 48 pages.

— Essai d'une division des derniers nélasomes, troisième tribu, Blapstimites, par MM. *E. Mulsant* et *Cl. Rey*. 73 pages.

— Notes relatives à la classification des Ténébrioniens d'Europe (insectes coléoptères latigènes), par *les mêmes*. 20 pages.

— Description de quelques coléoptères nouveaux, par *les mêmes*. 19 pages.

— Description de trois espèces nouvelles de coléoptères, par MM. *E. Mulsant* et *Godart*. 7 pages.

— Notes descriptives sur diverses espèces de coléoptères, par MM. *E. Mulsant*, *Revelière*, *Alex. Wachanru*, *Cl. Rey* et *J. Bourcier*.

— Détails sur la géographie physique et sur les nivellements de diverses parties du département du Doubs, par MM. *Parandier* et *Duhamel*. 45 pages.

— Observations météorologiques [faites à l'École impériale d'agriculture de La Saulsaie (Ain), du 1<sup>er</sup> décembre 1855 au 1<sup>er</sup> décembre 1858, sous la direction de M. *A.-F. Pouriau*.

— Considérations générales (météorologie, etc.) sur l'année 1858, à Aun (Creuse), par MM. *Midre* et *Arist. Charière*. 7 pages.

— Essai chimique sur les eaux potables approprié aux eaux de la ville de Lyon, par M. *Seeligmann*. 56 pages.

— Hauteur de l'eau tombée journellement sur les différents points du bassin de la Saône, hauteur des rivières et direction des vents, par la Commission hydrométrique de Lyon, année 1859 (tableaux). 65 pages.

REVUE DU LYONNAIS. — Recueil historique et littéraire; tome XXI, nouvelle série; 123<sup>e</sup> livraison, septembre 1860. In-8° de 96 pages.

— Eloge historique de Matthieu Bonafous (suite), par M. *J. Forest*.

- Essai de quelques chiffres de l'histoire romaine, par M. *d'Aigueperse*.
- De Bonnefond et ses premières œuvres, par M. *S. Blot*.
- Traître ou héros, ou le bandit sarde, par M. *H. Ferrand*.
- Eloge historique de M. Servan de Sugny, par M. *G. Bellin*.

---

RÉPONSE AUX observations critiques de M. Ch. Loriquet sur un travail de M. Savy, intitulé *Mémoire topographique jusqu'au cinquième siècle de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne*, lue par M. *Savy*. Châlons-sur-Marne, 1860. In-8° de 25 pages.

---

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. — *Compte rendu des séances et recueil de ses bulletins*. — Bruxelles, 1859-1860. In-8°.

Deuxième série, tome XII. 522 pages.

— Rapport de M. *Ernest van Bruyssel* sur ses recherches dans les archives et bibliothèques d'Angleterre, avec 3 annexes. 52 pages.

— Ordonnances publiées à Tournay dans les années 1560 à 1567 au sujet des troubles religieux qu'il y eut en cette ville. 25 pages.

— Extraits de la correspondance diplomatique de Jean Thomas de Langosco, comte de Stroppiana, et de Claude Malopera, ambassadeurs du duc de Savoie à la cour de Charles-Quint, 1546-1559. Communication de M. le comte *Giuseppe Greppi*. 254 pages.

— Addition à la notice sur Thierry Hezius, secrétaire du pape Adrien VI, par M. *de Ram*. 5 pages.

— Notitia de rebus statuum provinciae Limburgensis, par le chanoine *Ernst*. Communication *du même*. 16 pages.

— Notice sur les monuments du château de Betho, par M. *Stanislas Bormans*. 16 pages.

— Liste analytique des documents concernant l'histoire de Belgique, qui sont conservés au State paper office. Première partie : papiers d'Espagne, par M. *E. van Bruyssel*. 35 pages.

— Analectes historiques, 7<sup>e</sup> série, par M. *Gachard*. 157 pages.

Troisième série, tome I<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bulletins. 284 pages :

— Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les travaux accomplis par la Commission royale d'histoire pendant les vingt-cinq premières années de son existence, par M. *Gachard*, secrétaire de la Commission. — Annexes contenant le relevé des travaux publiés par la Commission. 88 pages.

— Liste analytique des documents concernant l'histoire de Belgique, qui sont conservés au Record office, avec appendice, par M. *van Bruyssel*. 24 pages.

— Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservés au State paper office ; seconde partie : papiers de France, 1550-1569, par *le même*. 20 pages.

— Lettre d'Adrien VI aux Suisses. Communication de M. le docteur *Hoffmann*. 2 pages.

— Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservés au State paper office; troisième partie : papiers de Flandre, de 1525 à 1576, par M. *van Bruyssel*. 16 pages.

— Notice sur les archives d'Aurich et d'Emden et les documents relatifs au soulèvement des Pays-Bas (jusqu'à la mort de Guillaume le Taciturne) qu'elles peuvent contenir, par M. le docteur *Onno-Klopp*. 16 pages.

— Extrait de l'inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Hubert, rédigé en 1730. Communication de M. *Hourt*. 13 pages.

INSTITUT ÉGYPTIEN, à Alexandrie. — *Bulletin*; année 1859. In-8°. Numéro 1, 68 pages.

— Notes, rapports et communications diverses de MM. le docteur *Schnepf*, *Auguste Mariette*, le père *Michel*, *Sauvage*, le professeur *Gastinel*, *Figari-Bey*, *Eckhold*, et le médecin de la Compagnie universelle de l'isthme de Suez.

Numéro 2, 96 pages.

— Procès-verbaux des séances de septembre à décembre 1859 : Sujets principaux des discussions :

— Reviviscence des plantes et des animaux. — Conservation du blé d'Égypte. — Crues des eaux du Nil en 1858 et 1859. — Graine de ricin momifiée. — Voyage dans le Soudan. — Observations météorologiques faites à Alexandrie en 1858-59; — à Port-Saïd en 1859. — Géographie géognostique de l'Afrique centrale. — Réduction de hernies étranglées par un rabbin.



## CHRONIQUE.

---

Le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes vient encore de perdre un de ses membres, M. Henri Bouchitté. Né dans les dernières années du dix-huitième siècle, M. Bouchitté avait complété à l'Ecole normale de brillantes études littéraires. Il fut longtemps professeur d'histoire au lycée de Versailles, où il a laissé d'excellents souvenirs ; ses élèves se rappellent avec reconnaissance ses intéressantes leçons et ses conseils remplis d'une bienveillance paternelle, en même temps que ses anciens collègues ont conservé une profonde sympathie pour son caractère aimable, franc, loyal, ouvert à tous les sentiments généreux. Les fonctions administratives, dont M. Bouchitté fut chargé comme inspecteur et comme recteur, ne lui firent jamais perdre de vue les intérêts de la science, et jusqu'à ses derniers jours, il ne cessa de s'occuper de philosophie, d'art et d'histoire. Son étude sur la philosophie de saint Anselme a mérité d'être publiée dans les Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques. Son beau livre sur le Poussin a été couronné par l'Académie française. Enfin il achevait, lorsque la mort l'a frappé, l'impression des actes de la *Conférence de Loudun*, ouvrage qui doit faire partie de la collection des *Documents inédits relatifs à l'Histoire de France*. Proposée dès 1846 et décidée en principe depuis longtemps, cette publication n'avait pu être mise à exécution que depuis deux ans. M. Bouchitté s'en occupait avec zèle, et quoique sa santé eût été sérieusement menacée, il n'avait pas voulu interrompre son travail. L'ouvrage est aujourd'hui assez avancé, et le manuscrit de l'éditeur assez complet pour que l'on puisse en achever promptement l'impression. L'introduction qu'il a placée en tête des actes de la conférence de Loudun atteste que, dans cette intelligence élevée, la pensée philosophique servait de guide et de flambeau à l'érudition. Il savait interpréter avec sagacité les textes qu'il avait recueillis avec une patiente et laborieuse persévérance.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET ARTS DU BAS-RHIN.

*Formation d'une section des lettres.*

Il vient de se fonder à Strasbourg, au sein de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, une section des lettres dans laquelle se sont inscrits une cinquantaine de membres dont la plupart appartiennent aux facultés et aux divers établissements d'instruction publique.

Dans la séance d'installation qui a eu lieu le 26 février dernier, M. Lereboullet, président de la Société, a adressé à la nouvelle section une allocution dans laquelle il a fait ressortir l'utilité d'une Société littéraire à Strasbourg.

L'assemblée a procédé ensuite à la composition de son bureau.

Ont été nommés :

*Président honoraire* : M. Delcasso, recteur de l'Académie ;  
*Vice-présidents* : M. Cuvier, ancien doyen de la Faculté des lettres, et M. Lamarche, professeur à la Faculté de droit ;  
*Secrétaires* : M. Waddington, professeur au séminaire protestant, et M. Fustel de Coulanges, professeur à la Faculté des lettres.

La section a nommé de plus un comité d'administration composé de

MM. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres ;  
Fée, professeur à la Faculté de médecine ;  
Schmidt, professeur à la Faculté de théologie ;  
Adam, vice-président du tribunal ;  
Louis Spach, archiviste du département ;  
Mallarmé, adjoint au maire de Strasbourg.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE STRASBOURG. — *Composition du bureau pour 1861 :*

*Président* : M. Oppermann ;  
*Vice-président* : M. Daubrée ;  
*Secrétaire* : M. Lereboullet ;  
*Trésorier* : M. Oberlin.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN. — *Composition du bureau pour 1861 :*

*Président honoraire* : M. Paillard, préfet du département de Lot-et-Garonne ;  
*Président* : M. Lebé, premier président honoraire de la cour impériale d'Agén ;  
*Vice-Président* : M. l'abbé Capot, chanoine honoraire ;  
*Secrétaire perpétuel* : M. Ad. Magen, pharmacien, inspecteur des pharmacies du département.  
*Trésorier* : M. Bessières, directeur en retraite des contributions directes.

**SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN. — Composition du bureau pour 1861.**

**Président** : M. Bertrand, maire de Caen ;  
**Vice-présidents** : MM. Abel Vautier, député au Corps législatif, et Olivier, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;  
**Secrétaire** : M. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres ;  
**Secrétaires adjoints** : MM. Léon Puisseux et Legentil, professeur au lycée ;  
**Trésorier** : M. G. Guilbert, banquier.

Les membres adjoints au bureau sont :

MM. Amédée Poubelle, ancien chef de bureau à la mairie ;  
Paysant, préposé en chef de l'octroi ;  
Guillard, directeur du musée de peinture ;  
Auvray, architecte de la ville ;  
Adrien Le Page, négociant ;  
Dan de la Vauterie, docteur-médecin.

**SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE, A TROYES.**

La Société, dans sa séance du 15 février dernier, a élu membre résidant, pour la section des lettres, M. Richaud, proviseur au lycée impérial de Troyes, en remplacement de Mgr Cœur, décédé.

**SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE D'ILLE-ET-VILAINE, A RENNES. — Renouvellement du bureau pour 1861 :**

**Président** : M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes ;  
**Vice-Président** : M. Aussant, directeur de l'École de médecine ;  
**Secrétaire** : M. Lavallée ;  
**Trésorier** : M. Delabigne-Villeneuve.

**SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES DE RENNES. — Fondation de la Société et composition du bureau pour 1861 :**

M. le préfet d'Ille-et-Vilaine a, par arrêté du 23 janvier dernier, autorisé la formation à Rennes d'une Société des sciences physiques et naturelles. La Société a composé ainsi qu'il suit son bureau pour l'année 1861 :

**Président** : M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes ;  
**Vice-Président** : M. Lallemant, professeur de physique à la Faculté des sciences ;  
**Secrétaire** : M. L'abbé Hodée, professeur d'histoire naturelle à l'institution Saint-Vincent ;  
**Trésorier** : M. Toulmouche, professeur à l'École de médecine ;  
**Conservateur** : M. Gollée.

M. le maire a bien voulu accorder à la nouvelle Société, pour la tenue de ses séances, un local à l'Hôtel-de-Ville.

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN, A VANNES. — *Renouvellement du bureau pour 1861 :*

*Président :* M. Fouquet ;  
*Vice-Président :* M. Arrondeau ;  
*Trésorier :* M. B. Lagillardaie ;  
*Secrétaire :* M. Rosenzweig ;  
*Secrétaire adjoint :* M. Guyot-Jomard ;  
*Conservateur des musées :* M. Taslé ;  
*Conservateurs adjoints :* MM. Arrondeau ;  
Fouquet ;  
Lallemand ;  
Rosenzweig.

---

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, A CAEN. — *Sujet de prix pour l'année 1863.*

La Société des Antiquaires de Normandie met au concours le sujet suivant :

**HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINTE-TRINITÉ DE CAEN.**

Les concurrents étudieront et décriront cet établissement religieux sous tous ses aspects et dans tout ce qu'il a offert de remarquable depuis sa fondation jusqu'à la fin du siècle dernier ; ce n'est pas seulement son architecture, mais encore son organisation intérieure, son administration spirituelle et temporelle, sa liturgie, son personnel et enfin les événements dans lesquels il figure, qu'ils auront à faire connaître.

Les documents qu'ils devront surtout consulter pour ce travail sont : le Cartulaire de l'abbaye conservé à la Bibliothèque impériale de Paris, section des manuscrits, sous le n° 5650 ; un Coutumier de la même maison conservé à Londres, à la Bibliothèque Harléienne, sous le n° 6748 ; et différentes pièces inédites que possèdent la Bibliothèque publique de Caen et les Archives des cinq départements de l'ancienne Normandie.

Les membres de la Société, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen, sont admis à concourir.

Chaque Mémoire portera en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant, en outre, le nom et le domicile de l'auteur : il devra être adressé franc de port, avant le 1<sup>er</sup> août 1863, à M. Charma, secrétaire de la Société.

Le prix est de 1,000 francs ; il sera décerné dans la séance publique de novembre 1863.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE,  
A CHALONS. — *Programme des concours ouverts par la Société  
pour 1861.*

Dans sa séance publique de 1861, la Société décernera les récompenses suivantes :

#### **Premier concours.**

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question :

« Déterminer quelles étaient, en 1789, les formes et les règles de l'administration de la justice dans les diverses parties de la province de Champagne. »

Les candidats établiront la comparaison entre l'état ancien et l'état actuel.

#### **Deuxième concours.**

Une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question :

« Déterminer quelles étaient, en 1789, les diverses juridictions financières établies dans la province de Champagne pour arriver à la perception des divers impôts : impôts royaux, impôts féodaux, impôts ecclésiastiques. Quelles étaient les formes et les règles de ces diverses juridictions ? »

Les concurrents, après avoir fait connaître les administrations financières nouvelles, compareront l'état ancien avec l'état actuel, au point de vue de l'agriculture en particulier.

#### **Troisième concours.**

Une médaille d'or de 100 francs à l'auteur du meilleur « travail historique et archéologique sur une ou plusieurs localités importantes du département de la Marne. »

(Les concours suivants n'ont trait qu'à l'agriculture et à l'industrie.)

Les Mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétaire de la Société, avant le 1<sup>er</sup> juin 1861, terme de rigueur.

#### **Concours pour 1862.**

Dans sa séance publique de 1862, la Société décernera une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question :

« Quels étaient en 1789, dans la province de Champagne, les principes et le mode de l'administration exercée aujourd'hui par les préfets, les maires, etc. »

Les concurrents compareront l'état ancien à l'état actuel.

Les auteurs ne devront pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté sur lequel sera répétée extérieurement l'épigraphe de leur manuscrit.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les Mémoires envoyés au concours.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE LYON.

*Prix de 200 francs.*

La Société protectrice des animaux, à Lyon, offre une médaille d'or de la valeur de 200 francs à l'auteur de l'ouvrage le plus propre à disposer les enfants aux bons traitements envers les animaux.

Cet ouvrage devra être écrit en langue française et ne pas dépasser une certaine étendue, afin qu'il puisse, à peu de frais, être mis entre les mains des enfants des écoles primaires.

Les écrits destinés au concours devront être adressés à M. le docteur Fraisse, secrétaire de la Société, au Palais des Arts, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1861, terme de rigueur.

Les concurrents ne se feront connaître ni directement ni indirectement avant le jugement de la Société, à peine d'exclusion. Chaque ouvrage portera en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur, sa demeure et sa qualité.

Le prix sera décerné dans la séance publique de la Société qui suivra l'époque de la clôture du concours.

---

ERRATUM.

Livraison de février, p. 264, au lieu de : M. Simmin, il faut lire : M. Simonin.  
— au lieu de : M. Seyer, il faut lire : M. Soyer.

---

## ACTES OFFICIELS.

---

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique et des Cultes,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, portant (article 16) création de trois prix annuels de 1,500 francs chacun, en faveur des Sociétés savantes qui auront présenté les meilleurs Mémoires, imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par le Comité avec approbation du Ministre,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>.

Un des prix annuels de 1,500 fr., institué par l'arrêté précité, sera décerné, en 1861, à la Société savante qui aura transmis au ministère le meilleur *Dictionnaire topographique* d'un département ou même d'un arrondissement, dressé d'après les instructions publiées par la section d'histoire du Comité.

Art. 2.

Les travaux déjà mentionnés au concours de 1860 ne seront admis à celui de 1861 qu'autant qu'ils auront été revus et complétés par leurs auteurs.

Art. 3.

Les Mémoires devront être envoyés au ministère avant le 1<sup>er</sup> décembre 1861.

Fait à Paris, le 10 avril 1861.

ROULAND.

---

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique et des Cultes,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, portant (article 16) création de trois prix annuels de 1,500 francs chacun, en faveur des Sociétés savantes qui auront présenté les meilleurs Mémoires, imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par le Comité avec approbation du Ministre,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>.

Un des prix annuels de 1,500 fr., institué par l'arrêté précité,

REV. DES SOC. SAV. — II<sup>e</sup> Série. — T. v.

26

sera décerné, en 1861, à la Société savante qui aura transmis au ministère le meilleur *Répertoire archéologique* d'un département ou même d'un arrondissement, dressé d'après les instructions publiées par la section d'archéologie du Comité.

**Art. 2.**

Les travaux déjà mentionnés au concours de 1860 ne seront admis à celui de 1861 qu'autant qu'ils auront été revus et complétés par leurs auteurs.

**Art. 3.**

Les Mémoires devront être envoyés au ministère avant le 1<sup>er</sup> décembre 1861.

Fait à Paris, le 21 avril 1861.

ROULAND.

---

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

Sont nommés membres du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes (section des sciences) :

MM. Renou, secrétaire de la Société de météorologie ;

Desains (Paul), professeur à la Faculté des sciences de Paris.

Fait à Paris, le 18 avril 1861.

ROULAND.

---

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

MM. de la Saussaye et Figuiet, membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, sont chargés de la publication des Œuvres de Denys Papin.

Fait à Paris, le 18 avril 1861.

ROULAND.



COMITÉ IMPÉRIAL  
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SÉANCES DU COMITÉ.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 19 février 1861.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, membre de l'Institut.

La section s'est particulièrement occupée, dans cette séance, d'un projet de publication relatif aux anciennes colonies françaises. Parmi les publications approuvées par les Comités historiques, une des plus anciennes est celle du *Recueil de documents inédits pour servir à l'histoire des établissements français dans l'Amérique du Nord*. Ce projet, qui remonte à l'année 1844, a été l'objet de plusieurs délibérations, à la suite desquelles il fut décidé (séance du 2 juillet 1849) que cette publication, confiée aux soins de M. Margry, serait divisée en deux parties : la première, consacrée à la relation des découvertes et des premiers postes français en Amérique; la seconde, à l'histoire des colonies françaises. On arrêta en même temps que M. Margry s'occuperait exclusivement de la première partie, qui ne pourrait excéder trois volumes de 700 à 800 pages chacun. La seconde partie était formellement réservée, et il fut décidé qu'elle ne serait publiée qu'après une nouvelle délibération du Comité, soumise à l'approbation de M. le Ministre de l'instruction publique.

En 1851, M. Margry déposa au ministère la copie du 1<sup>er</sup> volume de ce recueil ; mais comme elle dépassait l'étendue fixée par le Comité, il fut prié de la reprendre et de la réduire. Invité récemment par Son Excellence à remettre son manuscrit, il a adressé à M. le Ministre une lettre, qui a été envoyée à l'examen du Comité. M. Margry demande cinq volumes, au lieu de trois, pour la première partie du recueil qui lui a été confié. M. le président charge une commission, composée de MM. Bellaguet, Huillard-Bréholles, Tardif et Levasseur, d'examiner la demande de M. Margry et d'en faire un rapport à la section. M. Margry sera invité à remettre au ministère les documents dont il a annoncé le dépôt, afin que la commission puisse en prendre connaissance.

M. J.-V. Le Clerc, vice-président du Comité, a adressé à Son Excellence une lettre dans laquelle, après avoir exprimé le regret de ne pouvoir se rendre à la séance, il déclare que la relation latine de Guiart des Moulins, avec préface et notes par M. Morand, lui paraît digne d'être publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*. La section adopte les conclusions du rapporteur.

M. Levasseur est prié d'examiner une ordonnance de Louis XIII (1612), dont copie a été envoyée par M. le baron de Girardot. Elle avait pour but de s'opposer aux prétentions des gens de service, qui exigeaient, dans le Berri, un salaire excessif.

M. l'abbé Grimot communique l'original d'une quittance donnée par Philippe, fils de France, frère de Louis XIV, à son trésorier général, Jacques Doublet, de la somme de 499,837 livres 18 sous, qui constituait le revenu de ce prince pour l'année 1685. Il s'y trouve trois lignes de l'écriture de ce duc d'Orléans et sa signature. La section remercie M. l'abbé Grimot pour la communication de cette pièce, qui lui sera renvoyée, selon le désir qu'il en a exprimé.

Le Comité a reçu de M. Nozot les documents suivants : 1<sup>o</sup> notice sur la commune de la Neuville-aux-Tourneurs (département des Ardennes, arrondissement de Rocroi) ; 2<sup>o</sup> deux ordonnances rendues, en 1593 et 1595, par Henry de la Tour, prince souverain de Sedan : la première pour s'opposer aux dépenses de baptêmes, mariages, superfluité de vêtements, etc. ; la seconde relative aux prix des vivres et denrées dans la ville de Sedan. M. Nozot offre de transmettre copie de plusieurs autres ordonnances de même nature. — Remerciements et renvoi à M. Bellaguet.

M. Rossignol adresse un nouveau document sur les exactions commises en Bourgogne par les Écorcheurs. C'est une copie de l'ordonnance qui, en 1454, affranchit d'impôts les habitants de Som-

bernon (Côte-d'Or), parce que leur ville avait été prise et pillée par « certaines gens de guerre appelez escorcheurs. » — Renvoi à M. Tardif, qui a été chargé d'examiner les précédentes communications de M. Rossignol sur le même sujet.

M. G.-A. Lefebvre, secrétaire de la Société d'émulation de Cambrai, envoie, en manuscrit, un catalogue descriptif et analytique des manuscrits de la bibliothèque communale de Cambrai (nos 1047 à 1125); c'est la continuation du catalogue de M. Le Glay, dont M. Lefebvre a adopté le plan. Il y a joint l'indication sommaire des principaux incunables que possède cette bibliothèque. — Renvoi à l'examen de M. Léop. Delisle.

M. le président désigne MM. Huillard-Bréholles, F. Wey, Léop. Delisle, de Courson, P. Clément, Bellaguet, Berger de Xivrey, Louandre et Patin pour rendre compte des Mémoires des Sociétés académiques de Laon, Saint-Quentin, de la Charente, de Blois, de la Loire, de Maine-et-Loire, de la Société d'archéologie lorraine, du Comité flamand de France, de la Société littéraire de Lyon et de la Société des antiquaires de l'Ouest.

La section entend ensuite les rapports de MM. Léop. Delisle, Jourdain, Wey, Huillard-Bréholles, Rathery, Patin, P. Clément et Bellaguet sur les travaux de Sociétés savantes de Montbéliard, de Castres, de l'Aube, de la Savoie, de Laon, de la Flandre maritime de France, de Lyon, d'Arras et sur le congrès des Sociétés savantes. Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUVEL,

Secrétaire de la section d'histoire  
et de philologie.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 27 février 1861.

Présidence de M. le marquis de LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. le Ministre renvoie à l'examen de la section le dossier relatif à une demande que fait la ville d'Orléans afin d'être autorisée à acquérir deux maisons contiguës, dont l'une est connue sous le nom de maison de Diane de Poitiers, et qu'elle destine à l'installation du musée archéologique. Ce dossier a été communiqué à M. le Ministre de l'instruction publique par son collègue M. le Ministre de l'intérieur, avec prière de lui exprimer son avis sur cette affaire. La section, après avoir pris, séance tenante, connaissance des pièces qui lui sont communiquées par ordre de Son Excellence, et en particulier de la délibération du conseil municipal d'Orléans, du 2 mai 1859, ainsi que de l'approbation de M. le préfet du Loiret, en date du 15 janvier 1861, se considère comme suffisamment éclairée pour donner immédiatement l'avis qui lui est demandé. Cet avis est entièrement favorable au projet de la ville d'Orléans, qui vient de s'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance des amis des antiquités nationales par les sacrifices qu'elle s'impose dans l'intérêt de ses collections, ainsi qu'en assurant la conservation d'un élégant édifice de la renaissance qu'elle a eu l'heureuse idée de transformer en musée. On peut ajouter que le nom de l'architecte (M. Millet) chargé de la restauration de la façade de la maison de Diane de Poitiers, travail important pour lequel M. le Ministre d'Etat a accordé une subvention de 5,000 fr., est pour la section une garantie de la bonne exécution des travaux.

M. Cherbonneau, membre non résidant, fait trois envois de copies d'inscriptions recueillies à Constantine et dans les environs de cette ville. Les deux premiers envois comprennent chacun deux inscriptions, le troisième en comprend sept, plus une marque de potier. Ces inscriptions, dont l'une, qui porte le monogramme du Christ, paraît à M. Cherbonneau avoir formé le linteau de la porte du cimetière chrétien, sont renvoyées à M. Léon Renier, à l'exception de la première du deuxième envoi, sur laquelle le zélé correspondant a cru lire le mot IERV. M. de la Villemarqué veut bien se charger de l'examen de cette inscription.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, adresse un extrait d'un manuscrit provenant de l'abbaye de Lérins qui traite de la forme, du poids, du nombre et de la disposition des pains d'autel au neuvième siècle.

M. Nozot, correspondant, envoie des notices sur les communes de Chemery et de Poix-sur-Vence; des dessins de chandeliers en laiton trouvés dans la commune de Renwez; l'estampage de l'inscription de la cloche de Champigneul-Mondigny, enfin des *fac-simile* d'inscriptions de l'église de Carignan avec les estampages des armoiries qui accompagnent ces inscriptions. A ces envois, tous relatifs au département des Ardennes, doivent être joints des renseignements sur les communes de Vendresse, d'Omont-le-Châtelet et de Bourg-Fidèle (même département), qui ont été soumis à la section d'histoire et renvoyés par celle-ci à la section d'archéologie. M. de Guilhermy est chargé de l'examen des communications de MM. Magloire Giraud et Nozot.

M. Charles Aubertin, conservateur du musée de Beaune, communique, comme pouvant être de quelque utilité à la commission du Répertoire archéologique, deux rapports lus par lui à la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, sur les antiquités de La Bruyère, canton de Seurre, et de Bouze, canton de Beaune (Côte-d'Or). Cette communication, qui donne d'intéressants détails sur les antiquités découvertes dans ces deux localités, sera mise en réserve pour le Répertoire archéologique, et la section décide que des remerciements seront adressés à M. Ch. Aubertin, son auteur.

M. Duplan appelle de nouveau l'attention sur les substructions antiques découvertes à Bourges sur l'emplacement du palais du duc Jean de Berry. (*V. Rev. des Soc. Sav.*, nouv. série, t. IV, p. 283.) M. Duplan se propose d'adresser prochainement un compte rendu des découvertes faites postérieurement à son article inséré dans le *Journal du Cher*, du 14 juin 1860, et sollicite l'envoi d'un délégué de M. le Ministre d'Etat qui, après avoir visité les fouilles, pourrait édifier Son Excellence sur les mesures qu'il conviendrait de prendre afin d'assurer la conservation de ces précieux vestiges de l'antiquité. M. de la Villegille, secrétaire du Comité, rappelle que la section d'archéologie a déjà été saisie directement de cette affaire par une intéressante communication de M. Dumoutet, accompagnée de très-beaux dessins, actuellement entre les mains de M. Viollet-Leduc, et que d'ailleurs la commission des monuments historiques au ministère d'Etat s'est également occupée de cette question. La section

décide que des remerciements seront adressés à M. Duplan, dont la lettre sera déposée aux archives.

M. A. Lefebvre, secrétaire de la Société d'émulation de Cambrai, adresse des extraits d'un manuscrit de la bibliothèque communale de cette ville qui fournissent des renseignements sur la forme des devis au quatorzième siècle.

M. Petit, juge de paix du canton de Château-Renard (Loiret), fait une nouvelle communication relative aux antiquités de Triguères. La section ordonne le renvoi de cette lettre à M. Quicherat, déjà chargé d'examiner la première, et le prie en même temps de lui rendre compte de la communication de M. A. Lefebvre.

M. le président de la section désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Dauban, Beulé, P. Lacroix, Chabouillet et de Guilhermy.

M. Beulé donne lecture d'un rapport sur le tome XII du Bulletin de la Société archéologique de Soissons.

M. de Guilhermy donne lecture de deux rapports, l'un sur le fascicule n° 28 des publications de la Société archéologique de Montpellier, l'autre sur le tome IV des Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Ces trois rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

La séance est terminée par un compte rendu verbal que fait M. de Guilhermy d'une communication de M. Anatole Dauvergne, membre non résidant, relative à un dessin d'un chapiteau de l'église de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne (Landes), où se voient des *obscena*. Le rapporteur ne partage pas l'opinion émise par M. Dauvergne sur l'ancienneté de cette sculpture dans la note dont il a accompagné son envoi ; il ne pense pas, en conséquence, qu'il y ait d'induction à tirer de cette représentation, si peu en rapport avec la sainteté du lieu où elle se trouve. La bonne conservation de cette partie de la pierre, comparée à l'état fruste du reste du chapiteau, porte M. de Guilhermy à n'y voir qu'une œuvre postérieure, exécutée dans une intention maligne, telle, par exemple, qu'auraient pu l'exécuter les calvinistes au seizième siècle.

A. CHABOUILLET,  
Secrétaire de la section d'archéologie.

---

# RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

## SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIË.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, Tome III, — 1859.

Cette Compagnie naissante est en voie de progrès. Le second tome de sa publication était supérieur au premier ; celui-ci est plus important que les deux autres. Il met au jour plusieurs documents inédits, en tête desquels l'ordre des matières nous conduit à signaler deux chartes de 1437, qui intéressent l'histoire maritime du duché de Savoie, histoire qui ne remonte pas très-haut ; car c'est seulement à la fin du quatorzième siècle que Louis d'Anjou, qui céda Nice à Amédée VIII, mit ce prince en état d'avoir des vaisseaux, en lui donnant un port.

Le duc était bon administrateur. Il organisa promptement sa marine, et quand il quitta, en 1431, son palais ducal pour l'ermitage de Ripaille, ses galères croisaient sur la Méditerranée les navires de Marseille et de Gènes. Les deux pièces publiées par M. Rabut constatent cette prépondérance trois ans après la retraite du duc Amédée.

### I. PROTESTATIONS DE NICOD DE MENTHON CONTRE LE PODESTAT ET LA VILLE DE CHIO.

Tel est le titre sous lequel le docte éditeur a présenté son travail presque trop concis. Quelques mots d'exposition sont indispensables pour en faire comprendre la portée.

Le concile de Bâle siégeait depuis un quart de siècle, et négociait depuis trois ans, de concert avec le pape, la réunion des Grecs à l'Église catholique, lorsque des dissentiments survenus entre Eugène IV et l'assemblée désunirent des efforts qui tendaient à un même but. Des démarches avaient été entamées pour attirer en Occident l'empereur Jean III Paléologue, ainsi que les évêques grecs, afin de débattre la question en commun : le souverain pontife et le concile continuèrent à poursuivre séparément ce résultat. Eugène IV offrit, par ses ambassadeurs, au souverain qu'il désirait attirer, de

l'argent et des galères, en indiquant Ferrare comme lieu de réunion. De leur côté, les évêques assemblés à Bâle proposaient Avignon, et mettaient à la disposition de l'empereur cinq galères empruntées au duc de Savoie, qui, après avoir conduit en Grèce l'ambassade du concile, devaient ramener ce prince et les prélats grecs.

Cette flotille ayant été placée sous le commandement de Nicod de Menthon, gouverneur de Nice, ce capitaine, afin de pourvoir à son armement, s'adresse avec succès au roi René d'Anjou, qui, en qualité de comte du Piémont, délivre, le 20 février 1437, les ordres nécessaires pour l'équipement de quatre galères. C'est cette pièce, trouvée par M. Frédéric Soret et déposée aux archives de Genève, que M. Rabut publie tout d'abord. Elle est datée d'Aix, adressée par le roi de Sicile à tous les officiers de la province, obtenue à la requête *magnifici militis*, du magnifique chevalier Nicod de Menthon, et on y relate le but de l'expédition, tel qu'il a été indiqué plus haut. René enjoint de laisser entrer à Nice et transporter sur les galères, des balistes, des cuirasses et autres armures, ainsi que les valises, couvertures, l'or, l'argent et les bijoux des membres du concile. Il les autorise, en outre, à se procurer partout, au juste prix, le vin, l'huile, les viandes fraîches ou salées, les pains-biscuits ou autres, et autres vivres dont ils auront besoin pour la traversée.

La seconde pièce publiée par M. Rabut nous instruit de l'issue de cette entreprise. Pendant que la flotille voguait vers le Levant, l'empereur et les évêques grecs avaient traité directement avec le pape et accepté la translation du concile à Ferrare; d'où résulta, pour l'expédition bâloise, un voyage inutile. Nous la retrouvons, les 10, 11 et 12 novembre 1437, à Chio, où Nicod de Menthon, capitaine des galères, arbalétrier du sacré concile, dicte à ses deux notaires Jacques Huglin de Bâle et Théodéric Winckelman, et fait signifier aux magistrats de ce pays, une longue protestation contre des violences qui mettent obstacle à leur retour. Les motifs de la plainte sont développés dans cet acte, analysé rapidement par l'éditeur.

La petite flotte revenait de Constantinople, lorsque, le 8 novembre, la mer étant mauvaise, on chercha un abri dans le port de Chio. Le surlendemain, Nicod de Menthon se disposait à lever l'ancre, pour ramener en Occident les députés du concile, Louis, évêque de Visé, Louis (de la Palud de Varenbon), évêque de Lausanne, et maître Jean de Raguse, professeur de théologie, quand il aperçut, à la sortie du port, de gros vaisseaux qui en fermaient le passage, et un parlementaire qui, s'approchant de la galère capitane, vint prier Nicod de Menthon, au nom du podestat et des habitants, de rester jusqu'au



lendemain dans le port. Le capitaine, inquiet de cette demande, refusa, en présence de l'abbé du Lac de Joux, *abbate lacu Juriensi*, de Pierre Dubois de Salins, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, du docteur Jacques de Valpergue, de Jean de Grimaldi, de Nice, et de Théobald de la Briga, Bisontin. On commença dès lors à dresser la protestation.

Le lendemain, 11 novembre, l'affaire se compliqua. Vers midi, trois patriciens de Chio, Guillet Justiniani, Cattaneo et Christophe Justiniani, magistrats de cette ville, descendirent à bord pour réclamer un envoyé du roi d'Aragon leur ennemi, qu'ils savaient être sur l'une des galères; ils demandèrent aussi qu'on mit la flotille à leur disposition, pour les aider à se défendre contre l'agression présumée d'une flotte catalane qui, disaient-ils, croisait dans le voisinage de leurs côtes. Tels étaient, ajoutaient-ils, les usages maritimes. A partir de ce moment, on voit, dans la protestation, se succéder les allées et venues, les intimations et les menaces, jusqu'au lendemain, 12, où les magistrats de Chio offrent des vaisseaux plus légers, avec lesquels le capitaine et ses passagers reviendront plus vite en Savoie.

Nicod de Menthon les menace du ressentiment du duc, du concile, et refuse absolument, en présence d'une force armée qu'il se dispose à repousser. De son côté, le parlementaire de Chio rend le capitaine et les ambassadeurs responsables des conséquences de la lutte. Un grand conseil est tenu, entre ces derniers, sur le pont de la galère capitane; l'équipage et les clercs, redoutant le combat, contraignent à céder Nicod de Menthon, qui néanmoins, protège énergiquement les Aragonais réfugiés sur ses navires, obtient pour eux un sauf-conduit, et débarque enfin sur le rivage, où il est reçu, ainsi que les siens, avec honneur par le conseil de l'île.

Ce résumé, que nous avons cherché à éclaircir, serait plus attachant si M. Rabut lui avait donné plus d'étendue. La concision est une qualité, sans doute, et d'autant plus louable qu'elle a la modestie pour mobile; mais M. Rabut, professeur d'histoire à Chambéry, n'a pas lieu d'être si défiant de lui-même; il aurait pu, sans inconvénient, insister sur quelques détails, toujours intéressants dans les épisodes de ce genre, qui dépeignent les coutumes et les mœurs du temps passé.

## II. DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LA SAVOIE, publiés par M. A. Du-four, major d'artillerie.

Cette sobriété de parole et de style, presque trop louable, paraît

être une qualité inhérente à l'esprit de nos compatriotes du duché : nous avons eu à la signaler dans la plupart des publications de la Société savoisiennne, dont les rédacteurs s'attachent à abrégner les développements, pour consacrer plus d'espace aux documents inédits. C'est ainsi qu'a procédé M. le commandant Dufour, qui nous donne une série de chartes, et qui se borne à les étayer de notes brèves, après les avoir résumées dans de rapides sommaires. Ces titres, extraits, soit des archives communales de Chambéry, soit de celles de la Chambre des comptes, intéressent surtout l'histoire locale, et la plupart des autres villes de France offrent des documents de la même nature. Seulement, les travaux de cette nature avaient été négligés longtemps en Savoie ; la Société leur donne une plus forte impulsion. Nous indiquerons quelques-unes des pièces publiées *in extenso* par M. Dufour.

— 1349 (25 mars). Concession des fours de Chambéry par le comte Amé VI aux syndics de ladite ville, moyennant 80 florins d'or de bon poids, qu'ils payeront chaque année à l'abbaye d'Haute-combe.

C'était une indemnité allouée aux religieux, à qui Amédée IV avait donné, en 1253, ces fours, avec les moulins de Chambéry.

— 1374 (17 mai). Fondation, par Amédée VI, d'une chapelle à Saint-François de Chambéry (aujourd'hui la cathédrale), et d'une messe pour le repos de l'âme d'Antoine, bâtard de Savoie, fils dudit comte. On assigne aux frères servants de cette chapelle une rente de dix florins d'or.

— 1384 (14 juillet). Bone de Bourbon, comtesse de Savoie, et Amé VII, son fils, obligent et hypothèquent tous les revenus du comté pour se procurer les fonds nécessaires aux dépenses de la guerre contre les Valaisans.

— 1385 (5 mai). Fondation d'une messe à Saint-François de Chambéry, en l'honneur de la Vierge et de saint-Georges, pour satisfaire à un vœu fait par les troupes du comte de Savoie, durant le combat de la Bastie d'Arbrei, contre les troupes du Dauphin.

Ces soldats avaient promis, s'ils étaient vainqueurs, d'offrir à Dieu et à saint Georges deux bons chevaux et deux bons harnais. Mais, à la demande des frères mineurs de Chambéry, le comte infirme le vœu et lui substitue une messe quotidienne, pour laquelle la communauté recevra une rente perpétuelle de dix gros sous de Tours.

— 1392 (3 juillet). Privilèges accordés à Chambéry par Bone de Bourbon, administratrice et tutrice de son fils Amédée, comte de Savoie.

Cette chartre confirme les anciennes franchises et concède, en outre, les avantages suivants :

1° Réduction à 4200 ducats d'une somme plus forte, demandée pour racheter les offices engagés du comté de Savoie ;

2° Prorogation pour trente années de droit de percevoir le denier commun ;

3° Les bourgeois de Chambéry ne peuvent être appelés que devant leur juge mandemental, devant le prince ou son conseil ;

4° Ils ne peuvent être cités que sur la plainte de la partie offensée, sauf pour trahison, homicide, viol et crimes passibles de la peine capitale ;

5° Précautions et garanties contre les dénonciateurs qui ne pourraient fournir caution immobilière, etc. ;

6° Pendant sept ans, la ville ne pourra être contrainte à payer des subsides ;

7° Les franchises de la ville sont étendues à toutes les maisons situées dans ses murs, sauf le droit des toises et du trezin, qui reste limité comme auparavant ;

8° Concession de la pêche des fossés de la ville.

— 1393 (29 novembre). Confirmation, par Amédée VIII, des précédents privilèges, délivrée surtout par ce motif, que l'édit de Bon de Bourbon n'avait pas été muni du sceau.

— 1402. Extrait des comptes du trésorier général, relatant les dépenses faites pour mettre sur pied trente cavaliers et dix lances, destinés à garder pendant deux jours, sous le commandement de François de Chalans, seigneur de Bossonens, les lices du duel de Bourg en Bresse. Ce combat singulier qui eut lieu le 7 août 1397, sous les yeux du prince et de sa cour, entre Girard d'Estavayé et Othon de Granson, est resté célèbre. Othon y fut tué. La police du champ clos coûta 120 petits florins, *parci ponderis*.

— 1407 (7 avril). Interprétation d'une clause des privilèges donnés à Bourg en Bresse par Amédée VIII, clause relative à la perpétuelle franchise des habitants de cette ville, de toute taille et main-morte ; ainsi qu'à l'héritage des taillables et main-mortables décédés *intestat* et sans heirs. — On accorde aux bourgeois la faculté d'être dix ou douze conseillers municipaux.

— 1574 (3 septembre). Ange Justiniani, évêque de Genève, rachète un reveau annuel de 80 écus d'or, sur le péage et la leide du sel de Chambéry.

— Donation par Emmanuel-Philibert de 20 écus d'or, qui, complétant, avec la somme précédente, 100 écus d'or, seront employés à défrayer à l'Université de Paris douze franciscains savoyards

L'évêque Justiniani, originaire de Gênes et natif de Chio, avait été lui-même religieux de l'Observance. Ce fut le premier évêque de Genève qui fixa sa résidence à Annecy.

— 1606 (21 octobre). Remise, pour trois ans, aux habitants de Chambéry, d'un impôt de 1,200 écus de cinq florins-Savoie pièce, par le duc Charles-Emmanuel 1<sup>er</sup>, à la charge pour eux de payer aux Jésuites 300 écus, qui leur sont assignés sur ledit impôt. Les motifs de cette faveur sont : la pauvreté de la commune, rançonnée et dévastée par les guerres, la nécessité de relever les murailles qui débouchent et les portes en ruine.

### III. LISTE DES HAMEAUX, CHATEAUX, FERMES ET AUTRES LIEUX DE LA HAUTE-SAVOIE, ETC.

C'est la suite d'un travail que nous avons examiné et apprécié dans un précédent rapport. Aucun texte n'est joint à cette nomenclature, que nous nous bornerons à mentionner.

### IV. ÉTAT DES BÉNÉFICES DU DÉCANAT DE SAVOIE.

Les pouillés, les procès-verbaux des visites pastorales offrent des particularités intéressantes et des renseignements précieux pour l'histoire ; on ne saurait trop en approuver la publication. Dans l'origine, les documents de cette nature étaient des registres d'actes publics et privés. Depuis, l'on désigna, sous le titre de polyptiques, de *pulegiæ*, de pouillés, etc..., des listes de propriétés, de redevances, de services de toute nature. « Ils devinrent, enfin, dit M. Le Prévost, éditeur des pouillés de Lisieux, ils devinrent les inventaires des bénéfices ecclésiastiques séculiers et réguliers de chaque diocèse, fournissant le nom de ces bénéfices, et celui du patron ou collateur qui y présentait ; quelquefois aussi le chiffre du revenu présumé, celui de la taxe à laquelle chacun d'eux était imposé, le nom du saint sous l'invocation duquel l'église était placée, et même, le nombre des communicants, le tout par archidiaconés et doyennés. Quoique ces registres diocésains ne fussent pas toujours confiés à des mains bien habiles ni bien soigneuses, on conçoit facilement tout ce qu'ils peuvent présenter de ressources pour l'étude, soit de la topographie, soit de la hiérarchie ecclésiastique et même féodale du moyen âge, aussi bien que pour l'indication des sources pouvant fournir des matériaux à l'histoire de chaque localité. »

Il n'est pas inutile de rappeler que les pouillés sont fort nombreux

et trop rarement explorés dans nos archives provinciales ; l'administration des domaines, en les utilisant, à partir de 1790, pour le dénombrement et la licitation des biens nationaux, les a préservés, pour la plupart, des auto-da-fé révolutionnaires, destructions que d'ailleurs on a exagérées.

Il y a trente ans, et même moins longtemps, que des historiens trouvaient plus simple d'amplifier des récits historiques puisés de seconde main dans les livres, que de consulter péniblement les archives ; on les déclarait détruites ; on les remplaçait par des doctrines, et les artifices du style couvraient cette nudité. Bientôt, grâce à la féconde impulsion donnée aux recherches, il deviendra impossible d'accréditer des travaux d'histoire composés en l'absence des preuves.

Bien que l'*extrait du pouillé de Grenoble*, et l'*extrait des visites épiscopales*, où M. le major Dufour a puisé son tableau des bénéfices du décanat de Savoie, soient assez courts et d'une date peu reculée, (le premier de 1488, le second, des années 1673, 1678, et 1684, cependant ces documents sont assez complexes pour éclairer des époques antérieures, et suffisants pour mettre en évidence l'intérêt de ces sortes de publications ; car ils exposent l'origine et les mutations des biens, des fondations, ou des fiefs dénombrés.

Ceux-ci sont, au nombre de cinquante-quatre, géographiquement classés du nord au sud ; la publication est étayée d'une table, et éclaircie au moyen d'une carte du décanat, où les localités sont désignées, et sous leur appellation latine, et sous leur nom vulgaire qui, parfois, a été singulièrement éloigné de son origine par la traduction populaire. *Sanctus Sygismundus* est devenu saint Simon ; *Albinum*, Arbin ; *sanctus Georgius*, saint Jeoire ; *Montilliosum*, Monttailleur.

Le tableau des patrons et possesseurs des églises de Savoie nous apprend qu'au milieu du dix-septième siècle, Lemenc relevait de l'abbé d'Ainai, à Lyon ; le Bourget, de Cluny ; la Motte, du chapitre de Belley ; Fréterive, de l'évêché de Maurienne ; et quatorze autres églises ou chapelles, parmi lesquelles Chambéry-le-Vieux, Saint-Sulpice, et Saint-Thibaut-de-Coux, de l'évêque de Grenoble.

Afin de donner une plus juste idée des éléments de ce travail, on glanera çà et là quelques indications.

— Vers la fin du quinzième siècle, la paroisse d'Aix-les-Bains était de soixante et dix feux ; le bourg possédait un hôpital avec une chapelle sous l'invocation de la Vierge ; la maison contenait vingt-huit lits garnis, et recevait les voyageurs. En 1684, cette chapelle

célébrait deux messes par semaine, et avait 500 florins de revenu. Il n'y avait plus alors que cinq lits, et on logeait dans la même chambre les hommes et les femmes. L'église d'Aix, fondée et érigée en prieuré par Hugues, évêque de Grenoble, fut sécularisée et convertie en chapitre par Léon X, en 1513, à la sollicitation de l'ambassadeur de France, beau-frère du marquis d'Aix, qui reçut ainsi le droit de nommer au prieuré et bénéfices d'Aix, qui appartenaient en réalité à l'évêque de Grenoble.

Les visites qui concernent les autres annexes du chapitre d'Aix offrent quantité de renseignements sur leurs fondateurs, sur la situation des divers domaines, la quotité, la nature des redevances, les lieux dits qui bornaient ou désignaient les héritages, le rapport des terres et le genre des cultures, ainsi que les populations des hameaux et villages.

— La cure de Clarafond, petit prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, desservie par deux religieux de cet ordre, dépendant du prieuré de Saint-Jeoire, avait cinquante feux, et rendait à l'évêque six vaisseaux de froment et autant d'avoine, plus quatorze sous et huit deniers par an. Le prieur percevait les dîmes et présentait le curé de Clarafond : la maison contribuait à la subsistance des enfants de chœur de la sainte Chapelle de Chambléry, et était chargée de 100 ducats de pension pour ceux de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne. Les hameaux de Dumet, de Freseney, de Sarlé pour une portion, faisaient alors (en 1489) partie de cette paroisse. On relève aussi le traitement ou casuel du sacristain, qui recevait dix-huit barils de vin, 80 florins d'argent, les annuels, draps, sépultures et obventions. Au prébendier revenaient huit vaisseaux de froment, seize barils de vin et quarante florins d'argent.

Le chapitre était en outre obligé, pendant tout le carême, à la réserve des dimanches et de la semaine sainte, sauf le jeudi saint, de faire une aumône à tous allants et venants. Elle était pour chacun d'une livre de pain, et coûtait 28 vaisseaux de froment.

Le curé de Sonnaz, paroisse de Saint-Donat, recevait 400 florins pour son quart de la dîme, trois journaux de vignes, quatre sesterées de pré et quatre journaux de terre. Les trois autres parts du revenu allaient au seigneur de Sonnaz, qui percevait la moitié des prémices et les enterrements.

— La diversité des servitudes et obligations, le nombre considérable des bénéficiaires, sortes d'actionnaires des exploitations ecclésiastiques ; l'ancienneté, l'incertitude de leurs titres expliquent les fréquentes dissensions, les procès qui s'élevaient journellement,

et qui, vers le milieu du dix-huitième siècle, avaient, pour bon nombre d'établissements, fait passer le plus clair des revenus dans la poche des gens de robe. Ces litiges, en l'absence de droits nettement constitués, s'élevaient souvent sur des prétextes subtils ; et telle fut l'origine d'un procès longtemps débattu, et accordé enfin par une sentence arbitrale, le 10 mars 1684, entre le curé de Voglans et les Jésuites. Ces derniers prétendaient contester au curé la recette des noales, se fondant sur ce qu'ils étaient curés primitivement et que leur adversaire n'était qu'un vicaire perpétuel ; le pasteur opposait que leur droit n'était qu'une inféodation, comme celui du seigneur du Bourget qui le leur avait transmis. Les débats, abrégés dans le procès-verbal de visite, mettent au jour l'histoire de ce petit prieuré, à partir de 1042.

— Saint-Maurice du Bourget, prieuré-paroisse de cent-dix feux, dépendait de Cluny et était aussi ancien que cette abbaye, qui remonte à l'an 910. Cette localité possédait un hôpital, ruiné en 1673, et une maladrerie. A Bassans, en 1493, le sacristain faisait les fonctions de curé, avec l'adjonction d'un vicaire. Chambéry-le-Vieux ne comptait alors que quarante feux autour de sa paroisse. La chapelle de Saint-Pierre, sous le château de Chambéry, en réunissait le double.

— A Chambéry, l'église de Saint-Léger, du patronage et à la présentation des ducs de Savoie, comprenait vingt-cinq chapelles appartenant à autant de patrons différents, investis du droit de présentation. L'hôpital en avait deux autres dont la provision était dévolue aux consuls de la commune. Chambéry défrayait en outre un second hospice.

Sous cette rubrique de Saint-Léger, on retrouve la plupart des fondations chambériennes, qui ont changé de destination : le couvent des frères prêcheurs ; l'église des minimes, de l'ordre de Saint François, *valde sumptuosa* (c'est la cathédrale aujourd'hui) ; l'église Saint-Antoine, devenue la bibliothèque publique ; celle de Saint-Jean-de-Jérusalem ; c'est un café sur la place de Lans. Celle des Clarisses est aujourd'hui l'Hôtel des Princes ; une autre église de Sainte-Claire, sous l'invocation de sainte Marie l'Égyptienne, a été transformée en hôpital militaire ; enfin, la chapelle de la maladrerie Saint-Antoine, dédiée depuis à la Madeleine, avait été donnée, en 1245, à des religieux qui devaient héberger les pauvres, leur fournir douze lits et dire des messes. En 1489, ils ne disaient pas la messe, n'hébergeaient personne, n'avaient point de lits, et avaient ouvert des boutiques dans les maisons de l'hôpital : ces dérogations sont fréquentes. Chaque

corps de métier avait sa confrérie et sa chapelle ; celles-ci étaient des mieux dotées.

— Nous trouvons, à propos de Saint-André-de-Montagnole, qu'autrefois la cathédrale de Grenoble avait deux doyens : l'un avec titre et rang supérieurs ; l'autre était dit doyen de Savoie. On lui substituait un archiprêtre.

— A Epernex, chaque maison donnait à la confrérie du Saint-Esprit, un quart de blé, dont on faisait une aumône générale à la Pentecôte, en y joignant le produit des quêtes que les frères étaient tenus de faire dans l'année. L'exemple d'une taxe générale au profit des indigents n'est pas commun.

— En 1680, les paroissiens de Saint-Albans furent condamnés, par arrêt du sénat de Chambéry, à bâtir une maison curiale. Le prieuré de Thoiry, dont les prébendiers logeaient séparément, faisaient l'aumône de Noël à la Saint-Jean. A chaque homme non marié de la paroisse, il devait une cuillerée de pois, et un quart de livre de pain à tout fidèle né sur la paroisse.

— Saint-Jeoire, qui avait, outre son prieur et son curé, seize religieux augustins, relevait immédiatement du pape ; mais le prieur devait faire hommage à l'évêque, en le baisant sur la bouche, pour les hommes, cens et redevances qu'il tenait et possédait. Fondée par saint Hugues, cette communauté fort riche, bien qu'on n'y comptât que trente feux, fut sécularisée par Clément IX, et unie à la sainte maison de Thonon par l'arbitrage de l'évêque de Genève.

— Au chapitre de l'église des Marches, on voit, qu'en 1248, une avalanche de rochers tombés de la montagne ruina la maison des frères de Saint-Bonaventure, rompit, *disrupit*, cinq paroisses, ainsi qu'une villa et l'église de Saint-André, appartenant au doyenné de Savoie.

— L'église paroissiale de Montmélian unie à celle d'Arbin, qui devait, le jour des Morts et le premier de l'an, à tout venant, une aumône en pain, vin et fèves cuites, constituait avec elle une population de cent-vingt feux. Outre une dizaine de chapelles, Montmélian possédait un hôpital régi par les consuls, une maladrerie et un couvent de frères prêcheurs. L'église, fort ancienne, et située près du château, fut démolie pendant les guerres de 1630.

Les léproseries étaient nombreuses, ainsi que les chapelles particulières, mentionnées avec les noms des fondateurs et des héritiers, renseignements qui éclairent l'origine des familles. Ces pouillés indiquent aussi les inventaires des biens afférents à chaque établissement. Comme, en outre, ils donnent le chiffre des feux sur chaque



paroisse ou chapelle, en 1488 et dans les siècles suivants, on y puise de nombreux documents sur les mouvements de la population.

Comme *appendices*, M. le major Dufour a joint à sa publication une *note des abbayes et autres bénéfices* du patronage du roi, d'après un état dressé en 1719. Les principales de ces abbayes étaient celles d'Hautecombe, d'Ayguebelle, par bulle de Boniface VIII, en 1294; de la sainte Chapelle de Chambéry (bulle de Martin V, en 1419); la maladière de Conflans, le prieuré de Pellionex (bulle d'Innocent IV, en 1250); la prévosté de Montcenis (bulle de Martin V, en 1429); et Saint-Léger-de-Chambéry (bulle de l'évêque de Belley, délégué du concile de Constance, en 1416). Le roi nommait, par indult, à neuf abbayes; il nommait aussi à l'archevêché de Tarentaise, ainsi qu'aux évêchés de Genève, de Maurienne, d'Aoste et de Nice.

Ces citations feront connaître à quelques-uns de nos correspondants l'intérêt et la diversité qui recommandent, entre les documents inédits de nos archives, les pouillés des diocèses et des grandes abbayes. Aussi utiles à l'histoire civile qu'indispensables pour approfondir celle des établissements religieux, ils renferment aussi des indications dignes d'exciter l'attention au point de vue des coutumes, des usages si variables, et des mœurs. Les familles y peuvent recueillir des titres d'ancienneté, et les administrations publiques des renseignements qui ne se rencontrent pas ailleurs sur l'origine, la délimitation et les transmissions de la propriété.

On ne peut donc qu'applaudir à la pensée qui a mis en lumière le *pouillé du décanat de Savoie*, ainsi qu'au zèle de la Société qui publie ces *Mémoires*.

Les efforts qu'elle a faits, la rapidité des progrès que chaque livraison constate, m'enhardissent à appeler la bienveillance du Comité sur la publication de la Société savoisiennne. Son Excellence saisirait sans doute avec empressement une juste occasion, non-seulement d'encourager, mais de rémunérer déjà ces érudits, nos voisins encore, au moment où j'écris ces lignes, et qui seront nos compatriotes, quand le Comité des travaux historiques, à qui j'ai l'honneur de soumettre ces conclusions, sera appelé à prononcer.

FRANCIS WEY,  
Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES,  
ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE. Tome II,  
Année 1858.

Trois articles seulement, dans les travaux que la Société dont nous venons de transcrire le titre a publiés en 1858, relèvent de la section d'histoire et de philologie. Cette Société n'était encore alors qu'à sa seconde année d'existence. Tous les commencements ont leurs difficultés. Il s'agit de ne pas s'en effrayer. Rien ne serait plus efficace, en pareil cas, que la coopération des hommes exercés aux travaux de l'esprit que toute Académie ou Société provinciale compte dans son sein. Une fois l'élan donné, d'autres travaux arrivent, la vie se manifeste, l'avenir est assuré. Dans la première des livraisons que nous avons sous les yeux, on lit quelques observations de M. Rimaud au sujet de dénominations vicieuses données récemment à un très-grand nombre de rues de Saint-Étienne. C'est là, on le voit, un travail d'un intérêt essentiellement local. La livraison suivante contient cinq petites pièces de poésie d'un vrai mérite. Deux d'entre elles, le *Chant du Grillon* et le *Chant de la Fileuse* sont particulièrement dignes d'éloges, pleines de charme, et révèlent une heureuse facilité. L'auteur, M. A. Barban, vit au milieu d'une population forte, énergique, laborieuse, qui peut lui fournir de belles inspirations. Qu'il observe avec soin et approfondisse un peu plus : le succès ne lui manquera pas ; mais surtout qu'il chante et raconte ce qu'il peut voir et étudier.

Enfin, un catalogue raisonné des ouvrages imprimés, manuscrits, chartes, titres et plans, pouvant servir à l'histoire du Forez, est publié par M. de La Tour-Varan. Ce catalogue, nous l'espérons bien, donnera lieu à des travaux originaux dont la Société et ses publications profiteront un jour. La ville de Saint-Étienne a, presque à ses portes, dans l'Académie de Lyon, un excellent exemple. Qu'elle le suive. Nous serons heureux de le constater.

PIERRE CLÉMENT,  
Membre du Comité.

## COMMUNICATIONS DIVERSES.

### RAPPORT SUR LA PRISE DE POSSESSION D'UN MOULIN, DATÉE DE 1597.

M. Merlet, correspondant du Comité, a communiqué un acte notarié de l'an 1597 contenant la *prise de possession* d'un moulin à eau, situé dans le comté de Dunois (1). Ce comté avait sa coutume locale rédigée et publiée avec celle de Blois en 1523 (2); mais les dispositions de la coutume, ainsi que je l'ai vérifié, ne contiennent rien sur les prises de possession. L'acte ou le procès-verbal de 1597 atteste un de ces usages locaux qui se pratiquent et se continuent en dehors des lois ou des coutumes écrites. Cependant, il convient de distinguer entre les diverses circonstances énoncées dans l'acte : toutes ne peuvent avoir le caractère symbolique d'une prise de possession, et le notaire a tout indiqué par son procès-verbal sans bien se rendre compte de ce qu'il faisait.

Messire Gilles Voré, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de la chambre, avait acheté d'un sieur Fontaine, les droits de jouissance que celui-ci pouvait avoir sur le moulin à eau de Cesson; il s'est transporté sur le lieu de l'acquisition sans être accompagné du propriétaire vendeur.

Voici maintenant ce que constate le notaire :

« Messire Gilles de Voré estant devant le moulin du lieu de la Cesson et à cheval, s'est mis à pié tout gracieusement demandant le meunier et a dict à la femme qu'il vienne, s'il est près de ce lieu, pour voir prendre *possession et saisine* du dit moulin... et se promenant, il entre en la maison, ayant *une verge en sa main*; il s'est fait apporter de l'eau en une chopine, et là a éteint le feu en la cheminée et a commandé à son serviteur de le rallumer, ce qu'il a fait; et il a fait arrêter le moulin qui moulait, et depuis, fait racheminer à moudre. En signe (en suite?) de quoi, il nous a dit qu'il se mettait en *possession et saisine* dudit moulin, pour le temps qu'il est porté par sa lettre de délai et transport à lui fait.—Et a requis et demandé acte de la possession et saisine, et de tout ledit mystère par lui fait en signe de cette saisine; auquel je lui octroye les présentes pour lui servir et valoir en tout temps et lieu que de raison. »

(1) Paroisse de Bourçay.

(2) Cout. de Richebourg, t. III.

(Fait en présence de trois témoins et signé du notaire, 13 mai 1597.)

Pour réduire cette prise de possession à ses véritables termes, il ne faut, je pense, attribuer aucune signification symbolique à la circonstance du cheval. Nous n'avons là aucune trace de la prise de possession par *chevauchée*, mentionnée dans les anciens récits ou diplômes (1). Messire de Voré est arrivé à cheval. Il s'est mis à pied *tout gracieusement* (dit le notaire) devant le moulin, qui était le seul objet d'acquisition, et le *mystère*, expression digne de remarque, ne commence que dans l'intérieur. — Le notaire croit devoir constater que Messire de Voré entre dans la maison *ayant une verge à la main*. Pourrait-on vraiment en conclure qu'il s'agit ici d'une prise de possession *per baculum, per fustem*, ou d'une *tenure par la verge*, comme disent les anciennes lois françaises dans les institutes de Littleton (2)? A la fin du seizième siècle, après la rédaction des coutumes, nous sommes trop loin de l'époque du *droit symbolique* pour qu'une telle supposition soit admissible. La circonstance *de la verge*, constatée par le notaire, doit donc tout simplement se rapporter à celle du cheval; le maître, en descendant de cheval, a gardé sa verge de voyage à la main; c'est un peu vulgaire, mais c'est à ce point qu'il faut réduire cette partie du symbole.

Restent deux faits qui sont vraiment caractéristiques de la prise de possession : Le maître, pour prendre saisine, éteint le feu de la cheminée, et le rallume; il ordonne d'arrêter le moulin, et le moulin est arrêté; il ordonne de remettre le moulin en mouvement, et la roue marche : voilà des signes positifs de l'intention de prendre possession définitive, en qualité de maître.

C'est à cela qu'il faut réduire le *mystère* de la saisine; et ce mode de prise de possession ou de tradition réelle était usité dans plusieurs coutumes. Quant aux autres circonstances, il faut les laisser, je crois, à la charge du notaire de campagne.

Comme il y a preuve, toutefois, par le procès-verbal de 1597, d'un usage de prise de possession symbolique non mentionnée dans la coutume de Dunois, je pense qu'il y a lieu d'insérer dans la Revue l'acte du 13 mai 1597, en l'accompagnant des réserves soumises au Comité.

F. LAFERRIÈRE,  
Membre du Comité.

(1) D. Bouquet, IV-496. Flodoard, hist. Remens., 1-IV.

(2) Institutes de Littleton, chapitre spécial sur la *tenure par la verge*, en matière féodale.

*Prise de possession du moulin de la Cesson, paroisse de Boursay  
(Loir-et-Cher), 1597.*

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Michel Bigot, licencié ès-loix, sieur de Chambonneau, maistre des requestes ordinaire de la royne doyrière de France, conseiller de Madame, bally de Dunoys, salut : savoir faisons que, par devant Julien Hamard, notaire et tabellion juré et estably en la branche de Boursay soubz le seel du conté de Dunoys, fut présent en sa personne noble homme messire Gilles de Voré, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme de sa chambre, seigneur dudict lieu de Voré et de l'Espicière, et y demeurant en la paroisse d'Ouigny-an-Dunoys ; lequel, ostant devant le moulin du lieu de la Cesson et à cheval, s'est mis à pié tout gracieusement, demandant le meusnier, et a dict à la femme : « qu'il vienne s'il est près de ce lieu pour voir prendre possession et saisine dudict moulin, pour le temps et espace à moy par acquest, délaist ou transport fait par Pierre Fontaine, marchant, demeurant en la ville de Bloys, lequel m'a délaissé pour le temps qu'il en doit jouir par sentence donnée à Bloys. » Et se promenant, entre en la maison, *ayant une verge en sa main*, s'est fait apporter de l'eau en une chopine, et là a estaint le feu en la cheminée et commandé à son serviteur de le ralumer, ce qu'il a fait ; et fait arrester le moulin qui mouloit et depuis fait racheminer à moudre. En signe de quoy, il nous a dict que il se mettoit en possession et saisine dudict moulin pour le temps qu'il est porté par ses lettres de délai et transport à luy fait. Lequel seigneur nous a requis et demandé acte de ladicte possession et saisine et de tout ledict mistère par lui fait en signe de icelle saisine ; auquel je luy octroye les présentes pour luy servir et valoir en temps et lieu que de raison. Fait és présences de Michel Clergeau, tailleur de habitz, demeurant au bourg de Boursay, et de Mathurin Gourdon, lacquais dudict seigneur, demeurant au lieu de l'Espicière, paroisse d'Ouigny, et de Charles Barbreau, laboureur, demeurant aux Hais, paroisse de la Fontenelle, tesmoins ; lesquels tesmoins ont dict ne savoir signer, de ce deuement enquis, sommés et interpellés, suivant l'ordonnance royale. Et est signé avec nous, au bref des présentes, Gilles de Voré, le mardy treiziesme jour du mois de may l'an mil cinq cens quatre vintz dix sept, avant midy, au lieu de la Cesson, paroisse de Boursay.

Signé HAMARD.

---

RAPPORT SUR UNE CHARTE RELATIVE AU PAYS DE BROC, communiquée  
par M. l'abbé Tisserand, correspondant du Comité.

D'après la lettre d'envoi de la charte relative au pays de Broc, situé à l'extrémité de la frontière du Var et sur les confins du comté de Nice, on pouvait espérer la communication d'un titre important pour l'histoire des municipalités rurales. Le correspondant annonce l'acte authentique *de toutes les libertés et franchises* accordées à cette commune, depuis Raymond Bérenger jusqu'à Louis II d'Anjou. L'attente, sans être tout à fait trompée, n'est pas cependant satisfaite à la lecture d'une charte latine du 23 décembre 1402, par laquelle la comtesse Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, confirme textuellement les statuts, franchises, libertés, immunités et grâces précédemment établies dans une autre charte de l'an 1391, qui est transcrite et approuvée. Les franchises et libertés concédées par la première et confirmées par la seconde charte consistent purement et simplement dans le droit, pour les habitants du bourg de Broc, d'avoir une boucherie, des fours et moulins, le flottage sur le Var, le droit de pêche, le droit de tenir foire et marché ; la charte y ajoute, en accroissement des communaux, les biens confisqués sur la famille des Duras, qui avaient longtemps travaillé le pays par les discordes civiles. On se trouve donc en présence d'un acte qui, sauf cette circonstance relative aux anciennes luttes des habitants, ne contient que des concessions faites à un grand nombre de communautés de campagne. Cette charte ne contient aucun renseignement sur l'organisation intérieure de la communauté du Broc ; elle ne paraît point déroger aux statuts de Raymond Bérenger de l'an 1235, publiés de nos jours, et qui embrassaient dans leurs dispositions le comté de Provence et les terres adjacentes. Dans ces statuts arrêtés entre le comte et les seigneurs du pays, on affranchissait déjà les habitants des campagnes de plusieurs droits féodaux ; mais les seigneurs, chose très-remarquable, stipulaient des garanties contre les *libertés municipales* ou *consulaires* que l'on aurait pu être tenté d'accorder dans l'avenir aux habitants des bourgs et villages. Une disposition principale, *de consularibus*, portant (1) : « Nous statuons que ni le « seigneur comte, ni les barons, ni les chevaliers n'accorderont le « *consulat* ou quelque chose pouvant tenir lieu du consulat aux vil-  
« lageois ni à aucune communauté, *aliquibus rusticis vel alicui uni-*

(1) Texte dans l'Appendice à l'essai sur l'histoire du droit français au moyen âge, par Ch. Giraud, de l'Institut, tome II, p. 11.

« *versitati*. » C'était une assurance que le comte de Provence et les seigneurs s'étaient donnée mutuellement contre les franchises municipales des campagnes. Mais cette interdiction, stipulée par convention réciproque en 1235, n'a-t-elle subi en Provence aucune dérogation ? Les habitants du pays de Broc, pays de montagne, ont toujours été fidèles à la cause des comtes de Provence contre la faction des Duras, qui ont travaillé si ardemment à séparer Nice de la mère patrie. Il serait intéressant pour l'histoire des communes rurales de savoir si, à raison des services rendus par les habitants de Broc et de leur fidélité inébranlable au comte de Provence pour empêcher la séparation du comté de Nice, il y aurait eu en leur faveur un autre avantage que la concession de foires et marchés, de fours et de moulins et de biens communaux provenant de la confiscation exercée contre la maison de Duras ; et si enfin une concession de *commune*, une organisation de franchises municipales aurait récompensé le zèle patriotique des habitants, en faisant exception à l'interdit de 1235. Le comté de Nice se donna au duc de Savoie, en l'année 1328 ; mais les comtes de Provence ne cessèrent pas de maintenir, dans les actes, leurs droits sur Nice. Une transaction passée entre la comtesse de Provence, mère tutrice de Louis III, et Amé, duc de Savoie, en 1429, porte expressément : « *Comitatus Ni-*  
« *censis*, ab antiquo, ut notorium est, de comitatu provincie extitit  
« et existit (1). » La déclaration mérite peut-être d'être remarquée aujourd'hui que Nice a fait enfin retour à la France. La durée de l'ancienne lutte, le prix qui s'y attachait, le désir d'entretenir et de récompenser la fidélité courageuse des habitants de la frontière, auraient pu inspirer aux comtes de Provence la pensée d'une concession de franchises vraiment municipales au pays de Broc. Les actes de 1391 et de 1402 ne doivent pas être les premières ou les dernières concessions faites à ce pays fidèle ; et si l'honorable correspondant, en continuant ses recherches, pouvait découvrir une charte de commune ou d'organisation municipale et consulaire, il ajouterait, pour l'histoire locale et pour l'histoire encore obscure des communautés de campagne, un grand intérêt aux communications dont je viens de rendre compte.

F. LAFFERRIÈRE,

Membre du Comité.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES, TOMES X, XI et XII.

Pour me conformer au désir de la section, j'ai examiné les travaux archéologiques contenus dans les volumes X, XI et XII des Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. Ces trois volumes portent les dates des années 1856, 1858 et 1860. C'est donc tous les deux ans que la Société fait paraître un volume nouveau. Les Mémoires sur l'histoire proprement dite et sur la géographie historique sont assez nombreux; l'examen a dû en être présenté dans une autre section du Comité. La part de l'archéologie est moins considérable; nous allons indiquer sommairement quels sont les éléments dont elle se compose.

Dans un travail historique sur l'ancien établissement des Trinitaires de Corbiach, M. Alart a rapporté le texte, en langue du pays, de l'acte par lequel maître Laurent Gallart, sculpteur, s'engagea, le 8 août 1548, envers noble seigneur Don Johan Garau de Cruylles, seigneur de Mosset, à construire dans l'église de Corbiach une chapelle, un autel avec un Calvaire au retable, et un tombeau surmonté d'une statue en armure, agenouillée, les mains jointes. Des anges et des hommes sauvages devaient aussi entrer dans la composition du tombeau. Ce monument, qui fut payé la somme de cent livres en monnaie courante, a été détruit; mais le nom de l'artiste qui en était l'auteur n'en mérite pas moins une place parmi ceux des sculpteurs du seizième siècle (t. X).

La description du donjon de la citadelle de Perpignan par M. Joseph Sirven (même volume), quelque courte qu'elle soit, nous fait connaître un monument à peu près ignoré, et dont le génie militaire ne permet pas facilement l'accès aux curieux. En lisant les détails donnés par M. Sirven, j'ai regretté, plus encore que je ne l'avais fait il y a cinq ans, de n'avoir pu pénétrer dans cette antique forteresse. Le temps me manquait pour courir par la ville afin de solliciter l'autorisation nécessaire. Ce fut le roi Jacques I<sup>er</sup> qui fit construire, en 1277, le donjon de Perpignan, qu'on appelle encore aujourd'hui *le Château des rois de Majorque*. L'édifice est flanqué de huit tours



carrées. Il renferme une vaste salle d'armes, une chapelle à double étage, comme la plupart des chapelles royales de cette époque, et les restes de deux portiques qui conduisaient, l'un aux appartements du roi, l'autre à ceux de la reine. Philippe le Hardi mourut en 1286 au château de Perpignan; l'aîné des fils de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, y fut enfermé après le supplice de son père; l'antipape Pierre de Luna (Benoit XIII) fit dans la chapelle haute l'ouverture d'un concile.

Le même membre résidant de la Société a publié dans les tomes X, XI et XII, une notice sur la fondation de l'hôpital Saint-Jean, de l'hospice de la Miséricorde et du dépôt de charité de Perpignan, et les éphémérides des deux premiers de ces établissements de 1116 à 1850. On trouve dans ce consciencieux travail des renseignements curieux sur l'origine de ces maisons hospitalières et sur l'ancien monastère des Cordeliers, dont les bâtiments gothiques ont peu à peu fait place aux constructions nouvelles de l'hôpital militaire. Les archives de l'hôpital Saint-Jean possèdent le monument écrit le plus ancien où il soit question du pont qui existe encore sur la Têt, à Perpignan. C'est le titre d'un legs fait pour l'œuvre du pont de pierre, en 1195, par un particulier nommé Ramon Guiraudi.

L'ancienne cathédrale d'Elne a pour patronne sainte Eulalie, vierge et martyre. Plusieurs saintes ont porté le même nom. Il paraissait difficile de déterminer quelle était celle sous l'invocation de laquelle le diocèse d'Elne avait voulu placer sa principale église. M. Alart (t. XI) établit, avec le secours des monuments épigraphiques, des anciennes chartes encore conservées, de la sigillographie et des traditions locales, que, dès le commencement du neuvième siècle, la cathédrale d'Elne avait pour patronne sainte Eulalie, martyre de Mérida, et qu'on associait au culte de cette sainte celui de sainte Julie, sa sœur ou sa compagne. M. Alart cite dans son Mémoire un singulier exemple des profanations auxquelles les gens de guerre ne craignaient pas de se livrer, même en pays chrétien, à une époque où nous devrions croire que les idées religieuses étaient encore dans toute leur force. Lorsque l'armée du roi Philippe le Hardi s'empara d'Elne, en 1285, les églises furent livrées au pillage, les croix et les images des saints brisées, les châsses violées. Tout fut jeté à perdition, dit la chronique. « Je me trouvais, raconte Guillaume Serra, clerc de « Narbonne, à Elne, dans l'église de la bienheureuse vierge Eulalie, « quand cette cité fut saccagée par l'armée de notre très-illustre « seigneur le roi de France, et je vis briser et détruire une châsse « ou caisse en bois recouverte d'argent et dorée à la partie supérieure,

« avec les images qu'il y avait au côté droit de l'autel. Cette châsse, « qui renfermait les os du corps de ladite sainte, fut rompue en ma « présence par des Français de l'armée du roi, et ils en jetèrent les « débris devant l'autel. Je m'approchai alors et je ramassai dévotement deux os de chacun des bras de la sainte. » Le clerc narbonnais restitua l'année suivante ces reliques à un curé du diocèse d'Elne. Les profanations des soldats de Philippe le Hardi rappellent celles que les Croisés avaient commises dans les églises de Constantinople. Dans leurs plus mauvais jours, les soldats du dix-neuvième siècle ne se montreraient pas plus irrévérencieux.

L'ancien monastère de Corbiach a été, comme nous l'avons dit, de la part de M. Alart l'objet d'une étude intéressante insérée dans le tome X des Mémoires. Ce laborieux archéologue poursuit, dans le onzième volume, le cours de ses recherches sur les monastères du Roussillon. Il nous donne cette fois un travail complet sur l'abbaye de Sainte-Marie de Jau ou de Clariana, de l'ordre de Cîteaux, fondée vers 1098, et dont le dernier abbé, Arnaud de Laporte, devint évêque de Carcassonne en 1802, après le concordat. On ne trouve plus aujourd'hui sur l'emplacement de l'abbaye que des monceaux de pierres qui ont croulé les unes sur les autres. M. Alart pense que des fouilles pratiquées dans ces décombres pourraient amener la découverte de quelques monuments précieux pour l'archéologie. Avant de quitter M. Alart, nous avons encore à signaler à l'attention de la Commission chargée de dresser la carte de la Gaule ses deux études sur l'état du Roussillon pendant la période gallo-romaine et sur le parcours de la voie qui traversait le pays (t. XII).

M. Bouis a entrepris la topographie de la vallée de la Têt. Chemin faisant, il indique les monuments les plus remarquables du pays, notamment la mystérieuse chapelle de Planès, dont l'origine a donné lieu à tant de controverses; l'église romane de Marcevol, où la tradition populaire place la sépulture de la mère du pape saint Lin, le successeur immédiat de saint Pierre; l'abbaye de saint Michel de Cuxa, célèbre par la retraite et la mort de l'ancien doge de Venise, saint Pierre Urseolo (t. XI).

Les membres de l'ancien Comité des arts et monuments n'ont pas oublié sans doute les importantes communications de M. Jaubert de Passa, correspondant de l'Institut. Le bulletin du Comité en a publié plus d'une fois des extraits pleins d'intérêt. M. Mattes, inspecteur de l'enseignement primaire, a dignement consacré quelques pages à la mémoire de cet homme de bien et de science, mort en 1856. A côté des faits les plus honorables pour le caractère de M. Jaubert de

Passa, nous y trouvons indiquée la série des ouvrages qu'il a publiés et qui témoignent de son infatigable application aux travaux d'utilité publique et d'érudition (t. XI).

J'avais mis en réserve, pour les étudier en dernier lieu avec une attention toute spéciale, les excellents Mémoires de M. Louis de Bonnefoy sur l'épigraphie roussillonnaise, qui occupent une place considérable dans chacun des trois volumes dont l'examen m'a été confié. C'est, je le pense, le travail le plus important de ce genre qui ait été mis en lumière dans les publications des Sociétés savantes. Les recherches de M. de Bonnefoy ont obtenu un plein succès. Les deux arrondissements de Perpignan et de Céret lui ont fourni 234 inscriptions, savoir : neuf appartenant à l'antiquité, dont M. Léon Renier a reconnu le mérite, sept du onzième siècle, douze du douzième, soixante et une du treizième, soixante-douze du quatorzième, trente-neuf du quinzième, vingt-trois du seizième, six du dix-septième et cinq du dix-huitième. Dans cette riche moisson, le contingent de la seule ville de Perpignan est de soixante monuments; la vieille cathédrale d'Elne et son admirable cloître en ont produit trente-trois. Les textes sont édités avec une correction irréprochable, et les abréviations traduites avec une sagacité qui ne s'égare jamais dans le domaine des conjectures. Des commentaires historiques et philologiques font ressortir l'intérêt particulier de la plupart des monuments. Des fac-simile lithographiés en représentent quelques uns des plus curieux. Nous signalerons au Comité, en raison de l'extrême rareté des monuments de cette espèce dans notre pays, l'histoire et l'explication du précieux coffret byzantin contenant une main de saint Jean-Baptiste, qu'un inconnu apporta à Perpignan dans les premières années du quatorzième siècle, et qu'on y conserve encore. Ce reliquaire est enrichi d'inscriptions grecques et de peintures. Toute l'histoire du Roussillon se retrouve dans les inscriptions recueillies par M. de Bonnefoy : événements politiques, changements de dynasties, fondations religieuses, construction des édifices les plus célèbres de la province, dates de peintures et de sculptures, corporations administratives ou industrielles, usages funéraires, etc. L'emploi de la langue catalane, autrefois la langue vulgaire du pays, apparaît sur les marbres épigraphiques dès l'année 1335. C'est en 1449 qu'on rencontre pour la première fois l'alphabet romain gravé à côté de l'alphabet gothique. On trouve, sur un grand nombre de cloches des quatorzième et quinzième siècles, cette même légende qui a été signalée sur des cloches du centre de la France : *Mentem sanctam spontaneam, honorem Deo et patrie liberationem*. La plupart

des inscriptions sépulcrales ne se contentent pas de réclamer des prières pour le défunt, elles adressent au passant un avertissement moral en vers rimés sur la brièveté de la vie. Voici quelques-unes de ces formules en usage au treizième siècle :

Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis ?  
Tali namque domo clauditur omnis homo.

Sæpe recorderis, bone frater, quod morieris ;  
Cum te res pulcra blanditur, cerne sepulera.

Quod sum vos eritis, quippe quod estis eram.

Mundo ne credas, quia nescis quando rocedas.

Fac bene dum vivis, post mortem vivere si vis.

Dans sa séance du 14 mai 1856, la Société des Pyrénées-Orientales a engagé M. de Bonnefoy à répondre en son nom à la circulaire ministérielle qui réclamait le concours de toutes les Sociétés savantes de l'Empire pour la collection des monuments épigraphiques. M. de Bonnefoy était allé au-devant des désirs du Comité en réunissant les monuments qu'il a déjà publiés ; il lui resterait peu de chose à faire pour compléter son travail, et nous ne pourrions lui demander mieux que de continuer son œuvre comme il l'a si bien commencée.

F. DE GUILHERMY,  
Membre du Comité.

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER,  
premier et deuxième volumes, années 1854, 1855 et 1856.

Les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* renferment un travail de M. Jules Renouvier qui est certainement le plus complet et le plus savant qui ait été écrit sur les *types et les manières des maîtres graveurs*. Un examen détaillé de cet ouvrage sortirait tout à fait des limites ordinaires données aux comptes rendus des travaux des Sociétés savantes par les membres du Comité, et dans lesquels on se propose de signaler l'imperfection ou le mérite des études spéciales qui sont l'objet des publications des Sociétés départementales, plutôt que de faire connaître celles-ci au moyen d'analyses étendues. Nous avons donc dû renoncer à présenter ici une étude critique où il faudrait suivre pas à pas M. Renouvier dans ses assertions et ses appréciations. Un rapport de M. René Taillandier, inséré dans un des numéros précédents de *la Revue des Sociétés savantes*, a déjà appelé l'attention des lecteurs de *la Revue* sur l'importance exceptionnelle de cette publication, la plus remarquable peut-être qui ait paru depuis dix ans dans les Mémoires des Académies départementales ; nous ne répéterons pas ce qui a été dit et mieux dit que nous ne pourrions le faire. Nous nous contenterons de présenter quelques observations à l'appui de l'opinion exprimée par l'honorable membre de la Faculté des lettres de Montpellier.

Il existe, comme chacun sait, un grand nombre d'ouvrages sur les maîtres graveurs ; mais les uns, sèche nomenclature, semblent n'avoir été écrits qu'en vue de satisfaire la curiosité ou d'aider le collectionneur ; le détail y tombe parfois dans la puérilité, la critique et le goût y manquent trop souvent ; les seules appréciations que l'auteur se permette d'exprimer semblent inspirées par le marteau du commissaire-priseur. Le degré de rareté d'une pièce, le prix qu'elle atteint aux enchères dans tel ou tel étal, sont les points sur lesquels on arrête l'attention du lecteur et la partie savante de l'ouvrage. Tel n'est pas le livre de M. Renouvier ; il n'appartient pas non plus à la catégorie de ces livres estimables, mais un peu vagues, qui, s'en tenant aux généralités de l'histoire de la marche de l'art, négligent à ce point le détail que, tout en admirant l'esprit synthétique qui en a inspiré les vues et les connaissances bibliographiques dont ils sont le fruit, on peut douter quelquefois que l'auteur ait commencé par étudier l'œuvre des artistes qu'il juge avec une condescendance

trop visible pour l'opinion la plus accréditée sur leur compte. Nous devons rendre à M. Renouvier la justice de reconnaître que, s'il se trompe parfois, il a du moins toujours cherché à éclairer son opinion par une étude consciencieuse. Aussi son travail est remarquable tout à la fois par le détail et par l'ensemble. Avant de répartir les graveurs dans les groupes et dans les écoles, on voit qu'il a passé en revue les productions de chacun d'eux, et que c'est d'après leurs ouvrages, en les examinant, en les méditant, en les comparant, qu'il est arrivé à formuler un jugement le plus souvent inattaquable. Une classification judicieuse dans un ensemble aussi vaste implique le courage et la patience de recherches immenses. M. Renouvier s'y est livré avec une passion pour l'art qu'aurait fortifiée au besoin toute la curiosité passionnée de son érudition. Mais ce qui donne à son œuvre un caractère que n'ont point ordinairement les ouvrages spéciaux, ce sont les connaissances de l'auteur en littérature, en philosophie, en histoire. L'étude minutieuse qui suit à la loupe le procédé de l'outil, note la manière du graveur, détermine le type auquel elle se rattache, se trouve unie à la hauteur de vues qui saisit toujours le rapport de l'homme avec l'art, expression aussi exacte et plus vive peut-être par le crayon, le pinceau ou le burin, que l'est la plume de l'écrivain, des mœurs et des passions de chaque époque et de chaque pays. Ce double mérite a fait lire le travail de M. Renouvier avec autant de plaisir par les personnes étrangères à l'art de la gravure que de profit par les amateurs et les artistes ; et il ne s'est pas trouvé moins bien placé dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* qu'il l'aurait été dans les *Mémoires de la Société d'archéologie* de la même ville, étant du petit nombre de ceux qui ont le privilège de se faire des lecteurs partout où ils rencontrent des hommes sérieux et instruits. La seule restriction que nous pourrions faire à nos éloges est relative au style. Sans doute le mot y est toujours vif, pittoresque, spirituel ; l'auteur va à l'expression de sa pensée par le chemin le plus court : mais peut-être est-ce là précisément ce que nous aurions à lui reprocher. Il semble que c'est surtout quand on traite une question d'art, quand on veut faire partager au lecteur son admiration pour ce qui est pur, élevé, et sa réprobation pour ce qui manque de justesse, de vérité, de celle correction qui est comme l'harmonie du beau ; peut-être est-ce en pareille matière principalement que l'écrivain est tenu de joindre au précepte qu'il adresse à l'artiste l'exemple que peut lui fournir l'art même qu'il pratique. Autrement, il paraîtrait en opposition avec ses propres doctrines, et le dessinateur dans l'œuvre duquel il aurait

signalé une ligne malheureuse, une expression forcée, le manque de goût et de mesure, serait en droit de lui reprocher à son tour tel terme trivial, telle tournure risquée, telle phrase rendue inintelligible par l'emploi d'une expression vieillie ou du néologisme. La grammaire et le génie de la langue, pas plus que les principes des arts du dessin, ne sauraient être sacrifiés au pittoresque et à l'effet de la pensée.

M. Renouvier, qui était une intelligence des plus vives, sentait si bien le prix du temps qu'il aurait cru le prodiguer en l'employant à limer une phrase, à lui donner, aux dépens quelquefois de sa précision énergique, plus de clarté grammaticale. Nous croyons que sur ce point il se trompait, et que ses ouvrages, le dernier surtout (1), auraient gagné, s'il eût montré moins de dédain pour le soin minutieux de la forme et pour une manière de dire qui, bien qu'étant la manière de dire de tout le monde, n'en est pas moins la bonne. Au surplus, ce que nous pourrions critiquer n'est rien auprès de ce que nous devrions louer, même à ne parler que de l'écrivain ; car, à côté de ces négligences presque volontaires auxquelles un esprit médiocre aurait pu remédier, se trouvent des qualités d'imagination et de sentiment assurément fort rares. Dans les pages qu'il a écrites sur les *types et manières des maîtres graveurs*, comme dans celles qu'il a consacrées aux maîtres de pierre de Montpellier, brille toujours la même sagacité ingénieuse jointe à l'érudition la plus variée, et c'est surtout quand on vient de les lire qu'on sent bien l'étendue de la perte qu'a faite récemment l'Académie de Montpellier. M. Renouvier est mort au mois de juillet dernier, dans la force de l'âge, au moment où il se disposait à faire sur la gravure française une publication analogue à celle qu'il avait donnée cette année sur la gravure aux Pays-Bas. Ce travail, comme le précédent, aurait été extrait en grande partie des *types et manières des maîtres graveurs*. Il est regrettable sans doute que ce douloureux événement condamne à l'imperfection cette riche et savante étude ; mais telle qu'elle est, malgré des lacunes et des erreurs presque inévitables dans un travail de cette étendue, elle n'en restera pas moins une source de précieux renseignements, de rapprochements féconds, d'aperçus neufs et vrais, à laquelle on recourra toujours avec fruit.

DAUBAN,  
Membre du Comité.

(1) *Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne jusqu'à la fin du quinzième siècle*, par Jules Renouvier. — Bruxelles, 1860.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DE CASTRES (Tarn). 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années,  
2 vol. in-8°. Castres, 1858 et 1860.

Le recueil que publie la Société scientifique de Castres n'est pas un ensemble de Mémoires ou de dissertations originales. C'est un procès-verbal analytique des lectures faites dans le sein de la réunion et le compte rendu des travaux divers qu'a pu entreprendre ou encourager la Société.

Les deux volumes que nous avons sous les yeux comprennent les procès-verbaux des séances de la Compagnie durant deux années, depuis la séance du 26 novembre 1858 jusqu'à la réunion générale du 24 janvier 1860. Une partie des lectures faites par les membres de l'Association sont des rapports sur les travaux de quelques sçavants étrangers ou d'autres Sociétés littéraires avec lesquelles la Société du Tarn est en échange de publications, et par suite ne peut être l'objet d'un nouveau rapport. Parmi les travaux plus personnellement propres aux associés, nous n'avons pas remarqué des rédactions très-étendues, mais un nombre assez considérable de notices et de communications utiles et précises qui annoncent qu'aucun fait archéologique, aucune découverte, si peu importante qu'elle soit, ne vient à la connaissance de l'un de ses membres sans qu'il en informe la réunion. C'est une preuve du zèle intelligent qui anime la Société de Castres, et on ne peut que lui en adresser des félicitations.

Ainsi M. Valette (1) a signalé l'existence, dans la sacristie de l'église de Salles, petite ville située entre Cordes et Monestiés, d'une belle tête de Christ sculptée sur pierre au quinzième siècle, paraissant provenir du château de Combefa, propriété des archevêques d'Albi; au village du Mas-Cabardés, près de l'Aude, existe un morceau plus considérable qui paraît être du seizième siècle, et qui représente l'enfance et la mort de Jésus-Christ (2). Une colonne hexagonale supporte ce petit monument adossé aux murs intérieurs de l'église, et considéré comme un *ex-voto* de la corporation des tisserands, origine rappelée par la navette sculptée au milieu de l'écusson qui décore le piédestal.

M. Canet appelle l'attention des antiquaires (3) sur un beau ma-

(1) 2<sup>e</sup> année, p. 29.

(2) 2<sup>e</sup> année, p. 102.

(3) 2<sup>e</sup> année, p. 112.



nuscrit de la bibliothèque de Castres renfermant une partie de la traduction de saint-Jérôme des livres de l'Ancien Testament, qui paraîtrait, d'après les renseignements donnés par M. Canet, avoir été exécuté au quinzième siècle, et dans lequel se trouvent de riches et nombreuses enluminures. Le même membre a fait connaître (1) la découverte de l'inscription funéraire de Poncia, abbe se de Vielmur, *Vetus-Murus*, au diocèse de Castres, morte en 1238, épitaphe connue des auteurs du *Gallia Christiana*, mais perdue depuis longtemps dans les réparations de l'église abbatiale de Vielmur, dont tous les livres et cartulaires ont été malheureusement brûlés de nos jours.

On doit souhaiter de voir rétablir cette épitaphe dans l'intérieur de l'église de Vielmur. Si elle reste dans la ville de Castres, où un louable désir de conservation l'a fait transporter, il est à désirer qu'on la dépose à la mairie de la ville, qui a reçu déjà, par les soins de M. Combes (2), différents fragments de pièces sculptées et chargées d'inscriptions provenant de l'ancien Pont-Neuf de la ville, démoli en 1849. Pour les localités non pourvues de musées, les mairies sont, en général, les lieux où les objets dignes de conservation peuvent être le plus convenablement déposés, quand on ne peut les rétablir dans les édifices mêmes d'où ils proviennent.

M. Canet a décrit quelques sceaux dont les empreintes ou les originaux ont été communiqués par MM. Tailhades et Terrisse (3). L'un de ces sceaux est certainement le sceau de l'abbesse de Belle-Perche (*Bella-Pertica*), monastère fondé au douzième siècle dans le diocèse de Montauban. Quant au type dont la légende porte les mots : S. BERTRANDI D. VIRIDARIO, M. Canet se tromperait s'il voulait absolument le rattacher à quelques-uns des anciens établissements religieux du diocèse de Castres, uniquement parce qu'il a été trouvé dans ce pays, au milieu des décombres de l'ancien couvent des Claristes de Villegoudou.

Nous ne dirons qu'un mot des découvertes d'urnes en terre cuite renfermant des débris d'ossements humains, trouvées sur le plateau de Lacam, près de Roquecourbe (4), pour engager M. Alibert, qui a décrit ces fouilles et les vases funéraires qu'elles ont produits, à poursuivre ses investigations, bien qu'elles n'aient pas donné peut-

(1) 2<sup>e</sup> année, p. 132.

(2) 2<sup>e</sup> année, p. 192.

(3) 2<sup>e</sup> année, p. 233; 3<sup>e</sup> année, p. 115.

(4) 3<sup>e</sup> année, p. 166.

être tout ce qu'il en attendait. On sait combien les fouilles archéologiques, indépendamment de la valeur que peuvent avoir en elles-mêmes les objets qu'elles amènent au jour, ont souvent dans leur ensemble d'intérêt historique et géographique et permettent de constater, d'une manière négligée, l'âge et l'importance de certaines localités.

M. Combes, dans deux Mémoires intéressants, s'est occupé du palais des anciens évêques de Castres (1) et des anciennes fortifications de la ville (2). C'est plutôt une histoire des reconstructions du palais et des remparts de la ville de Castres qu'une description de ces monuments, et nous ne suivrons pas M. Combes dans son récit. Nous demandons seulement à lui présenter une observation. M. Combes nous paraît aller trop loin quand, sur le dire d'anciens écrivains, il accepte, comme un fait certain, qu'à telle époque telle partie des remparts de la ville fut totalement détruite, qu'à telle autre époque tel édifice fut démolí de fond en comble. Le récit des anciens chroniqueurs manque presque toujours de précision. Généralement l'expression va chez eux au delà de la réalité ; et journellement des observations attentives montrent dans les localités où se trouvaient les monuments dont les chroniqueurs ont annoncé la ruine complète, des parties considérables, antérieures aux guerres ou aux événements qui, suivant eux, auraient amené leur totale destruction.

L. DE MAS-LATRIE,  
Membre du Comité.

(1) 2<sup>e</sup> année, p. 58.  
(2) 2<sup>e</sup> année, p. 89.

## ÉTUDES HISTORIQUES.

### ÉTUDE SUR LES MŒURS ET LES COUTUMES FÉODALES DU BÉARN.

Le Béarn, arrosé par des torrents, coupé par des vallées, dominé par de hautes montagnes, a nourri depuis le moyen âge une robuste et gaillarde population, riche de souvenirs dont elle est fière, et longtemps attachée aux antiques traditions de ses ancêtres. Nulle province, si ce n'est peut-être la Bretagne, n'a mieux conservé le respect de ses lois, le goût de ses usages et l'horreur des coutumes étrangères. Pour que le Béarn se fit Français de cœur, il a fallu que le Béarnais devint roi de France. Encore les compatriotes de Henri IV n'étaient-ils pas loin de croire qu'ils avaient annexé la France, et que du château de Pau leur roi allait gouverner les rives de la Loire et de la Seine. Il serait curieux de suivre à travers les temps, depuis le moyen âge jusqu'à notre siècle, les traces persistantes de cet esprit qu'on appelle à Pau sentiment patriotique, et qu'à Paris on nommerait dédaigneusement routine provinciale. On verrait les Béarnais former un parti pendant les guerres de religion, stipuler avec Henri IV le maintien de leurs franchises et de leur foi, lutter sous Louis XIII contre le rétablissement du catholicisme dans leur pays, s'attacher avec opiniâtreté à leurs États provinciaux sous Louis XIV, s'efforcer, en un mot, de garder les restes de leurs libertés et de soustraire leur coin de terre à la domination absolue du pouvoir central. Lois, mœurs, langage, costume, les Béarnais auraient voulu tout conserver : la Révolution seule a pu changer les limites de leur province et détruire leurs coutumes, et depuis, l'affluence des étrangers tend à faire disparaître peu à peu

leurs mœurs originales, leur langue harmonieuse et leur costume pittoresque.

I

Sans parler de la situation du Béarn à l'extrémité de la France, et des montagnes qui en couvrent en partie le sol, une des causes qui ont conservé à ses habitants un caractère particulier, c'est l'antiquité vénérable de leurs lois. Les *Fors* (1) du Béarn comptent parmi les lois féodales les plus anciennes : ils étaient en vigueur deux cents ans avant que saint Louis eût promulgué ses Établissements. Ces coutumes ne furent point imposées par les princes, qui juraient de s'y soumettre; elles furent établies d'un commun accord par le vicomte, les barons, les chevaliers et les simples hommes libres; elles eurent pour objet de prévenir ou de punir tout désordre et de soumettre grands et petits à une règle fixe, que nul ne pourrait impunément transgresser. Dès lors, il n'est pas étonnant que les Béarnais aient tenu si longtemps à ces vieilles lois, que leurs ancêtres leur avaient léguées comme un précieux héritage, qui répondait à leurs besoins, assuraient leur sécurité, flattaient leur orgueil et sanctionnaient leurs libertés.

(1) Le mot *For*, en dialecte béarnais, a le sens de *coutume écrite*. Les *Fors* étaient pour le Béarn ce que les *Fueros* étaient pour les royaumes espagnols. De l'un et de l'autre côté des Pyrénées, les lois avaient des caractères communs : elles restreignaient le pouvoir arbitraire du roi ou du seigneur et ne lui laissaient que la puissance et le droit de bien faire son métier de chef de guerre et de justicier; elles sanctionnaient les droits de la noblesse féodale, tout en reconnaissant et en protégeant la liberté et les privilèges des habitants des villes et des campagnes; enfin elles gardaient quelques vestiges de la loi romaine, si longtemps en vigueur dans ces contrées. Cependant il y a une différence essentielle entre les *Fors* béarnais et les lois écrites de la Castille et de l'Aragon : celles-ci, rédigées sous l'influence d'Isidore de Séville, sont tout à fait conformes à l'esprit chrétien et presque étrangères à la féodalité; elles avaient été faites pour une population qui avait transformé ses coutumes germaniques, grâce aux décrets des conciles de Tolède; le *Forum Judicum*, en vigueur pendant le moyen âge dans la Catalogne et le Roussillon, est l'exemple le plus frappant de ces sortes de lois. Les *Fors* du Béarn, au contraire, sont, comme l'a remarqué l'auteur de *l'Histoire du droit français*, M. Laferrière, « les coutumes d'une population mixte, d'origine basque, latine ou gallo-romaine, étrangère à l'influence ecclésiastique. » Les *Fors* contiennent des marques nombreuses de cette égalité entre le clergé et le tiers état : ainsi le meurtre d'un évêque ou d'un abbé est puni d'une amende de 66 sous, comme celui d'un paysan. Au dix-septième siècle, parmi toutes les provinces qui avaient conservé leurs États, le Béarn était la seule où la présidence de ces assemblées n'appartint pas à un évêque. (Voir *Corresp. administr. sous Louis XIV*, t. 1<sup>er</sup>.)

Les Fors du Béarn ont été rédigés dans les onzième, douzième et treizième siècles. C'est la réunion de plusieurs lois, dont l'une était la coutume générale qui régissait le pays, et les autres, des chartes particulières obtenues par les habitants de certains cantons. En suivant l'ordre chronologique, on trouve : le For d'Oloron, qui est de 1080 ; le For de Morlaas, promulgué en 1101 et renouvelé en 1220 ; le For des Trois-Vallées (1), accordé aux montagnards des Pyrénées en 1221 ; enfin le For général du Béarn, dont une partie est antérieure aux autres Fors, et dont l'autre a été écrite dans la seconde moitié du treizième siècle. Ainsi ces lois sont contemporaines des premières coutumes rédigées en France ; elles sont, par leur antiquité même, un monument précieux des temps féodaux.

On pourrait croire, d'après cela, que l'on doit y retrouver la féodalité tout entière, avec ses institutions d'origine barbare, son mépris pour le serf, le colon, ou même l'homme qui n'a que la liberté sans la puissance. Il n'en est rien : les vieux Fors béarnais sont une législation mixte, à la fois germanique et romaine ; c'est un mélange des lois de tous les peuples qui ont occupé le Béarn, les Basques, les Latins, les Gallo-Romains, les Goths, les Francs. S'ils reconnaissent et sanctionnent la hiérarchie féodale, les Fors n'admettent pas la maxime : *Point de terre sans seigneur*, et ils ont des dispositions protectrices pour le possesseur de terre franche ou d'alleu. Si, par la constitution de la famille, par les lois sur les héritages, par l'organisation des cours de justice, par la jurisprudence de l'ordalie et du duel, ils ressemblent beaucoup aux lois barbares, en revanche ils ont gardé assez de souvenirs de la loi romaine pour que Cujas ait pu dire : « Il n'y a coutume en France qui soit plus conforme au droit que celle de Béarn (2). » « Les Fors du Béarn, a dit le savant auteur de l'Histoire de cette province, Pierre de Marca, ont été arrêtés au commencement pour suppléer le défaut des cas non décidés par la loi romaine, notamment en ce qui regarde les droits de seigneurs et de vasselage, inconnus du temps de l'empire, et encore pour adoucir les peines des crimes. Néanmoins, comme l'emploi ordinaire des armes étouffait la connaissance des livres, le nom des lois romaines fut aboli ; de sorte que ce qui était observé, perdant

(1) Les vallées de Baretons, d'Aspe et d'Ossau. Tout le monde connaît, au moins de réputation, la belle vallée d'Ossau, dominée par le pic du Midi et si fréquentée à cause des établissements thermaux des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes.

(2) Voir Pierre de Marca, *Histoire de Béarn*, in-fol., 1639, liv. V, chap. 2.

peu à peu la qualité de loi, prit celle de coutume et d'usage (1). »  
Ainsi, selon Marca, les Fors ne seraient autre chose que la loi romaine, le *Breviarium* d'Alaric (2), sans doute, dont les Béarnais auraient conservé les dispositions après en avoir oublié le texte, et qu'ils auraient amendé et corrigé pour le mettre en harmonie avec les institutions apportées de Germanie par les barbares. Mais il est permis de dire que les Fors ne descendent point si directement des lois romaines, et que l'empreinte de la féodalité y a couvert en partie celle de Rome. A une époque où le territoire était si morcelé, où la guerre était permanente et universelle, où les populations étaient belliqueuses à la fois par instinct et par nécessité, un code fait à l'image du *Breviarium* eût été inutile et impossible. Ce qu'il fallait alors aux montagnards du Béarn, c'était un chef de guerre, une loi qui les retint autour de lui, qui définît leurs devoirs et leurs droits, et protégeât également leurs biens et leurs personnes contre les attaques des étrangers et les entreprises des seigneurs. Au onzième siècle, la loi ne pouvait avoir pour objet que de régler l'anarchie et d'organiser les hommes pour la défense et pour l'attaque : la *raison écrite* n'était point faite pour un temps où il n'y avait ni paix ni société. Ainsi donc, d'une part, le souvenir un peu effacé de la loi romaine, de l'autre, la nécessité de constituer une féodalité militaire, voilà la double source des Fors béarnais. Voilà pourquoi ils ont formé, selon l'expression d'un jurisconsulte, « un droit mixte qui représentait le mélange des races et des institutions (3). »

L'antiquité de ces coutumes et leur caractère original les rendent dignes d'être étudiées avec intérêt.

## II

On l'a souvent remarqué, la législation d'un peuple n'est jamais l'œuvre d'un seul législateur. Pour qu'elle subsiste toujours, il faut

(1) Pierre de Marca, *ibid.*

(2) La *Lex Romana Wisigothorum*, appelée aussi *Breviarium Anianum* ou *Alarici*, fut promulguée au sixième siècle par Alaric II, roi des Wisigoths, à Aire en Gascogne, sur la frontière même du Béarn. Le lieu où elle fut publiée suffit, ce semble, pour faire pressentir l'influence qu'elle a dû exercer sur l'esprit des coutumes béarnaises, et son nom en fait assez connaître le caractère tout romain. « C'est un corps de droit extrait des Codes Grégorien, Hermogénien et Théodosien, des Nouvelles et des écrits des jurisconsultes Gaius, Paul et Papinien. » Laferrière, *Mémoire lu devant l'Académie de législation*; Toulouse, 1836.

(3) Laferrière, *Mém. cité*, p. 14.

qu'elle soit le fruit de l'expérience, le résumé de coutumes antérieures. Tel peuple, tel droit. Une analyse rapide de l'histoire du Béarn jusqu'à l'époque où les Fors furent promulgués devra répandre quelque lumière sur ces lois.

La vicomté de Béarn fut créée en 820 par Louis le Débonnaire, en faveur de Centulle I<sup>er</sup>. Pendant le neuvième siècle et le dixième, elle releva du comté de Gascogne, et, vers le milieu du onzième, elle fut affranchie. Dès lors les vicomtes eurent droit de battre monnaie d'or et jouirent de tous les droits régaliens. Ce fut en vain que les princes plus puissants qui les entouraient essayèrent à plusieurs reprises de les soumettre à l'hommage : ni les ducs d'Aquitaine ni les rois d'Aragon ne purent prendre pied en Béarn. La protection des montagnes, l'esprit belliqueux des habitants conservèrent à ce petit pays une indépendance qui semblait toujours précaire et qui triomphait de toutes les attaques. Au douzième siècle cependant, cette indépendance fut en grand danger ; mais, sacrifiée par les seigneurs, elle fut sauvée par les Béarnais. En 1170, Marie était vicomtesse depuis la mort de son frère Gaston V ; elle fit hommage à Alphonse II, roi d'Aragon : « Soit manifeste à tous les hommes présents et à venir, que moi, dame Marie, vicomtesse de Béarn, avec le conseil et la volonté des barons de ma terre, fais hommage et fidélité à vous, mon seigneur et cousin, Ildefonse, roi d'Aragon, comte de Barcelonne et marquis de Provence, de toute la terre de Béarn et de Gascogne que je possède ou dois avoir, du côté de mes prédécesseurs, et que mon père, Pierre, vicomte de Gavarret, m'a délaissée, et que mon frère Gaston me bailla et octroya lors de son décès. Or je fais le susdit hommage et fidélité à vous, mon seigneur et cousin, en telle sorte que moi et toute ma race et postérité, tenions et relevions ladite terre à jamais de vous et de vos successeurs et de toute votre race et postérité, et que pour raison d'icelle terre, nous soyons vos hommes fidèles et vassaux, et que nous vous secourions en paix et en guerre de bonne foi et sans tromperie. En outre, moi susdite Marie, vicomtesse de Béarn, promets à vous mondit cousin et seigneur le roi Alphonse, et vous en fais hommage, que je ne prendrai nul mari sans votre conseil, consentement et ordre, à charge que j'y consente aussi de mon gré (1). » Les évêques et les barons confirmèrent cet acte, et Marie promit de le faire ratifier par

(1) Voir l'acte tout entier rédigé en latin dans Pierre de Marca, *Hist. de Béarn*, VI, 1.

deux cent cinquante hommes des plus notables, choisis dans Morlaas (1), Oloron (2), Aspe et Ossau. Elle ne put y parvenir. Le peuple regarda comme une déchéance la soumission à un roi étranger, « n'acquiesça point à ce traité et se départit de l'obéissance de Marie. » La vicomtesse n'en tint compte. Elle épousa un Aragonais, l'héritier de la maison de Moncade, et son mari renouvela entre les mains d'Alphonse II l'hommage qu'elle avait prêté. Une révolte générale éclata aussitôt. « Les Béarnais indignés de ce que leur princesse Marie s'était laissé porter à cette faiblesse que de perdre la liberté de la terre de Béarn, ne pouvant consentir en aucune façon à la ruine de leur franchise, se résolurent brusquement à secouer l'obéissance de leur vicomtesse, puisqu'elle n'aurait point l'assurance de leur commander en chef sans dépendre d'autrui (3). » Les Béarnais se révoltèrent contre la suzeraineté de l'Aragon par une raison d'honneur et une raison d'intérêt. Ils voulurent que leur pays, libre déjà depuis longtemps, restât libre; et d'autre part, ils songèrent qu'ils allaient désormais être obligés de guerroyer au loin pour le compte de l'Aragon, et de verser leur sang pour soutenir des querelles étrangères.

Dès lors commence une série de révolutions qui donnent à cette époque de l'histoire béarnaise un caractère étrange (4). Laissons parler les Fors eux-mêmes : « Ce sont ici les Fors du Béarn : en lesquels il est fait mention qu'anciennement en Béarn il n'y avait pas de seigneur. En ce temps là les Béarnais ouïent vanter un chevalier de Bigorre, et ils allèrent le quêrir et le firent seigneur pen-

(1) Morlaas était au moyen âge une ville assez importante; elle fut la capitale du Béarn et la résidence des vicomtes jusqu'au treizième siècle. Jusqu'au quinzième, elle posséda un hôtel des monnaies, et les pièces *morlannes* eurent cours dans tout le sud-ouest de la France; une livre morlanne valait trois livres tournois. Aujourd'hui Morlaas n'est qu'un petit chef-lieu de canton, à 10 kilom. N.-E. de Pau, et n'est remarquable que par sa vieille église de Sainte-Foi, bâtie au onzième siècle. Le volumineux For de Morlaas explique assez l'ancienne importance de cette ville.

(2) Oloron, *Illuro*, très-ancienne ville, ravagée par les Arabes et entièrement détruite par les Normands au huitième siècle, fut relevée en 1080 par le vicomte Centulle IV, qui y attira des habitants par des privilèges et des franchises particulières. Ces franchises sont contenues dans le For d'Oloron. Oloron est aujourd'hui une sous-préfecture du département des Basses Pyrénées, au confluent des gaves d'Ossau et d'Aspe, qui y forment le gave d'Oloron.

(3) Pierre de Marca, VI, 6.

(4) Mazure et Hatoulet, *Introduction aux Fors du Béarn*, p. XLIX-L. — Pierre de Marca, liv. VI, *Passim*. — Laferrière, *Mém. cité*, p. 6.



dant un an. Mais après, comme il ne voulut pas les tenir en fors et en coutumes, la cour de Béarn s'assembla alors à Pau, et le requit de les tenir en fors et en coutumes, et lui ne le voulut faire, et alors ils l'occirent en la cour.

« Après on leur vanta un prud'homme chevalier en Auvergne, et ils allèrent le quérir et le firent seigneur pendant deux ans, et après, il se montra trop orgueilleux et ne voulut les tenir en fors ni en coutumes; et la cour alors le fit occire au bout du pont de Saranh par un écuyer, lequel le fêrit d'un tel coup de l'épieu qu'il lui sortit par le dos; et ce seigneur avait nom Sentonge.

« Après cela, ils ouïrent faire l'éloge d'un chevalier en Catalogne, lequel avait eu de sa femme deux enfants d'une seule couche. Les gens de Béarn eurent conseil entre eux, et ils dépêchèrent deux prud'hommes de la terre qui demandassent l'un de ces enfants pour seigneur; et quand ils furent là, ils allèrent les voir et les trouvèrent endormis, l'un les mains fermées, l'autre les mains ouvertes; et ils s'en revinrent avec celui qui avait les mains ouvertes (1). »

Cet enfant *aux mains ouvertes* fut Gaston VI de Moncade. Le passage cité ne dit rien sur sa famille; mais il est prouvé qu'il était fils de cette même vicomtesse Marie, chassée naguère par les Béarnais (2). Ils s'étaient soumis à deux princes, les avaient brisés après l'épreuve, et revenaient au descendant de leurs vicomtes avec l'espoir de façonner cet enfant à leurs usages, et de lui faire respecter toute sa vie un peuple qui l'aurait librement choisi et des privilèges qu'il aurait appris à connaître dès sa naissance. Les Béarnais ne songèrent point à se passer de seigneur au milieu du monde féodal; mais ils avaient le sentiment de leurs droits, le souvenir de leur antique indépendance et de leur récent affranchissement: aussi, tout en revenant au fils de leurs anciens maîtres, se bornèrent-ils à lui déferer par droit d'élection une souveraineté qu'ils lui refusaient à titre d'héritage (3). Ce remarquable préambule des Fors montre donc que, si les hommes du Béarn subissaient, comme tout le monde alors, les lois de l'hérédité féodale, ils entendaient bien garder leur fierté native et leur amour pour une ombrageuse et sauvage liberté.

(1) *Fors du Béarn*, p. 1-2.

(2) Pierre de Marca. liv. VI. ch. 8 et suiv.

(3) Voir, pour ces faits, Mazure, *Nouvelle Histoire du Béarn et du pays basque*, p. 36. Pau, 1839.

Dès lors les seigneurs du Béarn ne songèrent pas plus à prêter hommage à d'autres qu'à opprimer leur pays, car les vassaux tenaient autant à l'honneur de leurs maîtres qu'à la conservation de leurs franchises. La monnaie de Morlaas porta d'un côté : *Gasto vice-comes et dominus Bearnensis* ; et de l'autre les mots : *Gratiâ Dei id sum quod sum*. Le vicomte *par la grâce de Dieu* aurait pu ajouter : *Par la volonté de mes sujets* (1).

### III

Des hommes si soucieux de l'indépendance de leur pays n'étaient pas disposés à sacrifier à leur seigneur leur liberté personnelle. Aussi, que de précautions minutieuses contre les dangers de l'arbitraire ! Que d'entraves mises au pouvoir souverain ! Les vieux *Fors* montrent les Béarnais toujours en garde contre le vicomte, et, s'ils lui accordent les droits sans lesquels son pouvoir ne serait qu'un vain titre déshonorant pour lui-même et inutile aux autres, ils ont soin de lui marquer des bornes à peu près infranchissables. Respecter les biens et la vie de ses sujets, se dévouer à leur défense, rendre bonne et prompte justice, observer les coutumes, écarter l'ennemi de la patrie commune sans conquérir pour son compte : voilà son rôle. Qu'il soit désintéressé pour lui-même et ambitieux pour ses sujets ; qu'il leur laisse le soin de conserver et d'accroître son propre héritage et qu'il songe à protéger les leurs, et il sera reconnu comme *bon baron*. Sinon, les Béarnais refuseront de le suivre à la guerre ; ils l'accuseront devant la cour suprême (*cort maior*), le mettront en jugement comme le dernier d'entre eux et le forceront à payer l'amende ; au besoin, ils retireront leur serment de fidélité. Il y a de grandes analogies entre la constitution du Béarn et celle de l'Aragon : si le Béarn n'a point de *Justiza*, en revanche il a ses *Fueros* sous le nom de *Fors*, et ses *cortes* sous le nom de *cort majeure*.

Lorsqu'un seigneur de Béarn est mort, son fils aîné est reconnu par le fait même comme son successeur. Mais avant tout, il a à accomplir une cérémonie qui n'est pas une vaine formalité. Sa première parole est une promesse, et son premier acte un serment. Les barons et les évêques du pays, qui composent la cour majeure, s'assemblent, et le nouveau vicomte comparait devant eux. Là, il jure aux barons et à toute la cour qu'il leur sera *fidèle seigneur* :

(1) C'est Froissart qui donne cette description des monnaies morlaanes. Voir la citation dans Marca, liv. IV, ch. 16.

qu'il jugera avec eux selon le droit, et qu'il ne leur fera aucun préjudice. Et *après*, les barons lui jurent qu'ils lui seront fidèles, et qu'ils le tiendront pour seigneur (1). » Dès lors il est en possession de tous ses privilèges. Mais ses droits seigneuriaux sont réglés et limités d'avance.

Comme chef de guerre, il peut exiger l'assistance de tous ses sujets en état de porter les armes, et, si quelqu'un refuse de le suivre, l'y contraindre par la force. Il mande l'ost trois fois par an, et pour neuf jours chaque fois; les soldats ont à s'équiper et à se nourrir. Mais il faut que la cour des barons ait reconnu la justice de la guerre; autrement ce sera en vain que le seigneur convoquera l'armée. S'il veut faire quelque expédition loin de ses frontières, personne n'est obligé de l'y suivre: les Béarnais sont les défenseurs du Béarn, et non les champions de leur seigneur; ils combattent *pro aris et focis*, soutiennent le vicomte dans ses querelles avec ses voisins parce qu'ils y sont intéressés, mais ils ne vont ni en Espagne ni en Aquitaine, où ils n'ont rien à faire. Le vieux For a soin de tout spécifier: « Que nul homme de la ville ne soit tenu d'aller en Espagne, par mandement du seigneur; il ne peut y être contraint, et il faut qu'il y aille de son gré..... Si par aventure les hommes sortent des limites de la terre une journée de chemin, le seigneur doit faire porter leurs équipages et leur donner pour chef un de ses barons avec sa compagnie pour aller et retourner, et qu'il les aide en toutes choses. Qu'il mande l'ost pour agir en Bigorre, Armagnac et Marsan, dans les seigneuries de Dax et de Soule (2). »

Comme justicier, le seigneur convoquait les barons, les chevaliers et les hommes libres pour le jour où il voulait assembler la cour. A l'heure dite, il se présentait, s'asseyait au milieu d'un banc, et faisait asseoir à ses côtés, d'abord les évêques, puis les barons, chacun selon son rang. Lorsque les membres de la cour majeure étaient ainsi en place, un clerc ou un chevalier, sur l'ordre du seigneur, disait à haute voix: « Seigneurs et bonnes gens, le seigneur se présente ici avec sa cour pour faire droit et jugement à toute sorte de gens, suivant le for et la coutume de la terre. » Puis les noms des « comparants » étaient écrits par le notaire; et les parties présentaient leurs demandes, « soit contre le seigneur, soit contre les parties. » Les contestations proposées et plaidées, le seigneur et les barons se retiraient en quelque lieu secret, et là se lisaient les

(1) *Fors de Béarn*, art. 2.

(2) *For de Morlaas*, art. 24-35.

raisons des parties ; puis chaque baron jugeait suivant qu'il lui semblait, en débattant et raisonnant, jusqu'à ce que le jugement fût arrêté. » La cour rentrait alors en séance, le public était introduit, et le notaire prononçait les jugements à haute voix en présence de tous (1). Ainsi le vicomte était le président de la cour majeure, mais son influence légitime ne pouvait s'y transformer en domination. Le caractère des juges, qui étaient des barons héréditaires ou des évêques, la publicité des débats et de la sentence, la discussion libre des membres du tribunal, la teneur des arrêts consignée sur des registres, tout concourait à imposer l'équité au seigneur et à donner aux juges la liberté. Cette manière de rendre la justice ne ressemblait guère aux plaids barbares, ou même aux cours féodales dans les baronies situées au nord de la Loire. « Les formes en étaient aussi simples que sages ; elles étaient les mêmes que celles des Romains, et peut-être étaient-elles en Béarn les derniers vestiges de leur civilisation (2). » Il est si vrai que le vicomte ne dominait pas la cour majeure qu'il y était quelquefois condamné. Un chevalier, nommé Auger de Meillan, se plaignait que les messagers du seigneur lui avait pris de l'argent, du blé et des bijoux. Le seigneur répondait que ses messagers n'avaient pris que 10 sous. La cour décida que, « comme le seigneur confessait 10 sous, » Auger de Meillan serait admis à faire serment avec deux témoins nobles, et que le seigneur le payerait au bout d'un mois (3). Le vicomte jugeait quelquefois lui-même, non plus comme président de la cour majeure, mais en qualité de *bon baron*. En ce cas, il était arbitre plutôt que juge ; nul n'était tenu d'avoir recours à lui, et, même quand il avait décidé, on pouvait appeler de la sentence au tribunal ordinaire. Il était alors considéré comme un chef de famille, à qui l'on devait déférence et respect, mais non soumission complète et obéissance passive. Son rôle était d'éclairer les plaideurs, d'ammonester les coupables, de rétablir la concorde et de faire préférer aux parties un arrangement à l'amiable à une contestation devant la justice. C'était la juridiction féodale dans ce qu'elle avait de plus paternel et de plus patriarcal : le seigneur de Béarn « expédiait les parties » comme saint Louis sous le chêne de Vincennes (4).

(1) *Fors de Béarn*, p. 258-263. III<sup>e</sup> adjonction, *Manière de mander à la cour*.

(2) *Essais sur l'histoire du Béarn*, par M. Faget de Baure, conseiller à la cour de cassation, p. 169. 1 vol. in-8<sup>o</sup>; Paris, 1818.

(3) *For général du Béarn*, art. 226.

(4) « Maintes fois il advint pendant l'été qu'il allait s'asseoir au bois de Vin-

Comme protecteur de la paix publique, le vicomte avait un double droit et un double devoir : prévenir les méfaits, faire exécuter les sentences. Lorsque deux barons ou deux chevaliers étaient en discussion, selon l'habitude du moyen âge, ils mettaient aussitôt les armes à la main et se déclaraient la guerre. Mais la loi béarnaise voulait prévenir autant que possible ces guerres privées, qui causaient la ruine des gens paisibles, décidaient souvent contre le droit et perpétuaient les inimitiés de famille. Le seigneur eut donc le droit de demander des otages aux deux parties, qui ne purent les refuser sans encourir les peines les plus sévères. Il pouvait retenir ces otages pendant quinze jours, afin de donner le temps aux ennemis de se mettre d'accord, ou à la cour d'appeler l'affaire devant elle. En rendant les otages, il prenait des assurances, ou asseurements (*trubes*) : par acte public, l'offenseur assurait le plaignant contre toute violence ultérieure, le plaignant renonçait à toute vengeance ; les parents et les amis des deux partis s'engageaient également à laisser un libre cours à la justice régulière du seigneur. De fortes amendes, le bannissement, l'excommunication, étaient les peines infligées à celui qui rompait le pacte juré, et surtout à celui qui refusait d'octroyer l'asseurement (1). Il est vrai que la loi d'asseurement ne fut en vigueur que très-tard en Béarn, et que c'est l'acte le moins ancien du For, puisqu'il est daté de 1364 ; mais la loi sur les gages et otages remonte beaucoup plus haut ; au treizième siècle, elle était établie sans conteste dans tout le pays. En vain les rudes montagnards de la vallée d'Os-au essayèrent-ils de s'y soustraire, et de sortir comme par le passé « en armes et corps d'armée

cennes après la messe, et s'appuyait à un chêne ; et nous faisait asseoir autour de lui ; et tous ceux qui avaient à faire venaient lui parler, sans empêchement d'huissier ni d'autres. Alors il leur demandait lui-même : « Y a-t-il quelqu'un qui ait partie ? » Et ceux qui avaient partie se levaient, et lors il disait : « Taisez-vous tous, et l'on vous expédiera l'un après l'autre. » Et lors il appelait Monseigneur Pierre de Fontaines et Monseigneur Geoffroy de Villette, et disait à l'un d'eux : « Expédiez-moi cette partie. » Et quand il voyait quelque chose à amender dans le discours de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même l'amendait. Je le vis aucune fois en été venir pour expédier ses gens au Jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surtout de tîretaine sans manches, d'un manteau de taffetas noir autour du cou, moult bien peigné et sans coiffe, et un chapel de plumes de paon blanc sur la tête : il faisait étendre un tapis pour nous faire asseoir autour de lui ; et tous ceux qui avaient affaire à lui se tenaient debout devant lui, et lors il les faisait expédier de la manière qu'il faisait au bois de Vincennes. » Joinville, ch. 32.

(1) *For général du Béarn*, art. 153-157. Voir aussi les notes, p. 58, 59.

et enseignes déployées sur le Pont-Long et autres lieux de la terre de Béarn, afin d'y commettre divers excès, tels que meurtres, plaies, incendies (1); » le vicomte requit la cour de déclarer par jugement qu'ils seraient tenus de lui donner des gages. Les Ossalois envoyèrent des jurats fondés de pouvoir pour soutenir leur cause; ils furent condamnés et contraints de se conformer aux lois communes. Afin de rendre les rues et les chemins plus sûrs, on les regardait comme la possession immédiate du suzerain, qui était tenu d'y faire respecter la justice et la loi. Si un homme voulait quitter le Béarn, il recevait, non pas un sauf-conduit qui aurait été méconnu, mais un guide qui le conduisait et le protégeait (2). Si une injure ou une blessure avait été faite dans la rue d'une ville ou d'un bourg, et que l'offensé refusât de s'en plaindre, le vicomte ne laissait pas de faire des poursuites, « et le dommage ne pouvait être nié au seigneur sous prétexte de paix entre les parties, attendu que le fait avait eu lieu dans la rue du seigneur (3). » Il avait droit à 6 sous Morlaas d'amende pour une injure et à 66 sous pour une plaie. Mêmes dispositions contre les méfaits, commis sur les routes : « Soit chose connue que le vicomte a trois chemins, lesquels il doit défendre. Et si dans lesdits chemins quelqu'un assaillit un voyageur, qu'il paye au seigneur 66 sous et qu'il répare le dommage à celui qui aura été assailli. L'un des chemins est depuis le pont de la Faderne jusqu'au Saranh, l'autre de la colline de Larrède jusqu'à Sompar, le troisième de Geyres jusqu'au lieu appelé Busalet, qui est un port ainsi appelé en Ossau. Qu'on tienne les chemins sûrs, et qu'on n'y laisse point saisir un homme franc (4), à moins qu'il ne soit ou caution ou débiteur (5). » Dans tous ces articles, dont l'esprit d'équité et de sagesse est remarquable pour une époque si bar-

(1) *For général du Béarn*, art. 14.

(2) *Id.*, art. 119.

(3) *Id.*, art. 110-111.

(4) On appelait en Béarn *homme franc* (*franc hom*) celui qui n'était ni noble ni serf, c'est-à-dire l'homme libre, le possesseur d'alleu. La population libre était assez nombreuse dans ce petit pays montagneux. La nature du sol, le peu de puissance des chevaliers et des barons, les souvenirs de liberté municipale qu'avait laissés l'empire romain, toutes ces causes perpétuèrent en Béarn l'existence des terres franches et des hommes libres. On sait du reste que, dans tout le midi de la France, les habitants des bourgs et des villes jouissaient de privilèges étendus et possédaient une considération qui les rendait parfois les égaux des nobles. Le Béarn, sous ce rapport, ne différait pas du Languedoc, de la Guyenne et de la Provence.

(5) *For général du Béarn*, art. 16-17.

bare le seigneur du Béarn nous apparaît comme l'arbitre impartial de ses vassaux et le gardien de la paix publique. Mais cette protection risquait de devenir despotique, et il pouvait abuser de son pouvoir pour s'enrichir avec les amendes, profiter des offenses sans faire indemniser les offensés et traîner les jugements en longueur lorsqu'il avait intérêt à ne les pas prononcer. Le vieux For prend soin de fixer les amendes à un maximum de 66 sous, et de sauvegarder les intérêts des plaignants contre la rapacité ou les retards du juge. « A été établi pour toujours que le seigneur soit droit au pauvre comme au riche et au riche comme au pauvre, et que ni lui ni son bayle (bailli) ne prennent les amendes *qu'après que le plaignant sera payé*..... Si le seigneur ne fait droit au plaignant le jour qu'il aura indiqué, qu'il paye les frais, si c'est par sa faute que le plaignant est obligé de rester..... Et si par aventure le seigneur ne faisait les choses susdites, que les évêques puissent le contraindre par les censures de l'Église (1). »

Comme suzerain féodal, le vicomte de Béarn avait sur ses vassaux des droits étendus. Il semble que sur ce sujet les Fors soient moins prodigues de restrictions. Ainsi, nul ne peut bâtir de château sans sa permission (2); nul ne peut vendre de terre noble si ce n'est avec son assentiment (3); tout chevalier doit lui présenter ses fils puînés, pour qu'il les garde jusqu'à ce qu'il soit sûr d'eux; quant au fils aîné, l'héritier des domaines, le père n'est pas tenu de le présenter, mais il est responsable de ses actions (4); trois fois par an les nobles doivent remettre leurs châteaux en la main du seigneur, qu'il soit irrité ou apaisé (*sie irat o apogat*) (5). On voit que le vicomte avait sur ses barons et sur ses chevaliers les droits de suzeraineté ordinaires, et que les Fors prennent plus de mesures contre la rébellion des vassaux que contre l'arbitraire de leur chef. Les raisons en sont simples. Le Béarn, placé au milieu de principautés féodales vastes et puissantes, borné au midi par les royaumes de Navarre et d'Aragon, à l'est par les comtés de Foix et de Bigorre, au nord par le duché de Guyenne et le comté de Gascogne, enfin à l'ouest par le pays Basque, dont la population était si belliqueuse et si pillarde, le Béarn devait être, pour ainsi dire, perpétuellement en état de siège; la guerre y était sans cesse ou présente

(1) *For général du Béarn*, art. 32-33.

(2) *Id.*, art. 10.

(3) *Id.*, art. 107.

(4) *Id.*, art. 9.

(5) *Id.*, art. 10.

ou imminente. Une subite incursion des Basques à repousser, les entreprises des Aragonais à déjouer, les prétentions du duc de Guyenne à réprimer, les rébellions des montagnards à réduire : telles étaient les occasions qui, en mettant chaque jour aux barons les armes à la main, leur faisaient comprendre la nécessité de la concorde, l'avantage de la subordination et le prix d'un chef. Ils sentaient qu'il fallait opter entre la soumission volontaire à leur seigneur naturel ou l'obéissance forcée à un conquérant étranger. Membres d'une féodalité militante, ils se serraient autour de celui qui les guidait au combat, et lui rendaient sans répugnance ces hommages qu'ils devaient à sa puissance comme suzerain, à son équité comme juge et surtout à son courage comme guerrier. D'ailleurs ils y mettaient leur honneur, en même temps qu'ils y trouvaient leur profit. Ces actes de soumission étaient alors pour tout le monde des marques de loyauté, et on savait que les barons les plus puissants rendaient aux rois les hommages qu'ils recevaient de leurs vassaux. Et cependant, même en ce qui regarde les servitudes féodales, la loi offrait des garanties contre le vicomte. « La plus forte amende que le seigneur ait sur ses chevaliers est de 66 sous (1). » Et ailleurs : « Le seigneur ne doit point faire injure (*injurie*, dégradation) dans un château qui lui a été remis, si le chevalier peut lui donner caution que des délits commis satisfaction sera donnée audit vicomte et autres plaignants; et si malgré cela le seigneur faisait injure au château, nul homme n'est tenu de le lui remettre à l'avenir (2). » Ces mesures de précaution suffisaient pour empêcher les actes d'usurpation et de tyrannie. Le vicomte devait hésiter avant de frapper injustement un de ses vassaux, puisque par le fait même il donnait à tous le droit de lui refuser l'hommage et de le combattre, les barons avec l'épée, les évêques avec des armes plus redoutables encore.

Au milieu de toutes ces lois sur les rapports du seigneur et de ses sujets, de ces droits et de ces devoirs définis avec tant de soin, on voit, ce semble, que la féodalité, introduite dans le Béarn par la force de la conquête, ne s'y maintenait que par la nécessité des temps. Ces entraves multipliées mises au pouvoir du vicomte, ces privilèges nettement revendiqués par de simples paysans, ces précautions contre l'arbitraire, cet appel perpétuel à une cour de justice supérieure, tout cela ne montre-t-il pas que dans la population

(1) *For général du Béarn*, art. 20.

2) *Id.*, art. 19.



du pays s'étaient conservés le souvenir et le respect de lois antérieures à la féodalité? Les conquérants germains purent introduire leurs coutumes, mais non effacer les vieilles traditions. Les forêts et les montagnes du Béarn protégèrent les mœurs des habitants mieux que leur indépendance, et la race nouvelle ne fut jamais ni assez nombreuse ni assez puissante pour imposer aux vaincus un droit nouveau. Les anciens Béarnais acceptèrent du droit féodal ce qui pouvait assurer la sécurité de leur patrie; ils gardèrent de leur ancien droit ce qui put s'accorder avec les coutumes récemment importées. Ainsi se formèrent les Fors, qui, tout en sanctionnant la hiérarchie féodale, donnèrent cependant à tous ceux qui avaient le droit d'être libres le pouvoir de faire respecter leur liberté.

#### IV

On peut dire que ces hommes libres étaient plus nombreux en Béarn que dans aucun des fiefs situés dans la partie septentrionale de la France actuelle. La place importante qu'occupent dans le recueil général des coutumes béarnaises les Fors d'Oloron, de Morlaas, d'Ossau et d'Aspe, qui furent accordés, soit aux habitants des villes, soit aux paysans des vallées pyrénéennes; la multiplicité des articles du For général qui se rapportent aux personnes non nobles, prouvent que cette classe était, dès les onzième et douzième siècles, nombreuse, puissante et respectée.

L'état des personnes était à peu près le même que dans le reste de la France, si ce n'est qu'il y avait moins de nobles et moins de serfs, moins de privilégiés et moins de déshérités. A cela près, il existait comme partout des seigneurs, des hommes libres et des serfs. Toutefois on doit faire à ce sujet une importante remarque. Dans cette province méridionale, où, pour les causes dont nous avons parlé, la féodalité n'était point la seule institution établie et le seul système politique, il semble que la hiérarchie féodale ait été constituée plus tôt et mieux qu'ailleurs. Dès le commencement du douzième siècle, il y avait en Béarn plusieurs degrés de noblesse; les privilèges attribués à chacun d'eux étaient précisés; les rapports des nobles entre eux et avec le seigneur étaient réglés par la loi, l'indépendance et la sécurité des possesseurs d'alleux étaient protégées contre leurs violences; la tyrannie même qu'ils exerçaient sur leurs serfs et leurs censitaires avait des bornes. On dirait qu'en acceptant les coutumes féodales apportées par les vainqueurs, le Béarn

ait pu y choisir le bien et en retrancher le mal. Si la guerre privée est un droit pour les barons, du moins les Fors essayent-ils d'en restreindre l'usage par l'établissement des appels. Si les seigneurs exercent souvent sur leurs *questaux* une tyrannie qui nous paraît intolérable, cependant les *questaux* peuvent porter plainte à la cour majeure, et, même dans ces siècles de privilèges politiques et d'inégalités sociales, il y a pour tous une sorte d'égalité devant la loi; tous peuvent en appeler aux mêmes juges, et le plus misérable des serfs peut plaider contre son maître. Je veux bien qu'en fait les caprices du seigneur aient été souvent sa seule loi, et que souvent le droit du faible se soit vu devant la volonté du fort. Dans un temps où, selon l'expression de la loi béarnaise, la guerre guerroyante (*guerra goerroyade*) (1) était partout, le Béarn n'était point une oasis tranquille, asile de la paix et refuge des persécutés. Les donjons des Pyrénées protégeaient des barons pillards, comme les châteaux du PUISSET ou de MONTHERY. Mais pour qui ne peut échapper à la violence, n'est-ce rien de savoir qu'une loi écrite la défend? Le débiteur insolvable, dépouillé et chargé de coups, ne devait-il pas songer avec joie à ce seigneur de MIREPOIX, un des douze barons du Béarn, expulsé à jamais de son siège héréditaire à la cour majeure pour avoir prononcé cette sentence barbare : « Que celui qui ne peut payer, puisse (2) ? » Le marchand, assailli, volé et maltraité par un baron, ne devait-il pas aimer à se dire que voler un passant sur le chemin du seigneur, c'était voler le seigneur lui-même, et que la loi, toujours sévère contre les attaques à main armée, l'était doublement lorsqu'elles avaient lieu sur la voie commune?

Il y avait en Béarn des nobles de trois degrés : les *Damengars*, les *Cavars* ou *Cavaliers* et les *Barons*. Les *domengars*, nobles de race, possesseurs d'un manoir entouré de quelques terres (*domenjadura*), étaient semblables aux chevaliers bacheliers. Ils allaient seuls à la

(1) *Fors général du Béarn*, art. 22.

(2) Le *Fors* de Morlaas, après avoir cité cette sentence du baron de Mirepoix, et fait connaître sa condamnation, donne quelques dispositions protectrices pour le débiteur, « car, dit le vieux législateur, Dieu ne commande de faire que ce qu'on peut. » *Fors de Béarn*, p. 203-204. On trouverait peut-être dans le recueil des anciennes lois françaises des paroles analogues à celles-ci; mais où trouverait-on une condamnation semblable à celle du seigneur dont il est parlé ici? Qu'on se souvienne de l'étonnement manifesté par tous les hauts barons de l'Île-de-France, lorsque saint Louis voulut punir de mort le sire de Coucy, coupable d'avoir fait pendre trois écoliers de l'Université de Paris pour un délit de chasse.

guerre et n'avaient droit d'imposer à personne leur autorité et leur juridiction. « Si un domenger a hommes qui fassent droit et loi en sa main (1), et que les hommes veuillent fuir sa justice, ils le peuvent, à moins que le domenger n'ait titre d'eux. Et si la cour des cavers jugeait le contraire, qu'ils en appellent à la cour majeure (2). » Les terres des domengers étaient sujettes à la confiscation, dans le cas où, après avoir commis un crime, ils avaient refusé par trois fois de consigner des gages entre les mains du seigneur (3). Alors, leur personne même répondait de leur obéissance à la loi (4). Ils étaient soumis à l'impôt, qui, en Béarn, était un *don*, et non une *aide*, comme en France. Ce don, les nobles étaient tenus de le faire comme les roturiers. « Tout homme en Béarn est tenu de payer tailles d'église, de ponts, de chemins et de murs, *qu'il soit noble ou autre*. Mais quant aux autres tailles communes, noble domenger n'est tenu de les payer, à moins qu'il ne soit autrement accoutumé (5). » Cet usage du For de faire contribuer tous les habitants aux dépenses utiles à tous est bien remarquable pour l'époque (1104), et l'on trouverait difficilement au moyen âge une loi financière plus équitable. Lorsque Henri II d'Albret, roi de Navarre et prince de Béarn, reforma les Fors au temps de François 1<sup>er</sup>, il exempta les nobles de toutes tailles (6). L'exemple des coutumes françaises le détermina sans doute à faire ce changement; de sorte que, à l'époque où la féodalité et la chevalerie se mouraient, les charges du peuple et les privilèges des nobles furent augmentés.

Au-dessus des domengers étaient les cavers ou chevaliers. Comme les chevaliers bannerets du nord de la France, ils allaient en guerre accompagnés d'une troupe d'hommes d'armes levés sur leurs terres. Leurs droits répondaient à leur puissance; ils étaient plus étendus que ceux des domengers. Ainsi les cavers avaient des hommes soumis nécessairement à leur juridiction, qui, suivant l'expression du For, faisaient droit et loi en leur main. Ces justiciables ne pouvaient, sans une raison valable, se soustraire à l'autorité de leur seigneur; il fallait que celui-ci « eût refusé deux fois par mauvais vouloir de

(1) Cette expression, *faire droit et loi en la main de quelqu'un*, se rencontre très-fréquemment dans le texte des Fors béarnais. Elle signifie accepter la juridiction de quelqu'un et lui payer l'impôt.

(2) *For général*, art. 11.

(3) *For de Mortâas*, art. 349.

(4) *Id.*, *ibid.*

(5) *Id.*, art. 358.

(6) *Nouveau For de Béarn*, renouvelé par Henri II, art. 22.

tenir cour (1). » Sous aucun prétexte le domaine du caver n'était confisqué, si ce n'est toutefois lorsqu'il y avait eu quelque convention préalable (2). La plus forte amende que le seigneur majeur pût lui imposer était de 66 sous Morlaas (3). Cependant le caver était tenu de payer les mêmes impôts que le domenger ; il n'avait pas droit de haute justice (4) ; il devait présenter ses fils puînés au vicomte, qui les gardait comme otages de la fidélité de leur père (5).

Les barons étaient les douze plus puissants des chevaliers. Ils avaient le privilège héréditaire de siéger à la cour majeure et de juger en dernier ressort les contestations et les crimes. Cette cour fut établie sous le règne de Guillaume-Raymond de Moncade, « pour contre-balancer, dit Pierre de Marca, l'autorité du seigneur et ses jugements, au cas qu'il voulût opprimer les libertés des Béarnais. » En 1220, les douze barons devinrent héréditaires, et formèrent dès lors le tribunal souverain du pays. On comprend quelle influence devaient avoir ces douze *Jurats*. S'ils s'unissaient contre le seigneur, leur volonté prévalait sur la sienne ; s'il entreprenait une guerre injuste ou impolitique, les barons décidaient que nul ne serait obligé de l'y suivre ; s'il commettait ou laissait commettre par ses baillis ou ses envoyés quelque abus de pouvoir, ils le condamnaient à satisfaire ceux qu'il avait lésés : et le seigneur n'aurait pas impunément méprisé les arrêts de la cour ; l'épée des barons et les armes spirituelles des évêques l'auraient puni et réduit à céder.

Comme partout, la noblesse du Béarn avait des tribunaux spéciaux. La vicomté était divisée en 17 vics ou cantons (6), et dans chaque vic était établie une cour composée des cavers et du principal prêtre ; elle était dite *Cour des Cavers* et connaissait des affaires des domengers, excepté toutefois s'il s'agissait de procès criminels (7). Les cavers étaient justiciables de la cour majeure, où sié-

(1) *For général*, art. 12.

(2) *For de Morlaas*, art. 346.

(3) *For général*, art. 20.

(4) *For de Morlaas*, art. 359.

(5) *For général*, art. 18.

(6) *For général*, art. 83, 99. La longue énumération des vics du Béarn qui se trouve dans ces articles fait connaître de la manière la plus précise l'ancienne géographie du pays. Les éditeurs des Fors ont remarqué, avec raison, que ces divisions étaient marquées d'après des accidents physiques ; un vic comprenait une vallée, une chaîne de collines, une plaine ou les rives du Gave de Pau entre deux points où il reçoit des affluents. Elles étaient surtout judiciaires, et avaient pour but de marquer le bourg où devait se tenir la *cour du vic* ou *des cavers* et de déterminer quels hommes étaient justiciables de chacune d'elles.

(7) *For général*, art. 10, addition.

geaient le vicomte, les douze barons et les évêques de Lescars et d'Oloron. Les barons étaient jugés par leurs pairs (1). Le domenger qui se trouvait mal jugé pouvait appeler du tribunal du vic à la cour majeure.

Cette organisation judiciaire, et surtout cet usage des appels, offraient aux nobles de sérieuses garanties. Sans doute ils aimaient souvent mieux soumettre leur querelle à la décision de la cour que de chercher à se faire justice par eux-mêmes. Dans le Béarn, les guerres privées, toujours si funestes, durent être moins fréquentes qu'ailleurs. On y connut plus tôt le respect du droit écrit, et cette province fut, au temps de Louis VI, aussi avancée sous ce rapport que l'Île-de-France sous saint Louis. Cependant il s'en faut de beaucoup que les souvenirs de la loi romaine aient toujours prévalu sur les instincts des barons féodaux. A côté de la sage institution des appels et des tribunaux de plusieurs degrés, subsistait, comme en France au treizième siècle, la coutume barbare, *le droit haineux* (2) des guerres privées. Ni la trêve de Dieu, ni les efforts des vicomtes ne purent les abolir entièrement. Le législateur du Béarn, Gaston V, essaya du moins de les réduire, et, tout en les admettant en principe, il eut soin d'y mettre tant d'entraves qu'elles durent cesser peu à peu. D'une part, il s'appliqua à rendre bonne justice, il déploya dans la cour majeure un appareil imposant, il prit soin de faire exécuter les jugements; de l'autre, il exigea des gages de tous ceux qui préféraient la force à la justice, frappa de lourdes amendes ceux qui les refusaient, séquestra leurs biens, et les détermina souvent à revenir devant les tribunaux qu'ils avaient d'abord dédaignés. Lorsque deux hommes se déclaraient la guerre, ils devaient remettre leurs gages au seigneur trois jours avant d'entrer en campagne; ils n'obtenaient mainlevée qu'en accordant paix ou trêve; s'il y avait mort d'homme pendant la guerre, le meurtrier ne reprenait ses gages qu'en payant une amende pour le meurtre; il était assimilé à un assassin et jugé comme tel, sauf les circonstances atténuantes; si les gages étaient refusés, le vicomte, aidé par ses barons, marchait sur le château du récalcitrant, y mettait garnison, et s'attribuait les revenus de toutes les terres en séquestre jusqu'à

(1) « Lorsque le sire veut semondre son gentilhomme, il doit prendre deux de ses hommes qui soient pairs à celui qu'ils veulent semondre, et à donc ils doivent faire la semonce. » Beaumanoir, *Coutume du Beauvoisis*.

(2) Cette expression de *droit haineux* se trouve dans *le Grand Coutumier de France*, rédigé sous Charles VI par les légistes de la royauté, sous l'influence exclusive des lois de Justinien.

ce que le possesseur fût venu à résipiscence ; si un homme était tué dans une querelle, ceux des parents de la victime qui étaient présents au moment du crime donnaient caution au seigneur (1).

Jules PINARD,  
Professeur d'histoire au lycée de Nîmes.

*(La suite au prochain numéro.)*

(1) *For général*, art. 22-33.

Il est évident que le possesseur d'un bien n'est pas tenu de répondre de la conduite d'un tiers, à moins qu'il n'ait eu connaissance de sa mauvaise conduite et qu'il n'ait pu l'empêcher. C'est ce que l'on appelle la responsabilité civile. Elle est fondée sur le fait que le possesseur a le pouvoir de faire ou de laisser faire, et qu'il est donc responsable de ses actes ou de ses omissions. Cette responsabilité est limitée à la mesure de sa faute. Elle n'est pas absolue, car elle ne s'étend pas à tous les dommages causés par un tiers, mais seulement à ceux qui sont le résultat direct de sa faute. Elle est donc une responsabilité relative, qui dépend de la gravité de la faute commise. Elle est également limitée dans le temps, car elle ne s'étend pas à des dommages causés par un tiers avant que le possesseur n'ait eu connaissance de sa mauvaise conduite. Elle est enfin limitée dans l'espace, car elle ne s'étend pas à des dommages causés par un tiers dans un lieu où le possesseur n'a pas de pouvoir de fait.

(1) V. la loi sur le régime des biens communaux.

REVUE  
DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

(1) For General, Art. 23-25

---

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE,  
DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

(Suite et fin) (1).

J'arrive maintenant à l'Académie flossalpine, qui naissait à peine au moment où a été publié mon précédent compte rendu. Comme je le rappelais un peu plus haut, cette Société savante a été fondée, en 1857, par Mgr Depéry, évêque de Gap, et a pour siège principal le petit séminaire d'Embrun. C'est là, en effet, qu'eurent lieu la séance d'inauguration, le 6 décembre 1857, et la première séance solennelle, le 12 juillet 1859. Mais elle se divise en deux Comités, siégeant, l'un à Gap, l'autre à Embrun, et a pour grand maître l'évêque diocésain. Elle se recrute parmi tous les hommes du département, du Dauphiné, de la France, connus par leur amour pour les lettres et les sciences, et plusieurs des écrivains dont j'ai fait précédemment connaître les travaux, y compris l'auteur de ce compte rendu, ont l'honneur d'en faire partie. Ses membres ne sont donc pas tenus à la résidence, et c'est là déjà un caractère qui la distingue des autres Sociétés savantes. Elle s'en distingue par plusieurs autres caractères encore : ainsi, le savant et éminent prélat qui l'a constituée, voulant propager dans tout son diocèse le goût de l'étude, de la science, de l'archéologie, décerne le diplôme de mem-

(1) V. le présent volume, p. 333.

bre de l'Académie à ceux des élèves de son séminaire qui se sont, chaque année, fait le plus remarquer par leurs succès ; ainsi, enfin, les membres de cette Société savante ne sont pas astreints à payer une cotisation. Aussi, ne publie-t-elle pas de *Bulletin*, comme l'Académie delphinale et la Société de statistique, et les travaux de ses membres sont purement et exclusivement individuels. Nous sommes loin, assurément, de nous en plaindre à un certain point de vue, et l'énumération, je n'ose dire le compte rendu, qui va suivre, de nombreux et remarquables travaux publiés par les membres de cette Académie prouvera quelle activité féconde l'éminent évêque de Gap a donnée aux sciences et aux lettres, au milieu des Hautes-Alpes, et quels services l'Académie qu'il a fondée est appelée à rendre. Toutefois, en lisant, dans le compte rendu de la séance tenue à Embrun en 1859, l'indication des Mémoires lus dans cette séance : un *Essai historique sur la cathédrale d'Embrun*, par M. l'abbé Pron ; une étude de M. l'abbé Chabrand *sur les Etymologies celtiques* ; un Mémoire de M. Vallon *sur les Voies romaines dans les Alpes*, j'ai vivement regretté que de semblables travaux ne soient pas, au moins chaque année, rassemblés dans un recueil, et qu'ils semblent menacés de rester manuscrits. Il y aurait à cela un remède, et c'est dans ce but que je me permets d'élever la voix ; c'est que le conseil général des Hautes-Alpes suivit l'exemple de celui de l'Isère, et accordât à l'Académie flosalpine une subvention annuelle, et surtout que Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, qui montre, dans toute occasion, tant de bienveillance, de sollicitude et d'intérêt aux Sociétés savantes, comprît la jeune et active Académie au nombre de celles qui reçoivent une allocation sur les fonds de l'Etat. Une simple indication des travaux publiés par ceux de ses membres dont nous n'avons pas eu encore l'occasion de parler, montrera combien elle est digne de cet encouragement et de ce témoignage de bienveillance.

A la tête des ouvrages publiés par les membres de l'Académie flosalpine je dois placer ceux de son vénérable fondateur. Mgr Depéry a publié deux ouvrages considérables : 1° *les Constitutions et instructions synodales du diocèse de Gap* (1) ; 2° l'*Histoire hagiologique du même diocèse* (2). Le premier de ces ouvrages, quoique consacré à des questions purement ecclésiastiques, n'est pas cependant sans intérêt au point de vue historique, attendu qu'il est suivi d'une

(1) In-8° de 731 p. 1854.

(2) Gr. in-8° de 590 p. 1852.



très-curieuse notice historique sur les anciens conciles d'Embrun. En second lieu, lorsqu'on étudie les sages et austères dispositions de cet ouvrage, on y reconnaît la main et l'esprit du futur fondateur de l'Académie flosalpine. Telle est, par exemple, l'obligation à laquelle sont soumis tous les jeunes prêtres du diocèse de venir, chaque année, pendant les cinq ans qui suivent leur entrée dans les ordres, subir un examen sur la théologie et l'histoire ecclésiastique; telles sont surtout les utiles indications (art. 1404 et suiv., à partir de la p. 411) que le savant prélat donne aux membres de son clergé sur les diverses périodes de l'architecture romane et ogivale, et sur les meilleurs ouvrages à consulter pour connaître l'histoire de l'art au moyen âge, et éviter ainsi les fautes, si regrettables, commises trop souvent encore dans la réparation des monuments religieux. — Le second ouvrage contient l'histoire des saints du diocèse de Gap (et, par conséquent, d'Embrun) depuis l'introduction du christianisme dans cette partie des Alpes jusqu'au treizième siècle. Ce n'est que la première partie d'un ouvrage beaucoup plus considérable destiné à faire connaître, depuis le premier siècle jusqu'à nos jours, non-seulement la vie des saints, mais la biographie des personnages qui ont illustré le diocèse par leurs vertus et par des œuvres d'utilité publique. Tout en regrettant, au point de vue historique, que l'auteur ait accordé une trop grande place à des légendes parfois trop naïves, qu'il ait peut-être exagéré la part de Charlemagne dans la construction de la cathédrale d'Embrun (p. 428), enfin, que son zèle l'ait entraîné jusqu'à comparer les Vaudois aux Mormons, tandis que les historiens, même ceux qui regrettent le plus vivement les erreurs dogmatiques de ces sectaires, reconnaissent la sévérité de leurs mœurs, nous sommes heureux de rendre hommage à la sagacité, à la science, aux remarquables qualités de style de cet ouvrage, qui contribue à jeter un grand jour non-seulement sur l'histoire religieuse, mais sur l'histoire politique, civile et militaire des Hautes-Alpes pendant le moyen âge. Ajoutons même que cet intérêt n'est pas exclusivement local; la biographie de saint Jean-de-Matha, le fondateur des Trinitaires, et celle de saint Vincent-Ferrier, l'apôtre de plusieurs vallées des Alpes, et surtout de la Vallouise, intéressent toutes les classes de lecteurs et tous les pays.

Un des membres les plus distingués de l'Académie flosalpine est M. Adolphe Fabre, il y a quelques mois encore, président du tribunal d'Embrun, transféré, depuis peu de temps, avec le même titre, au tribunal de Chambéry, auteur de plusieurs ouvrages honorable-

ment connus, et surtout de cette piquante et savante histoire des *Clères de la bazoche* qui a été couronnée par l'Institut. M. Fabre a publié, ici, l'année dernière, dans la *Revue des Alpes*, et tiré à part, un ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur le pèlerinage des foires de France à Notre-Dame d'Embrun*, et qui est promptement arrivé à une seconde édition (1), livre excellent, remarquable par la pureté et la convenance du style, la conscience des recherches, la bonne foi, l'esprit critique, la science archéologique et historique. Aussi n'intéresse-t-il pas seulement le Dauphiné, dont la cathédrale d'Embrun est un des monuments les plus célèbres, mais toutes les personnes qui s'occupent d'études historiques, attendu que, avec une sûreté de critique irréfutable, M. Fabre a parfaitement déterminé les divers âges de la cathédrale d'Embrun, sur laquelle il existait tant de fausses traditions propagées par le patriotisme local, qu'il a nettement déterminé la place et le caractère de cette image miraculeuse longtemps célèbre dans nos chroniqueurs sous le nom du *Réal*, qu'il a donné une énumération fort curieuse du trésor de cette ancienne cathédrale. La seconde édition surtout sera recherchée non-seulement pour les améliorations apportées aux diverses parties du texte, mais pour les pièces justificatives que l'auteur y a ajoutées, et pour la notice très-curieuse qu'il a placée en tête, sur le P. Marcellin Fournier, jusqu'ici appelé Fournier, historien du dix-septième siècle, auteur des *Annales ecclésiastiques* de l'église d'Embrun et d'une *Histoire des Alpes maritimes*, ouvrages restés manuscrits, mais fréquemment consultés par les historiens modernes.

Ceci m'amène à un autre ouvrage intitulé : *Essai historique sur la ville d'Embrun*, par M. l'abbé Sauret, supérieur du petit séminaire, chanoine honoraire et président de l'Académie flossalpine (2). Il y a assurément de très-grandes qualités dans ce livre : des études et des recherches, de la méthode, un style élégant et facile. Mais nous ne pouvons nous dispenser de signaler également les défauts que nous y avons remarqués, avec l'espoir de contribuer à l'amélioration d'un livre déjà utile, mais qui pourrait l'être plus encore. Or, il nous a semblé que l'auteur passe trop rapidement sur les premiers siècles, et ne discute pas assez des traditions plus ou moins acceptables ; qu'il s'en rapporte trop au P. Fournier (qu'il continue d'appeler Fournier) et à des ouvrages de seconde et de troisième

(1) 1<sup>re</sup> édit., in-8° de 152 p., 1859. — 2<sup>e</sup> édit., in-8° de 307 p., 1860, Grenoble, imp. de N. Maisonville.

(2) In-8° de 576 p. Gap, 1860.

main, beaucoup moins importants et moins recommandables, au lieu de recourir aux sources. C'est ainsi qu'au lieu de citer le jugement du P. Fournier sur le Mémoire adressé à Charles VII, au sujet de Jeanne d'Arc, par l'archevêque J. Gêlu, l'auteur aurait dû consulter les fragments étendus de ce Mémoire publiés par M. Quicherat, dans son précieux recueil sur le procès de Jeanne d'Arc (t. III, p. 393 et suiv.); c'est ainsi, pour en finir avec ces critiques, que nous aurions souhaité voir discutées les dates assignées à l'avènement ou à la mort de plusieurs archevêques d'Embrun, parce qu'elles ne s'accordent pas toujours avec celles qui ont été données ailleurs, et notamment dans l'Annuaire de la Société de l'histoire de France pour 1848, et désiré que l'histoire civile, politique, municipale d'Embrun tint dans ce livre une plus grande place que celle qu'elle y occupe. Mais, ces réserves faites, nous ne pouvons que remercier M. l'abbé Sauret du plaisir que nous a causé la lecture de son livre, et des connaissances nouvelles que nous y avons puisées, le féliciter des documents précieux qu'il a rassemblés dans ses pièces justificatives, enfin nous associer aux vœux qu'il forme (p. 42-44), et qui sont déjà en voie d'être réalisés, pour que le gouvernement impérial contribue à rétablir dans sa splendeur cette cathédrale d'Embrun, un des plus anciens et des plus curieux monuments que l'art du moyen âge nous ait laissés.

Un autre membre de l'Académie flosalpine, très-laborieux et très-instruit, M. Jules Chérias, correspondant de l'Académie delphinale, juge de paix à la Bâtie-Neuve (Hautes-Alpes) et membre du conseil d'arrondissement de Gap, est l'auteur de deux ouvrages déjà anciens, et que je regrette de n'avoir pas connus lors de mon précédent compte rendu : une *Histoire du général Lamotte de Lapeyrouse* (1) et un *Aperçu sur les illustrations gapençaises* (2); enfin, il publie en ce moment, en feuilletons, dans le *Courrier des Alpes*, journal de Gap, un travail, qui paraît devoir être très-étendu, intitulé : *Juridictions métropolitaines des Alpes maritimes et de la Narbonnaise seconde, relativement à l'évêché de Gap*. Ce dernier travail suppose des lectures et des recherches considérables; c'est, en réalité, toute l'histoire d'une partie du Dauphiné et de la Provence depuis l'époque romaine. Mais il nous a semblé que, au milieu de l'abondance des matériaux qu'il a recueillis, l'auteur ne sait pas toujours se borner à ceux qui rentrent exclusivement dans le cadre

(1) In-8° de 500 p. Gap, 1842.

(2) In-8° de 80 p. Gap, 1849.

qu'il s'est lui-même tracé; qu'une critique plus rigoureuse serait souvent à souhaiter; qu'il ne faudrait citer que des ouvrages faisant autorité, et que tel n'est le cas ni de la France pittoresque, ni de la prétendue chronique de Trebonius Rufus de Vienne, superche le habile d'un homme d'esprit, mais qui ne trompe plus personne, en supposant qu'elle ait jamais trompé quelqu'un. Ces observations, toute bienveillantes, serviront, nous l'espérons, à améliorer la suite de cet ouvrage et la révision que l'auteur en fera sans aucun doute avant de le réunir en volume. — L'Opuscule sur les illustrations gapençaises a été inspiré à l'auteur par l'irritation bien naturelle que lui inspira un très-mauvais précis de l'histoire de Gap, publié en 1845. M. Chérias fait bonne justice des erreurs, des bévues, des lacunes et des légèretés étranges d'un prétendu historien qui, d'un quelquel part Mgr Depéry, savait à peine le latin, qui, cependant, tranche les questions les plus difficiles avec un aplomb incroyable, et qui ne juge pas digne d'une mention, même de quelques lignes, notre illustre botaniste Villars. En réhabilitant, s'ils en avaient eu besoin, des hommes distingués oubliés ou dédaignés par l'auteur de ce précis, les Lapeyrouse, les d'Herbeys, les d'Hauterives, les Anglès, les Villars, en rappelant leurs titres de gloire, M. Chérias a rendu de réels services à l'histoire du Dauphiné. — Il avait, du reste, déjà, dans un volume sur le général Lapeyrouse, donné l'exemple de ces équitables réhabilitations. Gagnant tous ses grades sur les champs de bataille pendant les dernières guerres du règne de Louis XIV, employé, sous la Régence et sous Louis XV, dans des missions à la fois diplomatiques et militaires, chargé surtout, en 1734, de commander les faibles secours envoyés par le cardinal Fleury au bon roi Stanislas assiégé dans Dantzick, le général dauphinois s'acquitta de ces missions, même les plus périlleuses et les plus malheureuses, avec loyauté, talent, énergie, courage, et les raconta lui-même dans des mémoires et des lettres qu'un heureux hasard a mis entre les mains de M. Chérias, avec des lettres adressées au général par le duc d'Orléans, la czarine, le roi Stanislas, etc. Un style plus châtié, la suppression de quelques chapitres sur le système de Law, les projets d'Albéroni, la peste de Marseille, qui auraient mieux leur place dans une histoire générale que dans une biographie, auraient donné plus de valeur encore à un ouvrage très-important et très-curieux. Il nous reste enfin un vœu à former, c'est que M. Chérias se décide à publier intégralement les papiers du général Lapeyrouse qui sont sa propriété, et qu'il n'a utilisés qu'en partie; il rendrait ainsi un grand service à l'histoire du dix-

huitième siècle, et ce recueil figurerait honorablement auprès du journal de Barbier et des Mémoires du marquis d'Argenson, publiés par la Société de l'histoire de France.

M. Charronnet, archiviste du département des Hautes-Alpes et membre de l'Académie flosalpine, est l'auteur d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Histoire des guerres de religion et de la société protestante dans les Hautes-Alpes*, qu'il ne nous a été permis de connaître que par le compte rendu et l'appréciation de M. L. Renier, au nom de la commission des antiquités de la France, et le jugement de l'Académie des inscriptions qui lui a décerné une *mention très-honorable* dans sa séance publique annuelle du 2 décembre 1859. Ce jugement en dit assez, et nous formons des vœux bien sincères pour la prompte publication de ce grand ouvrage, dont l'auteur profitera, sans aucun doute, des sages et bienveillants conseils que M. L. Renier lui a donnés au nom de l'Académie.

Il nous reste à mentionner, plutôt qu'à apprécier, divers autres travaux publiés par des membres de la même Société savante, mais qui ont un caractère moins historique, moins scientifique : un *Journal et des Impressions de voyage dans les départements d'Alger et d'Oran, à Gibraltar, à Cadix et à travers la péninsule espagnole, en 1858*, par M. Dupuy, juge au tribunal de Gap (1), récit intéressant, simple, sans prétentions littéraires ; — le *Guide pratique de l'instituteur et de l'institutrice*, par M. Chabert, inspecteur de l'Académie de Grenoble en résidence à Gap (2), et une grammaire française par le même auteur (3). Nous avons remarqué dans la grammaire française plusieurs heureuses innovations : un tableau des verbes irréguliers, des règles très-simples pour les participes, des observations sur la prononciation et sur les figures, un tableau des homonymes, etc. Quant au *Guide de l'instituteur*, c'est, à mon sens, un très-bon livre, un excellent recueil de dictées, graduées, très-bien choisies, et suivies de questions grammaticales, historiques, géographiques sur toutes les expressions employées dans chaque dictée. J'engagerai seulement l'auteur à revoir avec soin quelques-unes de ses définitions (celle du mot *bassin* notamment, 2<sup>e</sup> partie, p. 16), à rectifier quelques erreurs historiques (par exemple, 2<sup>e</sup> par-

(1) In-12. Gap, 1859. — M. Dupuy est également auteur de diverses pièces de vers qui ne m'ont pas été communiquées.

(2) 1<sup>re</sup> partie, in-12 de 496 p. ; 2<sup>e</sup> partie, in-12 de 489 p. Grenoble, imp. de Prudhomme, 1859 et 1860.

(3) In-12 de 378 p. Gap, 1860.

lie, p. 164, cette expression de *dernier connétable* employée en parlant de Luynes, à Gap, auprès du tombeau de Lesdiguières!), à ajouter, enfin, l'indication des écrivains auxquels sont empruntées ces dictées, et à profiter de cette occasion pour donner aux enfants quelques notions biographiques et littéraires sur nos auteurs français les plus célèbres. — Plusieurs ouvrages sur le pèlerinage de Notre-Dame du Laus, près de Gap, pèlerinage très-célèbre qui, depuis la seconde moitié du dix-septième siècle, a complètement remplacé celui de Notre-Dame d'Embrun : *Histoire des merveilles de Notre-Dame du Laus*, par M. l'abbé Pron (1); — *Guide du pèlerin au vénérable sanctuaire de Notre-Dame du Laus*, par M. l'abbé F. Bonnet (2); — *les Fleurs du Laus recueillies par Mgr J. Irénée Depéry* (3). — L'auteur du premier de ces trois ouvrages, M. l'abbé Pron, du diocèse de Belley, est un véritable écrivain, ayant de la correction, de la verve, de la chaleur, du goût; avec un peu plus de critique, un ton moins tranchant, des allures moins hautes à l'égard de quelques-unes des idées modernes, il aurait fait un livre très-intéressant et très-remarquable. Je n'ai rien à dire du second, inspiré par des sentiments très-pieux et très-respectables, mais où la science n'a rien à voir. Quant au troisième, je ne puis mieux faire que de rapporter les paroles mêmes de Mgr Depéry, dans une lettre autographe que j'ai sous les yeux : « Cet opuscule, « dit le vénérable prélat, est le fruit de mes longues soirées d'hi-  
« ver; c'était pour moi un délassement, après mes occupations  
« administratives, de m'amuser, chaque soir, à réunir diverses  
« pièces de poésie consacrées à Notre-Dame du Laus. Souvent les  
« reminiscences du jeune âge ont mis la rime sous ma plume, et  
« j'ai voulu en faire hommage à Celle que j'ai nommée la *Reine des*  
« *Alpes*. Les fleurs qui ne portent aucun nom sont écloses sous mon  
« arrosoir. »

Je n'insisterai pas non plus, toujours pour le même motif, sur l'édition de l'*Imitation de Jésus-Christ* donnée par M. l'abbé Charbrand, vicaire général du diocèse de Gap et supérieur du grand séminaire (4), édition remarquable par la pureté du texte et par des réflexions, tirées de l'Écriture sainte, destinées surtout aux ecclésiastiques, et ajoutées par l'éditeur à chacun des chapitres; sur

(1) 2<sup>e</sup> édition, in-12 de 382 p. Gap, 1858.

(2) In-18 de 301 p. Gap, 1859.

(3) In-18 de 231 p. Gap, 1856.

(4) In-18 de 400 p. Paris. 1856.

la traduction de deux ouvrages ascétiques de saint Laurent Justilien, patriarche de Venise au quinzième siècle : de *l'Incendie du divin amour* (1), et *Traité de la spirituelle et chaste alliance du Verbe avec l'âme* (2), due à M. l'abbé Templier, membre de l'Académie flosalpine. — Je m'arrêterai un peu plus sur la *Théorie de la spiritualité* ou *Examen approfondi de la nature de la substance pensante*, par M. A. Faure, professeur de mathématiques à l'École normale primaire de Gap (3), non pas que l'auteur arrive à des conclusions bien neuves, mais parce qu'il y arrive par des déductions mathématiques et une série de raisonnements enchaînés avec beaucoup de force les uns aux autres, et que c'est un très-bon exemple, malheureusement trop rare aujourd'hui, de voir appliquer aux sciences psychologiques et métaphysiques la rigueur des procédés mathématiques. Enfin, je dois, pour terminer cette longue énumération des travaux publiés par les membres de l'Académie flosalpine, dire quelques mots des nombreux ouvrages de M. l'abbé C. Martin, ancien aumônier et régent de logique au collège de Gap. Voici ceux que l'auteur nous a envoyés : 1° *Théologie morale, en tableaux, d'après les théologiens les plus célèbres* (4); — 2° *Mois de Marie des prédicateurs* (5); — 3° *Journal de la prédication populaire et contemporaine* (6); — 4° *Revue mensuelle de la prédication contemporaine* (7); — 5° *Panorama des prédicateurs* (8); — 6° *Répertoire de la doctrine chrétienne* (9); — 7° *Sermons nouveaux et complets sur les mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, premier volume (le second est sous presse) (10). — Le premier de ces ouvrages est un résumé, sous divers titres méthodiquement classés, des questions les plus importantes relatives aux sacrements, avec les solutions d'après les théologiens les plus remarquables, et, quand il y a lieu, comme il arrive souvent, notamment en ce qui concerne les contrats, d'après le Code Napoléon. Les autres ouvrages sont, les uns, comme le *Journal de la prédication* par exemple, une analyse, sous divers titres rangés par ordre alphabétique, de sermons

(1) 2<sup>e</sup> édition, in-24 de 262 p. Paris, 1854.

(2) In-12 de 540 p. Paris, 1858.

(3) In-8<sup>o</sup> de 124 p. Gap, 1859.

(4) Gr. in-8<sup>o</sup> de 448 p. Paris, 1857.

(5) 2 vol. in-8<sup>o</sup>. Paris, 1858.

(6) 3 vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1857, 1858, 1859.

(7) 3 vol. in-8<sup>o</sup>. Paris, 1857, 1858, 1859.

(8) 6<sup>e</sup> édit., 3 vol. in-4<sup>o</sup> oblong. Paris, 1858.

(9) Gr. in-8<sup>o</sup>, 3 vol. Paris, 1859.

(10) In-8<sup>o</sup>. Paris, 1860.

prêchés par les plus célèbres prédicateurs contemporains : le P. Félix, le P. de Ravignan, le P. Lacordaire, le P. Ventura, Mgr Cœur, etc., suivis de citations de l'Écriture sainte, d'indications bibliographiques, de faits historiques analogues au sujet traité, et, sous le titre d'*Apologistes involontaires*, de citations de Montaigne, de La Rochefoucauld, de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de G. Sand, etc.; les autres, des plans de sermons, d'instructions, de prêches, de conférences, quelquefois dans l'ordre des fêtes de l'année, ailleurs d'après chacun des articles du symbole ou chacun des commandements, dans tous les cas, suivis de citations et de textes de l'Écriture, de traits historiques, de listes d'ouvrages à consulter, de fragments oratoires pouvant servir de modèles ou d'exemples, parfois même, et ceci me semble dépasser le but, de conseils sur l'attitude, les gestes, la physionomie, le ton de l'orateur suivant le sujet qu'il traite, et même suivant le jour où il prêche; conseils utiles à donner d'une manière générale, mais qui, trop fréquemment reproduits, aboutiraient à faire de l'art de la parole un art trop matériel, et détruiraient la spontanéité en ne laissant plus de place pour ainsi dire à l'inspiration personnelle.

Tous les écrivains dont nous avons parlé jusqu'ici appartiennent à une ou à plusieurs des trois Sociétés savantes du ressort académique. Nous avons maintenant à parler d'ouvrages ou de travaux publiés par des écrivains n'appartenant pas, au moins comme membres résidents, à ces Sociétés. Nous n'en trouvons pas dans le département des Hautes-Alpes; nous croyons, en effet, avoir épuisé l'examen, ou, du moins, l'indication des travaux publiés dans ce département, et tous leurs auteurs appartiennent à l'Académie flo-salpine, jeune encore, mais déjà si féconde et si active, si digne, à tous ces titres, de la bienveillance et des encouragements de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique. Mais, dans le département de l'Isère, nous rencontrons plusieurs travaux publiés par des écrivains n'appartenant ni à l'Académie delphinale, ni à la Société de statistique, et que nous devons maintenant indiquer.

En premier lieu, se présentent les publications de deux des correspondants les plus distingués du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, MM. Allmer et de Terrebasse. Indépendamment des diverses et importantes communications que M. Allmer a faites au Comité, et que la *Revue des Sociétés savantes* a successivement mentionnées, notre confrère a publié, sous la forme d'une lettre adressée au savant M. Péricaud aîné, une notice très-intéressante sur deux colonnes milliaires avec une interpréta-



tion très-ingénieuse (1), et une brochure, non moins remarquable, sur deux inscriptions, en l'honneur de la déesse Bormo, qui se trouvent à Aix, en Savoie, ce qui le conduit à interpréter quelques autres inscriptions de la même ville, et, par des rapprochements très-ingénieux, à proposer une étymologie nouvelle pour le nom de Bourbon (2). M. de Terrebasse a continué ses études sur les inscriptions du moyen âge, de Vienne et de ses environs, et rassemblé en brochure (3) plusieurs notices très-curieuses, dont l'une l'a conduit (p. 33) à proposer la localité de Tourdan, près de Beaurepaire, comme correspondant à la station de *Turecionnum* mentionnée dans la carte de Peutinger entre Morginnum et Vienne ; interprétation très-vraisemblable, et que la commission, instituée ici pour la topographie de la Gaule, a parfaitement adoptée. Plus récemment, M. de Terrebasse vient de publier (4) une dissertation très-importante pour l'histoire du Dauphiné au huitième siècle, au sujet d'une inscription en détestables ou prétendus vers latins que l'on disait avoir existé au portail de l'église de Saint-Donat (Drôme), inscription qui aurait prouvé une très-longue occupation de Grenoble et de la vallée du Graisivaudan par les Sarrasins, et sur laquelle s'étaient appuyés plusieurs historiens modernes, notamment le célèbre membre de l'Institut M. Reinaud. Comme je l'ai dit ailleurs, M. de Terrebasse a porté le coup de mort à cette inscription, en retrouvant son extrait de naissance, et en démontrant qu'elle a été péniblement enfantée au siècle dernier par un capiscol du prieuré de Saint-Donat, dont le manuscrit appartient à M. Giraud, ancien député et correspondant du ministère de l'instruction publique. En dévoilant la supercherie, en déblayant ainsi le terrain, M. de Terrebasse a rendu un réel service à l'histoire du Dauphiné, et permis de voir un peu plus clair dans une des questions les plus controversées parmi les savants de nos pays.

A un autre point de vue, je dois mentionner : 1° une petite *Géographie historique, physique, politique, etc., du département de l'Isère*, par M. V. Brunel, directeur de l'une des écoles primaires communales de Grenoble (5), excellent petit livre, qui n'est pas complet, sans aucun doute, mais qui renferme, dans un ordre très-

(1) In-8° de 22 p. Lyon, déc. 1858.

(2) In-8° de 22 p. Lyon, 1859.

(3) In-8° de 37 p. Vienne, 1858.

(4) In-8° de 29 p. Vienne, 1860.

(5) In-18 de 162 p. Grenoble, 1857.

méthodique, une foule d'exactes et utiles renseignements sur les localités les plus importantes de notre département; — 2° une *Nouvelle Petite Géographie méthodique du département de l'Isère*, par M. Massot, ancien maître adjoint à l'École normale primaire de Grenoble (1), livre tout à fait élémentaire, mais dans lequel se trouvent néanmoins plusieurs renseignements utiles qui complètent ceux du petit ouvrage de M. Brunet; — 3° deux brochures de M. Louis Fochier, avocat à Bourgoin, déjà connu par une notice historique sur Bourgoin, Maubec et Saint-Chef, que j'ai mentionnée dans mon précédent compte rendu, l'une intitulée : *Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin* (2), et dans laquelle se trouvent des documents inédits sur une partie de la vie de l'auteur du Contrat social, et des renseignements curieux sur quelques personnages avec lesquels Rousseau se trouva en relation; l'autre ayant pour titre : *Demptézieu* (3), et reconstituant l'histoire d'un château fort dont on voit les ruines près de Bourgoin; — 4° un opuscule de M. l'abbé Varnet, aujourd'hui curé de Vernas (canton de Crémieu), intitulé : *Saint Theudère, fondateur et patron de Saint-Chef* (4), dans lequel, après avoir rappelé les principaux faits de la vie de saint Theudère, il donne un historique sommaire de la célèbre abbaye de Saint-Chef, et une description de son église, un des plus beaux monuments que le moyen âge ait laissés dans nos pays; — 5° les diverses publications de M. Victor Advielle, secrétaire de la sous-préfecture de Saint-Marcellin, et parmi lesquelles je signalerai surtout un annuaire de cet arrondissement (5), dans lequel se trouvent des notices historiques sur les communes les plus importantes et sur les plus célèbres personnages qui y sont nés; en second lieu, des *Souvenirs d'une visite à l'abbaye de Saint-Antoine* (6), brochure, où l'on trouve de très-intéressants détails sur le trésor de cette antique et célèbre abbaye, mais dans laquelle il est à regretter que, sur les traces d'un devancier très-savant, mais qui n'est pas archéologue, l'auteur ait assigné à cette église, un des chefs-d'œuvre du moyen âge, une époque que ses caractères démentent de la manière la plus évidente; — 6° une histoire du trop célèbre contrebandier et brigand Mandrin, établie sur des documents authentiques qui existent aux archives de la

(1) In-18 de 122 p. Grenoble, 1859.

(2) In-8° de 47 p. Bourgoin, 1860.

(3) In-8° de 21 p. Lyon, 1860.

(4) In-12 de 104 p. Grenoble, 1859.

(5) In-12 de 120 p. Grenoble, 1860.

(6) In-8° de 20 p. Saint-Marcellin, 1859.

commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, par le fils du maire de cette commune, jeune avocat de talent et d'avenir, lauréat de notre Faculté de droit, M. P. Alfred Simian, publiée d'abord dans la *Revue des Alpes*, puis imprimée à part en 1860.

Cette brochure d'un de nos jeunes avocats m'amène, malgré la différence des sujets, à parler de quelques autres travaux des jeunes membres de notre barreau. Depuis quelques années, à la séance d'ouverture des conférences de l'ordre, l'avocat stagiaire, chargé de porter la parole, prononce un éloge, ou, pour mieux dire, une étude historique sur l'un des magistrats ayant illustré le barreau ou le parquet du parlement de Grenoble. C'est ainsi que, en 1858, M. J. Lavauden, un des anciens lauréats de la Faculté de droit de notre ville, a prononcé l'éloge de l'avocat général Servan (1), l'un des correspondants de Voltaire, l'un des apôtres des grandes idées de tolérance et d'humanité du dix-huitième siècle, l'un des propagateurs des théories de Beccaria et de Filangieri, l'un des esprits les plus généreux et l'un des orateurs les plus éloquents qu'ait produits le Dauphiné; c'est ainsi que, en 1859, M. Casimir-Jules Mallein, qui promet de soutenir dignement l'honneur d'un nom justement vénéré dans le barreau et dans l'enseignement, a lu à ses jeunes confrères une étude, pleine de faits, remarquable par la solidité des recherches, la fermeté du style, la sagesse des aperçus, sur le célèbre *Guy-Pape* (2), une de nos gloires dauphinoises, avocat, professeur, magistrat, jurisconsulte éminent du quinzième siècle, dont les nombreux ouvrages ont été consultés pendant trois siècles, dont l'un, les *Décisions*, est le premier ouvrage qui ait été imprimé à Grenoble (en 1490). Dans la séance d'ouverture des conférences de cette année, c'est-à-dire dans quelques semaines, un autre jeune avocat, instruit et laborieux, M. Gariod, va lire une étude consciencieuse sur *Barnave*. Encore quelques années, et nos jeunes avocats auront eu le mérite de donner sur les illustres jurisconsultes qu'a produits le Dauphiné une suite d'études sérieuses et savantes, qui formeront un recueil précieux pour l'histoire de la province et pour l'histoire générale. Nous ne pouvons que les encourager à persévérer dans cette direction excellente qu'ils donnent à leurs études et à leurs travaux. D'honorables exemples doivent, du reste, les y engager, et, récemment, à la rentrée solennelle de la cour impériale, M. le premier avocat général Alméras-Latour lisait sur

(1) In-8° de 33 p. Grenoble, 1859.

(2) In-8° de 36 p. Grenoble, 1860.

une autre de nos illustrations grenobloises, sur le négociateur du traité de Westphalie, *Abel Servien*, une étude aussi remarquable par l'étendue des recherches que par la profondeur des aperçus et la fermeté du style.

Il nous reste, pour terminer cette revue des travaux publiés dans le département de l'Isère, à parler de quatre ouvrages, très-différents les uns des autres par le but et le caractère : 1° un des avocats les plus distingués de notre barreau, M. Michal-Ladichère, vient de publier une seconde édition de son *Guide à Uriage et aux environs* (1), où, après avoir rapidement retracé les faits principaux de l'histoire du Dauphiné et de Grenoble, il fait parfaitement connaître l'origine, le caractère, les développements de l'établissement thermal d'Uriage, les beautés pittoresques des montagnes qui l'entourent, les localités historiques qui en sont voisines, enfin, et surtout peut-être, les antiquités et les œuvres d'art que M. le comte de Saint-Ferriol, le créateur de ce magnifique établissement, a rassemblées dans son château, à la suite de ses voyages en Egypte et en Italie; — 2° *Vizille et ses environs*, par M. A. Bourne, juge de paix de ce canton (2), auteur d'un *Guide à la Grande-Chartreuse*, dont nous avons parlé dans notre précédent compte rendu. Grâce à de bienveillantes communications et à la situation même de l'auteur, ce livre renferme des renseignements intéressants sur l'histoire de Vizille au dix-huitième siècle, et surtout aux approches de la Révolution, sur le retour de l'île d'Elbe, sur la conspiration de Didier, et sur l'état actuel des fabriques de cette petite ville, une des localités industrielles les plus actives de notre département. Mais la partie ancienne est malheureusement traitée sans études suffisantes; la vie même de Lesdiguières est trop faite avec des ouvrages de seconde et de troisième main; l'auteur a trop de propension à remplacer l'histoire sérieuse par des légendes romanesques, enfin l'absence de connaissances dans les sciences physiques et naturelles l'entraîne parfois dans des erreurs fort étranges, et qu'il serait urgent de faire disparaître par des cartons; — 3° M. l'abbé Barbier, curé de la petite commune de Marcilloles, une des stations de la voie ferrée de Saint-Rambert à Grenoble, a publié, à Paris, en 1856, un ouvrage considérable sous ce titre : *les Trésors de Cornelius à Lapide, extraits de ses commentaires sur l'écriture sainte, à l'usage des pré-*

(1) In-4° obl. de 120 p., avec carte, plans et gravures. Grenoble, 1860.

(2) In-8° de 310 p. Grenoble, 1860.

*dicateurs* (1). Comme M. l'abbé Barbier l'explique dans une courte introduction, et dans la notice biographique qu'il a consacrée à son auteur, son but a été de rendre accessibles à un plus grand nombre de lecteurs les idées les plus remarquables qui se trouvent dans les dix ou seize volumes in-folio, suivant les éditions, des commentaires sur l'Écriture sainte composés, au commencement du dix-septième siècle, par le savant Jésuite belge Cornelis Van den Steen, ou Cornelius a Lapide. Dans ce but, au lieu de suivre, comme son auteur, l'ordre même des livres de la Bible, M. Barbier a rangé, par ordre alphabétique, ce que ces commentaires contiennent de plus remarquable et de plus important, en les traduisant en français et en ne conservant en latin que les citations mêmes de l'Écriture. Il a fait ainsi une sorte de Dictionnaire ou de Répertoire, qui a été favorablement accueilli par des cardinaux, des archevêques, des évêques et par les membres du clergé séculier et régulier, auxquels il peut rendre, en effet, de très-grands services ; — 4<sup>o</sup> j'ai réservé, pour clore cette énumération, un très-beau et excellent ouvrage : *le Vrai Livre du peuple, ou le Riche et le Pauvre, tableau des institutions de bienfaisance et d'instruction primaire de la ville de Grenoble*, par M. Frédéric Taulier, ancien maire de cette ville et doyen de la Faculté de droit (2). Grenoble est véritablement la ville de la charité, et j'ajoute, celle où peut-être la bienfaisance est le mieux entendue, certainement une des villes où l'instruction, à tous ses degrés, reçoit les plus intelligents et les plus féconds encouragements. C'est à Grenoble que, dès les premières années de notre siècle, ont été fondées les premières sociétés de secours mutuels ; c'est là que, en 1851, sous la direction et par l'initiative de l'auteur même de l'ouvrage dont nous parlons, a été constituée une association alimentaire qui mérite, aussi bien que les sociétés de secours mutuels, d'être proposée pour modèle aux autres villes ; là, enfin, existe une multitude d'œuvres de charité et de prévoyance, destinées à éclairer, à moraliser les classes populaires, à adoucir ou à prévenir les misères, à rapprocher les uns des autres les riches et les pauvres. L'ouvrage de M. Taulier a pour but de faire connaître toutes ces œuvres, d'en exposer l'origine, les développements, les vicissitudes, l'esprit, les succès, par des résumés historiques, des tableaux statistiques, des anecdotes touchantes. Ce serait un livre parfait, qui pénétrerait bientôt dans toutes les classes de la population, si l'auteur consen-

(1) 4 forts vol. in-8°. Paris, 1856.

(2) In-8° de 598 p. Grenoble, 1860.

taît à en diminuer un peu l'étendue, M. Taulier n'aurait rien à redouter de ces suppressions; ses concitoyens, dont il fait partout, et à si juste titre, un grand éloge, ont la mémoire du cœur, et il n'est pas à craindre qu'ils oublient jamais ce qu'ils doivent à son active et intelligente administration (1).

Tels sont les principaux ouvrages publiés, pendant moins de trois ans, dans les deux départements de l'Isère et des Hautes-Alpes (2). Les deux autres départements du ressort académique, la Drôme et l'Ardèche, qui n'ont pas, comme ceux qui viennent de nous occuper, l'actif et le puissant stimulant de Sociétés savantes, ont infiniment moins produit, quoique, même livrés à leurs seules forces, plusieurs auteurs y aient écrit des œuvres diversement remarquables. Ainsi, dans le département de la Drôme, je rencontre d'abord cinq brochures, d'une étendue bien différente, mais toutes remarquables, de M. l'abbé Vincent, curé de la petite commune de la Vache, près de Valence, un des correspondants les plus actifs et les plus laborieux du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques : 1° *Notice historique sur la Vache* (3); — 2° *id. sur le Buis* (4); — 3° *id. sur Montelieu* (5); — 4° *id. sur Montéliemar* (6); — 5° *id. sur la ville de Crest* (7). — Toutes ces notices sont le résultat d'études sérieuses. Non-seulement M. l'abbé Vincent extrait des historiens du Dauphiné, Aymar du Rivail, Chorier, Valbonnais, ce qui concerne chacune des localités dont il entreprend

(1) Cet article était déjà composé, lorsque la ville de Grenoble a eu le regret de perdre M. Taulier.

(2) Je dis les principaux et non pas tous. J'ai regretté, en effet, de ne pouvoir connaître que de nom quelques autres publications : *Serapia, épisode du deuxième siècle*, par M. l'abbé France, curé de Saint-Louis à Grenoble; — une *Revue*, entreprise depuis quelques mois ici, sous le nom d'*Écho du Dauphiné*, mais dont je n'ai reçu que deux numéros insuffisants pour en faire apprécier le caractère; — une *Histoire ecclésiastique*, par un directeur de Séminaire (M. l'abbé Rivaux), parvenue à sa seconde édition. Quelques autres peut-être sont même complètement inconnus. Il est à désirer que les auteurs et les éditeurs comprennent bien qu'ils ne peuvent que profiter en usant de la bienveillante publicité que leur offre, dans la *Revue des Sociétés savantes*, la générosité de l'État.

(3) Petit in-8° de 12 p. Valence, Marc-Aurel (sans date).

(4) In-12 de 120 p. Valence, 1838.

(5) In-18 de 33 p. Valence, 1838.

(6) In-18 de 119 p. Valence, 1839.

(7) In-18 de 102 p. Valence, 1839.

de reconstituer l'histoire, mais il a soin de consulter les archives des communes, celles du département, celles de la chambre des comptes. Aussi, quoique ces notices se rapportent, en général, à des localités peu célèbres et d'une médiocre importance, les renseignements qu'elles contiennent jettent beaucoup de jour sur l'organisation communale, la vie des populations sous le régime féodal, les établissements religieux, et, par suite, servent non-seulement à l'histoire du Dauphiné, mais à l'intelligence de l'histoire de la France pendant le moyen âge. Il est seulement à regretter, en premier lieu, que l'auteur n'ait que des paroles de haine et de colère à l'égard de la Réforme et de la Révolution, qui demandent à être jugées avec plus de calme et d'impartialité, et, en second lieu, que toutes ces notices ne soient pas imprimées dans le même format, avec le même papier et les mêmes caractères, ce qui permettrait de les réunir et d'en former un recueil historique très-important pour le département de la Drôme.

L'écrivain le plus fécond et le plus laborieux de ce département est M. l'abbé Jouve, chanoine de la cathédrale de Valence. Sans parler d'une foule de notices et de dissertations, qu'il a insérées dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, dans les comptes rendus des *Congrès archéologiques et scientifiques*, dans la *Revue de l'art chrétien*, etc., et en nous bornant aux ouvrages que l'auteur nous a communiqués, nous avons à mentionner : 1° le *Guide valentinois*, ou *Description de la ville de Valence en Dauphiné et de ses environs* (1), excellent petit livre, simple, sans prétention, mais écrit par un archéologue et un historien, dans lequel rien n'est oublié, qui n'a même qu'un défaut, celui d'être trop complet, attendu qu'il n'était pas nécessaire de signaler les genres de commerce et d'industrie qui existent dans toutes les villes, et qui, dès lors, ne sont pas particuliers à Valence. Ce petit livre a été accueilli avec une légitime faveur, et l'auteur en prépare, en ce moment, une seconde édition avec des améliorations considérables; — 2° *Notice sur la chapelle funéraire monumentale et sur l'église romane de Saint-Restitut* (2), description consciencieuse, savante, détaillée, intéressante, faite par un homme compétent, de deux monuments remarquables du moyen âge, et surtout des sculptures de la frise de la chapelle funéraire; — 3° *Dictionnaire d'esthétique chrétienne* (3),

(1) In-18 de 134 p. Valence, 1853.

(2) In-8° de 15 p. (extrait du *Bulletin monumental*). Paris et Caen, 1856.

(3) Gr. in-8° de 1291 p. à deux colonnes (collection Migne). Paris, 1856.

travail colossal, où l'on remarque parfois trop de précipitation, une tendance à emprunter, par de très-longues citations, des jugements tout faits, l'embarras de choisir dans un ensemble mal défini; mais renfermant d'excellents articles, de véritables traités sur beaucoup de questions relatives à la musique, à la peinture murale, à la sculpture, au symbolisme et à l'iconographie chrétienne, etc. Evidemment les préférences de l'auteur sont pour ce qui concerne la musique, et, lors même qu'il ne nous dirait pas qu'il a été le camarade d'études de MM. d'Ortigue et Félicien David; lors même que nous ne saurions pas qu'il a composé des oratorios et des messes qui jouissent d'une juste estime, nous devinerions que nous avons affaire, non pas seulement à un amateur de musique, mais à un compositeur distingué. Toutes les questions qui concernent cet art dans son Dictionnaire sont traitées de main de maître: tels sont les articles *harmonie*, *manuscrits*, *modes ecclésiastiques*, etc. L'article *opéra* surtout est parfait; mais est-il bien à sa place dans un dictionnaire d'*esthétique chrétienne*? — 4° L'auteur a repris ces questions dans un traité spécial, intitulé: *Musique*, et extrait du journal *la Maîtrise* (4). Ici, nous retrouvons plus exclusivement le prêtre; la grande question qu'il traite, en effet, est celle de la musique religieuse. Malgré notre incompetence, nous avouons être parfaitement d'accord avec lui sur un point essentiel, sur celui qui lui tient le plus à cœur; l'introduction du style de l'opéra dans la musique religieuse nous paraît, comme à lui, une tendance déplorable. Mais quant aux questions particulières, à celle surtout de l'époque où cette dégénérescence de la musique religieuse a commencé et, comme conséquence, de celle où il faudrait remonter pour retrouver la véritable musique religieuse dans sa grandeur et sa simplicité primitives, c'est aux hommes de l'art et aux membres du clergé qu'il appartient de les apprécier. — 5° Il a encore repris cette question dans une autre brochure intitulée: *Du mouvement liturgique en France au dix-neuvième siècle* (5). Partageant complètement les idées développées par M. du Lac et dom Guéranger, M. Jouve démontre, dans cette brochure, la nécessité de revenir au bréviaire romain pour rétablir l'unité liturgique, et, après avoir tracé un tableau très-curieux de l'anarchie qui régnait encore il y a trente ans, il indique les progrès qu'a déjà faits l'unité, et ceux qui lui restent à accomplir; puis il arrive à la question du plain-chant,

(1) In-8° de 45 p. Paris, 1839.

(2) In-8° de 58 p. Paris, 1860.



question sur laquelle personne peut-être n'est plus compétent que lui, quoique la solution qu'il propose me paraisse devoir être difficilement adoptée. M. l'abbé Jouve nous a, enfin, communiqué deux autres brochures : — 6<sup>o</sup> une *Notice sur l'ancienne cathédrale d'Apt* (Vaucluse) (1), dans laquelle il a montré ses qualités ordinaires, un sérieux esprit critique, de la verve, de profondes connaissances archéologiques. Seulement, j'engage M. Jouve à vérifier si c'est bien en 1660 qu'Anne d'Autriche se rendit à Apt pour y honorer sa patronne et la remercier d'avoir mis fin à sa stérilité, attendu que, en 1660, Louis XIV avait vingt-deux ans, et que les reliques de sainte-Anne que l'on vénère aujourd'hui au célèbre pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray (Morbihan) y furent envoyées, dit le Dictionnaire d'Ogée (art. Pluneret), par la mère de Louis XIV, en 1639, ce qui s'accorde d'une manière plus vraisemblable avec la date de la naissance du grand roi ; — 7<sup>o</sup> *Rivarol, sa vie et ses œuvres*; compte rendu de l'ouvrage consacré à ce célèbre écrivain par M. L. Curnier, ancien député (2). Ce compte rendu est, autant que j'ai pu le comprendre, une des œuvres de prédilection de l'auteur qui nous occupe. Je me permets de n'être pas de son avis; on lit avec intérêt, sans aucun doute, ce résumé sommaire de la vie d'un des hommes les plus spirituels de la dernière moitié du dix-huitième siècle; mais on regrette, presque à chaque page, que l'écrivain se soit fait une si fausse idée des transformations de la France à cette époque, qu'il croie encore aux libertés provinciales et politiques antérieures à la Révolution, qu'il considère le mouvement de 1789 comme un naufrage des vieilles libertés nationales, qu'il maudisse la Révolution presque sans cesse, confondant toujours, comme il arrive à tant d'autres écrivains de nos jours, et comme cela parait être à la mode dans un certain monde et dans certains partis, deux dates, deux tendances, deux mouvements, qui n'ont rien de commun, 1793 que tous les honnêtes gens flétrissent, et 1789 que nous voudrions aussi voir tous les honnêtes gens admirer et applaudir, puisque c'est de là que date notre société moderne.

Quatre autres ouvrages de divers caractères ont encore été publiés dans le département de la Drôme, pendant les trois dernières années : 1<sup>o</sup> *Notice sur Saint-Donat*, par M. Léon Gontier (3), brochure dans laquelle on rencontre d'intéressants renseignements,

(1) In-8<sup>o</sup> de 14 p. (extrait de la *Revue de l'art chrétien*). Paris, 1859.

(2) In-18 de 36 p. Valence, 1859.

(3) In-8<sup>o</sup> de 114 p. Valence, 1857.

mais dont le ton n'est pas assez élevé, dont les critiques sont bien vives à l'égard d'écrivains qui ont raison, comme la dernière publication de M. de Terrebasse l'a invinciblement démontré, et qui s'en rapporte trop à Chalvet et à l'abbé Martin, c'est-à-dire à deux prétendus historiens dont la sagacité, l'esprit critique, la science archéologique, sont plus qu'équivoques; — 2° *l'Ange de l'Italie*, par M. l'abbé Bourcharin (1), biographie facilement, élégamment et pieusement écrite, de saint Louis de Gonzague; — 3° *les Angoisses et les espérances de la société contemporaine*, par M. l'abbé Bonnefoy (2). Il y a d'excellents chapitres et de très-belles pages dans ce livre. L'auteur est un confesseur et un moraliste qui a sondé profondément les misères de notre temps. Il est difficile d'écrire quelque chose de mieux que ce qu'il dit des mœurs et des tendances d'une partie de la société actuelle. Mais l'auteur est évidemment encore jeune, et il a trop encore les défauts de son âge; dans toute la première partie de son livre où il veut montrer la supériorité du christianisme sur le paganisme dans les arts, la poésie, l'éloquence, on reconnaît trop sensiblement l'influence du *Génie du christianisme*. Ensuite, je suis bien tenté de croire que ce livre n'est que le résumé ou le cadre de sermons, qui ont pu et dû produire un grand effet. Mais autre chose est de parler ou d'écrire: que, dans l'entraînement d'une sorte d'improvisation, on fasse naître *Démosthène vers l'année 300*, cela ne tire pas trop à conséquence, quoique ce soit fâcheux; mais qu'on l'écrive à tête reposée, et qu'on l'imprime (p. 74), c'est un peu plus grave: que la parole ait quelque chose de lyrique, cela se conçoit encore parfaitement; mais un livre doit avoir moins de pompe et d'emphase, et les meilleures choses ne peuvent que gagner à être écrites dignement, mais simplement; — 4° *Essai historique sur les Adhémar et madame de Sévigné*, par M. l'abbé Nadal, chanoine de la cathédrale de Valence (3). L'auteur de cet ouvrage en a écrit un autre, intitulé: *Histoire hagiologique du diocèse de Valence*, que je regrette de ne pouvoir que mentionner. Celui qui nous occupe est écrit avec beaucoup de conscience et, sauf quelques rares exceptions (par exemple, p. 112, Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, en 1673), avec exactitude. Il a exigé de très-nombreuses et de très-patientes recherches, non-seulement dans tous les historiens du Dauphiné, de la

(1) In-12 de 230 p. Paris et Valence, 1858.

(2) In-18 de 373 p. Valence, 1858.

(3) In-8° de 258 p. Valence, 1858.

Provence et du Languedoc, mais dans les archives de plusieurs communes, et surtout dans celles de Grignan qui ont été récemment découvertes, et dont l'auteur a extrait des documents originaux tout à fait inconnus. Les pièces justificatives placées à la suite du volume, et contenant, entre autres, l'acte de décès de madame de Sévigné et l'acte de mariage de sa petite-fille, sont surtout infiniment curieuses. Il en est de même des détails sur l'état actuel de Grignan et de son château. Je n'en dirai pas autant des faits relatifs à madame de Sévigné qui, quelque intéressants qu'ils puissent être, sont connus de tout le monde, attendu qu'ils sont empruntés presque textuellement à la correspondance de la noble dame; ici, il y aurait à abréger ou, si l'on voulait étudier les questions de plus près, à s'en rapporter moins aux ouvrages de M. Walsh qui ne sont guère sérieux, et un peu plus au grand travail de M. Walckenaër que M. Nadal ne paraît pas avoir connu, ou que, du moins, il ne cite pas une seule fois (1).

Ajoutons, pour être complet, que cinq grandes publications sont, en ce moment, entreprises dans le département de la Drôme : 1<sup>o</sup> une réimpression de l'*Histoire du Dauphiné* de Chorier, ouvrage rempli d'erreurs, sans aucun doute, mais qui est toujours la seule histoire sérieuse du Dauphiné que nous possédions, et dont le second volume était devenu une rareté. Nous ne pouvons donc que faire les vœux les plus sincères pour que cette grande entreprise reçoive les encouragements qu'elle mérite, et qu'elle puisse être menée à bon terme, en souhaitant toutefois qu'une révision sévère du texte primitif en fasse disparaître, je ne dis pas toutes les erreurs, ce serait impossible pour la partie ancienne où tout serait à refaire, mais au moins les plus grossières et les plus saillantes; — 2<sup>o</sup> un *Armorial du Dauphiné*, par M. J. Brun Durand, de Crest, œuvre difficile, qui suppose de longues et vastes recherches, qui peut, si elle est bien exécutée, rendre de grands services à l'histoire de notre province, mais que nous ne connaissons encore que par des annonces; — 3<sup>o</sup> l'*Histoire de l'Université de Valence*, par M. l'abbé Nadal; — 4<sup>o</sup> une *Nouvelle statistique du département de la Drôme*, publiée sous la direction de son honorable préfet M. Ferlay; — 5<sup>o</sup> l'*Histoire du Vivarais*, de M. l'abbé Rouchier, qui habite le département de l'Ardèche, dont nous avons maintenant à dire quelques mots.

(1) M. l'abbé Nadal vient de mettre sous presse une histoire de l'Université de Valence que nous attendons avec impatience.

Dans les trois dernières années, comme dans la période qu'embrassait mon précédent compte rendu, le département de l'Ardèche a peu produit d'œuvres littéraires ou historiques. L'agent voyer en chef de ce département, M. Revellat jeune, a envoyé, par l'intermédiaire de M. le recteur de l'Académie, à la commission de la *Topographie de la Gaule*, siégeant à Grenoble, un Mémoire remarquable par la netteté, la précision, l'esprit critique, la sagacité des aperçus et des interprétations, accompagné, en outre, de dessins et de plans, où sont relevées les inscriptions tumulaires et celles des colonnes milliaires, découvertes dans le département, avec l'indication précise des localités où elles ont été découvertes, et de courtes mais concluantes dissertations sur les conséquences historiques qu'on peut en tirer. La commission s'est beaucoup servie de ce Mémoire remarquable, et elle a consigné le témoignage de sa reconnaissance pour l'auteur dans ses procès-verbaux, dont une copie vient d'être adressée à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique. Mais ce Mémoire, qui sera également très-utile à la commission centrale, n'est pas imprimé, et il en est de même de Mémoires, très-détaillés, sur les antiquités et les voies romaines de ce département, lus à l'Académie delphinale par M. Fernand de Saint-Andéol, qui, habitant pendant une partie de l'année le département de l'Ardèche, et, pendant une autre, celui de l'Isère, partage ses études entre les deux départements, et les étudie tous les deux en archéologue et en artiste. Ces Mémoires ne tarderont pas, du reste, à paraître dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*. Je n'ai pas besoin d'ajouter pour les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* que le *Comité impérial des travaux historiques* a, dans le département de l'Ardèche, à Annonay, dans la personne de M. l'abbé Rouchier, un correspondant aussi remarquable par son zèle et son activité que par l'étendue des connaissances et la sûreté de l'esprit critique. M. Rouchier a envoyé au Comité, soit pour la *Topographie de la Gaule*, soit pour le Répertoire archéologique, diverses notices imprimées textuellement ou analysées dans les trois derniers volumes de la *Revue des Sociétés savantes* : 1<sup>o</sup> une dissertation remarquable sur une inscription acrostiche en vers, trouvée sur un sarcophage, à Charmes (Ardèche) (1); — 2<sup>o</sup> une inscription du quatorzième siècle concernant l'église de Saint-Laurent de Viviers (2); — 3<sup>o</sup> une

(1) T. Ier, p. 802. M. Rouchier avait déjà, quelques mois auparavant, publié, sous forme de lettre, une note sur cette inscription curieuse (in-8<sup>o</sup> de 8 p. Priyas, juillet 1838), note que ne rend pas inutile celle que la *Revue* a insérée.

(2) T. II, p. 171.

copie, avec une interprétation nouvelle que M. Léon Renier déclare inattaquable, de l'inscription du bas-relief mithriaque de Bourg-Saint-Andéol (1); — 4<sup>e</sup> des estampages, extrêmement bien faits, de plusieurs inscriptions de colonnes milliaires découvertes dans l'arrondissement de Largentière (2). Ce ne sont là que les moindres travaux de M. l'abbé Rouchier. Depuis plusieurs années, notre savant confrère prépare une histoire complète, détaillée, faite sur les documents originaux, de l'ancien Vivarais. Ce vaste et consciencieux ouvrage, qui comprendra trois volumes, est à peu près achevé, et le premier volume, dont le prospectus et la table des matières viennent d'être publiés, n'attend plus, pour être remis à l'imprimeur, que la réunion d'un nombre de souscripteurs suffisant pour en couvrir les frais. Il est impossible que cela se fasse longtemps attendre; si des ouvrages tels que ceux de MM. Charronnet et Rouchier ne trouvaient pas chacun 400 souscripteurs, ce serait à désespérer de l'avenir des études historiques en France.

Les autres travaux publiés jusqu'ici, du moins pendant les dernières années, dans le département de l'Ardèche sont d'une médiocre importance et en très-petit nombre. Voici ceux qui nous ont été communiqués : 1<sup>o</sup> l'*Annuaire de l'Ardèche* pour 1859 (3), faisant partie d'une collection déjà volumineuse, et dans laquelle se trouvent dispersés des Mémoires sur plusieurs parties de l'histoire du Vivarais. Dans le volume qui nous a été envoyé, nous avons remarqué un *Coup d'œil sur l'art et l'archéologie dans l'Ardèche* (p. 15-29), par M. Reymondon, architecte du département, et une *Notice statistique* sur le même département (p. 85-123), sans nom d'auteur. Le premier de ces deux travaux n'est qu'une énumération sommaire, et nécessairement très-incomplète, des nombreux monuments du moyen âge que renferme cette contrée, et sur lesquels on trouve des renseignements beaucoup plus complets dans l'*Album du Vivarais* de notre confrère M. Albert du Boys. Cependant cette notice renferme d'intéressants détails sur diverses églises, et notamment sur celles de Cruas, de Thisnes et de Mazan; — 2<sup>o</sup> *Olivier de Serres; sa vie, ses travaux, ses écrits*, par M. Reines (4). Il y a des recherches et des études dans cette brochure, pour laquelle l'auteur a profité habilement de tous les travaux modernes et des documents

(1) T. III, p. 282 et 421.

(2) *Ibid.*, p. 545 et 688.

(3) In-8<sup>o</sup> de 166 p. Privas.

(4) In-8<sup>o</sup> de 63 p. (avec un portrait). Privas, 1858.

le plus récemment publiés. Il nous semble surtout avoir parfaitement et invinciblement réfuté l'accusation dirigée quelquefois contre la mémoire de l'illustre agronome, un des bienfaiteurs de la France, l'un des pères les plus glorieux de sa prospérité agricole, au sujet du massacre des catholiques d'une église du Vivarais commis en représailles de la Saint-Barthélemy. Enfin, l'un des documents les plus curieux que renferme cette brochure, est le testament de l'illustre agronome, d'après l'original olographe, pieusement conservé par M. de Watré, l'un de ses descendants et propriétaire actuel du château de Pradel; — 3° deux noms sont revendiqués surtout, comme une sorte de patrimoine, par les habitants de l'Ardèche : celui d'Olivier de Serres et celui de Clotilde de Surville, deux gloires bien différentes toutefois, l'une incontestable et incontestée, l'autre qui peut, à juste titre, paraître très-suspecte, et dont personne ne se doutait encore il y a moins de soixante ans. Les écrivains de l'Ardèche semblent toutefois les prendre également au sérieux, et les déclarations, si nettes et si précises, de Vanderbourg et de Charles Nodier ne paraissent pas du tout les avoir convaincus que les charmantes poésies, publiées sous le nom de Clotilde, ont été composées au dix-neuvième et non au quinzième siècle. De là un *dialogue* en vers, dont l'auteur ne s'est fait connaître que par des initiales, *entre Clotilde de Surville et Olivier de Serres* (1); — 4° Quelques autres pièces de vers, sous le titre général d'*Aubenas*, ont été également publiées dans cette ville, par M. Colassot, directeur des télégraphes (2), dans l'excellente intention et le louable désir d'appeler l'attention du public sur une des parties de la France les plus industrielles, les plus accidentées, les plus pittoresques, et cependant les moins connues des touristes; — 5° enfin un autre habitant de ce département, qui paraît le connaître dans ses moindres détails, M. Eugène Villard, a publié, sous le titre de : *Clotilde de Vallon-Chalys (Clotilde de Surville)* (3), un roman à l'imitation de Walter-Scott, où, acceptant comme parfaitement authentiques les poésies attribuées à cette noble dame, il la met en scène avec plusieurs de ses amies. Ce livre se fait lire avec plaisir; la description des grottes, des collines basaltiques, des accidents si étranges et si curieux de la vallée de l'Ardèche, est pleine d'intérêt et souvent de poésie; plusieurs caractères, celui du muet surtout, sont très-heu-

(1) In-8° de 11 p. Aubenas, 1838.

(2) In-8° de 11 p.

(3) In-12 de 452 p. Paris, Hachette, 1853.

reusement imaginés et suivis. Mais, dans un ouvrage qui a pour sous-titre : *Histoire du règne de Charles VII*, il est fort étrange de lire que la poudre à canon était une invention nouvelle en 1429, et que Jeanne d'Arc n'est entrée à Orléans qu'après la délivrance de cette ville (1).

Ici se termine notre tâche, et elle est bien assez longue. Toutefois, elle ne nous semble pas complète. Le ressort de l'Académie dont Grenoble est le chef-lieu ne comprend que les quatre départements dont nous venons d'énumérer, aussi complètement que possible, les publications pendant les trois dernières années. Mais, à quelques pas de nous, se trouvent deux départements nouveaux, terre étrangère jusqu'aux mois derniers par les traités et les circonstances politiques, en réalité, terre française, depuis des siècles, par les mœurs, les idées, les tendances, la langue, l'esprit, les relations commerciales. Dans ces deux départements, il n'existe pas d'établissements d'enseignement supérieur, et, comme ils ne se rattachent à aucun ressort académique, n'est-il pas à craindre que leurs publications littéraires, archéologiques, historiques, scientifiques, ne soient pas mentionnées et signalées comme le sont celles des autres départements de l'empire? Or, dans cette nouvelle partie de la France, dans le pays qui a produit saint François de Sales, Vaugelas, les deux de Maistre, l'activité intellectuelle est féconde et énergique. Là existent trois Sociétés savantes : la *Société florimontane* d'Anancy; l'*Académie impériale* de Chambéry, et la *Société d'histoire et d'archéologie* de la même ville, ayant, les unes et les autres, publié plusieurs volumes de Mémoires, entretenant parmi leurs membres, et, par leur exemple, au milieu des classes lettrées, le goût et le sentiment des lettres françaises, des études historiques, des recherches et des découvertes archéologiques. La tendance de ces trois Sociétés savantes a toujours été de se rattacher à nous; l'Académie delphinale et la Société de statistique ont décerné le diplôme de membres correspondants à plusieurs des membres de ces trois Sociétés savoisiennes, longtemps avant que la Savoie pût s'unir à la grande famille française à laquelle la rattachaient tant de souvenirs et de sympathies : et, réciproquement, longtemps avant qu'il lui fût

(1) On m'a récemment communiqué une brochure, déjà ancienne, du même auteur, intitulée : *Alba Augusta Helviorum* (in-8° de 52 p. Alais, 1846). Malheureusement les archéologues n'ont rien à voir dans cet opuscule, jeu d'esprit sous forme de lettres, contenant le récit d'aventures romanesques au milieu desquelles est développé un paradoxe sur la position d'*Alba Helviorum*, paradoxe, que, sans aucun doute, l'auteur lui-même ne prend pas au sérieux.

permis de disposer de ses destinées, la Savoie montrait ses sentiments français et ses sympathies pour le Dauphiné, en décernant le diplôme de membres correspondants de ses Sociétés savantes à des écrivains, à des archéologues, à des historiens de nos pays. L'auteur de ce compte rendu a, depuis plusieurs années déjà, l'honneur d'appartenir à deux de ces Sociétés savantes de la Savoie, et il lui aurait été bien doux de témoigner sa reconnaissance à ses confrères, en contribuant à faire connaître leurs travaux et à montrer les services qu'ils ont déjà rendus à la littérature, aux arts, à l'érudition, et ceux que l'on peut en attendre encore. Ce serait là, à ce qu'il lui semble, le complément naturel de ce long travail, et cette nouvelle étude achèverait de faire connaître le mouvement intellectuel et littéraire dans la région sud-est de la France.

Antonin Macé,

Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de  
Grenoble, Correspondant du ministère de l'instruction publique.

---



RÉSUMÉ DES TRAVAUX RELATIFS A LA ZOOLOGIE ET A LA PALÉONTOLOGIE  
DU RÈGNE ANIMAL PUBLIÉS DANS LE RESSORT DE L'ACADÉMIE DE  
MONTPELLIER PENDANT LES ANNÉES 1858 ET 1859.

Montpellier est la première ville de France qui ait possédé un jardin botanique, et depuis longtemps ses hommes de science s'appliquent d'une manière particulière à l'étude du règne végétal. La zoologie a aussi compté d'habiles représentants dans le chef-lieu de notre Académie universitaire. Le premier d'entre eux, par ordre de date et par ordre de mérite, fut un des savants les plus distingués de l'époque de la Renaissance : je veux parler de Guillaume Rondelet, le sagace observateur des productions de la Méditerranée. Gouan, Auguste Broussonnet et Draparnaud, également connus comme botanistes, se sont aussi fait remarquer par leurs recherches relatives au règne animal ; mais ils ont été surpassés, comme zoologistes, par Antoine Dugès, mort en 1838. Sans négliger les devoirs que lui imposaient ses fonctions de professeur en chirurgie et sa nombreuse clientèle, Dugès réunit les matériaux d'un traité fort bien fait de physiologie comparée ; il discuta, dans son Mémoire sur la conformité organique, plusieurs des grandes questions de la philosophie zoologique, et il publia sur les reptiles et sur les arachnides, ainsi que sur les vers, des recherches pleines de marques originales qui lui ont mérité le titre de correspondant de l'Institut, pour la section de zoologie et d'anatomie comparée de l'Académie des sciences.

Les successeurs actuels des naturalistes que je viens de citer s'efforcent d'entretenir à Montpellier les traditions qu'ils y ont trouvées établies, et, comme leurs confrères chargés des autres branches de l'enseignement, ils mettent en pratique les exemples qu'ils ont reçus, en cherchant à leur tour à contribuer aux progrès des sciences ainsi qu'à multiplier les applications dont elles sont susceptibles. Ayant aujourd'hui à donner, dans ce recueil, un résumé de nos travaux relatifs à la zoologie, j'aurais peut-être dû m'abstenir d'évoquer ces souvenirs, qui sont une des gloires de notre École ; car, en parlant des publications consacrées à la zoologie dans le ressort académique de Montpellier, j'aurai à rappeler dans quelles limites je m'y suis moi-même associé. Ce scrupule ne m'arrêtera pourtant pas, et je répéterai, pour ma justification, ces paroles empruntées à l'un des discours prononcés, en 1854, à Mont-

pellier, lors de l'inauguration du buste de De Candolle dans le Jardin des plantes : « Chacun de nous peut avoir le louable désir de contribuer à l'avancement de la science, car personne, dans ce siècle, n'a le droit de se croire inutile; et, pour rendre des services à la zoologie, à la botanique, à la géologie, à la médecine même, il n'est pas nécessaire d'arriver à la hauteur de De Candolle » ou des savants hors ligne qui nous ont tracé la voie.

C'est pour entretenir plus sûrement leur commune ardeur et pour s'assurer des moyens de publicité si rares en province, que divers savants de Montpellier ont fondé, en 1847, une Académie des sciences et lettres, dont les Mémoires, envoyés aux autres Sociétés savantes de la France et de l'étranger, ont permis d'établir avec ces dernières un utile échange de travaux. L'Académie libre de Montpellier, à la fondation de laquelle l'auteur du présent Résumé se félicite d'avoir activement coopéré, s'efforce de faire renaître dans le Midi les errements de l'ancienne Société royale. Les trois classes dont elle se compose (médecine, sciences et lettres) font paraître annuellement, et dans des recueils séparés, les travaux de leurs membres respectifs. La classe des sciences, en particulier, publie en ce moment le quatrième volume de ses actes. Ce volume, le seul dont nous ayons à nous occuper dans cet article, a été commencé en 1858. Il renferme, comme les trois premiers, des recherches relatives aux différentes branches des mathématiques, de la physique et de l'histoire naturelle. La zoologie elle-même et la paléontologie animale y sont spécialement représentées par quelques notices dues à M. le professeur Marcel de Serres, au R. P. Montrouzier et à nous-mêmes. Nous en parlerons dans ce Résumé, en même temps que des travaux publiés ailleurs, dont les auteurs sont au nombre de nos collaborateurs habitant la même circonscription universitaire.

**ZOOLOGIE.** — M. Montrouzier, missionnaire apostolique à la Nouvelle-Calédonie, a rédigé plusieurs Mémoires sur la Faune de cet archipel qui ont déjà paru dans les publications académiques de Lyon et de Bordeaux. Le travail de ce naturaliste qui a été imprimé dans les Mémoires de Montpellier a pour titre : *Quelques notes sur l'ornithologie de Woodlark* (1).

M. le professeur Martins, de la Faculté de médecine, a rédigé, pour le *Magasin pittoresque*, un article sur les *Variations de cou-*

(1) 1858, p. 5.

(2) 1858, p. 302.

*leur du caméléon* (2). Cet article a été reproduit en entier dans le *Journal de physiologie* de M. Brown-Séguard. L'auteur y a rappelé les opinions singulières émises par les anciens au sujet du curieux phénomène dont il s'occupe, et, après avoir exposé les recherches de M. Milne Edwards et les miennes sur l'anatomie de la peau du caméléon, ainsi que ses propres remarques, il a donné une intéressante analyse du Mémoire que M. Brucke, de Vienne, a fait paraître sur la même question. M. Brucke s'est occupé des variations de couleur du caméléon au point de vue de l'anatomie et de la physique, et il les rattache par certaines de leurs particularités à la théorie des anneaux colorés.

M. Marcel de Serres a consacré une Notice spéciale aux *Altérations que les coquilles éprouvent pendant la vie des animaux qui les habitent, et même après la mort de ces derniers* (1).

Un autre professeur de l'Académie de Montpellier, M. Benoît, a inséré dans le journal de médecine qui se publie dans cette ville sous le titre de : *Montpellier-Médical*, un Mémoire *sur le Dragonneau* ou *Filaire de Médine*, à propos d'une observation nouvelle de cet helminthe chez l'homme. Cette observation a été recueillie par M. G. Thibaut, médecin à Collioure (Pyrénées-Orientales). Elle a pour sujet un matelot qui prit le germe de sa maladie vermineuse à Bombay, et qui a présenté, après son retour en Europe, deux dragonneaux, dont l'un s'était développé dans le pied gauche, et l'autre dans le pied droit. M. Benoît a constaté, dans l'un des deux vers soumis à son examen par M. Thibaut, la présence de ces innombrables vermicules déjà vus chez plusieurs autres de ces helminthes, et dont la première découverte est due à Jacobson. Il est, en effet, reconnu aujourd'hui que les dragonneaux parasites sont toujours des femelles chez lesquelles la fécondation a eu lieu préalablement, et l'on sait aussi que leur mode de génération est vivipare. Par une singulière propriété de ces animaux, le corps entier de la mère se réduit bientôt à une sorte de sac ou de tube fermé qui sert de nid aux petits quelle a engendrés, et ceux-ci y passent les premiers temps de leur existence abrités contre toutes les chances de destruction auxquelles sont exposés les germes de la plupart des autres entozoaires.

M. Doumet, maire de Cette et député au Corps législatif, a fondé dans la ville qu'il administre une magnifique collection d'objets

(1) 1859, p. 183.

d'art et d'histoire naturelle; disons mieux, un véritable musée, riche en objets de toutes les classes, et dans lequel il admet le public à des jours déterminés. Son fils, M. Napoléon Doumet, est son collaborateur pour le classement scientifique de ces immenses collections qui renferment, principalement pour le règne animal, beaucoup d'espèces encore inédites qu'il se propose de faire connaître aux savants. Dans une notice récemment publiée dans le recueil que M. Guérin Menneville a créé à Paris sous le titre de : *Revue et Magasin de zoologie*, M. N. Doumet vient de décrire quatre espèces nouvelles de lépidoptères qui font partie de son musée de Cette. Deux ont été découvertes au Gabon : il les nomme *Nymphalis Emilius* et *N. Lucasii*; les deux autres sont de Para : ce sont les *Lycabis bimaçulatus* et *Adeiocephala Boisduvalii*,

J'ai, de mon côté, inséré dans le Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault une petite Notice consacrée à une curieuse espèce de poissons, la *Cagnette* (*Blennius varus* ou *Cagnota*), qu'on n'avait encore signalée en France que dans le Var. Elle existe dans le Vidourle, dans le Lez et dans l'Hérault.

Quoique rare et dépourvu d'utilité, ce petit poisson est cependant intéressant, eu égard aux caractères qui le distinguent. En effet, on ne peut le placer que dans la famille des blennidés, qui passe pour essentiellement marine quoiqu'elle ait des représentants dans plusieurs des rivières qui versent à la Méditerranée. Peu de pêcheurs ont remarqué la blennie fluviatile, et le petit nombre de ceux qui l'ont prise dans les rivières que je viens de signaler ne la distinguent pas des espèces marines du même groupe; ils l'appellent de même perce-pierre, poisson de roche, baveuse, etc., et ils lui attribuent la même origine. Toutefois cette opinion n'a rien de fondé, et la blennie du Lez ne va pas plus à la mer que celles de Cette ou des autres parties du littoral ne remontent dans les eaux douces.

Le Lez, dont je viens de citer le nom, est une petite rivière qui naît dans le département de l'Hérault, à sept ou huit kilomètres au sud du pic Saint-Loup, passe auprès de Montpellier et va se jeter dans la Méditerranée, au Grau de Palavas. On n'y pêche qu'un assez petit nombre d'espèces de poissons, parmi lesquelles figurent des carpes, le barbeau ordinaire, le barbeau canin, la tanche, le meunier, le véron, et quelques autres cyprinidés auxquels il faut encore ajouter la perche, le chabot et l'anguille; cette dernière remonte des étangs salés. J'ai pensé qu'à son double titre de cours d'eau peu étendu et peu poissonneux, le Lez prêterait plus facile-

ment que toute autre rivière de nos environs, à des essais de pisciculture. Le brochet n'y vient pas, et il n'y a ni truite ni aucune autre espèce de salmonidés. J'y ai donc porté, à diverses reprises, depuis trois ans, de l'alevin de plusieurs espèces de poissons appartenant à cette dernière famille (saumon du Rhin, truite ordinaire, truite des lacs, ombre-chevalier), dont les œufs m'ont été expédiés d'Huningue, et, tout récemment, je viens d'y jeter aussi 200,000 œufs de la *Pera* (*Coregonus fera*), autre salmonidé, qui abonde dans les lacs de la Suisse et de la Bavière, où l'on a sa chair en grande estime.

La truite existe déjà dans les basses et dans les hautes Cévennes; par conséquent, la dispersion de ce poisson, ou de ceux qui lui ressemblent le plus dans le département de l'Hérault, n'a pas une bien grande utilité; il est vrai qu'elle n'offrirait pas non plus des difficultés sérieuses. Ce qui serait important, ce serait l'acclimatation, dans les fleuves qui versent leurs eaux à la Méditerranée, du saumon véritable (*Salmo salar*), qui leur est entièrement étranger. Cette acclimatation réussira-t-elle? Je n'ose l'affirmer, mais j'essaye depuis quelques années de l'accomplir, et, en 1858 et 1859, j'ai déjà porté à l'Hérault plusieurs mille saumonneaux, éclos à Montpellier d'œufs pêchés dans le Rhin et fécondés artificiellement dans l'établissement de pisciculture d'Huningue. Les appareils d'incubation que j'ai employés sont semblables à ceux que M. Coste a fait disposer au Collège de France. M. le préfet du département a rendu compte de ces essais dans ses rapports au conseil général pour les années 1857, 1858 et 1859.

La production de la soie est la grande industrie zoologique de nos localités méridionales; aussi la maladie du précieux insecte dont on la tire, l'espèce de dégénérescence dont on le croit atteint et l'altération évidente des graines au moyen desquelles on le perpétue, ont-elles effrayé les populations en même temps qu'éveillé la sollicitude de l'administration. La plupart de nos Sociétés d'agriculture et de nos comices agricoles ont agité les questions qui se rattachent à l'éducation des vers, à la fabrication de la graine et au choix de ces dernières: quelques progrès ont été faits sous ces divers rapports; mais, il faut bien l'avouer, ces progrès sont encore contestables à divers égards, et l'on ne peut encore opposer à la nouvelle maladie du *Bombyx mori*, comme à la muscardine, cet autre fléau de la sériciculture, un spécifique sur lequel on puisse compter.

Une commission, composée de MM. Decaisne, Péligot et de Quatrefages a été envoyée, en 1858, dans le Midi, par l'Académie des sciences de Paris; M. de Quatrefages a continué ses observations en

1859; M. Dumas avait traité, de son côté, plusieurs des questions que la commission académique devait elle-même examiner; M. Jourdan, de Lyon, s'y était précédemment appliqué; M. Guerin-Menneville en avait fait l'objet de nombreuses communications adressées à différentes sociétés savantes ou agricoles, et les principaux sériciculteurs de Valraugue, de Ganges, de Montpellier, de Lunel (1), etc.; ceux de Valence, d'Annonay et d'autres localités encore, ont réuni leurs efforts pour triompher des difficultés que ces questions présentent. Rien de certain n'a encore été constaté, si ce n'est que les chambrées se détruisent avant la montée, que les graines des différentes localités précédemment épargnées sont successivement envahies, que l'une des plus belles industries de la France est gravement menacée, que nos populations agricoles des Cévennes, de l'Ardèche et du Dauphiné s'épuisent, et que l'industrie lyonnaise est menacée. Régénérer la graine indigène, s'affranchir du tribut qu'on paye depuis quelques années, souvent en pure perte, à l'Italie et à l'Orient, pour suppléer à l'imperfection de la production actuelle, telle est la préoccupation et l'espérance du moment.

Parmi les notions utilitaires que la zoologie fournit aux différents arts, celles qui concernent principalement la médecine ont une importance que personne ne voudra nier. Si l'étude des animaux envisagés dans leur composition anatomique et dans le jeu de leurs organes est indispensable aux progrès de l'anatomie et de la physiologie humaine, la notion des animaux parasites, celle des animaux vénéneux, ou celle des espèces employées comme médicaments n'est pas moins nécessaire à la pathologie ainsi qu'à la thérapeutique. Professeur dans une Académie qui possède une Faculté de médecine, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de donner à mon enseignement une tendance appropriée aux besoins des élèves auxquels mes leçons s'adressent, et, sans abandonner la zoologie scientifique, j'ai, à plusieurs reprises, choisi les principales applications médicales de cette science comme sujet de mes leçons. J'ai essayé de faire plus; j'ai rédigé en commun avec mon savant ami M. Van Beneden, professeur à l'université de Louvain, un ouvrage ayant en partie pour objet la zoologie envisagée dans ses rapports avec l'art de guérir (2).

La connaissance des animaux n'est pas moins utile aux natu-

(1) MM. Pagezy, H. Marès, Anglivièl, Nourrigat, Sabatier, Ch. Martins, etc.

(2) *Zoologie médicale. Exposé méthodique du règne animal basé sur l'anatomie, l'embryogénie et la paléontologie.* 2 vol. in-8° avec fig. intercalées. Paris, 1859. J.-B. Baillièrè et fils, éditeurs.

ralistes que celle des plantes et, dans beaucoup de cas, elle fournit à la médecine, ainsi qu'aux différentes sciences sur lesquelles celle-ci repose, des données aujourd'hui reconnues indispensables, et qui ont en effet une importance bien supérieure à celles que la botanique peut leur offrir. L'anatomie et la physiologie humaine y trouvent de leur côté des indications précieuses quelles ne sauraient négliger sans perdre le caractère à la fois scientifique et élevé qui les distingue.

En prenant pour base l'anatomie, l'embryogénie et la paléontologie, la zoologie proprement dite est arrivée de son côté à des résultats dont l'exactitude ne peut plus être contestée, et qui ont transformé la classification. L'observation des animaux les plus simples n'a pas moins contribué à ces rapides progrès des sciences physiologiques que celle des animaux supérieurs ; et c'est par la comparaison de l'homme, envisagé dans ses organes, ainsi que par celle de ses différents éléments histologiques avec ce que nous montre le reste des êtres organisés que l'on comprend sa nature physique. Les particularités qui le distinguent comme être vivant sont aussi plus faciles à saisir lorsqu'on procède scientifiquement à cette curieuse comparaison, et l'on peut dire avec Buffon, que « s'il n'existait pas d'animaux, la nature de « l'homme serait encore plus incompréhensible. » Ajoutons que plusieurs des maladies auxquelles notre espèce est assujettie peuvent, à leur tour, être plus sûrement combattues lorsqu'on a réussi à se faire une idée exacte des parasites qui en sont la cause essentielle. C'est là ce qui explique pourquoi les animaux sont chaque jour étudiés avec plus de détail par les hommes de science, et ce qui justifie l'intérêt que l'école médicale moderne attache à les bien connaître.

De nombreuses et remarquables découvertes ont été faites dans ces derniers temps sur les différentes classes du règne animal ; il était indispensable de les faire connaître, au moins d'une manière abrégée. Nous avons pensé que le résumé de ces découvertes devait trouver place dans notre ouvrage ; car nous ne nous adressons pas uniquement aux étudiants en médecine, mais aussi aux médecins qui veulent se tenir au courant des progrès de la science, et aux jeunes savants qui aspirent aux positions universitaires. Nous avons cherché à donner pour base à la classification que nous avons adoptée des caractères empruntés aux différents états sous lesquels les animaux se présentent pendant le cours de leur existence. En effet, puisque la classification zoologique est l'expression de nos connaissances, relativement aux êtres dont elle s'occupe, elle doit évidemment tenir compte des diverses formes qu'ils affectent suivant les

âges auxquels on les observe, et il faut qu'elle constate aussi les principales différences qui distinguent ces espèces suivant les époques géologiques pendant lesquelles elles ont apparu. Voilà quelques-uns des points de vue de la zoologie, que nous avons essayé, M. Van Beneden et moi, de mettre en lumière par le cadre scientifique dans lequel prennent place les notions de zoologie générale et de zoologie médicale consignées dans notre livre. Les parties purement médicales ont trait à plusieurs catégories d'espèces, savoir :

1° Celle qu'on emploie comme aliments dans les différentes régions du globe ;

2° Celles dont on se sert en médecine, comme les sangsues, ou qui fournissent des produits employés en pharmacie et dans les arts, comme le castor, le cachalot, l'abeille, etc. ;

3° Celles qui sont venimeuses, comme certains ophidiens, beaucoup d'arachnides, quelques myriapodes, etc. ; vénéneuses, comme différentes espèces de poissons ; ou bien encore urticantes, comme beaucoup de chenilles et de polypes ;

4° Celles qui sont parasites de l'homme ou des principaux animaux, qu'elles vivent à la surface de leur corps, dans leurs cavités ouvertes ou dans la profondeur de leurs tissus.

Le nombre des espèces de cette dernière catégorie est considérable, et les faits principaux de leur histoire ont souvent une grande importance en médecine. Les recherches particulières que mon collaborateur et moi avons précédemment entreprises au sujet des parasites, soit extérieurs ou épizoaires, soit intérieurs ou entozoaires, nous ont permis de consigner, dans cette partie de la zoologie médicale, beaucoup de détails entièrement nouveaux qui sont relatifs au genre de vie de ces parasites ou à leur mode de propagation. Tels ouvrages, publiés plus récemment, y ont déjà largement puisé quelquefois, il est vrai, sans nous citer ; nous avons donc l'espoir que notre travail contribuera, pour sa part, à détruire quelques-unes des erreurs encore accréditées dans la science, et qu'en même temps il y substituera des notions plus en rapport avec les faits.

D'ailleurs, nous n'avons pas négligé, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, de faire connaître à quels égards l'examen de certaines espèces pouvait être utile à l'anatomiste ou au physiologiste ; et c'est également pour faire comprendre la valeur des données soumises à la physiologie par l'étude des animaux, même les plus inférieurs, que nous nous sommes étendus à plusieurs reprises sur les deux principaux modes de génération qu'ils présentent : l'un est indiqué sous le nom de génération agame, et l'autre sous celui de



génération sexipare, c'est-à-dire s'opérant au moyen des sexes. Nous avons aussi décrit les cas d'alternance régulière présentés dans beaucoup d'espèces par ces deux genres de reproduction, ou ce que l'on appelle aujourd'hui la *génération alternante*. Les mêmes raisons nous engageaient à parler de la *parthénogénésie*, mode de reproduction assez fréquent chez les insectes, et dans lequel, ainsi que nous l'avons indiqué, le sexe femelle intervient seul, les œufs n'ayant pas besoin du concours des spermatozoïdes pour se développer. Notre ouvrage renferme un résumé des principales observations qu'on a faites jusqu'à ce jour sur ce remarquable phénomène, dont les animaux supérieurs ne présentent point d'exemple.

**PALÉONTOLOGIE.** — L'étude des êtres organisés qui ont autrefois peuplé le globe terrestre est le complément indispensable de celle qui nous en fait connaître les habitants actuels. Eminemment intéressante pour le naturaliste proprement dit, elle ne l'est pas moins pour le géologue, qu'elle guide dans la chronologie des terrains, et auquel elle révèle les surprenants changements qui se sont opérés à la surface de notre planète. On peut ajouter que la notion des animaux et des végétaux qui vivent dans chaque région, et leur comparaison avec ceux qui les y ont précédés, est intimement liée à l'histoire de l'homme lui-même, et que l'archéologie et la paléontologie se confondent lorsque nous cherchons, par exemple, à savoir quels sont les premiers hommes qui ont habité le sol de la France ; quelles modifications ont imprimé à leurs descendants les conquêtes successives des peuples voisins ; à quelles populations animales déjà éteintes les anciens habitants des Gaules ont succédé, ou à quelles espèces, soit féroces, soit simplement sauvages, vivant aux temps héroïques, ils ont disputé le territoire que nous cultivons aujourd'hui avec sécurité. Tout se lie dans les sciences d'observation, et presque toujours les faits, si divers qu'ils soient en apparence, s'éclairent mutuellement et s'expliquent les uns par les autres.

La description complète des animaux et des végétaux qui ont autrefois habité nos contrées, et dont les espèces ont été en général si différentes de celles qu'on y rencontre à présent, ne serait pas la partie la moins intéressante d'une histoire complète de la France ; mais, hâtons-nous de le dire, cette description, à laquelle tant de savants ont consacré leurs veilles, est bien loin d'avoir été achevée, et chaque jour de nouvelles découvertes nous montrent que nous n'en avons pas même réuni les principaux matériaux. La première chose à faire était donc d'accroître le nombre de ces matériaux et d'inscrire dans la science, au fur et à mesure de leur découverte,

les premières conclusions qu'il nous est possible de tirer de leur attentif examen. C'est dans cette intention que j'ai entrepris, de 1848 à 1852, la publication, sous le titre de *Zoologie et Paléontologie françaises*, d'un ouvrage consacré aux animaux dont les débris abondent dans plusieurs de nos formations géologiques, et, depuis lors, je n'ai pas cessé de réunir de nouveaux documents pour compléter mes précédentes recherches par des observations nouvelles. Une seconde édition de mon ouvrage a paru en 1859 (1). Les animaux vertébrés sont les seuls qui m'y aient occupé, et ceux qui appartiennent à la classe des mammifères emploient à eux seuls plus de la moitié du texte et de l'atlas. C'est principalement à un résumé des résultats auxquels leur étude conduit que je consacrerai les pages qu'on va lire.

Les espèces des êtres organisés n'ont, comme les individus eux-mêmes dont ces espèces se composent, qu'une durée limitée. Toutes ne sont pas sorties en même temps des mains du Créateur et toutes ne devaient pas périr au même jour. On retrouve dans leurs apparitions, ainsi que dans leurs disparitions successives, tout comme dans leur répartition naturelle à la surface du globe et dans l'appropriation de leurs organes aux conditions d'existence qui leur ont été dévolues, ces relations admirables et cet ordre étonnant qui se remarquent dans tous les grands phénomènes de l'univers.

Les mammifères d'espèces terrestres qui vivent en France paraîtront peu nombreux si on les compare à ceux de la plupart des autres régions du globe, soit en Afrique et dans l'Inde, soit encore dans l'Amérique méridionale, ou même en Australie. La civilisation a sans doute fait disparaître plusieurs des anciennes espèces, et elle a bien singulièrement diminué le nombre de beaucoup d'autres; mais ce n'est pas uniquement à l'homme et à son égoïste activité qu'il faut attribuer les changements survenus dans le pays que nous habitons. On peut même dire à sa décharge que l'introduction de certains animaux lui est entièrement due. Nos bœufs, nos chèvres, nos moutons, nos porcs, nos ânes, nos chevaux même, sont tous des animaux d'origine étrangère: c'est la civilisation qui en a doté nos populations, et chaque jour elle tente l'introduction en France d'autres espèces également utiles à nos besoins. Les différentes régions au sein desquelles elle a pénétré peuvent lui en fournir dont l'acclimatation en Europe est, en effet, très-désirable.

La population mammifère de l'Europe centrale paraîtra moins

(1) In-4° avec atlas, petit in-f° de 84 planches. Arthus Bertrand, éditeur.

pauvre si, aux espèces sauvages qui ont survécu dans notre pays, nous ajoutons celles qui n'en ont disparu que depuis une époque géologiquement peu éloignée, et, dans son ensemble, elle pourra être considérée comme équivalente de celles, pour ainsi dire restées intactes, que nous voyons en Afrique, dans le midi de l'Asie et ailleurs. La multiplicité de nos espèces appartenant à la même classe d'animaux serait même supérieure à celle des Faunes propres aux autres continents si, remontant plus haut dans les âges du monde, nous refaisions en même temps la liste de toutes les espèces qui ont représenté la classe des mammifères pendant les différentes phases de la période tertiaire. Il est vrai que nous réunirions alors dans une seule et même énumération des espèces qui n'ont pas existé simultanément et dont l'apparition a eu lieu dans des conditions très-différentes. Cette énumération, utile au point de vue de la zoologie, dont elle complète les cadres, serait pour ainsi dire entachée d'anachronismes, et c'est à milliers de siècles qu'il faudrait évaluer les erreurs qu'elle introduirait dans l'appréciation de l'époque d'existence de toutes ces espèces. Il importe au géologue d'éviter une pareille confusion, que le simple naturaliste doit lui-même craindre de son côté ; car, si ce dernier ne tient pas compte de l'ancienneté relative des espèces lorsqu'il se préoccupe de leurs particularités anatomiques et de leur classification, il lui devient souvent impossible de se rendre un compte exact des faits qu'il observe.

Voyons d'abord quels animaux généralement différents de ceux d'aujourd'hui la paléontologie des mammifères tertiaires nous a fait connaître.

L'ordre des *Primatés*, qui comprend les singes et les Lémuridés, n'a d'autre représentant européen que le Magot (*Pithecus inuus*), dont quelques individus vivent encore sur le rocher de Gibraltar et, ajoute-t-on, sur un petit nombre d'autres points du royaume de Grenade. Aucune autre partie de notre continent ne possède d'animaux du même groupe, et G. Cuvier, le principal fondateur de la paléontologie des animaux vertébrés, ne connaissait encore aucun débris fossile susceptible d'être attribué à la famille des singes. On sait aujourd'hui qu'il a existé des animaux de ce groupe en Europe pendant la période tertiaire. Des ossements ayant incontestablement appartenu à des singes véritables ont été découverts en France par MM. Lartet, de Christol et Fontan, ainsi que par moi, et il en a été trouvé en Angleterre et en Grèce. Tous ont été reconnus pour provenir d'espèces ayant les mêmes caractères généraux que les singes actuels de l'Afrique et de l'Asie (tribu des Pithécins), et, ce qui n'est

pas moins en rapport avec les lois connues de la répartition géographique des animaux, c'est au contraire à la tribu des singes cébins, ou singes actuels de l'Amérique, que leurs caractères zoologiques doivent faire rapporter les fossiles de singes recueillis dans ces derniers temps au Brésil. Quatre espèces éteintes de singes ont déjà été découvertes en France; elles ont été décrites par M. Lartet et par moi sous les noms de *Dryopithecus Fontani*, *Pliopithecus antiquus*, *Semnopithecus monspessulanus* et *Macacus priscus*.

L'espèce la plus ancienne de *Chauves-souris* que l'on ait signalée a été découverte en France; c'est le *Vespertilio parisiensis*, déjà décrit par Cuvier, et dont les restes ont été extraits de la pierre à plâtre de Montmartre.

Des *Rongeurs* ont également apparu avant l'existence de la Faune actuelle, et celles de leurs anciennes espèces qui ont été conservées en France s'éloignent assez de celles qui vivent actuellement pour qu'on en ait fait des genres distincts (*Chalicomys*, *Steneoferber*, *Plésiarctomys*, *Théridomys*, *Archéomys*, *Issiodoromys*, *Cricetodon*, *Decticus*, *Elomys* et *Titanomys*); toutefois on peut, en général, les rapporter à des familles dont les espèces vivent plus particulièrement dans l'ancien continent, et, dans le chapitre de mon ouvrage qui est consacré à ces animaux, je combats l'opinion de quelques auteurs qui ont voulu voir des *Echimys*, des *Chinchillas* et des *Anémas* ou *Cochons d'Inde*, c'est-à-dire des *Rongeurs*, de familles exclusivement sud-américaines, dans quelques-unes des espèces particulières aux terrains lacustes de la Limagne, du Velay et de quelques autres de nos localités fossilifères. Plusieurs rongeurs éteints rentrent dans des genres encore existants, mais, dans certains cas, c'est ailleurs qu'en France qu'existent leurs analogues. Il en est ainsi des *Marmottes*, des *Hamsters* et des *Lagomys*, dont il y a des débris dans les brèches des environs de Paris, mais qu'on ne retrouve plus en vie qu'à une distance plus ou moins considérable des lieux où ils ont été abondants lors de l'époque diluvienne.

Plusieurs genres différents des nôtres (*Amphéchinus*, *Plesiosorex*, *Mysarachne*, etc.) sont venus s'ajouter à la liste de nos *Insectivores* par suite des recherches paléontologiques dont cet ordre de mammifères a été l'objet.

Des découvertes plus importantes pour la zoologie, et dont la géologie a également tiré un plus grand avantage, ont été fournies par l'observation des ossements et des dents des *Proboscidiens*, qui sont enfouis en si grande abondance dans la plupart des formations postérieures au dépôt de la pierre à plâtre ou des marnes et des calcaires qui en dépendent.

On savait depuis longtemps que des Proboscidiens ont autrefois habité nos vallées, et l'opinion qui attribuait aux éléphants d'Annibal les ossements de cet ordre que l'on découvre fréquemment dans nos divers départements avait depuis longtemps perdu tout crédit; mais les différentes espèces de ces ossements n'avaient pas été examinées avec toute la précision désirable, et, après les beaux travaux de Cuvier et de Blainville, avaient paru ceux de quelques paléontologistes très-distingués, qui avaient montré tout le parti que la science peut encore tirer de leur étude. Nous avons donné le résumé de ces travaux, et nous avons ajouté quelques faits nouveaux à ceux qu'ils ont enregistré dans la science. Huit espèces au moins de ces gigantesques animaux ont été découvertes en France; elles appartiennent aux trois genres des *Éléphants*, des *Mastodontes* et des *Dinotherium*; aucune n'est antérieure à l'époque miocène, et c'est aussi dans des assises synchroniques de celles qui les renferment en Europe que l'on trouve les débris des Proboscidiens éteints propres aux autres parties du monde. Nous n'avons aucune preuve certaine que les *Éléphants* actuels de l'Afrique et de l'Asie aient été rencontrés fossiles en Europe, et rien ne confirme les anciennes migrations de ces animaux imaginées par Buffon et soutenues plus récemment par d'autres auteurs.

Les zoologistes ont souvent confondu sous la dénomination commune de *Pachyderme*, l'ensemble des animaux à sabots qui ne jouissent pas de la propriété de ruminer, et en réunissant dans un même ordre les *Éléphants*, les Rhinocéros et les Cochons, ils ont bien évidemment méconnu la valeur des caractères qui distinguent ces animaux les uns des autres. J'ai ajouté de nouveaux arguments (1) à ceux dont on s'est prévalu depuis de Blainville pour faire des deux premiers genres (*Éléphants* et Rhinocéros) le type de deux ordres à part, et pour rapprocher dans un même ordre les cochons et les autres Pachydermes analogues, ainsi que les Ruminants, qui sont aussi des mammifères à pieds fourchus. De là trois ordres distincts d'ongulés : les Proboscidiens, ayant pour type l'éléphant et divisés en trois genres, comme nous l'avons dit plus haut; les Jumentés ou les chevaux; les tapirs, les rhinocéros et les damans, et les Bisulques, que l'on peut partager en deux sous-ordres, si l'on ne tient compte que de leurs espèces éteintes. Parmi les bisulques, les uns jouissent en effet de la propriété de ruminer; on leur conserve la dénomination de Ruminants (bœuf, chèvres, moutons, girafes,

(1) *Histoire naturelle des mammifères*, t. II, 1855.

cerfs, chevrotains, chameaux et lamas); les autres (hippopotames, phacochères, sangliers, babiroussas et pecaris) sont privés de cette propriété, mais leur organisation a la plus grande analogie avec celle des précédents.

On a vu précédemment comment l'Europe, autrefois riche en mammifères proboscidiens, était maintenant privée d'animaux du même ordre. La même remarque peut être faite à propos des *Jumentés*. On recueille dans les terrains tertiaires, ainsi que dans ceux de l'époque diluvienne, une quantité également considérable de débris provenant de leurs anciennes espèces, tels que chevaux, tapirs et rhinocéros; beaucoup de ces ossements indiquent même des genres plus ou moins différents de ceux-là. Les uns sont de la même famille que les chevaux (*Hipparions*, ou chevaux à trois doigts, *Anchiterium*, *Anchilophus*); les autres, de celle des tapirs ou des rhinocéros (*Paléotheriums*, *Paloplothériums*, *Lophiotheriums*, *Propaléotheriums*, *Lophiodon*, *Pachynolophus*, *Coryphodon*, etc.), et pourtant dans la nature actuelle, l'âne et le cheval domestiques, qui sont évidemment des animaux d'origine isatique, sont nos seuls mammifères *Jumentés*.

Dans l'ordre des *Bisulques*, on ne compte également qu'un petit nombre d'espèces sauvages encore existantes : ce sont le chevreuil, le chamois et le bouquetin parmi les ruminants, et le sanglier parmi les porcins. La Paléontologie a permis d'accroître singulièrement la liste des animaux de ces deux sous-ordres. Des bœufs, fort différents du bœuf domestique; d'autres ruminants à cornes creuses, et en particulier diverses espèces d'antilopes; une girafe; environ une vingtaine d'espèces de cerfs, différentes de celles que nous connaissons, et des animaux fort rapprochés des chevrotains par l'ensemble de leur caractères, sont au nombre des espèces que les révolutions du globe ont fait disparaître de notre sol, et c'est à peine si quelques-uns d'entre eux, comme l'Elan, le Renne, le Cerf ordinaire et l'Aurochs, se sont conservés dans quelques autres pays. La plupart ont entièrement disparu, et il en est dont l'extinction est déjà fort ancienne.

Cependant les mammifères ruminants n'avaient point encore apparu lors des premières époques tertiaires. Ce n'est qu'à partir des terrains miocènes que l'on trouve leurs débris d'une manière certaine, et nulle part ils ne sont plus abondants que dans les terrains meubles de l'Auvergne ou du Puy, et que dans les couches diluviennes ou les cavernes. A mesure qu'ils augmentent en nombre, on voit diminuer les *Jumentés* ainsi que les *Bisulques* de la catégorie

des porcins, tandis que ces derniers sont au contraire variés en espèces et en genres, et très-nombreux en individus dans les assises auxquelles nous avons donné le nom de proïcènes. Dans les plâtrières de Paris et aux environs d'Apt, qui appartiennent à cette époque, leurs débris sont très-nombreux, et ils constituent des genres fort différents les uns des autres, et dont plusieurs étaient riches en espèces.

L'examen attentif qu'on a fait des anciens mammifères de l'ordre des Bisulques a montré combien, dans certains cas, les caractères ostéologiques et dentaires de plusieurs de ces animaux les rapprochaient des ruminants, principalement des chevrotains et des chameaux, et lorsqu'on a voulu les classer conformément aux principes de la méthode naturelle, on n'a pas tardé à constater qu'ils reliaient d'une manière intime le groupe de ces derniers à celui des hippopotames et de sangliers, que Cuvier et la plupart des naturalistes modernes avaient, au contraire, associés aux rhinocéros et aux chevaux. C'est surtout dans les *Anoplotheriums* et dans les genres éteints qui leur ressemblent le plus, tels que les *Xiphodon*, les *Cainotheriums*, les *Hyæguus*, les *Amphimeryx*, etc., que l'on constate cette association de caractères, regardée autrefois comme s'excluant réciproquement. La ressemblance de certains animaux de la famille éteinte des Anoplothériums avec les derniers ruminants est telle que l'on ne saurait dire, dans l'état actuel de la science, s'ils ont ou non joui de la possibilité de ruminer. Leurs dents sont calquées pour les formes sur celles des ruminants véritables, et elles étaient également herbivores ; mais en même temps elles ressemblent à celles des porcins omnivores quant au nombre et à la formule. Un semblable mélange de caractères se retrouve dans la disposition du squelette de ces animaux. Ajoutons que d'autres Bisulques dont les genres ont également disparu du nombre des êtres vivants établissent le passage des Anoplotheriums aux hippopotames et aux sangliers. Nous nous bornerons à citer parmi eux les *Anthracotheriums*, qui approchaient des hippopotames pour la taille, les *Chéropotames*, les *Chéromorus*, les *Bothriodons* et les *Entelodons*. Les *Listriodons*, dont les restes sont également enfouis dans plusieurs de nos localités tertiaires, approchaient au contraire des sangliers par la conformation de leur squelette et ils tenaient des tapirs par la forme de leurs dents.

Concurremment avec tous ces herbivores, vivaient aussi des animaux féroces qui leur faisaient une chasse active pour se gorger de leur sang ou erraient à la recherche de leurs cadavres, comme le font aujourd'hui les hyènes. Leurs débris ont permis de re-

construire des espèces également très-variées ; les unes analogues par le genre aux *Carnivores* qui peuplent maintenant les diverses parties de l'ancien et du nouveau continent, et les autres devant au contraire former des genres à part. A la première catégorie appartiennent des ours, des canis, des civettes, des genettes, des félis, des loutres, des martes, des zorilles, des putois, des hyènes et d'autres encore. La seconde comprend les genres auxquels on a donné les noms d'*Amphiarctos*, d'*Arctocyon*, d'*Amphicyon*, de *Paleonicti*, de *Machairodus*, de *Pseudélure*, d'*Hyénodon* et de *Ptéronodon*, qui tous renfermaient des espèces aussi redoutables par leur force que par leurs instincts destructeurs. Cette catégorie possédait encore d'autres genres plus comparables à nos petites espèces actuelles de viverridés et de mustélidés ; ce sont ceux qui ont été appelés *Cynodictis*, *Cynodonon*, *Élocyon*, *Cyothérium*, *Galethylax*, etc.

Un *Édenté* de proportions gigantesques a été constaté parmi les mammifères de la Faune miocène ; c'est le *Macrotherium*, dont Cuvier avait déjà vu une phalange onguéale, qu'il avait cru devoir attribuer à un grand Pangolin. De nouveaux ossements du *Macrotherium*, retirés du gisement de Sansan, dans le Gers, ont permis d'établir que les principaux caractères de ce colossal édenté étaient notablement différents de ceux des autres animaux du même ordre ; toutefois on peut classer la famille naturelle qui le renfermera auprès de celle des *Orycteropes*, dont les espèces appartiennent à l'Afrique.

Une découverte non moins inattendue est celle, au milieu de tous ces animaux, appartenant, comme la grande majorité de nos espèces actuelles de l'ancien monde, à la sous-classe des mammifères pourvu de placenta, de véritables *Marsupiaux*, fort semblables, du moins d'après ce que l'on en connaît, aux sarigues de l'Amérique, mais ayant aussi une certaine analogie avec les petits *Dasyuridés* qui ne se rencontrent qu'en Australie. C'est Cuvier qui a donné la démonstration de ce fait important, et le mémoire dans lequel il en donne l'exposé est certainement l'un des plus remarquables parmi ceux qu'il a rédigés. Depuis la publication de ce mémoire, quelques nouveaux débris provenant des anciens *Marsupiaux* européens ont été signalés, non-seulement dans les plâtrières de Paris, d'où Cuvier avait reçu ceux qu'il a décrits, mais aussi auprès d'Apt et du Puy en Velay et dans les environs d'Issoire. On a constaté qu'ils devaient former un genre distinct, auquel on a donné le nom de *Péraithérium*, mais il n'a pas encore été démontré que ce genre dût être retiré de la famille des *Sarigues*. D'accord en ce point avec de



Blainville et avec le savant paléontologiste anglais M. Owen, j'ai cherché à montrer dans mon ouvrage qu'on a mal à propos rapproché des Marsupiaux les grands carnassiers dont il a été question tout à l'heure dans ce résumé sous les dénominations de Ptérodou, d'Hyénodon et de Paléonictis.

Tous les animaux éteints dont nous avons parlé jusqu'ici sont d'espèces terrestres. Leur comparaison avec ceux des autres régions conduit à un résultat dont l'importance et la certitude ne sont pas plus contestables l'une que l'autre, et ce résultat est celui-ci : nos espèces européennes, aussi bien celles des temps anciens que celles plus modernes existant encore à l'état sauvage, ne sont pas venues sur notre territoire de contrées éloignées où elles auraient existé préalablement. Elles ne sont pas non plus les mêmes que celles que l'on trouve ailleurs dans des conditions d'enfouissement comparables à celles où nous les voyons dans nos propres terrains. Les espèces sud-africaines ou indiennes ne sont pas plus venues chez nous que les nôtres n'ont été s'établir dans l'Afrique méridionale ou dans l'Inde, pour échapper aux causes de destruction qui les menaçaient en Europe. Et en effet, ce sont d'autres espèces vivantes ou des débris d'autres espèces éteintes que l'on observe dans les autres parties du monde ; et, plus nous nous éloignons de l'aire zoologique à laquelle appartient l'Europe, plus aussi les espèces, soit vivantes, soit fossiles que nous y remarquons sont différentes des nôtres. La loi de localisation des Faunes qui régit l'époque actuelle régissait donc aussi la répartition des populations animales présentement éteintes qui sont enfouies dans les dépôts tertiaires, et ces dépôts ont pour principal caractère d'être riches en débris d'animaux mammifères. Il y a plus, les populations qui ont successivement apparu sur un même point ont toujours emprunté leurs espèces aux mêmes groupes naturels. Ainsi nous voyons les Jumentés, les Bisulques et les Carnivores monodelphes prédominer dans l'Inde pendant la série des époques tertiaires et diluviennes. En Amérique, ce sont, au contraire, les Édentés qui dominent aussi bien dans la nature ancienne que dans l'époque actuelle, et les singes de la tribu des Sapajous ainsi que les véritables Sarigues ne se trouvent point ailleurs. En Australie, les mammifères actuels et ceux dont les espèces ont disparu sont également des animaux appartenant à une même grande division de la classe des mammifères : ce sont des Marsupiaux, et il en est parmi ceux qui ont disparu dont les dimensions ne le cédaient point à celles de nos plus grandes espèces de mammifères monodelphes. M. Owen, qui en a eu à sa disposition de nombreux débris, a mis ce fait hors de doute.

Nous sortirions de notre sujet, et nous dépasserions les limites de cet article si nous entreprenions de rappeler ici comment la recherche et la détermination exacte des mammifères terrestres dont la description constitue la première partie de notre ouvrage peut contribuer aux progrès de la zoologie stratigraphique. Nous ne pouvons cependant pas nous dispenser de rappeler comment l'association de leurs débris à ceux des animaux marins dans les couches qui se sont formées sous les eaux de la mer aide le géologue dans la recherche du synchronisme de certaines formations. Pour arriver plus sûrement à ce résultat, il était également utile d'examiner avec attention les débris des mammifères aquatiques que renferment certains dépôts ossifères. Cet examen nous a conduit à des remarques nouvelles, et nous a permis d'augmenter d'une manière notable la liste des espèces thalassothériennes propres à nos couches tertiaires. Notre ouvrage renferme la description d'un genre éteint de Phoques établi sous le nom de *Prisciphoca*, et l'indication de quelques autres animaux appartenant également à cet ordre. Nous y donnons aussi des détails assez étendus au sujet de *Halitheriums*, dont les différentes espèces ont représenté les Sirénides actuels (Lamantins, Stellères et Dugongs) dans nos mers de la période tertiaire. Enfin il y est longuement question des Cétacés.

Dans le chapitre consacré à ces derniers animaux, nous faisons voir que le *Ziphius cavirostris* de Cuvier, que l'on avait regardé comme antédiluvien, est au contraire un des animaux actuels de la Méditerranée; nous décrivons plusieurs espèces de dauphins qu'on n'avait pas encore observés; nous montrons que d'autres doivent former des genres distincts, et nous donnons aussi des documents nouveaux au sujet des grands Cétacés que les genres Rorqual et Cachalot ont fournis aux mers européennes pendant l'époque tertiaire supérieure. Indépendamment de ce qui a trait au *Ziphius*, l'étude des Cétacés qui vivent maintenant dans la Méditerranée nous a fourni un fait curieux et qu'il est peut-être utile de rappeler ici. C'est la présence dans cette mer d'une espèce de dauphin, proprement dit, qui diffère bien certainement de celle que tous les naturalistes, depuis Aristote, y avaient observée, et que l'on supposait y exister seule; j'ai donné à la seconde espèce méditerranéenne du genre Dauphin le nom de *Delphinus Tethyos*. Elle est beaucoup plus semblable au *Delphinus Delphis* qu'aux autres Delphinidés qui se voient habituellement sur nos côtes méridionales, et qui ont été appelés Tursio, Risso et Orca.

Si nous cherchons comment les nombreux animaux mammifères

enfouis dans nos dépôts tertiaires sont répartis chronologiquement, nous arrivons aux résultats suivants.

Dans les lignites du Soissonnais, dans les sables marins de La Fère et dans le conglomérat ou les argiles inférieures des environs de Paris, on n'en a encore retrouvé que quatre espèces susceptibles d'être reconstituées avec certitude, deux du genre coryphodon, un arctocyon et un paléonictis : c'est notre population orthrocène.

La Faune qui est venue ensuite conserve en propre, dans notre ouvrage, le nom de *Faune éocène*. Elle a été contemporaine du dépôt des calcaires grossiers parisiens, et plusieurs des assises même dont ces calcaires sont constitués en fournissent de temps en temps des débris, à mesure qu'on les entame pour la construction des édifices. Il y en a aussi des restes dans d'autres parties de la France, en Alsace, dans le Berry et dans plusieurs départements du Midi. Les assises qui les renferment sont alors d'origine lacustre. Cette Faune est surtout riche en lophiodons. On a constaté par des fossiles trouvés en Angleterre qu'elle possédait une espèce de singe, le *Masacus eocænus*.

Une troisième apparition d'espèces répond à l'ensemble des dépôts gypseux, ainsi qu'aux marnes, lignites, etc., dépendant du même système. C'est notre population *provincène*, où se font remarquer les Paléotheriums, les Anoplothériums, les Chéropotames, les Dichobunes, les Hyénodons, les Ptérodons et beaucoup d'autres encore, parmi lesquels on doit signaler des espèces de Péréthériums, c'est-à-dire de petits animaux regardés comme appartenant à la famille des Sarigues. Les plâtrières des environs de Paris, si savamment étudiées par G. Cuvier, et les lignites de la Debruge, auprès d'Apt, sont au nombre des localités qui en ont fourni les restes les plus abondants. La similitude des espèces propres à ces deux gisements est un des faits aujourd'hui les mieux démontrés; elle sert de base à une distinction très-importante pour la chronologie des assises tertiaires.

Cet ensemble d'espèces ayant été anéanti, d'autres plus nombreuses et plus variées dans leur structure ont apparu à leur tour; elles sont comprises sous la dénomination commune d'*animaux miocènes*, et ont vécu pendant tout le temps qu'a duré le dépôt des terrains que les géologues comprennent sous le nom de tertiaires moyens. Les gisements où l'on en a constaté des ossements sont très-nombreux, et ils sont de deux ordres, comme ceux de l'époque éocène, les uns dus aux eaux douces, les autres déposés au fond des mers. Leurs principales espèces appartiennent aux genres Dryo-

pithecus, Pliopithecus, Steneofiber, Titanomys, Plesiosorex, Mysarachne, Mastodon, Dinotherium, Hipparion, Rhinoceros, Antilope, Cervus, Micromœryx, Dremotherium, Cainotherium, Antracotherium, Chœromorus, Paleocherus, Hippotamus, Listriodon, Hyænarcos, Amphicyon, Hyæna, Mustela, Macrotherium et Peratherium.

À une époque moins éloignée de nous et pendant le dépôt des terrains pour lesquels nous avons réservé l'épithète de *pliocènes*, le sol du midi de la France a été foulé par d'autres espèces : deux singes (*Semnopithecus Monspessulanus* et *Macacus priscus*), quelques rongeurs (*Chalicomys sigmodus*, etc.), des mastodontes (*Mastodon brevirostris*), un rhinocéros (*Rhinoceros Megarhinus*, de M. Christol, sans doute identique avec le *Rhinoceros Leptorhinus* de G. Cuvier), une antilope de grande taille (*Antilope Cordieri*), des carnivores (*Hyænarcos insignis*, etc.), et quelques autres encore.

L'époque suivante est celle pendant laquelle vivaient les animaux dont les restes se retrouvent dans les dépôts sous-volcaniques de la Limagne d'Auvergne et du Puy en Velay. On y reconnaît des rongeurs, un mastodonte (*Mastodon Arvernensis*), un rhinocéros et un tapir, une espèce particulière de bœuf (*Bos elatus*), une dizaine d'espèces de cerfs, des hyènes, plusieurs espèces de félis, dont une remarquable par le grand développement de ses canines supérieures (*Machairodus cultridens*), etc. : leur ensemble constitue la Faune dite du *faux Pliocène* de l'Auvergne. Elle établit la transition entre les formations dites tertiaires et celles qu'on a nommées quaternaires ou diluviennes.

La prétendue série quaternaire n'est pas caractérisée, comme son nom semblerait l'indiquer, par une quatrième phase des manifestations vitales à la surface de notre planète. En ce qui concerne le règne animal, l'absence apparente, si non réelle, des vertébrés alantoiétiens et la présence des trilobites, jointes à l'infériorité relative des organismes appartenant aux diverses classes des polypes, des échinodermes, des mollusques, des articulés et des poissons, fournissent le caractère principal des formations primaires, dites aussi formations de transition ou paléozoïques. La présence de bélémnites et d'ammonites véritables, ainsi que celle de gigantesques reptiles appartenant à des familles éteintes, distingue l'ensemble des époques secondaires, et les étages de la série tertiaire ont pour caractère constant l'absence des animaux dont il vient d'être question ainsi que l'abondance des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des poissons et des animaux de toutes les autres classes dont l'organisation présente, sauf des différences spécifiques ou parfois génériques,

une analogie évidente avec celle des espèces maintenant existantes. Quel signe distinctif pourrait on donc attribuer à la période diluvienne pour la séparer de la série tertiaire, dont elle semble plutôt une nouvelle phase ? Je n'en vois aucun, si ce n'est l'apparition de l'homme. Et en effet, les espèces post-tertiaires ne diffèrent pas plus de celles des Faunes tertiaires que celles-ci ne différeraient entre elles. Ce serait donc une grave erreur, au point de vue de la biologie, que de voir dans la période diluvio actuelle le commencement d'un nouvel ordre de choses absolument étranger aux phénomènes tertiaires, et non le couronnement des manifestations antérieures, qui toutes étaient déjà en progrès les unes sur les autres. L'observation de ces grands et singuliers changements survenus à la surface de notre planète nous révèle, dans un de ses actes les plus inexplicables, la majestueuse puissance de la nature et la perfection sans cesse croissante de ses œuvres.

La période quaternaire reçoit aussi le nom de *pléistocène*, parce qu'elle n'est en réalité qu'un nouveau terme de la série des époques post-crétacées, et elle se rattache à l'époque actuelle par quelques-unes de ses espèces les plus caractéristiques. En effet, si plusieurs des animaux qui en ont composé la Faune ont cessé d'exister à des époques antérieures aux temps historiques, l'homme en a vu disparaître plusieurs autres, et celles qui ont survécu sont déjà représentées dans les assises réellement diluviennes, dans les brèches et dans les cavernes, par des ossements qui ne diffèrent en rien par leurs formes et par leurs dimensions de ceux des individus morts de nos jours, et dont les squelettes, conservés dans nos musées d'anatomie comparée, nous servent de moyens de comparaison. On démontre par ces recherches que des débris de presque tous les animaux sauvages encore vivants dans nos forêts sont associés dans le diluvium, et surtout dans les cavernes, aux grandes espèces dont la disparition a si singulièrement appauvri la Faune européenne : l'éléphant mammoth (*Elephas primigenius*), le grand ours des cavernes (*Ursus spelæus*), le grand felis et l'hyène, auxquels on a également donné le nom de *spelæa*, le *Rhinocéros tichorhinus*, le *Bos primigenius*, le *Cervus megaceros*, et beaucoup d'autres encore appartenant aux mêmes genres ou à des genres différents, sont au nombre des espèces de la dernière Faune dont la race a été anéantie, mais qui ont été pendant de longues années contemporaines de celles qui leur survivent aujourd'hui.

L'homme lui-même a été découvert dans les mêmes conditions de fossilisation, et, par suite de sa grande multiplication en Europe,

ainsi que par l'introduction des espèces domestiques, complément indispensable de ses sociétés, il a changé la face de ce continent et remplacé par des animaux utiles ceux contre lesquels il avait lutté pendant longtemps. Toutefois, sa présence sur le globe n'est pas antérieure à l'époque pléistocène, et l'on ne saurait douter qu'il n'ait été créé lui-même à une époque géologiquement peu ancienne, bien que la science soit encore impuissante à calculer le nombre des siècles qui se sont écoulés depuis sa première apparition.

Qu'on ne se demande donc plus où l'homme était confiné pendant qu'avait lieu le dépôt des anciennes couches de l'écorce du globe, où la géologie ne signale point ses traces; car il faudrait aussi rechercher où étaient alors tous les autres animaux et tous les autres végétaux qui peuplent de nos jours tous les points du globe, aussi bien dans l'Océan que sur les continents ou les îles. L'homme n'existait point alors. D'autres espèces, exclusives de la sienne comme de celles qui l'accompagnent maintenant, voltigeaient dans les airs, parcouraient les différents points exondés de la croûte terrestre, s'agitaient dans les eaux fluviales et peuplaient la vaste étendue des mers. Des substitutions de populations nouvelles à des populations plus anciennes avaient déjà eu lieu antérieurement aux diverses époques tertiaires dont nous avons donné l'énumération. Les espèces propres à chacune de ces antiques populations ne se sont pas transformées pour devenir les espèces d'aujourd'hui. Les premières ont successivement apparu et successivement cessé d'exister, et chaque nouvelle création a marqué un nouveau progrès au milieu de ces manifestations de la nature vivante dont l'homme, les animaux domestiques et toutes les autres espèces de la création actuelle devaient être le terme final.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage dont nous donnons ici un aperçu général, sans pouvoir entrer dans le détail des faits nouveaux qui y sont consignés, il est question des oiseaux et des reptiles.

On n'a encore observé d'une manière certaine les restes fossiles de la première de ces deux classes que dans les formations tertiaires, et leurs espèces sont loin d'y être aussi bien connues que celles des mammifères.

Quant aux reptiles, ceux qui ont vécu pendant les mêmes époques paraissent avoir été fort nombreux. On distingue parmi eux des Chéloniens ou tortues, des Crocodiliens, des Ophidiens et des Sauriens. Les crocodiles, en particulier, ont laissé de nombreux restes de leurs squelettes, et leurs dents, ainsi que les plaques osseuses qui soutenaient leur peau, sont aussi très-faciles à reconnaître. Il y en a de

puis les premières assises tertiaires jusque dans celles du pliocène. Certaines tortues qui ont vécu aux mêmes époques égalaient en dimension les plus grandes de celles qui existent de nos jours, et l'Europe possédait alors non-seulement des Chéloniens terrestres, palustres et marins, comme à présent, mais aussi des *trionyx*, animaux fluviatiles entièrement étrangers à nos climats.

Mais c'est surtout par leurs fossiles des diverses époques, dites secondaires, que les reptiles éteints sont curieux à étudier. Des formes tout à fait différentes de celles que nous venons d'indiquer peuplaient alors le continent européen ou les mers dont il a occupé la place. Les terrains fossilifères de la France ne sont pas aussi riches en débris de ces singuliers animaux que ceux de l'Angleterre ou de certaines parties de l'Allemagne; cependant ils ont fourni des fragments fort intéressants, et plusieurs des reptiles, les uns bizarres et les autres gigantesques, de la période secondaire, n'ont encore été signalés que dans notre pays. De ce nombre sont le *Gavialis macrorhynchus* du terrain pisolithique du département de la Marne; le *Neustosaurus gigundarum* du nécomien des montagnes de Gigondas (Vaucluse); le *Pækilopleuron Bucklandi* de l'oolithe de Caen, le *Saphæosaurus* et deux genres voisins découverts comme lui dans les calcaires lithographiques du département de l'Ain; l'*Aphelosaurus* des schistes permien de Lodève; l'*Onchaurus* de la craie de Meudon et l'*OEpysaurus* des grès verts du mont Ventoux. Nulle part, en France, on n'a encore constaté la présence de mammifères propres aux formations secondaires comme cela a eu lieu en Angleterre et en Allemagne.

Notre troisième partie traite des Amphibiens ou Batraciens et des Poissons, c'est-à-dire de l'ensemble des vertébrés anallantoidiens. Je commence par quelques détails relatifs à nos Batraciens actuels et tertiaires et par l'indication de quelques faits nouveaux qui ont trait aux Labyrinthodons, gigantesques Batraciens de l'époque triasique, que l'on trouve associés aux Simorauiens, de la classe des reptiles. Quelques débris de ces derniers animaux ont été découverts en Alsace ainsi qu'en Lorraine, avec des plaques osseuses et quelques autres pièces provenant des Labyrinthodons. On a même retrouvé à Saint-Valbert (Haute-Saône), aux environs de Lodève (Hérault) et à Montagnol (Aveyron), des empreintes de pas laissées par ces gigantesques Batraciens. Ces empreintes sont pour la plupart fort semblables à celles qu'on avait précédemment indiquées à Hildburghausen, en Saxe, et à Sorton-Hill, auprès de Liverpool.

Les Poissons fossiles ont donné lieu, dans ces derniers temps, à

des publications importantes, et il ne m'a pas été possible de réunir à leur égard des observations nouvelles aussi nombreuses que celles que j'ai recueillies au sujet des mammifères. J'en décris cependant quelques-uns qui avaient échappé aux recherches des auteurs qui se sont occupés de cette classe avant moi. Je citerai, entre autres, le *Labrodon pavimentatum* des sables marins pliocènes de Montpellier; l'*Acanthopacutus* des dépôts miocènes de l'Auvergne; plusieurs *Chrysophris* ou Dorades; le *Lepidosteus Suessionensis*, des lignites du Soissonnais; l'*Histialosa Thiollicri*, du terrain crétacé de la Drôme; le *Colobodus scutatus* du Trias de la Lorraine.

L'ouvrage est terminé par une énumération des principales espèces de poissons fossiles jusqu'ici observées en France; elles y sont indiquées suivant l'ordre chronologique des dépôts qui en renferment les débris.

Les documents que j'ai réunis dans ce livre n'ont été pour la plupart observés que dans ces dernières années. Il m'a été impossible de rappeler comme je l'aurais désiré, dans l'analyse qui précède, les noms des savants dont les travaux m'ont été le plus utiles. Leurs découvertes sont nombreuses et pour la plupart importantes, et cependant elles ne nous donnent pas encore, il s'en faut de beaucoup, une connaissance suffisamment complète des singuliers animaux qui ont habité, aux époques géologiques, la partie de l'Europe occupée par la France. Si curieux que soient les résultats obtenus, ils ne forment qu'une faible partie de ceux auxquels on peut dès à présent prétendre. Chaque jour amène à cet égard de nouvelles découvertes qui, en élargissant le cadre de la géologie ainsi que celui de la zoologie paléontologique, étendent encore cette vaste science dont Buffon avait pressenti toute la fécondité, et ajoutent de nouvelles conclusions aux beaux travaux de Guettard, de Lamarck, de G. Cuvier, de de Blainville et des savants qui ont essayé de marcher sur leurs traces.

Paul GERVAIS,

Professeur de zoologie à la Faculté des sciences  
de Montpellier, correspondant du Comité.

---



## DOCUMENTS.

---

### UN OPUSCULE DE GUIARD DES MOULINS.

Il y a plusieurs années que, rassemblant dans les archives de la ville d'Aire-sur-la-Lys les matériaux qui m'ont servi à écrire l'histoire de son ancienne église collégiale, j'y découvris un document dont l'importance devait me frapper tout aussitôt. C'était une relation d'événements qui se rapportaient au chef de l'apôtre saint Jacques le Majeur, et aux débats dont la possession de cette relique avait été l'objet entre la collégiale d'Aire et l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. L'abbaye de Saint-Vaast la tenait primitivement de la pieuse libéralité d'un roi des Français que la tradition ni les documents historiques ne nomment pas. Mais un de ses abbés, Luthduin, la lui avait secrètement enlevée au onzième siècle pour la mettre dans une église qu'il faisait construire sur son alleu de Berclau, et elle y était restée, à l'insu de l'abbaye, pendant cent quarante ans environ, jusqu'en 1166. Martin, alors abbé de ce monastère, découvrit la fraude et reprit la relique.

Philippe d'Alsace, qui gouvernait, à cette époque, le comté de Flandre avec Thierry, son père, prétendit que la relique lui appartenait, parce qu'elle avait été trouvée dans son domaine. Il s'en empara et résolut d'en faire don à l'église collégiale d'Aire, pour laquelle il avait une affection particulière : il l'y emporta même, et, après de vives réclamations de l'abbaye de Saint-Vaast, auxquelles le comte opposait les plus impérieux refus, il ne fallut pas moins que le commandement et les menaces d'excommunication du Saint-Siège pour déterminer Philippe à quelques concessions. L'abbaye, faute de pouvoir obtenir de lui la restitution du chef entier, dut consentir à le partager avec la collégiale d'Aire. La collégiale eut la face, et l'abbaye l'occiput.

Telles avaient été les conditions de Philippe. Il donna aux chanoines d'Aire une châsse magnifique pour y renfermer leur moitié de la relique. Mais, comme cette châsse n'en laissait voir qu'une

partie que l'on baisait par un petit trou, avec le temps, les souvenirs s'effacèrent, et l'on finit par croire que l'on ne possédait de la tête du saint que ce qu'on voyait par cette étroite ouverture. Un siècle s'écoula depuis que la collégiale avait commencé de l'offrir au culte des fidèles jusqu'au jour où le hasard d'une lecture faite par un écolâtre de Saint-Pierre, Michel des Camps, dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Vaast, apprit aux chanoines d'Aire que la face du chef de saint Jacques se trouvait en leur église. C'était en 1272. On brisa le reliquaire, dont on n'avait pas la clef, Philippe d'Alsace l'ayant gardée, et l'on constata l'exactitude du fait rapporté dans le manuscrit de Saint-Vaast. Tel est le fond de notre relation. Il y est dit qu'elle a été composée par Guiard des Moulins, et c'est de là qu'elle tire son plus grand prix.

Guiard des Moulins a une place marquée dans l'histoire littéraire de la France. On ne dit plus aujourd'hui, comme quelques auteurs l'ont écrit autrefois, lorsque l'on connaissait moins exactement les productions de notre littérature du moyen âge, qu'il a été le premier traducteur de la Bible en français, car, à proprement parler, il n'a pas traduit la Bible ; et, l'eût-il traduite, il n'aurait pas été le premier. Mais sa version de l'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur ne lui en a pas moins assuré un rang parmi ceux de nos anciens écrivains qu'on a coutume de citer.

Jusqu'ici, sa biographie est restée à faire : on ne savait de lui rien de plus que ce que nous apprennent un passage de sa traduction, le prologue ou *prohème* qui la précède et les lignes qui la terminent. Ainsi, au chapitre 16 de la Genèse, qui est sous ce titre dans une des éditions que j'ai sous la main : *Comment Agar fut enchassée et Hysmaël né*, il dit, en parlant de la destruction des villes d'Acre et de Tripoli : « Au temps que cette terre fut destruite fut ce livre commencé à translater, et en celle mesme année. » Ce qui nous reporte à l'année 1291, comme chacun sait.

Il avait effectivement entrepris sa traduction au mois de juin 1291, selon qu'il le constate à la fin de son œuvre : il atteignait alors quarante ans et était chanoine d'Aire. C'est encore lui qui le dit. Son travail s'achevait au mois de février 1294 V. St. En 1297, le jour de saint Remy (1<sup>er</sup> octobre), son chapitre l'élisait doyen : voilà tout ce qu'il nous apprend à son sujet. Aussi les continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, et spécialement M. Daunou, avaient-ils résolu de le comprendre dans la série des écrivains dont l'existence se terminait avec le treizième siècle. Mais ils ont été avertis à temps que la sienne s'étendait au delà.

J'ai tout lieu de croire qu'il naquit à Aire même, où je trouve, en avril 1247, un Jean des Moulins comparaisant avec Béatrix, sa femme, dans des lettres émanées des maieur et échevins de cette ville. Ce Jean des Moulins est qualifié dans l'acte sergent du magistrat, et alors croisé : « Johannes de Molendinis, serviens noster, tunc temporis cruce signatus. » Il serait bien hardi de le donner nécessairement pour père à notre Guiard sur ce seul indice ; mais je découvre encore que l'on célébrait le 31 juillet, dans l'église d'Aire, un obit en mémoire des père et mère de Guiard des Moulins, autrefois doyen de cette église, et le père de notre doyen y est nommé *Jean* : « Joan. du Molin, cum uxore, parentes domini Guiardi du Molin, quondam decani Ariensis. » Mes présomptions n'acquièrent-elles point, par ce rapprochement, le plus haut degré de vraisemblance, sinon de certitude, que Guiard était fils de Jean et de Béatrix ?

En 1272, il assistait aux actes de l'invention de la relique de saint Jacques, dont il a écrit la relation ; et il semble résulter de ses propres expressions que déjà il était chanoine. A l'âge de vingt et un ans qu'il avait alors, il le pouvait être ; et les bénéfices de cette nature se conféraient à de bien plus jeunes.

Casimir Oudin, en rapportant qu'il avait embrassé l'état ecclésiastique en 1289 et commencé de traduire la Bible en 1290, a donc commis deux erreurs de date. Guiard des Moulins avait entrepris sa traduction à la demande d'un ami qui « desiroit le prouffict de son ame ; » et il y consacra près de quatre années, sans se presser de la publier, puisqu'il s'est donné le temps d'y faire mention de son élection à la dignité de doyen.

Les copies s'en multiplièrent considérablement durant les deux siècles qui suivirent. Il s'en est fait aussi de nombreuses éditions par la typographie depuis la fin du quinzième siècle jusque peu après le milieu du seizième. Dom Brial (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XIV, p. 15) se proposait d'en détailler quinze. C'est presque le nombre auquel je suis arrivé par mes recherches sur cette traduction, retouchée dans divers temps, comme le dit encore dom Brial.

Le doyen auquel Guiard des Moulins succéda se nommait Matthieu Wilquin : plusieurs actes des archives de l'église d'Aire le qualifient *professor legum*. J'ignore si ce titre correspondait à une fonction exercée par lui dans cette collégiale ou ailleurs. En 1295, Matthieu y fonda une chapellenie, et le chapitre donna tous ses pouvoirs à Guiard des Moulins, pour le représenter dans tous les actes qui devaient régler les effets de cette fondation. Les lettres du chapitre

sont datées du *jour saint Jake et saint Cristofle* (25 juillet). Deux autres actes, le premier du lendemain de ce jour, et le second du 3 août de la même année, le montrent agissant en vertu de cette procuration, qui témoigne de la confiance qu'avaient en lui ses confrères.

Guiard est encore nommé dans une sentence arbitrale du vendredi avant les Rameaux de l'an 1297 V. St., laquelle statue sur une contestation existant entre lui, comme doyen, et le prévôt, Guillaume de Lisques. Mais un acte des doyen et chapitre d'Aire, du dimanche après l'octave de l'épiphanie 1312, V. St., ne l'indique que par l'initiale de son prénom, G., et c'est cet acte qui me permet d'établir qu'il vivait encore dans le quatorzième siècle.

L'initiale n'est pas douteuse : elle se rapporte incontestablement au prénom de Guiard des Moulins. Il était très-ordinaire, dans l'intitulé des anciens actes au nom du chapitre d'Aire, de n'indiquer que par leurs initiales les prénoms de ses dignitaires. Entre plusieurs exemples, je choisirai celui qu'offre justement le successeur de notre doyen, Jean de Rue, qui n'est nommé que par l'initiale J. dans des lettres du 19 juin 1322. Je n'en connais pas de plus anciennes où Jean de Rue porte la qualité de doyen ; et l'on est sûr qu'à leur date Guiard des Moulins n'existait plus. Je ne saurais dire depuis combien de temps il avait cessé de vivre ; seulement la longue durée qu'il donne à son décanat, au moment même où il composait sa relation, autorise à en rapprocher le plus possible l'époque de celle des lettres de 1322.

Par cela même sa relation doit avoir été l'œuvre de ses derniers jours. Elle existait encore en original, au commencement du dix-septième siècle, dans la trésorerie de l'église Saint-Pierre et formait un manuscrit en parchemin de trois feuilles. On n'a plus ce manuscrit. Mais il en a été fait une copie authentique par deux notaires de la ville d'Aire sous la date du 2 novembre 1612 ; cette copie est le document dont je parle au commencement de cette Notice. On remarquera qu'elle est en deux parties, chacune sans titre et revêtue d'une formule de collation spéciale. Quel qu'ait pu être le motif de cette division, les deux parties ne se forment pas moins suite l'une à l'autre, comme le travail d'un même auteur. Guiard dit en propres termes, au commencement de la seconde partie, qu'il a vu tout ce qu'il a raconté plus haut, c'est-à-dire, dans la première, sur l'invention de la relique, « et vidi omnia quæ *superius* de ipsa inventione *narravi*. »

Si la plus simple composition de ce genre a suffi, en toutes ren-

contres, aux historiens de notre littérature du moyen âge, pour faire classer son auteur parmi les écrivains de son siècle et l'ouvrage lui-même au nombre des productions littéraires du temps, à combien plus juste titre doit-on la recueillir lorsqu'elle vient s'ajouter aux œuvres d'un écrivain renommé ! La relation de Guiard des Moulins ne manque pas, au reste, de tout autre intérêt. C'est un document historique. Malbrancq l'a connue et en a profité dans son ouvrage *De Morinis* ; mais il ne l'a pas toujours fidèlement suivie. Ainsi, il veut que ce soit le prévôt du chapitre d'Aire, Jean Aleran, qui a lu dans les livres de Saint-Vaast ce qui concerne le chef de saint Jacques, et il a sous les yeux le manuscrit qui attribue cette lecture et cette découverte à Michel des Camps, écolâtre du même chapitre. Une telle substitution de nom et de qualité, si elle est peu importante pour le fait en lui-même, accuse toujours, chez celui qui la commet, de la légèreté et trop d'inattention. On voudrait avoir moins à les reprocher à un écrivain qui a rendu de si grands services à l'histoire du pays des anciens Morins.

Le manuscrit de Saint-Vaast, consulté par Michel des Camps, était, à n'en pas douter, le cartulaire de Wiman ou Guiman, moine de cette abbaye, mort le 18 juin 1192. Ce cartulaire contenait une notice des démêlés relatifs au chef de saint Jacques. On reconnaît que Guiard des Moulins lui a littéralement emprunté, sauf quelques légères modifications, tout ce que sa propre relation renferme depuis le commencement jusqu'au récit des circonstances du partage de la relique ; et notre doyen lui-même ne s'en cache pas. Mais, à partir de ce point, les deux relations diffèrent entre elles et se contredisent. Dans Guiman, ce n'est plus Philippe d'Alsace qui, conservant encore toute sa fierté, s'arroge le droit de diviser la relique et la divise, en effet, dans l'église d'Aire, en deux parts, dont il se réserve la meilleure. C'est l'abbaye qui est la maîtresse. Le comte s'est amolli ; il a courbé la tête ; il se dessaisit de la relique entière et la remet à l'abbé de Saint-Vaast, qui l'emporte victorieusement à Arras, où Philippe est trop heureux d'en obtenir par grâce un petit morceau, « *modicam sanctuarii partem.* »

Je ne trouve pas dans ces trois mots du récit de Guiman l'indication qui aurait frappé l'écolâtre Michel des Camps, en lui faisant connaître, comme le dit Guiard des Moulins, que le visage de saint Jacques le Majeur (*vultus*) était dans l'église d'Aire. Peut-être Guiard s'est-il trop avancé au sujet de ce que l'écolâtre avait réellement lu dans le livre de Saint-Vaast. Je me sens très-porté à le présumer lorsque je le vois nous représenter cet écolâtre obligé, après sa lec-

ture, de s'insinuer dans la confiance de quelques moines de l'abbaye pour savoir la vérité. Il commence par sonder les plus vieux, et s'enquiert adroitement auprès d'eux du lieu où se trouve le chef de saint Jacques. Ceux-ci, en hommes qui gardent un secret, lui répondent qu'il est dans leur trésorerie. La réponse ne devait pas lui suffire. Il s'adresse à d'autres moines qui sont ses amis particuliers; il les presse avec instances. Ceux-là ne peuvent s'en défendre; et, pour l'amour de lui, ils se décident à lui dire la vérité, à savoir, que la partie supérieure du chef de saint Jacques, ou l'occiput, se trouve dans la trésorerie de Saint-Vaast, et la partie antérieure, ou la face, dans l'église Saint-Pierre d'Aire; déclaration que confirment ensuite la reconnaissance solennelle de la relique à Aire par le chapitre de cette église, et l'attestation de Guiard des Moulins qui vit cette relique et l'a décrite de façon à ne laisser aucun doute qu'elle ne fût la partie antérieure de la tête du saint, ou, pour être plus précis, le visage, *vultus*.

Du reste, celle qui appartenait à l'abbaye de Saint-Vaast repose aujourd'hui dans la cathédrale d'Arras, et elle y a été reconnue officiellement le lundi de Pâques 1858. La description que l'on en donne dans une publication récente, qui m'est communiquée au moment où je revois ma Notice, est une démonstration complète de la véracité de Guiard des Moulins, en regard des fausses allégations de Guiman (1).

FRANÇOIS MORAND,  
Membre non résidant du Comité.

(1) *Histoire du chef de saint Jacques le Majeur*, par M. l'abbé E. Van Drival. Arras, 1860, 27 pages in-8°. « On voit encore, y est-il dit, sur la relique les traces de la scie qui en a séparé la partie antérieure... et il reste du chef entier l'os frontal, moins les arcades sourcilières; les deux pariétaux; l'os occipital; la majeure partie des os temporaux; la majeure partie de l'os sphénoïde. » La publication qui offre cette description contient aussi, dans ses pièces justificatives, la relation de Guiman extraite d'une copie du cartulaire de ce moine appartenant à l'évêché d'Arras. Une autre copie du même cartulaire se trouve dans les archives départementales de la même ville: elle a donné sujet à des *Recherches pour servir à l'Histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras jusqu'à la fin du douzième siècle*, par M. Tailliar, conseiller à la cour de Douai, qui viennent également de paraître en un volume in-8° de 333 pages. M. Tailliar a inséré, en appendice, dans son ouvrage, un très-court fragment de la même relation. Quant au cartulaire original, un acte du seizième siècle le signale en ces termes: « Quidam liber in pergamento descriptus, corio albo etiam asseribus ligneis coopertus. » Serait-ce le manuscrit que M. Tailliar regrette de voir devenu la propriété du baronnet Philipps? Cette question reste à résoudre.

GUIARDI DE MOLENDINIS, ARIENSIS ECCLESIAE DECANI,

HISTORICA RELATIO

DE CAPITE BEATI JACOBI MAJORIS APOSTOLI (1).

Beatus Jacobus Apostolus, frater Beati Joannis Evangelistæ, insignis Dei athleta, Paracliti præsentia cum cæteris illustratus, et in omni veritate edoctus, verbo prædicationis institit: quam ob causam, non longe post Dominicam ascensionem, ab Herode Agrippa comprehensus et gladio occisus, pretiosum diuque desideratum passionis calicem bibit, et fælici martirio coronatus, Apostolorum prothomartir, in gaudium Domini sui, jam regnantis, conregnaturus et perpetuo consessurus, intravit; cujus sacratissima ossa ab Hierosolimis ad Hispanias translata, et in ultimis earum finibus condita, celebrerimæ populi religione excoluntur.

Porro qualiter vel quo authore ecclesia Sancti-Vedasti attrebatensis caput Beati Jacobi obtinuerit, relatione veterum dicitur quod Francorum reges, qui prædictam ecclesiam Sancti-Vedasti successiva devotione semper amplexati sunt, multisque possessionibus et privilegiis insuper et duodecim Apostolorum et Innocentium et multorum sanctorum circumquaque collectis relliquiis sublimaverunt, caput Beati Jacobi Majoris Apostoli, super aurum et topasium nobile et pretiosum, ecclesie Sancti-Vedasti de suis thesauris prædicti Francorum reges addiderunt; et Sancti-Vedasti monachorum famulatu et populorum devotione in multo honore et reverentia usque ad tempora fælisis memoriæ domini abbatis Luthduini est habitum. Qui venerabilis abbas prædictus, cum magnum inter primores Flandriæ famæ et potentie obtineret locum, deposito militie baltheo, jugum Christi suave et onus leve in ecclesia Sancti-Vedasti suscepit; et in tantum monasticæ relligionis in brevi arripuit perfectionem, ut merito sanctitatis et innocentie ad pastoralis dignitatis proveheretur apicem.

Incidit autem in præfati abbatis Luthduini animo ut, in fundo allodii sui nomine Berclau, cujus sibi commissa fuerat ecclesia, ibi cellam monachorum, ob sui nominis memoriam et animæ remedium, constitueret... Quamobrem in eodem allodio ecclesiam in honore Salvatoris erigens instituit, et thesauros Sancti-Vedasti cum quadam potestatis licentia cum paucis ingressus, de arcanis atque secretioribus scriniis Beati Jacobi caput ejecit, et ad prædictæ

(1) J'ai dit précédemment que notre manuscrit était sans titre; mais on a quelquefois désigné l'œuvre sous celui que je lui donne ici.

ecclesiæ de Berclau dedicationem transferens, in altari reposuit; occulte tamen et ignorante capitulo Sancti-Vedasti; quia super hoc in publico tenuem facere mentionem, non dabatur fiducia. Verum processu temporis res latere non potuit; sed, circumquaque fama ventilante, cognitum est in ecclesia Bercloensi caput Sancti Jacobi esse repositum, et in ejusdem ecclesiæ altari tantum latere thesaurum; ita ut plurimi in illa commorantes de vicinia in honore ejusdem Apostoli solemnes celebrarent vigiliis, et suæ devotionis oblationes deferrent.

Qui rumor cum per centum fere et quadraginta annos invalisset, venerabilis vir, Martinus, abbas Sancti-Vedasti, huc animum intendit; et, cum esset religionis amator et divino studiosus operi, illud sanctum et venerabile caput ad locum, unde ejectum fuerat, ob multorum salutem transferre disposuit; quatenus in celebri civitate et nobili ecclesia reconditum, filiorum assiduâ devotione et populorum ambiretur frequentia. Opportuno igitur die, invitato Andrea, Atrebatensi episcopo, cum monachorum atque clericorum copiosa multitudine, Bercloensis ecclesiæ altare confregit, illud sanctuarium quæsiturus. Sed, prima vice, tam ipsius quam universorum pendulam expectationem quæsiti et non inventi capitis non eluxit eventus. Unde orta est grandis quæstio, quia et certum erat illud ibi fuisse, cum id semper majorum promulgasset auctoritas; et intelorabile sacrilegium videbatur, si quis hoc, ulla præsumptionis audacia, vel furti intentione, asportasset.

Porro, attonitis omnibus et plurimo merore confectis, monachus quidam illuc a pueritia nutritus, cum se mussitando jactaret hujus rei habere notitiam, ab abbate angariatus, et quod eidem Angelus dixerat, se illud abbati ostensurum repromisit; et diem, quo sponsioni suæ satisfaceret, statuit. Quo die illuc abbate veniente cum multo comitatu, invitato rursus episcopo, cum eo properavit, et, ad hoc spectaculum confluentibus universis, monachus ille, clausis et obseratis januis, cum aliquandiu moraretur, sapientes viri, quos secum abbas adduxerat, suspecti ne quid sinistrum machinaretur, callida et impatienti devotione per occultos aditus inopinate irruerunt, et ipsum ipsas reliquias tractantem, et in terram deponere satagentem, easque de manibus ejus rapientes, publica et alacri voce inventum thesaurum proclamaverunt; statimque, disjectis seris, facta est lætitia magna in populo.

Animadversum est autem postea et, pro certo cognitum, eundem miserabilem monachum, cum in ecclesia ex consuetudine pernoctaret, quibusdam luminarium indicis quæ circa altare apparuisse



narrantur, sanctuarii comperisse locum, et illud ut in alienas partes et terras procul deportatum, in aliqua venderet ecclesia, temerario ausu de altari ante paucos annos eiecisse. Sed illius detestabile propositum ne effectum manciparet, Dei misericordia clementer avertit, quæ suam gloriam, et sancti honorem, et totius patriæ salutem providebat.

Igitur, cum venerabilis abbas inventum caput cum debita transferre reverentia disposeret, non potuit, primoribus patriæ cum infinita multitudine populi renitentibus vehementer. Tunc vir sapiens, altiori usus consilio, ad tempus cessit, et cum suis Lensense castrum adiens, Rogerum, dapiferum Flandriæ, qui ibi, ob tractanda comitis negotia morabatur, cujus consilio et auxilio sedato plebis tumultu, sanctuarium propriis manibus apprehendens, de ecclesia reverenter et honeste conduxit. Egressi itaque de pago Bercloensi, incredibili populo et de castris plebis copia prosequente, in villa Sancti-Vedasti quæ Theludum dicitur, primæ noctis vigilias peregerant: postera autem die, cum jam Attrebatum essent ingressi, dominus abbas sanctum pignus in ecclesia Sancti-Michaelis, non longe a porta civitatis orientali quæ ab eodem denominatur Archangelo, iterum jussit servari, ex hac consilii sententia deliberans ut relligiosos et nominatos viros accersiret, et reverendas relliquias, prout decens et debitum erat, in ecclesia Sancti-Vedasti cum generali et solempni processione induceret. Et dum circumquaque acceleraretur nuntiis atque litteris negotium, ad comitem Philippum, qui cum patre Theodorico Flandriæ et Viromandiæ obtinebat principatum, fama rei devolavit. Qui suorum consiliis credulus, statim de Bergis ascendens, tota nocte ambulavit, et cum festinatione urgenti Attrebatum mane ingressus est, sui que animi propositum callide dissimulans, ecclesiam Sancti-Michaelis, sanctuarium illud visurus, adiit. Quo viso et adorato, « Caput istud (inquit) meum est; et, quia « in terra mea inventum est, meo erit arbitrio disponendum. » Cui dominus abbas et nonnullæ quæ erant de capitulo personæ in faciem restiterunt.

Cæterum ille, sinisteris depravatus consiliis et eos audire contemnens, suos ibi custodes cum sigilli sui impressione, ad capitis tutelam, ordinavit, et in aulam suam, quæ in castro Sancti-Vedasti ante januas ecclesiæ sita est, pransurus ascendit. Et illuc quoque eum seniores capituli prosecuti sunt, rogantes ne venerabilem ecclesiam suæ dignitatis exueret privilegio, et eam, quæ domino Papæ soli et post ipsum nulli erat subjecta, suæ libertatis molestaret detrimento; dicentes ipsum esse populorum, non sacerdotum, principem, eum-

que debere Dei iudicium vereri, injustumque esse et omnibus seculis inauditum ea quæ juris sunt ecclesiastici ab ulla seculari potestate insolenter usurpari.

Verem et hæc et alia multa a monachis rationabiliter perorata induratum cor principis cum grandi stomacatione respuit, nullaque precum instantia flecti, nullis potuit frangi rationum argumentis. Tunc vero arripuit subito consilium quod in tanta confusione potuit honestius inveniri; videlicet audacter resistere, et matris ecclesiæ libertatem instantèr tueri: moxque in unum congregati senes cum junioribus, universusque ecclesiæ conventus, per mediam civitatem rapidis passibus properantes, ecclesiam Sancti-Michaelis occupant, atque altare majus super quod, ante beatæ genitricis Dei imaginem, sanctuarium in lapide signatum jacebat, circumdant. Quæ monachorum constantia cum in aula comitis celeri sermone esset vulgata, princeps infremuit et, cum maxima iracundia de mensa exiliens, cum manu militari et grandi strepitu ecclesiam Sancti-Michaelis (quasi aquila cum impetu volans ad escam) intravit; ubi, rejecta clamide et fuste accepto, obstantes circumquaque discutiens, raptam cum violentia de ipsa Dominici corporis mensa reverendum caput, instaurato protinus minere, Ariam deportavit. Erat autem feria sexta, quæ 13 kalend. (1) junii in crastino ascensionis Dominicæ fluxerat, annus incarnati Verbi 1166, hora diei quasi septima.

Tunc dominus abbas comitem festinus insequitur; et Ariam sub totius curiæ frequentia ante utrumque comitem, videlicet Theodoricum et Philippum prædictos, de raptu sanctuarii, de violatione ecclesiæ, et de suæ libertatis jactura faciebat quærelam: sed, nullam rationem inveniens, Teruanniam secedit, et Miloni, Morinensi episcopo, benedictionem, quam Ariæ celebraturus erat, ex apostolica auctoritate, interdicat. Occurrunt Arienses canonici et clerici multas prætendentes abbati rationes, non debere eum opus Dei perturbare, non ulciscendam in hoc comitis feritatem, nihil sua interesse de ipsius contumacia, quippe qui sanctuarium inviti et coacti suscepissent et a principis consilio et opere esse penitus immunes. Quod abbas penitus facere renuit.

(1) Malbranq (de Morinis, lib. XI, cap. 21) marque le 3 au lieu du 13, et, par forme de correction, les nones au lieu des calendes. Cette correction est juste. Pâques ouvrant l'année 1166, dans le vieux s'yle, tombait le 24 avril; et le lendemain de l'Ascension était le 3 juin qui correspond au 3 des Nones de ce mois. Mais je remarque qu'à un jour près, la date donnée par notre Relation concorde avec l'année 1167, où Pâques tombait le 9 avril; le lendemain de l'Ascension 1167 était par conséquent le 19 mai correspondant au 14 des calendes de juin.

Tunc dicti canonici Arienses adierunt comitem quærelam facientes de abbate, quod dedicationem ecclesie sue Ariensis inopidiret. Ipse vero comes iterum iracundia contabuit et, veniens Morini ad episcopum, rogavit eum ut Ariensem ecclesiam dedicaret. Sed episcopus, timens interdictionem domini Papæ sibi factam, hoc facere recusavit. Tunc comes iratus (cum ecclesiam Ariensem super omnes ecclesias terræ suæ quodam amoris privilegio diligeret) juravit quod, si abbas non permitteret Ariensem ecclesiam dedicari, ipse caput Beati Jacobi in tam longinquas partes mitteret et deferret, quod nunquam de cætero de ipso capite sanctissimo abbas et conventus Sancti-Vedasti nova scirent; et, hoc dicto, statim apud Ariam rediit.

Abbas vero non longe aberat a civitate Morinensi, et misit episcopus ad eum, significans ei domini comitis juramentum. Tunc veniens abbas apud Morinum, duxit eum episcopus apud Ariam. Tunc denuo Arienses canonici preces humiles porrigentes abbati, abbas, sano fretus consilio, consensit Ariensem ecclesiam dedicari, tum quia canonicos perturbare nolebat, tum quia timebat ne comes caput sanctissimum in longinquis partibus devieret. Ab illa ergo die prædictam sanctuarium Ariæ, in ecclesia Sancti-Petri Ariensis, ipso comite, et non quoquam alio, scrinii clavem deferente, servabatur. Porro Ariensis ecclesie canonici cum multo honore et reverentia diligentiaque maxima festum Beati Jacobi solemnè instauraverunt, et de tota Flandria multi, illud requirentes, suæ ibi peregrinationis vota persolvebant.

Quamobrem comes multis consiliis pulsatur, apostolicis corripitur epistolis, cælesti insuper indicio divinis urgetur portentis quæ, illo tempore, circa Ariam insolito terrore discurrentia, manifestum in Deum et sanctos ejus testari et exquirere videbantur injuriam. Quibus omnibus princeps, maxime quia cum suo atque suorum periculo in interiores insulas navali exercitu properans comiti de Hollandia nuper diffidato bellum indixerat, cum nec sanctuarium vellent reddere, nec auderet cum calumnia retinere, illud ab abbate et conventu Sancti-Vedasti emere conatus est, offerens eis prælia multa et possessiones. Quæ cum a venerabili abbate Sancti-Amandi, Hugone (qui hæc a comite legationem susceperat), in capitulo proponerentur, hæc ab omnibus irrisa sunt, et talem mortalem universi horruerunt, dicentes nec tantum sanctuarium debere vendi, nec uberes Sancti-Vedasti divitias ullo turpi lucro vel infami questu fedari. Quamobrem ei præfati Abbas et conventus Sancti-Vedasti rescripserunt in hunc modum :

« Philippo Flandriarum comiti, illustri et magnifico viro, Marti-  
« nus ecclesie Sancti-Vedasti indignus minister et capitulum Sancti-  
« Vedasti, dignos agere pœnitentiæ fructus. Venerabilem abbatem  
« Sancti-Amaldi et quosdam potentes in consiliis vestris nobis a  
« latere vestro direxistis, obsecrantes ex parte vestra ut injuriam,  
« quam nobis et ecclesie nostræ irrogastis, patienter ferremus,  
« nullamque super hoc quærelam vel in domini Papæ, vel in do-  
« mini archiepiscopi curia faceremus ; insuper et illud quod eccle-  
« siæ nostræ, non tam rationis instinctu quam potestatis violentia,  
« rapuistis, vobis concederemus. Et injuriam quidem quam patien-  
« ter tulerimus satis vobis notum est, quomodo scilicet, sine ulla  
« ecclesiasticæ censuræ reclamazione, clementiæ vestræ bonitatem  
« expectaverimus ; sed et nunc quoque (sicut hactenus), quamvis  
« cum multa nostrorum gravitate et molestia, nobilitatis vestræ  
« respectum ad tempus sustinebimus ; et insuper, ut vos Deus de  
« expeditione quam aggressuri estis sanum et incolumem, humi-  
« litatis hostibus, cum triumpho gloria reducat, et ad honorem sanc-  
« tæ Ecclesie cor vobis pœnitens indulgeat, orabimus. Porro eum-  
« dem thesaurum vobis concedere nostræ facultatis non est,  
« utpote qui Deo et Sancto Vedasto magnifica regum liberalitate  
« collatus est. Si ergo illas reliquias alii ecclesie conferre, vel de  
« ipsis ecclesiis, quasi sub obtentu religionis, instaurare disponi-  
« tis, neque inter nos et vos, neque inter nos et ecclesiam quæ eas  
« contra Deum detentura est, pacem nullam velle aliquo pacto futu-  
« ram, certissime et indubitanter sciatis. Spiritus consilii vobis-  
« cum (1). »

Cum igitur inter præfatum abbatem et conventum ejus et ante-  
dictum comitem nulla posset formari concordia, per reverendum  
patrem Henricum Rhemensis [ecclesiæ] archiepiscopum, et illustres  
regis Franciæ Ludovici germanum, et Eustachium magistrum tem-  
pli, et per tam seculares quam ecclesiasticas personas sapientes,  
per fœlicis memoriæ dominum Alexandrum papam, qui super hoc  
nunc prædicto archiepiscopo, nunc ecclesie Ariensi, nunc ipsi  
comiti scripta destinans, modo blanditiis, modo terroribus molieba-  
tur juvenis comitis Philippi frangere pertinaciam. Post vero non  
minimum temporis intervallum, sexto scilicet ablationis anno,  
abbate et conventu Sancti-Vedasti quasi spem nullam habentibus

(1) Cette lettre a été publiée par Ferréol de Locres (*Chr. Belg.*, 328), Mal-  
brancq (*de Morin.*, X, 26) et, d'après le premier de ces deux historiens, par  
Dom Brial (*Script. rer. g. et f.*, XV, 862). Il y a quelques différences entre leur  
leçon et la nôtre.

ipsum sanctuarium de cætero rehabendi, fatiguatus tamen comes tot litteris, blanditiis, terroribus domini papæ prædicti, totque portentis insolitis circa Ariam contingentibus, timensque se, tanto sanctuario per violentiam retinente, contra comitem de Hollandia ad bellum procedere, procuravit per viros authenticos, videlicet per prædictos archiepiscopum, abbatem Sancti-Amandi et Eustachium magistrum templi, pacem inter prædictos abbatem et conventum Sancti-Vedasti et ipsum comitem super dicto sanctuario reformari, in hunc modum, quod caput Sancti Jacobi debebat per medium secari, et dictus comes illam partem, quam vellet, sibi poterat retinere.

Tunc allatum est gloriosissimum caput Sancti Jacobi Majoris, Apostoli Domini, super majus altare Beati Petri Ariensis; et, ipso secato, vultu ex una parte et occipite ex altera, comes illustris prædictus vultum tanquam digniorem partem totius hominis retinuit, abbati et conventui prædictis partem totius occipitis confereudo. Tunc abbas, cum ineffabili gaudio, cum tanto sanctuario Attrebatum remeans, illud in ecclesia Sancti-Vedasti cum honore magno retulit, Deo et Sancto Jacobo cum suis monachis gratiarum agens multiplices actiones. Sciendum tamen est quod populus Ariensis et clerus, mirabiliter dolentes super partitione ipsius capitis, hoc nullatenus sustinuissent sine magna occisione, nisi dictus comes secum multitudinem baronum et nobilium habuisset.

Igitur, cum sanctissimum caput Sancti Jacobi secaretur, ut prædictum est, quoddam os de ipso capite ad magnitudinem turonensis regalis, vel circiter, secando, fregit et cecidit super altare prædictum; quod os sanctissimum prædictus comes dedit ecclesiæ villæ de Capellebroec in Flandria; quæ villa de dono ejusdem comitis tota subjicitur dominio ecclesiæ Beati Petri Ariensis; in qua villa ipse gloriosus comes sexdecim præbendas (1) paulo ante fundaverat ad opus sexdecim canonicorum in ecclesia Sancti-Petri Ariensis ab ipsis canonicis deservendas; et in qua villa numerus populorum

(1) La charte par laquelle Philippe d'Alsace fonda et dota ces seize prébendes est des calendes d'août 1169. Il en créa six nouvelles, dites *du Prince*, et une dernière, dite *de l'Audrière*, par deux chartes spéciales données en 1190, toutes deux en société avec la reine Mathilde, sa femme, et l'une d'elles datée de *Nieppe*. Aubert le Mire (*Rer. belg. chron.*, p. 224) a donc eu raison de ne placer qu'en 1190 le dernier départ de Philippe d'Alsace pour la Terre-Sainte; et M. de Pastoret (*Hist. litt. de la Fr.*, XV, 7), qui l'a redressé sur ce point, a pris trop à la lettre les expressions de la charte donnée en 1188 à la ville d'Aire par ce comte, dans laquelle il annonce ainsi ce voyage: « *Peregrinaturi ob terram sanctam.* »

infractus usque in diem hodiernum, in festo Sancti Jacobi, in julio, per octo dies ante augustum; ad orandum ipsum os sacratissimum congregantur. Porro vir illustris comes prædictus illud præciosissimum sanctuarium vultus gloriosi Jacobi Majoris, quod sibi pro parte sua retinuerat, in quodam scrinio minimo feretro reponens, et in quodam scrinio, cujus clavem secum deferebat, dictum feretrum includens reliquit in ecclesia Ariensi, quam quodam amoris privilegio (1) super omnes ecclesias totius sui comitatus se dicebat diligere. Post hæc venerabilis comes, scire veritatem rei mirabiliter affectans, partes Hispaniæ, videlicet Compostellam, in propria persona non post multum tempus adiit, et ubi esset caput Beati Jacobi sollicitè inquisivit : dictumque est ei ab antiquis et prudentioribus, et ab illis, qui plus hoc scire debebant, licet non libenter, sed multarum precum interventionibus, quod erat veraciter in Flandria; et, tunc temporis, Attrebatum et Aria erant de comitatu Flandrensi, et eidem comiti subjecta.

Post mortem vero ipsius comitis, cum canonici Arienses clavem scrinii non haberent, in processu temporis per negligentiam oblivioni datum est illud gloriosum sanctuarium, nec credebatur quod in illo feretro aliquid esset sanctuarium nisi tantum minimum os Sancti Jacobi, quod per quoddam foramen rotundum et minimum deosculabatur : et sic vultus integer in illo feretro reconditus per centum annos et amplius a memoria hominum lapsus est, usque ad tempus bonæ memoriæ domini Joannis Aleran (2), quondam præpositi Ariensis.

Tempore vero ipsius domini Joannis, viri incomparabilis sancti-

(1) On trouve ces propres expressions dans la charte de fondation des six prévôtés, de 1190 : « Ariensem ecclesiam cæteris studiosius frequentamus, etamque præ aliis in Flandria constitutis quodam amoris privilegio complectimur. »

(2) Ce prévôt ne paraît pas avoir laissé d'autre souvenir que celui de sa grande piété. Dans une Notice anonyme et manuscrite sur les Prévôts de la collégiale d'Aire, qui s'arrête à Charles de Noyelles (1653-1660), et où l'on cite d'anciens Mémoires de cette église, on n'a rien trouvé à tirer de ces Mémoires, à son sujet, que le fait d'avoir enrichi le reliquaire de saint Jacques en 1272. Mes recherches dans les archives de la même église n'ont néanmoins fait connaître plusieurs titres qui le mentionnent. Il n'est encore que chanoine en novembre 1259; mais des lettres de juillet 1266 lui donnent le titre de prévôt. En 1268, il approuve en cette qualité et scelle un règlement du chapitre qui oblige, pour l'avenir, le doyen à une résidence personnelle. Il est nommé dans des lettres de l'official d'Artois du mois de février 1271 v-st., consent par les siennés, de juillet, 1272, à une vente de terres faite au chapitre par un seigneur de Calonne, et donne d'autres lettres en août 1273. Je n'ai pas rencontré, comme émané de son successeur, Guillaume d'Haveskerke, ou comme ayant rapport à ce prélat, de titre antérieur au mois de janvier 1276 v-st.

tatis, anno videlicet incarnationis Dominicæ 1272, contigit quemdam canonicum scholasticum Ariensem, virum progenie nobilem vitæque laudabilis et honestæ, magistrum Michaellem de Campis nomine, venire apud Attrebatum, in ecclesia Sancti-Vedasti supra dicti. Qui scholasticus, in aliquibus libris ipsius ecclesiæ inspiciens, invenit in quodam eorum, quod vultus Sancti Jacobi Majoris erat in ecclesia Ariensi. Tunc fecit statim scribi per clericum suum (Petrum de Attrebatu (1) nomine, qui postea fuit capellanus Ariensis, et postea frater Jacobinus Bergis), omnia supra scripta de raptu et ablatione ipsius capituli per vim et violentiam prædicti comitis, et scriptum attulit in capitulo Ariensi. Cum vero dictus scholasticus hoc scribi fecisset, ipse caute et sollicitè inquisivit ab aliquibus monachis antiquioribus ubi erat caput Beati Jacobi Majoris, qui eidem dixerunt quod erat in thesauria Beati Vedasti. Ipse vero scholasticus alios quos habebat monachos speciales amicos in abbacia, qui, ob amorem ejus ab ipso diligenter et cum maxima instantia requisiti, dixerunt ei in veritate quod pars posterior, scilicet occiput, erat in thesauria Sancti-Vedasti, et pars anterior, scilicet vultus, erat in ecclesia Sancti-Petri Ariensis.

Tunc prædictus præpositus, decanus et canonici, lecto scripto et audita relatione ipsius scholastici viva voce, ut superius est expressum, multum admirantes dixerunt se nihil habere de Sancto Jacobo Majore nisi quoddam os minimum quod deosculabatur, ut dictum est, in quodam minimo feretro, quod feretrum erat illud in quo dictus comes vultum Sancti Jacobi reposuerat conservandum. Tunc, habito consilio, decreverunt dicti præpositus et canonici ipsum feretrum esse aperiendum et frangendum : quod factum fuit in pleno capitulo, vocatis ad hoc majore et scabinis Ariensibus, aliisque pluribus fide dignis ; et inventus fuit in dicto feretro ille gloriosus vultus Sancti Jacobi super aurum et topazium pretiosus, qui quasi per centum annos et amplius per dictum foramen in dicto feretro super pumellum maxillæ a populo fuerat osculatus. Unde adhuc apparet pumellus dictæ maxillæ oculis et anhelitibus deosculantium populorum pollutus. Tunc præpositus et omnes adstantes, ineffabili gaudio repleti, et mirabili devotione lacrimantes, illud pretiosum sanctuarium in sua Ariensi ecclesia a loco capituli deferentes, in argento, secundum quod poterant, ipsi præpositus et canonici posuerunt.

(1) Pierre d'Arras était encore, en 1281, chapelain de l'église d'Aire. Il est nommé, avec cette qualité, dans des lettres de l'officiat de Téroovane, données en cette même année le jeudi après la fête de saint Matthieu, apôtre.

Erat autem illud feretrum (1) quadratum, quasi in quolibet latere unius parvi pedis, et acutum superius; et erat de cupro deaurato cum imaginibus elevatis. In quo feretro posuerunt canonici unum lapidem album de sepulchro Matris Domini; quod per prædictum foramen ad præsens osculatur: feceruntque diem Beati Jacobi, in julio per octo dies ante festum Beati Petri ad vincula, ita solemne sicut unum de majoribus festis totius anni. Quo die et per octavas sanctissimus pater, Nicolaus papa quartus, contulit unum annum et quadraginta dies indulgentiarum omnibus vere pœnitentibus et confessis ecclesiam Ariensem visitantibus, ad laudem et honorem ipsius gloriosi sanctuarii vultus Beati Jacobi majoris, fratris Beati Joannis Evangelistæ, cognatique germani Domini nostri Jesu Christi, qui sine fine vivit et regnat per omnia secula seculorum. Amen.

Collatione facta per nos notarios publicos subscriptos, concordat hæc presens copia cum quodam scripto antiquo tria folia pergameni continente, ex archivis thesaurariæ insignis ecclesiæ collegiæ Sancti-Petri oppidi Ariensis, Audomarensis diocesis, desumpto, hac die secunda mensis novembris, anno millesimo sexcentesimo duodecimo; testibus F. FERNAGUT, not. apl., 1612, N. DE LA FORGE, not., 1612.

Quoddam factum, quod ego Guiardus de Molendinis, Ariensis canonicus, tunc juvenis et puer, et postea per multos annos factus decanus Ariensis, vidi, quia in inventione ipsius gloriosi sanctuarii vultus Beati Jacobi præsens fui, et vidi omnia quæ superius de ipsa inventione narravi, referre cupio universis.

Cum vultus Beati Jacobi per canonicos Arienses in argento reponeretur cito post ejus inventionem, Guido, tunc comes Sancti-Pauli, qui tunc temporis tenebat villam Ariensem et plures alias de comi-

(1) D'après un inventaire des reliques et joyaux de l'église Saint-Pierre d'Aire fait en 1536, on conservait dans la trésorerie de cette église « un coffre dedens lequel fust apporté le chief saint Jacques, bendé de bendes d'argent et de leston avec quatre pieds en fer. »

Un autre inventaire plus ancien, et daté du 28 juillet 1475, décrit ainsi la châsse qui renfermait alors cette relique: « Le chief Monseigneur saint Jacques le Grand en un vaisseau de fin argent pesant soixante mars, ou environ, parmy l'entablement quy est ymaginé autour, sur lequel a quatre angles (*anges*), chacun deux ouïes (*ailles*) et un diadème doré et pierroriet, esmaillet derrière en le moienne et une chaînette d'argent pardeuant: et est tout soustenu sur quatre liepafs (*leopards*) d'argent. »

Quant au reliquaire de Philippe d'Alsace que celui-ci avait remplacé, le même inventaire nous apprend qu'il renfermait « le menton de saint Lambert en un creux vaisseau d'argent et un cristal pardeuant; ouquel vaisseau le chief Monseigneur saint Jacques fu fa is. » Toutes ces châsses furent détruites dans la Révolution du dix-huitième siècle.



tatu Attrebatensi, ratione dotis nobilissimæ mulieris dominæ Mathildis uxoris suæ, relictæ excellentissimi principis domini Roberti comitis Attrebatensis, fratris Beati Ludovici, regis Franciæ, a præposito et canonicis Ariensibus humiliter petiit quod sibi minimum ossiculum de ipso sanctuario donaretur. Et ita, per præpositum et majores de capitulo ad hoc consentientes, secatum fuit minimum ossiculum de ipso vultu et ei donatum. Unde sciendum est quod dictus præpositus (1) et omnes illi majores qui hoc fecerunt, infra annum mortui sunt : et fuit communis opinio per totam villam Ariensem quod ita cito post illud factum mortui sunt propter diminutionem sanctuarii sic secati.

Quoddam mirabile miraculum, quod evenit in ecclesia de Capellebroucq ante illud sacratissimum os quod fractum fuit secando caput Beati Jacobi, et ecclesiæ de Capellebroucq a dicto comite collatum, prout superius dictum est, magna foret negligentia subticere; nam memoria hominum labilis est, et cito labitur quod scriptorum authentico non narratur. Igitur quædam mulier in villa de Capellebroucq cuidam viro quamdam pecuniæ summam mutuo tradidit, nemine cum ipsis existente qui super illo mutuo posset testimonium perhibere. Die vero solutionis transacto, mulier a viro suam petiit pecuniam sibi reddi; et cum clamum (1) faceret dicta mulier coram laicali justitia de Capellebroucq, ille penitus abnegavit. Tunc illa nequiens hoc probare dixit : « Si tu vis jurare super sanctum sanctuarium Sancti Jacobi quod est in ecclesia, quod mihi non teneris, ego penitus te quitabo. » Tunc justitia de Capellebroucq et multi alii, una cum muliere et viro ad ecclesiam properantes, sanctuarium illud attulerunt super altare, et ille statim juravit super sacrosanctum illud sanctuarium quod dictæ mulieri in nihilo tenebatur. Et statim vindicta Dei super ipsum falsum et perjurum cecidit, in tantum quod coram omnibus astantibus horribili passione cecidit super terram, et ibi morte subitanea miserabiliter mortuus, cunctis admirantibus et vehementer attonitis, exemplum reliquit cæteris omnibus nullum solemne perjurium incurrendi.

Hæc copia ex scripto antiquo desumpta, collatione facta per subscriptos notarios publicos, inventa est cum eo concordare, anno, die et mense quibus supra. Testibus F. FERNAGUT, not. ap., 1612, N. DE LA FORGE, not., 1612.

(1) Je rappellerai que le prévôt, Jean Aleran, vivait encore au mois d'août 1273.

(2) En français *clain*. Les coutumes locales de la ville d'Aire, rédigées en 1509, disent, article 3 : « Faire *clains et empeschemens* sur biens meubles. » Et celles de 1743, article 4, par conformité : « Faire *saisie et arrêts* de biens-meubles. »

## BIBLIOGRAPHIE

est parvenu à la connaissance de la Société, par l'intermédiaire de M. le docteur Giraudet, le 25 août 1860.

### PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES D'INDRE-ET-LOIRE, à Tours.** — *Annales*; tome XXXIX<sup>e</sup>, année 1860, 1<sup>er</sup> trimestre. In-8° de 48 pages.

— Procès-verbaux des séances de 1860.

— Essai historique sur la sériciculture de Chenonceau, par M. *Charlot* (1<sup>er</sup> article). 14 pages.

— 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre. 128 pages.

— Essai sur Chenonceau, 2<sup>e</sup> et dernier article. 4 pages. (Publié à part.)

— La vigne, les jardins et les vers à soie à Chenonceau, au seizième siècle (à propos du Chartier de Chenonceau), par M. l'abbé *B. Chevalier*. 9 pages.

— De la fièvre typhoïde et de son traitement (Rapport sur un Mémoire du docteur Millet, couronné par la Société), par M. le docteur *Giraudet*. 7 pages.

— Poésies, par M. le baron *Papion du Château*. 5 pages.

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE VALENCIENNES.** — *Revue agricole, industrielle et littéraire*; août 1860. In-8° de 24 pages.

— Biographie valenciennoise : Fr. Cellier, peintre et poète (1768-1849), par M. *E. G.*

**ACADÉMIE D'ARRAS.** — *Mémoires*; tome XXXII, 1860. In-8° de 352 pages.

— Les commentateurs de la coutume d'Artois, par M. *Leclercq*. 23 pages.

— La paix, par M<sup>me</sup> *Fanny Dénoix des Vergnes*. 5 pages.

— Mélanges historiques, deuxième période du moyen âge, par M. *Harbaville*. 35 pages.

— Économie rurale. Réflexions sur l'émigration des populations des campagnes dans les centres industriels des villes, par M. *Billet*. 53 pages.

— Traduction des épîtres d'Horace (l. I, ép. 1 et 2), par M. *de Sède*, 9 pages.

**SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.** — *Bulletin*; 1860-1861; n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>. In-8° de 8 pages.

— Procès-verbal de la séance d'été tenue à Thonon le 25 août 1860.

— Indication de documents inédits relatifs : 1<sup>o</sup> à l'invasion des Bernois dans le Chablais en 1536; 2<sup>o</sup> à l'histoire du Chablais aux quinzième, seizième et dix-septième siècles; 3<sup>o</sup> au château de Ripaille.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN, à Limoges.  
— *Bulletin*; tome X, 1860; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraisons. In-8<sup>o</sup> de 96 pages. *Nobiliaire*. 16 pages.

— Règlement voté par la Société le 28 janvier 1860.

— Recherches sur les limites des peuplades gauloises, par M. P.-E. Rougerie. 15 pages.

— Les dominicains en Limousin, par M. J. de La Haye-Pierrefite. 36 pages.

— Bibliographie (Catalogue de la bibliothèque de Limoges, de M. Ruben, et cartulaire de Beaulieu, de M. Maximin Deloche), par M. G. de Hugues. 17 pages.

— Emailliers limousins : Fr. Guibert. — Barthélemy Vergnaud.

— P. Courteys, par M. Maurice Ardant. 17 pages.

— Documents : Brevet de dame d'honneur signé de la reine Anne d'Autriche. — Lettre de François I<sup>er</sup> au chapitre de Limoges.

— Communications de M. Maurice Ardant. 3 pages.

SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE DE BORDEAUX. — *Bulletin*; 1860, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre. In-8<sup>o</sup> de 52 pages.

— Notices biographiques, éloges, rapports, etc., par MM. Ordinaire de Lacolonge, de Briolle, Ed. Pellis, Baudrimont, Buisson et Pellis, Lescarret.

REVUE D'AQUITAINE. — directeur M. J. Noulens. — 1<sup>er</sup> octobre 1860. In-8<sup>o</sup> de 48 pages.

— Abbaye de Flaran, par M. le vicomte H. de Galard.

— Marins d'Aquitaine. — Prigent de Bidoulx et Dominique de Gourgues, par M. Riesbey.

— Notes généalogiques sur la maison de Bezolles, par J. Noulens.

— Le dieu Leherenn, de M. Barry, par M. J.-F. Bladé.

— Rapport sur un cas de rage humaine advenu à Condom, par M. Dubarry.

— Originaux de Gascogne, par M. J. Noulens.

— Les feux de saint Jean, par le même.

— Lettre au Cercle orphéonique de Condom, par M. J.-J. Marquet.

ARCHIVES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE, par M. Arthur Diniaux. XVIII<sup>e</sup> volume, tome VI, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livraisons; septembre 1860. In-8<sup>o</sup> de 160 pages.

— Les médecins et les chirurgiens de Lille aux quinzième et seizième siècles, par M. de la Fons de Mélicocq. 25 pages.

— Ce qu'on trouve dans les obituaires, par le même.

- Note sur quelques livres imprimés en Flandre, par M. *G. Brunet*.
- Noblesse de la Flandre (1<sup>re</sup> partie), par M. *Arthur Dinaux*. 8 pages.
- Entrée de Charles-Quint à Douai, par M. *H.-R. Duthillœul*. 14 pages.
- Ecoivre, par M. *A. de Carderacque*. 23 pages.
- Le camp romain de Verman (Aisne), par M. *Ch. Gomart*. 32 pages.
- Musées du nord de la France. — Le poète Lainez. — Une ancienne contrefaçon. — Puits artésiens. — Complainte sur Philippe le Bon. — Sobriquets des communes de Flandre. — Martin de Cambrai. — Gallu. — Théâtre religieux à Lille. — Suzanne van de Wayer. — Singulière étymologie du nom de Trazegnies. — L'imprimerie à Maubeuge, par M. *Arthur Dinaux*.

---

DONEAU, SA VIE ET SES OUVRAGES. — L'ÉCOLE DE BOURGES. — Synthèse du droit romain au seizième siècle, son influence jusqu'à nos jours, par M. *A.-P.-Th. Eyssel*; Mémoire couronné par l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon, traduit du latin de l'auteur et publié sous les auspices de cette Société savante, par M. *J. Simonnet*. — Dijon, Paris, Rotterdam, 1860. 1 vol. in-8° de 354 p.

DICTIONNAIRE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN, publié à Limoges. 1<sup>re</sup> livraison (unique). 1860. In-4° de 50 pages.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE ET LITURGIQUE SUR L'ENCENS ET LES ENCENSOIRS, par M. l'abbé *Barraud*. Caen, 1860. In-8° de 115 pages. — Extrait du *Bulletin monumental* publié par M. de Caumont.

NOTE SUR NEUF ASCOBOLUS NOUVEAUX, par MM. *Crouan frères*. In-8° de 7 pages, 1 planche. — Extrait des *Annales des sciences naturelles*, 4<sup>e</sup> série, tome X, cahier n° 4.

OBSERVATIONS SUR LE GENRE MYOCONCHA, *Sowerby*, par M. *Terquem*. In-8° de 10 pages. — Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, années 1859-60.

NOTICE SUR LE GENRE HAPALIDIUM, par MM. *Crouan frères*. In-8° de 9 pages, 2 planches. — Extrait des *Annales des sciences naturelles*, 4<sup>e</sup> série, tome XII, cahier n° 5.

---

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE. — *Journal archéologique*, n° 66, 1860. In-8° de 96 pages.

— Not ces archéologiques par MM. *J. Earle, Braybrooke, E.-W. Godwin, Ch. Weston et Walford*.

— Documents originaux publiés par MM. *G. Wentworth et C.-W. Bingham*.

## CHRONIQUE.

---

En rendant compte de divers envois adressés au Comité pour la collection des monuments épigraphiques de la France (V. ci-dessus, le Rapport, p. 45-54), M. de Guilhermy a cité comme digne d'un intérêt tout particulier l'inscription qui constate la pose de la première pierre de l'église de Notre-Dame de Montbrison, en 1226, par le jeune fils de Guy IV, comte de Forez. Il est bon de rappeler, à cette occasion, que le Comité a reçu, il y a déjà plusieurs années; de M. Auguste Bernard, une dissertation sur la construction de cette église et un *fac-simile* imprimé de la même inscription. Le *fac-simile* a été reproduit par M. Albert Lenoir, Collection des documents inédits, architecture monastique, 1<sup>re</sup> partie, p. 43. A la suite du texte, M. Lenoir a donné la traduction qu'en avait faite M. Bernard.

Les six premiers hexamètres (c'est par erreur qu'on a imprimé *dix*) dont se compose l'inscription sont bien loin d'appartenir à une prosodie régulière ni à une latinité correcte. Mais deux autres qu'on pourrait à la rigueur tirer de la dernière ligne, considérée d'abord comme de la prose courante, seraient encore plus singuliers que les précédents.

Le *fac-simile* publié par M. Lenoir fait parfaitement ressortir les additions opérées en interligne au texte primitif. L'intention de mettre en opposition la cérémonie religieuse de la pose de la première pierre en vertu de l'autorité de l'Église de Lyon et la constitution de la dot par la libre volonté du pouvoir laïc ne paraît pas douteuse.

---

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE,  
A LA ROCHELLE.

*Composition du bureau pour 1861 :*

*Président :* M. Th. Vivier, officier supérieur d'artillerie, en retraite.

*Vice-président :* M. Sauvé, docteur en médecine.

*Secrétaire :* M. Ch. Fromentin, docteur en médecine.

*Trésorier :* M. Louis de Richemond.

*Conservateur-archiviste :* M. E. Beltremieux, agent de change.

---

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST.

*Concours ouvert pour l'année 1863.*

Une médaille de 300 fr., ou sa valeur, sera décernée, en 1863, à l'auteur du meilleur travail ayant pour objet :

*Le Finistère au point de vue statistique, historique, géographique, archéologique, industriel, commercial, etc., etc.*

Les concurrents auront la faculté de traiter une ou plusieurs parties de la question, à leur choix. La Société, sur le rapport de la commission d'examen qui sera nommée à cet effet, adjugera le prix à celui des Mémoires qui lui semblera mériter la préférence, quel que soit le sujet traité. Des mentions honorables pourront aussi être accordées.

Les Mémoires présentés devront réunir les conditions suivantes :

1° Etre écrits en français ;  
2° Etre parvenus, francs de port, au secrétariat de la Société (Bibliothèque communale de Brest) avant le 1<sup>er</sup> janvier 1863, terme de rigueur ;

3° Ils ne devront ni être signés de leurs auteurs, ni être accompagnés d'aucune indication qui puisse les faire connaître. Ils porteront seulement une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté, annexé au Mémoire auquel elle se rapportera ; ce billet contiendra encore le nom, l'adresse de l'auteur et sa déclaration que son Mémoire est inédit, qu'il n'a jamais concouru et n'a été communiqué à aucune Société académique. Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu, soit la médaille, soit une mention honorable.

Ne pourront concourir les travaux publiés antérieurement au 1<sup>er</sup> avril 1861.

Sont admis à concourir les étrangers et les regnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiendraient à la Société, à titre de membres résidents ou correspondants.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique et des Cultes,

Arrête :

Sont nommés membres du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes (section des sciences) :

MM. Bertrand, membre de l'Académie des sciences ;

Delesse, ingénieur des mines, maître de conférences à l'École normale ;

Jamin, professeur à l'École polytechnique ;

Puisieux, professeur à la Faculté des sciences ;

Robin, agrégé à la Faculté de médecine.

Fait à Paris, le 3 mai 1861.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique et des Cultes,

Arrête :

Sont nommés membres du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes (section des sciences) :

MM. Milne Edwards, membre de l'Académie des sciences, professeur au Muséum d'histoire naturelle ;

Payen, membre de l'Académie des sciences, professeur au Conservatoire des arts et métiers ;

Delafosse, membre de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté des sciences ;

Sainte-Claire Deville (Charles), membre de l'Académie des sciences ;

Duchartre, membre de l'Académie des sciences ;

REV. DES SOC. SAV. — II<sup>e</sup> Série. — T. V,

34

MM. Denonvilliers, professeur à la Faculté de médecine;  
Natalis Guillot, professeur à la Faculté de médecine;  
Wurtz, professeur à la Faculté de médecine;  
Cahours, examinateur de l'Ecole polytechnique;  
Philips, ingénieur des mines;  
Turgan, directeur du *Moniteur*;  
Blanchard, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.

Fait à Paris, le 29 mai 1861.

**ROULAND.**



COMITÉ IMPÉRIAL  
DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

TRAVAUX DU COMITÉ.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Compte rendu de la séance du 11 mars 1861.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. le président donne lecture d'un arrêté de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui nomme M. Anatole de Barthélemy membre résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (section d'histoire et de philologie).

M. Margry a remis au ministère le premier volume des documents inédits pour servir à l'*Histoire des origines françaises de l'Amérique du Nord*. Ce volume est renvoyé à la Commission chargée d'examiner dans quelles limites doit être renfermée cette publication. M. Margry sera invité à déposer au ministère la totalité de son manuscrit, afin que la Commission puisse en prendre connaissance.

M. Arbaud (Damase) a adressé copie de la commission délivrée, en 1351, à un notaire par le prieur de Saint-Gilles. Cette pièce contient la formulé du serment professionnel que prêtaient alors les notaires, et résume les devoirs qui leur étaient imposés. M. Tardif est prié de l'examiner.

M. Maurice Ardant annonce au Comité « qu'il a entrepris la publication du Cartulaire de l'abbaye de Solignac, pour lequel les ar-

chives de la Haute-Vienne possèdent de nombreux matériaux, entre autres, des chartes originales des rois carlovingiens. Il aurait besoin d'être guidé par des conseils dans le choix des documents et de connaître ce qui a été publié sur le même sujet. En conséquence, il espère que le Comité voudra bien le diriger dans son travail. » La section, tout en félicitant M. Maurice Ardant de cette utile entreprise, déclare qu'elle ne peut donner un avis que sur les publications de documents inédits dont la direction lui a été confiée par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes.

Le Comité a reçu de M. Barbier de Montault : 1° des extraits d'un document manuscrit sur papier, daté de l'an 1568, qui contient l'inventaire d'une métairie d'Anjou à cette époque ; 2° l'original sur parchemin d'un titre de rente de quatre boisseaux de froment et dix-huit boisseaux d'avoine dus au prieuré de Coussay (Vienne), dont était alors titulaire « Révérend père en Dieu messire Arremand (*sic*) Jehan du Plessis de Richelieu » (déclaration du 11 mars 1610) ; 3° un inventaire des pièces relatives à l'histoire de France, que M. Barbier de Montault a trouvées à Rome dans les archives du prince Gaetani di Sermonetta (1). — Remerciements et dépôt aux archives du Comité.

Quatre lettres autographes, signées de Bonchamps de Maurepart (1712), de Lamoignon de Basville (1715), le chevalier de Sahure (1735), et d'Aubigné (s. d.), sont données au Comité par le même correspondant. S. Exc. sera priée de faire cession de ces autographes à la Bibliothèque impériale (département des manuscrits).

La section décide que plusieurs imprimés, qui lui ont été également offerts par M. Barbier de Montault, seront déposés à la bibliothèque du Comité, et que des remerciements seront adressés au correspondant pour ces divers envois.

M. Désiré Monnier a adressé un extrait de l'acte de fondation du

(1) Voici cet inventaire : 1° Très-volumineuse correspondance du cardinal Gaetani, légat *a latere* en France ; 2° *idem* du nonce Gaetani à la cour d'Espagne, sous Philippe II et Philippe III ; 3° *idem* du nonce Gaetani à la cour de Vienne ; 4° *idem* du nonce Gaetani en Pologne (1596-1597) ; 5° documents relatifs aux guerres d'Italie depuis Charles VIII jusqu'à François Ier ; 6° pièces sur René d'Anjou ; 7° seize volumes de correspondance de la nonciature de France (1626-1632, 1692-1696) ; 8° lettres de Marguerite de France, épouse de Emmanuel-Philibert de Savoie (1567) ; 9° lettres de Henri IV et de Louis XIII ; 10° lettres du cardinal Mazarin (copie) ; 11° testament du cardinal d'York ; 12° lettres de Catherine de Médicis ; 13° trente-huit lettres de Charles de Lorraine à Camille Capizucchi, mestre de camp de Philippe II d'Espagne. Il en existe une copie datée de 1678.

couvent des Carmes chaussés de Clairvaux-en-Montagne (Jura), par Guillaume de Vilers, à la date du 28 novembre 1434. M. Rathery est prié de s'assurer si cet acte de fondation n'a pas été imprimé.

Deux autres documents, communiqués par M. Monnier, contiennent le préambule d'un testament du seizième siècle et d'un terrier du dix-septième. Ils seront déposés aux archives du Comité, et des remerciements seront adressés au correspondant.

M. Anatole de Barthélemy fait hommage à la section d'une brochure qu'il vient de publier et qui a pour titre : *Recherches sur la noblesse maternelle*. (Paris, 1861 ; in-8°, 36 pages). — Remerciements et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le président désigne MM. Anatole de Barthélemy, Aurélien de Courson, Francis Wey et Levasseur pour rendre compte des Mémoires publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, la Société archéologique du Morbihan, l'Académie impériale des sciences de Toulouse, la Société d'agriculture, commerce, etc., de la Marne, et enfin par le Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.

La section entend ensuite le rapport fait par M. Léop. Delisle, au nom de la Commission du *Dictionnaire topographique*, sur les Mémoires envoyés pour concourir au prix institué par l'arrêté du 22 février 1858. Les conclusions du rapport sont adoptées et seront soumises à l'approbation de S. Exc. Le rapport de M. Delisle sera publié textuellement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

La Commission propose de maintenir pour 1861 le sujet de prix indiqué pour 1860, c'est-à-dire *la composition du Dictionnaire topographique d'un département ou d'un arrondissement*. Les travaux qui auront obtenu des mentions en 1860 pourront être admis au concours de 1861, s'ils ont été améliorés et complétés par les auteurs. Ces conclusions sont adoptées par la section.

M. Patin rend compte de deux communications manuscrites qui avaient été renvoyées à son examen. La première est une note de M. de La Mothe contenant l'indication de trois cent cinquante et une pièces manuscrites relatives à François 1<sup>er</sup> et à Charles-Quint, qui se trouvent dans la bibliothèque particulière du duc d'Ossuna. Cette note mentionne aussi un manuscrit du roman de la Rose, conservé dans la même bibliothèque. Comme il ne s'agit que d'une indication de pièces, M. le rapporteur propose de déposer la note de M. de Lamothe aux archives du Comité, où elle pourra être consultée par les personnes qu'elle intéresse.

L'autre pièce soumise à l'examen de M. Patin était un sonnet sur

l'étymologie du nom de Cuiseaux, petite ville du département du Jura. Ce sonnet, qui n'a aucune valeur littéraire, sera déposé aux archives du Comité.

M. Rathery entretient ensuite la section d'un document envoyé par M. Dusevel, et relatif à la joyeuse entrée de François I<sup>er</sup> et de la reine à Amiens en 1517. On y trouve quelques détails curieux, entre autres, sur les dépenses faites pour la représentation d'un mystère. Le rapporteur pense que l'on pourrait extraire de ce document les faits les plus intéressants et les publier dans la *Revue des Sociétés savantes*. Sur la demande de la section, il se charge de faire cet extrait.

M. Rathery lit un rapport sur une relation de la bataille de Fontenoy, écrite par La Vauguyon et communiquée au Comité par M. de Jussieu. Ce récit, tout en confirmant des détails déjà connus, fournit de nouveaux renseignements sur cette mémorable victoire. En conséquence, la section exprime le vœu qu'il soit publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, ainsi que le rapport de M. Rathery.

M. Victor Foucher propose l'impression dans la même Revue d'une lettre écrite vers 1450 par l'évêque de Troyes à l'archevêque de Sens, relativement à la fête des Fous. Ce document, qui a été transmis par M. Quantin, est très-court et présente un intérêt réel.

Le même rapporteur rend compte d'une communication de M. le comte de Mellet sur l'élection et le couronnement d'une rosière dans le comté d'Etoges (arrondissement d'Eprenay, Marne), en 1774. M. Victor Foucher propose de publier cette pièce dans la *Revue des Sociétés savantes*; elle lui paraît d'autant plus intéressante qu'elle se rapporte à une coutume fort ancienne, qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans quelques localités. Ces conclusions sont adoptées.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, donne lecture d'une lettre de M. de La Villemarqué, auquel la section avait demandé son avis sur une communication de M. Blanchot relative aux idiomes celtiques. Conformément aux conclusions du rapporteur, les Notices envoyées par M. Blanchot seront déposées aux archives du Comité.

M. Tardif, à l'examen duquel avaient été renvoyées plusieurs pièces sur les écorcheurs du quinzième siècle, communiquées par M. Rossignol, pense que l'on doit remercier ce correspondant du zèle avec lequel il a recueilli ces documents, et que l'on en pourra publier quelques extraits dans la *Revue*. Ces conclusions sont adoptées.

M. Levasseur rend compte d'une ordonnance de Louis XIII, dont copie avait été envoyée par M. le baron de Girardot; cette ordon-

nance avait pour but de s'opposer aux prétentions des gens de service, qui, dans le Berri, exigeaient des salaires excessifs. Comme M. Desnoyers s'occupe depuis longtemps de réunir des matériaux sur le prix des denrées et de la main-d'œuvre au moyen âge, cette pièce pourra l'intéresser, et elle lui sera renvoyée.

MM. Berger de Xivrey et Bellaguet lisent des rapports sur les *Mémoires de l'Académie de Metz* (1858 et 1859), et sur les *Annales publiés par la Société d'émulation de la Vendée* (1858 et 1859). Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUÉL,  
Secrétaire de la section d'histoire et de  
philologie.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

**RAPPORTS.**

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Année 1859, premier et deuxième semestres. T. XXX<sup>e</sup> de la collection. Nantes, 1859. 1 vol. in-8<sup>e</sup>.

Les deux précédents rapports (1) que j'ai déjà présentés au Comité sur les publications des années 1857 et 1858 de la Société académique de Nantes, en indiquant la variété et le caractère le plus habituel de ses travaux, ne me laissent à signaler aujourd'hui que les Mémoires et communications diverses insérés dans son dernier volume qui intéressent plus particulièrement les études historiques.

Des quatre sections entre lesquelles se divise cette Société, savoir la *section d'agriculture, commerce et industrie*, — la *section de médecine*, — la *section des sciences naturelles* — et la *section des lettres, sciences et arts*, ces deux dernières, qui embrassent le plus grand nombre de sujets divers, sont aussi le plus largement partagées dans le volume dont je dois rendre compte au Comité. Mais l'histoire, à proprement parler, n'y tient qu'une très-petite place, et la plus grande partie du volume est consacrée à un travail d'histoire naturelle important de M. Pradal sur la description des insectes coléoptères du département de la Loire-Inférieure.

Trois Mémoires seulement concernent plus ou moins directement les recherches historiques; ce sont :

1<sup>o</sup> Suite du *Dictionnaire des terres et seigneuries du Comté Nantais et de la Loire-Inférieure*, par Ernest de Cornulier; — p. 479 à 600.

(1) *Revue des sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>, p. 179 (1859). — T. III, p. 27 (1860).

2° *Étude sur les chants populaires de la Bretagne et du Poitou*, par M. Gueraud; — *Rapport* par M. E. Gautier; — p. 195 à 213;

3° *Passage à Nantes de S. M. l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>* (au mois d'avril 1808); par M. J.-C. Renoul; — p. 3 à 156.

I.

*Dictionnaire des terres et des seigneuries du Comté Nantais et de la Loire-Inférieure.* (Suite.)

L'auteur de cet estimable travail, M. Ernest de Cornulier, termine dans ce volume la seconde partie des recherches qu'il a entreprises sur la géographie féodale de la Bretagne méridionale. Les *Annales de la Société académique* pour 1857 et 1858 contenaient la liste alphabétique des paroisses et communes du département de la Loire-Inférieure, au nombre de deux cent cinquante environ, avec la mention des fiefs compris dans chacune d'elles; puis le commencement du Dictionnaire, dressé pareillement suivant l'ordre alphabétique, des terres et seigneuries du même territoire et du comté de Nantes, selon son extension primitive. La liste s'étend, dans le volume de 1859, depuis la lettre K jusqu'à la fin.

L'auteur a suivi le plan que j'avais précédemment signalé, c'est-à-dire a présenté, pour chaque terre ou seigneurie, les noms de leurs seigneurs ou propriétaires, avec la date de la mention, mais sans indication particulière des titres où sont signalés les terres et leurs possesseurs ou seigneurs. Pour les temps modernes, cette mention était sans doute surabondante; mais il y eût eu peut-être quelque intérêt pour les époques antérieures au seizième siècle, et surtout pour le très-petit nombre de seigneurs et de seigneuries des onzième, douzième et treizième siècles, à présenter les deux sortes de noms sous les formes qu'ils ont dans les plus anciens documents et à citer les textes comme preuves. En effet, pendant les premiers siècles de la féodalité, les noms propres de personnes étant, pour la plupart, des dénominations territoriales, offrent un intérêt d'étude géographique qui s'ajoute à l'indication des noms mêmes des localités; sous ce rapport, le travail de M. de Cornulier doit être fort utile à la rédaction du Dictionnaire géographique de la Loire-Inférieure. Il est très-présumable que, pour les déterminations topographiques, l'auteur a adopté, sans en prévenir, la forme la plus ancienne.

Comme les deux parties précédentes de cet ouvrage, celle-ci présente une très-grande disproportion et des lacunes inévitables dans le nombre des possesseurs successifs de chaque fief et de chaque

terre. Pour la plupart des uns et des autres, ce sont des noms inconnus et sans intérêt pour l'histoire générale et même pour l'histoire de Bretagne. Cependant les familles modernes y retrouveront un bon nombre de leurs ancêtres, et plusieurs châtellenies ou baronnies offrent quelques noms ou souvenirs historiques. Tels sont Keraudren, Kerkobas, le Loroux, Machecoul, Montrelais, Montaigu, Montfaucon, la Muce, Nais, Nantes, la Noue, Nort, Nozay, le Pallet (anciennement le Palais), le Ponthus, Retz (ou Rays), Rezé, la Roche-Bernard, la Roche-en-Nort, la Roche-en-Savenay, la Roche-Servière, Saint-Aignan, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Mars-de-la-Jaille, Saint-Nazaire, Sismaisons, Sion, le Souché, la Suze, Touffou, Vair, Varades, Vay, châtellenie des seigneurs d'Avaugour, Vieille-Vigne, Vouvantes.

Au milieu de tant d'autres noms inconnus on aimerait à retrouver un lien général, sous forme de tableau ou de carte, qui indiquerait dans leurs différentes relations et filiations les membres nombreux et divers de la féodalité bretonne : le comté avec ses vicomtés, ses baronnies, ses châtellenies, ses bannières, et toutes les juridictions de fiefs et d'arrière-fiefs. On y remarquerait souvent d'étranges anomalies, telles que de petites seigneuries, chefs de localités longtemps obscures, qui, plus tard, sont devenues des villes importantes; telle paroisse considérable qui n'était point seigneurie; telle ville plus considérable encore, comme Nozay, Châteaubriand, la Roche-Bernard, qui n'étaient point paroisses, suivant l'antériorité de fondation des unes ou des autres et des franchises accordées aux personnes qui venaient se fixer en des lieux désignés par les seigneurs, le plus généralement près des châteaux et en dehors des bourgs formant paroisses. Ces différences étaient très-habituelles en Bretagne, où les circonscriptions féodales et ecclésiastiques avaient généralement peu de rapports entre elles. On y verrait de grandes seigneuries ayant plusieurs sièges de juridiction, d'étranges circonscriptions pour les centres et foyers des aveux, et beaucoup d'autres particularités singulières dont abonde l'étude de la topographie féodale.

M. E. de Cornulier a montré, dans plusieurs articles de son Dictionnaire, qu'il comprenait tout l'intérêt des renseignements nouveaux qui pourraient le compléter. L'un de ceux qui me sembleraient le plus désirables consisterait dans la publication de quelques-uns des documents originaux qui ont servi de base à son travail, et particulièrement d'un *Livre des Feux*, dressé vers 1440, et qu'il cite plusieurs fois. Ce serait, à défaut de monuments plus anciens, aussi



complets, un élément des plus curieux pour la statistique de la Bretagne vers la fin du moyen âge. Il serait facile de lui donner plus de prix encore, en y ajoutant un choix des plus anciens aveux et hommages.

A l'article *Villeneuve*, M. de Cornulier, généralement très-sobre de citations, rapporté une circonstance qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la destruction, en 1790, des anciennes rentes féodales et pour l'histoire de l'agriculture bretonne.

En 1783, le prince de Condé, possesseur du château de Villeneuve, afféagea 250 journaux de terres situées autour de ce château, à charge d'un boisseau d'avoine, grosse mesure de Nozay (47 litres), de rente féodale par journal et du devoir de rachat (le cas arrivant), aux termes de la coutume.

Le conseil du prince avait décidé en principe l'afféagement de toutes les terres vaines et vagues de ses domaines, à la charge, par les afféagistes, de payer deux boisseaux d'avoine, grosse mesure de Châteaubriant, par journal et du devoir de rachat, le cas échéant; le conseil dérogeait cette fois, comptant que les 250 journaux seraient prochainement mis en culture. A l'exemple du prince, tous les seigneurs du pays s'étaient, vers la même époque, piqués d'émulation pour arriver au défrichement des vastes landes que la peste noire du quatorzième siècle avait laissées après elle. Chacun s'empressait donc d'afféager les terres vaines qu'il ne pouvait mettre en culture par lui-même ou par ses fermiers, et les conditions étaient, en général, copiées sur celles qu'avait adoptées le conseil du prince, c'est-à-dire très-modérées. Quelques années plus tard, en 1790, toutes ces terres furent déclarées acquises aux afféagistes et affranchies de toutes redevances, les rentes qui en étaient le prix convenu de gré à gré ayant été abolies comme entachées de féodalité. Il est fort présumable, ajoute l'auteur, que la plupart des anciennes rentes féodales dont l'origine n'était pas connue n'en avaient pas une moins légitime.

Il m'a paru utile de citer ce passage et d'insister un peu sur la publication de la géographie féodale de M. de Cornulier, laborieusement et consciencieusement poursuivie, afin de montrer que la Société académique de Nantes, dont les sympathies les plus évidentes sont pour les progrès industriels et sociaux, accomplis surtout dans les temps modernes, a cependant l'impartialité d'accueillir dans ses *Annales*, à côté de *Mémoires* d'un caractère très-habituellement différent, des considérations, plutôt que des regrets, dont l'équité ne saurait être méconnue.

II.

*Étude sur les chants populaires, en français et en patois, de la Bretagne et du Poitou*, recueillis et annotés par M. Armand Guéraud, et couronnés, en 1858, par la Société académique. — Rapport par M. E. Gautier.

Ce rapport, très-bien fait, est présenté à la Société de Nantes sur un ouvrage dont elle avait suggéré la composition en mettant au concours, il y a quelques années, ce sujet de prix, dans l'intention de répondre aux désirs que le gouvernement avait exprimés, en 1852, de publier une collection de *Chansons populaires de la France*.

Quoique ce projet, pour lequel un si grand nombre de documents, rassemblés de tous les points de la France, avaient été concentrés au ministère de l'instruction publique, et dont la publication avait été confiée à deux membres du Comité, MM. de la Villegille et Rathery, qui, par des études antérieures, s'étaient préparés à cette intéressante et difficile publication; quoique ce projet, dis-je, paraisse sinon complètement abandonné, du moins indéfiniment suspendu; et peut-être par ce motif même, les travaux des Sociétés départementales qui s'étaient empressées de répondre à l'appel de l'État méritent d'être mentionnés et encouragés.

M. A. Guéraud s'est conformé au plan rédigé avec tant de goût et de convenance par M. Ampère, adopté par le Comité, et publié, en 1853, sous forme d'*Instructions* aux correspondants. Il a recueilli trois cents chansons environ qu'il a distribuées en sept grandes divisions, savoir: les chants religieux, — les traditions et les légendes, — les chants qui se rattachent à l'histoire ou à la politique, — aux événements intimes et aux usages quotidiens. — aux coutumes de la vie, — à diverses professions et aux travaux de la campagne; — enfin à ces divisions il a ajouté les chants satiriques et les chants de fantaisie.

Cet ouvrage n'étant pas encore publié, si je ne me trompe, et la Notice imprimée dans les Annales de l'Académie de Nantes n'en étant qu'une analyse, il serait difficile de donner une idée du recueil de M. Guéraud sans reproduire presque entièrement le Rapport de M. Gautier. Qu'il nous suffise de remarquer que ce recueil de chants populaires ne s'applique surtout qu'à la Bretagne méridionale ou au Comté Nantais et au bas-Poitou; il reste, par conséquent, étranger à ces chants historiques de la Bretagne du nord et de l'ouest, dont les ouvrages d'un de nos savants collègues, M. de

la Villemarqué, ont su faire apprécier si habilement et avec tant de succès l'intérêt historique et poétique. Comme dans la plupart des recueils de ce genre, M. Guéraud ne paraît pas avoir échappé à la difficulté de distinguer les véritables chants populaires dont l'origine et les auteurs sont restés inconnus, et qui représentent des sentiments, des traditions, des penchants réellement devenus nationaux, d'autres compositions individuelles, la plupart plus modernes, qui n'ont eu qu'une vogue très-passagère et sont restées étrangères au sentiment général des populations.

Une autre difficulté, inséparable aussi de ces recueils locaux, est celle de distinguer les chansons dont la vogue a été générale en France de celles qui ne concernaient qu'une province en particulier. Le recueil couronné par l'Académie de Nantes présente ces inconvénients inévitables à tous les recueils semblables faits isolément dans les provinces; le seul moyen d'y obvier serait de reprendre le recueil général, formé au ministère, de ces chants isolés rassemblés de toutes parts, et d'y indiquer sommairement les provinces où certains chants ont obtenu une plus ou moins grande popularité. Quoi qu'il en soit, le livre de M. Guéraud, enrichi de la musique des airs d'un assez grand nombre de chansons, paraît intéressant, digne de la récompense que la Société de Nantes lui avait accordée et digne aussi d'être publié.

### III.

*Passage à Nantes de S. M. l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> (9, 10 et 11 avril 1808), par M. J.-C. Renoul.*

Ce Mémoire n'occupe pas moins de 156 pages dans le trentième volume des Annales de la Société académique de Nantes. Rien n'a été négligé par l'auteur pour rendre aussi complet, aussi piquant, aussi intéressant que possible le récit d'un événement qui eut une grande importance et de très-heureux résultats pour la cité Nantaise. L'Empereur avait eu surtout pour but, en visitant la capitale de la Bretagne méridionale, d'étudier par lui-même les besoins d'une contrée qui avait eu tant à souffrir des discordes civiles; il voulait calmer par sa présence certaines passions qui sommeillaient, mais n'étaient point encore éteintes; il voulait enfin réunir dans un même sentiment national pour sa personne et le pays les opinions diverses qui avaient si profondément agité et divisé les esprits. En appréciant ainsi, avec autant de justesse que de conve-

nance, le caractère de cette visite de l'Empereur à Nantes, l'auteur du Mémoire dont il s'agit s'est peut-être exagéré l'intérêt de circonstances infiniment petites dans lesquelles il a cru de son devoir d'historien de la ville de Nantes d'entrer sans la moindre restriction. Aucun nom, aucun détail, n'ont été omis, depuis ceux des personnages qui devaient tout naturellement y trouver place, tels que le maire de Nantes, M. Bertrand Geslin, et son conseil municipal, le préfet du département et son conseil général, les ordonnateurs de la fête, les commandants des différents corps, jusqu'aux noms des membres de la garde d'honneur qui se forma pour recevoir l'Empereur, jusqu'aux noms des élèves du lycée qui eurent l'honneur de lui être présentés, et à ceux des jeunes filles qui offrirent des fleurs à l'Impératrice Joséphine. Frais occasionnés pour cette solennelle réception, discours récités ou seulement présentés, vers inscrits sur les arcs de triomphe, sur les transparents des illuminations, scènes lyriques récitées sur les deux théâtres, etc., rien n'a été oublié.

On ne saurait blâmer ce monument élevé avec amour au souvenir d'un événement mémorable dont la ville de Nantes retira un peu plus tard de notables avantages, et dont la gloire du grand monarque qu'elle recevait dans ses murs justifie suffisamment l'enthousiasme. Malheureusement pour le succès de ces brillantes fêtes, une préoccupation des plus vives agitait alors l'Empereur. Il venait de recevoir à Nantes même les détails de la fatale capitulation de Baylen, dont il parlait encore à Sainte-Hélène (*Mémorial*) comme de l'une des plus grandes douleurs de sa vie guerrière. Aussi, en lisant le récit minutieusement élaboré de ces cérémonies et de ces fêtes auxquelles la pensée de Napoléon était si profondément étrangère, on admire l'impassibilité du prince qui savait assez se dominer pour assister à un bal (ne fût-ce que quelques minutes), écouter de pompeuses harangues, et surtout s'informer avec intérêt et sollicitude des besoins de la ville et de la province, dans ce même temps où, pour venger la France, il préparait de nouvelles guerres en Allemagne, l'alliance de la Russie et tous ces graves événements dont la guerre d'Espagne fut la cause fatale. C'est un très-petit chapitre d'une bien grande histoire. En mettant sous l'égide d'un nom si glorieux quelques pages de ses Annales, la Société académique de Nantes était certaine de les faire lire avec intérêt, même en dehors des amours-propres locaux dont elle a conservé plus d'un souvenir.

J. DESNOYERS,  
Membre de la Société.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS. — 1858-1859. — Sixième volume.

Les publications les plus importantes du sixième volume des Mémoires de la Société Dunkerquoise se rapportent à l'archéologie. Elles sont au nombre de quatre :

- 1° Reconnaissance des voies locales existantes au cinquième siècle, par M. Pigault de Beaupré ;
- 2° Trois voies romaines du Boulonnais, par M. Cousin ;
- 3° Esquisse archéologique et historique de l'église Notre-Dame d'Avioth, par M. Ottmann ;
- 4° Promenade archéologique, par M. Thélu.

Un de nos collègues de la section d'archéologie a déjà rendu compte de ces travaux (1). Il ne nous reste que peu de chose à dire sur les autres parties du même volume.

Dans un discours prononcé à la séance publique de la Société Dunkerquoise du 28 juin 1858, son président, M. de Coussemaker, a rappelé les services que les Académies de province sont appelées à rendre, en répandant et en entretenant le mouvement intellectuel dans les différentes parties de la France, et la part modeste, mais sérieuse, que la Société Dunkerquoise prend à ce mouvement. Il a signalé en même temps les encouragements donnés par le Gouvernement aux Compagnies savantes et les mesures prises successivement par lui pour les rattacher entre elles, pour mettre en lumière leurs recherches, par l'échange de leurs publications sous le couvert du Ministre de l'instruction publique, par l'organisation du Comité historique et par la création d'un *Bulletin*, puis d'une *Revue*, destinés à augmenter la publicité de leurs travaux et de leurs actes.

Vient ensuite le compte rendu des travaux de la Société, depuis le 23 juin 1817 jusqu'au 28 juin 1858, par M. Derode, secrétaire perpétuel. M. Derode s'est attaché à faire ressortir, par l'énumération des divers travaux publiés ou présentés pendant cette période, le soin que la Société apporte à rechercher particulièrement les sujets scientifiques ou littéraires qui intéressent la localité. Nous trouvons une nouvelle preuve de ce soin dans le programme des sujets mis au concours pour 1859 et pour 1860. On y demande, pour la poésie,

(1) V. le Rapport de M. J. Quicherat dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, tome IV, p. 561.

une pièce de vers sur la bataille des Dunes, sous Turenne, en 1658, et sur la bataille d'Hondschoote, sous Houbart, en 1708 ; pour PHISIOLOGIE, des Mémoires sur les troubles religieux au seizième siècle dans le Nord de la France, et particulièrement dans la Flandre maritime, ou sur l'influence de la domination espagnole dans la Flandre, au point de vue des lois, des mœurs et des institutions ; pour l'archéologie, une carte archéologique de l'arrondissement de Dunkerque.

Le compte rendu de M. Derode est suivi d'un rapport de M. Delye sur le concours de 1858. Aucun Mémoire n'a été produit sur les questions proposées pour les sciences et pour l'histoire. L'appel fait aux poètes a été mieux entendu, et treize morceaux de poésie ont été adressés à la Société. Le prix a été décerné à M. Lesguillon, qui avait déjà été couronné par la même Société l'année précédente, et qui est connu par d'autres succès académiques. La pièce de vers qui lui a valu cette distinction est intitulée *Vingt Ans* ; elle ouvre la série des publications du sixième volume.

Nous n'avons plus à mentionner qu'un article publié par M. Raymond de Bertrand, sous le titre de *Monographie de la rue David d'Angers, à Dunkerque*. La rue David d'Angers est toute moderne, et traverse un des plus beaux quartiers de la ville. L'auteur de cette Notice n'a donc pas eu à remonter à une haute antiquité. Après avoir rappelé l'histoire du couvent ~~des capucins~~, dont le cloître se trouvait autrefois dans l'emplacement de la maison qu'occupent aujourd'hui les orphéonistes, et dont l'église s'étendait du sud au nord sur le sol actuel de la rue, M. de Bertrand explique comment le nom de la Tour d'Auvergne, surnommé *le Premier Grenadier de France*, fut primitivement donné à cette rue ; comment elle prit ensuite successivement le nom d'Artois, en 1819, celui de Chartres, en 1830, et, enfin, celui de David d'Angers, en 1848. Il trace, à cette occasion, une esquisse rapide de la vie du célèbre statuaire, qui avait doté Dunkerque de la statue de Jean Bart, élevée au milieu de la principale place publique de la ville. La seconde partie de ce travail est consacrée à une série de renseignements sur les divers établissements fondés dans cette rue, telles que la loge maçonnique de l'*Amitié et Fraternité*, instituée en 1721, et dissoute en 1847, par suite d'embarras financiers ; la Société de Saint-Joseph, fondée, en 1847, dans un but de moralisation chrétienne ; l'Ecole primaire évangélique ; le Comité flamand de France ; l'Orphéon dunkerquois, etc., etc.

La part faite à l'histoire proprement dite dans ce sixième volume n'est pas, comme on le voit, considérable. Nous nous en plaindrions,

si la Société dunkerquoise n'avait déjà payé un large tribut à cette partie de nos études dans les volumes précédents (1), et si son zèle éclairé ne nous assurait qu'elle y apportera encore de nouveaux contingents dans les prochains volumes.

L. BELLAGUET,  
Membre du Comité.

(1) V. le Rapport de M. Louandre dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 693.

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS DE MM. L'ABBÉ ANDRÉ, LE ROY, A. DE BARTHÉLÉMY, MATTON ET BARBIER DE MONTAULT.

Dans une lettre en date du 14 septembre 1859, M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, développe les considérations qui lui sont venues sur le pape Benoît IX n'est pas venu à Marseille consacrer l'église de Saint-Victor. Il a parfaitement raison quand il soutient que la bulle du cardinal de Saint-Victor n'est pas une bulle émanée de la chancellerie pontificale; c'est évidemment qu'une notice rédigée probablement par un moine de Saint-Victor; mais jusqu'à présent, rien, selon moi, n'autorise à s'inscrire en faux contre cette notice. Les arguments sur lesquels M. l'abbé André s'appuie pour prouver que le pape Benoît IX n'a pu faire cette consécration n'ont pas la force qu'il leur attribue. Ces arguments se réduisent à deux.

Le premier est ainsi énoncé par M. l'abbé André: *Benoît IX n'est jamais venu à Marseille, et par conséquent il n'a jamais consacré l'église de Saint-Victor.* Proposition très absolue. Dans l'état actuel de la science, on ne peut rien dire de positif sur le temps de Benoît IX pendant l'année 1040. Rien n'empêche donc de croire qu'il soit venu en France pendant cette année, et de suivre l'opinion de Jaffé (1), qui mentionne, comme un fait possible, la présence du pape à Marseille le 15 octobre 1040.

Je passe au second argument de M. l'abbé André. Suit cette assertion: *Benoît IX n'avait de la papauté que la puissance de juridiction, et non le pouvoir de l'ordre nécessaire à la consécration d'un temple.* Il est douteux qu'une pareille distinction ait été observée à une époque aussi troublée que fut à Rome le milieu du dixième siècle. Benoît IX ne pouvait-il pas aussi bien dédicier l'église de Saint-Victor que consacrer l'abbé du Mont-Cassin (1<sup>er</sup> juillet 1038) et l'évêque saint Syméon (25 décembre 1041)?

Les conclusions de M. l'abbé André ne me paraissent donc pas acceptables, et quoique l'acte relatif à la dédicace de Saint-Victor soit une simple notice, étrangère, selon toute vraisemblance, à la chancellerie romaine, la cérémonie a pu être faite par Benoît IX dont les actions pendant la cours de l'année 1040 n'ont pas été rapportées par les historiens.

(1) *Regesta pontificum Romanorum*, p. 360.  
(2) *Annuaire de la ville de Rome*, t. 1, p. 107.  
(3) *Annuaire de la ville de Rome*, t. 1, p. 107.



La chartre dont M. Le Roy, instituteur à Cany (Seine-Inférieure), vous a adressé un *fac-similé* a pour but de rappeler un accord passé entre les religieux de Saint-Georges de Baucherville et Henri Mallet. Les religieux renoncent à une rente de six muids de blé qu'ils disaient leur avoir été assignée sur le grand moulin de Crasville-la-Mallet (1) par Vauquelin, père de Henri. Ils reçoivent en échange une rente de 70 sous, à prendre sur des hôtes de la même paroisse.

La pièce est sans date; mais le nom de Guillaume, fils de Radul, sénéchal de Normandie, prouve qu'elle appartient à la période comprise entre 1180 et 1200, ou environ.

Des copies de cet acte existent à la bibliothèque de Rouen, dans le cartulaire de Saint-Georges (2), et à la Bibliothèque impériale, dans les extraits que Gagnières a faits des titres de cette abbaye (3). Mais, comme aucune de ces copies ne donne la liste complète des témoins, comme on voit figurer sur cette liste deux justiciers royaux et que les formules de l'accord sont intéressantes pour l'histoire du droit anglo-normand, je crois que le texte transmis par M. Le Roy mérite d'être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*. Il remplirait à peine une page de ce recueil. (Voy. plus loin, p. 658.)

La lettre d'envoi, jointe au document, se termine par cette phrase: « Si le Comité désirait avoir l'original, je pense que je pourrais déterminer le propriétaire à me l'abandonner; je me ferais un vrai plaisir de faire les démarches nécessaires pour l'obtenir. »

L'offre de M. Le Roy n'est pas à dédaigner. Si le propriétaire de la chartre consentait à s'en dessaisir, la section trouverait sans doute à propos de demander à M. le Ministre d'enrichir de cette pièce la collection de chartes que possède la Bibliothèque impériale. Dans tous les cas, M. Le Roy doit être remercié d'une façon toute particulière pour le soin qu'il a pris d'adresser au Comité un bon *fac-similé* de la chartre.

Les renseignements biographiques que M. de Baecker, correspondant à Bergoes (Nqrd), nous a transmis sur Pierre Lotin, abbé de Saint-Winoc, peuvent prendre place dans la *Revue*. Ils complètent la note relative à la réception de cet abbé, qui avait été envoyée l'an dernier par le même correspondant, et dont le texte a paru dans un des derniers volumes de ce recueil. La nouvelle communication de M. de Baecker remplira à peine un tiers de page. (V. p. 659.)

(1) Seine-Inférieure, ar. Yvetot, c<sup>on</sup> Cany.

(2) F. 93 v<sup>o</sup>.

(3) Bibl. imp., fonds latin, 5423 A, p. 84.

M. Anatole de Barthélemy, membre non résidant du Comité, a rencontré, dans plusieurs chartes bretonnes du treizième siècle, trois locutions qui n'ont pas encore été expliquées. Les observations développées par notre savant confrère m'ont paru judicieuses. Elles éclairent plusieurs points de la géographie bretonne du moyen âge, et fournissent au moins une addition pour le Glossaire de Ducange. A mon sens, il serait utile de lui accorder une place dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Je propose le dépôt aux archives des notes que M. Matton, archiviste de l'Aisne, a communiquées sur les derniers religieux de l'abbaye de Guissy. On y remarque un renseignement qui servira à compléter la liste des abbés de Guissy, donnée par les auteurs du *Gallia Christiana*. C'est que le dernier abbé de cette maison, Claude Flamin, mourut le 25 mars 1798.

Les neuf pièces originales transmises par M. Barbier de Montault offrent peu d'intérêt. Comme cependant elles se rapportent pour la plupart aux événements militaires du règne de Louis XV, et qu'elles sont signées par des personnages connus, je crois qu'elles méritent d'être déposées à la Bibliothèque impériale, et que des remerciements doivent être adressés à M. Barbier de Montault.

L. DELISLE,  
Membre du Comité.

LES ÉTATS DE BRETAGNE EN 1770.

Un des plus zélés correspondants du Comité, M. Levot, de Brest, lui a communiqué, outre divers documents concernant la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, des lettres patentes de Jean V, duc de Bretagne, des remontrances du parlement de cette province à la reine Anne d'Autriche sur le fait de l'amirauté, et un Bulletin ou journal secret des séances des États de Bretagne tenus à Rennes, du 25 septembre au 30 décembre 1770. L'une de ces pièces, portant la date du 4 juillet 1688, est une supplique adressée à l'évêque et comte de Léon par les habitants du quartier de Recouvrance, qui se plaignaient « de ce qu'il s'estoit trouvé dans ledit Recouvrance (je copie textuellement leurs griefs) plusieurs prestres dont la vie déréglée avoit causé dans le public un grand scandale, et, en second lieu, de ce que le nombre des prestres de ladite chapelle estant fort grand, les habitans qui, pour la plupart, n'estoient que de pauvres artisans, avoient esté souvent surchargés et incommodés par la rétribution exorbitante qu'ils estoient obligés de donner à cette multitude de prestres pour les enterrements et autres services. » Les réclamants demandoient en conséquence que le nombre de leurs prêtres fût réduit à huit, choisis préférablement parmi les habitants de Recouvrance, et qu'il ne fût pris que trois livres pour chaque service, naissance, mariage ou enterrement.

On savait déjà, par des preuves certaines, que les Bretons avaient eu souvent à se plaindre de leurs gentilshommes, notamment vers le milieu du dix-septième siècle (1). Un savant distingué, qui a publié des travaux très-estimés sur l'histoire civile et ecclésiastique de la Bretagne, M. Duchâtelier, correspondant de l'Institut, a la conviction que les désordres signalés à leur évêque par les habitants de Recouvrance s'étendaient, vers la même époque, à toutes les classes du clergé de la province, et il invoque à l'appui de son témoignage les registres des chapitres, les actes nombreux de ses maisons conventuelles et les procédures du parlement. Ici encore, comme en toutes choses, on peut donc constater l'heureuse influence des temps nouveaux. Ajoutons que l'évêque de Léon s'empressa de faire droit à

(1) J'ai cité des faits irrécusables à ce sujet dans mon *Histoire de Colbert*, chap. XVIII.

une supplique si bien motivée. Cependant, en ce qui concerne les frais du culte, c'est encore M. Duchâtelier, qui, nous l'apprend, le parlement de Bretagne fut plusieurs fois obligé d'intervenir pour les réduire et les régler, sans tenir compte des prétentions du clergé.

La supplique que je viens d'analyser, et les autres pièces que M. Levot a communiquées au Comité ayant un caractère purement local, je crois devoir proposer au Comité de les déposer dans ses archives, où elles pourront être consultées avec fruit par ceux qui voudraient éclaircir à fond les questions qui en sont l'objet. Une de ces pièces pourtant me paraît avoir droit, par son étendue et par la nature du sujet, à une mention particulière: c'est le *Bulletin des États de Bretagne en 1770*. Ce Bulletin, ou plutôt ce journal, nous donne les impressions d'un membre de ces États, qui est resté inconnu. C'est un procès-verbal particulier, intime, d'une session, qui fut féconde en orages, car c'était le moment où le procès du procureur général La Chalotais préoccupait tous les esprits non-seulement en Bretagne, mais en France, on pourrait presque dire en Europe. Indiquons au passage quelques incidents de cette session, en tant qu'ils pourront servir à mieux faire apprécier la cause des événements formidables qui se préparaient, et qui, comme une marée menaçante, grondaient déjà à l'horizon.

Dans une remarquable Étude qu'il vient de lire à l'Académie des sciences morales et politiques sur les États provinciaux de la France, jusqu'au moment de la Révolution, un de nos plus savants confrères, M. Laferrière (1), a esquissé à grands traits la composition et les attributions des États généraux de Bretagne. Je dirai d'abord en peu de mots, d'après son excellent travail, en quoi consistaient ces États, dont les délibérations eurent, aux approches de 89, un si grand retentissement.

Ils se composaient, comme dans les autres provinces, de la réunion des trois ordres: le clergé, la noblesse, le tiers état. Le nombre des députés du clergé et du tiers état était peu considérable, relativement à celui de la noblesse, qui, dès la fin du seizième siècle, après la Ligue, fut admise aux États sans élection, *jura suo*, comme elle le disait, par son droit personnel. Bien plus, le mineur noble âgé de dix-sept ans, qu'il fût ou non possesseur d'un fief, pouvait

(1) Depuis la lecture de ce rapport, le Comité a eu le malheur de perdre M. Laferrière de sa majorité, et se rattachant aux plus déplorables circonstances, a laissé des regrets ineffaçables au cœur de tous ceux qui l'ont connu. (P. C.)

voter. Dans les États, valablement Louis XIV et Louis XV voulurent mettre des barrières à cet envahissement, en exigeant cent ans de noblesse prouvée et vingt-cinq ans accomplis. Ces barrières furent impossibles. En 1769, les États de Bretagne se composaient de 1947 membres divisés comme il suit : 69 pour le clergé, 1,350 pour la noblesse, 78 pour le tiers état. On s'imagine ce que pouvait être une assemblée où l'un des trois ordres figurait dans un nombre si disproportionné aux deux autres, disproportion d'autant plus choquante qu'en Bretagne le vote avait lieu, non par ordre, mais par tête. Les discussions y étaient animées, tumultueuses et par conséquent stériles. Loin d'imiter les États du Languedoc et de la Provence dont les préoccupations pour le bien public étaient constantes, les États de Bretagne semblaient prendre à tâche d'empêcher les travaux les plus nécessaires. « Ce qui dominait par-dessus tout dans l'ordre de la noblesse, dit M. Laferrière, c'était l'orgueil de caste, et, de plus, pour les nobles sans fiefs, c'était le désir d'être inscrits sur le tableau des pensions votées par les États. »

Quand, au milieu du dix-huitième siècle, sur la proposition parfaitement juste et motivée du contrôleur général de Machault, le gouvernement établit l'impôt du vingtième, seul moyen de faire contribuer aux charges de l'État ceux qui avaient été jusqu'alors exempts de toute imposition, la noblesse de Bretagne se fit remarquer par la vivacité de son opposition. L'évêque de Rennes et trois gentilshommes furent alors exilés. En 1765, à l'occasion d'un second vingtième, le parlement fit cause commune avec les États. La chambre des vacations, dit encore M. Laferrière, rendit un arrêt pour en défendre la perception; des lettres patentes du roi furent renvoyées au roi par la poste; le cours de la justice fut suspendu; c'est alors que le procureur général du parlement, La Châlotais, fut jeté en prison et écrivit son Mémoire. »

La session des États de Bretagne, dont M. Levot a communiqué le curieux journal au Comité, s'ouvrit quatre ans après, le 15 septembre 1770.

Bien que plus de quatorze cents nobles eussent alors le droit de siéger aux États, 465 seulement répondirent à l'appel de leur nom; d'où il suit que plus des deux tiers ne se souciaient nullement de leur prérogative. Après de longs débats pour l'élection d'un président, le gouverneur, M. de Duras, ouvrit la session par un discours où il fit un grand éloge des trois ordres, et en particulier de Louis XIV, qu'il appela, à plusieurs reprises, *le meilleur et le plus sage des rois, le plus tendre des pères*. La première séance, à laquelle

madame de Duras assistait avec plusieurs autres dames, finit à minuit. La messe solennelle d'usage n'eut lieu que le lendemain même jour, les États votèrent deux millions de don gratuit, et chargèrent les députés qui devaient en porter la nouvelle au roi de demander en même temps la mise en liberté du procureur général La Chalotais et de trois autres magistrats détenus comme lui. La discussion des affaires commença immédiatement, et l'on vota, presque sans opposition, un emprunt de 2,400,000 livres dont la province avait besoin pour payer ses dettes. La journée du 5 octobre fut employée à rédiger une supplique au roi pour obtenir le rappel des magistrats prisonniers. L'Europe et la France y applaudirent, disaient les États en terminant, et la Bretagne en conservera une éternelle reconnaissance.

Un épisode d'une nature particulière jeta quelque variété dans la séance du 23 octobre. Le Mgr l'évêque de Rennes, au jour même exposé que madame la duchesse de Dorsfort, belle-fille de madame de Duras, était enceinte, et qu'il convenait de lui demander, par députation, si elle trouverait bon que les États nommassent un enfant, au cas que ce fût un garçon. Cela a passé par acclamation et le compliment a été reçu de l'hôtel [du gouverneur] avec toute l'écouffé qu'on pouvait désirer. Au surplus, la générosité des États à l'égard de M. de Duras ne se bornait pas à ce témoignage de sympathie à peu près honorifique, car ils donnaient annuellement au gouverneur une gratification de 15,000 livres, indépendamment d'un présent de même somme qu'ils faisaient à la duchesse. De son côté, l'intendant de la province était gratifié de 8,000 livres. La correlative même, c'est-à-dire les ministres, n'était pas oubliée, et recevait tous les ans une gratification de 35,300 livres des États de Bretagne. A la vérité, tous les autres États en faisaient autant dans la proportion de leurs revenus, car il fallait bien dédommager les ministres des ennuis de toute sorte que leur causaient les États. Enfin, ceux-ci avaient des gratifications et des pensions à un certain nombre de leurs membres. On proposa bien, dans les États de Bretagne de 1770, de renoncer à ces pensions et gratifications, pour contribuer autant que possible au rétablissement de ce que nous appelons aujourd'hui l'équilibre du budget; mais cette proposition n'eut pas de suite.

La capitation et les vingtièmes donnèrent lieu, comme toujours, à des discussions irritantes. Ne pouvant échapper à ces impôts, la noblesse aurait voulu qu'ils fussent établis par les agents, non de la province mais du Gouvernement, afin d'en laisser à celui-ci tout

L'odieux Un impôt demandé pour l'extinction de la mendicité, par lequel on demandait également de payer les débits; mais les commissaires du roi aux États répondirent avec justice que toutes les provinces se pouvaient partager cette dépense, la Bretagne ne pouvait raisonnablement en être exemptée, et l'impôt fut noté sans acquiescement. Le roi cependant ne se hâta pas de répondre à la lettre que les États lui avaient écrite, dès le début de la session, pour obtenir la liberté et le rappel des quatre magistrats. Déjà, les esprits commencent à fermenter. Des plaintes houleuses étaient proférées. Un conseiller extraordinaire fut envoyé à Versailles pour y rappeler cette affaire. Sur ces entrefaites, l'arrestation d'un gentilhomme accusé d'avoir fait imprimer une brochure, qui avait déplu à la cour, ne fit qu'ajouter au mécontentement. A ce sujet, les États et le parlement de Bretagne adressèrent des suppliques au roi. Le ton de celle du parlement était menaçant et particulièrement significatif. La conservation est générale, y était-il dit. Les coups d'autorité se multiplient, et la province se voit au moment de retomber dans l'abîme d'où elle est à peine sortie. Un gentilhomme, un autre citoyen (l'imprimeur de la brochure) viennent d'être arrêtés et conduits dans des châteaux sous les yeux du parlement, en face de la nation entière. La sûreté personnelle que les lois garantissent à tout citoyen, est détruite; la sauvegarde spéciale que les États assemblés assurent aux membres qui les composent, est violée, et l'on cherche en vain le motif d'un enlèvement qui porte tout à la fois l'atteinte la plus sensible aux droits de la province et aux lois du royaume. On juge ce que devaient être les ressentiments et les passions populaires dans un pays où le premier corps de la magistrature tenait à l'autorité souveraine un pareil langage. Le comte de Vrillière était alors ministre de la maison du roi; il répondit aux États que l'arrestation dont ils se plaignaient était absolument étrangère aux affaires de la province; que le roi, attaqué dans un libelle, avait dû à sa dignité de réprimer cette offense, que cela n'empêchait les États de poursuivre leurs délibérations, et que, d'ailleurs, ils étaient libres de se retirer, s'ils le trouvaient bon. Telles étaient, à cette époque, les relations du Gouvernement avec la plupart des assemblées provinciales qui subsistaient encore. Les États de Bretagne protestèrent de nouveau, mais ils continuèrent leur session, et ils avaient d'ailleurs encore à régler quelques affaires importantes. On a vu que la province se disait accablée d'impôts, épuisée, et

qu'un emprunt de 2,400,000 livres avait été voté par les États pour suffire aux dépenses urgentes. Il est même à noter que le contrôleur général le trouva excessif et le réduisit à 700,000 livres, dans la crainte que les habitants de la province, trop chargés, ne pussent plus acquitter la part de contributions revenant à l'État. D'après l'auteur du journal, on ne pouvait remédier au déficit que par l'économie la plus sévère et en faisant sur les dépenses tous les retranchements possibles. Or, voici ce qu'on lit dans le résumé de la séance du lundi 17 décembre :

« On est actuellement occupé des gratifications. Les propositions du président des ordres, ont passé : 45,000 livres pour le président de la noblesse; 30,000 livres pour celui de l'Église; 20,000 pour celui du tiers état. Mais, attendu la suppression des déjeuners par lettres closes, sans participation des États, on veut les réduire à l'avenir, et supprimer les diners. L'avis a passé dans le tiers et la noblesse, mais l'Église l'a écarté en disant qu'il y avait lieu à débiter. La commission des finances a fait ce qu'elle a pu pour égaler la recette à la dépense; mais les États font ce qu'ils veulent et agissent toujours en grand. »

J'ai fait voir plus haut avec quelle liberté les États traitaient le gouverneur, l'intendant, les commissaires du roi, les ministres. La citation qui précède montre qu'ils ne s'oublièrent pas de leur côté. Mais tout n'était pas là. Les États donnaient aussi ce qu'ils appelaient des bourses aux plus nécessiteux de ceux qui en faisaient partie. L'extrait suivant de la séance finale du 30 décembre est, sous ce rapport, des plus instructifs. Citons encore textuellement :

« L'ordre du tiers s'est ensuite retiré à la Chambre pour nommer les bourses au scrutin, et c'est la brigade et la cabale qui en ont fait le partage entre ceux des membres qui avaient le moins travaillé. La commission des finances a été la première exclue, de même celles des contraventions, qui a été si fort occupée, et aucun des sujets qui pouvoient attendre cette récompense, comme la méritant le plus par leur travail et leur assiduité, n'a eu de part à la distribution. Les gens inutiles et les amis de la bouteille ont tout emporté (1). »

(1) C'était bien mieux encore un siècle auparavant. Voici, en effet, ce que M<sup>o</sup> de Sevigné écrivait en 1775 : «... Notre présent est déjà fait. On a demandé trois millions; nous avons offert sans chicaner 2,300,000 livres. Pour le gouverneur j'ai trouvé, je ne sais pas comment, plus de 40,000 écus qui lui reviennent. M. de Lamoignon aura 80,000 francs, M. de Mole 2,000 pistoles (20,000 livres), M. de Bouchetot, le premier président, le lieutenant du roi, autant, le reste des



L'auteur inconnu du *Journal des États de Bretagne de 1770* faisait peut-être partie de la commission des finances ou de celle des contraventions, si maltraitées dans la distribution des bourses. Ses accusations peuvent donc être suspectées de rancune. Mais cela n'a rien à la gravité du fait qu'il signale. Voilà donc, en résumé, le souci que les États de Bretagne avaient des intérêts de la province ! Je ne veux pas, à Dieu ne plaise ! faire le procès à la seule institution de l'ancien régime dont la disparition suscite encore quelques regrets. Les pays d'États étaient, j'en suis convaincu, infiniment mieux administrés que les pays d'élection ; les impôts y étaient moins lourds, mieux repartis, et les travaux publics y laissaient moins à désirer qu'ailleurs ; mais on vient de voir, de toucher au doigt, que tout, dans l'institution, n'était pas parfait, et qu'il y avait beaucoup d'abus à réformer.

Malheureusement, les essais même de réforme que tentaient les États manquaient leur but. Ainsi, dans cette même année de 1770, ceux de Bretagne avaient décidé par acclamation et à l'unanimité que les impôts du vingtième et de la capitation seraient établis dorénavant par des commissaires gratuits, ce qui devait produire une économie de 123,500 livres. « Bien des gens, dit à ce sujet l'auteur du *Journal des États de 1770*, qui se faisoient une délicatesse d'entrer dans les commissions quand elles étaient si lucratives, vont se présenter aujourd'hui, et d'autres se retirer peu à peu, pour se reposer sur leurs lauriers. On venoit ici, de tous les coins de la province, pendant les États, pour se faire continuer dans les commissions, et non sans dépenser beaucoup d'argent. On pense qu'aujourd'hui la foule des solliciteurs sera moindre et qu'il n'y aura plus tant de cabales et d'intrigues, quoique l'honneur soit toujours un puissant aiguillon. »

Tels étaient les vœux, les espérances, les rêves. Mais, en réalité, les choses ne se passèrent pas si bien. Au lieu d'être un bienfait pour la province, la confection des rôles par les commissions diocésaines gratuites amena des désordres pires que le mal. A partir de ce jour, en effet, les rôles furent établis sans contrôle ou à peu près, sur la simple déclaration des redevables. Les gentilshommes notam-

officiers à proportion. Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps des Bretons que d'écu sous les ponts, puisque c'est là-dessus qu'on prend l'indemnité d'argent qui se donne à tous les États. Le jour de la signature, on ajouta 3,000 louis d'or (20,000 livres) à M<sup>lle</sup> de Chaulnes et beaucoup d'autres présents. Ce n'est pas que nous soyons riches, mais nous sommes honnêtes ; entre midi et une heure, nous ne savons pas refuser nos amis.

ment ne manquaient pas de réquie sensiblement la valeur de leurs propriétés. Voici un autre désordre non moins frappant : pour les uns, l'impôt était établi d'après le revenu, pour les autres d'après le capital. Enfin, la formation des rôles, au lieu d'être faite tous les ans pour l'année suivante, demandait quelquefois trois ou quatre années. M. Duchatelet, à qui je dois ces détails, signale en outre la déclaration des droits féodaux comme donnant lieu aux abus les plus graves, « Chaque propriétaire de fief, dit-il, réduisait le plus possible le montant des revenus de ce genre, afin d'écartier la réalisation des projets de réformes vingt fois tentées sans grand succès depuis Louis XIV, dans le but de diminuer le nombre des justices seigneuriales et de réduire le taux exorbitant des émoluments attribués aux officiers de ces justices. »

C'était, l'on en conviendra, une triste situation que celle d'un pays où des réformes, généreuses dans leur principe, mais évidemment irréfléchies, aboutissaient à d'aussi tristes résultats. Au surplus, trente ans plus tard, après les mauvais jours et les cruelles épreuves de la Révolution, la confection des rôles, confiée par le Gouvernement aux municipalités, occasionna les mêmes désordres, les mêmes lenteurs, et il fallut revenir, à peu de choses près, le comte Mollien nous l'apprend dans ses précieux Mémoires, aux formes améliorées de l'ancienne administration des vingtièmes, qui devint ainsi le point de départ, et en quelque sorte le cadre de l'administration actuelle des contributions directes.

En agissant ainsi, l'Assemblée constituante et celles qui la suivirent avaient commis, sur une plus grande échelle, la même faute que les États de Bretagne en 1770 pour ce qui regardait l'assiette de la capitation et des vingtièmes. De part et d'autre, on voulut le bien absolu, l'impossible, la gratuité des services dans ce qui le comporte le moins; au lieu d'améliorer, de perfectionner, on prétendit tout faire à nouveau, et l'on perdit, ou du moins l'on compromit tout pour un temps. Mais ce temps est heureusement déjà bien loin de nous; et la France, qui jouit aujourd'hui de la liberté de conscience, de l'égalité civile la plus complète et de l'exacte proportionnalité de l'impôt, recueille le fruit des amères expériences du passé. On a pu voir, par ce qui précède, que la nouvelle communication de M. Levot avait une véritable importance. Je ne pense pas que le *Journal des États de Bretagne en 1770* présente un intérêt suffisant pour être publié; je propose donc de le déposer aux Archives du Comité où il pourra être consulté avec fruit.

Pierre CLÉMENT,  
Membre du Comité.

MÉMOIRES SUR L'ÉTAT PRÉSENT DU COMMERCE DE FRANCE, SUR LES  
CAUSES DE SA DÉCADENCE ET LES MOYENS DE LE RÉTABLIR, DRESSÉS  
ET ENVOYÉS PAR ORDRE DU ROY A LA CHAMBRE DE COMMERCE ÉTABLIE  
A PARIS, PAR LES DÉPUTÉS DE PROVINCE, EN 1701.

Un manuscrit portant le titre qui précède a été envoyé au Comité par M. l'abbé Barbier de Montault, dont le zèle est, comme on sait, infatigable, et j'ai été chargé d'en faire l'objet d'un rapport.

Ce manuscrit est d'un grand intérêt pour l'histoire commerciale de la France vers la fin du dix-septième siècle. Il contient notamment une appréciation, par des juges tout à fait compétents, des réformes industrielles et commerciales de Colbert. Les Mémoires qu'il renferme émanent des chambres de commerce de Rouen, de Dunkerque, de Nantes, de La Rochelle, de Bordeaux, de Bayonne, de Toulouse, de Lyon, de Lille et de Paris. L'un d'entre eux a même une importance considérable : c'est celui de la chambre de Bordeaux. La situation du commerce que la France entretenait à cette époque avec l'Angleterre, la Hollande, le Nord de l'Europe, le Levant, le Sénégal, l'Amérique, Terre-Neuve, etc., s'y trouve examinée à fond, et c'est, je le répète, un document d'une grande valeur. La communication de M. l'abbé Barbier de Montault a donc un prix particulier pour l'économiste et pour l'historien ; car le temps est enfin venu où ce dernier ne pourra plus, s'il veut remplir convenablement sa mission, être inattentif aux graves questions que soulèvent les impôts, l'industrie, le commerce, et à l'influence qu'ils exercent non seulement sur le bien-être, mais sur la destinée des peuples.

Les Mémoires dont il s'agit ne sont pas cependant tout à fait inédits. Je crois les avoir signalés le premier, il y a bientôt quinze ans, dans mon *Histoire de Colbert*, d'après un exemplaire qu'en possède la Bibliothèque impériale de Paris (1). Plus tard, M. Dareste de la Chavanne les a utilisés, et en a publié quelques fragments dans le tome II de son *Histoire de l'administration en France*. Notre savant confrère, M. Chéruel, en a aussi profité pour son *Histoire de l'administration monarchique en France*. Enfin, j'en ai publié de nouveaux et plus longs extraits parmi les pièces justificatives de mon *Histoire du système protecteur en France depuis le ministère de Colbert jusqu'à la révolution de 1848*.

(1) Fonds Saint-Germain, n° 394.

Seulement, le manuscrit communiqué au Comité par M. l'abbé Barbier de Montault contient un Mémoire qui ne se trouve pas dans l'exemplaire de la Bibliothèque impériale : c'est celui du commerce de Paris. Et comme ce Mémoire a, par suite de son origine et du point de vue général où son rédacteur s'est placé, une valeur exceptionnelle, j'ai pensé entrer dans les vues du Comité en lui en signalant quelques extraits.

Il a pour titre : *Mémoire sur le commerce général de France*, par M. Le Pelletier, député de la ville de Paris. Nous allons donc avoir, outre les vœux et les doléances de Paris, ceux de la France en général, pour laquelle Paris a, de tout temps et pour tout, pris volontiers la parole.

Le premier grief du député Le Pelletier prouve la décadence et le fâcheux état du commerce depuis la mort de Colbert. Dix-huit ans s'étaient à peine écoulés, et déjà il ne restait plus trace des immenses sacrifices faits de son temps par l'Etat en faveur de l'industrie. On croirait que plus d'un siècle sépare les deux époques. Triste effet des guerres continuelles dans lesquelles Louis XIV s'était follement engagé !

« Une des choses très-nécessaires en France, dit Le Pelletier, pour y rétablir le commerce, est que la Cour veuille bien lui accorder plus de protection qu'elle n'a fait par le passé. On l'a négligé à un tel point qu'il est tombé dans un mépris universel, et ce mépris cause un tel dégoût que ceux qui ont gagné quelque bien dans le commerce s'en retirent journellement ; au lieu que, chez nos voisins, où il est considéré, estimé et protégé, il se perpétue dans les familles de père en fils, successivement.

« Pour le remettre donc un peu en estime et faire perdre dans le public ce préjugé de mépris qu'on a contre les négociants, on pourroit décorer, par quelques marques de distinction, les bons négociants et même ceux qui se distingueroient dans les arts et manufactures, pour exciter les autres à les imiter, les suivre et les surpasser...

« La cour d'Angleterre a aussi une attention particulière à faire paraître de temps en temps l'estime qu'elle fait du commerce et la considération qu'elle en a, en donnant des titres d'honneur aux négociants de mérite et de distinction, ce qui relève autant le cœur des Anglais que les Français sont abattus par le mépris qu'on fait en France du négoce et des négociants. »

Le député du commerce de Paris prend ensuite à partie, avec une juste véhémence, les fermiers généraux et leurs commis. Il fait ob-

server que les négociants enrichissaient les fermiers généraux et ne travaillaient pour eux-mêmes qu'en second lieu. Pourquoi donc, au lieu de les expulser promptement et honnêtement, d'exiger les droits avec douceur, de ne leur point faire de mauvaises difficultés, les fermiers généraux et leurs commis les traitaient-ils comme des valets ? Plus insupportables que les maîtres, les commis leur faisaient subir mille chicanes et vexations, d'autant plus hardis et exigeants qu'ils étaient toujours sûrs d'être approuvés. Habituellement inexacts, ils poussaient l'insolence jusqu'à exiger des droits en sus des marchands qu'ils ne faisaient pas attendre trop longtemps. « On ajoutera, dit le député de Paris, que les mépris insupportables et les traitements indignes que reçoivent les marchands et négociants des fermiers généraux et de leurs commis les dégoûtent à tel point qu'ils sont obligés d'abandonner cet état, en quoi la France est très à plaindre. »

Quelques années plus tard, en 1707, un lieutenant général au bailliage de Rouen, le sieur de Boisguilbert, dénonçait ces vexations des traitans et partisans dans un factum énergique. Mais, signalé lui-même au contrôleur général par les fermiers généraux dont il avait flétri la rapacité, il paya de sa disgrâce, comme Racine et Voltaire, le tort glorieux d'avoir voulu augmenter les ressources du roi, tout en diminuant les charges de ceux sur qui portait le poids du fardeau.

Après les fermiers généraux, le député du commerce de Paris, attaqua les fermiers de la poste aux lettres, auxquels il reprochait de surtaxer arbitrairement les correspondances. A la vérité, les marchands pouvaient réclamer, et on leur faisait justice, le cas échéant ; mais fallait-il donc perdre un temps précieux en plaintes incessantes ? D'un autre côté, la prétention des fermiers d'obliger les négociants à payer toutes les lettres à leur adresse, même celles qu'ils auraient voulu refuser, sous peine de se voir supprimer toute leur correspondance, était signalée, avec raison, comme souverainement abusive par le député du commerce de Paris.

Un autre abus était non moins vivement critiqué par lui. Ainsi, à Paris même, il n'était pas permis alors de faire le négoce en gros ou en détail sans être reçu marchand ou sans une permission de la cour. On savait déjà les entraves que les corporations mettaient au libre développement du travail ; ce qui était moins connu, c'est que le commerce lui-même fut aussi paralysé par ces réglemens absurdes, devant lesquels la bonne volonté de Turgot échoua, trois quarts de siècle plus tard, et qu'un effort désespéré put seul abolir à jamais.

Le député du commerce de Paris s'élevait aussi non moins justement contre les droits exagérés qui frappaient, à la sortie du royaume, les denrées indigènes et les étoffes de soie fabriquées en France. Suivant lui, plus les droits seraient modérés, plus il sortirait d'étoffes de soie, plus les manufactures travailleraient, et, par suite, plus il entrerait de soie étrangère pour les fabriquer. Loin donc de préjudicier aux revenus du roi et des fermiers, la réforme proposée les aurait améliorés, et elle aurait enrichi en même temps les fabricants et les commerçants. Était-il rien de plus simple? La difficulté était de convaincre les contrôleurs généraux de Pontchartrain et Chamillard, qui, entourés d'un triple rang de fermiers généraux, de sous-fermiers et d'intéressés aux fermes, trouvaient beaucoup plus facile de ne pas affronter les sinistres prophéties que provoquent de tout temps, de la part des intéressés, les moindres remaniements de tarifs.

Les anciens fabricants, les fabricants d'avant la révolution, étaient-ils, comme on l'entend dire tous les jours, la vertu, l'honnêteté, la loyauté même? Tel n'était pas l'avis du député Le Pelletier. Après s'être plaint de ceux qui, de complicité avec les inspecteurs des manufactures, mettaient en vente des pièces d'étoffe défectueuses, le député du commerce de Paris demandait que ces fabricants fussent punis d'une grosse amende, indépendamment de la confiscation des mauvaises étoffes. « Rien n'est plus nécessaire, dit-il à ce sujet, que de rétablir la bonne foi dans nos ouvrages de manufactures, afin que l'étranger qui en tire ou qui en porte en soit content, et que, dans la suite, persuadé de notre fidélité, il trouve de la sûreté à continuer et à augmenter son commerce avec nous. » La remarque du poète : *Laudator temporis acti*, sera, on le voit, vraie jusqu'à la fin des temps.

Le commerce des blés a été, à toutes les époques, une des grandes préoccupations des gouvernements, et c'est aussi celui qui a toujours offert le plus de péril aux négociants. Naturellement il ne pouvait être oublié dans l'exposé de la Chambre de commerce de Paris. Partisan sur ce point des doctrines de Colbert, qui avaient fait perdre de vue celles beaucoup plus saines de Sully, le député Le Pelletier demandait qu'on ne laissât sortir les blés du royaume qu'après trois ou quatre bonnes récoltes; et, à ce sujet, il recommandait la circonspection la plus extrême, les mesures les plus rigoureuses, « la Cour, ajoutait-il (je cite ses propres termes), ayant toujours été surprise et trompée par ceux mêmes qui étaient préposés pour l'exécution de ses ordres. » Puisque les mesures de la Cour avaient toujours été si mal prises, on aurait bien dû laisser plus de liberté aux parti-

oulliers, au commerce, aux agriculteurs. On n'y aurait, dans tous les cas, rien perdu ; mais les expédients les plus simples sont, par malheur, ceux qu'on voit les derniers.

Le député du commerce de Paris revient une seconde fois, avant de finir, sur les vexations que les commis des fermes dans les provinces se permettent à l'égard des négociants. Il raconte à ce sujet que, fatigué des plaintes continuelles qu'il recevait à ce sujet, Colbert avait établi à Paris, sous la présidence d'un intendant du commerce, un Comité qui se réunissait une fois par semaine, et qui se composait, outre le président, de trois fermiers généraux et de trois négociants de Paris. En même temps, il avait invité les intendants des provinces à retirer aux juges locaux pour les déférer à ce Comité, toutes les contestations qui se reproduiraient dans leurs généralités.

« Cela faisait déjà de grands effets, dit Le Pelletier, et arrêtoit une foule de procès faits par les fermiers sur des bagatelles ; mais le public ne jouit pas longtemps du fruit de cette assemblée par la mort de M. Colbert, qui suivit de près cet établissement. »

Hélas ! la mort de Colbert arrêta bien d'autres améliorations, et de plus, elle laissa au fléau de la guerre un libre cours. On a vu que, vingt ans après, les manufactures, l'agriculture et le commerce étaient ruinés. Déjà, vers 1687, La Bruyère faisait du paysan français la navrante description que chacun connaît ; puis, environ dix ans plus tard, l'inflexible Vauban peignait la misère lamentable du royaume dans un tableau qui projettera à jamais son ombre lugubre sur le *Siècle de Louis XIV*. Qui ne voit ce siècle que dans l'œuvre brillante de Voltaire n'en aperçoit que la surface. C'est dans les livres de Boisguilbert, de Vauban, et dans la correspondance des intendants qu'on apprend à connaître quelles furent alors les détresses et les souffrances de la nation. Ce tableau ne ressemble pas à celui de Voltaire ; mais il est plus instructif ; il n'endort pas les peuples dans une lâche apathie et ne prépare pas aux rois de ces réveils terribles qui n'ont quelquefois pas même un lendemain.

S'il plaisait au roi, dit en terminant le député du commerce de Paris, de s'habiller chaque année de deux sortes d'étoffes, savoir, de drap en hiver, et, en été, pendant trois ou quatre mois, de quelque jolie étoffe plus légère que le drap, comme celles de Reims, d'Amiens, du Poitou, du Mans, etc., les autres seigneurs de la Cour ne manqueraient pas d'imiter Sa Majesté. Paris et le reste du royaume en feraient autant ; et l'on peut espérer que nous donnerions indubitablement à tous les Etats un exemple qui produiroit un mouvement incroyable et une consommation extraordinaire de toutes

ces petites étoffes de laine, — de laine, or et argent, — de laine et de fil. Chacun auroit son habit d'été, comme on faisoit autrefois, ce qui ne se pratique plus depuis douze à quinze ans, tant par le riche que par le pauvre. Celui-ci consommeroit l'étoffe de bas prix, et le riche, les plus belles et les plus chères. Et, comme il n'est point de pays au monde où l'on invente si facilement des nouveautés qu'en France, elle l'emportera toujours sur les étrangers là-dessus. »

Cette page de l'histoire de l'industrie française à la fin du dix-septième siècle m'a semblé curieuse à plus d'un titre.

Ainsi, Louis XIV, à soixante-deux ans, étoit encore l'arbitre de la mode; et s'il lui avoit plu de porter, pendant quelques mois de l'année des habits d'été, comme cela s'étoit fait auparavant, comme cela recommence heureusement à se faire de nos jours, l'industrie auroit d'autant plus applaudi à ce retour d'une ancienne coutume que sur ce terrain de la fantaisie, les fabricants d'étoffes légères se croyoient sûrs, en France, de laisser toujours derrière eux leurs rivaux des pays voisins!

Cent soixante ans se sont écoulés depuis que le représentant de l'industrie de Paris a parlé pour elle; et non-seulement elle n'a pas dégénéré, mais, sous le rapport du goût, le monde entier la reconnoît pour souveraine, et le nombre des créations qui lui assurent cette suprématie s'accroît chaque jour.

PIERRE CLÉMENT,  
Membre du Comité.



## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Compte rendu de la séance du 21 mars 1861.

Présidence de M. le marquis de LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse les copies de douze inscriptions recueillies à Constantine et l'estampage d'une colonne milliaire trouvée récemment à Ain-el-Bey, près du 14<sup>e</sup> kilomètre de l'ancienne route de Batna, et qui paraît n'avoir pas quitté l'emplacement qu'elle occupait dans l'antiquité. M. Cherbonneau a retrouvé, au-dessous du chiffre VIII, les mots *RESPUBLICA BASRITA* dont la forme altérée se retrouve dans les mots *Bazarita* et *Vazarita* recueillis par Morcelli. Cette importante communication est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier.

M. de Baecker, correspondant, adresse les copies de deux inscriptions des seizième et onzième siècles qui se trouvent : la première, dans l'église de Nordpeene; la seconde, dans celle de We-maerscappel (Nord). Cette communication est renvoyée à l'examen de M. de Guilhermy ainsi que l'estampage et le *fac-simile* d'une inscription qui se trouve au chevet de l'église de Civeaux (Vienne), dont la section doit la connaissance à M. l'abbé Ribouveau, curé de cette église. Cet ecclésiastique croit que cette inscription, dont il a déjà entretenu le Comité (Voyez, séance du 24 décembre 1860, *Revue des Sociétés savantes*, n<sup>o</sup> de février 1861, p. 141), est une des plus anciennes qui existent en France, puisque le monument sur lequel elle est gravée lui paraît contemporain du temple Saint-Jean, à Poitiers. M. l'abbé Ribouveau rappelle qu'en donnant avis de sa découverte, « il avait sollicité quelques secours pour sa pauvre église », et il espère que le Comité appuiera la demande d'allocation qui accompagne sa lettre. La section pense qu'en effet, l'empressement qu'a mis M. l'abbé Ribouveau à transmettre l'estampage de cette inscription selon le désir qui lui en avait été adressé, lui donne des droits à toute sa reconnaissance et, en conséquence, elle décide que Son Exc. sera priée de vouloir bien accueillir avec bienveillance la demande de cet honorable ecclésiastique en faveur d'une église qui paraît d'ailleurs fort intéressante par son antiquité.

MM. Doublet de Boisthibault et Merlet, correspondants, donnent avis, chacun de leur côté, d'un déplorable incendie qui a détruit,

dans la nuit du 10 au 11 mars courant, l'église de Saint-André de Chartres. M. Doublet de Boisthibault rappelle qu'il a donné d'amples détails sur cette ancienne église, l'une des sept paroisses de Chartres avant la révolution, dans un Mémoire adressé à l'Institut, en 1847, qui a obtenu une mention honorable dans le concours pour les antiquités nationales. La section ne peut que s'associer aux regrets qu'inspire à ces deux correspondants cet irrémédiable accident qui prive la ville de Chartres d'un de ses plus curieux monuments. Ces regrets, suivant l'observation de M. de Guilhermy, sont d'autant plus vifs que les habitants de Chartres s'occupaient des moyens de rendre au culte cet édifice qui avait été transformé en magasin de fourrages militaires, et qu'on n'en pourra sauver qu'un remarquable portail roman qui seul est demeuré intact et pourra être utilisé autre part.

M. Rossignol, correspondant, a adressé une ordonnance de Jean de Lornay, capitaine général de Bresse, en date du 23 janvier 1438, prescrivant l'armement de Châtillon-lez-Dombes. Cette pièce, qui faisait partie d'un ensemble de documents relatifs aux *Ecorcheurs* ou *Routiers*, communiqué à la section d'histoire, contient des détails techniques qui pourront servir à l'histoire de l'architecture militaire. M. J. Quicherat est chargé de faire un rapport sur ce document.

M. Nozot, correspondant, demande que M. le Ministre veuille bien ordonner la continuation de fouilles exécutées par l'agent voyer du canton de Mouzon (Ardennes), dans la contrée de Vincy, située au nord de la commune de Létanne, et qui ont déjà procuré la découverte de sépultures et de divers fragments antiques. Il sera répondu à l'honorable et zélé correspondant que M. le Ministre de l'instruction publique ne disposant pas d'un fonds spécial pour les fouilles, la section regrette de ne pouvoir transmettre sa demande à Son Excellence.

M. Maurice Ardant, correspondant, fait connaître que la construction d'un tunnel à Limoges a amené la découverte d'une statuette en terre cuite, de 125 millimètres de hauteur, représentant un homme vêtu du *bardocucullus* et tenant un pain de chaque main, qu'il se propose de publier dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*. Le même correspondant annonce aussi la découverte faite à Saint-Junien (Haute-Vienne), d'un triens d'or avec les noms du monétaire TRIVLFVS et de la localité GRIOSSOVICO. M. Ardant sera prié de faire parvenir une empreinte de ce triens qui paraît inédit et, en tous cas, manque à la collection du Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

M. l'abbé Barranger envoie un rapport intitulé : Découverte d'un *tumulus* et d'une *cabane celtiques*, avec un *sarcophage franc*, faite à Villeneuve-le-Roi, le 21 février 1861. M. Quicherat, qui a déjà entretenu la section de découvertes précédemment faites dans la même localité par M. l'abbé Barranger, veut bien se charger encore d'aller sur les lieux examiner celles-ci, mais il attendra pour en rendre compte que cet ecclésiastique les ait complétées afin de faire un rapport d'ensemble.

M. Villers, secrétaire général de la Société académique de Bayeux, adresse une note accompagnée d'un dessin sur une sépulture antique découverte à Tour, près Bayeux, dans le courant du mois de février 1861. M. Quicherat est également chargé de faire un rapport sur cette communication.

M. le président de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, adresse un rapport que cette compagnie a fait imprimer et dont l'objet est de démontrer l'utilité et la possibilité de mettre à découvert les ruines du monument connu sous la dénomination de *Chambrettes de Tourmont*. Les ressources de la Société ne lui permettant pas d'entreprendre seule cette opération, elle demande au gouvernement une allocation à cet effet et, en outre, l'envoi d'un archéologue sur les lieux pour diriger les fouilles. La section décide qu'il sera répondu à la Société dans les mêmes termes qu'à M. Nozot (voir plus haut), et que le rapport adressé à S. Exc., sur la mosaïque des *Chambrettes*, sera déposé aux archives.

M. Alph. de Roux demande le classement, au nombre des monuments historiques, du prieuré de Notre-Dame-du-Rouet, à Marseille, faubourg du Prado; l'objet de cette demande n'étant pas dans les attributions du ministère de l'instruction publique, la section décide qu'elle sera renvoyée à Son Exc. le Ministre d'Etat.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. de Guilhermy, Dauban, Le Roux de Lincy et Paul Lacroix.

M. Dauban donne lecture de trois rapports : le premier, sur le *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, 1857-1858; le second, sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1859; le troisième, sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, 1859 et 1860. M. Paul Lacroix lit un rapport sur les *Mémoires de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône*, tome 1<sup>er</sup>, 1839-1859. Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. le président ouvre la délibération sur une lettre adressée à

M. le Ministre de l'instruction publique, par M. A.-G. Houbigant, au sujet de deux rapports, insérés dans la *Revue des Sociétés savantes*, lesquels sont relatifs à deux *Notices sur le château de Sarcus*, dont il est l'auteur. Dans la séance du 27 février dernier, M. de la Villegille, secrétaire du Comité, avait déjà donné lecture de la lettre de M. Houbigant renvoyée dès lors à la section par les ordres de Son Excellence. Après avoir entendu une seconde lecture de cette lettre ainsi que les observations qu'elle suggère à plusieurs membres, la section, tout en rendant justice au zèle pour les antiquités nationales tant de fois manifesté par cet honorable membre de la Société académique de l'Oise, est d'avis que, sans s'arrêter aux récriminations plus ou moins fondées dont ces rapports ont été l'objet, elle ne peut qu'approuver les doutes émis par M. Paul Lacroix, son rapporteur, sur la valeur de certaines appréciations archéologiques de M. Houbigant.

M. Paul Lacroix remet sur le bureau une lettre à lui adressée par M. le président de la Société académique de l'Oise pour le remercier, au nom de ses confrères, de la manière bienveillante dont il avait apprécié le volume précédent des Mémoires de cette Compagnie, bien que le rapport de notre collègue contient quelques observations critiques sur un travail de M. Houbigant ; en même temps, M. Lacroix dépose, pour être également conservé dans les archives du Comité, le numéro du 4 janvier 1860 du *Moniteur de l'Oise* dans lequel ce même rapport est reproduit avec éloges par un membre de la Société.

M. Le Roux de Lincy donne lecture d'un rapport sur la deuxième partie du tome V des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai*.

MM. P. Lacroix et Chabouillet signalent au rapporteur des travaux récents relatifs à Hans Hemling ou Memling, qu'il pourrait être à propos de mentionner dans son analyse de l'intéressante *Etude* de M. l'abbé Dehaines, sur l'*Art chrétien* dans la Flandre, que renferme ce volume.

M. du Sommerard lit un rapport sur le tome I<sup>er</sup> du Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, qui est renvoyé à la commission de rédaction ainsi que celui de M. Le Roux de Lincy. M. du Sommerard lit ensuite deux rapports sur des communications adressées au ministère. Le premier est relatif à une lettre de M. le baron de Castelnau d'Essenault au sujet de l'église Notre-Dame de Soulac (Gironde), enfouie dans les sables depuis plusieurs siècles et qui vient d'être rendue à la lumière. « Le Comité, » dit en terminant le rapporteur, « ne peut que s'associer à la pensée de

son honorable correspondant et transmettre au Ministre les vœux qu'il forme comme lui pour que l'Eglise du Vieux-Soulac puisse être relevée et rendue au culte...» Malheureusement ce serait d'une reconstruction qu'il devrait s'agir et non d'un simple déblayement ou d'une restauration.»

M. le marquis de la Grange appuie les conclusions de M. du Sommerard, bien que le président de la section n'admette guère plus que le rapporteur la possibilité de restaurer l'église de Soulac. Le second rapport de M. du Sommerard a trait à une notice que M. Harlin a consacrée à l'église Notre-Dame de Mouzon, monument remarquable et qui menace ruine. Heureusement de toutes parts on apporte le plus louable concours à l'œuvre de la consolidation de cet édifice; et le devis des travaux à exécuter est en ce moment soumis à l'examen de la Commission des monuments historiques. « La section pensera sans doute, » dit en terminant M. du Sommerard, « qu'il y a lieu de recommander cette affaire à M. le Ministre des cultes dont le concours ne saurait lui faire défaut. » Les conclusions de M. du Sommerard sont adoptées, et ces deux rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Quicherat donne lecture du rapport suivant que son peu d'étendue permet d'insérer ici : « M. Petit, juge de paix du canton de « Château-Renaud, envoie un recueil de vingt-neuf lithographies « imparfaitement exécutées, représentant les antiquités de Triguères « (Loiret). Ces lithographies doivent accompagner un Mémoire « dont M. Petit ne donne pas l'indication. Les antiquités de Tri- « guères, et notamment le théâtre récemment découvert en ce « lieu, ont été l'objet d'une notice dans le IV<sup>e</sup> vol. des *Mémoires de « la Société archéologique de l'Orléanais*. La communication de « M. Petit n'ajoute rien aux renseignements contenus dans ce tra- « vail. Le but de l'honorable archéologue semble être surtout de « provoquer une exploration de la part du Gouvernement ; mais les « missions scientifiques n'étant plus du ressort du ministère de « l'instruction publique, il suffit de remercier M. Petit de son envoi « et de l'encourager à recueillir, avec autant de soin qu'il l'a fait « jusqu'à ce jour, les objets que l'on découvre à tout moment dans « le pays. Quant à l'utilité signalée par M. Petit que peuvent avoir « les ruines de Triguères pour fixer la direction des anciennes « voies de l'Orléanais, c'est une question sur laquelle a déjà été « appelée l'attention de la Commission de la carte des Gaules. » L'envoi de M. Petit, auquel il sera adressé des remerciements, sera déposé aux archives. La section prend la même décision à l'égard

d'extraits d'un manuscrit du quatorzième siècle de la bibliothèque de Cambrai, envoyés par M. Lefebvre, secrétaire général de la Société d'émulation de cette ville. Le rapporteur, M. Quicherat, déclare que ces extraits, qui contiennent les textes des conventions passées avec divers ouvriers pour les travaux de l'église de Cambrai : plombier, 1380 ; verrier, 1364 ; orfèvre, 1364, offrent de l'intérêt, mais que malheureusement les copies adressées par M. Lefebvre sont difficiles à lire et de plus paraissent défectueuses.

M. de Caumont fait hommage d'une brochure intitulée : *Nécrologie gallo-romaine*, ou *Excursions dans les musées lapidaires de France*. Cet extrait du *Bulletin monumental* sera déposé dans la bibliothèque du Comité, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

CHABUILLET,  
Secrétaire de la section d'archéologie.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

### RAPPORTS.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS. Tome XII.

Le douzième volume de la Société archéologique de Soissons montre que l'activité scientifique ne se ralentit point dans ce pays riche en antiquités, et que, si les découvertes sont fréquentes, elles sont toujours étudiées avec le même zèle.

Je signalerai surtout dans ce volume les Mémoires qui ont pour objet l'archéologie proprement dite et justifient le titre même de la Société.

M. Clouet, d'abord, publie une série d'observations intéressantes sur un ossuaire gaulois trouvé à Vic-sur-Aisne, dans une région où des monuments du même genre avaient déjà été reconnus. En face, sur les coteaux de la rive gauche de l'Aisne, les ossuaires du Châtelet et de Courtieux avaient été fouillés, l'un en 1843, l'autre en 1846, et l'enceinte druidique de Couloisy n'est point éloignée.

Sur la crête du plateau qui est situé au nord de Vic-sur-Aisne, au lieu dit le Champ-Volant, à un demi-kilomètre à l'ouest de la voie romaine de Vic à Noyon, on a découvert ce tombeau, qui est encaissé dans de grandes dalles frustes et recouvert par une table en trois morceaux. La pente du coteau dégage le pied du tombeau, et la dalle qui en forme l'extrémité est percée d'un trou circulaire, régulier, dont l'ouverture est de quarante-huit centimètres. La forme du monument est quadrangulaire. Il a quatre mètres trente centimètres de long sur un mètre vingt centimètres de large et un mètre trente centimètres de profondeur. Il paraît certain que le couvercle a toujours été saillant au-dessus du sol, ainsi que le témoigne le trou circulaire, qui rappelle l'*œil des allées couvertes*. A-t-il servi pour cela de table de sacrifices? c'est ce qu'on ne saurait affirmer.

A son ouverture, le tombeau était comblé par une couche de terre qui avait pénétré, à l'aide du temps, dans la partie supérieure. Mais soixante centimètres plus bas paraissaient trois couches de squelettes, et chaque couche était séparée par un lit de moellons plats et minces. Les ossements, brisés pour la plupart, étaient tellement

engagés dans le terrain noir, produit de la décomposition des corps, mêlé à une argile tenace, qu'il a été impossible d'en extraire des squelettes complets. Cependant M. Clouet a très-nettement remarqué que, pendant le déblai, c'était toujours le derrière du crâne qui apparaissait le premier, et non pas le front. La face des morts était donc tournée vers la terre, au lieu de l'être vers le soleil, qu'adoraient les Gaulois. Il en conclut que les Gaulois avaient enterré dans cette posture humiliante et exceptionnelle des guerriers ennemis qui n'avaient survécu à leur défaite que pour être ensuite immolés. Jules César rapporte, en effet, ce genre de sacrifices dans le dix-septième chapitre de son sixième livre, sans justifier pour cela la conclusion de M. Clouet.

M. Clouet a recueilli vingt-six crânes qu'il a adressés à M. Quatrefages, professeur d'anthropologie au muséum d'histoire naturelle. Le tombeau, d'après des calculs, devait contenir quarante-deux squelettes. Dans sa partie inférieure, on a recueilli trois casse-têtes, cinq ou six sortes de couteaux, une pointe de lance, également en silex, enfin des vases funéraires en terre cuite assez grossière et de forme commune.

Les ruines de Champlieu, qui ont été l'occasion déjà de discussions nombreuses, ont attiré de nouveau l'attention de la Société archéologique, qui s'est transportée sur les lieux, afin d'y comparer des opinions diverses et de décider si les ruines étaient celles d'un théâtre ou d'un cirque, si ce théâtre ou ce cirque étaient d'époque romaine ou d'époque mérovingienne. Le président, M. de Laprairie, a fait un très-habile rapport où il pose l'état de la question, présentant les arguments que M. de Saulcy a fait valoir d'un côté, les arguments que M. Peigné-Delacour a opposés de l'autre. Ensuite M. de Laprairie donne le jugement porté par la commission de quatorze membres qui avait étudié avec lui les ruines de Champlieu. Les conclusions de la commission sont que ces ruines sont celles d'un théâtre et qu'elles sont le produit de l'art gallo-romain, à une époque de décadence.

Je laisse à d'autres le soin de dire jusqu'à quel point l'amour-propre national doit se réjouir de telles conclusions et jusqu'à quel point elles sont justes. Ce qui me paraît résulter surtout de la polémique engagée sur ce sujet, c'est que la grossièreté et la barbarie sont tellement sœurs dans certains siècles qu'il est difficile de distinguer la date des monuments. C'est ce qui rend si triste l'étude de l'art dans les époques d'avilissement et de confusion.

Les Mémoires de la Société de Soissons contiennent encore le



dessin à l'eau-forte et la description d'un plat de cuivre émaillé qui avait appartenu jadis à l'église de Nogent-l'Artaud. Le plat a vingt-sept centimètres de diamètre sur quatre centimètres de profondeur. L'intérieur est divisé en sept compartiments principaux : un médaillon circulaire occupe le centre ; il représente un jeune seigneur, tête nue, vêtu d'une courte tunique, le faucon au poing et lançant son coursier. Six autres médaillons, échancrés dans leur partie inférieure par la circonférence du médaillon central, sont ornés de personnages avec des chaussures à la poulaine et de longues robes.

Ce plat paraît avoir été doré, et les émaux étaient incrustés dans le genre byzantin. Acheté, il y a quelques années, par un brocanteur de Paris, moyennant la somme de 500 francs, il a été revendu 1,200 francs en Angleterre.

M. Prioux rend compte à la Société des fouilles entreprises par M. de Saint-Marceaux au pont d'Ancy. Dans une sorte de caveau de quatre mètres carrés on a trouvé des débris de briques et de tuiles romaines, un fer de lance, un morceau de poterie en terre blanche avec l'inscription A·IVIO, des restes d'amphore, et un pommeau d'épée en ivoire sculpté. D'autres objets, plus remarquables, ont été dessinés et lithographiés par M. Barbey : ils remplissent quatre planches que la Société publie :

1° Un petit Cupidon en marbre blanc, dont le mouvement est vif, mais dont les membres sont mutilés ;

2° Une embouchure de trompette, très-curieuse par son état de conservation ;

3° Un chaseret en bronze ;

4° Un vase en terre rouge, d'une pâte très-fine, avec des ornements en relief ;

5° Des cylindres creux, en os, percés de trous, que l'on est accoutumé à nommer des fragments de flûte.

M. Prioux exprime le vœu que la Société archéologique, et même le Gouvernement, fassent entreprendre sur ce point des fouilles plus étendues.

BEULÉ,

Membre du Comité.

RÉPERTOIRE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, publié sous la direction de M. P.-M. Roux, secrétaire perpétuel, tome XX. Marseille, Roux, 1858, in-8°, de 599 pag., fig.

Nous ne voyons dans ce volume que deux Mémoires qui puissent se rattacher aux attributions de la section d'archéologie. Le premier de ces Mémoires prouvera, de la manière la plus évidente, l'utilité, ou, pour mieux dire, la nécessité d'une table générale des matières contenues dans les recueils des Sociétés savantes de la France. S'attendrait-t-on, en effet, à trouver, dans le recueil d'une Société qui a son siège à Marseille, la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins qui fait partie du département de l'Allier ? M. le comte de Soultrait, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, ayant communiqué à cette Société un extrait de la statistique monumentale qu'il a entreprise pour les départements de la Nièvre et de l'Allier, la communication d'un archéologue aussi distingué a paru assez importante à ses collègues pour figurer dans le recueil des travaux de la Société. Le fragment publié offre, il est vrai, outre un intérêt tout à fait local, un modèle à suivre dans les ouvrages de ce genre ; car M. le comte de Soultrait, qui s'honore d'être, en quelque sorte, un des élèves du savant M. de Caumont, a exécuté son travail d'après le système de son illustre maître, en s'imposant la tâche de constater tout ce qui existe au point de vue monumental, dans les départements dont il fait, pour ainsi dire, l'inventaire archéologique. Il enregistre et décrit l'ancien comme le moderne, le beau comme le laid ; il s'arrête dans chaque commune, sans exception, pour examiner les églises, les châteaux, les maisons anciennes, les inscriptions et les antiquités diverses, les peintures, les fouilles, les découvertes de médailles, etc., en rapportant les documents historiques qui peuvent servir à l'étude des monuments. Il pense avec raison qu'un pareil travail, exécuté avec soin sur tous les départements, sera fort utile pour l'histoire de notre art national dans ses diverses périodes et dans ses variations, suivant les localités. C'est précisément le travail du *Répertoire archéologique*, dont Son Exc. le Ministre de l'instruction publique a confié la direction au Comité, et qui s'exécute avec le concours des Sociétés savantes locales. Le Comité ne manquera pas, lorsqu'il s'occupera des départements de la Nièvre et de l'Allier, de recourir aux précieuses investigations de M. le comte de Soultrait.

Nous ne signalerons donc ici aucun des monuments que l'archéologue passe en revue avec une remarquable intelligence de l'art du moyen âge ; il nous suffira de dire que ses descriptions, exactes et sobres à la fois, ne laissent pas échapper les moindres détails de l'architecture d'un grand édifice, et qu'elles s'arrêtent complaisamment sur des objets de petite dimension, tels que des statues, des bas-reliefs, des pièces d'orfèvrerie, des tableaux, etc. Nous recueillerons seulement, dans cette abondante moisson de renseignements archéologiques en tout genre, les noms de deux anciens artistes, un sculpteur et un orfèvre, qui doivent prendre leur place dans l'histoire de l'art en Bourbonnais. Le tympan de la vieille église d'Autry-Issards, que M. le comte de Soultrait regarde comme appartenant au douzième siècle, représente les archanges Michel et Raphaël portant une gloire avec la figure du Christ, au-dessus de laquelle le sculpteur a inscrit son nom : *Natalis me fecit*. Sur la façade de l'église d'Iseure, on lit l'épithaphe d'un orfèvre *mettant pierres fines en œuvre*, nommé Gilles Mazurier, décédé le 16 novembre 1551. Enfin, M. le comte de Soultrait signale, dans la cathédrale de Moulins, un magnifique tableau à volets, représentant la sainte Vierge adorée par le duc de Bourbon Pierre II, Anne de France, sa femme, et leur fille Suzanne. Ces belles peintures sont attribuées à Ghirlandaio. Ce n'est pas, bien entendu, Domenico Ghirlandaio, qui ne résida jamais en France, et qui, par conséquent, n'aurait pu peindre dans un tableau votif les portraits du duc et de la duchesse de Bourbon ; il s'agit, sans doute, de Benedetto Ghirlandaio, frère du précédent, lequel vint chercher fortune en France et y laissa ses principaux ouvrages. Il est peut-être regrettable que le curieux tableau de la cathédrale de Moulins ne soit pas transporté dans le musée du Louvre, qui ne possède rien de Benedetto Ghirlandaio.

Le second Mémoire que nous avons remarqué dans le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille* est une Notice historique sur la paroisse de Saint-Cyr, par M. l'abbé Magloire Giraud, qui habite cette paroisse. Notre section d'archéologie a eu souvent occasion de remercier M. l'abbé Magloire Giraud de ses intéressantes communications. La Notice que nous avons sous les yeux nous montrera une fois de plus avec quels soins et quel zèle notre savant correspondant se livre à des études que M. le Ministre de l'instruction publique s'efforce d'encourager et de propager dans tous les départements avec le concours des Sociétés savantes. Dans cette excellente Notice remplie de faits nouveaux tirés des archives locales, M. l'abbé Giraud a prouvé que le sujet le

plus minime en apparence pouvait, à l'aide de l'érudition, prendre les proportions et la valeur du sujet le plus important. L'histoire et la description d'une petite commune, perdue et comme oubliée dans le département du Var, deviennent, sous la plume du consciencieux archéologue, aussi curieuses, aussi utiles, à certain point de vue, que des travaux historiques consacrés à une grande cité. On est étonné de la quantité de chartes et d'actes notariés, que l'auteur a déchiffrés pour arriver à cette connaissance approfondie de tout ce qui concerne les annales ecclésiastiques, civiles, politiques, artistiques de Saint-Cyr. Mais je m'aperçois que la section d'histoire pourrait, à juste titre, revendiquer l'examen de cette Notice, et je me contente de prendre l'initiative des éloges que mérite le Mémoire de M. l'abbé Giraud. Nous signalerons seulement l'existence, dans la paroisse de Saint-Cyr et dans ses annexes, de divers objets d'art qui se recommandent à l'intérêt de la section d'archéologie: le trésor de l'église de Saint-Cyr possède deux bagues en or avec cornalines gravées en creux, représentant une tête de philosophe et une tête d'empereur « dont la finesse de travail, dit M. l'abbé Giraud, accuse les plus beaux jours de la glyptique, » et deux bras votifs en ivoire montés sur argent: ces quatre objets sont antiques et proviennent des ruines de l'ancien Tauroentum. On conserve dans la chapelle des Lèques une chasuble du seizième siècle, admirablement brodée en soie sur tissu de laine, et un bon tableau de Finshonius, élève de Vandick, lequel tableau est, il faut l'avouer, assez mal conservé, comme la plupart des peintures qui moisissent ou s'écaillent dans les églises du Midi.

Paul LACROIX,  
Membre du Comité.

**MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER, fascicule  
n° 28.**

**MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET  
BELLES-LETTRES DE TOULOUSE, t. IV.**

La section a renvoyé à mon examen le fascicule n° 28 des publications de la Société archéologique de Montpellier, et le tome IV des Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Je viens rendre compte du travail qui m'a été confié.

**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER.**

Nos confrères de la section d'histoire auront à s'occuper de deux Mémoires écrits par M. A. Germain, le premier sur la paroisse à Montpellier au moyen âge, le second sur une nouvelle charte inédite de Marie de Montpellier. Quant à la part de l'archéologie, elle se réduit à un travail du même auteur sur les inscriptions de l'ancienne Université de médecine, qui a fait la gloire de la cité de Montpellier pendant une longue suite de siècles. L'Université eut d'abord pour résidence un modeste édifice, aujourd'hui affecté au service de l'École supérieure de pharmacie. Lorsqu'à la fin du siècle dernier, les médecins de Montpellier furent mis en possession de l'ancien palais épiscopal alors vacant, ils voulurent emporter avec eux les reliques de leurs ancêtres, et firent inscrire dans les parois du vestibule de leur nouveau domicile les inscriptions commémoratives qui se trouvaient placées sur la façade de la vieille École. Elles sont toutes en langue latine. Les plus anciennes appartiennent au règne de Charles VIII ; la plus récente date des premières années du règne de Louis XIII. Plusieurs des personnages dont elles conservent le souvenir se sont fait un nom illustre dans la science ; d'autres ont mérité la reconnaissance de l'Université par les privilèges et les émoluments qu'ils ont obtenus des souverains en sa faveur. Jean Trossellier accompagna Charles VIII jusqu'à Naples en qualité de premier médecin, et mourut à Sienne, au retour de cette aventureuse expédition. Honoré Du Chastel, médecin ordinaire de Charles IX, mourut en 1569, au camp royal de Saint-Jean-d'Angely. André Du Laurens était premier médecin de Henri IV. M. Germain a consigné

dans des notes intéressantes des détails peu connus sur les anciens collèges qui servaient d'annexes à l'Université de Montpellier. Il termine en recommandant à toute la sollicitude des savants professeurs de l'Ecole la conservation des monuments épigraphiques de leurs prédécesseurs. Nous ne pouvons douter que cet appel ne soit entendu.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Le volume est considérable et bien rempli; mais l'archéologie n'y occupe qu'une place par trop restreinte. C'est au zèle infatigable de M. du Mège que nous devons les deux Mémoires publiés cette fois par l'Académie. Dans le premier, le savant explorateur des contrées pyrénéennes nous fait connaître un certain nombre d'inscriptions antiques qui existent encore dans quelques localités ignorées ou qui ont pris place dans des collections. La plupart se lisent sur des autels votifs consacrés, les uns aux dieux de Rome, les autres à des divinités locales. M. du Mège a déjà publié un grand nombre d'autels du même genre dans son *Archéologie des Pyrénées*, et c'est là surtout qu'il faudrait aller chercher l'histoire de ces cultes bizarres que chaque peuplade semblait en droit de se créer à sa fantaisie. Le nouveau Mémoire de M. du Mège n'en est pas moins utile à consulter; il contient surtout des renseignements qu'on ne retrouverait pas ailleurs sur les découvertes les plus récentes. M. du Mège emploie aussi quelques pages à décrire les sculptures d'un fragment de sarcophage chrétien du commencement du cinquième siècle, trouvé, il y a quelques mois, à Toulouse, près de la célèbre basilique de Saint-Saturnin, dans un mur qui pourrait avoir fait partie de l'ancien hôpital de Saint-Jacques-du-Bourg. Sur ce tombeau, comme sur les marbres si nombreux de la même famille conservés à Rome, à Arles, à Narbonne, on voit représentés le Christ et les apôtres, la multiplication des pains, le frappement du rocher. M. du Mège, à qui personne ne pourrait contester sans injustice le mérite d'avoir sauvé une foule de monuments précieux, et dont l'âge n'affaiblit en rien la vigilance, a recueilli ce fragment, que la ville aurait dû acquérir pour ses propres collections. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici le vœu que l'administration municipale de Toulouse sache prélever sur les ressources récemment mises à sa disposition les fonds que réclament la conservation et l'entretien des galeries archéologiques de son Musée, depuis trop longtemps laissées dans l'abandon.

F. DE GUILHERMY,  
Membre du Comité.

REVUE DES MONUMENTS CELTIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE,  
par M. Bonafous.

Je ne connaissais guère les antiquités de la Creuse que par deux ouvrages, dont les auteurs me paraissent avoir été entraînés par leur imagination à la suite d'une femme illustre qui a trouvé dans leur pays le sujet et les tableaux d'un grand nombre de ses romans.

Mais l'imagination est une mauvaise conseillère pour les ouvrages d'observation : là où il faut voir, il ne s'agit pas d'inventer. J'avoue donc qu'en commençant la lecture du Mémoire de M. Bonafous, bibliothécaire à Guéret, que votre Comité a bien voulu me charger d'examiner, je n'étais pas sans quelques préventions ; mais, je me hâte de le dire, je n'ai pas tardé à les perdre ; sa *Revue indicative, descriptive et raisonnée des monuments celtiques, gallo-romains et des époques postérieures, découverts sur le sol qui constitue actuellement le département de la Creuse* (je reproduis le titre tout au long), est une étude fort supérieure à celles qui l'ont précédée. L'auteur indique sans trop d'omissions, il décrit nettement et vivement ; il raisonne convenablement. En somme, c'est une bonne statistique monumentale, et digne de servir de modèle ; elle ne demande qu'à être complétée, et le sera dans d'autres Mémoires.

L'auteur commence par ce qu'il appelle l'*ère celtique*, nom que j'adopte faute d'un meilleur, et quoique le terme de celtique, passé en usage, me semble loin de convenir à tous les monuments qu'il désigne. Les antiquaires anglais ont adopté celui de *mégalthique* ou de cyclopéen, qui est peut-être plus juste. Quoi qu'il en soit, M. Bonafous passe successivement en revue les débris d'antiquités de l'époque gauloise primitive conservés sur le sol ou dans le sol de la Creuse. Retraites, souterrains, oppida, tumulus ; monuments attribués aux druides, dolmen, menhir, pierres branlantes, cercles de pierres, autels, fontaines même, huches en pierre et en bronze, couteaux, marteaux, pierres de fronde, vases, il examine avec soin tout ce que lui ou d'autres ont découvert. Seule, la numismatique gauloise lui a fait défaut : sept planches dessinées par lui-même, et fort agréablement, illustrent son Mémoire ; deux représentent des tumulus, une un menhir, et les autres des dolmen de différente forme.

Pour ce qui est des monuments attribués aux druides, et les plus curieux du genre, la statistique de M. Bonafous ne nous apprend rien

que nous ne sachions déjà quant à leur forme; mais quant aux traditions qui s'y rattachent, son travail offre de la nouveauté, et il a été très-heureusement inspiré en les recueillant.

Comparées aux traditions qui existent dans le reste de la France et dans d'autres pays, elles ont un véritable prix, et toutes réunies forment un faisceau de lumières destiné à éclairer l'origine et l'usage des monuments en question.

J'ai été particulièrement frappé de ce que dit M. Bonafous des monuments celtiques qui lancent des flammes, selon l'opinion populaire, comme il arrive au tumulus de Naillac, canton de Dun-le-Palleteau, qui, chaque année, pendant qu'on célèbre la messe de minuit, s'ouvre et semble un volcan en éruption. Il rappelle ces pierres sacrées dont parle le poète Prudence, que les païens de son temps, par dévotion, entouraient la nuit d'une girandole de lumières; celles que la superstition des chrétiens des premiers siècles, au mépris des conciles, couronnaient également, pendant certaines nuits de l'année, d'un grand nombre de flambeaux; celles enfin du fameux Stone-Henge, au sommet de chacune desquelles on voit encore les traces des torches qu'on y allumait, et qui faisaient prendre de loin ce monument pour un palais de feu.

Les pierres qui dansent, décrites par M. Bonafous, telles que le menhir voisin du tumulus de Naillac, et un autre de la petite Creuse, qu'on voit se mettre en branle au son de la cloche de l'*Angelus*, ne m'ont pas semblé moins intéressantes.

Elles font songer encore au Stone-Henge qui porte le nom celtique de *Kor y Keuri*, le nom latin de *Chorea gigantum*, le vieux nom anglo-normand de *Carole*, ou danse des géants. Si la cloche chrétienne a le pouvoir de faire danser les menhirs de la Creuse, la harpe des anciens bardes bretons, successeurs des druides, pouvait enchanter et mettre en mouvement les énormes blocs de granit de la plaine de Salisbury. La légende galloise rapporte ce prodige de la harpe du barde Myrdhinn, ou Merlin. A sa voix, les géants de pierre, qui étaient primitivement en Irlande, quittèrent le pays, et vinrent en dansant se ranger dans le même ordre en Angleterre. On a même conservé un ancien chant bardique, appelé l'*Enchantement des pierres*, qu'on prétend être celui que chanta le nouvel Amphion.

En offrant à M. Bonafous les félicitations du Comité pour la partie de son travail de nature à élargir la voie suivie jusqu'ici, nous lui ferons cependant une observation: on aimerait à y trouver quelques textes anciens, relatifs, sinon aux monuments particuliers qu'il a si bien décrits, du moins aux monuments celtiques en général; l'ar-



chéologie ne peut que gagner à appeler l'histoire à son aide, et il sera facile à l'honorable bibliothécaire de Guéret de répondre aux vœux du Comité.

Vicomte H. DE LA VILLEMARQUÉ,  
Membre du Comité.

## SECTION DES SCIENCES.

Comptes rendus des séances du 20 février et du 3 avril 1861.

Présidence de M. LE VERRIER, sénateur, membre de l'Institut.

Les réunions périodiques de la section des sciences du Comité ont subi un retard de quelques mois, en raison de modifications importantes introduites dans l'organisation de la section à la suite de la nomination, comme président, de M. Le Verrier, sénateur, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire impérial de Paris. Les dispositions nouvelles arrêtées par Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, assurent à la section un fonctionnement régulier et une action efficace. Les nombreux travaux scientifiques émanant des Académies et Sociétés savantes de nos départements recevront désormais une publicité sérieuse. Signalés, en même temps, à l'attention éclairée de M. le Ministre de l'instruction publique, ils pourront servir de base aux moyens d'encouragement et d'appui dont son administration dispose. Les différentes Académies et Sociétés savantes départementales se trouvant ainsi mises au courant de leurs travaux mutuels, une émulation, profitable à la science, naîtra du rapprochement et de la combinaison de ces efforts.

Dans les comptes rendus que nous inaugurons aujourd'hui, nous nous attacherons à reproduire la physionomie générale des séances du Comité, et à réunir en un même corps l'ensemble des travaux faits par MM. les membres de la section pour l'appréciation raisonnée des publications et des travaux des Sociétés savantes départementales.

La séance du 20 février a été occupée, presque tout entière, par des détails d'organisation. Nous nous bornerons, en conséquence, à consigner ici deux arrêtés de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, qui ont été communiqués à la section dans cette séance.

Le premier de ces arrêtés, en date du 4 février 1861, nomme membre honoraire du Comité, M. Dumas, sénateur, membre de l'Institut.

Le second arrêté confie à M. Dumas, membre honoraire du Comité, la publication des *Ouvrages de Lavoisier* qui doit faire partie

de la *Collection des œuvres des savants français*, que la section a mission de publier sous les auspices de M. le Ministre.

Par le même arrêté, la publication des *Œuvres de Lagrange* est confiée à M. **Serret**, membre du Comité.

Dans la séance du 5 avril, M. le président a fait connaître les intentions de Son Exc. M. le Ministre sur la création d'un recueil destiné à publier les travaux scientifiques les plus remarquables, et notamment ceux des Facultés et des Sociétés savantes de nos départements. Les rapports faits par MM. les membres du Comité guideront dans le choix des Mémoires qui paraîtront mériter cette distinction.

M. le président expose l'état où se trouvent les questions relatives à la publication projetée des *Œuvres des savants français*.

#### RAPPORTS SUR LES TRAVAUX ET PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

*Bulletin de la Société linnéenne de Normandie*, 4<sup>e</sup> volume, année 1858-1859. Caen, 1859.

Le volume publié en 1859 par la *Société linnéenne de Normandie* renferme plusieurs Mémoires ou notes relatifs à la zoologie, à la géologie, à la chimie et à la botanique. MM. Lucien Deslongchamps et Eugène Deslongchamps ont surtout enrichi ce volume du résultat de leurs observations personnelles concernant la zoologie, la géologie et les fossiles. Le premier de ces savants donne un catalogue des mollusques, des rayonnés et des cirrhipèdes recueillis par un naturaliste voyageur, M. Déplanche, pendant la campagne de l'avis *le Rapide*.

Un autre catalogue zoologique est tracé par M. l'Hôpital, professeur au lycée de Caen; il a pour objet les mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Caen.

Les Mémoires ou notes de botanique contenus dans ce même volume ont été l'objet, de la part de M. **Chatin**, du rapport que nous allons transcrire, et dans lequel les Mémoires sont rangés dans l'ordre de leur insertion au *Bulletin*.

I. — *Parallèle entre l'Arum italicum* Mill. et *l'Arum vulgare* Lam. par M. Duhamel, correspondant à Cambremer.

« De ce parallèle, fort bien tracé, dit M. **Chatin**, entre la première espèce, qui s'avance des régions méridionales jusqu'aux en-

viros de Paris (à Bonnières), en suivant surtout la zone océanique et le bassin des fleuves, pour se mêler à la seconde, et vivre côte à côte avec elle, ressort notamment ce fait intéressant : l'espèce méridionale, en s'avancant vers le Nord, a conservé sans altération tous ses caractères. »

II. — *Plantes rares pour le Calvados recueillies dans les environs de Bayeux*, par M. de Bonnechose fils.

« Ces plantes, en assez petit nombre pour que nous en reproduisions ici la liste, sont :

- « *Nasturtium anceps*, DC., à Maisons, Fossas-du-Souci.
- « *Trigonella ornithopodioides*, DC., à Vierville.
- « *Arenaria Lloydii*, Jord., à Colleville-en-Bessin.
- « *Sibthorpia europæa*, L., à Castillon.
- « *Littorella lacustris*, L., à Saint-Laurent-sur-Mer.
- « *Alisma natans*, L., à Balleroy.
- « *Althæa hirsuta*, L., à Engranville.
- « *Pyrola rotundifolia*, L., au Tronquay.
- « *Stachys ambigua*, Sm.

« Les remarques suivantes se lient aux observations de M. de Bonnechose, et en font ressortir l'intérêt.

« Le *Nasturtium anceps* accompagne çà et là le *N. sylvestre*, R. Br., sans qu'on soit fondé à le rattacher à celui-ci comme une dégénérescence ou une hybride. — Le *Trigonella ornithopodioides* est extrêmement abondant aux alentours du phare de Gatteville, où nous l'avons recueilli en 1859, dans les excursions botaniques que nous y dirigeâmes à cette époque ; vers les mêmes lieux croissent aussi le *Littorella lacustris*, l'*Arenaria Lloydii* et le *Sibthorpia* (celui-ci est commun dans les chemins de la Glacerie, près Cherbourg). — Le *Pyrola rotundifolia* n'était connu en Normandie, que dans les régions placées à l'Est et au Nord de Bayeux. — Enfin le *Stachys ambigua*, toujours mêlé avec les *S. sylvatica*, L., et *S. palustris*, L., n'est évidemment qu'une hybride de ces deux espèces. »

III. — *Catalogue des plantes recueillies à Cayenne*, par M. Déplanche, chirurgien de l'avis *le Rapide*, et déterminées par M. R. Le Normand, ancien magistrat à Vire.

« M. le chirurgien Déplanche, qu'anime un grand zèle pour les sciences naturelles, a rapporté de ses voyages, outre d'importantes collections de zoologie, un grand nombre de plantes que M. R. Le

Normand, l'un des plus savants botanistes dont s'honore la Normandie, a bien voulu déterminer. Le nombre des espèces rapportées de bons échantillons d'herbier n'est pas moindre de 230, sans compter beaucoup de fruits et de graines. Les 230 espèces se répartissent en 74 familles dont 64 appartiennent aux dicotylédones, 9 aux monocotylédones, une seule aux cryptogames vasculaires (Fougères); **une dizaine d'espèces restent encore à déterminer.** — II

« Parmi les familles représentées par le nombre le plus considérable d'espèces, nous citerons :

« Les Graminées, qui comptent 24 espèces, au milieu desquelles le savant voyageur place :

« Le Riz (*Oryza sativa*), plante originaire des Indes, mais qui se naturalise avec une extrême facilité dans les pays chauds; »

« Les Papilionacées, représentées par 21 espèces; »

« Les Cypéracées, par 19 espèces, y compris le *C. rotundus*, L., plante ubiquiste commune à l'Amérique, à l'Asie, à l'Afrique, à la Nouvelle-Hollande et à l'Europe; »

« Les Synanthérées, par 15 espèces; »

« Les Rubiacées, par 10 espèces, dont l'une, appartenant à la tribu des Cinchonées, indiquerait peut-être la possibilité d'acclimater dans notre colonie l'arbre qui fournit la précieuse *Écorce du Pérou*; »

« Les Mélastomées et les Euphorbiacées, chacune par 8 espèces; »

« Les Solanées, par 7 espèces, au nombre desquelles nous voyons figurer le *Solanum esculentum*, originaire de l'Asie et de l'Afrique tropicales. Cette plante alimentaire indiquée que M. le docteur Déplanche n'a pas dédaigné d'herboriser dans les jardins, ceci soit dit sans intention de reproche, car nous aurions voulu trouver, avec les espèces spontanées, un plus grand nombre de celles qui sont dans notre Guyane l'objet d'utiles cultures; »

« Les Fougères, qui comptent aussi 7 espèces; »

« Viennent ensuite des familles à 5 espèces (Malpighiacées); à 4 (Pipéracées et Malvacées); à 3 (Byttneriacées et Sapindacées); à 2 (Solygacées, Annonacées, etc.); et enfin un grand nombre de familles (Dilleniacées, Annonacées, Frankeniacées, Caryophyllées, Sterculiacées, Tiliacées, Guttifères, Orchidées, Broméliacées, Uridées, etc.), qui ne sont représentées que par une seule espèce dans les récoltes de M. Déplanche. »

« Sans doute les espèces recueillies par M. Déplanche ne sont pas toutes nouvelles pour nos herbiers; et il ne pouvait en être autrement quand on considère que la Guyane a déjà été explorée par Aublet et par un grand nombre d'autres botanistes tant français

qu'étrangers ; mais telle qu'elle est, la collection Déplanche mérite à son auteur la reconnaissance des botanistes. »

IV. — *Sur un fragment de bois fossile d'une structure extraordinaire*, par M. Eudes-Deslonchamps, secrétaire de la Société.

« M. Fayel, pharmacien à Caen, ayant fait don à M. Eudes-Deslonchamps de quelques fossiles mis à nu dans la formation jurassique en creusant la place des culées du pont de Thion, près de Méjavi, l'attention du savant professeur de Caen fut particulièrement attirée par un fragment de bois calcifié qui paraissait avoir conservé sa structure primitive.

« Récemment extrait du sol, ce fragment de bois exhalait une agréable odeur de truffe, déjà signalée par M. Desnoyer dans un bois fossile provenant aussi des environs d'Argentan. La matière calcique n'empâte pas entièrement le bois ; elle se sépare en couches entre chacune desquelles les restes organiques forment une assise brune. Lorsqu'on veut scier ou polir ce bois fossile, la matière spatieuse se brise et le tissu végétal tombe en poussière, ce qui a rendu fort difficile l'étude de sa structure. Cependant M. Deslonchamps a pu reconnaître que les vaisseaux et les rayons médullaires sont pénétrés de carbonate de chaux, tandis que les fibres ligneuses ont résisté à l'infiltration minérale.

« Quelques figures complètent le Mémoire de M. Eudes-Deslonchamps et paraissent établir l'opinion de l'auteur quant à la prédominance des rayons sur le système fibro-ligneux. »

V. — *Sur une maladie du caféier dans la plantation de Faax*, par M. Déplanche, correspondant, chirurgien de la marine impériale.

« La maladie observée par M. Déplanche, assez grave pour faire périr les arbres attaqués, est causée par un insecte hémiptère du groupe des Cocciniens, auquel l'auteur donne le nom de *Saissetia Coffea*, voisin d'une espèce qui vit en parasite sur le goyavier.

« Le caféier est principalement attaqué par le *Saissetia Coffea* dans ses parties jeunes, à l'aisselle des feuilles et aux extrémités des rameaux. Le remède proposé se compose des sarclages, de l'éloignement du goyavier, du brossage des parties malades, de fumigations sulfureuses, etc.

« La partie la plus considérable du travail de M. Déplanche se rapporte à la description de l'insecte et à ses habitudes. »

VI. — *Plantes recueillies aux étangs de Vigny, près Argentan, par M. Leclerc.*

« La Société linnéenne avait choisi pour son excursion annuelle de 1859 Argentan et ses environs.

« Le 29 juin, elle explora les étangs de Vigny, où elle recueillit un assez grand nombre de plantes, parmi lesquelles nous citerons, comme plus intéressantes, après le *Sanguisorba officinalis*, L., qui est abondant dans les prés voisins de la gare d'Argentan :

« *Juncus pygmaeus*, L., et *J. tenageia*, L.; *Illecebrum verticillatum*, L.; *Alisma ranunculoïdes*, L. et *A. repens* ? Cav.; *Scutellaria minor*, L.; *Salix repens*, L.; *Lobelia urens*, L.; *Wahlenbergia hederacea*, Rich.; *Lepidium heterophyllum*, Benth.; *Gnaphalium luteo-album*, var. *prostratum*.

« Le 30 juin, la Société linnéenne trouva sur la route de Trappes en passant par Moulins-Lamarche : *Stachys alpina*, L.; *Turgentia latifolia*, Hoff.; *Agrostemma Githago*, L. à fleurs d'un bleu pur; *Tragopogon orientalis*, L.; *Ornithogalum sulphureum*, L.; *Alchemilla bulgaris*, L.; *Genista pilosa*, L.; *Maianthemum bifolium*, L.; *Pyrola minor*, L.; *Osmunda regalis*, L.; *Equisetum hyemale*, L.; *Pinguicula lusitanica*, L.; *Orchis incarnata*, L.; *Spiranthes aestivalis*, Bich.; *Narthecium ossifragum*, Suid.; *Rhynchospora alba*, Wahl.; *Potamogeton oblongus*, Viv.; *Drosera longifolia*, *D. rotundifolia* et *D. intermedia*, Hayn.; *Malaxis paludosa*, Sw., espèce nouvelle pour la flore de Normandie; et enfin *Vaccinium Vitis-Idæa*, L., découvert récemment par M. Plonchard dans la forêt du Perche, près Brezollettes.

« Au point de vue de la géographie botanique, les espèces qui précèdent se classent assez nettement en deux groupes, savoir : 1° des plantes des marécages (*Alisma*, *Juncus*, *Potamogeton*, etc.) toutes indifférentes aux roches qui les portent, et ne semblant relever que de l'élément liquide qui les baigne; 2° des espèces calciphiles (*Euphorbia Gerardiana*, *Platanthera*, *Prunella*, etc.). Il est toujours à regretter que la nature du terrain n'ait pas été notée parallèlement à celle des espèces. »

VII. — *Cas de monstruosité végétale observé sur le Papaver somniferum, par M. Morière.*

« Sur un grand nombre de fleurs, les étamines sont changées en carpelles. Cette monstruosité est de même ordre que celles figurées par P. De Candolle et signalées par divers autres botanistes; mais

le phénomène de métamorphose ascendante est spécialement remarquable par sa généralité.

Le Comité voit, dit M. **Chatin** en terminant, que les études botaniques sont dignement représentées dans la *Société linnéenne de Normandie*, qui, par cette science comme par d'autres, tient un rang distingué parmi nos Sociétés savantes des départements.

*Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1857-1858. Metz, 1858*

La partie scientifique de ce recueil, si l'on fait abstraction du tableau des observations météorologiques faites à Metz en 1857, se compose de quatre Mémoires : 1° un travail d'algèbre de M. l'abbé Maréchal ayant pour objet l'attraction des sphères et sphéroïdes ; 2° une note de M. Emilien Bouchette, contenant la description d'une pile voltaïque à alimentation continue ; 3° un Mémoire de M. L. Jacquot, ingénieur des mines, sur les mines de plomb et de cuivre des environs de Saint-Arold ; 4° un Mémoire de M. Terquem sur les foraminifères du lias du département de la Moselle.

Les deux derniers mémoires, les plus importants du volume, ont été déjà l'objet d'une analyse, dans la *Revue des Sociétés savantes* (1), de la part de M. Nicklès, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. M. Hébert, qui avait été chargé par le Comité d'examiner le volume de l'Académie de Metz, n'a pas cru devoir revenir sur cette analyse. Il fait seulement remarquer qu'une opinion émise par M. Nicklès, savoir l'assimilation des calcaires à nummulites aux dépôts de Maestricht, ne saurait être admise par aucun géologue.

*Bulletin de l'industrie minérale de Saint-Etienne. Tome IV, 1858-1859, avec atlas.*

M. Hébert rend compte comme il suit à la section des travaux de géologie et de minéralogie contenus dans le tome IV de ce recueil :

« Dans un rapport que j'ai eu l'honneur, dit M. Hébert, de présenter à la section (2) sur les travaux de la *Société de l'industrie minérale* de Saint-Etienne, j'ai cherché à faire connaître le but de cette Société et la nature de ses publications. Fidèle à la marche qu'elle s'est imposée, la Société minérale continue à accueillir et à

(1) Septembre, 1859, tome 2, p. 361-374.

(2) Séance du 16 mai 1859. — *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. 1, p. 304.



publier tous les travaux qui traitent de l'exploitation des mines en France et à l'étranger. Tout ce qui touche à une partie quelconque de cette industrie trouve sa place dans cet important recueil ; méthodes d'exploitation, méthodes de transport des matériaux dans l'intérieur des mines, machines et appareils employés, procédés de fabrication et de purification, statistiques des produits, etc., etc. rien n'y manque. Mais les nombreux Mémoires qui traitent de ces applications si variées échappent à ma compétence, il serait d'ailleurs difficile de les analyser.

« Les travaux relatifs aux gisements des minerais ne sont point négligés par la *Société de l'industrie minérale*, et c'est une preuve que les ingénieurs, dont la vie s'écoule au milieu des détails innombrables de la pratique, savent apprécier l'importance et la sûreté des connaissances que la géologie peut aujourd'hui fournir à ceux qui la cultivent, non-seulement au point de vue des hautes spéculations, mais aussi pour la détermination précise de tout ce qui touche aux premières opérations du mineur. Les minerais ne sont point dispersés au hasard ; ils affectent des allures plus régulières qu'on ne le croit généralement ; ils se lient intimement à certaines couches, qu'il importe par conséquent de savoir reconnaître et suivre dans leur cours souterrain. Des connaissances sérieuses en géologie permettent seuls de faire ces constatations d'une manière exacte, et d'éviter ces tâtonnements souvent infructueux, ces essais mal dirigés dont il y a encore aujourd'hui tant d'exemples.

« Heureusement ces connaissances sont faciles à acquérir à des hommes intelligents, dont les yeux sont sans cesse fixés sur les masses minérales qui les entourent, et la direction éclairée que la *Société de l'industrie minérale* imprime à ses travaux nous garantit qu'elles ne tarderont pas à se généraliser parmi tous les habiles ingénieurs qu'occupe à divers titres l'industrie minière.

« Le volume qui a été renvoyé à mon examen renferme plusieurs Notices intéressantes au point de vue géologique. Je vais rapidement passer en revue celles qui m'ont paru se prêter le mieux à des extraits d'un intérêt général.

« M. Parran, ingénieur des mines, a signalé (p. 108) un gisement de sulfate de plomb à la partie supérieure des gîtes de galène si fréquents dans les assises inférieures du liais. Ce sulfate de plomb provient de la décomposition de la galène, qui se trouve là en présence de pyrites de fer ; on ne peut en douter, puisqu'au milieu de la terre jaunâtre et très-dense qui constitue ce nouveau minéral, on rencontre des nodules de galène encore intacte à l'intérieur et transformée extérieurement en sulfate.

« Cet intéressant gisement a été constaté par M. Parran à Pallières (Gard); mais ces minerais de galène, ordinairement associés à la pyrite, à la baryline et au quartz, et quelquefois, comme à Pallières, à la blende, se retrouvent en un grand nombre de points et dans la même position géologique autour du plateau central. Il sera donc très-utile de rechercher ailleurs si on rencontre aussi ce sulfate de plomb, et il est bon de donner de la publicité à cette découverte de M. Parran.

« M. Caillaux a continué (p. 153) la série de ses études sur les mines de Toscane. Dans son nouvel article il commence par passer en revue les terrains dans lesquels les mines des Maremmes sont ouvertes. Pour la classification de ces terrains, M. Caillaux se rapproche plus de M. Coquand que des géologues italiens; il donne, en faveur de son opinion, des raisons sérieuses et qui montrent qu'il a fait de la contrée une étude approfondie.

« Dans le Campiglièse, les substances métalliques exploitées se trouvent exactement comme en France, en amas au milieu des couches inférieures du terrain jurassique. Plusieurs centaines de puits, encore béants pour la plupart, attestent que cette contrée a été le théâtre de travaux gigantesques. Ces exploitations, d'après les monnaies et les objets d'art qu'on y trouve, datent de l'époque étrusque, et par la nature des scories qui couvrent la vallée du Temperino en masses immenses, elles indiquent, selon M. Caillaux, des procédés métallurgiques plus parfaits que ceux récemment employés dans le pays.

« Ces travaux ont eu pour objet l'exploitation de minerais de cuivre, associés quelquefois à des minerais de plomb et de zinc, renfermés dans deux dykes amphiboliques puissants, intercalés au milieu des calcaires jurassiques, et qui courent du nord au sud. Ces amphibolites sont accompagnés de filons quartzeux et porphyriques.

« Au nord-ouest de Monte Calvi, sur le territoire du comté de la Ghesardesca, des gîtes plombeux existent au milieu d'un calcaire cellulaire sans stratification distincte. La description que donne de cette roche M. Caillaux se rapporte admirablement à nos calcaires caverneux de l'infralias, et l'auteur arrive à cette conclusion, que nous considérons comme parfaitement fondée: « que la formation métallifère est contemporaine de la roche encaissante, qui pendant sa solidification se serait modelée sur les amas et noyaux métalliques résultant de concentrations et d'attractions particulières autour de certains centres, et aurait, dans le même temps, été traversée par des substances gazeuses abondantes qui lui auraient imprimé son

caractère caverneux, et auraient détruit partiellement ses plans de stratification. »

« Le plomb extrait de cette galène ne renferme que  $\frac{1}{1000}$  d'argent ; mais, à l'époque où les travaux d'exploitation étaient en pleine activité, au treizième siècle, le prix de l'argent par rapport au cuivre était deux fois, et, dans l'antiquité, avant la première guerre punique, près de quatorze fois ce qu'il est aujourd'hui.

« Aussi ces mines ont-elles été abandonnées partiellement d'abord, puis complètement, dès le dix-septième siècle.

« Les mines du Massetano sont avec celles du Campiglièse les plus importantes de la Toscane. On a exploité aussi en un grand nombre de points le cuivre et le plomb argentifère : quelques-unes seulement de ces mines ont été reprises dans ces dernières années. Les gîtes de cette contrée sont subordonnés à un dyke de quartz cuprifère qui vient traverser où il se ramifie des schistes et calcaires crétacés. Le minerai s'enrichit beaucoup dans la profondeur; ce qui serait de nature à donner de très-belles espérances pour l'avenir des travaux; si des difficultés particulières ne paraissaient devoir opposer aux efforts des exploitants des obstacles difficiles à surmonter. Une nappe d'eau inépuisable par des machines à vapeur d'une grande puissance existe au niveau du lac de l'Accesa; ce niveau une fois atteint, et il l'est bientôt, on est obligé de s'arrêter.

« M. Caillaux, qui, dans ce travail remarquable, fait preuve de sérieuses connaissances théoriques et pratiques, pense qu'il serait possible à l'aide d'une galerie de sept à huit kilomètres, dont il tracé la direction, d'assécher complètement le pays; et les deux ou trois millions que ce projet coûterait seraient rapidement couverts par le produit des mines de cette contrée qu'il considère comme l'une des plus métallifères de l'Europe.

« M. Caillaux a exploré avec soin les mines de Montieri, qui montre encore aujourd'hui les restes de fonderies considérables édifiées dans le douzième et le treizième siècle. On y voit avec surprise des puits antiques, d'un mètre de côté, creusés dans des couches jaspoïdes d'une grande dureté. Le groupe montagneux de Gerfolco, le Poggio Muti, sont littéralement perforés de puits de mines; il est à regretter qu'on n'y ait pas dirigé de nouvelles recherches.

« La *Montagnola Senese*, qui fournit les célèbres marbres jaunes de Sienne, est aussi très-métallifère. Mais ce qui précède suffit pour montrer quelle richesse les Maremmes toscanes ont autrefois fournies, et M. Caillaux pense qu'elles sont loin d'être épuisées.

« Parmi les nombreux Mémoires que renferme ce volume, je si-

général une discussion approfondie et fort bien faite de MM. Lan et Thormann sur les causes de la supériorité des fers de Suède. Dans l'impossibilité où je suis de rappeler les faits nombreux sur lesquels les conclusions de ce travail sont établies, je me contenterai de citer de celles-ci : 1° les fontes et fers de Suède sont de qualités différentes, 2° les produits de l'Uplande, d'Arendal, de la Wermelandie sont de première qualité, ceux de la Dalécarlie, de l'Ostrogothie, etc., ont au contraire des qualités très-variables ; les premiers de tous sont les fers de Danemóra.

« Cette supériorité, et, en général, la qualité de la fonte dépendent, d'après les auteurs du Mémoire, qui donnent à l'appui de leur manière de voir un grand nombre de preuves tirées de la pratique, non point du mode de traitement, mais de la nature même du minéral. Ils conseillent donc de s'attacher surtout à des triages méthodiques, au lieu d'exploiter en masse. En mettant soigneusement de côté les minerais de premier choix, on arriverait à obtenir des fontes et des fers, sinon égaux, au moins certainement très-comparables aux fers de Suède.

Enfin, pour épuiser ce qui concerne la géologie dans ce volume, il me reste à parler d'une Note de M. Servier sur les mines de houille de Noroy (Vosges), qui renferme sur cet intéressant gisement de très-bons renseignements. M. Servier donne, de la partie supérieure des marnes irisées où se trouve le combustible de Noroy, une coupe plus détaillée que celles connues jusqu'à ce jour. Son travail devra être nécessairement consulté par les géologues qui auront à s'occuper de la composition des marnes irisées dans les Vosges. Quant au combustible lui-même, il est par sa densité, comme par les produits qu'il donne à la distillation, plus rapproché de la houille que des lignites. Cependant il est intermédiaire par sa nature comme par son âge.

*Rapport sur la géologie de la Nouvelle-Zélande, par M. le docteur Hochstetter. (Extrait de Auckland provincial government gazette, 8 juillet 1859.)*

Le consul de France à Sidney a envoyé à Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique un Rapport, contenu dans un numéro de la *Gazette d'Auckland* (Nouvelle-Zélande), composé par M. le docteur Hochstetter, géologue attaché à l'expédition scientifique autrichienne de la frégate *la Novarra*. Ce travail qui a été lu, le 30 juin 1859, devant les membres du *Mechanic's Institute* d'Auckland, traite de la géologie de la Nouvelle-Zélande. Son Exc. M. le Ministre a renvoyé

l'examen du travail au Comité, qui a chargé M. Hébert d'en faire l'objet d'un Rapport.

L'étude de ce document a inspiré à M. Hébert d'intéressantes considérations.

« Tout ce qui touche, dit M. Hébert, à la constitution générale du sol de ces contrées lointaines qui sont précisément aux antipodes de celles qui ont servi de base à l'établissement des lois de la géologie, est du plus haut intérêt, et l'on ne saurait trop remercier les agents consulaires de la France lorsqu'ils transmettent à la métropole les données que leur position leur permet d'acquérir.

« Les géologues, depuis un demi-siècle, ont établi que la partie stratifiée de l'écorce terrestre a été successivement formée par une série de dépôts qui renferment les débris des populations qui ont tour à tour habité le globe. Chacun de ces dépôts ou terrains correspond pour eux à une époque particulière, et la succession des terrains est l'histoire chronologique de notre globe depuis la première apparition de la vie à sa surface.

« Ces hautes conceptions, les plus belles conquêtes de l'esprit humain dans les temps modernes, sont dues à deux Français, Al. Brongniart, qui a trouvé ou résumé en corps de doctrines nettes et positives les moyens de déterminer les époques, d'en saisir le commencement et la fin, et Cuvier, qui a restitué au monde étonné les populations éteintes, ces animaux étranges et de stature colossale qui ont si puissamment contribué à fixer l'attention du public sur la science nouvelle.

« Mais ces lois si générales s'appuyaient en réalité sur un champ d'études si étroit qu'il n'est pas étonnant qu'elles aient longtemps dans les meilleurs esprits, laissé subsister des doutes, justifiés souvent par l'exagération des savants qui ont voulu pousser à l'extrême les principes de Cuvier et Brongniart.

« Chaque jour, cependant, les faits sont venus leur apporter la confirmation la plus éclatante. Le cadre emprunté à la constitution du sol de l'Europe occidentale s'est trouvé convenir parfaitement à tout l'ancien monde, puis à l'Amérique du Nord. Les travaux d'A. d'Orbigny, que j'avais dernièrement à vous citer à l'occasion du voyage scientifique de MM. Grandidier frères, ont montré que la Colombie, le Pérou, la Bolivie, le Chili, en un mot toute l'Amérique du Sud, présentaient également la succession des terrains de l'Europe. Partout les faunes fossiles se présentent dans le même ordre ; nulle part il n'existe d'inversion.

« Plus récemment encore, les études géologiques faites en Austr-

lie ont conduit au même résultat. Ces continents, que nous appelons nouveaux, la géologie démontre qu'ils ont existé longtemps avant l'Europe. Dès la fin de la période primaire, presque toute l'Amérique du Nord était hors des eaux; et si des mouvements oscillatoires en ont immergé de nouveau une partie, notamment celle qui correspond à la région montagneuse des Andes, l'Amérique centrale, les immenses plaines arrosées par le Mississippi et ses affluents sont restées émergées, constituant pendant les périodes secondaire et tertiaire, aussi bien qu'à l'époque actuelle, d'immenses surfaces continentales.

« Il en a été de même en Australie, où les différentes assises du terrain primaire, sur de vastes espaces, n'ont jamais été recouvertes par des sédiments plus récents.

« Dans la partie de la Nouvelle-Zélande qu'il a explorée, le docteur Hochstetter ne trouve que les assises les plus inférieures du terrain primaire, des schistes sans fossiles recouverts, sur des points très-restreints et voisins du littoral, par quelques dépôts secondaires avec fossiles marins (belemnites et ammonites) et par des formations d'eau douce tertiaires.

« C'est à nos régions les plus anciennes qu'il faut comparer ces contrées. Comme le plateau de l'Ardenne, le plateau central, la Bretagne, elles sont depuis longtemps des noyaux de continents, et c'est là pour ainsi dire la conclusion de toutes les études entreprises sur tous les points du globe : les continents, loin de présenter exclusivement à la surface des dépôts de formation récente, montrent constamment une partie plus ou moins centrale très-anciennement émergée, autour de laquelle sont venus s'appliquer successivement les dépôts plus modernes.

« Ces régions, émergées ainsi dès les premiers temps, ont été de préférence le siège des phénomènes éruptifs les plus variés. Tantôt les rochers plutoniques, granites ou porphyres, se sont épanchés par les fentes qui étaient le résultat ordinaire des mouvements de flexion du sol, tantôt il s'y est formé de véritables volcans.

« La région montagneuse de la France centrale présente plus peut-être qu'aucune autre partie du globe une série aussi complète que possible de ces formations ignées. Trois grandes masses trachytiques, le Cantal, le mont Dore et le Mezenc, de puissants conglomérats trachytiques formés sous les eaux, accompagnés ou suivis d'immenses coulées de basaltes sorties du sein de la terre par de nombreuses crévasses; puis, après de nouveaux conglomérats d'origine aqueuse, de nombreux volcans à cratères ont versé çà et là dans les vallées

actuelles, du sommet ou du pied de leurs cônes de scories, ces coulées de laves si connues de l'Auvergne, du Velay et du Vivarais. On sait quelle variété de paysages pittoresques, quelle magnificence ces phénomènes naturels ont imprimées à ces contrées.

« Or, la lecture du Rapport du docteur Hochstetter sur le district d'Auckland rappelle jusque dans les moindres détails notre plateau central.

« A l'exception des dépôts marins et d'eau douce de l'époque tertiaire, dont une étude plus approfondie permettra peut-être à M. Hochstetter de déterminer l'âge d'une manière plus précise, on dirait que ces deux contrées ont vu s'accomplir la même série d'événements aux deux extrémités du diamètre terrestre.

« Comme en Auvergne, le terrain primaire le plus ancien constitue la base du sol, et sur ses flancs la mer secondaire est venue déposer les preuves de son séjour.

« Sur cette base s'élèvent également trois massifs trachytiques gigantesques, dont le plus petit, le Taranaki, à 2,700 mètres environ au-dessus de la mer, et le plus grand, le Ruapahu, à plus de 3,000 mètres. Ce dernier, ainsi que le troisième, le Tongariro, sont posés côte à côte sur un plateau désert de pierres ponces et de conglomérats trachytiques de 600 à 700 mètres d'altitude. Le sommet des deux premiers est couvert de glaciers et de neige perpétuelle sur une hauteur de 1,000 mètres environ. Ils sont depuis longtemps éteints; mais, de quelques sommités les plus élevées du Tongariro, s'échappent encore, à 2,500 mètres, des vapeurs, et même, au dire des naturels, des cendres; aussi ces sommités sont dépourvues de neige, et le Tongariro, avec son noir chapeau de cendres et son panache de fumée, offre-t-il un étrange contraste à côté de son voisin le Ruapahu, dont la cime est couronnée d'une neige éclatante.

« Un lac de quarante-cinq kilomètres de long sur trente-deux de large, le lac Taupo, situé sur le plateau, réfléchit comme un miroir ce splendide spectacle aux yeux de l'observateur émerveillé.

« Semblable à la région des *pays* autour de Clermont, le district d'Auckland offre, dans un rayon de seize kilomètres, une soixantaine de petits volcans éteints à cônes de scories d'une parfaite conservation. Leurs coulées, qui sont toutes basaltiques, se sont déversées dans les vallées, dont elles occupent les dépressions, tandis que les nappes trachytiques à tuf ponceux, plus anciennes, sont traversées par les cours d'eau, et appartiennent par conséquent à une époque antérieure à la forme actuelle de ce pays, antérieure aussi aux volcans à coulées de basalte, qui se sont fait jour au travers de ce tuf ponceux.

« Illy a donc dans la Nouvelle-Zélande, comme dans l'Auvergne, l'époque des montagnes trachytiques et celle des volcans éteints à coulées de basalte. Dans les deux pays, les éruptions trachytiques sont accompagnées d'épais congglomérats qui indiquent de la manière la plus incontestable qu'elles ont eu lieu sous les eaux, à la surface d'un sol uni, non découpé par les profondes vallées que ces deux contrées présentent aujourd'hui.

« Une cause de même nature a creusé, raviné ce sol, et donné naissance à ces vallées.

« Puis, de part et d'autre, sont apparus des volcans avec leur cortège de cendres et de scories, qui se sont accumulées en cratères réguliers, et de coulées de laves qui se sont déversées dans les vallées nouvellement creusées.

« La science n'offre pas d'exemple plus concluant de cette singulière uniformité des productions géologiques se succédant dans le même ordre, à de si grandes distances, aussi bien dans la série sédimentaire que dans celle des phénomènes éruptifs.

« Cette analogie si remarquable, le docteur Hochstetter, qui probablement n'a pas visité l'Auvergne, n'en a point parlé; mais elle ressort si nettement de sa description de la Nouvelle-Zélande que j'ai cru devoir la mettre en évidence. »

*Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. 29<sup>e</sup> année. Angers, 1858.*

« La Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, dit M. J. Clément, a une existence qui date du 25 février 1830; elle convoque, à chaque période quinquennale, les produits de tous genres à un concours qui a pour but de démontrer les progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts.

« La 6<sup>e</sup> exposition a eu lieu en 1858. Le rapport sur cette exposition a été fait par M. J. Sorin, secrétaire général de la Société. Ce rapport se trouve au Bulletin.

« L'initiative de la Société a stimulé le zèle de quatre départements voisins (Ille-et-Vilaine, Mayenne, Orne et Sarthe), qui, entraînés par ce grand courant industriel, un des signes caractéristiques du dix-neuvième siècle, ont, à leur tour, institué des expositions.

« M. J. Bodin, directeur de l'École d'agriculture de Rennes, a envoyé à la Société une note sur la culture des racines sur ados, ou petits sillons.

« Ses conclusions sont que l'on peut arriver à dépasser, en produits



de betteraves, cent mille kilogrammes à l'hectare dans les terres découvertes.

« M. Jamet, agronome à Rennes, a envoyé à la Société des considérations sur la culture du sorgho (ou canne à sucre du nord de la Chine) au double point de vue de l'alimentation du bétail et de la production du fumier. Un essai de culture a produit les résultats suivants : les bestiaux mangent le fourrage avec avidité; la production butyreuse est d'une qualité supérieure; le fourrage, pour un hectare, équivaut à 30,000 kilogrammes de foin, ou 1,500 francs au taux du marché; le sorgho laisse après lui une masse considérable d'engrais, tandis que les cultures industrielles s'emparent des matières fertilisantes du sol. Ce ne serait donc qu'une avance de fumier, remboursable en six mois avec un bénéfice considérable, et laissant une somme de richesses qui devrait profiter aux récoltes suivantes.

« Dans la séance du 4 février 1858, le président a rappelé un vœu précédemment exprimé par M. J. Sorin, qu'une souscription fût ouverte pour élever un monument sur lequel seraient gravés les noms de tous les enfants du département de Maine-et-Loire morts dans la campagne de Crimée; et, afin de donner suite à cette idée, autant qu'il dépend de la Société industrielle de le faire, M. le président a proposé de charger le conseil d'administration de procéder aux recherches nécessaires pour arriver à pouvoir dresser la liste complète de ces noms. La proposition a été mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

« Ne serait-il pas à désirer que les vœux émis par la Société industrielle d'Angers trouvassent de l'écho dans les autres départements de la France? L'histoire se charge d'enregistrer les noms des chefs qui succombent au premier rang de nos armées; mais, dans les derniers rangs, le soldat tombe ignoré après avoir cependant pris sa large part de fatigues et de souffrances. L'amertume de ses dernières pensées qui, presque toujours, se reportent vers le sol natal, ne pourrait-elle pas être adoucie par la certitude que son nom serait conservé, à côté de celui des hommes morts pour leur pays, ne fût-ce que sur une pierre dans le cimetière de son village? »

*Compte rendu des travaux de la Société de médecine de Nancy, 1857-1858, par le Dr Poincaré; — Idem, 1858-1859, par le Dr Auzouy; Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat (Allier); Compte rendu des travaux pour l'année 1858-1859, par le Dr Charles Laronde;*

*Bulletin de la Société de médecine et de pharmacie de la Haute-Vienne*, ANNÉE 1859.

En raison de l'analogie de la matière, M. Dechambre a cru pouvoir réunir dans un même rapport l'examen des trois publications des Sociétés de médecine de Nancy, de Gannat et de la Haute-Vienne.

« Les deux premiers fascicules, affectés aux travaux de la *Société de médecine de Nancy*, et ceux de la *Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat*, se divisent, dit M. **Dechambre**, en deux parties distinctes : l'une, dans laquelle sont résumées, sous forme de Rapports, toutes les communications faites à la Société dans le cours d'une année ; l'autre, consacrée à la reproduction textuelle de quelques Mémoires, ou des débats auxquels ont donné lieu les communications.

« La première partie, réduite, par la multiplicité des sujets, à un exposé plus ou moins sommaire de chacun d'eux, réservée souvent pour les communications les plus courtes, se prête rarement à une analyse instructive et qui puisse intéresser la section. Nous mentionnerons cependant, d'une façon particulière, dans le fascicule de la Société de Nancy pour 1857-1858, le résumé du travail de MM. Dégranges et Lafargue (de Bordeaux) sur un cas rare de médecine légale.

« On sait que, dans le langage du médecin expert, *respirer* est à peu près synonyme de *vivre*. Pour savoir si un enfant tué au moment de l'accouchement a vécu, on cherche s'il a respiré. Le fait de la respiration et le fait de la vie ne sont pourtant plus associés aujourd'hui aussi indissolublement que paraissent le croire MM. Dégranges et Lafargue. Des experts prudents, quand ils se sont assurés qu'un enfant n'a pas respiré, ne concluent pas encore sur cela seul qu'il n'a pas vécu, alors même qu'ils ont la certitude que l'entrée de l'air dans la poitrine n'a été empêchée par aucun obstacle mécanique. Ce que les médecins de Bordeaux disent des respirations tardives n'est ou ne doit être ignoré de personne. On a vu quelquefois le premier mouvement de respiration ne s'exécuter qu'un quart d'heure, une demi-heure, une heure après la naissance, et cette observation n'a été négligée ni des accoucheurs ni des médecins experts. Les accoucheurs en ont déduit cette règle pratique de ne pas se hâter, comme on le faisait autrefois, d'abandonner les nouveau-nés qui, sans respiration et sans mouvement, ont toutes les apparences de la mort, mais bien de les soumettre, pendant un temps très-long, à l'action

de moyens excitants : précepte qui intéresse tellement la famille en même temps que la science, qu'il légitimerait à lui seul l'introduction de questions de ce genre devant le Comité. J'ajoute d'ailleurs qu'un Mémoire est spécialement consacré, par M. Bleynie, à la *Nature et au traitement de la mort apparente des nouveau-nés*, dans un des fascicules que nous avons sous les yeux : le *Bulletin de la Société de médecine de la Haute-Vienne*. Quant aux auteurs de traités de médecine légale, ils ont recommandé, pour ces cas embarrassants, de rechercher, dans les blessures remarquées sur le corps, dans les désordres des organes profonds, certains caractères propres aux lésions accomplies pendant la vie. Un caractère de cet ordre est signalé par MM. Lafargue et Dégranges : c'est la coagulation du sang épanché. Nous le croyons, en effet, excellent ; mais nous devons faire remarquer qu'il a été souvent signalé, et que des expériences directes ont été instituées, notamment par Orfila, pour en démontrer la valeur.

« Quoi qu'il en soit, le signe capital, décisif, de la vie, c'est l'acte de la respiration ; et l'accomplissement de cet acte est mis en évidence surtout par l'épreuve hydrostatique appelée *docimasie pulmonaire*, déjà indiquée par Galien et fort perfectionnée de nos jours. Un poumon, ou un morceau de poumon, qui n'est ni putréfié ni ni emphysémateux, ni artificiellement insufflé, surnage-t-il à l'eau, l'enfant a respiré : donc il a vécu.

« Or il se peut qu'un enfant ait exécuté l'acte mécanique de la respiration, et que, néanmoins, en l'absence même de toute strangulation, de l'air n'ait pas pénétré dans les vésicules pulmonaires. C'est ce qui arrivera si la face est plongée dans un milieu dépourvu d'air. Tel est précisément le cas examiné par MM. Dégranges et Lafargue.

« On leur remet le cadavre d'un enfant nouveau-né, trouvé la face contre terre, dans un fossé contenant de l'eau bourbeuse. L'enfant, de sexe masculin, est bien conformé, fortement constitué et né à terme. Absence de signes extérieurs de violence. L'autopsie fait découvrir un épanchement sanguin, à demi coagulé, sous la peau du crâne, au niveau de la région frontale, principalement vers les orbites et la racine du nez. Un second épanchement, de même nature, occupe la région de la tempe droite. Le nez et les tissus de la face, de couleur lie de vin, sont le siège d'une ecchymose profonde. L'intérieur du nez, des lèvres et de la bouche est d'un rouge foncé, recouvert d'une boue noirâtre, et contient des détritux végétiaux. Il en est de même de la langue et du pharynx. Enfin, la

même boue se rencontre jusque dans la trachée et les ramifications bronchiques. Quant aux poumons, ils sont petits, affaissés, non crépitants, gagnent promptement le fond de l'eau et ne laissent échapper aucune bulle de gaz à la pression.

« Ainsi, pas d'air atmosphérique dans les poumons; résultat négatif de la docimasia pulmonaire : et pourtant l'enfant a respiré, pour ainsi dire, virtuellement, car les muscles du thorax ont exécuté un acte d'inspiration qui a appelé du liquide dans les voies respiratoires. L'enfant a donc vécu. Et un complément de preuves est fourni par le coagulum sanguin trouvé sous la peau du crâne. Néanmoins, dit le *Compte rendu*, « le jury, se basant sur ce que le nouveau-né est venu au monde avec les apparences de la mort, puisqu'il n'a pas respiré à l'air libre, n'a pas admis l'homicide et a acquitté les prévenus, qui, ultérieurement, ont été condamnés, devant une autre juridiction, à deux ans d'emprisonnement, comme coupables d'homicide par omission de soins. »

« Sans porter atteinte à la chose jugée, on peut dire que, si le second de ces deux jugements atténue beaucoup, dans son motivé, le caractère de l'acte qui a amené la mort de l'enfant, le premier ne tient aucun compte d'un élément d'appréciation auquel des médecins doivent attacher la plus haute importance, à savoir, l'exercice positif de la fonction respiratoire, aussi probant dans l'espèce qu'aurait pu l'être la présence de l'air dans les poumons, puisque ce dernier fait n'a manqué que par des circonstances indépendantes de la fonction elle-même. »

Parmi les Mémoires publiés *in extenso* dans les comptes rendus de la Société de médecine de Nancy, deux se font remarquer : l'un de M. Renaudin, l'autre de M. Winter. Le premier est une étude savante de cette grande maladie des peuples et des individus qu'on appelle *l'ennui*; qui produisit dans l'antiquité païenne le suicide endémique, et qui, de nos jours, dans le mouvement si actif des affaires, ne produit que des suicides isolés ou des formes mélancoliques d'aliénation. Quant aux recherches statistiques de M. Winter, faites avec un soin consciencieux, elles ont le tort peut-être de n'être accompagnées que d'un très-petit nombre de commentaires. C'est un ensemble de documents à consulter, et non une étude sociale. Sur un point seulement, et qui touche précisément à celui dont nous venons de nous occuper, les chiffres ont une signification si impérative que l'auteur ne peut s'empêcher de la faire ressortir. Ils tendent à mettre à nu l'influence de la dépravation des mœurs,

tant sur la fréquence de l'infanticide que sur la mortalité des enfants en bas âge, et sont défavorables à la mesure de la suppression des tours. Ainsi, tandis que la proportion des enfants mort-nés légitimes aux naissances légitimes est de 7,88 %, la proportion des enfants mort-nés naturels aux naissances illégitimes est de 14,12 %, c'est-à-dire double de la première. « En présence de cette énorme différence, dit l'auteur, tout en faisant la part de la position difficile des filles-mères et du peu de précaution qu'elles prennent pour conserver le fruit d'une faute, et le plus souvent du libertinage, on ne peut se défendre de soupçonner qu'un certain nombre d'accouchements prématurés sont provoqués par des manœuvres coupables. » D'un autre côté, si l'on recherche la proportion relative des décès chez les enfants légitimes et chez les enfants illégitimes, dans l'année qui suit la naissance, on trouve que cette proportion est : pour les premiers, de 273 décès sur 1,223 naissances, soit 19,02 %; et, pour les seconds, 97 décès sur 278 naissances, soit 32,55 %. Les formalités imposées, depuis la suppression des tours, au dépôt des enfants dans les hospices, ont-elles pour effet de laisser un plus grand nombre de ces petits malheureux entre les mains de mères dépravées, qui les livrent à tous les périls de l'incurie et de la mauvaise nourriture? C'est l'opinion de l'auteur; opinion que partagent beaucoup d'économistes et de médecins, que M. Chaffard (d'Avignon) vient de défendre avec force dans une brochure récente, que rendent enfin plausible un assez grand nombre de statistiques, mais sur laquelle il serait prudent de ne se prononcer qu'en présence de la totalité des documents que l'administration doit posséder aujourd'hui.

Dans le *Compte rendu des travaux de la Société de Gannat*, nous ne trouvons à signaler qu'une observation intéressante de calcul intestinal chez le cheval, par M. le Dr Pourrat. Le corps étranger dont la présence a entraîné la mort de l'animal pesait 2 kilogrammes. Il est fâcheux que l'auteur ne le décrive pas avec soin, car on sait que les bezoards, c'est le nom qu'on donne à ce genre de calculs, peuvent différer de composition; il paraît certain aussi qu'ils ont toujours pour noyau un corps étranger introduit avec les aliments. Quoi qu'il en soit, la substance qui en forme d'ordinaire la base est le phosphate de magnésie; et, comme on les rencontre surtout chez les chevaux qui mangent beaucoup de son, dans lequel le périsperme contient, suivant M. Fuerstenberg, un pour cent de phosphate de magnésie, on met la maladie sur le compte de cette alimentation

spéciale, M. Pourrat suppose que l'amidon cru ingéré par le cheval, résistant en partie à l'action des sucs gastriques et intestinaux, peut fournir comme une pâte agglutinative qui lierait les parties excrémentitielles et en formerait des masses agglomérées. C'est une vue de l'esprit, qu'on ne peut que mentionner en attendant la démonstration.

*Le Bulletin de la Société de médecine et de pharmacie de la Haute-Vienne* comprend seize Notes et Mémoires. C'est un ensemble très-satisfaisant et qui témoigne d'une assez grande activité scientifique. J'ai déjà cité le Mémoire de M. Bleynie sur la mort apparente du nouveau-né. Celui de M. le professeur Bardinet, relatif à l'héméralopie est aussi très-digne d'attention; il a été remarqué par l'Académie de médecine, à laquelle il avait été présenté. Je signalerai enfin, comme soulevant une question très-intéressante de physiologie pathologique et même d'histoire médicale, comme je vais le dire, un fait raconté par M. Boudet.

« Un enfant de treize ans eut la main gauche engagée dans une machine à diviser la paille : une des lames coupa la troisième phalange du médius au niveau de la racine de l'ongle, qui ne fut pas complètement enlevé. La section des téguments suivait à peu près le pli qui correspond à l'articulation, et l'extrémité du doigt ne tenait plus que par un très-mince lambeau de peau. Néanmoins, les parties remises en place, et pansées selon l'art, se réunirent, et la guérison fut complète en moins d'un mois.

« Les faits de ce genre sont toujours bons à enregistrer dans la science. Toutefois leur nombre croissant commence à leur enlever une partie de leur intérêt de curiosité, surtout en présence des cas, aujourd'hui bien constatés, de véritable *greffe animale*, c'est-à-dire dans lesquels on a obtenu la réunion d'une partie entièrement détachée. La possibilité d'un pareil résultat a été d'abord contestée. A la fin du treizième siècle, Lanfranc écrivait : *Dicunt enim : aliquis portavit nasum incisum in manu, qui fuit in loco suo reparatus. Id est maximum mendacium, quoniam vitalis spiritus incontinente perit.* Mais cette indignation ne peut rien contre l'observation. Si parmi les exemples consignés dans les livres de chirurgie, il en est qui ressemblent à des histoires faites à plaisir (comme celui dont parle Dionis, et relatif à un brigand, qui, ayant perdu son nez dans une échauffourée, le remplaça par celui d'un malheureux paysan), il en est aussi qu'on ne peut aussi aisément mettre en doute : notamment celui de Molinetti, le père du célèbre anatomiste, qui reçut

le nez d'un supplicié dans un pain chaud pour en mieux conserver la vitalité (1626); celui de Lombet, qui s'est passé sur le champ de bataille de Rocroy (1643); ceux de MM. L'espagnol, Somme, Beau, A. Bérard, Piedaguel, Requin, Boullard, qui, de nos jours, ont vu se réunir des parties de doigt entièrement séparées. Bien plus, ces deux derniers ont été eux-mêmes le sujet de leurs observations; tous deux portent, ou ont porté (car M. Requin n'existe plus) à l'un des doigts un lambeau qui en avait été détaché par l'instrument tranchant.

« Du reste, il est constant que la réunion des oreilles amputées était de pratique assez fréquente en Angleterre au dix-septième siècle. Tout le monde a présent à l'esprit ce moment de l'histoire d'Angleterre où, Buckingham mort, le roi résolut de venger les humiliations dont on l'avait abreuvé. L'amputation des oreilles était un des supplices inventés pour réduire l'opposition puritaine et calviniste; souvent les amis ou parents du condamné ramassaient à terre la partie retranchée pour la réappliquer le plus promptement possible. Et non-seulement la réunion avait lieu quelquefois, mais il est arrivé que des condamnés ont eu les oreilles coupées deux fois. C'est le témoin Prynne, dont il est question dans les *Mémoires de Strafford*. Ceci se passait de 1630 à 1640, c'est-à-dire bien antérieurement à la date des observations de greffe de l'oreille rappelées dans nos ouvrages les plus répandus. Il y a donc apparence que des investigations bibliographiques conduiraient, sous ce rapport, à des résultats plus précis et plus importants; car on a peine à croire que la bibliothèque chirurgicale d'Angleterre n'ait conservé aucune trace de ces actes de haute justice. »

---

La Faculté des sciences de Dijon adresse au Comité un recueil d'observations météorologiques pour les années 1859 et 1860.

M. le président demande s'il n'y aurait pas lieu, en présence du grand nombre d'affaires qui sont à examiner, de réunir la section deux fois par mois. Cette proposition est adoptée.

L. FIGUIER,

Secrétaire de la section des sciences.

Compte rendu de la séance du 19 avril 1861.

Présidence de M. LE VERRIER, sénateur, membre de l'Institut.

Il est donné lecture d'un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 18 avril, nommant membres du Comité :

M. Renou, secrétaire de la *Société météorologique de France* ;  
M. Paul Desains, professeur de physique à la Faculté des sciences de Paris.

Un deuxième arrêté de M. le Ministre, portant la même date, confie la publication des œuvres de *Denis Papin* à MM. de La Saus-saye et Figuiet, membres du Comité.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ.

M. Paul Desains dit quelques mots sur la question de savoir si les quantités de pluie recueillies en un même moment peuvent varier selon que cette eau est recueillie à la surface du sol ou à une hauteur d'environ 30 mètres. M. Desains est disposé à expliquer en partie cette différence par la disposition des lieux où l'observation se fait. La direction du vent, l'influence des abris semblent suffire pour se rendre compte du résultat obtenu, et que l'on trouve consigné dans les ouvrages de physique.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX ET PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

*Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.* — Caen, 1860.

Les travaux du ressort de la section des sciences, que l'on trouve dans ce volume, sont : 1° Un travail de M. Charma, formant le résumé de quelques leçons professées à la Faculté des lettres de Caen, et qui a pour titre : *Une nouvelle classification des sciences* ; 2° un Mémoire de M. Ch. Girault, professeur à la Faculté des sciences de Caen, sur la *résistance de l'air dans le mouvement oscillatoire du pendule*.

Le Comité n'a pas compris la nécessité du travail de M. Charma sur la *Classification des sciences*. La classification proposée s'ap-



plique à des sciences qui, en fait, n'existent pas, et les sciences physiques et mathématiques y sont à peine mentionnées.

« Le travail de M. Ch. Girault sur la *résistance de l'air dans le mouvement du pendule*, dit M. **Petit**, a principalement pour objet des recherches expérimentales ; l'auteur se propose d'étudier les lois de la résistance de l'air d'après les oscillations d'un système pendulaire qui s'appuie sur un plan fixé par deux tourillons.

« Admettant que la résistance de l'air introduit deux termes proportionnels, l'un à la vitesse angulaire de rotation, l'autre au carré de cette vitesse, M. Girault établit facilement l'équation différentielle du problème ; il intègre ensuite cette équation par approximation en négligeant les termes d'ordres supérieurs au deuxième par rapport à l'amplitude des oscillations, qui doit rester très-petite, et au terme de la résistance, qui dépend de la première puissance de la vitesse angulaire. L'amplitude des oscillations décroît avec le temps, et l'auteur obtient très-facilement l'expression du nombre des oscillations qui s'effectuent entre deux limites données de l'amplitude. »

La suite du Mémoire de M. Girault est consacrée à la vérification expérimentale des résultats du calcul. M. Jamin, membre du Comité, voudra bien examiner cette partie complémentaire du travail de M. Girault.

*Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*,  
Tome IX, 1857. — Tome X, 1858. — Epinal, 1857-1858.

Ces deux volumes des *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges* ne renferment guère que des matières intéressant les sciences naturelles, et particulièrement l'agriculture. Les sciences physiques n'y sont représentées que par les documents et les faits adressés à cette Société par un de ses correspondants, M. Perrey, sur les *tremblements de terre et les phénomènes volcaniques aux îles Moluques*.

« On trouve, dit M. **Petit**, dans les deux volumes des *Annales de la Société d'émulation des Vosges* :

« 1<sup>o</sup> Une étude sur la forêt dite d'Halvanfays, par M. Baudrillart, inspecteur des forêts, d'où ressort la connaissance d'un procédé recommandable pour l'éducation du mélèze, en pépinière, dans les terrains qui ne jouissent pas d'une grande perméabilité, et l'utilité de la propagation, dans certaines conditions déterminées, du mélèze, de l'épicéa et du weymouth ;

« 2° Des notes de M. Maud'heux, président de la Société, sur diverses expériences agricoles pour la culture du sorgho de la Chine, de l'igname, des oxalis hocca et crenata; du cerfeuil bulbeux, dont les tubercules peuvent être rangés au nombre des légumes dont le goût est le plus fin et le plus délicat.

« Dans ces notes est rapporté un procédé, très-simple et très-curieux, de M. Rousseau, de Carpentras, pour la reproduction de la truffe. Ce procédé consisterait à planter, dans un terrain favorable, des glands recueillis sur les chênes au pied desquels se rencontre la truffe. Au bout de quatre ans, on commence à trouver des truffes au pied des jeunes plants, et toujours dans la partie du sol que leur ombrage recouvre. A mesure que ces plans grandissent, le nombre des truffes augmente. Les terrains les plus favorables paraissent être ceux qui reposent sur le calcaire schisteux.

« Ce procédé, s'il réussit, comme on l'affirme, présenterait un grand intérêt au point de vue théorique de la reproduction d'un singulier végétal dont il s'agit. Il n'en présenterait pas moins au point de vue commercial. Dans la seule ville de Carpentras, le commerce des truffes s'élève à près de deux millions par an; on conçoit alors tout le parti qu'on peut tirer d'une production qui n'enlèverait d'ailleurs aucun terrain à l'agriculture et ne réclamerait ni culture ni engrais.

« 3° Des études agricoles, par M. Lahache, pharmacien à Bruyères, sur la culture de l'igname de la Chine et sur la plantation du blé.

« En ce qui concerne la plantation du blé, c'est-à-dire l'action de mettre en terre, à des distances calculées et à une profondeur convenable, le blé qui est ordinairement semé à la volée, on trouve citées des expériences curieuses.

« Trente-sept grains de blé, plantés en ligne, à une distance de 20 à 30 centimètres, dans un jardin, ont fourni chacun de 40 à 50 tiges, en tout 1,400 à 1,500 épis contenant 72,000 grains environ, ce qui donne à peu près deux mille fois la semence.

« En ajoutant au semis du blé le repiquage, M. Toussaint a obtenu avec deux grains de blé, plantés à la fin de juin, 16,000 grains.

« 4° Un rapport sur la culture de diverses espèces de pommes de terre, par M. Deblaye, et un tableau du rendement en féculé de ces diverses espèces, par M. Pentecôte, pharmacien.

« 5° Un rapport sur les objets concernant l'histoire naturelle (géologie et minéralogie, botanique, zoologie) déposés au musée vossien, par M. le docteur Mongeot, suivi du rapport de M. Laurent, directeur du musée, sur les accroissements de ces collections en 1857 et en 1858.

« Ces rapports sont accompagnés de détails et de développements qui ne manquent pas d'intérêt.

« 6° Le 1<sup>er</sup> cahier du tome X contient une analyse, faite par M. Lemoyné, ingénieur des ponts et chaussées, d'un ouvrage de M. Paul Laurent, ancien élève de l'École polytechnique, inspecteur des forêts, professeur à l'École forestière de Nancy, ayant pour titre : *Études physiologiques sur les animalcules des infusions végétales.*

« Ces études forment un premier volume où M. Laurent donne l'histoire naturelle physiologique des infusoires. Il croit reconnaître dans les granules immobiles, les rubans confervoides, les vorticelles et les utricules qu'offre toute infusion végétale, ainsi que dans les intermédiaires qu'on peut former avec eux, tels que granules réunis en chapelet, rubans contournés en tire-bourres, etc., un seul et même être dont les individualités diffèrent.

« Selon M. Laurent, le petit granule, qui, au premier abord, semble appartenir au règne minéral, placé dans un liquide nourrissant, s'anime et devient un polype vivant. C'est par le rapprochement des granules entre eux que se forment tous les autres organismes dont l'utricule paraît être le terme parfait vers lequel tous les autres tendent à arriver.

« L'utricule atteint en quelques jours à la vieillesse et meurt. Mais sa mort n'est le plus souvent qu'une désunion des parties qui composaient l'animal vivant et qui donnent naissance à un amas de granules de rubans confervoides et de petites utricules animées. Le polype adulte n'est donc qu'un tissu de polypes plus jeunes. Ce sont de très-petites utricules qui forment les plus grosses.

« Les utricules peuvent aussi se disposer les unes à la suite des autres au moyen des cils qui garnissent les deux ouvertures qui leur servent de bouche et d'anus. Ils forment ainsi des tissus d'utricules qui constituent dans leur ensemble une utricule plus grosse.

« M. Laurent décrit, en citant des observations qui lui sont propres, la formation des infusoires au moyen des granules élémentaires. Il entre dans tous les détails des phénomènes de leur nutrition, de leur développement, de leurs amours, de leur accouplement, de leur reproduction, etc. Il montre les infusoires réunis par ateliers, afin d'exécuter des abris pour se loger par familles, par tribus, par corps de nation.

« 7° Dans un second volume, ayant pour titre : *Études physiologiques sur les organes élémentaires des végétaux, comparés aux animalcules des infusions végétales*, le même auteur, M. Laurent, a exposé comment, pour lui, l'utricule, ou la cellule végétale, joue un

rôle actif dans la végétation, comme l'animalcule des infusions; comment l'une et l'autre manifestent une vie d'association d'où résulte un tissu cellulaire plus ou moins régulier; comment, pour lui, en un mot, la plante n'est qu'un polypier. Le compte rendu de ce volume est l'objet d'un rapport de M. Mongean.

« 9<sup>e</sup> Enfin, on trouve dans le tome X, 1<sup>er</sup> cahier, une lettre de M. Journec sur un procédé de désinfection des matières fécales qui paraît digne d'attention.

« M. Journec emploie comme désinfectant un chlorure double de manganèse et de fer, qu'il obtient en traitant par de la tournure de fer ou de la vieille ferraille, le chlorure acide de manganèse qui forme le résidu de la préparation du chlore. Le prix de revient est presque insignifiant. Dix litres du sel double, étendus de quatre-vingt-dix litres d'eau, forment un excellent désinfectant.

« Ce sel a d'ailleurs, dit M. Journec, la propriété de rendre le bois et le papier presque incombustibles et inaltérables.

« Très-étendu d'eau, réduit à un centième, par exemple, il donne une certaine vigueur aux prairies qu'on en arrose.

« Les matières fécales, désinfectées, forment immédiatement, soit avec du calcaire, soit avec du sable fin, ou de l'argile sèche, ou des feuilles sèches, ou de la sciure de bois, ou bien encore avec des chiffons de laine, ou même avec des cendres des chaudières à vapeur, un très-bon engrais, sans odeur, qui peut s'employer comme le fumier d'étable, mais en quantité moitié moindre.

« Il est surtout très-bon pour les potagers. Pour les céréales, il faut l'employer avec ménagement, il pousse trop à la production herbacée. »

*Recueil des travaux de la Société d'agriculture et des arts d'Agen.*

Tome VIII, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties, et tome IX, 2<sup>e</sup> partie. Année 1858-1859.

« Le premier travail qui se présente à notre appréciation, dit M. Hupé, est intitulé :

« *Catalogue des mollusques vivants et d'eau douce observés aux environs de Boghar (Algérie)*, par M. Odon Debeaux.

« L'Algérie a, depuis longtemps déjà, été explorée au point de vue de l'histoire naturelle; mais, il faut bien le reconnaître, toutes les régions ne sont pas encore également connues.

« Le territoire militaire de Boghar, encadré en quelque sorte par les cercles de Medeah, Aumale et Lagouât, présente un sol extrême-

ment accidenté, arrosé par de nombreux cours d'eau et couvert d'une végétation assez développée : il semblerait donc naturel de penser que les espèces animales doivent y trouver des conditions favorables à leur multiplication ; mais, si l'on tient compte de la sécheresse du pays pendant les chaleurs excessives de l'été, et au contraire de la température extrêmement basse pendant l'hiver, on s'explique aisément le petit nombre d'espèces que les recherches assidues de M. Odon Debeaux lui ont fait découvrir. En effet, le nombre des mollusques indiqués dans le présent catalogue s'élève seulement à vingt-sept, dont vingt-quatre sont terrestres et trois d'eau douce.

« Les espèces du genre *hélice* y dominant comme à l'ordinaire, on en compte dix-huit ; la plupart sont déjà connues et se trouvent dans d'autres régions de notre colonie. Elles ont été signalées depuis longtemps déjà par MM. Michaud, Terver, Morelet, Gassier, et enfin par M. Deshayes, lequel, comme on le sait, faisait partie de l'expédition scientifique de l'Algérie. Parmi ces hélices, M. Odon Debeaux en décrit une qu'il considère comme nouvelle, et qu'il propose d'appeler *Helix Bogharensis*, Od. Deb.

« En résumé, ce petit travail est intéressant, en ce qu'il peut contribuer à compléter les connaissances malacologiques de notre belle colonie africaine.

« Le tome IX du même recueil renferme d'abord un travail de M. E. Marcadet traitant de la destruction des animaux par l'homme, considérée comme un obstacle à la prospérité de l'agriculteur et au bien être de l'humanité.

« L'auteur apprécie avec beaucoup de vérité l'influence qu'exerce l'homme dans la destruction d'animaux, qui, s'ils étaient mieux connus sous le rapport de leurs mœurs et de leurs habitudes, devraient au contraire être protégés, comme étant de précieux auxiliaires dans nos travaux d'agriculture.

« Il serait beaucoup trop long d'énumérer ici les nombreux ennemis qui attaquent et détruisent chaque jour nos végétaux ; mais, le mal étant constaté, il s'agit d'y porter remède, et telle a été en effet la préoccupation constante de nos agriculteurs. Malheureusement la tâche est rude, et cela d'autant plus que l'ennemi échappe le plus souvent par sa petitesse à nos moyens de destruction, en même temps que sa fécondité et sa multiplication sont presque toujours en raison inverse de cette exiguité. Cependant l'observation des lois de la nature nous montre que la diversité dans le régime alimentaire

des animaux vient tout naturellement limiter le développement de certaines espèces nuisibles, en les livrant en pâture à d'autres dont elles constituent la nourriture.

« Les mammifères insectivores, les oiseaux surtout, vivent de la même manière; beaucoup de reptiles, et enfin les insectes eux-mêmes, opèrent dans le même sens et concourent au même but.

« L'auteur de cet intéressant travail se demande si, en présence d'une aussi grave question, nos lois doivent toujours rester muettes, et s'il ne serait pas temps enfin de mettre un terme à cette destruction aveugle d'espèces qui, dans cet ordre de choses, peuvent nous devenir d'un si grand secours.

« Toutes ces idées sont aujourd'hui bien comprises de tout le monde, et il n'y a dans ce travail qui nous occupe actuellement rien réellement nouveau; mais cette thèse est défendue avec tant de verve et les faits y sont présentés avec tant de lucidité et d'esprit que nous n'avons pas cru devoir nous dispenser de le signaler à l'attention de nos économistes.

« Un autre Mémoire est intitulé: *Essai sur l'anatomie des Mormyres*, par M. L. Goux.

« Les mormyres, on le sait, sont des poissons connus dès la plus haute antiquité, dont on trouve des figures hiéroglyphiques sur les monuments égyptiens, et qu'ils désignaient sous le nom d'*Oxyrynique*. Ainsi que cela avait lieu pour un grand nombre d'animaux, ces poissons étaient l'objet d'une sorte de vénération, et ils portaient le culte voué à l'oxyrynique jusqu'à lui faire la dédicace d'une de leurs villes.

« Dans les temps modernes, les mormyres furent l'objet de l'attention des naturalistes, et Geoffroy Saint-Hilaire, qui, comme on le sait, faisait partie, en cette qualité, de la grande expédition d'Égypte, en a donné non-seulement une représentation très-exacte, mais aussi une description détaillée.

« M. de Joanin, officier de marine, chargé de ramener à Paris l'obélisque de Louqsor, avait aussi recueilli de ces poissons dans le Nil, et à son retour il avait publié sur eux de nouvelles observations; mais, ainsi que ses devanciers, il ne s'était occupé pour ainsi dire que de leurs formes extérieures.

« M. Goux, ayant eu la bonne fortune d'avoir à sa disposition quelques exemplaires conservés dans l'alcool, étudia les mormyres au point de vue surtout de leur anatomie, et il constata chez eux la présence d'un appareil électrique lequel n'avait été signalé jusqu'à

ce jour par personne, si ce n'est cependant par le docteur Markensen, de Saint-Pétersbourg, qui, dans une note adressée à la Société de biologie de Paris, avait indiqué d'une manière très-brève et fort incomplète l'existence d'appareils électriques chez les mormyres.

« Le travail de M. Goux est donc très-intéressant, car on sait que cette propriété électrogène n'a été observée jusqu'à présent que chez un très-petit nombre d'espèces de la classe des poissons, tels que les torpilles, les gymnotes et les silures, ou plutôt les malapterures.

« L'appareil électrique des mormyres, d'après les recherches de M. Goux, est situé sur les parties latérales du corps à l'origine de la queue, laquelle, précisément à cause de cette particularité, présente une étendue plus considérable que celle des autres poissons. Nous ne suivrons pas l'auteur dans la description détaillée de ces appareils ainsi que dans la dissection qu'il fait des divers organes ; nous dirons seulement qu'ayant porté son attention d'une manière toute spéciale sur le système nerveux, il y a constaté des dispositions fort remarquables, dont la principale est un développement vraiment extraordinaire de l'encéphale, puisque, exprimé en poids, il formerait la 95<sup>e</sup> partie du poids total de l'animal. Or, si l'on se rappelle que ce rapport devient de plus en plus fort à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des êtres et que les moyennes évaluées par Leuret sont de 5,668 dans les poissons, 1,321 dans les reptiles, 212 dans les oiseaux, 186 dans les mammifères, et de 36 dans l'espèce humaine, on arrive à cette conséquence singulière, que les mormyres viendraient se placer, sous le rapport de leur développement encéphalique, entre les mammifères et l'homme.

« Nous n'avons pas besoin de dire que rien jusqu'à présent, dans l'histoire naturelle des mormyres, n'est venu justifier en quoi que ce soit cette vue théorique, et que, soit par leur instinct, soit par leur intelligence, ils ne paraissent nullement supérieurs aux autres poissons. En résumé, le travail de M. Goux est extrêmement intéressant, et sera consulté avec fruit autant par les zoologistes que par les anatomistes et les physiologistes.

« Ajoutons encore cependant qu'il serait fort à désirer que l'expérimentation vint donner à cette découverte anatomique un cachet de certitude qui lui manque encore ; car, en définitive, la détermination de l'organe électrique n'est faite que sur une certaine disposition dans quelques parties de l'animal, lesquelles, rigoureusement parlant, ne sont pas essentiellement caractéristiques : il semble au reste que l'auteur lui-même ait prévu ce genre d'objection, car il dit quel-

que part dans son Mémoire « que de nouvelles recherches sont nécessaires pour vider la question. »

*Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.* Tome XX, 2<sup>e</sup> série, 1855,

1. — *Coup d'œil sur les Coléoptères des environs de la Teste (Gironde) ou Guide du chasseur entomologiste dans cette contrée*, par M. Soubervie.

« C'est surtout, dit M. **Hupé**, au point de vue de la géographie entomologique qu'est fait ce travail. L'auteur énumère avec beaucoup de soin les espèces que l'on trouve aux environs de la Teste, en insistant particulièrement sur les mœurs et les habitudes des Insectes, de manière à en rendre les chasses plus fructueuses.

« Des observations intéressantes relatives aux variétés de certaines espèces complètent ce travail qui est suivi d'un catalogue dans lequel les espèces sont classées méthodiquement et dont le nombre s'élève à 280. »

2. — *Addition à la note sur l'Erodion du test chez les coquilles fluviatiles univalves*, par M. Fischer.

Cette addition a pour but une rectification relative à l'abandon de l'une des causes probables énoncée précédemment, celle qui attribuait cette singulière propriété aux œufs des Neritines.

M. Fischer a constaté que ces œufs n'altéraient en rien le test des Lymnées et que lorsque l'on détachait un de ces œufs ainsi fixé sur une coquille de Lymnée, l'épiderme même était parfaitement intact.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livraisons du même recueil, 20 juin 1855, contiennent les Mémoires suivants :

*Description des PISIDIES (Pisidium) observées à l'état vivant dans la région Aquitanique du sud-ouest de la France*, par M. Gassies. — Les Pisidies sont de petits Mollusques bivalves confondus généralement avec les Cyclades et qui habitent les eaux douces.

« L'auteur fait un travail presque monographique de ce genre, décrit avec soin les espèces dont plusieurs même lui paraissent nouvelles. Ce sont : *Pisidium intermedium*; *P. pallidum*, *P. Jandovianum* et *P. globulosum*.

« La récapitulation des espèces donne un total de 14 dont 4 jusqu'ici inédites.

« Des figures détaillées accompagnent les descriptions sur les moyens de détruire les TERMITES par M. Légrand, commissaire de la marine, en retraite.



« On connaît les dégâts incessants et très-fâcheux que causent dans beaucoup de localités ces petits Insectes.

« A l'occasion d'un Mémoire de M. Bottinat sur les désastres causés par ces animaux dans le port de La Rochelle, l'auteur de cette note prend la plume afin d'indiquer un moyen excellent dont il a fait lui-même usage dans plusieurs circonstances et qui lui a parfaitement réussi. Ce moyen consiste dans l'emploi du *collar* ou goudron minéral, dont on enduit la face inférieure des planchers, ainsi que les divers objets en bois ainsi attaqués par les Termites. »

La 4<sup>e</sup> livraison (octobre 1855) contient les Mémoires suivants :

1. — *Etudes sur le TARET NOIR (Teredo niger).*

« Dans une première partie de ce travail publiée précédemment, l'auteur avait signalé la présence du *Taret noir* parmi les pilotis du nouveau débarcadère d'Arcachon ; mais depuis cette époque il a eu l'occasion de constater que leur développement avait pris beaucoup d'accroissement, et les ravages causés par ces animaux ont été tels que la plupart de ces pilotis ont dû être changés.

« M. Fischer donne une étude anatomique de ce Taret avec des descriptions qui, faites ainsi sur le vivant, donnent à ce travail un intérêt réel. »

2. — *Autre observation du même auteur relative au Pholax candida.*

« Les Pholades sont encore de ces mollusques perforants, beaucoup moins redoutés toutefois que les précédents, puisqu'ils sont au contraire recherchés par les pêcheurs comme aliment. Ils les appellent *Dails*. C'est dans la baie d'Arcachon, au milieu d'un banc de sable quartzeux agglutiné par de l'argile durcie, que l'auteur a rencontré ces Pholades, lesquelles s'y trouvent réunies par milliers d'individus.

« Il était tout naturel de profiter de cette heureuse découverte pour chercher à élucider le phénomène si intéressant présenté pour ces animaux, nous voulons parler de leur aptitude à perforer les roches dans lesquelles ils se logent pour y vivre toujours.

« Comme les couches vaseuses ainsi habitées sont peu dures, l'auteur, s'aidant simplement de l'inspection de la coquille qui présentait des traces non équivoques d'usure, a naturellement été conduit à penser que cette perforation avait dû se faire mécaniquement, et il se sert de cette observation pour combattre l'opinion professée par quelques naturalistes, lesquels pensent que c'est par un moyen chimique, c'est-à-dire au moyen d'un acide sécrété *ad hoc*, par le

mollusque ; mais quel serait cet acide, agissant comme dissolvant sur des roches quelquefois de nature siliceuse et qui en même temps devrait être insoluble dans l'eau et surtout sans action sur l'animal lui-même ainsi que sur sa coquille, laquelle est, on le sait, composée en grande partie de carbonate de chaux ?

« Cette observation sans doute n'est pas absolument péremptoire et ne saurait juger la question en dernier ressort, mais elle remplit les intentions de l'auteur qui, dit-il, ne désire faire qu'une simple objection à la proposition que MM. Deshayes et Thorent ont annoncée d'une manière absolue en ces termes : « Aucun mollusque ne perfore la pierre à l'aide d'un moyen mécanique. »

3. — Une troisième note a pour sujet l'étude d'une espèce de mollusque acéphale, le *Pullastra senegalensis*.

« M. Fischer établit par une synonymie fort compliquée que le *Venus pullastra* des auteurs doit reprendre sa dénomination spécifique primitive imposée par Guesclin, dès 1788.

« Puis il cherche à démontrer qu'une autre coquille regardée jusqu'ici comme distincte de ce vocable, *Venus perforans*, ne serait qu'une variété du *V. senegalensis* à laquelle des habitudes perforantes imprimeraient un cachet particulier et en modifieraient l'aspect au point de la rendre méconnaissable. »

4. — *Du sommeil et de l'hibernation des Gastéropodes terrestres.* —

Les mollusques terrestres, ainsi que la plupart des animaux sont soumis au sommeil qui, chez eux, a lieu surtout pendant le jour, mais qu'il faut distinguer d'un autre phénomène physiologique, l'hibernation, lequel dure des mois et même des années entières, suivant les circonstances. On sait que les mollusques, au moment d'entrer dans cet état de repos, ferment l'ouverture de leur coquille au moyen d'une membrane papyracée que l'on appelle l'épiphragme. L'auteur étudie cette sorte de pièce supplémentaire dans ses variations les plus générales chez ces différentes espèces et il signale sa présence dans les Planorbes, lesquels habitent les eaux douces ; ce fait était jusqu'ici entièrement ignoré des malacologistes. »

5. — *Remarques sur le Sac buccal des AMPULLAIRES.* — « Il s'agit ici d'une disposition particulière de l'appareil masticatoire des mollusques du genre ampullaire, lesquels présentent une poche buccale volumineuse sans dents véritables, mais avec des bandelettes fibreuses circulaires qui en font l'office ; ces bandelettes étant d'ailleurs armées de denticulation exécutent à la fois les différents actes de la préhension, de la mastication et de la déglutition.

« C'est encore une nouvelle particularité ajoutée à celles que nous offre déjà l'histoire naturelle de ces Gastéropodes fluviatiles, qui, sous le rapport de leurs organes respiratoires, sont extrêmement remarquables en ce qu'ils semblent participer à la fois des animaux terrestres et des animaux aquatiques, et, en d'autres termes plus précis, qu'ils peuvent vivre dans l'eau et hors de ce liquide pendant fort longtemps.

« Cette particularité avait fait penser que les Ampullaires possédaient deux modes particuliers de respiration, l'un branchial, l'autre pulmonaire. On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien et que cette sorte d'Amphibidum tient tout simplement à une disposition singulière de l'organe respiratoire, lequel est pourvu d'une sorte de poche destinée à contenir une certaine quantité d'eau au moyen de laquelle les bronchies peuvent fonctionner encore longtemps après que le mollusque est retiré de l'eau où il vit habituellement. Un fait de nature à mettre cette particularité hors de doute est arrivé à M. Botta, l'intrépide voyageur en Orient, lequel ayant placé des Ampullaires dans une malle avec des objets d'habillement et ne l'ayant ouverte qu'au bout de deux années, retrouva les mêmes mollusques encore vivants. »

6. — *Sur le Parmacella Deshayesii, Moq. Tandon.* — « C'est de l'Algérie que provient cette espèce de mollusque Gastéropode terrestre voisin des Limaces ; elle n'avait encore été ni figurée ni décrite suffisamment. M. Fischer avec son talent ordinaire vient combler cette lacune en donnant de cet animal une anatomie très-détaillée ; puis il ajoute à ce travail déjà très-intéressant une esquisse monographique des espèces qui composent actuellement la famille des PARMACELLIDÆ ; elles se rapportent à trois genres : 1° *Parmacella*, Cuvier, sept espèces, plus trois encore douteuses ; 2° *S. Peltella*, Webb et van Beneden, sept espèces également ; 3° *S. Parmarion*, Fischer, quatre espèces. »

7. — *Sur le genre HELICARION. Fischer.* — « L'auteur, après avoir constaté les affinités d'une part avec les Parmacelles, et d'autre part avec les *Helix*, confirme sa validité en indiquant quelques caractères tirés de l'animal lui-même qui le distinguent également des *Vitrines* (*Vitrina*), car les coquilles ne présentant pas de différences appréciables dans les deux genres, ne peuvent être d'aucune utilité pour cette distinction. »

8° *L'Helix Bombayana.* — « Cette espèce fait le sujet d'une étude

de la part de M. Fischer, de laquelle il résulte qu'elle appartient au genre *Zonites*, en compagnie de *Helix lavipa* et *trifasciata*, etc.

« 5<sup>e</sup> livraison, 15 mars 1855.

« Ce fascicule ne renferme qu'un seul travail dont nous ayons à nous occuper, il est intitulé : *Note sur les animaux de deux espèces d'AMBRETTES*, par M. P. Fischer.

« Cette note a pour but une étude anatomique de deux espèces mollusques du genre *Ambretta* (*Succinea*) et de laquelle il résulte que ces espèces doivent être détachées de leur genre primitif pour former deux coupes nouvelles.

« L'une, *Succinea unguis*, des auteurs est le type du genre **OMALONYX** d'Orb.

« L'autre, *Succinea depressa*, Ray, devient le type d'un nouveau genre que l'auteur désigne par le nom de **PELLICULA**, Fischer.

« Des descriptions anatomiques et des représentations graphiques viennent appuyer les propositions de l'auteur de la présente note. »

*Actes de la Société linnéenne de Bordeaux. Tome XXI, 3<sup>e</sup> série,*  
vol. 1.

« Ce volume, dit M. **Hupé**, renferme un Mémoire de M. Gassies intitulé : Description des coquilles univalves terrestres et d'eau douce envoyées à la Société linnéenne de Bordeaux par M. le capitaine Mayran.

« Ces coquilles provenant de l'Algérie forment un total de 19 espèces dont 3 sont nouvelles ; les *Helix*, comme presque toujours, y figurent pour le plus grand nombre, et l'une d'elles a paru à l'auteur devoir former une espèce nouvelle à laquelle il impose le nom de *Helix Mayrani*, Gassies.

« Le genre Mélanopside parmi les coquilles d'eau douce a également fourni deux espèces particulières et inconnues jusqu'ici, ce sont : *Melanopsis Hammanensis* et *M. Scalaris*, Gassies. Des descriptions et des figures viennent confirmer ces distinctions spécifiques.

« Un autre catalogue se trouve encore dans ce même recueil, c'est celui des Oiseaux du département de la Gironde, dressé par M. A. Docteur.

« Après avoir apprécié l'heureuse position géographique de ce département, soit à cause de sa proximité avec l'Océan et les Pyrénées, soit à cause des nombreux cours d'eau qui le baignent, l'au-

teur énumère 260 espèces appartenant aux différents groupes de la classe des Oiseaux.

« Elles y sont mentionnées avec méthode, sous leur nom spécifique, avec leurs principales synonymies.

« C'est donc là en définitive un travail qu'il sera très-utile de consulter pour l'édification de l'histoire générale de la France. »

*Monographie du genre Testacelle*, par MM. Gassies et Fischer.

« Ce travail malacologique est un de ceux que l'on aime le plus à rencontrer dans les recueils scientifiques de province, parce qu'il présente une importance que ne comportent pas toujours les travaux traitant spécialement des mollusques.

« En général, ces travaux portent plutôt sur les enveloppes testacées ou coquilles que sur l'animal lui-même, de sorte que l'absence de connaissances suffisantes sur ce dernier se révèle souvent par l'imperfection de nos classifications.

« MM. Gassies et Fischer viennent de combler une de ces lacunes en donnant une monographie des Testacelles exécutée avec une perfection digne des plus grands éloges.

« Les Testacelles, on le sait, sont de petits mollusques terrestres ayant tout à fait l'apparence de Limaces, et que l'on rencontre également dans nos jardins. Elles s'en distinguent à première vue, parce qu'elles portent vers l'extrémité postérieure de leur corps une petite coquille unguiforme destinée à protéger l'organe de la respiration, mais elles en diffèrent aussi d'une manière avantageuse au point de vue de leurs mœurs et de leurs habitudes, en ce sens qu'elles respectent les plantes de nos jardins, tandis que les Limaces les détruisent avec une voracité regrettable. Cela tient tout simplement à ce qu'au lieu d'être phytophages, les Testacelles se nourrissent de matières animales et, en particulier, de lombrics ou vers de terre; cette nourriture est tellement de leur goût que l'on rencontre fréquemment de ces mollusques en train d'avaler un ver entier, ainsi que le fait un serpent, lequel saisit souvent une proie plus volumineuse que son corps même.

« On doit à Cuvier l'un de ses premiers Mémoires ayant pour sujet l'anatomie de la Testacelle. Depuis cette époque, différents auteurs s'en sont occupés soit au point de vue zoologique, soit au point de vue anatomique; malgré cela, beaucoup de faits restaient encore ignorés, de telle sorte que le travail de ces messieurs est encore fort précieux, en ce sens que l'anatomie qu'ils viennent de donner est

très-complète. Les mœurs et les habitudes sont également étudiées avec le plus grand soin ; puis l'étude des espèces est abordée avec le même succès et leur nombre demeure jusqu'à présent fixé à huit.»

*Société d'émulation de Montbéliard. — Compte rendu de la situation et des travaux. — Supplément, novembre 1858.*

M. HUPÉ, chargé d'examiner ce volume, donne l'appréciation suivante d'un important Mémoire intitulé : *Etude de 144 mollusques Kimmériens inédits*, par M. Contejean.

« Le supplément de novembre 1858 des *Mémoires de la Société de Montbéliard* contient, dit M. HUPÉ, un travail très-important sur la France fossile de l'un des étages supérieurs des terrains jurassiques qui, jusqu'à ce jour, était encore peu connu. En effet, l'étage Kimmérien était réputé généralement comme peu riche en espèces fossiles, et l'on n'en trouve que 182, appartenant à l'embranchement des mollusques, mentionnés dans le Prodrôme de d'Orbigny. Il est vrai qu'un certain nombre d'espèces décrites par MM. Thurmann et Buvignier avaient été passées sous silence par l'auteur de la Paléontologie française.

« Les recherches de M. Contejean ont pu faire porter ce nombre à 314 dans la seule localité de Montbéliard, ce qui permet naturellement de penser, en tenant compte des différences que l'on observe dans les populations des divers bassins, que ce nombre peut atteindre environ 400.

« L'auteur de cette étude vient donc, par suite de ses propres recherches, d'enrichir cet étage de 144 espèces nouvelles qu'il décrit avec beaucoup de soin en même temps qu'il fait des remarques critiques sur des espèces jusqu'ici incomplètement connues.

« On doit d'autant mieux savoir gré à M. Contejean d'avoir porté son attention sur les espèces Kimmériennes qu'elles présentent dans leur détermination des difficultés assez grandes qui tiennent surtout de leur conservation généralement imparfaite ; ces fossiles ne se présentant le plus souvent qu'à l'état de moule intérieure, laissent toujours quelques doutes sur les détails de l'ornementation extérieure, ainsi que sur l'appréciation exacte des caractères généraux restant ainsi le plus souvent cachés.

« Dans un chapitre spécial l'auteur se livre à quelques considérations générales sur l'espèce et particulièrement sur la distribution de ces espèces dans les diverses couches de la terre, ainsi que sur leur mode de développement ; il cherche à préciser leurs époques d'ap-

parition et d'extinction et il arrive à conclure qu'il y a : 1° des espèces éphémères ; 2° des espèces de longue durée ; 3° des espèces intermittentes ; 4° des espèces continues ; 5° que ces différentes catégories d'espèces peuvent exister indépendamment du milieu minéral et de la nature des sédiments ; 6° enfin qu'il faut tenir compte de la catégorie à laquelle appartiennent les espèces lorsqu'on veut établir sur leur présence les classifications et les subdivisions naturelles des terrains.

« Comme on le voit par cet énoncé, ce sont là des termes de questions fort difficiles à résoudre et dont la solution nous semble encore fort contestable, tout en reconnaissant combien les travaux de la valeur de celui dont nous parlons en ce moment peuvent mettre sur la voie pour la découverte du problème.

« Nous n'entrerons pas dans les détails relatifs à la détermination des espèces, cela nous entraînerait trop loin ; disons cependant que les diagnoses sont faites avec tout le soin et l'exactitude désirables qui permettent d'arriver à une détermination déjà suffisante. Espérons cependant que l'auteur complétera bientôt son œuvre en faisant dessiner les objets qui ont fait le sujet de ses études. »

*Annales de la Société linnéenne de Lyon.* Tome V<sup>e</sup>, 1858.

Tome VI<sup>e</sup>, 1859-1860.

« Ce recueil ne renferme, dit M. Hupé, que des travaux sur la classe des insectes. Le cinquième volume contient :

« 1° un Mémoire intitulé : *Iconographie et description de chenilles et de lépidoptères inédits*, par M. P. Millière.

« Nous y trouvons d'abord le *Coccyx juniperus*, espèce nouvelle que l'auteur décrit avec soin sous ses différents états, c'est-à-dire la chenille, la chrysalide et enfin l'état parfait, le papillon.

« Puis deux variétés intéressantes de l'*Abraxas Grossulariata* (*Zerene Grossularia*, Boid.). *Le Dasydia obfuscata* est également étudié dans ses trois états de développement, ainsi que le *Cleogene lutearia* ; l'*Emydia Coscinia* ; le *Psodos Alpinata* ; le *Crocellis Tuscoria* ; le *Chaona hybris* et enfin le *Psyché Malvinella*.

« Les descriptions, fort détaillées, sont accompagnées de figures excellentes dessinées par l'auteur lui-même, qui se propose de donner suite à ce travail et que nous retrouverons en effet dans le tome VI<sup>e</sup> du même recueil.

« 2° Un travail ayant pour sujet la description d'une nouvelle espèce du genre *Pœcilus*, par M. Gustave Levrat. *Le Pœcilus vicinus*

est, en effet, voisin du *P. Cupraceus*, mais en diffère, soit par sa tête imponctuée, par son corselet plus allongé, soit par sa forme générale dont les côtés sont plus parallèles et plus convexes. Il provient de la Sicile et de l'Algérie.

« Le même auteur donne encore un peu plus loin la description de deux coléoptères nouveaux, le *Purpuriceus Wachaprii*, provenant de la Turquie, et l'*Acmæodera Chevrolati*, qui habite la Sicile.

« 3° *Mémoire sur la tribu des ANGUSTIPENNES*, par *M. Mulsant*. — Ces insectes, coléoptères Hétéromérés, sont l'objet d'un travail monographique considérable comprenant d'abord une introduction à l'étude de cette grande tribu, laquelle est suivie de la description des genres et des espèces dont elle se compose actuellement; ces descriptions, faites avec le plus grand soin, constituent un ensemble de 40 espèces réparties en 10 genres.

« 4° *Description d'un coléoptère nouveau de la tribu des insectes vésicants*, par *M. Mulsant*. — C'est le *Criolus Guerini*, qui a été trouvé aux environs de Draguignan.

« 5° *Description de quelques Hémiptères de la Nouvelle-Calédonie*, par le *P. Montrouzier*, missionnaire. — La Nouvelle-Calédonie est depuis quelque temps une mine de laquelle les différentes parties de l'histoire naturelle tirent de nouvelles acquisitions. L'auteur de ce travail a contribué pour une large part à faire connaître une foule d'espèces inédites qui alimentent pour ainsi dire nos journaux scientifiques.

« En l'absence des matériaux qui lui ont servi, nous ne pouvons que mentionner sommairement les espèces décrites, ce sont : *Scutera Banksii*; *S. Geophila*; *S. Arrogans*; *S. Artensis*.

« Un genre nouveau, *Geobia*, voisin des Géocorides, dont l'auteur donne une diagnose sommaire et fait connaître deux espèces : *Geobia Numeensis* et *G. Fallax*; puis les *Pentatoma Reyi*; *P. inconspicua*; *P. Perroudi*; l'*Acanthidium punctatissimum*; *A. Cinctum*; *A. Armigerum*; l'*Alydus curvidens*; les *Lygans purchellus*; *L. Biguttatus*; *L. dichroa*; l'*Aradus dicroa*, et enfin un genre nouveau, voisin des Lygées, dont l'espèce est *Amicrops Casuarina*. »

*Nouvelle série, 1859-1860, des mêmes Annales de la Société linnéenne de Lyon.* — Tome VI°. — Le tome VI° renferme :

« 1° Notes pour servir à l'histoire de quelques coléoptères, par *MM. Mulsant et Eugène Revelière*.

« Ces notes sont relatives à la connaissance des premiers états de



*Iphitimus Italicus*, petit insecte qui, comme les *Tenebrions*, tristement célèbres, viennent attaquer nos bois et s'y logent en perçant des galeries qui compromettent souvent l'existence de l'arbre ainsi attaqué.

« Une autre larve, celle du *Rhizotrogus fossulatus*, est l'objet d'une étude semblable ; puis d'autres coléoptères sont observés également dans leurs premiers états de développement, tels sont la *Lampria Mirifica*, laquelle vit dans l'ormeau et s'y creuse des galeries entre l'aubier et l'écorce en leur donnant une direction courbe, de manière à se rapprocher de l'épiderme de l'arbre vers l'endroit où l'insecte parfait doit effectuer sa sortie. Ce qu'il y a de particulier et en même temps de fort heureux, c'est que cette larve est attaquée à son tour par celle du *Laphria Meridionalis* qui, de la sorte, atténue un peu ses dégâts.

« Le *Cratomerus Cyanicornis* est une larve qui vit dans le chêne vert en compagnie du *Latopalpis Pisana* ; le *Dircea Revellieri* habite dans les écorces du pin maritime, tandis que le *Niphona picticornius* se trouve principalement dans le figuier, dans le chêne vert et dans l'ormeau.

« Un grand travail monographique des mêmes auteurs a pour sujet la famille des **ROSTRIFÈRES**, coléoptères de la tribu des Curculoniens, dans l'ordre des *Heteromeres*. Un autre Mémoire sur les *Allisides* a pour auteur M. Foudras : ces insectes coléoptères sont tous doués de la faculté saltatrice ; cette famille très-nombreuse ne renferme pas moins de 25 genres et 140 espèces, jusqu'à présent, car ce n'est là que le commencement du Mémoire dont la suite paraîtra prochainement.

« Enfin le volume contient la suite du travail intitulé : *Inconographie et description de chenilles et de lépidoptères inédits*, par M. Millière.

« Ce travail arrivé à deuxième livraison, et auquel l'auteur se propose de donner suite dans un autre volume, pourra être mieux apprécié lorsque son terme sera atteint ; disons cependant, dès aujourd'hui, que les descriptions sont faites avec beaucoup de soin et de méthode, comprenant des détails circonstanciés sur les métamorphoses : les planches qui les accompagnent, faites par l'auteur lui-même, sont d'une grande exactitude et ne laissent pas de donner à ce travail une valeur incontestable. »

Au nom de M. Chacornac, absent, M. le président fait un rapport verbal sur une lettre adressée de Brest, par M. Montessuy, qui demande qu'on fasse relever le monument de la Méridienne de Dunkerque. Informations prises, il paraît que ce monument n'a aucune valeur scientifique intrinsèque, et n'est autre chose qu'une pierre commémorative.

Dans une séance précédente du 27 mars, la section a reçu l'annonce d'un travail sur la *Théorie des nombres*, adressé par M. Morel, qui demande qu'on lui fournisse les moyens de livrer son travail à l'impression. M. Serret, membre du Comité, qui a été chargé d'examiner cette demande, pense qu'il y aurait lieu d'écrire à l'auteur pour le prier de communiquer son travail à la section. Comme il ne paraît pas établi que l'auteur soit Français, la demande faite par M. Morel sera soumise à l'examen de M. le Ministre.

M. le président communique les pièces et lettres suivantes adressées à la section :

1° Une note de M. de La Fons de Mélicocq sur les noms vulgaires des poissons de mer vendus au marché de Lille aux quatorzième et quinzième siècles. Cette note est renvoyée à l'examen de M. Gratiolet.

2° Une note de M. Marre sur la manière usitée chez les anciens de compter avec les doigts de la main et autres parties du corps. Cette note est renvoyée à l'examen de M. Vincent.

3° Un travail de M. Decharmes, d'Amiens, sur l'opium. Ce travail est renvoyé à l'examen de M. Chatin.

4° Un travail de M. Jumelais sur la pression atmosphérique. Ce travail est renvoyé à l'examen de M. Petit.

5° Une note sur le mode d'exploitation des terres en usage à Arras, par M. d'Héricourt, correspondant du Comité, et des observations sur l'espèce ovine de l'arrondissement d'Arras, par M. Manassé. Ces deux dernières notes seront soumises à l'examen de M. Chatin.

6° Un Mémoire suivi d'un rapport, par M. le docteur Durand, sur des observations météorologiques faites dans le département d'Eure-et-Loir.

7° Des observations météorologiques faites, en 1760, au collège des Jésuites de Guatemala. Ce document sera soumis à l'examen de M. Renou.

8° Trois lettres écrites de Cologne sur la manière de prédire le temps. Ces lettres sont renvoyées à l'examen de M. Desains.

L. FIGUIER,

Secrétaire de la section des sciences.

Compte rendu de la séance du 10 mai 1861.

Présidence de M. LE VERRIER, sénateur, membre de l'Institut.

Il est donné lecture d'un arrêté de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 3 mai, qui nomme membres titulaires de la section des sciences du Comité :

MM. Bertrand, membre de l'Institut ;

Delesse, ingénieur en chef des mines ;

Jamin, professeur à l'Ecole polytechnique ;

Puiseux, professeur à la Faculté des sciences ;

Charles Robin, agrégé à la Faculté de médecine, membre de l'Académie impériale de médecine.

MM. de la Sausserie et Figuié, qui ont été chargés par M. le Ministre de publier les œuvres de Papin dans la collection des *Ouvres des savants français*, écrivent qu'ils acceptent cette tâche avec reconnaissance, et s'occuperont avec zèle du travail qui leur est confié.

M. le Président rappelle qu'une difficulté s'est élevée en ce qui concerne les travaux qui sont demandés par M. le Ministre aux professeurs des Facultés dans les Académies de province, et qui doivent présenter, à certains intervalles, le tableau général du mouvement scientifique dans ces Académies. Il est arrivé quelquefois que les travaux mentionnés dans les comptes rendus de ces professeurs avaient déjà été appréciés, dans des rapports lus au Comité, par les membres de la section. Comme ce double emploi présente des inconvénients, M. le Président a demandé à Son Excellence que les comptes rendus des professeurs des Facultés fussent assimilés à ceux des membres de la section, c'est-à-dire soumis à l'examen du Comité. M. le Ministre, étant entré dans cette vue, a décidé qu'à l'avenir les travaux qui lui sont adressés dans le but indiqué ci-dessus seraient soumis au Comité.

Un travail adressé par M. Baudrimont, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, qui a pour titre : *Essai sur les plantes phanérogames*, extrait des actes de l'Académie de Bordeaux, est renvoyé à l'examen de M. Chatin.

#### COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ.

M. Paul Dessins fait connaître une partie des résultats obtenus

depuis trois ans dans les études magnétiques qui se poursuivent régulièrement à l'Observatoire de Paris. Cette première communication est exclusivement relative à la mesure de la déclinaison.

Au commencement de décembre 1858, on a plusieurs fois déterminé la valeur de cet élément, et les résultats de ces différentes mesures ont été concordants entre eux. L'une d'elles, faite le 2 décembre, a montré que, ce jour-là, la déclinaison au pavillon magnétique de l'Observatoire était  $19^{\circ} 35'$  à une heure de l'après-midi.

En 1859, on a réglé la boussole des variations, déterminé la valeur angulaire de ses divisions et la position de sa ligne de foi. Depuis lors, l'observation régulière de cet instrument fait chaque jour connaître la valeur absolue de la déclinaison à  $9^h$  du matin, midi,  $2^h$  et  $4^h$  du soir.

Les tableaux qui renferment les résultats de ces déterminations sont mis sous les yeux du Comité.

On a également, dans le courant de l'année 1859, organisé le service de l'appareil photographique inscripteur à l'aide duquel la marche de l'aiguille aimantée se trouve tracée d'une manière continue et reproduite dans tous ses détails.

Trois séries différentes des courbes obtenues avec cet appareil sont déposées sur le bureau.

L'une de ces séries représente un orage magnétique, ou, en d'autres termes, une suite de perturbations considérables qui ont eu lieu à la fin de juin et au commencement de juillet 1859.

Les deux autres séries de courbes sont, au contraire, relatives à l'état normal de l'aiguille aimantée. Elles montrent quelle fut la marche générale de la déclinaison dans l'automne de 1859 et l'été de 1860.

**M. Chatin** présente un travail d'histoire naturelle : c'est la suite d'une étude dont la première partie a paru dans la *Revue des Sociétés savantes* sous ce titre : *Essai sur la mesure du degré d'élevation ou de perfection organique des espèces végétales* (1). On trouvera cette étude dans un de nos prochains numéros.

**M. Dechambre**, revenant sur un rapport qu'il a présenté dans la séance précédente, parle des *greffes animales*. Il cite les textes de plusieurs auteurs de nos jours contenant des observations précises des restaurations organiques opérées sur le vivant.

(1) 2<sup>e</sup> série, tome Ier, p. 475.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX ET PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

*Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1858-1859, VI<sup>e</sup> volume, Dunkerque, 1859.*

La *Société dunkerquoise* a pour programme l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Des questions proposées comme sujets de prix figurent, en première ligne, parmi les moyens employés par cette Société pour encourager les sciences. Ces questions se rapportent d'ordinaire à des points qui intéressent la localité. Les questions proposées jusqu'ici ont été les suivantes :

*Analyse chimique des eaux de Dunkerque ; — Manuel de géologie pour la Flandre maritime ; — Manuel de sauvetage ; — Étude de la constitution géologique du territoire de la Flandre et résultat préalable d'un sondage artésien ; — Indication des moyens les plus propres à constater dans les climats maritimes la présence de l'ozone ; — Reconnaître l'influence du fer de la coque du navire sur la boussole ; moyen de la détruire d'une manière permanente ; — Reconnaître et décrire les diverses espèces de poissons qui habitent les côtes françaises de la mer du Nord et de la Manche, ou qui y effectuent leur passage aux diverses époques de l'année.*

Ces questions sont très-intéressantes ; malheureusement le secrétaire perpétuel déclare que l'on n'a pas encore répondu au programme proposé. Toutefois il ne pense pas que la Société doive se décourager, et il s'empresse de lui dire : *Persévérez.*

Le VI<sup>e</sup> volume des *Mémoires de la Société dunkerquoise* contient une partie scientifique. Les mémoires qui figurent sous ce titre sont : un résumé des observations météorologiques faites à Dunkerque en 1858, et un mémoire de mathématiques dont l'auteur est M. Paul Terquem, professeur d'hydrographie à Dunkerque. Ce travail a pour titre : *Éléments de trigonométrie loxodromique, suivis d'applications à la navigation, d'après M. J.-A. Grunert, membre correspondant de la Société dunkerquoise, professeur de l'Université de Greifswald.*

Les termes trop vagues « d'après M. J.-A. Grunert, » contenus dans le titre du mémoire de M. Terquem, laissent le lecteur indécis sur la véritable origine de cette étude mathématique. Ce travail est-il la traduction pure et simple d'un mémoire qui aurait été publié en Allemagne par M. Grunert? M. Terquem a-t-il voulu composer un commentaire du travail de M. Grunert? C'est ce qu'il est impos-

sible de décider d'après les seules énonciations contenues dans le titre du mémoire de M. Terquem. Quoi qu'il en soit, M. Serret, membre du Comité, ayant été chargé d'examiner ce mémoire, en a fait l'objet d'un rapport plein d'intérêt. M. Serret a indiqué dans son rapport un moyen de simplifier les calculs de l'auteur en substituant des propositions plus élémentaires à des formules un peu compliquées; que ces observations s'adressent au travail du mathématicien allemand ou à celui de M. Paul Terquem, elles n'en seront pas moins utiles.

Voici le rapport qui a été lu au Comité par M. Serret, sur le Mémoire de M. Paul Terquem :

« On nomme, dit M. **Serret**, *ligne loxodromique* ou *loxodromie*, sur une surface de révolution, toute ligne qui coupe sous un même angle quelconque les divers méridiens de la surface, et cet angle constant est dit *angle loxodromique*. Ainsi la route que suit un vaisseau sur mer, en faisant toujours voile avec le même *rumb* de vent, est une loxodromie. Par deux points quelconques donnés, sur la surface de la terre, on peut toujours tracer une loxodromie; la longueur de l'arc compris entre ces points et l'angle loxodromique sont alors déterminés; en d'autres termes, il existe deux relations entre la longueur d'un arc de loxodromie, les latitudes géographiques des extrémités, la différence des longitudes de ces mêmes extrémités et l'angle loxodromique. Par conséquent, si trois quelconques de ces cinq éléments sont connus, il est possible de déterminer les deux autres; on peut ainsi se proposer sept problèmes distincts dont la solution constitue ce que M. Terquem nomme la *trigonométrie loxodromique*. L'auteur tient compte de l'aplatissement, et il considère la terre comme un solide engendré par la révolution d'une ellipse tournant autour de son petit axe, lequel coïncide avec l'axe de rotation du sphéroïde.

« Le Mémoire de M. Terquem est divisé en trois chapitres et il est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur reprend la démonstration des diverses formules relatives à l'ellipsoïde terrestre. Peut-être ces formules pourraient-elles être établies d'une manière un peu plus simple; par exemple, la latitude géographique s'exprime en fonction de la *latitude réduite* par le moyen d'une série bien connue dont on fait un fréquent usage en astronomie et en géodésie; l'emploi de cette formule que l'auteur établit dans une note jointe au Mémoire lui aurait épargné des calculs pénibles.

« Dans le premier chapitre de son Mémoire, M. Terquem établit les deux formules fondamentales de la trigonométrie loxodromique; l'une d'elles n'est autre chose que l'équation de la loxodromie entre

les deux coordonnées géographiques de l'un de ses points ; l'autre formule exprime la longueur de l'arc loxodromique compris entre deux points dont les coordonnées sont données. La méthode dont l'auteur a fait usage est peut-être un peu compliquée et on peut craindre que ses calculs ne rebutent les lecteurs auxquels son ouvrage semble destiné ; les résultats contenus dans le premier chapitre peuvent être tirés facilement des propositions les plus élémentaires, il suffit, pour les obtenir, de considérer le triangle infiniment petit ABC, dont les côtés AB, AC, BC, sont les éléments respectifs d'une loxodromie, d'un parallèle et d'un méridien ; dans ce triangle, rectangle en C, on a les deux relations

$$AC = BC \operatorname{tang} ABC; \quad AB \cos ABC = BC.$$

« Si l'on désigne par  $a$  le rayon équatorial de la terre, par  $g$  et  $L$  la longitude et la latitude réduite du point A, il est évident que l'arc de parallèle AC a pour rayon  $a \cos L$  et que l'angle au centre correspondant est  $dg$ , la longueur de cet arc sera donc  $adg \cos L$  ; si l'on représente en même temps par  $\theta$  l'angle loxodromique, par  $ds$  et  $d\sigma$  les arcs infiniment petits AB et BC de la loxodromie et de l'ellipse méridienne, les formules précédentes deviendront

$$dg = \operatorname{tang} \theta \frac{d\sigma}{a \cos L}, \quad ds = \frac{1}{\cos \theta} d\sigma.$$

Or, si  $e$  représente l'excentricité,  $d\sigma^2$  sera la somme des carrés des différentielles des quantités  $a \cos L$  et  $a \sqrt{1-e^2} \sin L$ , on aura donc

$$dg = \operatorname{tang} \theta \frac{\sqrt{1-e^2} \cos^2 L}{\cos L} dL, \quad ds = \frac{a}{\cos \theta} \sqrt{1-e^2 \cos^2 L} dL;$$

enfin, si l'on veut introduire la latitude géographique  $l$  au lieu de la latitude réduite  $L$ , on se servira de la formule

$$\operatorname{tang} L = \sqrt{1 - e^2} \operatorname{tang} l,$$

ce qui donnera

$$dg = \operatorname{tang} \theta \left( \frac{dl}{\cos l} - \frac{e^2 \cos l dl}{1 - e^2 \sin^2 l} \right), \quad ds = \frac{a(1-e^2)}{\cos \theta} \frac{dl}{(1-e^2 \sin^2 l)^{\frac{3}{2}}}$$

« Telles sont les équations différentielles qu'il s'agissait d'obtenir et auxquelles M. Terquem est parvenu dans le premier chapitre de son Mémoire. L'auteur intègre ces équations en déterminant les constantes arbitraires, de manière que  $l, g, s$ , se réduisent simultanément à  $l_0, g_0$  et zéro ; il fait en outre  $g - g_0 = \gamma$ , ce qui lui donne sans difficulté

$$(1) \quad \begin{aligned} \gamma &= \operatorname{tang} \theta [\Phi(l) - \Phi(l_0)], \\ s &= \sec \theta [\Pi(l) - \Pi(l_0)]. \end{aligned}$$

en posant, pour abrégér,

$$(2) \quad \begin{aligned} \Phi(l) &= \frac{1}{M} \log \operatorname{tang} \left( 45^\circ + \frac{l}{2} \right) - \frac{e}{2M} \log \frac{1+e \sin l}{1-e \sin l} \\ \Pi(l) &= \int_0^l \frac{a(1-e^2) dl}{(1-e^2 \sin^2 l)^{\frac{3}{2}}} \end{aligned}$$

formules où le caractéristique *log* exprime des logarithmes vulgaires et où M désigne le module de ces logarithmes.

« Dans les applications aux problèmes de navigation, on peut sans inconvénient faire abstraction de l'aplatissement. Si l'on veut avoir égard à cet aplatissement, mais que l'on néglige son carré, il faut supprimer les termes en  $e^4$ , et les formules (2) donnent alors aisément

$$\begin{aligned} \Phi(l) &= \frac{1}{M} \log \operatorname{tang} \left( 45^\circ + \frac{l}{2} \right) - e^2 \sin l \\ \Pi(l) &= a \left[ \left( 1 - \frac{1}{4} e^2 \right) l - \frac{3}{8} e^2 \sin 2l \right]. \end{aligned}$$

« Pour que les angles  $\gamma, l, l_0$ , hors du signe *sin*, soient exprimés en minutes, il faut les remplacer par  $\gamma$  arc 1',  $l$  arc 1',  $l_0$  arc 1'; enfin, si l'on veut que  $s$  soit exprimé en *milles marins*, il faut remplacer  $a$  par  $\frac{1}{\text{arc } 1'}$ ; M. Terquem trouve en conséquence

$$(3) \quad \begin{aligned} \gamma &= \operatorname{tang} \theta \left[ \frac{1}{M \text{ arc } 1'} \frac{\operatorname{tang} \left( 45^\circ + \frac{l}{2} \right)}{\operatorname{tang} \left( 45^\circ + \frac{l_0}{2} \right)} - \frac{-2 e^2}{\text{arc } 1'} \sin \frac{l-l_0}{2} \cos \frac{l+l_0}{2} \right] \\ s &= \sec \theta \left[ \left( 1 - \frac{1}{4} e^2 \right) (l-l_0) - \frac{3}{4} \frac{e^2}{\text{arc } 1'} \sin (l-l_0) \cos (l+l_0) \right]. \end{aligned}$$

« Le deuxième chapitre du Mémoire de M. Terquem est consacré à l'étude des sept problèmes suivants de trigonométrie loxodromique.

**PROBLÈME I.** Les latitudes de départ et d'arrivée  $l_0$  et  $l$  étant données, ainsi que la distance en longitude  $\gamma$ , trouver l'angle de rumb de vent  $\theta$ , et les milles de la route  $s$ .

**PROBLÈME II.** Les latitudes de départ et d'arrivée  $l_0$  et  $l$  étant



données, ainsi que l'angle de rumb de vent  $\theta$ , trouver le changement en longitude  $\gamma$  et les milles de la route  $s$ .

PROBLÈME III. Les latitudes de départ et d'arrivée  $l_0$  et  $l$  étant données, ainsi que les milles de la route  $s$ , trouver le changement en longitude  $\gamma$  et l'angle de rumb de vent  $\theta$ .

PROBLÈME IV. La latitude de départ  $l_0$  ou la latitude d'arrivée  $l$  étant donnée, ainsi que le changement en longitude  $\gamma$  et l'angle de rumb de vent  $\theta$ , trouver la latitude d'arrivée ou de départ et les milles de la route  $s$ .

PROBLÈME V. La latitude de départ  $l_0$  ou la latitude d'arrivée, étant donnée, ainsi que l'angle de rumb de vent  $\theta$  et les milles de la route  $s$ , trouver la latitude d'arrivée ou de départ et le changement de longitude  $\gamma$ .

PROBLÈME VI. La latitude de départ  $l_0$  ou la latitude d'arrivée  $l$  étant donnée, ainsi que le changement en longitude  $\gamma$  et le nombre de milles de la route  $s$ , trouver la latitude d'arrivée ou de départ et l'angle de rumb de vent  $\theta$ .

PROBLÈME VII. Le changement de longitude  $\gamma$  étant donné, ainsi que l'angle de rumb de vent  $\theta$  et les milles de la route  $s$ , trouver les latitudes  $l_0$  et  $l$  de départ et d'arrivée.

« M. Terquem annonce la publication prochaine, par M. le professeur Grunert, de deux tables des fonctions  $\Phi(l)$  et  $\Pi(l)$ , et il indique l'usage de ces tables par la solution des problèmes que nous venons d'énoncer; il montre ensuite comment cette solution peut être obtenue par le moyen des formules (3).

« Les problèmes I, II et III se résolvent immédiatement par les formules (3), effectivement: deux des quantités  $\gamma$ ,  $\theta$ ,  $s$ , sont ici les inconnues; l'une d'elles pourra donc être calculée par la première ou par la deuxième formule (3), l'autre formule fera connaître ensuite la deuxième inconnue.

« Dans le cas des problèmes IV et V, l'une des équations (3) ne renferme que la seule inconnue  $l$  ou  $l_0$ ; si l'on néglige l'aplatissement, elle se résout immédiatement, et l'on obtient une valeur approchée  $l'$  de l'inconnue: remplaçant ensuite cette inconnue par  $l' + \delta l$  et négligeant les termes de l'ordre de  $e^4$ , on trouve sans difficulté la correction  $\delta l$ . Quant à la deuxième inconnue  $\gamma$  ou  $s$ , on la déterminera comme dans les problèmes précédents.

« Les problèmes VI et VII offrent un peu plus de difficulté. Pour résoudre le problème VI, il faut négliger d'abord l'aplatissement et éliminer l'inconnue  $l$  ou  $l_0$  entre les deux équations (3). On obtient ainsi une équation transcendante en  $\theta$  que l'on peut résoudre facile-

ment par divers procédés, et particulièrement par la règle de fausse position; on déterminera ainsi une valeur approchée  $\theta'$  de  $\theta$ : la deuxième équation (3) donnera ensuite une valeur correspondante  $l'$  pour l'inconnue  $l$  ou  $l_0$ . Enfin, si l'on substitue  $l' + \delta l$ ,  $\theta' + \delta\theta$  à  $l$  ou  $l_0$  et à  $\theta$ , puisque l'on néglige les termes de l'ordre de  $e^4$ , les équations (3) feront connaître les corrections  $\delta l$  et  $\delta\theta$ .

« Le problème VII peut être résolu par un procédé analogue; si l'on néglige l'aplatissement, la deuxième équation (3) fait connaître  $l - l_0$ , et la première donne ensuite  $l + l_0$ . Pour corriger les valeurs ainsi obtenues, en tenant compte de l'aplatissement, on procède comme dans le problème précédent.

« Le chapitre III du Mémoire de M. Terquem ne renferme qu'une simple remarque sur la construction des cartes marines; enfin les deux notes qui terminent le travail se rapportent à des développements de fonctions trigonométriques en séries.

« En résumé, le travail de M. Terquem est de nature à intéresser les personnes qui s'occupent des questions relatives à la navigation; il témoigne de louables efforts que le Comité doit encourager, et c'est dans cette pensée que nous avons cru devoir présenter une analyse aussi détaillée des *Éléments de trigonométrie loxodromique*. »

Le VI<sup>e</sup> volume des Mémoires de la *Société dunkerquoise* se termine par le tableau des observations météorologiques faites en 1858 par M. Bobilier.

« Voici, dit à ce sujet M. **Petit**, comment sont disposées les résultats dans le tableau météorologique de M. Bobilier :

« Un premier tableau, relatif à la température, présente pour chaque mois :

1<sup>o</sup> La moyenne des maxima et celle des minima de chaque jour;

2<sup>o</sup> La moyenne des observations faites à 9 heures;

3<sup>o</sup> Le jour le plus froid et le jour le plus chaud.

La moyenne des observations faites à 9 heures est,

Pour l'hiver (*janvier, février, mars*), 2<sup>o</sup> 26;

Pour le printemps (*avril, mai, juin*), 14<sup>o</sup> 11;

Pour l'été (*juillet, août, septembre*), 18<sup>o</sup> 52;

Pour l'automne (*octobre, novembre, décembre*), 7<sup>o</sup> 14;

Pour l'année entière, 10<sup>o</sup> 05.

« On ne dit rien des thermomètres employés, ni de leur exposition.

« Un deuxième tableau donne, en ce qui concerne la direction du vent, des nombres qui indiquent sans doute le nombre de fois que

le vent a soufflé pendant le mois dans chacune des directions de la rose des vents.

« Le tableau ne dit rien de la durée, de la permanence de chacune des directions; seulement il est à remarquer que généralement la somme des nombres donnés pour chaque mois coïncide exactement avec le nombre des jours du mois. Il n'y a d'exception que pour janvier et mai, où la somme des nombres indiqués s'élève à 32, et pour septembre, où cette somme est de 33. Ce tableau aurait besoin d'une interprétation.

« Un troisième tableau est consacré à *état du ciel*. Les nombres qu'il fournit indiquent sans doute les apparitions successives et renouvelées de chaque état du ciel, mais ils ne disent rien sur la continuité ou la permanence de ces états.

« Un quatrième tableau fait connaître les hauteurs du baromètre. Il donne seulement les maxima et les minima. Il n'est accompagné d'aucune indication sur la nature du baromètre employé et sur la situation de ce baromètre.

« L'humidité de l'atmosphère est l'objet d'un cinquième tableau où se trouvent consignées des observations faites avec l'hygromètre de Saussure.

« Il résulte de ce tableau que, dans le cours du mois de janvier, il y a eu quinze jours où l'hygromètre a marqué 100°. Il y en a eu six en février, cinq en mars, quatre en avril, quatre en mai, un seul en juin, six en juillet, six en août, sept en septembre, sept en octobre, sept en novembre et huit en décembre.

« Le jour où s'est produit le minimum d'humidité appartient au mois de mai, et ce minimum a été de 52°.

« Enfin, un dernier tableau donne la quantité de pluie tombée mensuellement.

« Ce qui ôte à toutes ces observations le degré d'intérêt qu'elles pourraient avoir, c'est l'absence des indications nécessaires pour permettre d'en apprécier le degré d'exactitude. »

*Compte rendu des travaux de la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, années 1859-1860. Toulouse, 1860.*

Le fascicule publié par la *Société impériale de médecine de Toulouse* n'est pas un recueil de mémoires; c'est un tableau rapide, tracé par le secrétaire général de la Société, M. le docteur Jules Naudin, des travaux qui ont été présentés à cette Société depuis le 15 mai 1859 jusqu'au 20 mars 1860. Ce compte rendu a été lu par

le secrétaire général dans la séance publique annuelle qui a été tenue à Toulouse, le 20 mai 1860, dans la salle des assemblées de cette Société.

M. Dechambre, membre du Comité, qui a été chargé d'examiner ce fascicule, en a donné l'appréciation suivante :

« Des vingt-six articles que renferme, dit M. **Dechambre**, le *Compte rendu des travaux de la Société de médecine de Toulouse*, quatre seulement peuvent appeler l'attention du Comité. Ils sont relatifs à l'*angine couenneuse*, à une certaine forme d'*aliénation mentale* et à des expériences sur les *cestoïdes*.

« Il est, dans l'histoire de l'angine maligne, de cette maladie qui est, depuis plusieurs années, l'un des sujets privilégiés de l'inquiétude publique, il est un point qui intéresse les familles autant que le médecin et sur lequel il importerait que chacun fût parfaitement éclairé : c'est la question de la contagion et du mode suivant lequel elle se produit. Des médecins ont pensé (et parmi eux quelques-uns de ceux à qui l'on doit les plus précieuses notions sur cette maladie) que la contagion n'avait pas lieu par voie miasmatique, c'est-à-dire par diffusion de particules émanées des parties affectées, et respirées par une personne saine, mais bien par contact ou par inoculation, comme pour la vaccine. On suppose que des débris de fausses membranes, sautant au visage pendant l'exploration de la gorge, pénètrent dans l'organisme par la bouche, les yeux ou les narines. Aujourd'hui, ce qui est révoqué en doute, ce n'est plus guère la transmission au moyen d'émanations délétères, — les médecins en ont fourni souvent un triste genre de preuve, en prenant la maladie uniquement dans l'haleine de leurs clients, — c'est, au contraire, la transmission par inoculation. M. Millet, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de Tours, a voulu savoir à quoi s'en tenir sous ce rapport. A trois reprises, il a essayé de s'inoculer à lui-même le prétendu virus diphthéritique à l'aide de nombreuses piqûres pratiquées sur les gencives, le voile du palais, les amygdales et divers points de la peau. De plus, à la colonie agricole de Mettray, il a, dans six expériences, mis de fausses membranes d'angine maligne en contact avec des plaies récentes, le tout sans effet appréciable. Jamais il ne s'est manifesté le moindre signe d'inoculation.

« Je ne sais au juste à quelle date remontent les expériences de M. Millet; mais, dès 1858, à Paris, un jeune interne de l'hôpital des Enfants malades, M. Peter, se soumettait à des épreuves semblables. Ayant reçu à l'œil gauche des débris de fausses membranes, pendant une opération de trachéotomie sur un enfant atteint de

croup et d'angine couenneuse, il ne lava pas l'œil contaminé et n'éprouva néanmoins aucun accident. Une autre fois, il s'insinua, avec une lancette, sous la membrane muqueuse de la lèvre, en trois points, de la matière demi-fluide, reconnue diphthérique au microscope : aucun autre résultat qu'une petite saillie passagère au niveau des piqûres. Enfin, dans une troisième expérience, il recueillit une fausse membrane molle, et en imprégna un pinceau de charpie avec lequel il se frotta les amygdales, le voile du palais et le fond de la gorge, sans produire aucun accident, ni local, ni général.

« Si l'on considère que des expériences de même genre, entreprises à Alfort sur les gallinacés, espèce tributaire de l'angine couenneuse, ont donné le même résultat négatif; que MM. H. Bouley et Reynal ont vainement tenté de faire passer l'angine d'une poule à une autre, en insérant dans les chairs de celle-ci, « par piqûre et par frottement, des débris saignants de fausses membranes, » on est porté à rejeter absolument la doctrine de l'inoculabilité. Je dois dire pourtant que certains faits d'inoculation apparente, communiqués vers la fin de 1859 à la *Société des médecins des hôpitaux* par M. le docteur Bergeron, ont porté du doute dans quelques esprits, mais sans convaincre précisément personne.

« Les deux notes de MM. Delaye et Janot, concernant la *folie à formes alternées*, tendent à établir ce fait que, chez certains individus, l'aliénation mentale se traduit par des symptômes d'*excitation* et de *dépression* mentales se succédant graduellement, et constituant des périodes d'un même accès, qui est séparé de l'accès suivant par un intervalle de lucidité plus ou moins complète, jusqu'à ce que l'intelligence, fatiguée, s'éteigne dans une démence continue; encore retrouve-t-on ordinairement dans cette dernière phase quelques signes d'un reste de fièvre.

« Ce qu'il peut être intéressant de signaler ici, relativement à cette espèce d'aliénation mentale, c'est la grave question médico-légale qui peut naître du fait de l'intermittence.

« Un aliéné, traversant cet intervalle où il paraît avoir recouvré l'intégrité de l'esprit, commet un assassinat, un incendie. Combien n'est-il pas difficile d'établir à quel point il est responsable ! M. Delaye, qui croit que l'intelligence demeure intacte dans les phases d'excitation et de dépression, mais que les sentiments et les instincts sont pervertis au point d'enchaîner la liberté morale et d'entraîner conséquemment l'irresponsabilité, M. Delaye admet aussi que l'intermittence peut être complète et que, dans ce cas, l'individu est responsable de ses actes. Rien de plus logique, ce semble, et pour

tant l'histoire de la folie contient bien des enseignements tendant à faire redouter une application rigoureuse de cette doctrine. Il existe des cas où les manifestations uniques de la folie sont dans une sorte d'appétit invincible du crime, non pas du crime en général, mais de tel ou tel crime, du meurtre de telle ou telle personne. Dans l'épilepsie, qui vient d'être savamment étudiée à ce point de vue par des aliénistes, MM. Morel et Jules Falret, cette impulsion irrésistible au mal semble se substituer parfois à l'accès convulsif. La mélancolie a des manifestations semblables. Comment affirmer qu'il n'en est pas de même dans la folie à formes alternes, au milieu même de l'intermittence la plus rassurante ?

« En pratique, dans les circonstances de ce genre, c'est le fait particulier qui doit décider du degré de responsabilité morale. Entre les médecins inclinant trop à l'irresponsabilité sur le moindre indice, actuel ou passé, d'un trouble de l'état intellectuel, et les magistrats n'y inclinant pas assez, peut-être, ce sont les circonstances de la cause qui fournissent les éléments les plus sûrs d'une saine et équitable appréciation.

« Je n'ai que peu de mots à dire sur la note de M. Baillet relative aux cestoides. On sait, depuis les beaux travaux de MM. Küchenmeister, Haubner, Van Beneden, etc., que si l'on prend dans l'intestin du chien des œufs de *tœnia cœnurus* et qu'on les fasse avaler à un mouton, il se développe chez celui-ci une affection connue sous le nom de *tourgis*, et l'on trouve dans son cerveau des *cœnures*. M. Baillet a constaté, à l'aide d'expériences variées, que les œufs du *tœnia cœnurus* peuvent engendrer également les *cœnures* chez le bœuf et la chèvre, et que, par conséquent, les *cœnures* qui produisent le *tourgis* chez ces divers ruminants dérivent d'une seule et même espèce pathologique. »

*Notice sur l'opium indigène extrait du pavot-œillette cultivé à Amiens.*

M. Decharmes, correspondant du Comité, a adressé à la section des sciences une notice manuscrite sur les résultats de la culture tentée récemment à Amiens du *pavot-œillette*, en vue d'en retirer l'opium. Ce *Mémoire* traite, avec l'autorité de l'expérience, d'une question qui intéresse à la fois la médecine et l'agriculture française. Chargé d'examiner le travail de notre honorable correspondant d'Amiens, M. Chatin en donne l'appréciation suivante :

« M. Decharmes, qui a suivi, dit M. **Chatin**, de concert avec M. Bénéard, la culture du pavot, au point de vue de son rendement en opium, dans le nord de la France, est arrivé à constater :

« 1° Que la récolte de l'opium sur le pavot-œillette ne nuit pas d'une manière sensible à la production de la graine oléagineuse ;

« 2° Que les 12,000 hectares livrés, dans le département de la Somme seulement, à la culture des œillettes, et qui y donnent 140,000 hectolitres de graines valant environ 4,400,000 fr., produiraient en outre, par les pratiques qu'il a lui-même suivies, 4 kilogr. de pavot par hectare, soit pour les 12,000 hectares, 48,000 kilogr., qui, au prix de 80 fr. le kilogr. représentent une somme de 3,840,000 fr. ;

« 3° Que les frais d'extraction de l'opium, pouvant être évalués, en moyenne, à 135 fr. seulement par hectare, la plus-value nette donnée par la récolte de l'opium serait, par conséquent, de 185 fr., somme qui dépasse celle retirée de la semence, jusqu'à présent seul produit demandé au pavot ;

« 4° Que la qualité de l'opium retiré, par incisions, des capsules du pavot-œillette, est supérieure à celle de l'opium d'Auvergne (produit par le pavot rouge), et surtout à celle des opiums d'Orient, le premier contenant de 11 à 25 p. 0/0 de morphine ; le second, de 8 à 12 p. 0/0, et les derniers, presque toujours justifiés, de 2 à 10 p. 0/0.

« Tout en faisant quelques réserves sur les quantités d'opium que fourniront les capsules du pavot-œillette cultivé en principal pour la graine oléagineuse, les essais auxquels s'est livré M. Decharmes, et dont il a exposé les résultats, permettent d'espérer qu'à un jour, qu'on pourrait dire prochain, si l'on n'avait à compter ici avec les défiances du cultivateur et avec les entêtements de la routine, l'agriculture française s'enrichira d'un produit des plus rémunérateurs ; notre commerce exportera pour une somme de plusieurs millions d'une matière pour laquelle nous sommes aujourd'hui tributaires de l'étranger ; la thérapeutique, enfin, pourra fixer, à un titre certain et élevé, la richesse en alcaloïdes d'un agent qui vaut tout par ceux-ci, et dont les pères de la médecine n'ont pas craint de dire « qu'ils renonceraient à exercer leur art, s'il fallait qu'ils renonçassent à l'emploi de l'opium. »

« Par les faits qu'il constate, par la voie qu'il ouvre, le *Mémoire* de M. Decharmes paraît donc avoir une réelle importance. »

*Notice sur un cadran solaire d'origine chinoise*, par M. Louis de Baecker.

En 1850, M. Van Beëck lut à l'Académie royale des sciences d'Amsterdam un Mémoire contenant la description d'un cadran solaire et lunaire chinois, objet qui avait appartenu à feu le baron Van der Capellen de Berkenswonde, ancien gouverneur des Indes néerlandaises. M. Louis de Baecker, correspondant du Comité, a traduit ce Mémoire du hollandais, et en a extrait une Notice qu'il a adressée au Comité, au mois de juin de 1859; M. Chacornac, qui a été chargé de faire un rapport sur cet envoi de M. de Baecker, a donné lecture du rapport que nous transcrivons.

« J'ai examiné, dit M. **Chacornac**, la Notice de M. de Baecker relative à un cadran solaire d'origine chinoise, objet qui aurait appartenu à un ancien gouverneur des Indes néerlandaises, M. le baron de Berkenswonde. Cette Notice est un extrait d'un Mémoire que M. Van Beck a lu à l'Académie royale des sciences d'Amsterdam; elle m'a paru donner une description suffisante pour rendre compte du système ingénieux suivant lequel ce double cadran solaire et lunaire fonctionne; si le Comité était d'avis d'en faire une insertion quelconque dans ses publications, je lui proposerai de la faire imprimer à peu près telle qu'elle est rédigée. L'auteur ayant puisé dans un Mémoire étendu où il pouvait étudier ce cadran mieux qu'on ne peut le faire dans son extrait, il me semble l'avoir décrit assez sommairement sans nuire à la clarté du sujet.

« Quant à l'intérêt que présente ce cadran solaire mobile, sans en exagérer l'importance, je mentionnerai quelques faits que sa construction rappelle. On sait que toutes les cartes géographiques chinoises, que toutes leurs boussoles, sont orientées inversement aux nôtres, c'est-à-dire que, semblablement à ce qu'indique ce cadran, le sud est placé à la partie supérieure, le nord à l'inférieure, et, par suite, l'est à gauche, et l'ouest à droite.

« M. de Baecker cherche à expliquer à ce sujet comment la situation géographique des Chinois leur a fait attribuer au pôle sud la propriété magnétique qu'en Europe, autrefois, on attribuait exclusivement au pôle nord.

« Les savants qui se sont occupés d'astronomie indoue pensent, en effet, que les Chinois tiennent une partie de leurs connaissances scientifiques de ces peuples anciens situés plus au sud; mais, ni les uns ni les autres ne se trouvant placés dans l'hémisphère austral,



l'explication donnée par M. de Baecker manque sur ce point de vraisemblance : il faudrait recourir à leurs excursions maritimes dans les mers du Sud pour la rendre probable dans le cas seulement de leur boussole, et j'ai fait remarquer que leurs cartes géographiques présentaient la même orientation.

« Les Chinois ont encore l'habitude de vouloir faire correspondre le mouvement de la terre avec celui du soleil, c'est-à-dire que, pour ajuster douze lunaisons dans leur année, ils sont forcés d'intercaler un mois lunaire tous les cinq ans. Dans la construction de ce cadran solaire et lunaire, on est de même obligé d'intervenir tous les jours dans son réglage pour obtenir l'heure au moyen du mouvement de la lune.

« D'autre part, dans la description de M. de Baecker, on lit que ce cadran se place dans le méridien du lieu pour lequel il a été construit au moyen d'une aiguille aimantée. Or, sur les cercles où sont inscrites les divisions azimutales, il ne paraît pas que l'on ait indiqué la déclinaison de l'aiguille pas plus que sur leurs boussoles.

« Si cet instrument remontait à une époque quelque peu éloignée de la nôtre, cette remarque viendrait à l'appui d'autres observations qui s'accordent à faire croire que dans l'empire chinois l'aiguille aimantée se dirige depuis longtemps à peu près directement au nord.

« Il est dit dans un traité de botanique, écrit en Chine vers l'époque du moyen âge, qu'un des empereurs chinois fit reconstruire et orienter les murs de Pékin suivant la direction de l'aiguille aimantée. Il y a quelques années, un ingénieur français attaché à l'ambassade française eut la possibilité de relever l'orientation de ces murs et de déterminer la déclinaison de l'aiguille dans leur voisinage : il trouva la direction de ces murs dans le plan du méridien magnétique à deux degrés près.

« Enfin, de nos jours, les variations de la déclinaison de l'aiguille sont régulièrement suivies dans l'Observatoire apostolique russe établi à Pékin même ; et depuis plusieurs années que ces observations se continuent, on a remarqué que pendant six mois de l'année l'aiguille dévie vers l'est d'une faible quantité, puis que, durant les six autres mois, elle revient à sa place, en effectuant un mouvement inverse.

D'après ces observations, le méridien magnétique dévierait actuellement, à Pékin, de 2° 10' vers l'est, et cette déviation serait à peu près constante depuis huit ans.

« Les missionnaires et les voyageurs qui ont pénétré dans la

Chine s'accordent du reste à dire que ces peuples n'ont jamais connu la déclinaison de l'aiguille aimantée. »

## ÉTUDES HISTORIQUES

M. Hébert fait un rapport verbal sur le volume contenant les Mémoires publiés par la *Société de Montbéliard*, en 1858.

M. A. Jumelais a écrit de Paris à M. le Ministre pour qu'il veuille bien faire soumettre à un examen scientifique une découverte qu'il croit avoir faite relativement à un moyen d'appliquer la pression atmosphérique à surélever l'eau dans le vide. M. Petit, qui a été chargé par le Comité d'examiner ce travail, expose que le principe physique invoqué par M. Jumelais n'a rien de nouveau. Quant à l'application industrielle de ce principe, le Comité n'a pas entre les mains les moyens de l'apprécier.

Un travail de M. Rimand sur *Les eaux minérales du département de la Loire*, imprimé à Saint-Etienne en 1860, ainsi qu'un travail de M. Baudrimont, ayant pour titre : *Analyse du traité de pathologie du docteur Gintrac*, sont renvoyés à l'examen de M. Dechambre.

L. FIGUIER,

Secrétaire de la section des sciences.

# ÉTUDES HISTORIQUES.

## ÉTUDE SUR LES MŒURS ET LES COUTUMES FÉODALES DU BÉARN.

(Suite.)

### V

Tel était l'état des personnes nobles en Béarn du onzième au quatorzième siècle. Quant aux hommes libres, bourgeois ou paysans, leurs franchises étaient grandes. Les habitants d'Oloron possédèrent, à partir de 1080, une véritable charte communale, qui leur octroya des privilèges civils étendus, sans leur donner toutefois des libertés politiques. En 1224, les paysans des vallées d'Aspe et d'Ossau convinrent avec le vicomte Guillaume Raymond de Moncade de la loi qui les régirait. Cette loi, établie par un accord entre le seigneur et les montagnards ses sujets, fut une libre transaction et non une charte octroyée. Analysons successivement le For d'Oloron, accordé par le vicomte Centulle IV, en 1080, et les Fors d'Ossau et d'Aspe, et nous aurons une idée de l'état des personnes libres en Béarn au commencement du douzième siècle, tant dans les villes que dans les campagnes.

M. Guizot (1) a indiqué trois sources du tiers état : 1° les villes, où domina toujours le régime municipal romain ; 2° les communes proprement dites, qui jouirent d'une existence à peu près indépendante, protégée par de vraies garanties politiques ; 3° enfin les villes et bourgs, qui se formèrent peu à peu dans les domaines des grands propriétaires de fiefs, et qui, sans avoir été érigées en communes, sans jamais avoir obtenu cette indépendance, ce gouvernement local, cette demi-souveraineté qui caractérisent les vraies com-

(1) Voir l'*Histoire de la civilisation en France*, leçons XVII et XVI.

munés, reçurent cependant de leurs seigneurs des privilèges et des concessions successives.

La ville d'Oloron ne rentre exactement dans aucune de ces trois classes. Oloron (*Illuro*) était une ville ancienne, dont le nom se trouve cité dans la *Notitia imperii Romani*; mais, saccagée et détruite par les Normands, elle perdit ses souvenirs avec ses habitants, et resta deux siècles en ruines. Lorsque le vicomte Centulle IV voulut la relever, il ne restait aucun vestige de ses traditions romaines, rien qui pût faire savoir si elle avait eu autrefois une curie, des sénateurs, un défenseur et des libertés municipales. Aussi, dans la charte qui lui fut donnée ne trouve-t-on pas la moindre trace d'un régime depuis longtemps oublié. Oloron ne fut pas plus une commune qu'une cité municipale, puisqu'elle n'obtint pas ces privilèges politiques et ces institutions démocratiques qui donnèrent pendant quelque temps à certaines villes du Nord une orageuse indépendance; elle n'eut ni maire, ni échevins, ni maison commune, ni beffroi, ni soldats. Elle se rapproche davantage des villes qui, demeurées sous l'œil et sous la main du pouvoir central, acquirent des franchises successives, et, demandant toujours, obtenant quelquefois, parvinrent après de longs et continuels efforts à jouir d'une protection sans servitude et d'une sécurité sans péril. Toutefois Oloron n'eut rien à demander après sa fondation : dès 1080, elle posséda de grands privilèges, et les conserva sans changement notable jusqu'au seizième siècle. C'est par là qu'elle se distingue d'Orléans, de Lorris et des autres villes ou bourgs, qui ne purent gagner de franchises semblables aux siennes qu'après un siècle ou deux de contestations et de réclamations. Il est encore une autre différence entre la charte d'Oloron et les chartes accordées par les rois capétiens aux villes de leurs domaines. Le vicomte de Béarn « jura sur les saints Évangiles et sur la sainte et vraie croix de Dieu, touchés de sa main droite, de tenir et d'observer toujours » l'acte une fois passé; tandis que le roi de France se contenta de mettre en tête des concessions incomplètes qu'il voulait bien faire : « Qu'il soit connu de tous que nous octroyons et accordons ce qui suit (1). » Le seigneur de Béarn s'ôtait lui-même le pouvoir de révoquer la charte, et se soumettait aux censures ecclésiastiques, dans le cas où il reviendrait sur sa promesse. Il ne faisait donc plus un simple don, mais un acte sérieux et un contrat inviolable. Aussi

(1) Voir la charte donnée par Louis le Jeune à Lorris en Gâtinais (*Consuetudines Lauriacenses*); *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 200. — Guizot, *Civ. en France*, leçon XVII, t. IV, p. 223-226.

le bourg d'Oloron n'eut-il point le sort des villes capétiennes. Celles-ci virent leurs privilèges *très-imparfaitement observés, souvent même violés* (1); celle-là, au contraire, garda les siens; chaque vicomte, à son avènement, jura de les observer, et tous, ce semble, se soumièrent de bonne grâce à cette religion du serment qui garantissait si souvent au moyen âge les droits des sujets comme ceux des seigneurs. Pour donner une idée de cette charte d'Oloron, nous citerons les principaux articles en les abrégeant et en les rangeant dans un ordre plus méthodique (2) :

Article 17. Tous les bourgeois d'Oloron sont soumis à la juridiction du vicomte ou à celle de son bailli. Celui qui tirera les armes contre quelqu'un dans les rues ou sur le pont donnera au seigneur 66 sous d'amende et composera avec le blessé.

25. Si un étranger envahit le territoire de la ville, il payera 900 sous d'amende et une médaille d'or.

24. Le voleur pris en flagrant délit sera livré au vicomte; l'adultère, homme ou femme, courra nu dans toute la rue de la ville; l'homicide donnera 66 sous de dommage; le marchand qui se sert de faux poids, 6 sous.

21. Si deux ennemis se battent à l'arme blanche, le vaincu donnera 66 sous d'amende.

22. Celui qui volera les droits d'entrée remettra en nature au seigneur la chose dont il aura fraudé les droits, et payera 66 sous d'amende.

23. L'accusé qui n'a pas de maison et ne peut trouver de caution sera saisi, s'il n'a pas de quoi répondre.

7. Si un voisin envahit la demeure d'un autre, il devra au seigneur 66 sous, et au maître de la maison 18 sous.

10. Un bourgeois accusé par le bailli de la ville ne sera jugé que par le vicomte en personne.

11. Si quelqu'un de la ville a jugement avec le vicomte, il ne doit suivre le jugement hors des limites du bailliage.

14. Si le vicomte lui-même est demandeur contre la ville, il ne pourra joindre à sa plainte celle d'un autre.

9. Le vicomte ne pourra amener dans les murs d'Oloron un homme qui est le débiteur d'un citoyen ou lui a fait quelque mal en corps ou en bien. Si le vicomte arrête quelqu'un, qu'il le relâche, moyennant caution.

(1) Guizot, ouv. cité, t. IV, p. 227.

(2) Les articles de cette charte, assez courte du reste, sont mis les uns après les autres sans ordre qui puisse les éclaircir et sans lien qui les unisse. De même que les rubriques du For général et du For de Morlaàs, ils sont si confus que l'on a d'abord de la peine à en distinguer la suite. Il semble que le législateur les ait inscrits à mesure qu'ils se présentaient à son esprit. En lisant le For d'Oloron, où le vicomte parle quelquefois à la première personne, on se figure le seigneur de Béarn, entouré d'hommes venus des lieux circonvoisins, leur déclarant qu'il veut relever les ruines d'une antique cité, énumérant les franchises qu'il leur accordera s'ils s'y établissent, et discutant avec eux ces articles aussi importants pour la sécurité des sujets que pour les intérêts du prince.

18. Le vicomte se réserve le droit de vendre ses vins et ses cidres pendant tout le mois de mai, dans le plus haut prix que les autres auront vendu les leurs à l'entrée de mai.
19. Pour une vache vendue, le vicomte a un denier ; pour un porc, une médaille.
- 6 Les habitants d'Oloron ne payeront point de droits d'entrée dans toute la seigneurie de Béarn ; ils pourront vendre et acheter en franchise tout ce qu'ils voudront.
3. Avec le consentement des prud'hommes du Béarn, le vicomte a ordonné que, si quelqu'un vient s'établir dans cette ville sans licence de son seigneur, et y réside un an et un jour, et qu'après son seigneur le réclame, le vicomte le défendra comme étant son bourgeois.
4. Tout homme d'Oloron peut acheter des terres et les posséder en franchise, pourvu que le vendeur ait obtenu la permission de son seigneur, s'il est paysan, et du vicomte, s'il est chevalier ; celui qui voudra vendre sa maison et ses terres en sera libre ; celui à qui il plaira de changer de seigneur sera conduit et escorté au delà des limites du Béarn, son corps et ses biens saufs.
- 2 3. Les bourgeois ont droit de pacage dans les forêts et terres vagues environnantes.
8. Le seigneur majeur fait ce don et cette franchise aux hommes d'Oloron, qu'ils ne l'accompagneront pas à l'armée ni en chevauchée, sinon en trois circonstances, savoir : si quelque ennemi, étant entré en sa terre et y étant resté une nuit et un jour, lui a présenté la bataille ; s'il lui a enlevé quelque château ; si lui-même est enfermé en un château. Et alors le vicomte doit fournir des bêtes de somme pour apporter leurs armes.

Il y a entre cette charte et la plupart de celles qui furent données dans le cours du siècle suivant à des bourgs du domaine royal une ressemblance souvent frappante. Mêmes réserves du seigneur, mêmes concessions aux bourgeois : les querelles sont réglées, la liberté individuelle est reconnue, la protection du roi est accordée à ceux qui ont demeuré un an et un jour dans la paroisse ; les amendes sont déterminées, l'exemption des droits de vente et d'achat est octroyée, le service militaire est rendu moins dur et moins fréquent. La coutume de Lorris, par exemple, qui fut concédée au douzième siècle à un grand nombre de villes, renferme tant d'articles analogues à ceux du For d'Oloron qu'on les croirait dictés par le même seigneur et réclamés par les mêmes hommes. Cependant, même dans cette charte regardée comme si favorable par les bourgeois et si souvent demandée par les bourgs de l'Orléanais et de la Bourgogne, la corvée reste établie ; les hommes de Lorris sont tenus d'amener à Orléans le vin du roi et de voiturer le bois nécessaire à sa cuisine. Cette clause, ce semble, devait faire comprendre aux bourgeois qu'ils n'étaient que des serfs à moitié affranchis. La

charte d'Oloron est meilleure, et, si l'on peut dire, plus libérale. Ici, point de corvée, point de cens imposé sur les maisons et les terres, point de droits sur le transport du sel et des autres objets nécessaires à la vie. Sauf ces différences au profit du For béarnais, les deux actes sont absolument semblables ; ils ont surtout ce caractère commun, de ne rien offrir qui ressemble à des garanties politiques. En Béarn comme en France, le possesseur du fief fait à certains habitants de ses domaines des promesses ; il s'engage envers eux à les gouverner suivant une règle équitable et déterminée d'avance ; il donne la liberté civile, la sécurité des biens et des personnes, mais il garde intacts ses privilèges seigneuriaux, ses droits de suzerain féodal.

La charte d'Oloron était faite pour des hommes paisibles, des marchands qui avaient surtout à cœur la conservation de leur avoir et la facilité de leur commerce, des artisans sédentaires, des citadins enfin. Les chartes des vallées d'Aspe et d'Ossau ont un tout autre caractère. « On y remarque, dit Pierre de Marca, une certaine liberté des peuples des montagnes, lesquels, se confiant en la fortification naturelle de leur pays, devenaient aussi élevés et sourcilleux que les rochers de leurs montagnes. » Ces montagnards fiers et indomptables avaient souvent fait, au onzième siècle, des incursions dans le plat pays. Ils descendaient en masse aussi rapidement que les gaves qui se précipitent des Pyrénées, pillaient les bourgs, brûlaient les campagnes, insultaient les châteaux, et rentraient dans les hautes vallées avant qu'une force suffisante eût été assemblée pour les chasser. Ils étaient ardents et avides d'aventures ; aussi la moindre injure suffisait-elle pour les amener à de cruelles représailles. Possesseurs de privilèges très-anciens et très-étendus, ils les firent reconnaître par le vicomte de Béarn, quand ils eurent accepté sa suzerainé. Ils traitèrent librement avec lui, reçurent son serment de fidélité en même temps qu'ils lui prêtèrent le leur (1), et ne souffrirent pas qu'il leur octroyât des droits qu'ils tenaient de leurs pères. Ils firent eux-mêmes, en admettant le vicomte à leurs délibérations, les lois auxquelles ils voulaient bien se

(1) « Quand le nouveau seigneur entrera en Ossau, . . . . il doit jurer qu'il leur sera fidèle seigneur, bon et loyal, les gardant saufs et leur tenant leurs Fors et coutumes. . . . De la même manière, les Ossalois doivent jurer au vicomte qu'ils lui feront seigneurie et qu'ils lui seront bons hommes et fidèles. » *For d'Ossau*, art. 1-2. « Quant le vicomte entrera en Aspe pour la première fois, les Aspois doivent venir au-devant de lui, et ils doivent lui jurer fidélité, et lui à eux. » *For d'Aspe*, art. 26.

soumettre, et, selon la formule du For d'Aspe, « ils accordèrent pour tous temps à Monseigneur que nul, en paix ni en guerre, ne ferait dégât de feu ni coupe de bois, ni de bétail, ni de blé, secrètement ou à découvert..... et lui octroyèrent les devoirs contenus dans le For (1). » N'est-il pas étrange de voir en plein moyen âge, au commencement du douzième siècle (2), de simples paysans octroyer des droits à leur seigneur, exiger de lui un serment préalable, lui concéder le privilège de rendre chez eux la justice, en un mot, traiter avec lui d'égal à égal et lui montrer qu'ils acceptent sa suzeraineté sans la subir?

Ces montagnards rudes et indisciplinés, ces pasteurs accoutumés à une liberté complète, ces pillards qui descendaient si souvent en armes sur l'un ou l'autre revers des Pyrénées, sentaient qu'une loi leur était nécessaire à la fois contre leur seigneur et contre eux-mêmes. Un habitant d'Aspe ou d'Ossau craignait également la tyrannie du vicomte et les déprédations de ses voisins. S'il se retranchait dans un farouche isolement pour vivre sans lois et sans seigneur, il ne devait pas tarder à voir ses troupeaux enlevés, son domaine envahi, sa cabane pillée. Alors il n'aurait personne de qui espérer vengeance et réparation, et son indépendance aurait causé sa ruine. Si, au contraire, il reconnaissait au vicomte de Béarn le droit de régler ses affaires, de punir ses injures, de juger sa cause, il avait peur de se donner un maître en même temps qu'un protecteur, d'être forcé de quitter sa vallée pour aller au loin chercher la justice ou combattre pour une querelle étrangère : pour avoir la sécurité, il aurait perdu l'indépendance. On voit dans les Fors d'Aspe et d'Ossau la situation d'esprit de ceux qui convinrent de les établir : de sévères garanties sont exigées du vicomte ; un concours zélé lui est promis pour faire exécuter la justice. Voilà tout l'esprit de ces vieilles lois.

Lorsque le seigneur voulait entrer en Aspe, il venait demander des otages au ruisseau qui est appelé Too ; c'est là qu'il les recevait : il poussait son cheval dans l'eau jusqu'au milieu du courant, et donnait aux Aspois deux de ses juges exécuteurs comme garantie de leurs otages. Ces juges promettaient sur leur foi que les otages seraient rendus ; si la clause n'était pas exécutée, ils devaient être retenus eux-mêmes prisonniers. Après avoir pris ces précautions, le

(1) *For d'Aspe*, art. 2, 10.

(2) Nous disons au commencement du douzième siècle, bien que le For d'Ossau et celui d'Aspe portent la date de 1221. Ces Fors, en effet, ne sont que la rédaction de coutumes depuis longtemps en vigueur.



vicomte pouvait entrer en sûreté dans la vallée avec toute sa cour; néanmoins, s'il venait avec lui des homicides connus, et des hommes contre lesquels les Aspois avaient porté plainte légale et n'avaient pas reçu droit, ils n'étaient point saufs. Si le vicomte n'entraît pas en Aspe dans les neuf jours qui suivaient celui où il en avait manifesté l'intention, il devait rendre les otages. Lorsqu'il était dans la vallée, s'il trouvait guerre ouverte, il prenait des otages des deux partis, et les faisait conduire à Oloron, où ils devaient donner caution; sinon, ils étaient mis aux fers et gardés à vue (1). Voilà pour la sûreté personnelle du seigneur. Celle des montagnards n'était pas moins bien protégée. Le vicomte de Béarn était tenu de leur faire rendre justice par leurs voisins les Aragonais. Si un Aspois était lésé en quelque manière pendant un voyage en Aragon, il se plaignait au vicomte, qui devait lui faire donner satisfaction immédiate, sinon les Aspois avaient le droit de le saisir lui-même partout où ils le rencontreraient, excepté sur le chemin, qui était libre pour lui comme pour eux, et de le garder en otage jusqu'à ce que le roi d'Aragon fût devenu juste de gré ou de force. Ainsi le vicomte de Béarn était, vis-à-vis des Aspois, caution pour le roi d'Aragon. Un Aspois ou un Ossalois avait-il fait du tort à un homme du vicomte ou au vicomte lui-même, s'il pouvait prendre la fuite, et atteindre la roche d'Escot à l'entrée de la vallée d'Aspe, ou le château de Castel-Geloos dans la vallée d'Ossau, il était libre, et nul n'avait le droit de mettre la main sur lui, quand même il serait retourné dès le lendemain à la cour du seigneur. Fût-il un malfaiteur avéré, un bandit ou un meurtrier, il était sous la protection de tous les montagnards dès qu'il avait touché leur sol, et pouvait y rester en sécurité jusqu'à l'arrivée du suzerain. Celui-ci était forcé de venir en personne chercher justice; il envoyait des messagers aux jurats de la vallée, leur indiquait le jour où il devait venir tenir sa cour, et sommait l'accusé de comparaitre. La cour était protégée par une garde contre la colère d'un condamné ou le ressentiment de ses parents et de ses amis. Alors commençaient les jugements. Le crime de trahison était le plus odieux à cette population loyale; aussi le traître était-il abandonné corps et biens à la discrétion du seigneur. Quand il s'agissait d'un tel forfait, la loi même, d'ordinaire si calme, s'irritait et s'indignait. « Que celui qui tue, sans avoir défié dix jours auparavant en présence des jurats (ce qu'à Dieu ne plaise!), soit traître, et qu'il ne puisse se défendre en aucune manière, et que tous ceux qui seront

(1) *For d'Aspe*, art. 11, 12, 17, 18.

complices du meurtre soient traîtres, et que le seigneur d'eux et de leurs choses puisse faire ainsi comme des traîtres, et qu'il en puisse faire justice à son vouloir. » Les autres délits n'étaient pas punis si sévèrement. En Ossau, le vicomte n'avait que 18 sous de celui qui donnait caution pour bataille, 18 sous du voleur, 18 sous de l'agresseur, 18 sous du meurtrier. « Celui qui envahit église, ou évêque, ou abbé, ou autre clerc ordonné, ou abbesse, donnera 18 sous d'amende; » et immédiatement après : « Celui qui envahit domaine de chevalier, ou moulin, ou troupeau de vaches, ou de cochons, ou filets, ou chasse, 18 sous. » Singulière jurisprudence qui décernait la même peine contre un assassin et contre un voleur de filets ! Dans tout le reste du Béarn ces délits étaient punis par une amende de 66 sous, et le coupable devait donner satisfaction à la victime ou à ses parents. Cette différence tient à l'esprit des montagnards. Ils craignirent l'arbitraire du vicomte plus que l'audace des criminels, et aimèrent mieux poser des bornes à la cupidité du juge que d'effrayer le malfaiteur par la sévérité des châtimens : la liberté passa avant la sécurité. Toutefois, lorsque le seigneur avait convoqué les jurats, formulé sa plainte et donné son arrêt, si le condamné refusait de payer l'amende convenue, ses biens étaient saisis; s'il se défendait, « toute la terre devait suivre le vicomte à la saisie des objets défendus; » s'il n'y avait pas de quoi satisfaire la justice, le vicomte « avec toute la terre » démolissait la maison et les granges, éteignait le feu, bêcheait le foyer et mettait les terres sous le ban. Si quelqu'un rebâtissait la maison détruite, ou y allumait du feu sans la permission du seigneur, sa personne et son bien étaient saisis; si un Ossalois lui donnait asile et aide en son logis, il était saisi comme lui. Mais ces saisies ne pouvaient être faites ni par le bailli, ni par le viguier, ni par le messager du seigneur; il fallait que le vicomte de Béarn vint lui-même. Lorsqu'un délit avait été commis dans Aspe sans que l'auteur eût été découvert dans le mois, tous les Aspois étaient caution, toute la vallée était tenue de réparer le dommage à celui qui l'avait reçu; alors pouvoir était donné aux prêtres et aux jurats des communautés de faire faire les réparations; s'ils étaient négligents, le plaignant pouvait avoir recours à la fois à l'évêque d'Oloron et au seigneur du Béarn; l'évêque mettait en interdit les églises et les hommes, et le seigneur saisissait toute la terre d'Aspe jusqu'à ce que satisfaction eût été donnée (1).

Telle était en substance la loi qui régissait les montagnards béarnais.

(1) *Fors d'Aspe et d'Ossau*, passim.

pais. Le droit était aussi rude que le peuple. On retrouve dans les pages vivantes du vieux For les mœurs de ces hommes intraitables, aussi difficiles à gouverner qu'à atteindre, redoutés de leurs voisins, respectés de leurs seigneurs, attachés à leur patrie, qui était à la fois leur protectrice et leur nourrice, libres dans leurs montagnes, fiers de leur indépendance, considérant les vicomtes comme les exécuteurs de la loi, défiant leur puissance et leur imposant le devoir de gouverner avec justice, sous peine de perdre le droit de gouverner.

## VI

Au-dessous de ces hommes libres, qui revendiquaient si énergiquement leurs privilèges, étaient les *questaux* (serfs). Leur sort était plus doux que celui des gens de même condition dans la plupart des seigneuries françaises. Les questaux possédaient la terre qu'ils cultivaient; ils en étaient les maîtres (*senhors*), et n'étaient soumis qu'à des devoirs fixes et modérés. On en jugera par un exemple. Les éditeurs des Fors du Béarn ont consulté, aux archives de Pau, un livre censier du commencement du seizième siècle, dans lequel ils ont trouvé des détails curieux. Ce registre contient le dénombrement des terres du vic de Sauveterre et les taxes dues par chacun des habitants. Chaque questal payait, à la Toussaint, au bailli 4 sous 11 deniers pour queste ou principale taxe; 1 sou, à Noël, pour le cens; 9 deniers, à la Notre-Dame d'août, pour rachat du droit d'aubergade ou de gîte. De plus, le questal s'engageait à ne pas marier sa fille avec un homme libre sans la permission du seigneur, à faire la coupe du bois et à le porter au seigneur une fois l'an, à lui donner tous ses enfants mâles, à la réserve du premier-né, pour servir pendant un an à la garde du château d'Orthez. Il faut dire toutefois que la charte où ces droits sont fixés est d'une époque relativement moderne (1538), et que, au moyen âge, les questaux et les censitaires étaient soumis à un servage bien plus complet. Au onzième siècle, le seigneur pouvait les vendre ou les donner, comme sa chose: on le voit par une charte de Centulle IV, qui donne un serf avec sa famille au monastère de la Penna en Aragon. « Ceci est le testament que moi, Centulle, comte de Bigorre, par la miséricorde de Dieu plutôt que par mes mérites, je fais pour le remède de mon âme..... J'offre et je cède au monastère de Saint-Jean-Baptiste de la Penna, situé en la province d'Aragon, pour le bien des serviteurs de Dieu qui l'habitent, un paysan nommé Lupo Garsias, du village appelé Eysus, avec sa femme, ses fils et

tout ce qu'il possède, afin que lui et toute sa race servent l'église de Saint-Jean, comme ils devaient servir moi et mes enfants (1). » On voit que la condition des serfs était précaire. M. Mazure (2) ne voit là qu'une pauvre famille « à qui le pain, avec la vie tranquille, est garanti à perpétuité. » Il me semble que tel ne fut pas le but du seigneur. S'il eût voulu garantir la sécurité et la vie d'une famille de serfs, n'aurait-il pas pu la recommander à ses fils? Il la donna à un monastère pour en obtenir des prières, absolument comme il aurait donné un champ ou une maison. Il se montra généreux envers les hommes de Dieu, mais ce qu'il met sous leur protection, c'est le donateur et non l'objet donné. Cependant les serfs n'étaient point tout à fait à la merci de leurs maîtres. Voici un article du For de Morlaàs qui assure leur existence, impose au seigneur des devoirs envers eux, et fait appel à leur loyauté et à leur honneur : « Si un caver ou autre homme a des censitaires et questaux, et s'il y a des puinés, et que le caver ait des craintes qu'ils ne s'en aillent hors de la terre de son pouvoir, il peut se faire donner caution, s'il le veut; et, s'ils n'en peuvent avoir, ils peuvent le jurer sur les saints. Et, cela fait, on doit se fier à eux et à leur serment; et qu'ainsi il déclare qu'ils sont ses hommes (et non à raison de son pouvoir), afin qu'ils ne s'en aillent pas peupler un autre lieu. Cependant, si ces hommes lui demandent les aliments nécessaires à la vie, pour qu'ils puissent vivre, il doit leur en donner de manière qu'ils vivent; car tous les puinés n'ont pas consenti d'être toujours soumis; et l'on ne doit pas tirer d'eux plus que la queste; et pour payer la queste il ne doit pas les réduire à vendre leurs bœufs (3). » Les serfs pouvaient acquérir des biens libres; ils restaient alors soumis à la juridiction de leurs maîtres, mais ils avaient droit d'appel au suzerain et à la cour majeure (4).

Du reste, le souverain du Béarn affectait, comme le roi de France, de se montrer le protecteur des petits contre les grands,

(1) « Hoc est testamentum, quod ego Centullus, non meis meritis, sed sola Dei misericordia Bigorrensis comes, facio pro remedio animæ meæ.... Offero siquidem et concedo monasterio sancti Johannis-Baptistæ de Pinna, quod est situm in Aragonensi provincia, ad utilitatem servorum Dei ibidem habitantium, unum rusticum nomine Lupo-Garsias, in villa quæ vocatur Isuici, cum uxore et filiis et omni alodio suo, ut perpetuo jure ipse et omnis generatio ejus ecclesie Sancti-Johannis, sicuti mihi et filiis meis servire debuerunt, deserviant. » Pierre de Marca, ouvr. cité, liv. IV, ch. 19.

(2) *Fors de Béarn*; Introduction, p. xxxvii.

(3) *For de Morlaàs*, art. 233.

(4) *For général*, art. 189.

des faibles contre les puissants, des serfs contre les barons. Il traitait avec douceur les questaux de ses domaines, et faisait ainsi désirer aux autres d'être placés sous son autorité. Et certes la destinée des serfs était souvent bien triste et bien misérable sur les terres d'un simple chevalier, d'autant plus jaloux de ses droits qu'il en avait moins, et appesantissant sur ses malheureux sujets une main d'autant plus lourde et plus dure qu'il avait moins d'hommes à tyranniser. Ce n'est point dans les Fors qu'il faut chercher les droits barbares ou immoraux que s'arrogeaient certains seigneurs. Le For est la loi générale ; fait par le vicomte et la cour majeure, il ne spécifie ni odieuses corvées ni honteuse servitude. Mais il existe de vieilles chartes, des dénombremens, où sont marqués les droits des barons sur leurs questaux. Le seigneur de Louvie en Ossau avait sous sa dépendance neuf familles de questaux. Ces malheureux étaient dans la condition la plus abjecte. S'ils prenaient la fuite, le seigneur avait le droit de les poursuivre, de les charger de chaînes et de les tenir ainsi en prison. S'ils se mariaient, ils étaient soumis à cet odieux *droit du seigneur*, si monstrueux qu'on en a souvent contesté l'existence (1).

La misérable condition des serfs était partagée par une autre classe d'hommes très-répondue dans le midi de la France au moyen âge : je veux parler des *Expiàats*, qu'on appelait encore *Christiàas* ou *Cagoths*. C'était une race proscrire et méprisée, assimilée aux lépreux et reléguée dans des villages particuliers loin des habitations. « Ces misérables, dit Pierre de Marca, sont tenus pour personnes ladres et infectes, auxquelles, par article exprès de la coutume de Béarn, la conversation familière avec le reste du peuple est sévèrement interdite ; de manière que, même dans les églises, ils ont une porte séparée pour y entrer, avec leur bénitier et leur siège pour toute la famille ; sont logés à l'écart des villes et des villages, où ils possèdent quelques petites maisons, font ordinairement métier de charpentiers, et ne peuvent porter autres armes ni ferremens que ceux qui sont propres à leur travail. Ils sont chargés d'une infamie de fait, quoique non pas entièrement de celle de

(1) « Quant auguns de tals maisons se mariden, dabant que conexer lors molhers, son tengutz de las presentar per la primère noeyt audit senhor de Lobier per en far a son plaser, o autrement lou valhar cert tribut. » On ne voit pas clairement si c'est le questal ou le seigneur qui pouvait à volonté convertir cette odieuse redevance en tribut. *Fors de Béarn*, p. 172. — Voir aussi un *Mémoire sur le droit du seigneur*, dans lequel M. Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau, en établit l'existence d'après le document que je viens de citer et d'autres non moins précis et non moins authentiques.

droit, étant capables d'être ouïs en témoignage; combien que, suivant le For ancien du Béarn, le nombre de sept personnes de cette condition fût nécessaire pour valoir la déposition d'un autre homme ordinaire (1)..... Je pense qu'ils sont descendus des Sarrazins qui restèrent en Gascogne après que Charles Martel eût défait Abdirama..... On leur donna la vie en faveur de leur conversion à la religion chrétienne, d'où ils tirèrent le nom de chrétiens (*christidas*)..... Les prêtres faisaient difficulté de les ouïr en confession et de leur administrer les sacrements (2). »

L'horreur qu'inspiraient ces hommes séparés de la société leur valut quelques franchises. Lorsque le comte Gaston Phœbus établit dans ses domaines une taille perpétuelle en 1398, il ordonna « que les prêtres hospitaliers, ni les *chrestias* (cagoths), pour l'emplacement de leurs églises, hôpitaux et *chrétienneries* (maladreries), ne payeraient point de tailles et ne feraient point de dons au seigneur (3). » Cette libéralité envers les *expiâts* entraîna de singulières conséquences. Afin que tout le monde pût les reconnaître et les fuir, ils étaient tenus d'ajouter à leur nom de baptême le nom du village qu'ils habitaient. En cela ils étaient assimilés aux nobles. Mais d'autre part, à partir de 1398, ils furent exemptés des tailles, des corvées et de tous les autres droits : on vit donc ces hommes méprisés revendiquer les privilèges de noblesse; et il fallut qu'un règlement du 16 décembre 1640 défendit aux cagoths d'Oloron de porter bottes, capes et épées, d'avoir colombier, etc. (4).

## VII

Les barons, les chevaliers, les hommes libres, citadins ou paysans, les questaux et les cagoths, voilà les différentes classes d'hommes que l'on trouvait en Béarn. Pour l'inégalité des conditions, les Fors du Béarn ne diffèrent donc pas sensiblement des coutumes suivies dans les autres provinces françaises. Ce qui fait l'originalité de la loi béarnaise, ce qui la rend supérieure aux autres, c'est l'existence de la cour majeure. Les nobles, cavers ou domen-

(1) « Fut établi et octroyé que si par aventure les jurats ne peuvent point avoir une véritable connaissance de celui qui aura fait le délit, celui contre qui on aurait de mauvais soupçons se justifie, sa main septième de témoins, ou avec trente *Expiâts*. » *For général de Béarn*, art. 65.

(2) Pierre de Marca, liv. 1<sup>er</sup>, ch. 16.

(3) *Fors de Béarn*, p. 253, adjonction II, art. 9.

(4) *Fors de Béarn*, p. 174, note.

gers, avaient pour tribunaux les cours de vic; les roturiers avaient pour eux les cours de jurats (1). Cette variété dans les cours de justice était conforme aux habitudes de la féodalité; chacun était jugé par ses pairs. Mais l'unité d'une cour suprême, dont dépendraient toutes les autres, et à laquelle pourraient appeler ceux qui se trouveraient mal jugés, d'une cour libre indépendante du seigneur et accessible à tous, était une idée romaine, un de ces souvenirs lointains d'un régime plus civilisé, qui avaient survécu à la ruine des cités, surnagé dans tous les naufrages. La cour majeure était une institution analogue à celles que l'empire accordait volontiers aux cités municipales. Aussi les Béarnais y étaient-ils fort attachés; c'était leur sauvegarde contre la tyrannie du *seigneur majeur* (2), les insultes d'un voisin ou les vengeances d'un ennemi; c'était, pour ainsi dire, le palladium qui les protégeait contre tous les malheurs. A cette époque où tout était féodal, il est bien vrai que les procès en cour majeure ne ressemblaient pas beaucoup à ceux qui se plaidaient devant les tribunaux des préteurs romains. Pour pouvoir être admise dans une seigneurie du onzième siècle, cette institution impériale avait dû se transformer; elle avait pris l'apparence d'une institution barbare, et semblait avoir passé le Rhin avec les Germains plutôt que les Alpes avec les Romains. La procédure y était féodale: l'accusé, pour se disculper, l'accusateur, pour assurer sa parole, usaient des mêmes moyens, l'épreuve de l'eau froide ou celle du feu; les nobles et même les roturiers avaient aussi recours au duel judiciaire, plus conforme que l'ordalie à la rudesse belliqueuse des mœurs du temps.

L'ordalie, où tout était remis à la décision de la Providence, est un témoignage de cette croyance aveugle aux chances du sort qui était si commune chez les Germains. Aussi cette procédure toute

(1) La cour des jurats était présidée par un bayle; les jurats pouvaient être regardés comme les hommes de la communauté. Le bayle était l'homme du seigneur. Il était chargé de poursuivre en son nom les délits et le payement des amendes; c'était lui qui recevait les plaintes, donnait les assignations et faisait exécuter les jugements; il ne jugeait point lui-même, mais il provoquait le jugement. « Le bailli est tenu, en présence des prudhommes, à prendre les paroles de ceux qui plaident, et doit demander aux parties si elles veulent avoir droit suivant qu'elles ont dit, et si elles disent: *Sire, oïl*, le bailli doit contraindre les prudhommes que ils fassent le jugement. » Ainsi s'exprime Beaumanoir, et ce qu'il dit des baillis de Beauvoisis s'applique aux bayles de Béarn. Voir Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, p. 233 et suiv.

(2) Le vicomte de Béarn est souvent appelé le *seigneur majeur*, ou encore le *seigneur*. Les autres sont distingués de lui par le nom de leur fief, qui suit toujours l'expression de leur titre.

barbare est-elle la plus ancienne. En voici un exemple : en 982, les Normands avaient remonté l'Adour et saccagé les rives du fleuve jusqu'à Tarbes. Le duc de Gascogne marcha contre eux, et, avant de partir, il fit vœu de bâtir un monastère en faveur de saint Sever s'il remportait la victoire. Le saint, dit la charte du monastère, parut lui-même dans la bataille, monté sur un cheval blanc, revêtu d'armes éclatantes et abattant en foule ces désespérés corsaires. Le duc vainqueur songea à tenir sa promesse. Il s'adressa à des gentilshommes, ses vassaux, qui possédaient le lieu où s'élevaient la petite chapelle et le tombeau de Saint-Sever, et les pria de lui vendre cette terre. Ils refusèrent sous prétexte que leur domaine était franc de tout devoir et de toute redevance. Sans doute ils avaient trouvé trop faible le prix proposé par le duc, et n'entendaient pas lui permettre de faire à Dieu hommage de leurs biens. Celui-ci, indigné de ce refus, soutint que cette terre était mouvante et sise dans l'alleu de son château. Il fallut en venir au jugement. Les évêques et les seigneurs du comté de Gascogne furent assemblés en cour, et, du consentement des parties, la décision du différend fut remise à l'épreuve de l'eau froide. A l'heure de l'exécution, le duc, ne voulant pas avoir la honte de paraître vaincu en personne, demeura dans son château, et envoya sur les lieux sa femme et ses enfants avec les évêques et les seigneurs. Déjà l'un des évêques tenait, selon la coutume, un petit enfant, et allait le plonger dans une cuve pleine d'eau, lorsque tout d'un coup le ciel se couvrit, les éclairs brillèrent, le tonnerre gronda, et l'orage éclata si violemment que ce fut à peine si les assistants purent s'échapper et se réfugier dans une petite chapelle dédiée à saint Germain (1).

Au commencement du onzième siècle, l'ordalie disparut et fut remplacée par le duel judiciaire. Le duel eut lieu en matière civile comme en matière criminelle, et même dans les causes qui intéressaient les établissements ecclésiastiques, du moins jusqu'en 1209. A cette époque, les évêques de Béarn obtinrent de Gaston VI le droit de juridiction temporelle. Au onzième siècle, le duel fut ordonné à l'occasion d'une terre réclamée par la dame de Salies et par Bernard, évêque de Lescar. « L'évêque Bernard alla trouver Guido, comte de Gascogne, et porta plainte au sujet de l'église de Saint-Etienne, et le comte manda aux parties de faire droit devant lui; ils vinrent et firent droit devant lui. Le comte renvoya le jugement devant les chevaliers de sa cour; ils jugèrent que les parties se

(1) Charte de la fondation du monastère de Saint-Sever; dans *Merveilles*, p. 223.



combattraient, et il fut convenu que le duel aurait lieu devant le comte (1). » En matière civile, il fallait, pour que le duel eût lieu, que l'objet en litige eût une valeur d'au moins 40 sols; et à ce sujet il est curieux de comparer le vieux For béarnais avec quelques ordonnances des rois de France. Louis le Jeune établit à Orléans que le combat judiciaire n'aurait lieu que lorsque la dette excéderait 5 sols. Et encore ce n'était là qu'une loi locale. Dans tout le reste de la France, même sous saint Louis, il suffisait, pour qu'il pût y avoir duel, que la dette fût de plus de 12 deniers. Ainsi la loi en Béarn était moins barbare et moins brutale qu'en France. Ce fut le plus grand bienfait laissé par la civilisation romaine que ces souvenirs de légalité, ce respect traditionnel pour des coutumes meilleures. Les Romains, dont le régime fut si oppressif, dont la domination fut si rapace tant qu'elle subsista dans les Gaules, laissèrent cependant, dans tous les pays qu'ils avaient occupés longtemps, des traces assez profondes pour que le pied des barbares ne pût les effacer entièrement. Tant que leur empire dura, la haine des provinciaux contre le fisc les empêcha de reconnaître le mérite de la loi romaine. Ce fut seulement lorsque les Germains eurent apporté dans le midi de la Gaule leurs coutumes anarchiques et leurs mœurs brutales que les fils des Gaulois commencèrent à aimer le souvenir de ce régime impérial, sous lequel leurs pères avaient tant gémi. Ainsi, chose singulière ! Rome ne fut jamais si vénérée qu'après la destruction de sa puissance et l'anéantissement de son nom.

Ce respect de la loi écrite, qui avait survécu à la chute de l'empire, s'altéra peu à peu avec le temps. Aux dixième et onzième siècles, on voit dans la procédure en usage devant la cour majeure un mélange bizarre d'institutions romaines et de coutumes germaniques. Tantôt on plaide, tantôt on se bat; si l'un des antagonistes est fort ou turbulent, il vide sa querelle par les armes; si les deux partis sont trop soumis pour mépriser l'autorité du vicomte ou trop faibles pour se flatter de lui résister impunément, ils viennent prouver leur droit, non plus par bataille, mais par témoins et par chartes, selon une expression de Joinville. Cependant ces souvenirs de la légalité,

(1) *Chartarium Lascurrense* : « *Episcopus Bernardus fuit ad Guidonem, comitem Gasconie, et fecit querimoniam de ecclesia Sancti-Stephani, et comes mandavit eis ut rectum fecissent ante eum, et venerunt et fecerunt rectum ante comitem. Et comes misit iudicium militibus de curia sua, et iudicaverunt ut bellum fecissent, et fuit placitum factum ut bellum fecissent ante comitem.* » *Marea*, liv. IV, ch. 8.

qui s'affaiblissaient de plus en plus, étaient sans nul doute destinés à disparaître et à céder la place aux traditions germaniques, toujours chères aux descendants des conquérants et à tous ceux qui n'étaient que trop disposés à compter sur la vigueur de leur bras et sur la solidité de leur armure. Mais une puissance nouvelle s'était élevée en face de la féodalité, puissance qui tirait sa force de la protection qu'elle accordait aux opprimés et de la crainte qu'elle inspirait à tous par ses armes invincibles et ses arrêts sans appel. L'Église, en l'absence de tout autre pouvoir suffisant, se fit la gardienne vigilante du droit; elle fut l'héritière de Rome, et conserva par charité chrétienne ces lois que les anciens jurisconsultes avaient établies par équité. L'institution des cours ecclésiastiques fut donc un grand bien; elles donnèrent aux autres l'exemple d'une procédure légale; et peu à peu, lorsque l'on compara leur mode d'instruire les causes avec les procédés barbares des cours laïques, on en vint à le préférer et à l'adopter. Plus tard, sans doute, l'Église prétendit avoir seule le droit de juger, et essaya d'attirer à elle toutes les causes, en disant que les crimes et les délits étaient des cas de conscience. Les pouvoirs laïques s'opposèrent à cet envahissement, et saint Louis lui-même n'hésita pas à fermer la bouche aux évêques, lorsqu'ils réclamèrent le droit de confisquer les biens des accusés, s'ils refusaient pendant un an et un jour de se soumettre à leurs décisions. Ces prétentions de l'Église du moyen âge ont provoqué des reproches quelquefois mérités, mais souvent plus déclamatoires que justes; cependant n'étaient-elles en rien légitimes? Au onzième siècle, y avait-il en France, en dehors du clergé, beaucoup de gens assez savants pour bien instruire une cause, et assez indépendants pour mépriser une menace ou une impérieuse prière? Jusqu'au treizième siècle, la science et la liberté manquèrent presque universellement aux juges; à partir du treizième siècle, si l'étude des lois justiniennes popularisa la connaissance du droit, les décisions des juges furent souvent inspirées par la crainte. Sous Philippe le Bel, par exemple, peut-on croire que, dans un procès où le fisc aurait été intéressé, l'official d'un évêque n'eût pas mieux jugé qu'un légiste du roi?

En Béarn, ce furent les évêques de Lescar et d'Oloron qui donnèrent l'exemple de l'emploi de la procédure par témoins et par titres. Ils obtinrent, en 1209, de Gaston VI le droit de juridiction temporelle, et jamais devant eux il n'y eut ni ordalie ni bataille. On conçoit que, dans un pays où une partie de la population était toute disposée à se soumettre à de tels jugements et avait intérêt à le faire,

on dut comparer les tribunaux des évêques à ceux des bayles, des cavers ou des barons, et désirer trouver dans ceux-ci les garanties et les avantages que présentaient ceux-là. « Aussi, dit M. Laferrière, la procédure par témoins s'étendit de la cour de l'évêque à la cour majeure et dans les autres (1). »

En matière criminelle, le duel était la forme ordinaire de procéder; mais on pouvait se purger par serment et cojureurs. Une pièce des archives de Pau, citée par Pierre de Marca, s'exprime ainsi : « Si le vicomte de Soule (2), ou un homme à lui, chevalier ou non, ravit ou soustrait par ruse une chose qui appartienne au vicomte de Béarn, que chacun se purge du tout par le duel d'hommes, qui n'aient jamais fait la guerre, ou qu'il jure dans les huit jours avec deux chevaliers (3). » Sous ce rapport, les coutumes béarnaises étaient semblables à celles qui régissaient les seigneuries du Nord. Se purger par serment s'appelait en langage béarnais *se esdiser* ou *le caditit*. « C'est évidemment, pour la linguistique comme pour l'institution elle-même, le *se edicere* des lois barbares, l'*escondit* de la coutume de Reims, une importation du Nord dans le Midi, un usage d'origine germanique (4). »

Mais, quelle qu'ait été la procédure devant la cour majeure, ce qu'il faut remarquer surtout, c'est l'existence même de ce tribunal suprême, qui jugeait sans appel les procès des cavers et des barons, et en dernier ressort ceux des domengers et des simples hommes libres. On pourrait comparer sous le rapport judiciaire la cour majeure au parlement de Paris, tel qu'il fut constitué sous Philippe le Bel. Les deux tribunaux recevaient les appels des cours inférieures et jugeaient les procès des seigneurs principaux. Sous tous les autres rapports, ils différaient essentiellement. Les membres du parlement, légistes, hommes de peu, qui n'avaient pour eux que leur science profonde et leur dévouement à toute épreuve, étaient les gens du roi, *ses âmes damnées*, comme les appelle M. Michelet, et se mon-

(1) Laferrière, Mémoire cité, p. 27.

(2) La vicomté de Soule était un petit pays situé entre le Béarn, la Navarre française et la Navarre espagnole; la capitale était Mauléon, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement dans le département des Basses-Pyrénées. Cette baronnie féodale fut réunie à la couronne dès le règne de Philippe le Bel, en 1306.

(3) « Ex chartario Palensi : . . . . Si vicecomes de Soule, aut aliqui suus homo, tam caballarius quam pedes, auferit vel subtrahit aliquo ingenio aliquam rem quam sit propria vicecomiti Bearnensi, . . . . aut se ipsum ex toto purget unusquisque per duellum eorum hominum, qui nunquam fecissent bellum, . . . . aut in octavo die juret cum duobus caballariis. » Pierre de Marca, liv. IV, ch. 11

(4) Laferrière, Mémoire cité, p. 28.

traient plus souvent disposés à la servilité qu'à l'indépendance. Ennemis naturels de la féodalité, ils l'attaquaient avec acharnement au profit du pouvoir qui les avait institués; admirateurs plus passionnés qu'intelligents de la loi écrite, ils en étudiaient la lettre plutôt que l'esprit, en faisaient à la fois l'arme défensive et offensive de la royauté, et l'opposaient froidement à toutes les attaques et à toutes les prétentions. Au contraire, les membres de la cour majeure étaient les douze barons du Béarn, les premiers après le vicomte en puissance comme en dignité; inamovibles et héréditaires, ils formaient l'aristocratie béarnaise, et, si l'on peut dire, la chambre haute de ce petit État. Séparés, ils pouvaient presque autant que le vicomte; réunis, ils étaient en mesure de lui faire la loi. Ainsi leur qualité faisait leur indépendance. Ils ne songeaient ni à attaquer la féodalité dont ils faisaient partie, ni à réduire la puissance du seigneur dont ils avaient besoin pour chef, ni à opprimer les hommes libres, trop nombreux et trop belliqueux pour n'être pas respectés.

Telles sont donc, dans leurs traits principaux, les lois béarnaises. Contemporaines de la charte de Guillaume le Conquérant, elles sont une des plus anciennes coutumes écrites; composées pour une population très-mélangée, elles portent à la fois la trace de Rome et l'empreinte des Germains; moitié féodales, moitié antiques, elles sont comme un anneau intermédiaire entre les lois toutes romaines du sixième siècle et les coutumes toutes féodales du treizième; établies d'un commun accord par tous les intéressés, elles ne témoignent de mépris pour personne, tiennent compte des droits de tous, et accordent au seigneur le gouvernement, à la cour majeure le droit de contrôle, aux nobles des privilèges, aux bourgeois des franchises, aux paysans l'indépendance. Sans nul doute, il faut attribuer à l'influence de cette loi la longue résistance des Béarnais à toute conquête étrangère, à toute tentative faite pour absorber leur pays dans un grand État. S'ils se montrèrent toujours prêts à protéger leurs vallées et leurs plaines contre les rois d'Aragon et les ducs d'Aquitaine, c'est que, fiers de leurs Fors, sous lesquels ils vivaient libres, ils les défendaient avec d'autant plus de courage qu'ils en sentaient mieux le prix.

Jules PINARD,

Professeur d'histoire au lycée impérial de Nîmes.

---

LA VIE DE SAINTE NONNE, *Buhez santez Nonn*, mystère breton du moyen âge ; étude d'histoire et de philologie.

La vie de sainte Nonne, *Buhez santez Nonn*, est un des rares monuments de l'ancienne littérature bretonne. Zeuss, dans la préface de sa grammaire celtique, la cite avec les cartulaires de Redon et de Landévennec au nombre des documents du dialecte armoricain ; elle figure, après le vocabulaire plutôt cornique que breton du Musée britannique de Londres, parmi les sources où M. de la Villemarqué a puisé ses nombreuses additions au dictionnaire breton-français de Legonidec. Le celtiste allemand incline à penser que le *Buhez* appartient au quatorzième siècle : l'habile interprète des inscriptions cambro-bretonnes de Lomarec et de la cloche de Stival l'attribue partie au treizième siècle et partie au quatorzième : ni l'un ni l'autre n'a tenu compte de la prétention de l'éditeur, qui voudrait en reculer la composition antérieurement au douzième.

L'histoire de la découverte du *Buhez* est des plus simples. En 1834, M. l'abbé Marzin, accompagnant Mgr l'évêque de Quimper, dont il était alors secrétaire, dans une de ses visites pastorales, apprit qu'il se trouvait dans la paroisse de Dirinon, près Landerneau (Finistère), un ancien manuscrit contenant un poème en langue bretonne. Ce manuscrit sur papier, d'une belle écriture de la fin du quatorzième ou du commencement du quinzième siècle, détérioré par l'humidité qui a fait disparaître quelques mots, mais complet cependant, sauf une vingtaine de vers coupés par le relieur il y a plus de deux cents ans, a été publié, en 1837, par M. l'abbé Sionnet, qui s'est attaché à en reproduire, sauf la pagination, le *fac-simile* le plus exact. La traduction placée en regard du texte est du savant grammairien breton Legonidec (1).

Le poème, sous forme de drame et précédé d'un prologue, est divisé comme il suit : la vie de sainte Nonne ; les miracles qui s'opèrent sur son tombeau ; l'épiscopat et la mort de saint Divy, forme armoricaine du nom de saint David. De ces trois parties, si l'on excepte quelques détails de la seconde concernant un mode de pro-

(1) *Buhez santez Nonn*, ou Vie de sainte Nonne et de son fils saint Divy (David), archevêque de Ménévie en 519; mystère composé en langue bretonne antérieurement au douzième siècle, publié d'après un manuscrit unique, avec une introduction par l'abbé Sionnet, et accompagné d'une traduction littérale de M. Legonidec et d'un *fac-simile* du manuscrit, tiré à 300 exemplaires. Paris Merlin, 1837.

cédure propre au moyen âge, la première est la seule qui soit traitée avec ampleur et qui présente un intérêt véritable. Nous n'en donnerons pas une analyse : car, pour ce qui tient au fond même des choses, elle ne vaudrait pas le premier paragraphe de la légende de Saint-David, insérée au tome I<sup>er</sup> de mars dans la collection des Bollandistes. Il y a, sous ce rapport, une ressemblance singulière, et dont il faut tenir compte, entre le *Buhez* et cette légende, qui a été tirée d'un manuscrit de l'église de Saint-Sauveur d'Utrecht.

Nous adresserons également aux doctes continuateurs de Bollandus (1) ceux qui seraient tentés de voir dans le poème armoricain une œuvre de pure imagination et sans aucune valeur historique. Sainte Nonne et son fils ont vécu au cinquième siècle, car David était, en 519, archevêque de Ménévie, au pays de Galles; saint Patrice figure dans le drame trente ans avant la naissance de saint David, c'est-à-dire au temps même que lui assigne l'histoire véritable : quant à Ambroise Merlin et à saint Gildas, si l'on peut constater que leur rôle soit rigoureusement conforme à la chronologie, ils appartiennent bien à l'époque où le poète les place, et leur présence ajoute plutôt qu'elle n'enlève à la vérité du tableau qu'il va nous présenter.

Mais ce tableau n'est point celui que nous étions en droit d'attendre; et l'on ne peut considérer le *Buhez*, dans l'état où il nous est parvenu, que comme l'expression d'une société différente de celle où ont vécu saint Divy et sa mère. C'est en pleine féodalité que l'auteur leur a placés avec tous ses personnages. Saint Patrice gémit d'être réduit à l'obligation de servir Dieu comme un homme lige, *evel goas lig*; la Mort, qui est personnifiée, frappe tout ce qui prend naissance en ce monde : roturiers, gentilshommes et gens d'Église, bourgeois, *bourch*, aussi bien que paysans; elle ne veut recevoir personne à *rançon*. Le noble est en plusieurs endroits opposé au *commun*; le sénéchal tient ses grands plaids, le corps ceint de deux épées; et l'emblème des deux tranchants, des deux plats, de la croix et de l'épée, longuement expliqué par l'homme de la cour de justice, *den a laès*, semble convenir à une époque où la science héraldique cherchait partout des symboles : ce passage devait être un des plus applaudis, car il s'adressait surtout à la partie noble de l'auditoire, quand le mystère se jouait à Dirinon. Il est vrai que le sénéchal figure aux jugements et aux plaids royaux sous les Mérovingiens, dès les premiers temps de la monarchie (2); mais notre

(1) *Acta Sanct. mart. T. I. Commentarius prævius*, p. 38 et sqq.

(2) Marculf, lib. I, formul. 25

description est, à coup sûr, d'un siècle où la chevalerie avait mis en honneur l'image et l'allégorie. De plus, une particularité notable fixe la limite inférieure de l'âge du *Buhez*, comme l'écriture du manuscrit donne la limite supérieure : Nonita, avant de mourir, récite le chapelet, ce qui n'a pu avoir lieu avant que cette pieuse pratique eût été inventée en Occident ou apportée de l'Orient par les moines, c'est-à-dire avant le onzième siècle, si nous en croyons Fleury et d'autres écrivains qui se sont occupés de cette matière (1).

Faut-il donc renoncer à l'espoir de trouver dans ce mystère une image quelque peu fidèle des usages et des mœurs du temps où florissait le célèbre archevêque de la Cambrie? Telle n'a pas été la pensée de l'éditeur. Il s'étonne avec raison de la manière dont Nonita est reçue dans le couvent et promet obéissance entre les mains de l'abbesse, sans qu'il intervienne de prêtre et sans aucune cérémonie religieuse. En effet, d'après la pratique de l'Église anglo-saxonne attestée par Lingard, toute personne engagée par un vœu pouvait, à la vérité, faire profession d'obéissance à telle ou telle règle monastique entre les mains de l'abbé ou de l'abbesse ; mais la consécration d'une vierge, considérée comme un objet de la plus grande importance, était exclusivement réservée au ministère de l'évêque et fixée aux principales fêtes de l'année, notamment à Pâques, à l'Épiphanie, aux fêtes des Apôtres. Le livre des *Antiquités de l'Église anglo-saxonne* décrit en grand détail (2) la touchante cérémonie de la consécration d'une vierge : dans le *Buhez* rien de pareil. Et pourtant, le poète, qui connaît à merveille toutes les prescriptions de la liturgie et qui doit appartenir à l'Église, comme presque tous les auteurs français des mystères de la bonne époque, reproduit fidèlement dans son drame les cérémonies de la religion. Quand l'abbé Gildas, qui est resté court en chaire par la seule présence de l'enfant béni que Nonita porte dans son sein, a enfin recouvert l'usage de la parole après que la sainte s'est éloignée, il développe longuement les principaux points de la doctrine chrétienne dans un sermon qui n'est tout entier qu'un hors-d'œuvre. Au baptême de Divy, nous entendons les promesses des parrains et les paroles sacramentelles du prêtre. On le voit donc, l'auteur, quel qu'il soit, semble ne vouloir omettre aucune des circonstances qui intéressent la curiosité ou la foi des spectateurs. Or, la scène de la prise d'habit de Nonita, si étroitement liée au sujet même du drame,

(1) Voyez notamment *Histoire ecclésiastique*, t. XX, 8<sup>e</sup> discours, § 5.

(2) Voy. p. 264-269.

devait être une des plus émouvantes de tout le mystère, et par la pompe de la cérémonie, et par son contraste avec la cruelle aventure dont la vierge sera bientôt victime. Si l'auteur l'a négligée, c'est qu'apparemment elle n'est point indiquée dans les légendes où il puise. Il est donc permis de penser que, sur ce point, ainsi que sur plusieurs autres qui sont mieux établis et plus connus, la discipline des églises de la Cambrie différait de celle des églises anglo-saxonnes, et qu'elle autorisait la manière dont Nonita est reçue dans le couvent. Du reste, le tableau que Gildas et après lui Bède le Vénérable ont tracé de ce que quelques historiens modernes ont appelé l'Église celtique, en lui prêtant un esprit d'opposition à la cour de Rome et à la catholicité dont l'histoire ne fournit point les preuves, ce tableau peu flatteur montre quel désordre régnait alors parmi les Bretons, et suffirait pour expliquer pourquoi la règle pour la consécration des vierges était si peu suivie dans ce pays.

Ainsi, rien ne s'oppose à ce que l'on voie dans ce passage du *Buhez* l'indication d'un usage particulier aux églises cambriennes. N'y rencontre-t-on pas aussi quelque trace des sentiments dont les Bretons devaient être animés au milieu des souffrances et des humiliations sans nombre de l'invasion anglo-saxonne? Quand Divy est sorti de l'enfance, Nonita, d'après le conseil de l'évêque, le conduit à l'école de Paulin. Là, une blanche colombe plané au-dessus de sa tête et l'instruit doucement. Les condisciples du jeune homme admirent sa piété, ses progrès dans les lettres saintes et lui prodiguent les marques de leur affection. Divy leur répond :

Aman ez chimiff ne griff quen  
Gant desquebl germen so den mat (1).

La traduction française porte : *Je resterai ici; je ne ferai pas davantage avec des disciples germains qui sont de braves gens.* Voilà bien les sentiments d'un saint breton : il rend justice aux clercs de l'Église anglo-saxonne, mais il leur préfère la société de ses compatriotes. Par malheur, les paroles de Divy n'ont point le sens qu'on leur prête; elles disent littéralement : *Je resterai ici, je ne ferai pas plus, (je resterai) avec le disciple de Germain, qui est un bon homme* (2). On sait, en effet, que Paulin, qui avait une école dans

(1) *Buhez*, p. 118, vers 5 et 6. Il n'y a dans le manuscrit aucune espèce de ponctuation.

(2) Le singulier *den* et la forme *desquebl*, où il faut aussi voir un singulier, justifient cette interprétation. Quant au mot *germen*, nom breton du saint gaulois, la langue bretonne ne l'emploierait pas pour désigner les hommes de race germanique.



l'île de Whiteland, avait été formé par les soins de saint Germain, l'illustre évêque d'Auxerre (1). Le nom de l'évêque gaulois et le souvenir de ses prédications dans l'île de Bretagne étaient encore présents à l'esprit des Bretons au temps de saint Divy.

Voyons encore si nous ne trouverons pas dans le drame breton, comme dans les légendes gaéliques et les biographies des saints irlandais, quelques renseignements sur les croyances des peuples de la famille celtique, lesquelles oscillaient encore, au cinquième et au sixième siècle, entre la foi chrétienne, désormais prédominante, et un reste de druidisme représenté par des devins qui lisaient clairement dans l'avenir et faisaient des choses merveilleuses, mais dont la puissance ne s'exerçait que pour le mal. Merlin a prédit la naissance de Divy, la force et la dignité que le saint enfant apportera à la nation armoricaine, *Cosquor Armory*, et jusqu'au mutisme dont sera frappé Gildas en présence de Nonita : c'est alors qu'un tyran (le personnage n'est pas autrement désigné) interroge ses magiciens sur le lieu où doit naître Divy. Ceux-ci ont lu l'écrit de Python, bizarre allusion aux oracles de Delphes; ils parlent de géomancie, de pyromancie, de spatulomancie : leur érudition en ce genre est purement gréco-latine. Ajoutez que le grand diable, le mauvais lutin, *Diaoul bras, goal tasmant*, paraît en personne. Tout ici, idées, expressions et personnages, n'est rien moins que celtique, et d'ailleurs conviendrait tout autant aux Bretons du dix-neuvième siècle qu'aux contemporains de saint Divy.

Si donc l'on excepte une indication de nature peu précise sur la manière dont la porte des couvents s'ouvrait devant les jeunes filles de la Cambrie, rien dans le *Buhez* ne se rapporte à l'état d'une société dont il devrait être l'image. Passons maintenant à la topographie du drame : elle donne lieu, ce nous semble, à des remarques qui ne manquent point d'intérêt.

L'endroit où l'enfant est élevé par Nonita après son baptême, la légende manuscrite d'Utrecht le nomme *Rubus vetus* : ces mots sont l'équivalent exact de *ruben* (rub hen) qui se lit dans le poème. De Ruben, notre poème et la même légende conduisent Divy auprès de saint Paulin, dans l'île appelée par le légendaire *Dilamgerbendi*, et par le poète *Lan guen wmendi e immy*, formes que nous croyons altérées, et pour lesquelles nous proposerions volontiers une correction. Le diocèse où se passa la jeunesse de Divy, et qu'il dirigea plus tard comme archevêque, porte le nom de *Menevia*, et, par erreur,

(1) *Acta Sancti Marti; Vita Davidis ex manuscripto ultrajectino.*

*Menenia* dans le drame breton : il répond au comté actuel de Cardigan : le nom celtique est *Henmeneu*, que plusieurs légendaires de la collection des Bollandistes traduisent par *Antiqua Menevia*. On ne peut douter que ces désignations ne se rapportent à la Cambrie ; d'autre part, le mot *ensesen*, l'île, l'île de Bretagne, est fréquemment répété dans le *Buhez*. C'est donc à l'île de Bretagne, et spécialement à la Cambrie, qu'appartiennent ces expressions générales *bro breton*, *bro bretonéry*, *nation an bretonét*, *an bretonéry*, *pays*, *nation des Bretons*. Mais en est-il encore de même de ces autres dénominations : *Breiz Ysel*, la basse Bretagne, *Cosquor Armory*, la nation armoricaine ? C'est là ce que nous ne pouvons admettre, car il règne dans le *Buhez* une confusion singulière entre l'Armorique et la Cambrie, et ce point mérite de fixer un instant notre attention.

Saint David, celui-là même que le *Buhez* et le manuscrit d'Utrecht appellent *Devy*, forme cambrienne à laquelle nous substituons avec Legonidec, dans le courant de cette étude, la forme armoricaine *Divy*, est vénéré par les catholiques comme le patron du pays de Galles. Son nom a remplacé celui de saint André, que portait l'église du monastère où il a été enterré ; la ville même de Ménévie, au comté actuel de Pembroke, a pris en son honneur le nom de Saint-David, qu'elle conserve encore aujourd'hui. Une chapelle, voisine du monastère, est placée sous l'invocation de sainte Nunn, mère de l'archevêque. Ces détails, rapportés par Alban Butler (1), sont tirés principalement d'une vie de saint David qu'avait écrite le célèbre Gérard Barry (Giraldus Cambrensis), qui fut lui-même, vers l'an 1200, archevêque de ce pays. Ils sont confirmés et développés par Geoffroy de Monmouth, écrivain du douzième siècle, dans un passage du XI<sup>e</sup> livre de son histoire, auquel fait allusion une note latine insérée dans le manuscrit du *Buhez*. Là, l'auteur du mystère, ou, si l'on veut, son interpolateur, nous apprend qu'il a largement puisé dans cet historien. Il sait que saint David est un Cambrien et qu'il a terminé ses jours dans le monastère que saint Patrice avait fondé dans la ville de Ménévie : alors, pourquoi le fait-il mourir en basse Bretagne, et d'où vient que dans le drame on rend les honneurs de la sépulture à sainte Nonne, non loin de la mer armoricaine, à Dirinon, entre Daoulas et Landerneau ? C'est que, placé entre l'histoire authentique et une tradition armoricaine, le poète breton les a unies ou plutôt ajoutées l'une à l'autre par un procédé dont ne s'accommo-

(1) *Vies des Pères et des Martyrs*, traduites par l'abbé Godescard ; t. II de mars.

derait point l'exactitude moderne, mais que lui imposaient les pieux souvenirs et les plus chères croyances de son auditoire, ainsi que la force irrésistible des traditions locales. En effet, sainte Nonne est la patronne de la paroisse de Dirinon ; c'est là que la tradition armoricaine veut que la sainte ait passé la seconde partie de sa vie, et l'on y voit encore sa chapelle ainsi que celle de Saint Divy. Elle avait quitté la Grande-Bretagne pour se fixer dans la Petite; et l'on montre aux environs du bourg la roche où la sainte accoucha de Divy, la fontaine où celui-ci fut baptisé et le rocher où la mère, en faisant pénitence, laissa l'empreinte de ses genoux. La légende ajoute qu'elle mourut à Dirinon ; que, chaque année, la veille du pardon de ce bourg, une lumière que personne ne paraît porter se rend de la chapelle de la sainte à la chapelle de Divy ; qu'elle revient presque aussitôt accompagnée d'une autre lumière qui bientôt après retourne seule d'où elle était venue : ce sont sainte Nonne et son fils qui se rendent visite. La tradition armoricaine raconte beaucoup d'autres merveilles. Enfin, le tombeau de la sainte se voit encore aujourd'hui dans sa chapelle. « C'est un monument gothique élevé de soixante-cinq centimètres au-dessus du sol : sur chacun des deux grands côtés sont sculptées les statues de six apôtres séparées au milieu par un ange ; sur la pierre de dessus est étendue la statue de sainte Nonne. Sa tête repose sur un coussin que retiennent deux anges entourés d'un dais fort délicatement sculpté ; ses mains tiennent un livre à fermoir, et ses pieds foulent un dragon vomissant des flammes. Tout ce monument est en granit : les reliques de la sainte sont renfermées dans un reliquaire d'argent, de la forme d'une chapelle et dans le goût du seizième siècle. »

Assurément, le poète eût été mal venu à sacrifier une tradition qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans les croyances populaires et qui était écrite, pour ainsi parler, dans le roc, sculptée sur le granit et confirmée par la présence de restes vénérés. Ce n'est pas tout : il savait que le pays où l'on représentait son mystère portait le nom même de la sainte. Je ne crois pas qu'il hésitât sur ce point comme l'auteur de l'excellente note ajoutée à l'article *Dirinon* dans la nouvelle édition du dictionnaire d'Ogée (1). L'auteur de cette note, d'où nous avons tiré les détails qu'on vient de lire sur la tradition relative à la sainte, ainsi que la description de son tombeau,

(1) *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, par Ogée ; nouvelle édition revue et augmentée par M. Marteville, t. 1<sup>er</sup>, p. 230, 2<sup>e</sup> colonne.

remarque discrètement et sans être bien certain de ce qu'il avance que Dirinon signifie *assez littéralement* terre de Nonne. En effet, un bas Breton qui ne consulte que son dialecte ne doit pas être satisfait de la littéralité de cette interprétation : il doute de *tir* et ne sait trop que faire de *i*. Ce n'est point là un mot formé suivant l'analogie des composés armoricains. Mais là où l'armoricain hésite, la philologie celtique affirme sans embarras et sans scrupule. En effet, *tir*, terre, est d'un emploi vulgaire dans le gaélique de l'Irlande et de l'Ecosse, dans le kymrique du pays de Galles; et, quant à la seconde syllabe du composé, elle s'explique par l'article cambrien, comme dans ces expressions du manuscrit de Landaff, *nant i meneich*, la vallée des moines; *trui i coit*, à travers la forêt, en armoricain *trecoet*, avec suppression de l'article. Dans ces exemples *i* = *ir* et aussi *e* ou *y* des manuscrits plus anciens; il est aussi l'équivalent de l'article hibernique *di*, lequel répond à l'article français *de* et *du*. Seulement l'ancien article hibernique avait plusieurs formes, tandis que l'article cambrien est resté invariable (1). Ainsi, Dirinon n'est pas un mot armoricain, mais cambrien : s'il ne s'explique point par l'armoricain, s'il n'a point une physionomie armoricaine, c'est qu'il est d'origine cambrienne. Il en est de même de Daoulas : le nom de cette commune voisine de Dirinon n'est qu'une réminiscence de Daoulas du pays de Galles, et Landerneau reproduit exactement le nom de la paroisse de Landyrnog du comté de Denbigh, près de la ville de ce nom, sur la rive droite de la Cluyd (2). C'est ainsi que la philologie confirme et précise les données de la tradition et de l'histoire. L'émigration cambrienne, comme Enée et ses compagnons,

*Ilium in Italiam portans victosque penates,*

arrivée sur la plage armoricaine, imposait à sa résidence nouvelle les noms mêmes de son pays. Bientôt la patrie adoptive se couvrait d'églises et de chapelles placées sous l'invocation des saints de la terre natale, et l'on y déposait leurs reliques, soit qu'elles eussent abordé avec le vaisseau qui transportait les exilés et les débris de leur fortune, soit qu'on les eût obtenues des compatriotes restés dans la mère patrie, en dépit des misères de l'invasion saxonne. On conçoit maintenant comment s'est formée dans la Petite-Bretagne, sur la sainte et son fils, une tradition qui ne contredit sur

(1) Zeuss, *Gramm. celtic.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 238 et sqq. *Articulus Britannicus*.

(2) Voyez la note de M. de Blois dans la nouvelle édition du *Dictionnaire d'Ogée*, article *Landerneau*.

aucun point essentiel la véritable légende, mais qui en déplace seulement le théâtre, et pourquoi le poète, qui connaissait aussi bien que nous l'histoire authentique de ses personnages, n'a point reculé devant cette confusion de lieux qui étonne au premier abord.

Jusqu'ici, nous avons parlé du *Buhez* comme si nous le possédions dans sa pureté primitive; et pourtant, s'il faut en croire l'éditeur, il n'est guère permis de douter qu'il a été retouché, tout au moins augmenté (1). Un interpolateur y a mis la main. Des trois parties dont le drame se compose, la dernière, Saint Divy, qui est assurément la moins intéressante, a été ajoutée par cette main inconnue; mais l'éditeur revendique les *miracles ou le jugement* pour l'auteur original, en se fondant sur ce que les trois procès pour des créances ou la demande n'est justifiée ni par écrit ni par témoins sont terminés, dans la seconde partie du drame, par le serment déferé au débiteur, qui est tenu de jurer sur les reliques de la sainte. L'abbé Sionnet est d'avis que cette forme du jugement convient au dixième et au onzième siècle; cela peut bien être: mais ce qu'il ne dit point, et ce qu'il importerait de savoir, c'est l'époque où ce mode de procédure a disparu des tribunaux, surtout au fond de la Bretagne. Quant à la première partie, intitulée Sainte Nonne, qui est la plus développée et la plus importante, les interpolations qu'il signale peuvent trouver dans la coexistence des deux traditions cambrienne et armoricaine que nous venons de mettre en lumière une suffisante explication. Au surplus, nous rapportons ici l'opinion de l'éditeur sans l'accepter pleinement et sans trop y contredire; car, si les trois parties du drame ont une valeur inégale, elles présentent le même caractère et sont écrites dans le même esprit, si bien que ce qu'il appelle l'œuvre primitive ainsi que ses additions pourraient être rapportées à un seul et même écrivain: enfin, la langue nous paraît être partout à peu près la même, ou du moins les différences que l'on croit apercevoir ne sont point assez tranchées pour en tirer un argument décisif sur l'époque et la nature des interpolations qu'a pu subir le prétendu *Buhez* original.

Mais, si nous ne nous arrêtons pas à la question de l'interpolation, qui ne nous paraît avoir qu'un intérêt secondaire, il en est une autre que l'éditeur a traitée, et où nous croyons utile de rectifier quelques-unes de ses assertions et d'arriver à des conclusions précises. On ne peut lire la vie de saint David, du manuscrit d'Utrecht, sans être frappé, comme il l'a été lui-même, de la ressemblance que le

(1) *Hæc et quam plurima alia addidimus*, dit la note de la page 302.

premier chapitre présente avec le *Buhez*. Or, qu'est-ce que cette vie de saint David ? Les savants auteurs de l'*Acta Sanctorum* nous apprennent qu'ils l'ont tirée d'un manuscrit venu en Belgique de l'île de Bretagne ; c'est donc, selon toute apparence, une légende cambrienne : voilà un premier point acquis à la discussion (1). Mais quel en est l'auteur ? L'abbé Sionnet l'attribue au Gallois Ricemarch, et c'est là une pure méprise ; car les continuateurs de Bollandus remarquent qu'elle n'est mentionnée ni par Colgan ni par Usher (Usserius), lequel cite Ricemarch avec Gérard de Barry et Jean de Tinmuth parmi les biographes de saint David. Aussi ils ajoutent que cette légende n'avait pas encore été publiée ; ils ne donnent pas le nom du légendaire. Quelle est la valeur de cette vie de saint David et quel est son âge ? Ils la regardent comme la meilleure, et, quant à son âge, ils se contentent d'affirmer qu'elle est très-ancienne, et ils la rangent dans la catégorie qu'ils nomment *Acta priora*.

La vie de saint David du manuscrit d'Utrecht est donc antérieure à Ricemarch, que les Bollandistes regardent, d'après les citations données par Usher, comme ayant précédé Gérard de Barry (Giraldus Cambrensis), lequel fut évêque de Ménévie en l'année 1200, comme nous l'avons déjà remarqué. La date de cette ancienne biographie remonte probablement plus haut, mais ne peut être placée plus bas que le douzième siècle.

Or, s'il fallait admettre avec l'abbé Sionnet que la légende d'Utrecht est tirée du *Buhez* et qu'elle est l'œuvre d'un abrégiateur souvent maladroit, auquel il reproche de la sécheresse dans les détails et quelques bouleversements dans l'ordre des faits, parce que son exposition n'est point la même que celle du mystère ; si c'est au *Buhez* qu'un légendaire publié par Capgrav (2) a emprunté le nom de Paulantin, forme altérée de Paulin, laquelle se lit, en effet, dans un vers du poème ; si Alain des Isles, mort en 1202, avait le *Buhez* sous les yeux quand il expliquait le passage des prédictions de Merlin qui concerne le mutisme du prédicateur en présence de la mère, quel air de respectable antiquité prendrait aussitôt le mystère armoricain ? Nous n'hésiterions pas, pour ce qui nous concerne, à le placer au onzième siècle, à condition toutefois que la langue elle-même ne s'opposât point à cette attribution. Mais

(1) *Acta Sanct. mens. mart.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 38.

(2) L'ermite Capgrav vivait en 1180, et le bénédictin Jean de Tinmuth vers 1360. Voy. *Acta Sanct.*, t. 1<sup>er</sup> de mars, p. 39.

ce ne sont là, nous le craignons, que des suppositions mal fondées. En effet, la légende du manuscrit d'Utrecht reproduit bien l'histoire de la vie de sainte Nonne, mais elle n'est pas cependant l'analyse du mystère; elle ne rend même pas avec exactitude certains détails qui ont de l'intérêt. Pas plus qu'Alain des Isles, elle ne donne le nom de l'abbé Gildas : elle dit seulement *quidam doctor*, comme Alain emploie cette autre indication, *prædicator Hybernæ*; c'est seulement dans les légendes de date plus récente, et rangées par les Bollandistes au nombre des *Acta secunda*, que se rencontre, comme dans le *Buhez*, la mention de Gildas. On avance que le légendaire de Capgrav a tiré du poème la forme Paulantin, comme si l'on était parfaitement sûr qu'il n'a pu la trouver autre part. Il était, ce nous semble, plus naturel et plus simple de croire d'une part que nous n'avons pas toutes les vies de sainte Nonne et de son fils, et de l'autre que la légende n'a pas été composée sur le drame, mais bien plutôt le drame sur la légende; et, à cause de la ressemblance frappante qui existe en particulier entre la légende d'Utrecht et le *Buhez*, que le poète armoricain l'a connue et s'en est servi, comme il en a connu et employé d'autres, où il a pris notamment la mention de Gildas. Voyez, en effet, où conduisent toutes les suppositions contraires. Le *Buhez* que nous possédons ne se prête pas à l'antiquité assez haute qu'on voudrait lui assigner; l'éditeur en convient : mais alors il exagère la part de l'interpolation et il imagine un *Buhez* tout différent; confondant le fond avec la forme, l'histoire avec la poésie, il finit par soutenir que son *Buhez* à lui, le véritable, a été composé dans la Cambrie, dernière hypothèse que rien ne justifie, et qui d'ailleurs ne conduit à rien.

Au lieu de poursuivre vainement un *Buhez* imaginaire, il nous a paru plus sûr et plus profitable d'étudier en lui-même le *Buhez* du manuscrit de Dirinon. Quand on l'examine sous le rapport de la langue, on n'y découvre pas de trace du dialecte de la Cambrie. C'est une œuvre purement armoricaine; mais l'armoricain de ce drame offre un mélange très-prononcé de formes corniques. De ce nombre sont les formes du présent de l'indicatif et du futur des verbes, lesquelles sont en *aff* et en *iff*, et celles de quelques pronoms : elles accusent la parenté plus étroite qui unissait ces deux dialectes, mais elles ont disparu de l'armoricain moderne. On voit encore que, comparé avec lui-même, le dialecte de la Petite-Bretagne a subi, depuis le quatorzième siècle, d'assez notables changements. Ainsi nombre d'expressions du *Buhez* sont tombées en désuétude ou n'ont été conservées qu'avec une autre signification; le

son de *l'i* ne s'est point encore substitué à celui de *l'e*, et le manuscrit donne *Devy*, *déja*, au lieu de *Divy*, *dija*; les désinences des mots sont généralement plus fortes; enfin, le caractère le plus notable de la langue du *Buhez*, celui qui lui donne son cachet d'antiquité, c'est qu'elle ne paraît pas connaître les changements euphoniques des consonnes initiales. Ajoutons qu'à l'exception du *c* et de l'*f* redoublés à la fin des mots pour marquer une prononciation plus dure, et du *th*, qui se montre, par exemple, dans *me crethe*, *je crois*, à la manière du cornique et du camprien, la transcription des mots du manuscrit est purement française. C'est bien au français du treizième siècle qu'on peut rapporter l'emploi de *x* final, ainsi que des lettres *q* et *c* là où les partisans de l'orthographe moderne de Legonidec mettent *z* et la lettre *k*. Si ces remarques ont de l'intérêt, c'est qu'elles tendent à montrer que le breton du *Buhez*, non plus que celui de nos jours, n'a un système de prononciation qui le sépare du français. Son accent ne diffère pas du nôtre. Mais que sont toutes ces minuties à côté d'un fait qui frappe le regard le plus distrait? Je veux parler de l'énorme quantité de mots latins et français purs ou à terminaisons légèrement bretonnisées dont le *Buhez* est émaillé. On en rencontre, par exemple, presque autant dans le sermon de l'abbé Gildas que dans l'homélie la plus bigarrée d'un recteur morbihannais de l'an 1861. L'intrusion du latin, langue sacrée, se conçoit sans peine; il en est de même pour les expressions françaises rendant des idées et des objets qui pouvaient manquer à la basse Bretagne: mais que le poète emploie, comme il le fait souvent, le mot français de préférence au mot indigène, c'est là un symptôme grave, car une langue qui ne défend pas son lexique ne gardera pas longtemps sa syntaxe. Toutefois, que les amis des derniers représentants français de la race celtique veuillent bien se rassurer: l'invasion du français dans la langue de la basse Bretagne n'a point fait, depuis le quatorzième siècle, des progrès bien sensibles; le *Buhez* même le fait voir. D'ailleurs les Bretons sont tenaces, et ils aiment leur *parler* presque autant que leur pays. Ce n'est point nous qui verrons le moment où les linguistes n'auront plus qu'à décerner au dialecte armoricain une mention analogue à celle que le cornique a reçue des celtistes de l'Angleterre:

« En 1778, est morte Dolly Pentreath, à l'âge de 102 ans; c'était la dernière personne du pays qui parlât le cornique. »

E. MORRY,

Professeur à la Faculté des lettres de Rennes.



# NOTICES

SUR LES

## OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

---

QUELQUES RECHERCHES SUR LE DIALECTE FLAMAND DE FRANCE, par  
*M. E. de Coussemaker*, correspondant de l'Institut. — PROVERBES  
ET LOCUTIONS PROVERBIALES CHEZ LES FLAMANDS DE FRANCE, par  
*M. l'abbé D. Carnel*. — 64 pages in-8°. Dunkerque, typ. Benja-  
min Kien; 1859.

Nulle part, dans la Flandre française, on ne parle le flamand tel qu'il a été écrit par Léonard Boone, de Swaen et les autres, ni même tel que les prédicateurs de la contrée le parlent en chaire. Malgré les altérations que le temps amène, malgré l'invasion d'expressions, de formes hybrides nées de la langue française, le dialecte populaire de cette partie des Flandres paraît avoir conservé le caractère de l'ancienne langue nationale avec plus de fidélité que le flamand littéraire et que les divers patois des provinces belges, qui se rapprochent tous les jours davantage de l'allemand moderne.

Telle est la thèse des auteurs de ce petit livre, et voici, en résumé, les résultats principaux auxquels ils arrivent.

Les différences qui font, à leurs yeux, de notre flamand populaire un dialecte à part ne consistent pas dans les mots seulement; c'est avant tout par un ensemble d'inflexions, d'accentuations, de contractions, de tournures singulières, qu'il constitue un langage original et qu'il conserve cet aspect archaïque précieux pour le philologue et pour l'historien. Telle étrangeté où l'on pourrait voir le résultat d'une prononciation vicieuse est très-souvent, au contraire, un signe d'origine que l'influence du développement politique et littéraire n'a pas atteint. Ainsi, l'habitant des villages qui entourent Cassel écrit et prononce l'article (*een*) à la manière anglaise, *a, an*

(*é, én*), suivant l'ancienne forme mentionnée dans Kiliaen. Il faut remarquer dans ce dialecte la combinaison fréquente des particules affirmative et négative avec divers pronoms, combinaison qui altère profondément la forme de l'un et de l'autre mot. Des cas analogues ne sont pas rares, si bien qu'il arrive que les habitants de Dunkerque, de Bailleul, d'Hazebrouck ont peine à se faire entendre des Gantois et de ceux d'Anvers.

Un autre signe de l'ancienneté de ce langage populaire nous est fourni par les cris et les chants de pasteurs et de moissonneurs, qui, dans les diverses localités de notre Flandre, se rapportent presque tous, malgré les variantes nombreuses, à un même type original, et se rattachent quelquefois à des traditions fort reculées, comme ces refrains si communs : *Kyreleise, Keriote, Kouriote, Kariote* ou *Kriote*, où il est facile de reconnaître la phrase liturgique *Kyrie eleison*, populaire en Allemagne depuis le neuvième siècle.

À côté des variations qu'éprouvent à quelques lieues de distance ces chants d'origine commune, il ne faut pas omettre celles qu'éprouve la langue populaire elle-même du midi au nord de la contrée. Quoique les observations qui précèdent soient communes à tout le pays, il existe sur ses divers points des différences de langue assez sensibles pour qu'on reconnaisse d'une manière générale un plus fréquent usage des lettres gutturales et des contractions dans le Nord, tandis que Bailleul et Hazebrouck affectent d'adoucir certaines voyelles à la façon allemande et de supprimer dans plusieurs mots les dentales et les gutturales. Les diminutifs qui se terminent à Bailleul en *tse*, en *ge* à Hazebrouck, se prononcent avec la finale *ke* à Cassel, à Dunkerque *tje*. Une autre particularité des prononciations de Bailleul et de Cassel a donné lieu à ce dicton :

*De Bellenoars eeten hulder teen,  
En de Rubroucknoars nulder ennen,*

que l'on peut, semble-t-il, traduire par ces mots : « Ceux de Bailleul mangent leur *t*, et ceux de Rubrouck leur *n*. » Rubrouck, en effet, est un village du canton de Cassel.

Resterait à se demander, — car M. de Coussemaker ne s'est point posé ici cette question, — le pourquoi de ces faits, et particulièrement la cause de ces analogies singulières entre le flamand de nos provinces du Nord et l'anglais. N'y faudrait-il voir que la conséquence d'un rapprochement purement local ; ou plutôt, les différences brusques que M. de Coussemaker signale en quelque sorte de village

à village n'excluent-elles pas une aussi vague explication d'un fait si précis, et n'est-on pas en droit de l'attribuer à l'influence directe des races ? Et en effet, l'Angleterre et la Flandre française ont eu ce sort commun, que dans l'une et l'autre des colonies saxonnes se sont implantées sur un fond celtique, ce qui aurait amené dans l'idiome saxon, de part et d'autre, quelles qu'eussent été les dispositions locales, des modifications analogues. Ajoutons à cela que les tendances particulières des prononciations de Bailleul et d'Hazebrouck ne sont pas un fait isolé dans nos patois provinciaux : le vieux langage picard, celui d'entre eux qui nous a le plus fidèlement conservé la physionomie de l'ancienne langue du nord de la France, affecte également les sons mouillés et les finales traînantes, telles que ce conditionnel en *aye* que regrettait le poète grammairien du seizième siècle à qui nous devons déjà l'*s* de notre conditionnel présent.

Nous ne faisons qu'indiquer ces observations critiques ; l'ouvrage que nous avons sous les yeux étant surtout un recueil de matériaux, il serait injuste pour le moment de lui demander plus qu'il n'a promis. Nous ne devons pas oublier, du reste, pour apprécier le choix intelligent des morceaux de prose et de vers qui composent, au nombre de cinquante-huit, le recueil de M. de Coussemaker, qu'il appartenait au président du comité flamand de France, à l'éditeur des *Chants populaires des Flamands de France* et des mélodies originales qui en sont le complément, de mettre au jour ces nouveaux spécimens de langage populaire.

A la suite de ces *Recherches*, M. l'abbé Carnel a réuni cent proverbes et locutions proverbiales (*Spreuken en Spreek-woorden*), produits spontanés du sol, qu'il considère justement comme de nature à caractériser la physionomie du pays qui leur a donné naissance. Ce petit nombre s'explique par le soin que M. l'abbé Carnel a mis à ne donner que des proverbes qui n'aient pas cours en Belgique et dans les Pays-Bas.

Un *Glossaire* rédigé par M. de Coussemaker renferme la plupart des mots et des expressions qui, dans les *spécimens* rapportés, offrent un caractère spécial ; ils y sont accompagnés d'autres exemples, empruntés aux locutions familières. Un seul reproche nous paraît devoir être adressé aux deux auteurs, celui d'avoir négligé, dans un livre français, de donner la traduction des textes cités. Faute de ce complément, ils paraissent s'être condamnés à n'avoir écrit que pour les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck : or leurs consciencieuses et intéressantes recherches méritent mieux que cela.

J. LAROCQUE.

## DOCUMENTS.

---

ACCORD PAR LEQUEL HENRI MALET DONNE A L'ABBAYE DE SAINT-GEORGES DE BOSCHERVILLE SOIXANTE-DIX SOLS DE RENTE, A PRENDRE SUR DIVERS PARTICULIERS DE CRASVILLE-LA-MALET, AU LIEU ET PLACE DE SIX MUIDS DE BLÉ DE RENTE QUE SON PÈRE, VAUQUELIN MALET, AVAIT DONNÉS A LADITE ABBAYE A PRENDRE SUR LE GRAND MOULIN DUDIT LIEU. (Document communiqué par M. F.-N. Le Roy. — Voy. plus haut, p. 535.)

Sciunt presentes et futuri talem concordiam factam esse inter abbatiam Sancti-Georgii et Henricum Malet, filium Waukelini Malet, super illa donatione et elemosina quam abbatia clamabat de dono Waukelini Malet, videlicet sex modios bladi, in magno molendino. Hos clamât abbatia quietos Henrico prædicto, et hospites, ea conditione et eo pacto quod Henricus Malet donat abbatie prefate, in excambiatione prefatorum donorum, annum redditum sexaginta decem solidorum communis monete, quos instituit in hospitibus in Crasvillala-Malet, scilicet : in masura Droelini Lavole, et in masura Gislelmi Durel, et in masura Emmeline Presbitere. Hospites istos dedit Henricus et concessit in perpetuam elemosinam abbatie Sancti-Georgii, tenendos et habendos bene et in pace, libere et quiete, et omne tenementum eorum, sicut omnino quietam elemosinam; ita quod neque Henricus, neque heredes sui poterunt in illis hospitibus aliquid accipere vel clamare, salvis auxiliis Regum, et capitalium dominorum; et propter istum finem qui fuit affidatus ad tenendum ab utraque parte, reddidit abbas Sancti-Georgii Henrico Malet cartam patris sui. Testibus his : Willelmo, filio Radulfi, dapifero domini Regis de Normannia, W. camerario de Tancarvilla, et iusticiis domini Regis R. de Gisslarvilla et W. de Kenovilla; W. Pelecoc; W. de Caleclif; R. de Dun; Johannes de Lintot; W. de Belcampo; Jordan de Lindebue; Alexis de Vilers; Grimont, filio David; R. de Bonetoth; H. Boloce; W. Borse, et aliis multis.

---

NOTE SUR UN ABBÉ DE SAINT-WINOC. (Communiquée par M. de Baecker. — Voy. p. 535.)

« Petrus Lotin ad abbatialem promotus est dignitatem, merito et officio dignus, a quo pene omnia templi ornamenta habemus eaque pretiosiora, ut ex insigniis ejus est videre, curavitque altare capitaneum ex alabastro artificiose construi, quod novissima Francorum in Flandriam grassatione nobis periit, aliaque non pauca praestitit huic domui beneficia; tandem senio confectus (praefuit enim annis 30) animi quietem quaerens, pastorale officium cum ipso titulo in suum sacellanum Joannem Masium transtulit, quo liberius ei foret recogitare omnes annos vitae in amaritudine animae suae : quod postquam fecisset, cubicula supra portam, quo se reciperet, aedificavit, ac tandem naturae debitum solvit anno 1472, 16 novembris. »

---

# BIBLIOGRAPHIE

## PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

---

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN, à Bourg. — *Journal*; année 1860, n° 9, septembre. In-8° de 32 pages.

— Le général Joubert. Etude sur sa vie; fragments de sa correspondance inédite (suite), par M. *Edmond Chevrier*. 18 pages.

— Observations météorologiques, août 1860, par M. *Ch. Jarrin*. 1 page.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES DE L'ARRONDISSEMENT DE GANNAT, — *Compte rendu des travaux*, année 1859-60, par le docteur *Ch. Laronde*. Gannat, 1860. In-8° de 96 pages.

— Analyse des communications faites par MM. les docteurs *Secretain, Ch. Laronde, Trapenard, Choisy, Vannaire, Vernaison, Mignot, Nicolas* et *Collin*, et par MM. *Fortineau*, pharmacien, et *Grangier*, vétérinaire.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE ROCHEFORT. — *Travaux*; année 1859-60, 1<sup>re</sup> série, 1860. In-8° de 275 pages.

— (Travail unique). Tahiti, recherches sur les principales productions végétales de l'île, par M. *G. Guzent*.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — *Mémoires*; tome IV, 1860, 3<sup>e</sup> et dernière livraison. In-8° de 238 pages.

— Discours prononcé en séance publique sur les progrès des sciences et sur les obstacles qu'elles ont eu à supporter, par M. *Molins*, président. 15 pages.

— Eloge du docteur Ducasse, par M. le docteur *J.-B. Noulet*. 18 pages.

— Fossiles de la molasse et du calcaire d'eau douce (éocène supérieur de Briatente (Tarn), par *le même*. 5 pages.

— Note sur la théorie de la lune, par M. *E. Brassinne*. 2 pag.

— Nouvelles expériences sur l'hétérogénéité ou génération spontanée, par MM. *N. Joly* et *Ch. Mussel*. 6 pages.

— Des prétendues Bractées avortées des Crucifères, par M. *D. Clos*. 3 pages.

— Les intendants du Languedoc, par M. *Fl. Astre*. 23 pages.

— Introduction à une étude mathématique de l'ouvrage de Kepler, « De stellæ Martis motibus, etc., » par M. *E. Brassinne*. 22 pages.

— Note sur un fragment de marbre offrant en bas-relief plusieurs scènes bibliques et quelques autres appartenant à la vie de Jésus-Christ, par M. *du Mége*. 4 pages.

— Note sur un halo solaire observé à Toulouse le 31 mai 1860, par M. *P.-A. Daquin*. 5 pages.

— Statuts, coutumes et privilèges des quatre vallées des Pyrénées au treizième siècle, par M. *Cazes*. 11 pages.

— Jaugeages des eaux fournies par les filtres de Toulouse pendant l'étiage de la Garonne, par M. *J. Guibal*. 7 pages.

— Sur le plan osculateur et l'angle de torsion des lignes de courbure d'une surface développable dont l'arête de rebroussement est une courbe donnée quelconque, par M. *H. Molins*. 12 pages.

— Compte rendu d'une éducation hivernale du Bombyx arcticida (ver à soie du ricin), par M. *N. Joly*. 5 pages.

— Nouveaux théorèmes de calcul intégral relatif à la théorie des équations différentielles, par M. *E. Brassinne*. 5 pages.

— Nouvelles expériences sur les effets de la garance mêlée aux aliments des mammifères et des oiseaux granivores, par M. *N. Joly*. 3 pages.

— Quelques pages inédites de Lapeyrouse, par M. *D. Clos*. 6 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE BORDEAUX. — Actes ; 3<sup>e</sup> série, 22<sup>e</sup> année, 1860, 1<sup>er</sup> trimestre. In-8<sup>o</sup> de 156 pages.

— De la vitesse de la lumière dans les différents milieux, par M. *Abria*. 12 pages.

— Etude sur la constitution d'un rayon dans la théorie des ondes par *le même*. 24 pages.

— Notice sur quelques industries du département de la Gironde, par M. *W. Manès*. 56 pages.

— Paulin le Pénitent, étude historique et littéraire, par M. *J. Duboul*. 44 pages.

Dernier trimestre. 130 pages.

— Du sentiment dans les Confessions, Confidences, etc., par M. l'abbé *Cirot de la Ville*. 24 pages.

— Observations sur les moyens les plus propres à développer chez les élèves le goût de l'étude, par M. *Saugeon*. 18 pages.

— Rapport présenté à l'Académie par une commission composée de MM. *G. Brunet*, *V. Haulin* et *Ch. des Moulins*, sur la possibilité

de la coopération du *Dictionnaire géographique de la France*. 10 pages.

— Secanos et huertas, considérations sommaires sur l'agriculture de la Péninsule, par M. *M. Jacquot*. 10 pages.

— Observations de physique et de météorologie faites à Bordeaux pendant l'éclipse de soleil du 18 juillet 1860, par MM. *Baudrimont, Raulin, Houël, Royer et Micé*. 12 pages.

— Observations faites à Briviesca, en Espagne, sur l'éclipse totale du 18 juillet 1860, par MM. *Lespiault et Burat*. 12 pages.

— La grange de Durance, par M. *Jos. Villiet*. 16 pages.

— Table méthodique des publications de l'Académie de Bordeaux depuis 1848 jusqu'à 1860 inclus, par M. *Jules de Gères*. 25 pages.

— Table alphabétique par noms d'auteurs, pour la période comprise entre le 31 décembre 1847 et le 1<sup>er</sup> janvier 1860, par *le même*. 3 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE POLIGNY. — *Bulletin*; 1<sup>re</sup> année, 1860, nos 8 et 9, août et septembre. In-8° de 36 pages.

— Compte rendu annuel des travaux de la Société, par M. le docteur *Bertherand*. 34 pages.

— Observations météorologiques recueillies à Poligny, août et septembre 1860, par M. le docteur *Guillaumot*. 2 pages.

Numéro 10, décembre. 16 pages.

— Le général Cler, poème couronné au concours de 1860, par M<sup>lle</sup> *Gabrielle de Poligny*. 9 pages.

— Observations météorologiques, octobre et novembre, par M. *Guillaumot*. 2 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET LETTRES DE LA VILLE DE BLOIS. — *Mémoires*; tome VI<sup>e</sup>, 1860. In-8° de CV-321 pages.

— Travaux de la Société, de novembre 1854 à novembre 1858, par M. *Alfred Derouet*, secrétaire. 105 pages.

— Notice historique sur l'église de Saint-Martin de Vendôme, par M. *A. de Martonne*. 96 pages.

— Recherches historiques sur le château, les seigneurs et la paroisse de Menars-lez-Blois, par M. *A. Dupré*. 80 pages.

— Notice sur Notre-Dame de Nanteuil, par M. *A. Péan*. 46 pages.

— Poésies (la Colonie de Mettray; le Respect humain), par M. *Ch. Turpin*. 10 pages.

— Orographie du département de Loir-et-Cher, par M. *Jollois*. 16 pages.

— Notice historique sur les enfants trouvés, suivie de la partie statistique et administrative qui les concerne dans le département de Loir-et-Cher, par M. le docteur *Brocheton*. 58 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE LA LOIRE, à Saint-Etienne. — *Annales et Mémoires*; tome III, 1859.



- 2<sup>e</sup> livraison (Mémoires).  
— Lettre de M. de Bonneville signalant la présence d'insectes destructeurs peu connus dans la région du mont Pilat. 2 pages.  
— Note de M. Favarcq, sur le même sujet. 2 pages.  
— Bibliothèque forésienne, par M. de la Tour-Varan. 17 pages.  
3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livraisons (Mémoires).  
— Notice sur M. Bayon, ancien président de la Société, par M. V. Smith. 6 pages.  
— Note sur divers objets d'histoire naturelle envoyés de l'Afrique française, par M. le docteur Blancsubé. 13 pages.  
— Note sur un champignon comestible du genre *Merizium* commune, par M. le docteur Rimaud. 1 page.  
— Traduction en vers français des trente-deux nouvelles fables attribuées à Phèdre, d'après le manuscrit de Perroti, par M. J.-H. Rossand. 34 pages.  
— Dissertation sur le pays de Jarez, par M. J.-A. de la Tour-Varan.  
— Bibliothèque forésienne, par *le même*. 16 pages.  
— Travaux de la Société pendant l'année 1859, par M. Rousse. 9 pages.  
— Observations thermométriques faites par M. Bartésago, opticien, juillet à décembre 1859. Tableau de 2 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DE LA LOZÈRE, à Mende. — *Bulletin*; tome XI<sup>e</sup>, 1860. In-8<sup>o</sup>.

- Août. 42 pages.  
— Compte rendu des travaux de la Société en 1859 et 1860, par M. Delapierre, président. 19 pages.  
Septembre. 72 pages.  
— Note sur l'emplacement d'Anderitum, ou civitas Gabalum, par *le même*. 1 page.  
— Esquisse géologique du département de la Lozère, par M. J. Dorlhac. 40 pages.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ANGERS. — *Mémoires*; tome VII<sup>e</sup> (travaux divers), 1860. In-8<sup>o</sup> de 214 pages.

- Revue artistique angevine de 1859, par M. le conseiller Béraud. 24 pages.  
— Antiquités des environs de Craon, par M. de Bodard. 12 pag.  
— Physiologie de la médecine légale, par M. le docteur Dumont, directeur de la Société. 32 pages.  
— Philosophie médicale, par M. le docteur Ridard. 27 pages.  
— Du réalisme et de son influence sur la littérature moderne, par M. Quris (suite). 34 pages.  
— Etudes sur Jean Bodin (suite de la 3<sup>e</sup> étude), par M. le président Planchenaull. 12 pages.  
— Notice sur l'église de Saint-Clément de Craon, par M. de Bodard. 33 pages.

— Un square dans le sud de la ville d'Angers, par M. le conseiller *Béraud*, secrétaire général. 9 pages.

— Procès-verbaux de l'Académie (1859-1860), par M. le secrétaire général. 27 pages.

Tome VIII<sup>e</sup> (Travaux de la section des sciences). 196 pages.

— Troisième notice sur les plantes de Corse, par M. *Boreau*. 8 pages.

— Résumé des herborisations faites en Maine-et-Loire en 1859, par *le même*. 9 pages.

— Sur une nouvelle espèce d'*Angelica*, par M. *Lloyd*. 2 pages.

— Notice historique sur la vie et les travaux de P.-H.-H. Bodard de la Jacopière, par M. *Boreau*. 14 pages.

— Réponses aux questions relatives à l'histoire naturelle des espèces indigènes du genre *Vipera*, par M. *Béraud*. 24 pages.

— Nature et effets du venin du serpent à sonnettes, par *le même*. 4 pages.

— Essai sur quelques espèces du genre *Rubus* de Maine-et-Loire et de la Vendée, par M. *Gaston Gênevier*. 33 pages.

— Observations sur d'anciens gîtes métallifères de l'Anjou, par M. *G. Menière*. 24 pages.

— Recherches sur l'attraction moléculaire, par M. *Bouché*. 12 p.

— Notice sur un nouveau système de tables trigonométriques, par *le même*. 24 pages.

— Miscellanées de zoologie angevine, par M. *Béraud*. 9 pages.

— Description d'une nouvelle espèce de *Viola*, par M. *G. Gênevier*. 3 pages.

— Cadran solaire indiquant le temps moyen, construit par M. *Hy*; rapport de M. *Bauché*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. — *Mémoires*; nouvelle période, tome III, 3<sup>e</sup> cahier. Angers, 1860. In-8<sup>o</sup> de 92 pages.

— Etude sur une ode d'Horace et sur la traduction de M. Patin, par M. *J. Sorin*. 20 pages.

— L'avocat au criminel (fragment), par M. *Em. Affichard*. 14 p.

— Etude littéraire (sur l'orateur), par M. *Bouglér*. 25 pages.

— Description de trois nouvelles espèces d'ammonites du terrain crétacé des environs de Saumur, etc., par M. *Courtillier jeune*. 7 p.

— Les Ponts-de-Cé, par M. *P. Bellœuvre*. 5 pages.

— Procès-verbaux des séances, par M. *Lachese*. 19 pages.

MÊME SOCIÉTÉ. — COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE MAINE-ET-LOIRE. —  *Répertoire archéologique de l'Anjou*. Année 1860. In-8<sup>o</sup>.

Novembre. 32 pages, 1 planche.

— Famille Lanier au foyer de son logis de la rue Saint-Julien, à Angers, 2<sup>e</sup> partie, par M. *Godard-Faultrier*. 16 pages.

— Catalogue des moulages exécutés, en 1859, aux frais de la Commission archéologique de Maine-et-Loire, par M. X. Barbier de Montault. 6 pages.

— Chronique, par *divers*. 10 pages.

Décembre. 32 pages, 1 portrait et 1 planche.

— Jean Michel, évêque d'Angers, 1438-1447, par M. Godard-Faultrier. 22 pages.

— Crypte des évêques à la cathédrale, par *le même*. 4 pages.

— Topographie du Maine-et-Loire au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, par M. X. B. de Montault. 4. pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS. — *Travaux de la Société*; vingti-neuvième volume, année 1858-1859, n<sup>os</sup> 1 et 2. In-8<sup>o</sup> de 446 pages.

— Sciences et arts.

— Des potasses de suint, par M. Maumené. 6 pages.

— Réflexions sur l'emploi du gaz, par *le même*. 8 pages.

— L'école de dessin industriel, par M. Ch. Martin. 7 pages.

— Notice sur un évangiliaire provenant de l'abbaye de Saint-Pierre aux Nonnains, aujourd'hui conservé dans l'église de Saint-Remi à Reims, et sur les émaux qui le décorent, par M. Ch. Givélet. 10 pages.

— Un mot sur la gravure et cet art en Champagne, etc., par M. Max. Sutaïne. 11 pages.

— Jean Colin, graveur rémois au dix-septième siècle, par *le même*, 10 pages.

Histoire et archéologie.

— La cathédrale de Reims, par M. l'abbé Tourneur. 26 pages.

— Les chapitres X et XI de la Genèse expliqués par les faits de l'histoire profane, par M. l'abbé Gainet. 12 pages.

— Siège et prise d'Épernay (1592), par M. Henry. 18 pages.

— Correspondance du duc de Mayenne, publiée sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims, par MM. Henry et Loriquet. 337 pages.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LANGRES. — *Mémoires*; tome 1<sup>er</sup>, 12<sup>e</sup> et dernière livraison, septembre 1860. Gr. in-4<sup>o</sup> de 58 pages.

— Charte d'Odon de Giez, par M. G. Hoorebeck (la 1<sup>re</sup> page termine la précédente livraison). 4 pages *fac-simile*.

— Joinville. — Église Notre-Dame, par M. J. Fériel. 7 pages, 2 planches.

— Notice sur les voies romaines, les camps romains et les médailles de la Haute-Marne, par M. Th. Pistolet de Saint-Fergeux. 32 pages, 1 planche.

— Chronique. Septembre 1860. 6 pages.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE, à Dunkerque. — *Bulletin*; tome II, année 1860. In-8<sup>o</sup>.

Numéro 4. 24 pages.

— Quelques mots sur l'établissement des anciens Pères Jésuites à Bailleul.

Numéro 5. 24 pages.

— Notice sur la seigneurie de Cou de Castele en Coudekerque, par M. A. Bonvarlet.

— Liste des ouvrages de linguistique européenne offerts (à la Société) par le prince *Louis-Lucien Bonaparte*.

— Un bâton de général, note par M. A. Bonvarlet.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE VALENCIENNES. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*; 12<sup>e</sup> année, nos 3 et 4. Septembre-octobre 1860. In-8<sup>o</sup> de 48 pages.

— Une polémique à propos de Froissart, par M. L. Cellier. 6 pages.

— Chronique artistique, par *le même*. 5 pages.

— Biographie valenciennoise : Guillaume de Sains, chanoine de la Salle-le-Comte, 14..-1493, par M. E. Grar. 2 pages.

— Observations météorologiques, par M. Honnis. 1 page.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE. — *Mémoires*; tome IV, livraison de 1860. Beauvais, 1860. In-8<sup>o</sup> de 320 pages, 4 planches.

Section d'archéologie.

— Notice sur l'ancienne abbaye royale de Saint-Vincent de Senlis, par M. l'abbé *Magne*. — Appendice, chartes, notes et pièces justificatives. 126 pages.

— Supplément à la notice sur le théâtre de Champlieu. — Un dernier mot sur le théâtre de Champlieu, par M. *Peigné-Delacourt*. 24 pages.

— Opinion de M. de Caumont sur le théâtre de Champlieu, par M. *Barraud*. 5 pages.

— Fonts de Saint-Just-en-Chaussée (Oise), par *le même*. 2 pages.

— Description des objets d'antiquités locales celtiques, gallo-romaines et mérovingiennes renfermés dans le cabinet de M. Houbigant, de Nogent-les-Vierges, par M. *Houbigant*. 115 pages.

— Notes descriptives sur quelques vases du musée de Beauvais, par M. *Mathon*. 3 pages.

Section des sciences.

— Carte géologique du département de l'Oise, par M. A. *Passy*. 9 pages.

— Note sur quelques études qui doivent suivre la publication de la carte géologique du département de l'Oise de M. A. *Passy*, par M. *Victor Lhuillier*. 17 pages.

— Observations météorologiques faites à Beauvais pendant l'année 1859. Udométrie et anémographie, par *le même*. 10 pages.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE.** — *Bulletin*; 1860, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre, tome XV. Le Mans, 1860. In-8° de 200 pages.

— Séances générales de la Société. 63 pages.

— Quel est l'état actuel de l'agriculture dans le département de la Sarthe? par M. *Dugrip*. 11 pages.

— Nouvelles remarques sur quelques animaux vertébrés de la Faune de la Sarthe, par M. *Anjubault*. 20 pages.

— La peinture sur verre au seizième siècle et à notre époque, par M. *Charles*. 55 pages.

— La commune du Mans; son origine et son histoire, par M. l'abbé *Voisin*. 23 pages.

— Le château de Vaux, par M. *A. d'Espaulart*. 14 pages.

**ACADÉMIE DE LA SAVOIE.** — *Mémoires*; seconde série, tome III. Chambéry, 1859. In-8° de 452 pages.

— Description géologique des environs d'Aix en Savoie, par M. *Louis Pillet*. 118 pages.

— Troisième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, contenant une restitution à Amédée VIII des demi-gros attribués à Amédée VI, par M. *François Rabut*. 24 pages.

— Notice historique sur quelques inondations qui ont eu lieu en Savoie, par Mgr. *Alexis Billiet*. 82 pages.

— Notice sur François de Bonnivard, prieur de Saint-Victor, et sur ses chroniques de Genève, par M. l'abbé *C. M. Magnin*.

— L'abbaye du Beton en Maurienne, par M. *Melville Glover*. 42 pages.

— Patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés en Savoie, par M. *Louis Pillet*. 60 pages.

**MÊME SOCIÉTÉ.** — *Documents*; tome I<sup>er</sup>, 1859. In-8° de 313 pages. (Travail unique.)

— Chroniques de Yolande de France, duchesse de Savoie, sœur de Louis XI, documents inédits recueillis et mis en ordre par M. *Léon Ménabréa*, publiés par M. *Louis Pillet*, avec une notice sur M. Ménabréa.

**ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY.** — *Revue savoisienne*; 1<sup>re</sup> année, 1860, n° 12. In-4° de 12 pages.

— Les gloires de la Savoie; IV, les hommes d'Eglise par M. *J. Philippe*.

— Notes historiques sur les châteaux et localités de la Savoie appelés Châtelard, par M. *A. Despina*.

— Une des gloires de la Savoie : Annexion à la Faune malacologique de France, par M. *G. de Mortillet*.

— La galerie géologique du muséum de Chambéry, par M. *F.-J. Bebert*.

— Littérature des femmes : *la Bella Balia* de M<sup>me</sup> la comtesse de Montemerli, par M. A. Dessaix.

— Chronique.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. — *Bulletin* ; année 1860, n° 3. Amiens, 1860. In-8° de 24 pages,

— Une visite aux cryptes de l'église de Picquigny (1842-1860), rapport de M. J. Garnier. 9 pages.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE. — *Annuaire* ; 6<sup>e</sup> année, 1859. Napoléon-Vendée, 1860. In-8° de 312 pages, 8 planches.

— Rapport annuel sur l'état et les travaux de la Société, par M. d'Asis-Gaillissans, secrétaire général. 35 pages.

— Du boisseau dans le bas Poitou (Vendée) avant 1789, par M. Filaudeau, archiviste. 10 pages.

— La pisciculture en Vendée, par M. R. Caillaud. 16 pages.

— Notes historiques sur Bouin et Commiquiers, par M. Ch. Mourain de Sourdevale. 18 pages.

— Souterrain-refuge de la Cacaudière, par M. Léon Audé. 7 pag.

— Fouilles de Bernard (Vendée), par M. l'abbé F. Baudry. 22 pages.

— Etudes historiques et administratives sur la Vendée (suite), par M. Léon Audé. 25 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE. — *Bulletin* ; année 1860, XIV<sup>e</sup> volume, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre. Auxerre, 8 novembre 1860. In-8° de 100-38-LXIV pages.

Sciences historiques :

— Note sur deux agrafes mérovingiennes trouvées à Villy-sur-Serein, par M. Challe père. 19 pages.

— Allocution sur l'abbé Lebœuf, par M. l'abbé Carré. 29 pages.

— Mémoire sur le véritable emplacement de la bataille de Fontanetum, par M. Challe père. 33 pages.

— Episode de l'histoire d'Auxerre, par M. l'abbé Carré. 11 pag.

— Saint Vincent de Paul à Joigny, par M. Quantin. 12 pages.

Sciences naturelles :

— Rapport sur les fouilles dirigées, en 1859, dans les grottes d'Arcy-sur-Cure, par M. H. Monceaux. 5 pages.

— Notice sur le genre *Metaporhinus* et la famille des Collyritidés, par M. G. Cotteau. 16 pages.

— Notice sur quelques espèces de Coléoptères prises aux environs d'Auxerre et de Châtel-Censoir, par M. O. de Baulny. 9 pages.

— Catalogue des Rhynchophores du département de l'Yonne, par le même. 8 pages.

— Comptes rendus des séances. 62 p.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER. — Nos 27 et 28 des publications : *Mémoires* ; tome IV, août 1859. 72 pages.

— (Travail unique) de la Charité publique et hospitalière à Montpellier au moyen âge, par M. A. Germain. — Pièces justificatives inédites.

Tome V, 1860 (1<sup>re</sup> livraison). 96 pages.

— La paroisse à Montpellier au moyen âge, par M. A. Germain.

— Pièces justificatives inédites. 56 pages.

— Une nouvelle charte inédite de Marie de Montpellier, par le même. 12 pages.

— Les inscriptions de l'ancienne Université de médecine de Montpellier, par le même. 28 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BÉZIEHS. — *Bulletin*; in-8°.

Troisième livraison. 30 pages.

— Discours d'ouverture prononcé par M. Caron, président (sur la publication des Lettres de Mairan, etc.).

— Rapport sur le concours de 1860, par M. G. Azais, secrétaire.

Supplément à la 3<sup>e</sup> livraison du tome I. 1860.

— Notice biographique sur J.-M. Cordier, ingénieur-mécanicien, par M. Auguste Fabregat. 30 pages.

Tome II, 1<sup>re</sup> livraison. 236 pages.

— Lettres inédites de Mairan à Bouillet, publiées avec une introduction, par M. Camp. 234 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES. — *Bulletin*; tome I<sup>er</sup>, année 1859. In-8° de 168 pages.

— Liste (avec notices) des membres de la Société décédés depuis sa fondation. 5 pages.

— Notice sur la Société. 6 pages.

— Extraits des procès-verbaux des séances.

— Entrée du roi Henri II à Nantes, le 12 juillet 1551, publié par M. Rathouis. 29 pages.

— Le sonneur de Saint-Amand, légende, par M. de Béjarry. 2 pages.

— Rapport sur les antiquités de Nantes, par M. Vaudier. 17 pag.

— Notes sur le colonel du génie Boutin (de Nantes), et sur une statuette funéraire égyptienne, par M. A. Mauduit. 17 pages.

— Des Nannètes aux époques celtique et romaine, par L.-J.-M. Bizeul (de Blain). 2<sup>e</sup> partie : Epoque romaine. (La 1<sup>re</sup> partie, époque celtique, a été publiée dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, 1853-1856.) 38 pages.

— Note sur le château d'Alon, par M. E. de Cornulier. 2 pages.

— Chronique.

COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE DE LA HAUTE-SAÔNE. — *Mémoires*; tome II, n° 1. Vesoul, 1860. In-8° de 95 pages.

— Découvertes et observations archéologiques faites dans la Haute-Saône de 1842 à 1860, par M. Ch. Longchamps. 54 pages.

— Rapport sur des recherches faites au camp de Chariez par ordre de la Commission d'archéologie, par M. *Roger Galmiche*. 6 pages.

— Quelques mots à l'occasion des mêmes fouilles, par M. *Dey*. 8 pages.

— Monnaies trouvées en 1860 au territoire d'Anthoison, par M. le docteur *Sallot*. 6 pages.

— Médailles et monnaies en or, en argent et en bronze léguées à la Commission d'archéologie par M. le capitaine Le Blond, par *le même*. 6 pages.

— Médailles offertes à la même Commission par divers, par *le même*. 4 pages.

— Statistique mortuaire de la ville de Vesoul, année 1859, par *le même*. 14 pages.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BESANÇON. — *Bulletin*; n° 9, année 1859. Besançon, 1860. In-8° de 120 pages.

— Notice sur l'établissement thermal de Guillon, par M. *C. Lambert*. 20 pages.

— De la valeur pronostique de l'amaurose dans l'albuminurie, par le docteur *Th. Roche*. 7 pages.

— Bec de lièvre double et compliqué opéré en trois fois à des époques distantes. Succès. Deux considérations faisant suite, par M. le docteur *Coutenot*. 10 pages.

— Tumeur fibreuse de l'utérus, par M. le docteur *Chenevier*. 5 pages.

— Privilège du médecin dans une dernière maladie, par M. le docteur *Bouton*. 76 pages.

— Annales des épidémies en Franche-Comté (extrait), par M. le docteur *Perron*. 18 pages.

— Travaux de la Société pendant l'année 1859, par le docteur *Blondon*. 17 pages.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE COLMAR. — *Bulletin*; 1<sup>re</sup> année, 1860. In-8° de 7 pages.

— Rapport du secrétaire, M. le docteur *Faudel*. 15 pages.

— Catalogue des coléoptères de la vallée du Rhin, par M. *F.-B. Kampmann*. 47 pages.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. — *Bulletin*; in-8°.

Septembre 1860. 48 pages, 3 planches.

— Suite du Mémoire sur une locomotive de montagne. 14 pages.

— Note sur un moyen de préserver les ouvriers des vapeurs nitreuses dans la gravure des rouleaux en cuivre, présentée par M. *D. Dollfus* fils. 2 pages.

— Note sur la dalléochine ou vert de quinine, présentée par M. *H. Kachlin*. 1 page.



Octobre. 40 pages, 2 planches.

— Suite du Mémoire sur une locomotive de montagne. 27 pages.

— Rapports divers par M. J. Delbos et M. Ch. Thierry-Mieg, fils.

Novembre. 24 pages, tableaux et 1 planche.

— Appendice au Mémoire sur une locomotive de montagne (fin).  
23 pages.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE CHAMBÉRY. — *Compte rendu des travaux* ; années 1848 à 1850. 1 brochure in-8° de 48 pages. Années 1851 à 1853, in-8° de 56 pages. Années 1854 à 1858, in-8° de 120 pages.

— Rapport sur l'enseignement de la médecine en Savoie, adopté par la Société dans les séances des 2 et 9 avril 1852. In-8° de 31 pag.

— Rapport de la commission nommée par la Société médicale de Chambéry pour résumer l'histoire de la Savoie en 1854. Imprimé par décision de la Société du 5 mars 1858, par M. Guillard, rapporteur. In-8° de 56 pages.

---

REVUE D'AQUITAINE, à Condom. — 5<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> n<sup>os</sup>.

Cinquième numéro :

— Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan, par M. J.-F. Bladé. 22 pages.

— Orthographe romane, controverse grammaticale entre M. Lespy et M. Noulens. 7 pages.

— Encore la Peyrigne. Note additionnelle à l'article La Romieu, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Institut. 5 pages.

— Aquitaine. Temps antéhistoriques, par M. J. Durrey. 4 pages.

— Les aventuriers aquitains au dix-septième siècle, par M. Jean-Louis. 7 pages.

— Correspondance. — Lettre de M. Cénac-Moncault au sujet du dieu Leherenn. — Lettre de M. l'abbé Castay au sujet de ses ponts métalliques articulés, etc. 7 pages.

— Etat des nobles qui ont comparu par eux ou par procuration à l'assemblée générale de la noblesse tenue à Condom le 9 mars 1789. Copie authentique extraite des Archives impériales. 3 pages.

— Montmorency au château de Lectoure, par M. J. N. 2 pages.

— Poésies, miscellanées, etc.

Sixième numéro.

— Lectoure, ville libre, de M. Niel, par M. J. Noulens. 15 pages.

— La seigneurie de Panjas en Armagnac, par M. J. N. 4 pages.

— Pierre de Lobanner, etc., (suite). 15 pages.

— Orthographe romane, par M. Lespy. 5 pages.

— Numismatique. Les jetons, par M. E. Pellisson. 4 pages.

— Bulletin bibliographique : un roman et une traduction de Tacite par M. Mocquard. — Mercuriale de M. Léo Dupré, procureur

général de la cour impériale d'Agen sur ou plutôt contre la noblesse, etc., par M. J. N.

— Aquitaine, etc. (suite). 6 pages.

— Correspondance : Lettre de M. J.-F. Bladé à M. Cénac-Moncaut sur le dieu Leherenn. 2 pages.

— Miscellanées, etc.

BULLETIN HISTORIQUE ET MONUMENTAL DE L'ANJOU, par M. Aimé de Soland. Angers, 1860. (Nouvelle série, avec illustrations.)

Numéro 1. 32 pages, 2 planches.

Une noce vendéenne. — Gabriel du Pineau. — L'aumônerie du chantre Girard. — Note sur la bataille de Rosbach. — Notes sur quelques cérémonies de l'église d'Angers. — Usages féodaux. — Deux lettres de René Benoist. — Le tailleur de Desforges-Maillard. Numéro 2. 32 pages.

Noël des métiers. — Ecussons des évêques d'Angers. — Ruines de Rochefort-sur-Loire. — L'art et l'archéologie en Anjou (série d'articles détachés).

---

CATALOGUE DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES, par MM. A. Guiraud et F. Parenteau (avec la collaboration de MM. Vandier et F. Caillaud). In-8° de 108 pages.

---

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, à Anvers. — *Annales*; tome XVII<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> livraison. In-8° de 114 pages.

— Miscellanées pour servir à l'histoire de la lèpre à Anvers, par M. C. Bræckx. 30 pages.

— Encore un manuscrit du père de la chirurgie flamande, par le même. 12 pages.

— Les églises paroissiales de Mons, par M. Léopold Devillers. 8 pages.

— L'église et l'hôpital du Béguinage à Mons, par le même. 16 pages.

— L'église de Saint-Nicolas en Bertaimont à Mons, par le même. 11 pages.

— Les édifices du chapitre noble de Sainte-Wandru, par le même. 6 pages.

— La chapelle de Saint-Pierre à Mons, par le même. 4 pages.

— Histoire et généalogie des principales familles de Rome, par M. X. Verceken. 17 pages.

INSTITUT ÉGYPTIEN, à Alexandrie. — *Bulletin*; n° 3, 1860. In-8° de 96 pages.

— Procès-verbaux des séances depuis le 3 février 1860 jusqu'au 15 mai.

# CHRONIQUE.

---

## MORT DE M. BIZEUL.

Le Comité des travaux historiques est cruellement éprouvé depuis quelques mois : deux membres résidants et un membre non résidant ont été tour à tour, dans la *Revue*, l'objet de nos regrets; et voilà que nous avons à déplorer aujourd'hui la perte d'un correspondant rempli de zèle et de savoir, M. Bizeul, qui vient de mourir au milieu de sa 76<sup>e</sup> année.

L.-F.-M. Bizeul, né à Blain, dans la Loire-Inférieure, en 1785, était, depuis 1852, correspondant du Comité; il était en outre membre de la Société académique de la Loire-Inférieure et de la Société archéologique de Nantes, qui fut fondée par ses soins et sous ses auspices; membre de l'Association bretonne et de plusieurs autres Sociétés savantes, dont il a enrichi les Recueils de consciencieuses études sur l'histoire et l'archéologie de la Bretagne aux époques gauloise et romaine. Nous citerons, parmi les principales publications de M. Bizeul, des travaux où sont décrites quelques voies romaines du Poitou se dirigeant sur la Bretagne et l'Anjou (1844); les voies romaines sortant de Blain (1845); les voies romaines sortant de Rennes (1848); les voies romaines sortant de Carhaix (1849); une carte de la Bretagne armorique à l'époque romaine (1849), travaux qui valurent à M. Bizeul plusieurs mentions honorables de la part de la commission des antiquités nationales, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous citerons encore ses Etudes sur Alet et les Curiosolites (1853); sur les Osismii (1853); sur les Nannètes (1856 et 1860); et diverses autres Notices sur quelques points d'archéologie et de topographie bretonnes, pour lesquelles M. Bizeul reçut une médaille de l'Académie des inscriptions. Il a inséré la plupart de ses travaux dans les Recueils académiques et autres publiés en Bretagne, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de France et dans la *Biographie bretonne* de M. Levot. On pourra lire prochainement dans la *Revue des Sociétés savantes* un éloge parfaitement justifié d'un des derniers écrits de M. Bizeul. Cet éloge, lu dans une des séances de la section d'archéologie avant la nouvelle de la perte regrettable que venait de faire le Comité, se trouve dans le compte rendu par M. Dauban du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes pour 1859*, qui doit paraître dans le numéro de juin.

Ce rapide coup d'œil jeté sur les publications du savant cor-

respondant que le Comité vient de perdre suffit pour faire apprécier combien fut remplie la carrière littéraire de M. Bizeul ; ajoutons que, malgré son âge avancé, il s'était consacré entièrement au travail de la carte des Gaules. Mais l'étude du temps passé ne lui faisait pas oublier les intérêts présents de ses semblables. Conseiller général depuis 1852, notaire, administrateur de l'hospice de Blain, maire de cette commune, il avait su mériter la considération affectueuse de tous ses concitoyens, et sa mort laisse dans le pays qu'il administrait des regrets unanimes auxquels ne manqueront pas de s'associer les membres et les correspondants du Comité des travaux historiques.

---

**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS. — *Renouvellement du Bureau pour 1861-1862 :***

*Président :* M. l'abbé Carlier ;  
*Vice-Président :* M. Giguet ;  
*Secrétaire :* M. Julliat, professeur au lycée ;  
*Vice-Secrétaire :* M. Philippon, avoué ;  
*Archiviste :* M. Dandin ;  
*Vice-Archiviste :* M. Lafargue, professeur au lycée ;  
*Trésorier :* M. Maurice.

**SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE, DES LETTRES ET DES ARTS DE LILLE. — *Composition du bureau pour 1861 :***

*Président :* M. de Coussemaker, juge, correspondant de l'Institut ;  
*Vice-Président :* M. Lamy, professeur de physique à la Faculté des sciences ;  
*Secrétaire général :* M. Bos, professeur de mathématiques spéciales au lycée impérial ;  
*Secrétaire de Correspondance :* M. Canissié, professeur de langues ;  
*Trésorier :* M. Bachy, propriétaire ;  
*Archiviste :* M. Chrétien, docteur en médecine.

---

**SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DE LYON.**

*Prix proposé pour 1861.*

Le concours ouvert l'an dernier sur cette question :  
« Nécessité d'étudier la vocation et moyens de la reconnaître dans la jeunesse, »

N'ayant pas offert de résultat satisfaisant, le prix de 300 fr. proposé est remis au concours pour 1861.

Adresser les Mémoires *franco*, avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain, au secrétaire de la Société d'éducation, rue Mercière, 5, Lyon.

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN

*Exposition artistique.*

**Programme de l'Exposition.**

Une Exposition artistique, à laquelle seront admises les œuvres des artistes nés ou domiciliés dans les cinq départements qui composent l'ancienne Normandie (Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne et Manche), sera ouverte à Caen, le 20 juillet 1861, sous les auspices et par les soins de la Société des Beaux-Arts, et fermée le 10 août suivant.

Cette Exposition coïncidera avec :

1° Une exhibition de tableaux, sculptures et autres objets d'art anciens, que leurs propriétaires seront priés de mettre à la disposition de la Société ;

2° Un concours entre les Orphéons et les Musiques d'harmonie des cinq départements, organisé aussi par la Société des Beaux-Arts ;

3° Les courses de Caen ;

4° L'inauguration des nouveaux bâtiments construits à l'Hôtel-de-Ville, et consacrés aux Expositions publiques, à l'agrandissement du Musée de peinture, des Ecoles de sculpture, de dessin et d'architecture, du Conservatoire de musique et de la Bibliothèque publique.

Seront admises à l'Exposition les œuvres suivantes :

1° De peinture, y compris les aquarelles, pastels, miniatures, émaux, vitraux et porcelaines ;

2° De sculpture et de gravure en médailles ;

3° D'architecture ;

4° De gravure et de lithographie ;

5° De photographie et de galvanoplastie.

Ne pourront être présentées les copies, sauf celles qui reproduiront un ouvrage dans un genre différent sur émail, sur porcelaine ou par le dessin.

Les récompenses décernées par le jury consisteront en médailles d'or, d'argent, de bronze et en mentions honorables. Elles seront distribuées dans une séance publique.

Une loterie sera organisée pour l'acquisition de celles des œuvres exposées que signalera le jury.

Un autre jury sera chargé de désigner les Sociétés et les Musiques d'harmonie auxquelles seront décernées des médailles.

Chaque artiste exposant devra faire parvenir au *Secrétaire de la Société des Beaux-Arts de Caen* une notice signée de lui, contenant ses nom et prénoms, les dimensions des tableaux, le prix de vente des œuvres qu'il envoie, et, s'il le désire, la mention des récompenses qu'il a obtenues. Ces renseignements devront être adressés avant le 15 juin 1861.

Le port des ouvrages sera, pour l'aller et le retour, compris dans les frais généraux de l'Exposition. Quant aux œuvres non admises par le jury, les frais de retour seront à la charge des artistes.

Les ouvrages seront reçus à Caen à partir du 15 juin et devront y être parvenus le 1<sup>er</sup> juillet.

Ils devront y être adressés directement au *Secrétaire de la Société des Beaux-Arts de Caen*, à l'Hôtel-de-Ville, et porter, en caractères lisibles et apparents, les mots : **EXPOSITION DE CAEN**, le nom de l'expéditeur et le nombre des objets envoyés.

ACTES OFFICIELS

ACTES OFFICIELS

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction pu-

blie a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission

ROBERT LAFONT

**COMITÉ IMPÉRIAL**  
**DES TRAVAUX HISTORIQUES**  
**ET DES**  
**SOCIÉTÉS SAVANTES.**

---

**ACTES OFFICIELS.**

---

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

M. Magin, recteur de l'Académie de Rennes, est nommé correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Fait à Paris, le 26 juin 1861.

ROULAND.

## TRAVAUX DU COMITÉ.

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Compte rendu de la séance du 8 avril 1861.

Présidence de M. DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

M. l'abbé André signale comme une erreur l'interprétation qui a été donnée du mot *fastigage* dans la *Revue des Sociétés savantes* (1). Selon le correspondant, « Fastigage n'est pas autre chose que le mot provençal *fastigagi* habillé à la française. Or, d'après le *Dictionnaire provençal-français*, du docteur Honnorat, qui fait autorité, *fastigagi* signifie *fatigue, tracas, sollicitude, travail*. Cette traduction, et le texte lui-même, veulent dire tout simplement que les cinq florins donnés à Louis Bonaparte étaient sa solde d'un mois pour son travail ou sa charge de gouverneur. » M. l'abbé André fait encore remarquer, à l'appui de son opinion, que c'était le pape et non Louis Bonaparte qui était seigneur de Monteux.

M. Marcel Canat annonce à la section qu'il est sur le point de publier plusieurs documents relatifs aux Ecorcheurs, adressés au Comité par M. Rossignol. La lettre de M. Marcel Canat est renvoyée à M. Tardif, qui a été chargé d'examiner les pièces communiquées par M. Rossignol sur ce sujet. Le même membre est également prié de rendre compte d'un nouveau document transmis par M. Rossignol (Lettre adressée, au nom du comte de Genevoix, au châtelain de Gourdan, à l'occasion de l'arrivée des Routiers en Bresse, 31 mars 1443).

M. l'abbé Tisserand, après avoir collationné la copie du testament de Romée de Villeneuve avec l'original, l'a renvoyée au Comité en déclarant qu'il n'avait rien trouvé à y changer. Le même correspondant adresse la copie d'une sentence sur la division du territoire de Châteauneuf et d'Opio entre les évêques d'Aix et de Grasse. — Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

La section a reçu de M. Dusevel un document relatif au châti-

(1) Numéro de janvier 1861, p. 2.



ment du suicide, extrait des comptes de la terre et seigneurie de Luchaux (Somme) pour les années 1519 et 1520. Cet extrait prouve qu'à cette époque on pendait à un arbre le corps du suicidé, et que des peines assez sévères étaient infligées à ceux qui, témoins de l'acte, ne s'y étaient pas opposés. — Renvoi à M. J. Desnoyers.

M. l'abbé Barbier de Montault fait hommage au Comité de deux imprimés intitulés : 1° *Relation de toutes les cérémonies qui s'observent en la création des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit...*, avec les noms et qualités des princes, etc. . . nommez dans Fontainebleau pour estre honorez de cette dignité dans le mois de janvier-1662; 2° *Relation de la cérémonie du sacre du couronnement du roi, etc., le dimanche 11<sup>e</sup> jour de juin 1784.* — Remerciments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Liebich, pasteur à Saint-André de Lancize (Lozère), soumet à la section « un projet qui consisterait à faire recueillir tous les patois qui sont encore parlés de nos jours dans les pays de langue française, et à faire constater jusqu'où s'étend notre langue en dehors des limites de l'Empire. » L'auteur du projet, en employant à dessein l'expression de *pays de langue française*, a voulu montrer qu'il entendait « poursuivre les filons de notre langue et des patois qui s'y rattachent, en Suisse, en Belgique, en Italie, dans les îles anglaises de la Manche, et jusque dans les possessions d'aujourd'hui et d'autrefois les plus reculées dans les autres continents. » M. Liebich voudrait aussi que l'on tînt compte des langues étrangères qui ont pénétré dans l'empire, telles que l'italien et l'espagnol, le flamand, le celtique, l'allemand, enfin le basque. Après avoir énuméré les avantages que présenterait un pareil recueil, l'auteur du projet examine les voies et moyens. Il propose la création d'une Revue spéciale, dont le Gouvernement ferait les frais.

La section, tout en reconnaissant l'utilité d'un recueil de cette nature, déclare qu'il lui est impossible de s'engager actuellement dans une entreprise aussi considérable. Elle se borne à appeler l'attention des correspondants et des Sociétés savantes des départements, sur la nécessité de recueillir tous les renseignements relatifs aux patois et de préparer un travail d'ensemble. C'est ce qu'elle avait déjà fait à l'occasion d'une proposition de M. Cénac-Moncaut, qui lui avait soumis le projet de publication d'un *Dictionnaire des patois* (Séance du 14 mai 1860).

M. Faillat, ancien professeur d'histoire, adresse plusieurs pièces relatives à la minorité de Louis XIV, qu'il croit inédites : 1° Pouvoir illimité donné au prince de Condé comme lieutenant général de

armée de Flandre (18 mars 1648); 2<sup>o</sup> Récit de la bataille de Lens (22 août 1648); récit qui semble devoir être attribué au prince de Condé lui-même; 3<sup>o</sup> Récit de la journée des Barricades, par Jacques Dubois, « gentilhomme champenois, maître ès arts en l'Université de Cologne, secrétaire interprète du roi Très-Chrétien, professeur de langue française, de la germanique et de l'italienne, etc. » — Ren-voi à M. Chéruel.

M. le président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Anatole de Barthélemy, Tardif, Fr. Wey, J. Desnoyers, Bellaguet et Patin.

La section entend ensuite les rapports de MM. P. Clément, Huillard-Bréholles, Tardif, Bellaguet et Anatole de Barthélemy sur les ouvrages suivants : *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon* (année 1859); *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire* (année 1860); *Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* (1858-1860); *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses* (1859); *Mémoires de la Société archéologique de Maine-et-Loire* (1860); *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* (1860). Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Huillard-Bréholles rend compte de divers documents envoyés au Comité par M. le baron de Girardot et tirés du chartrier de la famille de Gantès. Ces pièces viennent de François de Gantès, nommé procureur général au parlement de Provence, le 16 mai 1634. Conformément aux conclusions du rapporteur, la section décide que plusieurs lettres, qui ont le caractère de circulaires, seront déposées aux archives du Comité; mais elle renvoie à la commission de la *Revue*, d'après l'avis exprimé par M. Huillard-Bréholles, les pièces suivantes : 1<sup>o</sup> Une lettre de Louis XIV relative à la création d'une imprimerie arménienne à Marseille (1667); 2<sup>o</sup> Cinq lettres du même prince (1662, 1663 et 1682), relatives à la réunion du comtat Venaissin à la France. On s'assurera, avant de publier ces lettres, qu'elles sont réellement inédites.

Après avoir entendu un rapport de M. Bellaguet sur diverses communications de M. Nozot, la section prononce le dépôt aux archives du Comité : 1<sup>o</sup> des extraits des archives de la commune de Daigny (canton et arrondissement de Sedan, Ardennes); 2<sup>o</sup> de la copie de la charte de Létanne (1584), commune du canton de Mouzon, arrondissement de Sedan; 3<sup>o</sup> de la notice sur Raucourt, chef lieu de canton de l'arrondissement de Sedan, comprenant la généalogie

de la maison de Meckenheim, seigneurs de la Malmaison, et accompagnée de l'estampage d'une tombe du château; 4<sup>o</sup> de la notice sur Maubert-Fontaine (canton et arrondissement de Rocroi).

La liste des lieux-dits de la commune de Maubert-Fontaine, envoyée par le même correspondant, sera transmise à la commission du Dictionnaire topographique, et l'estampage de la tombe du château de la Malmaison à la section d'archéologie.

M. Rathery, qui avait été chargé de s'assurer si le traité conclu à Saint-Denis, au mois de décembre 1360 (1), entre le roi de France et le roi de Navarre, était imprimé, rend compte de ses recherches: Secousse a publié (p. 172 des pièces justificatives de son *Histoire de Charles II, roi de Navarre*) les lettres par lesquelles Charles, roi de Navarre, ratifie le traité de paix conclu à Calais, le 24 octobre 1360, entre les députés du roi Jean et les siens. Ces lettres contiennent les articles du traité et les serments que les deux rois firent à Saint-Denis, le 12 décembre de la même année, pour garantir l'observation de la paix. Le document est accompagné de la mention suivante: « Copié sur l'original qui est au Trésor des Chartes, layette 4, de Navarre, pièce 4. Cet original, auquel pend un sceau en cire verte et un las de soie verte et rouge, est gâté, pourri et effacé en quelques endroits; mais ces lettres se trouvaient aussi au mémorial D de la chambre des Comptes de Paris. Ce mémorial a été à l'ère l'original. » Le rapporteur fait remarquer que le traité, dont M. Mathon a trouvé un original à Compiègne, est de la même date que l'acte cité par Secousse; les témoins et assistants sont les mêmes; les articles sont identiques. En conséquence, il n'y a pas lieu, tout en remerciant M. Mathon de sa communication, de lui demander une copie de l'original conservé à Compiègne. Quant à la multiplicité des originaux d'un même traité, on ne doit pas s'en étonner, puisque les actes de cette nature étaient faits, au moins en double, entre les parties contractantes. Les conclusions du rapport de M. Rathery sont adoptées.

A. CHÉRUÉL,

Secrétaire de la section d'histoire  
et de philologie.

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, t. V, p. 266.

## SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

### RAPPORTS.

ACADÉMIE DE LA ROCHELLE. — Section de littérature. Choix de pièces lues aux séances, 1860, n° 6.

L'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle, fondée par lettres patentes de Louis XV en 1732, dissoute en 1792, réorganisée sur de nouvelles bases, d'abord en 1801, ensuite en 1807, avait depuis longtemps interrompu ses travaux et à peu près cessé d'exister, lorsque, en 1854, les diverses compagnies savantes, établies à La Rochelle, conçurent le projet de la reconstituer en opérant entre elles une fusion, et en formant, sous le titre d'*Académie*, une association divisée en quatre sections : section d'agriculture, section des sciences naturelles, section de médecine, section des belles-lettres. Ce projet fut réalisé ; la nouvelle association fut autorisée et son règlement approuvé par un arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 16 mars de la même année. Depuis cette époque l'Académie de La Rochelle publie chaque année un volume d'*Annales*, qui renferme avec une pagination séparée le résultat des travaux de ses différentes sections.

La publication dont nous avons à rendre compte au Comité se compose d'un choix de pièces, lues aux séances de 1859 par les membres de la section littéraire. La poésie y est représentée par une *Épître d'un octogénaire à un rossignol*, de M. C. Brisson, une *élegie* intitulé : *Les abeilles en deuil*, de M. E. Labretonnière, une ode, de M. Gaston Romieux, dédiée, sous le titre de *Grandeur et Misère*, à M. l'abbé Brassand, curé de Saint-Sauveur, et un sonnet de M. A. Savary. Parmi ces pièces de vers, nous avons surtout remarqué quelques stances de l'ode de M. Romieux, qui nous ont paru se recommander par la fermeté du style aussi bien que par l'élévation des pensées.

Nous signalerons, à la suite de ces essais poétiques, deux notices

intéressantes, l'une sur Jaillot, l'autre sur Arcère, par M. Delayant, bibliothécaire, professeur au lycée et l'un des secrétaires de l'Académie. Nous possédions déjà un éloge historique de Jaillot, composé par Arcère, dont il fut le collaborateur pour la préparation de son histoire de La Rochelle. Cet éloge, lu dans la séance publique de l'Académie de La Rochelle du 5 mai 1750, a été inséré dans le *Mercure* du mois d'août de la même année, puis dans le second recueil de l'Académie de La Rochelle, en 1752, et reproduit en grande partie dans le second volume de l'histoire de cette ville, publié en 1757. M. Delayant y a ajouté quelques détails nouveaux sur la vie et les travaux de Jaillot.

Charles-Hubert Jaillot, né à Paris le 18 février 1690, mort à La Rochelle le 31 juillet 1749, était entré, dès sa jeunesse, dans la congrégation de l'Oratoire. Il vint à La Rochelle en 1715, et, devenu curé de Saint-Sauveur, il sut allier à l'exact accomplissement de ses fonctions la culture des lettres et les recherches historiques. Elu en 1734 membre de l'Académie de La Rochelle, il y débuta par quelques compositions poétiques. Il entreprit plus tard, sur l'invitation de l'Académie, une histoire de cette ville, et proposa à Arcère, membre, comme lui, de l'Oratoire, de partager son travail : celui-ci ayant accepté, Jaillot se mit dès lors à rassembler tous les documents, tous les livres imprimés ou manuscrits qu'il jugea utiles à son sujet, en fit de nombreux extraits, entreprit plusieurs voyages pour explorer les dépôts qui pouvaient lui offrir de nouveaux renseignements, et finit par réunir une grande quantité de matériaux, qui existent encore pour la plupart, tous transcrits par ses soins, collationnés et annotés par lui. C'est à l'aide de ces matériaux et de ses propres recherches que le P. Arcère composa son histoire de La Rochelle.

Louis-Etienne Arcère était né à Marseille le 15 avril 1698. Il embrassa la carrière ecclésiastique et se livra d'abord à l'enseignement. Il professa pendant neuf ans la philosophie aux collèges de Niort et de Condom. Il existe, sous le titre de *Praelectiones philosophicae*, une rédaction complète de son cours, écrite en latin, en partie de sa main. Il apportait dans ses opinions une assez grande indépendance, si l'on en juge par la devise qu'il avait adoptée : « *Ego compedes ne aureas quidem tulerim.* » Toutefois il avait pour principe qu'il faut croire fermement à la vérité de la religion, en pratiquer la morale, et respecter le gouvernement. Quant au reste, ajoutait-il, « liberté plénière. » Nous ne suivrons pas M. Delayant dans son examen, fort judicieux quoique très-sommaire, des idées

philosophiques d'Arcère, il paraît, d'ailleurs, qu'Arcère lui-même n'avait pas grande foi dans l'utilité de la philosophie; Car, dans une ode qu'il composa sur la vanité de cette science et qui a été publiée en 1733 dans le recueil des Jeux Floraux, il dit en s'adressant à la logique :

Tu ne rends pas plus raisonnable  
En apprenant à raisonner.

On voit, d'après cette citation, qu'il cultivait la poésie. En effet il fit des vers pendant toute sa vie et jusque dans sa quatre-vingt-quatrième et dernière année. En 1736, il obtint aux Jeux Floraux l'amarante d'or pour une ode sur la politique; en 1741, son ode sur la Providence fut couronnée par l'Académie de Marseille; en 1743, celle sur les consolations du chrétien, par l'Académie de Pau. En 1746 et en 1748, il obtint de nouveaux succès aux Jeux Floraux pour une ode sur l'eau et pour une autre sur les dangers des spectacles. Cette dernière plut tellement au cardinal Quirini, qui avait beaucoup d'aversion pour les représentations théâtrales, qu'il la fit imprimer avec une traduction latine et une traduction italienne, toutes deux en vers, et la recommanda à ses diocésains dans une lettre pastorale. Arcère composa encore un grand nombre d'autres pièces de vers, qui pour la plupart furent lues par lui à l'Académie de La Rochelle, dont il était membre, et qui attestent, sinon un véritable talent poétique, du moins un goût très-vif pour la poésie. Nous avons vu comment il avait été amené à s'occuper d'une histoire de La Rochelle. Après quinze ans de travaux préparatoires, le premier volume de cet ouvrage parut en 1756, et le second l'année suivante. Il obtint, au moment de son apparition, un très-grand succès. Il fut offert solennellement par Arcère lui-même au corps de ville de La Rochelle, et le registre des délibérations de cette assemblée, qui contient tout au long le procès-verbal de la réception d'Arcère, constate l'honorable accueil qui fut fait à l'auteur en cette occasion. Ce procès-verbal se termine ainsi : « M. Arcère retiré, M. le maire a représenté qu'il lui paraissait convenable de délibérer sur la manière dont la compagnie témoignera sa reconnaissance à l'auteur, et qu'indépendamment, qu'il devait être pris chez Desbordes, imprimeur, un certain nombre d'exemplaires de ce premier volume de l'histoire, pour en présenter à nos supérieurs et aux autres personnes que la compagnie jugera à propos. Sur quoi, la matière mise en délibération, l'assemblée a accordé à M. Arcère une pension viagère de la somme de 600 livres par an, à commencer du 1<sup>er</sup> janvier dernier; il a été parlé

« lement arrêté qu'il sera pris, aux dépens du corps-de-ville, chez le sieur Desbordes, imprimeur de cette histoire, trente-quatre exemplaires, qui seront présentés et distribués aux personnes désignées dans la liste qui a été dressée à cet effet. » Arcère reçut, en outre, le titre d'historiographe de la ville, et dans la suite l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'admit au nombre de ses correspondants.

M. Deloyant s'est livré à une appréciation détaillée de l'ouvrage d'Arcère. Son opinion diffère sur presque tous les points de celle que Dupont a émise dans la préface de son histoire de La Rochelle; et elle nous a semblé plus équitable que celle de ce dernier, que l'on pourrait soupçonner d'avoir un peu déprécié le travail d'Arcère au profit du sien. M. Deloyant, tout en reconnaissant ce qu'il y a de défectueux dans l'ouvrage d'Arcère, a su rendre justice à ses qualités. Il a signalé avec discernement la part due dans cette histoire à la collaboration du P. Jaillot, qui a le mérite d'avoir fourni la plus grande partie des matériaux, mais sans avoir en rien contribué à l'agencement des faits et à la composition du livre. Il a fait remarquer les lacunes et les inexactitudes qui peuvent se trouver dans la publication d'Arcère, l'insuffisance de quelques-unes de ses appréciations et de ses vues générales, le défaut de vigueur et de simplicité de son style; mais il n'a méconnu ni la modération de ses opinions, ni son esprit d'impartialité, ni sa véracité dans l'exposition des faits.

M. Deloyant a complété sa notice par l'énumération des autres travaux d'Arcère, qui ne bornait pas son activité aux recherches historiques ou aux exercices de la poésie. Cette énumération témoigne de la variété de ses études. Nous nous contenterons de mentionner, entre autres : 1<sup>o</sup> une lecture qu'il fit à l'Académie de La Rochelle, en juin 1751, sous le titre de : *Préface d'une collection de pièces importantes concernant un projet de réunion entre les catholiques et les protestants de la confession d'Augsbourg, enrichie de notes historiques*; 2<sup>o</sup> une dissertation sur l'état de l'agriculture chez les Romains, depuis le commencement de la république jusqu'au siècle de Jules César, relativement au gouvernement, aux mœurs et au commerce, dissertation qui obtint un accessit de l'Académie des inscriptions et belles-lettres au concours de 1776. Enfin Arcère avait laissé, en mourant, quatre volumes in-folio de notes et extraits, portant le titre d'*Arceriana*, qui, déposés à la bibliothèque de l'Oratoire de Marseille, ont passé dans la bibliothèque de cette ville.

Les notices sur Jaillot et sur Arcère sont suivies d'une étude de M. G. Méneau sur Gustave Drouineau, né à La Rochelle en 1800 et mort en 1835. Les contemporains de Gustave Drouineau se souviennent de ses brillants débuts dans la carrière littéraire, du succès de sa tragédie de *Rienzi*, représentée en 1826 sur le second théâtre français, de son rôle de publiciste, de 1830 à 1833, de ses recueils de poésie et de ses romans religieux, le *Manuscrit vert*, *Résignée*, les *Ombrages*, l'*Ironie*. Ils se rappellent aussi sa fin douloureuse et prématurée. M. G. Méneau s'est proposé d'étudier Drouineau comme poète, comme homme politique et comme romancier. Sans se dissimuler les imperfections qui déparent les ouvrages du jeune écrivain et les égarements dans lesquels cet esprit inquiet, ardent et exalté fut entraîné par ses idées de réforme sociale et de rénovation religieuse, il l'a jugé, et nous ne saurions lui en faire un reproche, avec la bienveillance d'un compatriote et d'un ami.

Le volume, dont nous donnons ici un aperçu sommaire, se termine par un travail qui rentre plus spécialement dans le domaine de la section d'histoire. C'est un Mémoire de M. E. Jourdan, juge au tribunal civil de La Rochelle, sur une charte d'Henri III d'Angleterre, datée du 4 décembre 1222. Cette charte, qu'un de nos correspondants les plus instruits, M. P. Marchegay, d'Angers, a découverte dans les archives de la Tour de Londres, et dont il a bien voulu envoyer une copie à la bibliothèque de La Rochelle, est adressée par le roi au maire et aux prud'hommes de cette ville. Elle a pour objet de leur faire savoir que, par le conseil de son sénéchal, Savary de Mauléon, il a décidé que, pour fortifier la ville de La Rochelle, il serait fait un port, depuis les moulins des Templiers du Parrok jusqu'au pont de Rambault, et de ce pont jusqu'au châtelet hors des murs de La Rochelle. Et, afin d'aider à la confection de ce port, il ordonne qu'il soit levé, pendant deux ans, sur chaque navire apportant à La Rochelle des marchandises d'une valeur de xx livres ou d'une valeur supérieure, v sols de la monnaie courante du pays, et sur chaque navire y transportant des marchandises d'une valeur moindre de xx livres, xii deniers de la même monnaie.

M. Jourdan a joint à cette charte, qui est écrite en latin et dont il a donné une traduction, quelques renseignements biographiques sur Savary de Mauléon, sous l'inspiration duquel elle a été rendue, et des explications instructives sur plusieurs points de l'ancienne cité, qui dénotent une étude attentive de la topographie locale.

La série des pièces publiées dans le même volume est précédée



d'un compte rendu de M. Delayant sur les travaux de la section littéraire de l'Académie de La Rochelle, du 10 novembre 1858 au 2 novembre 1859. Nous devons savoir gré à M. Delayant de ne s'en être pas tenu aux félicitations banales qu'il est d'usage, en pareille occasion, de se prodiguer entre confrères. Tout en payant un juste tribut d'éloges à la coopération réellement active de plusieurs d'entre eux aux travaux de la Société pendant la session de 1859, il n'a pas laissé de faire remarquer, en rapporteur véridique et consciencieux, une diminution sensible dans le nombre moyen des membres assistant aux séances, ainsi que dans l'étendue et la variété des morceaux qui y ont été lus. Nous espérons que cet appel fait au zèle des membres de la section de littérature sera entendu. Nous regretterions vivement que l'Académie de La Rochelle, récemment et heureusement reconstituée, vit de nouveau s'effacer peu à peu le plus beau fleuron de sa couronne. Nous trouvons, d'ailleurs, dans ce compte rendu l'indication de travaux utiles entrepris en commun par cette section et qu'elle doit avoir à cœur de terminer : un recueil d'inscriptions, un dictionnaire géographique de l'arrondissement, la description de plusieurs anciens monuments. Quelque riches que nous soyons déjà en publications sur l'Aunis et la Saintonge, la source des documents inconnus et inédits n'est pas tarie, et il reste à glaner dans les champs de l'histoire de ces deux anciennes provinces. Les amis de nos antiquités nationales ne peuvent manquer d'y trouver des sujets d'étude dignes de leur intérêt et de leurs efforts.

L. BELLAGUET,  
Membre du Comité.

---

nom arch. par l'arr. de Montluçon, le 10 mai 1860. A. Leizet

RAPPORT SUR LES FRAGMENTS DU CARTULAIRE DE LA CHAPELLE-AUDE, recueillis et publiés par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, ancien élève de l'École des chartes. Publication de la Société d'émulation de l'Allier. Moulins, impr. de C. Desrosiers, 1860. In-8° de xciv et 198 p.

Le prieuré de la Chapelle-Aude (1) était une dépendance de l'abbaye de Saint-Denis. Le cartulaire de cette maison, souvent cité par les savants du règne de Louis XIV, a disparu depuis le siècle dernier. M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, a entrepris, sous les auspices de la Société d'émulation de Moulins, de reconstituer ce cartulaire. L'une des sources les plus abondantes en renseignements sur l'histoire ancienne du Bourbonnais. Pour atteindre le but qu'il se proposait, il a patiemment compulsé non-seulement le Cartulaire blanc, et les titres originaux de l'abbaye de Saint-Denis, déposés aux Archives de l'Empire, mais encore les extraits que Ducange, Baluze et les bénédictins ont pris du cartulaire de la Chapelle-Aude, et qui font aujourd'hui partie des collections de la Bibliothèque impériale. Les résultats qu'il a obtenus l'ont amplement dédommagé de la peine qu'il a prise. Il est parvenu à réunir une centaine des pièces qui étaient copiées dans le ms. original. On ignore combien de chartes restent encore à recueillir. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le ms. renfermait au moins 171 numéros. (2) C'est donc plus de 70 chartes du cartulaire qui n'ont pas été retrouvées, et les recherches de M. Chazaud ont été conduites avec trop d'habileté et de persévérance pour qu'on puisse espérer jamais aller beaucoup plus loin que le savant archiviste de l'Allier. Cependant, d'heureux hasards pourront encore combler quelques lacunes. C'est ainsi que dernièrement, en mettant en ordre des papiers du père Le Coigne (3), j'ai remarqué la copie des chartes 105, 159, 163 et 171 du cartulaire de la Chapelle-Aude. Les trois dernières figurent dans la publication de M. Chazaud (4), mais la première est une des pièces dont il avait vainement cherché le

(1) Allier, arr. Montluçon, C<sup>on</sup> Huriel.

(2) Cela résulte des extraits contenus dans le ms. 1071 de la Bibliothèque imp. (3) Bibl. imp. fonds de l'Oratoire, n. 400. (4) Ibid. t. 1, p. 104, 171 et 198.

texte. A ce titre, il m'a paru intéressant de l'insérer dans mon rapport.

Quia succedentibus temporibus et morientibus hominibus, facta transacti temporis solent oblivioni tradi, oportet ut ea que presentibus temporibus litterarum notitie tradantur, et sic ad posterum transmittantur. Notum ergo sit jam presentibus quam futuris quod Sanctus Dionisius et homines sui tenebant quandam terram que est iuxta viam ad dextram euntibus ad Crucem de Rota prope hortum Galatras, quam terram Ademar'us (1) de Sinoculo et Gerardus, frater suus, dicebant esse suum alodium. E contra monachi de Capella dicebant illam terram esse sui juris Sancti Dionisii. Statterunt itaque diem monachi et Ademarus in qua fieret iudicium cuius esset terra. Convenientes, itaque statuta die, iudices qui affuerunt, auctoritate utraque ratione, iudicaverunt fieri duellum, per quod discerneretur cuius juris esset terra. Die itaque qua duellum erat futurum, convenientes in unum, in prato quod vocatur de Tegi, dominus Richardus archiepiscopus, dominus Humbaldus Utiacensis et multi proceres Utiaci, accepto consilio, dixerunt non esse jus, nisi ut fieret duellum, sed laudaverunt ut Ademar'us et Gerardus, frater suus, amitterent medietatem terre Sancto Dionisio et monachis de Capella, et alteram medietatem tenerent ipsi quando viverent, ita ut nullum servitium inde facerent sancto Dionisio, sed sicut prius requisierant vellet proprium alodium tenerent, post mortem vero suam tota terra illa remaneret Sancto Dionisio integra et absque omni calumpnia, ne aliquis de genere suo aliquid amplius in illa terra querere possent, sive esset culla sive inculla. Hoc factum est in prato quod vocatur de Tegi, in manu domini Richardi Bituricensis archiepiscopi (2) et Humbaldi domini Utiacensis, tempore Ugonis prioris, videlicet et audientibus Rorgone de Sancto Caprasio, Guilelmo fratre suo, etc. Hoc actum est tempore Philippi regis Francorum.

Sur les cent chartes publiées par M. Chazaud, quatre-vingts environ étaient inédites. A peu d'exceptions près, elles sont toutes de la seconde moitié du onzième siècle et des trois premiers quarts du douzième. Elles seront surtout lues avec profit par les savants qui étudient l'histoire de la procédure et de la condition des personnes. Je signalerai notamment les pièces imprimées sous les n<sup>os</sup> XLII (3),

(1) Ademar'us, c'est-à-dire, comme on lit plus bas, Ademar'us de Sinoculo. (2) Richard, archevêque de Bourges, depuis 1071 jusqu'en 1090. (3) Cette charte contient une plute importante, dont le sens est partiellement échappé à l'éditeur. « Ut nullus in ea (Capella) habitans... aliquis hominis pre-

XV, XVI et XIX. Elles présentent le tableau complet des coutumes qui régissaient une petite bourgade du centre de la France sous le règne de Philippe I<sup>er</sup>.

Dans l'introduction placée en tête du volume, l'éditeur a tracé l'histoire du prieuré, en s'attachant de préférence aux faits les plus propres à caractériser la société du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle. L'ouvrage se termine par une table des noms de personnes et par une table des noms de lieux. Cette dernière est dressée sur un plan qui permet de traduire exactement la plupart des noms anciens contenus dans le cartulaire. Les identifications proposées par M. Chazaud reposent sur des bases qui défont la critique la plus sévère.

L'édition des *Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude* ne laisserait guère à désirer si le texte eût été correctement imprimé. Mais il est vraiment regrettable que l'habileté des typographes n'ait pas mieux répondu au zèle éclairé de l'éditeur (1).

Je dois encore faire observer que la chronologie n'a pas été traitée avec autant d'attention et de succès que la topographie. Ainsi, la succession des prieurs de la Chapelle-Aude, qui sert à fixer la date de plusieurs pièces, n'a pas été établie avec assez de rigueur. Une simple lecture du cartulaire permet de faire plus d'une correction importante à la liste dressée par M. Chazaud.

« Voici dit-il (p. LXXXIV), les noms que nous avons pu recueillir :  
Hugo prior (1060-1090).  
Radulphus ou Rodulphus (1093-1135).  
Oda de Diogilo (après 1135), plus tard abbé de Saint-Denis.  
Vivianus.  
Willelmus (avant 1153), etc. »

cepto contra adversarios in expeditionem perrexisset, nisi cum communione archipresulis, vel ad defendendam Sancti Dionisii terram pro utilitate monachorum. » Par cette clause, les habitants de la Chapelle sont dispensés du service militaire, à moins qu'il ne s'agisse d'accompagner la commune de l'archevêque ou de défendre les domaines de Saint-Denis. En traduisant les mots *nisi cum communione archipresulis* par les mots *sans l'assentiment de l'archevêque* (p. XII), M. Chazaud n'a pas fait sentir qu'il s'agissait de l'association organisée par l'archevêque de Bourges pour assurer l'observation de la paix ou de la trêve de Dieu.

(1) L'errata placé à la fin du volume est loin de comprendre toutes les fautes qui déparent le texte du Cartulaire. Je crois devoir en signaler une qui n'a pas été relevée. La charte LXIX commence par ces mots : « Girardus Engot episcopus et sancte Romane legatus. » Il faut certainement lire : « Girardus Engolismensis episcopus et sancte Romane ecclesie legatus. » C'est une lettre du célèbre Gérard, évêque d'Angoulême, dont M. d'Aurillac a eu récemment l'occasion de retracer la vie dans l'*Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Albi*, p. 187 et 188.

C'est sans raison que, sur cette liste, Vivien est placé après Eudes de Deuil, au milieu du douzième siècle. La Charte XLIV, la seule dans laquelle il figure, montre qu'il avait précédé Raoul et par conséquent qu'il était mort avant la fin du onzième siècle. Selon toute apparence, il succéda à Hugues et eut lui-même pour successeur Eudes I<sup>er</sup>, dont M. Chazaud ne parle pas, mais dont l'existence est formellement attestée par les chartes XLIII et LXXVII. La charte XLIII prouve que le prieur Eudes I<sup>er</sup> fut contemporain de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, et d'Audebert, archevêque de Bourges (1092-1096).

Sans m'arrêter plus longtemps à l'examen de la liste des prieurs, je demande la permission de discuter, en terminant ce rapport, la date de trois ou quatre pièces du cartulaire.

La lettre d'Innocent II, publiée sous le numéro LXXXI, se termine par ces mots : *Datum Remis IIII novembris*. Telle est bien la leçon du ms. de Baluze (1); mais elle est certainement fautive. Jamais au douzième siècle un pape n'a manqué de dater conformément au système du calendrier romain, par nones, ides et kalendes. Aussi n'est-il pas douteux que, dans la pièce LXXXI du cartulaire de la Chapelle-Aude, il faut lire *III kalendas novembris*, ou *IIII nonas novembris*, ou bien encore *III idus novembris*. La leçon *IIII nonas novembris* me semble préférable : c'est en effet celle qu'on lit au bas d'une autre lettre d'Innocent II, relative à un procès pendant entre les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Mihiel (2). La lettre publiée par M. Chazaud a, selon toute apparence, été expédiée en même temps que la dernière lettre dont j'ai donné l'indication, c'est-à-dire le 2 novembre. Reste à déterminer l'année. Dans la table chronologique (p. xcii), la pièce est classée *circa* 1129. Mais Innocent II ne fut élu pape que le 14 février 1130, et il ne séjourna à Reims qu'à la fin du mois d'octobre et au commencement du mois de novembre 1131. La lettre est donc du 2 novembre 1131, et cette date servira à fixer celle de plusieurs autres pièces relatives à la même affaire.

La pièce LXXXVIII est relevée dans la table (p. xcii) avec cette note : *ante* 1120. Le contexte prouve cependant qu'elle est postérieure à la pièce LXXXVI (3) qui, suivant l'éditeur (p. xcii) est d'en-

(1) Bibl. imp., Collection Baluze, 73, f. 208.

(2) Doublet, *Hist. de S. Denis*, p. 487, Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, p. 566, n. 5379.

(3) Dans cette pièce LXXXVI, au lieu de *Carnotus episcopus*, il faut lire *Carnotensis episcopus*; et dans la pièce LXXXVIII *dominus Carnotensis*, au lieu de *domino Carnotum*. Je me hâte d'ajouter que la responsabilité de ces fautes

viron 1129. A part ce rapprochement, une autre circonstance aurait dû éveiller l'attention de M. Chazaud. La pièce LXXXVIII est émanée d'Albéric, évêque d'Ostie, qui occupa le siège d'Ostie depuis 1137 jusqu'en 1147 (1).

Pour la pièce XCI, l'éditeur s'est borné à reproduire un texte publié par Doublet (2). Il aurait dû profiter des corrections que D. Brial (3) lui a fait subir. Comme exemple, je cite la phrase : « Paternitati tuæ mandamus fratri nostro S. clarissimo episcopo,.... » D. Brial a certainement rétabli les véritables leçons en imprimant *Fraternitati et S. Claromontensi episcopo*. — La date de cette pièce paraît aussi altérée. Je crois qu'il faut adopter l'opinion de Jaffé (4), qui propose de lire *sexto idus januarii*, au lieu de *sexto idus septembris*. Dans cette hypothèse, la lettre serait du 8 janvier 1153.

La pièce, XCII que l'éditeur (p. xcii) indique sous la date 1153-1154, est incontestablement du 7 décembre 1153, comme l'a très-justement noté dom Brial (5).

Je demande pardon d'avoir aussi longuement insisté sur des points de détail. Mais le recueil dont vient de s'enrichir la collection de la Société d'émulation de l'Allier appelait par son importance un examen approfondi. Les imperfections que j'y ai relevées, d'ailleurs en si petit nombre, seront jugées bien légères par les savants qui se rendront compte des obstacles qu'a surmontés M. Chazaud.

L'édition des *Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude* fait honneur non-seulement au paléographe qui l'a préparée, mais encore à la compagnie qui en a voté l'impression. Ce volume appartient à une catégorie d'ouvrages que le Comité ne saurait assez recommander aux associations littéraires des départements. La collection des Documents inédits ne comprendra jamais qu'un très-petit nombre des cartulaires dont le texte mérite d'être publié. Puissent les Sociétés savantes combler une partie des lacunes que présentera cette collection. En entrant dans cette voie, elles sont assurées de trouver l'appui du Comité qui encouragera par tous les moyens en

ne retombe pas sur M. Chazaud : elles existent toutes les deux dans le ms. de Baluze.

(1) Ughelli, *Italia sacra*, I, 63. Jaffé, *Regesta pontificum*, p. 539.

(2) *Hist. de S. Denys*, p. 496.

(3) Bouquet, xv, 476.

(4) *Regesta pontificum Romanorum*, p. 630, n. 6695.

(5) D. Bouquet, xv, 655.



TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS, 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> volumes,  
années 1857-1858.

J'ai à vous rendre compte des *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> vol., répondant aux années 1857 et 1858, et comprenant, le premier, l'Histoire et l'Archéologie, le second, la Littérature.

L'Académie de Reims, vous le savez, a pris l'excellente habitude de donner place dans son Recueil, à côté des Mémoires originaux, à des publications de documents inédits dont l'intérêt local est sans doute la principale condition, mais non le mérite exclusif. Je puis en donner pour exemple la *Correspondance de Philibert Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême, depuis cardinal, ambassadeur de France à Rome*, publiée sur le manuscrit de la Bibliothèque de Reims par MM. Henry et Loriquet, et qui remplit à elle seule la plus grande partie du 27<sup>e</sup> volume.

Philibert Babou, né en 1512, près de Tours, au château de la Bourdaisière, mort à Rome en 1570, après y avoir passé douze ans, d'abord avec le titre d'ambassadeur ordinaire, puis comme protecteur des affaires de France, est un de ces habiles diplomates comme l'épiscopat français en fournissait alors dans presque toutes les cours de l'Europe. Au moment de son envoi à Rome (1560), l'influence espagnole reprenait le dessus sur l'alliance française longtemps prédominante dans les conseils du gouvernement pontifical. Cet état de choses créait à notre ambassadeur des difficultés qui se produisaient tantôt sous la forme de questions de préséance où l'honneur de la France se trouvait engagé, tantôt avec le caractère plus grave de la demande d'un concile nouveau substitué à celui de Trente, et destiné à pacifier les troubles de l'Eglise. Dans la première de ces circonstances, Philibert Babou protestait contre un manque d'égards envers la France avec une énergie d'autant plus méritoire que sa qualité d'évêque et de cardinal lui imposait, dans la forme, une plus grande réserve. « Le camerlingue, dit-il dans une de ses dépêches, se montra merveilleusement aigre, et me picqua plus que pas un, commençant à menasser de la guerre, de laquelle il disoit que nous n'avions pas besoin. Ne pouvant supporter ces bravades, je repliquai : Nous n'avons pas peur de la guerre, Dieu merci ; encor que notre prince soit jeune, le royaume de France est en termes d'offendre autrui, non moins que de se défendre. Je remerciai très-



humblement les autres, mais je leur fis remarquer que, m'oubliant comme ils vouloient que je fisse, je n'aurois pas le pied à l'étrier en la seconde poste de France, que je ne fusse arrêté prisonnier pour faire justice d'une telle deloyauté : que je tenois à savoir de Sa Sainteté si elle vouloit nous reconnaître à l'accoutumée ou s'ennuyoit de notre obissance; qu'enfin, plutôt que de partir avant de lui avoir parlé, j'attendrois d'estre jecté dehors par ses gardes. »

Dans la question du concile, le rôle de notre ambassadeur était plus difficile encore. Il avait à lutter contre les répugnances du souverain pontife, qui craignait que cette nouvelle assemblée, pour laquelle la France insistait si vivement, ne fût un concile gallican, c'est-à-dire un schisme, comme il le disait en termes fort nets. « J'avais beau représenter à Sa Sainteté que ce que vous, Sire, en faisiez, n'estoit pas plus pour la seureté de vos Estats et empire que en faveur du Saint-Siège apostolique et de l'auctorité d'icelluy, laquelle vous désiriez surtout maintenir en son entier..... A cela, Sire, notre Saint-Père me respondit en voix plus eslevée que devant qu'il me pryoit de ne l'estimer pas si lourdault, que, se laissant endormir de nos parolles, il ne regardast à nos mains, desquelles considérant les actions, quelque chose que je lui disse, il n'en pouvoit esperer rien de bon; que nous disions que nous ne demandons que la conservation de l'auctorité de ce Saint-Siège, mais, en effet, nous montrons bien le contraire, voulons reduyre le concile en ung lieu d'où l'Eglise ne peut attendre que ruïne....., afin que, par ce moyen, nous ayons occasion de passer oultre à faire ung concile national, et, par conséquent, un scisme auquel Sa Sainteté ne consentira jamais. »

Le pape craignait encore que, dans ce concile demandé par la France, la politique trop accommodante de la reine régente, Catherine de Médicis, n'usât de ménagements avec les protestants : « Nostre dict Saint-Père m'engagea fort expressément de vous escrire et exhorter de sa part de prendre et embrasser la protection de la religion et de pugnyr rigoureusement tous ces cerveaux studieux de novitez, sans aulcune acception de personnes, et que, à ceste mal-ladye, il n'eschet aultre médecine que le feu et l'épée....., p. 31. — M. de Seurre vous contera bientôt, si Dieu plaist, avecques quelle énergie ce bon homme proféra ces parolles et plusieurs aultres qu'il vault mieulx vous estre référées à bouche, p. 171. »

On voit que cet épisode diplomatique ne manque pas d'intérêt pour caractériser l'attitude de la France vis-à-vis de la cour de Rome aux différentes époques de notre histoire. Les lettres de l'évêque d'Angoulême sont d'ailleurs écrites, ainsi qu'on a pu en juger,

avec une espèce de bonhomie et de familiarité qui n'excluent pas le nerf et le pittoresque.

A ce document les éditeurs ont joint des notes biographiques et historiques qui ont le mérite d'éclaircir, sur les hommes et sur les choses, les détails assez obscurs de la politique italienne et française à cette époque. Le tout est suivi d'une *Notice sur Philibert Babou et sur le manuscrit qui contient sa correspondance*, laquelle ne nous a pas été inutile pour l'analyse à laquelle nous venons de nous livrer (1).

Le développement que nous avons cru devoir donner à cette portion importante des *Travaux de l'Académie de Reims* nous impose la nécessité d'être court sur les autres Mémoires de la partie historique, parmi lesquels nous nous bornerons à mentionner les *Etats et Déclarations de la ville de Reims après les assassinats de Blois*, fragment d'une Histoire de la Ligue à Reims par M. Henry, membre titulaire, et encore plus sur la partie purement littéraire renfermée dans le 28<sup>e</sup> volume. M. Goguel, dans une étude intitulée *Aristophane et Socrate*, s'est proposé de rechercher la part qui revenait au poète comique dans la condamnation du philosophe. La conclusion de l'auteur, sur cette question déjà traitée par le P. Brumoy, par Brunck, et, de nos jours, par MM. Cousin, Artaud, et, d'une manière toute spéciale, par l'Allemand Forkhammer, ne s'éloigne guère de l'opinion assez généralement reçue aujourd'hui : c'est que, si quelques-unes des imputations mises en avant par Aristophane contre les philosophes en général, et contre Socrate en particulier, ont été reprises par les accusateurs de celui-ci, vingt-quatre ans écoulés depuis ces attaques et l'espèce d'oubli où était tombée la comédie que l'auteur avait retouchée trois fois, sans parvenir à en faire autoriser la reprise par les archontes, ne lui laissent qu'une faible part de responsabilité dans le dénouement tragique de ce procès.

Les réflexions de MM. P. Soullié, *sur la rime dans la poésie française*, ont été provoquées, dit-il, par une boutade de M. de Lamartine, qui aurait déclaré, dans son *Cours de littérature*, que la mesure est inutile dans la poésie, que la recherche de la rime est une difficulté puérile, et qu'il regrette le temps qu'il a perdu, dans sa jeunesse, à cette futilité. Nous nous permettrons de dire à M. de La-

(1) La *Correspondance de Philibert Babou de la Bourdaisière* et le *Journal de Jean Pussot*, dont nous avons également rendu compte dans cette Revue, ont valu à MM. Henry et Loriquet une mention honorable dans le *Cours sur les antiquités de la France*, en 1860.

marline que le temps consacré à des *futilités* telles que les *Méditations* et les *Harmonies* n'est pas, quoi qu'il en dise, la partie la plus mal employée de sa longue et brillante carrière; à M. Soullié, que, toutes judicieuses que nous aient paru ses *Reflexions*, les vers du poète avaient répondu d'avance et plus victorieusement encore à l'étrange théorie qu'il lui a plu un jour de professer.

Il ne nous reste presque plus d'espace pour signaler un article intéressant de M. Duchataux sur *Marguerite d'Angoulême et ses œuvres*. Il s'attache surtout à réfuter l'opinion trop généralement admise sans examen, et sur la foi de l'historien de Thou, que l'*Heptaméron* est l'œuvre de la jeunesse de Marguerite, tandis qu'il résulte du rapprochement des dates qu'elle avait, lorsqu'elle le composa, de 51 ans à 57 ans.

De la poésie que renferme la section littéraire des *Travaux de l'Académie de Reims* nous dirons peu de chose, si ce n'est qu'à côté des défauts ordinaires de ce genre de contributions, un peu de faiblesse dans la facture et quelquefois de puérilité dans le choix des sujets, ils montrent cependant que la judicieuse Champagne n'a pas oublié qu'elle est la patrie de La Fontaine. C'est ce que prouve également un spirituel rapport de M. Leseur sur le concours de poésie. Le sujet proposé par l'Académie était *la Fondation, à Reims, d'un établissement pour les enfants trouvés*. Dans une des pièces envoyées au concours et non estimée digne du prix, nous rencontrons cette strophe gracieuse, que nous citerons en terminant pour faire juger à la fois du talent des concurrents et de la sévérité consciencieuse des juges; à vous aussi, dit l'auteur en s'adressant aux religieuses,

A vous aussi respect, amour, reconnaissance,  
O femmes dont l'amour embaumé d'innocence  
Partage ces nobles labeurs;  
Vous qui volez partout où la vie est amère,  
Vous qui, vierges, portez des entrailles de mère  
Avec le nom si doux de sœurs.

E.-J.-B. RATHERY,  
Membre du Comité.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Compte rendu de la séance du 15 avril 1861.

Présidence de M. le marquis de LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. A. Dauvergne, membre non résidant, adresse trois communications au Comité: 1<sup>o</sup> une notice, accompagnée d'un dessin à l'aquarelle, sur une clef en fer forgé, dite de Saint-Pierre, que l'on conserve dans l'Eglise paroissiale de Saint-Pé de Bigorre, (Hautes-Pyrénées); 2<sup>o</sup> une inscription antique qui se trouve dans le clocher de l'Eglise de Valcabrière, près de Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne): cette inscription a été estampée par les soins de M. Hippolyte Durand, ancien correspondant du Comité; 3<sup>o</sup> un exemplaire de l'*Almanach historique*, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux, pour 1861, publié à Meaux par M. Le Blondel qui se propose de continuer cette publication et désirerait que le Comité voulût bien l'aider de ses conseils. M. Quicherat se charge de faire un rapport sur la clef de Saint-Pé, qui autrefois était très-vénérée en Béarn et en Bigorre, attendu que, suivant la tradition, elle aurait été forgée avec l'un des anneaux de la chaîne qui retenait saint Pierre aux murs de sa prison. MM. de Guilhermy et de La Grange sont priés d'examiner les deux autres communications.

M. Dumoutet, membre non résidant, envoie 53 calques ou fac-simile d'inscriptions provenant de l'arrondissement de Bourges, sauf une seule inscription qui appartient à celui de Saint-Amand. Le zélé et consciencieux membre du Comité annonce en même temps, qu'il complétera prochainement l'épigraphie de l'arrondissement de Bourges par l'envoi du complément de l'épigraphie de la cathédrale et des autres monuments de la capitale du Berry, par celui d'une partie du canton de Baugy, et enfin par la totalité de celui de Lury. M. de Guilhermy fera le rapport sur cette importante communication.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse des extraits des registres aux comptes de la seigneurie de Luchaux, qui font connaître les noms et les ouvrages de quelques artistes des quinzième et seizième siècles. M. Paul Lacroix se charge de rendre compte de cet envoi.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, annonce que la société archéologique de Nantes vient de faire don au département de la Loire-Inférieure du Musée formé par ses soins, et que cette collection portera à l'avenir le nom de *Musée départemental d'archéologie*.

Comme le fait observer M. le marquis de La Grange, c'est là une nouvelle qui doit réjouir les amis de l'archéologie, et il serait à désirer que cette décision, dont on connaît déjà quelques exemples dans plusieurs départements, se généralisât. En effet, dans la plupart de nos provinces, les Musées ont été créés et entretenus par les municipalités; mais il serait bien préférable que ceux de ces établissements qui se trouvent dans les chefs-lieux fussent placés sous l'autorité du département, qui dispose de plus de ressources pour les enrichir. Les considérations qui ont décidé la Société archéologique de Nantes à faire cette offre au département de la Loire-Inférieure démontrent toute l'importance de la résolution du Conseil général. Fondée depuis une douzaine d'années, la Société archéologique de Nantes avait fondé un Musée spécial, qui s'était accru et s'accroissait chaque jour par des dons nombreux et des acquisitions dont la Société s'était imposé la dépense. Le département lui avait donné asile dans l'ancienne chapelle de l'Oratoire, et des subventions annuelles lui étaient accordées par le Conseil général et le Conseil municipal du chef-lieu. Néanmoins, ces ressources étaient insuffisantes, et la Société éprouvait souvent le regret de ne pouvoir acquérir des objets précieux. D'autre part, l'autorité refusait de lui donner les monuments provenant des fouilles de la cathédrale, dont il ne lui est permis de disposer qu'en faveur d'un établissement municipal ou départemental. Le Conseil général, en acceptant l'offre de la Société archéologique de Nantes, a voté une somme de 10,600 francs pour la restauration de la façade de la chapelle de l'Oratoire; en même temps, M. le Préfet de la Loire-Inférieure, chargé de régulariser la donation, a fait procéder à un inventaire estimatif de la collection qui s'est élevée à une somme de 16,000 francs, puis il a nommé (2 janvier 1861) une commission administrative et un conservateur du Musée.

L'intéressante communication de M. de Girardot, auquel des remerciements seront adressés, se termine par la promesse de l'envoi au Comité d'un exemplaire du catalogue du nouveau Musée départemental, aussitôt que l'édition nouvelle qu'on en prépare sera publiée.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, adresse : 1° trois empreintes de fers à hosties, des treizième et quinzisième siècles;

2<sup>e</sup> cinq inscriptions françaises du treizième siècle, qui sont suite à six précédents envois; 3<sup>o</sup> une *étude ecclésiologique* imprimée, sur la paroisse de Saint-Pierre de Trélazé (arrondissement d'Angers, Maine-et-Loire). Cette brochure sera déposée dans la Bibliothèque du Comité; M. de Guilhaemy se charge du rapport sur les deux autres envois du zèle correspondant.

M. Deloye, correspondant, adresse une note explicative sur l'inscription métrifiée du tombeau de saint Eutrope, évêque d'Orange, mort vers la fin du cinquième siècle, ainsi qu'on l'estampage de ce monument. M. de Guilhaemy veut bien encore se charger de l'examen de cette communication.

M. Michelin, correspondant, fait connaître les résultats de la continuation des fouilles du tumulus de Mont-Rahby, près Provins. (Voir *Revue des Sociétés savantes*, T. II, p. 456 — 642 et T. III, p. 456, années 1859 et 1860). Trois nouveaux corps ont été découverts; deux hommes sans aucun ornement; une femme avec un collier d'un grand diamètre travaillé en torsade; et deux bracelets qui indiquent un poignet de jeune fille. M. Michelin a joint à sa lettre des dessins de ces monuments de bronze de l'époque celtique, qui sont assez artistiquement ciselés. Il a ajouté que jusqu'à présent on n'a trouvé aucune espèce d'armes, et qu'aussitôt que la saison permettra de reprendre les travaux, il s'empressera de tenir M. le Ministre au courant des nouvelles découvertes qui pourront être faites. La communication de M. Michelin, auquel il sera adressé des remerciements, est déposée aux Archives.

M. de Guilhaemy est prié de se charger encore de l'examen de diverses communications de M. Nozet, correspondant, ce sont des notices sur les communes d'Auffance et de Challerange et la section de la Malmaison, arrondissement de Sedan, et des copies d'inscriptions qui se trouvent à Sedan ainsi que dans l'église de Roischée, Ardennes.

La Section apprend avec intérêt par une lettre de M. Désiré Monnier, correspondant, qu'on va très-prochainement commencer les fouilles qu'il est chargé de faire à Loisia (Quai) sur l'emplacement où a été trouvé le groupe de bronze de la déesse Epona; si libéralement donné au Galles des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale par M. Prosper Dupré. Quelques recherches faites récemment dans ce lieu, dirigées par un des propriétaires du fonds, ont amené la découverte de quelques médailles du Bas-Empire et les débris d'un bas-relief, par lequel on espère d'importants résultats des fouilles nouvelles qui vont être entreprises dans cette localité aussi, au de

Ministre, prenant en considération le vœu exprimé à cet égard par la Section et les circonstances exceptionnelles de cette affaire, a bien voulu, par un arrêté du 22 février 1861, accorder à M. D. Monnier une subvention de 400 francs qui devra s'ajouter aux ressources déjà possédées par l'honorable correspondant, pour poursuivre ces utiles travaux.

M. G. Leroy, secrétaire du Musée départemental de Seine-et-Marne, adresse des considérations sur les substructions romaines de la plaine de la Yarenne à Melun. Ce travail, qui contient d'utiles indications et pourra être utilisé pour le répertoire archéologique, sera déposé aux Archives, et des remerciements seront adressés à son auteur. M. le marquis de La Grange se charge d'examiner un numéro du *Correspondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichte — und — Alterthumsvereine, herausgegeben vom Verwaltungsausschusse des Gesamtvereins in Stuttgart*, qui renferme un article accompagné de plusieurs planches sur les antiquités de l'époque mérovingienne. M. l'abbé Cochet, membre non résidant, fait hommage d'un *Rapport adressé à M. le Sénateur, préfet de la Seine-Inférieure, sur les hachettes diluviennes du bassin de la Somme*, (Brochure in-8° extraite des Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville). Des remerciements seront adressés à M. l'abbé Cochet, dont l'envoi sera déposé dans la bibliothèque du Comité.

M. de Caumont, membre non résidant, présent à la séance, fait hommage au nom de l'auteur, M. Charles des Moulins, d'un imprimé de huit pages, intitulé : *Du but d'utilité que peuvent se proposer dans leurs travaux, les Sociétés académiques*. Ce petit écrit, qui contient des attaques contre l'organisation et les travaux du Comité, sera déposé dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le Président, après avoir désigné pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Paul Lacroix, de Mas-Latrie, Chabouillet et Quicherat, donne la parole à M. Chabouillet, rapporteur de la Commission chargée d'examiner les communications envoyées en vue du concours institué par les arrêtés des 22 février 1850 et 2 février 1860, pour le meilleur répertoire archéologique envoyé au Ministre avant le 1<sup>er</sup> décembre 1860.

Après avoir entendu des observations de MM. de La Grange, Mérimée, de Guilhermy, Quicherat, de la Villemarqué et de Caumont, qui ne portent que sur des points de détails et n'ont pour objet que de compléter ce travail, la section, à l'unanimité, adopte les conclusions de la Commission ainsi que le rapport, qui en conséquence sera mis sous les yeux de M. le Ministre de l'Instruction pu-

blique. Ce document ne sera publié que s'il obtient l'approbation de Son Excellence. En attendant, comme la partie du procès-verbal détaillé relative à cette délibération, contient des conseils utiles à porter à la connaissance des collaborateurs du *Répertoire archéologique*, l'auteur du présent compte rendu, bien qu'il soit en même temps celui du rapport, ne croit pas pouvoir la passer sous silence. Ne pouvant toutefois parler lui-même de ce travail, il prend le parti de citer les termes du procès-verbal rédigé et lu en séance par le secrétaire du Comité, M. de la Villegille. On permettra au secrétaire de la section d'archéologie d'ajouter qu'il n'ignore pas être redevable de ce que ces lignes contiennent de trop flatteur aux liens de confraternité qui unissent les membres du Comité, et qu'il y a reconnu, avec un vif sentiment de gratitude, un nouveau témoignage de l'extrême bienveillance que veulent bien lui accorder ses collègues.

« M. le Président, au nom de la section, adresse des remerciements à M. Chabouillet et le félicite du tact et de l'habileté dont il a fait preuve dans l'accomplissement de la tâche qui lui avait été confiée.

« M. Mérimée approuve particulièrement les éloges donnés par le rapporteur à la concision que l'on remarque dans le travail qui a obtenu la première médaille. Généralement » ajoute l'illustre académicien, » l'écueil des auteurs de travaux tels que les *Répertoires*, est la propension à se laisser entraîner dans de trop grands développements; on ne saurait donc trop appeler l'attention sur l'exemple fourni par le rédacteur du *Répertoire couronné*. »

Conformément au vœu exprimé par le rapporteur au nom de la Commission, il est décidé que Son Exc. M. le Ministre sera prié de remettre au concours pour 1861 le *Répertoire archéologique* d'un département ou même d'un arrondissement. Cette demande de la section a été accordée, et un arrêté du 10 avril 1861, qu'on peut lire en tête du numéro d'avril de la *Revue des Sociétés savantes*, a fixé les conditions du nouveau concours.

M. Quicherat, chargé du rapport sur un document adressé par M. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or et correspondant du ministère, en propose l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*. Le rapporteur a annoté cette pièce, qui est une ordonnance pour l'armement de Châtillon-lez-Dombes en 1438, et dans laquelle il a remarqué des termes qu'il n'avait pas encore rencontrés dans les documents analogues. Une indication fournie par M. de la Villemarqué permet au rapporteur d'ajouter à ce travail, séance tenante, une note qui explique le sens du mot *Boudroye*.



Le même rapporteur propose également l'impression dans la *Revue* d'une note de M. G. Villers, membre de la Société des antiquaires de Normandie, secrétaire général de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, sur une sépulture antique découverte en février 1861, à Tour, près Bayeux. L'examen de cette sépulture n'a révélé à la vérité aucun fait nouveau ; mais il constate l'existence d'une ancienne habitation, et d'ailleurs la note de M. Villers est parfaitement rédigée et peut servir de modèle aux travaux de ce genre. La section décide le renvoi à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes* de ces deux communications. M. le secrétaire du Comité, en l'absence de M. Viollet Le Duc, donne lecture d'un rapport de ce dernier sur une communication de M. Dumoutet relative aux fouilles des substractions romaines trouvées dans les fondations des caves du palais du duc Jean de Berry. La section décide que la communication de M. Dumoutet et le rapport de M. Viollet Le Duc seront renvoyés à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. M. le baron de Guilhermy rappelle à ce propos la fréquence et l'importance des communications de M. Dumoutet, et demande que des remerciements tout particuliers soient adressés au zèle de ce membre non résidant du Comité au sujet de ce dernier travail qui est accompagné de dessins d'une remarquable exécution. Cette proposition est adoptée.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORTS.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ANGERS ET DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE, 1857-1858.

Les deux volumes de la Société industrielle d'Angers, dont je suis chargé de rendre compte, ne renferment qu'un petit nombre de communications relatives aux études qui sont l'objet des travaux de la section d'archéologie. C'est une note, entre autres, sur des médailles romaines indéterminées découvertes près de Chalonnes-sur-Loire et un rapport fait à la Société sur des médailles romaines qui lui ont été offertes. Des pièces proviennent du trésor gallo-romain du Maillet de Couvert, en 1856, dans la commune de Talimont (Vendée); la plupart sont à l'effigie de Postume et de Gallien, et d'une conservation si parfaite qu'elles semblent avoir été soustraites à la circulation presque aussitôt après leur émission. Le sentiment qui porte à cacher au sein de la terre des dépôts précieux ne se produit généralement qu'aux époques de trouble et d'agitation, comme celle où régnaient Gallien et Postume. L'inquiétude des esprits dans un temps qui put paraître aux contemporains celui de la dissolution de l'empire romain, explique pourquoi les monnaies de ces princes se trouvent si communément sur notre sol; bien que l'usurpation de Postume n'ait eu qu'une importance générale médiocre et toute spéciale à la Gaule. M. Célestin Port, archiviste du département, a communiqué à la Société des renseignements fort intéressants sur les Lagoux, artistes angevins des seizième et dix-septième siècles. Le plus distingué de cette famille paraît être Jean Lagoux, dont aucune histoire de l'art n'a mentionné le nom. Les portraits étaient fort à la mode depuis Janet, les Foulon et les Dumonstier. Si l'on en croit un historien de ce temps, l'angevin Claude Menard, Lagoux excella dans ce genre. « Telle fut la perfection qu'il acquit à représenter la figure humaine, dit-il, que personne en France sans doute n'eût pu lui être égalé. Paris même, qui se fait gloire de tant

de chefs-d'œuvre, a eu la conscience de s'avouer ingénument vaincu dans cette partie de l'art des peintres. » Malheureusement il ne reste rien de Labrousse. **Paul Hébert de Kerville** la valeur de cette assertion. Il mourut fort âgé, en 1641, après avoir *pourtraicté* le plus grand nombre des personnages célèbres qui passèrent ou vécutrent en Anjou.

Un rapport présenté à la **Société Industrielle** par son secrétaire général, M. Lorin, donne de justes éloges au savoir et à la sagacité ingénieuse dont M. Labessière, instituteur primaire à Villeneuve-Saint-Georges, a fait preuve dans sa carte archéologique et historique de l'Anjou. L'auteur a su donner les renseignements les plus variés, les indications les plus complètes pour l'histoire de la province, en évitant la confusion, en restant clair, intelligible et précis.

Anciennes divisions territoriales, délimitations actuelles, imitations des duchés, marquisats, comtés, vicomtes et baronnies, aussi bien que des antiquités druidiques, gauloises et romaines, des abbayes et autres établissements religieux; rappel des dates des sièges et de batailles, mention des demeures royales ou princières, blasons des familles et des villes, tout y est, ou plutôt, ce qui manque, ce qui pourrait contribuer à rendre la carte aussi instructive que possible se trouve dans deux colonnes, entre lesquelles elle est placée, et qui retracent, à côté des noms des hommes les plus célèbres de l'Anjou, les principaux types d'architecture conservés dans les monuments de la province. Ces monuments, civils, militaires et religieux, dessinés avec soin, lithographiés avec netteté, sont classés par époque, de sorte qu'on a sous les yeux les moyens de suivre la marche de l'art et d'en faire l'histoire. Une carte conçue sur ce plan et convenablement exécutée, comme celle de M. Labessière, est un travail utile, et l'auteur mérite certainement les encouragements qu'il a reçus de la Société industrielle.

Le plus digne de cette famille qui fut Jean Labrousse, dont un grand nombre d'articles ont été publiés dans les **Annales de la Société Industrielle**. Cet homme fort instruit, et qui avait commandé à la Société des renseignements sur les progrès artistiques et industriels des siècles. Le plus digne de cette famille qui fut Jean Labrousse, dont un grand nombre d'articles ont été publiés dans les **Annales de la Société Industrielle**. Cet homme fort instruit, et qui avait commandé à la Société des renseignements sur les progrès artistiques et industriels des siècles. Le plus digne de cette famille qui fut Jean Labrousse, dont un grand nombre d'articles ont été publiés dans les **Annales de la Société Industrielle**. Cet homme fort instruit, et qui avait commandé à la Société des renseignements sur les progrès artistiques et industriels des siècles.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, ANNÉE 1859.

Nous avons le premier volume du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*. La Société archéologique existe depuis 1846, mais elle n'a commencé qu'en 1859 à publier les comptes rendus de ses séances et les travaux les plus importants de ses membres. Ce premier volume renferme les statuts de la Société, l'analyse des procès-verbaux des séances depuis le 9 août 1845, et différents Mémoires, les uns purement historiques, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, les autres se rattachant plus ou moins étroitement à l'archéologie. Nous avons remarqué, parmi ces derniers, un rapport sur les antiquités de Nantes par M. Vandier, rédigé pour répondre à une invitation de M. le maire de Nantes adressée à la Société, d'avoir à rechercher les objets d'antiquités qui peuvent exister dans la ville, afin de les sauver de la destruction, et de les faire servir d'éléments à une histoire locale dont l'absence se fait sentir. C'est là une excellente initiative; elle fait honneur au premier magistrat municipal de Nantes, en montrant toute l'étendue de sa sollicitude intelligente, qui se porte non-seulement sur les intérêts présents et futurs de la cité qu'il administre, mais sur des monuments qui doivent compter parmi ses titres de gloire, puisqu'ils témoignent de la grandeur de son passé. Les vœux émis par la Société archéologique pour répondre à l'appel qui lui avait été adressé ont été sans doute entendus, sauf un seul, dans lequel le rapporteur demande que M. le maire obtienne du Comité des arts et monuments une monographie du château de Nantes. « On voudrait, dit le rapport, connaître toutes les phases d'existence du château ducal, ses agrandissements, ses changements, ses fortifications successivement élevées. On voudrait de plus demander où se maria la duchesse Anne, où Henri IV signa l'édit de Nantes, où le cardinal de Retz passa le temps de sa captivité. » Nous comprenons combien une telle curiosité, de la part d'habitants de Nantes surtout, est légitime; mais il ne dépend pas du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pas plus qu'il ne dépendait du Comité des arts et de la langue dont il a recueilli les attributions, de la satisfaire. La mission spéciale des Sociétés archéologiques des départements est précisément d'entreprendre de tels travaux; elles en ont sous la main les matériaux; elles seules sont convenablement placées

pour en tirer tout le parti possible. L'excès de modestie qui peut les porter à croire qu'elles trouveront ailleurs plus de lumières que dans leur sein pour traiter des questions locales est une sorte d'injustice envers leurs membres, à la science et au zèle desquels elles doivent s'en remettre sur ce point. Parmi les archéologues de Nantes, plus d'un érudit versé dans l'histoire du pays est capable de donner une bonne monographie du château de Nantes. Le Comité verrait avec plaisir entreprendre une telle tâche : il ne pourrait que l'encourager et y applaudir.

L'opinion que nous exprimons sur la compétence parfaite des membres de la Société d'archéologie de Nantes pour toutes les questions locales d'érudition se trouve surabondamment confirmée par un Mémoire de M. Bizeul, relatif à un sujet qui présente bien plus de difficultés et d'obscurités que l'histoire du château de Nantes : c'est l'histoire des Nannites aux époques celtique et romaine. Ce travail, dont malheureusement la première partie, publiée par la *Revue des provinces de l'Ouest*, n'est pas reproduite dans le *Bulletin de la Société*, abonde en vues ingénieuses, en recherches érudites, en rapprochements intéressants. L'auteur établit que les Samnites et les Namnètes de Strabon, les Amnites de Denys et les Nannites de César, sont un même peuple, désigné par des dénominations différentes, qui occupait le pays de Nantes, au nord de la Loire. Il croit voir le *Vicus Portus*, le bourg du Port, le *Portus Nannetum*, dans l'emplacement de la ville actuelle, qui était certainement la ville des Namnètes, au quatrième siècle, à l'époque où fut rédigée la *Notice des provinces et des cités de la Gaule*. Mais avant le quatrième siècle, M. Bizeul constate l'existence distincte d'un port et d'une ville des Namnètes, d'après les témoignages des géographes anciens. Le port est le port actuel, nul doute à cet égard. Quant à la ville gallo-romaine, au chef-lieu de la tribu, M. Bizeul, après avoir cherché à déterminer la position qu'elle occupait, croit la retrouver à Blain. Blain est une petite ville de l'arrondissement de Savenay, située à 35 kilomètres de Nantes ; le savant archéologue y habite et y est né, je crois : aussi n'est-ce point sans orgueil qu'il proclame l'ancienne importance de Blain, attestée par des débris romains ; qu'il montre les sept voies romaines la mettant en communication directe avec un grand nombre de localités romaines, et qu'il constate à cette époque la suprématie de Blain sur Nantes, qui depuis, il est vrai, en a pris sa revanche. D'après l'érudit et ingénieux historien, le premier siège épiscopal érigé chez les Namnètes avait été établi à Blain : il reconnaît cependant que l'évêque était définitive-

ment établi à Nantes au quatrième siècle de notre ère, et que le port avait une incontestable importance, puisque des inscriptions attestent que les empereurs y élevèrent alors des édifices publics, soit civils, soit religieux. De très-bonne foi d'ailleurs, M. Bizeul déclare qu'il ne peut expliquer d'une manière satisfaisante ni les motifs qui portèrent les Romains à fonder à Blain un si grand établissement, ni les causes de sa décadence si rapide et si complète. L'embaras qu'il éprouve est bien naturel: ce qui ne le paraîtra pas moins, c'est l'ardeur du zèle de M. Bizeul à invoquer à l'appui de sa thèse tous les vestiges de l'ancienne importance de sa ville natale. Nous n'osons affirmer que cette vivacité de patriotisme ne fera pas naître dans certains esprits un peu de prévention, et ne nuira pas auprès d'eux à une argumentation qui aurait plus de force si elle était complètement désintéressée (1).

DAUBAN,

Membre du Comité.

(1) Ce rapport a été lu au Comité avant qu'on ait reçu la nouvelle de la mort de M. Bizeul. On a pu lire dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes* une notice nécrologique sur ce regrettable correspondant.

**MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES, DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, ANNÉES 1859 ET 1860.**

Les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube* renferment plusieurs études intéressantes dues à des membres de la Société et relatives à des matières d'archéologie. L'une d'elles, qui a pour titre : *Recherches historiques et archéologiques sur les enseignes civiles et religieuses au moyen âge*, par M. l'abbé Coffinet, est remplie de détails curieux sur des objets de métal, d'ivoire, de cristal et d'étoffe qui s'attachaient à la berette, au chapeau, au col, sur la poitrine ou aux bras, soit comme marque de reconnaissance, soit comme signe distinctif d'affaînement ou de dépendance, soit comme souvenir de pèlerinage, ou comme moyen de ralliement entre les confréries. L'enseigne de plomb au sujet de laquelle M. l'abbé Coffinet a eu l'occasion de rédiger les savantes recherches qu'il a lues à la Société de l'Aube est une enseigne de pèlerinage du seizième siècle, en l'honneur de saint Étienne de Troyes et de Henri de Libramont, fondateur de la collégiale en 1157. Dans une Notice sur la châsse de Nesle la Reposte, M. Le Brun d'Albanne, après quelques considérations sur l'histoire de l'orfèvrerie, dont la marche suit, jusqu'au treizième siècle, celle des progrès de l'architecture, expose en quelques mots, l'origine et l'histoire de cette abbaye de Nesle la Reposte, *Nigella Reposta, vel abscondita*, retraite écartée, lieu de recueillement et d'étude. La tradition en attribuait à tort la construction au roi Clovis; aujourd'hui il ne reste plus que quelques pierres de ses antiques et vastes constructions. La châsse de saint Albin, qui paraît être du douzième siècle, était le monument le plus important du trésor du monastère. Elle a 1 mètre 6 centimètres de longueur, 56 centimètres de hauteur, 37 de largeur. Les revêtements du fond sont de cuivre doré, les personnages en argent fin, les colonnades sont ornés d'émaux en taille d'épargne représentant des prophètes. M. Le Brun d'Albanne a joint à son savant Mémoire une représentation faite avec beaucoup de soin de la châsse. Après avoir subi de nombreuses vicissitudes et des mutilations irréparables, ce précieux monument avait été transporté par les bénédictins de Nesle dans leur église de Villenauxe, et il y était resté jusque dans ces dernières années, lorsqu'on apprit qu'il allait être vendu. M. Fortoul, alors ministre, prit immédiatement des mesures pour

que la chasse fût remise à la cathédrale. Nous sommes heureux d'apprendre que ce chef-d'œuvre de l'orfèvrerie au treizième siècle est en ce moment confié à des mains habiles pour recevoir des restaurations dont il a le plus grand besoin.

Nous mentionnerons encore ici un autre Mémoire de l'auteur de la *Notice sur la chasse de Nesle*, inséré dans les Mémoires de l'Académie de l'Aube, à l'occasion de la restauration décidée de la grille d'honneur de l'Hôtel-Dieu. M. Le Brun d'Albanne en a raconté l'histoire, puis, se basant sur les nombreux et authentiques documents qu'il a invoqués, il indique de quelle manière l'opération délicate, même pour un monument du dix-huitième siècle, de toute restauration, devait être conduite. Il est probable que ceux qui en sont chargés prendront pour guide le pratique et consciencieux travail de M. Le Brun d'Albanne.

Nous ne ferons qu'indiquer, à titre de renseignement bibliographique, l'étude de M. Gustave Eyriès sur Simart. Cette étude occupe à elle seule presque un volume tout entier des *Mémoires de l'Académie de l'Aube*. Dans une histoire de l'art, une telle place paraîtrait exagérée; elle ne nous semble pas excessive dans une publication qui s'adresse aux compatriotes du statuaire, à ses amis. Ailleurs, un médaillon, un buste, pourra suffire à conserver les traits de l'artiste; il est très-naturel que chez lui, dans la cité où il a sa famille, on lui élève une statue et qu'on rende un chaleureux et éclatant hommage, au lendemain de la mort du statuaire, aux qualités et au talent qui ont fait de Simart une des illustrations de sa ville natale. Sans prétendre juger ici le travail de M. Eyriès, nous devons dire que c'est un livre qui ne témoigne pas seulement en faveur de l'amitié qui liait l'écrivain à l'artiste; il atteste des sentiments élevés et une haute intelligence des conditions dans lesquelles l'art de la statuaire, le plus austère de tous, doit vivre et se développer.

Une Note insérée à la fin du Bulletin, quatrième trimestre des Mémoires de l'Académie de l'Aube, fait connaître les dons reçus par le musée de Troyes, pendant l'année 1860, ainsi que les noms des donateurs. Le premier article de cette liste mentionne une bonne fortune dont nous félicitons le musée de Troyes et la Société académique de l'Aube. Nous nous contenterons de le transcrire ici : « Donné par S. M. Napoléon III, Empereur des Français, un superbe écrin renfermant des bijoux et des ornements en or trouvés à Pouan, en 1842, à côté d'un squelette de guerrier. » Voici la simple énumération des objets qui proviennent de cette trouvaille, une des plus riches et des plus importantes du siècle : 1° un collier en or



massif, du poids de 84 grammes, figurant un serpent ; 2° un bracelet également en or, du poids de 141 grammes, sans ornement ; 3° une bague, de même nature, forme chevalière, du poids de 40 grammes, sur laquelle on lit, gravé en creux et à l'endroit, sur le plat du cabochon, en lettres majuscules, le mot HEVA ; 4° deux boucles d'oreilles, avec ardillons, une grande et une petite, toutes deux sans ornements, et du poids de 118 et 29 grammes ; 5° neufs autres pièces, et en or, élégamment travaillées, avec incrustations de rubis et de grenats.

**DAUBAN,**  
**Membre du Comité.**

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE. MÉMOIRES DE LA COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE, tome premier. Vesoul, typographie de L. Suchaut, 1839-1850, cinq fascicules in-8°.

La Commission d'archéologie du département de la Haute-Saône avait été fondée en 1837 sous l'inspiration et avec le concours du savant auteur de l'*Histoire des Gaulois*, M. Amédée Thierry, qui était alors préfet du département : on s'explique aisément le zèle et l'activité de cette Commission, au moment où elle fut créée; elle se proposait non-seulement de s'occuper d'archéologie monumentale, mais encore de l'histoire du pays depuis les traditions des Celtes et des Romains. Un rapport du secrétaire-archiviste, M. Anatole de Barthélemy, nous fait connaître les travaux qui avaient été déjà exécutés, lorsque la Commission publia la première livraison de son recueil. Mais le fondateur, ou plutôt l'instigateur de cette Commission, ayant quitté Vesoul pour venir habiter Paris, l'émulation qui animait les archéologues de la Haute-Saône parut s'éteindre tout à coup; les séances de la Commission furent suspendues; le recueil qu'elle publiait resta interrompu, et le musée dont elle avait commencé la formation cessa de s'accroître. Ce n'est qu'au mois de mai 1855 que l'on vit renaître en quelque sorte la Commission d'archéologie, qui n'avait jamais été dissoute, mais qui ne donnait plus signe de vie. Le Ministre de l'instruction publique avait rattaché les sociétés savantes des départements au Comité des travaux historiques, et cette mesure, féconde en résultats profitables à la science, avait redonné l'existence à la Commission d'archéologie de la Haute-Saône. De là sa réorganisation, de là aussi la continuation de son recueil, qui se compose maintenant d'un volume publié en cinq livraisons dans l'espace de plus de vingt ans, y compris le premier fascicule qu'il fallut réimprimer pour compléter les collections.

Cette première livraison renferme les circulaires archéologiques adressées aux correspondants de la Commission, et reproduisant à peu près en abrégé les questionnaires que le ministère de l'instruction publique avait fait répandre à cette époque par toute la France savante et lettrée. Ces circulaires sont accompagnées d'un tableau des alphabets comparés du x<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècles. On trouve ensuite la nomenclature des dons qui furent offerts spontanément pour le musée; ce sont surtout des antiquités et des médailles découvertes sur le sol même du département. Les notices qui suivent et qui

concernent des monuments religieux non classés par la Commission des monuments historiques de France, sont dus à un architecte du département, M. Charles Dodelier, qui ne s'est pas contenté de décrire ces monuments, mais qui en a fait le plan et dessiné l'aspect. Il décrit d'abord un des plus anciens édifices de la Haute-Saône, l'église de Fondremand, qui « reflète, dit-il, l'art d'une époque de transition entre le plein cintre romain et l'ogive primitive, » et qui, par conséquent, appartient à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

M. Dodelier a relevé avec soin les inscriptions, malheureusement très-altérées, des anciennes tombes, et il a pu constater cependant que l'église de Fondremand renfermait les sépultures de la famille Aymonot, qui possédait cette châtellenie au XVI<sup>e</sup> siècle. Il a retrouvé aussi, dans les ruines de l'église moderne de Thienans, une très-belle tombe du XIII<sup>e</sup> siècle, celle de messire Guillaume de Montbozon, chevalier, décédé en 1336, le jour de la fête de saint Jean l'Évangéliste. D'autres tombes de la même époque, notamment celle de noble dame Héloÿs de Jainville, dame de Faucoigny, fondatrice de l'abbaye des Dames de Montigny-lez-Vesoul, se voient encore dans le village de la chapelle de cette abbaye, qui avait été construite vers 1380. Il serait à désirer que le recueil de Gaignières, qui se complète en ce moment d'après les copies que le gouvernement fait exécuter à Oxford pour la Bibliothèque impériale, vint à s'enrichir successivement du dessin des monuments qui lui manquent, et qui nous sont signalés à chaque instant par les correspondants de la section d'archéologie.

C'est ainsi que M. Dodelier nous recommande trois monuments remarquables qui n'ont été certainement jamais décrits ni dessinés, et dont la bonne conservation mériterait d'être assurée. L'un de ces monuments est une croix de cimetière en pierre de grès, haute de 4 mètres, dont le pied se perd dans un fouillis de rinceaux et de feuillages habilement sculptés : elle porte d'un côté une figure de Christ assez médiocre, mais de l'autre côté elle offre une image pleine d'expression de la Mère de douleurs ; les ornements, de cette croix sont d'un excellent travail et d'une admirable délicatesse.

M. Dodelier demandait avec raison que ce petit monument du XIV<sup>e</sup> siècle, qui penche sur le cimetière de Montjustin, et qui menage d'être renversé d'un coup de vent, fût consolidé par des attaches de fer et pût être mis à l'abri des intempéries de l'air qui le rongent. Quant aux deux autres monuments sur lesquels on appelle l'attention de la Commission d'archéologie en 1837, et qui n'ont probablement pas souffert de mutilation depuis, c'est un reliquaire en argent,

daté de 1578, curieux morceau d'orfèvrerie *historiée* que conserve l'église de Mailley; c'est un beau baptistère en pierre calcaire, à six pans, avec six sujets sculptés, d'un bon style, présentant la date de 1517, et n'ayant pas changé de place dans la vieille église du Val Saint-Eloi, qui doit sans doute cette œuvre de sculpture à quelque artiste du pays.

M. Ch. Longchamps, avocat, a résumé dans un Mémoire très-recommandable au double point de vue de la critique et de l'érudition les recherches qu'il a faites sur la ville de Vesoul dans les temps anciens. Il constate que cette ville n'est citée ni dans les *Commentaires de César*, ni dans l'*Itinéraire d'Antonin*, ni dans la carte de Peutinger; et pourtant il n'a pas de peine à prouver que le *Castrum Vesulii* du IX<sup>e</sup> siècle fut une station des Romains dans la Gaule sequanaise, qui avait été soumise tout entière à l'occupation romaine. M. Ch. Longchamps a recueilli lui-même, dans les fouilles faites à Vesoul, des tuiles romaines, des fragments de poterie, des médailles et un morceau de ciment romain; il est parvenu à indiquer, d'une manière précise et incontestable, plusieurs voies antiques, de construction évidemment romaine, qui allaient de Vesoul à Besançon, à Chariez, à Fondremand, à Luxenil, etc. Il rappelle aussi un autel de Mars et un autel de Cybèle, avec inscriptions, découverts dans le siècle dernier sur le sol de Vesoul et décrits alors par des savants dont le témoignage peut, jusqu'à un certain point, suppléer aux monuments eux-mêmes. Enfin, M. Longchamps a eu sous les yeux une petite tête en pierre, trouvée dans la terre aux portes de Vesoul, et appartenant à la bonne époque de l'art romain; mais cette tête de femme, qui a les yeux levés au ciel et dont les cheveux sont à demi couverts par une draperie élégamment agencée, ne nous paraît pas analogue au type de Cybèle que l'on a cru y reconnaître d'après les gravures de l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon.

L'histoire de Vesoul, au moyen âge, se dégage des ténèbres de son origine, et M. Longchamps a pu s'appuyer sur des documents écrits. Il s'est attaché à étudier l'emplacement encore reconnaissable qu'occupait la forteresse dite *château de La Motte*, détruite de fond en comble par les troupes de Louis XI en 1479; il a relevé soigneusement les indications que lui fournissaient quelques rares vestiges de murailles. Les médailles ramassées à l'endroit même où s'élevait le vieux château de La Motte démontrent assez que ce lieu de défense a été au pouvoir des Romains pendant plus de trois siècles, car ces médailles représentent la suite des empereurs depuis Auguste jusqu'à Constance. Il y avait aussi près du château le prieuré de Mar-

teroy, qui n'a pas laissé de traces, et dont le nom, suivant les antiquaires, se rapporterait à un autel de Mars plus ou moins problématique, sur lequel étaient gravés ces mots : *Non amplius Marti, sed Christo Deo vero*. Nous remarquerons que l'expression de *Marteroy* ou *Martroy*, qui se rencontre souvent dans la langue du XIII<sup>e</sup> siècle, annonce ordinairement un cimetière voisin d'une église ; nous avons ainsi à Paris une place du Martroy, dont l'étymologie se rapporte moins au culte de Mars qu'au mot latin *martyrium*.

Nous voyons avec plaisir reparaître M. Ch. Dodelier avec des descriptions d'églises qui n'ont pas été classées comme monuments historiques, mais qui ont le droit de figurer dans une statistique monumentale. Ces descriptions exactes, et même minutieuses, et sa monographie de l'église de Montdoré et sa notice sur le ciborium de l'église de Varogne, témoignent d'ailleurs de ses connaissances spéciales. Ces églises du XV<sup>e</sup> siècle, qui ont subi beaucoup de mutilations, n'offrent rien de particulier, si ce n'est, dans la première, une crédence ouverte en plein mur et encadrée de sculptures d'ornement, et dans la seconde, le ciborium, qui forme un petit édifice de forme prismatique, dégagé de la muraille et faisant saillie avec arcatures et clochetons décorés de feuillages et de fruits.

L'épigraphie et la numismatique ont aussi leur part dans le recueil de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône. Le docteur Sallot a décrit les monnaies d'or et d'argent étrangères découvertes dans une vigne près du village de Chantes. Ce sont des pièces d'Angleterre, de Savoie et de Bourgogne du XV<sup>e</sup> siècle. La réunion de ces pièces semble indiquer que c'était le trésor d'un pauvre homme qui, à cette époque de calamités publiques et de guerres incessantes, avait enfoui dans un pot de terre vernissée toute sa petite fortune. Il y avait joint une mauvaise bague chevalière dont le chaton renfermait un morceau d'ambre jaune ou succin, en guise de pierre précieuse, pour servir d'amulette et de préservatif de la peste. Telle est l'explication assez plausible que le docteur Sallot donne de l'usage de cette bague singulière. M. Edouard Clerc communique le dessin d'anciens sceaux de justice de Vesoul déposés à la préfecture du Doubs, sur l'un desquels Vesoul est nommé *Visulium*, au lieu de *Vesulium*. M. Longchamps communique des inscriptions relevées sur les cloches les plus anciennes du département, mais aucune de ces inscriptions n'est antérieure au règne de Louis XVI, et il n'y a que des noms de parrains, de marraines et de curés qui ont présidé à la bénédiction des cloches. Quant à la fameuse inscription du portail de l'église d'Alaincourt, qui excite depuis si longtemps la curiosité et la

patience des déchiffreurs d'énigmes, la Commission d'archéologie n'a pas été plus heureuse que ces derniers pour retrouver le sens littéral de cette inscription; qu'on a lué de tant de façons différentes; on devine bien que c'est une invocation à la Vierge Marie, mais il est impossible de se rendre compte de toutes les lettres et de tous les mots qui la composent. Nous nous en tiendrons donc à l'opinion exprimée par un savant de l'Académie des inscriptions et belles lettres, que M. Longchamps avait consulté, et qui n'a pas osé se risquer à fournir l'interprétation qu'on lui demandait : « Il est probable, a-t-il répondu, que des traits auront disparu et que des brisures dans la pierre auront été confondues avec des portions de lettres. La seule chose qui me paraisse évidente, c'est que l'inscription est antérieure au xv<sup>e</sup> siècle, mais je ne crois pas qu'on puisse la faire remonter au XII<sup>e</sup>. »

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DÉPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS. Tome 1<sup>er</sup>.

La Commission départementale pour l'exploration et la conservation des monuments historiques, instituée dans le département du Pas-de-Calais, à la date du 3 mars 1846, a fait remettre au Comité impérial le tome 1<sup>er</sup> de son Bulletin, qui embrasse le compte rendu de ses travaux depuis sa première séance, le 24 juillet 1846, jusqu'à celle du 28 décembre 1859, c'est-à-dire pendant une période de quatorze années. — La section d'archéologie comprendra qu'en présence des procès-verbaux des quatre-vingt-treize séances de la Commission et des dix assemblées générales qui forment l'ensemble de ce volume, il nous serait difficile de lui donner autre chose qu'un aperçu fort sommaire des travaux accomplis par la Commission des antiquités du Pas-de-Calais pendant ce premier et long terme de son existence.

Le Bulletin qu'elle publie consiste du reste, pour les premières années principalement, en un simple compte rendu de chacune de ses séances, en une sorte de procès-verbal, et se borne à énoncer les travaux des membres de la Société, les communications faites ou adressées, sans les publier *in extenso*. C'est en un mot, ainsi que l'indique le titre du volume, un simple *Bulletin* des travaux de la Commission des antiquités, résumé bref et concis dont nous ne saurions par conséquent rendre un compte détaillé, mais qui n'en témoigne pas moins du zèle de ses membres dans la poursuite du but qu'ils se sont imposé, l'exploration et la conservation des monuments historiques du Pas-de-Calais.

La fondation de la Société, les projets de statistique archéologique du département, l'examen très-succinct de tous les monuments anciens qui s'y rencontrent encore aujourd'hui font l'objet des deux premiers cahiers de ce volume, dans lesquels nous trouvons, en outre, une notice de M. Boistel sur les cryptes des églises, et principalement sur celles qui faisaient le tour de l'ancienne cathédrale d'Arras, ainsi qu'un travail de M. Lequien sur le domaine de Fresnicourt, appelé jadis la Table des fées, et connu aujourd'hui sous le nom de Bises-Pierres, monument celtique, consistant en cinq pierres de grandes dimensions qui s'élèvent à une hauteur considérable et dont quatre encore implantées ont évidemment, dit l'auteur, servi de support à la cinquième déplacée, en forme de table et d'une circonférence de 9<sup>m</sup>30, qui, inclinée vers le sol, est restée sur deux points de ses anciens appuis. — Viennent ensuite un relevé,

dressé par M. Parenty, des monuments anciens existant de nos jours dans le département du Pas-de-Calais, de courtes notices archéologiques sur quelques-uns d'entre eux, sur les objets antiques trouvés à Conchil-le-Temple et à Etaples, sur le mausolée de Gui de Brimeu et d'Antoinette de Rambures, sur les cercueils en plomb trouvés à Saint-Waast, découverte sur laquelle des renseignements précis ont été transmis déjà au Comité par un de nos savants collègues, M. de Linas; puis un rapport sur les tombeaux de Méricourt, de M. Terninck; une notice de M. Parenty sur la commune de Wismes; des communications de MM. de Linas, d'Héricourt, Harbaville et Deschamps de Pas, et enfin une note historique de M. de la Plane, sur les ruines du monastère de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

Le troisième cahier, qui donne le résumé des séances de la Commission, du mois d'octobre 1851 à celui d'août 1854, rend compte de l'état des publications entreprises par elle pour l'exécution d'une statistique monumentale du département, statistique destinée à devenir l'inventaire des richesses archéologiques et des monuments de quelque valeur encore debout sur le sol du Pas-de-Calais. Nous y trouvons, entre autres travaux que nous voudrions pouvoir signaler au Comité: un rapport de M. Parenty sur les communes de Ferques et de Réty; plusieurs notices, de M. le comte d'Héricourt, sur l'église de Saint-Jean-Baptiste à Arras, et sur d'autres monuments du département; quelques mots sur les monnaies gauloises de l'Atrébatie, de M. Dancoisne; un rapport de M. d'Héricourt sur les tombeaux découverts à Camblain-Chatelain; des travaux de M. Souquet et de nombreuses communications de M. de Linas sur divers sujets intéressant l'histoire de l'art et principalement sur une crose du douzième siècle conservée à Montreuil-sur-Mer, et attribuée par la tradition à sainte Julienne, abbesse de Pavilly au neuvième siècle.

Le quatrième cahier, qui s'étend jusqu'à la fin de l'année 1856, présente également un nombre considérable de documents précieux pour l'histoire du département; nous citerons principalement: la notice sur la confrérie des Ardens de Seninghem et l'histoire de la sainte chandelle d'Arras, par M. l'abbé Robitaille; les explorations archéologiques de M. l'abbé Van Drival; les observations de M. Dancoisne sur une agrafe carlovingienne trouvée à Hénin-Liétard, et sur une médaille du neuvième siècle appartenant à sa collection, ainsi que sur les enseignes de pèlerinage d'Ablain-Saint-Nazaire; sans oublier, le travail de M. de Linas sur l'église



paroissiale de Lestrem, canton de Laventie, celui de M. Grigny sur la construction des églises dans le nord de la France, depuis le onzième siècle jusqu'à nos jours, les notes de M. d'Héricourt sur les pierres tombales de Millerval, celles de M. Robitaille sur les tombes de Ricametz, près Saint-Pol, les communications de M. Terninck, et celles de M. Harbaville sur les monuments anciens de la ville d'Arras.

En suivant l'ordre chronologique, et c'était pour nous une condition essentielle en présence d'une série de travaux embrassant une aussi longue période d'années, nous arrivons à la cinquième et dernière partie du premier volume de la commission des antiquités du Pas-de-Calais. Ces travaux sont plus récents puisqu'ils n'embrassent plus que les années 1857, 1858 et 1859. Ce dernier cahier du tome 1<sup>er</sup> renferme plusieurs notices publiées *in extenso*, sur lesquelles nous regrettons, en raison des limites imposées à ce compte rendu, de ne pouvoir qu'appeler l'attention du Comité : telles sont l'excursion archéologique de M. l'abbé Robitaille dans l'arrondissement de Saint-Pol, celle de M. Terninck dans le canton de Vimy ; une note de M. Dancoisne sur la découverte de neuf mille petits bronzes romains faite à Ficheux près d'Arras ; le rapport de M. Harbaville sur la topographie des Gaules en ce qui concerne le département du Pas-de-Calais ; celui de M. d'Héricourt sur la restauration de l'église d'Ablain-Saint-Nazaire et l'histoire du chef de saint Jacques le Majeur, relique insigne conservée dans l'église cathédrale d'Arras, avec explication d'une peinture murale, sur le même sujet, existant dans l'église de Saint-Pierre-d'Aire, sur la Lys, par M. l'abbé Robitaille.

La découverte à Oisy-le-Verger, d'un tombeau gallo-romain, a fait l'objet d'un rapport de M. Dancoisne, et nous a paru présenter certaines circonstances dignes de fixer l'attention du Comité.

• Le 25 août 1858, des ouvriers occupés au curage de la Sensée, dit M. Dancoisne, avaient trouvé, en élargissant le lit de cette rivière, à l'endroit de la tourbière d'Oisy, le squelette presque complet d'un corps humain. Cette dépouille mortelle avait été placée dans un long panier en forme de bière, fait en forts osiers et recouvert du côté de la tête, de lourdes tuiles rouges. Elle avait été ainsi inhumée à deux mètres environ de profondeur, dans un terrain marécageux et très-humide ; circonstance qui explique comment les ossements aussi bien que les osiers composant ce tombeau se sont conservés jusqu'ici.

« A deux mètres des pieds du squelette, et en suivant, gisait une

tête de cheval, encore entière, mais noircie, comme les autres ossements et comme l'osier, par leur long séjour dans un terrain bourbeux.

« Au-dessus du tombeau avait été déposée une bourse en cuir, que l'action de l'air a mise en poussière au point qu'elle contenait cent cinquante-deux monnaies romaines du Haut-Empire, communes et mal conservées.

« Le lieu et les dispositions de l'inhumation, les tuiles et les monnaies romaines, enfin la présence d'une tête de cheval, tout prouvait ici l'origine gallo-romaine de cette modeste sépulture. »

Le tombeau d'Oisy, comme le fait observer M. Dancoisne en terminant son rapport, offre des caractères essentiellement distincts de ceux qui caractérisent les sépultures ordinaires : 1° le lieu de la sépulture choisi dans un terrain marécageux, presque dans l'eau; 2° l'emploi de l'osier dans la composition du tombeau; 3° la place des monnaies au-dessus et à l'extérieur du tombeau et non à côté du corps, particularité qui laisserait supposer, ajoute l'auteur, que ce dépôt avait été confié à la terre, avec cette arrière-pensée qu'on aurait pu le retirer en cas de besoin urgent, enfin l'absence complète d'armes, de bijoux, de vases et de poteries.

L'âge du tombeau peut être déterminé facilement, ajoute encore M. Dancoisne, et d'une manière précise par les monnaies qui l'accompagnaient; les pièces de Posthume sont celles du dernier règne qu'offre la découverte (an 267 de notre ère); elles sont au nombre de cinquante-deux et toutes portent les traces d'un long usage.

Un dessin fait avec soin accompagnait ce rapport; il est joint au Bulletin et donne une idée exacte de cette sépulture qui nous semble présenter certains caractères peu ordinaires et dignes de l'attention du Comité.

Ce dernier cahier du Bulletin renferme en outre, comme les précédents, nombre de documents intéressants pour l'histoire des monuments du Pas-de-Calais, des communications et des rapports émanant des divers membres de la Société. C'est assez dire tout l'intérêt qui s'attache aux travaux de la commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais; c'est reconnaître en même temps que le but que se proposent ses membres est heureusement et complètement atteint, au grand profit de la conservation de nos monuments et des souvenirs du temps passé.

E. M. DU SOMMERARD  
Membre du Comité.

**SECTION DES SCIENCES.**

**Présidence de M. LE VERRIER, sénateur.**

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ.**

**M. Le Verrier entretient le Comité d'une détermination nouvelle de l'équation lunaire de la Terre, et par suite de la masse de la Lune.**

« L'équation lunaire de la Terre, dit M. Le Verrier, a une grande influence sur les positions apparentes de Vénus, dans les conjonctions inférieures de cette planète. On peut donc la déduire avec exactitude des observations de Vénus, faites dans des circonstances convenablement choisies. La recherche ne peut réussir toutefois, qu'autant qu'on dispose de Tables exactes de la planète, telles que celles qui sont publiées dans le tome VI des *Annales de l'Observatoire de Paris*.

« En puisant dans les observations méridiennes de Vénus faites depuis Bradley jusqu'à nos jours, on trouve un certain nombre de conjonctions propres à la détermination de l'équation lunaire, on en déduit la valeur moyenne,  $6^{\circ} 50'$ .

« La masse de la Lune, conclue de cette donnée, serait la  $82^{\text{e}}$  partie de la masse de la Terre. »

A l'occasion de la communication de M. Le Verrier, M. Serret rappelle qu'il a repris le calcul de la masse de la Lune, dans son *Mémoire sur le mouvement de la Terre autour de son centre de gravité*. En empruntant à M. Peters la constante de la nutation, et employant la constante de la procession, dont M. Le Verrier a fait usage dans son travail sur les étoiles fondamentales, M. Serret a trouvé pour la

masse de la Lune une valeur comprise entre  $\frac{1}{82}$  et  $\frac{1}{83}$ . Ce résultat

confirme celui que M. Le Verrier a tiré de considérations toutes différentes.

Membre du Comité.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX ET PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS  
SAVANTES.

*Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département  
de Maine-et-Loire, XXX<sup>e</sup> année 1859.*

Divers rapports sur les concours régionaux et les comices agricoles, les sujets de prix proposés par la *Société industrielle d'Angers*, des analyses d'ouvrages scientifiques récemment parus, composent la plus grande partie des articles contenus dans le fascicule qui représente la 30<sup>e</sup> année des travaux de la *Société industrielle d'Angers*.

Comme production originale intéressant l'industrie, nous pouvons citer une étude très-intéressante, composée par M. L. Bougère, ancien élève de l'Ecole d'arts et métiers d'Angers, relative à l'appareil désigné par MM. Giffard et Flaud sous le nom d'*injecteur automatique* des chaudières à vapeur, et qui, fondé sur un principe mécanique tout nouveau, sert à provoquer d'une manière continue l'alimentation de la chaudière par la pression de la vapeur. Le travail de M. Bougère est l'exposé lucide d'une question théorique et pratique aussi neuve qu'intéressante, et sur laquelle il n'existe qu'un petit nombre de notices bien faites. Il a pour but de faire connaître l'appareil de MM. Giffard et Flaud, sa théorie et son usage aux industriels et fabricants du département de Maine-et-Loire.

Un autre travail intéressant, contenu dans le même fascicule, se rattache à la botanique. Il a pour sujet *l'hérédité des végétaux*, et pour auteur M. Vilmorin, cet horticulteur éminent qu'une mort prématurée est venue frapper au milieu de ses travaux. Le travail de M. Vilmorin est le complément d'un travail antérieur du même auteur sur un projet d'expériences ayant pour but de créer une variété d'ajoncs sans épines et se reproduisant par graines.

M. **Chatin**, chargé d'examiner ce travail de M. Vilmorin, en donne l'appréciation suivante :

« L'auteur, dit M. **Chatin**, a recherché par quels moyens les modifications survenues accidentellement dans le type peuvent être amenées à acquérir un certain degré de fixité. Les indices par lesquels on peut être guidé dans le choix des individus reproducteurs, soit transitoires, soit définitifs, sont aussi l'objet des investigations du savant et sagace expérimentateur.

« M. Vilmorin expose ensuite la théorie de l'hérédité; il montre

combien celle-ci est variable dans sa puissance et ses manifestations, expose l'application méthodique de la règle qu'il s'est imposée d'individualiser les choix des végétaux qu'il veut soumettre, par sélections successives, à ses expériences sur l'hérédité, l'hybridation d'individus voisins les uns des autres pouvant faire perdre en un instant les résultats accumulés de lentes et multiples expériences.

« L'auteur a principalement soumis à ses expérimentations les Giroflées quarantaines que les Allemands font doubler presque à volonté, la Rose d'Inde naine hâtive, les Coréopsis, la Belle de jour panachée, et par ces espèces il montre en quelles larges limites varie la faculté que peut avoir une plante de transmettre à sa descendance ses caractères propres.

« Une incursion dans le domaine de la zoologie fournit à M. Vilmorin l'occasion de démontrer, à l'aide d'animaux connus de tous, la vérité des principes qu'il a développés en s'appuyant d'abord sur les seuls végétaux. Nous ne le suivrons pas dans cette partie de son intéressant travail. »

*Académie de La Rochelle.*

Chargé de rendre compte d'un *Atlas des plantes marines*, œuvre collective de la section des sciences naturelles de cette Compagnie savante, publié en 1859, M. **Chatin** s'exprime en ces termes au sujet de cette publication.

« Cet atlas, dit M. **Chatin**, se compose de 9 planches in-4° et d'une page de texte ou table explicative des matières.

« Les figures sont au nombre de 200 environ. Elles donnent, avec le port (réduit quand cela a été nécessaire), quelques détails anatomiques relatifs à la fructification.

« La 1<sup>re</sup> planche est consacrée aux fucacées et aux laminariées ;

« La 2<sup>e</sup> planche, aux fucacées, aux laminariées et aux floridées ;

« La 3<sup>e</sup>, aux laminariées et aux floridées ;

« La 4<sup>e</sup>, aux floridées et aux dictyotées ;

« La 5<sup>e</sup>, aux floridées, aux dictyotées et aux ulvacées ;

« La 6<sup>e</sup>, aux dictyotées et ulvacées ;

« La 7<sup>e</sup>, aux ulvacées, chétophoroidées et céramiées ;

« La 8<sup>e</sup>, aux céramiées, confervées, bangyées, lyngbiées et diatomées ;

« Enfin la 9<sup>e</sup> comprend, avec des espèces vivantes appartenant

à divers groupes, deux *fucus* fossiles trouvés à la Repentie (*fucus anastomosus?*) et à l'île d'Aix (*fucoides strictus*).

C'est, on le voit, presque tout un catalogue de l'une des flores marines les plus riches, réduit à une page in-4° (à 4 colonnes), et offrant, outre le nom de la plante, sa figure et parfois ses détails de fructification, concentrés sur 9 planches seulement, dont l'une est même consacrée pour la moitié à des espèces non actuellement vivantes.

Les publications concises, et éminemment propres, comme celle qui vient d'être analysée, à vulgariser l'étude de l'histoire naturelle en la rendant facile par de simples et cependant exactes figures, ne sauraient être trop encouragées. Qu'il nous soit permis tout fois de formuler des *desiderata* qui, sans augmenter sensiblement le prix des planches de l'atlas et l'étendue du texte explicatif, rendraient les premières plus utiles encore et donneraient au second une forme scientifique avec laquelle nous savons que les auteurs du travail sont eux-mêmes familiarisés.

Nous voudrions que, dans le prochain tirage (cet utile atlas nous paraît appelé à se répandre beaucoup), la couleur rouge adoptée pour toutes les figures fût réservée pour les espèces qui offrent naturellement cette couleur; nous désirerions encore qu'à côté du nom français, seul mentionné, une place fût donnée au nom latin.

*Mémoire de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1859, 2<sup>e</sup> série, 6<sup>e</sup> vol. Lille, 1860.

Deux Mémoires intéressants, l'un de M. Lamy sur une *Préendue variation de la pesanteur*, et l'autre de M. Callaud sur les *Diverses piles voltaïques*, forment le contingent des sciences physiques pour ce 6<sup>e</sup> volume publié en 1860 par la *Société des sciences et des arts de Lille*. Trois Mémoires de physique mathématiques, sont signés de M. Mahistre, dont la science déplore la perte récente. MM. Kuhlmann et Girardin ont enrichi le même volume de trois Mémoires de chimie; enfin, on trouve dans ce recueil un Mémoire d'histoire naturelle sur la *Pourpre*, par M. Lacaze-Duthiers.

Chargé de rendre compte des Mémoires de chimie contenus dans ce volume, M. Pasteur, est entré, à ce sujet, dans les considérations intéressantes que l'on va lire.

Le volume publié, en 1859, par la *Société impériale des sciences de Lille*, contient trois Mémoires de chimie dignes d'être mentionnés. Le premier est de M. Kuhlmann, le savant chimiste qui,

à toutes les époques d'une carrière déjà longue, à se trouver au milieu des préoccupations d'une exploitation industrielle considérable, assez de loisirs pour enrichir la science de faits nouveaux très-exacts, dont plusieurs ont une véritable portée scientifique et industrielle.

« Le nouveau Mémoire de M. Kuhlmann est intitulé : *Sur les oxydes de fer et de manganèse considérés comme moyens de transport de l'oxygène de l'air sur les matières combustibles.*

« Sous l'influence de causes très-diverses, le sesquioxyde de fer peut être privé d'une partie de son oxygène et se trouve ramené à l'état de protoxyde, lequel est très-avide d'oxygène et repasse facilement au degré supérieur d'oxydation. On conçoit dès lors que le sesquioxyde de fer puisse servir de moyen de transport de l'oxygène, et qu'un poids de fer très-minime pourrait enlever progressivement à l'air atmosphérique des quantités d'oxygène considérables, indéfiniment croissantes, à la condition de se trouver au contact d'une matière oxydable, à laquelle il fournirait cet oxygène. C'est ainsi que, dans la fabrication de l'acide sulfurique, une quantité minime de bioxyde d'azote peut enlever l'oxygène de grandes masses d'air et transporter cet élément sur des masses correspondantes d'acide sulfureux. Rien de plus intéressant que ce genre de phénomènes, où de petits effets, sans cesse renouvelés, amènent d'immenses résultats. Or, quand on considère que le sesquioxyde de fer est un des corps les plus répandus à la surface du globe, partout en contact avec des matières organiques qui peuvent lui enlever de l'oxygène, et partout aussi en contact avec l'air atmosphérique qui peut le lui rendre, on comprend, avec M. Kuhlmann, qu'il doit y avoir, en effet, une multitude de circonstances où cet oxyde intervient d'une manière efficace pour déterminer des transformations chimiques importantes.

« Les chimistes trouveront groupés dans le travail de M. Kuhlmann toutes les circonstances dans lesquelles cette intervention de l'oxyde de fer paraît manifeste.

« Je rapporterai seulement le fait qui a donné lieu aux études dont il s'agit.

« En parcourant les chantiers de construction de Dunkerque, dit M. Kuhlmann, j'ai eu l'occasion d'examiner les débris d'annuaire en démolition, et j'ai constaté une altération profonde des planches de bordage sur tous les points où le bois avait été traversé par des chous ou des chevilles de fer.

« À quelques centimètres de distance de ces points, le bois était

à demi charbonné par une sorte d'éremacausie ; les parties ainsi brûlées se détachaient sous un faible effort. Rien de pareil ne s'était produit là où le bois avait été fixé au moyen de chevilles en cuivre ou en bois. J'ai appris depuis que c'était une cause avérée de la prompte destruction de la coque des navires en bois. »

« Les détails et les expériences dont M. Kuhlmann fait suivre les résultats qui précèdent ne permettent guère de douter que l'altération du bois autour des clous de fer ne provienne de ce que la rouille qui se forme peu à peu sur le fer cède son oxygène au ligneux, puis le peroxyde de fer, ramené au minimum d'oxydation, prend de nouveau de l'oxygène à l'air, qu'il cède encore à la matière organique et ainsi de suite successivement.

« M. Kuhlmann montre, avec non moins de vraisemblance, l'intervention possible de l'oxyde de fer dans la formation de l'acide nitrique à l'aide de l'azote des matières organiques, et aussi dans la transformation du carbone des débris végétaux en acide carbonique utilisable ensuite par la végétation.

« Le Mémoire se termine par un chapitre consacré à l'extension des faits précédents, aux sulfates de fer et de chaux et à l'examen de l'influence de ces sulfates dans l'agriculture.

« Le second Mémoire auquel j'ai fait allusion tout à l'heure est intitulé : *Analyse des saumures de harengs et de leur emploi en agriculture*, par MM. Girardin, membre correspondant de l'Institut, et Marchand, pharmacien à Fécamp. Cette analyse sera consultée avec fruit par les agriculteurs de Normandie, et par les chimistes qui auraient à se procurer de grandes quantités de l'ammoniaque composée qui donne à la saumure de harengs son odeur caractéristique, la propylamine.

« A cet égard, je prendrai la liberté de présenter une remarque que suggère la comparaison des résultats analytiques des deux habiles chimistes. Certaines analyses accusent des proportions considérables d'acide lactique et de propylamine dans la saumure de harengs. MM. Girardin et Marchand expliquent ce fait en disant que la saumure avait subi une fermentation plus ou moins avancée. Il paraît résulter de là que les saumures pourraient éprouver une sorte de fermentation lactique, laquelle serait liée à une production d'ammoniaque et de propylamine. Dans l'état actuel de nos connaissances sur les fermentations, on ne voit guère la liaison de tous ces faits, qui mériteraient bien d'être suivis.



« Le troisième travail chimique contenu dans le volume renvoyé à mon examen est un rapport très-bien fait de M. Girardin, adressé au président de la chambre de commerce de Lille, au nom d'une commission composée de divers chimistes industriels du département du Nord, et relatif à l'essai des potasses brutes de betteraves.

« La chambre de commerce de Lille, ayant été informée qu'il existait de fréquentes discussions relativement au titre des potasses brutes extraites des vinasses de betteraves, a cru utile de faire établir, par un rapport émanant de personnes essentiellement compétentes, le mode d'essai auquel il convient de donner la préférence.

« Le rapport succinct de la commission, mais qui n'omet aucun détail pratique, mérite d'être connu de tous les chimistes industriels, et la chambre de commerce de Lille doit se féliciter d'avoir provoqué un aussi utile travail. »

Le curieux Mémoire de M. Lacase-Duthiers, professeur à la Faculté des sciences de Lille, sur l'origine et les propriétés de la matière colorante animale connue sous le nom de *pourpre*, a été analysé et apprécié par M. **Hupé**, membre du Comité, dans les termes suivants :

« Tout le monde sait que les anciens tiraient la matière colorante appelée *pourpre* d'un mollusque gastéropode, et même de plusieurs espèces de ce groupe, ainsi que nous le verrons plus loin : depuis cette époque déjà fort reculée, la matière a été peu ou même point employée, parce que la chimie industrielle est venue avec ses procédés plus expéditifs et moins dispendieux nous donner une couleur équivalente, de telle sorte que la question qui nous occupe en ce moment est plutôt historique que pratique. C'est bien ainsi, en effet, que l'a surtout traitée l'auteur, qui, à ce sujet, fait preuve d'une érudition aussi savante que profonde.

« Aristote et Pline ont écrit sur la matière de la pourpre et ont parfaitement fait connaître comment on la préparait de leur temps.

« Dans le siècle dernier, plusieurs savants français portèrent leurs investigations sur ce sujet et firent des expériences extrêmement curieuses, dans le but de constater les propriétés de la matière colorante de la pourpre.

« Bernard de Jussieu (1709), Réaumur (1711) et Duhamel (1736), nous ont laissé à cette occasion des observations qui méritent de fixer l'attention.

« Réaumur, dans un travail publié dans les Mémoires de l'Académie

démie des sciences, raconte qu'en faisant ses excursions au bord de la mer, il avait recueilli des coquillages donnant la pourpre, et qu'à son insu et tout à fait accidentellement il avait exprimé sur ses manchettes le liquide colorant, ce dont il ne s'aperçut qu'à son retour chez lui. Ainsi il était parti pour constater l'existence de la matière colorante sur l'animal lui-même, et il n'avait rien trouvé; mais, à son retour, les taches déposées sur ses manchettes lui confirmaient l'existence de ce liquide. Il résolut dès lors de répéter l'expérience chez lui afin de la suivre avec plus de soin; ici encore il n'aperçut rien tout d'abord, mais il fut bientôt frappé d'étonnement lorsque, s'étant rapproché de la fenêtre, il vit la coloration apparaître, puis se développer peu à peu. Il en tira immédiatement cette conséquence : que l'action du soleil déterminait la production de la couleur, ou bien qu'elle était due au renouvellement de l'air. En un mot, il crut que le soleil agissait dans ce cas comme un agent calorifique, et il lui semblait trouver la confirmation de ce phénomène, lorsque concentrant la lumière, à l'aide d'une loupe, sur des tissus imprégnés de la substance, il voyait la couleur apparaître sur le point exposé ainsi aux rayons concentrés.

Cette observation est extrêmement intéressante, en ce qu'elle nous fait en quelque sorte assister à la découverte d'un corps doué des propriétés photogéniques les plus évidentes, et que quelques pas de plus dans la même voie révélaient la photographie. On remarquera toutefois que Réaumur attribuait à l'action de la chaleur solaire, ou à l'action d'un air agité et renouvelé, ce qui n'était que le fait de la lumière même.

« Duhamel, de son côté, avait également fait des expériences qui démontraient parfaitement les propriétés photogéniques de la pourpre, mais, ainsi que Réaumur, il n'avait pas trouvé une explication du phénomène propre à lui faire déduire les conséquences que ce fait comportait. L'explication qu'il en donne est assez curieuse pour la rapporter ici : « Il me paraît, dit-il, que cette action du soleil sur la liqueur est assez singulière et mérite d'être examinée avec plus d'attention et de loisir que je n'ai pu le faire, quoiqu'il paraisse qu'elle tient assez à l'effet que produit cet astre sur les pêches, les pommes d'api et quantité d'autres fruits, qui ne prennent une belle couleur rouge que dans les endroits qui y sont exposés. »

« L'auteur du travail dont nous occupons en ce moment, après avoir recueilli une foule de détails curieux au point de vue historique, étudie les propriétés de la matière de la pourpre; il constate que, lorsqu'elle est encore contenue dans l'animal, elle est

incolor ou légèrement jaunâtre, puis qu'après l'en avoir retirée, si on l'expose à une lumière dont on varie l'intensité, on la voit passer successivement par des nuances diverses, depuis les teintes les plus légères jusqu'au pourpre le plus foncé. Mais il reste une question à résoudre sur la manière dont ce changement de couleur a lieu; la lumière seule agit-elle, ou bien se fait-il une véritable oxydation?

« C'est là, on le voit, une matière éminemment photogénique, laquelle méritait d'être expérimentée à ce point de vue tout particulier. M. Lacase-Duthiers s'est livré lui-même à ce genre d'opération, et a obtenu des images assez parfaites sur des tissus exposés dans la chambre noire d'un daguerréotype. Peut-être trouverait-on là une nouvelle application de la photographie pour l'impression des tissus préparés ainsi avec la matière colorante de la pourpre, cette matière ayant d'ailleurs l'avantage d'être d'une très-grande fixité, puisqu'elle résiste à l'action de différents agents chimiques très-énergiques, tels que la potasse, l'acide acétique, l'ammoniaque et l'acide hydrochlorique.

« Une autre partie de ce travail, non moins intéressante, est relative à l'anatomie du mollusque purpurigène. L'auteur indique avec beaucoup de soin et de précision la position et la nature de l'organe qui produit ce précieux liquide; il est situé sous le manteau de l'animal, dans la cavité branchiale, et se présente sous un aspect feuilleté en lamelles, et, bien que l'on ne puisse y découvrir aucun canal excréteur, il paraît bien difficile de ne pas le considérer comme une glande. Plusieurs autres points de l'histoire naturelle des pourpres sont également traités par l'auteur, et notamment la détermination de l'espèce qui fournissait la matière chez les anciens. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces espèces étaient multiples, et on peut citer comme se trouvant dans ce cas les *Purpura lapillus*, *P. hæmastoma*, les *Murex brandaris* et *M. erinaccus*.

« Il est bon de rappeler, à cet égard, qu'un assez grand nombre d'espèces étrangères jouissent de la même propriété purpurigène, et les collections dans lesquelles on conserve de ces animaux dans l'alcool renferment souvent des échantillons sur lesquels on voit une tache pourprée, devenue manifeste à travers les tissus, par suite de leur exposition à l'action de la lumière. »

*Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg*, 1860.

Tome VII, 1859-1860.

M. Hupé, chargé d'examiner ce recueil de Mémoires concer-

nant l'histoire naturelle, donne l'analyse suivante des travaux contenus dans ce volume :

« Le volume VII<sup>e</sup> des *Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg* contient deux Mémoires originaux l'un se rattache aux *Poissons de mer observés à Cherbourg* en 1855 et 1860, l'autre concerne les *Iles Baléares et les récifs de corail du grand Océan*. M. Jouan est l'auteur de ces deux Mémoires.

« *Poissons de mer observés à Cherbourg*. — Ce travail est un catalogue mentionnant 75 espèces différentes de poissons pêchés dans le port de Cherbourg ou apportés sur le marché de cette ville, et par conséquent ayant pu être trouvés à quelque distance dans la Manche.

« L'ordre adopté dans la rédaction de ce catalogue est celui du règne animal de Cuvier, et chaque espèce y est désignée, non-seulement par son nom scientifique, mais aussi par ses noms vulgaires. Enfin quelques descriptions sommaires de différentes espèces ajoutent encore à l'intérêt de ce travail qui pourra être consulté avec fruit.

« *Note sur les Iles Basses et les récifs de corail du grand Océan*. — La question si controversée de l'origine des îles Basses observées par les navigateurs dans le grand Océan, et plus particulièrement dans l'archipel de *Paumotu*, fait l'objet de ce travail.

« On sait que différentes théories ont tour à tour été proposées pour expliquer la formation de ces îles Basses, et celle qui admet qu'elles sont dues à l'accroissement et à l'accumulation des coraux, ou plutôt des animaux coralliaires, a en quelque sorte régné exclusivement sur la science pendant longtemps.

« Forster, le premier, a essayé d'en donner l'explication, et il dit positivement que toutes ces îles basses du tropique semblent avoir été produites par des animaux ressemblant aux polypes qui forment les lithophytes, c'est-à-dire par les madrépores; puis il ajoute que, ce point d'appui étant donné, des coquillages, du sable, des fragments de coraux, etc., s'y amoncellent peu à peu, et qu'enfin une île se manifeste au-dessus de l'eau; le dépôt continue à se faire jusqu'à ce qu'enfin des graines apportées par les flots, venant à y germer puis à s'y développer, constituent un sol de nouvelle formation. Cette opinion paraissait d'autant plus acceptable que ces îles Basses sont ordinairement entourées de récifs madréporiques.

« Peron, naturaliste français, adopta la même opinion en l'exagérant même encore.

« Les choses en étaient à ce point, lorsque MM. Quoy et Gaymard, pendant leur voyage autour du monde à bord de l'*Uranie*, faisant des observations sur le même sujet, reconnurent que l'on avait singulièrement exagéré le rôle joué par les lithophytes et les coraux, car l'étude seule des conditions d'existence de ces petits animaux démontrait qu'il ne pouvait en être ainsi : il est, en effet, bien avéré aujourd'hui, soit par les travaux des naturalistes voyageurs que nous citons en ce moment, soit par ceux plus récents de MM. Darwin et Dana, que les polypes coralliaires ne peuvent vivre qu'à de petites profondeurs et qu'ils entourent de leurs ramifications les îlots ou les terres basses, au lieu de s'élever peu à peu des profondeurs de l'Océan.

« Dans ces derniers temps, la question s'est reproduite de nouveau et a eu un certain retentissement au sein de l'Académie des sciences. M. l'amiral du Petit-Thouars, ayant eu l'occasion de faire de nombreuses observations dans différentes localités, est venu prêter l'autorité de son talent et de sa longue carrière maritime à la théorie qui attribue une grande influence aux coraux dans la formation des îles Basses, et particulièrement des îles Galapagos, qu'il considère comme de formation très-récente.

« Bien que les motifs invoqués ci-dessus militent en faveur de l'opinion contraire, l'infirmité, partie d'une voix aussi autorisée que celle de l'amiral français, commande une certaine réserve dans les conclusions d'une question aussi importante, et font vivement désirer que de nouvelles observations viennent la trancher définitivement. Quant à l'auteur de la présente note, il se range complètement à l'opinion émise, soit par MM. Quoy et Gaymard, soit par MM. Darwin et Dana ; ses recherches et ses observations propres le confirmant dans cette manière de voir. »

*Actes de la Société linnéenne de Bordeaux* — Tome XXI, 1858.

Ce volume des *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux* est divisé en cinq groupes : 1° Mémoires de botanique ; 2° Mémoires de zoologie ; 3° Mémoires de géologie ; 4° Mémoires de minéralogie ; 5° sujets divers.

Les travaux de botanique, de minéralogie et de zoologie contenus dans ce volume seront examinés ultérieurement par MM. les membres du Comité. Nous donnons, en attendant, l'appréciation faite par M. Hébert du seul Mémoire de géologie qui fasse partie du volume. Ce Mémoire a pour titre : *Notice sur les roches paléozoïques de Segure et de Durban*, par M. Noguès.

Les roches étudiées dans le Mémoire de M. Noguès, dit M. **Mébert**, constituent un massif, celui de Montheourt, plus élevé que les contrées qui l'entourent, et qui atteint une altitude de près de 1,000 mètres en certains points; de 600 à 700 dans d'autres. Ce massif est dirigé de l'est à l'ouest, sur une longueur de 12 lieues, de Durban aux bains de Rennes; il est large de 2 à 3 lieues.

A l'est se trouvent, à Segure et à Durban, deux petits bassins houillers déjà décrits par A. Paillette, Dufrenoy et M. Noguès lui-même (1). Le terrain houiller est recouvert, dans ces deux localités, par un grès rouge lie de vin qui avait été rapporté par les géologues, soit à l'époque triasique ou permienne, soit à l'époque crétacée. M. Noguès le considère comme ne formant la partie supérieure du terrain houiller. Il a remarqué que ce grès est toujours en stratification concordante avec les grès houillers proprement dits, qu'il affecte les mêmes attitudes, et qu'il a été soumis aux mêmes dislocations par les éruptions porphyriques. Il en serait de même en Espagne, où, d'après M. Noblehaire, ingénieur des mines, ce grès reposerait, à San-Juan de las Abadesas, directement et en stratification concordante, sur les argiles schisteuses qui renferment la houille, et s'enfoncerait sous les calcaires nummulitiques des Pyrénées.

Nous considérons cette opinion de M. Noguès comme fondée, et nous pourrions nous-même apporter à l'appui des faits que nous avons observés en 1858 dans l'Aveyron, où ce grès rouge lie de vin, semblable à celui que décrit M. Noguès, et rapporté également au trias, n'est pour nous que la partie supérieure du terrain houiller.

Comme l'a justement fait observer M. Noguès, cette constatation de l'âge véritable de ce grès rouge a une grande importance, car elle démontre que les bassins houillers ont une étendue bien plus grande qu'on ne le pensait; et c'est aussi la conclusion à laquelle nous étions arrivé pour l'Aveyron et le bord occidental du plateau central, où, après avoir suivi ce grès rouge depuis Albo, à 4 lieues à l'est de Rodez, jusqu'au delà de Decazeville, nous l'avons ensuite retrouvé tout autour de la ville de Brives (Corrèze), qui est bâtie dessus, et plus à l'ouest, vers Cublac. Dans plusieurs points, nous avons observé dans ces grès rouges des empreintes végétales qui ne nous ont laissé aucun doute sur leur âge. Il est vrai que dans une région plus rapprochée des Corbières que celle dont nous parlons, aux environs de Lodève, des schistes et grès rouges,

(1) Bull. de la Soc. géol. de Fr., 2e série, t. XIV, p. 788. 1857.

qui semblent les mêmes au point de vue minéralogique, paraissent appartenir à la fin de la période permienne; tout porte à croire en effet qu'ils sont antérieurs au grès bigarré, et postérieurs aux grès schistoïdes à empreintes végétales de Lodève, qui correspondent au commencement de la période permienne. Il y a là à résoudre une difficulté que nous signalons aux géologues.

M. Noguès a remarqué que les poudingues houillers des Corbières renferment des galets d'un porphyre amphibolique différent de l'ophite. Ce porphyre est, par conséquent, ou antérieur à la houille ou contemporain, tandis que l'ophite a traversé toute la série des dépôts houillers, que cette roche a bouleversés.

« Le reste du travail de M. Noguès est relatif aux roches schisteuses ou calcaires plus anciennes que le terrain houiller. Ces roches, qui forment la partie la plus considérable de beaucoup du massif de Monthoumet, désignées, dans la *Carte géologique de France*, comme *terrain de transition*, ont été rapportées par M. Noguès au terrain silurien, et par M. d'Archiac au terrain dévonien. M. Noguès s'appuie sur la direction E.-N.-E. à O.-S.-O. qu'affectent ces schistes pour cette détermination en l'absence des caractères paléontologiques, les fossiles que renferment ces roches étant, par le mauvais état de leur conservation, tout à fait indéterminables. Mais s'il est vrai, comme croit l'avoir observé M. Noguès, qu'on y rencontre du bois pétrifié à structure ligneuse, ce serait un fait bien nouveau pour l'époque silurienne, et qui ferait plutôt admettre l'opinion de M. d'Archiac, qui a pour elle, d'ailleurs, l'analogie des caractères minéralogiques avec ceux des marbres de la vallée de Campan, récemment reconnus comme dévoniens.

« Enfin, M. Noguès indique les principaux filons métallifères qui traversent ces roches anciennes. Ce sont des filons de fer carbonaté mélangé avec de la pyrite de fer, ou de fer hydroxydé, accompagné quelquefois de pyrite de cuivre et de malachite, et souvent de sulfate de baryte ou de chaux carbonatée.

« A Auriac, à Montgaillard, les filons de sulfate de baryte sont imprégnés de cuivre carbonaté et parsemés de veinules de cuivre gris argentifère.

« Ailleurs, on trouve du manganèse, de l'antimoine cuprifère et argentifère, de la blende et de la galène. »

Conformément à la décision qui soumet à l'examen du Comité les travaux adressés à M. le Ministre par les professeurs des Facultés

des sciences des provinces et par les personnes étrangères au Comité, les travaux dont les titres suivent sont renvoyés à l'examen des membres du Comité, comme il va être indiqué :

*Exposé des travaux scientifiques de l'Académie de Nancy*, par M. Nicklès, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. Commissaires : MM. Petit et Lissajoux.

*Compte rendu des travaux scientifiques de l'Académie de Grenoble*, par M. Seguin, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble. Commissaire : M. Jamin.

*Analyse des travaux mathématiques publiés récemment dans l'Académie de Montpellier*, par M. Berger, professeur au lycée de cette ville. Commissaire : M. Puiseux.

*Mémoire sur le calcul de divers termes de la fonction perturbatrice et de ses dérivés*, par M. Bourget, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand. Commissaires : MM. Sérret, Bertrand et Puiseux.

*Note sur des théorèmes de géométrie*, par M. l'abbé Aoust. Commissaire : M. Puiseux.

*Observations météorologiques faites à l'École normale de Nancy*. Commissaire : M. Puiseux.

*Météorologie et climat du département de la Meurthe*, par le docteur Simonnin, de Nancy. Commissaire : M. Renou.

Le Comité reçoit la *Description géologique du Dauphiné*, 2<sup>e</sup> partie, par M. Lory, ouvrage imprimé.

L. FIGUIER,  
Secrétaire de la section des sciences.



# ÉTUDES

## HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

---

### PIÈCES INÉDITES CONCERNANT L'ADMINISTRATION FRANÇAISE A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

La correspondance de Suède pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, conservée aux archives du ministère des affaires étrangères, contient, indépendamment des affaires politiques, les traces d'une foule de procès ou d'affaires spéciales qui sont autant de curieux épisodes jetant une vive lumière sur les mœurs et les institutions des dernières années de l'ancienne France, dont le détail est loin d'être encore familièrement connu de nous. A ce titre, les documents entièrement inédits et parfaitement authentiques qui suivent offriront sans doute un véritable intérêt, se rapportant à la liberté religieuse, à la liberté d'enseignement, à la liberté d'industrie, à la sévérité des lois telles qu'elles étaient pratiquées alors, et enfin à quelques intelligents efforts de l'administration française.

#### I

Les deux premières pièces, choisies, comme toutes celles que nous réunissons ici, dans la correspondance de M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, avec les agents diplomatiques de France à la cour de Stockholm, montrent un protestant converti dès l'enfance et, peu s'en faut, par lettre de cachet, qui, touché assurément du grand profit que le roi de France lui a procuré du côté de la foi, semble non moins touché du peu de profit matériel qu'il en a retiré, et sollicite, après le service spirituel qu'on lui a rendu, quelque avantage temporel. Les faits sont rapportés dans un Mémoire, rédigé par lui-même ou par sa famille, qui se trouve an-

nexté à la correspondance du comte d'Usson, ambassadeur en Suède. Ce dernier écrit de Stockholm, 14 mars 1776, au roi par le duc de Saxe-Cobourg. Je joins à ma lettre, Monsieur le comte, un Mémoire que M<sup>me</sup> la duchesse de Sudermanie (1) m'a fait remettre en me priant de vous engager de sa part à accorder vos bons offices à M. Duhamel. . . . »

*Extraits du Mémoire :* Charles Duhamel, de Bourseville, est né à Obereinsingen, en Souabé, le 7 novembre 1720, d'une famille noble et ancienne de Picardie. Son père, Gabriel Chrétien Duhamel de Bourseville, ayant été appelé en France pour des affaires d'intérêt concernant des terres en Champagne, y mourut. Il avoit avec lui sa femme, Marie-Anne de Donop, demoiselle de qualité de Westphalie. Marie-Anne étoit de la religion réformée. Le ministère fit enlever son fils, Charles Duhamel, et le fit conduire par lettre de cachet chez les jésuites, à Metz, pour l'y faire instruire dans la religion catholique. Cet ordre fut exécuté vers le milieu de juillet 1728. Une tante de Charles Duhamel, qui demeurait à Metz et étoit chanoinesse du chapitre de Saint-Pierre, se fit donner l'enfant et l'éleva. Il entra ensuite dans l'armée. Il est aujourd'hui réduit à une chétive pension, et implore les bontés du roi. « Quoiqu'il soit pénéré de la plus vive reconnoissance de la bonté que le roi a eue de le faire élever dans la religion catholique, sa misère le force de représenter à S. M. que cet acte de la pitié du roi a privé Charles Duhamel des ressources qu'il auroit trouvées dans sa famille maternelle, dont plusieurs membres possèdent des emplois honorables, tant au service qu'à la cour de plusieurs princes d'Allemagne. S'il est du roi Très-Christien d'arracher la jeune noblesse à l'erreur, il est aussi de sa justice de suppléer aux avantages que peut lui faire perdre la connoissance de la vérité. . . » Charles Duhamel demande « une pension de 4,000 livres sur les économats ou sur les biens des religionnaires fugitifs. Il ne cessera de faire des vœux pour la conservation des jours précieux de S. M. »

*De M. de Marville au comte de Vergennes :*

Paris, 15 avril, 1773.

Outre que le sieur Charles Duhamel ne peut être regardé comme un nouveau converti, ayant été élevé dans notre religion,

(1) Elle venoit d'épouser le prince Charles, frère de Gustave III, et qui fut plus tard Charles XIII.

de son propre aveu, il jouit de 400 livres de pension du roy, et toutes les fois qu'on jouit de quelque grâce, on ne peut rien obtenir sur l'économat, où le roy n'accorde des secours qu'à la personne des nouveaux convertis.

Les trois documents qui suivent se rapportent encore à l'histoire de la liberté religieuse dans l'ancienne France :

*Du comte de Vergennes au garde des sceaux,*

Versailles, le 10 août 1786.  
Monseigneur,

Les négociants et fabricants suédois et allemands établis au Havre m'ont adressé le Mémoire dont la copie est ci-jointe, pour demander qu'il leur soit permis d'avoir un prêtre luthérien qui puisse les instruire dans une maison particulière. Ils allèguent à l'appui de cette demande l'exemple de Bordeaux, Nantes et autres villes, où les prêtres étrangers jouissent de la même faveur. Je vous prie, Monsieur, de me faire connaître ce que vous pensez qu'il est possible de faire à cet égard. La ville du Havre prenant tous les jours des accroissements et étant située de façon à attirer principalement les habitants des pays où la religion luthérienne est dominante, il est difficile que le nombre des personnes qui professent cette religion ne s'y multiplie pas, et il y est déjà assez considérable.

Je suis, etc.  
*Mémoire à Son Exc. Monseigneur de Vergennes, secrétaire d'Etat chargé des affaires étrangères;*

10 août 1786.

Supplient très-humblement les négociants et fabricants luthériens suédois et allemands sous-signés établis au Havre de Grâce, qui, depuis leur entrée en France, sont privés de l'exercice de leur culte, ne voulant pas, contrevenir sans permission à l'édit du royaume qu'ils ont adopté pour leur patrie, ils se sont contentés jusqu'icy de prier chacun dans sa maison et dans le sein de sa famille, se montrant dans toute leur conduite comme des sujets fidèles. Les Chrétiens protestans à Nantes, à Bordeaux et autres villes, reçoivent dans des maisons particulières toutes les instructions religieuses par des ministres de leurs patries, connus dans toutes ces villes; sans crainte d'insulte ou de poursuite, ils se rassemblent sous les auspices de la

tolérance dont fait profession un ministre aussi éclairé que zélé pour le bien de la patrie, mais cet heureux exemple n'a pu encore encourager les négociants et fabricants luthériens établis au Havre à appeler dans cette ville un ministre de leur religion, puisqu'ils ignoraient si l'immunité accordée aux Protestants de Nantes, de Bordeaux et autres villes n'étoit pas une faveur particulière.

L'édit que Sa Majesté a donné le 19 janvier dernier, par lequel elle daigne promettre aux étrangers qui s'établissent dans le royaume, outre bien d'autres avantages, celui de la liberté de leurs usages, encourage les négociants et fabricants luthériens susdits, tous étrangers établis au Havre de Grâce, à se jeter aux pieds du trône pour solliciter la permission d'avoir parmi eux un ministre luthérien qui, dans une maison particulière, les instruisse sur leurs devoirs et leur donne les consolations de la religion. Il ne fera point le service en langue française, mais en langues allemande et suédoise. Il ne donnera les secours religieux qu'aux luthériens, tant à ceux qui résident au Havre qu'à ceux qui, y arrivant par mer tous les jours de la Suède, de l'Allemagne, du Danemark et autres endroits, tombent dans la dissolution et changent le jour du Seigneur en un jour de débauche et de désordre, faute de recevoir les instructions de la religion.

Le ministre, pour lequel ils ne sollicitent que la sûreté personnelle, ne fera aucun acte religieux qui puisse troubler l'ordre de la société civile, etc.

*Signé :*

WICHMANN.

EICHHOFF.

DIEDERICH WILLE.

David WESTPHALEN.

KAUFMANN.

Jean-Henry FRIES.

Sam. LOFNER.

P. RAHLING.

Georges THURNINGER.

Daniel THURNINGER.

Jn SPOHRER.

Jn Phil. PFUL.

N. REINICKE.

*Du garde des sceaux au comte de Vergennes.*

A Paris, le 6 décembre 1786.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 10 août dernier, la copie que vous y avez jointe du Mémoire par lequel les négociants et fabricants suédois et allemands établis au Havre, demandent qu'il leur

soit permis d'avoir un prêtre luthérien qui puisse les instruire dans une maison particulière.

Je pense que l'on ne peut pas donner une autorisation expresse pour une tolérance dont il serait trop facile d'abuser, mais que l'on peut fermer les yeux pourvu qu'il n'y ait pas d'assemblée particulière trop nombreuse, que le prêtre luthérien ne fasse aucune profession publique de son état, qu'il ne cherche pas à attirer les catholiques, que les Luthériens fassent porter leurs enfants à l'église pour les baptiser, qu'ils envoient leurs domestiques catholiques à l'église pour y assister à l'office divin et y remplir les devoirs de la religion catholique.

Je crois qu'il est à propos de charger Monsieur l'Intendant de prescrire cette conduite et de veiller à ce que l'on ne s'en écarte pas.

On ne peut rien ajouter aux sentiments avec lesquels je vous suis, Monsieur, plus parfaitement attaché que je ne puis vous l'exprimer.

MIROMÉNIL.

### III

Les neuf pièces suivantes nous montrent l'enseignement primaire de Paris administré, comme il l'a toujours été dans l'ancienne France, ecclésiastiquement, et exposent un récit qui figure comme un intéressant épisode de l'histoire de la liberté de l'enseignement au dix-huitième siècle. Il n'est pas besoin de donner ici, concernant l'organisation administrative dont traitent nos papiers, des renseignements qu'on trouvera bien facilement dans les livres sur l'ancienne Université, particulièrement dans le curieux ouvrage de Claude Joly. Le titre en est : *Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques pour le droit des chantres, chanceliers et escolâtres des églises cathédrales de France et particulièrement du chantre de l'église de Paris sur les écoles*, Paris, F. Muguët, 1678, in-12. Claude Joly, né à Paris en 1607, mort à 93 ans en 1700, avait été lui-même, après avoir exercé les fonctions de bailli du Temple, chantre et chanoine de l'église métropolitaine de Paris, collateur, juge et directeur des écoles de grammaire ou petites écoles de la ville, faubourgs et banlieue de Paris, official de l'archevêque, etc. On trouvera dans son livre l'origine et l'étendue des droits du Chantre de Paris, droits qu'il était dès 1678 obligé de défendre contre de nombreuses usurpations.

*Du baron de Staël à M. le Grand-Chantre de l'église de Paris.*

A Paris, le 3 juillet 1783.

Monsieur,

Permettés-moi de m'adresser à vous pour la réparation d'une faute commise en votre nom par quelques maîtres d'école de Paris, assistés d'un huissier, contre la personne du Sr Seyler, chantre de la chapelle royale de l'ambassade du roi mon maître près S. M. T. C.

Ces bonnes gens vinrent mardy dernier en grand appareil chés le dit Sr Seyler l'interroger sur son état, saisir quelques livres et meubles et lui laisser une assignation aux fins de comparoitre devant votre tribunal pour se voir condamné à l'amende pour avoir tenu école chés lui sans votre permission.

Le fait est :

- 1° Que le Sr Seyler est étranger et de la religion protestante;
- 2° Qu'il est attaché à l'ambassade de Suède en qualité de chantre de la chapelle du roi, et qu'en cette qualité, il est non-seulement aux gages de l'ambassade mais aussi logé par elle, le logement qu'il occupe étant arrêté, loué et payé au nom de M. l'ambassadeur, et que par conséquent il doit être regardé comme faisant partie de son hôtel et jouir de toutes les immunités qui y sont attachées. Ce fait est tellement reconnu que ledit Sieur Seyler n'est pas même imposé à la capitation ni aux autres charges publiques;
- 3° Que, par cette raison, les maîtres d'école et l'officier de justice, au lieu de mettre le pied chés lui, auroient dû s'adresser à moi, me porter leurs plaintes s'ils en avoient de fondées et attendre de moi la justice qui leur auroit été due;
- 4° Que l'irrégularité de leur procédé est d'autant plus blâmable que le Sieur Seyler n'est, ne veut ni ne peut être un maître d'école et qu'il n'en a jamais exercé les fonctions. Il ne sait le français que très-médiocrement; loin d'enseigner le latin, il commence seulement à l'apprendre lui-même, et s'il a quelques pensionnaires chés lui, ce sont des enfans i sus de parents étrangers dont l'éducation physique lui est recommandée, dont les parents professent la religion protestante et qui sont publiquement reconnus pour tels, auxquels il enseigne la langue allemande; et, s'ils apprennent autre

chose, ce sont des maitres de Paris payés par les parents qui viennent chés eux et les instruisent.

Voilà, Monsieur, l'objet de la jalousie des maitres d'école de Paris, et si je suis entré dans quelque détail à cet égard, ce n'est pas tant pour justifier le Sieur Seyler vis à vis d'un tribunal d'où il est et doit être tout-à-fait indépendant que par la considération personnelle que j'ai pour le digne chef de l'Eglise de Paris, ainsi que pour vous, Monsieur, dont je suis bien éloigné de vouloir léser les droits ni souffrir qu'ils soient lézés.

Je pardonne au reste volontiers aux maitres d'école la démarche inconsidérée qu'ils ont faite. Il leur est permis d'ignorer le droit des gens. Je vous prie seulement, Monsieur, de vouloir bien cōhiber leur pétulance, leur remontrer leurs torts, et empêcher que cette affaire ait des suites qui m'obligeroient de porter mes plaintes au ministère de S. M. T. C.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant  
serviteur,

LE BARON DE STAEL.

Chargé d'affaires de S. M. Suédoise  
près S. M. T. C.

N° 2.

*Du Grand-Chantre de l'Eglise de Paris au comte de Vergennes,*

Paris, au cloître Notre-Dame, ce 12 juillet 1782.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre que j'ay reçue de M. le baron de Stael, chargé d'affaires de S. M. Suédoise près de S. M. T. C., et d'y joindre un Mémoire expositif des faits qui ont donné lieu à la dite lettre.

Ne connoissant point l'étendue des droits et immunités des ambassadeurs et ministres des puissances protestantes en ce qui concerne l'instruction publique de la jeunesse hors l'enceinte de leurs hôtels, craignant d'ailleurs de compromettre les intérêts de notre sainte religion et de manquer aux obligations particulières que ma place m'impose pour la manipulation de toutes les petites écoles

de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, j'ay cru, Monsieur le comte, devoir m'en référer à votre sagesse et à vos lumières qui font à juste titre l'admiration de la France et de toute l'Europe, et vous supplier de vouloir bien me prescrire la conduite que je dois tenir dans cette affaire et ce qu'il convient que j'écrive à M. le baron de Stael, à qui j'ai sursis de faire réponse pour attendre vos ordres.

J'ay l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant  
serviteur,

L'abbé d'AYMARD,

Chantre et chanoine de l'Eglise de Paris.

N° 3.

*Mémoire pour Monsieur le comte de Vergennes, chef du conseil royal des finances, ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères.*

L'abbé d'Aymard, Chantre en dignité de l'Eglise de Paris, et en cette qualité supérieur, juge et directeur des Ecoles de la dite ville, aiant été averti que le nommé Seyler tenoit Ecole au gros Caillou sans aucun pouvoir, a ordonné aux officiers de son tribunal de faire une visite chez lui. Il résulte du procès-verbal qui a été dressé qu'on a trouvé chez le dit Seyler huit écoliers et plusieurs exemplaires des mêmes livres de classe; ce qui constate qu'il tenoit Ecole de latin. Les livres ont été saisis et le dit Seyler a été assigné pour comparoître en personne et se voir condamné à l'amende ordinaire avec défense de tenir Ecole à l'avenir, conformément aux réglemens des Ecoles confirmés et homologués par les arrêts du Parlement.

M. le baron de Stael, chargé des affaires du roi de Suède près S. M. T. C., réclame le sieur Seyler comme Suédois de nation, chantre de la chapelle du roi, pensionné et logé aux dépens du roi son maître et, en cette qualité, jouissant au gros Caillou des mêmes privilèges que s'il étoit logé dans l'hôtel de l'ambassadeur.

Le chantre de Paris ignoroit toutes ces qualités du Sieur Seyler. Il a sursis à la procédure commencée, mais il a peine à se persuader qu'un Suédois, même chapelain de l'ambassadeur, hors de son



hôtel, puisse tenir Ecole, soit qu'il y enseigne lui-même, soit qu'il y fasse enseigner par des maîtres. Il croit la Religion intéressée à supprimer une Ecole de Protestants au milieu de Paris. Il supplie Monsieur le comte de Vergennes de vouloir bien lui marquer la conduite qu'il doit tenir à l'égard du Sieur Seyler et la réponse qu'il doit faire à M. le baron de Stael.

N° 4.

*Du comte de Vergennes à Monsieur Aymard, Chantre et Chanoine de l'Eglise de Paris.*

Versailles, le 29 juillet 1783.

Je ne puis, Monsieur, qu'approuver les motifs qui vous ont porté à maintenir les règles établies pour les Ecoles en procédant contre le Sr Seyler; mais, si vous aviez sçu que ce particulier tenoit à l'ambassade de Suède, il eût été plus convenable qu'avant de faire saisir chez lui et de le faire assigner, vous m'eussiez mis à portée de faire connoître au chargé des affaires de Suède que le Sieur Seyler étoit en contravention, et j'aurois vraisemblablement fait fermer son Ecole. Au reste, Monsieur le baron de Stael a donné trop d'extension aux privilèges des ambassadeurs, et n'a pas senti à quel point l'ordre public seroit interverti si la prétention qu'il a mise en avant venoit à être consacrée. J'espère qu'il le reconnoitra lui-même sans qu'il soit nécessaire que cette affaire soit traitée avec sa cour. En attendant, Monsieur, je vous prie de suspendre toute poursuite contre le Sr Seyler. Dès que j'aurai reçu réponse de M. le baron de Stael, j'aurai soin de vous rassurer sur la cessation d'un abus qui a dû exciter votre vigilance.

J'ai l'honneur d'être. . . .

N° 5.

*Du comte de Vergennes au baron de Stael.*

Versailles, le 29 juillet 1783.

Monsieur Aymard m'a fait part, Monsieur, tant de ce que la place qu'il occupe l'a obligé de faire contre le Sr Seyler que de la lettre que vous avez cru devoir lui écrire pour justifier la conduite de cet

étranger. Si M. Aymard, avant d'ordonner de procéder à son égard selon les règles établies à Paris, avoit su qu'il dépend de l'ambassade de Suède, il eût sans doute été plus convenable qu'il me portât ses plaintes. Je vous aurois prévenu, Monsieur, et la saisie n'auroit pas eu lieu. Je suis persuadé que le Sr Seyler a été dans la bonne foy et plus encore que vous avez cru qu'il lui étoit permis de tenir une sorte d'école pour des étrangers; mais il me paroît que vous n'aurez pas approfondi les conséquences des principes contenus dans votre lettre à M. Aymard. Si les ambassadeurs et ministres étrangers pouvoient autoriser dans des maisons séparées de leur hôtel, quoique louées par eux, des particuliers à tenir Ecole ou à faire tout autre métier au détriment des sujets du roi, ce privilège seroit la source de beaucoup d'abus et nuiroit infiniment aux François qui ont acquis le droit d'enseigner ou de vendre. La nature de l'instruction qu'un étranger donneroit dans ce cas ne feroit rien au fond de la chose relativement à l'ordre public. Il suffit, Monsieur, que le sieur Seyler ait réuni quelques étudiants pour qu'il ait enfreint les règles. M. Aymard a sans doute par ignorance manqué aux formes en ne s'adressant pas à vous ou à moi; mais le droit des maîtres d'Ecole est certain, et il ne pouvoit se refuser à le soutenir. Cette petite affaire n'est pas de nature à avoir de suite si, comme j'ai tout lieu de le croire, vous voulez, Monsieur, interdire au Sr Seyler tout acte soumis à l'inspection du Chantre de l'Eglise de Paris. Je vous prie de me faire sçavoir à quoi vous vous déciderez, afin que je puisse mettre M. Aymard à portée d'effacer la trace d'un procédé rigoureux mais juste.

J'ai l'honneur d'être.....

N° 6.

*Du baron de Staël au comte de Vergennes.*

Paris, le 2 d'aout 1783.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la lettre dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer, le 29 du mois passé, relativement à la contestation qui s'est élevée entre M. Aymard et le Sr Seyler. Comme je n'ai eu qu'une connoissance générale et très-vague de tout ce qui concerne les enfans qui sont en pension chez ce dernier, je me suis adressé à M. de Baer pour m'en éclaircir davantage. J'ai su de lui qu'il y avoit déjà

rien des années que le Sieur Seyler avoit reçu chez lui quelques enfans étrangers en qualité de pensionnaires, que M. le comte de Creutz (1) en avoit été prévenu dans le temps et lui en avoit accordé la permission, et que M. de Baer, trop éloigné de faire la moindre chose contraire aux intentions du gouvernement, avoit consulté sur cet objet le premier secrétaire de M. de Sartine, alors lieutenant-général de police, qui lui avoit répondu que pourvu que Seyler se bornât aux enfans ou descendans d'étrangers, personne n'y trouveroit à redire; qu'enfin le Sr Seyler, mieux instruit, ne demandoit pas mieux que de se mettre en règle vis-à-vis de M. le Grand-Chantre. Mais comme il pourroit se présenter à cet égard quelques petites difficultés, il seroit bien heureux pour lui que Votre Excellence daignât l'honorer d'un mot de recommandation pour ce dignitaire. Enfin M. de Baer, souhaitant d'avoir une minute d'audience de Votre Excellence pour lui donner des informations plus amples sur ce sujet et en recevoir des instructions sur sa propre conduite dans quelque circonstance relative à sa place, il supplie Votre Excellence de vouloir bien fixer l'heure et le jour où Elle voudra le recevoir, etc. ....

N<sup>o</sup> 7.

*Du comte de Vergennes au Grand-Chantre de l'Eglise de Paris.*

Versailles, le 21 août 1783.

Monsieur le baron de Stael se désiste, Monsieur, de la prétention qu'il avoit mise en avant à l'occasion du Sr Seyler. Cet homme ayant été dans la bonne foi, je vous prie, lorsqu'il se présentera chez vous, de lui faire connoître à quoi doivent se borner les soins qu'il prendra des pensionnaires étrangers qu'on lui confiera, et d'ailleurs de le traiter favorablement par rapport à la saisie qu'il a essuyée. Il y auroit, Monsieur, des inconvénients à vouloir forcer les étrangers à mettre leurs enfans dans des maisons françaises, et, pourvu que l'ordre public soit respecté et que personne ne tienne école sans votre attache, on ne peut pas empêcher un habitant de Paris de loger et de nourrir quelques jeunes gens.

J'ai l'honneur. ....

(1) Ambassadeur du roi de Suède à Paris avant le baron de Stael.

*Du Grand-Chantre de l'Eglise de Paris au comte de Vergennes.*

A Paris, le 27 août 1783.

Monsieur le comte,

Je suis pénétré de reconnaissance de la bonté avec laquelle vous avés bien voulu prendre en considération l'affaire qui concernoit Monsieur le baron de Stael et me donner à ce sujet des règles de conduite. Depuis la seconde lettre dont vous m'avés honoré, en date du 21 du courant, j'ay eu la visite du Sieur Seyler, accompagné de M. de Baer, aumônier de la chapelle de Monsieur l'ambassadeur de Suède; tous deux m'ayant témoigné vouloir se borner à ce que je prescrirois au sieur Seyler pour les soins de ses pensionnaires, il a été réglé et convenu : 1<sup>o</sup> que le Sieur Seyler n'enseigneroit point à ses élèves la grammaire françoise, sur quoy il a déclaré ne l'avoir jamais enseignée ni ne vouloir l'enseigner, mais seulement la langue allemande; 2<sup>o</sup> qu'il ne prendroit d'autre maître de latin pour aller donner des leçons à ses pensionnaires que celui à qui j'aurois accordé mon attache, et dont au préalable je connoitrois les mœurs et la catholicité; 3<sup>o</sup> qu'il ne feroit chez luy à ses élèves ni instructions ni catéchismes quelconques en matière de religion, M. l'aumônier de Baer ayant déclaré vouloir se charger de ce soin, à l'effet de quoy le S<sup>r</sup> Seyler conduiroit ses élèves à l'hôtel de M. l'ambassadeur; 4<sup>o</sup> qu'ayant déjà sept ou huit jeunes gens en pension, il ne pourroit guères en prendre au delà sans craindre que ce pensionnat venant à grossir ne fit dans le public une sensation qu'il convenoit d'éviter, mais qu'en cas d'augmentation, il ne pourroit recevoir que des étrangers ou fils d'étrangers suédois; 5<sup>o</sup> qu'à l'égard des différents maîtres, comme de danse, d'escrime et autres semblables qu'il voudroit donner à ses élèves, je luy en laissois la libre disposition, ces objets étant étrangers et à la nature et à l'essence des écoles cantorales qui originaiement sont épiscopales, quoique d'ailleurs dans les pensions d'icelles on employe communément ces sortes de maîtres au désir des enfants et de leurs parents. Tout s'est passé avec beaucoup de franchise et d'honnêteté, et j'ay fini par accorder au S<sup>r</sup> Seyler la remise entière de ses frais de saisie, etc.

J'ay l'honneur d'être.....

*Du comte de Vergennes au Grand-Chantre de l'Eglise de Paris.*

A Versailles, le 31 août 1783.

J'ai trouvé, Monsieur, qu'on ne pouvoit pas mieux agir que vous l'avez fait pour maintenir les règles dans la partie qui vous est confiée et conserver les égards dûs aux étrangers. Selon toute apparence, l'espèce d'accord que vous avez fait avec M. de Baer sera observé; il pourra même servir de règle à l'avenir, etc. . . . .

J'ai l'honneur. . . . .

IV

La lettre qu'on va lire, écrite par Monsieur de Calonne, ministre des finances, à Monsieur de Vergennes, concernant deux habiles ouvriers *évadés* du royaume, est un curieux indice des liens que faisait subir aux malheureux ouvriers l'institution des maîtrises et jurandes et des relations qu'elle établissait entre les classes laborieuses de l'Etat. Elle montre en même temps combien l'étranger attirait et cherchait à retenir nos meilleurs artisans :

*De Monsieur de Calonne au comte de Vergennes.*

Paris, le 4 janvier 1785.

M. l'intendant de Languedoc me mande, Monsieur, qu'il a été informé que les nommés Jean-Jean et Vigne, habiles monteurs de métiers à bas, sortis du royaume il y a environ un an étoient actuellement à Gothembourg en Suède, et qu'ils avoient témoigné le plus grand désir de rentrer en France, mais que, craignant d'être punis à leur retour, il a fait dire à leurs femmes, résidentes à Nismes, qu'elles pouvoient leur écrire pour les décider à rentrer en France, attendu qu'il sollicitoit grace pour eux. Il m'ajoute qu'on l'a assuré que ces deux ouvriers étoient gardés à vue à Gothembourg et qu'on décachetoit toutes les lettres qui leur étoient écrites, que, dans ces circonstances, on ne peut guères se flatter qu'ils aient la liberté de rentrer dans le royaume à moins que M. l'ambassadeur de France ne leur en fournisse les moyens, et il demande que vous ayez la bonté de lui écrire à cet effet.

Je crois, Monsieur, qu'il y auroit de l'inconvénient de montrer à Jean-Jean et Vigne trop d'empressement à les ramener en France. Nous avons l'expérience que la légèreté, le dérangement des affaires et l'espérance d'être mieux payés chez l'étranger sont presque toujours les causes pour lesquelles les ouvriers sortent du royaume, mais que leur évasion est ordinairement suivie de regrets de s'être expatriés. L'esprit de retour ne tarde pas à les ramener. J'ajouterai qu'il seroit d'un dangereux exemple de payer les frais de voyage. Ce seroit un moyen de multiplier les évasions par l'assurance qu'auroient les ouvriers d'être désirés et secourus en France lorsque leurs projets de fortune chez l'étranger ne se seroient pas réalisés. En conséquence il me paroît que tout ce qu'on peut faire en faveur des nommés Jean-Jean et Vigne, c'est de leur faire savoir que si leur intention est de revenir dans leur patrie, ils ne seront pas inquiétés. Si vous êtes du même sentiment, je vous serai obligé, Monsieur, d'écrire dans cet esprit à M. l'ambassadeur de France, et même de l'engager à lever, s'il le peut, les difficultés que ces deux ouvriers pourroient éprouver pour leur retour.

J'ai l'honneur d'être avec un très-sincère et inviolable attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE CALONNE.

Une deuxième lettre de M. de Calonne, du 11 janvier, dit que ces deux ouvriers « travaillent à Alingsos, village près de Gothenbourg, où il y a une manufacture très-considérable. » — M. de Vergennes écrit au marquis de Poix, 30 janvier 1785, de faciliter le retour de ces deux ouvriers. Il n'oublie pas de lui marquer qu'on croit que leurs lettres sont ouvertes : « On les garde à vue, dit-il, ainsi vous aurez besoin de précautions pour leur faire parler. » — Vigne se détermine vers juin 1786 à rentrer en France. — Le 10 novembre de cette même année, le chevalier de Gausson, dans sa correspondance de Stockholm, donne d'intéressants détails sur la manufacture toute française d'Alingsos :

« La manufacture de soierie, dirigée par des Français qui étoient établis à Alingsos près de Gothenbourg, se transporte dans un des faubourgs de la capitale. Le nommé Jean Jeannet va retourner incessamment en France. Je l'ai appris par le chef lui-même : il ne restera ici que le temps qu'il faudra pour monter les métiers du nouvel établissement, et au printemps il retournera à Lyon. Ce chef m'a ajouté que, ne formant pas les Suédois à l'entente générale de sa

fabrique, elle ne survivroit pas à sa présence dans ce pays-ci et ne pourroit pas faire tort à celles de France. Mais ce tort qu'il a voulu me faire voir comme nul dans l'avenir, je le trouve très-réel dans le présent par l'arrangement que la nouvelle direction des spectacles vient de faire avec cette manufacture de la substituer pour toutes ses fournitures à celles de Lyon. »

V

Le baron de Staël, que son élévation au poste d'ambassadeur du roi de Suède à Paris allait mettre en possession (1786) du riche mariage avec la célèbre fille de M. Necker, qu'il avait tant ambitionné, n'épargnait pas à M. de Vergennes les requêtes en faveur de ses compatriotes, si souvent mêlés alors aux Français, leurs alliés. Monsieur de Vergennes, après avoir, avec sa bonté ordinaire, écrit au garde des sceaux, sur la sollicitation de M. de Staël, en faveur d'un faux témoin condamné, reçut de M. de Miroménil la réponse suivante, témoignage d'une pénalité dont la sévérité s'explique par le mélange encore subsistant de la loi civile et des lois ecclésiastiques :

*Du garde des sceaux, M. de Miroménil, au comte de Vergennes.*

Versailles, le 29 avril 1783.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 23 de ce mois, copie de celle qui vous a été adressée par M. l'ambassadeur de Suède avec le Mémoire du nommé Lagrange-Baillé, condamné à trois ans de galères par arrêt du Parlement de Rouen pour avoir, comme témoin d'un mariage, certifié le faux domicile et la liberté des parties contractantes. Ce faux témoignage avait pour objet d'é luder une opposition qui avait été formée au mariage sur la publication de bans faite en la véritable paroisse, et de faire passer outre nonobstant cette opposition au mariage d'un fils avec la concubine de son père. Le mariage a été déclaré abusif, nul, scandaleux et incestueux. Les parties contractantes, le père de la mariée et les quatre faux témoins ont été condamnés à des peines plus ou moins graves, suivant la nature du crime dont ils ont été convaincus. Presque tous les accusés ont eu recours à la clémence du roi. J'ai pensé qu'il étoit impossible de le solliciter en leur faveur. Les mœurs sont intéres-

sées à ce que de tels délits ne demeurent pas sans punition, et je ne vois aucun motif pour faire une exception pour le nommé Lagrange Baillé. Sa qualité d'étranger et sa prétendue ignorance des lois ne peuvent lui servir d'excuse. Il ne faut pas être François et fort instruit des lois pour savoir que le faux témoignage est un crime, et qu'il acquiert de la gravité lorsqu'il a pour objet la consommation d'un autre crime. Dans ces circonstances je ne puis que vous témoigner mon regret de ne pouvoir faire ce que Monsieur l'ambassadeur de Suède désire.

On ne peut rien ajouter aux sentiments avec lesquels je vous suis, Monsieur, plus parfaitement attaché que je ne puis vous l'exprimer.

MIROMÉNIL.

## VI

Nous n'avons rencontré dans les documents que nous venons de citer que les témoignages de mœurs et d'institutions appartenant à l'ancienne France, qui ont disparu avec elle et que nul n'est tenté de regretter. Mais voici, dans une correspondance de M. Dupré de Saint-Maur avec le comte de Vergennes, les preuves des nobles efforts que fit pendant longtemps l'ancienne administration royale, particulièrement sous le règne de Louis XVI, pour opposer à nos voisins, alors ennemis, comme une redoutable menace, et offrir à notre commerce, comme une puissante protection, une marine française digne d'une telle monarchie. De toutes parts, au moment où vient se placer cette correspondance, on voit que les tentatives les plus intelligentes sont faites pour obtenir ce noble but. Les nations du Nord, toujours habiles dans la carrière maritime, offraient d'utiles exemples, d'excellents procédés, de notables inventions qu'il fallait s'approprier. M. de Vergennes presse donc à chaque instant les agents français d'observer attentivement dans le Nord tous les développements et tous les progrès de la science maritime, de la construction et de la navigation; il fait traduire en français l'ouvrage de Chapman sur l'architecture navale, en même temps qu'il fait passer en échange à Stockholm la traduction suédoise de la *tactique navale* de Du Pavillon; il s'enquiert de bons pour les mâtures, d'instructions pour perfectionner la fabrication du goudron; en s'occupant de ce dernier objet, la lettre que lui adresse M. Dupré de Saint-Maur, à laquelle il fait si bon accueil, nous offre un intérêt particulier, parce que, d'une part, elle con-



cerne une industrie qui est encore celle d'un des plus riches départements de la France occidentale, et que, de l'autre, elle nous donne des dates importantes pour l'histoire des progrès de cette industrie et des plantations considérables qu'elle a bientôt provoquées sur la vaste étendue des dunes qui couvrent le littoral océanique de la France, depuis Bordeaux jusqu'à Bayonne. On sait d'ailleurs qu'avant ces bienfaisantes plantations, ces masses mouvantes de sable amoncelées en monticules sur ces plages, et dont la forme et l'emplacement changeaient incessamment sous l'action des vents et des marées, non-seulement étaient improductives par elles-mêmes, mais répandaient même la stérilité autour d'elles, soit en encombrant les ports et les embouchures des fleuves, soit en provoquant, par l'empêchement qu'elles apportaient à l'écoulement des eaux, la formation de marais et d'étangs malsains, soit en envahissant peu à peu les terres voisines : on a calculé que les dunes envahissaient par an environ 25 mètres de terrain. Bien que de temps immémorial les paysans de la Flandre et de la Picardie fixassent leurs sables mobiles au moyen de plantations, on ignorait dans les autres provinces, notamment en Gascogne, où les dunes causaient le plus de ravages, qu'il y eût des plantes susceptibles de croître dans les sables ; ce fut l'abbé Desbiey qui le premier, vers l'an 1779, proposa de fixer les dunes de cette province par des plantations de pins ; son idée fut réalisée quelques années après, en 1786, par Brémontier, inspecteur général des ponts et chaussées en Gascogne, qui réussit à couvrir d'une forêt de pins une dune du bassin d'Arcachon. Un arrêté du 13 messidor an ix décida, dans son article 1<sup>er</sup>, qu'il serait pris des mesures pour continuer de fixer et de planter en bois les dunes des côtes de la Gascogne, « d'après les plans du citoyen Brémontier, ingénieur en chef. »

*De M. Dupré de Saint-Maur au comte de Vergennes.*

Ce 6 juin 1779 (1).

Monsieur,

Personne n'est plus à portée que vous de rendre un service essentiel à la province de Guienne en lui facilitant le moyen de tirer un meilleur parti de ses landes, et vous acheverés en cela un

(1) Ces mots ne sont pas de la même écriture que la lettre, qui est sans indication de lieu ni de date.

ouvrage commencé par M. Colbert; sous son ministère on n'y connoissoit presque pas encore la manière de fabriquer le goudron, et on laissoit par conséquent pourrir sur pied des milliers de pins qui croissent dans ces déserts. Les goudrons de la Suède étant dès lors ceux qui avoient le plus de réputation dans le commerce, M. Colbert fit venir de ce royaume des fabricans qu'il envoya dans les landes de Bordeaux où, en moins de rien, une quantité considérable de fourneaux se trouva établie. Cependant, Monsieur, ces goudrons ne peuvent pour ainsi dire pas servir pour les corderies, et la marine royale surtout n'emploie jamais pour leur usage que ceux du Nord, les nôtres étant secs, durs, peu coulans et formant sur les cordes un mastic cassant qui leur donne trop de roideur et les use davantage.

La consommation immense, l'utilité indispensable de cette matière, et surtout la difficulté d'en obtenir du Nord en temps de guerre pour le service du roi, m'ont fait penser à rechercher par tous les moyens possibles si le défaut de nos goudrons tient essentiellement à la nature du suc résineux du pin des Landes, ou s'il n'est rendu tel que par quelque circonstance relative à la manipulation usitée dans cette contrée.

Cet objet vous paroitra sans doute aussi important, Monsieur, lorsque vous saurez qu'il y a environ un mois on n'avoit pas à Rochefort du goudron pour suffire huit jours encore au travail des corderies, et que, si celui qu'on attend de Hollande eût été pris dans cet intervalle par les Anglois, ou au'rement retardé, les travaux de cette partie seroient restés suspendus au grand préjudice du service de S. M.

De quel avantage ne seroit-il donc pas, Monsieur, de donner à nos goudrons la perfection de ceux du Nord? Je suis persuadé qu'il ne seroit pas impossible d'y parvenir, aiant lieu de croire que cette perfection tient plus à la manipulation qu'à l'espèce de pin qu'on y emploie, d'autant qu'il y a une très-grande différence entre les goudrons des divers cantons des Landes, bien que ce soit partout le même arbre qui le produise. Ceux de la Chalosse ne laissent pas d'approcher de ceux du Nord et ne ressemblent en rien à ceux d'Arcachon, etc. Il se pourroit faire, Monsieur, que, depuis l'époque de M. Colbert, les Suédois eussent trouvé quelque nouveau procédé. Il se peut aussi qu'il y ait eu de la négligence de la part des habitans des Landes à suivre celui qui leur avoit été indiqué. C'est ce que je vous propose de vérifier en demandant en Suède de nouveaux renseignemens sur cette fabrication; et je crois, Monsieur,

qu'il suffiroit que vous voulussiez bien recommander au ministre de S. M. en Suède la note cy-jointe, dans laquelle est exposé l'état de la question, en l'engageant à se procurer la connaissance des différents points qu'elle contient ainsi que de tout ce que ce pays pourra lui fournir d'intéressant sur ce sujet. Le Mémoire résultant de ces recherches ne sauroit manquer de nous offrir quelque réformation avantageuse que je me hâterai de mettre en pratique; il ne seroit peut-être pas inutile de prendre les mêmes éclaircissements en Russie, en Prusse et en Pologne, où la fabrication des goudrons est un objet également important. Cela nous mettroit d'ailleurs à même de comparer les divers procédés et d'adopter le meilleur. Il me semble qu'il ne faut rien négliger sur ce point, aussi digne d'intéresser le gouvernement par la double considération de nous procurer par nous mêmes une matière qui tient notre marine dans la dépendance de plusieurs cas fortuits, et de vivifier nos Landes en engageant les habitans, par un débit plus avantageux de cette production, à multiplier les semis de pignada, qui paroissent être la culture la plus facile pour mettre ces déserts en valeur et y attirer une nouvelle population.

Je suis avec respect,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant  
serviteur,

DU PRÉ DE ST-MAUR.

Note annexée. — On souhaiterait de connoître dans le plus grand détail les différentes manipulations usitées en Suède pour faire le goudron. On demande pour cet effet :

1<sup>o</sup> Quelle est l'espèce particulière du pin que l'on emploie? quel est le nom que les botanistes lui donnent, et entre autres *Limée*?

2<sup>o</sup> Si ces arbres ont été incisés sur pied pour en tirer annuellement du gaillet dont on fait les résines, ou si l'arbre destiné pour le goudron n'a jamais été entaillé et s'il contient encore tous ses sucs?

3<sup>o</sup> Quelle est la manière dont on dispose l'arbre pour l'employer dans le fourneau. Si on le laisse entier, si on le coupe par morceaux, si la totalité de l'arbre est employée ou seulement une partie, comme le tronc, et de quelle longueur?

4<sup>o</sup> La construction du fourneau, avec les plans et profils qui en peuvent donner l'intelligence; la disposition des bois dans le fourneau et la quantité dont il en est chargé?

5<sup>o</sup> La manière d'y mettre le feu, le degré de chaleur, la durée de l'opération et les inductions qui annoncent qu'elle est bien faite; enfin tout ce qui se rapporte à cette fabrication et à la perfection du goudron.

Pour obtenir ces renseignements, il suffiroit d'y employer les yeux d'un observateur ordinaire, mais vigilant, et attentif surtout à ne laisser échapper aucun détail, la perfection dépendant souvent de quelques opérations délicates et de certains tours de main qu'il importe de recueillir.

*Du comte de Vergennes à M. Dupré de Saint-Maur.*

A Versailles, le 11 juin 1779.

Je sens trop, Monsieur, combien il seroit important pour votre province de perfectionner la fabrication du goudron pour ne pas contribuer très-volontiers au succès des tentatives que vous vous proposez de faire à cet effet. Le Mémoire que vous m'avez adressé sera remis à M. le Ch<sup>er</sup> de St<sup>e</sup>-Croix, qui part ces jours cy pour aller être chargé des affaires du roy en Suède pendant l'absence de M. le Comte d'Usson, ambassadeur de S. M., qui a obtenu un congé. Je lui recommanderai de faire travailler les personnes les plus instruites à un détail circonstancié de tous les procédés employés en Suède pour cette fabrication, et aussitôt que j'aurai reçu les Mémoires qu'il se sera procurés, j'aurai soin de vous les faire parvenir.

J'ai l'honneur d'être. . . .

*Extrait d'une lettre du comte d'Usson, ambassadeur de France en Suède, au comte de Vergennes.*

Stockholm, le 11 juin 1779.

Je feray mes efforts pour procurer à Monsieur de Malesherbes de la graine de pin, mais ce n'est, comme vous scavés, qu'en très petite quantité qu'on trouve dans ce pays-cy des pins propres à faire de belles mûres. Ce seroit plutôt de Livonie qu'il faudroit tâcher d'en avoir. . . .

Telles sont les pièces que nous avons pu recueillir dans un unique dossier concernant quelques années seulement. Combien ne serait-il pas utile de continuer à travers nos archives un tel travail ! C'était ce que demandait le regrettable De Tocqueville, en vue de la grande enquête qu'il avait ouverte sur les derniers temps de l'ancienne France. L'enquête continue pour tous les esprits sérieux et préoccupés de nos destinées ; nous serions heureux d'y avoir apporté notre tribut.

A. GEFROY,

Professeur à la Faculté des lettres  
de Bordeaux.

## DE LA RACE IBÉRIENNE DANS L'ANCIENNE GAULE ET SES LIMITES.

La plupart des livres qui s'intitulent historiques manquent de précision sur les points essentiels. Ils résolvent trop souvent des problèmes importants par des phrases toutes faites, des questions capitales par des formules convenues. On reconnaît, il n'y a pas bien longtemps, que le sol de la Gaule a été disputé de temps immémorial entre deux antiques races, dont l'une, les Celtes ou Gaulois, finirent, après des siècles de combat, par l'emporter sur les Ibères, qui en étaient les premiers habitants. Les Ibères furent refoulés par les Celtes : voilà la formule. Mais cette formule ne décide rien quant à la position respective des deux races sur le sol disputé. Il faut recourir à César, à Strabon, à Diodore de Sicile, pour éclaircir le problème. Or, voici comment le grand conquérant s'explique au début de ses Mémoires : « La totalité de la Gaule est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, et la troisième par ceux auxquels nous donnons, en notre langue, le nom de Gaulois, et qui, dans la leur, se nomment Celtes ; tous ces peuples diffèrent entre eux par les mœurs, les institutions et les langues. » César circonscrit ensuite avec précision le territoire occupé par chacun de ces trois corps de nation ; il assigne aux Aquitains l'espace triangulaire compris entre le cours de la Garonne, la moitié occidentale de la chaîne des Pyrénées et les côtes de l'Océan ; aux Gaulois ou Celtes, il donne toute la contrée qui, des bords de la Garonne et des confins de la province Narbonnaise, s'étendait jusqu'à la Seine et à la Marne ; au delà de ces deux rivières, entre le Rhin et l'Océan, il place les Belges. — Strabon, reprenant la donnée de César, la complète en ces mots : « Il y a des auteurs qui ont divisé les peuples de la Gaule en trois, qu'ils nomment Aquitains, Belges et Celtes. Ces auteurs représentent les Aquitains comme totalement distincts non-seulement par la langue, mais par la figure, et plus ressemblants aux Ibériens qu'aux Celtes ; et les autres comme ayant tous la physionomie celtique, non cependant tous un même langage, mais quelques-uns comme un peu différents entre eux par les langues. Quant au gouvernement et au genre de vie, ils diffèrent peu. »

Ainsi, tandis que les Belges et les Celtes s'entendaient, bien que parlant une langue un peu différente, la langue des Aquitains était, comme leurs traits, totalement distincte de l'idiome des Celtes. Ce

qui démontre qu'au temps même de César, les Aquitains, que de conquérant place néanmoins sur le sol de la Gaule, appartenaient à une race entièrement différente des Celtes ou Gaulois, rien n'étant plus propre à attester la différence d'origine que la différence de l'idiome. Je ne crois pas que César aborde ailleurs la question, (pour tant) si intéressante, des rapports qui existaient entre ces deux races demeurées voisines après avoir été si longtemps ennemies. Quels étaient les rapports entre les Aquitains et les Celtes? Les premiers étaient-ils indépendants ou tributaires des seconds? S'ils étaient indépendants, pourquoi César les fait-il figurer sur le sol de la Gaule? Mais je laisse de côté ces questions pour me borner à établir un point qui me semble tout aussi peu bon, à savoir : que les temps ne sont guère changés depuis la conquête de César; qu'en refoulant, comme on dit, les Ibères, les Celtes ne leur firent perdre probablement que le terrain qui s'étend de la Loire, non pas même à la Garonne, mais aux monts d'Auvergne et à la Dordogne; que les pays situés au delà de ces limites jusqu'aux Pyrénées sont encore peuplés d'une race totalement différente de la race celtique; qu'en un mot, la race aquitaine occupe encore aujourd'hui à peu près le même territoire qu'elle occupait au moment de la conquête de la Gaule par les armes romaines. La race est restée la même, mais sa langue a été totalement modifiée. Il n'appartenait, en effet, qu'à ce terrible gouvernement romain d'avoir assez de puissance pour faire renoncer les peuples à ce qu'ils ont de plus intime et de plus cher; d'exercer assez d'empire pour leur faire oublier leur langue, leurs mœurs et leurs dieux. Je regarderai d'ailleurs comme établi ce fait annoncé par Strabon, savoir : que les Aquitains de César appartenaient par la langue et par la race à ces antiques Ibères qui donnaient leur nom à la péninsule Hispanique, et dont les Basques modernes sont demeurés les représentants.

Les peuples qui, dans une haute antiquité, victimes d'invasions dans leurs propres foyers, se jetaient, cédant en quelque sorte à la pression de la masse, sur le territoire d'un peuple voisin, étaient ordinairement arrêtés dans leur marche, par les obstacles naturels des montagnes et des grandes rivières. Ils tournaient, quand ils le pouvaient, les premières, car un conquérant n'a se soucier guère des buissons et des rochers, qui composent ordinairement les districts

montagneux, et, faute de moyens de transport, ils s'arrêtaient sur le bord des secondes. Nous allons voir que c'est ce qui est arrivé dans la marche que firent les Celtes du nord-est au sud-ouest, et dans les conquêtes successives qui finirent par leur livrer le pays primitivement occupé par les Ibères de la Loire à la Garonne.

Que les Ibères, en effet, aient occupé le pays, compris dans des limites, c'est ce qui est démontré par les noms d'un grand nombre de localités qui sont d'origine ibérienne, et se retrouvent identiques en Espagne et dans la France d'outre-Loire. Polybe parle d'un port de *Corbilo*, situé à l'embouchure de ce fleuve. On trouve *Corbilo* et *Corbilio* dans la partie de l'Espagne qui se trouve en deçà de la ligne tracée par M. de Humboldt de Bilbao à l'embouchure du Guadalquivir, et qu'il regarde comme purement ibérienne. L'ancien nom de l'oches est *Lucca*; *Lucca*, en basque, veut dire *ville*. C'est le nom de Lucques en Toscane, pays originairement peuplé par les Ibères depuis la Ligurie jusqu'à l'embouchure de l'Arno. Mais la Loire était pour les Ibères une mauvaise défense contre des peuplades résolues, peut-être par nécessité, à la franchir. Rien ne prouve que, même dans les temps antéhistoriques, le régime de ce fleuve fût différent de ce qu'il est aujourd'hui; et l'on sait qu'en temps de sécheresse, la Loire, comme l'Albié son affluent, roule à peine quelques filets d'eau; son large lit, presque entièrement obstrué par les sables, fournit à la saison d'été des gués faciles et nombreux.

La Loire une fois franchie, les Celtes rencontraient devant eux des pays alors boisés, mais entièrement ouverts, jusqu'aux monts d'Auvergne à l'est, à l'ouest, jusqu'à la Dordogne, qui, après sa jonction avec l'Isle, forme une barrière large et profonde, et qui, au-dessus de ce point de jonction, roule des eaux rapides dans un lit élargi par la fonte des neiges du mont Doré.

Que les Celtes aient occupé les belles vallées et le plateau central des monts d'Auvergne, c'est ce que n'ignore aucun écolier. Qui ne sait, en effet, le siège de Gergovie et la longue résistance opposée aux légions de César par la confédération des Arvernes, ayant à sa tête le fameux Vercingétorix?

Mais les Celtes pénétrèrent plus loin. Deux de leurs tribus, les Volces Arécomiques et les Volces Tectosages, s'engageant par la vallée de la Saône dans celle du Rhône, longèrent ce fleuve par sa rive droite, chassèrent les Ibères du pays appelé depuis Languedoc, s'emparèrent des villes que ces peuples avaient bâties. D'autres tribus celtiques remontèrent les vallées de l'Arrièr et de la Loire et

peuplèrent le Velay et le Gévaudan. On vient de découvrir que le temple gallo-romain prédécesseur de la vieille basilique du Puy avait lui-même succédé à un dolmen celtique. Les Romains respectèrent ce monument, qui couronnait la ville du Puy, et, pour mieux assimiler à leur culte les rites nationaux des Gaulois, ils l'enfermèrent dans l'enceinte d'un temple placé sous l'invocation de trois divinités parèdres : Auguste, Adidon, divinité gauloise, et Diane ou Isis.

Mais ces peuples semblent avoir été arrêtés dans leur marche envahissante par la ligne de séparation des eaux. Je ne crois pas, pour mon compte, qu'ils aient jamais occupé par grandes masses le revers méridional des mûnts d'Auvergne ; tout au plus exerçaient-ils dans une partie de ces contrées une sorte de suzeraineté. César dit que les Eleuteti Cadurci, les Gabali, les Vellavi, étaient sous la sujétion (*sub imperio*) des Arvernes, ce qui me semble impliquer une différence de races. Il m'est d'ailleurs démontré que non-seulement les Celtes n'ont jamais occupé d'une manière permanente les pays entre Dordogne et Garonne, appelés *Entre-deux-mers*, mais qu'ils sont demeurés à l'ouest, fort en deçà même de la Dordogne, c'est-à-dire fort en deçà de la limite méridionale de la Celtique indiquée par César, lequel, il est vrai, avait autre chose à faire en Gaule que de déterminer très-exactement les limites des différentes races qui la peuplaient.

Qu'on ne s'imagine pas en effet que l'occupation des Celtes, même dans les pays qu'ils peuplèrent en réalité, si l'on s'en rapporte à César, ait été partout uniforme. Il me paraît difficile que, dans une partie du haut Poitou, en Limousin, en Périgord, pays montagneux, tourmenté, coupé de ravins profonds et d'étroites vallées, les Celtes soient parvenus à débusquer complètement les premiers occupants. Il dut arriver là, en partie, ce qui n'a jamais cessé d'être dans les Pyrénées. Le pays étant de facile défense, le terrain dut être chaudement disputé. La lutte finit de guerre lasse ; çà et là demeurèrent sans doute des groupes plus ou moins nombreux d'Ibères. Je ne sais autrement comment expliquer, dans le silence de l'histoire, les différences radicales que présente la physionomie des habitants de ces districts, soit avec le type donné par les historiens comme caractéristique des anciens Gaulois, soit avec les traits généraux des populations répandues dans les contrées qui correspondent à l'ancienne Celtique.

Les historiens romains qui décrivent l'aspect des anciens Gaulois leur attribuent de grands corps blancs, des yeux bleus, des cheveux



blonds, et même roux. Tel est en particulier le témoignage de Tite-Live (XXXVIII, 27) : *Procera corpora, promissæ et rutilatæ comæ, vasta scula, prælongi gladii*, etc. Or, à l'exception de la taille, diminuée sans doute par l'effet de la civilisation, et surtout à cause des guerres que, durant toute la suite de son histoire, a soutenues contre ses voisins le peuple français, les traits des Gaulois de Bellovèse et de Brennus que signalent les historiens sont encore ceux des habitants de l'ancienne Celtique. On les retrouve en Champagne, en Picardie, dans les environs de Paris, dans la Beauce, le Berri, l'Auvergne, le Velay, comme en Bretagne, dans l'Aunis et dans la Saintonge. Parcourez au contraire le Périgord et le haut Poitou, les cheveux blonds et les yeux bleus y sont certainement l'exception. En Limousin, vous trouvez comme un mélange entre deux races. Vous rencontrez, surtout chez les femmes, la blancheur du teint des Gaulois jointe à une finesse de formes particulière à la race limousine. Mais vous notez presque aussi fréquemment un type totalement distinct du type gaulois, type dont les caractères sont : l'ovale du visage, le menton fourchu, les yeux noirs et en général bien fendus, les cheveux noirs, la taille svelte et ordinairement élevée. Or ce sont là précisément les caractères de l'antique race ibérienne, tels qu'on peut les observer encore aujourd'hui chez les peuples qui la représentent dans toute sa pureté, c'est-à-dire les Basques français et espagnols.

Que le voyageur s'établisse dans l'un des districts pyrénéens que peuplent les Basques français, c'est-à-dire, comme nous l'avons vu, les Aquitaniens de César ; qu'il observe les mœurs et les caractères extérieurs de cette race, sa manière de cultiver et de se vêtir, l'assolement des terres, certains détails de mœurs, comme, par exemple, l'établissement de tribunes spécialement affectées aux hommes dans les églises, je maintiens qu'il rencontrera tous ces traits distinctifs sans beaucoup de changements jusqu'aux vallées du haut Poitou, du Périgord et du Limousin.

Plusieurs faits considérables viennent d'ailleurs à l'appui du raisonnement que je tire des phénomènes extérieurs. Je signalerai, en premier lieu, les traces du Basque ou Ibérien qui se retrouvent dans l'idiome roman parlé au moins en Périgord, où sont encore en usage les mots *berri* (ville nouvelle, faubourg) ; *bresca*, miel en rayons ; *cose*, lieu désert ; *biz*, noir, etc. Ces mots basques-ibériens, dans des lieux habités par des populations de langue romane, par qui peuvent-ils avoir été donnés, sinon par des hommes de race ibérienne ? Ces épaves de la langue aquitanique dans des pays cer-

tainement occupés par les Celtes ne démontrent-elles pas que la race ibérienne avait su se maintenir, plus ou moins nombreuse, avec plus ou moins de succès, dans certains pays de langue romane, tels que le Périgord ?

Un second fait mérite d'être signalé : je veux dire le changement total qui se fait dans la physionomie des noms propres, à partir des limites nouvelles que je crois pouvoir assigner aux deux races qui ont peuplé le sol de la Gaule. C'est ce dont pourra se convaincre quiconque, traversant la France du nord au sud, prendra la peine de fixer ses regards sur les enseignes. Ce n'est qu'en descendant les monts d'Auvergne, et vers les limites du Périgord et du Limousin, qu'il trouvera des noms d'une physionomie aussi accentuée que ceux-ci : *Mespoulède, Nougarède, Goudounèche, Guichemerre, Queyroul, Gounouillou, Garrigue, Garriga, Escodeca, Meynardie, la Rouvrade, Leymarie, la Laubie*. Au nord seulement se rencontrent des noms comme *Lecointe, Lecointre*, qui a pour radical l'adjectif celtique *cuend*, joli, gracieux.

Cette différence radicale dans les noms propres accuse encore une différence de race ; car je demande qu'on prenne bien garde qu'il ne s'agit pas ici d'une différence qui tiendrait seulement à la nuance qui sépare le roman du Nord du roman du Midi, comme cela est vrai de certains noms propres, par exemple, *Delbos* et *Dubois, Delpit* et *Dupuis*, etc. Non, la différence que je signale ici est plus profonde, et d'ailleurs trop brusquement tranchée et d'un caractère trop spécial, trop particulier, pour ne pas être l'indice éloigné, mais certain, d'un langage parlé dans les contrées dont il s'agit par une race distincte de la race du Nord.

Une dernière preuve enfin de la persistance de la race ibérienne jusqu'aux limites fort éloignées des Pyrénées que j'ai indiquées, c'est l'originalité même que l'on attribue à Paris, et en général dans le nord de la France, aux individus qui proviennent des pays compris dans ces limites. Cette originalité n'est pas seulement dans les manières, mais dans le tour de l'esprit : témoin Montaigne et Montesquieu. Elle n'est pas toujours agréable aux gens du Nord, comme l'a prouvé un homme d'ailleurs illustre, le maréchal Bugeaud. J'ai dit le tour de l'esprit : je ne dis pas assez. Cette originalité réside dans une foule de préjugés, d'habitudes, dont sont très-fortement frappées les personnes qui, originaires de la France gauloise, résident quelque temps dans la France ibérienne.

II

On regardera sans doute comme bien remarquable cette persistance de la race ibérienne, que n'ont entamées ni les invasions, ni les conquêtes, même bien en delà des limites marquées par César. Cette différence de race était un fait trop considérable pour qu'elle ne dût pas avoir sa manifestation extérieure. Et c'est ce qui est arrivé. La dualité de race sur le sol de la France est exactement constatée dans notre histoire par des divisions de territoire, par de grands établissements politiques, tels que l'ancien duché d'Aquitaine, perpétué en partie dans le royaume de Navarre. La fondation de ce duché, de ce royaume, eut sans doute pour cause la nécessité de maintenir sous le même pouvoir politique des peuples de goûts, de mœurs, de race identiques, ou plutôt l'affinité de race, l'identité de langue et de mœurs avaient suffi pour grouper en faisceau les populations ibériennes et pour les réunir sous un chef politique distinct. Il est certain que les limites du duché d'Aquitaine et celles du royaume de Navarre répondaient précisément aux limites que j'assigne au territoire qui, depuis César, n'aurait cessé, selon moi, d'être occupé par la race ibérienne, non-seulement dans ce qu'il nomme l'Aquitaine, mais dans une partie de ce qu'il nomme la Celtique. Or le Périgord, et même le Limousin, se trouvent dans ces limites. L'un et l'autre faisaient partie de l'ancien royaume de Navarre. Henri IV reçut des secours d'argent importants de la corporation des bouchers de Limoges; service qui leur valut le privilège, récemment revendiqué, d'escorter le souverain à son entrée dans Limoges. D'autre part, on voit figurer au Recueil des lettres du bon Henri des missives adressées, en sa qualité de roi de Navarre, aux consuls de Bergerac et de Périgueux.

Ajoutons, à l'appui des raisonnements qui précèdent, les adoucissements apportés au joug féodal et le caractère des franchises municipales, qui se trouvaient beaucoup plus développées dans les pays de race ibérienne que dans le reste de la France.

Quant à l'adoucissement du régime féodal, il s'explique d'abord sans doute par l'éloignement où se trouvaient des Français les peuples de l'ancienne Aquitaine. M. Fauriel a suffisamment démontré que ces peuples ne furent guère soumis que nominale ment soit aux Mérovingiens, soit aux Carlovingiens. Les Aquitains ne reconnurent jamais volontairement le pouvoir des rois franks. Ils étaient presque toujours en révolte. On voit la trace de cet état moral dans les for-

teresses que ces rois élevèrent, notamment à Blaye, à Saint-André de Cubzac et à Fronsac, au confluent de l'Isle et de la Dordogne. On ne pouvait choisir avec plus de discernement un lieu propre à défendre contre des populations hostiles les plaines qui s'ouvrent depuis la Saintonge jusqu'à la Loire.

Les Aquitains gardèrent donc facilement les franchises municipales que la Gaule tenait des Romains. Les consuls de Périgueux, dans le territoire de la cité, avaient une autorité redoutée même des puissants barons de Biron et de Bourdeilles ; et il est bien remarquable de voir cet esprit municipal aller en se fortifiant depuis Limoges et Périgueux jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, par exemple, dont les citoyens étaient exempts, eux et leurs terres, de toute redevance envers l'État. De là le remarquable esprit d'égalité qui caractérise encore aujourd'hui les habitants des villes de l'ancien royaume de Navarre. Il y a là, sans doute, comme ailleurs, des prétentions, des ridicules ; mais il est certain qu'on ne retrouve pas entre les diverses classes de la société, dans ce pays, les mêmes barrières, le même sentiment de la hiérarchie qu'ailleurs. C'est même là un des nombreux points communs entre les populations de ce pays et l'Espagne.

Je crois d'ailleurs que les chefs franks qui devinrent les seigneurs des pays de race ibérienne durent compter avec l'esprit indomptable que les Romains attribuaient à cette race :

*Non impacatos a tergo horrebis Iberos.*

Il est incontestable que les comtes de Toulouse gouvernaient leurs sujets avec plus de douceur et d'équité que les seigneurs du nord de la France. Raymond VI ne voulut jamais souscrire aux rigueurs qu'exigeait de lui le légat abbé de Cîteaux contre ceux de ses sujets qui avaient embrassé l'hérésie albigeoise ; et nous avons, dans Ramon Muntaner (*Chronique du roi don Jayme I<sup>er</sup>*), la preuve détaillée du caractère paternel que revêtait en général le gouvernement féodal dans les pays de race ibérienne : « Si on pensait, dit-il, combien les autres rois sont durs et cruels envers leurs peuples, et combien de grâces au contraire les rois d'Aragon prodiguent à leurs sujets, on devrait baiser la terre qu'ils foulent. Si l'on me demande, dit Muntaner, quelles faveurs font donc les rois d'Aragon à leurs sujets plus que les autres rois ? Je répondrai, premièrement qu'ils tiennent les riches hommes, nobles, prêtres, chevaliers, citoyens, bourgeois et gens des campagnes,

plus en vérité et en droiture qu'aucun autre seigneur du monde. Chacun peut devenir riche sans avoir à craindre qu'il lui soit rien demandé ni pris au delà de la raison et de la justice, ce qui n'est pas ainsi chez les autres seigneurs. Aussi les Catalans et les Aragonais sont plus hauts de cœur, parce qu'ils ne sont point contraints dans leurs actions, et nul ne peut être bon homme de guerre s'il n'est haut de cœur. Leurs sujets ont de plus cet avantage, que chacun d'eux peut parler à son seigneur toutes les fois qu'il se met en tête de lui parler, et il en est toujours écouté avec bienveillance et en reçoit la réponse la plus gracieuse. »

### III

D'un autre côté, n'est-il pas bien remarquable de voir la langue et la littérature tenir compte pour ainsi dire des limites que nous avons tracées, se modifier gravement, prendre ou garder certains caractères en deçà ou au delà de ces limites? En effet, c'est précisément au delà des monts d'Auvergne, d'une part, de l'autre, aux limites méridionales du Limousin, que commence pour ainsi dire une France nouvelle par le langage. Dans les environs du castel de Biron, aux frontières du Périgord et de l'Agenais, je remarquais naguère avec surprise que les sons de la langue française ne sont pas entendus des gens de la campagne. Je fus obligé d'employer la langue de Giraud de Borneilh pour me faire entendre de la jeune paysanne qui nous servait de *cicerone* dans la sière forteresse féodale. Le voyageur parisien qui s'aventurerait dans ces districts écartés n'y serait guère moins dépaysé qu'en Italie ou dans l'Alentejo, où serait au contraire entendu non-seulement l'idiome de l'Agenais, mais celui de toutes les provinces de l'ancienne Aquitaine. Car les affinités qui éloignaient les Aquitains des Celtes les tournaient au contraire vers la race qui couvre la péninsule Ibérique. Là, ils retrouvaient des frères, comme les Basques français chez les Basques espagnols d'aujourd'hui. Pour eux seulement on peut dire avec justice qu'il n'y a pas de Pyrénées.

Que prouvent ces différences essentielles de langage? sinon que le latin, en se décomposant au nord et au midi de la Gaule pour devenir le roman, rencontra dans ces régions les différences de prononciation, d'organes, de génie, qui peuvent caractériser deux races différentes; qu'il se substitua, comme on le sait d'ailleurs, à deux langues distinctes; qu'il subit, en se décomposant pour devenir l'idiome roman, le génie distinct de ces deux langues, de ces deux

raees. La race aquitanique imprima son cachet au roman latin, comme les Celtes y imprimèrent le leur; il y eut deux langues sur le sol de la Gaule, parce que ce sol était habité par des Celtes et des Aquitains. Le roman méridional diffère du roman ou français du Nord, parce que la langue des Aquitains, qui était l'ibérien ou basque moderne, avait des sons bien plus doux, des terminaisons autrement sonores que le celle, ce dont on peut aisément se convaincre en écoutant les Basques d'aujourd'hui et en comparant leur langue avec celle des bas Bretons. Réciproquement, il est probable que c'est à la communauté de race qu'est due l'affinité qui unit notre roman méridional au galicien, au portugais et aux dialectes divers de la péninsule ibérique.

Autre phénomène bien digne de remarque :

C'est encore dans les pays de race ibérienne que l'on voit naître et se développer, du dixième au onzième siècle, ce système particulier d'idées et de sentiments qui, sous le nom de chevalerie, crée, vivifie, développe une littérature nouvelle, littérature éphémère, le veaux, qui, n'ayant pas eu le temps de s'épanouir, n'a produit de monument ni bien grand ni durable, mais qui n'en renferme pas moins incontestablement la première expression originale de l'imagination moderne, qui a même exercé autour d'elle, et fort loin, une influence considérable.

Les Ibères couvraient tous les territoires du sud de la Gaule, la Ligurie, le pays de Lucques, les grandes îles de la côte de Toscane et même la Sicile. Or c'est précisément dans ces limites qu'a fleuri spontanément la poésie chevaleresque. Le Périgord, le Limousin, les marches d'Auvergne, le haut Poitou, ont eu leurs troubadours. On connaît les écoles d'Aquitaine, de Languedoc, de Provence; on cite les noms des seigneurs du Midi qui, assez puissants pour tenir maison ouverte, assez ingénieux pour se plaire aux jeux et aux œuvres de l'esprit, devaient le centre d'un foyer littéraire. Mais la poésie des troubadours s'arrêta fort en arrière de la Loire. Elle fut sans doute imitée en deçà, principalement dans les genres lyriques; mais comment aurait-elle pu fleurir spontanément dans des pays qui ne comprenaient pas sa langue? Autant vaudrait demander pourquoi les premiers poètes castillans ne composèrent pas en provençal?

Au contraire, c'est par suite des mystérieuses sympathies qu'entraînent les affinités de race que les troubadours méridionaux trouvèrent tant de faveur en Italie, en Catalogne, en Portugal, en Castille, et en général dans toutes les parties chrétiennes de la Pé-

ainsi. C'est par suite de ces affinités que leur poésie, dans ses qualités et dans ses défauts, fut adoptée dans ces divers pays et y précéda partout la venue de la poésie nationale.

On parle beaucoup de l'unité française, et l'on a raison. Peu de nations présentent plus de cohésion dans les éléments, moins de symptômes et de causes de division que la nôtre. Toutefois cette unité devrait s'entendre surtout de l'unité d'administration. Seulement, sous le rapport de la langue, l'espagnol offre incontestablement plus d'unité que le français. La Révolution française a pu faire disparaître les barrières des provinces, abolir les douanes locales, effacer les coutumes écrites; comment aurait-elle pu avoir prise sur les âmes, sur l'essence même des populations? Il y a dans toute l'étendue de la France des préfets, des premiers présidents, des maires, avec des attributions identiques, faisant mouvoir des rouages qui exécutent partout les mêmes mouvements avec un ensemble parfait. Le même Code de lois régit également tous les Français; mais, sous cette unité d'administration, de codification, se cache néanmoins la dualité de la race, dualité qui amène des nuances de toute sorte que l'on ne soupçonne peut-être pas assez à Paris. La France du Nord, éprise à bon droit d'elle-même, ignore trop les différences essentielles qui la séparent encore de sa sœur du Midi. Ces questions de race, d'origine, ne font pas suffisamment partie des connaissances usuelles. Il y a des malentendus graves. On méprise souvent ce qu'on devrait étudier; on raille ce qu'il serait plus séant de connaître. On dédaigne, sous le nom de patois, un rameau important des langues néo-latines fort soigneusement étudiées en Allemagne. La science perd à ces malentendus, et il en résulte des préjugés ridicules. Nous serions heureux d'avoir pu, dans la mesure de nos forces, contribuer à les effacer.

Eugène BABET,

Professeur à la Faculté de lettres de Clermont.

ESSAI SUR LA MESURE DU DEGRÉ D'ÉLÉVATION OU DE PERFECTION  
ORGANIQUE DES ESPÈCES VÉGÉTALES.

DU NOMBRE, OU DE LA MULTIPLICATION DES PARTIES HOMOLOGUES.

Disons tout d'abord, pour éviter une grave méprise, qu'autre chose est la *multiplicité* des organes, autre chose est leur *multiplication*. La première répond à la variété, diversité ou localisation des organes; la seconde à leur répétition. La première est, on l'a vu dans un précédent Mémoire (1), un signe certain de perfectionnement organique; je vais établir que la seconde est un sûr indice de dégradation.

Peu soucieux de la place à assigner aux diverses espèces dans l'échelle végétale, les premiers botanistes, tels que Tragus, Fuchs, Césalpin, C. Gesner, Morison, Ray, Tournefort, ne paraissent pas avoir eu même le moindre pressentiment de la signification du nombre des parties homologues pour l'appréciation de la place relative des espèces. On peut en dire à peu près autant de Linné; et L. de Jussieu lui-même, quoique préoccupé de l'établissement d'une série végétale naturelle d'après le principe si juste et si fécond de la subordination des caractères, négligea aussi, sa classification le prouve, la considération du nombre des parties homologues ou semblables.

Il faut arriver jusqu'à P. de Candolle pour trouver un botaniste qui pose la question dans la science. Mais alors le principe est appliqué en même temps qu'énoncé.

De Candolle dit que les plantes les plus parfaites sont celles dans lesquelles les organes sont à la fois les plus nombreux et les plus distincts, et, en conséquence de ce principe, il place au haut du règne végétal l'ordre des renonculacées, dans la généralité des espèces duquel les étamines et les carpelles sont en très-grand nombre.

Mais, si l'honneur d'avoir nettement posé la question revient à P. de Candolle, il faut bien ajouter que la solution qu'il en donne n'est pas la bonne. J'ai indiqué précédemment, en m'appuyant sur MM. Ad. de Jussieu et Ad. Brongniart, et m'aidant des recherches

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 1839, 2<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, p. 473.



organogéniques de M. Schleiden et de M. Payer, que la distinction, ou la non-cohérence des parties (en tant qu'il ne s'agit que des parties homologues), est, contrairement à l'opinion de de Candolle, un signe d'abaissement ; il n'est pas moins certain que la multiplication, ou le grand nombre des parties semblables, doit aussi être considérée comme un caractère de dégradation. C'est du moins ce que je vais tenter de prouver.

Je fus le premier à dire, il y a de cela vingt ans, que, dans les végétaux comme dans les animaux, la trop grande multiplication des parties semblables est un signe d'abaissement organique ; et, quelques années plus tard, j'avais le bonheur de voir M. Ad. de Jussieu adopter une opinion qui, bien qu'alors incomplètement développée, n'a pas trouvé de contradicteurs.

Voici les raisons qui prouvent que le grand nombre des parties semblables est un signe d'abaissement des espèces (1) :

1° Plus les parties homologues sont nombreuses, moins chacune d'elles a de fixité ;

2° Plus les parties sont nombreuses, moins leur symétrie réciproque est stable ;

3° Plus les parties sont nombreuses, plus elles s'éloignent du type général de la fleur ;

4° Plus les parties sont nombreuses, plus elles s'éloignent des types des appareils de reproduction pour se rapprocher de ceux des appareils de végétation. Or, dans les plantes, le système de la reproduction l'emporte presque autant sur l'appareil de la nutrition que, chez les animaux, l'appareil de la vie de relation l'emporte sur celui de la reproduction ;

5° Plus les parties semblables sont nombreuses dans une même plante, plus souvent on constate que ce caractère est en coïncidence avec d'autres caractères qui, eux-mêmes, sont incontestablement des signes de dégradation. C'est ainsi que, dans ces mêmes renoncules placées par de Candolle en tête du règne végétal, on observe, en même temps que des étamines et des carpelles multiples, un calice tenant parfois assez des feuilles pour avoir donné au célèbre Gœthe la première idée de l'unité de type des parties de la reproduction et de celles de la végétation, une corolle dialypétale (qui même avorte souvent), dont les parties n'apparaissent, en plusieurs espè-

(1) Pour m'en tenir provisoirement aux seuls organes considérés par de Candolle, je n'ai en vue, dans ce qui suit immédiatement, que les étamines et les carpelles

ces, que successivement, la fréquente homogénéité, entre les deux enveloppes de la fleur, des graines toujours munies d'un volumineux albumen, enfin, des feuilles se rapprochant souvent de celles des Monocotylédones par le grand développement de leur portion vaginale et par la disposition de leurs nervures.

Dans tout ce qui précède, je n'ai, avec P. de Candolle, tenu compte du nombre des parties homologues que dans les fleurs, que pour deux parties même de celles-ci, les étamines et les carpelles; mais la question doit être élargie, complétée par la considération : a, des parties de la fleur négligées par l'illustre botaniste, qui, je le répète encore, a eu le mérite d'ouvrir ici la voie; b, par celle des organes de la nutrition.

Après les carpelles et les étamines, c'est la corolle qui aide le plus, dans les fleurs, à apprécier la signification du nombre des parties pour la mesure de la gradation végétale.

Le nombre des parties de la corolle peut être considéré : a, dans le verticille simple ou unique, qui est l'attribut général des fleurs; b, dans la répétition ou multiplication de ce verticille.

Il faut bien préalablement reconnaître que les Monocotylédones, qui, dans les Alismacées notamment, s'abaissent par la répétition des étamines et des carpelles, offrent un tel degré de fixité dans leurs enveloppes florales que ce n'est qu'avec de grands efforts et par une discussion dont les bases, même dans les orchidées et les amomées, offrent peu de solidité, qu'on pourrait arriver à quelques conséquences touchant la répétition des parties de la corolle. C'est que, dans les fleurs des Monocotylédones, ce n'est point par la multiplication, mais par l'homogénéité, l'avortement ou la transformation des enveloppes florales, que le plus souvent le type se dégrade. Mais alors les faits se classent sous le chef, précédemment apprécié, de l'abaissement organique déterminé par l'homogénéité, ou par le défaut de localisation des organes. Ce que je dis de la corolle, ou enveloppe interne de la fleur des Monocotylédones, est applicable à leur calice.

C'est dans les Dicotylédones, embranchement et plus nombreux et moins fixe, en ce qui concerne la constitution de la fleur, que celui des Monocotylédones, que la corolle fournit, quant au nombre des parties, d'utiles indications.

En prenant pour base de comparaison le nombre 5, un type du verticille floral des Dicotylédones, au même titre que le nombre 3 est le type des Monocotylédones, et recherchant, dans la verticille simple, les écarts avec leur signification, on arrive aux résultats suivants :

20<sup>o</sup> Aucune raison directe ou absolue ne porte à admettre que les nombres verticillaires descendants, ou inférieurs au nombre type 5, soient un signe important de dégradation; pourvu, bien entendu, qu'ils même réduits au chiffre 2, comme dans le *Correa* et le *Dialpis*, ces nombres se rapportent à un véritable verticille. En toute fois, de la considération des faits coïncidents il paraît résulter que les types s'abaissent quand le verticille se réduit, comme dans les plantes que je viens de nommer, ou, mieux encore, comme dans les papavéracées, au nombre minimum de parties compatible avec son existence.

2<sup>o</sup> Quand, dans les Dicotylédones, le nombre des parties du verticille corollin s'élève au-dessus du type de l'embranchement, la tendance à l'abaissement des espèces est généralement proportionnelle à ce nombre. Aussi le nombre 5 est-il rarement dépassé chez les corollifères de de Candolle (1), les plus parfaites, avons-nous vu, des Dicotylédones, tandis qu'il l'est fréquemment dans les dialypétales (crassulacées, mésembryanthémées, etc.).

Dans les Monocotylédones, au contraire, l'augmentation du nombre type de l'embranchement semble être, comme on peut l'observer dans plusieurs asparaginées, un signe d'élevation ou de rapprochement vers les Dicotylédones.

3<sup>o</sup> La multiplication ou répétition du verticille corollin donne sur le degré d'élevation des espèces, de plus sûrs indices que le nombre des parties d'une corolle simple.

Ce n'est que par exception, et habituellement dans des cas tératologiques, que le verticille corollin double dans la fleur des Dicotylédones gamopétales. Le contraire se présente chez les dialypétales, sous embranchement dont la place au-dessous de celui des gamopétales est surabondamment établie. N'est-ce pas, en effet, chez les berberidées, le *Podophyllum*, dans les papavéracées, les annonacées, les magnoliacées, le *Cardiopetalum*, le *Mohodora*, le *Triglochin*, polystémones voisines des renoucalacées, qu'une double corolle se présente comme caractère constant, excepté dans les cas où, par un autre mode de dégradation se rattachant à la non-variété des organes, la corolle cesse d'exister, ainsi qu'on l'observe chez tant de renoucalacées, dans le *Pyrostemma* voisin des annonacées, dans le *Bocconia* et le *Macleya*, chez les papavéracées, dans les myristicées, plusieurs ménispermées, etc. Chez les nemorales et les nymphéales

(1) L'ordre des gentianées est, parmi les corollifères, le seul qu'on puisse citer pour ses fréquents écarts au-dessus du nombre 5.

cées, ces Dicotylédones dialypétales que la structure de leur tige fait descendre jusqu'aux Monocotylédones, le verticille corollin n'est pas seulement doublé, mais multiplié à l'infini. Qui ne sait que c'est à la multiplication naturelle de leurs pétales que les *Nymphaea*, dont les fleurs sont les plus belles de toutes celles des eaux de l'Europe, que la *Victoria*, cette souveraine de l'empire de Flore, qui ne se trouve à l'aise que dans les plus grands fleuves du nouveau monde, doivent leur inimitable magnificence. C'est aussi par la multiplication naturelle de leur corolle que d'autres dialypétales, les cactées notamment, méritent d'être comptées parmi les principales espèces d'ornements.

Mais ce n'est pas seulement la répétition habituelle et normale du verticille corollin qui est un signe d'abaissement organique; la multiplication provoquée ou tératologique des pétales fournit des enseignements de même ordre, comme on l'observe chaque jour dans nos parterres, que les renonculacées, les papavéracées, les malvacées, les rosacées et autres dialypétales polystémones couvrent de leurs fleurs doubles.

Que s'il fallait une preuve de la justesse du rapprochement fait ici, d'une part, entre les corolles normalement doubles et celles qui ne deviennent telles que tératologiquement par la métamorphose descendante des étamines; d'autre part, entre les plantes à corolle multiple et celles sans corolle, je n'aurais qu'à rappeler les observations de M. Payer sur l'organogénie des mésembryanthémées (Payer, *Traité d'Organogénie vég. comparée*, p. 359, pl. 80). Ces observations établissent, en effet, qu'à l'opposé de ce qui existe dans l'ordre, d'ailleurs voisin, des cactées, la fleur des mésembryanthémées manque primitivement de corolle, les pétales multiples (et qu'on croirait normaux) qu'elle montre plus tard provenant, comme dans les renoncules et les roses doublées par la culture, de la transformation des étamines; la seule différence essentielle consistant en ceci, que, dans les cactées, les étamines transformées sont celles qui naissent les dernières, tandis que dans les roses et les renoncules les pétales supplémentaires tiennent la place des étamines premières-nées.

On sait que les corolles ne doublent pas seulement par la transformation des étamines, mais aussi, et ces points ont été l'objet des travaux de P. de Candolle, de Dunal et de M. Moquin-Tandon, par dédoublement et par multiplication. Or, la signification, au point de vue qui nous occupe dans les présentes recherches, de la répétition des parties par dédoublement ou multiplication, ne saurait être sé-

parée de celle attribuée à la répétition, attribut normal de certaines espèces. Toutefois, en vertu de ce principe, qu'il y a abaissement du type quand des organes passent au service d'une fonction moins élevée que celle qui leur est normalement attribuée, la répétition des pétales par transformation des étamines semble traduire un état de dégradation plus avancé que celui résultant du dédoublement ou de la multiplication de parties semblables.

En résumé, les fleurs à verticilles corollins répétés sont un signe d'abaissement organique, quelle que soit d'ailleurs la cause de la multiplication des pétales. Or, qui aurait cru tout d'abord que ces corolles splendides qui font notre juste admiration soient cependant un signe certain du rang subordonné qu'occupent les espèces?\*

CALICE. — Ce qui vient d'être dit de la corolle est de tous points applicable au calice. C'est, en effet, dans les plantes dialypétales (berbéridées, etc.), à l'exclusion des gamopétales, qu'on peut observer, sur un nombre assez considérable d'espèces, la répétition du calice. Et, parmi les dialypétales, ce sont encore les ordres à étamines multiples, les malvacées, les rosacées-dryadées, les cactées, les anémones parmi les renonculacées, qui auront le plus fréquemment le calice doublé d'un calicule.

Jusqu'à ces derniers temps, on était incertain sur la nature des dents extérieures du calice des *Lythrum*, *Suffrenia*, *Peplis*, *Didiplis*, *Amclitq*, *Ammannia*, *Nesœa*, *Pemphis* et *Cuphea*. Les recherches d'organogénie de M. Payer sur le *Lythrum* (*loc. cit.*, p. 479, pl. 95), et les observations que je viens de faire sur le *Cuphea* et le *Peplis*, montrent que le calice est bien réellement double dans les lythariées (1). Est-il nécessaire de faire remarquer que lythariées aussi bien que berbéridées sont encore des dialypétales?

On aurait pu croire que les lobes supplémentaires qu'offre le calice du *Campanula medium* se rapportent, comme ceux des lythariées, à l'existence d'un double calice; mais l'organogénie renverse cette hypothèse, et la remarque que la plante dont il s'agit ici est une gamopétale se présente d'elle-même.

Quelques botanistes avaient pensé que les glandes symétriquement

(1) Les calicules sont d'ailleurs de nature diverse. Les recherches organogéniques établissent que celui des Lythariées et des Berbéridées est un vrai calice extérieur à sépales identiques, quant à leur origine, à ceux du calice proprement dit; que celui des Malvacées est formé à la fois de folioles et de stipules; que celui des Fragariées et des Agrimoniées ne représente, ainsi qu'on l'avait antérieurement admis d'après la méthode analogique, que les propres stipules des sépales.

placées entre les sépales du *Malpighia* représentent un calicule; les recherches de M. Payer prouvent que cette opinion n'est pas exacte. (Payer, *loc. cit.*, p. 145, pl. 23.)

ORGANES DE LA NUTRITION. — Mais laissons les fleurs, qui nous ont fourni tant et de si bons indices de l'élevation relative des espèces végétales, et voyons si la considération du nombre des parties homologues des organes de la nutrition ne nous sera pas encore de quelque secours. Et puisque plus haut nous avons passé des carpelles et des étamines à la corolle, puis au calice, continuons l'ordre descendant en commençant par les feuilles, pour de là arriver à la tige et enfin aux racines.

FEUILLES. — Les considérations que je vais présenter sur les feuilles quant à leur nombre se lient si intimement à leur symétrie que la place de ces considérations se trouverait aussi naturellement dans le chapitre précédent que dans celui-ci. C'est que dans les indications fournies par les feuilles pour la mesure de la perfection des espèces végétales, comme d'ailleurs pour celles données par les appendices floraux, il est souvent ou inutile ou impossible d'isoler ce qui tient au nombre de ce qui relève de la position ou de la symétrie de morphologique.

Les feuilles affectent deux dispositions principales : les unes sont opposées deux à deux, les autres sont alternes ou ordonnées en spirales dont les éléments varient beaucoup en nombre. Rares chez les Monocotylédones et les Acotylédones, les feuilles opposées existent : 1° dans tous les embryons des Dicotylédones, dont elles sont le caractère ; 2° dans beaucoup de Dicotylédones adultes, et principalement chez les ordres à corolle gamopétale ; rarement elles coexistent avec un grand développement des gaines foliaires, même quand celles-ci sont caractéristiques de l'ordre, comme le prouvent les climatiées comparées aux autres renonculacées.

Les feuilles alternes donnent son caractère à l'embryon des plantes Monocotylédonées, se retrouvent dans la plupart des Monocotylédonées adultes et des Acotylédonées, s'accompagnent dans la généralité des Monocotylédonées de gaines qui existent, par exception, chez quelques Dicotylédonées dialypétales ou apétales (renonculacées et ombellifères, polygonées, feuilles inférieures des *Potentilla*, *Trifolium*, etc.)

De ce court aperçu il ressort que les feuilles opposées sont l'attribut d'une organisation plus élevée, et, par conséquent, les feuilles alternes celui d'une organisation plus imparfaite. On aperçoit tout de suite qu'au point de vue de leur signification, les feuilles oppo-

sees; sorte de verticille du système de la nutrition, correspondent au véritable verticille des fleurs, tandis que les feuilles alternes répondent à ceux des verticilles floraux faisant retour à la spirale.

Il nous reste à considérer dans les feuilles : 1<sup>o</sup> la disposition dite *verticillée*; 2<sup>o</sup> le nombre des éléments de la spirale ou du cycle des feuilles alternes. Ici, c'est la considération du nombre et non celle de la position qui intervient.

On dit que les feuilles sont verticillées toutes les fois qu'au lieu de se présenter symétriquement sur un même plan, au nombre de deux seulement, comme dans les feuilles opposées proprement dites, elles sont au nombre de trois, quatre, cinq ou plus.

Les feuilles verticillées sont assez rares dans les Dicotylédones gamopétales (*Lysimachia vulgaris* souvent, *Nerium*, *Westringia*), plus communes dans les Dicotylédones dialypétales et apétales (Ex., embryons de conifères, *Hippuris*, *Anemone*, etc.), représentées dans quelques Monocotylédones (*Convallaria verticillata*, *Fritillaria imperialis*, divers *Astrameria*, *Paris quadrifolia*), et dans un grand nombre d'Acotylédones (équisétacées, plusieurs fougères en arbre). Si d'autre part l'on considère que la disposition verticillaire passe fréquemment à la spirale, tantôt parce que les feuilles du verticille ne sont évidemment pas dans le même plan et naissent en plusieurs fois, tantôt (ce qui est proportionnellement plus rare pour les feuilles opposées) par la transformation accidentelle du verticille en une spirale (*Equisetum* observé par Vaucher, *Casuarina* cité par Bischoff, *Hippuris* conservé par Schimper, *Fritillaria*, *Lysimachia vulgaris*) on sera porté à regarder le verticille proprement dit des feuilles comme tenant le milieu entre les feuilles simplement opposées et celles alternes (1).

Mais, dans les feuilles alternes elles-mêmes, la spirale ou le cycle ne se compose pas du même nombre d'éléments. On peut regarder le cycle de trois feuilles comme type des Monocotylédones, le cycle de cinq feuilles comme type des Dicotylédones. Or, dans celles-ci, ou le nombre des espèces est plus considérable et les variations plus nombreuses, il résulte de la fréquence assez grande du cycle 2, ou cycle distique, dans les dialypétales et les amentacées des cycles 13, 25, 34, 55, 89, 144, chez d'autres dialypétales, dans les conifères et les synanthérées (celles-ci représentées par les feuilles-squames de

(1) Les observations organogéniques faites par M. Payer paraissent avoir définitivement établi que, dans nos Rubiacées étoilées, c'est par des stipules ajoutées à des feuilles simplement opposées que de faux verticilles sont simulés. Le même fait a lieu dans *Acacia verticillata*.

leurs capitules), que dans les feuilles une réduction notable et une augmentation, considérable aussi, des nombres types, sont des signes, celle-ci surtout, d'abaissement organique.

**Tige.** — La tige se prête-t-elle à quelques considérations utiles quant au point qui nous occupe? Voici les faits :

Dans la généralité des Dicotylédones on trouve un axe central, unique, plus gros ou maître, sur la longueur duquel se détachent ou naissent, de l'aisselle des feuilles, un nombre variable d'axes secondaires qui répètent le premier, peuvent donner naissance à des axes tertiaires semblables à eux-mêmes, et ainsi de suite, de sorte que la répétition de la tige première n'est limitée ordinairement que par la vie de la plante.

Chez les Monocotylédones, au contraire, deux faits, en opposition avec les précédents, se présentent. L'un de ces faits consiste en ce que la tige, sans axe maître apparent ou sensiblement développé se multiplie, dès son extrême base, en un certain nombre de tiges toutes de même dimension et structure : c'est ce que chacun observe notamment dans nos graminées fourragères et céréales, dont on dit alors qu'elles *thallent*. Et ce qui indique bien que l'action de *thaller*, ou de multiplier leurs tiges, est un attribut naturel de ces plantes, c'est que ce n'est habituellement que par l'intempérie des saisons ou l'appauvrissement du sol que le phénomène manque ou se réduit à de faibles proportions.

L'autre fait, en opposition chez les Dicotylédones et les Monocotylédones, est que dans celles-ci l'extension du système caulinaire par le développement, à l'aisselle des feuilles, d'axes secondaires, tertiaires, etc., répétant la tige principale, manque. Cependant des bourgeons existent ici, aussi bien que sur les Dicotylédones, à l'aisselle des feuilles, et s'ils ne s'allongent pas en rameaux, c'est qu'un arrêt de développement les frappe, ainsi que l'établissent et l'observation qui montre que des bourgeons rudimentaires existent, et la taille, qui, concentrant la sève sur ceux qui l'avoisinent, détermine souvent leur allongement.

Or, ces deux faits, 1° la tendance à la multiplication de la tige, dès sa naissance, vers son extrême base, en axes égaux entre eux ; 2° la non-répétition de l'axe par arrêt des bourgeons axillaires, doivent être compris parmi les caractères d'abaissement organique.

Et comme rien dans la nature n'est absolu, on compte dans les deux grands embranchements de phanérogames quelques exceptions aux types ; mais ces exceptions mêmes sont la confirmation de la vérité de la règle. Ainsi les *Dracæna*, les *Smilax*, les *Ruscus*,



les *Asparagus*, et quelques autres Monocotylédones, ont une *maitresse* tige ordinairement ramifiée comme celle des Dicotylédones, groupe vers lequel leur tige les élève en même temps par sa structure interne ou anatomique. Chez d'autres Monocotylédones, pour la plupart maintenues au-dessous des asparaginées par divers caractères, la ramification, nulle encore dans la tige proprement dite, apparaît lorsque celle-ci passe dans les inflorescences au service de la fonction, d'ordre supérieur, de la reproduction. Chacun a observé des faits de cet ordre dans l'inflorescence du *Yucca*, de beaucoup de graminées, de cypéracées, etc.

Souvent, dans les Monocotylédones surtout, les tiges aériennes ou vraies tiges, en apparence multiples, tiennent cependant à une tige unique, mais souterraine, distinguée par le nom de *rhizome*, et dont elles doivent être considérées comme les rameaux, ordinairement annuels. Or ces rhizomes, dont on conçoit l'existence même dans celles de nos graminées, où leur raccourcissement extrême les dérobe à l'observation, ne sont eux-mêmes le plus souvent, ainsi que le démontre la comparaison des cryptogames vasculaires de notre époque et de nos climats tempérés avec celles des temps antédiluviens et des régions intertropicales, que l'indice d'une organisation dégradée par des arrêts de développement. Mais, que les tiges multiples et similaires des Monocotylédones soient un fait primitif ou seulement consécutif à un arrêt de développement, elles ne sont pas moins l'indice d'une organisation relativement abaissée.

Les cryptogames vasculaires ont une tige simple ou une ramification propre par bifurcation, et non par gemmation, qui ne peut être regardée comme semblable à celle des phanérogames ; mais, dans ces plantes mêmes, la division de la tige répond à une organisation plus élevée que sa simplicité, ainsi que cela résulte de la comparaison des lycopodiacées, des equisetacées, plantes à organes reproducteurs bien localisés, aux fougères, groupe dans lequel les feuilles portent elles-mêmes l'appareil de la reproduction. Le point de vue qui précède peut être suivi, quoique plus difficilement, dans les cryptogames cellulaires, où il paraît d'ailleurs perdre de son importance.

**RACINES.** — Nous voici enfin arrivés aux racines, le dernier dans l'ordre d'exposition, l'un des premiers par sa valeur dans ces recherches, des organes des plantes qu'il nous reste à interroger.

Les considérations auxquelles se prêtent les racines, quant à leur nombre, pour la mesure de la gradation des espèces, ont une importance qui s'accroît encore par les considérations se rattachant à des faits coïncidents, parallèles ou subordonnés.

Les Dicotylédones ont une racine simple, axile, opposée base à base à la tige (*radix caespitosa*), exorhize, ordinairement très-ramifiée, comme la tige elle-même. Cette racine ne se détruit pas pour être remplacée par des racines adventives, mais dure autant que le végétal avec qui elle est née, l'existence de celui-ci serait-elle plusieurs fois séculaire.

Les Monocotylédones, au contraire, sont munies de racines multiples (*radix multiceps*) toutes à peu près égales, habituellement endorhizes. Ordinairement, peu ou non rameuses, ces racines ne tardent pas à se compléter par l'adjonction de racines adventives, de même forme qu'elles ordinairement, et qui, par suite de la destruction des racines primitives ou embryonnaires, existent le plus souvent seules chez les Monocotylédones pérennes, tant herbacées qu'arborescentes; il est même fréquent de ne rencontrer chez les Monocotylédones très-âgées que des racines adventives de génération nouvelle représentant, actuels et à leur tour transitoires des nombreuses générations antérieures, successivement renouvelées et détruites.

Ainsi, pour résumer les faits les plus importants : dans les Dicotylédones, racine unique et en même temps pérenne, exorhize; dans les Monocotylédones, racine multiple, d'une durée limitée, endorhize.

On va voir que les faits relatifs à la durée, et à l'existence ou à l'absence d'une exorhize se subordonnent au nombre des racines.

Les Dicotylédones ont quelquefois, et l'on sait que ce fut la l'une des graves objections faites à la classification de C. Richard, des racines endorhizes. Alors deux cas se présentent : ou la racine est simple, comme dans le radis, et elle dure autant que la plante; ou les racines sont multiples, comme dans les *Tropeolum* et les *Nymphaea*, et alors plusieurs des racines se détruisent ordinairement.

Quant aux Monocotylédones, elles sont loin d'être aussi constamment endorhizes qu'on l'a jusqu'à présent admis, j'ai vu, à l'occasion d'un travail sur les germinations, beaucoup de ces plantes, notamment le *Butomus*, les *Alisma Plantago* et *Damasonium*, le *Coltricum autumnale*, le *Paris quadrifolia*, l'*Asparagus acutifolius*, les *Allium germanica* et *Florentina*, le *Muscari comosum*, les *Allium porrum* et *Cepa* (1), le *Fritillaria imperialis*, les *Tulipa Gessneriana* et *Odalis Solis*, le *Narcissus poeticus*, l'*Hemerocallis fulva* et le *Valisneria spiralis*, allonger leur radicule sans que celle-ci eût à traverser

1) Ces *Allium* ont parfois trois racines.

ser une coleorhize. Et, fait digne d'être signalé par sa constante coexistence, ces Monocotylédones exorhizes ont, comme les Dicotylédones, une racine d'abord simple; mais bientôt la racine embryonnaire, au lieu de persister, se détruit et est remplacée par de multiples racines adventives, toutes égales entre elles.

C'est ainsi que le caractère des Monocotylédones, d'avoir les racines multiples, s'observe constamment quand ces plantes ont pris tout leur développement, et prime par conséquent, et le caractère souvent absent tiré de la coleorhize, et celui seulement transitoire qu'on tirerait seulement de l'existence d'une racine simple dans la période embryonnaire.

Nous avons dit que quelques Dicotylédones ont à leur tour les racines endorhizes et multiples; mais on remarquera que ces exceptions se retrouvent parmi les dialypétales, et notamment dans les nymphéacées, Monocotylédones par tant de caractères, tandis que c'est chez les Monocotylédones les plus élevées, soit par leur graine sans albumen, soit par leur système floral, que, dans les premiers développements, on observe la racine simple (et exorhize) des Dicotylédones.

Tout ce qui précède concourt, on le voit, à établir que la multiplication des racines est un caractère de dégradation organique.

Un mot encore, avant de terminer, sur ce qui se présente chez les plantes vasculaires cryptogamés. Ici plus de racines qu'on puisse dire embryonnaires, mais seulement des racines adventives comparables à celles qui, dans les Monocotylédones, succèdent aux racines primitives, ou, plus exactement encore, à celles qui sortent, au moment de la première végétation, de ces jeunes bulbes et tubercules des liliacées, etc., si bien observés par Irmisch (4). Comme dans les Monocotylédones, les racines des Acotylédones vasculaires, sont multiples, à peu près égales entre elles, peu ou point ramifiées, et d'une durée limitée. Ce sont ces racines multiples qui, en se succédant et naissant de plus en plus haut sur la tige des fougères arborescentes, donnent en apparence au stipe cylindrique de ces plantes un cône pour base.

Si l'on considère encore, et au point de vue de la physiologie et de l'anatomie rien ne s'y oppose, comme racines les prolongements cellulaires multiples et semblables entre eux par lesquels les mousses et les hepatiques se fixent au sol et en tirent leur nourriture, on voit

(4) Thilo Irmisch, *zur Morphologie der monokotylyischen Knollen- und Zwiebelgewächse*. Berlin, 1850.

que, depuis les phanérogames les plus élevés jusqu'aux Acotylédones cellulaires, la multiplication des racines suit la dégradation des espèces. Dans les Dicotylédones, racine simple et axile, parfois seulement racines multiples dans les groupes les moins élevés de l'embranchement. Dans les Monocotylédones, racines toujours multiples après les développements consécutifs à la période de germination et embryonnaire, ordinairement encore multiples dans la plupart des espèces. Dès cette époque elle-même, mais chez des plantes appartenant aux ordres les plus parfaits, racine transitoire d'abord simple. Chez les Acotylédones enfin, racines toujours multiples.

De tous les faits et considérations qui précèdent, il sort clairement la démonstration de cette proposition : *Le grand nombre ou la multiplication des parties homologues est un signe d'abaissement dans le règne végétal.*

Je viens de dire dans le *règne végétal* ; c'est qu'en effet je n'ai que lui en vue dans ces recherches. Mais la proposition serait-elle moins vraie si on l'étendait à tous les règnes organisés ? Il est au moins permis d'en douter, soit qu'on compare certains animaux à eux-mêmes dans les diverses phases de leur vie, soit que l'on compare entre elles des classes dont la hiérarchie est depuis longtemps fixée.

La chenille n'est qu'un insecte imparfait par rapport au papillon qui lui succédera ; la variété et la localisation des organes suffiraient à le prouver. Mais quelle répétition d'appendices ambulatoires dans la chenille au lieu des trois paires de pattes du papillon ; que d'anneaux homologues, que de ganglions semblables dans cette chenille, eu égard à ce qui va exister dans l'insecte parfait !

Le myriapode, inférieur à l'insecte proprement dit, n'est-il pas en quelque sorte celui-ci fixé à l'état de chenille par un arrêt de développement ?

Dans les crustacés, combien les décapodes se placent au-dessus des espèces munies de plus de cinq paires de pattes.

Les oiseaux ne l'emportent-ils pas autant sur les autres vertébrés ovipares que l'homme, bipède comme eux, l'emporte sur les mammifères, pourvus de quatre pieds ?

Les considérations de même ordre ne pourraient-elles être enfin facilement étendues aux mamelles et aux dents homologues considérées dans leur nombre ?

Mais je dois laisser aux zoologistes le soin de développer cet aperçu, s'il leur paraît juste. Il me suffit d'avoir indiqué que, considérés à grands traits, le règne animal et le règne humain paraissent,

comme le règne végétal, justifier cette proposition : *Le grand nombre, ou la répétition des parties homologues est un signe d'abaissement organique.*

AD. CHATIN,

Professeur de botanique à l'École supérieure de pharmacie<sup>1</sup>  
de Paris, membre du Comité.

grande abbaye de Saint-Omer, au neuvième siècle. Il appartenait parmi les dépendances de la cathédrale de Rouen. Il fut complètement ruiné par les Normands lors de l'invasion de Rollon.

SUR LES

En 1024 l'emplacement où avait été élevée ce monastère ou monastère de Varenne, est la propriété d'un seigneur normand, qui est

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

de la Seine-Inférieure. On a vu que ce monastère, cette non-ville paroisie fut administrée par un nommé M. de Varenne, d'où est

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

L'abbaye fondée par Odon existait encore en 1111 et 1120. Nous savons par les Annales de Montferrand qu'elle appartenait à la cure, mais, en 1220, le seigneur du lieu présentait un sujet à l'abbé, lui-même, le présentait à l'abbé, le présentait à l'abbé, le présentait à l'abbé.

**Histoire de la commune de MONTFERRAND (Seine-Inférieure), par M. P. W. Leroy, membre de plusieurs Sociétés savantes (1 vol. in-8° Rouen, 1859).**

M. Leroy, instituteur à Gany (Seine-Inférieure), a été fait membre du Comité par de fréquentes communications qui attestent chez lui un goût prononcé pour les études historiques. Nous ne saurions trop applaudir aux efforts de ce zélé travailleur, et nous croyons aujourd'hui lui donner un témoignage de sympathique encouragement en rendant compte du premier ouvrage qu'il a publié, et que, dans une pieuse pensée, il a voulu consacrer à son village natal. M. de Varenne est un seigneur normand, qui appartenait à la cure.

Montferrand, obscure commune perdue dans les limites du pays de Caux et du pays de Bray, est dépourvue de renseignements historiques; l'artiste et l'archéologue n'y rencontrent que de rares sujets dignes d'exciter leur intérêt; il semblerait dès lors que la monographie de M. Leroy mérite à peine d'être mentionnée. Nous devons pourtant lui savoir gré d'un travail consciencieux et pénible qui contribue à répandre de saines notions sur l'organisation sociale et la condition économique et civile de la morale des habitants des campagnes au moyen âge.

Après avoir fait connaître la composition topographique actuelle de la commune de Montferrand, M. Leroy aborde l'histoire proprement dite de cette localité. Il nous montre le christianisme primitif dans une contrée sauvage et superstitieuse; grâce aux prédications de trois saints, entons régérés aujourd'hui sous Ribort, saint Simeon, saint Guillaume. Ces trois évangélistes fondèrent les sources de la Vanonne, un monastère qui, dès 784, relevait de la

grande abbaye de Saint-Wandrille, le qui, au neuvième siècle, figurait parmi les dépendances de la cathédrale de Rouen. Il fut complètement ruiné par les Normands lors de l'invasion de Rollon.

En 1024, l'emplacement où avait été élevé ce monastère ou mou-tier de Varenne, était la propriété d'un seigneur normand, appelé Olier. Celui-ci donna un simple fief, connu sous le nom de fief du Moustier. Olier l'ayant doté d'une église paroissiale, cette nouvelle paroisse fut naturellement nommée *Moustier-Olier*, d'où est venu *Montérollier*, dont l'origine se trouve ainsi clairement établie.

L'église fondée par Olier existait encore en 1142 et 1329. Nous savons qu'en 1142, l'abbaye de Saint-Wandrille nommait à la cure; mais, en 1289, le seigneur du lieu présentait un sujet à l'abbé, qui, lui-même, le présentait à l'archevêque de Rouen.

Des mains du seigneur Olier, le fief de Montérollier passa, au treizième et au quatorzième siècle, dans celles d'une famille Le Porc ou le Port, à laquelle succédèrent les Grouchy. Il existe un fort curieux dénombrement de la terre de « *Moustieraullier* », portant la date du 6 mai 1455, et fourni par le seigneur Louis de Grouchy au roi Charles VII, à qui il avait déjà prêté fief et hommage quel-ques années auparavant. Ce document, dont M. Leroy reproduit le texte, nous apprend que la terre de Montérollier était un plein fief noble de haut fief, relevant immédiatement du roi, et ayant droit de moyenne et basse justice. M. Leroy a mis tous ses soins à com-mentaire l'aveu de Louis de Grouchy dans ses moindres détails, et sa tâche lui a été rendue facile par les savants travaux de MM. Le De-ruelle et Chéruel.

La famille Pevretey, originaire d'Angleterre, succéda dans la pos-session du fief de Montérollier à la famille de Grouchy, à qui elle était située, et elle le conserva jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Lorsque, sous les régnes désastreux des premiers Valois, les An-glais vinrent faire la conquête du royaume de France, les seigneurs de Montérollier déployèrent autant de bravoure que de patriotisme; jamais ils n'acceptèrent de bonne grâce la loi des vainqueurs, et aussi furent-ils traités comme rebelles par les conquérants et dépouillés de leurs biens.

C'est à cette funeste époque qu'apparaît, dans les fastes de la Normandie, le premier nom glorieux fourni par ce village de Mont-érollier, aujourd'hui si complètement oublié, le nom de Grouchy. Prémissant sous le joug étranger, les Normands brûlaient de se libérer. Une centaine d'entre eux, conduits par un gentilhomme, nommé Nicarville, tenta de surprendre la nuit, le château de

Rouen, mais cette héroïque entreprise leur fut fatale : cent cinq têtes tombèrent sous la hache du bourreau. On recule d'horreur à cette mention, qui se trouve dans le compte de dépenses et de recettes de la vicomté de Rouen, pour l'année 1431, du salaire réclamé par l'exécuteur : « *CXI livres XIII sols pour avoir trainé sur une claye au bout d'une charette, . . . avoir décapité, escartellé et pendu les quatre membres aux quatre portes, le corps au gibet, et assis la tête sur une lance. . .* » Suit la désignation, par noms, prénoms et lieu d'origine, des cent cinq victimes, au nombre desquelles se trouve « *Philippot de Grouchy, bastar, de Montéroullier.* »

Cinq ans après, nous voyons un autre Grouchy, Jean, sire de Montéroullier, concourir à l'énergique défense de Harfleur, et succomber après avoir culbuté les Anglais (1436).

Enfin, trois siècles et demi plus tard, c'est le même nom de Grouchy qui retentit sur les champs de bataille de Friedland, de Wagram et de la Moskowa.

En 1670, la terre de Montéroullier sortit de la possession des Pevrel pour passer à la famille Sécart, par suite du mariage de noble damoiselle Jacqueline Pevrel avec Adrien Sécart, conseiller au parlement de Rouen. En 1767, après avoir successivement appartenu aux Tilly et aux Sebeville, elle passa à une autre famille, non moins ancienne et non moins puissante, celle des Béthune-Sully, qui descendait du grand ministre de Henri IV.

Les Sully habitèrent peu la paroisse de Montéroullier. Le vieux château, jadis si redoutable, était alors fort délabré, et il fut détruit. Nous nous associons aux justes regrets qu'inspire à M. Leroy la complète disparition de ruines que notre siècle, plus intelligent, aurait conservées avec respect.

En 1809, la terre de Montéroullier devint la propriété d'un pieux ecclésiastique, mort il y a quelques années, après avoir longtemps occupé le siège épiscopal de Soissons, et que ses nombreuses vertus ont rendu célèbre, Mgr de Simony. M<sup>me</sup> de Sully lui en avait fait don, par testament, pour récompenser le précepteur de son fils bien-aimé, Maximilien, qu'une mort prématurée lui avait ravi. Le nom de Mgr de Simony est bien connu : il est synonyme de dévouement et de charité. M. Leroy s'est plu à retracer longuement la vie de ce héros de la foi.

Lors de sa nomination à l'évêché de Soissons, Mgr de Simony vendit sa terre à M. Bouctot, négociant de Rouen, dont la générosité a laissé également dans le pays de durables souvenirs.

Avant 1789, la fabrique de l'église de Montéroullier possédait de



grands biens et de nombreuses rentes que M. Leroy nous fait connaître en rapportant, en leur entier, les actes qui avaient constitué ces libéralités. Aujourd'hui, l'ensemble des fondations dont elle jouit ne s'élève annuellement qu'à la modeste somme de 300 fr. environ.

M. Leroy termine son histoire de Montérollier par la liste des curés, vicaires, chapelains qui se sont succédé dans cette paroisse de 1600 à 1859, et par celle des maîtres d'école et instituteurs, des maires, des percepteurs, des trésoriers, etc. Il cite enfin les cas de longévité constatés dans un espace de deux cent seize ans, de 1643 à 1859.

Cette dernière partie du travail de M. Leroy n'offre qu'un intérêt purement local, mais il entrerait dans le plan de l'auteur de ne rien omettre de ce qui se rattachait à une commune dont les moindres souvenirs lui sont précieux.

Les économistes voudraient avec raison attacher au sol natal les populations des campagnes qui ont la malheureuse tendance de se précipiter vers les villes. Des ouvrages entrepris avec une ardeur toute patriotique, comme celui que nous venons d'analyser, nous semblent devoir concourir à ce résultat si désirable, en rendant plus cher aux habitants un pays dont ils auraient souvent droit d'être fiers, et en perpétuant parmi eux de nobles exemples d'abnégation, de courage et de vertu civique.

Ernest CADRE.

**HISTOIRE DE SAINT VÉRAN, ANACHORÈTE DE VAUCLUSE, EVEQUE DE CAVALON, AMBASSADEUR DU ROI GONTRAN, par l'abbé J.-P. André. Petit in-8°. Paris, 1858. 159 pages.**

Voici un petit livre plein d'intérêt historique, et qui s'annonce avec l'unique ambition de bien faire connaître l'un des plus grands et des plus saints personnages du sixième siècle. L'auteur fait plus que de le faire connaître, il le fait aimer. Il décline toute prétention littéraire, et raconte simplement les traits saillants et les miracles les plus populaires de la vie si admirablement remplie de son héros. En cela il a été bien inspiré; rien de plus intéressant que cet ouvrage où les citations des vieux chroniqueurs ne font point disparate, et viennent, au contraire, s'enchaîner naturellement et sans contraste. Une telle simplicité de style convenait à la grandeur du sujet; l'emphase des mots ne pouvait rien ajouter à la majesté des choses.

Après avoir donné dans une espèce de préliminaire le résumé succinct des manuscrits relatifs au monastère de Vaucluse et conservés au presbytère et à la sacristie de cette ville, il entre en matière en recherchant quel pût être le berceau du saint évêque dont il écrit l'histoire. Il examine successivement les prétentions des divers pays qui, comme autrefois les villes grecques pour Homère, revendiquent l'honneur d'avoir donné naissance à saint Veran. Son opinion, à lui, est que ce grand homme pourrait bien être le fils d'un certain Veranus, intendant du roi Théodorik en Ligurie, parce qu'il y fit un long séjour et y opéra plusieurs miracles. S'il nous était permis de nous prononcer contre ce sentiment, nous nous déciderions par la raison contraire, en pensant que ce n'était peut-être point au lieu de sa naissance que les miracles du grand thaumaturge pouvaient frapper le plus vivement l'imagination et se transmettre avec respect de siècle en siècle.

Au moment où saint Veran partit, la France du Nord était un théâtre sanglant des luttes de Frédégonde et de Brunehaut, et les provinces du Midi étaient livrées aux ravages des Visigoths ariens. Le paganisme avait encore de nombreux adeptes, et les dieux de l'ancienne Rome recevaient de nombreux sacrifices. Au milieu de ce désordre et de cette corruption se produisit l'homme qui devait consacrer une existence toute entière à lutter contre l'indifférence et les erreurs de son siècle. Ses vertus, qui éclatèrent dès son en-

fance, grandirent lorsqu'il fut devenu prêtre et qu'il marcha résolument à la conquête des âmes. Après quelques années de prédication, il fut attiré du bruit de sa renommée, et embrassa la vie religieuse à Cavillon. Ce fut à quelques lieues de cette ville, dans la vallée sauvage de Vaucluse, qu'il se livra avec un des ses compagnons aux exercices sévères de la vie érémitique, et que, ses exemples ayant triomphé de la superstition, il consacra au vrai Dieu l'ancien *delubrum* païen. Près de là, on montre encore aujourd'hui une caverne que dans le langage du pays on appelle le *Trou du coulebré*, repaire d'un dragon monstrueux dont saint Véran délivra le pays (1).

Nulle vie illustre n'a plus vivement frappé les imaginations naïves du moyen âge que celle du saint évêque de Cavillon; sa longue et patiente lutte avec l'idolâtrie, ses vertus angéliques, ses jeûnes et ses prières, les conversions et les miracles qu'il opéra, et surtout son empire absolu sur les démons, excitèrent l'enthousiasme et la vénération des peuples. Peut-être le dragon, attribut iconographique de saint Véran, et qui rappelait aux yeux du populaire deux miracles de ce saint personnage, n'est-il qu'un symbole qui représente le monstre hideux du paganisme terrassé par lui; quoi qu'il en soit, il est certain que saint Véran délivra le peuple de quelque grand fléau physique ou moral. Sa vie et ses miracles avaient excité aussi l'admiration de Pétrarque, qui relate le séjour du grand évêque à Vaucluse dans son traité *De la vie solitaire*.

Au milieu du sixième siècle, saint Véran fit un pèlerinage aux tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul, sous le pontificat de Jean III, et à son retour il traversa, prêchant partout l'Evangile, Bavière, Venise, Turin, et toute la haute Italie. Il fut appelé en Austrasie par le roi Sigebert, qui le nomma son chapelain. Peu de temps après, la voix populaire le porta au siège épiscopal de Cavillon sur lequel il devait laisser une gloire impérissable. A partir de cette époque, il joua un rôle politique important. Il parut au concile de Mâcon, convoqué par Gontran pour mettre un frein à la guerre civile; il fut, en 586, ambassadeur du roi Gontran, et l'année suivante, Childébert II, roi d'Austrasie, le choisit pour être le parrain de son fils.

Ce fut au milieu de ces graves préoccupations que saint Véran fit

construire dans sa ville épiscopale une cathédrale qui fut consacrée en 1251 par le pape Innocent IV, en accomplissement d'une prédication faite par l'illustre évêque de Cavillon après l'achèvement de l'édifice.

Il parut encore en 589 au concile d'Autun, et enfin au concile d'Arles. Ce fut pendant les travaux de ce dernier qu'il rendit à Dieu son âme pure et fervente. Son corps, même privé de vie, eut le don des miracles. Le dais qui le couvrait se dirigea de lui-même vers Vaucluse, et indiqua ainsi le lieu de sa sépulture; la Durance et la Sorgue suspendirent leur cours à l'approche du convoi, et la foule pieuse qui suivait les restes de saint Véran les traversa à pied sec.

L'auteur complète son ouvrage par le récit des vicissitudes du monastère de Vaucluse, successivement agrandi par les évêques de Cavillon, puis complètement abandonné, enfin donné aux religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il nous fait ensuite assister aux développements extérieurs du culte de saint Véran dans les différents pays où il fut honoré.

Le livre se termine par un récit qui se rattache au sujet principal; c'est celui de la sainte vie de Julienne Morell, religieuse du monastère de Sainte-Praxède, d'Avignon. Egalemeut habile dans les sciences divines et humaines, docteur en philosophie et en théologie, parlant quatorze langues tant anciennes que modernes, poète, musicienne inspirée, elle honorait saint Véran d'un culte particulier. Des vieillards du pays racontent qu'avant la Révolution on chantait pendant la grand'messe, le jour de la fête de saint Véran, une *prose* composée par Julienne Morell en l'honneur du bienheureux pontife.

Tel est à grands traits le résumé de ce livre, où la science historique s'unit à la foi religieuse, et dont les récits, faits avec une simplicité et une sincérité parfaites, édifient comme un livre de piété.

E. NADAUD.

## VARIÉTÉS.

### DE L'ORIGINE ET DE LA SIGNIFICATION DU MOT CAORCIN.

Les *Caorcins*, *Gaorcins*, *Caoursins*, *Caboursins* figurent comme banquiers et prêteurs d'argent à côté des Lombards, et on les trouve compris avec ces étrangers dans les mesures prescrites par les ordonnances des rois de France pour la répression de l'usure. La science moderne s'est efforcée de déterminer ce qu'il faut entendre par ce mot *Caorcins*. Suivant quelques érudits, parmi lesquels on compte Adrien de Valois (1) et Muratori (2), il désigne une classe d'individus originaires de Cahors, capitale du pays des antiques *Cadurci*, et se livrant, soit dans le Quercy, soit au dehors, aux opérations de la banque; d'autres, et Du Cange est de ce nombre (3), soutiennent que les *Caorcins* sont originaires de l'Italie, qui, comme on sait, a été, au moyen âge, la principale patrie des marchands d'argent; d'autres enfin les font sortir de la famille florentine des *Corsini*, dont les membres se sont signalés dans la pratique du commerce et de la banque. M. Depping, dans une dissertation spéciale (4) et dans son *Essai sur les Juifs au moyen âge* (5), a appuyé l'origine italienne des *Caorcins*, en expliquant leur dénomination par celle de la ville de *Caorsa*, en Piémont, qui abondait autrefois en usuriers renommés.

Cherchons à démêler la vérité entre ces opinions diverses. On peut commencer par écarter purement et simplement l'explication du nom de *Caorcin* par celui de la famille *Corsini*; elle n'est fondée que sur

(1) *Nic olim fons (à Cahors), hæc patria feneratorum fuit, qui, per totam Galliam et per Britanniam insulam Italianamque diffusi, mercatores se ac cambitores papæ dicebant.* (Notitia Galliar., p. 111, col. 1.)

(2) *Antiq. Italic. medii ævi, Dissert. xvi, t. I, p. 8.*

(3) *Glossar., v<sup>o</sup> Caorcini.*

(4) *Recherches sur les Caorcins.* (Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. VIII, p. 334.)

(5) P. 208 et suiv. — M. Bengnot dit, dans son *Essai sur les établissements de Saint-Louis* (1821, in-8°) : Les *Caorcins* étaient une sorte de marchands lombards et florentins qui, à l'aide de la protection du pape, avaient obtenu la permission de venir faire le commerce en France.

des rapprochements sans valeur suffisante, et Muratori a démontré qu'elle manquait même de vraisemblance (1). L'idée de M. Depping est ingénieuse, et elle fournirait au besoin une étymologie raisonnable du mot Caorcin. Il est certain, en effet, que la ville de Caorsa et ses environs ont possédé jadis beaucoup de banquiers; mais ce fait, non plus que la forme du nom, ne peuvent être opposés aux partisans de l'origine cadurcienne des Caorcins, puisque le nom de Cahors, Caors ou Caours, donne le même dérivé, et puisque, comme on le verra tout à l'heure, Cahors, comme Caorsa, a été renommée pour l'abondance et la prospérité de ses maisons de banque. Des témoignages tirés des commentaires de la *Divine Comédie* du Dante, mettent tout à fait Caorsa hors de concours.

Il reste maintenant à savoir si les Caorsins ont eu l'Italie pour patrie, ou s'ils sont Français et si la ville de Cahors leur a donné son nom. La question n'est pas sans difficulté, et pour ma part, j'ai longtemps hésité avant de prendre une résolution; en définitive, l'examen attentif des documents m'a conduit à une conclusion qui peut se formuler ainsi : le nom de Caorcin, au moyen âge, dans le sens de banquiers ou d'usuriers, s'applique à des Italiens, et ce nom leur vient des établissements commerciaux qu'ils ont eus dans la ville de Cahors. Voici les éléments sur lesquels ce résultat est fondé.

Pour soutenir que jadis le nom de Caorcin, toujours dans le sens indiqué plus haut, a désigné des Italiens, deux genres de preuves également concluantes peuvent être invoqués : divers passages du chroniqueur anglais Matthieu Paris, et le texte des ordonnances des rois de France du treizième et du quatorzième siècle.

Dans son *Historia major Angliæ*, Matthieu Paris, qui mourut en 1259, parle à plusieurs reprises des Caorcins et de leur présence en Angleterre. Sous l'an 1251, il les qualifie de *Transalpini*: *Temporibus sub eisdem, dicit, usurarii transalpini, adeo multiplicati sunt et ditati, quod...* (2) Qui peut désigner ce mot *Transalpini*, par rapport à un habitant de la Grande-Bretagne, si ce n'est des Italiens? On ne serait pas fondé à expliquer ce passage par les traditions de l'antiquité romaine, d'après lesquelles les transalpins étaient des Gaulois. (3) Les transalpins de Matthieu Paris, ce sont manifestement ces ultramontains dont les documents commerciaux et les ordon-

(1) *Antiq. Ital., Dissert. xvi, t. I, p. 891.*

(2) *Chron. de Matth. Paris*, édit. de Londres, 1571, p. 1093; — édit. de 1606, p. 793; — édit. de Will. Wals (Lond., 1640), t. II, p. 222.

(3) Voy. entre autres les passages où Sidoine Apollinaire, racontant son voyage à Rome, en 468 et 469, se qualifie lui-même de *Transalpinus*.

ances des rois de France font si souvent mention avec le sens d'Italiens, de Lombards, etc.

L'historien anglais ajoute que les Transalpins dont il parle s'établirent impunément à Londres dans des maisons magnifiques, sans que les citoyens, les prélats même osassent se plaindre, attendu qu'ils se disaient marchands du pape, *quia se mercatores domini papæ existisse affirmaverunt* (1), et il les qualifie encore de marchands du pape dans un autre passage sous la date de 1252. On sait que c'est à des Italiens que les papes s'adressaient, dans leurs besoins d'argent, qu'ils donnaient officiellement les titres de *mercatores camere nostræ* ou de *campores nostri*, comme cela se voit entre autres dans une quit-tance délivrée par Grégoire IX à des marchands de Sienne (1233) (2), et dans une bulle donnée par Célestin V en faveur de marchands lucquois de la compagnie des Ricardi (octobre 1294) (3).

Matthieu Paris fait tenir par Robert Grasse-Tête, évêque de Lincoln à un frère prêcheur qui l'assistait dans sa dernière maladie (1253) un discours où il rapporte que les Gaotcins ont été chassés de France par les prédications des saints Pères et docteurs de l'Eglise. *Caotciani manifesti usurarii quos sancti Patres et doctores nostri quos vidimus et audivimus videlicet predicantes per portibus Francie eiecerunt quia antea hac peste Anglia non laborabat* (4). Les Gaotcins, ainsi expulsés de France, peuvent-ils être une population française, les habitants indigènes de la ville de Cahors? Non, ce sont des étrangers, que l'autorité oblige à retourner dans leur pays, ce sont des individus de même sorte que les *Alienigenæ*, que l'on verra tout à l'heure chassés de France par saint Louis, et par ses successeurs.

Enfin, dans la même chronique, sous l'année 1240, il est dit que le roi d'Angleterre interdit sa terre *Caotciana*, *præcincte Senonensibus*. Le mot *Senonensibus* se trouve dans toutes les éditions de Matthieu Paris que j'ai pu consulter; cependant, selon l'observation de M. Laca-

(1) Matth. Paris, loc. cit.

(2) Angerterium Salaff, *camporem nostrum et socios ejus*. (Muratori, *Ann. Ital. in d. vol. 12, p. 660*.)

(3) *Dilectorum filiorum Henrici de Podio, Simonetti et Thomasini Guidicenis ac quorundam aliorum sociorum ipsorum*. (A. de M. *PL*, t. 78, p. 278.)

(4) Chron., édité en 1571, p. 768, de M. de Wals, p. 327. Il est encore question de Caotcins dans la même chronique, sous l'an 1253. (Wals, t. II, p. 417.)

bane (1), il y a lieu de croire que *Senonensibus*, de Sens, est une altération pour *Senensibus*, de Sienna. La confusion entre ces deux mots, facilitée par l'emploi des abréviations dans les anciens manuscrits, est très commune. Du reste, à quelque parti que l'on s'arrête, cette mention d'un nom de ville accolé à celui de Caorcin, et dont il existe plusieurs exemples, *Caorcin de Douai*, *Caorcin de Bourc* (2), etc., indique pour le mot Caorcin une signification beaucoup moins absolue, moins ethnique, si l'on peut s'exprimer ainsi, que celle qui tendrait à faire considérer les Caorcins comme originaires de Cahors. On ne dirait jamais un Parisien de Sens.

Ainsi, du texte de Matthieu Paris il résulte positivement que les Caorcins sont, non pas des Français, mais des Italiens. Ce résultat devient plus évident quand on consulte les ordonnances de nos rois. Ici, la preuve a l'avantage de reposer sur des documents officiels, qui associent les Caorcins aux Lombards, et leur font partager avec ces derniers la qualité d'étrangers. Dans une ordonnance, par laquelle saint Louis enjoint aux baillis de faire sortir du royaume les étrangers qui s'y livrent à l'usure, on lit : Lombardi et Caorcini ac etiam quamplures alienigenæ usurarii, qui in regno nostro..... mutuant ad usuram (3); et plus loin : Non inhihemus tamen, quin mercatores Lombardi, Caorcini et alii undequaque, pro suis negociis et mercaturis legitime exercendis, in regno nostro pacifice veniant, morentur et recedant, non tamen, etc., (1268 janv., 1269, nouv. st). Une autre ordonnance, rendue en 1274, porte : Quosdam Lombardos, Caorcinos, alios que quamplures alienigenas in eodem regno usurariam pravitatem exercentes (4). Enfin, une ordonnance de Charles II, roi de Pouille, de Provence et d'Anjou, promulguée à Angers, en 1289, porte : Lombardos, Caturcinos, alias que personas alienigenas (5). Est-ce clair et positif? Peut-il rester un doute sur la nationalité des Caorcins? Faut-il citer encore ce passage des statuts de l'Eglise de Meaux de l'an 1346 : Lombardos aut alios advenas, qui vulgariter Caorcini dicuntur (6)? Henri III, duc de Brabant, qui mourut en 1260, ordonna par son testament l'expulsion des Caorcins.

Maintenant que la démonstration de la première partie de ma thèse

(1) Observations sur la géographie et l'histoire du Quercy et du Limousin. (*Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. I, 5<sup>e</sup> série, p. 322.)

(2) Voy. la dissertation citée de M. Depping.

(3) *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 96.

(4) *Id.*, tom. I, p. 299.

(5) Du Cange, v<sup>o</sup> Caorcini.

(6) Toussaint Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, t. II; part. II, p. 493.



est complète, il convient de faire intervenir les textes et les faits invoqués en faveur de leur opinion par les partisans de l'origine cadurcienne des Caorcins. Ce sont eux, quand je les aurai expliqués et présentés sous leur véritable jour, que je compte employer comme preuve de ma seconde proposition, à savoir, que le nom des Caorcins vient de la ville de Cahors.

Dante Alighieri a rapproché, dans un des cercles de l'*Enfer*, les damnés d'un lieu qu'il nomme Caorsa et ceux de la trop célèbre Sodome :

E però lo minor giron suggella  
Del segno suo e Sodoma e Caorsa,  
E chi spregiando Dio col cuor favella (1).

Quelle est cette ville de Caorsa, si maltraitée par les vers du poète florentin? Les commentateurs n'hésitent pas. J'ai consulté les plus anciens, ceux du quatorzième siècle, qui avaient suivi Dante de très-près; pour eux, Caorsa, c'est la ville des usuriers, c'est Cahors en France. Benvenuto de Imola, qui expliqua la *Divine Comédie* à Bologne dans la seconde moitié du quatorzième siècle, et qui composa sur ce poème, en 1379, un commentaire resté inédit, s'exprime ainsi à propos du passage du Dante que je viens de citer : Caturgium est civitas in Gallia, in qua omnes quasi sunt feneratores (2).

Un autre commentaire ancien, dont le manuscrit existe à la Bibliothèque impériale de Paris, contient cette phrase italienne, qui, sauf le mot *Galicia*, probablement altéré, a le même sens que la phrase de Benvenuto de Imola : Chaorsa, cioè usuriste di Chaorsa, una città nella Galicia, nella quale quasi tutti sono usurarii (3). S'ensuit-il de

(1) *Inferno*, Canto XI, v. 49.

(2) Ce passage a été cité par Muratori, *Antiquit. Ital. mediæ ævi, Dissert.* XVI, t. I, p. 889. Je le donne d'après le ms. de la Bibl. Imp., suppl. franc. 4145 fol. 111, v<sup>o</sup>. — Il paraît qu'outre l'usure, on accusait les Caorcins d'un défaut qui permettait de les assimiler aux habitants de Sodome. On lit en effet, dans le compte des recettes et dépenses de l'année 1234, dont le texte a été publié dans le *Recueil des historiens de France*, t. XXI, p. 237 : Dominus A. de Milliacio et magister Johannes Brutinus, quando iverunt apud Meledunum et Stampas, pro rebus saisendis Caorsini capti propter bogrisiam...

(3) Bibl. Imp., suppl. franc., 4146, fol. 142, n<sup>o</sup> 2. — Le commentaire attribué à Jacopo della Lana porte seulement : Questi sono che bestemmiano Dio, et che lo negano in suo cuore et spregiando, cioè quelli che sono contra natura, come Soddomisti et Caorsini, et questi sono messi nel terzo circulecto più basso di questi et primi. (Bibl. Imp., n<sup>o</sup> 7253, fol. 24, v<sup>o</sup>.) — Il n'y a rien dans le commentaire de Jacques, fils du Dante (*B. I.*, 7765), ni dans l'*Ottimo Commento*, rédigé par un contemporain, et qui a été publié à Pise, 1827-29, 3 vol. in-8<sup>o</sup>. —

ces descriptions que l'usure ait été en quelque sorte inventée à Cahors, et qu'au quatorzième siècle les usuriers qui s'y trouvaient fassent tous des indigènes? Une pareille supposition ne serait pas légitime; à mon sens, les paroles des commentateurs du Dante prouvent seulement qu'il y avait de leur temps à Cahors un grand nombre d'usuriers. Quant à supposer chez les Italiens une sorte d'entente patriotique pour rejeter sur la France une honte qui leur aurait appartenu, cela ne me semble pas possible, et, tout en en restreignant la portée, je pense qu'on doit accepter l'assertion de Benvenuto de Imola et des autres commentateurs comme l'expression de la vérité.

L'importance des opérations commerciales faites au moyen âge par les gens de Cahors, le grand nombre d'usuriers qui se livraient dans cette ville au prêt de l'argent, sont encore un argument dont se servent les adversaires de l'origine italienne des Caorcins. Ces faits, j'en reconnais la réalité et j'en puis citer plusieurs preuves. Un riche marchand de Cahors, Raymond de Salvagnac, fournit des sommes considérables pour la croisade contre les Albigeois, à la tête de laquelle était Simon de Montfort, et les dépouilles de la ville de Lavaur lui furent abandonnées en paiement de ses avances (1). Pierre de Cahors (*Petrus de Caturco*), bourgeois de La Rochelle, était, en 1267, intéressé dans la fabrication de la monnaie poitevine (2), et, au quatorzième siècle, Gui de Cahors était maître de la monnaie d'or de Phi-

Le commentateur de Boccace, du reste beaucoup moins ancien, est curieux; je crois devoir le transcrire: E vuole l'autore, per questi nomi di due città (Soddoma e Caorsa), intendere due spezie d'huomini, li quali offendono o fanno violenza a Dio nelle cose sue, cioè nella natura e nell'arte, le quali sono... ed intende per Soddoma coloro li quali, contro alle leggi della natura, con sesso non debito lussuriamente adoperano, e per Caorsa, intende gli usurarii, li quali fanno violenza alle leggi della natura ed al buon costume dell'arte.... Caorsa è una città in Proenza, ovvero in Tolosana, secondo che si racconta, si del tutto data al prestare ad usura, che in quella non è ne uomo ne femmina, ne vecchio, ne giovane, ne piccolo, ne grande, che a ciò non intenda, e non che altri ma ancora le serrenti non che il lor salario, ma se d'altra parte sei o otto denari venissero loro alle mani, tantosto gli dispongono o prestano ad alcun prezzo; per la qual cosa è tanto questo lor miserabile esercizio divulgato e massimamente appo noi, che come l'huom dice d'alcuno egli è Caorsino, così s'intende che egli sia dsurajo. (Commento del Boccaccio sopra la *Div. Comm.* di Dante Alighieri; Firenze, 1732, in-8°, t. II, p. 163 et 164)

(1) *Hist. de la guerre des Albigeois*, dans le *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 140.

(2) *Arch. de l'Emp., Trésor des chartes, reg. LXXI, vol. I, pièce 16.*

lippe le Long (1). Les marchands et les changeurs de Cahors avaient au dehors des relations très étendues (2) ; on les voit faisant des affaires avec Venise et avec l'Espagne ; ils fréquentaient les foires de Champagne et avaient de grands intérêts dans le comté. En 1220, Alix, duchesse de Bourgogne, obtint de Blanche, comtesse de Champagne, l'élargissement d'un chevalier bourguignon, qui avait été longtemps tenu en prison pour avoir pris part à un vol commis sur des bourgeois de la comtesse et des marchands de Cahors (3) ; en 1251, des marchands de la même ville et de Montpellier reçurent le minage de Provins et des dunes, pour sûreté des sommes qu'ils avaient prêtées au prieur de Saint-Ayoul (4) ; au mois d'octobre de la même année, Barthélemy, évêque de Cahors, assigna les foires de mai de Provins et celles de Lagny comme lieux et termes de payement pour les dettes qu'il avait contractées envers les consuls de la ville (5). On voit les gardes des foires de Champagne, Thibaut d'Acenay et Etienne du Plessis, prononcer en janvier 1263 (1264. nouv. st.) l'interdiction définitive des foires contre les gens de Cahors (*Caturcenses*), à raison des dettes contractées par Etienne et Pierre de Salvétat, citoyens de cette ville, envers leurs compatriotes Guillaume Durand et ses frères (6). Jacques Jehan, changeur de Cahors, est plusieurs fois cité dans les comptes municipaux de Provins, à la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle, comme ayant prêté de l'argent à la commune (7). Ce Jacques Jean appartenait à la famille des Jean

(1) *Comptes de l'argenterie des rois de France*, publ. par M. Douet d'Arques, p. 5.

(2) Voy. une note de l'*Histoire de Navarre*, édition de M. Francisque Michel, p. 500 et note 2.

(3) *Lettre d'Alix*, duchesse de Bourgogne, *B. I.*, cartul. Campan. 5992, fol. 32 v°.

(4) *B. I.*, 500 de Colbert, 61, fol. 85 v°.

(5) *B. I.*, collect. manusc. de Doat, 118, fol. 110 r°.

(6) Les gardes des foires exposent aux consuls de Cahors que de longs ménagements ont été gardés dans l'exécution d'une précédente sentence d'interdit ; que des marchands de Cahors, arrêtés aux foires de Lagny, ont été relâchés par pure bienveillance, et sous promesse d'être prêts à se représenter au premier appel ; qu'enfin l'interdiction des foires devra désormais être exécutée dans toute sa rigueur. (*B. I.*, Doat, 118, fol. 140 r°.)

(7) Guill. Pentecosta, maire, et li eschevin empruntèrent, en la foire de mai LXXVIII, de Jaque Jehan, de Quaorns, xi liv. — Item Gilebers demora-maires et li eschevin empruntèrent doudit Jaque Jehan, en mai l'an LXXXI, viii liv. — Et en la foire Saint-Ayoul ensuiant n° lx liv. — Eben la foire de mai l'an LXXXII, cxix liv. — Somme de l'amprunt, xv° lx liv., qui li furent données p'or ce qu'il lor donna respit por les coustemens païans. (Biblioth. de Provins, Cartul. de la ville, compte de Gilebert de Morri, fol. 37.)

ou de Jean, qui acquit une grande importance par ses richesses et l'étendue de ses opérations financières, et dont furent membres Philippe de Jean, chancelier de France, en 1269, et Gaucelm de Jean, cardinal sous le pontificat de Jean XXII (1). En 1251, par un acte passé devant l'évêque de Troyes et les abbés de Saint-Loup et de Saint-Martin de cette ville, plusieurs marchands romains, en personne ou par procureurs, donnèrent quittance de tout ce qu'il leur devait à Gaillard de Lart, *citoyen et changeur de Cahors*, que le comte de Champagne avait cautionné (2).

La pratique de l'usure à Cahors a laissé de nombreuses traces. On possède une bulle du pape Alexandre III, du mois de janvier 1166, par laquelle il est permis de prendre jusqu'à la somme de 200 marcs d'argent des usures, rapines et biens mal acquis, pour la construction d'un pont sur la rivière du Lot (3). Dans la visite du diocèse de Cahors, faite en 1285, par Simon, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, ce prélat, ainsi que le constate une relation authentique, reçut l'abjuration d'une quarantaine d'individus qui avaient été dénoncés comme usuriers : *Diffamati coram Domino, supra usuraria pravitare* (4).

Ainsi, voilà qui est bien positif, le prêt de l'argent à intérêt, ce qu'on appelait l'usure au moyen âge, avait à Cahors un développement tout particulier, qui valut à cette ville une place dans la *Divine Comédie*, et la fit passer pour un repaire d'usuriers. D'autre part, on a vu que les usuriers de Cahors étaient regardés au treizième et au quatorzième siècle comme des étrangers, comme des Italiens. L'union de ces deux faits explique à la fois l'apparente contradiction des anciens témoignages et l'application, étrange au premier abord, du nom de Caorcin ; elle se montre avec évidence dans un acte du premier tiers du treizième siècle. C'est une lettre de Guillaume, évêque de Cahors, en date du 5 des calendes d'avril 1230, par laquelle ce prélat déclare avoir reçu en prêt (*recepisse mutuo*), pour lui et pour le chapitre de l'église cathédrale, la somme de 200 marcs d'argent des consuls et citoyens de Cahors, afin de payer ce qu'il devait aux Lombards, c'est-à-dire à Juvénil et à sa compagnie (*quas 200 mar-*

(1) Voy. *De l'Origine et du couronnement du pape Jean XXII*, par M. Bertrandy, 1831, in-8°, tiré de la *Biblioth. de l'École des chartes*.

(2) *B. I.*, 500 de Colbert, 60, fol. 24 v°.

(3) *B. I.*, collect. Doat, 120, fol. 1 r°. — Le pont construit, dans la seconde moitié du quatorzième siècle, sur le même emplacement, porte le nom de pont des Usuriers.

(4) Baluze, *Miscell.*, t. IV, p. 306.

*chas confitemur ad utilitatem nostram et Caturcensis ecclesie recipisse, et specialiter ad expediendum debitum quo tenebamur Lombardis, scilicet Juvenali et ejus societati*), engageant envers les consuls et la ville, jusqu'à entier remboursement, sa monnaie et divers droits qu'il possédait (1). On sait que la place des changes, à Cahors, avait la plus grande partie des maisons qui la bordaient occupée par des négociants et des banquiers lombards.

Les changeurs italiens eurent donc à Cahors une installation précocce, un comptoir dont ils firent le centre de leurs opérations financières avec le reste de la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, où l'histoire signale la présence des Caorcins. On leur donna tout naturellement le nom de cette ville française, qui, pour eux, était devenue une sorte de pays d'adoption, et où leur commerce avait prospéré d'une manière notable; d'autre part, ils firent école à Cahors, et les habitants, à leur exemple, et séduits par l'appât des gains considérables qu'ils leur voyaient faire, se livrèrent à l'usure, et la pratiquèrent comme eux avec succès. Alors, les applications du mot Caorcin s'étendirent. Ce mot, dans son état primitif, était une transformation en langue vulgaire des dérivés de l'antique Cadurci (Cæsar), *Cadurcinum*, *Cadurcina urbs* (Grégoire de Tours), *Catorcinus pagus* (Frédigaire) (2), et il avait un sens très général; dans l'acception de prêteur d'argent ou d'usurier, après avoir désigné les banquiers italiens résidant à Cahors, il fut attribué aussi aux habitants de Cahors adonnés à l'usure, et aux étrangers transalpins qui se livraient au même commerce. Caorcin fut un terme de mépris; aussi est-il absent des documents officiels, comme les ordonnances de 1344 et 1349, où sont énumérées les populations italiennes qui font avec la France un négoce légitime (3), tandis qu'il figure dans les actes où il s'agit de désigner des usuriers.

#### F. BOURQUELOT.

(1) *B. I.*, Doat, 118, fol. 30<sup>ro</sup>.

(2) Au treizième et au quatorzième siècle, la forme du nom de la capitale des Cadurci, en langue vulgaire, est ordinairement Caors ou Caours. — Le mot Quercy paraît au treizième siècle; on le trouve dans l'*Histoire de la guerre des Albigeois*.

(3) *Ordonn. des rois de France*, t. II, p. 203 et 308.

# BIBLIOGRAPHIE

## PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

- SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN.** — *Journal*; année 1860, nos 10 et 11. In-8° de 64 pages. N° 12, 32 pages.
- Le général Joubert. — Etude sur sa vie. — Fragments de sa correspondance inédite (suite et fin), par M. *Edmond Chevrier*. 36 pages.
- De l'influence de l'air atmosphérique, par M. le docteur *P.-C. Ordinaire*. 3 pages.
- Observations météorologiques, par M. *Ch. Jarrin*. 4 pages.
- SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.** — Troisième série, tome II. *Travaux de 1858 à 1859*. Saint-Quentin, 1860. In-8° de 372 pages.
- Séances publiques de 1858 et de 1859. 45 pages.
- L'architecture française et les arts qui s'y rattachent, considérés en province, au moyen âge et dans les temps modernes, par M. *Bénard*. 123 pages.
- Restauration décorative de la collégiale de Saint-Quentin, par M. *G. Demoulin*. 32 pages.
- Recherches sur les eaux ferrugineuses de Saint-Quentin, par M. *L. Blin*. 12 pages.
- De l'étiologie du tournis, par M. *Garcin*.
- Notions de géologie appliquée à l'agriculture, aux constructions et à l'industrie. 17 pages.
- De la peine de mort, par M. *Carré*. 35 pages.
- Quelques idées sur l'éducation des jeunes filles de la classe moyenne, par M. *Guiral*. 24 pages.
- Quelques pages sur l'idéal, par M. *Ch. Daudville*. 46 pages.
- Poésies par MM. *Héré, Ch. Daudville, Félix Midy, Eug. Gronnier, Eug. Magné* et *Joachim Malézieux*. 44 pages.
- De l'origine et de la transmission du vieux vaccin, par M. *Blin*. 8 pages.
- SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, à Caen.** — *Bulletin*; 1<sup>re</sup> année 1860, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres. In-8° de 96 pages.
- Extrait des procès-verbaux des séances de la Société.

— Notes et communications archéologiques, par MM. l'abbé *Cochet*, *A. Canel*, *Robillard de Beurepaire*, *Jules Lair*, *E. Chatel*, l'abbé *Do*, l'abbé *J. Decorde* et *Bailleul*.

— Nouvelles archéologiques.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DU DOUBS. — *Mémoires*; 3<sup>e</sup> série, tome IV, 1859. Besançon, 1860. In-8° de XXIV-429 pages, 27 planches.

Première partie :

— Procès-verbaux, Rapports et Notices, par MM. *A. Delacroix*, *Ravoux*, *Truchot* et *Guillin*.

Deuxième partie, Mémoires communiqués :

— Etude sur l'étage kimmérien dans les environs de Montbéliard, par M. *Coutejean*. 352 pages.

— Découverte de la craie supérieure à silex dans le département du Jura, par MM. *Bonjour*, *Defranoux* et frère *Ogérien*. 6 pages.

— Note sur un perfectionnement apporté à la recherche de l'iode par l'amidon, par MM. *Humbert* et *O. Henry* fils. 5 pages.

— Note sur une pile voltaïque constante et économique à dégagement de chlore, par MM. *Humbert* et *Fonvielle*. 5 pages.

— Supplément à la Florule exotique des environs de Marseille, par M. *Grenier*. 24 pages.

— Recherches sur quelques orchidées des environs de Toulon, par *le même*. 12 pages.

— Bulletin archéologique, par M. *A. Delacroix*. 2 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE POLIGNY. — *Bulletin*; 2<sup>e</sup> année, 1851, n° 1. In-8° de 16 pages.

— Archéologie : Les chambrettes de Tourmont, par M. *Charton*.

— Mes Souvenirs, poésie de Jasmin, traduction par M. *Richenet*.

— Bibliographie. — Chronique.

— Bulletin météorologique, par M. *Guillaumot*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE. — *Répertoire*. Année 1861, janvier. In-8° de 32 pages, 1 portrait.

— Armand de Maillé-Brezé, amiral de France, par M. *Ph. Béclard*, 7 pages.

— Commune de Villevêque (canton d'Angers). — Paschal Robin, par M. *F. Godard-Faultrier*. 13 pages.

— Monuments de pierre ; que la plupart de nos monuments de pierres seraient des fins ou limites de fiefs, par M. l'abbé *Voisin*. 3 pages.

— Comptes rendus des séances et chroniques.

SOCIÉTÉ NIVERNAISE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS. — *Bulletin*; tome III, n° 3, 1860. In-8° de 96 pages.

— Recherches sur les combinaisons et sur les puissances des polynomes, par M. *J. Bornet*. 44 pages.

— Contrat d'échange de la justice du bourg de Saint-Etienne de Nevers, publié par M. H. Crouzet. 15 pages.

— Fouché à Nevers. 9 pages.

— Recherches sur l'origine de la soutane rouge que portent, pendant l'été, les chanoines de Nevers, aux fêtes solennelles, par Mgr Crosnier. 19 pages.

MÊME SOCIÉTÉ. — Hagiologie nivernaise, par Mgr Crosnier et divers autres membres de la Société nivernaise. 4<sup>e</sup> livraison, 1860. In-8<sup>o</sup>.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, à Saint-Omer. — *Mémoires*; tome X, 1858-1860. Saint-Omer et Paris, 1860. In-8<sup>o</sup> de XXXVII-850 pages.

Première partie (1858):

— Discours d'ouverture, prononcé par M. Quenson, président de la Société, le 20 juin 1854, notes à la suite. 37 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société, par M. H. de Laplane, secrétaire perpétuel. 48 pages.

— Guillaume, abbé d'Andrès, et sa chronique, par M. le chanoine Parenty. 10 pages.

— Anciennes modes flamandes, par M. Arthur Dinaux. 31 pages.

— Les Pastorales du P. Guillaume Grumsel (1662-1663), par M. le chanoine Z. Tourselet. 25 pages.

— Attaque de la ville de Saint-Omer par la porte Sainte-Croix, par M. L. Deschamps de Pas. 20 pages.

— Note complémentaire sur les bas-reliefs qui se trouvent au musée, par le même. 4 pages.

— Biographie poétique de Simon Ogier, d'après lui-même, par M. Courtois. — Appendice. — Notes. — Catalogue des ouvrages publiés par Simon Ogier. 56 pages.

— Notice sur les fonts baptismaux de Wierre-Effroy, par M. l'abbé F. Lefebvre. 27 pages.

— Fondation d'Hesdinfer. — Conseils politiques adressés à la princesse Marie, régente des Pays-Bas pour Charles Quint, sur les moyens d'accroître en peu de temps la population d'Hesdinfer, etc. Communication (publication) et introduction de M. A.-J.-H. Vincent, de l'Institut. 50 pages, 2 planches héliographiques, par M. Nègre.

— Notice nécrologique et biographique sur M. Alexandre Hermand, l'un des fondateurs de la Société, par M. L. Deschamps de Pas. 24 pages.

— Renty en Artois, son vieux château et ses seigneurs, par M. Henri de Laplane, secrétaire général. Planches. 103 pages.

Deuxième partie (1860):

— Eloge de L.-A. César Taffin de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société, par M. H. de Laplane. 27 pages.



— Histoire des invasions des Northmans dans la Morinie, par M. *Paillard de Saint-Eglan*. 64 pages.

— Recherches historiques sur le chapitre et l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire, par M. *J. Rouyer*. — Pièces justificatives. 122 pages.

— Antoine de Baulaincourt, lieutenant du gouverneur de Lille et roi d'armes de la Toison d'or (1533-1559), par M. *Ch. de Linas*. 12 pages.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA MOSELLE, à Metz. — *Bulletin*; neuvième cahier, 1860. In-8° de 343 pages.

— Du plumage chez les Pucidés, par M. *Alfred Malherbe*. 4 pages.

— Entomologie appliquée. — Note sur des insectes qui depuis quelques années font des ravages considérables autour de Metz, par M. *Fridrici*. 10 pages.

— Note sur une roche à l'état de poudingue existant à Marchin, près de Huy, par M. *V. Simon*. 4 pages.

— Notice sur la chaux, et particulièrement sur des cristaux de chaux trouvés dans le ciment de l'aqueduc romain à Parfondval, près de Gorze, par *le même*. 4 pages.

— Conséquences hasardées qu'on peut tirer des idées admises en géologie, par M. *J.-F. Soleirol*. 26 pages.

— Quelques Essais de sériciculture dans le département de la Moselle, par M. *J.-B. Géhin*. 50 pages.

— Notes pour servir à l'histoire des insectes nuisibles dans le département de la Moselle. Insectes qui vivent sur le poirier, 2<sup>e</sup> partie, par *le même*. 222 pages.

— Mémoire sur la température des planètes, par M. l'abbé *Maréchal*. 6 pages.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. — *Bulletin*; décembre 1860. In-8° de 48 pages.

— Rapports divers. par MM. *Lebleu*, *Ch. Dollus-Galine*, *Jundt*, *Th. Schneider*, *E. Zuber*, *G. Schæffer*, et MM. *Em. Burnat* et *Ch. Thierry-Mieg* fils.

— Notice sur le rouge d'aniline, par M. *Gerbert-Keller*.

---

NOUVELLES LETTRES INÉDITES DE MAIRAN A BOUILLET, publiées par la *Société archéologique de Béziers*. Lettres 98 à 104. In-8° de 23 pag.

REVUE D'AQUITAINE, à Condom. 7 janvier 1861. In-8° de 48 pag.

— Généalogie de la maison Du Pleix de Cadignan, Guy Du Pleix, par M. *J. Noulens*.

— Dissertations sur les banquiers nommés Cahursins, Caorsins et Corsins, et sur leur origine et leur établissement dans le Quercy, etc., par M. le baron *Chaudruc de Crazannes*.

- Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan, par M. *J.-F. Bladé*.
- Aquitaine, temps antéhistorique, période primaire (suite), par M. *Durrey*.
- Dunes de Gascogne, par M. *Roger Gaillard*.
- La Canardière du vicomte de Juliac, à Créon (Landes), par M. *Lalané*.
- Marins d'Aquitaine : Ducasse ; Elicagaray, par M. *Biesbey*.
- Ordonnance du marquis de Crillon (application de la révocation de l'édit de Nantes à Condom, en 1686).

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE L'IRLANDE, à Londres. — *Journal archéologique*, n° 67, 1860. In-8° de 96 pages.

- Notices archéologiques relatives à l'Angleterre, par MM. *Ormerod, Calvert, Harthornes, Weston, G. Hewitt, Nicholls, et Harry M. Searth*.
- Documents originaux, publiés par M. *Albert Way*.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DE NAPLES, publié par M. *Minervini*. Tomes III à VII, 1854-1859. 5 vol. in-4°. Planches. Articles principaux :  
Tome II, 1854-55.

- Terre cuite découverte près d'Atri, par M. *Minervini*.
- Inscriptions latines, par *le même*.
- Les Pléiades, sur un vase trouvé à Sainte-Marie, par *le même*.
- Acquisitions nouvelles du Musée royal (description) par *le même*.
- Nouvelles observations sur l'inscription napolitaine de Tettia Casta (texte de l'inscription et notice), par *le même*.
- Description de quelques médailles de la Chersonèse Taurique et de la Sarmatie européenne, par M. *Cavedoni*.
- Notice sur les dernières fouilles exécutées à Pompéi (suite), par M. *Minervini*.
- Observations sur quelques passages du Corpus inscriptionum Graecarum, par M. *C. Cavedoni*. — Addition, par M. *Minervini*.
- Description sommaire d'un vase peint représentant le supplice des Danaïdes, par M. *Minervini*.
- Types et symboles de quelques monnaies autonomes et royales de l'île de Chypre, par M. *C. Cavedoni*.
- Alexandrus à Pompéi et leurs sépultures (épigraphie), par M. *Minervini*.
- Quelques monnaies d'Espagne expliquées au moyen du nouveau fragment de Florus, par M. *C. Cavedoni*.
- Analyse des Mémoires de l'Académie d'Herculanium, par M. *Minervini*.
- L'insigne vase de Cumès, de M. le marquis Campana, par *le même*.

— Médailles de L. Valerius Acisculus et autres médailles de familles romaines, décrites et comparées avec des médailles d'Espagne, par M. C. Cavedoni.

— Tombes grecques trouvées dans la province de Salerne, sur le territoire d'Albanella, par M. V. Rizzi. — Observations, un peu plus loin, par M. Minervini.

— Médailles inédites ou peu connues, par le même.

— Horloge solaire trouvée à Pompéi. Notice par le même.

— Observations sur l'ouvrage de M. de Saucy intitulé : *Recherches sur la numismatique judaïque*. Paris, Didot, 1854, in-8°, par M. U. Rizzi.

— Explication d'une pierre de l'ancienne Narona, par M. B. Borghesi.

— Nouvelles découvertes au pays des Samnites, par M. U. Rizzi.

— Observations par M. Minervini.

— Vase peint représentant Hercule transporté au ciel. Notice (avec planche), par M. C. Cavedoni.

— De l'origine du culte de Jupiter Labraundus ou Labrandenus, par le même.

Tome IV, 1855-56.

— Monuments élevés aux Antonins par les *Scabillarii* de Pozzozzoles, par M. Minervini.

— Observations de M. l'abbé C. Cavedoni sur l'ouvrage intitulé : *Voyage en Asie Mineure, au point de vue numismatique*, par M. W.-H. Waddington. Paris, 1853.

— Dernières fouilles exécutées à Pompéi (inscriptions), par M. Minervini.

— Observations sur les monnaies de Philippes en Macédoine, par M. C. Cavedoni.

— Inscription peinte sur une muraille à Pompéi. Notice par M. Minervini.

— Lion et Amour, mosaïque appartenant à Raphaël Baron. Notice par le même.

— Observations sur quelques monnaies d'empereurs romains, par M. C. Cavedoni.

— Nouvelles observations sur les *Scabillarii* de Pouzzozzoles, par M. Minervini.

Fouilles de Cumès, par M. Fiorelli.

— Nouvelles observations et complément de la description de la maison de Marcus Lucretius à Pompéi, par M. Minervini.

— Quelques observations sur un vase peint appartenant au comte de Syracuse, par le même.

— Observations du comte B. Borghesi sur l'inscription grecque de Nicomachus Julianus.

— Rapports des lois municipales de Salpenza et de Malaga avec les médailles de colonies et de municipes et quelques autres, par M. C. Cavedoni. Addition de M. Minervini.

— Médailles inédites ou peu connues, par le même.

— Fouilles exécutées à Cumes par l'ordre du comte de Syracuse, par M. *Fiorelli*. Observations par M. *Minervini*.

— Quelques observations sur une amphore panathénaïque découverte à Cumes, par *le même*.

— Monnaies de Tralles, en Lydie, frappées sous Auguste. Notice par M. *Cavedoni*

— Notice sommaire sur un remarquable sarcophage de marbre retrouvé près de Rapolla (dans la Basilicate), par M. *Minervini*.

(*La suite à la prochaine livraison*).

# CHRONIQUE.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

*Congrès archéologique de France.*

28<sup>e</sup> Session.

La Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques a décidé qu'elle se transporterait, cette année, dans le département de la Marne, pour y tenir le *Congrès archéologique de France*, sous la présidence de Son Eminence Mgr le cardinal Gousset, qui a bien voulu consentir à diriger les travaux du Congrès. Une commission a été instituée à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour que cette session soit digne de l'illustre patronage sous lequel elle aura lieu.

La session s'ouvrira à Reims, dans la grande salle de l'archevêché, le 24 du mois de juillet, à 2 heures précises, et durera cinq jours. Les autorités, l'Académie et les savants de la ville ont promis le concours le plus empressé.

Divers problèmes archéologiques sont encore à résoudre dans cette partie de la France. Les monuments romains, la cathédrale de Reims, les églises et les châteaux, etc., etc., offrent le plus haut intérêt. Nous publions le programme des principales questions qui seront traitées au Congrès.

Ce serait une erreur de croire que le Congrès archéologique n'offre d'intérêt qu'aux hommes de science. Les questions qui y sont traitées touchent aux arts et aux lettres; les discussions auxquelles elles donnent lieu ont de l'attrait pour les gens du monde et pour les artistes aussi bien que pour les antiquaires. Un autre avantage de ces réunions, c'est qu'elles créent des liens d'amitié, des rapports étroits entre les hommes instruits de toutes les régions de la France, et font profiter chacun des lumières de tous.

## *Programme des questions qui seront discutées au Congrès archéologique de France.*

1. Indiquer sur une carte la distribution des diverses constructions romaines dont on a constaté l'existence sur le territoire dont Reims était la capitale.
2. Déterminer la destination des édifices gallo-romains dont les

plans ont été relevés à Reims depuis quelques années, par suite des travaux exécutés dans la ville, par M. l'architecte Brunette. Compléter, autant que possible, la topographie de Reims sous la domination romaine.

3. Donner la description des mosaïques romaines trouvées à Reims à diverses époques. Présenter des dessins de ces mosaïques.

4. Quel devrait-êtré le mode de restauration de l'arc romain de la porte de Mars, existant encore à Reims? Si cette restauration n'est pas immédiate, n'y a-t-il pas des mesures urgentes à prendre pour la conservation du monument?

5. La mosaïque des promenades de Reims doit-elle être conservée sur le lieu même de sa découverte? Vaut-il mieux l'enlever pour en orner le musée de la ville?

6. Présenter un catalogue, et, s'il est possible, un fac-simile des inscriptions gallo-romaines trouvées à Reims et aux environs.

7. Décrire et expliquer particulièrement celles qui sont à Reims.

8. Dans quel lieu les monuments épigraphiques trouvés à Reims sont-ils déposés? Sont-ils catalogués? Peuvent-ils être facilement observés?

9. Serait-il possible d'établir à Reims un musée d'antiquités, en appropriant à cette destination l'un des édifices qu'il importerait de conserver, tels que la maison des Musiciens, la tour du Mont-Dieu, etc.?

10. Quels sont les documents authentiques concernant la fabrique d'étoffes en laine qui a existé à Reims sous la domination romaine?

11. Quelles sont les découvertes d'antiquités romaines faites, depuis dix ans, dans le département de la Marne?

12. A quelle époque, et pour quel motif, les eaux de la Suippe ont-elles cessé d'être amenées à Reims?

13. Quelles pouvaient être les constructions dont on a découvert des vestiges près de Vrigny, non loin de la chaussée Brunehaut, au lieu dit le Marais de l'Eglise ou de Neufans?

14. Rechercher l'origine de l'emblème aux trois têtes qui se voit sur quelques autels votifs de l'époque gallo-romaine trouvés à Reims, et examiner l'analogie qui pourrait exister entre cet emblème et le type figuré sur les médailles à la légende : *Remo*.

15. Quelles sont les découvertes de monnaies romaines faites, depuis dix ans, dans le même département?

16. Sous les Romains et après la chute de l'Empire, quelles sont les principales *officines* ou fabriques de poteries dont les produits portent des noms gaulois ou francs?

17. Quel est, dans le nord de la Gaule, le développement de la fabrication des verres à vitres, des verres à boire et autres vases? A quelle époque remontent les privilèges accordés aux verriers?

18. Indiquer rigoureusement à quelles localités actuelles répondent celles dont il est fait mention dans le Testament de saint Remy.

19. Quels étaient, sous ce prélat, ou sous ses successeurs immédiats, la topographie de Reims et la place des Oratoires qui existaient dans la ville ou dans les faubourgs?

20. Sous la dynastie carolingienne, quelle est la forme de construction des fortifications des cités et des châteaux?

21. Quel est, sous les Carolingiens, l'état des cités et du régime municipal?

22. Par quelles péripéties passa l'art de l'orfèvrerie depuis la conquête des Francs jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle?

23. Indiquer l'origine et la date du calice dit de saint Remy, réintégré dans le trésor de la cathédrale de Reims d'après les ordres de l'Empereur; faire connaître la cause et l'époque de sa translation à Paris.

24. Quelle date peut-on assigner au bâton dit de saint Gibrien, dont un morceau est conservé dans le trésor de la métropole de Reims et le reste dans le cabinet d'un amateur de cette ville?

25. Peut-on encore, en Champagne, distinguer quels sont les villages tour à tour fondés par les Celto-Belges, par les Romains, par les Francs Saliens, par les Francs austrasiens, par le clergé séculier, par le clergé régulier, par les seigneurs féodaux?

26. Le diocèse de Reims renferme-t-il quelques restes de constructions que l'on puisse faire remonter à l'époque mérovingienne? Les colonnes en marbre employées dans la basilique de Saint-Remy sont-elles mérovingiennes?

27. Quels sont les monuments religieux les plus anciens? Indiquer d'une manière précise ces édifices, ou les parties anciennes dignes d'être remarquées.

28. Y a-t-il, dans les collections publiques ou privées, des objets appartenant à cette période de l'histoire de l'art?

29. Comparer les débris du grand candélabre de Saint-Remy, à la bibliothèque de Reims, avec l'arbre de la Vierge de la cathédrale de Milan, dessiné par M. Victor Petit.

30. Est-il probable, comme l'a dit M. l'abbé Tourneur au Congrès de 1855 (p. 88), qu'il se trouve à Saint-Remy des vitraux qui puissent remonter au xi<sup>e</sup> siècle?

31. Discuter les appréciations présentées par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*, au sujet du plan général et des constructions successives de la cathédrale.

32. L'intérieur de la cathédrale de Reims a-t-il toujours été distribué comme il l'est aujourd'hui? Quelles sont les raisons qui ont pu motiver la disposition caractéristique du chœur et du sanctuaire dans cette église?

33. A-t-il existé des églises rondes dans le diocèse de Reims? Toutes les églises rurales ont-elles été explorées? Connait-on ce qu'elles renferment de curieux ou d'ancien?

34. Entrer dans quelques détails sur l'ancien mobilier de ces églises.

35. A quelle autorité sont soumis, au moyen âge, les grands chemins du nord de la France?

36. Quelle est, sur la culture de la vigne et la production du vin en Champagne, l'influence des révolutions et des événements qui suivent la conquête des Francs?

37. A quelle date remonte la fabrication du vin mousseux?

38. Quel est l'origine, quels sont les développements, le déclin et la chute de la féodalité dans le nord de la France?

39. Quels sont, à Reims et dans les évêchés-pairies d'alentour, les prélats qui sont parents ou alliés de la famille royale de France? Quels sont les résultats de ces rapports de parenté ou d'alliance?

40. A quelle époque remontent les plus anciens hôtels de ville des cités de la seconde Belgique? Quels sont les premiers *beffrois*? Quelle est l'idée précise qu'il faut attacher à cette dénomination?

41. Quels sont, au moyen âge, les plus illustres familles de la Champagne?



# TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

## A.

### ACTES OFFICIELS.

- Nomination d'un membre honoraire du Comité, 137.
- Nominations de membres du Comité, 137, 263, 390, 517.
- Nomination d'un correspondant, 677.
- Publication des *Œuvres de Lavoisier*, 138.
- Publication des *Œuvres de Lagrange*, 138. -
- Publication des *Œuvres de Denys Papin*, 390.
- Prix à décerner aux Sociétés savantes pour la publication du Dictionnaire topographique et du Répertoire archéologique, 389.
- ALBI. Fouilles de l'église de Saint-Salvi, 173.
- ALLMER. Découvertes archéologiques à Vienne, 143, 273.
- Inscriptions du musée d'Arles, 273.
- AMÉ. Communications diverses, 8, 50.
- ANDRÉ (abbé). Document relatif à la famille Bonaparte, 2, 678.
- Considérations à propos de l'église de Saint-Victor de Marseille, 531.
- Auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de saint Véran, anachorète à Vaucluse*, etc., 784.
- ARBAUD (Damase). Serment professionnel des notaires au quatorzième siècle, 519.
- ARBAUMONT (D'). Taxe pour l'entretien d'un juif converti au quatorzième siècle, 141.
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). Préparation du *Répertoire archéologique de l'Aube*, 6.
- Auteur d'une *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, 369.
- ARCHIVES historiques et littéraires du nord de la France et midi de la Belgique, 313.
- ARDANT. Communication relative à la numismatique, 8.
- Projet de publication du cartulaire de l'abbaye de Solignac, 519.
- Découvertes archéologiques à Limoges et à Saint-Junien, 552.
- ARNAULD. Communications diverses, 8, 52.
- AUBERTIN. Rapports sur les antiquités de Bouze et de La Bruyère, 595.
- AVENEL Éditeur des *Lettres du cardinal de Richelieu*, 139.

## B.

- BAECKER (de). Renseignements sur Pierre Lotin, abbé de Saint-Winoc, 535, 659.
- Envoi d'inscriptions, 551.
- Auteur d'une notice sur un cadran solaire d'origine chinoise, 622.
- BARBIER DE MOYFAULT (abbé). Acte de fondation d'un couvent de Clarisses près de Loudun,
- Lettres autographes relatives aux guerres de Louis XV, 3, 140, 536.

- Inscriptions et épitaphes, 50, 145, 700.
- Mémoire sur l'état du commerce en France en 1701, 545.
- Communications diverses, 3, 274, 320, 679, 699.
- BARET.** De la race ibérienne dans l'ancienne Gaule et de ses limites, 735.
- BARRANGER** (abbé). Découvertes dans l'ancien cimetière de Villeneuve-le-Roi, 10, 147, 553.
- BARRAUD** (abbé). Auteur d'une *Notice archéologique et liturgique sur l'encens et les encensoirs*, 514.
- BARRY.** Inscription romaine inédite, 7.
- BARTHÉLEMY** (An. de). Nommé membre du Comité, 265.
- Interprétation d'expressions de basse latinité, 2.
- Communication relative au blason de la famille de Vignory, 8.
- Recherches sur la noblesse maternelle, 521.
- Communications diverses, 2.
- BAUDRIMONT**, auteur d'un travail intitulé : *Essai sur les plantes phanérogytes*, 609.
- *Id.* d'une brochure intitulée : *Analyse du traité de pathologie du docteur Gintrac*, 621.
- BAUDRY** (Fr.). Éditeur des *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, 1.
- BAUX.** Éditeur des *Extraits des registres municipaux de la ville de Bourg*, 114.
- BEAUCHEZ-FILLEAU.** Communication relative au Recueil des lettres de Henri IV, 3.
- Note sur des vases antiques, 9.
- BELLAQUET.** Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 149.
- Chargé de l'examen de communications, 266, 392.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 531.
- *Id.* sur les travaux de l'Académie de La Rochelle, 682.
- Rapport sur diverses communications, 680.
- BELLOT HERMENT.** Communications diverses, 8, 141.
- BERGER DE XIVREY.** Éditeur du Recueil des lettres de Henri IV, 3, 142.
- BERTRAND.** Nommé membre du Comité, 517.
- BEULÉ.** Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Soissons, 537.
- BIBLIOGRAPHIE** provinciale et étrangère, 125, 256, 375, 512, 600, 796.
- BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE** (Dépôt de documents à la), 3, 520, 536.
- BIZEUL.** Notice biographique, 673.
- BLANCHARD.** Nommé membre du Comité, 517.
- BLANCHOT.** Notices interprétatives de légendes, d'inscriptions et d'anciennes dénominations géographiques, 141, 522.
- BONAFOUS.** Auteur d'un travail sur les monuments celtiques, gallo-romains et des époques postérieures du département de la Creuse, 276, 565.
- BONAPARTE** (Documents relatifs à la famille), 2, 4.
- BONNORONT.** Auteur d'une Notice sur l'*Annuaire du Jura*, 112.
- *Id.* d'un *Compte rendu des Extraits des registres municipaux de la ville de Bourg*, 114.
- BOUCHITTÉ.** Note biographique, 585.
- BOURGES** (Fouilles du palais du duc Jean), 10, 146, 393, 705.

**BOURQUELOT.** De l'origine et de la signification du mot *Caorin*, 787.

**BULLETIN** historique et monumental de l'Anjou, 261, 672.

**BULLETIN** archéologique de Naples, 800.

**C.**

**CADET (E.).** Compte rendu de l'*Histoire de la commune de Montérollet*, par M. Leroy, 780.

**CAHOURS.** Nommé membre du Comité, 517.

**CANAT.** Communication relative aux Écorcheurs, 678.

**CARNEL (abbé).** Auteur d'une brochure intitulée : *Proverbes et locutions proverbiales chez les Flamands de France*, 655.

**CARTE DE LA GAULE** (Renvoi à la commission de la), 10.

**CARTULAINE** de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux-de-Cernay, 277.

**CASTELNAU D'ESSENAULT.** Notice sur l'église de Notre-Dame-de-Soulac, 116, 554.

**CATALOGUE** du musée archéologique de Nantes, 672.

**CAUMONT (de).** Auteur d'une brochure intitulée : *Nécrologie gallo-romaine, ou Excursions dans les musées lapidaires de France*, 556.

**CHABOUILLET.** Comptes rendus des séances du Comité, 6, 144, 273, 394, 531, 698.

— Chargé de l'examen de communications, 274.

**CHACORTAC.** Rapport sur une Notice de M. de Baeker, relative à un cadran solaire d'origine chinoise, 622.

**CHAMBRETTES** de Tourmont. Découverte d'une mosaïque, 553.

**CHAMPLIEU** (Ruines de), 558.

**CHARMA.** Épitaphe mystique du dix-septième siècle, 52.

**CHARRIÈRE.** Éditeur des *Négociations de la France dans le Levant*, 1.

**CHARTE** relative au pays de Broc, 412.

**CHATIN.** Rapport sur le Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 569.

— *Id.* sur le Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 722.

— *Id.* sur les travaux de l'Académie de la Rochelle, 723.

— Chargé de l'examen de communications, 608, 609.

— Compte rendu d'un travail de M. Declarmes sur la culture du pavot-œillette, 620.

— Communication faite à la section des sciences du Comité, 610.

— Essai sur la mesure du degré d'élevation ou de perfection organique des espèces végétales, 766.

**CHAZAUD.** Publication de fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude, 688.

**CHERBONNEAU** Envois de copies ou d'estampages d'inscriptions, 7, 144, 273, 394, 531.

**CHÉRUÉL.** Comptes rendus des séances du Comité, 1, 139, 263, 391, 520, 678.

— Éditeur du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 1.

— Notice biographique sur M. Laferrière, 268.

— Chargé de l'examen de communications, 2, 680.

**CHRONIQUE.** Sociétés savantes. Faits divers. Archéologie, 129, 263, 383, 515, 673, 805.

**CLÉMENT (P.).** Chargé de l'examen de communications, 4, 142.

— Rapport sur les publications de la Société Impériale d'agriculture, in-

- industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, 408.
- Les États de Bretagne en 1770, 537.
- Rapport sur un manuscrit intitulé : *Mémoires sur l'état du commerce en France en 1701*, 545.
- CLÉMENT (J.). Rapport sur le Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 582.
- COCHET (l'abbé). Rapport au Préfet de la Seine-Inférieure sur les hachettes diluviennes du département de la Somme, 701.
- COMMUNICATIONS des membres du Comité, (Voir aux diverses SECTIONS.)
- COMMUNICATIONS DIVERSES. Rapports de M. de Guilhermy sur les envois faits par divers correspondants, 45, 596.
- Rapport de M. Du Sommerard sur le compte rendu des fouilles de l'église de Saint-Salvi, d'Albi, par M. Crozes, 175.
- Rapport du même sur des envois de correspondants, 180.
- Rapport de M. Laferrière sur un acte notarié de *prise de possession* d'un moulin, 409.
- Rapport du même sur une charte relative au pays de Broc, 412.
- COMPTES RENDUS des séances du Comité. (Voir Sections du Comité.)
- CONCOURS pour la préparation du meilleur *Dictionnaire topographique* d'un département, 389.
- *Id.* pour la publication du meilleur *Répertoire archéologique* d'un département, 389, 701.
- CONGRÈS des Sociétés savantes des départements, 267.
- CONGRÈS archéologique tenu par la Société française d'archéologie, 803.
- COQUAND. Auteur d'une *Description physique, géologique, paléontologique et métallurgique de la Charente*, 116.
- CORRESPONDANCE de Richelieu (Publication de la), 1.
- COURSON (Aurélien de). Nommé membre du Comité, 137.
- Auteur d'un Mémoire sur les *Curiosités de César et les Curiosités de la Notice des provinces*, 266.
- COUSSEMAKER (de). Auteur d'une *Notice sur les archives de l'abbaye de Bourbourg*, 363.
- . *Id.* d'une brochure intitulée : *Quelques Recherches sur le dialecte flamand de France*, 635.
- CROZES (H.). Fouilles de l'église de Saint-Salvi, d'Albi, 175, 274.
- D.**
- DARCEL. Chargé de mission en Autriche, 10, 145.
- DAUBAN. Étude sur le sculpteur Ligier Richier, 182.
- Rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 500, 419.
- *Id.* sur le *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire*, 704.
- *Id.* sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 706.
- *Id.* sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 709.
- DAUVERGNE. Épitaphe de l'évêque Menaud de Marthoric, 147.
- Notice sur une ancienne clef, dite de saint Pierre, 698.
- Inscription du clocher de l'église de Valcabrière, 698.

- Communications diverses, 8, 273, 596, 698.
- DECHAMBRE.** Rapport sur les travaux de la Société de médecine de Nancy. — Id. de la Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat. — Id. de la Société de médecine et de pharmacie de la Haute-Vienne, 584.
- Compte rendu des travaux de la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, 617.
- Communication faite à la section des sciences du comité, 610.
- Chargé de l'examen de diverses brochures, 624.
- DECHARMES.** Note sur l'opium indigène, 608, 620.
- DELAFOSSÉ.** Nommé membre du Comité, 517.
- DELESSE.** Nommé membre du Comité, 517.
- DELISLE.** Chargé de l'examen de communications, 2, 3, 266, 393.
- *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie*, 5.
- Rapport sur les publications de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, 291.
- Rapport sur diverses communications, 554.
- Id. sur divers fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude, publiés par M. Chazaud, 683.
- DELOYE.** Copies d'inscriptions antiques, 7.
- Inscription métrique du tombeau de saint Eutrope, 700.
- DENONVILLIERS.** Nommé membre du Comité, 517.
- DESAINS.** Nommé membre du Comité, 390.
- Communications faites à la section des sciences du comité, 590, 609.
- Chargé de l'examen d'une communication, 608.
- DESNOYERS.** Notices sur M. Monmerqué, 3.
- Chargé de l'examen de communications, 141, 142, 266, 679.
- Rapport sur les travaux de la Société archéologique de Rambouillet, 277.
- Rapport sur les *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 324.
- DEVALS.** Découverte d'un village gallo-romain, près de Montauban, 9.
- Découverte d'anciennes sépultures, 274.
- DICIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE.** (Voir ci-après *Dictionnaire topographique*.)
- DICIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE de la FRANCE.**
- Communications relatives, 1, 2, 143, 263, 681.
- Publication du Dictionnaire géographique de l'Aube, 1.
- Prix à décerner aux Sociétés savantes pour cette publication, 389, 521.
- DOCUMENTS.**
- Un opuscule inédit de Guiart des Moulins, 495.
- *Accord par lequel Henri Malet donna à l'abbaye de Saint Georges de Boscherville soixante-dix sols de rente*, etc. 658.
- Note sur un abbé de Saint-Winoc, 659.
- DONEAU, sa vie et ses ouvrages**, 514.
- DOUBLET DE BOISTIBAUT.** Communication relative à la destruction de l'église de Saint-André de Chartres, 531.
- DUCHARTRE.** Nommé membre du Comité, 517.
- DUMAS.** Nommé membre honoraire du Comité, 157.
- Chargé de la publication des *Œuvres de Lavoisier*, 138.

**DOMOTET.** Peintures murales de l'église de Chassy, 8.

— Inscriptions de la ville de Bourges, 48.

— Communication relative à la publication du *Dictionnaire topographique de la France*, 143.

— Fouilles du palais du duc Jean, à Bourges, 146, 395, 705.

— Inscriptions recueillies dans les arrondissements de Bourges et de Saint-Amand, 698.

**DUPLAN.** Communications relatives aux fouilles du palais du duc Jean, à Bourges, 10, 595.

**DURAND (D<sup>r</sup>).** Observations météorologiques dans l'Eure-et-Loir, 608.

**DUSEVEL.** Documents relatifs à l'assassinat de Jean-sans-Peur, 266.

— Document relatif au châtement du suicide au seizième siècle, 679.

— Extraits des registres aux comptes de la seigneurie de Luchaux, 698.

**E.**

**ESSAI** sur la mesure du degré d'élévation ou de perfection organique des espèces végétales, par M. Chatin, 766.

**ÉTATS** de Bretagne en 1770 (les), 537.

**ÉTUDES HISTORIQUES.**

— Histoire des États d'Artois, par M. Fr. Fion (*suite et fin*), 55.

— Louis XI, protecteur de la Confédération italienne, par M. Huillard-Bréholles, 314.

— Études sur les mœurs et les coutumes féodales du Béarn, par M. Jules Pinard, 425, 625.

— La vie de sainte Nonne, mystère breton du moyen âge, par M. E. Morin, 643.

— Pièces inédites concernant l'admini-

stration française à la fin du dix-huitième siècle, par M. Geffroy, 755.

— De la race ibérienne dans l'ancienne Gaule et de ses limites, par M. Baret, 755.

**ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES.**

— Ligier Richier, sculpteur lorrain. Sa vie et ses ouvrages, par M. Dauban, 182.

**ÉTUDES SCIENTIFIQUES.**

— Essai sur la mesure du degré d'élévation ou de perfection organique des espèces végétales, par M. Chatin, 766.

**ÉTUDES** sur les mœurs et les coutumes féodales du Béarn, par M. J. Pinard, 425, 625.

**F.**

**FEILLET.** Pièces relatives à la minorité de Louis XIV, 679.

**FIGUIER.** Chargé de la publication des *Œuvres de Denis Papin*, 590, 609.

— Comptes rendus des séances de la section des sciences du Comité, 568, 590, 609, 721.

**FILON (Fr.).** Histoire des États d'Artois (*suite et fin*), 55.

**FLEURY.** Fresques de Jumigny, 9.

— Inscription de l'église de Ribemont, 52.

— Mosaïque découverte à Reims, 146, 275.

**FOUCHER (Victor).** Rapport sur le Recueil publié par l'Académie de législation de Toulouse, 12.

— Chargé de l'examen de communications, 266.

— Rapport sur diverses communications, 522.

**FRAPPAZ.** Chargé de la reproduction des dessins de la collection Gaignières, 6, 144, 275.

G.

- GAIGNIÈRES (Dessins de la collection), 6, 144, 271.
- GALLIA CHRISTIANA (Continuation du), 3.
- GEFFROY. Pièces inédites concernant l'administration française à la fin du dix-huitième siècle. 735.
- GERVAIS (Paul). Résumé des travaux relatifs à la zoologie et à la paléontologie du règne animal publiés dans le ressort de l'Académie de Montpellier pendant les années 1853 et 1859. 471.
- GILLOT SAINT-ÈVRE. Travaux des Sociétés d'agriculture siégeant dans le ressort de l'Académie de Poitiers. 347.
- GIRANDOT (de). Lettres de divers personnages historiques. 2, 146, 680.
- Ordonnance de Louis XIII, relative aux salaires dans le Berri, 392, 522.
- Communication relative à la cession faite par la Société archéologique de Nantes de son musée au département. 699.
- GIRAUD (l'abbé). Communication relative aux pains d'autel au neuvième siècle, 395.
- GIRAUD (Léopold). Compte rendu de la *Descriptiion physique, géologique, paléontologique et métallurgique du département de la Charente*, 116.
- Compte rendu de trois brochures de M. le Touzé, *sur la géologie dans la Vienne*, 565.
- GODARD-FAULTRIER. Communication relative au Recueil des inscriptions du moyen âge, 52.
- GOMART. Plan de la ville et du territoire de Saint-Quentin, 146.
- GRATIOLET. Chargé de l'examen d'une communication, 608.
- GRENOBLE (Académie de). Mouvement littéraire dans le ressort de cette Aca-

- démie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1858, 333, 413.
- GRÉSY. Fragments de comptes de dépenses de la maison du Dauphin (depuis Henri II). 3.
- GRIMOT abbé). Communication d'un manuscrit, 274.
- Quitittance donnée par Philippe, fils de France, frère de Louis XIV, à son trésorier général, 392.
- GUATEMALA. Observations météorologiques faites en 1760 au collège des Jésuites, 608.
- GUESSARD. Chargé de l'examen de communications, 141.
- GUICHARD. Sonnet du seizième siècle sur l'étymologie du nom de *Cuisseaux*, 142.
- GUILBERNY (de). Chargé de l'examen de communications, 7, 146, 147, 273, 274, 275, 595, 693, 700.
- Rapports sur des envois faits par divers correspondants, 45, 396.
- Rapport sur les publications de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 414.
- *Id.* sur les publications de la Société archéologique de Montpellier et de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 565.
- GUILLOT (Natalis). Nommé membre du Comité, 517.

H.

- HARLIN. Église Notre-Dame de Mouzon, 558.
- HÉBERT. Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 574.
- *Id.* sur le Bulletin publié par la Société de l'industrie minérale de Saint Étienne, 574.
- *Id.* sur le travail intitulé : *Géolo-*

- gie de la Nouvelle-Zélande*, par le Dr Hochstetten, 578.
- *Id.* sur les *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, 731.
- HEMLING (Travaux relatifs à), 534.
- HÉRICOURT (d'). Mode d'exploitation des terres en usage à Arras, 608.
- HERVAL (l'abbé). *Lettres du docteur Antomarchi*, 141.
- HISTOIRE des États d'Artois, par M. Fr. Filon (*suite et fin*), 53.
- HISTOIRE des origines françaises de l'Amérique du Nord. (Projet de publication), 519.
- HISTOIRE de la commune de Montérol-lier, par M. Leroi, 780.
- HISTOIRE de saint Véran, anachorète à Vaucluse, 784.
- HOCHSTETTEN. Géologie de la Nouvelle-Zélande, 578.
- HOUBIGANT. Notices relatives au château de Sarcus, 534.
- MUCHER. Inscriptions de l'ancienne province du Maine, 48.
- HUILLARD-BRÉHOLLES. Chargé de l'examen de communications, 2, 3, 142, 678.
- Louis XI, protecteur de la Confédération italienne. Étude historique, 514.
- HUPÉ. Rapport sur les travaux de la Société d'agriculture et arts d'Agen, 594.
- *Id.* sur les *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, 598, 602.
- *Id.* sur les travaux de la Société d'émulation de Montbéliard, 604.
- *Id.* sur les *Annales de la Société linnéenne de Lyon*, 603, 608.
- *Id.* sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 724.
- *Id.* sur les *Mémoires de la Société*

*impériale des sciences naturelles de Cherbourg*, 729.

I.

INSTITUT archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, à Londres, 514, 800.

INSTITUT égyptien, à Alexandrie, 382, 672.

J.

JAMIN. Nommé membre du Comité, 517.

JOURDAIN. Chargé de l'examen de communications, 141.

— Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 236.

JOURNAL d'Olivier d'Ormesson (Publication du), 4.

JUMELAIS. Travail sur la pression atmosphérique, 608, 624.

JUNG. Notice sur l'ancien monastère de Saint-Étienne, de Strasbourg, 53.

JUSIEU (de). Copie d'une relation de la bataille de Fontenoy, 141, 522.

— Pièce en langue vulgaire du comté de Nice, 141.

L.

LABORDE (comte de). Chargé de l'examen d'un inventaire d'orfèvrerie, 275.

LACROIX (Paul). Rapport sur les publications de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 36.

— *Id.* sur les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 39.

— *Id.* sur les travaux de la Société de statistique de Marseille, 560.

— *Id.* sur les *Mémoires de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône*, 712.



— Chargé de l'examen de communications, 698.

LACROIX (L.). Des études historiques et archéologiques en Lorraine. Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Nancy, 77, 215.

LAFERRIÈRE. Chargé de l'examen de communications, 4, 140.

— Rapport sur un acte de prise de possession d'un moulin, en 1597, 409.

— Rapport sur une charte relative au pays de Broc, 412.

— Notice biographique, 268.

LAFONS DE MÉLICOQ (de). Document relatif aux coutumes de Valenciennes, 140.

— Croyances populaires des quinzième et seizième siècles, 268.

— Documents pour servir à l'histoire des monnaies, 266.

— Noms vulgaires des poissons de mer aux quatorzième et quinzième siècles, 602.

LAGRANGE. (Publication de ses œuvres), 138.

LA GRANGE (marquis de). Chargé de l'examen de communications, 274, 698, 701.

LAMOTHE (de). Indication de pièces de la bibliothèque du duc d'Ossuna, 321.

LAROCQUE (J.). Compte rendu d'une Notice de M. de Coussemaker sur les archives de l'abbaye de Bourbourg, 363.

— Note sur deux brochures intitulées : *Quelques recherches sur le dialecte flamand de France*, et *Proverbes et locutions proverbiales chez les Flamands de France*, 653.

LA SAUSSEYATTE (de). Chargé de la publication des *Œuvres de Denys Papin*, 390.

LA VILLEGILLE (de). Chargé de l'examen de communications, 3, 9, 274.

— Rapport sur les *Comptes rendus des travaux de la Société du Berry*, 19.

LA VILLEMARQUÉ (de). Chargé de l'examen de communications, 141, 273, 394.

— Rapport sur la *Revue des monuments celtiques du département de la Creuse*, 565.

LAVOISIER. (Publication de ses œuvres), 138.

LE CLERC. Chargé de l'examen de communications, 140.

LECLERCQ DE LA PRAIRIE. Constructions d'église dans le diocèse de Soissons, 274.

LEFEBVRE. *Prise de Constantinople*. — *Assise générale du château de Naucaze*. — *Proverbes du treizième siècle*, 142.

— Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai, 393.

— Forme des devis au quatorzième siècle, 396, 536.

LE GLAY. Pièce relative au projet de croisade contre les Turcs formé par Philippe le Bon, 140.

LE JOYANT. Lettre de Henri IV à M. de Harlay, 142.

LENOIR (A.). Chargé de l'examen de communications, 9.

— Rapport sur les travaux de l'Académie impériale de Rouen, 173.

LEREBoulLET. Notice sur les travaux scientifiques publiés dans le ressort de l'Académie de Strasbourg pendant l'année 1853, 91, 236.

LEROUX DE LINCY. Chargé de l'examen d'un manuscrit, 274.

— Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 306.

LEROY. Communication relative à la numismatique, 8.

- Accord entre Henri Malet et l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville au douzième siècle, 537, 658.
- Auteur du volume intitulé : *Histoire de la commune de Montérollier*, 780.
- LEROY (G.). Substructions romaines de la plaine de la Varenne à Melun, 701.
- LETTRÉS DE HENRI IV (Publication des), 3.
- LETTRÉS du cardinal de Richelieu (Publication des), 139.
- LE TOUZÉ. Auteur de trois brochures sur la géologie dans le département de la Vienne. 365.
- LEVASSEUR. Nommé membre du Comité, 157.
- Chargé de l'examen de communications, 392.
- Rapport sur diverses communications, 522.
- LE VERRIER. Communication faite à la section des sciences du Comité, 721.
- LEVOT. Communication relative à la tenue des États de Bretagne en 1770, 537.
- LEOTELLERIE (de). Fac-simile d'inscriptions romaines, 145.
- Note relative au musée de Cherchell, 274.
- LIEBICH. Projet de publication d'un recueil des patois parlés en France, 679.
- LIGIER RICHIER, sculpteur lorrain. Étude archéologique, par M. Dauban, 182.
- LOISIA (Fouilles de), 8, 700.
- LOUANDRE. Chargé de l'examen de communications, 140, 266.
- LOUIS XI, protecteur de la Confédération italienne. Étude historique, par M. Haillard Bréholles, 314.
- M.**
- MACÉ. Mouvement littéraire dans l'Académie de Grenoble, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1858, 355, 443.
- MAGIN. Nommé correspondant, 677.
- MANASSE. Observations sur l'espèce ovine dans l'arrondissement d'Arras, 608.
- MALLAT. Découvertes d'anciennes tombes à Bourg-Lastic, 146.
- MARGRY. Chargé de préparer la publication d'un *Recueil de documents inédits pour servir à l'histoire des établissements français dans l'Amérique du Nord*. 391, 319.
- MARRE. Communication relative à la numismatique, 8.
- Notice sur la construction de l'aqueduc de Maintenon, 142.
- Numération chez les anciens, 605.
- MARSEILLE (Prieuré de Notre-Dame-du-Rouet), 533.
- MAS-LATRIE (de). Rapport sur le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère*, 50.
- *Id.* sur le *Bulletin de l'Académie delphinaie*, 163.
- *Id.* sur les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 167.
- *Id.* sur les publications de la Société littéraire et scientifique de Castres, 422.
- MATHON fils. Monogramme d'un peintre verrier, 145.
- *Traité de paix de Saint-Denis entre le roi de France et le roi de Navarre*, 266, 681.
- MATTON. Envoi de lettres de Henri IV, 3.
- Documents relatifs à l'abbaye de Cuissy, 5, 536.
- MELLET (comte de). Mosaique découverte à Reims, 275.
- Élection et couronnement d'une rosière dans le comté d'Étoges, en 1774, 522.

**MÉMOIRES** de Nicolas-Joseph Foucault  
(Publication des), 1.

**MÉMOIRES** sur l'état du commerce en  
France, etc., en 1701. — Rapport de  
M. P. Clément, 543.

**MERLET**. Prise de possession d'un mou-  
lin, en 1397, 409.

— Communication relative à la des-  
truction de l'église de Saint-André, de  
Chartres, 531.

**MICHELIN**. Épitaphe du dix-septième  
siècle, 52.

— Fouilles du tumulus de Mont-  
Barné, 700.

**MIGNARD**. Communication relative à l'é-  
pigraphie, 273.

**MOEURS** et coutumes féodales du Béarn,  
par M. Pinard, 423.

**MONNAIE**. Enquête contre un laboureur  
centenaire accusé de sorcellerie, 4.

— Fouilles archéologiques de Loisia,  
8, 790.

— Annuaire du Jura, 112.

— Tapisserie de l'église Saint-Ana-  
toile de Salins, 180.

— Acte de fondation du couvent des  
Carmes déchaussés de Clairvaux-en-  
Montagne (Jura), 521.

**MONTPELLIER** (Académie de). Résumé  
des travaux relatifs à la zoologie et à  
la paléontologie du règne animal pu-  
bliés dans le ressort de cette Acadé-  
mie, en 1838 et 189, 471.

**MONT-RANÉ** (Fouilles du tumulus décou-  
vert à), 700.

**MORAND**. Relation latine de Guiart des  
Moulins, 140-392, 493.

**MOREL**. Auteur d'un travail sur la théo-  
rie des nombres, 608.

**MORIN** (E.). Auteur d'une Étude histo-  
rique sur la *Vie de sainte Nonne*,  
le mystère breton du moyen âge, 645.

**MOULINS** (Des). Note sur les Sociétés  
académiques, 701.

**MOUZON** (Église Notre Dame de), 553.

## N.

**NADAUD**. Compte rendu de l'*Histoire de  
saint Véran*, par M. l'abbé André,  
784.

**NANCY** (Académie de). Travaux des So-  
ciétés savantes de cette Académie,  
77, 215.

**NANTES**. Cession du musée de la Société  
archéologique du département de la  
Loire-Inférieure, 693.

**NÉGOCIATIONS** de la France dans le Le-  
vant (Publications des), 1.

**NOTE** sur un abbé de Saint-Winoc, 679.

**NOTICES** sur des ouvrages publiés en  
province ou relatifs à la province,  
112, 114, 116, 363, 365, 633, 780,  
784.

**NOZOT**. Copies et estampages d'inscrip-  
tions antiques, 7, 8, 143.

— Communication relative à la nu-  
mismatique, 8.

— Inscriptions du moyen âge re-  
cueillies dans les Ardennes, 30, 393.

— Découverte de monnaies à Trem-  
blois, 274.

— Fouilles de Vincv, 532.

— Notices sur diverses communes,  
690, 700.

— Communications diverses, 206,  
274, 392, 393, 683.

## O.

**OEUVRES** des savants français illustres  
(Publication des), 569.

**OEUVRES** de Lavoisier (Publication des),  
158.

**OEUVRES** de Lagrange (Publication des),  
158.

**ŒUVRES de Denys Papin.** (Publication des), 390.  
**OISY-LE-VERGER.** Découvertes archéologiques, 719.  
**ORIGINE et signification du mot Caorcin,** par M. Bourquelot, 787.  
**ORLÉANS** (Projet d'agrandissement du musée de cette ville), 394.  
**OUDET.** Copies de lettres autographes, 4.  
— Communications relatives au monument de Morley, 7, 148.  
— Dessins et *fac-simile* d'inscriptions et de monuments antiques, 7, 8, 9, 143, 148.

**P.**

**PAPIN** (Denys). Publication de ses Œuvres, 390.  
**PASTEUR.** Rapport sur les Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 724.  
**PATIN.** Chargé de l'examen de communications, 142.  
— Rapport sur le *Recueil de l'Académie des Jeux floraux*, 160.  
— Rapport sur diverses communications, 521.  
**PAYEN.** Nommé membre du Comité, 517.  
**PERNOT.** Épitaphe du seizième siècle, 52.  
**PETIT.** Rapport sur les travaux de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 390.  
— *Id.* sur les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 591.  
— *Id.* sur les *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 616.  
— Chargé de l'examen d'une communication, 608.

— Rapport, 624.  
**PETIT.** Antiquités de Triguères, 10, 396, 353.  
**PHILLIPS.** Nommé membre du Comité, 517.  
**PICAMILLH** (de). Auteur d'une *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, 163.  
**PIÈCES** inédites concernant l'administration française à la fin du dix-huitième siècle, 735.  
**PINARD** (Jules). Étude sur les mœurs et les coutumes féodales du Béarn, 423, 625.  
**PITRA** (abbé). Harangue de l'ambassadeur de France à la diète de Pologne, à l'occasion de la retraite précipitée de Henri III, 142.  
**POITIERS** (Académie de). Travaux des Sociétés d'agriculture siégeant dans le ressort de cette Académie, 347.  
**PRISE DE POSSESSION** d'un moulin, en 1397, 409.  
**PROTAT.** Communication relative à l'épigraphie, 273.  
**PROVERBES** et locutions proverbiales chez les Flamands de France, par M. l'abbé Carnel, 635.  
**PUISEUX.** Nommé membre du Comité, 517.

**Q.**

**QUANTIN.** Réparation du Dictionnaire topographique de l'Yonne, 268.  
— Lettre relative à la célébration de la fête des fous, 266, 522.  
**QUESNET.** Charte de Maximilien d'Autriche, 4.  
**QUICHERAY.** Chargé de l'examen de communications, 10, 147, 396, 532, 553, 698.  
— Rapport sur les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, 42.

— *Id. sur le Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var*, 170.

— *Rapports sur divers envois de correspondants*, 535, 702, 703.

**R.**

**RABANIS.** Rapport sur la Statistique des Basses-Pyrénées, publiée par M. de Picamilh, 163.

**RACE** ibérienne dans l'ancienne Gaule, et ses limites, par M. E. Baret, 755.

**RAMÉ.** Bas-relief du Mont-Saint-Michel, 55.

**RAPPORTS** faits au Comité.

Section d'histoire et de philologie. —

M. Victor Foucher, 12. — M. de la

Villegille, 19. — M. Tardif, 28. —

M. Bellaguet, 149, 531, 682. —

M. Rabanis, 163. — M. Patin, 160.

— M. Desnoyers, 277, 524. —

M. Jourdain, 286. — M. Delisle,

291, 534, 688. — M. Rathery, 298,

694. — M. Francis Wey, 397. —

M. P. Clément, 408, 537, 545. —

M. Laferrière, 409.

Section d'archéologie. — M. de Mas-

Latrie, 50, 163, 167, 422. —

M. P. Lacroix, 36, 39, 560, 712.

— M. Quicherat, 42, 171. — M. A.

Lenoir, 173. — M. Dauban, 300,

419, 704, 706, 709. — M. Le Roux de

Lincy, 306. — M. de Guilhermy,

414, 565. — M. Beulé, 557. —

M. de la Villemarqué, 565. —

M. du Sommerard, 717.

Section des sciences. — M. Chatin,

569, 621, 722, 723. — M. Hébert,

574, 578, 624, 751. — M. J. Clé-

ment, 582. — M. Dechambre, 585,

618. — M. Petit, 590, 591, 616.

M. Hupé, 594, 598, 602, 604, 605,

606, 727, 729. — M. Serret, 611.

— M. Chacornac, 622. — M. Pas-

teur, 724.

**RATHERY.** Chargé de l'examen de communications, 4, 141, 266, 521.

— *Rapport sur la Revue africaine*, 298.

— *Rapport sur diverses communications*, 522.

— *Rapport sur les travaux de l'Académie impériale de Reims*, 694.

**RECHERCHES** sur le dialecte flamand de France, par M. de Coussemaker, 655.

**RECUEIL** des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 128.

**RÉFLEXIONS** sur l'amélioration morale des classes ouvrières, 262.

**REIMS** (Découverte d'une mosaïque à), 146.

**RENIER** (Léon). Chargé de l'examen de communications, 7, 143, 273, 394, 551.

**RENOU.** Nommé membre du Comité, 390.

— Chargé de l'examen de communications, 608.

**RÉPERTOIRE** ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

— *Communications relatives*, 6, 144, 146, 275.

— *Publication du Répertoire du département de l'Aube*, 1, 6.

— *Prix à décerner aux Sociétés savantes pour cette publication*, 389, 701.

**REVUE** DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

— *Renvois à la commission de publication*, 2, 5, 10, 52, 143, 276, 392, 393, 396, 522, 523, 533, 536, 553, 555, 680, 702, 703.

**REVUE** des travaux des Sociétés savantes.

— *Des études historiques et archéologiques en Lorraine. Sociétés savantes*

du ressort de l'Académie de Nancy, par M. L. Lacroix, 77, 215.

— Notice sur les travaux scientifiques publiés dans le ressort de l'Académie de Strasbourg pendant l'année 1858, par M. A. Lerchouillet, 91, 256.

— Le mouvement littéraire dans l'Académie de Grenoble, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1838, par M. Antonin Macé, 553, 445.

— Travaux des Sociétés d'apiculture siégeant dans le ressort de l'Académie de Poitiers, par M. Gillot Saint-Evre, 347.

— Résumé des travaux relatifs à la zoologie et à la paléontologie du règne animal, publiés dans le ressort de l'Académie de Montpellier pendant les années 1858 et 1859, par M. Paul Gervais, 471.

REVUE africaine, 5, 299.

REVUE d'Aquitaine, 127, 261, 513, 671, 799.

REVUE du Lyonnais, 128, 580.

RIBOULEAU (abbé), inscription de l'église de Civeaux, 531.

RIMAND, auteur d'un travail intitulé : *Les eaux minérales du département de la Loire*, 624.

RING (de). Du prétendu voyage d'Ulysse sur le Rhin, 570.

ROBIN. Nommé membre du Comité, 517.

ROBIN (abbé). Empreinte d'un sceau en cuivre 274.

ROSSIGNOL. Enquête dans le Charolais, à l'occasion des ravages exercés par les Écorcheurs, 2, 4.

— Documents relatifs à cette enquête, 257, 392, 5-2, 678

— Ordonnance relative à l'armement de Châtillon-lez-Dombes, 532 702.

ROCHIER (abbé) Inscription mithriaque de Bourg-Saint-Andéol, 145.

S.

SAINT-JOANNY. Mémoire sur l'importance des actes notariés, 142.

— Nom d'un artiste sculpteur du dix-septième siècle, 147.

SAINTE-CLAIRE DEVILLE. Nommé membre du Comité, 517.

SALINS (Tapiserie de l'église Saint-Anatoile), 140.

SALMON. Procès-verbal constatant les désastres occasionnés par une inondation, 4.

— Empreinte d'un ancien monument, 9.

— Communication relative au Recueil des inscriptions du moyen âge, 52.

SAVANTS français illustres (Publication des œuvres des), 158, 590, 569.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Comptes rendus des séances, par M Chéruel, 1, 159, 265, 391, 520, 678.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

— Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 6, 144, 275, 394, 531, 698.

SECTION DES SCIENCES.

— Comptes rendus des séances, par M. Figuiet, 568, 590, 609, 721.

— Communications des membres de la section, 590, 609, 721.

SERRET. Chargé de la publication des *Oeuvres de Lagrange*, 158.

— Rapport sur les *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 611.

— Communication faite à la section des sciences du Comité, 721.

SOCIÉTÉS SAVANTES (Travaux des). (Voir *Revue des travaux des Sociétés savantes*).

SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE.

- Agén (Société d'agriculture, sciences et arts), 581, 794.
- Alger (Société historique algérienne), 267.
- Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 259, 68.
- Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 28, 257, 376, 684, 797.
- *Id.* (Société académique), 42, 593, 665, 680.
- *Id.* (Société industrielle), 555, 582, 704, 722.
- Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 256, 595.
- Anney (Association florimontaine), 667.
- Arras (Académie), 5, 393, 512.
- *Id.* (Commission départementale des monuments historiques), 534, 717.
- Auch (Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique), 521.
- Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), 426, 266, 668.
- Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), 534, 606.
- Bergues (Société de l'histoire et des beaux arts de la Flandre maritime), 593.
- Beaugon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 143, 257.
- *Id.* (Société d'émulation du Doubs), 797.
- *Id.* (Société de médecine), 670.
- Béziers (Société archéologique), 669, 799.
- Blois (Société des sciences et lettres), 393, 662.
- Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles lettres et arts), 661.
- *Id.* (Société linnéenne), 127, 260, 598, 692, 751.
- *Id.* (Société philomatique), 513.
- Bourg (Société d'émulation de l'Ain), 256, 573, 660, 796.
- Bre-et (Société académique), 123, 513.
- Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 590.
- *Id.* (Société des antiquaires de Normandie), 587, 796.
- *Id.* (Société des beaux-arts), 126, 583, 673.
- *Id.* (Société linnéenne), 569.
- Cambrai (Société d'émulation), 149, 500.
- Castres (Société scientifique et littéraire), 143, 276, 395, 422.
- Châlons sur Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts), 521.
- Chambéry (Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie), 3, 378, 593, 597, 512.
- *Id.* (Académie de la Savoie), 667.
- *Id.* (Société médicale), 671.
- Cherbourg (Société impériale des sciences naturelles), 260, 729.
- Colmar (Société médicale du Haut-Rhin), 50.
- *Id.* (Société d'histoire naturelle), 670.
- Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles lettres), 286.
- Douai (Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts), 3, 534.
- Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts), 3, 263, 531, 611, 616.

- *Id.* (Comité flamand de France), 393, 665.
- Épinal (Société d'émulation du département des Vosges), 57, 77, 591.
- Evreux (Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure), 56.
- Gannat (Société des sciences médicales), 583.
- Grenoble (Académie delphinale), 165.
- Guéret (Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse), 143.
- Havre (Le) (Société havraise d'études diverses), 5, 130, 680.
- Langres (Société historique et archéologique), 665.
- Laon (Société académique), 393.
- La Rochelle (Académie des belles-lettres, sciences et arts), 5, 576, 682.
- *Id.* (Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure), 315, 725.
- Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 5, 126, 259, 312, 666.
- Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 5, 513.
- *Id.* (Société de médecine et de pharmacie de la Haute-Vienne), 584.
- Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 577.
- *Id.* (Société linnéenne), 603, 606.
- *Id.* (Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles), 320.
- *Id.* (Société littéraire), 5, 393.
- *Id.* (Société d'éducation), 674.
- *Id.* (Société protectrice des animaux), 388.
- Mans (Le) (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), 126, 221, 667, 680.
- Marseille (Société de statistique), 150, 236, 267, 276, 560.
- *Id.* (Société impériale de médecine), 379.
- *Id.* (Société artistique des Bouches-du-Rhône), 126, 259.
- Mende (Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère), 30, 125, 257, 665.
- Metz (Académie impériale), 143, 167, 264, 523, 574.
- *Id.* (Société d'histoire naturelle de la Moselle), 799.
- *Id.* (Société des sciences médicales de la Moselle), 260.
- Montbéliard (Société d'émulation), 593, 604, 624.
- Montpellier (Académie des sciences et lettres), 5, 148, 291, 500, 419.
- *Id.* (Société archéologique), 143, 396, 563, 668.
- Moulins (Société d'émulation de l'Allier), 575, 688.
- Mulhouse (Société industrielle), 261, 671, 799.
- Nancy (Académie de Stanislas), 5, 264, 577.
- *Id.* (Société d'archéologie lorraine), 593.
- *Id.* (Société de médecine), 583.
- Nantes (Société académique de la Loire-Inférieure), 129, 524.
- *Id.* (Société archéologique de la Loire-Inférieure), 355, 669, 706.
- Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 143, 525, 668.
- Nevers (Société nivernaise des lettres, sciences et arts), 797, 798.
- Nîmes (Académie du Gard), 267, 376.
- Niort (Société de statistique des Deux-Sèvres), 578.
- Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 10, 378.



- Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales), 143, 414.
- Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 130, 393.
- Poligny (Société d'agriculture, sciences, et arts), 123, 237, 553, 662, 797.
- Puy (Le) (Société d'agriculture, sciences, arts et commerce), 127.
- Rambouillet (Société archéologique), 277.
- Reims (Académie impériale), 663, 694.
- Rennes (Société des sciences physiques et naturelles), 383.
- Rochefort (Société d'agriculture, des belles lettres, sciences et arts), 127, 537, 660.
- Rodez (Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron), 680.
- Rouen (Académie des sciences, belles lettres et arts), 173.
- Saint-Etienne (Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres), 3, 395, 408, 662, 680.
- *Id.* (Société de l'industrie minière), 379, 574.
- Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 798.
- Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture), 393, 796.
- Sens (Société archéologique), 674.
- Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), 396, 537.
- Strasbourg (Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin), 264, 384.
- *Id.* (Société des sciences naturelles), 384.
- *Id.* (Société de médecine), 264.
- Toulon (Société des sciences,

- belles-lettres et arts du Var), 174, 680.
  - Toulouse (Académie des Jeux Floraux), 100.
  - *Id.* (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 396, 521, 565, 669.
  - *Id.* (Académie de législation), 12.
  - *Id.* (Société archéologique du midi de la France), 126.
  - *Id.* (Société de médecine, chirurgie et pharmacie), 260, 617.
  - Tours (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire), 312.
  - Troyes (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), 129, 373, 533, 595, 533, 709.
  - Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 3, 126, 279, 312, 666.
  - Vannes (Société polymathique du Morbihan), 386.
  - *Id.* (Société archéologique), 143, 378, 521.
  - Vesoul (Commission d'archéologie de la Haute-Saône), 535, 669, 712.
- SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ÉTRANGER.
- Alexandria (Institut égyptien), 382, 672.
  - Anvers (Académie d'archéologie de Belgique), 128, 262, 672.
  - Bruxelles (Académie royale de Belgique), 381.
  - Londres (Institut archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande), 314, 800.
- SOCIÉTÉS SAVANTES (Programmes de concours).
- Erest (Société académique), 316.
  - Caen (Société des antiquaires de Normandie), 386.

- *Id.* (Société des beaux-arts), 675.  
— Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 152.  
— Lyon (Société d'éducation), 674.  
— *Id.* (Société protectrice des animaux), 583.  
— Marseille (Société de statistique), 150.  
**SOMMERARD (du)**. Chargé de l'examen de communications, 9, 146, 274.  
— Rapport sur le compte rendu des fouilles de l'église Saint-Salvi d'Albi par M. Crozes, 175.  
— *Id.* sur le *Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, 717.  
— *Id.* sur des envois de correspondants, 180, 534.  
**SOULAG (Église Notre-Dame de)**, 146, 554.  
**SOULTRAIT (de)**. Envoi d'inscriptions, 43.  
— Communication relative à la publication du *Dictionnaire topographique de la France*, 145.  
**STRASBOURG (Académie de)**. Travaux scientifiques publiés dans le ressort de cette Académie pendant l'année 1858, 91, 256.

**T.**

- TARDIF**. Chargé de l'examen de communications, 4, 267, 595, 519, 678.  
— Rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 28.  
— Rapport sur diverses communications, 522.  
**TISSERAND (abbé)**. Extraits des anciens registres de la ville de Vence, 4.

- Ancienne clef en argent découverte à Carros, 180.  
— Charte relative au pays de Broc, 412.  
— Testament de Romée de Ville-neuve, 678.  
**TRIGGÈRES (Antiquités de)**, 555.  
**TURCAV.** Nommé membre du Comité, 517.

**V.**

- VARIÉTÉS**. Du prétendu voyage d'Ulysse sur le Rhin, par M. de Ring, 570.  
— Mémoire de diverses réparations faites au château et au donjon de Niort, pendant le cours de l'année 1875, 575.  
— De l'origine et de la signification du mot *Caorin*, par M. Bourquelot, 787.  
**VIC SUR-AISNE**. Découverte d'un ossuaire gaulois, 557.  
**VIE DE SAINT-NONNE (La)**. Mystère breton du moyen âge, étude historique, par M. E. Morin, 645.  
**VILLENEUVE-LE-ROI**. Découvertes opérées dans l'ancien cimetière, 10, 147.  
**VILLINS (de)**. Notice sur la cloche de Fontenailles, 275.  
**VILLERS**. Sépulture antique découverte à Tours, près Bayeux, 555, 705.  
**VINCENT**. Chargé de l'examen de communications, 608.  
**VIOLLET-LE-DUC**. Rapport sur une communication, 705.  
**WEZEL**. Note sur les cachets d'oculistes romains, 275.  
**WLY (Francis)**. Rapport sur les publications de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 597.  
**WURTZ**. Nommé membre du Comité, 517.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

Paris, Paul Dupont,  
Rue de Croiselle-Saint-Honoré, 45.









